
Digitized by Google


Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA






Digitized by Google


Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA


Digitized by Google


Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA


Digitized by Google


Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA



LE GRAND ÉLECTEUR

ET

LOUIS XIV

— 1660-1688 —

LE GRAND ÉLECTEUR

ET

LOUIS XIV

— 1660-1688 —

PAR

GEORGES PAGÈS

Professeur d'histoire au lycée Carnot

Docteur ès lettres

PARIS

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION

(LIBRAIRIE GEORGES BELLAIS)

17, RUE CUJAS, Ve ARRt

—

1905

A mes Maitres

MM. Ernest Lavisse et Gabriel Monod

Hommage de très affectueuse reconnaissance.



PRÉFACE

Il est trop tôt pour étudier dans leur ensemble le règne et l'œuvre du Grand Électeur. La publication des *Documents et pièces d'archives pour l'histoire de la politique intérieure de l'électeur Frédéric-Guillaume* n'a été commencée qu'en 1895 et ne comprend jusqu'ici qu'un volume, le tome 1er de l'*Histoire des finances brandebourgeoises de 1640 à 1697*, par M. Breysig[1]. La publication des *Protocoles et relations du conseil secret*, entreprise en 1889 par M. Meinardus, ne compte encore que quatre volumes et ne dépasse pas 1654[2]. Il faut attendre leur achèvement pour connaître de façon précise l'activité administrative de Frédéric-Guillaume.

Sa politique extérieure peut être déjà mieux connue. La publication des *Documents et pièces d'archives* qui la concernent a été commencée dès 1864 et en est à son dix-huitième volume[3]. Elle doit mettre au jour, en deux séries distinctes, la correspondance diplomatique conservée dans les Archives de l'État prussien, c'est-à-dire les instructions et relations des ambassadeurs électoraux à l'étranger, et la correspondance conservée dans les archives étrangères, c'est-à-dire celle des ambassadeurs étrangers auprès de l'électeur. La première série nous conduit déjà jusqu'à la paix de Saint-Germain (juin 1679). Mais la seconde ne comprend jusqu'ici qu'un volume consacré à la France, qui s'arrête à l'année 1667 et qui

1. *Urkunden und Actenstücke zur Geschichte der inneren Politik des Kurfürsten Friedrich-Wilhelm von Brandenburg*. Leipzig, in-8. — I. Theil : *Geschichte der brandenburgischen Finanzen in der Zeit von 1640 bis 1697*, von Kurt Breysig. Bd. I. 1895.

2. *Protokolle und Relationen des brandeburgischen geheimen Rathes aus der Zeit des Kurfürsten Friedrich-Wilhelm*. Leipzig. in-8, 1889 sqq.

3. *Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des Kurfursten Friedrich-Wilhelm von Brandenburg*. Berlin, in-8, 1864 sqq.



n'est même pas complet pour les années précédentes ; un volume consacré à la Hollande et deux à l'Autriche. Il y manque, tout au moins, deux collections essentielles : la correspondance française de 1667 à 1688 [1] et la correspondance suédoise tout entière.

Une histoire générale de la politique extérieure du Grand Électeur serait donc elle-même prématurée. Je n'en présente ici qu'un fragment : l'histoire des relations de l'électeur avec Louis XIV pendant la seconde moitié du règne, de 1660 à 1688.

***

Le sujet, ainsi limité, pouvait être étudié dans toutes ses parties. J'ai fait dans les archives françaises, au Ministère des Affaires Étrangères, des recherches prolongées, non seulement dans le fonds *Prusse*, mais dans beaucoup d'autres fonds, et je les crois à peu près complètes. Les Archives de l'État prussien m'ont fourni les correspondances encore inédites, surtout celle de Spanheim, et bon nombre de pièces qui n'ont pas trouvé place dans les recueils imprimés. J'avais ainsi tous les documents indispensables.

D'autre part, la France fut à cette époque si prépondérante en Europe ; il est si peu d'événements qui aient laissé sa diplomatie indifférente, qu'on ne saurait étudier les relations du Brandebourg avec elle sans expliquer, presque dans son ensemble, la politique extérieure de Frédéric-Guillaume. Le sujet perd ainsi le caractère d'une simple monographie.

Enfin, ce n'est point seulement pour en diminuer l'étendue que j'en ai retranché vingt années. Avant la paix d'Oliva, Frédéric-Guillaume n'eut avec la France que des relations momentanées. Il n'en attendait pas de grands services ; elle ne lui inspirait pas encore de grandes craintes. Ses intérêts essentiels étaient ailleurs, à Vienne, à Varsovie, dans le camp du roi de Suède. Ce fut seulement pendant le règne personnel de Louis XIV, quand la diplomatie française étendit son réseau d'intrigues sur l'Europe entière,

1. A vrai dire, des extraits de la correspondance de Rébenac, copiés, je crois, par M. Simson, existent aux Archives de Berlin. Droysen les a quelquefois utilisés, sans les citer. Philippson y renvoie souvent dans son dernier volume : *Der Grosse Kurfurst*, III. De plus, d'autres extraits, nombreux aussi, ont été publiés en appendice dans l'ouvrage de Prutz : *Aus des Grossen Kurfürsten letzten Jahren* ; mais ceux-ci ont été copiés de façon si incorrecte qu'ils ne peuvent être utilisés qu'avec prudence.

que les relations des deux souverains devinrent plus continues et plus actives. Cette seconde période se détache naturellement de la première [1].



L'intérêt d'un pareil sujet dépend beaucoup de la façon dont il est traité. Je n'ai pas voulu faire un simple chapitre d'histoire diplomatique, si l'on entend par là l'étude des négociations en elles-mêmes, prises à part et comme détachées de l'histoire générale, par un procédé facile et qui n'est que trop en usage. La politique extérieure d'un souverain, celle de Frédéric-Guillaume plus qu'une autre, est déterminée par des conditions de toutes sortes, morales et matérielles, qui peuvent varier à chaque moment. Il est donc impossible de la comprendre sans connaître ces conditions mêmes, impossible de l'exposer sans apporter quelques contributions à l'histoire générale du règne.

J'espère aussi justifier le titre que porte ce livre : *Le Grand Électeur et Louis XIV*. Sans doute, c'est Frédéric-Guillaume qui doit en être le centre vivant ; j'essaierai de voir les événements par ses yeux, de les juger d'abord comme il a dû les juger. Mais, à ne considérer que lui, on risquerait fort d'être incomplet et partial : il faut opposer souvent la politique de Louis XIV à celle du Grand Électeur. Celui-ci n'a pas su toujours deviner les visées secrètes de la diplomatie française et il est indispensable de les bien connaître pour se rendre compte des illusions qui l'ont égaré, des erreurs qu'il a commises. Chaque fois que je l'ai jugé nécessaire, j'ai eu recours aux documents d'archives pour mieux pénétrer les desseins réels de Lionne, de Pomponne ou de Croissy.



Je dois ajouter quelques indications encore. On trouvera, avant le premier chapitre, une introduction. Elle eût été, peut-être, moins utile, si j'avais étudié le règne entier de Frédéric-Guillaume. Mais au milieu du règne, à cette date de 1660, Frédéric-Guillaume a déjà quarante ans ; il gouverne depuis vingt ans ; son caractère ne changera plus ; ses idées et ses passions sont depuis longtemps formées ; il a fait des expériences, acquis des résultats

1 Je dois ajouter qu'une partie de la période antérieure à l'année 1660 se trouve étudiée dans l'ouvrage de E. Haumant : *La guerre du Nord et la paix d'Oliva*, Paris, 1893.



qui influeront désormais sur sa conduite. Il me fallait donc présenter dans leur ensemble, telles qu'elles existaient en 1660, les conditions matérielles et morales qui parfois ont déterminé et qui toujours aident à comprendre sa politique.

La bibliographie, dont j'ai fait précéder mon étude, est une bibliographie raisonnée et par conséquent sélective. Je me rends parfaitement compte qu'elle appelle bien des critiques ; on peut préférer un autre plan et juger que j'aurais pu sans dommage omettre la mention de tel ou tel livre, en signaler tel ou tel autre. Mais je crois que tout autre plan, toute autre sélection mériteraient des critiques analogues, et je souhaite seulement que la bibliographie, ainsi présentée, si imparfaite soit-elle, puisse rendre quelques services.

On ne trouvera, dans les appendices, ni l'ensemble, ni même un aperçu des pièces justificatives. Même en choisissant avec soin les passages les plus importants des correspondances françaises ou des lettres de Spanheim, il eût fallu beaucoup trop d'espace. D'ailleurs, les unes et les autres ont leur place marquée dans les grandes collections allemandes, depuis longtemps commencées, et leur publication fragmentaire ferait double emploi. Je me suis contenté de publier quelques mémoires inédits adressés par Hugues de Lionne à Louis XIV et conservés au Ministère des Affaires Étrangères dans la *Série Verte* (France, Mémoires et Documents) ; quelques pièces, tirées des Archives de Berlin, qui aident à comprendre la préparation du traité de Vossem ; deux lettres intéressantes du Grand Électeur, inutilisées jusqu'ici ; enfin un assez long fragment d'une importante lettre de Fuchs. J'y ai joint le texte des trois alliances secrètes de 1681, 1682 et 1683, que Mœrner a seul publiées, non sans quelques erreurs de lecture, et qui ne se trouvaient encore dans aucun recueil français.

On sait qu'au XVIIe siècle deux calendriers étaient concurremment en usage, l'ancien et le nouveau. L'un et l'autre étaient employés dans les États du Grand Électeur, l'ancien, par exemple, en Prusse ou en Brandebourg, le nouveau dans les duchés rhénans : la Chancellerie datait les lettres de Frédéric-Guillaume selon l'ancien style à Berlin ou à Kœnigsberg, selon le nouveau à Clève. Pour éviter toute confusion, j'ai daté toujours selon le nouveau. Mais, dans les citations ou les appendices, j'ai conservé les deux dates correspondantes, chaque fois que la pièce originale les portait ensemble ou qu'elle était datée selon l'ancien style.

Dans la transcription des noms propres allemands (noms de



personnes et surtout noms de lieux), il est impossible d'être tout à fait logique. J'ai conservé l'orthographe allemande chaque fois que je l'ai cru possible. Je n'ai accepté les formes francisées que lorsqu'un usage trop général m'y obligeait.

Je voudrais que le récit fût d'un bout à l'autre lisible sans fatigue, et clair. Aussi ai-je rejeté dans les notes, de parti pris, tout ce qui l'eût retardé ou alourdi : non seulement les références, les courtes citations indispensables, mais aussi toutes les discussions qui exigeaient la mise en présence des textes. On peut critiquer la méthode : je tenais à dire la raison qui me l'a fait adopter.

Une dernière observation encore. Je n'ai pas ménagé l'emploi des expressions dubitatives, des *peut-être* et des *semble-t-il*; mais j'aurais dû, sans doute, les multiplier plus encore. Une étude d'histoire diplomatique, c'est un voyage au pays du mensonge. Le prince dissimule ses intentions vraies, souvent même à ses propres ministres. Le ministre cache ses motifs secrets, même à ses collègues; n'est-il pas souvent poussé par un intérêt personnel, matériel ou passionnel, dont toute trace a pu disparaître ? L'ambassadeur déforme la vérité pour plaire à son maître, pour se faire valoir ou pour *sauver la face*. Les documents les plus sûrs peuvent tromper. Et pour quelques cas isolés où le hasard d'une trouvaille nous permet d'apercevoir la réalité sous l'apparence, combien d'autres où notre certitude, fortifiée et légitimée par toutes les précautions de la critique, n'est cependant qu'une illusion ? C'est dire qu'il y a, dans ce livre, bien des erreurs à corriger [1].

Octobre 1904.

1. Je tiens à remercier ici M. Koser, Directeur des Archives d'État à Berlin, pour la très grande libéralité avec laquelle il m'a ouvert l'entrée des Archives qu'il dirige, et M. le Dr Arnold, qui m'a aidé dans mes recherches avec une amabilité vraiment infatigable. Je dois aussi des remerciements à M. Farges, Chef du bureau des Archives au Ministère des Affaires Étrangères, ainsi qu'à MM. Espinas et Rigault, dont la complaisance et les secours m'ont été bien souvent utiles.



BIBLIOGRAPHIE

I. Documents [1]

1° *Traités* :

Les instruments originaux des traités conclus par Frédéric-Guillaume et Louis XIV sont conservés, en France, au dépôt des *Archives du Ministère des Affaires Étrangères* et, en Prusse, au dépôt des *Archives secrètes d'État* (*Geheimes Staatsarchiv*) [2].

Les principaux recueils imprimés qui en contiennent sont :

Dumont. *Corps Universel diplomatique du droit des gens*. Amsterdam et La Haye, 1726-1731. 8 v. in-f° [VI et VII]. — Très incomplet ; les traités secrets (et la plupart l'étaient) n'y figurent pas.

Mœrner. *Kurbrandenburgs Staatsvertræge von 1601 bis 1700*. Berlin, 1867, in-8. — Analyses complètes et exactes, article par article, qui équivalent presque au texte ; en appendice, texte intégral de la plupart des traités secrets.

Vast. *Les grands traités du règne de Louis XIV*. Fascicules 1 et 2. Paris, 1893 et 1898, in-8. — On y trouve les textes de la paix de Westphalie, des traités de Nimègue, de la trêve de Ratisbonne, auxquels il est souvent nécessaire de se reporter, et ceux des deux traités de Saint-Germain, du 29 juin et du 25 octobre 1679.

1. Il est évident que ces quelques pages n'indiquent pas, à beaucoup près, tous les documents qui pourraient être utilisés. Je n'énumère que ceux que j'ai connus et je n'ai pu travailler qu'à Paris et à Berlin. D'autre part, j'ai omis ceux qui ne m'ont fourni que des renseignements d'importance tout à fait secondaire ou épisodique : ceux-là sont cités dans les notes. Je réunis dans cette première partie les documents inédits et les documents imprimés. Les uns et les autres peuvent avoir même valeur, et, dans une même série de documents, il arrive presque toujours que les uns soient imprimés, les autres inédits.

2. Je désignerai toujours les premières par les initiales *A.E.*, les autres par les initiales *A.R.P.* (Archives royales prussiennes).

2° *Correspondance diplomatique et documents divers.*

A. DOCUMENTS FRANÇAIS :

Ce sont d'abord les instructions remises aux envoyés du roi de France auprès de l'électeur de Brandebourg ; puis la correspondance de ceux-ci avec le roi et le ministre ; enfin les instructions et la correspondance des envoyés ou ambassadeurs auprès des autres puissances dont la politique put avoir quelque influence sur les rapports entre la France et le Brandebourg.

Les documents publiés sont peu nombreux. Les *instructions* l'ont été dans le : *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France.* Paris, 1884 sqq., gr. in-8.

Le volume essentiel est ici le tome XVI, *Prusse*, par A. Waddington. Paris, 1901. Mais il est nécessaire de consulter aussi les tomes :

I. *Autriche*, par A. Sorel. 1884.
II. *Suède*, par A. Geffroy. 1885.
IV et V. *Pologne*, par L. Farges. 1888.
XIII. *Danemark*, par A. Geffroy. 1895.

Une partie de la correspondance des envoyés français en Brandebourg entre 1660 et 1667 (analyses et longs extraits) se trouve dans :

Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich-Wilhelm von Brandenburg. Band II (*Auswærtige Acten, I. Frankreich*), par Simson. Berlin, 1865, in-8.

De longs extraits de la correspondance de Rébenac (malheureusement tout à fait incorrects) ont été publiés en appendice par :

Prutz, *Aus des Grossen Kurfürsten letzten Jahren.* Berlin, 1897, in-8.

Certaines correspondances diplomatiques ont été publiées, sous forme d'analyses et d'extraits, sous le nom de leurs auteurs ; par exemple :

Comte d'Estrades. *Lettres et négociations.* Londres, 1743, 9 v. in-12. (Voir, sur leur authenticité, un article de Goll, dans *Revue Historique*, 1877).

Comte d'Avaux. *Négociations en Hollande* (de 1679 à 1688). Paris, 1752, 6 v. in-12.



Enfin, nombre de documents utiles sont cités par :

Mignet. *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV*. Paris, 1835-1842. 4 v. in-4. (Jusqu'à 1679).

Legrelle. *La diplomatie française et la succession d'Espagne*. Paris, 1888, 3 v. in-8. [I].

Rousset. *Histoire de Louvois*. Paris, 1863, 4 v. in-8.

E. Gallois. *Lettres inédites des Feuquières*. Paris, 1845, 5 v. petit in-8.

Les documents originaux sont conservés au dépôt des Archives du Ministère des Affaires Étrangères. La correspondance des envoyés français auprès de l'électeur de Brandebourg y est contenue dans le fonds *Prusse* et a été réunie en volumes à l'époque de Torcy [1]. Les années 1660 à 1688 forment vingt-sept volumes in-folio, les tomes IV à XXX. En voici le contenu : [2]

IV. Années 1660 à 1666 (Divers).
V. Années 1667 et 1668 (Millet) [3].
VI. Avril 1669 à février 1670 (Vaubrun).
VII. Années 1669 à 1672. Suppléments. (Mission Verjus, 1671).
VIII. Novembre 1671 à avril 1672 (Saint-Géran) et juin à septembre 1672 (La Vauguyon).
IX. Mars à août 1673 (Verjus).
X. Septembre à décembre 1673 (Verjus).
XI. Janvier à mai 1674 (Verjus).
XII. Juin à décembre 1674 (Verjus).
XIII. Années 1675 à 1679 (Divers).
XIV. Année 1680 (Rébenac).
XV. Année 1680. Suppléments.
XVI. Année 1681 (Rébenac).
XVII. Années 1681 à 1683. Suppléments.
XVIII. Janvier à juin 1682 (Rébenac).

1. Pour la période étudiée les volumes portent au dos la mention : *Brandebourg*; et c'est ainsi que je désignerai le fonds dans les notes. On y trouve aussi, en général, les instructions. Parmi celles-ci, pourtant, il en est qui ont été classées dans d'autres fonds, *Allemagne* ou *Brunswick*.

2. Les pièces y sont toujours rangées (sauf erreurs accidentelles peu nombreuses) par ordre de date. La date d'une pièce suffit donc pour la retrouver aisément, tandis que le numérotage, qui souvent a été fait plusieurs fois et de façon différente, peut induire en erreur.

3. C'est le contenu du tome IV et une partie de celui du tome V qui sont publiés ou analysés dans les *Urkunden und Actenstücke*.



XIX. Juillet à décembre 1682 (Rébenac).
XX. Janvier à juin 1683 (Rébenac).
XXI. Juillet à décembre 1683 (Rébenac).
XXII. Janvier à mai 1684 (Rébenac).
XXIII. Juin à décembre 1684 (Rébenac).
XXIV. Janvier à juillet 1685 (Rébenac).
XXV. Août à décembre 1685 (Rébenac).
XXVI. Janvier à juin 1686 (Rébenac).
XXVII. Juillet à décembre 1686 (Rébenac).
XXVIII. Janvier à juin 1687 (Rébenac).
XXIX. Juillet à décembre 1687 (Rébenac).
XXX. Janvier à juin 1688 (Rébenac. Poussin, secrétaire de Rébenac).

Mais on trouve en dehors du fonds *Brandebourg*, dans d'autres fonds où elles ont été classées à tort, un assez grand nombre de lettres écrites ou reçues par des envoyés du roi de France auprès de l'électeur. J'indique ici celles que j'ai rencontrées :

Allemagne 79 (Deux lettres du roi à Rébenac, des 21 janvier et 9 février 1681).
» 150 (Une lettre du roi à de Lesseins, du 5 janvier 1662).
» 151 (id. du 22 décembre 1661).
Brunswick 1 (fragments de la correspondance de Millet, en 1667 et 1668).
2 (fragments de la correspondance de Verjus, en 1671 et 1673).
Cologne 11 (fragments de la correspondance de Verjus, en 1673).
Munster 2 (id.).

Il est d'ailleurs indispensable de compléter et de contrôler le fonds *Brandebourg* au moyen des autres fonds, qui permettent seuls de comprendre, dans sa complexité, la politique de Louis XIV à l'égard de Frédéric-Guillaume. Voici l'indication des volumes dont l'examen m'a été le plus utile :

Empire et princes allemands :

Allemagne 63. Petites principautés. Waldeck. (Correspondance intéressante du prince de Waldeck avec Hugues de Lionne, de 1660 à 1667).
148. Correspondance de Gravel, envoyé extraordinaire à Ratisbonne (1660-1661).
150. » (1661-1662).

196. Mission de Lesseins auprès des électeurs du Rhin et du duc de Neubourg (1665).
247. Négociation de Verjus en Allemagne (1670-1671).
284. Correspondance de Verjus, envoyé extraordinaire à Ratisbonne (1680).
286. Id. (1680).
288. Id. (1680-1681).
291. Instructions pour Saint-Romain et Harlay, envoyés extraordinaires à l'assemblée de Francfort; mémoires joints aux instructions.
292. Mission de Saint-Romain et Harlay (1681-1682).
310. Correspondance de Verjus, envoyé extraordinaire à Ratisbonne (1685).
311. Id.
313, 314, 315. Id. (1686).
316. Id. (1687).
323. Comptes de Verjus, de 1679 à 1688.

Brunswick 2. Divers (1671-1673).
24. Négociation de Gourville et de son neveu (1687-1688).

Cologne 3. Négociation du prince Guillaume de Fürstenberg auprès de divers princes allemands et de l'électeur de Brandebourg (1666).
6. Voyage du prince Guillaume à Berlin (1669-1670).
7. Négociations du prince Guillaume et de Verjus en Allemagne (1671).
10. Préparation de la paix de Vossem (1673).
11. Suites de la paix de Vossem (1673).
25. Correspondance de Tambonneau, envoyé à Cologne (1683-1684).
28. Correspondance de l'évêque de Strasbourg (1684).
29. Correspondance de Gravel, envoyé à Cologne (1685).
31. Correspondance de l'évêque de Strasbourg (1685-1687).
Suppléments, 1. Négociation du traité secret de 1683 et divers.

Munster 2. Négociations du prince Guillaume et de Verjus en Allemagne (1671).

Hambourg 3-15. Renseignements sur l'opinion publique en Allemagne, nouvelles diverses, etc.



Pays divers :

Angleterre 103. Mission de Lockhardt en Brandebourg (1672).
138. Pourparlers de Spanheim à Londres (janvier-avril 1680).

Danemark 26. Négociation d'une triple alliance entre la France, le Danemark et le Brandebourg (1681-1682).
30. Correspondance de Cheverny (1685-1686).
32. Id. (1687).

Hollande 75-76. Pourparlers entre le comte d'Estrades et la princesse d'Orange (1665).
124. Séjour du comte d'Espense à Nimègue (1679-1680).

Pologne. Mémoires et Documents, 3. Journal d'Antoine de Lumbres.
Correspondance 12. Correspondance d'Antoine de Lumbres (1660).
16. Id. (1661).
17. Id. (1662).
18. Id. (1663).
19. Id. (1664).
21. Correspondance de l'évêque de Béziers (1665).
22. Id.
69. Correspondance de l'évêque de Beauvais et du duc de Vitry (1681).

Rome 302. Négociation relative à la conversion de la trêve de Ratisbonne en paix (Décembre 1686).

Suède 34. Négociation de Pomponne (1667).
35. Id.
36. Id. (1668).
38. Seconde ambassade de Pomponne (1671).
39. Négociation de Courtin (1672).
61. Ambassade de Feuquière (juillet-décembre 1679).
62. Supplément pour les années 1679 et 1680.
63. Ambassade de Feuquière (1680).
64. » (1681 et 1682).

Il n'était point dressé procès-verbal des audiences accordées aux envoyés étrangers par le roi ou par le ministre. Il n'en existe pas d'autres traces (et seulement à partir de 1682) que dans les registres d'expéditions de la secrétairerie d'État, où figure un

relevé des audiences accordées par Croissy; on y trouve, pour chaque audience, les noms des ambassadeurs reçus et l'indication, très brève, du motif de leur visite. Voir :

France. Mémoires et documents. (Série Verte). 299. Audiences de 1682.
300. Audiences de 1683 et 1684.
301. Audiences de 1685.
302. Audiences de 1686 et 1687.

La même série contient çà et là des documents intéressants. Voir par exemple :

415. Journal rédigé à la secrétairerie d'État en 1661. Mémoires adressés par Hugues de Lionne au roi en 1667.
416. Mémoires adressés par Lionne au roi (1667-1670).

B. Documents allemands :

Un grand nombre de documents relatifs à la politique extérieure de l'électeur Frédéric-Guillaume ont été publiés dans la grande collection, commencée dès 1864, des *Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich-Wilhelm von Brandenburg.* Ils y sont répartis en deux séries : *Politische Verhandlungen* (documents tirés des Archives de Berlin) et *Auswærtige Acten* (documents tirés d'archives étrangères). La première comprend, pour la période étudiée, 6 volumes in-8 :

IX (Polit. Verh. VI), par Th. Hirsch. Berlin, 1879 (1660-1666)[1].
XI (» VII), par F. Hirsch. Berlin, 1887 (1660-1666).
XII (» VIII), par F. Hirsch. Berlin, 1892 (1664-1673).
XIII (» IX), par R. Brode. Berlin, 1890 (1671-1675).
XVII (» X), par R. Brode. Berlin, 1901 (1670-1675).
XVIII (» XI), par F. Hirsch. Berlin, 1902 (1676-1679)[2].

1. Il y a deux numérotages, l'un pour la collection complète, l'autre pour chaque série en particulier. Les documents sont présentés par groupes (par exemple : Brandebourg et Pologne; Brandebourg et Suède, etc.) et chaque volume n'épuise pas une période chronologique déterminée.

2. La publication des derniers volumes de cette série a été confiée à F. Hirsch. Elle est en préparation et le t. XIX doit paraître prochainement.



La seconde série ne comprend encore que quatre volumes in-8 [1] :

II (Ausw. Act. I. Frankreich), par Simson. Berlin. 1865 [2].

III (» II. Niederlande), par H. Peter. Berlin, 1866.

XIV (» III. Œsterreich. En deux tomes), par Pribram. Berlin, 1890-91.

La publication mérite toute confiance; mais les pièces y sont publiées les unes intégralement, les autres en analyse, avec ou sans extraits, et, faute de place, nombre de pièces intéressantes ont été omises. Le recueil ne dispense donc pas toujours de se reporter aux documents eux-mêmes.

Parmi les ouvrages qui reproduisent des documents intéressants relatifs à la période étudiée, on peut citer :

Orlich. *Geschichte des preussischen Staates im XVII^ten Jahrhundert, mit besonderer Beziehung auf das Leben Friedrich-Wilhelm des Grossen Kurfürsten.* Berlin, 1838 et 1839. 3 v. in-8. Nombreuses lettres, en particulier de l'électrice Louise-Henriette, de la princesse douairière d'Orange, de Schwerin, malheureusement reproduites de façon très incorrecte.

Ranke. *Zwœlf Bücher preussischer Geschichte.* 2e ed. Leipzig, 1878. 3 v. in-8.

— Testament politique de 1667; projet d'occupation de la Silésie.

P. L. Müller. *Wilhelm III von Oranien und Georg von Waldeck. Korrespondenz.* La Haye, 1873 et 1880. 2 v. in-8. Documents très importants pour les années 1680 à 1688.

La correspondance diplomatique est conservée, à Berlin, aux Archives secrètes de l'État. Les pièces originales sont simplement réunies en liasses, d'épaisseur très variable. et ficelées. Voici l'indication des liasses dont j'ai fait le dépouillement complet : [3]

Correspondance des envoyés électoraux en France :

* Rep(ositorium) XI, Frankreich, Conv(olut) 15 C. Mission de

1. Deux volumes sont en préparation : un second volume consacré à la France, par F. Fehling, qui est achevé et doit paraître prochainement ; un volume consacré à la Suède, par Arnheim.

2. Jusqu'à la fin de l'année 1667. Voir plus haut.

3. Le contenu des liasses marquées d'un * a été en partie publié, par extraits ou par analyses, dans la première série (*Politische Verhandlungen*) des *U. u. A.*

Pœllnitz et de Meinders à Paris, 1667-1668. (Lettres des envoyés; originaux. Rescrits de l'électeur; minutes).

Rep. 81, Paris II, 1-5. Même mission. (Instruction. Rescrits de l'électeur; originaux. Lettres des envoyés; minutes. Journal des envoyés).

* Rep. XI, Frankr., Conv. 15. D. Mission de Blumenthal à Paris, 1668-1669.

* Rep. 63, n° 2. Mission de Crockow à Paris, 1670-1672 [1].

Rep. 63, n° 3. Mission de Stratmann et de Meinders, 1673.

Rep. 63, 19ᵉ. Voyage de Stratmann à Paris.

Rep. 63, Conv. 56. Correspondance secrète de Meinders et d'Espense, mai-novembre 1678.

* Rep. 63, Conv. 57. Négociation de Meinders. Compléments. 1679.

Rep. 63. Conv. 58. Id.

Rep. 63, Conv. 59. Id.

* Rep. XI, Frankr., Conv. 18 A. B. Négociation de Meinders en France, janvier-octobre 1679 [2].

Rep. 81. Paris, II, 6 et 7. Instruction pour Meinders, avril 1679. Rescrits de l'électeur à Meinders, avril-octobre 1679.

Rep. XI. Frankr., Conv. 19. A. B et C. Lettres du comte d'Espense, d'Ilgen, de Plémont, en 1679 et 1680.

Rep. XI, 89, Conv. 21-26. Spanheim à Paris. Originaux de ses lettres et minutes des rescrits électoraux.

Rep. 81, II, 8-20. Spanheim à Paris. Minutes de ses lettres et originaux des rescrits électoraux.

Pièces relatives aux missions d'envoyés français auprès de l'électeur (procès-verbaux des conférences, lettres échangées à propos des conférences entre l'électeur et ses ministres, lettres de recréance, mémoires remis aux envoyés, etc.

Rep. XI, Frankr., Conv. 15. A. Mission de Colbert de Croissy à Clève, 1666.

* » Conv. 15. B. Mission de Millet, 1667.

* » Conv. 16. Mission de Vaubrun, 1669-1670.

» Conv. 17. B. Mission de Saint-Géran, 1671-1672.

» Conv. 17. C. Mission de Verjus, 1671.

1. La correspondance de Crockow ne figure dans les *U. u. A.* qu'à partir de septembre 1671.

2. Les *U. u. A.* n'ont encore publié que la première partie de cette correspondance, jusqu'au mois de juin 1679.



* Rep. XI, Frankr., Conv. 17. D. Misssion de La Vauguyon, 1672.
Rep. 63, nº 3. Mission de Verjus, 1673-1674.
Rep. XI, Frankr., Conv. 19. A. D. E. F. Mission de Rébenac, 1679-1684.

Pièces diverses :

Rep. XI, Frankr., Conv. 16. B. Correspondance de Meinders au sujet des subsides français.
Rep. 92, nºs 1-11. Nachlass von Meinders.

A Berlin, comme à Paris, il convenait de contrôler et de compléter ce que l'on pourrait appeler le *fonds France* au moyen des autres fonds. Pour la période antérieure à 1679, la collection des *Urkunden und Actenstücke* le permet suffisamment. J'ai cependant dépouillé aussi les liasses suivantes, qui n'y sont guère ou pas représentées :

Rep. 63, nº 14. A. B. Voyage de Fürstenberg à Berlin (janvier 1670). — Mission de Nicolartz à Berlin (1671). — Mission d'Iéna et de Blaspeil à Bielefeld (1671). — Mission de Blaspeil à Cologne (1671).
Rep. 34-244-11. Westphælische Kreisakta. Mission d'Iéna et de Blaspeil à Cologne et à Bielefeld (1671).
Rep. 63, nºs 25 et 26. Lettres de l'évêque de Strasbourg à Schwerin (1670-1671). Mission de Ledebur et de Heyden (1673).
Rep. 63, nºs 47 à 50. Congrès de Nimègue.

Pour la période qui suit 1680, j'ai dû me contenter des dossiers suivants :

Rep. XI. Churcœln. Conv. 3. Mission de Fuchs à Hanovre, Neuenhaus, Cologne, La Haye et Amsterdam (1684).
Rep. 34-176. Lettres de Spaen à l'électeur (1683-1685).
Rep. 34-227ª 4. Négociation de Fuchs en Hollande (1685) [1].

Il faudrait enfin consulter aussi les protocoles des séances du Conseil secret, dont la publication a été commencée par M. Meinardus et qui forment aux Archives un dossier spécial. Les

1. On voit que pour cette dernière période je n'ai pu, faute de temps, élargir autant que pour la première le champ de mes recherches. A vrai dire, en dehors des deux missions de Fuchs en Hollande, les seules négociations qu'il soit indispensable de connaître sont les négociations avec l'empereur, qui ont été complètement étudiées par Pribram : *Œsterreich und Brandenburg*, *1685-1686*, ouvrage cité plus loin.

séances étaient parfois consacrées à des questions de politique extérieure. Quelques protocoles ont d'ailleurs été publiés déjà dans les *U. u. a.* [1].

II. Livres, brochures, articles [2]

1° *Ouvrages généraux sur l'histoire de l'Allemagne et en particulier de la Prusse au XVIIe siècle* :

On peut se contenter de :

Droysen, *Geschichte der preussischen Politik. Dritter Theil. Der Staat des Grossen Kurfürsten.* 2e ed. Leipzig, 1872, 3 v. in-8. — [3] A utilisé une grande partie des documents d'archives conservés à Berlin, mais ne les cite que rarement, et toujours sans référence précise. Attribue à Frédéric-Guillaume une politique nationale, qui, à ses yeux, justifie tous les actes du Grand Électeur.

Ranke. *Zwœlf Bücher preussischer Geschichte.* 2e édition (remaniée). Leipzig, 1878, 3 v. in-8. — Très sûr. Mais l'ouvrage, dominé par une idée générale, laisse de côté bien des faits importants. Partial aussi en faveur de Frédéric-Guillaume.

Erdmannsdœrffer. *Deutsche Geschichte von 1648 bis 1740.* (Collection Oncken). Berlin, 1892, 2 v. gr. in-8 (tome 1er). — Nécessairement très général, mais sûr; donne bien l'état des principales questions au moment où il a été publié.

Prutz. *Preussische Geschichte. Band II. Die Gründung des preussischen Staates* (1655-1740). Stuttgart, 1900, in-8. — Discutable; doit être lu avec critique; mais intéressant.

1. J'ai obtenu communication du dossier, sous condition de ne pas prendre de copies. Je puis donc, dans le texte, indiquer le contenu et le sens de certains protocoles, mais non en citer des extraits.

2. Cette bibliographie n'a pas la prétention de tout citer. Il ne suffirait point d'indiquer les ouvrages qui se rapportent directement à l'histoire des relations entre Frédéric-Guillaume et Louis XIV de 1660 à 1688, puisqu'il est impossible d'isoler cette histoire de tout ce qui l'entoure et l'explique. D'autre part, une bibliographie complète de la seule histoire de Frédéric-Guillaume remplirait presque un volume. Je me contente d'indiquer ici, et de classer méthodiquement, ceux des livres, brochures ou articles qui m'ont été utiles, en omettant tous ceux que j'aurais pu négliger.

3. J'indique ici l'édition que je cite dans les notes.



2° *Ouvrages généraux sur l'histoire de la vie ou du règne de l'électeur Frédéric-Guillaume* :

Pufendorf : *De rebus gestis Friderici Wilhelmi Magni...* Berolini, 1695. Lipsiae et Berolini, 1733 (2e édition préférable à la première). 1 v. in-f° avec portrait. — Document contemporain et officiel ; utilise et analyse les pièces d'archives. Mais la publication des pièces elles-mêmes le rend peu à peu inutile.

(Consulter, sur la façon dont l'ouvrage a été fait : Fischer, *Die offizielle brandenburgische Geschichtschreibung zur Zeit Friedrich Wilhelms des Grossen Kurfürsten* dans *Zeitschrift für preussische Geschichte*. 1878, XV. Sur la façon dont l'ouvrage a été fait et sur sa valeur historique : Droysen, *Zur Kritik Pufendorfs*, dans *Abhandlungen zur neueren Geschichte*. Leipzig, 1876, in-8).

Orlich. *Geschichte des preussischen Staates im XVIIten Jahrhundert mit besonderer Beziehung auf das Leben Friedrich-Wilhelms des Grossen Kurfürsten*. Berlin, 1838-39, 3 v. in-8. — Vieilli, mais toujours utile par le nombre et la variété des documents originaux cités ou mis à profit et dont un assez grand nombre ont disparu depuis.

Philippson. *Der Grosse Kurfürst Friedrich-Wilhelm von Brandenburg*. — Ier Theil : 1640-1660. — IIter Th. 1660-1679. — IIIter Theil. 1679-1688. Berlin, 1897, 1902, 1903, 3 v. in-8. — Donne l'état des questions, une bibliographie assez abondante ; a utilisé, dans la deuxième et surtout dans la troisième partie, un certain nombre de documents inédits. Assez nombreuses erreurs de détails, qui résultent d'une chronologie trop peu précise.

Il faut ajouter les notices, toujours utiles et souvent excellentes, contenues dans les différents volumes, cités plus haut, des *Urkunden und Actenstücke*. On trouvera de plus bien des renseignements de faits dans un journal contemporain :

Dietrich von Buch. *Tagebuch aus den Jahren 1674 bis 1683*. — Malheureusement l'édition (par Kessel, Iéna, 1865, 2 v. gr. in-8°) est on ne peut plus fautive [1].

1. Une édition nouvelle, préparée par F. Hirsch, doit être en ce moment à l'impression.

3° *Ouvrages généraux sur la politique française pendant le règne personnel de Louis XIV (jusqu'à 1688)* :

Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France. — Les introductions et les notices contenues dans les différents volumes cités plus haut sont toutes utiles. Voir en particulier celle de A. Waddington au volume *Prusse*, malheureusement peu précise et un peu partiale.

Mémoires de Saint-Simon. Édition de Boislisle. Paris, 1878 sqq. (en cours de publication). — Les notes et les appendices fournissent bien des renseignements essentiels.

Flassan. *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française depuis la fondation de la monarchie jusqu'à la fin du règne de Louis XVI*. Paris et Strasbourg, 1808, 6 v. in-8. Nouvelle édition, 1811, 7 v. in-8. — Peu utile pour la période étudiée.

Mignet. *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV*. Paris, 1835 à 1842. 4 v. in-4. — Indispensable, mais incomplet.

Legrelle. *La diplomatie française et la succession d'Espagne*. Paris, 1888 sqq., 3 v. in-8 [tome 1er]. — Utile, mais partial en faveur de Louis XIV et mal informé en ce qui concerne Frédéric-Guillaume.

Rousset. *Histoire de Louvois*. Paris, 1863, 4 v. in-8. — Doit être consulté avec précaution.

Lonchay. *La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas (1635-1700)*. Bruxelles. 1896, in-8. — Utile.

4° *Ouvrages concernant l'histoire de divers États ou Princes, entre 1660 et 1688*. (Empire. Princes allemands. Provinces-Unies de Hollande. Suède) :

Wagner. *Historia Leopoldi*. Vienne, 1719-1731. 2 t. in-f°. — Apologétique et insuffisante.

O. Klopp. *Der Fall des Hauses Stuart und die Succession des Hauses Hannover in Grossbritannien im Zusammenhange der europæischen Angelegenheiten von 1660 bis 1714*. Vienne, 1875, 1876, 4 v. in-8. — C'est en réalité une histoire politique de l'Europe; mais composée à Vienne et nourrie de documents inédits tirés des archives viennoises, elle est surtout intéressante pour l'histoire de la politique autrichienne. D'ailleurs confuse, partiale, suspecte.



Grossmann. *Die Geschæftsordnung in Sachen der æusseren Politik am Wiener Hof zu Kaiser Leopolds und Lobkowitz' Zeiten*, dans *Forschungen zur deutschen Geschichte*, 1872, XII. — Précis et très clair. Il est indispensable de connaître l'organisation ministérielle à la Cour de Vienne pour bien comprendre la politique impériale.

Pribram. *Lisola und die Politik seiner Zeit*. Leipzig, 1894, in-8. — — Important.

Dœberl. *Bayern und Frankreich*. Munich, 1900 et 1903, 2 v. in-8 (dont un de pièces). — Très intéressant et très utile.

Kœcher. *Geschichte von Hannover und Braunschweig (1648-1714)*. Leipzig, 1884 et 1895, 2 v. in-8. — Indispensable et sûr.

Guhrauer. *Kur-Mainz in der Epoche von 1672*. Hambourg, 1839. 1 v. in-8 en deux parties. — Vieilli; bizarrement composé. Utile par les documents inédits cités ou consultés.

G. Mentz. *Johann-Philipp von Schœnborn, Kurfürst von Maintz*. Iéna, 1896 et 1899, 2 v. in-8.

Auerbach. *La diplomatie française et la Cour de Saxe (1648-1680)*. Paris, 1888, 1 v. in-8.

Wicquefort. *Histoire des Provinces-Unies des Pays-Bas*. Édition Lenting et de Buren. Amsterdam, 1861 sqq., 4 v. in-8 (tomes 3 et 4). — A consulter avec beaucoup de précaution.

Lefèvre-Pontalis. *Jean de Witt*. Paris, 1884, 2 v. in-8.

Peter. *Johann de Witt*, dans *Historische Zeitschrift*, XIII. — Permet de corriger, sur bien des points, l'ouvrage précédent.

Carlson. *Geschichte Schwedens* (Traduction allemande de l'ouvrage suédois). Gotha, 1873 sqq., in-8 (tomes IV et V). — A utilisé un grand nombre de documents inédits.

5° *Ouvrages sur Frédéric-Guillaume, sa famille, ses ministres, son entourage :*

Les biographies du Grand Électeur sont très nombreuses et, pour la plupart, d'un caractère nettement apologétique. Je crois superflu d'en dresser ici la liste. On trouvera quelques renseignements utiles dans l'une des plus anciennes :

Orlich. *Friedrich-Wilhelm der Grosse Kurfürst*. Berlin, 1836, in-8.

Un bon type de biographie apologétique et populaire est au contraire fourni par l'une des plus récentes :

Martin Spahn. *Der Grosse Kurfürst*. Mainz, 1901, gr. in-8.



Sur les deux électrices et les princes électoraux :

Knauth. *Luise-Henriette von Oranien, Kurfürstin von Brandenburg*. Halle, 1867, in-8. — Plaquette apologétique.

F. Hirsch. *Die Briefe der Kurfürstin Luise-Henriette von Brandenburg an den Oberpræsidenten von Schwerin*, dans *Forsch. z. brandeburgischen und preussischen Geschichte*, 1895, VIII. — Très utile.

F. Hirsch. *Ein Bericht über das Ende der Kurfürstin Luise-Henriette von Brandenburg*, dans *Forsch. z. br. u. pr. Gesch.*, 1897, IX. — Intéressant.

Pierson. *Kurfürstin Dorothea*. Berlin, 1886, in-8. — Apologétique.

F. Hirsch. *Die Erziehung der ælteren Sœhne des Grossen Kurfürsten*, dans *Forsch. z. br. u. pr. Gesch.*, 1894, VII.

Prutz. *Zur Geschichte des Konfliktes zwischen dem Grossen Kurfürsten und dem Kurprinzen Friedrich*, dans *Forsch. z. br. u. pr. Gesch.*, 1898, XI. — Incomplet. Fait uniquement état des documents français.

Sur l'entourage du Grand Électeur :

R. von Hœlly. *Die staatsmænnische Thætigkeit Otto's von Schwerin unter der Regierung des Grossen Kurfürsten*. Programm. Hœhere Bürgerschule, Marne, 1874 et 1876, in-4.

F. Hirsch. *Otto von Schwerin*, dans *Hist. Zeitschr.*, 1893, Neue Folge, XXXV. — Très bon. Malheureusement inachevé.

Strecker. *Franz von Meinders*, dans *Staats- und socialwissenschaftliche Forschungen, von Schmoller*, Leipzig, 1892, II, 4. — Intéressant.

Salpius. *Paul von Fuchs*. Leipzig, 1877, in-8. — Tout à fait insuffisant.

W. von Unger. *Feld-Marschall Derfflinger* dans *Beiheft zum Militærwochenblatt*, 1896, n. 7 et 8.

6° *Ouvrages concernant l'histoire des relations entre le Brandebourg et la France, de 1660 à 1688, ou les évènements dont la connaissance est nécessaire pour comprendre ces relations.*

a) Vues générales sur la politique du Grand Électeur :

Koser. *Zur Erinnerung an den Grossen Kurfürsten*, dans *Preussische Jahrbücher*, 1888. — Insiste sur l'importance de la question suédoise.



Pribram. *Zur auswærtigen Politik des Kurfürsten Friedrich-Wilhelm von Brandenburg*, dans *Forsch. z. br. u. pr. Gesch.*, 1892, V. — Insiste sur le caractère réaliste et pratique de la politique électorale.

b) Sur la politique de Louis XIV en Allemagne, entre 1660 et 1688 :

Chéruel. *Ligue ou alliance du Rhin*, dans *Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*. Paris, 1885, in-8.

Pribram. *Beitrag zur Geschichte des Rheinbundes von 1658*, dans *Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften*. Vienne, 1887, in-8. — La connaissance de toute la littérature particulière relative à la Ligue du Rhin n'est pas nécessaire à une étude comme la nôtre. Ces deux ouvrages permettent de comprendre la façon dont Louis XIV, après 1660, se servit de la ligue du Rhin. Le second complète et corrige parfois le premier.

Chéruel. *Examen d'un mémoire de Lemontey intitulé : Tentatives de Louis XIV pour se faire élire empereur d'Allemagne*, dans *Séances de l'Académie des Sciences morales*, janvier 1886.

Vast. *Les tentatives de Louis XIV pour arriver à l'empire*, dans *Revue historique*, 1897, LXV. — Tenir compte des remarques faites sur cet article par Dœberl, *Bayern und Frankreich*, I, 421, note 1, et compléter avec le ch. VI du même ouvrage, 403 sqq.

Legrelle. *Louis XIV et Strasbourg*. Paris, 1881, in-8.

Bardot. *La question des dix villes impériales d'Alsace*. Paris, 1898, in-8. — Indispensables pour comprendre la politique de Louis XIV en Alsace et la répercussion de cette politique en Allemagne.

Pomponne. *Mémoires*. Édition Mavidal. Paris, 1860, 2 v. in-8. — Nous donne l'opinion de Pomponne sur la politique de Louis XIV entre 1671 et 1679.

Spanheim. *Relations de la Cour de France en 1690*. Édition E. Bourgeois. Paris, 1900, gr. in-8. — Indications précieuses sur Colbert de Croissy et sa politique.

O. Klopp. *Das Jahr 1683*, Graz, 1882, in-4. — Indications intéressantes sur la politique impériale.

Immich. *Pabst Innocenz XI*. Berlin, 1900, in-8.

Immich. *Zur Vorgeschichte des Orleans'schen Krieges. Nuntiaturberichte aus Wien und Paris, 1685-1688*. Heidelberg, 1898, in-8. — Indispensables pour l'étude de la politique française après 1685.



c) Sur l'opinion publique en Allemagne (à l'égard de la France) :

Zwiedineck-Südenhorst. *Die œffentliche Meinung in Deutschland im Zeitalter Ludwigs XIV. Ein Beitrag zur Kenntniss der deutschen Flugschriften-Litteratur*. Stuttgart, 1888, in-8.

Münzer. *Die brandenburgische Publicistik unter dem Grossen Kurfürsten*, dans *Mærkische Forschungen*, 1884, XVIII.

Haller. *Die deutsche Publizistik in den Jahren 1668-1674*. Heidelberg, 1892, in-8.

Hœlscher. *Die œffentliche Meinung in Deutschland über den Fall Strassburgs*, Münich, 1896, in-8.

Heinlein. *Einige Flugschriften aus den Jahren 1667-1678, betreffend den 2ten Raubkrieg Ludwigs XIV*. Progr. Waidhofen an der Thaya. 1877, 80, 82. — On trouve dans ces quatre ouvrages l'indication ou l'analyse d'un grand nombre de brochures et de pamphlets.

d) Sur la politique de l'empereur et de l'empire a l'égard de la France :

Meinecke. *Der Regensburger Reichstag und der Devolutionskrieg*, dans *Hist. Zeitschr.*, 1888, Neue Folge, XXIV. — Étude complète et très claire sur la politique de l'empire pendant la guerre de Dévolution. On y trouvera, en particulier, la discussion très précise des interprétations différentes de l'article *et ut eo sincerior*.

Ennen. *Frankreich und der Niederrhein*. Cologne, 1855 et 1856, 2 v. in-8. — Situation et rôle des principautés rhénanes pendant la guerre de Dévolution et la guerre de Hollande. Vieilli, mais encore utile.

Grossmann. *Der kaiserliche Gesandte Franz von Lisola im Haag (1672-1673)*.

Müller. *Wilhelm III von Oranien und Georg von Waldeck. Korrespondenz*. La Haye, 1873 et 1880, 2 v. in-8.
Les introductions exposent la politique de Waldeck, c'est-à-dire la politique du parti de la guerre, en Allemagne, entre 1679 et 1688.

Landwehr von Pragenau. *Die Marienburger Allianz*, dans *Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung*, 1895, XVI.

Fester. *Die armirten Stænde und die Reichskriegsverfassung 1681-1697*. Strassburger Dissertation, 1886.



Études de détail qui complètent les études générales contenues dans le volume de Müller.

Fester. *Die Augsburger Allianz von 1686*. Munich, 1893, in-8. — Également intéressant pour la politique de l'empire et celle de Louis XIV.

e) Sur les relations du Brandebourg avec ses voisins (la France exceptée), de 1660 à 1688 :

Autriche :

Pribram. *Œsterreich und Brandenburg. 1685-1686*. Innsbrück, 1884, in-8.

Danemark :

F. Hirsch. *Die Zusammenkunft des Grossen Kurfürsten mit dem Kœnige Christian V von Dænemark zu Doberan*, dans *Forsch. z. br. u. pr. Gesch.*, 1901, XIV.

Pologne :

Hassenkampf. *Die Bewerbung des Pfalzgrafen Philipp-Wilhelm von Neuburg um die polnische Krone*, dans *Zeitschr. der histor. Gesellschaft für die Provinz Posen*, 1896, XI.

F. Hirsch. *Zur Geschichte der polnischen Kœnigswahl von 1669. Dantziger Gesandschaftsberichte aus den Jahren 1668 und 1669*, dans *Zeitschr. des Westpreussischen Geschichtsvereins*. Dantzig, 1889, XXV.

Meinardus. *Kurfürst Friedrich-Wilhelms Bemühungen um die polnische Kœnigskrone*, dans *Hist. Zeitschr.*, 1894. Neue Folge, XXXVI.

Suède :

Arnheim. *Eine schwedische Denkschrift aus dem Jahre 1661 über die Wiederanknüpfung der diplomatischen Beziehungen zwischen Schweden und Brandenburg*, dans *Forsch. z. br. u. pr. Gesch.*, 1894, VII.

f) Sur les relations de l'électeur Frédéric-Guillaume avec la France :

Ribbeck. *Aus Berichten des hessischen Sekretærs Lincker vom Berliner Hofe wæhrend der Jahre 1666-1669*, dans *Forsch. z. br. u. pr. Gesch.*, 1899, XII.

Ribbeck. *Der Grosse Kurfürst in den Jahren 1673 und 1674. Nach Berichten des hessischen Agenten Lincker* dans *Forsch. z. br. u. pr. Gesch.*, 1900, XIII. — Le témoignage de Lincker est intéressant sur un assez grand nombre de faits secondaires.



A. Schultz. *Geschichte des Vertrages von Vossem. Beilage zum Jahresbericht der Hansaschule zu Bergedorf bei Hamburg.* 2 Th. 1901-1902. — Uniquement d'après les documents publiés. Idées discutables, mais intéressantes sur la politique de l'électeur en 1673.

Prutz. *Analekten zur Geschichte des Grossen Kurfürsten. 1677-1679*, dans *Forsch. z. br. u. pr. Gesch.*, 1899, XII. — Antécédents de la paix de Saint-Germain de 1679; insiste sur les conséquences du rapprochement entre le duc de Celle et la France. Le chapitre sur l'entrevue de Doberan est inutilisable (cf. l'article de Hirsch, cité plus haut).

Bulard. *Les traités de Saint-Germain (1679)*. Paris, 1898, in-8.— Insuffisant, mais utile.

Fester. *Die Abberufung Gottfrieds von Iéna vom Regensburger Reischstage*, dans *Forsch. z. br. u. pr. Gesch.*, 1902, XV. — Important pour la politique de l'électeur en 1687.

P. Haake. *Brandenburgische Politik und Kriegführung in den Jahren 1688 und 1689*. Cassel, 1896, in-8. — Reprend l'histoire de la politique électorale à la fin du règne du Grand Électeur. Persistance des convoitises sur Stettin.

g) SUR L'ARMÉE ET SUR L'HISTOIRE MILITAIRE DU BRANDEBOURG :

F. Hirsch. *Die Armee des Grossen Kurfürsten und ihre Unterhaltung wæhrend der Jahre 1660-1666*, dans *Histor. Zeitschr.*, 1885, Neue Folge, XVII. — Étude très précise et utile pour toute l'histoire de la période étudiée.

Peter. *Der Krieg des Grossen Kurfürsten gegen Frankreich (1672-1675)*. Halle, 1870, in-8.

Grossmann. *Montecuccoli*, dans *Archiv für œsterreichische Geschichte*. Vienne, 1879, LVII.

Rocholl. *Der Grosse Kurfürst im Elsass. 1674-1675*. Strasbourg, 1877, in-8.

Depping. *Geschichte des Krieges der Münsterer und Kœlner im Bündnisse mit Frankreich gegen Holland in den Jahren 1672-1674*. Munster, 1840, in-8.

Witzleben und Hassel. *Fehrbellin*. Berlin, 1875, in-8.

On peut se contenter de ces cinq ouvrages. Les deux premiers sont les plus utiles à l'étude des événements politiques.



h) Sur la politique maritime et coloniale de Frédéric-Guillaume :

Meinardus. *Beitræge zur Geschichte der Handelspolitik des Grossen Kurfürsten*, dans *Hist. Zeitschr.*, 1891, Neue Folge, xxx.

Peter. *Die Anfænge der brandenburgischen Marine.* Programm. Berlin, 1877, in-4.

Schück. *Brandenburg-Preussens Kolonialpolitik unter dem Grossen Kurfürsten und seinen Nachfolgern (1647-1721).* Leipzig, 1889, 2 v. gr. in-8. — Les conséquences des entreprises maritimes du Grand Électeur sur sa politique générale rendent indispensable l'étude de ces entreprises elles-mêmes.

i) Il faut mettre à part une intéressante étude critique, la seule de ce genre pour la période étudiée :

R. Fester. *Zur Kritik der Berliner Berichte Rebenacs*, dans *Hist. Zeitschr.*, 1903, xcii.

INTRODUCTION

Les conditions qui peuvent influer, en 1660, sur la politique de l'électeur Frédéric-Guillaume sont de deux sortes : les unes matérielles, les autres personnelles. Parmi les premières, il faut compter l'étendue et la situation des territoires qu'il possède ; ses moyens d'action, c'est-à-dire le caractère de son pouvoir, l'organisation de son gouvernement, ses ressources financières, son armée. Parmi les autres, il y a sa personne même, son tempérament, son caractère, ses passions, ses idées ; puis le caractère et l'influence de ceux qui l'entourent[1].

I. — L'ÉTAT BRANDEBOURGEOIS-PRUSSIEN

Les territoires. — L'État brandebourgeois est bien petit encore en 1660. Il serait difficile d'en préciser la superficie, impossible de calculer le chiffre de ses habitants : la statistique n'existe pas au XVIIe siècle. Nous ne pouvons guère que répéter ce que disait Hugues de Lionne, dans une instruction écrite en 1661 : « M. l'électeur de Brandebourg est certainement et sans contredit le plus puissant et le plus grand terrien de tous ses collègues élec-

1. Il va sans dire que je n'apporte point ici le résultat de recherches personnelles ; d'ailleurs les imprimés, recueils de documents ou monographies, nous apprennent, sur la première moitié du règne, tout ce qu'il est indispensable d'en savoir pour aborder l'étude de la seconde. Quant à la bibliographie de cette introduction, je l'ai séparée de la bibliographie spéciale du sujet lui-même : on la trouvera dans les notes ; et je n'ai signalé que les ouvrages essentiels. — Je tiens à dire, dès cette première page, combien je me suis servi, pour rédiger ce premier paragraphe, de l'ouvrage si sûr de M. Pariset, *L'État et les Églises en Prusse sous Frédéric-Guillaume Ier*, Paris, 1897. Le premier chapitre contient un état territorial que je n'ai eu qu'à mettre au point.



teurs, en sorte que, si tous les États qu'il possède étaient joints comme ils se trouvent dispersés, il y en aurait de quoi composer un royaume plus grand et plus considérable que n'est celui de Danemark, puisqu'il peut venir de Pologne en Flandre sans loger qu'une nuit ou deux hors des terres de son obéissance [1]. » Le plus grand État de l'empire en dehors de l'État autrichien, mais un petit État en Europe, à peine plus grand que le Danemark, tel est l'État brandebourgeois-prussien.

Il est plus important de connaître la situation des territoires qui le composent, la façon dont ils ont été acquis par la maison de Brandebourg et les conséquences qui en résultent pour les rapports de l'électeur avec ses voisins. Comme la plupart des États allemands, plus peut-être qu'aucun d'entre eux, celui-ci est en effet composé de petits États distincts, que l'électeur possède à des titres divers et auxquels viennent s'ajouter encore des droits éventuels ou des prétentions contestées. Nous répartirons les possessions de Frédéric-Guillaume en six groupes géographiques : 1° le groupe prussien ; 2° le groupe poméranien ; 3° le groupe brandebourgeois ; 4° le groupe thuringien ; 5° le groupe westphalien ; 6° le groupe rhénan.

1° Le groupe prussien [2] compte un seul territoire, le duché de Prusse. C'est, à l'intérieur, un plateau bas, ondulé, couvert d'innombrables lacs et de grandes forêts de pins, qui s'étend du Niémen à la Vistule ; la côte, sur la mer Baltique, comprend la presqu'île du Samland et, de chaque côté de celle-ci, les deux Haffs, le Kurisches Haff et le Frisches Haff, dont les issues sont gardées par les deux ports prussiens de Memel et de Pillau.

Le duché de Prusse est entouré par la Lithuanie et par la Pologne, qui possède le cours entier de la Vistule jusqu'aux embouchures, avec la rive méridionale du Frisches Haff, et qui

1. *Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France*, XVI, *Prusse*, 70.

2. Les dignités, les possessions et les prétentions de l'électeur sont indiquées ensemble, selon l'usage, dans sa titulature, qui figure dans le préambule des traités. La voici, telle qu'elle est constituée après les acquisitions de 1660 : « Dominus Fridericus Guilielmus, Dei gratia Marchio Brandenburgensis, Sacri Romani Imperii Archi-Camerarius et Princeps, Elector, Magdeburgi, Prussiae, Juliae, Cliviae, Montium, Stetini, Pomeraniae, Cassubiorum Vandalorumque, nec non in Silesia Crosniae et Carnoviae Dux, Burggravius Norimbergensis, Princeps Halberstadii, Mindae et Camini, Comes Marchiae et Ravensbergi, Dominus in Ravenstein, Louwenburg et Bytaw. » Préambule du traité d'alliance avec le roi d'Angleterre, fait à Westminster le 20 juillet 1661, dans Dumont, *Corp. Dipl.*, VI, 364.

s'avance même, par l'évêché d'Ermeland, jusqu'au cœur du duché prussien. A vrai dire, celui-ci n'est que le reste (la partie orientale et la moins riche) de l'ancienne Prusse conquise et colonisée par l'Ordre teutonique, et dont la Prusse polonaise (pays de la Vistule) forme la partie occidentale, abandonnée par l'Ordre à la Pologne au milieu du xve siècle. On sait que l'électeur de Brandebourg, Jean-Sigismond, avait hérité du duché de Prusse en 1618, mais que le duché était resté longtemps encore sous la suzeraineté du roi de Pologne, jusqu'au traité de Wehlau (1657), confirmé par celui d'Oliva (3 mai 1660).

Or, même après la paix d'Oliva, l'ancienne condition du duché de Prusse influe nécessairement sur les relations de l'électeur avec la Cour de Pologne. L'électeur est un vassal qui a profité des malheurs de la Pologne pour s'affranchir et les Polonais n'ont pas perdu toute espérance de révoquer un jour les concessions qu'ils ont dû lui faire. D'ailleurs, au mois de mai 1660, les derniers liens ne sont pas rompus entre le duché et le royaume, puisque les états prussiens n'ont point encore prêté serment à leur duc souverain. Il n'est même pas certain que ceux-ci y consentiront de bonne grâce ; car ils semblent regretter la suzeraineté polonaise, qui restreignait l'autorité du prince et garantissait ainsi les libertés des sujets. Entre le duc et le duché un conflit s'annonce déjà et la Pologne sera peut-être tentée d'en tirer profit.

De plus, la situation créée en Prusse par le traité d'Oliva se complique de dissentiments multiples qui résultent tous de la situation du duché. Frédéric-Guillaume obtient de Jean-Casimir, roi de Pologne, le libre transit des bois prussiens à travers le territoire polonais, par les voies fluviales de la Narew et de la Vistule ; bientôt le bois de la Prusse fait concurrence au bois de la Pologne sur le marché de Dantzig et les Polonais s'en plaignent. — Le duché de Prusse n'atteint la rive de la Vistule que sur une étendue de trois milles, près de Marienwerder, et le droit de bac appartient aux seuls riverains polonais ; mais là passe la route principale de Kœnigsberg à Berlin ; aussi l'électeur a-t-il fait installer, dès 1658, deux bacs prussiens et se refuse-t-il à les supprimer. — Il est également parvenu à établir une poste par courriers entre Kœnigsberg, Dantzig, Stettin et Hambourg et à installer à Dantzig un maître de poste qui ne dépend que de lui ; mais la Cour de Pologne s'en montre jalouse et c'est là encore une querelle qui ne se terminera que beaucoup plus tard. — Enfin la question la plus grave est celle d'Elbing. Elbing est une ville polonaise au fond du Frisches



Haff, au cœur du duché de Prusse, une place militaire et commerciale dont la possession est égalcment précieuse pour l'électeur et pour la Pologne. Elle a été cédée à Frédéric-Guillaume par le traité de Bromberg (6 novembre 1657) et doit lui être livrée après la paix générale. Or, les Polonais regrettent Elbing ; ils arguent de ce que la paix d'Oliva n'en a pas nominativement confirmé la cession [1], et ils se refusent à l'évacuer. L'électeur, qui n'a retiré de la longue guerre du Nord que de bien médiocres profits matériels, se voit privé par la Pologne du plus appréciable d'entre eux.

La situation du duché de Prusse a d'autres conséquences encore. Il est, nécessairement, un objet de convoitise pour la Cour de Suède, qui voudrait bien compléter autour de la Baltique le cercle des possessions et des douanes suédoises : la guerre du Nord vient de le prouver. Enfin le sort des places prussiennes intéresse même les puissances maritimes de l'Europe occidentale, l'Angleterre et les Provinces-Unies ; car celles-ci cherchent à affranchir du joug suédois leur commerce dans la Baltique et les marins hollandais viennent acheter sur les côtes de Prusse, à Pillau et à Memel, autant qu'à Dantzig, le bois et le goudron.

2° Le groupe poméranien comprend surtout la Poméranie ultérieure ou orientale, sur les bords de la mer Baltique, à l'est des embouchures de l'Oder. C'est une région formée de plateaux lacustres analogues à ceux de la Prusse, avec une côte presque sans abris. La Poméranie ultérieure a été donnée à Frédéric-Guillaume, en 1648, par la paix de Westphalie, ainsi que l'évêché sécularisé de Camin, qui y est englobé. On peut y rattacher les territoires de Lauenburg et de Bütow, anciennes terres poméraniennes, séparées quelque temps de la Poméranie au profit de la Pologne, puis cédées à Frédéric-Guillaume par le roi Jean-Casimir au traité de Wehlau (1657). Or, en Poméranie comme en Prusse, l'état territorial ne semble pas définitif. En vertu d'un accord signé en 1529 entre les maisons de Poméranie et de Brandebourg et mainte fois renouvelé depuis, l'héritage poméranien tout entier eût dû revenir à l'électeur Georges-Guillaume en 1637, à la mort du dernier duc, Boguslaw XIV ; mais les Suédois, qui occupaient alors le duché, ont refusé de le rendre, et la paix de Westphalie

1. L'électeur avait pourtant obtenu que l'on ajoutât au traité d'Oliva un article séparé qui réservait ses droits sur Elbing ; cet article (articulus declaratorius) fut signé par les ambassades suédoise et polonaise, mais ne fut pas compris dans la garantie du roi de France. Il est analysé dans Moerner, *Kurbrandenburgs Staatsvertræge*, 249.



leur en a laissé du moins la meilleure part. Elle leur a cédé la Poméranie antérieure ou occidentale, avec les villes de Stettin, Garz, Damm, Gollnow, près de l'Oder ; puis, sur la rive orientale du fleuve, une bande de territoire que les Suédois, abusant de leur puissance, ont élargi outre mesure par le recès de délimitation de Stettin (14 mai 1653).

Il va sans dire que Frédéric-Guillaume ne s'est résigné qu'à contre-cœur aux conventions de 1648, qui le frustraient plus qu'à moitié d'un héritage auquel il avait tous les droits : les compensations qui lui ont été accordées, si importantes qu'elles fussent, ne l'ont pas consolé ; l'accord forcé de 1653 l'a irrité plus encore. Enfin la situation même de la Poméranie suédoise est bien faite pour aviver ses regrets et pour éveiller ses craintes. Le cours moyen de l'Oder est pour lui une voie commerciale inutile, tant que les Suédois, installés à Stettin, en gardent l'issue ; et les plaines de la Marche s'ouvrent sans défense devant les troupes suédoises de Poméranie : Berlin n'est qu'à quelques journées de marche de Stettin. Entre les Cours de Brandebourg et de Suède, la question poméranienne perpétue les dissentiments et l'irritation.

3° Le groupe brandebourgeois forme la partie la plus ancienne des possessions de la maison de Brandebourg. Il comprend la Marche électorale (Altmark, Prignitz, Mittelmark, Uckermark) à l'ouest de l'Elbe et entre l'Elbe et l'Oder, et la Nouvelle Marche (Neumark) à l'est de l'Oder jusqu'à la frontière polonaise. Il faut y ajouter trois groupes de petits territoires acquis à des dates différentes et tous de mouvance bohême : ceux de Cottbus, Peiz et Bœrwalde, dans la basse Lusace, des deux côtés de la Spree (acquis en 1462) ; ceux de Teupitz, Zossen, Beeskow et Storkow, attenant à la moyenne Marche et enveloppés par une boucle de la Spree (acquis en 1462, 1490 et 1575) ; enfin le duché silésien de Crossen, dans la vallée de l'Oder, avec Bobersberg et Sommerfeld sur la rive gauche et Zullichau sur la rive droite (acquis en 1482). Dès le XVIIe siècle, les Marches de Brandebourg et leurs dépendances doivent surtout leur importance aux voies navigables qui les traversent : l'Oder, l'Elbe, la Havel et la Spree. L'électeur, selon la coutume du temps, lève des droits de douane sur l'Oder et sur l'Elbe ; la douane la plus productive est celle de Lenzen, sur l'Elbe, à l'extrémité nord-ouest de la Prignitz.

4° Le groupe thuringien ne comprend, en 1660, que la principauté de Halberstadt, ancien évêché sécularisé donné à l'électeur par la paix de Westphalie, en compensation de la Poméranie anté-



rieure. Elle se compose d'un certain nombre d'enclaves dispersées au nord de la Thuringe, sur le versant septentrional du Harz : le territoire de Halberstadt, les comtés de Falkenstein et d'Aschersleben, la seigneurie de Hasserode, les baillages de Wegeleben et de Weferlingen. La maison électorale jouit aussi, depuis 1449, d'un droit de suzeraineté sur le petit comté de Wernigerode, dans le Harz.

5° Le groupe westphalien comprend la principauté de Minden et le comté de Ravensberg. La principauté de Minden est un évêché, sécularisé en 1648 et donné à l'électeur, comme celui de Halberstadt, à titre de compensation pour la Poméranie antérieure. Elle présente pour lui le double avantage d'être située sur une voie navigable, la Weser, à l'endroit où la rivière franchit la porte Westphalienne, et surtout d'être à mi-chemin entre la Marche et le duché de Clève ; elle s'interpose entre l'évêché d'Osnabrück et le duché de Lunebourg. — Le comté de Ravensberg, attenant à la principauté de Minden, est une partie de l'héritage des ducs de Clève et de Juliers ; l'accord provisoire de Xanten, signé en 1614 avec le comte palatin Wolfgang-Guillaume de Neubourg, puis les traités, également provisoires, de Düsseldorf (8 et 10 avril 1647) et de Clève (11 octobre 1651) l'ont attribué à Frédéric-Guillaume.

6° Enfin le groupe rhénan comprend le comté de Mark et le duché de Clève. Le comté de Mark est situé dans la vallée de la Ruhr et se prolonge dans celle de la Lippe, par le territoire de Soest et de Lippstadt. Le duché de Clève s'étend sur les deux rives du Rhin, à la frontière des Provinces-Unies, et atteint autour de Gennep le cours de la Meuse. Tous deux, comme le comté de Ravensberg, ont fait partie de l'héritage du duc de Clève et de Juliers et ont été attribués à l'électeur de Brandebourg par les accords provisoires de 1614, 1647 et 1651. Mais il faut se souvenir que Frédéric-Guillaume a protesté contre le second et signé le dernier à contre-cœur, après l'échec d'une expédition imprudente et malheureuse ; il s'est toujours cru frustré. De plus, après 1621, les pays rhénans ont servi de champ de bataille aux Hollandais, alliés de l'électeur Georges-Guillaume, et aux Espagnols, alliés du duc de Neubourg ; des garnisons hollandaises se sont intallées, sous prétexte de les défendre, dans les places du duché de Clève, Orsoy, Büderich, Wesel, Rees, Emmerich sur le Rhin, Gennep sur la Meuse ; puis elles y sont restées en garantie d'une ancienne créance et elles y sont encore en 1660. Dans ses posses-

sions rhénanes, l'électeur n'est donc pas le seul maître : il doit y tolérer des garnisons étrangères et cette situation insolite est une source perpétuelle de froissements et de défiances.

Les prétentions. — Aux possessions effectives il ne faut pas manquer d'ajouter les droits éventuels ; ce sont, pour employer le langage du temps, les « titres de prétention », complément indispensable des « titres de possession ». Un prince du XVIIe siècle ne sépare jamais les uns des autres ; il les considère tous comme un héritage qu'il a le devoir de ne point laisser s'amoindrir entre ses mains. Il est certain que Frédéric-Guillaume a toujours souci de faire valoir ses droits, non seulement pour le profit réel qu'il en peut tirer, mais aussi parce qu'il les a reçus de ses ancêtres et qu'il doit en rendre compte à ses héritiers.

Parmi ces droits, il faut distinguer. L'un d'eux est un droit d'expectative, qui ne peut guère échapper à l'électeur. Frédéric-Guillaume, depuis 1648, se qualifie de duc de Magdebourg et l'est en effet, puisque la paix de Westphalie a sécularisé à son profit l'archevêché de ce nom. Mais il n'en prendra possession que plus tard, à la mort du duc Auguste de Saxe, qui en reste administrateur. De plus, la ville de Magdebourg, qui fait toute l'importance militaire et commerciale du duché, s'obstine à rester ville libre et n'a pas encore prêté en 1660 l'hommage éventuel. Il y a là aussi une difficulté et une inquiétude.

Un autre titre de prétention lui vient d'un droit discutable, qu'il n'a pas renoncé à faire admettre : c'est le titre de duc de Iægerndorf. Le duché silésien de Iægerndorf, dans la haute vallée de l'Oder, fief bohémien acquis au début du XVe siècle par la famille de Hohenzollern, appartenait encore, au début du XVIIe, à un prince brandebourgeois, Jean-Georges. Mais celui-ci, protestant zélé, se déclara en 1620 contre le roi de Bohême, fut mis au ban de l'empire et dépouillé de son duché. La confiscation a-t-elle été légale et définitive et prive-t-elle de tout droit la maison de Brandebourg, héritière de Jean-Georges ? Question complexe que les empereurs et les électeurs ne résolvent pas de la même façon. Frédéric-Guillaume prétend que l'empereur lui retient son bien, et c'est l'un de ses griefs contre Léopold.

Frédéric-Guillaume s'intitule encore duc de Juliers et de Berg, seigneur de Ravenstein, bien que Juliers, Berg et Ravenstein soient occupés par le duc de Neubourg. Ces titres nous indiquent que la succession des ducs de Clève n'a pas été réglée par un accord définitif entre les maisons de Neubourg et de Brandebourg. A vrai



dire, l'électeur admet, comme ses prédécesseurs, le principe d'une égalité de droits et d'un partage équitable ; mais il trouve sa part insuffisante et il espère l'arrondir, tout au moins de la petite seigneurie de Ravenstein. De plus le duc de Neubourg est catholique et l'électeur réformé ; ils ont tous deux, parmi leurs sujets, des catholiques et des protestants, et ne s'entendent pas sur la façon de les traiter ; cette question religieuse les divisera longtemps.

Enfin un dernier titre est tout à la fois titre de possession et de prétention : c'est celui de duc de Stettin, de la Poméranie, des Cassubes et des Vandales. Ainsi s'étaient fait appeler les anciens ducs poméraniens ; ainsi se fait appeler Frédéric-Guillaume, leur héritier légitime, quoiqu'il ait abandonné par la paix de Westphalie la moitié du duché aux Suédois. Mais ici même le titre n'est pas chose entièrement vaine ; il montre que l'électeur, comme tous les princes de son temps, considère qu'un droit héréditaire peut être temporairement aliéné par un traité, mais qu'aucune convention ne le détruit. Jusqu'au bout il verra dans le roi de Suède l'usurpateur de son bien et ne renoncera jamais à l'en chasser.



Après cette énumération à peu près complète et précise, on comprend mieux ce qui a été dit tant de fois de l'État brandebourgeois-prussien au XVIIe siècle. Il est fait de lambeaux de territoires, dispersés d'un bout à l'autre de la plaine allemande, du Niémen à la Meuse. Le duché de Prusse est hors de l'empire en pays slave ; la Poméranie et le Brandebourg font de l'électeur le prince le plus puissant du cercle de Haute-Saxe, bien que le duc de Saxe en soit resté le directeur ; les territoires acquis en 1648 l'ont introduit dans le cercle de Basse-Saxe, où domine la maison de Brunswick ; ses pays rhénans, augmentés de la principauté de Minden, le placent à côté du duc de Neubourg dans le cercle de Westphalie.

Mais s'il a des possessions partout, il est menacé partout. Il n'est guère de princes allemands dont les querelles lui puissent être indifférentes. Il n'est guère de puissance européenne dont il ne doive surveiller les ambitions et les intrigues. L'indépendance de son duché de Prusse peut dépendre de ce qui se passe en Pologne. Dans la Baltique, il a ses intérêts comme la Suède, le Danemark, les Provinces-Unies et l'Angleterre. La France ou la Hollande ne peuvent rien entreprendre vers le Rhin sans

inquiéter ses possessions rhénanes. Enfin l'empereur est son suzerain, et ce n'est pas seulement cette suzeraineté qui les lie, mais de multiples intérêts ou communs ou contraires.

La situation des territoires qui composent l'État brandebourgeois-prussien entraîne ainsi des conséquences qu'il est impossible de négliger, si l'on veut bien comprendre et juger équitablement Frédéric-Guillaume. Il faut se garder d'oublier que celui-ci ne jouira jamais d'une sécurité durable, presque jamais, fût-ce quelques mois seulement, d'une sécurité complète. L'État qu'il travaille à créer ne vivra qu'au milieu des périls et qu'au prix d'un perpétuel effort. Comment s'étonner, comment s'indigner surtout que la politique de Frédéric-Guillaume ait trop souvent employé la seule ressource des faibles, la duplicité ?

II. — Les moyens d'action

Les pouvoirs du Prince. — Le pouvoir de l'électeur Frédéric-Guillaume ressemble aussi peu à celui de Louis XIV que l'État brandebourgeois-prussien à un royaume tel qu'était la France au XVIIe siècle. De même que l'État est ici une collection d'États, le prince est, en quelque sorte, une collection de princes. Il n'y a pas de titre unique qui exprime la totalité de ses pouvoirs : Frédéric-Guillaume est bien à la fois, comme sa *titulature* officielle l'indique, un duc de Prusse, un margrave de Brandebourg, un duc de Clève, un comte de Mark, un duc de Poméranie, etc... sans compter les dignités qui s'ajoutent aux titres, comme celle d'électeur ou celle d'archichambellan de l'Empire. Et ce n'est pas une question de mots : les pouvoirs du duc de Prusse n'ont ni la même origine ni la même étendue que ceux du margrave de Brandebourg ou du duc de Clève. L'action du prince ne rencontre pas, ici et là, les mêmes obstacles. — En tout cas, sauf en Prusse, où Frédéric-Guillaume va être désormais duc souverain, son autorité trouve une double limite, au-dessus d'elle et au-dessous : au-dessus, c'est la suzeraineté de l'empereur ; au-dessous, ce sont les privilèges des assemblées locales, des états provinciaux. — Sans doute la suzeraineté de l'empereur ne pèse plus d'un grand poids depuis 1648 ; mais on s'abuserait si l'on n'en tenait plus aucun compte. Quand les Allemands parlent du Saint-Empire ou du chef souverain de l'Empire (Reichsoberhaupt), ce ne sont point là des formules entièrement vides : si les devoirs envers l'empereur



et l'empire ne déterminent plus guère la politique des princes, ils figurent encore parmi les mobiles secondaires, qui parfois, à titre d'appoint, emportent la décision. Puis l'empereur peut agir sur la diète et par celle-ci sur les princes : on a beau railler la diète, et non sans raison, son impuissance n'est pas si complète puisque les ambassadeurs affluent à Ratisbonne pour presser ou retarder les décisions des trois collèges et puisque Louis XIV lui-même a soin d'y envoyer ses meilleurs diplomates, Gravel ou Verjus. — Sans doute aussi les privilèges des états provinciaux n'ont plus longtemps à vivre. Partout les princes les attaquent, les restreignent ou les éludent, et cette lutte entre l'État et les états (Staat und Stænde) est même l'un des grands faits de l'histoire d'Allemagne au XVIIe siècle. Mais, en 1660, Frédéric-Guillaume la commence à peine et l'on ne peut encore en prévoir l'issue. — Les pouvoirs de Frédéric-Guillaume sont donc multiples, divers dans les divers territoires, et partout limités. A vrai dire, leur multiplicité et leur diversité même donnent au prince un droit supérieur, qui sort de la nature des choses : ne doit-il pas nécessairement concilier cette diversité avec l'unité qui est en sa personne et le peut-il sans briser les entraves légales qui l'embarrassent[1] ? Dès le XVIIe siècle, il est certain que l'électeur dispose d'une autorité plus haute et plus étendue que ses pouvoirs locaux ; il la doit à la double idée d'un pouvoir divin et d'une sorte de pouvoir patriarcal qui s'étendent sur tous les sujets, sans distinction d'origine. Cette double idée apparaît nettement, par exemple, dans le *Testament politique*[2], rédigé en 1667 par Frédéric-Guillaume en personne. Il y recommande à son fils ses devoirs envers Dieu, son créateur, qui l'a fait maître et régent de tant de terres et d'hommes, « der In erschaffen und zu einem Herrn und Regenten so vieller Lande und Leute gesetzet » ; il lui recommande aussi d'aimer tous ses sujets, quels qu'ils soient, comme un véritable père du pays, « als ein rechter Landes Vatter ». — Néanmoins il faut insister encore sur ce fait : en 1660, les sujets de Frédéric-Guillaume ne se sentent pas solidaires les uns des autres,

1. Cette idée a été très bien exprimée par M. Pariset, à propos du roi Frédéric-Guillaume Ier, dans son ouvrage cité plus haut (p. 23 sqq.). Elle est déjà vraie cinquante ans plus tôt.

2. Ce *Testament politique*, écrit de la main même de Frédéric-Guillaume, a été publié par Ranke dans la seconde édition de ses *Zwolf Bucher preussischer Geschichte*, Leipzig, 1878. J'y renverrai souvent. Dans les citations, je respecterai toujours l'orthographe originale.



ils n'ont pas encore l'idée d'un État unique, englobant et confondant les petites patries provinciales. C'est le Grand Électeur qui, peu à peu, fera pénétrer dans leur esprit cette idée nouvelle ; mais en attendant qu'elle ait lentement germé dans tous les cerveaux, il doit toujours compter avec les idées anciennes ; l'État qu'il gouverne reste un État fragmentaire et disparate, et nous allons en reconnaître partout, dans le gouvernement et l'administration, les regrettables conséquences.

Le gouvernement[1]. — Le gouvernement est essentiellement provincial, puisque l'État n'est pas encore unifié. Dans chaque province, un gouverneur (Statthalter) représente l'électeur et partage l'autorité, dans des proportions diverses, avec les états locaux : il en a plus dans la Marche de Brandebourg, possession ancienne où l'électeur réside plus souvent ; il en a moins dans le duché de Clève, moins encore dans le duché de Prusse. En tous cas, ces petits groupes provinciaux songent si peu à s'unir et à se confondre, qu'un des privilèges qu'ils réclament avec le plus d'opiniâtreté est celui de l'*indigénat ;* les fonctionnaires doivent être nés dans le pays même ; à Clève ou en Prusse, un habitant de la Marche passe pour un étranger. — Entre ces gouvernements provinciaux, le seul lien, en dehors de la personne du prince, c'est le *conseil secret* (Geheimer Rath), créé en 1604 par l'électeur Joachim-Frédéric et réorganisé par Frédéric-Guillaume en 1651[2]. Encore cette organisation montre-t-elle bien à quel point la forme de l'État reste

1. Bibliographie : Sur le caractère provincial du gouvernement et la nature des rapports entre l'électeur et les états locaux, consulter, dans les *Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich-Wilhelm*, les tomes V (Clève-Mark), X (Mark-Brandenburg), XV et XVI (Preussen). Sur le conseil secret, les cinq volumes publiés des *Protokolle und Relationen des brandenburgischen Geheimen Rathes ;* les deux ouvrages fondamentaux, mais vieillis, de Cosmar und Klaproth, *Geschichte des preussischen Geheimen Staatsraths*, Berlin, 1805, et Isaacsohn, *Geschichte des preussischen Beamtenthums*, Berlin, 1874-84 ; puis Isaacsohn, *Zur Geschichte des preussischen Beamtenthums*, dans *Zeitschrift für preussische Geschichte und Landeskunde*, X, XIV ; Schmoller, *Das brandenb.-preussische Innungswesen von 1640 bis 1806*, dans *Forschungen zur brandenb. und preussischen Geschichte*, I. On trouvera aussi des indications utiles dans les ouvrages généraux : Orlich, *Geschichte des preussischen Staates im 17ten Jahrh.*, tome Ier ; Droysen, *Der Staat des Grossen Kurfürsten*, tome II ; Ranke, *Zwœlf Bücher*, 2e éd., l. III, ch. II et III ; Erdmansdœrffer, *Deutsche Geschichte von 1648 bis 1740*.

2. L'ordonnance qui accomplit cette réorganisation, et qui fut rendue à Clève, le 4 décembre 1651, a été publiée par Isaacsohn, *Geschichte des preussischen Beamtenthums*, II, 359, et par Meinardus, *Protokolle und Relationen...*, IV, 394.



indécise. Le conseil secret garde un caractère double : c'est une institution locale, particulière à la Marche de Brandebourg, et c'est aussi une institution générale, mais seulement parce que l'électeur réside à Berlin et quand il y réside. D'ailleurs les conseillers secrets ont chacun leurs attributions particulières, variables au gré de l'électeur ; le conseil secret n'est que leur réunion : il ne forme pas corps en dehors d'eux. L'électeur veut-il prendre un avis ou faire exécuter un ordre, il peut s'adresser au conseil lui-même, c'est-à-dire à tous ses conseillers ensemble, qui délibèrent alors en séance plénière, « in pleno » ; il peut aussi s'adresser seulement à tel ou tel d'entre eux ; enfin lorsqu'il s'éloigne de Berlin pour aller en Prusse ou à Clève, l'instrument d'unité n'est plus, à vrai dire, le conseil secret, mais le très petit nombre des conseillers secrets — deux ou trois à peine — en qui l'électeur met spécialement sa confiance et qui se déplacent presque toujours avec lui. La création, en 1658, d'un *président supérieur du conseil secret* (Oberpræsident) n'en change point le caractère ; Schwerin, qui porte ce titre, continue à se voir chargé, comme ses collègues, des fonctions les plus diverses et à suivre l'électeur, tandis que le conseil reste à Berlin. Le conseil secret n'est donc en somme qu'un ministère collectif encore informe, qui peu à peu, mais bien plus tard, se décomposera en groupes distincts et donnera naissance aux ministères spéciaux, collectifs eux-mêmes.

La diplomatie [1]. — C'est précisément le petit groupe des conseillers les plus intimes qui, surtout après 1660, dirige presque seul avec l'électeur, la diplomatie électorale. Il y a là un domaine où le prince se meut plus librement, en dehors et au-dessus des groupes provinciaux. Ce n'est pas que ceux-ci n'aient parfois leur diplomatie particulière et que l'on ne voie les états de Clève ou ceux de Prusse accréditer des ambassades auprès de l'empereur ou du roi de Pologne pour la défense de leurs privilèges menacés ; mais ce ne sont là que des tentatives séditieuses, et les dernières. En réalité l'électeur seul entretient des rapports avec les princes ses voisins ou les souverains étrangers : il y emploie qui il veut.

1. L'étude de la diplomatie électorale doit être faite à l'aide de la correspondance diplomatique, publiée dans les *Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich-Wilhelm*, et, pour le rôle du conseil secret, avec les protocoles des séances du conseil (Meinardus, *Protokolle und Relationen...*) On peut consulter aussi : Krauske, *Die Entwickelung der stændischen Diplomatie*, dans *Staats- und Socialwissenschaftliche Forschungen* de Schmoller, 1886, Bd. V.



Il prend ses ambassadeurs parmi les fonctionnaires de tout ordre et de tout pays ; Marche, Prusse, Poméranie ou duché de Clève, peu lui importe : et c'est ainsi que se prépare d'abord, dans le corps diplomatique, la fusion des sujets, l'union des bonnes volontés et des dévouements. L'électeur emploie également le conseil secret ; mais le rôle de celui-ci se restreint d'année en année. Au début, Frédéric-Guillaume s'adressait souvent à lui ; s'agissait-il d'envoyer une ambassade, il lui demandait son avis motivé et le priait de faire rédiger par un de ses membres les instructions de l'ambassadeur ; dans les cas graves, il voulait savoir son sentiment sur l'ensemble de la situation politique ; le conseil se réunissait alors, délibérait et rédigeait l'avis demandé, ou bien chaque conseiller, individuellement, envoyait sa consultation particulière (Gutachten). Mais peu à peu les habitudes changent. L'électeur consulte plus rarement son conseil secret. Il s'adresse presque uniquement à quelques conseillers intimes ; ceux-ci donnent leur avis, préparent les instructions, reçoivent les relations des ambassadeurs, en rendent compte à leur maître, proposent les réponses qui leur seront envoyées. Ce sont eux aussi qui, en qualité de *commissaires*, entrent en conférences avec les ambassadeurs étrangers, écoutent leurs propositions, en font rapport à l'électeur.

Dès 1660, la direction de la diplomatie échappe donc au conseil lui-même et passe à quelques-uns de ses membres, qui représentent, sous une forme encore rudimentaire et instable, ce qui sera plus tard le ministère collectif des affaires étrangères.

Or cette organisation a d'intéressantes conséquences. Voici un département, en effet, et non l'un des moindres, le département des affaires étrangères, où rien ne restreint ni ne gêne l'initiative du prince. Celui-ci choisit à son gré ses instruments ; il est plus libre, en quelque façon, que Louis XIV lui-même, puisqu'il n'a pas de ministre des affaires étrangères, puisqu'il peut à chaque moment et dans chaque occasion faire varier la part d'autorité qu'il délègue ou même laisser agir à la fois des influences qu'il sait contraires comme celles de Schwerin et d'Iéna, plus tard celles de Meinders et de Fuchs. A côté de Frédéric-Guillaume il n'y a pas de place pour un Lionne ni même pour un Croissy ; et tandis qu'à Paris les ambassadeurs étrangers n'approchent Louis XIV que rarement, en audiences solennelles, où les moindres paroles ont été réglées à l'avance, à Berlin ils peuvent voir presque chaque jour l'électeur, qui les reçoit à sa table, les invite



à ses chasses, cause longuement et librement avec eux et reste toujours maître d'agir par lui-même.

Les finances. L'armée. — L'électeur est le maître de sa politique ; mais il n'y a pas de politique indépendante, surtout au XVII[e] siècle, sans argent et sans troupes. Que sont, en 1660, les finances et l'armée de Frédéric-Guillaume ? Nous saisissons ici les pires conséquences du morcellement de l'État.

L'administration financière, comme les autres, est régionale [1]. Il y a dans chaque province une chambre des finances (Amtskammer), qui recueille et administre les revenus de la province. Au-dessus des chambres provinciales il n'y a rien, sinon la compétence imprécise et variable du conseil secret. Quand Frédéric-Guillaume est à Berlin, le conseil secret peut être saisi de n'importe quelle affaire, financière ou autre, qui concerne la Marche ou toute autre province. Mais quand Frédéric-Guillaume est à Clève ou à Kœnigsberg, le conseil secret retombe au rang d'une assemblée locale et sa compétence financière passe aux conseillers qui ont accompagné leur maître. D'ailleurs, dans un cas comme dans l'autre, le résultat est à peu près le même. Les conseillers secrets, employés en même temps dans les affaires les plus diverses, ne peuvent se spécialiser ; ils ne possèdent point d'expérience technique et n'ont pas le temps d'en acquérir. C'est le désordre au sommet de l'administration financière.

A vrai dire, bien peu de temps avant la paix d'Oliva, le 14 novembre 1659, Frédéric-Guillaume essaie de créer un organe central, une sorte de ministre. L'un de ses conseillers, Canstein, reçoit le titre de *Directeur des intérêts économiques dans tous les pays électoraux* [2] ; il acquiert un droit de contrôle sur les comptes et l'administration de toutes les chambres des finances et devient

1. Bibliographie : Les documents relatifs à l'administration financière ne sont encore publiés qu'en partie. Voir surtout : Breysig, *Geschichte der brandenburgischen Finanzen in der Zeit von 1614 bis 1697* ; mais le tome I[er] seul a paru (Leipzig, 1895). On peut le compléter avec Riedel, *Der brandenburgisch-preussische Staatshaushalt* (1866), et avec un certain nombre d'articles parus dans le *Jahrbuch für Gesetzgebung...* de Schmoller, surtout : Schmoller, *Die Epochen der preussischen Finanzpolitik*, 1877 ; et Breysig, *Der brandenburgische Staatshaushalt in der zweiten Hælfte des 17ten Jahrhunderts*, 1892. Il faut y ajouter, sur l'organisation financière dans ses rapports avec l'organisation de l'armée : Breysig, *Die Organisation der brandenburgischen Kommissariate in der Zeit 1660 bis 1697*, dans *Forsch. z. br. u. pr. Gesch.*, 1892, V.

2. Canstein est alors à la fois *Præsident der Kœllnischen Amtskammer* et *Direktor der Œkonomiewesens in allen Kurfurstlichen Landen.*



responsable de leur gestion. Mais combien l'institution nouvelle se dégage mal des habitudes et des idées qu'elle doit combattre ! Canstein reste en même temps président d'une chambre particulière, celle de Berlin, ce qui lui prend la meilleure part de son temps et nuit à son autorité sur les autres chambres ; une grande province, la Prusse, échappe encore à sa compétence ; enfin, rien ne détermine ses rapports avec le conseil secret, qui partage sa responsabilité et par conséquent la rend illusoire. En pratique, sous le régime nouveau, les finances électorales sont aussi mal administrées qu'avant [1].

La mauvaise administration financière explique en grande partie l'insuffisance des revenus. Mais ceux-ci sont de plus insuffisants par eux-mêmes. Ils ne comprennent encore, comme revenus réguliers. que le produit des domaines, les monopoles, les douanes. Les domaines sont très étendus ; ils forment au moins le quart du sol cultivé ; mais l'État ne les afferme pas [2] ; il les exploite directement et les exploite mal, si bien que le plus clair des revenus est consommé sur place. Les monopoles n'ont qu'une médiocre importance : ce sont, par exemple, la vente de l'ambre recueilli sur les bords de la Baltique ; l'extraction et le travail du minerai dans quelques mines de fer ; l'importation et la vente du sel ; la poste aux lettres. Quant aux douanes, selon les idées du temps, elles imposent un droit de passage à la sortie comme à l'entrée, aux produits du pays comme à ceux de l'étranger ; on les multiplie à l'intérieur et la gêne qu'elles font subir au commerce compense amplement les bénéfices qu'elles réalisent. Enfin, l'habitude persiste encore d'attribuer tel revenu à telle dépense déterminée, si bien que les caisses inférieures se vident à mesure qu'elles se remplissent et que trop souvent, surtout en temps de guerre, presque rien n'arrive jusqu'aux caisses centrales. Parfois, la Cour et l'électeur manquent de tout. Il faut alors emprunter à quelque officier supérieur, à quelque gros fonctionnaire, plus riche que son maître, et qui réclame une terre du domaine en garantie. Même pendant

1. Ce nouveau régime prit d'ailleurs fin en 1674, à la suite d'un procès en malversation intenté à Canstein, et l'on en revint aux anciens errements.

2. A vrai dire on avait essayé, en 1652 et pendant les années suivantes, de substituer au système de l'exploitation directe celui de l'affermage (*Arrendesystem*) ; mais l'essai, incomplet et maladroit, ne réussit pas ; en 1659, il n'y avait que sept domaines affermés sur vingt-huit. Voir Breysig, *Gesch. der brand. Finanzen*, I. II, ch. II.



les années meilleures, c'est seulement par des emprunts que l'électeur peut se procurer les fonds secrets dont il a besoin.

***

L'état de l'armée [1] s'explique par l'état des finances et nous apercevons ici le résultat le plus dangereux du régime provincial, l'un des faits qui influent le plus sur la politique brandebourgeoise.

Quand on considère les conditions dans lesquelles l'électeur entretenait ses troupes, on se croirait presque à l'époque de Jean le Bon ou de Charles V. Pendant la guerre du Nord, il a sur pieds 15 à 16.000 hommes, parfois 20 et jusqu'à 25.000 ; mais à quel prix ! Sans cesse, il doit obtenir des contributions nouvelles, véritables aides extraordinaires, non seulement en Prusse, où l'on se bat, mais dans la Marche, à Clève et ailleurs ; et chaque fois les états regimbent ou crient misère ; ceux de Clève déclarent tout net que la guerre de Prusse ne les regarde pas ; ceux de Prusse, qu'elle épuise toutes les ressources du pays. Il faut discuter, lutter pour obtenir l'indispensable, et recommencer chaque année, ici ou là. Néanmoins, tant que la guerre avait duré, Frédéric-Guillaume était parvenu à lever, de gré ou de force, les contributions nécessaires. Mais après la paix ? Comment faire admettre aux états que l'intérêt commun exige des troupes permanentes ? Ne comprennent-ils pas à merveille que leurs privilèges auront vécu le jour où l'aide se changera en un impôt régulier, le jour où les ressources du prince ne seront plus à la merci de leur bon vouloir ?

Tel est le fond du débat entre les assemblées provinciales et l'électeur. Tout dépend de son issue : la réorganisation des finances, l'existence d'une armée permanente, l'indépendance de l'État au-dessus des états. Or, en 1660, les résultats obtenus sont bien

1. BIBLIOGRAPHIE : Stuhr, *Die brandenburgisch-preussische Kriegsverfassung zur Zeit Friedrich-Wilhelms des Grossen Kurfürsten*, Berlin, 1819 (vieilli, mais encore utile). — Schmoller, *Die Entstehung des preussischen Heeres von 1640 bis 1740*, dans *Deutsche Rundschau*, 1877, III. — Von Schrœtter, *Die brandenburgisch-preussische Heeresverfassung unter dem grossen Kurfürsten*, dans *Staats- und Socialwissenschaftliche Forschungen*, 1892, II. — Mülverstedt, *Die Kriegsmacht des Grossen Kurfürsten*, Magdebourg, 1868. — Lehmann, *Die brandenburgische Kriegsmacht unter dem Grossen Kurfürsten*, dans *Forsch. z. br. u. pr. Gesch.*, 1888, I. — Hirsch, *Die Armee des Grossen Kurfürsten während der Jahre 1660-1666*, dans *Histor. Zeitschr.*, 1885, III.



incomplets et bien incertains encore. Seuls, les états de la Marche ont accordé, dès 1653 et sans limitation de temps, une contribution annuelle de 240.000 thalers ; ceux de Clève ne se résigneront qu'en 1661 et n'en accorderont que 110.000 ; ceux de Prusse résisteront plus encore : en 1663 seulement, ils voteront 93.333 thalers (280.000 Gulden), mais pour une durée de trois ans. Aussi, après la paix d'Oliva, Frédéric-Guillaume, qui voudrait conserver au moins un solide noyau de troupes, en est-il réduit à les licencier presque toutes. On peut préciser ce qu'il en garde et l'exactitude des chiffres est expressive : en Prusse, 1.024 cavaliers, 560 dragons, 2.340 fantassins en dehors des deux garnisons de Memel et de Pillau, qui ne font que quelques centaines d'hommes ; d'ailleurs, les troupes prussiennes ne servent pas hors de Prusse ; — sur le Rhin et en Westphalie, en dehors des garnisons, 300 dragons à Ravensberg ; — dans la Marche, la Poméranie et les territoires voisins, en dehors des garnisons encore, 150 gardes à cheval (Trabanten), 1.200 gardes à pied (Leibgarden), deux régiments de six compagnies, l'un de 900 hommes, l'autre de 1.000 ; — au total, outre les troupes prussiennes, 5.375 hommes disséminés dans les garnisons depuis Lippstadt jusqu'à Memel et 3.550 hommes qui pourraient entrer en campagne [1].

Sans doute, c'est beaucoup pour l'électeur d'avoir quelques troupes permanentes, si réduites soient-elles; peu à peu, il parviendra à en augmenter le nombre. Mais à mesure qu'elles seront plus nombreuses, le problème de leur entretien deviendra plus difficile à résoudre. Il faudra augmenter encore les contributions, malgré les protestations et les charges déjà trop lourdes des sujets ; créer, en vue de l'armée, tout une organisation financière nouvelle [2]; recourir souvent aux emprunts. Tout cela même ne suffira pas encore : il faudra que l'électeur demande à ses alliés le supplément de ressources qui lui manquera ; sa politique devra compter avec la nécessité des subsides.

III. — L'Électeur Frédéric-Guillaume.

La politique brandebourgeoise ne dépend pas seulement de conditions matérielles ; elle dépend aussi, et plus encore, de celui qui la dirige, de Frédéric-Guillaume en personne.

1. D'après Hirsch, *Op. cit.* (*Hist. Zeitschr.*, 1885).
2. Voir Breysig, *Die Organisation der brandenburgischen Kommissariate*.





Son caractère. — En 1660, Frédéric-Guillaume a quarante ans. Il est de taille moyenne et d'assez forte corpulence. Son visage rond très coloré, ses traits un peu gros, sa bouche épaisse, son nez busqué, ses yeux très vifs surmontés de sourcils en broussaille, son front large barré déjà de rides volontaires, ses cheveux aux mèches désordonnées, lui donnent une physionomie d'ardeur un peu tumultueuse que tempère une évidente bonté. Au mois de janvier 1658, il a ressenti la première atteinte d'un mal qui devait le tourmenter trente ans, la goutte ; mais pendant d'assez longues années encore les attaques en seront courtes et rares ; elles ne l'inquiéteront point et son activité n'en souffrira pas. Il est en pleine vigueur, en pleine santé.

Son caractère [1] est un curieux mélange, où le tempérament et la volonté se combattent. Par nature, il a l'émotion prompte et vive. Une nouvelle heureuse ou inquiétante, une question qu'il voudrait éluder suffisent à le déconcerter aussitôt : il s'embarrasse, il rougit, il a peine à composer son visage. Souvent aussi il s'emporte en colères subites ; la contradiction la plus légère l'irrite alors au point de lui faire perdre toute mesure ; il ne dissimule rien, ne ménage personne, même pas les ambassadeurs étrangers qui, bon gré mal gré, se taisent et laissent passer l'orage [2]. Il est fier, orgueilleux, très sensible aux attentions flatteuses ou aux dédains. Il est ambitieux, avec quelque chose d'impétueux et d'inégal. Son imagination l'entraîne aisément, et le grise ; un témoin, peu disposé il est vrai à l'indulgence, Sophie de Hanovre, l'écoute en souriant défaire des armées comme moulins à vent, en vrai Don Quichotte [3]. Mais ces crises, quoique fréquentes, sont passagères et n'influent guère sur sa conduite ; il semble, à ces moments-là, qu'il renonce à maîtriser sa fougue naturelle et qu'il

1. Parmi les documents qui nous aident à comprendre le caractère de Frédéric-Guillaume, en dehors des témoignages contemporains, le plus précieux est sa correspondance. Ses lettres intimes au baron de Schwerin, publiées déjà en partie, mais d'une façon très incorrecte, par Orlich, se trouvent dans les *Urk. u. Act.*, aux tomes VIII, IX, XII et XVIII.

2. Ses colères font presque penser à celles de son petit-fils, le roi Frédéric-Guillaume Ier. Son fils aîné, Charles-Émile, qui mourut à vingt ans, pendant la campagne d'Alsace, était aussi très violent.

3. « ... Pourveu que vous prissies la paine de parler en Donc Quischot, comme l'Elec[teur] de Bran[debourg] et luy (le duc Georges-Guillaume de Hanovre) font tous les iours et defont des armees comme un moulin a vant. » Sophie de Brunswick à son frère, l'électeur palatin ; 12 janvier 1661. Cité dans Kœcher, *Geschichte von Hannover*, I, 724.



lui rende la main, afin de la ramener ensuite, satisfaite et docile, dans les voies paisibles de la raison.

Le véritable Frédéric-Guillaume est tout autre et les observateurs superficiels s'y trompent seuls. Il ne s'attarde guère aux moulins à vent; il a, au plus haut point, le sens du réel et du possible. Il n'agit pas par boutade ou par passion : c'est un sentimental qui ne s'abandonne au sentiment qu'après en avoir vérifié la direction et calculé les profits. Il ne sait pas toujours (car il n'est pas le plus fort) comment il atteindra son but, mais il sait toujours où il veut aller. Il a la volonté souple et persévérante. Il sait être dissimulé et sacrifier entièrement ses préférences personnelles aux intérêts de sa politique : comment n'aurait-il pas appris la dissimulation dès sa jeunesse, dans une Cour où tout lui était hostile, même l'esprit de son père ? Enfin son impétuosité se double d'indécision ; s'il s'attache fortement à la résolution qu'il a prise, il hésite parfois longtemps avant d'en prendre une ; il se défie de lui-même, pèse les conséquences, écoute les raisons contraires et ne se résout qu'au dernier moment.

Les mobiles de sa politique. — Le caractère de Frédéric-Guillaume et son passé aident à comprendre quels seront, après 1660, les principaux mobiles de sa politique.

C'est d'abord le mobile religieux. Frédéric-Guillaume est animé d'une foi très vive et très profonde. Cette foi apparaît partout, dans ses lettres intimes à Schwerin, dans l'instruction qu'il écrit en 1662 pour l'éducation de son fils, dans son testament politique; elle ne s'exprime pas en banalités pieuses comme en trouvent aisément les croyants les plus tièdes : elle éclate en expressions personnelles dont la sincérité n'est point suspecte. Frédéric-Guillaume est un réformé et un réformé convaincu ; il le doit à son gouverneur, Kalckhun von Leuchtmar, qui semble avoir eu sur son jeune esprit une influence durable ; puis les années heureuses passées en Hollande[1], ses relations avec sa tante[2], la veuve du palatin Frédéric V, n'ont pu que fortifier ses impressions d'enfance. L'intérêt de l'église réformée ne le laissera donc jamais indifférent. Pourtant, il faut noter ici que sa foi est capable de quelque tolérance. Presque tous ses sujets sont luthériens ; il a, dans le duché

1. Frédéric-Guillaume passa en Hollande près de quatre années de sa jeunesse, de 1634 à 1638.

2. La mère de Frédéric-Guillaume, Élisabeth-Charlotte, était une sœur de l'électeur palatin Frédéric V.



de Clève, des sujets catholiques : il n'essaiera point de les convertir. Sans doute, il parle en termes violents, dans son testament de 1667, des « horreurs grossières et des superstitions du papisme »[1] : il se réjouit de ce que la Marche et la Poméranie en soient entièrement délivrées ; il recommande à son fils d'empêcher, avec un soin jaloux, qu'elles ne s'y glissent à nouveau. Mais il ajoute tout au moins ce conseil que peu de princes eussent alors donné : « Vous devez, sans distinction de foi, aimer, comme un véritable père du pays, tous les sujets que Dieu a mis sous votre puissance[2]. » Il se défend de jamais violenter les consciences, car — c'est encore un mot de lui — « les consciences appartiennent à Dieu, aucun potentat sur la terre ne peut les forcer : denn die Gewissen sind Gottes. Kein Potentat in der Welt vermag die Gewissen zu zwingen. »

Un autre sentiment qu'il a très vif est celui de ses devoirs de prince. On peut à peine dire qu'il les fasse passer après ses devoirs de chrétien, car les uns et les autres se confondent presque, puisque c'est Dieu qui l'a fait prince et qu'il lui doit compte de ses moindres actes. Frédéric-Guillaume (l'expression revient sans cesse sous sa plume) veut être le père de ses sujets ; il recommande à son fils de « travailler pour leur profit et pour leur bien ». Il a aussi l'idée que l'État est un patrimoine confié par Dieu à sa famille : qu'il est donc responsable envers Dieu de son intégrité et de sa prospérité ; et qu'il ne saurait avoir d'autre intérêt que l'intérêt de l'État.

Mais l'État brandebourgeois-prussien se trouve placé dans des conditions exceptionnelles. Par sa situation géographique, il est plus menacé qu'aucun autre et ses ressources ne répondent point à son étendue. Frédéric-Guillaume ne s'abuse pas sur les périls qui l'entourent, sur l'insuffisance de ses forces. Il en a fait trop souvent la cruelle expérience. Dans son enfance, il a vu la Marche de Brandebourg — la chère Marche, comme il l'appelle — servir de champ de bataille aux Autrichiens et aux Suédois et si abominablement ravagée que sur 330.000 habitants elle en a perdu, croit-on, 140.000. Par deux fois, en 1646 et en 1651, il a tenté de régler

1. « Undt ist Gott lob die Chur Brandenburg undt Pommern von Pabstlichen groben greulen undt Abgoetterey gentzlich befreihet. » Ranke, *Zwölf Bücher*, 2e éd., I, 501.

2. « Ewere von Gott untergebene Unterthanen musset Ihr ohne ansehung der Religion, als ein rechter Landes Vatter lieben, Ihren nutzen undt bestes... alzeitt gerne zu beforderen suchen... » *Ibid.*, 503.



par la force son différend avec le duc de Neubourg et par deux fois la force lui a manqué : isolé, au milieu de voisins hostiles ou défiants, il a dû reculer à la hâte, tandis que les Suédois, au contraire, en dépit de son droit et abusant de sa faiblesse, élargissaient à leur convenance la frontière poméranienne. Enfin la guerre du Nord a commencé; et Frédéric-Guillaume, pris entre la Pologne et la Suède, n'a pu sauver sa Prusse et l'affranchir qu'au prix de cinq longues années d'angoisses, d'efforts et de duplicité.

Il a désormais compris qu'il ne doit compter que sur lui-même et ses principes d'action ne changeront plus. Puisqu'il n'est point de sécurité pour les faibles, il essaiera de se faire sa place parmi les forts. La Suède, autrefois si pauvre, a donné le premier exemple de ce que peut un État médiocre avec de bons soldats. Frédéric-Guillaume fera du Brandebourg un État militaire ; il aura toujours sur pied, coûte que coûte, une petite armée solide ; l'entretien de l'armée sera l'une des conditions de sa politique. — Mais cette force qu'il veut créer lui manquera longtemps encore ; longtemps encore il lui faudra compter sans elle. Il saura que les faibles ne peuvent avoir une politique indépendante ; qu'ils doivent se réduire à épier les événements, à prévoir le péril, à saisir l'avantage quand il s'offre. Aux ambitions lointaines, il préférera les profits immédiats. — Ses possessions, dispersées du Rhin au Niémen, le mêlent à tous les conflits européens, et il est trop petit prince pour y jouer le rôle décisif. Il n'y devra donc intervenir qu'avec une prudence toujours en éveil, sans hâte, au bon moment, en vue d'un avantage précis et accessible, et en ménageant toujours sa retraite. Mais une prudence avisée n'est jamais inactive. Il sait ce que coûte la neutralité, quand elle est autre chose qu'une position d'attente et qu'un moyen de se préparer à agir. Cette neutralité impuissante et inerte — celle de son père entre les impériaux et les Suédois, — il la craint plus que la guerre, car elle en apporte les maux sans les profits. Entre deux voisins qui se battent, dit-il à son fils dans son testament, prenez toujours parti ; « sinon ce sera sur vos terres que la tragédie se jouera ». Mais ne précipitez rien ; mettez-vous d'abord en bonne posture, « in guter postur » ; faites-vous considérer ; vous n'aurez plus ensuite qu'à bien choisir votre heure et qu'à bien calculer votre gain. — Il sait aussi ce qu'il peut attendre de ses voisins. Les uns, les petits, le craignent et l'envient ; les autres redoutent tout accroissement de sa puissance et le dépouilleraient volontiers ; tous se défient de lui, comme il se défie de tous. Heureusement, la confiance n'est pas indispensable



aux amitiés politiques ; Frédéric-Guillaume nouera autour de lui le plus d'alliances possible. Il ne s'abusera pas sur leur valeur : « On sait, dit-il encore à son fils, et l'expérience prouve sans cesse qu'il ne faut pas compter beaucoup sur les alliances. » Mais on aurait tort de les négliger ; parfois la crainte d'une épée tient une autre épée au fourreau ; et c'est raison, ajoute-t-il, « car si vous avez plusieurs alliés, il peut arriver que l'un ou l'autre ait intérêt à vous apporter assistance [1]. » D'ailleurs, tout en ménageant vos alliés, mettez-vous en état de vous passer d'eux : les alliances sont une bonne chose, mais c'en est une meilleure d'être fort par soi-même : « Alliancen seindt zwar gut, aber eigene Kraefte noch besser [2]. » Il va sans dire que des alliances ainsi comprises ne lient guère ceux qui les concluent ; le secours incertain qu'elles promettent ne se paie que d'une fidélité douteuse : elles ne gênent pas les évolutions de la politique. Telle est bien la conception de Frédéric-Guillaume ; mais il faut avouer qu'il n'a pas tort quand il l'attribue lui-même à ses alliés.

Frédéric-Guillaume et ses voisins. — Pour un politique aussi réaliste, les idées préconçues ne comptent guère. Il en a cependant, car il a fait déjà bien des expériences ; et il est intéressant de les connaître, car elles peuvent apporter leur appoint aux résolutions de chaque jour. Vers 1660, que pense Frédéric-Guillaume de ses principaux voisins ?

Ce sont d'abord les princes d'empire. Frédéric-Guillaume a grand soin de distinguer parmi les autres ses collègues les électeurs. Il tient beaucoup à son rang, ne traite jamais à la légère les questions d'étiquette et place très haut la prééminence électorale. Il voudrait que les électeurs eussent plus de pouvoir dans l'empire ; et son imagination, « toujours pleine de nouveautés », rêve un conseil électoral qui partagerait avec l'empereur un gouvernement effectif [3]. Il cherchera donc, autant que possible, à entretenir avec les électeurs des relations d'amitié, « une bonne correspondance », nécessaire à leurs intérêts communs. Il en fera de

1. « Iedoch heldt ein Schwerdt zum ofteren das andere in die scheiden, es bedencket sich auch noch einer oder der ander, das er in regardt der Alliancen nicht leicht etwas beginnet, oder anfangt. Dieweiller sich befahren muss, das wegen eines oder des anderen interesse einige assistens geschehen mochte. » Test. pol. dans Ranke, *op. cit.*, 507.

2. *Ibid.*, 508.

3. C'est de Lesseins qui nous l'apprend, dans une lettre au roi, en date du 21 mars 1661. *Urk. u. Act.*, II, 264.



même avec les autres princes, pourvu qu'ils ne touchent point à ses terres ou à ses droits, et sans trop distinguer les protestants des catholiques. Parmi ces derniers, cependant, il en est un qu'il traite en ennemi, le duc de Neubourg.

Au-dessus des princes, il y a l'empereur. Quelle est l'attitude de Frédéric-Guillaume à son égard ? Notons qu'il a le respect de la dignité impériale, comme il a celui de la dignité électorale. Mais l'empereur n'est point seulement le chef de l'empire et d'autres sentiments peuvent être plus forts qu'un respect théorique et traditionnel. C'est par exemple le sentiment religieux, la défiance du protestant à l'égard d'une maison qui semble avoir lié sa cause à celle du catholicisme. Vers la fin de la guerre de Trente ans, au mois de juin 1647, Frédéric-Guillaume hésitait entre l'alliance impériale et l'alliance suédoise ; aussitôt le mobile religieux se présentait à son esprit : « Se fier aux catholiques, écrivait-il, ne sera jamais prudent, car ils affirment eux-mêmes qu'à l'égard d'hérétiques comme nous, puisque c'est ainsi qu'ils nous appellent, on n'est point tenu à la bonne foi [1]. » — C'est aussi et surtout la rancune du passé. En 1647, les ruines des villages lui rappelaient encore ce que sa pauvre Marche devait aux armées impériales. En 1660, des griefs nouveaux sont venus s'ajouter aux anciens. N'est-ce pas l'empereur qui a soutenu le duc de Neubourg en 1651 ? Pendant la guerre du Nord, les calculs de la politique impériale, tout autant que la diplomatie française, n'ont-ils pas rendu inévitable une paix boiteuse et privé l'électeur de son gain ? Et cet empereur enfin — ce Léopold, qui lui doit presque sa couronne — ne lui retient-il pas indûment son bien, son duché d'Iaegerndorf? Aussi que de restrictions Frédéric-Guillaume apporte-t-il à son dévouement envers l'empereur ! En 1661, il définit ainsi sa politique : elle n'est pas impérialiste, elle est allemande [2] ; il ne se tient obligé envers l'empereur que dans la mesure où l'exigent le salut et la défense de l'empire ; « Et si l'empereur, ajoute-t-il, entreprenait aujourd'hui quoi que ce soit qui y fût contraire, je deviendrais son pire ennemi [3]. » Sans doute, cette affirmation si

1. « Einem Catholischen sich auch zu vertrauen ist nummer mehr rahtsahm, dan sie selber in offendtlichen Schriften gesetzet haben, das den Cetzeren Wie sie uns nennen, Keine glaube zuhalten sey... » Dans un écrit autographe où Frédéric-Guillaume expose et discute sa résolution. *Urk. u. Act.*, IV, 552 sqq.

2. Il oppose « reichisch » à « kaiserlich ».

3. « Sie wären (Fr.-G.) imperatori zu nichts in der Welt obligiret als pro salute imperii und dessen defension, und wann imperator diese Stunde etwas dage-



précise pourrait ne pas être sincère. Mais chaque jour, par son attitude, Frédéric-Guillaume prouve qu'elle l'est, et c'est précisément la même politique qu'il recommande encore à son fils, un peu plus tard, en 1667, dans son testament secret : « Avec l'empereur, y écrit-il, comme votre suzerain, *et parce que vous avez des terres proches de la Silésie*, vous pouvez fort bien entretenir une bonne alliance ; de telle sorte pourtant que vous veilliez avec soin au bien de l'empire, à celui des réformés et au vôtre propre, et que vous ne cédiez rien à l'empereur qui puisse tourner au détriment de l'empire ou des réformés ou diminuer les libertés allemandes[1]. »

En dehors de l'empereur, le voisin dont Frédéric-Guillaume se préoccupe le plus, c'est le roi de Suède. En 1660, Charles XI, qui vient de monter sur le trône, est un enfant de quatre ans, que remplace un conseil de régence. Mais l'électeur pense avec raison que la politique suédoise ne saurait abandonner de longtemps les voies où l'ont engagée Gustave-Adolphe et Charles-Gustave ; tant que la Suède restera puissance allemande, il devra la surveiller et la craindre. Entre les Suédois et lui, il n'existe guère qu'un sentiment commun, la foi protestante ; encore les Suédois sont-ils luthériens, et non réformés. D'ailleurs, protestants ou non, pourra-t-il jamais leur pardonner l'usurpation de la Poméranie, le traité de frontières de 1653, et ses angoisses pendant la guerre du Nord ? Pourra-t-il jamais oublier qu'ils ont convoité de tout temps et qu'ils convoitent encore ses ports prussiens ? C'est de Suède que lui sont venus les plus grands périls ; c'est vers la Baltique que ses regards se tournent sans cesse. S'il est en paix avec les Suédois, si plus tard il recherche même leur alliance, c'est précisément parce qu'il les craint ; jamais il ne se fiera à leurs promesses ; et c'est aussi de cette façon qu'il recommandera l'alliance suédoise à son fils : « Renouvelez-la, lui dira-t-il, mais ne vous y fiez pas ; elle ne sert

gen anfangen würde, so waere er der aergste Feind des Kaisers. » Conversation rapportée par Gladebeck, envoyé du duc Christian-Louis de Brunswick, dans sa relation du 30 novembre 1661. *Urk. u. Act.*, XI, 49.

1. « Mitt dem Kayser als Oberhaubt, undt wegen der Schlesien nahen angrensenden Landen, Kundt Ihr sehr woll in gutter Alliance stehen, iedoch aber solcher gestalt, das Ihr funehmlich (vornehmlich) auff des Reichs, der Evangelischen, undt Ewerer Wolfahrt fleissige acht habet, undt darin dem Kayser nichts einreumet, so dawider undt zu des Reichs undt der Evangelischen Untergang undt benehmung der Teutschen freiheitt gereichen mochte. » Ranke, *loc. cit.*, 505.



qu'à les empêcher de vous tomber à l'improviste sur le dos[1]. » Alliance cordiale s'il en fût !

Une voisine tout aussi proche est la Pologne : elle touche à la Marche de Brandebourg ; elle enveloppe et elle pénètre le duché de Prusse. De ce côté encore, les intérêts essentiels de l'État brandebourgeois peuvent être en jeu. Frédéric-Guillaume sent tout le prix de cette souveraineté prussienne qu'il a conquise à si grand peine et payée si cher : « c'est le joyau précieux de notre maison [2]», dira-t-il plus tard à son fils. Or, pour le conserver sans péril, l'entente avec la Pologne est nécessaire. En 1660, bien des dissentiments menacent cette entente, bien des défiances se sont éveillées. Mais de ce côté, du moins, l'électeur ne craint ni les périls subits, ni l'hostilité continue. Le roi et la reine n'ont qu'un pouvoir précaire ; les diètes se succèdent et souvent la seconde défait ce qu'a fait la première. La Pologne est moins une ennemie à craindre qu'un champ d'intrigues à surveiller.

Vers l'ouest, l'électeur doit compter aussi avec les Provinces-Unies de Hollande, qui touchent à son duché de Clève. Ses sentiments à leur égard sont tout autres, mais complexes encore. C'est d'abord un sentiment de sympathie, qu'entretiennent ses impressions de jeunesse et surtout la communauté de foi : la Hollande est un peu sa patrie religieuse. D'autres liens encore l'attachent à elle : l'électrice, Louise-Henriette d'Orange, la fille du Stathouder Frédéric-Henri, est restée toute hollandaise de cœur ; Frédéric-Guillaume lui-même est, par sa mère, le cousin germain de la princesse Marie, veuve du stathouder Guillaume II. Mais cette double parenté vaut à l'électeur l'hostilité du grand pensionnaire Jean de Witt, qui dirige en 1660 la politique des États-Généraux : Frédéric-Guillaume ne peut se fier à l'ennemi naturel des Orangistes. D'ailleurs il a lui-même ses griefs contre les Provinces-Unies. Elles ne l'ont pas plus ménagé que les autres princes des pays rhénans ; ses villes du duché de Clève entretiennent des garnisons hollandaises ; et les Hollandais, pour le mieux tenir, éludent sans cesse le règlement d'une vieille dette électorale, qui remonte au début du siècle et dont ils prétendent tirer, grâce aux intérêts accumulés, près d'un million de thalers au lieu de

1. « Die Alliance habt Ihr mitt der Chron Schweden zu erneuren, zu trauen aber ist Ihnen nicht, dienet auch solche nur, damitt sie nicht alsovordt Euch aufs leib fallen. » Ranke, *op. cit.*, 507.

2. « So nehmet solche als ein teueres Kleinott Ewers hauses in gute acht ». Ranke, *op. cit.*, 506.



cent mille [1]. On voit combien les sentiments de Frédéric-Guillaume à l'égard des Provinces-Unies doivent être mêlés d'éléments contradictoires. Communauté de foi, sympathies orangistes, conflits d'intérêts peuvent le déterminer tour à tour. Mais le mobile religieux est le plus constant. Jamais Frédéric-Guillaume n'oubliera que la Hollande est le refuge et le rempart de la foi réformée.

Reste la France. Ce n'est pas une voisine, à vrai dire ; mais son rôle est tel en Europe que le moindre prince est bien forcé de savoir ce qu'il pense d'elle. Frédéric-Guillaume ne l'aime pas. La France, même avant 1660, connaît trop sa puissance et parle trop haut ; plus d'une fois déjà la diplomatie française l'a blessé dans son orgueil ; il se souviendra, par exemple, des menaces de Saint-Romain qui, en 1647, voulait l'obliger à céder devant les prétentions suédoises, sous peine d'être exclu de la paix et de la garantie générale [2]. Puis il ne s'agit pas que de sentiments, mais aussi des intérêts essentiels du Brandebourg : par deux fois, en 1648, en 1660, la France est intervenue en Allemagne en faveur de la Suède, elle a maintenu la domination suédoise en Poméranie. Frédéric-Guillaume voit surtout en elle l'alliée de ses ennemis.

IV. — Les influences.

La famille de Frédéric-Guillaume. — A l'époque de la paix d'Oliva, Frédéric-Guillaume vient de perdre sa mère, l'électrice douairière Elisabeth-Charlotte [3]. Il a deux sœurs ; mais l'aînée, Louise-Charlotte, a épousé le duc de Courlande en 1645 et réside à Mitau ; la cadette, Hedwige-Sophie, a épousé le landgrave Guillaume de Hesse-Cassel en 1649 et réside à Cassel [4]. En 1660, la

1. En 1614, Georges-Guillaume, alors prince électoral, avait emprunté 100.000 thalers à des marchands hollandais sous la garantie des États-Généraux. La créance de ces marchands fut reprise par un certain Hofeyser (de là l'expression toujours usitée de dette à Hofeyser, *Hofeysersche Schuld*), et bientôt les États-Généraux, qui en étaient garants, intervinrent à leur tour ; en 1629, l'électeur Georges-Guillaume prit à leur égard l'engagement de rembourser la dette entière en cinq ans. Mais des contestations diverses en retardèrent sans cesse le paiement et la créance n'était pas réglée en 1660.

2. Il s'en souvenait encore en 1658 et parlait à l'ambassadeur français, Blondel, des menaces de Saint-Romain. *Urk. u. Act.*, II, 167.

3. Elle mourut de la goutte le 26 avril 1660.

4. Le landgrave Guillaume VI mourut le 16 juillet 1663, et sa veuve, Hedwige-Sophie, prit la régence au nom de son fils mineur, le landgrave Guillaume VII.



famille électorale ne se compose, à Berlin, que de l'électrice Louise-Henriette et de ses enfants, le prince électoral Charles-Émile, qui a cinq ans [1], le prince Frédéric, qui a trois ans [2].

L'électrice Louise-Henriette d'Orange-Nassau, fille du Stathouder Frédéric-Henri et d'Amélie de Solms, est née en 1627 : elle a trente-deux ans passés et bientôt quatorze ans de mariage [3]. Frédéric-Guillaume l'a connue encore enfant : elle avait sept ans à peine, et lui quatorze, quand il arriva en Hollande. Pourtant, leur mariage fut une union toute politique. Frédéric-Guillaume ne revit Louise-Henriette qu'après avoir négocié avec les États une alliance défensive dont le contrat fut le complément [4] ; quant à Louise-Henriette, elle avait une passion de jeune fille pour un prince français, alors au service des Provinces-Unies, le prince de Tarente : elle n'obéit qu'en pleurant à l'ordre paternel. Mais elle oublia le prince de Tarente, et Frédéric-Guillaume fut bientôt touché de son dévouement et de sa bonté : leur affection mutuelle s'accrut avec les années. Pendant la guerre du Nord, les lettres intimes de Louise-Henriette au baron de Schwerin nous montrent ses inquiétudes, dont l'expression est trop naïve pour être feinte. Elle se désole d'être séparée de l'électeur ; elle écrit lettre sur lettre pour obtenir la permission de le rejoindre, elle ne craint ni les fatigues ni les dangers : « J'aime mieux, s'écrie-t-elle, souffrir toutes les incommodités et être auprès de lui que d'avoir toutes les commodités du monde et de ne le voir [5]. » Quand elle apprend que l'électeur, distrait par son humeur guerrière, ne s'est point inquiété de quelques lettres perdues, elle trouve un mot touchant pour envelopper son reproche : « Cela montre assez que les

1. Né le 16 février 1655.

2. Né le 11 juillet 1657.

3. La jeunesse de Louise-Henriette a été étudiée par Robert Fruin, *De Jeugd van Louise-Henriette d'Orange* dans les *Verspreide Geschriften*, IV, 95, La Haye, 1901. La brochure de Knauth, *Luise-Henriette von Oranien*, Halle, 1867, a le caractère d'une apologie. Un grand nombre des lettres de Louise-Henriette ont été publiées par Orlich, *op. cit.*, malheureusement de la façon la plus fautive ; elles sont écrites en français, mais dans une langue très incorrecte. F. Hirsch, qui les a cherchées dans les archives de Schwerin, où Orlich les avait copiées, n'en a retrouvé que deux, mais en a découvert et publié huit autres. Il s'est efforcé aussi de préciser l'ordre chronologique des lettres publiées par Orlich, qui ne portent aucune date. Voir F. Hirsch, *die Briefe der Kurfürstin Luise-Henriette*, dans *Forsch. z. br. u. pr. Gesch.*, 1895, Neue Folge, VIII.

4. Le mariage fut célébré le 7 décembre 1646, peu de temps avant la mort du stathouder Frédéric-Henri.

5. Orlich, *Geschichte des preussischen Staates*, III, 429.



maris ne sont pas si en peine pour leur femme que les femmes sont pour eux [1]. »

Cependant, il ne faut pas se figurer Louise-Henriette comme la tradition la dépeint : uniquement bonne, pieuse, douce et soumise. Il semble que sa piété ne se soit pas affranchie autant qu'on l'a cru des préjugés calvinistes ; toujours est-il que les luthériens de Brandebourg ne l'aimaient pas et prétendaient « qu'elle n'avait pas de cœur pour ses sujets de la Marche » parce qu'ils n'étaient pas réformés [2]. Sa soumission n'était peut-être pas non plus aussi complète qu'on l'a dit ; du moins, un mot échappé à son fils nous oblige à conserver un doute. En 1667, on parlait en plaisantant à Charles-Émile (il avait douze ans) de lui faire épouser une princesse de Nassau ; et Charles-Émile de s'écrier qu'il ne voulait point d'une Hollandaise, mais d'une Allemande, car il lui fallait une femme qui lui obéît [3] ! En tout cas, Louise-Henriette cachait sous sa douceur une volonté très ferme. Elle comptait à la cour et ne se croyait pas tenue de s'effacer ; elle connaissait son influence et en usait au gré de sa passion du moment [4].

Elle a contribué à la faveur de Waldeck et plus encore à sa disgrâce : elle a tout fait pour éloigner l'électeur du roi de Suède ; elle agissait par elle-même, ne craignant point d'écrire à la reine de Pologne « un peu librement », pour lui reprocher la conclusion d'une trêve [5]. A vrai dire, après 1660, elle se fait plus réservée et

1. Lettre du 12 novembre 1658, F. Hirsch, *op. cit.*

2. Le mot est répété par un témoin qui ne montre aucune malveillance à l'égard de l'électrice, mais qui est, il est vrai, luthérien lui-même : c'est un secrétaire de la landgrave de Hesse-Cassel, Georges Lincker, qui passa à Berlin la plus grande partie des années 1666 à 1669. Voir Ribbeck, *Aus Berichten des Sekretærs Lincker*, dans *Forsch. z. br. u. pr. Gesch.*, 1899, XII.

3. « Er begehre keine Hollaenderin, sondern eine Teutsche, denn er müsse eine haben, die ihm Gehorsam leiste. » C'est aussi Lincker (*Ibid.*) qui rapporte sans commentaire ce mot prononcé en sa présence.

4. L'opinion générale en Allemagne était que Louise-Henriette avait beaucoup d'influence sur Frédéric-Guillaume. Nous trouvons souvent l'expression de l'opinion commune dans les lettres du résident de France à Hambourg, Bidal, qui avait une intelligence médiocre et recueillait précieusement tout ce qui se disait autour de lui. Il répète à plusieurs reprises, en 1662, que l'électrice « a du pouvoir sur son mari ». Après que de Lesseins a quitté Berlin, Bidal écrit à Lionne : « L'on me fist dire que sy M. de Lessain eust apporté avec luy un portraict du Roy aveq diamants pour le Conseil de nuyct quy est l'Electrice qu'il eust eu toutte satisfaction. » *A. E.*, Hambourg, III.

5. « J'ai écrit à la reine de Pologne que je m'étonne qu'ils aient fait une paix de trois mois sans leurs alliés.., Je lui dis sur cela un peu librement mon sentiment ; je verrai ce qu'elle me répondra. » Orlich, *op. cit.*, III, 425.



plus prudente; mais n'est-ce pas la meilleure preuve qu'elle ne l'a pas toujours été ? « J'ai reconnu, écrit-elle, en quoi j'ai failli alors »[1]; et elle y remédie en se taisant, en faisant agir ses amis à sa place. Peut-être son influence, désormais indirecte, n'en est-elle pas moins efficace? Il est bon d'ajouter toutefois qu'elle n'eut jamais de dessein suivi, ni de politique personnelle.

Fut-elle, pendant quelque années, l'instrument d'une autre politique, celle de sa mère? Il est certain que la princesse douairière fut passionnée contre la France, surtout lorsque Louis XIV eut fait occuper Orange par ses troupes. Il est certain aussi qu'on croyait partout à son influence, en Pologne comme à Paris. Wicquefort va même jusqu'à dire qu'elle était, par sa fille, presque toute puissante à Berlin[2]. Il n'est guère possible qu'une opinion si unanime ait été sans aucun fondement et les lettres de la douairière à l'électrice ou au baron de Schwerin la confirment en partie[3]. Nous verrons qu'à certains moments, dans certaines circonstances où l'intérêt de sa famille était en jeu, la princesse d'Orange dut influer sur les résolutions de son gendre. Mais rien ne permet de croire que son influence ait jamais été ni continue, ni prépondérante.

Les ministres ; le baron de Schwerin. — L'opinion générale en Allemagne, en 1660, était que Frédéric-Guillaume se laissait diriger par ses ministres, surtout par le baron de Schwerin, et qu'il suffisait d'une pension au favori pour disposer du maître. Une double question se pose donc : l'influence des conseillers secrets, celle de Schwerin en particulier, était-elle aussi grande qu'on le croyait? Que faut-il penser de la vénalité de Schwerin et de ses collègues?

Il est certain que l'électeur n'aimait point les favoris et ne croyait pas en avoir. Avant la paix d'Oliva, il avait eu de véritables premiers ministres, d'abord Burgsdorf, jusqu'en 1651, plus tard Waldeck, jusqu'en 1658; mais l'humeur impérieuse de Waldeck l'avait dégoûté des serviteurs qui veulent être les maîtres. Plus tard, en 1667, ses rancunes transparaissaient encore dans son testament politique, lorsqu'il conseillait à son fils d'écouter avec une

1. « Je me gouverne en cette affaire avec plus de prudence que je n'ai fait autrefois en l'alliance suédoise; j'ai reconnu en quoi j'ai failli alors, que j'y remédie à présent. » Lettre de l'électrice à Schwerin, en mai 1661. Citée par Hirsch, *op. cit.*

2. Le témoignage de Wicquefort est toujours suspect ; mais il ne s'agit ici que d'une opinion, qui concorde avec celle de presque tous les contemporains.

3. On trouvera ces lettres dans Orlich, III ; mais la publication en doit être aussi incorrecte que celle des lettres de l'électrice.



égale faveur tous ceux qui le serviraient bien et d'éviter les favoris : « ce sont gens, ajoutait-il, qui finissent par monter sur la tête de leur maître et qui le font mépriser »[1]. Le titre de « président supérieur du conseil secret » (Oberpraesident), que Frédéric-Guillaume créa pour le baron de Schwerin quelques mois après la disgrâce de Waldeck, n'équivalait donc pas, dans sa pensée, à celui d'un ministre dirigeant. Mais Schwerin, à défaut du titre, en eut-il l'autorité ?

Nous pouvons en juger par sa correspondance et par les nombreuses lettres que lui écrivit Frédéric-Guillaume, en 1661 et 1662, pendant un long séjour du ministre à Kœnigsberg. Les impressions qui s'en dégagent sont très nettes[2]. Elles prouvent d'abord toute la confiance qu'inspirait à l'électeur le dévouement de son ministre ; sitôt que Frédéric-Guillaume est embarrassé, il consulte Schwerin et ne cherche pas à dissimuler que ses conseils lui sont nécessaires ; les formules qu'il emploie sont caractéristiques : « j'attends avec impatience que vous m'écriviez votre pensée... », ou « je m'en remets à vous de juger », ou cette expression plus vive encore : « je souhaiterais volontiers que vous eussiez maintenant deux corps, afin que l'un puisse être auprès de moi et l'autre en Prusse[3]. » A la confiance s'ajoute l'affection. Frédéric-Guillaume remplace, en tête de ses lettres, toutes les formules officielles par ces simples mots : « mon cher Schwerin » ; sans cesse, il remercie le ministre de ses bons conseils et de ses services : « je vous en serai reconnaissant toujours, écrit-il par exemple, et si je puis vous témoigner mon affection, à vous ou aux vôtres, ce sera toujours un plaisir pour moi[4]. » Enfin, il n'est guère de décision importante qui se prenne sans que Schwerin ait donné son avis ; c'est lui qui, très souvent, rédige, sur l'ordre de son maître, les instructions aux

1. « Steigen entlich auch dem Herrn selbsten über das Haubt ». Ranke, *op. cit.*, 504.

2. Consulter sur Schwerin : Von Hoelly, *Die staatsmænnische Thætigkeit Otto's von Schwerin*, 1874-76 ; et surtout Hirsch, *Otto von Schwerin*, dans *Hist. Zeitschr.*, 1893, LXXI. On trouvera les lettres que l'électeur lui adressa, de 1661 à 1663, dans *Urk. u. Act.*, IX. Beaucoup de lettres de Schwerin sont citées dans Orlich, passim.

3. « Ich wolte wunschen, das Ihr zwene leiber itzo hettet, damitt der eine bey mir und der ander in Preussen sein mochte. » Lettre du 6 janvier 1662. *Urk. u. Act.*, IX, 835.

4. « Ich werde es umb Euch alzeitt gnedigst erkennen. Undt Kan ich Euch oder den eurigen einige affection erweissen, wirt es mir alstets lieb sein. » Lettre du 6 novembre 1662. *Urk. u. Act.*, IX, 841.



ambassadeurs et nous le voyons un jour se plaindre que l'on eût, après coup, modifié quelque chose dans un rescrit électoral dont il avait envoyé la minute [1].

Pourtant, il ne faudrait pas se hâter de conclure. Si l'électeur consulte Schwerin absent, cela ne prouve-t-il point que Schwerin n'est pas le maître et que les décisions se prennent à Berlin, même quand il est à Kœnigsberg ? Frédéric-Guillaume, dans ses lettres, ne demande pas toujours des conseils; il lui arrive aussi de donner des ordres, et les formules, en ce cas, ne sont pas moins caractéristiques. Après avis de Schwerin, il répond par exemple : « je juge qu'il vaut mieux agir de la sorte... », ou « vous devez là-dessus vous en tenir exactement à votre instruction », ou « sur ce point je ne me rendrai pas et vous devez vous y attacher obstinément », ou encore : « vous pouvez dire avec assurance que c'est là ma dernière résolution. » Un langage aussi ferme est-il celui d'un prince qui se laisse mener ?

D'ailleurs les lettres de Schwerin lui-même nous éclairent aussi sur la mesure de son influence. Il est évident qu'elle a sa source dans la confiance, non dans la faiblesse de son maître. Loin d'accepter qu'on le dirige, Frédéric-Guillaume a le tempérament si capricieux et si vif, si emporté parfois, que le pauvre Schwerin, craintif et susceptible, se croit toujours à la veille de la disgrâce. Ses lettres à l'électrice sont pleines de lamentations. Et la bonne Louise-Henriette doit lui répéter sans cesse qu'elle a parlé en sa faveur, que l'affection de l'électeur n'a point diminué, que Schwerin ne doit pas s'arrêter aux « petites fâcheries » ni prendre les choses trop à cœur. C'est votre plus grand faible, ajoute-t-elle, mais « cela ne fait que vous rendre malade... Il ne faut pas être trop sensible et surtout à cette Cour [2]. »

Enfin les mêmes lettres de Schwerin et de l'électrice nous mettent au courant des petites intrigues de la Cour et celles-ci achèvent de nous instruire. Depuis 1658, semble-t-il, Schwerin a un ennemi dans la personne d'un autre conseiller influent, Frédéric

1. Ceci résulte d'une lettre où l'électeur lui répond : « Was anlangt, das die rescripta Euerer ersten instruction zuwider lauffen, solches wollet Ihr specificiren, damitt ich sehen kan worin das es gegen einander lauffe. » Lettre du 21 février 1662. *Urk. u. Act.*, IX, 836.

2. « Je vous connais bien comme vous pouvez prendre les choses au cœur, c'est le plus grand faible que vous avez qui m'est connu et cela ne fait que vous rendre malade. Vous savez trop bien le monde, il ne faut pas être trop sensible et surtout à cette cour. » Lettre d'octobre 1658, citée par Orlich, III, 461.



d'Iéna. C'est un curieux personnage que ce « petit Iéna », comme l'appelle l'électrice avec dédain. Il est fourbe, audacieux, violent, agressif, une véritable peste, « animal venenosum », comme dira plus tard un ambassadeur français. Mais il en impose à l'électeur par sa science (on l'appelle à la Cour le docteur) et le gagne par son franc-parler, son esprit hardi et pratique. Iéna ne perd aucune occasion de desservir Schwerin ; il ne ménage personne, « il offense tout le monde », il a dit toutes sortes d'impertinences à l'électrice même[1]. Et cependant Louise-Henriette a beau se plaindre, Schwerin a beau s'irriter ou se lamenter, Frédéric-Guillaume, sans rien diminuer de son affection pour l'électrice ou de sa confiance en Schwerin, garde Iéna.

Il y a là presque un système, qui montre bien que l'électeur entend conserver seul la direction de sa politique. Toujours, dans son conseil, nous verrons deux partis, deux conseillers influents et hostiles l'un à l'autre, Schwerin et Iéna, Iéna et Meinders, Meinders et Fuchs, qui représentent les deux tendances contraires entre lesquelles oscille la politique électorale. Frédéric-Guillaume semblera pencher tantôt vers l'un, tantôt vers l'autre ; mais il ne faudrait pas en conclure qu'il se laisse mener tantôt par l'un, tantôt par l'autre ; il suit les conseils de celui qui sert le mieux son intérêt du moment, et il les garde tous deux parce que son intérêt peut changer, et avec son intérêt sa politique.

Dans ces conditions, la seconde question perd beaucoup de son importance. Il n'y a point de doute que la vénalité ne fût grande à la Cour électorale, comme dans toutes les Cours européennes, à l'exception de celle de France presque seule. Il est certain (et nous en rencontrerons les preuves à chaque pas) que presque tous les ministres de l'électeur acceptaient volontiers les gratifications et les pensions que leur offraient l'ambassadeur de France et celui d'Autriche. Il est certain que Schwerin lui-même en a reçu, bien qu'il se soit fait un peu plus tard une réputation d'intégrité, méritée, mais tardive. Parfois l'électeur lui-même le savait ; parfois il l'ignorait ; et il n'était pas le dernier, d'ailleurs, à quêter les cadeaux. Cela prouve que l'on était pauvre en Allemagne, que la morale est devenue plus sévère depuis, et c'est tout. Il ne faut pas exagérer les effets de cette corruption, dont on rougissait à peine

1. « ... un petit homme si violent et [qui] m'a dit plusieurs fois, depuis que nous sommes ici, beaucoup d'impertinences. » Lettre de l'électrice à Schwerin, avril 1663 ; citée par Orlich, III, 451.



et qui était si générale qu'elle en devenait presque inoffensive. Les pensions se neutralisaient les unes les autres ! En tout cas, puisque l'électeur, quoi que ses contemporains en aient pensé, ne se laissait pas mener par ses ministres, sa politique n'était pas à la merci de leur corruption.

* * *

Telles sont les conditions matérielles ou morales qui peuvent influer, vers 1660, sur la politique de l'électeur Frédéric-Guillaume et, par conséquent, sur ses rapports avec la Cour de France. Il en est parmi elles, cela va sans dire, qui se transformeront avec le temps : nous en suivrons les transformations au cours du récit. Mais nous savons du moins ce qu'étaient alors l'État brandebourgeois-prussien, l'électeur et son entourage. Nous pourrons ainsi mieux comprendre l'histoire des années qui vont suivre.

CHAPITRE PREMIER

RENOUVELLEMENT D'ALLIANCE (1660-1664)

I. — L'ALLEMAGNE A L'ÉPOQUE DE LA PAIX D'OLIVA

Ce qui apparait tout d'abord, quand on considère l'état politique de l'Allemagne au lendemain de la paix d'Oliva, c'est l'antagonisme des maisons d'Autriche et de France. Deux partis divisent l'empire : le parti autrichien et le parti français.

Le parti autrichien est encore considérable. Il a pour lui le prestige, bien diminué, mais toujours appréciable, de la dignité impériale. Il comprend toutes les villes libres, qui voient dans leur « immédiateté » la sauvegarde de leur indépendance ; les chevaliers et princes d'empire (Reichsritter, Reichsfürsten), clientèle naturelle de l'empereur, et la majorité des autres princes ; enfin cinq électeurs sur sept, ceux de Trèves, de Saxe, de Bavière, l'électeur palatin et l'électeur de Brandebourg [1]. Mais, dans ce parti autrichien, il y a les fidèles et il y a les tièdes — ceux dont le dévouement n'est pas à l'épreuve de la crainte. Parmi les seuls électeurs, déjà l'électeur de Trèves et celui de Bavière n'ont plus qu'une fidélité chancelante ; celui de Saxe, un peu plus tard, trahira tout-à-coup ; et nous verrons que l'électeur de Brandebourg n'entendait pas soutenir l'empereur sans restrictions.

Le parti français est moins nombreux, mais il a pour lui le prestige grandissant du roi de France et les princes qui le forment comptent parmi les plus puissants de l'Allemagne. Ce sont deux électeurs, l'électeur de Mayence, Jean-Philippe de Schœnborn, et l'électeur de Cologne, Maximilien-Henri ; les trois princes de la maison de Brunswick, Auguste, duc de Wolffenbüttel, Christian-

1. Il est bon de préciser, parce que l'on exagère parfois l'étendue de l'influence française en Allemagne a ce moment.



Louis, duc de Celle et Georges-Guillaume, duc de Lunebourg ; le duc Philippe-Guillaume de Neubourg et le landgrave Guillaume de Hesse-Cassel ; enfin le duc de Brême et de Verden, c'est-à-dire Charles XI, roi de Suède. Le parti français a de plus l'avantage d'être organisé ; il a pris, depuis 1658, la forme d'une ligue, la ligue du Rhin ; celle-ci obéit à un Conseil (Bundesrath) que préside l'électeur de Mayence et elle est officiellement placée sous la protection du roi de France.

En 1660, cette scission de l'empire est rendue visible par le conflit de Francfort. La dernière diète, celle de 1653, avait été prorogée en mai 1654 ; puis une « députation d'empire » (Reichsdeputation) s'était réunie à sa place pour discuter les questions restées en suspens. Cette députation aurait dû se dissoudre à la mort de l'empereur Ferdinand III ; mais l'électeur de Mayence, qui la présidait, continua à la réunir ; elle survécut même à l'élection du nouvel empereur, Léopold Ier. Celui-ci protesta en vain. Dans l'intervalle, la ligue du Rhin s'était constituée ; à côté de la députation d'empire, qui siégeait à Francfort, s'était réuni, à Francfort aussi, le Conseil de l'alliance. L'électeur de Mayence était à la tête des deux assemblées et son intérêt personnel conspirait avec celui de la France pour perpétuer cette situation anormale. Au mois de juin 1659, Léopold, pour soustraire du moins à l'influence française la députation qu'il ne parvenait pas à dissoudre, voulut la transférer à Ratisbonne ; mais seuls ses partisans lui obéirent. Depuis le mois de novembre 1659, il y eut deux députations d'empire : l'une à Ratisbonne, composée des partisans de l'Autriche, mais qui ne pouvait rien faire, parce que le *Directeur* [1], c'est-à-dire l'électeur de Mayence, n'était pas là ; l'autre à Francfort, composée des partisans de la France, et qui se confondait presque avec le Conseil de la ligue du Rhin.

***

Entre ces deux partis — parti français, parti autrichien — quelle est, au juste, en 1660, la situation de l'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume ?

Le parti français le considère comme un ennemi.

Frédéric-Guillaume a signé pour six ans avec la France, le

1. Le « directoire », dans les diètes et les députations d'empire, appartenait de droit à l'électeur de Mayence, chef du Collège électoral.



24 février 1656, une alliance défensive [1] qui n'a pas été dénoncée. Mais c'était au temps où l'électeur faisait cause commune avec le roi de Suède. L'alliance de Kœnigsberg avait été sincère tant que Frédéric-Guillaume et Charles-Gustave étaient restés d'accord ; après la réconciliation de Frédéric-Guillaume avec la cour de Pologne et son alliance avec l'empereur Léopold, elle avait perdu toute valeur ; enfin, quand les troupes brandebourgeoises et impériales, violant la paix de Westphalie [2], étaient entrées dans la Poméranie suédoise, l'alliance avait failli faire place à la guerre ouverte : Frédéric-Guillaume n'avait évité l'intervention armée de la France qu'en se soumettant à ses conditions. Pendant la négociation de la paix d'Oliva, il avait été l'adversaire le plus opiniâtre du médiateur, l'ambassadeur français Antoine de Lumbres ; il s'était opposé tant qu'il avait pu à la désunion des alliés, aux négociations séparées de Copenhague, à la restitution des territoires suédois, — à tout ce que de Lumbres voulait obtenir. Après la signature, les relations n'étaient pas devenues plus cordiales : la Cour de France reprochait encore à l'électeur d'avoir abandonné « les anciennes maximes de sa maison » pour aller chercher protection à Vienne ; Mazarin n'oubliait pas les griefs qu'il avait si vivement exprimés dans sa lettre du 5 décembre 1659, alors qu'il menaçait l'électeur d'envahir le duché de Clève ; et Lionne, son confident, ne témoignait à Brandt, le résident électoral, qu'une défiance hostile et hautaine.

Avec la cour de Suède, la principale alliée de la France, les relations sont encore plus tendues. Charles-Gustave n'avait pas pardonné à l'électeur sa trahison ; dans les derniers temps de sa vie, Frédéric-Guillaume était celui de ses ennemis qu'il haïssait le plus et dont il brûlait le plus de se venger. Après sa mort, la régence de Suède avait hérité de ses passions ; la maxime des Suédois à l'égard de l'électeur reste la même : « gratia unius est corruptio alterius [3] » ; tant que la Suède restera puissance allemande, il semble qu'il n'y ait point de conciliation possible entre ses intérêts et ceux du Brandebourg. Elle continue à armer, même après

1. Dumont, *Corp. Dipl.*, VI, 2e part., 129 ; Mœrner, 200.
2. C'était du moins l'avis de la diplomatie française.
3. Pourtant, dès 1660 et surtout 1661, il faut noter que quelques membres du Sénat commencent à conseiller un rapprochement : ce sont le chancelier Magnus de la Gardie, le comte Tott et surtout Per Brahe. Voir Arnheim, *Eine schwedische Denkschrift aus dem Jahre 1661*, dans *Forsch. z. br. u. pr. Gesch.*, 1894, VII.



la paix. Son ambassadeur en Pologne, Schlippenbach — une tête brûlée à vrai dire — croit évidemment exprimer les intentions de la régence quand il s'écrie : « Les Suédois ont fait la paix et la respecteront envers tous ; mais quant à l'électeur de Brandebourg, ils ne sauraient la lui donner [1] ! »

Enfin, les princes de la ligue du Rhin suivent leurs protecteurs, le roi de France et le roi de Suède. Sans doute, ils ne sont point d'humeur belliqueuse, puisqu'ils voient surtout dans leur alliance un moyen de neutraliser une partie de l'Allemagne. Mais la politique de Frédéric-Guillaume les déconcerte et les effraie. N'a-t-il pas porté la guerre dans le territoire de l'empire ? N'a-t-il pas rompu la paix de Westphalie, cette paix « si chèrement achetée » [2], dont la ligue a fait sa chose et dont elle est la garante toujours inquiète ? A l'appel de Mazarin, dès l'automne de 1658, la ligue du Rhin avait décidé de ne point permettre que la guerre franchît l'Elbe ; en février 1659, elle avait disposé ses troupes le long du fleuve, protégeant ainsi les possessions suédoises situées en deçà. Elle avait pris position, en faveur de la France et de la Suède, contre l'empereur et le Brandebourg.



L'électeur était donc lié, par l'hostilité même du parti français, au parti autrichien. Mais l'alliance était-elle cordiale et sincère ?

Sans même attendre la paix d'Oliva, la coalition formée contre la Suède s'était dissoute. Les États-Généraux s'y étaient montrés toujours égoïstes et inconstants, hésitant entre la jalousie que leur inspirait la Suède et la crainte qu'ils avaient d'irriter l'Angleterre ; deux fois, au mois de décembre 1658, puis au mois de juin 1659, l'inaction voulue de la flotte hollandaise avait arrêté l'électeur en pleine victoire ; puis ce fut elle qui, en 1660, de conserve avec la flotte anglaise, força le Danemark à se séparer de ses alliés ; il était visible que les marchands d'Amsterdam ne se défiaient guère moins de l'électeur que du roi de Suède. — Le roi de Danemark, bloqué dans Copenhague par l'armée suédoise, ne pouvait être, semblait-il, qu'un allié fidèle : pourtant l'excès de ses périls découragea sa fidélité ; quand il vit l'Angleterre et les États-Généraux se

1. Voir *Urk. u. Act.*, XI, 28.

2. On ne parlait guère, en Allemagne, de la paix de Westphalie, sans l'appeler ainsi : *der so theuer erworbene Frieden.*



joindre à la France pour exiger une paix immédiate, il consentit à traiter seul, à Copenhague, tandis que ses alliés négociaient à Oliva. Il n'avait cédé qu'à la force; mais, quoi qu'il en fût, Frédéric-Guillaume ne pouvait plus compter sur l'alliance danoise. — La Cour de Pologne n'avait même pas semblable excuse. Après la réconciliation de Wehlau, on avait pu croire un moment que la Pologne et le Brandebourg ne se sépareraient plus; leur alliance se doublait d'une amitié personnelle entre leurs deux souverains. La reine et l'électeur s'étaient rencontrés à Bromberg, au mois de novembre 1657; Louise-Marie [1], aussi ardente que Frédéric-Guillaume et toute à sa passion du moment, y fit en quelques jours la conquête de son nouvel allié : ils ne se quittèrent qu'en se promettant de s'écrire. Leur correspondance se prolongea près de quatre ans [2]. Mais les lettres, d'abord fréquentes et toutes remplies de promesses, se firent peu à peu plus rares et plus sèches; les atermoiements perpétuels de l'empereur, qui entravaient l'alliance, lassaient la reine; bientôt la France l'emporta sur l'Autriche, Antoine de Lumbres sur Lisola, et, quand s'ouvrit le congrès d'Oliva, la reine, sans plus songer à ses alliés, hâta la paix avec autant de passion que Frédéric-Guillaume en mettait à la retarder. En 1660, plus rien ne subsistait de l'amitié ancienne. — Entre les Cours de Vienne et de Berlin, il ne s'agissait pas d'amitié; mais Frédéric-Guillaume avait payé de tant de services l'alliance impériale qu'il eût pu la croire solide. Il avait plus que tout autre contribué à l'élection de Léopold; il s'était tenu à l'écart de la ligue du Rhin; il ne s'était point fait représenter à Francfort, comme l'en pressait l'électeur de Mayence, et, dès octobre 1659, il avait envoyé un ambassadeur à la députation de Ratisbonne. Mais Léopold semblait n'avoir conclu l'alliance qu'à contre-cœur ou seulement en vue d'assurer son élection. Au lieu d'agir avec vigueur, il avait paralysé par ses lenteurs l'offensive de ses alliés; il s'était contenté d'inonder la Pologne de ses troupes et de les faire vivre sur le pays, qu'elles paraissaient occuper bien plus que défendre. Plus tard, à l'automne de 1659, il avait fait envahir la Poméranie suédoise, mais sans même en prévenir l'électeur,

1. L'habitude a prévalu en France, on ne sait pourquoi, de l'appeler Marie-Louise; elle signe toujours Louise-Marie ou Ludovica-Maria.

2. On la trouve dans les *Urk. u. Act.*, au t. VIII. Elle n'a pas, d'ailleurs, le caractère d'une correspondance personnelle et spontanée; les minutes des lettres étaient dressées dans les chancelleries et y ont été conservées. L'intérêt n'en est pas moins très réel.



et à un moment où cette attaque ne pouvait plus que nuire à la cause commune ; puis, pendant le congrès d'Oliva, il n'avait su que presser la paix et que rappeler lui-même à Frédéric-Guillaume son imprudente promesse de renoncer à toute conquête. L'illusion n'était plus possible : l'empereur ne voyait dans l'alliance, outre son profit personnel, qu'un moyen de surveiller son allié et de le contenir.

*
* *

Au sortir de la guerre du Nord, Frédéric-Guillaume restait donc isolé. Malgré le traité de Berlin du 9 février 1658, qui avait abrogé en fait l'alliance défensive de Kœnigsberg et qui le liait pour dix ans encore à l'Autriche, il n'appartenait vraiment ni à l'un ni à l'autre des deux grands partis qui divisaient l'Allemagne : le parti français le traitait en ennemi et le parti autrichien en suspect.

Cet isolement pouvait devenir d'autant plus grave que l'électeur se sentait entouré de périls. Pendant la guerre, après les premières angoisses, il avait espéré que tant de dangers et d'efforts tourneraient enfin doublement à son avantage, en délivrant son duché de Prusse de la suzeraineté polonaise et sa Marche électorale du voisinage des Suédois. Il était devenu, en effet, duc souverain de Prusse et la paix d'Oliva confirmait sa souveraineté ; mais déjà la Cour de Pologne regrettait les concessions arrachées à sa détresse ; elle encourageait les mécontents de Prusse et ne se hâtait point de livrer Elbing, où les troupes électorales eussent dû remplacer aussitôt la garnison suédoise. Quant au voisinage des Suédois, Frédéric-Guillaume n'en était point délivré ; ceux-ci n'avaient rien perdu ; l'électeur était seul à penser que la guerre avait rendu caduque la convention de Stettin [1] ; il ne pouvait obtenir ni une rectification de frontière, ni l'abandon des droits de douane que la Suède levait dans son port de Colberg. Il n'avait réussi qu'à rendre ses voisins plus intraitables et plus menaçants et le péril suédois subsistait tout entier.

L'électeur se trouvait donc, en 1660, dans une situation précaire et provisoire. S'il voulait assurer son gain, si médiocre en proportion de ses espérances, s'il voulait trouver dans la paix une sécurité

1. La convention de Stettin, signée en 1653, avait complété et précisé, tout au profit des Suédois, les stipulations de la paix de Westphalie relatives à l'héritage poméranien ; elle avait, en particulier, attribué à la Suède, sur la rive droite de l'Oder, un assez large territoire. On en trouvera l'analyse dans Mœrner, 166.



durable, il lui fallait chercher un point d'appui, une garantie plus efficace que les quelques milliers d'hommes de son armée réduite. Et puisqu'il n'y avait point en Allemagne de force indépendante entre le parti autrichien et le parti français, il lui fallait, semblait-il, faire taire ses défiances et subordonner sa politique à la politique impériale ou faire taire ses haines et s'enrôler dans la clientèle française. Frédéric-Guillaume deviendra-t-il, comme on disait alors, « bon Autrichien » ou « bon Français », ou réalisera-t-il ce miracle de n'être malgré tout ni l'un ni l'autre, mais seulement, comme il le disait lui-même, « bon Allemand ? » Voilà la question qui se pose dès 1660.

II. — Parti autrichien ou parti français ?

Après la signature de la paix d'Oliva, le principal souci de Frédéric-Guillaume en fut naturellement l'exécution [1]. Il fallait procéder, dans un délai de trois mois, à l'échange des ratifications ; puis l'électeur devait, pendant la quinzaine suivante, faire évacuer par ses troupes toutes les places qu'elles occupaient, soit en Poméranie, soit dans le Holstein et le Schleswig ; il lui fallait aussi rendre au roi de Pologne la petite ville de Braunsberg, où il avait mis garnison dès 1655 et qu'il avait provisoirement gardée, avec l'assentiment du roi, et se faire livrer Elbing après le départ de la garnison suédoise. Enfin, il avait à s'entendre avec la Pologne au sujet de l'hommage que les états de Prusse devaient lui prêter en présence de commissaires polonais.

Dès le mois de juin, Jean Hoverbeck, ambassadeur de Frédéric-Guillaume en Pologne et son principal plénipotentiaire au congrès d'Oliva, partit pour Varsovie, où les députés polonais devaient se réunir pour ratifier le traité de paix [2]. L'électeur désirait obtenir une expédition du traité munie de la ratification polonaise et surtout une ratification spéciale de l'article additionnel qui lui confirmait les avantages stipulés à Wehlau. Avant même qu'Elbing ne

1. Les articles du traité particulier entre l'électeur et le roi de Suède sont les articles 24 à 30 ; les articles 32 à 37 traitent de l'exécution de la paix. On trouvera le texte complet du traité dans Dumont, *Corp. Dipl.*, VI, 2e part., 303, et son analyse dans Mœrner, 239 sqq.

2. *Urk. u. Act.*, IX, 17 sqq.



fût évacuée par la garnison suédoise, l'électeur prévoyait, en effet, qu'il aurait peine à se faire livrer la ville, et il pensait qu'une précaution de plus ne serait pas inutile pour fortifier encore son droit. Ses craintes ne tardèrent pas à se réaliser. Le roi et la reine reçurent Hoverbeck à merveille; mais dès qu'il fut question d'Elbing les difficultés commencèrent. Sans contester la valeur de l'article additionnel, les Polonais répondaient aux réclamations d'Hoverbeck par des griefs. L'électeur avait fait payer aux habitants de Braunsberg, depuis le traité de Wehlau, des contributions auxquelles il n'avait pas droit : il fallait donc abaisser d'autant la somme fixée pour le rachat d'Elbing. Il fallait aussi (avant que l'on pût songer à livrer la place) que l'électeur retirât de Dantzig le maître de poste qu'il y avait indûment installé. On parlait même d'un bac prussien établi sur la Vistule, malgré le privilège des riverains polonais !

A vrai dire, Hoverbeck ne s'inquiéta pas trop tout d'abord. Il ne croyait pas que la Pologne eût aucune intention de rompre avec l'électeur. La reine regrettait seulement les 2.000 thalers que lui rapportait, disait-elle, la poste de Dantzig et elle n'eût pas été fâchée, sans doute, de trouver dans ce différend un prétexte pour garder Elbing. Mais la négociation s'éternisa. Quand on échangea les ratifications de la paix, le 18 août, à Dantzig, Hoverbeck pria le médiateur, c'est-à-dire l'ambassadeur français, Antoine de Lumbres, de s'entremettre au sujet d'Elbing : de Lumbres éluda, disant qu'il n'était pas au courant de l'affaire et que l'entente entre la Pologne et le Brandebourg était trop complète pour souffrir d'un aussi léger désaccord[1]. Puis, quelques jours après, lorsque la garnison suédoise sortit d'Elbing, trois cents soldats polonais y entrèrent avec un commandant français, nommé Beaulieu. Sans doute, le roi de Pologne avait désigné un commissaire, Ladislas Rey [2], pour négocier la remise d'Elbing, mais il l'avait muni d'instructions telles que la livraison de la ville devint de jour en jour moins vraisemblable. Rey souleva chicane sur chicane ; puis, le 19 octobre, il interrompit les pourparlers et s'en alla. Au début de

1. Sur l'échange des ratifications à Dantzig et les rapports de Hoverbeck avec de Lumbres, voir *Urk. u. Act.*, IX, 51 sqq.

2. Voir *Urk. u. Act.*, IX, 77 sqq. L'électeur saisit une lettre de la reine de Pologne à Ladislas Rey, pendant la négociation, et il la montra plus tard à de Lesseins, l'envoyé français : « Wir haben ihm auch der Kœnigin Schreiben, so sie an Reyen gethan, wie sie gesatzt : si vous ne sauverez pas Elbing, vous mériterez bouroux (bourreau ?) ». Lettre à Schwerin du 23 février 1662. *Urk. u. Act.*, IX, 608.

novembre, le gouverneur du duché de Prusse, Radziwill, qui assistait Hoverbeck, disait franchement son opinion à l'électeur : « Nous n'aurons ni la ville, ni l'argent [1]. »

La situation s'aggravait. L'électeur se voyait privé du gain matériel le plus considérable qu'il eût retiré de la guerre du Nord. Puis, la mauvaise foi de la Cour de Pologne pouvait l'inquiéter pour l'avenir : serait-elle plus scrupuleuse quand il s'agirait de faire prêter aux états de Prusse le serment d'hommage et de rompre ainsi le dernier lien qui unissait le duché à la Pologne ? D'ailleurs, la reine agissait-elle de son propre mouvement ? La conduite d'Antoine de Lumbres était suspecte ; il passait pour exciter les Polonais contre l'électeur et les encourager à retenir Elbing [2]. Celle de l'ambassadeur suédois, Schlippenbach, était ouvertement hostile au Brandebourg et Frédéric-Guillaume craignait beaucoup qu'il ne réussît à conclure avec la Pologne une alliance contre la Russie, qui n'avait pas encore posé les armes [3]. Ainsi tous les avantages de la paix semblaient remis en question et, derrière la Pologne, il y avait la France et la Suède.

Néanmoins, pendant cet été de 1660, Frédéric-Guillaume ne songeait nullement à changer de parti. A la fin de mai, il avait obtenu du roi d'Espagne (le banquier bien appauvri de l'Autriche), la promesse d'un subside annuel de 200.000 thalers tant que durerait son alliance avec l'empereur [4] et il se montrait en effet l'allié fidèle de Léopold, qu'il tenait au courant de sa conduite, tandis qu'en Pologne Hoverbeck agissait d'accord avec Lisola. Il défendait ses droits, selon sa coutume, pied à pied. Il avait même des accès d'impatience : au début d'août, endoctriné, semble-t-il, par quelqu'un de ses conseillers, vraisemblablement Iéna, qui était alors en rivalité d'influence avec Schwerin, il alla jusqu'à donner l'ordre à Radziwill d'enlever Elbing par la force, si la place ne lui

1. *Urk. u. Act.*, IX, 145, n. 1.

2. La correspondance d'Antoine de Lumbres (*A. E.*, Pologne, 16) prouve en effet qu'il insista sans cesse pour qu'Elbing ne fût pas livré à l'électeur ; mais elle prouve aussi que Louise-Marie, à certains moments au moins, ne fut pas de cet avis et que de Lumbres eut quelque peine à la faire changer de sentiment. Voir en particulier une lettre de Caillet, le secrétaire de Condé, en date du 15 août 1661, et une lettre d'Antoine de Lumbres, en date du 10 novembre.

3. La paix ne fut rétablie entre la Russie et la Suède que par le traité de Kardis, en 1661.

4. Ce fut le résultat d'une mission de Blumenthal. *Urk. u. Act.*, IX, 574. Le subside espagnol ne fut d'ailleurs, nous le verrons, jamais payé.



était pas livrée [1] ! Mais les intrigues de la Suède et de la France l'irritaient plus encore et d'autres événements, qui se passaient bien loin de là, n'étaient point faits pour calmer son irritation. Il était l'un des tuteurs du jeune prince d'Orange, dont l'électrice pouvait devenir l'héritière, et ce fut à ce moment que Louis XIV força le gouverneur d'Orange, Dohna, à lui livrer la place, confisqua provisoirement la principauté et fit démolir la citadelle [2]. Si l'émotion fut vive à Turnhout, dans la petite Cour de la princesse douairière, elle ne le fut guère moins sans doute à Berlin, et les rancunes de l'électeur contre la France s'avivèrent d'un grief de plus.

Aussi, quand au mois d'août, à Dantzig, Hoverbeck prit congé d'Antoine de Lumbres, rien ne faisait prévoir encore un rapprochement des deux Cours. Hoverbeck, en bon diplomate, remercia le médiateur et parla des obligations dont son maître était redevable à la France. Il alla même jusqu'à protester que l'amitié de la France était plus assurée et plus avantageuse à l'électeur que celle de l'Autriche. Mais il parla aussi d'Elbing, des événements d'Orange, de l'ascendant de la princesse douairière sur l'esprit de sa fille ; et tout cela fut dit de telle sorte que de Lumbres n'eut pas d'illusions. Il en conclut que l'alliance de Frédéric-Guillaume avec l'empereur était plus solide que jamais [3].



Il n'avait pas tout à fait raison. Frédéric-Guillaume aimait les alliances qui lui laissaient sa liberté d'action et il sentait bien qu'il l'aliénerait s'il s'engageait trop à fond avec un parti ou avec l'autre. Il ne voulait être ni exploité par l'empereur, ni mis en tutelle par

1. Nous connaissons l'incident par une lettre de Radziwill à Schwerin, citée par Orlich, II, 3 et reproduite dans les *Urk. u. Act.*, IX, 62, note 1. « Der Kurfürst hat mir, als ich von ihm Abschied nahm, den schwierigen Auftrag gegeben, die Stadt, wenn sie nicht überliefert würde, zu überrumpeln.... Ich bitte sie, mit Ihrer gewohnten Gewandheit dies zu hintertreiben ; denn die Urheber solcher Rathschlaege kœnnten eines Tages solche Rathschlaege schwer bereuen. » — Le ton de la lettre semble bien désigner Frédéric d'Iéna, qui était alors en rivalité très vive avec Schwerin et qui était seul capable, semble-t-il, de donner à l'électeur un pareil conseil et seul assez influent pour le faire prévaloir.

2. Sur l'intérêt que l'électeur prit aux événements d'Orange, voir *Urk. u. Act.*, IX, 473-485.

3. *A. E.*, Pologne, Mémoires et Documents, 3, 151



le roi de France. Il appelait cela faire de la politique allemande. bien qu'il ne vît en réalité dans l'indépendance de l'Allemagne que la condition de sa propre indépendance. Il n'en est pas moins vrai que l'une était liée à l'autre et que Frédéric-Guillaume eût voulu substituer à la ligue du Rhin. c'est-à-dire à la protection étrangère, une organisation intérieure de l'Allemagne, cette *Constitution militaire de l'empire* (Reichskriegsverfassung) dont tout le monde parlait, dont la discussion était mise à l'ordre du jour de chaque diète, mais que l'empereur et le roi de France redoutaient à peu près autant l'un que l'autre.

A défaut de celle-ci, Frédéric-Guillaume chercha d'abord sa sécurité dans une alliance provisoire (Interimsallianz) avec quelques princes de l'empire ; il songeait aux maisons de Hesse, de Brunswick et de Cologne. L'idée lui en avait été donnée par ces princes eux-mêmes, qui, avant le traité d'Oliva, lui avaient proposé de garantir ses possessions à l'ouest de l'Elbe à la condition que celles de la Suède ne fussent pas attaquées. Une négociation, engagée en avril 1660 et rendue inutile par la paix, avait été laissée en suspens ; Frédéric-Guillaume essaya de la renouer un peu plus tard, en demandant à son tour cette garantie qui lui avait été offerte. Le projet fut approuvé par le conseil secret, le 5 octobre 1660, et l'électeur fit la première ouverture au landgrave de Hesse-Cassel, en décembre. pendant une entrevue qu'il eut avec ce prince sur la route de Berlin à Clève. Malheureusement les circonstances n'étaient plus les mêmes ; avant la paix, la proposition faite à Frédéric-Guillaume avait eu surtout pour but de mettre les possessions suédoises à l'abri ; au contraire, la garantie que demandait maintenant l'électeur était, en réalité, une garantie contre les Suédois. Le landgrave répondit en parlant de la ligue du Rhin. Déjà la maison de Brunswick avait pressé Frédéric-Guillaume de s'y faire admettre [1]. Au mois de janvier 1661, quand il s'adressa à l'électeur de Cologne, celui-ci fit comme le landgrave et comme les ducs de Brunswick : il objecta qu'une alliance nouvelle était inutile, puisque celle du Rhin offrait une garantie suffisante et que Frédéric-Guillaume pouvait y entrer. C'était toujours la tutelle française qu'on lui offrait [2].

Frédéric-Guillaume, qui n'était pas en état de mécontenter personne, ne protesta point. Il répondit même qu'il était tout

1. Voir Kœcher, *Geschichte von Hannover und Braunschweig*, I, 290 sqq.
2. Voir sur ces différentes négociations *Urk. u. Act.*, XI, 3-32.



disposé à entrer dans la ligue du Rhin, s'il devait y être admis avec honneur et y trouver sécurité. Mais il fit remarquer qu'il ne connaissait pas la teneur exacte de l'alliance : il en demanda communication. Puis, était-il certain que tous les membres de la ligue seraient disposés à l'admettre ? Enfin, il insinuait déjà une condition qu'il savait irréalisable : il désirait que son duché de Prusse, quoiqu'il fût en dehors de l'empire, fût compris dans la garantie. En réalité il n'avait nulle envie de pousser les choses plus loin ; il rendait compte de tout à l'empereur et lui expliquait ses intentions véritables : il ne cherchait qu'à mieux connaître l'alliance et qu'à pénétrer les desseins de ceux qui la composaient [1]. Il n'avait même pas perdu tout espoir de former, de façon ou d'autre, cette sorte de tiers parti, armé et indépendant, dans lequel il comptait trouver sa sauvegarde, et il le prouva quelques mois après. Depuis décembre 1660, il était en pourparlers avec l'électeur palatin, Charles-Louis, qui lui demandait son appui dans un différend avec l'électeur de Cologne. L'électeur palatin passait pour tout dévoué à l'Autriche, tandis que l'électeur de Cologne était l'un des soutiens de la ligue du Rhin ; pourtant Frédéric-Guillaume prit nettement parti pour le premier ; il accueillit même si favorablement sa demande que Charles-Louis y joignit bientôt l'offre d'une alliance défensive, et bien que celle-ci ménageât au Brandebourg plus de difficultés que d'avantages, Frédéric-Guillaume la signa, le 6 mai 1661, uniquement, semble-t-il, pour empêcher le Palatin d'aller grossir la clientèle française [2].

La situation ne s'éclaira qu'à la fin de juin. L'électeur de Cologne avait pris l'initiative d'une conférence, où devaient se faire représenter les princes de la maison de Brunswick et le landgrave de Hesse-Cassel et à laquelle il invita l'électeur de Brandebourg. Sous le prétexte des pourparlers engagés par Frédéric-Guillaume, il s'agissait d'offrir à celui-ci l'entrée dans la ligue du Rhin. Deux ambassadeurs brandebourgeois, Platen et Canstein, vinrent à Cologne, où la conférence dura trois jours, les 28, 29 et

1. *Urk. u. Act.*, XI, 5, note 2.

2. *Urk. u. Act.*, XI, 63 sqq. Vers la même époque, il espérait aussi trouver en Angleterre un point d'appui contre la Suède, parce que Charles II, qui venait de monter sur le trône, était protestant, allié par sa sœur à la famille d'Orange et, semblait-il, l'ennemi de la France. Frédéric-Guillaume lui envoya, dès le 1er février 1661, deux ambassadeurs, le prince de Nassau et Daniel Weimann ; une alliance défensive fut conclue le 20 juillet ; mais quand Charles II se rapprocha de Louis XIV, elle devint inutile à Frédéric-Guillaume. Voir *Urk. u. Act.*, IX, 463 sqq.



30 juin 1661 ; mais ils y arrivaient avec des instructions caractéristiques. Ils devaient seulement proposer une alliance particulière avec l'électeur de Cologne, la maison de Brunswick et le landgrave de Hesse-Cassel, et prendre garde que rien n'y fût introduit qui pût être contraire aux intérêts de l'empereur ou à l'alliance conclue entre Léopold et Frédéric-Guillaume. Si l'offre leur était faite d'entrer dans la ligue du Rhin, ils exposeraient les raisons qui en empêchaient Frédéric-Guillaume et, si on insistait, ils promettraient seulement de rendre compte, afin que la négociation ne fût pas tout à fait rompue. En réalité, la conférence de Cologne ne servit à rien et Frédéric-Guillaume y mérita les remerciements de Léopold [1].

Il faut ajouter qu'en France les sentiments à l'égard de l'électeur n'avaient pas changé. Depuis la mort de Mazarin, Lionne dirigeait la diplomatie française et conservait les mêmes défiances : il ne croyait pas que l'on pût attendre rien de bon du Brandebourg. D'ailleurs, la ligue du Rhin était plus prospère que jamais ; dès le 31 août 1660, elle avait été renouvelée pour trois ans, bien que la première période ne fût pas écoulée encore ; elle s'était étendue par l'adhésion du duc de Würtemberg et de l'évêque de Munster, auxquels allait bientôt se joindre l'électeur de Trèves. Le roi n'eût pas négligé sans doute de gagner encore l'électeur de Brandebourg, s'il l'avait jugé possible ; mais il pouvait se passer de lui. Quand Lionne eut connaissance des pourparlers engagés entre Frédéric-Guillaume et quelques princes de la ligue du Rhin, il ne cacha pas ses soupçons. Il avait peu d'espoir, écrivait-il à Gravel, notre ambassadeur à Ratisbonne, que l'électeur se dégageât sincèrement de ses engagements avec l'empereur ; et Gravel, aussi méfiant que le ministre, suggérait l'idée que l'électeur agissait peut-être d'accord avec la Cour de Vienne et ne voulait entrer dans la ligue que pour désunir les alliés [2]. Au mois de juin, Lionne apprit presque en

1. Voir *Urk. u. Act.*, XI, 35 sqq. — La proposition de la conférence fut faite à Frédéric-Guillaume par le comte François-Egon de Fürstenberg, au nom de l'électeur de Cologne. Peut-être l'idée en vint-elle de France, par l'intermédiaire du comte Guillaume de Fürstenberg, le frere de François, qui était déjà l'agent de la France, autant et plus que le conseiller de l'électeur de Cologne. En tout cas, l'ambassadeur de France à la diète, Gravel, fut informé de tout et en rendit compte au roi. *A. E.*, Allemagne, 148 et 150.

2. Voir la correspondance de Lionne avec Gravel, *A. E.*, Allemagne, *ibid.* — Une partie de cette correspondance a été publiée par Guhrauer, *Kurmainz in der Epoche von 1672*, Hambourg, 1839, non d'après les originaux, mais d'après un manuscrit de la Bibliothèque Nationale (Cinq cent de Colbert, nos 334, 335 et 336), qui contient copie des dépêches de 1661 et de 1662.



même temps l'alliance défensive conclue entre Frédéric-Guillaume et l'électeur palatin, puis l'issue de la conférence de Cologne ; il fut plus convaincu encore que l'électeur de Brandebourg était irréconciliable.

Mais, à ce moment même, d'autres intérêts commencent à intervenir et à modifier à la fois les idées de Frédéric-Guillaume et les intentions de la Cour de France. La politique française et la politique électorale se trouvent en présence dans une région où l'électeur a des intérêts essentiels, aux portes de son duché de Prusse, en Pologne. C'est désormais l'affaire de la succession polonaise qui tient le premier rang parmi les préoccupations de Frédéric-Guillaume ; c'est elle qui déterminera son attitude, comme celle du roi de France, et il est nécessaire de la reprendre à ses origines[1].

* * *

Le véritable roi de Pologne était la reine, Louise-Marie de Gonzague. Cette sœur aînée de la fameuse Palatine eut comme elle la vie la plus agitée qui fût. Ambitieuse dès sa jeunesse, résolue à parvenir au premier rang, belle et hardie, elle faillit, par un coup de fortune, épouser à seize ans Gaston d'Orléans, qui semblait alors destiné au trône de France. Plus tard, à trente ans, elle rêva le pouvoir à défaut du trône et se fit aimer de Cinq-Mars, au moment où l'écuyer de Louis XIII se croyait déjà le successeur de Richelieu. Puis, trois années se passèrent encore et sa beauté se fanait avec ses espérances quand l'offre d'une couronne vint la

1. Sur les débuts de cette affaire polonaise, consulter : Farges, *Instructions aux Ambassadeurs de France. Pologne*, I, Introduction ; Grauert, *Ueber die Thronentsagung des Kœnigs Johann-Casimir von Polen*, dans *Sitzungsberichte der Wiener Akademie*, 1851 (vieilli, fait avec les sources polonaises et Pufendorf) ; Hassenkampf, *Die Bewerbung des Pfalzgrafen von Neuburg um die polnische Krone* dans *Zeitschr. der histor. Gesellschaft für die Provinz Posen*, 1896 (rend inutile un article antérieur de Krebs, *ibid.*) — Mais ni Farges, ni Grauert, ni Hassenkampf n'insistent sur les origines. Il faut compléter avec la correspondance d'Antoine de Lumbres (*A. E.*, Pologne, 16). Il existe aussi une « Relation de ce qui s'est passé durant l'ambassade du sieur de Lumbres en Pologne », que j'ai comparée pour une année entière (l'année 1661) avec la correspondance elle-même. Elle est écrite par Antoine de Lumbres, et de sa main, et faite avec les dépêches originales, que l'ambassadeur résume. Il est utile de la consulter parce que la correspondance d'Antoine de Lumbres n'est pas complète, de sorte que l'on trouve dans sa *Relation* bien des détails que ne fournissent pas celles de ses lettres qui nous été conservées.



surprendre ; elle arrivait, il est vrai, du fond de l'Europe, de la lointaine et sauvage Pologne, et le prince qu'il fallait épouser n'était plus qu'un héros vieilli, perclus de goutte, Ladislas IV. Mais la couronne était royale et non des moindres : Louise-Marie l'accepta avec joie [1]. Quatre ans après, en 1649, Ladislas IV mourut. Était-ce encore une trahison de la fortune ? Louise-Marie fut assez habile pour conserver la couronne : elle épousa le successeur et le frère de Ladislas, Jean-Casimir, et sous le règne de ce prince faible, qui préférait les plaisirs aux soucis du gouvernement, elle ajouta même le pouvoir au titre ; elle fut enfin vraiment reine. En 1660, à quarante-huit ans, après tous les périls de la guerre du Nord, elle ne sentait faiblir encore ni son énergie, ni son ambition ; elle s'attachait plus que jamais à ce trône qu'elle avait su maintenir debout.

Depuis plusieurs années déjà, elle songeait au moyen de perpétuer son pouvoir même au-delà du jour où Jean-Casimir lui manquerait ; elle lui cherchait, de son vivant, un successeur. Elle avait, en France, trois nièces, les filles de la Palatine. Ne pourrait-elle marier l'une d'elles (elle préférait la cadette, Anne) avec un prince qu'elle ferait élire roi de Pologne et qui subirait son influence [2] ? Pendant la guerre du Nord, à l'époque où la Pologne était liée à l'Autriche, elle avait, semble-t-il, accepté l'idée d'une candidature autrichienne ; on parlait alors de l'archiduc Charles-Joseph, le second fils de l'empereur Ferdinand III. Mais Louise-Marie se défiait de la Cour de Vienne, dont les desseins n'étaient point très clairs, et l'alliance autrichienne, sans se rompre tout à fait, se relâcha bientôt : l'ambassadeur de Léopold, Lisola, céda la place à celui de Louis XIV, Antoine de Lumbres. D'ailleurs, il n'était guère vraisemblable que Louis XIV laissât sortir de France Anne de Gonzague pour lui permettre d'aller épouser à Varsovie un archiduc ; puis Louise-Marie, bien qu'elle fût à peine Française et

1. L'histoire du mariage de Louise-Marie de Gonzague a été racontée par M. Vandal dans un article (*Revue des Deux-Mondes*, 1er février 1883) dont les hypothèses ont été mises au point par M. Waliszewski (*Correspondant*, 25 septembre et 10 octobre 1885). Le personnage de Louise-Marie mériterait une étude d'ensemble, qui n'est point faite.

2. C'est à la fin de l'automne 1657 que de Lumbres s'aperçoit du désir qu'aurait la reine de placer sur le trône de Pologne un prince français. C'est en décembre de la même année qu'elle lui parle pour la première fois de marier sa nièce avec un prince français, qui pourrait être adopté par elle, de façon qu'il fût plus facile de le faire élire roi. Voir la *Relation* d'Antoine de Lumbres, 63 et 65. *A. E.*, Pologne, Mém. et Doc., 3.



qu'elle se fût montrée, pendant son règne, très indépendante de cœur à l'égard de son ancienne patrie, avait pourtant plus de sympathie pour la France que pour l'Autriche. Dès la fin de 1658, semble-t-il, ses idées se fixèrent : elle projeta de marier sa nièce et de réserver la couronne polonaise au duc d'Enghien, le fils de Condé [1].

Le projet parut d'abord malheureux. Condé commandait encore l'armée espagnole et l'on ne pouvait attendre de Mazarin qu'il servît les intérêts de son ennemi. Aux premières ouvertures, timides encore et indirectes, le cardinal fit la sourde oreille : il recommandait à Louise-Marie la candidature du duc de Neubourg, le client de la France ; puis, comme on lui rappelait que la reine voulait un prétendant qui pût épouser sa nièce et que le duc était à peine plus jeune que Jean-Casimir, il proposait le duc de Mercœur ou le prince Alméric d'Este. Heureusement, la paix des Pyrénées survint, Condé rentra en France et le 17 janvier 1660, à Aix, il obtint de Louis XIV une audience, où le roi s'efforça d'oublier le passé : Mazarin dut pardonner à son tour. Dès lors, la question changeait de face et la Cour de France pouvait songer aux avantages qu'une candidature française lui procurerait.

Le 4 mai 1660, le lendemain de la paix d'Oliva, les deux grands-chanceliers de Pologne et de Lithuanie, le vice-chancelier, le référendaire et le trésorier de la Cour furent reçus en audience particulière par l'ambassadeur de France ; ils lui déclarèrent qu'ils venaient, tant en leur propre nom qu'au nom de plusieurs autres grands personnages du royaume, l'archevêque de Gnesne, le palatin de Russie, le grand-maréchal Lubomirski, le grand-enseigne de la couronne, Jean Sobieski. Le roi de Pologne leur avait donné un pouvoir écrit de choisir avec la reine celui qu'ils trouveraient le plus propre à lui succéder et ils venaient annoncer à de Lumbres qu'ils avaient tous songé au duc d'Enghien, tant pour ses qualités personnelles et la haute réputation de son père que pour l'honneur qu'il avait d'appartenir à la maison de France. Ils priaient donc l'ambassadeur de transmettre leur vœu au roi son maître qui, s'il l'accueillait, pourrait les aider puissamment à faire réussir leur

1. Au début de mars 1659, de Lumbres, au nom de Mazarin, parle à Louise-Marie du duc de Mercœur. Elle refuse et ajoute « qu'aussi les grands du royaume qui luy avoient parlé d'un Prince françois n'avoient jamais mis sur le tapis que M. le duc d'Enghien rentrant dans les bonnes grâces du Roy et le fils de M. le duc de Longueville ». *Relation*, 102.



dessein [1]. De Lumbres s'empressa d'en écrire au cardinal et de confier la lettre au sieur Akakia, qui emportait en France la copie du traité d'Oliva.

Trois mois se passèrent encore sans que de Lumbres reçût aucune réponse. A chaque audience, la reine l'interrogeait, s'impatientait, accusait la Cour de France d'indifférence et parlait, par dépit, d'un mariage autrichien. Ce ne fut que vers la fin d'août qu'une lettre de Mazarin vint la satisfaire. Le cardinal s'excusait de son silence sur la maladie, qui l'avait torturé pendant de longs mois; il assurait de Lumbres qu'une de ses plus cuisantes douleurs (quoique son corps en eût souffert de bien aiguës) avait été de ne pouvoir appliquer son esprit à l'importante affaire de la succession de Pologne. Il a plu à Dieu, ajoutait-il, de diminuer mon mal, « et aussytost je prens la plume pour asseurer Sa Majesté par vostre moyen que j'emploieray les premiers moments de ma convalescence à cette affaire... [2] » Les souffrances de Mazarin, le surcroît de ses occupations pendant le voyage qu'il fit avec le roi à Bayonne et à Saint-Jean de Luz, ne furent point les seules raisons qui retardèrent sa réponse. A vrai dire, ses rancunes à l'égard de Condé duraient encore, et, tant qu'il put croire que l'on accepterait en Pologne la candidature du duc de Neubourg, il s'y attacha. Mais il comprit enfin que les Polonais n'en voulaient pas, et se résigna. Sa lettre du 13 août était sincère, sinon dans la forme, du moins par les promesses qu'elle contenait. Quelques jours après, le 20 août, Mazarin faisait rédiger par Hugues de Lionne des instructions pour de Lumbres et lui ordonnait d'agir selon les désirs de la reine. Un peu plus tard, le 30 novembre, Louis XIV permettait au prince de Condé d'envoyer en Pologne son secrétaire, Caillet, pour y servir les intérêts du duc d'Enghien [3].

A la fin de l'année 1660, la question de la succession polonaise était donc nettement posée : la reine et Louis XIV s'étaient mis d'accord pour faire parvenir au trône un prince français. Sans doute la démarche du 4 mai et les instructions du 20 août auraient dû rester secrètes ; mais les secrets ne se gardaient guère en Pologne. Dès juillet, on annonçait à Amsterdam le projet de mariage et

1. Le récit de cette démarche officielle se trouve dans la *Relation* d'Antoine de Lumbres, 142. Je ne l'ai point trouvé dans sa correspondance.

2. A. E., Pologne, 12. Lettre de Mazarin à de Lumbres, 13 août 1660.

3. Voir *Instructions aux Ambassadeurs de France. Pologne* ; introduction et instruction pour de Lumbres.



la candidature du jeune duc. Dès le mois d'août, avant même que de Lumbres n'eût reçu ses nouveaux ordres, les gazettes arrivaient à Varsovie et jetaient le désarroi dans tout le parti autrichien [1].

***

L'affaire de la succession polonaise intéressait au même degré la reine Louise-Marie, le roi de France et l'électeur Frédéric-Guillaume. Pour Louise-Marie, c'était l'intérêt de sa famille et celui de son ambition qui étaient en jeu. Pendant le long silence de Mazarin, elle avait eu peine à contenir son impatience ; quand elle put agir enfin, elle le fit avec une activité fiévreuse, pressant de Lumbres, trompant Lisola, intriguant parmi la noblesse polonaise, séduisant les uns, intimidant les autres, prodiguant les promesses et l'argent, — l'argent de la France, qu'elle dépensait comme s'il eût été inépuisable. Elle savait bien que les difficultés seraient grandes. Pour que le projet pût réussir, il fallait que l'élection du futur roi fût faite du vivant de Jean-Casimir, ce qui était contraire aux constitutions de la Pologne ; il était donc nécessaire d'obtenir l'assentiment d'une diète et savait-on jamais à l'avance ce que serait et ce que ferait une diète polonaise [2] ?

L'intérêt du roi de France était plus général, moins immédiat, mais non pas moindre. A l'origine, semble-t-il, Mazarin, en dépit de la chaleur que témoignait sa lettre du 13 août, avait considéré l'affaire assez froidement. Le premier résultat devait en être de coûter au roi de grosses sommes. Était-il certain qu'elles ne seraient pas dépensées en pure perte ? Mazarin connaissait l'avidité des Polonais et leur inconstance ; il ne se fiait guère plus en Louise-Marie, qu'il avait faite reine et qui s'était bien vite émancipée de sa tutelle. Il jugeait l'affaire délicate, onéreuse et aléatoire. Mais, après sa mort, la diplomatie française redevint, sous la direction personnelle du roi, plus active et plus entreprenante. Louis XIV songeait déjà à faire valoir quelque jour les droits que lui avait donnés son mariage ; il lui fallait donc isoler l'Espagne et son

1. *Relation*, 150.

2. Remarquons qu'en janvier 1661, Jean-Casimir n'avait point encore reçu la confidence des projets de Louise-Marie. De Lumbres, reçu en audience à la fin de janvier, eut soin de n'en pas parler. Mais Louise-Marie, ajoute l'ambassadeur, prit occasion de cette audience pour « luy insinuer quelque chose de notre dessein, qu'Elle luy expliqua peu après plus nettement, ne croyant pas devoir ny pouvoir davantage luy en faire un secret... » *Relation*, 163.



alliée naturelle, la maison d'Autriche. Il disposait déjà de la ligue du Rhin, qui consentirait sans doute à refuser le passage aux troupes impériales ; il intriguait parmi les Hongrois, toujours disposés à la révolte, et parmi les Turcs, qui s'avançaient jusqu'au Raab. Que pourrait faire l'empereur si l'hostilité d'un prince français devenu roi de Pologne s'ajoutait au péril turc et à la neutralité malveillante des princes du Rhin? D'ailleurs, la prudence même commandait d'agir ; il n'y avait guère en Pologne, comme en Allemagne, que deux partis, le parti autrichien et le parti français, que deux rois possibles, le duc d'Enghien ou un archiduc. Les intrigues de l'Autriche rendaient donc inévitable l'intervention de la France, si Louis XIV ne voulait permettre à l'empereur d'installer un roi autrichien à Varsovie et de retrouver ainsi d'un coup tout son prestige et toute sa puissance.

Quant à Frédéric-Guillaume, il ne voulait ni d'un roi français ni d'un roi autrichien, qui eussent menacé, l'un comme l'autre, l'indépendance, encore si précaire, de son duché de Prusse. L'intérêt du Brandebourg était déjà, comme au XVIII[e] siècle, de maintenir les libertés de la République Polonaise, c'est-à-dire sa faiblesse, qui la rendait inoffensive. Mais l'électeur craignait par dessus tout un protégé de la France, parce que la France était la plus forte et qu'elle était l'alliée de tous ses ennemis. A l'ouest, elle soutenait contre lui le duc de Neubourg, dont la diplomatie française avait voulu faire un empereur. Au Nord, elle avait maintenu les Suédois aux bouches de l'Oder. Allait-elle fermer à l'est le cercle menaçant dont elle entourait le Brandebourg et ressusciter pour le duché de Prusse le péril de la suzeraineté polonaise? Les intérêts de Frédéric-Guillaume en Pologne étaient donc directement contraires à ceux de Louis XIV et de Louise-Marie ; l'affaire Polonaise ajoutait une crainte de plus à ses craintes, un motif de plus à tous ceux qu'il avait de se défier de la France et de la détester. Pourtant, loin de l'éloigner plus encore du parti français, elle sembla tout d'abord l'en rapprocher. Il n'était pas assez fort pour ne point ménager ceux qu'il craignait ; et ceux-ci, d'autre part, eurent désormais besoin de lui. Ils firent les premières avances : il ne les repoussa pas ; et ce fut ainsi que l'affaire de Pologne, en opposant la politique brandebourgeoise à la politique française, faillit réconcilier Frédéric-Guillaume et Louis XIV.



III. — L'affaire de la succession polonaise et les origines du rapprochement entre le Brandebourg et la France.

Pour bien comprendre la lente évolution des idées de Frédéric-Guillaume, il est nécessaire de la suivre presque jour par jour, à mesure que les événements se succèdent en Pologne et en Prusse.

Avant même que la paix d'Oliva ne fût signée, Frédéric-Guillaume s'inquiétait des intrigues françaises en Pologne. On parlait déjà de faire élire à l'avance le successeur de Jean-Casimir, et les deux candidats qui semblaient avoir le plus de chances étaient l'archiduc Charles-Joseph et le duc de Neubourg. Frédéric-Guillaume n'eût guère préféré le duc de Neubourg au duc d'Enghien. D'ailleurs, dès le mois d'août, les gazettes hollandaises publient les desseins de Louis XIV : dès l'automne, la candidature du duc d'Enghien n'est plus un secret à Varsovie. En même temps, nous l'avons vu, l'électeur réclame en vain la livraison d'Elbing, et son ambassadeur, Hoverbeck, rencontre à la cour de Pologne une mauvaise volonté croissante ; il s'aperçoit que de Lumbres excite la reine, que l'ambassadeur suédois, Schlippenbach, intrigue aussi contre lui et qu'une entente semble se former entre la Pologne, la Suède et la France. Enfin, en Prusse même, la situation devient inquiétante ; les mécontents parlent de refuser le serment d'hommage ; ils sont en relations avec la Pologne et promettent un soulèvement général si le moindre corps de troupes franchit la frontière ; ils ne veulent pas subir la domination de l'électeur, qu'ils traitent de tyran [1].

Puis, jusqu'au mois de mars 1661, les symptômes inquiétants s'aggravent encore [2]. L'affaire de la poste vient aigrir l'affaire d'Elbing. Un parti de la guerre se forme à Varsovie et croit l'occasion venue de reprendre le duché de Prusse, fût-ce au prix de la Livonie que la Pologne abandonnerait à la Suède pour payer son aide. La reine elle-même ne cache pas ses rancunes contre Frédéric-Guillaume ; quand Hoverbeck proteste des bonnes intentions de

1. Voir, par exemple, une lettre de Radziwill à Schwerin, en date du 20 octobre 1660 : « Man begnügt sich nicht den Kurfürsten für den graessten Tyrannen und Volksfeind zu verschreien... ». Orlich et *Urk. u. Act.*, IX, 139, note 1.
2. Voir la correspondance d'Hoverbeck, *Urk. u. Act.*, IX, 148 sqq.



son maître : « J'aime mieux, s'écrie-t-elle, une mauvaise intention avec de bons effets, qu'une bonne avec de mauvais [1]. »

Pendant ce temps, Frédéric-Guillaume est à l'autre bout de l'Allemagne, à Clève, où il a dû se rendre, au mois de décembre 1660, pour négocier avec les états provinciaux. Mais il ne néglige pas son duché de Prusse. Il sent combien sont graves les événements qui s'y préparent ; il le rappelle à Hoverbeck ; il lui écrit qu'il compte uniquement sur sa fidélité et son adresse. Ce qui l'inquiète surtout, c'est l'entente probable de la Pologne avec la France et la Suède, au moment même où le bruit court que la régence de Suède lève de nouvelles troupes et semble préparer une guerre. Aussi, le 26 mars, envoie-t-il à Stockholm Ledebur, sous le prétexte de féliciter le roi et la reine-mère du rétablissement de la paix, en réalité pour observer et s'informer [2]. Puis, comme il est retenu à Clève plus longtemps qu'il ne le prévoyait, il envoie en avant Schwerin, dès le début d'avril, pour négocier avec les états de Prusse, à Kœnigsberg.

Presque aussitôt, au milieu du mois, survient un incident, qui menace de rendre la situation plus difficile encore. Frédéric-Guillaume reçoit à Clève, le 12 avril, une lettre d'Hoverbeck, où celui-ci raconte un propos du grand-maréchal, Lubomirski [3]. On parlait de la succession au trône et Lubomirski s'est écrié que le meilleur roi serait certes l'électeur lui-même, s'il voulait seulement se résigner à entendre une messe ou deux. La couronne polonaise ne valait-elle pas celle de France et Frédéric-Guillaume ne pouvait-il pas imiter Henri IV ? Nous savons ce que l'électeur en pensa par la réponse qu'il fit à Hoverbeck, une lettre toute personnelle, intime, où il lui donne ses instructions secrètes. Elle est du 26 avril et montre qu'il prit très au sérieux les propositions du grand-maréchal. Il y déclare, il est vrai, tout d'abord, et très nettement, qu'il ne changera pas de religion pour un trône. « Comment mes sujets pourraient-ils se fier à moi, écrit-il, si je n'étais fidèle à mon Dieu ! » Mais aussitôt il passe aux avantages qu'il pourrait offrir à la Pologne si la diète le désignait, et l'importance de ses offres montre le prix qu'il eût attaché à la couronne ; non seulement il abandonnerait les 400.000 th. qui lui sont dûs pour le rachat d'Elbing et les 120.000 th. dont Draheim est le gage ; non seule-

1. Dans une lettre d'Hoverbeck, en date du 28 janvier 1661. *Urk. u. Act.*, IX, 189.
2. La date du 26 mars est celle que porte l'instruction.
3. *Urk. u. Act.*, IX, 218.



ment il marierait volontiers l'un de ses fils à la nièce de Louise-Marie et promettrait de fournir à la Pologne, en cas de guerre, un secours de 10.000 hommes levés dans ses États électoraux ; mais il consentirait même à rétablir la suzeraineté polonaise en Prusse, à abandonner « ce joyau précieux » si chèrement acheté, à la seule condition que la Pologne renoncerait au droit d'appel qu'elle y possédait autrefois ! Il terminait en recommandant à Hoverbeck de ne parler de l'affaire à qui que ce fût : « car elle doit, disait-il, rester entre nous deux ». Et il lui ordonnait de n'en écrire que sous enveloppe à l'adresse de son secrétaire Meinders, parce que les lettres ordinaires étaient ouvertes au conseil, à Berlin [1].

L'affaire secrète, « das geheime Werk », comme l'appelle Frédéric-Guillaume dans sa correspondance, ne fut en réalité connue, semble-t-il, que de trois personnes en dehors de l'électeur et d'Hoverbeck : l'électrice et Schwerin, à qui Frédéric-Guillaume en parla bientôt, et Radziwill, le gouverneur de la Prusse, que Schwerin dut en avertir. Tous désapprouvèrent très vivement le projet. L'électrice surtout, la pieuse Louise-Henriette, s'en tourmenta longtemps ; elle craignit que Frédéric-Guillaume ne se laissât tenter même au prix de son abjuration ; et elle supplia Schwerin d'user de toute son influence pour l'en détourner. Le 17 mai, l'électeur affirme à Schwerin, comme à Hoverbeck, qu'il ne se fera pas catholique : « je n'achèterai pas de mon salut un bien temporel [2]. » Mais il exprime l'espérance que les Polonais laisseront de côté la question religieuse quand ils connaîtront les avantages qu'il leur offre. Le 3 juin, Schwerin lui répond qu'il n'y a rien à espérer sans abjuration et que le projet n'est qu'une chimère. Mais Frédéric-Guillaume n'y renonce encore qu'à demi ; le 21 juin, il demande à Schwerin si l'on ne pourrait pas essayer de conserver le pouvoir à la reine après la mort du roi, « au cas où le projet connu (das bewuste) ne pourrait réussir [3] ». Ce mirage d'une couronne ne s'évanouira que peu à peu.

1. Ces instructions secrètes de Frédéric-Guillaume à Hoverbeck ont été publiées par M. Meinardus, *Hist. Zeitschr.*, 1894, t. 72.

2. « Das bewuste geheime Werk belangent ist solches anders nicht anzunehmen, als dasz ich die Religion, gleich wie ich selbe itzo habe, volkommentlich behalte, den ich das Zeittliche nummer fur das Ewige begere. » Clève, 17 mai 1661. *Urk. u. Act.*, IX, 825.

3. Les lettres de l'électeur à Schwerin dans lesquelles il est question de l'affaire secrète, ainsi qu'une lettre de Schwerin à l'électrice, dans laquelle il la rassure sur les intentions de Frédéric-Guillaume se trouvent dans les *Urk. u. Act.*, IX, 825 sqq. On trouvera les lettres de l'électrice dans Orlich, III, 435, 441, 443, et dans l'article de Hirsch cité plus haut.



Il va sans dire que le « projet secret » n'était point fait pour réconcilier Frédéric-Guillaume avec la France ; aussi, pendant les mois de mai et de juin, cette réconciliation semble-t-elle moins probable que jamais. C'est alors qu'est signée l'alliance avec l'électeur palatin ; c'est alors que Frédéric-Guillaume fait rédiger l'instruction de ses députés à Cologne. Le 17 mai, il reçoit à Clève le résident autrichien à La Haye, Friquet ; celui-ci le presse d'aider l'empereur à déjouer en Pologne les desseins de la France et l'électeur écrit aussitôt à Hoverbeck d'y travailler de concert avec Lisola[1]. Il s'inquiète des armements suédois, dont Ledebur lui confirme la nouvelle ; il croit savoir que l'objectif de la Suède n'est pas la Bohême, comme il l'avait pensé tout d'abord, mais la principauté de Minden. Il ne songe qu'à se préparer à la guerre et il espère conjurer le péril avec l'alliance du roi d'Angleterre, Charles II, qui est, comme lui, proche parent de Guillaume d'Orange et que menacent autant que lui les entreprises suédoises dans la Baltique[2].

C'est pourtant alors qu'apparaissent les premiers symptômes d'une détente. Ils viennent d'abord de la Suède, que Frédéric-Guillaume croyait résolue à rompre la paix. Dès le 11 mars, le Sénat suédois charge le général Dohna, qui doit se rendre auprès de l'électeur, de l'assurer que la Suède respectera les traités et qu'elle a même un désir très vif d'entretenir avec le Brandebourg des rapports de bon voisinage. Le 24 mars, dans ce même Sénat de Suède, le chancelier, La Gardie, remarque qu'il n'est point invraisemblable que l'électeur, pris entre des alliés suspects, comme l'empereur et le roi de Pologne, songe à se rapprocher de la Suède ; en tout cas, l'intérêt de celle-ci est de lui offrir son amitié, ne fût-ce que pour dissiper le soupçon qu'elle veuille encore porter la guerre dans l'empire. Le 19 avril, l'instruction remise au comte Tott, qui part pour la France, approuve aussi l'idée d'un accord avec Frédéric-Guillaume, pourvu que l'on ne revienne point sur les traités

1. *Urk. u. Act.*, IX, 255. — Lionne fut aussitôt informé du voyage de Friquet à Clève et il en avertit Antoine de Lumbres dès le 26 mai. *A. E.*, Pologne, 16.

2. « Von der Schweden Dissein hab nuhmer so viell nachricht, das es nicht auff Boehmen sondern auff Minden undt diesser ortten angesehen sey : Ich bewerbe mich schon auff solchen Fall leute ahn die handt zu haben, Schreibe auch morgen mitt der Post ahn Furst Moritzen, damit Er die Alliance in Engelandt dest mehr treiben [solle]... » Lettre de Frédéric-Guillaume à Schwerin, 17 mai 1661. *Urk. u. Act.*, IX, 825.

et les conventions antérieurs [1]. Enfin, au début de juin, un ambassadeur suédois, Bielke, qui vient de remplacer Schlippenbach à Varsovie, affirme à Hoverbeck qu'il a l'ordre de servir en tout les intérêts de Frédéric-Guillaume.

Ce sont ensuite les premières avances de la France elle-même. Le 11 juin, Hoverbeck rapporte, sans y attacher grande importance, un bruit intéressant : la reine aurait dit qu'il allait falloir satisfaire l'électeur, parce que la France songeait à se l'attacher [2]. Le 2 août, Frédéric-Guillaume reçoit à Clève une lettre d'Angleterre, où ses ambassadeurs, Nassau et Weimann, l'informent de l'arrivée du comte d'Estrades à Londres ; celui-ci leur a dit que son maître « tenait en grande considération l'électeur et serait prêt à le satisfaire, s'il voulait envoyer quelqu'un à Paris [3] ». Puis, le 21 août, Frédéric-Guillaume reçoit à Turnhout une lettre d'Hoverbeck datée du 9, qui lui rend compte d'une entrevue avec de Lumbres. L'ambassadeur français assure que le roi de France désirerait beaucoup renouer avec l'électeur les bonnes relations d'autrefois et il s'offre à renouveler l'alliance de Kœnigsberg, dont le terme approche[4]. C'est là une ouverture officielle, la première.

* * *

L'attitude nouvelle de la France était le résultat naturel de ses projets en Pologne et c'est dans la correspondance d'Antoine de Lumbres que nous en trouvons les origines [5].

Au début d'avril 1661, de Lumbres avait signalé à la Cour de France l'arrivée à Varsovie du prince Radziwill, le gouverneur de la Prusse, qui possédait des terres en Pologne et venait d'être élu nonce par la Podlachie. Radziwill avait insinué à la reine que l'électeur n'était pas éloigné de rechercher les bonnes grâces de la France, quoiqu'il ne désirât guère plus que la couronne de Pologne appartînt à un prince français qu'à un autrichien. Malgré la restriction, cela pouvait passer presque pour une avance. De

1. La régence de Suède songeait surtout à la convention de Stettin, que l'électeur n'avait jamais sincèrement acceptée. Sur les relations entre la régence de Suède et l'électeur après la paix d'Oliva, voir les documents fournis par Arnheim, *Eine schwedische Denkschrift aus dem Jahre 1661*, cité plus haut.

2. *Urk. u. Act.*, IX, 262.

3. *Ibid.*, 556.

4. *Ibid.*, 299.

5. *A. E.*, Pologne, 16.

Lumbres ajoutait que la reine priait Louis XIV de gagner Frédéric-Guillaume et conseillait d'y employer le résident de l'électeur palatin [1].

Hugues de Lionne ne se fia pas trop aux insinuations de Radziwill et il eut soin de recommander la même défiance à de Lumbres. L'électeur, lui écrit-il le 13 mai, est depuis six mois bien près de la France, à Clève, « sans avoir envoyé faire aucun compliment au roi », et « tous les avis disent qu'il se lie plus étroitement que jamais avec l'empereur ». Mais Lionne ajoute qu'il ne faut rien négliger « en une affaire aussi importante que seroit celle de gaigner véritablement ledit électeur » et que le roi va s'y appliquer « autant que sa dignité le pourra permettre ». Il y emploiera, non le résident de l'électeur palatin, mais « une personne que Sa Majesté a en main, qu'elle juge bien plus propre à y réussir s'il y a quelque chose de bon à en espérer » et à laquelle des ordres ont été envoyés le jour même [2]. Lionne ne nomme point encore cet agent officieux, qui allait agir comme de lui-même ; mais il le nommera dans l'une des lettres suivantes : c'était Abraham de Wicquefort.

Wicquefort, l'auteur d'un livre célèbre sur l'*Ambassadeur* et d'une *Histoire des Provinces-Unies*, était un Hollandais, demi-diplomate, demi-aventurier, qui était allé chercher fortune en France, où il était devenu, en 1645, résident de Brandebourg à Paris. Mais il entretenait des correspondances suspectes et la publication d'un libelle sur les amours du roi le fit jeter à la Bastille : l'électeur, qui venait de le remplacer par Brandt, ne put obtenir sa liberté qu'à la condition qu'il sortît de France. C'était d'ailleurs un esprit délié, inventif, un caractère prêt à toutes les besognes et Mazarin jugea sans doute qu'il valait qu'on le payât, puisqu'un peu plus tard, en 1660, il lui accorda sa grâce avec une pension. Désormais Wicquefort, tantôt à Paris, tantôt en Allemagne, le plus souvent en Hollande, fut un agent secret de la diplomatie française, sans renoncer à servir plusieurs maîtres. Il était naturel que de Lionne eût songé à lui, pour une démarche compromettante, qui devait être aussitôt désavouée si elle échouait.

Wicquefort était précisément en correspondance avec Schwerin, qui le chargeait d'achats de livres à Paris et à Amsterdam [3] ;

1. *Relation*, 172.
2. Lionne à Antoine de Lumbres, 13 mai 1661. *A. E.*, Pologne, 16.
3. On trouvera l'analyse et des extraits de sa correspondance avec Schwerin, de mai 1661 à mai 1662, dans *Urk. u. Act.*, IX, 591 sqq.



mais Schwerin se trouvait alors à Kœnigsberg et Frédéric-Guillaume à Clève ; c'est dire que plusieurs mois s'écoulèrent avant qu'on pût lier partie. Wicquefort hésita peut-être à faire passer ses propositions par la Prusse et chercha d'abord un autre intermédiaire ; en tout cas, ce fut seulement dans une lettre du 6 juillet qu'il parla de l'affaire à Schwerin lui-même. Il commençait naturellement par jurer ses grands dieux qu'il n'était chargé de rien : « C'est par un pure zèle que j'ay pour les intérêts de Son Altesse Électorale et par affection pour le service de Votre Excellence que je parle ». Mais il profitait de la « parfaite connaissance » qu'il avait des affaires de France pour « mettre ses petites pensées sur le papier ». Il supposait donc que la France traiterait l'électeur à l'avenir tout autrement qu'elle ne l'avait fait jusqu'alors et il priait Schwerin de considérer « s'il ne seroit pas à propos que S. A. El. se mist en estat de choisir telle amitié ou alliance qu'elle jugerait la plus avantageuse, en sorte qu'elle ne fust point nécessairement attachée à la maison d'Austriche, quand elle en voudroit abuser, mais que l'amitié de la France la fist considérer mesme à Vienne et en Espagne, surtout si elle est accompagnée d'avantages visibles et palpables ». Il sentait bien que l'électeur répugnerait à « rechercher la France » ; mais il promettait le plus grand secret. Un ordre de Frédéric-Guillaume, un simple mot de Schwerin lui suffirait : il partirait en poste pour Paris et ne parlerait qu'au roi et à « une autre personne », de façon que l'affaire ne pût s'ébruiter. Il ajoutait enfin, toujours comme de lui-même, des arguments plus solides : « Et à fin de rendre cecy plus intelligible, je diray, que j'ose presque asseurer, que j'obtiendray une somme considérable pour S. Al. El. et que je feray voir à V. Exc. en son particulier que je suis capable de la servir de bonne façon. »

Cette lettre du 6 juillet fut bientôt suivie de quatre autres, qui n'attendirent même pas la réponse de Schwerin. Wicquefort assurait, dans l'une d'elles, qu'il n'eût pas osé offrir ses services si le bruit n'était pas venu de Pologne que l'électeur désirait se réconcilier avec la France. Dans une autre, il flattait habilement l'une des passions de Schwerin : « J'embellirois la bibliothèque de V. Exc. de plus de 1000 escus des meilleurs livres que je pourois rencontrer. » Il répétait qu'il n'en coûterait qu'une lettre et que tout resterait secret. Mais, le 25 août, en revenant d'Amsterdam où il avait passé quelques jours, il trouva à La Haye la réponse de Schwerin, qui dut lui paraître peu encourageante : « Puisqu'il n'y a point eu de rupture, disait simplement Schwerin, et puisque les



petites froideurs du temps passé peuvent estre attribuées à la conduite du feu M. le Cardinal, S. A. El. ne se doit point mettre en estat de rechercher une amitié qu'elle ne croit pas avoir perdue. »

Cependant, Schwerin communiqua sans doute la lettre de Wicquefort à l'électeur et elle dut arriver à Clève à peu près en même temps que celle où Hoverbeck annonçait les premières avances d'Antoine de Lumbres. D'autres lettres encore étaient venues déjà de Fontainebleau, où le résident électoral était en relations suivies avec Turenne, qui avait fait sonder l'électeur par un de ses familiers, un Poméranien au service de la France, Podewils. Tout cela formait un ensemble qui n'était point négligeable. D'autre part, la situation devenait chaque jour plus inquiétante. Au mois de juillet, la diète polonaise s'était opposée à ce qu'Elbing fût remis à l'électeur, et Hoverbeck y voyait l'influence de la France, de la Suède et des mécontents de Prusse. Au même moment, et malgré les assurances de la Suède, qu'il ne croyait pas sincères, l'électeur se préoccupait de plus en plus d'une entreprise suédoise ; il en parle à plusieurs reprises à Schwerin, dans ses lettres de juillet et d'août. Le 26 juillet, en particulier, il accorde à Schwerin (c'est donc une réponse) que, si les Suédois rompaient avec l'empereur, il ne faudrait pas se hâter de prendre parti ; mais il ajoute que, si l'empereur était directement attaqué, l'alliance de Berlin obligerait le Brandebourg à le secourir; d'ailleurs, Frédéric-Guillaume ne voulait point d'une neutralité qui eût fait de ses États le théâtre de la guerre, sans leur ménager aucun avantage [1]. Ainsi la guerre lui semble imminente et il sait que la Suède négocie à la fois, à Varsovie, une alliance avec la Pologne, à Paris, une alliance avec la France.

Dès lors, l'évolution s'accomplit peu à peu. Frédéric-Guillaume, selon sa coutume, avait pris de bonne heure ses précautions pour qu'elle fût toujours possible ; le 22 juin, il avait recommandé à Hoverbeck d'être très prudent dans ses relations avec Lisola, afin de ne pas se rendre suspect [2]. Vers le 10 août, Lubomirski, en quittant Varsovie, déclare que toutes les déconvenues de Frédéric-Guillaume sont imputables à l'influence française et qu'il serait bien désirable que l'électeur parvînt à se concilier Louis XIV. Le conseil est d'autant moins perdu qu'Hoverbeck est au courant de ce qui

1. Frédéric-Guillaume à Schwerin, Clève, 26 juillet 1661. *Urk. u. Act.*, IX, 830.
2. *Ibid.*, 267.



se dit à la Cour de France[1] ; aussi, quelques jours après, a-t-il soin de témoigner à la reine que son maître désirerait fort rentrer dans les bonnes grâces du roi et y parviendrait sans doute aisément si la reine consentait à s'y employer elle-même [2].

Pendant quelque temps encore, il semble que l'on hésite et que l'on se défie de part et d'autre. Schwerin laisse sans réponse les lettres de Wicquefort. L'électeur se tient sur la réserve. A la fin d'août, il est à Turnhout ; autour de lui, la princesse douairière, l'électrice, les sœurs de l'électrice et ses beaux-frères, le prince d'Anhalt et le prince Guillaume-Frédéric, les Dohna, intriguent contre Louis XIV, tandis que les nouvelles d'Orange entretiennent et réchauffent toutes les rancunes de Frédéric-Guillaume [3]. Lionne attend aussi, sans beaucoup d'espoir ; il avoue à de Lumbres, le 16 septembre, que le succès de l'affaire polonaise serait « indubitable, si la France, la Poloigne, la Suède et ledit électeur s'estoient unies pour la faire réussir » ; mais il doute que Frédéric-Guillaume s'engage : « Le baron de Dona, ajoute-t-il, qu'il doit me dépescher pour les affaires d'Orange, n'est point encore arrivé ; nous verrons bientost s'il sera chargé d'autres affaires et je vous le feray sçavoir aussitost, afin que vous en puissiez informer la Reyne. » Ses défiances ne se dissipent même pas quand Frédéric-Guillaume, vers la fin de septembre, reçoit Wicquefort à Clève. « J'oubliois de vous avertir, écrit Lionne à de Lumbres, le 1er octobre d'une particularité que que je suis asseuré qui ne déplaira pas à la Reyne, qui est que présentement Vicfort est à Clèves auprès de l'électeur de Brandebourg, qui l'a mandé luy-mesme pour luy parler de son raccommodement avec le Roy. » Il recommande à de Lumbres d'assurer Louise-Marie qu'il ne perdra plus l'affaire de vue « et cela principalement dans la mesme intention d'advancer et d'asseurer le bon

1. « Der K. G. Kanzler bezeugte nicht geringe Vergnügung darob zuschpœfen, als ich ihm aus des Markgrafen von Baireuth Hofmeister, des v. Borck, Schreiben zu erkennen gab, dass dem Kf. von unterschiedenen hohen Personen zeugniss zukæme, wie die Kœnigin Frankreich nunmehr mit dem Kf. in enges Verstændniss und mehr Vertraulichkeit zu setzen begierig sei. » *Ibid.*, 306.

2. *A. E.*, Pologne, 3. « D'Overbek, depuis le départ de son collègue, ayant eu audience de cette Majesté (la reine)... témoigna au contraire que son Maître désiroit de rentrer aux bonnes grâces du Roy, priant cette Princesse de s'employer pour cela auprès de Sa Majesté... » Le collègue d'Hoverbeck, Dobrzenski, avait quitté Varsovie le 10 août. Voir *Urk. u. Act.*, IX, 305. L'audience dont il est question ici fut donc un peu postérieure à cette date et aux conseils de Lubomirski.

3. *Urk. u. Act.*, IX, 470 sqq.



succez de nos desseins en Poloigne ». Mais il ajoute qu'il vaut mieux laisser la négociation secrète, « pouvant arriver aisément que l'affaire n'aura aucune suitte ».

Frédéric-Guillaume reçut donc Wicquefort à Clève, pendant les derniers jours de septembre. Malheureusement, nous n'avons sur cette entrevue que des renseignements indirects et qui n'offrent pas toutes garanties. Il est d'abord très douteux que l'électeur ait lui-même fait venir Wicquefort, comme le dit Lionne dans sa lettre du 1er octobre ; un peu plus tard, le 30 novembre, dans une autre lettre, écrite sous le nom du roi et qui résume la négociation entière, Lionne dit au contraire (et la chose est plus vraisemblable), que Wicquefort se rendit à Clève « sous prétexte d'y solliciter le payement de quelques appointemens qui luy sont deus ». De même, le 9 octobre, Lionne prétend que l'électeur « a engagé » Wicquefort à « faire une course » jusqu'à Paris. Or, les faits semblent bien le démentir. Wicquefort, aussitôt après l'entrevue, crut nécessaire d'écrire encore à Schwerin, de Clève même, le 28 septembre ; puis il retourna à La Haye, écrivit de nouveau le 11 octobre, enfin le 18, et, dans cette dernière lettre seulement, il annonça qu'il allait partir dans trois jours pour Paris, bien qu'il n'eût pas reçu encore la réponse de Schwerin. Évidemment, s'il s'adressait ainsi au ministre, c'est qu'il n'avait point d'ordres du maître. Schwerin lui-même ne se décida à lui répondre que le 12 novembre, et la lettre, que Wicquefort reçut à Paris et qu'il remit sans doute à Lionne, est restée égarée parmi les papiers du ministre [1]. Elle indique bien, par le ton même dont elle est écrite, que Wicquefort ne devait pas emporter d'assurances très précises : « Je vous souhaite un heureux voyage, lui disait Schwerin, et bonne expédition en vos affaires. J'espère, quand vous direz ce que S. A. El. vous a dit, que S. M. s'en contentera. Vous demandez que l'on se déclare de vouloir embrasser les intérêts de la France. Or, vous vous souviendrez que de costé de France on nous a tousjours asseuré que quant à l'Allemagne la France n'a point d'autre intérêt que celuy de la paix. Si cela est, Monsieur, vous pourrez asseurer tout chacun que nous serons tousjours avec la France ». A Paris, Wicquefort déclara que Frédéric-Guillaume désirait entrer « entièrement » et « sans réserve » dans les intérêts de la France ; Frédéric-Guillaume, au

1. *A. E.*, Brandebourg, 4, 315. Elle est datée de Bartenstein, 12 novembre 1661, et autographe. Elle ne porte point de suscription, mais le texte et la date ne laissent point de doute qu'elle n'ait été adressée à Wicquefort. Elle se trouve égarée parmi des pièces qui datent de l'année 1665.



contraire, prétendit un peu plus tard qu'il s'était contenté de dire « qu'il ferait le roi même juge de ses actions et qu'il n'avait rien fait qu'il crut devoir déplaire à Sa Majesté ». Bien que l'affirmation de l'électeur ne soit pas une garantie suffisante, elle est moins suspecte toutefois que celle de son ancien agent. Il est fort probable que Wicquefort a voulu se faire valoir, pendant son séjour à Paris, d'abord en se disant envoyé par l'électeur, puis en ajoutant de son crû aux bonnes paroles dont Frédéric-Guillaume l'avait gratifié.

Quoi qu'il en soit, Wicquefort, en exagérant ainsi, agissait précisément comme on l'attendait de lui, puisque Louis XIV était décidé à faire les premières avances et désirait seulement ne pas trop en avoir l'air. Le roi pouvait désormais prendre prétexte de cette entrevue de Clève. Son premier enfant, le dauphin Louis, était né le 1er novembre. Il résolut d'envoyer à Berlin un gentilhomme de sa maison pour y donner part de cette naissance et Lionne fit désigner l'un de ses cousins, M. de Lesseins. Quant à Wicquefort, il avait rendu le service qu'il pouvait rendre : on le mit de côté. Lionne, qui tenait à le garder à son service, lui dissimula le procédé comme il put. Il lui dit que d'autres nouvelles étaient venues et ne laissaient plus grand espoir ; qu'on se contenterait de faire passer à Berlin un gentilhomme, de Lesseins, qui s'en allait à Dantzig, et qui pourrait, chemin faisant, s'informer encore ; que celui-ci aurait ordre, d'ailleurs, de correspondre avec Wicquefort et de l'appeler à Berlin, s'il y voyait quelque chance de réussir. Puis il lui donna deux mille écus et le renvoya en Hollande [1].

Cette fois, Louis XIV était donc décidé à faire une tentative sérieuse pour enrôler l'électeur de Brandebourg dans son parti. Il répondait aux instances répétées de la reine de Pologne et lui promettait de ne rien épargner pour gagner Frédéric-Guillaume et ses ministres ; il en concevait même « de très bonnes espérances ». Mais ces espérances étaient-elles justifiées ? Frédéric-Guillaume songeait-il réellement à abandonner l'alliance autrichienne ? Nous avons plusieurs témoignages de ses sentiments et de ses intentions vers la fin de l'année 1661. C'est d'abord une lettre du 18 novembre à l'électeur palatin. Celui-ci avait eu la visite de Gravel, l'ambassadeur de France à Ratisbonne, qui était venu le presser

1. Voir une lettre du roi du 30 novembre 1661, *A. E.*, Pol., 16. Le roi ajoute que la personne de Wicquefort n'eût pas été agréable a l'Electeur « à cause qu'il pretend de luy treize mille escus d'une vieille debte qu'on eut eu de la peine à se défendre de luy payer... »



d'entrer dans la ligue du Rhin ou du moins de renouveler son ancienne alliance avec le roi ; mais Gravel en avait posé comme condition que Charles-Louis désavouât d'abord le traité qu'il avait conclu avec Frédéric-Guillaume. Charles-Louis éluda la proposition et s'empressa d'en rendre compte à son allié. Frédéric-Guillaume, dans sa réponse, s'étonne que Gravel puisse présenter comme deux intérêts contraires celui du Brandebourg et celui de la France, puisque le Brandebourg n'en a pas d'autres que le maintien de la paix, la sécurité et la prospérité de l'Allemagne ; il ne comprend pas qu'une puissance étrangère puisse exiger autre chose des électeurs, princes et États de l'empire ; et il y ajoute ce vœu : « L'histoire du passé et du présent nous donne les preuves trop abondantes que jamais le Saint Empire Romain ne s'est trouvé en meilleur état, que lorsqu'il a fait lui-même ses affaires, n'a donné à ses voisins aucun prétexte d'hostilité et ne s'est point mêlé de ce qui les regardait : ce sera aujourd'hui encore, avec l'aide de Dieu, le meilleur parti [1]. »

A côté de cette lettre à l'électeur palatin, il faut placer la relation que rédigea le 30 novembre, après une audience de Frédéric-Guillaume, un envoyé du duc de Celle, Gladebeck : nous y trouvons tout le programme de la politique électorale. Gladebeck est venu proposer une fois de plus à l'électeur d'entrer dans la ligue du Rhin : l'électeur s'y refuse et il en donne ses raisons. Il affirme d'abord son entière indépendance. Il n'est, dit-il, ni Autrichien, ni Espagnol, ni Français, ni Suédois ; il est purement et uniquement Allemand et toutes ses actions n'ont d'autre but que la liberté de l'empire. Il n'est engagé envers l'empereur qu'à tout ce qu'exigent la défense et le salut de l'empire ; mais la situation de ses États lui rend nécessaire l'alliance autrichienne ; car si les Suédois attaquent la Bohême ou la Silésie, le Brandebourg devient aussitôt le théâtre de la guerre et l'électeur préfère en ce cas « jouer son rôle » que d'assister inactif à sa propre ruine. Il découvre enfin ses sentiments à l'égard de la France. Il est évident qu'il la craint et ne l'aime pas. N'a-t-elle point donné le choix à l'électeur palatin entre l'alliance de Louis XIV et celle du Brandebourg ? Et que deviendront les princes, les électeurs, s'ils se laissent ainsi dicter les traités qu'ils signent ? Le roi de France veut tout diriger dans l'empire. Que les princes allemands considèrent à quel esclavage ils se vouent, eux et leurs descendants, « in was für Esclavitæt sie

1. *Urk. u. Act.*, XI, 85 sqq.



sich und ihre Nachkommen stürtzen ». Pour lui, il n'a rien fait contre la France et ne désire que son amitié ; c'est elle qui s'est éloignée de lui, quand il s'est vu forcé de prendre les armes contre la Suède. Il est sans reproche, il n'a donc point de soumissions à faire. Il sait d'ailleurs, ajoute-t-il non sans fierté, que s'il fait un pas la France en fera trois [1].

Et il attend. Il attend avec peu de sympathie et peu de confiance. Il sait que de Lesseins doit arriver à Berlin dans les premiers jours de janvier : il recevra ses compliments avec honneur, comme on reçoit une politesse flatteuse. Mais il ne l'écoutera qu'avec réserve, bien plus pour pénétrer les intentions du roi que pour lui découvrir les siennes. S'il entend ne se livrer à personne, même pas à l'empereur, il est encore plus Autrichien que Français.

IV. — La mission de Lesseins

De Lesseins, qui faisait alors ses débuts comme diplomate, emportait de longues instructions rédigées par Hugues de Lionne et datées du 25 novembre 1661 [2]. Lionne, son cousin et son protecteur, lui expliquait en grand détail les événements qui avaient éloigné le Brandebourg de la France et relâché peu à peu l'alliance de Kœnigsberg ; puis les motifs que pouvait avoir Frédéric-Guillaume d'être mécontent de l'empereur et du roi d'Espagne. Il lui décrivait le caractère et les intérêts de ceux qui entouraient l'électeur, l'électrice, le prince d'Anhalt, le baron de Schwerin, Iéna. Enfin, il en arrivait au but même de la mission, qui était de renouer l'ancienne alliance entre le roi et la maison électorale. Il cherchait à prouver que les intérêts de l'électeur et ceux de la France étaient les mêmes, dans l'empire, où la France voulait la paix et le maintien des libertés et privilèges des princes, tandis que l'empereur, disait-il, ne cherchait qu'une occasion de guerre, pour opprimer ces libertés et restreindre ces privilèges ; en Pologne, où l'électeur devait craindre par dessus tout l'élection d'un prince autrichien, qui ne manquerait pas de convoiter la Prusse, et désirer celle d'un prince français, qu'il aurait contribué à faire élire, et dont la reconnaissance, en même temps que l'amitié du roi de France, lui donnerait toute sûreté. Quant aux conditions

1. *Urk. u. Act.*, XI, 48 sqq.
2. *Recueil des instructions aux ambassadeurs de France, Prusse*, 69.

de l'alliance qui pouvait être conclue, il paraissait facile de les régler. Le roi demandait à l'électeur deux choses : qu'il entrât dans la ligue du Rhin et qu'il s'engageât à soutenir sincèrement de son crédit, en Pologne, la candidature du duc d'Enghien. L'électeur, de son côté, ne pouvait, semblait-il, désirer autre chose que la garantie de ses possessions (garantie qu'il trouvait dans la ligue du Rhin) et, comme il l'avait dit à Wicquefort, « quelques marques de l'amitié du roi qui l'empêchassent de douter qu'elle ne fût sincère ». Ces marques d'amitié, Lionne les comprenait sous la forme de gratifications et de subsides ; et comme il était d'accord avec l'opinion commune pour croire que l'argent décidait de tout dans les Cours d'Allemagne, il s'étendait longuement sur la question d'argent. Il était d'ailleurs économe du trésor royal, épuisé par les guerres et par l'administration de Fouquet : il permettait seulement à de Lesseins d'offrir par degrés, et s'il voyait que cette somme fût absolument nécessaire, une gratification de deux cent mille francs et une pension annuelle de soixante-quinze mille. Mais, convaincu, comme tout le monde, qu'il s'agissait surtout de gagner le ministre pour disposer du maître, il n'oubliait pas Schwerin et lui réservait une gratification de vingt mille écus, aussitôt le traité signé, puis une pension annuelle de quatre mille.

De Lesseins fit un voyage pénible, par ces routes d'Allemagne qui devenaient presque impraticables en hiver, et il arriva à Berlin le 10 janvier. Il y apprit que l'électeur était à la chasse et Schwerin pour de longs mois encore à Kœnigsberg. Ses instructions lui recommandaient, en l'absence de Schwerin, Pœllnitz, le grand-connétable[1], qui avait été page de Turenne et qui était resté attaché à la France ; mais Pœllnitz accompagnait l'électeur. Heureusement, le baron de Goltz, gouverneur de Berlin, auquel de Lesseins rendit visite et qui avait autrefois commandé en France le régiment polonais, le reconnut[2], l'assura qu'il était attendu et

1. Gérard-Bernard de Pœllnitz était grand-connétable (Oberstallmeister) et non point gouverneur de Berlin, comme le disait l'instruction, et comme il le devint en effet en 1670. Le gouverneur de Berlin était alors le baron de Goltz (Joachim-Rüdiger von der Goltz), d'origine polonaise, qui avait le grade de major-général et qui était propriétaire d'un régiment.

2. De Lesseins s'était fait passer « pour un homme qui allait par curiosité dans les Cours des princes d'Allemagne. » Lettre du 24 janvier 1662 (*A. E.*). La correspondance entre de Lesseins, le roi et Lionne, se trouve aux *A. E.* Brandebourg, 4 ; le t. 2 des *Urk. u. Act.* en contient l'analyse avec de longs extraits, 243 sqq. Je distinguerai toujours les passages empruntés à cette publication de ceux qui ne se trouvent que dans la correspondance manuscrite.



que Frédéric-Guillaume se montrait flatté de sa visite. D'ailleurs, l'électeur revint de la chasse le 14, lui donna aussitôt audience et le retint à dîner ; à table, on but debout à la santé du roi, de la reine, du dauphin nouveau-né, et tout le canon de la place tira pour chaque santé. L'accueil semblait cordial et de Lesseins trouvait presque qu'on le recevait trop bien, parce qu'il avait seulement la qualité d'envoyé et qu'on le traitait comme on eût pu traiter un ambassadeur.

Mais si la première impression fut bonne, elle ne tarda pas à se dissiper. Le lendemain de l'audience, le prince d'Anhalt vint rendre visite à de Lesseins et celui-ci lui insinua que le roi l'avait envoyé à Berlin dans l'espoir que l'électeur, comme il l'avait dit à Wicquefort, voudrait conclure avec la France une alliance intime ; Anhalt se contenta d'assurer que l'électeur était tout disposé à vivre en bonne intelligence avec Louis XIV, pourvu qu'il ne fût pas obligé de rompre avec l'empereur. C'était déjà le désaveu de Wicquefort et l'on était loin de « la grande liaison », des « alliances tout à fait particulières » que celui-ci avait fait espérer. Dans une seconde audience, Frédéric-Guillaume parla à peu près dans les mêmes termes, ajoutant seulement, à propos des affaires polonaises « qu'il s'était fort expliqué et s'expliquerait toujours sur le dessein qu'il avait de s'opposer à ce qu'aucun prince de la maison d'Autriche ne fût roi de Pologne ». Puis il renvoya de Lesseins à deux commissaires, Anhalt et Somnitz, et les conférences commencèrent le 20 janvier.

Il eût peut-être été possible, à force de ménagements et de précautions, de préparer, sinon d'accomplir la réconciliation que désirait Louis XIV. Au début, les idées de Frédéric-Guillaume ne s'étaient pas fixées encore ; il songeait seulement à tirer des propositions françaises quelque profit, probablement un subside, sans trop savoir par quels engagements il le mériterait ; mais il était bien résolu à ne s'avancer que très peu, avec beaucoup de prudence, et à ne donner ombrage à personne [1]. Il semble bien que de Lesseins fut trop préoccupé d'agir vite, afin que sa mission n'eût pas le temps de s'ébruiter, et qu'il se découvrit beaucoup trop tôt. Dès les deux premières conférences, à en juger par le

1. « Diesses Werck will woll in acht genommen werden, damitt ich nutzen darausz haben moge, den von Spanien nichts zu hoffen. » Lettre à Schwerin, 16 janvier 1662. — « Es wirdt sonsten sehr behudtsam mit Ihme zu tractiren sein, damitt keinem kein umbrage gegeben werde. » Id., 20 janvier 1662. *Urk. u. Act.*, IX, 835, 836.



protocole qu'en dressèrent Anhalt et Somnitz, il développa ses instructions tout entières. Le 20 janvier, il rappela les assurances de Wicquefort en les présentant dans toute leur force, pressa l'électeur d'abandonner tout à fait les intérêts espagnols, de s'unir étroitement avec Louis XIV, et ajouta imprudemment que l'alliance autrichienne n'était point compatible avec cette union. Anhalt eut beau jeu pour lui répondre que Frédéric-Guillaume n'était point lié à l'Espagne, que l'alliance autrichienne ne contenait aucune clause qui pût inquiéter le roi de France et que l'empereur, avant de la conclure, n'avait point exigé que l'électeur renonçât à celle de Kœnigsberg. De Lesseins parla ensuite de la ligue du Rhin, invita Frédéric-Guillaume à s'y faire admettre et fit entendre que Louis XIV pourrait aussi lui ménager une alliance avec la Suède, afin qu'il fût « couvert de tous côtés » ; il termina en demandant une réponse immédiate pour que sa présence à Berlin ne devînt point suspecte. Le 24 janvier, malgré l'évidente réserve des commissaires et bien qu'ils eussent répété que leur maître n'abandonnerait pas son alliance avec l'empereur, de Lesseins découvre encore l'objet essentiel de sa mission : il avoue que l'entente proposée doit avoir pour fin principale d'empêcher qu'un prince autrichien ne devienne roi en Pologne ; s'il ne nomme pas le duc d'Enghien, il avoue que Louis XIV voudrait procurer le trône à un prince français qui épouserait la nièce de la reine ; il avoue enfin, chose plus grave, qu'un accord est conclu dans ce but entre la reine et le roi de France et qu'ils en découvriront les termes à l'électeur, s'il promet de se joindre à eux. Il ne réserve de son instruction que ce qui pourrait tenter Frédéric-Guillaume, l'offre d'une gratification et d'une pension, parce qu'il ne veut pas parler d'argent avant d'être sûr qu'il obtiendra quelque chose.

Frédéric-Guillaume sait désormais tout ce que veut Louis XIV. Il ne s'agit pas, comme il l'eût fait sans doute, de renouveler l'alliance de 1656, une alliance purement défensive, compatible avec d'autres alliances semblables et qui ne l'avait point empêché d'orienter sa politique au mieux de son propre intérêt. Il s'agit de se lier à un parti et de rompre entièrement avec l'autre, de se soumettre aux exigences du roi de France et de s'aliéner l'empereur. Il sait aussi (ce dont il se doutait déjà, mais sans en avoir la certitude) qu'un « complot » se trame entre Louis XIV et Louise-Marie pour mettre le duc d'Enghien sur le trône de Pologne. Il ne doute même plus que la Suède ne soit complice et il s'explique enfin la



négociation secrète du comte Tott [1]. Or, peut-être songe-t-il encore à obtenir pour lui-même la couronne polonaise ou à la faire donner à un de ses fils ; de Lesseins et de Lumbres en seront longtemps persuadés ; en tout cas, il ne veut pas d'un roi français, et dès lors son parti est pris. D'ailleurs, l'engagement qu'on lui demande le laisserait sans protection efficace contre la Suède ; car il sait bien que l'alliance suédoise a plus de prix pour Louis XIV que la sienne et que, si la guerre s'engageait entre la Suède et l'empereur, le Brandebourg en paierait nécessairement les frais. Mais il ne peut repousser tout à fait les offres de la France et irriter ainsi, tout à la fois, Louis XIV qui les lui fait et Louise-Marie qui les a provoquées ; si le « complot » réussit, il ne faut pas que le Brandebourg se soit compromis à le combattre. Mieux vaut donc trouver quelque biais, pour ne point s'engager trop loin, sans rebuter ouvertement aucune avance.

On peut admettre que dès le 24 janvier de Lesseins avait à peu près cause perdue. Il rendit sa situation plus mauvaise encore, parce qu'il voulut profiter d'une intrigue de cour et s'y embrouilla. Dès son arrivée, il avait cru s'apercevoir que l'influence de Schwerin était compromise ; le 24 janvier, il reçut une lettre du roi qui confirma ses soupçons. Le frère de Podewils [2] avait écrit que le crédit de Schwerin était tombé et que le principal personnage à la Cour était désormais le prince d'Anhalt, soutenu par l'électrice ; le roi en avertissait de Lesseins [3] afin qu'il s'en informât, sans toutefois risquer de blesser Schwerin, au cas où la nouvelle ne serait pas véritable. Il y avait bien une intrigue, mais de Lesseins, qui connaissait de trop fraîche date la Cour électorale, s'en exagéra l'importance. Elle s'était nouée autour du prince de Waldeck, l'ancien ministre de Frédéric-Guillaume. L'électeur lui avait autrefois donné des biens considérables dans ses États électoraux, puis les avait confisqués, lorsque Waldeck était entré au service du roi de Suède ; mais, depuis 1660, Waldeck les réclamait, en prétextant

1. Le comte Tott avait signé à Fontainebleau, le 22 septembre 1661, un traité secret qui promettait à la Suède un subside annuel de 480.000 rixdales contre la promesse secrète de contribuer à l'élection du duc d'Enghien.

2. Henri de Podewils était né en 1615 à Demmin, en Poméranie, était entré au service de Louis XIII après la mort de Bernard de Saxe-Weimar et y avait obtenu le grade de lieutenant-général ; son frère était au service de Frédéric-Guillaume.

3. Cette lettre de Louis XIV à de Lesseins se trouve égarée aux *A. E.* dans un volume d'Allemagne, 150, f° 613. Elle porte la date du 5 janvier 1662. De Lesseins en accuse réception à la fin de sa lettre du 24 janvier.



l'amnistie que la paix avait proclamée. Au début de novembre 1661, il fut reçu par Frédéric-Guillaume à Celle et obtint de l'accompagner jusqu'à Berlin, où il se trouvait encore au mois de janvier suivant. Il semblait avoir regagné toute la faveur de l'électrice [1]; Anhalt le soutenait et tout une cabale se formait autour de lui; sans doute le petit Iéna, toujours à l'affût de ce qui pouvait nuire à Schwerin, y jouait-il aussi son rôle. De Lesseins crut trop tôt la cabale victorieuse et agit en conséquence. En réalité, il est à peu près certain que l'électrice, en favorisant la requête de Waldeck, ne songeait nullement à ruiner le crédit de Schwerin, pour qui son affection ne se démentit jamais ; il est certain, en tout cas, que Schwerin conserva toute la confiance de Frédéric-Guillaume. Dès le 16 janvier, Frédéric-Guillaume lui communique les propositions françaises, lui recommande d'y bien réfléchir et regrette qu'il ne puisse être à Berlin en même temps qu'à Kœnigsberg [2]; le 20 janvier, il lui écrit encore et l'avertit lui-même que Waldeck est à la Cour et voudrait se faire restituer ses biens; mais il affirme que « cela ne se fera pas » et il ajoute ces mots significatifs : « Je n'aurais jamais pensé qu'il eût encore ici autant d'amis [3]. » Enfin, ce sont les conseils de Schwerin que suit Frédéric-Guillaume, lorsqu'il élude les instances de l'envoyé français, retarde sans cesse sa réponse et cherche surtout à mieux pénétrer lui-même, pour s'en garantir, les projets de la France et de la Pologne [4]. De Lesseins fait décidément fausse route.

Dès le 25 janvier, la négociation est suspendue. Frédéric-Guillaume part, avec de Lesseins, pour Cüstrin, puis pour ses maisons de chasse au-delà de l'Oder. Il écrit de nouveau à Schwerin et il attend la réponse. Le 2 février, comme il importe de ne point dégoûter tout à fait de Lesseins, les pourparlers reprennent ; mais ils sont interrompus à tout moment par les chasses. Hoverbeck, un

1. Nous savons que dès le mois d'août, à Clève et à Turnhout, l'électrice et sa mère soutenaient auprès de Frédéric-Guillaume la requête de Waldeck. *Urk. u. Act.*, IX, 471.

2. « Ausz beygehendem Schreiben, so in Zieffern ahn euch abgehet, werdet Ihr ersehen, was der Franschosische abgeschickt mitt bringet... Uberlegt diesses wichtige Werk woll, und hette ich gewunscht, dasz Ihr alhier bey mir sein Kunttet... Ich wolte wunschen, das Ihr zwene leiber itzo hettet... ». *Urk. u. Act.*, IX, 835.

3. « Ich hette nicht vermeindt, das er so vielle freunde noch hier hette. » *Ibid.*, 836.

4. Voir la correspondance entre l'électeur et Schwerin, en janvier et février 1662. *Urk. u. Act.*, IX, 604 sqq.



adversaire déclaré de Louise-Marie, revient de Pologne et son influence s'ajoute encore à toutes celles qui contrarient de Lesseins. Le 7, l'électeur rentre à Berlin ; le 20 février seulement, il donne une réponse et c'est pour s'assurer un nouveau délai. Hoverbeck va repartir pour Varsovie, où se réunit une diète ; Frédéric-Guillaume se décidera quand il saura l'état des affaires en Pologne. Alors se succèdent de monotones semaines d'attente inutile. De Lesseins avait d'abord voulu les passer à Hambourg, afin d'éveiller moins de soupçons. Mais sa mission n'est déjà plus un secret pour personne : il reste donc. L'électeur devient peu à peu plus circonspect que Schwerin lui-même. Il ne veut rien faire espérer, même en paroles. A la fin de février, de Lesseins laisse entendre qu'il se résoudra peut-être à ne plus parler de l'élection polonaise et à traiter des seules affaires d'empire. Mais il est trop tard. Schwerin dit nettement sa pensée : la proposition de l'envoyé français n'est rien, *ist nichts*. Et il complique les craintes politiques d'un scrupule religieux. « Les États de Pologne, écrit-il à Frédéric-Guillaume, ont pleine liberté de vote... Le parti de la reine est fondé sur des principes impies. Il est hostile à Votre Sérénité Électorale et le restera, quoi qu'on fasse. Mais il suffit que Dieu soit avec vous et vous n'aurez rien à craindre[1]. »

***

Cependant l'indécision d'une part, l'attente de l'autre se prolongent. Depuis la fin de février jusqu'au 16 mars, l'électeur est cloué au lit par la goutte. De Lesseins est découragé ; il vient de perdre sa mère ; il est mal portant, sans doute à cause de la boisson, qu'il ne peut supporter ; il se plaint des frais excessifs d'un aussi long séjour, de ses dettes, dont il ne pourra s'acquitter si le roi ne lui vient en aide. Il est convaincu, d'ailleurs, que sa patience est vaine, qu'on le trompe, qu'il n'obtiendra rien, et il demande à grand cris son rappel[2].

A vrai dire, tout peut dépendre encore des lettres de Hoverbeck[3]. Les premières arrivent en mars : l'une affirme l'impopularité du duc d'Enghien ; une autre annonce que la diète s'est prononcée contre l'élection du vivant du roi. Dans celle du 22 mars, que

1. Lettre du 23 février 1662. *Urk. u. Act.*, IX, 610.

2. Voir surtout une lettre de M. de Lesseins à Lionne du 28 mars. *A. E.* — Ce qu'en cite Simson, *Urk. u. Act.*, II, 266, est très incomplet.

3. *Urk. u. Act.*, IX, 317 sqq.



l'électeur reçoit le 2 avril, Hoverbeck déconseille vivement de céder aux sollicitations de la France. La reine de Pologne, assure-t-il de nouveau, espère exécuter son projet malgré la diète, avec l'aide de la France et de la Suède. Celles-ci n'osent pas agir sans être assurées du Brandebourg. De là la mission française. Si l'on fait ainsi la cour à l'électeur, c'est donc par nécessité, non par bienveillance. Or que lui offre-t-on? Une garantie sur le papier. Pour l'obtenir, il va s'aliéner ses alliés de la veille, s'engager dans une guerre contre l'Autriche, livrer ses États à l'invasion suédoise. Et qu'y gagnera-t-il ? L'avènement d'un roi français en Pologne !

L'électeur avait demandé, le 20 février, un délai de cinq semaines. Dès le 24 mars, le prince d'Anhalt et Somnitz communiquent à de Lesseins les nouvelles de Varsovie. La diète, déclarent-ils, ne veut point d'élection du vivant du roi ; l'électeur ne peut donc s'engager à rien. Cette fois, de Lesseins ne contient plus sa mauvaise humeur ; il laisse échapper des paroles inutiles et maladroites : le roi est trop engagé, il n'abandonnera pas son plan, dût-il attendre la mort de Jean-Casimir. Puis une semaine passe encore. Une lettre de Louis XIV apporte à de Lesseins des instructions nouvelles [1] : puisque la négation est ébruitée, il faut, pour l'honneur du roi, qu'elle aboutisse à quelque chose ; l'envoyé ne parlera donc plus de la succession polonaise et traitera seulement des affaires d'empire. A partir du 8 avril, les conférences se succèdent à nouveau.

En réalité, toute confiance, tout espoir de conclure ont disparu de part et d'autre. De Lesseins se plaint vivement que l'on ait trompé sa bonne foi et regrette d'avoir trop parlé [2]. Il hésite à accomplir les derniers ordres du roi, sans doute parce qu'il sent que tout désormais est inutile ; il ne veut renouveler le traité de Kœnigsberg que *sub spe rati*, malgré les pouvoirs qu'il en a reçus et montrés. On revise alors, un à un, les articles de 1656. Mais de Lesseins pose condition sur condition. Le renouvellement de l'alliance

1. 30 mars 1662, *U. u. A.*, 267.— On peut en rapprocher ce passage d'une lettre du roi à Gravel, citée par Guhrauer (*Op. cit.*, 329 : « J'ai fait réflexion sur ce que l'électeur de Mayence vous a dit du dessein de l'électeur Palatin de faire une liaison entre les électeurs séculiers contre les ecclésiastiques. Cette considération m'obligera d'autant plus à travailler dorénavant, suivant le conseil du vice-chancelier Valdendorf, à engager l'électeur de Brandebourg d'entrer dans notre alliance du Rhin, pour rompre au Palatin son beau projet. »

2. Ses plaintes durent être assez vives. Il se plaint, écrit Somnitz dans un protocole, « dass man ihm in der polnischen Sache das Wort aus dem Maule gelockt habe ». *Urk. u. Act.*, IX, 612.



est impossible si l'électeur ne s'engage pas à entrer, avant une date précise, dans la ligue du Rhin. Il faut aussi que l'électeur accepte l'inclusion du duc de Neubourg dans la paix d'Oliva, afin que le duc, de son côté, ne refuse pas à l'électeur l'entrée dans la ligue du Rhin.

Cette dernière exigence achève de blesser Frédéric-Guillaume, qui déteste le duc et lui attribue de bonne foi tous les torts [1]. « L'envoyé paraît vouloir s'en servir, remarque Somnitz, comme d'un prétexte pour rompre, en rejetant sur l'électeur tout le blâme de la rupture. » Celle-ci tarde cependant deux jours encore. Le 25 avril, au matin, le conseil secret se réunit [2]. L'électeur doit-il, par un article formel ajouté au traité de Kœnigsberg, prendre l'engagement d'entrer à bref délai dans la ligue du Rhin? Somnitz le conseille : si l'électeur, pense-t-il, est reçu dans la ligue, il pourra savoir ce qui s'y passe et y acquérir une utile influence. Iéna, au contraire, désapprouve toute promesse écrite; puis, comme Somnitz insiste, il en propose une peu compromettante : l'électeur entrera dans la ligue si elle ne contient rien de préjudiciable à ses intérêts.

L'article est en effet rédigé dans ce sens [3]. L'après-midi, de Lesseins vient le demander à Somnitz; il se le fait lire, le lit lui-même, prie qu'on lui en envoie copie, puis se retire sans rien ajouter. Le lendemain seulement, il écrit aux commissaires que la rédaction de l'article est offensante pour le roi. Aussitôt le prince d'Anhalt et Somnitz accourent chez lui; ils se montrent prêts à telle correction qui lui plaira : mais de Lesseins ne veut rien entendre et leur notifie son désir de quitter Berlin. Le jour même, au moment où l'électeur va partir pour la grande foire de Leipzig, de Lesseins est reçu une dernière fois, insiste encore sur les conditions qu'il pose, et prend congé. Il y était résolu dès la veille, plus tôt peut-être, et Somnitz avait deviné juste [4].



1. Il faut reconnaître que pendant toute la guerre du Nord le duc de Neubourg avait attendu et espéré un moment favorable pour attaquer le duché de Clève, pendant que Frédéric-Guillaume avait toutes ses forces en Prusse.

2. Protocole, encore inédit, du conseil secret du 25 avril 1662.

3. La restriction est nettement formulée : « Si securitati terrarum S. G. E. cautum, inque aliis justissimis postulatis ipsi satisfactum fuerit. » *Urk. u. Act.*, IX, 614, note.

4. Dans une lettre à Hugues de Lionne, le 25 avril, il annonçait son départ, pour le lendemain. *Urk. u. Act.*, II, 276. Sa lettre au roi, datée de Hambourg 13 mai, *ibid.*, 277, montre bien qu'il avait cherché un prétexte de rupture.



La mission de Lesseins se terminait donc par une double déconvenue : déconvenue pour Frédéric-Guillaume, convaincu désormais qu'on ne recherchait son alliance que pour le compromettre en Pologne ; déconvenue pour Louis XIV, qui a fait les premières avances et qui voit l'alliance impériale préférée à la sienne. Il est remarquable que tous les conseillers influents de l'électeur s'unirent, semble-t-il, contre les propositions françaises ; Schwerin a joué le principal rôle, ses lettres le prouvent abondamment ; l'attitude d'Iéna, dans la séance du conseil secret du 25 avril, est caractéristique ; celle d'Anhalt est moins nette, mais rien n'indique pourtant qu'il ait servi à aucun moment les intérêts de l'envoyé français ; nous n'avons pas d'indice de ce que pensa et de ce que fit l'électrice et sans doute ne prit-elle aucun parti. En tout cas, les conseils que l'électeur put recevoir ne firent que le confirmer dans sa propre réserve ; peut-être avait-il désiré le renouvellement du traité de Kœnigsberg, qui ne l'eût point compromis, mais il n'avait jamais songé à la réconciliation complète et sincère. Quant à de Lesseins, il résume ses impressions d'un mot dédaigneux : « C'est une pitié que d'avoir affaire à de telles gens. » Dès le 4 avril, il avait déconseillé au roi toute alliance qui n'eût pas un but précis. Elle serait, disait-il, plus nuisible qu'utile ; Frédéric-Guillaume se sentirait couvert par elle et poursuivrait plus hardiment ses entreprises en Pologne ; elle ne le lierait pas plus que le traité de 1656, qui ne l'a pas empêché de s'allier avec l'Autriche ; il demanderait un subside et, « s'il l'avait une fois attrapé », il emploierait l'argent de la France à ruiner les projets de la France. Voilà ce que pense de Lesseins à son retour. Lionne, évidemment, pense de même et il semble que l'échec de son cousin l'ait personnellement blessé. Défiant avant, il l'est plus encore après. A l'issue de la conférence de Cologne, en 1661, il avait écrit à Gravel qu'on en avait du moins tiré cet avantage « d'estre bien esclaircy des intentions de l'électeur de Brandebourg auxquelles on ne se laissera plus surprendre ». Il dut se le promettre une second fois.

IV. — La mission de Blumenthal en France.

De Lesseins venait à peine de quitter Berlin que Frédéric-Guillaume essayait de renouer la négociation rompue. Il n'avait pas cru, semble-t-il, que de Lesseins partirait si vite ; en tout cas,



il tenait à réserver l'avenir. Dès le 28 avril, il fait écrire à Beck, son résident à Paris, et lui recommande d'assurer le roi qu'il est toujours prêt à renouveler l'alliance.

Puis, de nouveau, pendant l'été de 1662, la situation s'aggrave en Pologne et les inquiétudes de Frédéric-Guillaume l'inclinent à se rapprocher de la France. Il les rassemble toutes dans une lettre à Hoverbeck, le 14 juin. Il lui rappelle que de Lesseins a révélé l'entente de la reine avec le roi de France et que le traité secret signé par le comte Tott engage évidemment la Suède dans le complot. Et il énumère tous les bruits qui viennent confirmer ses craintes : on a fait entrer une garnison suédoise dans Elbing ; il y a des troupes tout le long de la frontière prussienne ; on espère reprendre Lauenburg et Butow, sans doute avec l'argent de la France et à son profit ; on parle de couper par un canal la Frische Nehrung, pour ménager une issue au port d'Elbing et ruiner celui de Pillau ; enfin on dit que le duc de Neubourg offre à la France ses terres de Juliers et de Berg pour obtenir l'appui de Louis XIV en Pologne. Qu'adviendra-t-il de tant d'intrigues qui menacent d'envelopper l'électeur ?

Hoverbeck, à son ordinaire, loin de calmer ces inquiétudes, les renouvelle et les précise [1]. Il a toujours cru que de Lesseins, d'accord avec de Lumbres, n'avait en vue que les intérêts de Condé. Il faut entendre de Lumbres ! A l'en croire, l'électeur a déclaré qu'il ne voulait pas d'un roi français en Pologne ; il a montré, non seulement peu de sympathie pour la France, mais des sentiments de haine. Quant à la reine, elle ne cache pas son dépit et sa rancune ; hier encore, écrit Hoverbeck le 4 août, elle a reçu de France de prétendues nouvelles et croit savoir que l'électeur est fort mal vu de la Cour ; elle n'a pas manqué d'en faire éclater sa joie. Hoverbeck ne se lasse pas de le dire : tous les dissentiments qui séparent le Brandebourg de la Pologne ont en France leur origine. C'est là qu'il faut aller appliquer le remède. Un bon ambassadeur ne sera pas de trop. Et il n'est que temps d'agir ; car les rebelles de Prusse se remuent ; ils ont adressé à Jean-Casimir une demande de secours et Jean-Casimir, au mépris des traités, leur a répondu ; ils ont fait passer quatre députés en Suède et, là aussi, ils pourraient bien réussir, si Frédéric-Guillaume ne gagne point la France, qui dirige la Suède à son gré et

1. Voir les lettres des 8 juin, 20 et 31 juillet, 4 et 6 août. *Urk. u. Act.*, IX, 352 sqq.



la retient quand il lui plait [1]. Il faut négocier à Paris et se servir de Turenne dont le dévouement est sincère.

En 1662, comme en 1661, ce sont les nouvelles de Pologne qui règlent l'attitude de l'électeur et les conseils d'Hoverbeck sont presque toujours écoutés [2]. Celui-ci, d'ailleurs, jette les premières amorces : il affirme à la reine que de Lesseins eût conclu quelque chose s'il avait eu un peu plus de patience, que Schwerin seul a tout empêché et qu'il faut gagner Schwerin [3]. De son côté, Frédéric-Guillaume écrit à Jean Beck dès le 11 juillet : de Lesseins, en quittant Berlin, a dit que Louis XIV renouerait toujours volontiers la négociation interrompue ; Beck le rappellera au roi dans une audience spéciale et demandera où et quand les pourparlers pourraient être repris. Pendant la semaine suivante, deux lettres de Beck parlent de la cession de Juliers [4] ; le bruit en court toujours et l'envoyé du duc de Neubourg, Lerodt, est reçu par le roi, tandis qu'on fait attendre Beck. Ces bruits inquiétants fournissent à Frédéric-Guillaume l'occasion de s'adresser à Turenne et d'envoyer une fois de plus l'assurance de son dévouement au roi [5].

C'est seulement le 3 septembre que l'électeur reçoit de Beck le récit de l'audience du 18 août. Louis XIV s'est borné à se plaindre des refus essuyés par de Lesseins. Mais Beck a vu ensuite Turenne et Lionne. Turenne voudrait savoir avant tout si l'électeur a bien réellement l'intention de conclure. Lionne rappelle que le roi a fait les premières avances, et sans succès ; si l'électeur désire

1. De Lesseins écrivait déjà, le 11 février 1662 : « On croit dans toute l'Allemagne que V. M. dispose par le moyen de son argent de la Suède selon son bon plaisir et que nos *(sic)* armées de ces pays-là sont à l'esgard de V. M. comme un gros mâtin qui tient à l'attache et qu'elle peut lascher quand il lui plaist. C'est la comparaison dont ils se servent en ce pays. » Le passage, assez incorrect, n'a pas été reproduit par Simson.

2. Lisola écrira l'année suivante : « Dom. Overbokius ipsius (Electoris) est manus dextera. » *Urk. u. Act.*, XIV, 1re partie, 147.

3. La reine en prévint aussitôt Louis XIV, qui répondit le 1er août : « Quant à ce que Vicfort mande de dela ou ce que dit d'Oversbek touchant l'électeur de Brandebourg, ce ne sont que paroles frivoles et vains amusemens... On ne laissera pas d'avoir l'œil à tout et de tenter tout ce qui se pourra faire avec la moindre apparence de bon succez. » *A. E.* Pologne, 17.

4. De Lumbres connaissait les craintes de Frédéric-Guillaume et les signalait à la Cour. Le 3 août, le roi lui affirmait qu'il n'avait jamais songé à acquérir le duché de Juliers : « Ce sont des frayeurs et des chimères qui passent dans l'esprit à l'électeur de Brandebourg. » Mais Lionne ajoutait, le 24 août, qu'il était bon de les lui laisser. *A. E.*, Pol., 17.

5. *Urk. u. Act.*, IX, 614 sqq.



que l'on négocie à nouveau, c'est à lui, cette fois, d'en prendre l'initiative. Frédéric-Guillaume hésite encore. Peut-être pourrait-on négocier à Ratisbonne pour épargner les frais d'une ambassade ? Et il écrit à Beck dans ce sens. Mais, vers le 15 septembre, il reçoit la réponse de Turenne ; celui-ci dément tous les bruits qui ont inquiété l'électeur ; il affirme les bonnes disposions de Louis XIV ; il offre son entremise personnelle. Huit jours après, une seconde lettre de Beck apprend que Lionne lui-même consent à recevoir un ambassadeur et que Turenne ne doute pas du succès. Cette fois Frédéric-Guillaume est décidé ; il l'annonce à Schwerin, le 30 septembre, et lui demande ses conseils avant de faire rédiger l'instruction.

Les événements d'octobre et de novembre confirment l'électeur dans sa résolution. Il a voulu s'informer à Londres de ce que ferait l'Angleterre si les Suédois attaquaient la Prusse ; et l'Angleterre lui laisse entendre qu'elle suivra l'exemple de la France [1]. Au milieu d'octobre, le prince d'Anhalt rencontre en Poméranie deux cavaliers français qui reviennent de Pologne et qui, sans le connaître, causent quelque temps avec lui ; ils parlent de 800.000 florins que la reine Louise-Marie a reçus de France depuis trois mois, et ils affirment qu'en dépit de la diète, à force d'argent et de ruse, elle saura bien imposer le duc d'Enghien aux Polonais. A ce moment, Frédéric-Guillaume vient d'arriver à Kœnigsberg, où il doit s'entendre avec les états et recevoir ensuite le serment d'hommage. Dès l'abord, il se heurte à une opposition très vive : « Auprès de mes sujets prussiens, écrira-t-il à Schwerin, ceux de Clève sont des agneaux [2]. » Il fait connaissance avec les rebelles et commence le procès du plus hardi d'entre eux, Rodt. Il saisit une lettre du roi de Pologne, qui invite les Prussiens à compter sur son aide. Mieux que jamais il comprend le péril. Aussi, le 24 octobre, écrit-il à Brandt d'annoncer à la Cour de Londres qu'il va négocier à la fois à Paris et à Stockholm. Le 31 octobre, il signe les instructions de Crockow, qu'il envoie en Suède. En novembre, il désigne Blumenthal, un de ses conseillers secrets, le gendre de Schwerin, comme ambassadeur en France. Enfin, dans les premiers jours de décembre, il termine les instructions de Blumenthal, les signe le 8 et les expédie à Schwerin pour que celui-ci les remette à l'ambassadeur [3].

1. Lettre de Brandt, 29 septembre 1662. *Urk. u. Act.*, IX, 700.

2. « Diese machen die Clevische fromb. » Lettre du 4 janvier 1663. *Urk. u. Act.*, IX, 847.

3. *Ibid.*, 620.

Sans doute cette double ambassade n'est encore qu'une double précaution. Schwerin, comme au printemps, recommande la prudence : le départ de Blumenthal a été décidé en son absence et il est évident qu'il ne l'approuve pas[1]. D'ailleurs, Frédéric-Guillaume ne craindrait rien tant que de s'engager et de se compromettre. Il envoie Crockow à Stockholm uniquement pour observer et sans aucune proposition précise. Il n'introduit dans l'instruction de Blumenthal aucune concession nouvelle aux désirs de Louis XIV. Il y refuse encore l'inclusion du duc de Neubourg dans le traité d'Oliva ; du moins il ne l'accepte que si toutes les autres puissances contractantes l'ont préalablement approuvée. Il veut bien entrer dans la ligue du Rhin, mais demande que certains articles en soient modifiés, afin qu'il y trouve une sécurité suffisante. Par contre, il entend que l'alliance défensive ne soit pas illusoire et que les deux États prennent l'engagement très ferme, « auf kræftigste », de s'assister en cas de besoin ; contre la Suède, bien qu'elle soit l'alliée de la France, il ne se contentera pas de bons offices : il lui faudra, si elle l'attaque, de bonnes troupes. Quant au duché de Prusse, qui n'est point terre d'empire, on ne le comprendra pas dans la garantie générale, de peur que le roi, de son côté, n'y veuille comprendre la Lorraine, qu'il vient d'occuper ; la garantie de la paix d'Oliva sera suffisante, pourvu qu'on y joigne une garantie formelle de l'article séparé concernant Elbing. Frédéric-Guillaume, on le voit, voulait surtout se mettre à l'abri ; il exigeait beaucoup d'assurances et en donnait peu.

Jusqu'aux premières lettres de Blumenthal, près de quatre mois se passent, du commencement de décembre 1662 à la fin de mars 1663. Quatre durs mois pour l'électeur[2]. Malgré l'emprisonnement de Roth et la fuite de Kalckstein, les deux plus dangereux des rebelles, il ne vient pas à bout de ses sujets prussiens. « Ce sont de méchantes gens », écrit-il à Schwerin, le 4 janvier. Et il s'impatiente. Il parle de « montrer les dents ». Puisque la douceur ne sert de rien, écrit-il le 1er février, « j'userai du pouvoir que Dieu m'a donné et si quelqu'un veut s'y opposer, je ferai tomber sa tête devant ses pieds, den kop für die Fusse ». A l'irritation se joint la maladie ; il a plusieurs crises de goutte, qui parfois le tiennent

1. Ceci ressort clairement des deux lettres de Frédéric-Guillaume, en date des 30 septembre et 13 novembre, et des deux réponses de Schwerin, en date des 6 octobre et 20 novembre 1662. *Ibid.*, 615 sqq.

2. Voir, pour toute cette période, les lettres de Frédéric-Guillaume à Schwerin, qui était resté à Berlin avec les princes. *Urk. u. Act.*, IX, 844 sqq.



au lit toute une semaine. « Depuis que je suis ici, écrit-il dès le 26 décembre, je n'ai point eu, pour ainsi dire, une seule heure de bonne santé. » Et le 26 mars : « Je ne fais ici que m'échauffer le sang et qu'avaller d'amères pilules. » Il prie Dieu de le délivrer au plus tôt et de le ramener dans sa chère Marche de Brandebourg.

Dans un état d'esprit pareil, toute inquiétude devient plus vive; et l'électeur n'en manque pas. Crockow annonce, il est vrai, quelque refroidissement entre la Suède et la France ; mais il n'en croit pas moins qu'elles ont de secrets desseins contre l'Autriche. Il ne pense pas que la Suède entreprenne rien de l'année, mais il ajoute qu'elle a sur pied quarante mille hommes, que sa flotte est en bon état et qu'elle ne souffrira en Pologne qu'un roi de son choix. La mission de Blumenthal n'a pas produit à Stockholm l'effet attendu. On y prétend que Blumenthal n'est à Paris que pour exciter la France contre la Suède, et que Crockow lui-même pourrait bien ne pas faire autre chose qu'espionner ; aussi le chancelier Biœrnclou lui laisse-t-il entendre qu'on ne serait pas fâché de son départ [1]. L'électeur sait que des troupes suédoises ont débarqué en Livonie [2]. Il reçoit de Londres de mauvaises nouvelles : de ce côté-là, il ne faut compter sur rien [3]. Il sent bien qu'en Suède, comme en France, il n'obtiendra rien, s'il n'abandonne pas le parti de l'empereur. Mais il ne peut s'y résoudre. En février, il apprend l'arrivée prochaine d'un ambassadeur espagnol : il ordonne aussitôt qu'on le fasse venir jusqu'à Kœnigsberg et ne craint pas d'éveiller ainsi les soupçons de la Pologne, de la Suède et de la France [4].

En somme, la négociation de Blumenthal s'annonce mal. Entre Louis XIV et Frédéric-Guillaume le malentendu subsiste.

Louis XIV voudrait toujours une alliance étroite, qui détachât

1. Voir les lettres de Crockow des 29 décembre 1662, 27 janvier, 3 et 10 février 1663, arrivées à Kœnigsberg en janvier, février et mars. *Urk. u. Act.*, IX, 745 sqq.

2. Voir la lettre de l'électeur à Schwerin du 26 décembre 1662 : « Gott wolle uns fur fernehren Kriege gnedig behutten. » *Ibid.*, 845.

3. Voir une lettre de Brandt du 20 février 1663.

4. Il n'est question de cette ambassade espagnole que dans une lettre de l'électeur à Schwerin, en date du 8 février. Frédéric-Guillaume espérait que la Cour d'Espagne lui paierait peut-être enfin le subside qu'elle lui devait depuis plus d'un an. On crut, en Allemagne, à une alliance nouvelle entre l'électeur, l'empereur et le roi d'Espagne. Le 12 mai, le résident de France à Hambourg, Bidal, écrivait : « Il ce parle icy d'une alliance estroite entre l'Empereur, le Roy d'Espagne et M. l'Électeur de Brandebourg quy doit avoir un résident de la Cour d'Espagne à sa cour. » *A. E.*, Hambourg, 3.



l'électeur du parti autrichien ; Frédéric-Guillaume ne songe qu'à désarmer la Suède en acquérant la garantie de la France; il ne veut conclure qu'une affaire, la plus avantageuse et la moins compromettante possible. De plus, chose curieuse, quoique les événements de Pologne préoccupent également Hugues de Lionne et l'électeur, quoique l'affaire polonaise ait provoqué la mission de Blumenthal et incliné la Cour de France à se montrer bienveillante, il semble qu'on s'entende pour n'en plus parler. L'instruction de Blumenthal n'y fait allusion que tout à la fin, en quelques lignes, et pour écarter la question. D'autre part, la reine Louise-Marie, qui a contribué cependant à renouer la négociation interrompue, est alors obligée de dissimuler ses projets : aussi fait-elle écrire à la Cour de France, dès le mois de décembre, pour recommander la prudence. Si Blumenthal veut parler de l'élection, il faudra lui dire que l'on n'y songe plus, mais que si l'électeur croit qu'on en puisse reprendre le projet, il lui est facile de s'adresser directement à la reine ; en tout cas, il faut d'abord le bien convaincre que l'amitié de la France lui est indispensable dans l'empire et vis-à-vis des Suédois, « et si l'on voit que l'on ne doive pas attendre de l'électeur une union sincère avec le roy pour ce qui regarde l'Allemaigne, il seroit fort inutile et mesmes nuisible d'entrer avec luy en rien sur les affaires de Polongne[1] ». Ainsi, de part et d'autre, on dissimule ; ce que l'on a l'air de vouloir n'est pas du tout ce que l'on veut, et il est aisé de prévoir que la négociation n'ira pas droit au but.

***

Tout d'abord, cependant, les lettres de Blumenthal donnent

1. La reine fit prévenir la Cour par de Lumbres et par Caillet, qui se trouvait alors à Paris. On trouve les mêmes recommandations dans une lettre de Des Noyers, le secretaire de Louise-Marie (sans suscription, probablement à Caillet), datée de Léopol, 15 décembre 1662 ; dans une lettre d'Antoine de Lumbres en date du 28 décembre (toutes deux, *A. E.* Pologne, 17) et dans un mémoire rédigé à Paris, auquel on a ajouté après coup la date évidemment erronée de juin 1661 (*A. E.*, Pol., 16). Ce mémoire, qui reproduit presque les termes de la lettre de Des Noyers, est probablement de Caillet, qui écrit à Des Noyers le 19 janvier 1663 : « La Reyne se peut asseurer que quand il sera icy le Roy fera agir avec luy de la manière dont elle le souhaite et dont vous me l'escrivez... M. de Lionne m'a desia demandé un mémoire de ce que vous me mandez sur cet article là. Je ne manqueray pas a le luy donner et avoir soing qu'il s'en serve... » *A. E.*, Pol., 18. Le roi fait donner la même assurance à la reine par Antoine de Lumbres, auquel il écrit à ce sujet le 2 février. *Ibid.*



bon espoir[1]. C'est le 27 février 1663 qu'il est arrivé à Paris et s'est installé rue Saint-Martin, à l'hôtel de la Croix de fer. Le 3 mars, Henri de Podewils lui rend visite, fait montre d'une « dévotion singulière » envers l'électeur et conduit Blumenthal chez le maréchal de Turenne. Celui-ci s'emploie aussitôt pour assurer à l'envoyé, dans l'audience royale, des honneurs conformes aux vœux de Frédéric-Guillaume. Hugues de Lionne lui-même, à qui Blumenthal se présente, lui fait bon accueil et le reconduit jusqu'à son carrosse. Louis XIV, enfin, lui témoigne une bienveillance flatteuse. Sans doute, Blumenthal comprend bientôt que deux conditions lui seront posées : l'entrée dans la ligue du Rhin, qui vient d'être renouvelée pour trois ans[2], et l'inclusion du duc de Neubourg dans le traité d'Oliva. Mais pourquoi ne pourrait-on pas satisfaire à la première par un article analogue à celui que de Lesseins avait été sur le point d'accepter ? Et, quant à la seconde, Turenne n'affirme-t-il point que le roi la pose, sans intention d'y insister, et seulement pour se dégager d'une promesse faite naguère au duc ? D'ailleurs, c'est Turenne, semble-t-il, qui, plus encore que Lionne, conduit la négociation ; et cela même n'est-il point de bon augure ?

Mais ces premières espérances ne durent point. Blumenthal escomptait la bonne volonté de son maître et il s'aperçoit bientôt que Frédéric-Guillaume ne fera pas de concessions. D'autre part, il y a peu d'apparence que Lionne consente à garantir l'article sur Elbing, et Blumenthal sait bien que l'électeur juge cette garantie indispensable. Enfin, la France ajoute aux conditions posées une exigence inattendue et inacceptable. Dans le traité même, par un article secret, l'électeur devra promettre au roi « qu'il secondera ses bonnes intentions dans l'empire et pour le bien d'iceluy et appuyera de ses suffrages dans les diètes et ailleurs les intérests de sa maison, comme un véritable et sincère allié et électeur et prince de l'empire ». En annonçant cette nouvelle[3], Blumenthal s'excuse d'avoir partagé les illusions de Turenne et demande s'il doit rester encore, ou rompre et partir.

1. Pour toute la négociation de Blumenthal, voir *Urk. u. Act.*, IX, 623 sqq.

2. En avril 1663.

3. Dans le post-scriptum de sa lettre du 23 mars. *Urk. u. Act.*, IX, 632. — Louis XIV, remarquons-le, ne faisait d'ailleurs que suivre les conseils transmis par la reine de Pologne et que Caillet devait rappeler à Hugues de Lionne. Mais la véritable raison de son exigence était une maladie de l'empereur Léopold et l'éventualité d'une élection impériale.



Frédéric-Guillaume est mécontent sans doute ; il n'est ni stupéfait, comme Blumenthal, ni découragé. Il veut se rendre compte de cette prétention nouvelle : il cherche même s'il n'y trouverait pas le prétexte d'une autre affaire à conclure ; mais il n'y attache pas une importance exagérée. Dans son rescrit du 17 avril, il n'en parle point tout d'abord. Il recommande à Blumenthal de réclamer avant tout la garantie d'Elbing : c'est là-dessus qu'il jugera des intentions du roi. Au sujet de la ligue du Rhin, il n'accordera pas plus que l'article rédigé pour de Lesseins ; encore faut-il éviter avec soin l'expression humiliante « être reçu dans l'alliance ». Quant aux intérêts du roi dans l'empire, il faudrait savoir ce que Louis XIV entend par là. C'est à Blumenthal de le démêler. Peut-être pourrait-on s'accorder et l'électeur consentirait à signer l'article s'il en tirait de sérieux avantages, si Louis XIV voulait, par exemple, l'assister contre le duc de Neubourg et l'aider à acquérir Juliers et Berg ? En tout cas, il n'y a point de raison pour que Blumenthal quitte Paris. Il y est nécessaire, ne fût-ce que pour se procurer, sans épargner l'argent, les articles secrets de l'alliance franco-suédoise, que l'électeur tiendrait beaucoup à connaître.

Pendant les semaines qui suivent, Frédéric-Guillaume, sans se laisser gagner par le découragement de Blumenthal, persiste dans la même attitude. Louis XIV, il est vrai, accorde une restriction légère à l'article secret : l'électeur s'engagera seulement à soutenir dans les diètes « tout ce qui, convenant aux intérêts de l'empire, se rencontrera dans ceux de Sa Majesté ». Mais, de toute façon, il est certain qu'en mai Frédéric-Guillaume désire et espère renouveler le traité de Kœnigsberg et qu'il est sincèrement décidé à entrer, sans hâte et toutes précautions prises, dans la ligue du Rhin. Il est vrai qu'il se montre plus patient que conciliant ; dans chaque lettre, il rappelle à Blumenthal les clauses auxquelles il tient et n'en abandonne point une seule ; pour unique concession, le 31 mai, il veut bien que l'on négocie l'entrée dans la ligue du Rhin concurremment avec l'alliance, *pari passu*, et de façon qu'un des engagements ne soit pas valable sans l'autre. Du moins, il renouvelle à Blumenthal l'ordre de rester à Paris ; il affirme même, en termes précis et vifs, son désir de vivre en bonne intelligence avec la France : « Si vous veniez à voir, écrit-il le 31 mai, que l'on ait dessein de traîner les choses en longueur et de créer des difficultés, vous devrez d'une part protester chaque fois de ma constante affection pour la France, assurer que vous avez ordre exprès de



fortifier de plus en plus ce lien d'amitié, supporter avec patience tous les retards, attendre l'occasion et, de quelque manière que tournent les choses, ne point vous éloigner sans mon ordre, mais conduire l'affaire de telle sorte que, si l'on n'aboutit à rien, on ne puisse, en France, s'en prendre sérieusement à vous. » Évidemment l'électeur ne veut pas que la négociation de Blumenthal se termine à son tour par une brusque rupture, qui cette fois serait sans doute irrémédiable.

Mais c'est là tout ce qu'il faut voir dans ses protestations d'amitié. Il entend bien que ce qu'il traite en France ne gêne pas ses intérêts. Il ordonne à Blumenthal, dans le post-scriptum de la même lettre, de rendre visite à l'ambassadeur espagnol, le marquis de Fuentes, et de se confier à lui. Il attend à Kœnigsberg l'ambassadeur autrichien, Lisola, dans l'espoir que l'empereur fera droit à ses prétentions sur Jægerndorf. Enfin, en dépit de son apparente patience, il se révolte contre les exigences hautaines de Louis XIV. Lorsque l'empereur Léopold devient gravement malade, lorsque l'on peut, au mois de juillet, craindre sa mort et redouter l'ambition du roi de France, Frédéric-Guillaume, dans une lettre privée au baron de Schwerin, laisse échapper cette boutade, qui éclaire ses sentiments véritables : « J'aimerais mieux être sous la protection des Turcs que dans l'esclavage de la France [1] ! »

Louis XIV, d'ailleurs, vient de lui montrer (et c'est là précisément ce qui l'irrite) qu'il entend obtenir des concessions plus larges. Dès le commencement de mai, Turenne ne croyait plus au succès de ses efforts : « Je vois bien, disait-il à Blumenthal, que nous ne ferons rien du tout [2]. » Quelques jours après, il l'a répété, cette fois au nom du roi et, sur la demande de Blumenthal, il en a fait la déclaration formelle : « Le Roy a creu, écrivait-il le 18 mai, qu'il n'y avait rien à faire davantage pour la conclusion du traité [3]. » La négociation est donc officiellement rompue.

* * *

1. « Den ich lieber in des Türckenn protection sein will als in Franschosischer Dienstbarkeitt. » Lettre du 9 juillet 1663. *Urk. u. Act.*, IX, 859 — Quelques jours après, le 13 juillet, Lisola rapporte une conversation avec Frédéric-Guillaume : « plurima etiam de Galli ambitione et intolerabili gallicae dominationis jugo... cum tali affectu disseruit, ut satis appareat, ipsum ex mentis sententia loqui. » *Urk. u. Act.*, XIV, 1re partie, 151.

2. *Urk. u. Act.*, IX, 643.

3. *Ibid.*, 646, note 1. La nouvelle en arriva à Kœnigsberg le 6 juin.



Elle n'est, en réalité, qu'interrompue. Tout d'abord, Blumenthal demande son rappel : il est malade, il aurait besoin, pour guérir, d'une cure prolongée en Allemagne. Mais l'électeur lui envoie l'ordre de rester quand même et peu à peu la situation se modifie.

Certes, Hugues de Lionne ne fait rien pour renouer. Ses défiances sont devenues incurables et il ne se soucie plus de Blumenthal. Pendant cet été de 1663, il se préoccupe surtout de deux choses : l'affaire de Pologne, qui reste en suspens, mais dont Louis XIV se désintéresse si peu qu'en mai il charge Caillet de négocier avec la reine le mariage depuis longtemps projeté du duc d'Enghien et de la princesse Anne ; puis le projet d'annexion des provinces belges, en vertu du fameux droit de dévolution, après la mort imminente de Philippe IV [1]. Sans doute, l'électeur de Brandebourg pourrait aider au succès de l'un et de l'autre desseins. Mais il n'est plus possible d'espérer qu'il agisse en Pologne en faveur du duc d'Enghien et Lionne ne doute pas qu'il ne convoite la couronne pour lui-même ou pour son fils. Quant au projet d'annexions aux Pays-Bas, il en rendrait l'accomplissement plus facile en se déclarant à Ratisbonne contre toute intervention de l'empereur; mais est-il vraisemblable qu'il y consente, alors qu'il ne veut même point promettre de soutenir les intérêts du roi dans la diète, quand ils se rencontreront avec ceux de l'empire ? Lionne a son opinion faite et pour longtemps. Il l'exprime nettement quand, au mois de juin, la reine de Pologne lui fait demander ce que devient Blumenthal. « Il y a plus de deux mois, répond-il sous le nom du roi, que je n'ay ouy parler de luy... Jamais on ne luy a dit un mot des affaires de Poloigne ny luy à nous et il a esté tout à fait déraisonnable en celles de l'empire, en sorte qu'il se voit clairement que l'électeur ne le tient plus icy qu'afin de continuer à donner jalousie à la maison d'Austriche et tirer plus d'advantage dans les négotiations qu'il est prest de faire avec l'Isola et un autre Espagnol qu'on luy a depesché de Vienne et de Madrid [2]. »

Ce fut en effet la Cour de Vienne, aidée par celle de Madrid, qui intervint à ce moment, et il est curieux de voir comment ce qu'elle fit pour rompre la négociation de Blumenthal, rompue déjà sans

1. C'est alors que s'engage, entre le comte d'Estrades et Jean de Witt, la curieuse négociation secrète en vue du « cantonnement » ou du partage des Pays-Bas. Voir Mignet et Legrelle.

2. Lettre du roi à de Lumbres, 22 juin 1663. *A. E.*, Pologne, 18. — Lisola servait l'empereur, mais il était Franc-Comtois et par conséquent sujet espagnol.



qu'elle le sût, eut pour résultat de la renouer. On saisit bien, dans le développement de l'intrigue, les intérêts et les mobiles de Frédéric-Guillaume.

L'empereur avait appris l'envoi de Blumenthal à Paris et, malgré les protestations de l'électeur, s'en inquiétait. Le conseil de Vienne demanda, semble-t-il, l'avis de Lisola sur ce qu'il conviendrait de faire pour empêcher le Brandebourg de passer au parti français ; toujours est-il qu'au début de l'année 1663, Lisola présenta un mémoire, où il exposait la situation avec sa lucidité ordinaire et proposait plusieurs moyens. Le péril turc, qui n'était que trop réel, fournissait l'occasion d'envoyer un ambassadeur à Berlin ; celui-ci demanderait à Frédéric-Guillaume un corps de troupes et profiterait de son séjour pour combattre les influences françaises. Mais Lisola recommandait surtout de réconcilier, s'il était possible, Frédéric-Guillaume avec le duc de Neubourg ; il remarquait que leur inimitié profitait uniquement au roi de France, qui cherchait à rester l'arbitre de la querelle pour la perpétuer et s'attacher les deux princes par des alternatives de crainte et d'espoir : la crainte de l'électeur liait le duc au parti français, tandis que l'une des raisons qui obligeaient l'électeur à ménager la France était aussi la crainte que Louis XIV ne servît à la fois les ambitions du duc en Pologne et sur le Rhin. Lisola conseillait donc à l'empereur de s'entremettre discrètement entre les deux ennemis, par le moyen de la princesse douairière, favorable à l'Autriche, et du résident autrichien en Hollande, Friquet [1].

L'empereur réalisa aussitôt la double idée de Lisola : dès le 23 avril, il envoya Lisola lui-même à Kœnigsberg et il écrivit à Friquet. D'ailleurs, le projet se recommandait lui-même par d'autres raisons encore, que Lisola n'avait point aperçues. La Cour d'Espagne, en effet, connaissait déjà les projets de Louis XIV et les fameux droits de la reine, et tandis que son ambassadeur à La Haye, Gamarra, travaillait à gagner les États-Généraux, elle songeait aussi à réunir entre eux, puis contre la France, les princes allemands voisins des Pays-Bas : pour y parvenir, il fallait évidemment réconcilier d'abord les deux princes les plus puissants du cercle de Westphalie, le duc de Neubourg et l'électeur de Brandebourg ; de là le bruit, répandu par les Espagnols, que pour rendre la réconciliation plus facile, ils arrondiraient peut-être la

1. Le mémoire, qui ne porte pas de date, est antérieur au mois d'avril. *Urk. u. Act.*, XIV, 1re partie, 134.



part de Frédéric-Guillaume avec un quartier de la Gueldre, toute voisine du duché de Clève ; de là l'envoi d'un ambassadeur espagnol, Sebastien d'Ucedo, qui, dès le mois de juillet, rejoignait Lisola à Kœnigsberg.

Cependant Friquet agissait déjà. Il vit la douairière d'Orange, puis l'envoyé du duc de Neubourg, Lerodt, qui tous deux se montrèrent bien disposés [1] ; il dit quelques mots à l'envoyé de Frédéric-Guillaume, Blaspeil, qu'il savait hostile à la France ; enfin, à l'improviste, il ménagea, dans sa propre maison, la rencontre de Blaspeil et de Lerodt, qui purent échanger leurs idées, sans engager en rien leurs maîtres. Dès le 26 juin, Blaspeil écrivait à l'électeur pour lui raconter l'entrevue. Or, la nouvelle en arrivait à point et n'était pas inattendue. Dès le mois de mai, le représentant du duc de Neubourg à Ratisbonne, Rautenstein, avait rendu visite à celui du Brandebourg, Godefroy d'Iéna, pour l'assurer que le duc désirait sincèrement une réconciliation complète [2] ; Frédéric-Guillaume avait fait répondre par des assurances évasives, mais son attention s'était éveillée ; il avait écrit à Blaspeil pour qu'il s'informât de la valeur relative des multiples parcelles qui composaient l'héritage du duc de Clève et pour qu'il préparât les termes d'un partage équitable : Blaspeil joignit précisément son rapport à sa lettre du 26 juin. Il est facile de reconstituer l'état d'esprit de Frédéric-Guillaume ; il voit uniquement, tout d'abord, la possibilité de régler à son avantage des droits auxquels il tient beaucoup, et une vieille querelle, qui lui a ménagé déjà bien des soucis et quelques périls ; il se défie, car il déteste le duc de Neubourg ; mais il est trop prudent pour repousser dès l'abord une affaire qui peut devenir avantageuse ; il ne risque rien à laisser le duc s'expliquer, à s'informer de ce que celui-ci proposera ; peut-être pourra-t-il, en même temps, pénétrer les intentions de l'Espagne et savoir s'il obtiendrait vraiment un quartier de la Gueldre. L'influence de la princesse d'Orange, qui cherche à agir sur Schwerin ; celle de son gendre, le prince d'Anhalt [3] ; celle de l'électrice peut-être, ne sont vraiment

1. Le duc de Neubourg, de son côté, s'inquiétait probablement du séjour de Blumenthal à Paris, ce qui suffit à expliquer l'attitude de Lerodt. — Sur cette négociation entre Blaspeil et Lerodt, voir *Urk. u. Act.*, XI, 495 sqq.

2. *Urk. u. Act.*, XI, 181 sqq. — Godefroy d'Iéna était le frère de Frédéric d'Iéna, qui avait lui-même auparavant représenté l'électeur à la diète.

3. Jean-Georges d'Anhalt-Dessau, qui était entré au service de Frédéric-Guillaume en 1658, avait épousé en 1659 Henriette-Catherine d'Orange, sœur cadette de l'électrice.



pas nécessaires pour expliquer ses résolutions. D'ailleurs, s'il permet à Blaspeil de ne point décourager Lerodt, il lui recommande aussi de ne point faire les premiers pas.

Au mois de juillet, Frédéric-Guillaume négocie donc à Kœnigsberg avec Lisola et d'Ucedo, tandis qu'il permet à Blaspeil de négocier en Hollande avec Lerodt. Remarquons qu'il n'a, de part et d'autre, aucune intention cachée : il s'agit pour lui d'affaires précises, qu'il cherche à conclure au mieux. Avec Lisola, l'affaire du secours contre les Turcs : il accorde deux mille hommes, mais il cherche à obtenir en échange (inutilement, il est vrai), la restitution de Iægerndorf[1]. Avec d'Ucedo, l'affaire de subside espagnol, toujours promis, jamais payé : il obtient du moins une assignation de 100.000 thalers sur le vice-roi de Naples et la cède avantageusement à l'empereur qui prend à sa charge l'entretien des deux mille hommes[2]. Enfin, avec Lerodt, l'affaire du partage définitif des duchés de Clève et Juliers, — affaire qui, malgré les efforts de Blaspeil et de Friquet, ne sera réglée que beaucoup plus tard[3]. Mais si Frédéric-Guillaume n'a point d'arrière-pensée secrète, il ne considère que son intérêt et il se trouve que cet intérêt retourne contre l'empereur les menées autrichiennes. Comme l'électeur cherche à se faire payer le secours qu'il accorde, la négociation de Lisola, qui inquiète la cour de France, devient une raison de maintenir Blumenthal à Paris, afin de rendre l'empereur plus conciliant ; et comme le duc de Neubourg, au moment de ses premières avances, a proposé la médiation du roi de France, Frédéric-Guillaume écrit à Blaspeil qu'une médiation commune du roi de France et de l'empereur étant impossible, il vaut mieux les tenir l'un et l'autre à l'écart et négocier directement.

Tel est le double résultat — que Lisola n'avait point prévu — de l'initiative autrichienne. Blumenthal est resté à Paris, où il a tant fait que l'on consent encore une fois à l'écouter ; Blaspeil négocie avec Lerodt, mais Frédéric-Guillaume écarte la médiation impériale. Et ce n'est pas tout : cette négociation elle-même, si prudente et si défiante qu'elle soit, force l'électeur à se montrer en France moins hostile au duc de Neubourg ; dès le 13 août, il écrit à Blumenthal qu'il ne s'opposera plus à l'inclusion du duc dans le traité d'Oliva, si la France consent à garantir l'article séparé sur Elbing.

1. *Urk. u. Act.*, XIV, 1re partie, 144 sqq., et XI, 294 sqq.

2. *Ibid.*, XI, 298, note 2.

3. Le caractère de la négociation est bien marqué par les instructions que Frédéric-Guillaume envoie à Blaspeil le 9 janvier 1664. *Urk. u. Act.*, XI, 503.



C'est du moins une transaction qu'il propose, un terrain d'entente possible, et la négociation peut recommencer.

∴

Pendant tout le mois de juillet, Blumenthal avait essayé de la renouer par l'intermédiaire de Turenne. Turenne s'y était prêté et, dès le 26, avait obtenu du roi des propositions nouvelles, que Lionne approuvait. Louis XIV abandonnait l'article secret sur ses intérêts dans l'empire ; en réalité les véritables raisons de cet article avaient été la maladie de Léopold et l'espoir d'une élection impériale ; mais Léopold s'était rétabli et Louis XIV pouvait faire à peu de frais une concession apparente. Il voulait bien que l'on négociât parallèlement le renouvellement d'alliance et l'entrée dans la ligue du Rhin et il s'offrait à donner à l'électeur l'assurance écrite que ses États trouveraient dans la ligue une sécurité complète; il n'excluait même pas tout espoir qu'il consentît à garantir l'article sur Elbing ; mais il insistait avant tout sur l'inclusion de Neubourg. Lionne, de son côté, revenait sans cesse sur cette inclusion et disait brutalement à Blumenthal qu'après tout le roi pouvait bien favoriser le duc, qui était son allié, tandis que l'électeur ne l'était point. L'inclusion si longuement discutée apparaissait donc comme la condition première, qu'il fallait accorder avant de passer outre ; il semblait que Lionne, poussé par ses rancunes et ses défiances, y vît le seul moyen de décourager l'électeur ou d'éprouver la sincérité de ses avances. Dans ces conditions, Blumenthal eut bon espoir dès qu'il lui fut permis de faire espérer l'inclusion. Pourtant, un désaccord sérieux subsistait encore : le roi voulait que tous les alliés de la France, en particulier la Suède, fussent nommés dans le traité et que ceux de l'électeur fussent désignés seulement par une expression générale ; l'électeur, au contraire, voulait nommer l'Autriche, à moins qu'un terme collectif ne fût employé de part et d'autre. Enfin, la mauvaise humeur de Lionne ne paraissait pas se dissiper et laissait à Blumenthal un reste d'inquiétude.

∴

C'est alors qu'à la fin d'août la situation, très complexe, change encore une fois d'aspect. Les éternelles inquiétudes de Frédéric-Guillaume se ravivent, et de nouveau la double question de Prusse et de Pologne passe au premier plan. La Cour de Pologne, pas plus



que la Cour de Suède, ne croit à la sincérité des négociations de Paris ; elle n'y voit qu'une simple feinte, « ein blosses Spiegelfechten », pour gagner du temps et donner quelque jalousie à la maison d'Autriche [1]. Depuis plusieurs mois, l'électeur est convaincu que Louise-Marie jouera, s'il le faut, le tout pour le tout [2]. Or, dans ce cas, elle sera certainement soutenue par la France, sans doute aussi par la Suède ; et Brandt écrit de Londres une dernière fois qu'il ne faut mettre aucun espoir dans l'Angleterre. Si la reine risque la partie ; si, malgré l'électeur, le duc d'Enghien succède à Jean-Casimir, que deviendra pendant la guerre le duché de Prusse, qui tient plus à ses privilèges qu'à son duc et qui n'a même pas prêté le serment d'hommage ?

On ne saurait trop insister ici pour comprendre les soucis et les hésitations de Frédéric-Guillaume. Le 3 septembre, il apprend de Dantzig que les commissaires polonais, envoyés à Kœnigsberg pour assister à l'hommage, réclameront l'évacuation préalable de Braunsberg, et il déclare nettement qu'il n'y consentira jamais, quoi qu'il puisse arriver [3]. Le 4, il reçoit une lettre d'Hoverbeck ; celui-ci a vu les commissaires, s'est informé de leurs instructions : ils ont ordre, s'il n'est pas fait droit à leur demande, de se retirer et de protester contre tout serment qui serait prêté en leur absence. Dès le 5, Frédéric-Guillaume répond à Hoverbeck : « Vous voyez vous-même, lui dit-il, que l'instruction, rédigée comme elle l'est, porte atteinte aux traités, aux devoirs d'amitié, à notre honneur et réputation, à notre autorité sur nos sujets ; c'est pourquoi nous ne pourrons jamais l'admettre. » Hoverbeck est retourné en hâte à Varsovie, auprès de la reine. Vers le 10 arrive sa lettre du 5. Il raconte son audience chez Louise-Marie, qui lui a parlé longuement du séjour de Lisola à Kœnigsberg et de la mission de Blumenthal, qu'elle ne prend pas au sérieux. Le 14, dans une lettre intime à Schwerin, Frédéric-Guillaume laisse voir combien son inquiétude est vive. Si l'attitude des commissaires ne change point, il sent bien que le salut même de son État peut être en jeu. « Si je venais à mourir, ajoute-t-il, dans quelle situation laisserais-

1. Lettre d'Hoverbeck du 9 septembre 1663, *Urk. u. Act.*, IX, 417.

2. Dès le 7 juin, il l'avait écrit à Schwerin : « undt scheinet, die Kœnigin hab Ihr furgenommen, das Wahll-Werck mit gewaldt durchzudringen, ja solte auch druber die Chrone gantz uber undt ubergehen. » *Ibid.*, 858.

3. Pour toute la négociation qui précéda l'hommage, *U. u. A.*, IX, 405 sqq. — Braunsberg avait été donné comme gage à l'électeur jusqu'au paiement des 300,000 th. qui représentaient le rachat d'Elbing.



je mes enfants ? Les gens d'ici tiennent encore beaucoup à la Pologne [1]. » C'est le même jour qu'il autorise Blaspeil à négocier avec Lerodt.

Deux jours après sans doute, Frédéric-Guillaume reçoit d'Hoverbeck une lettre datée du 11 ; Hoverbeck, cette fois, a vu et lu l'instruction qu'ont emportée les commissaires polonais ; il n'en peut conclure qu'une chose : la reine cherche à empêcher indirectement l'hommage, ou, si elle n'y parvient pas, à lui enlever autant que possible sa valeur. Le 23 septembre, l'électeur envoie l'un de ses conseillers secrets, Iéna, au devant des commissaires, pour négocier avec eux dans la petite ville d'Heilsberg, à la frontière ducale, et obtenir qu'ils abandonnent en partie leurs exigences ; à l'instruction il joint un rescrit, où quelques lignes, écrites de sa main sur la minute, montrent l'importance qu'il attache à conserver Braunsberg. L'acquisition de cette place enhardirait dans son dessein la Cour de Pologne, qui possède déjà Elbing et Marienbourg. « Je ne désirerais rien tant, ajoute Frédéric-Guillaume, que de voir démanteler la ville ; j'aimerais mieux, en tout cas, la voir tomber aux mains de la République, plutôt qu'aux mains du roi et plus tard des Français. [2] »

Les lettres d'Hoverbeck se succèdent. L'une affirme que la reine suit attentivement la négociation de Blumenthal et se décidera d'après son issue. Le 24 septembre arrive la lettre du 21. Hoverbeck y donne son avis sur les pourparlers d'Heilsberg. Il croit impossible que les commissaires s'écartent en rien de leur instruction, impossible aussi que l'instruction soit modifiée. Reste à choisir entre deux solutions : évacuer Braunsberg ou retarder la cérémonie de l'hommage. Quelle est la moins dangereuse ? Hoverbeck penche vers la seconde. Quant à sa négociation particulière, qui vise surtout Elbing, il n'a pas d'espoir qu'elle aboutisse. Il ne peut faire agir la crainte ; car la reine se fie à la puissance de Louis XIV, aux secours promis par la Suède, à la faiblesse de l'Espagne et de l'empereur. Il ne peut faire appel à l'amitié. Ce ne

1. « ... hiran ligt mir die Wolfahrt meines gantzen Staats und meiner reputation. Solte ich zu sterben kommen, in was fur einen zustande wurde ich meine Kinder setzen ; den diesse Leutte albie haben noch grosse reflection auf Pollen. » *Urk. u. Act.*, IX, 862.

2. « Ich wünschte nichts mehr, als dasz solches Ort entweder demolirt werden mœgte, oder doch in der Rep. und nicht in des Kœnigs oder zukünftig in der Franzosen Hænde fallen mœgte. » *Urk. u. Act.*, IX, 434. — L'orthographe a dû être corrigée par l'éditeur.



serait possible, dit-il, « qu'à la condition de s'abandonner entièrement aux intérêts de la France. Car je vois la reine liée de si près à la France que non seulement elle a pour règle unique les intérêts français, mais qu'aussi, lorsqu'elle ne les connaît point, dans la crainte de faire fausse route par ignorance, elle ne se résout pas volontiers sans accord préalable. Quelques intimes m'ont dit en propres termes que le plus court chemin pour Votre Altesse Électorale serait de faire négocier ses intérêts polonais à Paris et non ici, puisqu'après tout c'est de là-bas que doivent venir les ordres. » Le lendemain, 25 septembre, Frédéric-Guillaume écrit à Schwerin et déjà sa résolution chancelle. Il espère que les commissaires polonais viendront, mais il n'y peut compter encore, parce qu'ils réclament toujours l'évacuation de Braunsberg. « Sera-t-il bon de s'y résoudre ? ajoute-t-il ; je n'en sais trop rien[1]. »

A la fin de septembre, la question est donc posée, une question essentielle, qui retiendra presque seule, pendant plusieurs semaines, l'attention inquiète de Frédéric-Guillaume. Se décidera-t-il à remettre la cérémonie de l'hommage à des temps meilleurs, bien incertains ? Abandonnera-t-il Braunsberg ? C'est là, d'abord, une question politique : Braunsberg, entre Pillau et Elbing, pourra faciliter l'accès des troupes suédoises en Prusse. C'est aussi une question d'argent et nous savons que l'électeur ne peut se désintéresser des questions d'argent[2]. Braunsberg lui garantit les 300.000 thalers qui lui sont dûs pour le rachat d'Elbing ; s'il rend son gage avant d'occuper Elbing, n'aura-t-il pas toutes chances de perdre à la fois la ville et l'argent ?

Enfin, la résolution de l'électeur aura peut-être des résultats indirects, qu'il faut prévoir. « Je me suis aperçu, lui écrit Iéna, que l'empereur ne verrait pas d'un bon œil l'abandon de Braunsberg ; il pense que, si cet obstacle disparaissait, les relations du Brandebourg avec la Cour de Pologne et la France pourraient bien devenir meilleures[3]. » L'observation est fine et juste. Il s'agit avant

1. « Ob nun das zu rathen, stehe ich noch mitt ahn. » *Urk. u. Act.*, IX, 863.

2. A ce moment, en particulier, Lisola constate, dans sa relation du 24 août 1663, les embarras financiers de l'électeur : « et re vera ex certa scientia mihi constat illum in maximis angustiis versari. » *Urk. u. Act.*, XIV, 159. — Dans sa lettre du 25 septembre à Schwerin, le principal motif qu'invoque Frédéric-Guillaume contre l'abandon de Braunsberg est le motif financier : « den ich alszdan meines geldes vielweniger werde versichert sein. »

3. Iéna à l'électeur. Heilsberg, 25 septembre 1663. Post-scriptum. *Urk. u. Act.*, IX, 437.



tout de la suzeraineté de la Prusse, que Frédéric-Guillaume veut à tout prix rendre définitive. Mais, pour obtenir le serment d'hommage avec l'aveu de la Pologne, il faut satisfaire Louise-Marie en lui rendant Braunsberg. Et si l'électeur s'y décide, les conséquences suivront d'elles-mêmes. En satisfaisant la reine, il inquiétera l'Autriche, il se fera bienvenir de la France, qui à son tour se montrera plus conciliante. Ce sera le premier pas dans une voie nouvelle.

Du 25 septembre au 4 octobre, Frédéric-Guillaume hésite et ne recule que pied à pied. Il semble d'abord résolu à la résistance. Il écrit à Hoverbeck que, si les commissaires persistent dans leur attitude, il ne désire ni ne permettra leur entrée à Kœnigsberg. « Je ne l'ai jamais vu si bien disposé », remarque Lisola, qui ne l'a point quitté [1]. Puis le 26, il a reçu d Iéna le conseil d'évacuer Braunsberg. Le 27, il veut bien abandonner la ville dix jours après l'hommage. Le 29, Iéna, n'obtenant rien, quitte Heilsberg. Mais Hoverbeck assure que la Pologne cherche une occasion de rompre et d'introduire en Prusse des troupes étrangères ; qu'elle compte sur l'attitude des commissaires et sur leur renvoi pour trouver un prétexte de guerre. Le 2 octobre, Iéna repart avec une instruction nouvelle : le commandant de la garnison de Braunsberg prêtera serment aux commissaires de leur remettre la ville après leur mission terminée. Cette concession ne suffit pas encore. Alors Frédéric-Guillaume cède enfin, évacue Braunsberg, et la cérémonie de l'hommage, fixée au 18 octobre, s'accomplit cette fois sans incident. L'indépendance du duché de Prusse est assurée.

Aussitôt l'apaisement se fait. Frédéric-Guillaume se dispose à partir, la semaine suivante, pour « sa chère Marche », où le repos rétablira sa santé compromise. Sans doute, il ménage l'Espagne et l'Autriche, ne voulant point rompre avec elles. Le 3 octobre, l'ambassadeur espagnol, d'Ucedo, le félicite encore « pour la persévérance qu'il tesmoigne dans sa bonne résolution de ne se point séparer des intérests de la très auguste maison [2] ». Mais, depuis la fin d'août, l'électeur s'est convaincu, en faisant interroger Lisola, qu'il n'obtiendra de Léopold, ni Iaegerndorf, ni même une compensation suffisante [3] ; et il se sent les mains plus libres vis-à-vis de

1. « Nunquam illum vidi tam bene animatum. » Lettre du 25 septembre 1663 *Urk. u. Act.*, XIV, 165.

2. Mémoire de l'envoyé d'Espagne à S. A. E., 3 octobre 1663. *Urk. u. Act.*, XI, 306.

3. Le 24 août, Lisola, qui ne peut donner à l'électeur aucune espérance au



l'empereur. Déjà, grâce aux négociations commencées à Stockholm par Crockow ; grâce aux lettres de Gravel, qui se félicite des prévenances d'Iéna ; grâce surtout aux concessions de l'électeur, Blumenthal a trouvé meilleur accueil. Dès le 15 septembre, Lionne s'est déclaré convaincu de la sincérité de Frédéric-Guillaume et, bien que les pourparlers se prolongent, il a dit, quelque temps après, au résident de Suède, que la conclusion du traité ne pouvait tarder. Le 25 octobre, Frédéric-Guillaume annonce à Blumenthal la célébration de l'hommage ; il se réjouit des dispositions meilleures de Louis XIV et il affirme à nouveau son désir de mériter l'amitié de la France [1].

*
* *

Mais, pendant la fin de septembre et le mois d'octobre, tandis que l'attention de Frédéric-Guillaume se concentrait tout entière en Pologne, à Paris, les pourparlers s'étaient ralentis. Une fois encore, ils menacent de ne point aboutir. Blumenthal y voit la malveillance de Lionne [2], dont les défiances se réveillaient à tout propos. Il croit aussi que Louis XIV ne veut rien faire sans l'avis de Louise-Marie ; or, on attend à Paris le retour de Caillet. Puis le roi réclame toujours l'assurance que le Brandebourg entrera bientôt dans la ligue du Rhin et cette assurance seule peut le décider à garantir tous les droits de l'électeur en Prusse ; encore ne voudrait-il pas blesser la reine au sujet d'Elbing. Ce ne sont là il est vrai, que des difficultés secondaires ; mais elles embarrassent les négociateurs, qui ne parviennent pas à s'en dégager ; elles impatientent Frédéric-Guillaume, à qui l'entretien de l'ambassade coûte cher et qui se demande s'il n'y perd point son argent. Il

sujet d'Iaegerndorf, juge inutile son séjour à Kœnigsberg et demande son rappel : « Quid mihi ulterius hic agendum supersit, non video. » *Urk. u. Act.*, XIV, 164.

1. Le même jour, il écrit à Crockow pour hâter aussi la négociation de Stockholm. *U. u. A.*, IX, 759.

2. Cette malveillance n'est doint douteuse et Turenne l'expliquait à Blumenthal par l'échec du cousin de Lionne, de Lesseins. Peut-être s'y mêlait-il aussi quelque jalousie contre Turenne, qui intervenait sans cesse dans la négociation et dont l'influence emportait parfois, malgré Lionne, la décision de Louis XIV. En tout cas, au moment où la négociation est sur le point d'aboutir, Blumenthal affirme qu'il n'aurait rien fait sans Turenne. Il est certain, écrira-t-il le 25 janvier 1664, « dasz zum wenigsten Lionne ungerne sieht, dasz es soweit komme, und die sache plus würde gehindert als befœrdert haben, si non dux de Turenne sich beim Kœnige so kræftig interponiret. » *U. u. A.*, IX, 673.



avait cru qu'en satisfaisant Louise-Marie il satisferait en même temps Louis XIV : quand il perdit cette illusion, en novembre, il envoya à Blumenthal un ordre éventuel de retour. A vrai dire, cet ordre n'avait pas le caractère d'une rupture. Blumenthal devait partir, comme de lui-même, pour aller soumettre à l'électeur les questions discutées ; mais son départ n'en risquait pas moins de tout compromettre [1].

Heureusement, l'ordre de départ permettait à Blumenthal de rester à son poste, s'il le croyait utile, quelques jours de plus : il y resta trois longs mois encore. Frédéric-Guillaume continuait à donner les preuves d'une bonne volonté réelle. Le 24 novembre, il avait écrit à Louis XIV et renouvelé, en termes conciliants, l'assurance qu'il ne s'opposerait plus à l'inclusion du duc de Neubourg. Pourtant Lionne hésitait toujours. Après le retour de Caillet, il attendait l'arrivée de Desnoyers, le secrétaire de Louise-Marie. Le 24 novembre, il promettait une réponse avant quatre ou cinq jours, mais il se montrait mal disposé. Enfin, le 30 novembre Blumenthal eut la résolution de Louis XIV. Ce n'était « qu'en entrant dans la ligue du Rhin » que Frédéric-Guillaume obtiendrait la garantie générale de tous les territoires et droits qu'il possédait, tant dans l'empire que dans le duché de Prusse, avec une promesse formelle d'être protégé contre qui que ce fût ; quant à la ville d'Elbing, le roi ne pouvait s'engager à rompre, à cause d'elle, avec la Cour de Pologne ; il promettait seulement ses bons offices. Louis XIV maintient donc ses exigences. Aussi Frédéric-Guillaume garde-t-il ses préventions. Lisola, qui voit clair, prétend qu'un rien suffirait pour le ramener au parti de l'empereur ; il affirme que l'électeur hait la France ; mais il ajoute qu'il la craint et qu'il veut être à couvert contre tout événement. Or l'empereur persiste dans sa politique d'atermoiements et d'illusions, qui ne veut acheter le succès d'aucun effort et d'aucun sacrifice. Au moment où le mariage du duc d'Enghien avec la Palatine [2] laisse transpercer à nouveau les desseins de Louis XIV, Frédéric-Guillaume cherche à savoir s'il trouverait en Autriche un point d'appui

1. C'est le 19 novembre 1663 que Frédéric-Guillaume envoya à Blumenthal l'ordre de quitter Paris. *U. u. A.* IX, 665. Bien qu'il n'eût pas l'intention de rompre, ce rappel n'indiquait point qu'il eût bon espoir, et il va sans dire que Lisola s'en réjouit. « De tractatibus S^{tis} Suae cum Gallis, écrivait Lisola le 30 novembre, certo credat nihil esse, redit Blumendalius a Ste Sua revocatus, nec proximam video ad tractandum dispositionem... » *Ibid.*, XIV, 171.

2. Il fut célébré le 11 décembre 1663.



solide contre la Pologne, et Lisola, qui enrage, ne peut lui donner que de vagues paroles. « Nos affaires vont mal », écrit-il le 17 décembre ; « je vous avertis toujours à temps, mais jamais vous ne me croyez que trop tard. » Dès la fin de novembre, il annonçait crûment son échec : « Je m'en lave les mains, ego lavo manus [1]. »

Il a raison. L'électeur, bien convaincu qu'il ne peut compter sur l'Autriche, n'hésite plus et fait un nouvel effort. Le 18 décembre, il veut bien renoncer à Elbing, sous condition que la somme fixée pour le rachat de la ville lui soit intégralement payée ; mais la garantie française de l'article séparé doit être donnée à part, comme un complément naturel de la garantie d'Oliva [2]. Le 30 décembre, il va même plus loin ; il envoie à Paris ce que Louis XIV attendait toujours : une promesse d'entrer dans la ligue du Rhin. Malgré tout, Blumenthal a peu de confiance : il n'espère une heureuse issue que si l'électeur accepte sans réserve toutes les conditions de la France. Mais, dès le 2 février, sans même attendre la réponse du roi, Frédéric-Guillaume informe à Ratisbonne les électeurs et les princes d'empire qu'il est prêt à adhérer à la ligue du Rhin. Et déjà la lettre du 30 décembre a produit l'effet espéré ; elle a servi d'argument à Turenne pour vaincre les défiances de Lionne. Louis XIV s'offre à donner toute satisfaction à l'électeur, aussi bien pour le traité d'alliance, où les alliés des deux États seront désignés collectivement, que pour la garantie de l'article séparé qui sera rédigé comme le désirait Frédéric-Guillaume. Blumenthal, qui voit tous les obstacles s'aplanir, a hâte de signer et de partir.

*
* *

Il n'était pas encore au bout de ses peines. Au dernier moment, Lionne élève de nouvelles chicanes et ne ménage pas à Blumenthal sa morgue et ses dédains. Blumenthal se contient à grand peine : « Ce Lionne, écrit-il, se montre contrariant et violent à l'excès ; j'ai besoin d'une longue patience pour triompher de sa mauvaise

1. Lettres de Lisola à Walderode du 30 novembre, des 3 et 17 décembre 1663. — 3 décembre : Tractatus cum Gallia suspensi sunt, non rupti. Certum est quod odit Galliam, sed timet ac ad omnes casus vult esse comparatus. — 17 décembre : Res hic pessum eunt... Tempestive semper moneo, sed nunquam nisi post eventum mihi creditis... *U. u. A.*, XIV, 171 sqq.

2. En même temps, le 19 décembre, l'électeur envoie à ses ambassadeurs près la diète l'ordre de favoriser de leurs bons offices l'investiture du roi de Suède comme duc de Poméranie. Il s'y était jusqu'alors opposé.



humeur [1]. » Il n'en triomphe même qu'à demi. Le 22 février, il prend congé du roi ; le 7 mars, il quitte Paris, sans que rien soit conclu encore ; mais il emporte un projet de traité auquel les signatures manquent seules et ne doute point que l'électeur ne consente à le signer.

Son espoir ne devait pas être trompé, car la résolution de Frédéric-Guillaume était désormais définitive. Dans une conférence qu'Anhalt et Schwerin ont le 18 avril avec Lisola et d'Ucedo, ces derniers laissent voir leur mécontentement et leur inquiétude. Lisola prévient l'électeur des dangers qu'il courra en entrant dans la ligue du Rhin et insiste pour l'en détourner ; d'Ucedo déclare que la négociation de Blumenthal a fort inquiété son maître et que le roi d'Espagne, si elle aboutit, ne pourra payer l'argent promis. Anhalt et Schwerin s'efforcent de les rassurer ; ils affirment que l'alliance sera purement défensive et que le roi d'Espagne aurait grand tort d'en prendre ombrage ; que l'électeur ne s'est point engagé à soutenir en Pologne la candidature française et qu'il est bien plutôt décidé à la combattre ; que, si la maison d'Autriche est jamais attaquée, rien n'empêchera le Brandebourg de lui porter secours. Mais ils n'essayent pas de cacher que l'électeur ira jusqu'au bout et d'avance ils renoncent à l'argent espagnol. « Si le roi, disent-ils, ne veut pas payer le subside, l'affection de l'électeur n'en sera pas diminuée [2]. »

Le 20 mai 1664, Blumenthal retourne en France. Les dernières chicanes de Lionne n'étaient que des chicanes de forme, des difficultés d'étiquette. Elles cesseront d'elles-mêmes, sans doute, après une nouvelle preuve, irrécusable celle-là, de la sincérité de l'électeur. Or, Frédéric-Guillaume a signé le traité sans corrections et l'a ratifié d'avance [3]. C'est là, à vrai dire, en même temps qu'une prévenance, un moyen d'éviter peut-être des prétentions nouvelles. A vrai dire, aussi, Frédéric-Guillaume a quelque hâte d'éprouver la protection royale, de recueillir enfin les avantages matériels d'une « affaire » aussi laborieusement négociée. Mais du moins ne peut-on plus douter qu'il n'ait la volonté de conclure.

1. « Dieser Lionne zeigt sich über die Maaszen widrig und heftig, et magna mihi patientia opus, seinen Humor ferner zu überwinden. » Lettre du 22 février 1664. *U. u. A.*, IX, 677.

2. Voir les conférences des 18 et 21 avril 1664. *U. u. A.*, XI, 322 sqq. Le sacrifice, à vrai dire, n'était pas grand, puisque l'Espagne devait cet argent depuis plus de trois ans et ne parvenait pas à s'acquitter.

3. Le 27 avril 1664.



Un moment, cependant, les choses se gâtent encore. Lionne et Blumenthal devaient échanger les ratifications le 30 juin ; mais voici que Lionne montre à nouveau son humeur orgueilleuse et irritable. Il refuse à l'électeur le titre de *Serenitas Electoralis*, auquel celui-ci prétendait avoir droit ; au bas du traité, il signe à dessein d'une écriture si large que la place manque à Blumenthal pour mettre son nom sur la même ligne ; tandis que Blumenthal a signé les deux instruments du traité, l'un français et l'autre latin, il ne veut signer lui-même que le premier. Cette fois, Frédéric-Guillaume est blessé au vif. Si Lionne persiste, écrit-il le 30 août, il en faudra conclure « que l'on n'a jamais eu, à Paris, l'intention sérieuse de proroger l'alliance. Et nous aurions bien plutôt, dans ce cas, à songer à nous garantir d'autre part qu'à vous laisser négocier plus longtemps à notre honte [1]. » Heureusement les lettres ne vont pas vite de Paris à Berlin ; et quand Frédéric-Guillaume répond ainsi, deux mois sont déjà passés. Lionne, jusque-là, n'a point cédé ; mais vers la fin d'août, les difficultés s'aplanissent, rendant même inutiles les dernières concessions de l'électeur, qui, sans s'humilier, s'est ingénié à satisfaire Lionne [2]. Le 29 août, Blumenthal ne doute plus de la conclusion prochaine. Le 1er septembre, tout est terminé.



A l'automne de 1664, l'électeur est donc redevenu l'allié de la France. Cette alliance nouvelle, ou plutôt ce renouvellement d'alliance, marque la fin d'une lente évolution de quatre années. Encore la réconciliation, si souvent traversée et jusqu'au bout incertaine, n'est-elle pas complète ; elle ne résulte ni d'une sympathie confiante ni d'une entière communauté d'intérêts.

Pour Frédéric-Guillaume, elle ne s'étend pas au-delà des clauses précises du traité [3]. L'alliance est purement défensive. Elle

1. *U. u. A.*, IX, 691. — Il semble vraiment que Lionne ait essayé jusqu'au bout de rendre la négociation inutile. Un peu de jalousie contre Turenne ne suffirait pas à expliquer cette mauvaise volonté persistante. Lionne croyait sans doute, avec de Lesseins, qu'une alliance sans but précis serait plus nuisible qu'utile.

2. Il avait proposé de s'en tenir à l'exemplaire français du traité : mais il serait convenu qu'en cas de négociation en Allemagne tout se ferait en allemand. Il suffirait aussi que Blumenthal écrivît les premières lettres de son nom sur la même ligne que Lionne. Frédéric-Guillaume, il est vrai, recommandait à Blumenthal de se plaindre ensuite très vivement au roi des procédés de son ministre.

3. L'alliance porte la date du 6 mars 1664, jour où fut remis à Blumenthal le projet de traité qu'il emporta à Berlin. Ce n'est qu'un renouvellement, avec quel-

ne comprend pas les alliés des deux contractants : si l'un d'eux a quelque différend avec un allié de l'autre, l'autre n'interviendra qu'en médiateur. Le Brandebourg n'a pas renié l'Autriche ; car ses alliés, comme ceux de la France, sont désignés par un terme collectif et l'Autriche reste implicitement comprise parmi eux. Frédéric-Guillaume a d'ailleurs eu soin, dès février, de prévenir l'empereur qu'il allait renouveler l'alliance de Kœnigsberg, d'envoyer à Ratisbonne le texte même de l'alliance, de faire remarquer que rien ne peut inquiéter l'Autriche et d'assurer Léopold de son respect et de son dévouement. En avril, il a répété à Lisola ses explications et ses protestations. Il entend bien, en se rapprochant de la France, ne rien changer à son attitude envers l'empereur. Enfin, pendant la négociation de Blumenthal, il n'a pas été question des projets du roi de France en Pologne ; Frédéric-Guillaume ne s'est engagé à rien et les instructions d'Hoverbeck restent les mêmes : il travaillera, comme avant, à déjouer en Pologne les intrigues françaises.

Louis XIV, de son côté, ne se fait point d'illusions [1]. A la fin d'août 1664, la reine Louise-Marie s'adresse au prince de Condé pour savoir « ce qui s'est passé avec le baron de Blumenthal » et « jusqu'à quel point on peut prendre confiance » en l'électeur. Le 12 septembre, Louis XIV lui répond, par l'intermédiaire d'Antoine de Lumbres, et sa réponse, évidemment sincère, montre bien les limites étroites et la fragilité de l'alliance : « Je vous ay mandé par mes précédentes que le traité que j'ai conclu avec lui n'est qu'un renouvellement de celuy que vous fites à Konisberg, sans que ledit Électeur ayt jamais voulu s'engager à rien pour les affaires de Poloigne, ce qui nous doit tous obliger à observer avec luy la mesme réserve et les mesmes circonspections qu'on avait à son égard avant ledit traité [2]. »

Faut-il croire pourtant que ce renouvellement d'alliance est complètement vain ? Assurément non. Si le traité de 1664 ne lie

ques modifications, de l'alliance de Kœnigsberg du 24 février 1656, à laquelle il est nécessaire de se reporter. On trouvera celle-ci dans Dumont, *Corp. Dipl.*, VI, 2, 129, et, en analyse, dans Mœrner, *Kurbrandenburgs Staatsverträge*, 200. Pour le renouvellement de 1664, voir Mœrner, *Op. cit.*, 258.

1. Droysen croit à tort que Louis XIV considéra la conclusion de l'alliance comme un grand succès pour la politique française. En réalité, elle ne lui était pas encore indispensable et il la sentait trop peu sincère pour qu'il y attachât beaucoup de prix.

2. *A. E.*, Pologne, 19.



Frédéric-Guillaume que d'un lien très lâche, peut-être l'évolution qui vient d'y aboutir ne s'arrêtera-t-elle pas là. C'est sans doute ce qu'espérait Louis XIV. C'est aussi ce que craignait l'un des diplomates les mieux informés et les plus clairvoyants de l'époque. Lisola. Dès le début de l'année précédente, au moment où Blumenthal s'en allait à Paris, Lisola redoutait un premier engagement qui, disait-il, conduirait bientôt l'électeur à se donner tout entier à la France, de peur d'irriter Louis XIV après s'être aliéné l'empereur. « Je ne crains qu'une chose, écrivait-il encore en janvier 1664, c'est que l'électeur, une fois pris dans les filets de la France, ne soit obligé peu à peu, soit par des promesses, soit par la peur, à accepter une alliance plus étroite et ne reçoive enfin le joug à son tour [1]. »

Mais l'avenir pouvait dissiper les craintes de Lisola ou les espérances, bien incertaines encore, de Louis XIV. Le présent n'en répondait pas. Après 1664, l'électeur pourra choisir, selon l'occasion, l'un ou l'autre des deux points d'appui, également fragiles, qu'il s'est ménagés; il pourra se rapprocher à nouveau de l'empereur ou resserrer son alliance avec Louis XIV. En attendant, il n'est devenu ni « bon Autrichien », ni « bon Français ». Il garde les mains libres [2].

1. « Hoc unicum vereor, ne si semel quocunque modo Galliae pactis irretitus fuerit, sensim ad arctiorem cum ipsis confidentiam seu oblationibus, seu metu impellatur et jugum tandem cogatur induere. » Lettre de Lisola à l'empereur, 2 janvier 1664. *U. u. A.*, XIV, 183.

2. Ranke, *Zwœlf Bücher preussischer Geschichte*, 2e éd., I. 289, explique l'entrée de l'électeur dans la ligue du Rhin et par conséquent le rapprochement entre l'électeur et la France, par le relâchement de l'alliance franco-suédoise, qui cesse alors, dit-il, d'être menaçante pour les adversaires de la Suède. Il est certain, et je le montrerai sans cesse, que les évolutions de la politique suédoise ont presque toujours leur contre-coup à Berlin. Mais rien n'indique qu'à ce moment l'électeur ait connu l'état réel des relations entre les Cours de Paris et de Stockholm ; tout montre, au contraire, qu'il continue à craindre la Suède, dont il ne sait pas les intentions. En avril 1663, il recommande encore à Blumenthal de se procurer, par quelque moyen que ce soit, le texte du traité signé en 1661 par le comte Tott, alors que ce traité venait d'être annulé par celui du 3 janvier 1663, dont Frédéric-Guillaume n'eut pas connaissance; il ne connut pas mieux le traité franco-danois du 3 août 1663 dont les clauses secrètes furent ignorées même en Suède, et ce fut seulement le 10 juin 1664 que son résident à Hambourg, Otto de Gericke, lui procura le traité de Tott. Je ne crois donc pas que le relâchement de l'alliance franco-suédoise, qui d'ailleurs n'était nullement irrémédiable, ait eu sur les décisions de Frédéric-Guillaume, avant 1664, l'influence que Ranke lui attribue.



CHAPITRE II

LA GUERRE DE MUNSTER (1664-1666).

I. — Après l'alliance.

A l'automne de l'année 1664, la situation de Frédéric-Guillaume est déjà bien meilleure qu'en 1660. Il est désormais sans conteste et de façon définitive duc souverain en Prusse ; l'emprisonnement de Roth, la fuite de Kalckstein l'ont débarrassé des plus dangereux rebelles et ses longues négociations avec l'assemblée provinciale ont abouti au compromis du 1er mai 1663, qui sauvegarde ses droits essentiels. Le péril suédois existe toujours, mais l'intimité n'est plus aussi grande entre la France et la Suède, et le traité conclu par Blumenthal, l'entrée de Frédéric-Guillaume dans la ligue du Rhin, garantissent tout au moins le Brandebourg contre une attaque immédiate. Enfin, les pourparlers qui se prolongent entre Blaspeil et Lerodt, sans promettre encore une issue prochaine, apaisent l'hostilité du duc de Neubourg contre l'électeur et rétablissent entre eux des relations tolérables. Les États de Frédéric-Guillaume peuvent enfin jouir de la paix. Il ne songe plus qu'à la rendre durable et sûre et qu'à la mettre à profit.

Il doit, en partie, cette sécurité relative à son alliance avec Louis XIV. Aussi s'empresse-t-il d'en exécuter les clauses. Il a promis d'entrer dans la ligue du Rhin : dès le 30 septembre, quelques semaines après l'accord définitif, il charge ses ambassadeurs à Ratisbonne, Iéna et Mahrenholtz, de traiter avec ceux des alliés, qui forment en même temps le Conseil de l'alliance. Il se montre même conciliant. Il avait annoncé que sa dignité d'électeur l'empêcherait d'entrer dans la ligue par une simple adhésion (per modum accessionis), comme avaient pu le faire le duc de Wurtemberg et le duc de Deux-Ponts ; qu'il exigerait un traité spécial, conclu entre les alliés et lui (als principalis). Il renonce pourtant, et de



bonne grâce, à cette exigence ; il n'insiste même pas pour que l'on introduise aussitôt, dans l'acte même de l'alliance, les modifications de texte qu'il a réclamées et obtenues ; on les insère seulement dans le recès d'accession (Accessionsrecess). Et si la négociation traîne plus d'une année, jusqu'au 18 novembre 1665, Frédéric-Guillaume n'est point responsable du retard. D'ailleurs, dès le mois d'avril, ses ambassadeurs sont admis parmi ceux des alliés [1].

Est-ce à dire que Frédéric-Guillaume cherche à consolider son alliance et à la rendre plus étroite ? Point du tout. Il n'a pas changé de sentiments. Elle ne sera pour lui qu'une de ces demi-alliances, comme il en a tant conclues, qui ne fournissent qu'une garantie provisoire et qu'il peut, à son gré, oublier ou invoquer. Il en respecte la lettre seule. C'est ainsi qu'il se fait admettre dans la ligue du Rhin ; mais il a bien soin d'avertir l'empereur qu'il n'a promis d'y entrer « que pour trois ans » ; encore a-t-il l'espoir qu'elle se relâchera bientôt et peut-être ne sera point renouvelée : « Plus nombreux nous y entrerons, dit-il à l'ambassadeur de Léopold, le baron de Goess, et plus faible sera l'alliance [2]. » En Pologne, il n'a rien promis et ne se croit pas tenu d'agir en allié de Louis XIV. Hoverbeck reste l'ennemi de la reine, qui songe maintenant à rendre le trône vacant par l'abdication de Jean-Casimir et à brusquer l'élection du duc d'Enghien. Frédéric-Guillaume est en relations avec tous les adversaires de la Cour, surtout avec Lubomirski, même après le procès de haute trahison qui se termine par la déchéance et l'exil du Grand-Maréchal [3]. Aussi les défiances ne s'apaisent-elles pas entre l'électeur et le parti français. En septembre 1664, de Lumbres écrit en France que Frédéric-Guillaume parle de se faire catholique, comble de cadeaux ses partisans, paye pension à Lubomirski et à Leszczynski [4]. Frédéric-Guillaume, un peu plus tard, croit qu'un nouveau traité vient d'être conclu entre Louise-Marie et Louis XIV, que la Pologne veut livrer le duché de Prusse au roi de France et qu'une flotte française fait déjà voile vers la Baltique [5].

Dans l'empire, il ne contrarie pas la politique française ; mais

1. Voir *U. u. A.*, XI, 442, sqq.

2. « Je mehr hinein kaemen, je schwaecher würde die Allianz... » Goess à l'empereur, 27 mars 1665, *U. u. A.*, XIV, 202.

3. Voir *U. u. A.*, XII, 240 sqq., 276 sqq.

4. 18 septembre, *A. E.*, Pol. 19. — De Lumbres tenait ses renseignements de la baronne Denhoff, femme du grand-chambellan de Jean-Casimir.

5. *U. u. A.*, XII, 275.



ce n'est pas en considération de son alliance, c'est uniquement parce qu'il désire le maintien de la paix ; à chaque incident qui se produit, on démêle aisément ses intentions véritables, qui ne sont nullement sympathiques à Louis XIV.

C'est d'abord l'affaire d'Erfurt. La ville d'Erfurt dépendait de l'archevêché de Mayence ; mais elle était protestante, elle avait failli pendant la guerre de Trente Ans devenir ville libre et les conflits étaient incessants entre la bourgeoisie et l'archevêque. En 1663, celui-ci, Philippe de Schœnborn, finit par en appeler à l'empereur, qui mit la ville au ban de l'empire ; puis il leva des troupes, en acheta au duc de Lorraine, s'adressa même au protecteur de la ligue du Rhin, au roi de France, qui lui envoya six mille hommes au mois d'août 1664. De bonne heure, les bourgeois d'Erfurt avaient prié Frédéric-Guillaume d'intervenir en leur faveur et Frédéric-Guillaume leur était favorable, parce qu'ils étaient protestants ; il s'entremit activement, auprès de l'électeur de Mayence pour lui recommander la douceur, auprès de l'empereur, afin qu'il suspendît l'exécution de son décret, auprès de l'électeur de Saxe qui avait aussi quelques droits sur la ville et qui aurait pu la défendre. Mais Philippe de Schœnborn, qui se sentait soutenu, voulait que la ville se soumît sans conditions ; il avait traité secrètement avec l'électeur de Saxe, qui s'engageait à laisser faire ; il avait pour lui à la fois, outre les princes catholiques de la ligue du Rhin, l'empereur, déterminé lui aussi par des mobiles religieux, et le roi de France ; enfin les troupes françaises, dès le mois de septembre, arrivaient devant Erfurt. Que pouvait Frédéric-Guillaume ? Il resta fidèle à son rôle de médiateur ; il écrivit à Vienne, à Dresde, à Mayence, insista pour qu'au moins, après la victoire, les bourgeois d'Erfurt ne fussent pas trop rigoureusement traités ; mais il les pressa lui-même de se soumettre. Sans doute, il favorisait ainsi les desseins de Louis XIV, qui avait risqué l'entreprise malgré les conseils de Lionne et qui, pour ne point trop inquiéter l'empire, avait hâte de rappeler ses troupes. Mais Frédéric-Guillaume ne s'en doutait point ; il croyait, au contraire, à quelque complot catholique ; et ce fut pour la paix qu'il travailla, non pour la France [1]. — La paix fut bientôt menacée encore par un conflit entre l'électeur de Mayence et l'électeur palatin, au sujet

1. Sur l'affaire d'Erfurt, voir *U. u. A.*, XI, 351 sqq., et Chéruel, *Ligue ou alliance du Rhin* (Mémoire lu à l'Académie des Sciences morales et politiques). Paris, 1888.



d'un droit vexatoire que celui-ci ne voulait pas abandonner [1]. En mai 1665, l'électeur de Mayence, d'accord avec ses voisins de Trèves, de Cologne et de Strasbourg, commença les hostilités et le Palatin réclama les secours de Frédéric-Guillaume. Celui-ci n'offrit que sa médiation. Mais ce n'étaient point son alliance avec la France ni son respect pour la ligue du Rhin qui le retenaient d'intervenir : la cause était mauvaise, le parti adverse trop puissant et des démêlés personnels avaient déjà refroidi l'entente entre Frédéric-Guillaume et Charles-Louis [2]. Là encore, l'électeur n'eut d'autre intention que d'écarter un danger de guerre. — Enfin, au mois de mars 1665, surgit l'affaire de la succession de Brunswick. La mort du duc de Celle, Christian-Louis, mit aux prises ses deux frères, Georges-Guillaume, duc de Hanovre, et Jean-Frédéric, qui usurpa le duché de Celle [3]. Tous les voisins s'en mêlèrent : la ligue du Rhin, dont la maison de Brunswick faisait partie, le Danemark, jusqu'à la France, qui s'empressa d'envoyer à Celle Antoine de Lumbres. Frédéric-Guillaume réprouvait l'usurpation, d'autant plus qu'il avait toujours entretenu de bons rapports avec Georges-Guillaume, protestant comme lui, tandis que Jean-Frédéric s'était converti au catholicisme. De Lumbres, au contraire, travaillait presque ouvertement pour l'usurpateur. Mais le conflit pouvait aisément mettre aux prises protestants et catholiques, et l'électeur, loin d'enhardir Georges-Guillaume, ne chercha qu'à l'apaiser. S'il rendit ainsi plus facile l'accord définitif, auquel travaillait la diplomatie française, ce ne fut certes pas pour satisfaire Louis XIV et les catholiques : ce fut une fois de plus pour garantir la paix.

Ainsi les circonstances, plutôt que la volonté de l'électeur,

1. Ce droit (Wildfangsrecht) permettait à l'électeur palatin de lever un impôt sur les aubains et les enfants naturels (Wilden), non seulement sur ses propres terres, mais dans les territoires limitrophes de ses États : confirmé en 1518 par l'empereur Maximilien Ier, il avait été exercé, malgré les protestations des princes voisins, jusqu'à la guerre de Trente Ans et Charles-Louis s'était empressé de le remettre en vigueur. — Voir *U. u. A.*, XI, 589 sqq.

2. Frédéric-Guillaume était intervenu dans les démêlés entre Charles-Louis et sa femme, Charlotte de Hesse, sœur du landgrave de Hesse-Cassel, Guillaume VI, le beau-frère de Frédéric-Guillaume.

3. Voir *U. u. A.*, XI, 559 sqq. D'après le testament du duc Georges, père de Christian-Louis, de Georges-Guillaume et de Jean Frédéric, Georges-Guillaume aurait pu choisir, à la mort de son frère aîné, entre le duché de Celle, qui devenait vacant, et le duché de Hanovre, qu'il possédait. — Voir aussi Kœcher, *Geschichte von Hannover und Braunschweig*, 1re partie, Leipzig, 1884.



maintenaient à peu près l'accord entre le Brandebourg et la France. L'alliance n'avait pas fait ses preuves. C'est alors que survint la rupture entre l'Angleterre et les Provinces-Unies, puis l'offensive de l'évêque de Munster, qui faillit opposer l'un à l'autre Louis XIV et Frédéric-Guillaume.

II. — Les traités de Dorsten.

L'évêque de Munster, Christophe-Bernard de Galen, était un prélat orgueilleux et batailleur, qui semblait un survivant attardé des guerres religieuses. Ses ambitions et ses rancunes se tournaient surtout contre les Provinces-Unies, qui lui retenaient la petite seigneurie de Borkelo, près des frontières de la Gueldre ; et, dès 1663, il méditait des projets de vengeance. Il avait adhéré, depuis 1660, à la ligue du Rhin, mais son humeur inquiète en faisait un allié inconstant ; trois ans après, il s'était rapproché de l'empereur ; puis, au mois de juillet 1664, pendant la guerre contre les Turcs, il se rendit en personne à Vienne et n'en revint qu'au milieu d'octobre [1]. Il n'est pas douteux qu'il y parla de ses projets. Pour venir à bout des États-Généraux, il voulait réunir contre eux tous ceux qu'avaient irrités leur politique égoïste et agressive, c'est-à-dire, ou peu s'en faut, tous leurs voisins. N'occupaient-ils pas malgré l'évêque de Liège Maëstricht, malgré l'électeur de Brandebourg les places du duché de Clève, malgré le duc de Neubourg Elsloë et Ravestein, malgré l'électeur de Cologne Rheinberg ? Et n'installaient-ils pas leurs garnisons dans toute la Frise orientale, sous prétexte d'y protéger un comte insolvable [2] ? Or, nous savons qu'à ce moment, pendant l'été de 1664, l'empereur, inquiet des projets de Louis XIV, formait le dessein de réconcilier les princes du Rhin et de les unir en une alliance qu'il aurait ménagée et qu'il dirigerait : l'évêque de Munster, avec des visées différentes, pouvait travailler à la même œuvre. Peut-être y eut-il entente verbale ; peut-être

1. Lorsque l'empire fournit son contingent pour la guerre contre les Turcs, la diète désigna deux « directeurs du conseil de la guerre » (Kriegsrathsdirectoren) qui furent l'évêque de Munster et le margrave de Bade-Durlach. C'est en cette qualité que l'évêque alla à Vienne. Voir *U. u. A.*, XI, 227.

2. Le comte de la Frise orientale devait depuis longtemps au comte de Lichtenstein une dot de 300.000 thalers ; le tribunal d'empire chargea l'évêque de Munster d'obtenir par la force le paiement de la dot et les Provinces-Unies prirent le comte sous leur protection.



même, comme le crut plus tard Louis XIV [1], Bernard de Galen promit-il son appui en cas de guerre aux Pays-Bas ; en tout cas, Léopold ne put manquer d'apprendre avec plaisir et d'encourager les projets de l'évêque [2]. Bientôt, d'ailleurs, une occasion s'offrit : ce fut la guerre maritime entre les Provinces-Unies et l'Angleterre, qui n'éclata qu'au mois de mars 1665, mais qui semblait inévitable dès l'automne de l'année précédente. Au début de l'hiver, l'évêque ne se contenta plus d'intriguer, il se prépara à agir.

Il comptait beaucoup, semble-t-il, sur l'électeur de Brandebourg qui avait à lui seul, contre les Provinces-Unies, autant de griefs que tous les autres princes ensemble [3]. Mais, pour que la ligue projetée fût possible, il fallait que Frédéric-Guillaume se réconciliât avec le duc de Neubourg. Dès le mois de juin 1664, l'évêque, qui ne connaissait point la négociation secrète engagée depuis plus d'un an, fit venir Blaspeil à Coesfeld, pendant les fêtes de la Pentecôte. Il allait partir pour Ratisbonne et pour Vienne ; il s'offrait à visiter en passant le duc de Neubourg et ne doutait point que l'on pût aisément s'entendre. Tout d'abord, Frédéric-Guillaume hésita ; il connaissait trop Bernard de Galen pour prendre aisément confiance ; mais celui-ci insista, écrivit de Ratisbonne, assura qu'il s'était mis d'accord avec le duc de Neubourg et que tout pourrait être conclu sans retard après son retour. En même temps, la guerre entre l'Angleterre et la Hollande devenait de jour en jour plus imminente. L'électeur résolut tout au moins d'écouter les propositions de l'évêque.

Frédéric-Guillaume n'avait point et ne pouvait avoir d'intentions précises. Il ne savait pas si la guerre éclaterait ; il ne savait ni ce que ferait la Suède ni ce que ferait la France. Mais il se demanda tout de suite, à son ordinaire, s'il ne pourrait pas tirer des circonstances quelques profits personnels. En juillet, il envoya Brandt à Londres pour s'informer des intentions du roi ; si la guerre était inévitable, Frédéric-Guillaume voulait obtenir de

1. Voir une lettre de Louis XIV au comte d'Estrades, en date du 29 août 1665. *Mémoires*, III, 357.

2. Lorsque plus tard, le baron de Goess, ambassadeur impérial, pressa l'évêque de conclure la paix avec les États, un envoyé de l'evêque reprocha à Goess, en présence de Frédéric-Guillaume, « que l'empereur son maître avait un mauvais conseil, qu'il embarquait les princes qui avaient quelque confiance en lui dans des guerres et mauvaises affaires et après les abandonnait. » *U. u. A.*, II, 377.

3. Voir ci-dessus, p. 25. — Sur les négociations qui se terminèrent par les traités de Dorsten et sur les traités eux-mêmes, voir *U. u. A.*, XI, 485 sqq.

Charles II la promesse qu'il ne signerait pas la paix avant que les États-Généraux n'eussent satisfait le Brandebourg [1]. Puis, en octobre, l'électeur chargea Blaspeil d'aller attendre l'évêque de Munster et d'accepter l'idée d'une alliance entre les membres du cercle, pourvu qu'elle fût ouverte à d'autres princes, comme ceux de Brunswick ou celui de Hesse, et qu'il n'y fût pas seul protestant.

L'intrigue ne se noua vraiment qu'au mois de décembre. L'envoyé d'Angleterre à La Haye, Downing, vint alors trouver Blaspeil, lui parla de la guerre prochaine et lui dit que Charles II verrait avec plaisir les voisins des Provinces-Unies se liguer pour faire aboutir leurs griefs ; l'Angleterre, en ce cas, pourrait s'engager à ne point poser les armes avant que chacun fût satisfait. C'était précisément ce que désirait Frédéric-Guillaume ; aussi permit-il volontiers à Blaspeil de négocier avec Downing, en même temps qu'avec l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster, mais toujours à titre privé, et sans oublier qu'il s'agissait avant tout de profiter des circonstances pour régler avec le duc de Neubourg la double question du culte dans les duchés et du directoire dans le cercle de Westphalie. Aussitôt, Blaspeil alla trouver Bernard de Galen, à Coesfeld ; tous deux préparèrent un projet d'accord, qui dut être soumis au duc de Neubourg ; puis on dressa même deux autres projets, celui d'une alliance défensive entre les princes du cercle et celui d'une entente sur les mesures à prendre à l'égard des Provinces-Unies. Dès le 6 janvier 1665, Blaspeil envoya le tout à son maître.

La situation se précisait et le moment n'était peut-être pas loin où il faudrait se résoudre et agir. Mais Frédéric-Guillaume ne possédait pas encore tous les éléments d'une résolution. Il entrevoyait à peine les résultats possibles de l'entreprise, au cas où il parviendrait à la faire tourner à son avantage, et toutes sortes d'espérances, encore incertaines, s'agitaient dans son esprit. Il songeait d'abord qu'en se réconciliant avec le duc de Neubourg, il procurerait un traitement meilleur aux protestants du duché de Juliers et s'assurerait à lui-même, dans le cercle de Westphalie, la part d'autorité et d'influence à laquelle ses possessions lui donnaient droit. Le projet d'alliance défensive accomplissait aussi l'un de ses vœux, l'organisation et l'armement d'un cercle, qui serait mis en état de se défendre lui-même, en dehors de toute protection étrangère ; peut-être même l'exemple ainsi donné

1. Sur la mission de Brandt en Angleterre, voir *U. u. A.*, XII, 614 sqq.



serait-il suivi par les autres cercles et réaliserait-on peu à peu l'organisation et l'armement de tout l'empire. Frédéric-Guillaume pourrait aussi, grâce à l'alliance et à l'Angleterre, obtenir des États-Généraux le règlement équitable de leur créance et les décider à évacuer les places du duché de Clève ou tout au moins la plus importante d'entre elles, Orsoy. Enfin peut-être trouverait-on au bord du Rhin la solution du problème polonais. Frédéric-Guillaume savait que le duc de Neubourg s'obstinait à convoiter et à espérer la couronne. Après une réconciliation sincère, sa candidature cesserait d'être dangereuse; l'électeur pourrait s'y rallier, écarter ainsi le danger d'un roi français et se faire payer son appui par des concessions en Westphalie. Dès le mois de mars 1664, il semble qu'il en avait eu l'idée ; en septembre et en octobre, le projet prend forme et Frédéric-Guillaume en cause avec Blaspeil [1] ; à la fin de décembre, il songe même à l'exécuter ; il le rappelle à Blaspeil et quand Hoverbeck part pour Varsovie, il lui recommande de bien s'informer des partisans et des chances que le duc pourrait avoir [2].

Malheureusement, les craintes balançaient les espérances. Une guerre contre les Provinces-Unies paraissait à peine possible, même si l'électeur y était poussé par tous ses voisins ; déjà les garnisons hollandaises tenaient tout le duché de Clève, qui restait à leur merci ; les États rhénans de Frédéric-Guillaume étaient bien plus exposés que ceux de l'électeur de Cologne ou de l'évêque de Munster, et qu'adviendrait-il, si les États-Généraux avaient l'habileté de satisfaire d'abord les alliés de Frédéric-Guillaume ? Puis eût-il agi prudemment en portant toutes ses forces vers le Rhin, alors que la reine de Pologne préparait peut-être un coup de force ? Enfin, il ne savait pas ce que voulait Louis XIV et il fallait avant tout s'en éclaircir. Downing assurait que la France était d'accord avec l'Angleterre ; mais son affirmation pouvait être inté-

1. *U. u. A.*, XI, 505-507. — Le 12 mars 1664, pour tenter le duc de Neubourg, Frédéric-Guillaume écrit à Blaspeil que le duc va laisser passer l'occasion « bei welcher wir sonsten vor des Pfalzgrafen etwas gutes thun.., kœnnten ». Lerodt à qui Blaspeil répète le mot, demande aussitôt si l'électeur a voulu parler de la couronne polonaise. Celui-ci répond, le 1er avril, qu'il ne pourra dire « ob es mit Polen oder was es eigentlich waere », tant que le duc ne se montrera pas raisonnable. En septembre-octobre, Blaspeil est à Berlin (*ibid.*, 513) et Frédéric-Guillaume lui parle de son projet ; il le lui rappelle en décembre : was wir mit Euch alhie mündlich geredet. *Ibid.*, 518.

2. Voir l'instruction remise à Hoverbeck, le 12 décembre 1664. *U. u. A.*, XII, 240.



ressée. L'électeur voulut s'informer en France même, par l'intermédiaire de Blumenthal, et celui-ci reçut une réponse qui ne dissipait point l'incertitude[1]. Frédéric-Guillaume ne pouvait guère que se méfier, sans trop savoir de quel côté diriger ses méfiances. Le projet d'alliance défensive effrayait le duc de Neubourg, qui craignait que la France n'y vît une menace pour la ligue du Rhin ; et Blaspeil comprenait si bien l'objection qu'il n'osait pas se découvrir tout à fait, à Cologne, devant l'évêque de Strasbourg, François de Fürstenberg, qu'il savait très attaché à la France. Il semblait donc vraisemblable que l'évêque eût agi de lui-même et que la France n'approuvât pas ses desseins. Mais, d'autre part, Frédéric-Guillaume avait aussi l'idée (une idée qu'il aura souvent), d'une sorte de complot catholique contre les Provinces-Unies, complot dirigé par Louis XIV, dont Charles II et Bernard de Galen n'eussent été que les instruments, peut-être inconscients. Dans le doute, il fallait tout au moins ne s'avancer qu'avec prudence.

Le 6 janvier 1665, le jour même où Blaspeil envoyait de Cologne les trois projets, Frédéric-Guillaume, corrigeant ses instructions antérieures, lui recommandait de ne point s'engager trop vite. « Il est vrai, lui écrivait-il, que nous voudrions bien profiter de cette occasion pour arranger nos affaires à notre avantage ; mais nous ne nous mêlerons point à la guerre, à moins que les États ne nous y forcent[2]. » Le 15 janvier, il avait reçu les trois projets. Il acceptait les deux premiers. Quant au troisième (l'accord contre les Provinces-Unies), il en approuvait aussi le principe : « Nous voyons bien, disait-il, qu'il en faudra venir à ces moyens-là, si l'on ne veut toujours supporter les torts et se laisser mépriser[3]. » Mais il ajoutait que personne ne savait encore ce que serait la guerre ni ce qu'elle durerait et qu'il était trop tôt pour s'engager. En somme, Frédéric-Guillaume voulait attendre. Mais, au début de février, les députés de Munster, de Cologne et de Neubourg devaient se réunir à Dorsten ; il y envoya les siens, Spaen, Blaspeil

1. La réponse ne parvint d'ailleurs à Blumenthal que vers la fin de janvier 1665. *U. u. A.*, II, 289 et 303.

2. « Ob wir nun wohl bei dieser Occasion gerne unsre Sachen in Richtigkeit gebracht sehen mœchten, so werden wir uns doch in solchen Krieg nicht mischen, es waere dan, dass uns die H. Staaten darzu forciren. » *U. u. A.*, XI, 529.

3. « ... dass es endlich zu solche Wege gelangen müsse, wan man sich nicht immerhin Unrecht thun und despectiren lassen will, so befinden wir doch das Werk so beschaffen, dass man behutsam damit umbgehen und sich nicht übereilen müsse. » *U. u. A.*, XI, 527.



et Wusthausen et ceux-ci, dépassant leurs instructions dernières, firent des trois projets de décembre trois traités en bonne forme, les trois traités de Dorsten. Le premier réglait les différends particuliers de l'électeur et du duc de Neubourg ; le second était une alliance défensive entre l'électeur, le duc et l'évêque de Munster ; le troisième, enfin, était une entente en vue de la guerre et contre les Provinces-Unies. Ils furent signés les 14 et 16 février 1665 [1].

* * *

La signature des traités de Dorsten embarrassa Frédéric-Guillaume, qui n'aurait point voulu s'engager si avant, mais qui ne pouvait guère désavouer ses ambassadeurs sans irriter l'évêque de Munster. Nous n'avons pas le témoignage direct de ses hésitations ; mais elles apparaissent assez dans sa conduite. Le 11 mars, il soumet la question au conseil secret, qui approuve les deux premiers traités et rejette le troisième. Puis il attend plusieurs jours encore, et c'est seulement le 16, le 17 et le 18 mars, par trois lettres successives, qu'il informe ses ambassadeurs des résolutions qu'il a prises. La première lettre contient la ratification du second traité, c'est-à-dire de l'alliance défensive. La seconde ratifie aussi le premier, c'est-à-dire l'accord avec le duc de Neubourg, mais en y modifiant quelques articles. La troisième désapprouve le dernier traité, l'entente contre les Provinces-Unies ; l'électeur, avant d'en venir à des moyens aussi dangereux, veut encore soumettre à la diète ses griefs contre la Hollande, et dans une lettre particulière il ordonne à Blaspeil d'en informer Jean de Witt. Enfin, presque aussitôt, il apprend que les clauses religieuses du premier traité ne satisfont point ses sujets de Clève ; il revient alors sur sa résolution du 17 mars et le 8 avril retire la ratification envoyée. Le 18 avril, il s'en excuse, mais confirme son refus et, discutant de nouveau le troisième traité, il déclare à ses ambassadeurs « qu'il n'a jamais eu l'idée de se laisser engager à des alliances qui pussent porter ombrage aux États des Provinces-Unies [2] ». En somme, Frédéric-Guillaume accepte l'arrangement relatif au directoire du cercle ; il est satisfait de l'alliance défensive qu'il a toujours désirée ;

1. Pour le premier traité, voir Dumont, VI, 3, 27 sqq, et Mœrner, 261. On trouvera le texte des deux autres dans *U. u. A.*, XI, 530 sqq.

2. « Unsere Meinung aber ist nie gewesen, uns in solche Verbündnusse einzulassen, dadurch dem Staat der Vereinigten Niederlande Ombrage mœchte gegeben werden... » *U. u. A.*, XI, 546.



il trouve que les clauses religieuses du premier traité pourraient être plus favorables; et il ne veut à aucun prix se compromettre dans la guerre.

C'est alors que la question se complique encore par l'intervention de la France. Lorsque l'électeur, au mois de décembre, se demandait quels pouvaient être les desseins de Louis XIV, celui-ci n'était pas moins embarrassé que lui [1]. La guerre entre les Provinces-Unies et l'Angleterre menaçait de déconcerter tous ses plans. Sa diplomatie préparait patiemment, depuis 1660, l'annexion des Pays-Bas; mais celle-ci ne pouvait s'accomplir que si l'Espagne restait isolée; il eût été imprudent de rien tenter pendant une guerre qui eût assuré presque inévitablement à l'Espagne l'alliance d'un des deux ennemis. Aussi, quand les États-Généraux, dès le mois de novembre 1664, firent demander à Louis XIV le secours que leur promettait le traité de 1662, le roi ne chercha-t-il qu'à éluder leur requête et qu'à presser Charles II de ne point rompre la paix. Mais la rupture devint bientôt inévitable. En mars, les hostilités commencèrent, tandis qu'aux Pays-Bas le nouveau gouverneur espagnol, le marquis de Castel-Rodrigo, cherchait à mettre les places de Flandre en état de défense et demandait à l'empereur, malgré les protestations de Louis XIV, des troupes pour y renforcer les garnisons. Enfin on apprit à Paris, dès la fin de février ou les premiers jours de mars, la conclusion des traités de Dorsten; et Louis XIV y vit tout de suite une manœuvre de l'évêque de Munster, inspiré par l'empereur, pour rétablir l'union dans le cercle de Westphalie, préparer la dissolution de la ligue du Rhin et la remplacer par une autre ligue, qui subirait l'influence impériale et prendrait la défense des Pays-Bas.

1. Consulter, sur la politique française au début de la guerre, Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, I, section 3e; y voir, en particulier, une lettre du comte d'Estrades et la réponse du roi, en date du 19 décembre 1664. Voir aussi les *Lettres, mémoires et négociations* du comte d'Estrades, en particulier une lettre du roi, en date du 13 février 1665, qui montre que Louis XIV, à ce moment, penchait encore vers l'Angleterre. — Droysen admet comme évident que Louis XIV, tout en se donnant l'apparence de désirer la paix, ne cherchait qu'à attiser la querelle entre les deux puissances maritimes, dans l'espoir « dass sie mehr und mehr zu Marionetten der französischen Politik wurden ». L'opinion ne me paraît pas soutenable. Louis XIV était impatient de faire valoir les droits de la reine; il croyait n'avoir rien à craindre des Provinces-Unies et craignait au contraire de réunir contre lui l'Angleterre et l'Espagne, s'il entrait en Flandre avant que la guerre anglo-hollandaise ne fût terminée. Cf. Peter, *Johan de Witt*, dans *Histor. Zeitschr.*, XIII.



Le roi de France avait envoyé en Allemagne, le mois précédent, pour y visiter les électeurs et princes du Rhin, un ambassadeur qui n'était autre que de Lesseins. Le 13 mars, un supplément d'instruction informa celui-ci des conférences de Dorsten et des choses « très préjudiciables » qui s'y étaient faites en vue de « ruiner l'alliance du Rhin »; le roi lui donnait ordre de s'en plaindre au duc de Neubourg [1]. Précisément Blaspeil se trouvait à Düsseldorf, le résidence de Philippe-Guillaume ; les plaintes de Louis XIV parvinrent donc à l'électeur en même temps qu'au duc. D'ailleurs, le roi se disposait à agir d'une autre façon encore, par l'intermédiaire du comte d'Estrades, son ambassadeur en Hollande, et par l'influence de la princesse douairière d'Orange [2].

Celle-ci avait toujours passé, et à bon droit, pour l'ennemie acharnée du roi de France. Mais, au commencement de l'année 1665, la situation n'était plus la même : Louis XIV s'était décidé à faire évacuer Orange par ses troupes et à restituer la principauté à la douairière, sous la seule condition qu'elle y mît un gouverneur catholique ; le 26 mars, la douairière remercia le roi et l'informa du gouverneur qu'elle avait choisi, bon catholique et bon français, Milet [3] ; en même temps, elle témoignait à d'Estrades sa reconnaissance et son vif désir de servir désormais les intérêts du roi. Louis XIV voulut mettre à profit l'occasion qui s'offrait ; il écrivit donc à d'Estrades, le 17 avril, lui recommanda de remercier la princesse d'Orange et d'employer l'influence de celle-ci sur l'électeur de Brandebourg pour obtenir que le premier traité de Dorsten

1. De Lesseins avait été envoyé en Allemagne pour demander aux princes du Rhin de fermer leurs États aux troupes que l'empereur projetait d'envoyer aux Pays-Bas; mais l'entente s'était faite à ce sujet entre Louis XIV et Léopold avant que de Lesseins ne fût arrivé à Düsseldorf; c'est alors que le roi le chargea de protester contre les traités de Dorsten. Voir ses instructions, en date du 7 février 1665, et l'addition à ses instructions, en date du 13 mars. *A. E.*, Allemagne, 196.

2. Un article de Goll sur l'authenticité des *Ambassades et Négociations* du comte d'Estrades, dans *Rev. Hist.*, 1877, conclut qu'il est imprudent de s'y fier. Il vaut donc mieux se reporter, autant que possible, au texte même des lettres (*A. E.*, Hollande). Je dois cependant remarquer que toutes les lettres dont j'ai vérifié l'authenticité se sont trouvées entièrement conformes au texte original, sauf quelques coupures, en général sans aucune importance. La correspondance inédite m'a seulement fourni quelques lettres que le comte d'Estrades a négligé de recueillir. Les lettres que je citerai se trouvent, à leur date, dans les *Ambassades et Négociations* du comte d'Estrades ou dans la correspondance de Hollande. *A. E.*, Hollande, 75 et 76.

3. *A. E.*, Hollande, 75.



fût ratifié[1] et que le second ne le fût point ; mais il fallait avant tout « bien sonder le gué », se bien assurer que les intentions de la princesse étaient sincères et exiger qu'elle écrivît « sans qu'il parût que le Roy y eût aucune part, et bien moins encore que Sa Majesté l'en eût recherchée ». Au reçu de cette lettre, le comte d'Estrades vit la douairière, jugea qu'il pouvait prendre confiance en elle, lui découvrit les intentions du roi et en obtint la promesse qu'elle écrirait au duc de Nassau, au sujet du premier traité[2], et à Schwerin au sujet du second. Par la suite, la princesse d'Orange continua de travailler d'accord avec d'Estrades : le 14 mai, d'Estrades annonce qu'elle vient de dépêcher un courrier à Berlin et qu'elle pourra rendre de grands services, puisque le conseil de l'électeur « dépend absolument d'elle[3] » ; en juin, il l'emploie encore, obtient d'elle une nouvelle lettre et l'aide lui-même à la rédiger[4].

Nous ne savons pas si les conseils de la douairière furent aussi pressants et aussi écoutés que l'espérait le comte d'Estrades[5] ; les archives prussiennes n'en ont point conservé la trace. Mais nous savons du moins ce que pensa Frédéric-Guillaume, quand se produisit la protestation de la France, et comment ses idées se modifièrent peu à peu. La démarche faite par de Lesseins auprès du duc de Neubourg ressemblait tout à fait à celle qu'avait tentée Gravel, en octobre 1661, auprès de l'électeur palatin : une fois de plus, Louis XIV prétendait dicter aux princes de l'empire les résolutions qu'ils devaient prendre. Frédéric-Guillaume, dont la situation n'était plus la même, n'en témoigna pas sans doute une irritation aussi vive ; mais il ne cacha point son mécontentement. « Nous n'avons pas appris sans surprise, écrivit-il à Blaspeil le 21 avril, que l'envoyé français de Lesseins se soit plaint de l'alliance défensive, alors qu'elle ne menace personne et qu'elle est conforme aux

1. Louis XIV n'y avait point d'intérêt personnel ; il cherchait à obliger son allié, le duc de Neubourg, en même temps qu'à rendre définitif un accord qui était assez favorable aux catholiques de Juliers et de Clève.

2. Maurice de Nassau était gouverneur du duché de Clève au nom de Frédéric-Guillaume ; c'était lui qui avait transmis à l'électeur les doléances du duché au sujet du premier traité.

3. « Tout son conseil dépend absolument d'elle et c'est elle qui a establi le comte de Suerin dans le poste où il est et qui le maintient. » *A. E.*, Hollande, 76.

4. Lettre du 25 juin 1665, *Ibid.*

5. Du moins l'entremise de la douairière n'est-elle pas douteuse. Quand, au mois d'août, Frédéric-Guillaume résolut de suspendre tout au moins la ratification du traité de Dorsten, ce fut à la princesse d'Orange qu'il écrivit, et celle-ci communiqua la lettre au comte d'Estrades, qui informa Louis XIV. Voir la lettre du comte d'Estrades du 20 août 1665 et la réponse du roi du 29 août.



constitutions de l'empire [1]. » Mais il apprit en même temps que l'électeur de Cologne, dont il avait escompté l'entrée dans l'alliance, se dérobait, et que le duc de Neubourg, inquiet, n'osait répondre ni oui ni non ; enfin, l'évêque de Munster, tout en blâmant l'intervention de la France, proposa lui-même de ne point mécontenter Louis XIV et de réunir les clauses du second traité de Dorsten à celles du premier, afin d'en diminuer l'importance et de calmer les susceptibilités françaises ; il avait cru comprendre, au langage de l'envoyé français, que Louis XIV se contenterait de cet expédient. Blaspeil, de son côté, pressé par le comte d'Estrades, avait rédigé un mémoire dans lequel il soutenait le bon droit de l'électeur ; mais il conseillait lui-même de faire une concession de forme, qui ne semblait pas dangereuse. Frédéric-Guillaume en accepta l'idée. Le 27 mai, il écrivit à Blaspeil qu'il n'avait jamais songé à porter aucun préjudice à la ligue du Rhin, qu'il n'avait pas d'autre désir que de prouver au roi de France son dévouement et qu'il consentait volontiers à incorporer le second traité dans le premier, afin qu'il parût n'être que le complément naturel de la bonne entente rétablie entre les membres du cercle [2].

Malheureusement, Louis XIV ne se déclara pas encore satisfait. Il voulait bien croire que l'électeur n'avait point eu l'intention de nuire aux intérêts de la France ; mais il restait convaincu qu'il y avait, sous ce traité de Dorsten, tout autre chose que ce que Frédéric-Guillaume y voyait. Il l'écrivait à d'Estrades le 29 mai et le lui répétait le 12 juin. L'évêque avait « pris sa leçon à Vienne » et la maison d'Autriche voulait se prévaloir de cette confédération westphalienne pour en faire imiter l'exemple aux autres cercles et les porter à se confédérer tous ensemble ; elle en prendrait ensuite occasion de confédérer le cercle de Bourgogne avec les autres, qui se trouveraient engagés à le garantir, ce qui rendrait presque impossible l'exécution des projets du roi. Déjà les Autrichiens contenaient à peine leur joie, « et c'est par cette raison, ajoutait Louis XIV, que le père Rojas, envoyé d'Espagne et plénipotentiaire de l'empereur, dans l'emportement d'une débauche, a beu en pleine table estant à Ratisbonne à la prospérité de la ligue westphalique [3]. »

1. « Was die Defensivallianz anreichet, ist uns nicht wenig frembd zu vernehmen gewesen, dass der K. Frantzösche Envoyé de Lessin sich darüber solle beklaget haben, da doch dieselbe zu niemandes Offension gemeinet und den Reichsabschieden nicht ungemäss ist. » *U. u. A.*, XI, 548.

2. *Ibid.*, 552.

3. *A. E.*, Hollande, 76. — Ce passage de la lettre du 29 mai ne se trouve pas dans les *Ambassades et Negociations* du comte d'Estrades.

Bientôt même les événements rendirent le péril plus pressant. L'évêque de Munster avait envoyé en secret, au printemps, le lieutenant-colonel de Wreden auprès du roi d'Angleterre et Louis XIV, cela va sans dire, en avait été aussitôt informé. Le 13 juin, l'évêque signa l'alliance de Londres avec Charles II et le même jour la flotte hollandaise subit un véritable désastre. Dès le début de juillet, d'Estrades annonçait que l'évêque allait entrer en campagne et Louis XIV se décidait à accorder aux Provinces-Unies le secours armé qu'il leur devait. Dès lors, la situation changeait d'aspect ; une entente avec l'évêque devenait presque un acte d'hostilité envers la France et celle-ci pouvait insister plus encore pour obtenir de Frédéric-Guillaume l'abandon du traité de Dorsten.

Le 24 juillet, Lionne réfuta de nouveau, dans une lettre au comte d'Estrades, les arguments de l'électeur. « Tout ce qu'on en peut dire, écrivait-il, c'est qu'il veut nous persuader, comme disait feu Monsieur de Bouillon, que la fièvre quartaine nous est bonne. » Il constatait que Frédéric-Guillaume n'avait accordé « qu'une négative » et qu'il fallait donc s'adresser au duc de Neubourg pour empêcher le projet d'aboutir. Mais presque en même temps Frédéric-Guillaume cédait. Il le faisait de mauvaise humeur. Le 27 juillet, il écrivait à Blaspeil qu'il ne pouvait comprendre comment le roi de France voyait dans le traité de Dorsten une manœuvre contre la ligue du Rhin. « Les choses ont si peu de rapport entre elles, que nous ne nous serions jamais figuré que l'on en prendrait le moindre ombrage. » Mais il était résolu à écrire en France de façon « que sans aucun doute on nous y mettra hors de tout soupçon [1] ». D'ailleurs il repoussait vivement tout reproche. Il n'admettait point qu'on l'accusât de ne pas avoir agi en Pologne d'accord avec l'ambassadeur du roi, puisqu'il n'avait jamais promis de le faire ; tandis que le roi s'était engagé à faire agir de Lumbres en sa faveur pour lui procurer Elbing et que de Lumbres ne l'avait jamais fait. Pourtant, comme il l'annonçait à Blaspeil, il écrivit, sinon au roi, du moins à la princesse d'Orange, qui s'empressa

1. « So wollen wir desfals selbst nach Frankreich schreiben und dem Kœnige die Sache dergestalt vorstellen lassen, dass man uns des Orts ohne allen Zweifel ausser Verdacht lassen werde. » Une note des *U. u. A.* indique que la lettre de Frédéric-Guillaume n'a pas été conservée. Il est très probable qu'il se ravisa et n'écrivit qu'à la princesse d'Orange. La lettre de Louis XIV à d'Estrades du 29 août 1665 ne semble pas compatible avec une lettre antérieure de Frédéric-Guillaume à Louis XIV.



d'en informer le comte d'Estrades. Le 29 août, Louis XIV l'en fit remercier par la même voie et le 30 septembre suivant Frédéric-Guillaume, en remerciant à son tour d'Estrades de ses bons offices, lui renouvela l'assurance qu'il ne ratifierait pas la ligue de Dorsten avant que le roi n'y donnât son agrément [1]. L'électeur avait donc fini par accorder toute satisfaction à Louis XIV et les intrigues de Bernard de Galen étaient restées sans résultat.

III. — L'ALLIANCE DE CLÈVE (16 février 1666) [2].

A vrai dire, ce n'était point seulement l'intervention du roi de France qui les avait fait échouer et l'on se tromperait fort si l'on croyait que Frédéric-Guillaume eût fait à son allié un bien réel sacrifice : la situation avait changé depuis le mois de mars et avec elle les sentiments de l'électeur. Au milieu de l'été, elle s'éclaire de jour en jour. L'évêque de Munster réunit ses troupes et il a beau dissimuler ses desseins en prétextant qu'il y est forcé par la querelle entre Georges-Guillaume et Jean-Frédéric, personne ne doute plus guère qu'il ne se prépare à l'offensive contre les Provinces-Unies. On sait aussi que les Provinces-Unies ont un traité d'alliance avec le roi de France, qu'elles lui ont demandé secours et que le roi de France ne leur refusera pas un corps de troupes. Si l'évêque résiste, c'est la guerre, non plus seulement aux frontières de l'empire, mais dans l'empire même. Aussi dès le mois de juillet les craintes de l'électeur s'éveillent-elles. Il écrit à l'évêque de Munster pour le presser de licencier ses troupes et il va sans dire qu'il n'en reçoit que de bonnes paroles. Il cherche surtout à s'entendre avec les ducs de Brunswick, Auguste et Georges-Guillaume, qui se sont empressés de mettre leurs troupes sur pied et qui l'invitent à réunir les siennes. Enfin, lorsque les États-Généraux s'offrent, le 24 juillet, à traiter avec Blaspeil et à renouveler l'alliance de 1655, il se montre tout prêt à négocier. A ce moment, ses intentions ne sont point douteuses. Il désire vivement que les hostilités ne débordent pas sur l'empire et, par conséquent, que l'évêque soit obligé de poser les armes; mais il voudrait éviter

1. *U. u. A.*, II, 305 Le texte de cette lettre de Frédéric-Guillaume au comte d'Estrades semble, lui aussi, incompatible avec une lettre antérieure adressée directement en France.

2. Voir *U. u. A.*, XI, 615 sqq.



aussi une intervention étrangère, parce qu'il craint les ambitions de Louis XIV et ne doute pas que, si les troupes françaises pénétraient dans la Westphalie, ce ne fût pour y étendre la guerre plutôt que pour y procurer la paix. Enfin il ne perd pas de vue ses propres intérêts ; il compte bien, tout en défendant la sécurité de l'empire, tirer de son intervention quelque profit personnel. Quand il instruit Blaspeil en vue de la négociation qui s'engage, il spécifie avec soin tout ce qu'il désire, l'évacuation d'Orsoy, un règlement équitable de la dette, la douane de Gennep. Il sait comment il faut s'y prendre pour conclure un marché avantageux ; il insinue que l'Angleterre cherche à le gagner et que les offres qu'elle lui fait sont telles, qu'il ne peut s'empêcher d'en être tenté ; et il recommande à Blaspeil de jouer l'indifférence : ce sont les États qui ont besoin de l'électeur, ce sont eux qui ont fait les premières offres et il ne faut pas intervertir les rôles.

Le 17 août, le conseil secret discute la question de l'alliance hollandaise. Faut-il que Blaspeil négocie avec l'intention sincère de conclure vite, ou seulement pour entretenir les pourparlers et permettre à l'électeur de réserver sa décision? Schwerin ne se montre pas favorable à l'alliance hollandaise : il rappelle l'alliance anglaise qui a été conclue pour dix ans ; il remarque que l'affaire de la dette est sur le point de s'arranger ; quant aux places du duché de Clève, l'électeur, s'il les obtenait, devrait y mettre garnison ou les raser ; dans le premier cas, où trouver l'argent nécessaire ? et dans le second, comment empêcher un ennemi de prendre les villes et de les fortifier ? Si les entreprises de l'évêque deviennent réellement dangereuses et si les États fournissent tous les moyens de s'armer, on pourra conclure ; mais jusque-là mieux vaut temporiser. Les autres conseillers se rangent à l'avis de Schwerin, puis l'électeur parle à son tour. Lui aussi pense que le moment de conclure n'est pas venu ; et il laisse voir clairement le double mobile de sa conduite. D'abord l'intérêt particulier : « Je l'avoue moi-même, dit-il, si les Hollandais s'aperçoivent que je veux presser l'affaire, ils la traîneront ; mais s'ils voient que l'on n'a pas hâte de conclure, ils presseront, ils feront les offres et peut-être pourrai-je en tirer quelque profit. » Puis l'intérêt général : « La France a déjà accordé secours aux États ; si l'évêque commence, voilà les Français dans l'empire ; l'intérêt de l'empire veut que l'on ne permette pas à l'évêque d'agir ainsi[1]. »

1. Il faut voir le protocole entier du conseil secret du 17 août 1665. *U. u. A.*, XI, 629.



Intérêt particulier, intérêt général, qui n'est d'ailleurs pour Frédéric-Guillaume que l'intérêt particulier plus largement compris, sans cesse ces deux mobiles agiront ensemble.

Au mois d'août, et tant que l'on peut espérer que l'évêque se laissera intimider, Frédéric-Guillaume ne perd pas de vue son intérêt personnel, qui se concilie tout à fait, semble-t-il, avec celui de l'Allemagne entière. Il veut écarter un danger, mais il veut aussi conclure une affaire, et le meilleur moyen de la bien conclure est d'agir d'accord avec la maison de Brunswick, qui a précisément les mêmes visées. L'entente paraît d'autant plus facile qu'à ce moment la querelle dure encore entre Georges-Guillaume et Jean-Frédéric ; l'électeur travaille à réconcilier les deux frères et Frédéric d'Iéna est à Celle : il pourra s'occuper à la fois de sa médiation et de l'affaire hollandaise. Malheureusement, Georges-Guillaume est alors dirigé par le prince de Waldeck, qui comprend les choses de tout autre façon. Waldeck conseille au duc de Lunebourg de s'entendre directement avec son frère, sans mêler trop d'étrangers à leurs affaires de famille, et l'arrangement définitif est enfin signé le 2 septembre. Puis il lui conseille aussi de s'entendre directement avec la Hollande ; d'ailleurs, Georges-Guillaume, fidèle aux traditions de sa maison, n'a pas d'autre but que de louer ses troupes, afin de les entretenir aux frais d'autrui : le marché peut être vite conclu. Waldeck part lui-même pour La Haye, se garde bien d'avertir Blaspeil et, le 19 septembre, tout est terminé [1].

Cet accord particulier, qui assurait aux États-Généraux un corps auxiliaire de 12.000 hommes, rendait singulièrement plus

1. Voir *U. u. A.*, XI, 631 sqq. et Kœcher, *op. cit.*, 1re partie, liv. 5, ch. 1er. — Waldeck, qui était alors en correspondance avec Hugues de Lionne, lui fit part aussitôt de la convention signée : « V. Ex., lui écrivait-il le 6 octobre aura esté adverty de Monsieur d'Estrade Ambassadeur du Roy, ce que j'ay fait à la hay, le tout est fondé sur l'assurence que V. Ex. m'a donné de l'interest commun de Sa Majesté avec l'Estat des Provinces-Unies, et comme la convention arrestée comme je ne doubte pas sera ratifiée en bref..., j'attands de V. Ex. les sentiments qu'Elle pourroit me faire connoistre pour agir selon l'intantion de Sa Majesté... Je vay voir le Baron de Suerin, pour informer l'Electeur de Brandenb. lequel se fasche de ce que sans attandre qu'il est conclu son traitté l'on a arresté la convention susmentionnée. » *A. E.*, Allemagne, Petites Principautés, 63. — Évidemment Waldeck jouait double jeu. En tout cas, la cour de France fut satisfaite. Comme de Lumbres semblait regretter que le duc n'eût pas donné ses troupes au roi de France plutôt qu'aux Hollandais, Lionne lui écrivit le 23 octobre : « ... je puis vous dire qu'en cette conjoncture d'affaires S. M. ayme mieux les voir employées à assister les Estats contre l'evesque de Munster que de les avoir dans son propre service. » *A. E.*, Brunswick, 1.

difficile la négociation de Blaspeil : avec les troupes françaises d'un côté, les troupes brunswickoises de l'autre, les Provinces-Unies de Hollande étaient à l'abri et n'avaient plus besoin de personne. On conçoit le dépit qu'en témoigna l'électeur. Il fallut, pour le calmer, que Waldeck vînt lui-même à Berlin, suivi par deux conseillers de Georges-Guillaume ; ceux-ci promirent que le duc retarderait l'exécution de l'accord jusqu'au moment où l'électeur aurait pu conclure à son tour. Désormais, Frédéric-Guillaume ne pouvait plus guère espérer une bonne affaire et son intérêt particulier passait nécessairement au second plan ; mais l'autre mobile, sur lequel il insistait dès le 17 août, n'en prenait que plus de force, et peu à peu il est visible qu'il prédomine. Le 6 octobre, Frédéric-Guillaume commence à armer. Il ordonne la levée de 2.100 cavaliers et obtient, non sans peine, que le duché de Prusse mette à sa disposition 800 dragons ; il fait partir pour Clève les deux régiments cantonnés dans la Marche et cinq cents hommes de sa garde à pied ; il ordonne à tous ses feudataires de s'apprêter à fournir, selon la coutume, un cavalier ou 40 thalers [1]. Vers le 23, il quitte lui-même Berlin. Il vient d'apprendre que les troupes françaises sont en marche, qu'elles se disposent à traverser son duché de Clève, et il écrit aux États pour les mettre en défiance et obtenir qu'ils ne se hâtent point d'appeler les Français. Il envoie Schœning auprès de l'évêque de Munster, le presse de poser les armes, cherche à lui faire craindre une intervention suédoise et lui annonce qu'il part pour Clève et qu'il y donne rendez-vous à ses troupes. Enfin il se concerte avec la Suède, la maison de Brunswick et celle de Hesse, afin d'imposer la paix à Bernard de Galen. A La Haye, le parti républicain s'agite pour empêcher l'alliance, parce qu'il craint qu'elle ne favorise les ambitions orangistes : le comte d'Estrades, écrit Blaspeil, est d'accord avec Jean de Witt et voudrait tout au moins une alliance où le roi de France fût introduit et pût ainsi diriger le jeu. Mais Frédéric-Guillaume espère que son approche donnera l'avantage à ses partisans : de plus en plus il est résolu à conclure. Le 9 novembre, dans un nouveau conseil réuni à Lippstadt, ses idées apparaissent déjà tout autres qu'au mois d'août. Son intention, déclare-t-il, est d'étouffer la guerre avant qu'elle n'éclate. Il ne peut abandonner la Hollande, qui est protestante comme lui : il veut l'assister. L'empereur n'aura point de reproches à lui faire.

1. Voir Ferd. Hirsch, *Die Armee des Grossen Kurfürsten während der Jahre 1660 bis 1666*. *Hist. Zeitschr.*, 1885, 53.



puisqu'il n'a d'autre but que d'employer ses armes à maintenir la paix dans l'empire. Il faut sans doute que les États fournissent un subside, puisqu'il est trop pauvre pour lever et entretenir ses troupes avec ses propres ressources. Mais il ne parle plus d'Orsoy, ni de la dette[1]. Évidemment, lorsqu'il arrive à Clève, au milieu de novembre, sa décision est prise et ce n'est plus d'un marché qu'il s'agit.

***

La petite ville de Clève devint alors, pour quelques mois, le rendez-vous des diplomates et les intrigues s'y croisèrent autour de Frédéric-Guillaume. Il avait auprès de lui, depuis la fin de mars, un ambassadeur autrichien, le baron de Goess ; celui-ci était allé prendre les eaux à Carlsbad, en septembre ; après un assez long voyage par Prague, Leipzig et le Brunswick, il gagna Clève, au moment où l'électeur y arrivait. Dans les derniers jours de novembre, vint Du Moulin, un envoyé de Louis XIV ; il quitta Clève le 4 décembre, et sir Walter Vane, ambassadeur de Charles II, y arriva vers le 10, à peu près en même temps que trois députés des États, Ripperda tot Buirse, Jean de Witt[2] et Van Haren. Du Moulin revint à la fin de décembre pour quelques jours seulement ; mais Louis XIV, après avoir songé à faire passer à Clève le comte d'Estrades, y envoya Colbert de Croissy, dont les instructions furent signées le 12 janvier et qui eut sa première audience le 29. Enfin, quelques jours avant était arrivé l'ambassadeur des Provinces-Unies, Beverning. Un peu plus tard, en mars et en avril, pendant les négociations de paix avec l'évêque de Munster, on vit aussi à Clève l'ambassadeur espagnol en Hollande, don Estevan Gamarra, et celui du roi de Danemark, Ahlefeld. Puis les représentants des princes vinrent même se joindre à ceux des puissances : deux ministres de Bernard de Galen ; trois ministres de l'archevêque de Mayence ; deux de l'électeur de Cologne (et l'un d'eux était le prince Guillaume de Fürstenberg) ; quatre députés brunswickois ; le chancelier du duc de Neubourg ; trois députés de l'évêque de Paderborn ! Frédéric-Guillaume aurait pu se croire l'hôte d'un véritable congrès.

Dans cet essaim de diplomates de tout rang et de toutes provenances, grands et petits personnages, il n'était question que de

1. Protocole du conseil secret du 9 novembre 1665. *U. u. A.*, XI, 660.
2. C'était un cousin du Grand Pensionnaire.



paix. Seuls, peut-être, l'évêque de Munster et le roi d'Angleterre voulaient la guerre : il est vrai que Bernard de Galen la voulait avec obstination et qu'il s'y obstinera pendant cinq longs mois[1]. Quant aux autres puissances, avec une sincérité plus ou moins complète et des intentions variées, toutes s'accordaient à le presser de poser les armes. — Il est infiniment probable que l'empereur l'avait encouragé à les prendre et le baron de Goess eût volontiers poussé Frédéric-Guillaume à se déclarer pour l'évêque ; mais il comprit si bien qu'il y perdrait sa peine, qu'il n'hésita pas à se transformer en un messager de paix : ses ambitions se bornèrent à empêcher, tant qu'il le put, l'électeur de prendre parti. — Il va sans dire que les marchands d'Amsterdam, tout occupés à défendre sur mer leur puissance et leur fortune, désiraient vivement se débarrasser d'un ennemi qui, si petit prince qu'il fût, suffisait à les affaiblir : eux aussi ne demandaient que la paix. Mais ils se butaient à ne rien céder, pas même cette bicoque de Borkelo, sur laquelle ils n'avaient aucun droit sérieux et que Bernard de Galen venait de reprendre. Puis il fallait toujours compter, en Hollande, avec les luttes des partis. Orangistes et républicains désiraient également la paix, mais de façon différente; les orangistes, par l'alliance brandebourgeoise, parce qu'ils espéraient l'exploiter ensuite au profit du jeune prince d'Orange, pupille de Frédéric-Guillaume ; les républicains, par la France et sans l'appui du Brandebourg : c'était assez pour la retarder. — Seul Louis XIV voulait la hâter par quelque moyen que ce fût. Depuis que Philippe IV d'Espagne était mort, le 17 septembre 1665, le roi de France avait hâte de proclamer les droits de la reine et de prendre possession d'un héritage qu'il s'était lui-même attribué ; il voulait donc rétablir la paix, d'abord entre l'évêque et la Hollande, puis entre la Hollande et l'Angleterre, pour que la guerre qu'il préparait ne se compliquât pas d'une autre guerre. Mais la paix n'était pour lui qu'un moyen, et il avait aussi ses visées secrètes. Pour conquérir les Pays-Bas, il lui fallait des alliés et des soldats; il espérait en trouver à Clève. Il eût bien voulu

1. Lorsque le baron de Goess alla le trouver, en décembre 1665, il se déclarait prêt à faire bonne résistance et il ajoutait qu'il ne regrettait pas sa ruine si elle pouvait servir à déjouer les desseins du roi de France : « Würde auch alle seine Ungelegenheit und Ruin endlich verschmerzen, wan er's nur dahin bringen kœnnte, dass E. K. M. und andere Potentaten sich dieser Occasion und Coniuncturen bedieneten der Franzosen disegni und machinationes wider das rœmische Reich und dero Haus zu brechen und das Reich in pristinam libertatem zu vindiciren. » Goess à l'empereur, 17 décembre 1665, *U. u. A.*, XIV, 236.



ménager l'évêque, dont il convoitait les troupes, et rendre plus réelle et plus étroite son alliance avec l'électeur, qu'il désirait gagner à ses projets. Il travaillait, en réalité, bien moins pour la Hollande que pour lui-même.

Au milieu de tant d'intrigues, de passions et d'intérêts divers, on peut prévoir déjà ce que fera Frédéric-Guillaume. Le double mobile qui le détermine restera le même et il l'affirme une fois de plus dans dans le conseil secret du 1er décembre. C'est un double devoir : son devoir d'électeur, qui est de maintenir la paix dans l'empire ; son devoir de protestant, qui est de secourir les Hollandais protestants [1]. L'un et l'autre l'obligent à terminer la guerre en forçant l'évêque à céder. Mais il n'ira pas droit au but, parce que d'autres mobiles encore interviennent. L'électeur doit tenir compte de nécessités matérielles : il lui faut de l'argent pour entretenir ses troupes et les levées qu'il a faites dépassent déjà ses ressources ; or les Provinces-Unies, qui disposent déjà de 6.000 Français et comptent sur 12.000 Brunswickois, ne veulent plus ouvrir largement leur bourse ; elles marchandent, elles lésinent, tandis que l'empereur et le roi d'Angleterre offrent à Frédéric-Guillaume l'appât de gros subsides ; et bien qu'il se fie peu à l'argent espagnol ou à l'argent anglais, ses tentations seront autant de retards. Puis, quoiqu'il n'hésite plus guère sur le parti qu'il finira par prendre, il ne veut pas être dupe ; les États-Généraux lui laissent trop voir qu'ils ne lui tendent la main qu'à contre-cœur ; au moins veut-il sa récompense, quelque satisfaction au sujet de ses places ou de la douane de Gennep : les États ne seront pas seuls à marchander. Enfin, il n'est pas sans ressentir vivement les avantages de sa réserve ; il est fier, lui, petit prince, dont on se souciait peu dix ans plus tôt, de se voir ainsi entouré, flatté, recherché par les ambassadeurs de toutes les grandes puissances. Sans doute, il ne faut pas que sa neutralité dure trop, parce qu'il faut que l'évêque sente la menace prochaine, mais n'est-il point naturel qu'il s'y attarde quelque peu ?



Du mois de novembre 1665 au mois de janvier 1666, l'alliance

1. « S. Ch. D. haben 2 Ursachen : 1) dass sie als Churfürst schuldig, das Reich in Frieden zu setzen 2) religio, so eine der vornehmsten, dass sie nicht wollten dass der Staat sollte zu Grunde gehen. » Protocole du conseil secret, 1er décembre 1665. *U. u. A.*, XI, 670. — Remarquons d'ailleurs qu'en maintenant la paix dans l'empire Frédéric-Guillaume servait aussi son propre intérêt.



entre les Provinces-Unies et le Brandebourg est négociée, à La Haye même, par les trois ambassadeurs de Frédéric-Guillaume, Blaspeil, Romswinckel et Copes ; mais la négociation ne fait guère de progrès. Au début de novembre, on avait pu croire que tout serait vite terminé ; les députés des États se montraient prêts à accorder presque tout ce que réclamait l'électeur : l'évacuation d'Orsoy contre un secours de 2000 hommes, un subside équivalent à l'entretien des troupes que lèverait Frédéric-Guillaume en surplus de ces 2.000 hommes, un délai d'un mois avant l'entrée en campagne. Puis, quelques jours après, tout était remis en question. Jean de Witt venait de revenir avec la flotte victorieuse et disait brutalement à d'Estrades : « Nous crèverons, plutôt que d'accorder à Son Altesse Électorale aucune chose qui ne soit profitable à l'État [1]. » Il n'offrait plus qu'une alternative : l'évacuation d'Orsoy *ou* le subside. Blaspeil courait alors à Clève en avertir Frédéric-Guillaume, qui déclarait les conditions inacceptables et menaçait d'offrir, au lieu de son alliance, sa médiation, c'est-à-dire d'agir de concert avec l'empereur.

La situation paraissait donc compromise, quand Louis XIV intervint. Dès que le Roi avait appris l'arrivée de Frédéric-Guillaume à Clève et la concentration de ses troupes, il avait résolu d'envoyer quelqu'un auprès de l'électeur pour lui faire compliment de sa venue et pour s'informer de ses intentions. Depuis que Frédéric-Guillaume avait consenti à ne point ratifier le traité de Dorsten, on espérait, à la Cour de France, que l'heure était peut-être venue de rendre enfin plus sincère l'alliance de 1664 et de gagner tout à fait l'électeur. Le 20 novembre, Louis XIV signa les instructions de Du Moulin [2]. Ce n'était qu'un de ces agents de second ordre que Lionne employait à préparer les voies et sa mission consistait seulement à expliquer la conduite du roi et à presser l'électeur de s'allier aux Provinces-Unies ; d'ailleurs, en même temps, Lionne renouvelait au comte d'Estrades l'ordre d'insister auprès de Jean de Witt pour que l'entente pût s'établir. Il semble que d'Estrades fût un médiateur quelque peu partial ; il avait trop d'attaches dans le parti républicain et des rapports trop intimes avec de Witt pour ne pas partager leurs préjugés et leurs défiances ; il est certain qu'il voyait, lui aussi, dans Frédéric-Guillaume, le tuteur du prince d'Orange et qu'il avait, presque autant que de Witt, l'obses-

1. Lettre de Blaspeil à Schwerin, 13 novembre 1665, citée dans *U. u. A.*, III.
2. *Instructions aux ambassadeurs de France. Prusse*, 101 sqq.



sion des intrigues orangistes. Pourtant il exécuta l'ordre du roi et dès la fin de novembre de Witt offrit aux ambassadeurs brandebourgeois de discuter les conditions de l'alliance en présence du comte d'Estrades, qui pourrait servir d'arbitre. C'est à peu près en même temps, dans les derniers jours du mois, que Du Moulin arriva à Clève. Frédéric-Guillaume le reçut à merveille, lui parut bien disposé pour la France et lui fit remettre, le 1er décembre, un mémoire qui était une sorte de projet d'alliance entre le Brandebourg, les Provinces-Unies et la France [1]. Il avait soin d'y demander, outre le subside hollandais, « une certaine notable somme » qu'y ajouterait Louis XIV ; mais la demande n'était pas nouvelle et Du Moulin s'en alla content.

Nous n'avons sur cette courte mission que le texte même du mémoire et le protocole d'un conseil secret où Schwerin transmit à ses collègues les propositions françaises. Ce document, très bref, nous laisse entrevoir néanmoins quelques réserves dans l'accueil fait à Du Moulin. On sent que Schwerin conserve encore les scrupules ou les craintes qu'il avait exprimées au début contre l'intervention de l'électeur : quand Du Moulin veut l'assurer que Louis XIV se fie plus à ses alliés protestants qu'aux autres, Schwerin en prend aussitôt prétexte pour lui parler des protestants de France et des persécutions qu'ils subissent [2]. Pourtant, il semble bien que les avances de Louis XIV firent quelque impression sur l'électeur. Dès le 3 décembre, au moment où Du Moulin quittait Clève, Frédéric-Guillaume écrit à La Haye de n'y offrir sa médiation que si tout espoir est perdu de conclure une alliance ; il permet que l'on négocie devant d'Estrades, afin de prouver à celui-ci la confiance que l'on prend en lui ; enfin, quelques jours plus tard, lorsque viennent à Clève trois députés des États, qui représentent à Frédéric-Guillaume les dangers d'une évacuation d'Orsoy pendant la guerre, celui-ci se résigne à la concession essentielle : il renonce à l'évacuation immédiate.

Au milieu de décembre, il est vrai, la négociation se ralentit à nouveau. Faut-il en chercher la raison dans l'arrivée d'un ambassadeur anglais, sir Walter Vane ? C'est peu probable. L'ambassadeur autrichien, Goess, qui désirait le succès de Vane, ne semblait pas l'espérer et c'est tout juste s'il croyait que l'électeur hésitait encore. Nous avons, d'autre part, le texte des propositions de Vane et celui des réponses que l'électeur lui fit remettre : les unes

1. *U. u. A.*, II, 315.
2. Voir le protocole du conseil secret du 12 décembre 1665, *U. u. A.*, XI, 671.



sont presque menaçantes et les autres presque ironiques [1] : rien n'y indique l'espoir d'une entente et Frédéric-Guillaume, semble-t-il, ne laissa se prolonger le séjour de Vane que pour inquiéter les États-Généraux et les rendre plus conciliants. Pourtant, lorsque Du Moulin revint à Clève vers la fin de décembre, il eut l'impression qu'il s'était passé quelque chose en son absence et que les dispositions de l'électeur n'étaient plus si bonnes. En réalité, autour de Frédéric-Guillaume, bien des influences s'unissaient contre l'alliance hollandaise. La princesse douairière, qui songeait surtout aux intérêts de sa maison, désirait un accord avec l'Angleterre, parce que Charles II était l'oncle de Guillaume d'Orange, l'ennemi des républicains hollandais et le protecteur naturel des orangistes. L'électrice, Louise-Henriette, craignait une guerre qui la séparerait de son mari et pourrait ébranler le crédit de Schwerin. Celui-ci avait longtemps désapprouvé l'alliance ; il ne l'approuvait encore que de mauvaise grâce et cherchait peut-être à la retarder. Enfin le prince d'Anhalt s'entendait avec le baron de Goess. Mais surtout l'électeur, après avoir cédé sur les points essentiels, ne voulait pas céder sur le reste, et Jean de Witt maintenait ses exigences : il ne consentait ni à comprendre dans l'alliance la Poméranie et la Prusse, ni à relever le subside, ni même à permettre à l'électeur de négocier *après la guerre* l'évacuation d'Orsoy. Aussi Frédéric-Guillaume s'irritait-il peu à peu [2]. C'est alors qu'en janvier 1666 les États-Généraux se décidèrent à transporter la négociation à Clève, en la confiant à l'un de leurs meilleurs diplomates, Beverning, tandis que Louis XIV y envoyait, après Du Moulin, un véritable ambassadeur, Colbert de Croissy [3].

*

L'année qui venait de s'écouler n'avait point épargné au roi de France les mécomptes et les inquiétudes et il est nécessaire de le bien comprendre pour expliquer les intentions de la diplomatie française pendant les premiers mois de 1666.

Les deux « grandes affaires » qui préoccupaient sans cesse Louis

1. *Ibid.*, 675, sqq.

2. « Ich vermerke fast immerzu den Churfürsten mehr animirter wider die Hollænder », remarque Goess le 9 janvier 1666, *U. u. A.*, XIV, 240.

3. Il n'eut d'ailleurs que la qualité d'*envoyé extraordinaire*. Des difficultés d'étiquette avaient empêché Louis XIV de confier la mission au comte d'Estrades, précisément parce qu'il avait la qualité d'ambassadeur.



XIV et Hugues de Lionne, l'affaire de Pologne et celle des Pays-Bas, avaient été l'une et l'autre fertiles en péripéties. En Pologne, Louis XIV voulait plus que jamais l'abdication de Jean-Casimir et l'élection d'un prince français, que ce fût le duc d'Enghien ou son père, le prince de Condé [1]. Il y voyait le meilleur moyen de paralyser l'empereur, quand s'ouvrirait la succession espagnole [2]. Puis il était déjà trop engagé ; le succès de ses desseins devenait une question d'honneur et de gloire [3]. Dès le début de 1665, il envoya près de Louise-Marie, pour la seconder et l'encourager, un nouvel ambassadeur dont il se promettait merveille, l'évêque de Béziers, Pierre de Bonzy. Mais, en mai, Lubomirski rentrait de vive force dans le royaume et y renouvelait la guerre civile ; la situation paraissait bientôt si dangereuse que Louis XIV insistait pour que les villes d'Elbing et de Marienburg, toutes proches de la mer, fussent fortement occupées, afin que Jean-Casimir et Louise-Marie pussent au besoin y trouver un refuge. Cependant Bonzy ne se décourageait pas ; il parvenait à décider la reine à tenter l'élection par la force, dès le printemps suivant, avec l'aide d'une petite armée française, que viendrait commander Condé en personne ; et Louis XIV, au mois de novembre, promettait de faire passer en Pologne, avant l'époque de la diète, 5 à 6.000 fantassins et 3.000 chevaux [4]. Or la promesse n'était rien moins que facile à tenir. Comment transporter les troupes ? Tant que durait la guerre

1. « Comme je puis dire avec vérité que je donne continuellement ma principale application aux affaires de Poloigne que je considère pour les plus importantes qui soient aujourd'huy dans la Chrestienté ». Lettre de Louis XIV à l'évêque de Béziers, 15 mai 1665. *A. E.*, Pologne, 21.

2. S. M. « sçait à n'en pouvoir douter que l'empereur ne craint rien tant au monde que d'avoir des affaires avec nostre maistre et sur toutes choses de se trouver obligé à engager ses armes dans la Poloigne dans le temps qu'il peut arriver une ouverture entière à la succession des Estats de la monarchie d'Espagne. » Lionne à Béziers, 1er mai 1665. *Ibid.*

3. Lionne avertit Béziers que le roi essaiera d'engager la Suede dans les affaires de Pologne « quelque argent qu'il en puisse couster, car S. M ne veut pas demeurer avec le démenti et le préjudice du manquement de notre dessein. » 8 mai 1665. *Ibid.*

4. Le roi hésita assez longtemps et ce fut seulement le 20 novembre qu'il fit répondre à l'évêque de Béziers par Hugues de Lionne : « Le Roy se fit hyer lire de nouveau vos trois dernieres depesches pour y prendre resolution et apres avoir bien discuté toutes choses, cette résolution fut de pousser l'affaire et l'entreprendre vigoureusement, envoyer les secours de troupes au printemps avec les personnes de Mgr le prince et Mgr le duc et cependant un fonds d'argent entre vos mains pour vous donner moyen de soustenir les choses jusque-là... » *A. E.*, Pol., 21.



maritime entre l'Angleterre et la Hollande, la route de mer se trouvait fermée ; il ne fallait pas songer à traverser l'Allemagne malgré les princes ; Lionne ne voyait qu'une route possible, la Hollande et le duché de Brême, par où les troupes pourraient gagner Lubeck et s'y embarquer ; encore fallait-il que la Suède consentit à les transporter et à fournir elle-même les trois mille chevaux, qu'on ne pouvait envoyer de France. En décembre, Lionne dépêcha, en toute hâte et en grand secret, Arnauld de Pomponne à Stockholm[1]. Mais il savait que la régence de Suède ne voulait pas d'un roi français en Pologne ; il fallait donc la tromper, lui persuader que Louis XIV n'avait d'autre dessein que de soutenir le roi contre les rebelles ; et si, comme il n'était que trop probable, elle pénétrait l'artifice, on risquait de la blesser et de l'inquiéter, au moment même où la France voulait la gagner, pour empêcher la Suède de se joindre à l'Angleterre. La mission de Pomponne était bien délicate et bien dangereuse.

L'affaire des Pays-Bas ne donnait pas moins d'inquiétudes à Louis XIV. Pendant les premiers mois de l'année, il s'était cru tout près d'atteindre son but. Il espérait empêcher la rupture entre l'Angleterre et la Hollande ; il avait obtenu de Léopold qu'il n'envoyât aux Pays-Bas que deux mille hommes, au lieu de six mille que lui demandait le roi d'Espagne ; il s'attendait à la mort imminente de Philippe IV. Mais la guerre maritime avait éclaté au mois de mars et suspendu les projets de la France ; puis l'évêque de Munster l'avait compliquée d'une guerre continentale, au moment même où Philippe IV allait mourir. Louis XIV, nous l'avons dit, ne vit pas seulement dans l'entreprise de l'évêque un contre-temps, mais une menace ; il fut convaincu que Bernard de Galen avait pris sa leçon à Vienne et que l'empereur voulait armer les princes du Rhin, dans l'espoir qu'il les gagnerait ensuite et pourrait disposer de leurs troupes. Dès lors, Hugues de Lionne travailla à rétablir la paix au profit de la Hollande, en isolant l'Angleterre et son allié ; il essaya de contenir la Suède, toujours hostile aux

1. Lionne l'annonçait à l'évêque de Béziers dans la même lettre du 20 novembre : « ... et parce que la plus grande difficulté sera d'avoir les trois mille chevaux suédois, d'autant que cela ne dépend pas purement de nous comme les autres articles, S. M. résolut sur le champ d'envoyer a Stockholm M. de Pomponne... qui partira d'icy avant qu'il soit huit jours et ira en poste. » Voir les instructions de Pomponne, datées des 19 et 27 décembre : « Le véritable et principal sujet qui oblige S. M à précipiter si fort l'envoi et le départ du dit sieur de Pompone sont les affaires de Pologne, etc. » *Instructions aux ambassadeurs, Suède.*



Provinces-Unies, et d'opposer la flotte danoise à la flotte anglaise ; il envoya contre l'évêque un corps auxiliaire de six mille hommes [1].

Lionne, d'ailleurs, était trop avisé et trop actif pour ne point préparer en même temps d'autres solutions possibles. Aussitôt après la mort de Philippe IV, il cherche à faire porter en Autriche, par l'électeur de Mayence, l'idée d'un accord amiable entre l'empereur et le roi de France en vue d'un partage éventuel de la succession espagnole [2] ; ce n'est là qu'un projet en l'air ; mais si peu qu'il plaise à Vienne, peut-être embarrassera-t-il d'un regret la politique, si hésitante déjà, de Léopold. Puis, Lionne se demande si le roi ne pourrait faire en Westphalie ce que l'empereur avait essayé : provoquer l'armement des voisins de l'évêque et les gagner ensuite, en payant leurs troupes ; cette guerre malencontreuse tournerait ainsi au profit de la France. En Allemagne, au début de 1666, on se figura que Louis XIV ne se mêlait aux négociations entre les États et l'Évêque que pour prolonger les hostilités et attaquer les Pays-Bas. Il n'est pas douteux que l'idée d'une offensive immédiate ne se soit présentée à l'esprit du roi et qu'il n'en ait pesé les avantages [3] ; en tout cas, il eut un moment l'espoir d'attaquer les Espagnols dès le printemps, mais seulement après avoir forcé l'évêque à poser les armes et s'être attaché tout à fait les princes voisins des Pays-Bas. Au mois de janvier, le comte Guillaume de Fürstenberg, l'agent préféré d'Hugues de Lionne en Allemagne, présentait à celui-ci un mémoire sur ce qu'il conviendrait de faire « en cas que le Roy veulle prendre la résolution d'attaquer les Pays-Bas vers le printemps ». Il faudrait empêcher trois choses, écrivait le comte : que l'empereur ne secourût les Espagnols ; qu'il ne se rendît maître du cercle de Westphalie par le moyen de l'évêque de Munster et de l'électeur de Brandebourg ; que les ambitions de la France n'inquiétassent les princes allemands. On éviterait le premier danger en portant l'électeur de Cologne et le duc de Neubourg à mettre sur pied environ dix mille hommes, ce qui suffirait à forcer leurs voisins de s'armer à leur tour ; ils empêcheraient le passage des troupes impériales vers

1. Voir sur l'expédition et sur la conduite des troupes, Rousset, *Louvois*, I, 86 sqq.

2. Voir Legrelle, *La diplomatie française et la succession d'Espagne*, I, 108 sqq. Le langage de Lionne, dans sa lettre du 1er octobre au comte Guillaume de Fürstenberg et les paroles du roi, qu'il y rapporte, semblent prouver qu'il n'excluait pas toute idée d'un succès possible.

3. Voir le long passage des *Mémoires* de Louis XIV, cité par Mignet, *op. cit.*, I, 424.



les Pays-Bas, tandis que l'électeur de Bavière couvrirait l'Alsace [1]. En Westphalie, les mêmes amis de la France (l'électeur de Cologne et le duc de Neubourg, dont le comte se croyait assuré) interviendraient comme médiateurs entre les États-Généraux et l'évêque de Munster et trouveraient dans la négociation un moyen facile de gagner l'évêque à leur alliance ou de le désarmer tout à fait. Enfin, pour prévenir la jalousie des princes, Fürstenberg conseillait au roi de les informer de ses droits et de les porter à agir sur le roi d'Espagne et sur l'empereur, en leur laissant quelque espérance que la guerre pourrait être évitée [2].

Au milieu de tant de préoccupations diverses et de tous ces plans ébauchés, il va sans dire que l'électeur de Brandebourg n'eût pas été un allié négligeable. En Pologne, il ne fallait pas compter sur son aide. Lionne le répétait à Bonzy, comme il l'avait répété à de Lumbres : « C'est un prince, écrivait-il en mai 1665, lequel depuis peu nous avons jetté dans l'alliance du Rhin, mais il y a longtemps que nous sommes esclaircis qu'il s'en faut tenir là [3] ». Il était même indispensable de lui bien cacher les projets de la France pour qu'il ne pût les contrarier. Dans l'empire même, Lionne ne se fiait guère plus au Brandebourg ; pourtant l'intérêt de l'électeur pouvait momentanément s'y trouver d'accord avec celui de Louis XIV, et quand Louis XIV vit Frédéric-Guillaume négocier avec la Hollande, puis renoncer au traité de Dorsten, il n'en désespéra pas tout à fait ; il songea non seulement, nous l'avons dit, à presser l'alliance entre Frédéric-Guillaume et les États, mais encore à gagner Frédéric-Guillaume et peut-être à en obtenir des troupes après la paix. Ce fut pour le pressentir qu'il lui envoya Du Moulin et qu'il eut l'idée de faire passer à Clève le comte d'Estrades. Le 18 décembre, il écrivit à d'Estrades et lui annonça ses intentions : « Vous devez vous proposer pour but d'engager plus avant dans mes intérêts ledit électeur, c'est-à-dire de le porter, s'il est possible, à me donner, après la guerre de Munster finie de façon ou d'autre, toutes les troupes qu'il aura, ou au moins un corps effectif de six mille hommes où il y ait le plus d'infanterie qu'il se pourra, pour les employer et faire agir comme

1. Bien qu'il n'y eût pas de traité signé entre la Bavière et la France, Louis XIV comptait que l'électeur de Bavière s'opposerait au passage des troupes impériales. Voir Dœberl, *Bayern und Frankreich*.

2. *A. E.*, Cologne, 3. En tête de la pièce, Lionne a écrit : « Mémoire donné par le comte Guillaume au mois de janvier 1666. »

3. 15 mai 1665. *A. E.*, Pologne, 21.


P. — 9.

je voudrai pour le bien de mes affaires [1]. » Mais lorsque du Moulin s'en retourna à Clève, à la fin de décembre, et qu'il y trouva l'électeur moins bien disposé, Lionne sentit renaître ses défiances et se résolut à ne rien hasarder. Le 12 janvier, dans l'instruction rédigée pour Colbert, que des difficultés d'étiquette avaient fait substituer à d'Estrades, Lionne recommandait à l'ambassadeur d'attendre les avances au lieu de les faire ; si l'électeur lui parlait de subsides, et seulement alors, il pourrait lui faire espérer une alliance plus intime, en retour d'engagements plus étroits. Puis, au début de février, il modéra le zèle de Fürstenberg. Le comte devait seulement se proposer de faire armer l'électeur de Cologne et le duc de Neubourg ; sans doute les autres princes armeraient aussi ; mais il valait mieux ne point leur parler d'autre chose avant que l'évêque n'eût posé les armes ; il serait facile, entre temps, d'étudier leurs dispositions et de reconnaître ceux d'entre eux que le roi pourrait aisément gagner [2].

***

Lorsque Colbert se rendit à Clève, il n'était donc chargé que d'une mission très simple, celle de faciliter par son entremise l'alliance que les États y négociaient [3]. Colbert, sur l'ordre du roi, quitta aussitôt son intendance d'Amiens et gagna La Haye, où il arriva le 21 janvier [4]. Il y fut informé par le comte d'Estrades de ce qui s'était négocié en Hollande avant le départ de Beverning ; il y vit aussi Jean de Witt et put se rendre compte des questions discutées. Il n'y avait plus, à vrai dire, que deux difficultés sérieuses : l'électeur voulait obtenir un subside plus élevé que celui des ducs de Brunswick et se refusait à garantir aux États la possession

1. *Lettres, mémoires et négociations* du comte d'Estrades, III. — Évidemment Louis XIV songeait aux 6.000 hommes qu'il venait de promettre à la reine de Pologne.

2. Mémoire du Roy au S[r] comte Guillaume de Fürstenberg s'en retournant en Allemagne. Du 5[e] février 1666. Minute de Lionne. *A. E.*, Cologne, 3. On trouvera aussi (*A. E.*, Brandebourg, 4) une note rédigée sur les propositions du comte et évidemment antérieure au mémoire.

3. Voir, sur la mission de Colbert, *U. u. A.*, II, 320 sqq. et *A. E.*, Brandebourg, 4. Je signalerai toujours par la mention *A. E.* les lettres ou fragments de lettres qui ne se trouvent pas dans *U. u. A.*, II. — Voir ses instructions dans *Instructions aux ambassadeurs, Prusse*, 116.

4. Il alla d'Amiens à Dunkerque, et par mer de Dunkerque à La Haye. Le 21, il annonce son arrivée à Lionne, « après avoir esprouvé les vents opiniastrement contraires et tous les obstacles et traverses possibles... » *A. E.*



de Rheinberg, qu'ils avaient enlevé à l'électeur de Cologne et sur lequel ils n'avaient aucun droit ; Colbert jugeait lui-même le refus légitime et pensait qu'un expédient serait facile à trouver. Il s'en alla donc avec bon espoir. Le 28 janvier, il était à Clève ; il y rendait visite à Beverning et lui exprimait son désir d'agir en tout d'accord avec lui. Puis, le 29, il eut audience de l'électeur, qui, tout en se plaignant des lenteurs et des chicanes hollandaises, se montra désireux de satisfaire le roi.

Malheureusement, l'intervention de Louis XIV agit plus vite encore que ne l'espérait Colbert, mais non point de la façon qu'il avait prévue. Le lendemain de son arrivée, comme il attendait le baron de Schwerin, il pria Beverning de venir à la même heure et d'assister à l'entrevue : Beverning attendit pour se faire introduire que Schwerin fût sorti. Puis, l'après-midi, Colbert alla saluer les jeunes princes, revit Schwerin et lui annonça qu'il allait se rendre chez Beverning et concerter avec lui les moyens de satisfaire l'électeur ; Schwerin lui répondit avec embarras qu'il pouvait s'en éviter la peine, que Beverning s'était montré plus conciliant et que les articles du projet venaient d'être ajustés. Il n'y avait pas à s'y méprendre : on avait voulu, de part et d'autre, rendre inutile la médiation française. Colbert se garda bien d'en manifester aucun dépit. Il s'empressa, tout au contraire, d'exprimer sa joie et remercia l'électeur d'avoir aussitôt prouvé par des actes l'estime qu'il faisait des conseils du roi. Mais l'incident le renseigna dès l'abord sur les intentions secrètes de Frédéric-Guillaume. Évidemment, l'électeur ne désirait pas seulement secourir les Provinces-Unies ; il voulait garder tout le mérite du service qu'il allait leur rendre, et peut-être songeait-il, d'accord avec Beverning [1], à faire profiter de ce service la popularité de son pupille, Guillaume d'Orange. D'ailleurs, Louis XIV ne lui demandait pas autre chose que de terminer promptement la guerre ; s'il ne s'agissait que de cela, l'électeur pouvait espérer qu'en se déclarant il déciderait l'évêque de Munster à poser les armes et réussirait ainsi à satisfaire le roi de France sans se lier les mains ni mécontenter l'empereur, qui, lui aussi, recommandait la paix. En tout cas, il ne semblait pas que Frédéric-Guillaume attendît rien de Louis XIV et fût très disposé à se compromettre pour lui.

Cependant l'alliance de Clève ne fut pas signée aussitôt. Bever-

1. Sur la négociation de Beverning et son rôle personnel, voir *U. u. A.*, III, 165 sqq.



ning avait eu si grande hâte de conclure, qu'il avait dépassé ses instructions ; il fut bientôt averti que les États voulaient réformer quelques articles et il dut lui-même retourner à La Haye pour y défendre son œuvre. Il en revint le 9 février. Il fallut encore quelques jours pour s'entendre sur les modifications nécessaires et faire accepter à Frédéric-Guillaume qu'il abandonnât pour douze ans, moyennant 50.000 thalers, sa douane de Gennep. Pendant cette dernière semaine, Colbert continua à se rendre compte qu'on le tenait le plus possible à l'écart. Enfin, le 16 février, l'accord était complet et l'alliance conclue, bien qu'elle ne dût être signée que le 19[1]. On la communiqua aussitôt à Colbert : dans le préambule du traité, pas un mot ne faisait allusion à la médiation du roi de France.

IV. — La paix de Clève et ses conséquences[2].

L'alliance de Clève était un premier succès pour l'électeur. Sans doute, il n'avait pas obtenu tous les avantages qu'il espérait quelques mois plus tôt[3]. Les garnisons hollandaises n'évacuaient aucune de ses places, pas même Orsoy ; il s'engageait à ne plus réclamer la douane de Gennep avant douze ans et se contentait, pour ces douze années, d'une indemnité de 50.000 thalers, très inférieure à la valeur de la douane et qui ne préjugeait même pas ses droits. Du moins, l'alliance le mettait-elle à couvert de tous côtés. Elle satisfaisait Louis XIV, qui la lui avait conseillée, et ne le compromettait pas avec Louis XIV, puisqu'elle s'était faite directement, sans que l'électeur eût pris aucun engagement envers la France, sans qu'il eût laissé à la médiation française le temps de devenir effective. Il pouvait s'excuser auprès de l'empereur, en prétextant la nécessité de rétablir la paix, que l'empereur lui-même semblait désirer, et en laissant l'ambassadeur impérial prolonger, entre l'évêque et les États, sa médiation appa-

1. « Le mesme obstacle qui avoit retardé le traité jusqu'au 18e, l'a encore prolongé jusqu'aujourd'hui 19e ». Charles Colbert à Jean-Baptiste Colbert, 19 février 1666. *A. E.*

2. Voir *U. u. A.*, II, 355 sqq. ; XI, 689 sqq.

3. Il y eut en réalité deux traités, datés l'un et l'autre du 16 février 1666, une alliance défensive conclue pour douze ans et une alliance contre l'évêque de Munster. On en trouvera le texte dans Dumont, VI, 3, 85 sqq. et l'analyse dans Mœrner, 272 sqq.



rente. Il pouvait aussi faire admettre à cette médiation collective ses deux voisins, l'électeur de Cologne et le duc de Neubourg, et se réserver après la paix la possibilité d'une entente commune ; peut-être alors parviendrait-il à renouveler, sous une autre forme et sans inquiéter la France, cette alliance de Dorsten, aussitôt dissoute que conclue, et dont il n'abandonnait pas l'idée. Enfin, l'alliance avec la Hollande lui procurait les moyens de garder, pendant plusieurs mois, douze mille hommes sur pied ; les États-Généraux s'engageaient, en effet, à lui payer en deux termes et en quatre semaines 160.000 thalers pour ses levées, puis chaque mois 46.000 thalers pour l'entretien d'une moitié des troupes, et cela pendant quatre mois, de février à juin, même au cas où l'évêque poserait les armes sans que l'on eût besoin d'entrer en campagne. Frédéric-Guillaume se trouvait armé, recherché de tous, sans aucun péril à craindre, et les mains libres.

Mais, pour que sa liberté d'action ne fût point compromise et qu'il pût tirer de l'alliance tous les avantages qu'elle comportait, il fallait que l'évêque ne prolongeât point sa résistance. L'électeur pourrait alors esquiver la guerre et encaisser le subside, tout en restant le maître de ses troupes ; il éviterait surtout de s'engager trop avant et réussirait jusqu'au bout à satisfaire à peu près Louis XIV sans trop indisposer Léopold. Frédéric-Guillaume envoya donc auprès de Bernard de Galen, dès le 22 février, un de ses conseillers intimes, Frédéric d'Iéna, pour seconder la médiation impériale et presser l'évêque d'accepter les conditions des États ; Iéna resta tout un mois à Munster, insista et menaça, sans que l'évêque cédât sur les deux points essentiels, c'est-à-dire abandonnât Borkelo et promît de désarmer. Frédéric-Guillaume obtint alors que Beverning fût renvoyé à Clève, où vinrent se joindre à Colbert et à Goess les députés des autres médiateurs, les électeurs de Mayence et de Cologne, les trois ducs de Brunswick, le duc de Neubourg et l'évêque de Paderborn ; ceux de Bernard de Galen y arrivèrent le 27 mars et les négociations recommencèrent. Tant qu'elles durèrent, pendant plus de trois semaines, les ministres de Frédéric-Guillaume, Schwerin et Blaspeil, s'entremirent activement pour les hâter et agirent d'accord avec Beverning. Enfin, le 15 avril, l'évêque comprit que, s'il ne cédait pas, l'électeur se joindrait aux Provinces-Unies et exécuterait l'alliance. Il se résigna. Le traité de paix fut signé le 19.

* * *



Pendant les négociations de Munster et de Clève, Frédéric-Guillaume accomplit donc ses promesses, sincèrement et vigoureusement ; il veut la paix, comme Louis XIV, et l'entente, semble-t-il, devrait être complète entre Colbert et lui. Cependant, de part et d'autre, les défiances subsistent. C'est qu'en réalité la paix était pour Louis XIV un moyen plutôt qu'un but ; Frédéric-Guillaume le comprenait bien et connaissait les prétentions françaises sur les Pays-Bas espagnols, sans savoir ni quand ni comment le roi les ferait valoir : c'était assez pour qu'il se méfiât toujours. Puis l'attitude de Colbert, assez délicate, ne fut pas sans augmenter ses soupçons. Colbert avait reçu l'ordre de hâter la paix ; mais il n'ignorait pas que Louis XIV avait eu l'idée et l'espérance d'armer, d'unir et de gagner les princes voisins des Pays-Bas ; que le comte Guillaume avait mission de préparer cette union éventuelle et ne désespérait même pas d'y faire entrer jusqu'à Bernard de Galen, en exploitant son dépit contre l'empereur, qui l'avait encouragé et qui l'abandonnait. Aussi Colbert chercha-t-il tout au moins à ne pas blesser l'évêque ; il l'aida même, quoique très prudemment, à obtenir, s'il était possible, quelque satisfaction d'amour-propre. Lionne lui écrivait de presser la paix [1] ; mais il y avait parfois, dans les lettres du roi, des hésitations et des réticences qui encourageaient l'ambassadeur à ne point changer de conduite. Le 26 mars, par exemple, Louis XIV, qui venait de recevoir à Paris un émissaire de l'évêque [2], écrivait à Colbert de ménager à celui-ci, s'il en trouvait l'occasion, un accommodement honorable, afin de le gagner tout à fait ; et ce n'était qu'en fin de lettre qu'il réitérait ses ordres de travailler sincèrement à la prompte conclusion de la paix. Le lendemain, Louis XIV allait même un peu plus loin. Il déclarait qu'à son avis l'évêque, simple administrateur de l'évêché, ne pouvait guère accorder une renonciation complète et définitive à tout droit sur Borkelo ; il recommandait aux États un expédient, qu'avait imaginé Colbert et qui satisfaisait l'évêque à demi ; il ajoutait, il est vrai, qu'il ne voulait point imposer ses conseils, mais seulement avertir les États que, s'ils maintenaient

1. Dans une lettre du 16 mars, Colbert explique que, même dans le cas où il jugerait utile de traîner quelque peu les négociations en longueur, il serait cependant forcé de témoigner extérieurement beaucoup de zèle pour la paix. Lionne écrit en marge : « qu'il presse. » *U. u. A.*, II, 367.

2. Celui-ci — d'Haubitz — était de retour à Clève au début d'avril. Voir *U. u. A.*, XI, 714 et II, 377 sqq. Nous savons par une lettre de Louis XIV à Colbert et par une lettre de l'évêque les espérances qui lui furent données à Paris.



leurs prétentions injustes, le roi leur laisserait le soin de les faire accepter eux-mêmes. Colbert défendit donc son expédient, et accrut ainsi les défiances de Beverning et de l'électeur, et ce fut seulement le 9 avril, presque à la veille de la paix, que Louis XIV, inquiet des résolutions de la Suède, envoya de nouveau à Clève l'ordre formel de hâter, sans ménagements, la conclusion immédiate.

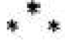
Enfin la conduite du comte Guillaume de Fürstenberg, plus encore que les hésitations de Colbert, empêcha toute entente sincère entre l'ambassadeur de Louis XIV et l'électeur. Fürstenberg était un diplomate très roué, mais un peu trop vif, qui savait tromper à merveille, mais qui parfois se découvrait par mauvaise humeur et par impatience. Il avait quitté Paris le 12 février pour se rendre à Liège, auprès de l'électeur de Cologne, et de là à Düsseldorf, auprès du duc de Neubourg. Quand il se fut assuré de l'un et de l'autre, dès le 24 février, il écrivit à Colbert pour lui demander un rendez-vous entre Düsseldorf et Clève ; ils se rencontrèrent à Duisburg, le 1er mars. Puis, après un voyage à Mayence, il revint à Wesel et de là à Clève, le 28 mars, au moment où commençaient les conférences en vue de la paix [1]. Dès l'abord, il s'y attribua un rôle qui le mettait en opposition complète avec Beverning et Frédéric-Guillaume lui-même ; il voulait, en effet, profiter de la médiation des princes pour adoucir les exigences hollandaises, afin de gagner l'évêque, et pour ménager une paix dont la France eût tout le mérite. « Tout le but de M. l'Électeur de Brandebourg, du baron de Goess et de M. Beverling, écrivait-il à Lionne dès le 30 mars, ne tend qu'à exclure indirectement le Roy et Messieurs les Électeurs de Cologne, Mayence et duc de Neubourg de la médiation, afin de s'attirer tout le mérite auprès des Estats. Je vous assure que nous ferons tout nostre mieux pour empêcher que leur dessein ne réussisse... Il ne s'agit plus aujourd'huy qu'à voir à qui l'advantage de cette paix demeurera, si ce sera au Roy ou à l'Empereur et à l'Électeur de Brandebourg [2]. »

1. Mignet ne signale point ce double voyage du comte Guillaume. Legrelle y fait une courte allusion en racontant les pourparlers de Fürstenberg à Mayence en vue d'un traité de partage éventuel de la succession espagnole entre l'empereur et le roi de France : « Au mois de janvier 1666, venu à Paris au sujet d'autres affaires qui concernaient plus spécialement la Hollande... » I, 115. En réalité, c'est l'une des négociations par lesquelles Hugues de Lionne prépara la campagne de Flandre. De plus (et c'est peut-être là pour nous son plus réel intérêt) elle contribua à rendre le comte suspect et odieux à Frédéric-Guillaume.

2. *A. E.*, Cologne, 3.



Et Fürstenberg agit en conséquence ; il retarda, tant qu'il put, la conclusion de la paix, non pour prolonger la guerre, comme le crut Frédéric-Guillaume [1], mais pour obtenir des États des conditions moins dures et se donner le temps de gagner l'évêque. Avant même d'arriver à Clève, il fit espérer à celui-ci l'amitié de Louis XIV, puis, aussitôt les négociations engagées, il l'encouragea à soutenir son droit sur Borkelo ; il lui laissa même entendre que, s'il voulait se joindre à Louis XIV, celui-ci, un peu plus tard, l'aiderait à reprendre la place [2]. Enfin, pour vaincre l'obstination de Beverning, il essaya de lui faire craindre le départ des médiateurs, qui se transporteraient à La Haye et plaideraient leur cause auprès de Jean de Witt. En somme, il ménagea à Beverning plus de difficultés et d'embarras que l'évêque lui-même et l'on comprend sans peine l'irritation des Hollandais et le mécontentement de Frédéric-Guillaume. Dès le commencement d'avril, Schwerin déclarait à Colbert « qu'il n'y avait que le comte Guillaume qui animait les autres ». Il semble même que l'électeur en fit un jour le reproche au comte en personne et qu'ils se laissèrent aller l'un et l'autre à des paroles un peu vives, puisque Frédéric-Guillaume, un peu plus tard, accusa le comte de l'avoir menacé [3]. En tout cas, il lui garda rancune, et les intrigues de Fürstenberg, qu'il savait être un agent de la France, le rendirent plus défiant encore à l'égard de Louis XIV et de Colbert.



1. Du moins en tant qu'il négociait pour le compte et au profit de la France ; avec Fürstenberg, il faut toujours admettre, en effet, la possibilité d'une négociation en partie double. Frédéric-Guillaume resta convaincu que Fürstenberg cherchait à prolonger la guerre parce qu'il avait des vues sur l'évêché de Munster, soit pour l'électeur de Cologne, soit pour lui-même. Mais Fürstenberg avait en tout cas un autre mobile, celui qui apparaît dans sa correspondance avec Lionne.

2. Les demi-promesses de Fürstenberg à l'évêque, conformes aux assurances que d'Haubitz avait rapportées de Paris, décidèrent l'évêque à expédier à Louis XIV un second émissaire, qui fit et reçut des promesses plus précises ; il semble bien que Louis XIV eût été tenté de retarder la paix pour satisfaire l'évêque, si celui-ci n'eût pas été forcé de la conclure dans l'intervalle. Le 23 avril, Lionne écrivait à Pomponne, alors en Suède : « Ce prince (l'évêque de Munster) en use aussi bien dans la fin de son affaire que les commencemens en avoient esté mauvais ; aussi est-il estrangement piqué et avec raison contre ceux qui l'ont embarqué à ce qu'il a fait et qui l'ont apres cela entièrement abandonné. Le suject de cette seconde mission a esté pour remettre purement et absolument à la seule volonté du Roy toutes les conditions de son traité d'accommodement avec les Estats. Je vous diray mesme en confiance qu'il offre à S. M. cinq mille hommes de son armée... » *A. E.*, Suede, 31.

3. Voir les lettres qu'échangèrent à ce propos Frédéric-Guillaume et l'électeur de Cologne. *U. u. A.*, XI, 722 sqq.



C'étaient là des circonstances peu favorables au projet qu'avait formé le roi de gagner tout à fait Frédéric-Guillaume et de se faire céder une partie de ses troupes. Il est certain que l'électeur n'y eût jamais consenti et l'idée qu'en eurent Hugues de Lionne et Fürstenberg prouve assez qu'ils ne le connaissaient guère. Il est certain aussi que l'électeur, en présence des ambitions de Louis XIV et dans l'attente d'une guerre probable entre la France et l'Espagne, n'eut point voulu se lier les mains à l'avance. Mais il se trouva que Colbert n'eut point à préciser ses offres ni Frédéric-Guillaume à les éluder.

Tout d'abord, et dès les premiers jours, Schwerin essaya de savoir si Colbert apportait quelque proposition effective ; il parla de subside et Colbert répondit simplement que le roi n'avait aucun motif d'en accorder un, tant qu'il ne s'agissait point de ses intérêts personnels. Schwerin, alors, s'avançant un peu plus, fit remarquer que l'électeur entrait bien dans les intérêts du roi, puisqu'il allait conclure une alliance avec les alliés de la France et en vue d'une guerre qui n'était sans doute qu'un acheminement vers une autre guerre plus importante ; il parla même des projets du roi sur les Pays-Bas et ajouta que l'électeur désirait beaucoup s'entendre plus intimement avec Louis XIV quand la guerre de Munster serait terminée. Mais Schwerin cherchait surtout à faire parler Colbert et celui-ci n'eut point de peine à le comprendre : il se contenta de demander à Schwerin un mémoire sur les offres et les prétentions de l'électeur et promit de l'expédier aussitôt en France. Il laissait à Frédéric-Guillaume le rôle du quémandeur.

Cependant, Colbert voulait d'autant moins mécontenter l'électeur que le long séjour du ministre anglais, Sir Walter Vane, lui inspirait quelque inquiétude. Le 8 février, il crut comprendre que celui-ci venait d'obtenir un renouvellement d'alliance ; le 16 février, comme il entrait à l'improviste dans la chambre de l'électeur, il y trouva tout à la fois Vane et Beverning, qui s'y étaient, lui dit-on, rencontrés par hasard ; il ne douta pas que Frédéric-Guillaume ne se flattât de rétablir la paix entre l'Angleterre et la Hollande. Alors, à défaut de propositions précises, il résolut de mettre en goût la cour électorale en lui prouvant la générosité du roi. Il attendait d'un jour à l'autre un riche présent pour l'électrice, tout un ameublement de velours broché d'or[1] ; il y ajouta lui-même un

1. Le *Journal* manuscrit de Schwerin (A. R. P., Rep. 94, IIe, 9), en fait la description précise à la date du 19 mars : « Der franzœsische Gesandte Colbert hat eben des Kœnigs Præsent, ein grünsammetnes Bett, reich von Gold gestickt,



gros diamant de plus de 10.500 écus, dont l'électrice avait manifesté l'envie ; puis, quand l'alliance de Clève eut été conclue, ce furent douze mille écus pour le prince d'Anhalt, dix mille pour le baron de Schwerin, un diamant pour Pœllnitz qui s'était montré tout dévoué aux intérêts du roi[1]. Mais il n'osait toujours parler de rien, et selon les ordres de Lionne, il attendait, avant de rien tenter, l'arrivée prochaine de Fürstenberg. Il avait d'ailleurs peu d'espoir, parce qu'il se rendait un compte très exact des intentions de Frédéric-Guillaume. Il sentait qu'Anhalt et Schwerin restaient attachés à la maison d'Autriche. « L'électeur, au contraire, ajoutait-il, semble estre persuadé que cette maison ne souhaite l'avantage de la sienne et il seroit fasché que la puissance de l'empereur augmenta. Mais il ne voudroit pas aussy rompre avec elle ny mesme luy donner aucun sujet esclatant de mescontentement, comme seroit celuy de donner ses troupes au Roy pour attaquer la Flandre... Et ainsy il sera très difficile de le porter à une liaison estroite avec le Roy, à moins qu'il ne voye que les Holandois

mit den dazu gehœrigen Stühlen, schœne Tapeten, einen schœnen Spiegel und silbernen Tisch mit zwei Gueridons und silberne Kronen mit Leuchters præsentirt und solches alles in der Kurfürstin Kammer aufschlagen lassen. » — Le 22 mars, Colbert parle de la satisfaction qu'en éprouvèrent l'électrice et l'électeur : « Ils sont souvent dans la chambre où cet ameublement est tendu, à considérer et admirer la beauté de la tapisserie et de tous les autres meubles qui l'accompagnent. » *A. E.*

1. J'ai expliqué, dans l'introduction, pourquoi, à mon avis, on aurait tort d'attacher trop d'importance à ces gratifications, en usage dans toutes les Cours à cette époque. Il en est question très souvent dans les lettres de Colbert, mais les passages qui y font allusion ne se trouvent point dans le tome II des *U. u. A.* Voici le plus important, simplement pour établir les faits. Le 12 février, Colbert remercie Schwerin : « Je luy fis entendre que j'avois ordre... de luy faire un présent de dix mille escus et qu'aussy tost que nous serions débarrassez luy et moy de la signature et ratification du traité, je le prierois d'envoyer à Amsterdam une personne de confiance pour recevoir cette partie. Je ne vous diray point tous les complimens et protestations que j'en ay receus, me faisant entendre qu'il ne pouvoit accepter ce présent sans le consentement de M. de Brandebourg ; et je lui ay dit que je remettois à sa prudence d'en user comme bon luy sembleroit et qu'il pouvoit s'asseurer de ma discrétion. J'en ay usé avec un peu plus de détours avec M. le prince d'Anhalt, qui a accepté mon régal de douze mille escus ; et à l'esgard de Madame l'Électrice, comme ces deux premiers sont... ses créatures et que l'on m'avoit fait entendre qu'un diamant de dix mille cinq cens escus luy plaira, j'ay fait agréer au Sr de Suerin qu'il me donneroit un orfèvre ou jouallier qui sert la maison de Brandebourg pour aller reconnoistre ce diamant, que j'ay desjà fait voir par M. Dumas, et s'il se trouve tel qu'on dépeint, je feray payer les dix mille cinq cents escus .. » Nous savons d'ailleurs que Schwerin était résigné à l'alliance hollandaise avant les présents de Colbert.



le désirent, que les Suédois se rallient avec le Roy que Sa Majesté ne l'asseure du costé du duc de Neubourg et qu'elle ne prenne en mesme temps des mesures avec luy pour l'élection d'un roi en Pologne...[1] » Or, c'étaient là, il le savait bien, des conditions irréalisables.

Le 1er mars, Colbert vit le comte Guillaume à Duisbourg et s'entendit avec lui sur les avances, très prudentes encore, qui pourraient être faites à la Cour électorale[2]. Mais, comme il revenait de l'entrevue, il reçut à Wesel une lettre de Lionne qui, de nouveau, lui ordonnait d'attendre : « Vous ne devez proposer à M. l'électeur de Brandebourg aucune liaison plus estroite avec Sa Majesté qu'après que le Roy sera informé de ce que l'on aura respondu à Stokolm aux propositions de M. de Pomponne[3]. » Il est vrai que les projets de la France étaient déjà connus de Frédéric-Guillaume. Entre le 5 et le 10 mars passait à Clève le chancelier de l'électeur de Cologne, Buschmann, et celui-ci parlait d'alliance avec son maître et le duc de Neubourg. Puis, dès le milieu de février, Frédéric-Guillaume avait envoyé Blumenthal à Paris, pour y porter au roi les condoléances de l'électeur, qui venait d'apprendre par Colbert la mort d'Anne d'Autriche, et pour recommander une fois de plus les intérêts du Brandebourg en Pologne. Blumenthal arriva le 23 à Paris, eut audience le 2 mars et, le 5, causa longuement avec Podewils. Celui-ci lui déclara en confidence que l'électeur agirait prudemment en s'alliant avec le roi de France; que s'il approuvait les prétentions sur les Pays-Bas, Louis XIV lui ferait une part dans ses conquêtes; et il ajouta que jamais l'empereur n'aurait le Brabant et la Flandre, dût-on lui faire une guerre éternelle. Peut-être Podewils s'était-il un peu plus découvert que Lionne ne l'eût souhaité ; mais l'électeur était désormais averti[4].

En somme, les choses en restèrent là. De temps à autre, Frédéric-Guillaume hasardait une allusion à l'avenir, sans doute pour

1. Ces observations, très clairvoyantes, semblent avoir frappé Louis XIV. Lionne répond le 5 mars : « S. M. a fort considéré le plan que vous faites de la Cour de Clèves dans la lettre qu'il vous a plu m'escrire le 20e de l'autre mois et a trouvé qu'en peu de mots vous avez compris beaucoup de choses et qu'on ne pourroit sur cette matière raisonner plus juste que vous l'avez fait. » *A. E.*

2. Colbert rend compte de l'entrevue dans sa lettre du 7 mars. *U. u. A.*, II, 358.

3. 25 février 1666. *A. E.*

4. Sur la mission de Blumenthal à Paris, voir *U. u. A.*, XI, 703 sqq. C'est dans une lettre du 5 mars que Blumenthal raconte sa conversation avec Podewils. Remarquons que les confidences de ce dernier ne s'accordent guère avec les instructions très prudentes envoyées par Hugues de Lionne à Colbert.



pénétrer mieux les intentions de Colbert. Au milieu de mars, il comparait devant Colbert les droits de Louis XIV sur les Pays-Bas à ceux qu'il avait lui-même sur Juliers et Clève [1]. Quelques jours après, il prévoyait une paix prochaine et s'écriait : « Que ferons-nous de nos troupes après la conclusion de cet accommodement ? » Mais Colbert lui répondait simplement qu'il gouvernait ses affaires avec trop de prudence pour avoir besoin de conseils. En France, Turenne, le roi, Lionne lui-même, recevaient Blumenthal à merveille, l'entouraient de prévenances et le comblaient de compliments. Mais ce fut tout. Toujours Colbert recevait les mêmes ordres et devait attendre toujours. Comme il parlait, dans sa lettre du 16 mars, d'offres indirectes, Lionne écrivait en marge : « Qu'il ne dise mot ». Le 26 mars, le roi répétait que les nouvelles de Suède décideraient de tout [2]. Le 16 avril, comme celles-ci devenaient menaçantes, Lionne écrivait cette phrase caractéristique : « Si les Suédois franchissent le saut dont ils menacent, ce que je ne crois pas, il faudra bien alors par nécessité parler à M. l'électeur de Brandebourg. » Le 23 avril, il annonçait que le roi allait prendre une résolution, mais seulement après une conférence où devaient assister, en présence d'Henriette d'Angleterre, Hollis et van Beuningen, l'ambassadeur anglais et celui des États [3]. Évidemment Louis XIV, qui ne se fiait pas à Frédéric-Guillaume, ne voulait tenter de le gagner et lui parler ouvertement que si la guerre menaçait de s'étendre ou si la paix semblait prochaine et s'il pouvait songer à commencer l'année même la conquête des Pays-Bas. Quand il comprit que la Suède ne se départirait pas de son attitude équivoque et que les hostilités se prolongeraient tout l'été, il se résigna à attendre encore. Dès lors, rien ne pressait plus ; mieux valait ne point se compromettre, et, le 1er mai, Louis XIV écrivit à Colbert qu'il pouvait prendre congé de Frédéric-Guillaume.



1. Les droits de Frédéric-Guillaume à l'héritage du duc de Clève remontaient au duc Albert-Frédéric de Prusse, dont l'électeur de Brandebourg, Jean-Sigismond, avait épousé la fille aînée, et le duc de Neubourg, Wolgang-Guillaume, la fille cadette.

2. Il semble pourtant qu'à ce moment Lionne ait cru que les hésitations allaient cesser. Il écrivait à Colbert, le 26 mars : « L'accommodement de l'affaire de Munster, qui est fort désiré ici... sera le premier nouvel effet... de votre suffisance, et le second, s'il plaît à Dieu l'engagement du plus puissant électeur de l'empire dans tous les intérêts de notre maître. » *U. u. A.*, II, 380.

3. *U. u. A.*, II, 408 et note 4.

Tandis que les ambassadeurs s'éloignaient de Clève l'un après l'autre et que la petite ville reprenait sa tranquillité coutumière, Frédéric-Guillaume dut se rappeler avec plaisir les inquiétudes qui l'agitaient, six mois plus tôt, à son départ de Berlin. Il pouvait être fier de la tâche accomplie. Il avait rempli son double devoir : il avait contribué, plus peut-être que Louis XIV lui-même, à écarter des Provinces-Unies les périls qui les menaçaient ; il avait empêché la guerre de se propager dans l'empire ; et la paix de Clève était une paix allemande, dont la France ne recueillait point le profit. Enfin, il disposait, au début de mai, de plus de dix mille hommes de bonnes troupes, dont l'entretien était assuré pour près de deux mois encore.

Jamais il ne s'était senti aussi indépendant et aussi fort ; et il en profite. Quand, vers le 20 mars, il disait à Colbert : « Que ferons-nous de nos troupes ? » il voulait sans doute tenter Colbert ; mais cette question qu'il lui posait, il se la posait à lui-même. Dès le début d'avril, elle était probablement résolue : il employa ses troupes contre Magdebourg, qui, depuis la paix de Westphalie, se prétendait ville libre et lui refusait le serment d'hommage. L'entreprise, préparée en grand secret, accomplie en grande hâte, fut terminée avant que les voisins de l'électeur eussent eu le temps de s'en mêler ; le 6 juin, Magdebourg se soumettait ; elle s'engageait à prêter l'hommage et recevait garnison [1].

En même temps, l'électeur renouait avec le duc de Neubourg la négociation interrompue. Le duc songeait toujours à se faire élire roi de Pologne et Frédéric-Guillaume était prêt à soutenir sa candidature, s'il obtenait de lui en retour une situation meilleure sur le Rhin. Dès le 10 juin, il signait avec Philippe-Guillaume un premier traité et lui promettait de défendre ses intérêts en Pologne contre abandon de la seigneurie de Ravenstein et de la place de Recklinghausen. Il fallut plus longtemps pour régler le partage définitif des États de Clève et de Juliers, et surtout leur situation religieuse ; pourtant l'accord perpétuel (Erbvergleich) fut signé l'année même, le 9 septembre 1666 [2].

C'étaient là, pour Frédéric-Guillaume, de précieux avantages, et il ne les devait qu'à lui-même. La soumission de Magdebourg s'était faite dans des conditions presque identiques à celle d'Erfurt. Mais l'électeur de Mayence avait soumis Erfurt avec les troupes de

1. *U. u. A.*, XII, 2 sqq.
2. *U. u. A.*, XI, 731 sqq., Mœrner, 288 sqq.



Louis XIV et s'était lié à Louis XIV ; Frédéric-Guillaume n'avait rien demandé à personne, et restait libre. — L'empereur ne pouvait lui faire aucun reproche. Frédéric-Guillaume ne l'avait point trahi, puisqu'il l'avait averti à l'avance de son alliance avec les Provinces-Unies, qu'il lui en avait communiqué le texte et qu'il ne s'en était servi que pour hâter la paix. Or, si la Cour de Vienne s'attendait, en janvier, à la guerre générale ; si elle avait songé un moment à constituer contre la France tout une ligue, avec l'Espagne, l'Angleterre, la Suède et les princes de l'empire, elle y avait renoncé bientôt pour ne plus désirer que la paix [1] ; comme Frédéric-Guillaume, elle voulait la paix pour préparer ensuite l'union des princes et des puissances contre les ambitions de Louis XIV. L'empereur et l'électeur avaient employé des moyens contraires, mais en travaillant à la même tâche ; et si Goess avait pu faire à Clève figure de médiateur, si le nom de Léopold accompagnait dans le traité de paix celui de Louis XIV, c'était à Frédéric-Guillaume que l'empereur le devait. — Tout en servant l'empereur à sa manière, Frédéric-Guillaume s'était rapproché de Louis XIV jusqu'à la limite précise qu'il ne voulait pas dépasser. Tandis que le traité de 1664 avait laissé subsister toutes les défiances, en 1666, les relations officielles des deux Cours avaient enfin repris les apparences d'une cordialité sincère ; les échanges de compliments et de cadeaux [2], l'accueil fait à Colbert à Clève [3], les prévenances dont Louis XIV avait entouré Blu-

1. Voir Pribram, *Lisola und die Politik seiner Zeit*, Ch. 13 ; en particulier le protocole de la conférence du 2 janvier 1666, qui y est cité : « Da es unzweifelhaft ist, dass wir bald Krieg haben werden, ebenso gewiss aber auch, dass wir denselben allein nicht würden bestehen kœnnen... » Ce fut ensuite l'attitude de l'Espagne qui décida l'empereur à ne rien faire.

2. Nous avons parlé des deux présents faits par Louis XIV à l'électrice, pendant le séjour de Colbert à Clève. Frédéric-Guillaume avait envoyé à Louis XIV, en mai 1665, huit chevaux de carrosse, que Pœllnitz conduisit en France et présenta au roi au commencement d'août. En 1666, l'électeur envoya encore au roi, qui en avait exprimé le désir, des cigognes noires ; il reçut en retour des perdrix rouges et un cheval espagnol ; ce fut Podewils qui servit d'intermédiaire. Les pieces relatives à ces envois de présents se trouvent aux *A. R. P.* Rep. XI. Conv. 46 F.

3. Colbert reçut à son depart, selon la coutume, le portrait de l'électeur enrichi de diamants, et sans doute aussi d'autres cadeaux de moindre valeur. Il écrivait à Lionne, le 13 mai : J'ai quitté Clève « tellement chargé des présens de M. l'Électeur et de Madame l'Électrice que vous auriez sujet de tenir pour suspect tout ce que je diray de cette cour sy vous ne sçaviez bien que comme ces regales ne m'ont esté faites par leurs A. A. que pour mieux tesmoigner le respect qu'ils ont pour Sa Majesté, etc. » *A. E.*



menthal, étaient les preuves éclatantes et publiques de l'alliance renouvelée : Frédéric-Guillaume était certain d'être désormais ménagé et recherché.

Et cependant l'alliance n'était point devenue plus étroite ; l'électeur ne changeait rien à sa façon de la comprendre et de l'exécuter ; ni en Pologne, ni sur le Rhin, il ne se liait au parti français. En Pologne, il opposait à Condé le duc de Neubourg et c'était aux dépens de la France qu'il se réconciliait avec celui-ci. Sur le Rhin, il s'en fallait de peu qu'il ne se brouillât avec l'électeur de Cologne, l'allié le plus fidèle de Louis XIV ; il cherchait à resserrer son alliance avec la Hollande pour détacher celle-ci de la clientèle française ; il n'abandonnait point l'idée de substituer à la ligue du Rhin une ligue indépendante de toute tutelle étrangère. Son système politique se manifestait clairement par le faisceau disparate de ses alliances : alliance défensive signée pour six ans avec Louis XIV le 6 mars 1664 ; alliance défensive signée pour douze ans avec les Provinces-Unies le 16 février 1666 ; alliance défensive signée pour dix ans le 27 mars avec la Suède ; alliance défensive signée le 10 mai avec l'empereur ; alliance défensive signée le 23 mai avec le Danemark : toutes ces alliances ne pouvaient s'accorder entre elles que dans la paix et c'était bien en vue de la paix que les avait conclues Frédéric-Guillaume. Il était l'allié de tous ceux qui n'entreprendraient pas de la troubler.

Cette année 1666 est peut-être la plus brillante du règne, celle où l'électeur Frédéric-Guillaume travailla le plus habilement en vue d'avantages qui se trouvaient être à la fois ceux de son propre État et ceux de l'Allemagne entière ; celle où il fut le mieux payé de ses efforts, parce qu'il sut allier le mieux la hardiesse à la modération, qui n'était chez lui que le sens très vif du possible. C'est aussi le moment où se dégage tout à fait sa politique personnelle. Dès les premiers temps de son séjour à Clève, Colbert écrivait à Lionne que le crédit d'Anhalt et de Schwerin n'était plus si grand qu'autrefois, « l'électeur s'appliquant fort à la connaissance de ses affaires, en sorte qu'il leur est fort difficile et souvent impossible de lui persuader des choses qui sont contre ses véritables intérêts [1]. » En fait, les protocoles du conseil secret suffiraient seuls à

1. Lettre du 20 février 1666, *U. u. A.*, II, 357. Comparer le jugement que Lisola portait sur l'électeur dès la fin de l'année 1663 (lettre du 30 novembre, *U. u. A.*, XIV, 172) : « Miror istum electorem, qui in deliciis habet longas rela-



prouver que tous les conseillers influents, Schwerin, Anhalt, Iéna, et derrière eux l'électrice et la princesse d'Orange, furent hostiles à l'alliance hollandaise, à laquelle cependant Frédéric-Guillaume était décidé en principe dès son arrivée à Clève et qu'ils ne purent l'empêcher de conclure. Plus tard, pendant les négociations avec le duc de Neubourg, il eut de nouveau tout son conseil contre lui. Quand il y fit discuter le projet d'accord perpétuel, tous ses conseillers, Anhalt, Iéna, Maurice de Nassau, Blumenthal, Canstein, développèrent leurs critiques ; Canstein parla si vivement qu'il s'en excusa aussitôt ; Iéna remarqua que tout avait été fait en dehors du Conseil, dont on prenait l'avis bien tard ; quant aux négociateurs du projet, Schwerin, Blaspeil et Meinders, ils alléguèrent qu'ils n'avaient rien fait que par l'ordre de l'électeur et ils ajoutèrent que cet ordre avait été motivé par des raisons graves, que Frédéric-Guillaume n'avait pas jugé à propos de leur dire toutes [1]. — En 1666, on ne peut donc plus soutenir que l'électeur soit conduit par ses ministres. Au moment où les ambitions de Louis XIV s'affirment et entrent en jeu ; au moment où tous les princes de l'Allemagne vont être obligés enfin d'accepter la tutelle de la France ou de lutter contre elle, Frédéric-Guillaume est bien responsable de ses actes ; il sait clairement ce qu'il veut et où il va.

tiones cum minutissimis circumstantiis et hoc expresse ministris suis demandat ; omnia legit, revolvit, expedit ; ad omnia respondet, combinat unam cum alia et nil negligit. »

1. « Aus verschiedenen wichtigen und erheblichen Ursachen, welche dieselbe (E. Ch. D.) zum Theil nicht eben ganz kund und lautbahr zu machen gut gefunden... » Schwerin, Blaspeil et Meinders à l'électeur, 6 août 1666. *U. u. A.*, XI, 753. On trouvera à la page suivante le protocole du conseil secret du 6 août, auquel je fais allusion.



CHAPITRE III

L'ÉLECTION POLONAISE (1666-1669)

I. — La candidature du duc de Neubourg.

Depuis le printemps de 1665, l'attention de Frédéric-Guillaume avait été attirée et retenue vers l'ouest. Il avait dû surveiller l'affaire d'Erfurt et l'intervention française, la querelle entre l'électeur de Mayence et l'électeur palatin, le conflit entre les ducs de Brunswick, enfin la guerre entre l'évêque de Munster et les Provinces-Unies ; au milieu de tant de soucis et dans sa résidence lointaine de Clève, il avait dû négliger les affaires polonaises. Mais il n'oubliait pas les dangers que son duché de Prusse pouvait courir, si le prince de Condé ou le duc d'Enghien devenait roi en Pologne : dès que la paix de Clève eut dissipé ses craintes immédiates, l'affaire polonaise redevint sa préoccupation dominante.

Dans l'intervalle, bien des événements étaient survenus, et l'électeur, comme le roi de France, avait changé ses plans. Louis XIV songeait désormais beaucoup plus à Condé qu'à son fils ; il attendait une occasion favorable pour envoyer des troupes en Pologne, provoquer l'abdication de Jean-Casimir et faire l'élection, de gré ou de force. Quant à Frédéric-Guillaume, il avait abandonné toute idée de rechercher la couronne pour lui-même ou pour l'un de ses fils ; il avait perdu toute crainte d'un roi autrichien depuis que l'archiduc Charles-Joseph était mort, au mois de janvier 1664 ; il n'avait donc plus d'autre but que d'écarter du trône un prince français. En même temps, il s'était réconcilié à demi avec le duc de Neubourg et ne doutait plus d'une réconciliation complète. Il résolut alors d'aider le duc à devenir roi de Pologne. Il y trouvait son avantage personnel, puisque le duc lui devrait la couronne et ne serait point assez puissant pour devenir


P. — 10.



dangereux. Il espérait gagner l'empereur à cette candidature allemande, qui servirait à déjouer les ambitions françaises. Enfin, le duc avait été jusque-là le protégé de la France ; Mazarin lui-même avait autrefois provoqué et soutenu sa candidature ; il ne semblait pas que Louis XIV pût la combattre ouvertement ni traiter d'ennemis ceux qui se déclareraient pour elle.

Frédéric-Guillaume prépara l'exécution de son plan dès les premiers jours de mai, avant même que Colbert ne l'eût quitté. Le 2 mai arrivèrent à Clève trois conseillers du duc de Neubourg, et l'électeur désigna, pour négocier avec eux, Schwerin, son principal ministre, Meinders, son secrétaire intime, et Blaspeil, qui depuis près de trois ans travaillait à la réconciliation. Le 9 mai, un premier projet était dressé : Frédéric-Guillaume y promettait de soutenir de tout son pouvoir, tout en respectant les droits de la république, la candidature du duc de Neubourg en Pologne et celui-ci s'engageait en retour à remettre à Frédéric-Guillaume, aussitôt après l'élection, la seigneurie de Ravenstein, aussitôt après le couronnement, la place de Recklinghausen : ce fut ce projet qui devint, sans modifications essentielles, le traité du 10 juin. En même temps, Frédéric-Guillaume cherchait à gagner l'empereur et la Suède, dont la double influence, unie à la sienne, eût sans doute assuré l'élection : dès le 2 juin, sans même attendre la signature, Meinders et Blaspeil allaient trouver Goess et s'ingéniaient à tirer de lui quelque promesse, tandis que l'électeur écrivait à Crockow, son ambassadeur à Stockholm, et à Hoverbeck, son ambassadeur à Varsovie [1].

En Suède, le projet fut d'abord très favorablement accueilli. Dès que Crockow en parla, comme de lui-même : « Je souhaiterais fort, lui répondit le chancelier, que vous puissiez dire cela par ordre [2]. » Mais Goess, au contraire, se déroba ; il objecta les constitutions polonaises, qui ne permettaient pas de préparer l'élection avant la mort du roi ; il déclara qu'il serait dangereux de faire ce que l'on reprochait à la reine [3]. Frédéric-Guillaume, néanmoins, ne renonça pas à son idée. Le 29 septembre, il alla trouver le duc de Neubourg à Duisbourg, où fut signé entre eux l'accord perpétuel ; puis le lendemain, par une convention nouvelle, le duc promit de lui remettre la seigneurie de Ravenstein, dès le mois de mai de l'année suivante, sans même attendre l'élection. Au début de

1. Sur toute la négociation avec le duc de Neubourg, voir *U. u. A.*, XI, 731 sqq.
2. Lettre de Crockow à l'électeur, Stockholm, 3 juillet 1666. *U. u. A.*, XII, 172.
3. *U. u. A.*, XI, 747.



novembre, l'électeur pressa Goess d'écrire à Vienne. En décembre, enfin, il se résolut à agir. Le 24, il ordonna à Hoverbeck de parler à la reine, en le laissant juge de ce qu'il pourrait dire sans imprudence ; le 26, il signa l'instruction de Blumenthal, qui partit pour Vienne, sous le prétexte de féliciter l'empereur de son mariage, en réalité pour découvrir les intentions de la Cour impériale [1]. Le 29, il écrivit au jeune Schwerin, qui se trouvait alors à Paris, et qu'il chargea de pressentir le roi [2].

Mais Frédéric-Guillaume dut bientôt reconnaître qu'il ne gagnerait aisément ni l'empereur, ni le roi de France, ni même la régence de Suède. Avant la fin de janvier, il apprit, par une lettre de Crockow, que l'attitude de celle-ci n'était plus la même ; elle ne voulait point d'un roi français en Pologne, mais elle craignait de blesser Louis XIV ; elle temporisait et l'on ne pouvait guère se fier à elle. Au début de février, il sut que l'empereur ne se déclarerait pas avant que Jean-Casimir fût mort ou eût abdiqué ; Léopold, en réalité, avait de nouveau son candidat à lui, le jeune Charles de Lorraine, le neveu du duc régnant. Enfin, vers la fin de mars, arriva la première relation de Schwerin ; Lionne et le roi l'avaient bien accueilli, mais c'est à peine s'il avait osé parler du duc de Neubourg : Louis XIV lui avait déclaré nettement qu'il n'abandonnerait pas Condé. Ainsi Frédéric-Guillaume restait seul, et déjà Hoverbeck l'avait imprudemment découvert en demandant audience à la reine pour lui recommander le duc de Neubourg [3]. La question polonaise se posait donc à nouveau, plus urgente et plus inquiétante, au moment où se posait aussi la question des Pays-Bas.

***

Les prétentions de Louis XIV et les fameux « droits de la reine » étaient connus en Allemagne depuis assez longtemps déjà : les Espagnols et les Autrichiens avaient eu intérêt à les ébruiter. Dès l'hiver précédent, nous l'avons vu, l'offensive de l'évêque de Munster n'avait été qu'un expédient pour permettre aux alliés de

1. Sur la mission de Blumenthal, voir *U. u. A.*, XII, 573 sqq.

2. Sur la mission de Schwerin, voir *ibid.*, 691 sqq.

3. Voir *U. u. A.*, XII, 311 sqq. les instructions envoyées à Hoverbeck le 24 décembre 1666, et en particulier la note qui y fut ajoutée lorsqu'Hoverbeck eut notifié à la reine les intentions de l'électeur (*ibid.*, 313, note 1) ; la lettre du 7 janvier 1667, dans laquelle Hoverbeck raconta l'audience royale ; enfin la réponse de l'électeur, en date du 17 janvier.



l'Espagne de prévenir le roi de France et l'on s'attendait alors à l'entrée des troupes françaises dans les Pays-Bas. Mais depuis la paix de Clève et tant que durait la guerre entre les Provinces-Unies et l'Angleterre, on ne pouvait savoir quand et comment le roi de France ferait valoir ses droits. Les négociations qui se prolongèrent en Allemagne pendant toute l'année 1666 restèrent secrètes ; on remarquait les allées et venues du prince Guillaume de Fürstenberg ; on suspectait toutes les démarches de l'électeur de Cologne ; mais on n'était certain de rien ; on n'eut connaissance ni de l'alliance signée par le duc de Neubourg avec Louis XIV le 21 juillet, ni de celle que l'électeur de Cologne conclut à son tour le 22 octobre. On ne pouvait que craindre et se défier [1].

Du moins la défiance était-elle générale ; et précisément elle empêchait les princes allemands de rien faire, parce que toute démarche leur paraissait cacher un piège. Un incident, celui de la quadruple alliance, peut suffire à le montrer [2]. Pendant la guerre anglo-hollandaise, la Suède s'était d'abord rapprochée de l'Angleterre contre la Hollande, qui était sa rivale dans la mer Baltique. Puis, elle avait aussitôt regretté ses engagements, lorsque Louis XIV s'était déclaré contre Charles II et surtout lorsque Pomponne était venu, comme le disait pittoresquement Lionne, faire sonner à Stockholm les cloches d'argent. Elle avait alors débarqué sur la côte allemande quelques milliers d'hommes, que Wrangel installa dans le duché de Brême. Ceux-ci pouvaient servir contre Brême même, qui soutenait en dépit de la Suède ses droits de ville libre ; ils pouvaient aussi, au besoin, intervenir dans la guerre hollandaise, ou du moins faire craindre leur intervention ; en réalité, la Suède, déchue et ruinée, mais qui n'avait point perdu son prestige, voulait rappeler aux Allemands qu'elle existait toujours et tirer quelque subside de l'Angleterre ou de la France, peut-être des deux. Aussitôt, l'émoi fut grand en Allemagne et en Hollande. Les Hollandais s'étaient assuré contre la Suède l'alliance du Danemark ; Jean de Witt eut l'idée de faire entrer dans cette alliance la maison de Brunswick et l'électeur de Brandebourg, qui venaient de l'aider contre l'évêque de Munster ; cette quadruple alliance eût mis la Hollande en sûreté, en même temps qu'elle eût fait contre-poids à l'alliance française et donné aux États-Généraux plus d'indépendance pour surveiller les ambitions de la France aux Pays-Bas.

1. On trouvera dans Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, II, 22 sqq., le texte du premier traité et des extraits du second.

2. Sur la quadruple alliance, voir *U. u. A.*, XII, 68 sqq., 124 sqq.

Tout marcha d'abord à souhait. Dès les premiers jours de mai, à Clève, Beverning parla du projet à l'électeur, qui se montra tout disposé à l'accueillir ; après le départ de Colbert, le 18 mai, Frédéric-Guillaume partit pour Amsterdam et s'y entendit sans peine avec Jean de Witt : la quadruple alliance pouvait être conclue en quelques jours. Mais bientôt les défiances entrèrent en jeu. Quoique le projet hollandais fût évidemment contraire aux intérêts de Louis XIV, qui voulait que la Hollande eût besoin de sa protection et qui redoutait en Allemagne toute ligue indépendante ; quoique d'Estrades eût reçu l'ordre d'en empêcher ou d'en retarder la conclusion, Goess crut aussitôt y découvrir quelque machination française. « La chose m'est suspecte, écrivait-il à Vienne, parce que j'y vois la main des Français[1]. » Schwerin, que l'électeur laissa en Hollande, toujours timide et toujours défiant, temporisa ; Frédéric-Guillaume lui-même se mit à hésiter et, s'il entra cinq mois plus tard dans la quadruple alliance, enfin conclue, ce fut parce qu'elle avait changé de caractère et pour éviter qu'elle ne se formât sans lui.

A vrai dire, ce n'était pas seulement une défiance vaine qui retenait Frédéric-Guillaume. Ses hésitations se justifiaient par les difficultés multiples qui l'embarrassaient à la fois, à l'est comme à l'ouest, en Pologne et vers le Rhin. La question de Pologne et celle des Pays-Bas restaient liées. D'un côté comme de l'autre, Frédéric-Guillaume était, d'intérêt et de cœur, l'ennemi de Louis XIV ; il aurait voulu sauver les Pays-Bas et soustraire la Pologne à l'influence française ; la seule solution logique et franche eût été la guerre. Mais, pour que cette guerre fût possible, il eût fallu réconcilier, contre la France, l'Angleterre et la Hollande, la Suède et l'empereur ; et l'heure des coalitions n'avait pas encore sonné. Frédéric-Guillaume venait d'irriter l'Angleterre en soutenant les Provinces-Unies ; il se défiait de la politique impériale ; il s'était à grand peine réconcilié avec la régence de Suède par le traité du 27 mars ; mais il y avait loin de cette alliance défensive à un accord effectif et solide. Dès lors, il devait ménager la Suède, parce qu'il avait besoin d'elle en Pologne, et ménager Louis XIV, parce qu'il n'était pas sûr de la Suède. Il ne pouvait que réserver l'avenir.

1. « Mir ist die Sach suspect, weiln die Franzosen die Hand darin halten. » Goess à l'empereur, Clève, 5 juin 1666. *U. u. A.*, XIV, 276.



II. — La mission de Millet [1].

Au début de l'année 1667, Louis XIV était enfin prêt à exécuter ses plans. Depuis le grand incendie de Londres, les Anglais s'étaient montrés plus favorables à la paix ; Charles II avait accepté de négocier en Hollande et l'on avait décidé, vers la fin de mars, qu'un congrès se réunirait à Bréda sous la médiation du roi de France ; celui-ci pouvait escompter déjà la fin prochaine de la guerre anglo-hollandaise et d'ailleurs Charles II lui avait promis de rester neutre, pendant une année entière, entre la France et l'Espagne [2]. En Allemagne, Louis XIV désirait surtout interdire aux troupes impériales l'accès des Pays-Bas ; il ne se fiait guère à la ligue du Rhin, qui n'avait plus devant elle que quelques mois d'existence et qu'il paraissait difficile de renouveler encore une fois ; mais il était à peu près sûr de la Bavière [3] et Guillaume de Fürstenberg venait de gagner secrètement le duc de Neubourg, l'électeur de Cologne, l'électeur de Mayence, qui tous trois, l'un après l'autre, avaient promis de rester neutres et de fermer leur territoire ; enfin l'évêque de Munster était sur le point de signer un traité semblable. De plus, Louis XIV, en même temps qu'il opposait à l'empereur, le long du Rhin, une barrière d'États neutres, espérait aussi le paralyser tout à fait en bouleversant la Pologne. Il reprenait simplement le plan de l'année précédente. Au mois de janvier 1667, la Cour de Pologne, d'accord avec l'ambassadeur de France, envoya le grand-référendaire, Morsztyn, prier Louis XIV de secourir le royaume, que menaçaient les Tartares et les Turcs [4]. La réponse se fit d'autant moins attendre que, le 31 janvier, mourut Lubomirski, l'adversaire le plus puissant et le plus opiniâtre du parti français ; en mars, Louis XIV promit

1. Voir *A. E.*, Brandebourg, 5, et *U. u. A.*, II, 431 sqq.

2. Voir Mignet, *op. cit.*, II, section 1re.

3. Cf. Dœberl, *Bayern und Frankreich*, 293 sqq.

4. Sur Morsztyn, et en particulier sur sa mission de janvier-juin 1667, consulter une excellente étude de M. de Boislisle dans son édition de Saint-Simon, t. III, appendice xxvii, 519 sqq. On y trouvera une lettre de Morsztyn à Condé, en date du 13 mars, qui montre que la mission de Millet était résolue avant son arrivée, dès la fin de février ou les premiers jours de mars. Lionne semblait compter sur un traité d'alliance. « Je le tiens très important à touttes nos affaires, écrivait Morsztyn, et ne le croy pas impossible; mais j'appréhende que, sur cette espérance, on ne s'abandonne pas tout sur ce seul expédient, qui n'est ny prompt, ny tout à faict asseuré. »



un corps de troupes, que le prince de Condé commanderait en personne. Mais, au lieu de s'adresser, comme en 1666, à la Suède, que Pomponne ne parvenait pas à gagner, Louis XIV résolut de négocier en Allemagne, avec la maison de Brunswick et l'électeur de Brandebourg. Millet, qui se trouvait alors à Munster, fut chargé de passer d'abord à Celle, puis à Berlin, pour y obtenir le libre passage des troupes royales et l'abandon de quelques milliers d'hommes que le roi prendrait à son service.

La mission de Millet montre bien que Lionne, malgré ses défiances ou plutôt à cause d'elles, connaissait mal l'électeur et pouvait se laisser prendre à de véritables illusions. Au fond, même après l'ambassade de Colbert, qui avait apprécié la politique électorale avec beaucoup plus de clairvoyance que de Lesseins, Lionne ne se défaisait pas tout à fait des opinions courantes et des préjugés que son cousin avait dû fortifier en lui ; à force d'entendre tous ses agents en Allemagne lui répéter sans cesse que l'électeur était dirigé par ses ministres et que ses ministres étaient à vendre, il croyait un peu trop que la politique électorale fût uniquement une politique d'affaires. Il n'en avait pas démêlé les intentions lointaines. Il ne comprenait pas que Frédéric-Guillaume, en aucun cas, à aucun prix, ne voudrait d'un roi français en Pologne et ne consentirait à louer ses troupes pour exécuter un plan qu'il avait toujours combattu. Si Lionne avait mieux connu l'électeur, il eût senti que l'annonce d'une expédition en Pologne était presque un moyen infaillible pour jeter le Brandebourg dans le parti contraire à la France ; il n'eût pas espéré qu'il suffirait de laisser « entrevoir » à Frédéric-Guillaume la remise d'Elbing et la garantie de sa souveraineté en Prusse pour le faire « mordre à la grappe » ; il ne se fût pas figuré que la seule idée d'entretenir ses troupes aux frais du roi serait « un motif puissant » pour « l'embarquer dans l'affaire [1] ». Il se serait rendu compte que la mission de Millet n'était pas seulement délicate, mais probablement inutile et certainement dangereuse.

Quant à l'ambassadeur qu'il expédiait à Berlin, il était bizarrement choisi. Ce n'est pas que Jeure Millet fût sans talents ni sans expérience ; il approchait de la cinquantaine et il avait rendu d'utiles services à la fois dans les ambassades et dans l'armée, où il était alors maréchal de camp. Mais c'était bien plutôt un soldat

1. Voir l'instruction entière, *Instructions aux ambassadeurs de France, Prusse*, 127.



qu'un diplomate. Dans ses dépêches, au style incorrect et hardi, il ne songe guère à se faire valoir et ne cache point ses défauts. Il répète à Lionne qu'il est ignorant, qu'il entend à peine le latin, qu'il ne sait que sa langue maternelle et l'italienne, qu'il n'a pas assez d'esprit et de jugement pour se gouverner seul, qu'il n'a d'autre mérite que d'être appliqué, laborieux et plein de zèle [1]. Il est doué d'une imagination très vive ; il aime à raisonner et à présenter ses conjectures ; mais, dès qu'il a laissé courir sa plume, il demande grâce pour « ses visions » et s'excuse d'avoir « barbouillé le papier [2] ». Surtout il est, comme il l'avoue lui-même, « brutal et tout d'une pièce ». Il ne s'habitue pas aux lenteurs, aux roueries de la diplomatie allemande ; il bout de se sentir épié, tâté, trompé et d'être obligé de tromper lui-même ; à chaque moment, il éclate : « Quel personnage fais-je ici avec ces fourbes, s'écrie-t-il, io crepo [3] ! » Et comme il connaît son tempérament, comme il se défie toujours de son humeur brusque et franche, il en devient presque timide ; il a « si grand peur de manquer qu'il tremble [4] » et qu'il maudit ce métier, où il « s'enrouille ». Millet n'a donc ni la prudence, ni la finesse, ni la patience que sa mission, plus que toute autre, eût exigées. Enfin, il part sans illusions et bien imbu de toutes les idées fausses qui couraient sur l'électeur et sur ses ministres. Il n'a jamais cru que le roi réussirait en Pologne [5], et il ne se flatte pas de réussir à Berlin. « Vous connoissez mieux que moy, écrit-il à Lionne en quittant Celle, la cour dudit seigneur électeur, dont les délibérations sérieuses sont à prix, où [6] MM. les Princes d'Anhalt, le baron de Suerin et M. de Pelnitz, qui gouvernent leur maistre, vendent leurs suffrages à qui en a besoin et où le plus ou le moins avance ou recule le succez de ce que l'on propose ou désire... [7] » ; et comme il n'emporte pas « la clef d'or », il se désespère à l'avance.

1. Voir les lettres du 9 novembre et du 11 décembre 1667. *A. E.*

2. « Mais ce sont des visions d'un homme ignorant comme moy... » 3 août 1667. — « Mais comme vous voyez plus clair que moy à touttes choses le papier que je barbouille est sans doutte inutile. » 19 octobre 1667. *A. E.*

3. 28 septembre 1667. *U. u. A.*, II, 480.

4. Lettre du 9 novembre. *A. E.*

5. Pendant son séjour à Berlin, Millet exprime plusieurs fois la crainte qu'on ne l'envoie en Pologne ; il préférerait, écrit-il à Lionne le 8 juillet 1668, qu'on ne le mêlât pas aux affaires polonaises « du succez desquelles... je n'ay jamais eu bonne opinion. » *A. E.*, Brunswick, 1. Il avait rempli déjà, en 1664, une mission en Pologne.

6. Que (ms).

7. Lettre de Millet à Lionne, Celle, 26 avril 1667. *A. E.* Brunswick, 1.



Millet, qui arriva le 1er mai à Berlin, eut audience à Potsdam quelques heures après : Frédéric-Guillaume savait déjà, par une lettre du duc de Brunswick, ce qui s'était passé à Celle et il devait avoir hâte de connaître par lui-même les intentions et les propositions de Louis XIV. Millet lui exposa donc « tout le contenu » de son instruction. Il lui parla de l'ambassade de Morsztyn, lui vanta la générosité du roi de France, qui préférait les intérêts de la chrétienté aux siens propres, comme il l'avait montré déjà dans la dernière guerre de Hongrie, et qui voulait encore secourir la Pologne contre les Tartares, en y faisant passer un corps de dix mille hommes commandés par un aussi grand capitaine que le prince de Condé ; il termina en exprimant l'espoir que l'électeur ouvrirait volontiers ses États à des troupes qui allaient défendre une cause si juste. Malheureusement ce beau vêtement diplomatique dont le roi habillait son entreprise polonaise ne pouvait guère tromper personne, moins que tout autre un prince aussi défiant que Frédéric-Guillaume et qui connaissait de longue date tous les secrets de la politique française en Pologne. En écoutant Millet, l'électeur n'eut qu'une idée : la France allait essayer d'accomplir ses desseins par la force et ruiner ainsi tous les plans qu'il avait lui-même formés. Mais il n'était pas homme à rebuter hâtivement un ambassadeur, surtout celui du roi le plus puissant de l'Europe ; il se contenta d'arguer que la Pologne n'avait plus besoin de secours et qu'elle renonçait d'elle-même à en réclamer : puis il annonça qu'il lui faudrait quitter Potsdam dès le lendemain, pour aller au devant de l'électrice, et il pria Millet d'attendre son retour.

Le prétexte de Frédéric-Guillaume n'était que trop réel. Louise-Henriette était restée en Hollande depuis le mois de mai 1666 et sa santé, déjà chancelante, y avait été ruinée par la phtisie ; elle revenait en Brandebourg, hâtant le voyage autant que ses forces le pouvaient permettre, pour revoir avant de mourir son mari et ses enfants. Mais Frédéric-Guillaume, en allant au devant d'elle jusqu'à Magdebourg, se réservait aussi le temps de réfléchir et surtout de s'informer avant de prendre une résolution définitive. Dès qu'il eut congédié Millet, il alla trouver Goess dans sa chambre même et lui raconta l'entrevue [1] ; sur le conseil de l'ambassadeur impérial, il essaya d'obtenir que Millet mît par écrit sa demande ; mais celui-ci, devinant le piège, s'y refusa. Puis le 2 mai, au matin,

1. Goess à l'empereur, Berlin, 6 mai 1667. *U. u. A.*, XIV, 302.



Frédéric-Guillaume revit Millet, qui, pressé par ce départ subit, se décida à lui présenter aussitôt la seconde proposition dont Lionne l'avait chargé, celle d'une entente entre l'électeur et le roi en vue de faire élire Condé. Il va sans dire que Frédéric-Guillaume éluda celle-ci comme l'autre et qu'il n'en fut que plus inquiet.

Pendant la semaine qui suivit, l'électeur s'informa et agit de tous les côtés à la fois. Le 4 mai, il écrivit au duc de Neubourg, qui devait craindre autant que lui les nouveaux projets de la France ; presque en même temps partirent des lettres pour Georges-Guillaume de Brunswick, pour le connétable Wrangel, pour les électeurs de Mayence et de Cologne [1]. A Berlin, Schwerin conférait sans cesse avec Goess et avec Stratmann, le résident du duc de Neubourg, et répétait à Millet que l'électeur ne pouvait s'aliéner les Polonais en introduisant chez eux, malgré eux, des secours dont ils ne voulaient point. Le 14 mai, il y eut séance du conseil secret. Tous les conseillers s'accordèrent pour que l'on donnât à Millet une réponse dilatoire sur la question du passage. Quant à celle de l'élection, leur avis unanime était aussi de décourager poliment le roi de France ; mais la réponse était plus délicate à rédiger. Fallait-il la donner précise et rappeler que les constitutions polonaises défendaient de songer à l'élection pendant la vie du roi régnant ? Fallait-il au contraire la faire très générale et très vague ? Les avis se partagèrent. On la rédigea d'abord tout au long, à la demande de Somnitz ; puis Somnitz, sur les observations de Schwerin, changea d'idée et proposa quelques phrases qui ne pouvaient rien compromettre ; enfin Schwerin supprima même celles-ci [2]. Dans la résolution qui fut remise à Millet, le 17 mai, l'électeur promettait de donner passage aux troupes

1. Sur les négociations qui accompagnèrent celle de Millet, voir *U. u. A.*, XII, 699 sqq.

2. Voir le protocole inédit du conseil secret du 4/14 mai 1667, ainsi qu'une lettre de Somnitz à Schwerin, qui n'a pas été publiée dans les *U. u. A.* : « Monsieur, il est bien vray que j'ay esté d'advis qu'on fist mention de la constitution de Pologne, touchant l'élection, mais pesant l'affaire davantage, il me semble estre mieux de n'en parler poinct, de faire mesme la résolution sur ce suject de l'élection la plus courte que possible, pour exemple : (suit une résolution en quelques phrases)... V. E. en fera ce qui luy semble. » (*A. R. P.*). La résolution, rédigée tout au long, est publiée, *U. u. A.*, XII, 696 : la minute porte en tête cette note : « Diese resolution ist nur et usque ad signum abgeschrieben und den 7 (17) May dem Frantzœsischen Abgesandten... zugestellet worden. » Schwerin a supprimé toute la seconde partie, relative à l'élection.— Le protocole du conseil, la lettre de Somnitz et la forme définitive donnée à la résolution montrent bien l'attitude de Schwerin.

royales « si les autres États de l'Empire ne le refusaient point et si le roi et la république de Pologne le demandaient ». Quant à l'élection, il n'en parlait pas [1].

***

D'ailleurs, la situation se compliquait. En Pologne, il est vrai, un événement inattendu semblait rendre plus probable l'échec final des prétentions françaises : la reine Louise-Marie était morte le 10 mai et Frédéric-Guillaume en avait reçu la nouvelle avant le 15. Mais, d'autre part, l'électeur devait se préoccuper aussi des Pays-Bas. Vers le milieu du mois arrivèrent des lettres pressantes de Castellar, l'ambassadeur espagnol à Vienne, et de Castel-Rodrigo : l'Espagne implorait l'aide du Brandebourg et annonçait l'invasion prochaine. En effet, le 8 mai, Louis XIV écrivait à Madrid pour réclamer une dernière fois l'héritage de la reine et déclarer qu'il allait en prendre possession ; le 13 mai, il avertissait les puissances de son entrée en campagne ; le 16, il quittait Saint-Germain pour rejoindre Turenne à Amiens ; le 22, les hostilités commençaient [2].

Évidemment, Frédéric-Guillaume ne pouvait savoir encore ce qu'il ferait et il était en tout cas résolu à ne s'avancer qu'avec une extrême prudence. Goess, qui le voyait chaque jour, écrivait à Vienne, le 27 mai, que l'électeur allait sans doute observer et attendre ce qu'on ferait autour de lui ; qu'il ne serait pas facile de l'engager dans la guerre, à moins qu'il ne vît un parti tout formé et très fort et qu'on ne lui promît de solides avantages ; un mois plus tard, il remarquait encore que la Cour électorale ne s'inquiétait pas autant de l'affaire belge que de l'affaire polonaise [3]. Frédéric-Guillaume, en effet, se préoccupait avant tout de ses desseins en Pologne et l'on peut presque affirmer que la mort de Louise-Marie le consolait à demi de l'invasion française en Flandre. Dès le 18

1. Pufendorf, *De rebus gestis Friderici-Wilhelmi magni*, trompé par les lettres de congé remises à Millet le 28 juin, a cru qu'il était retourné en France et distingue deux missions, l'une en mai et juin, l'autre en novembre (livre X, § 29 et § 42). Après avoir raconté la première, il ajoute : « Caeterum Milletus iste, Lutetiam redux, Electorem ejusque potentiam magnifice efferebat, etc... »

2. Mignet, *Op. cit.*, II, section 2.

3. Lettres de Goess du 27 mai et du 17 juin, *U. u. A.*, XIV, 306 et 310. « Ich vermerke, dass man dahie rem belgicam nit in gleicher consideration habe, noch so sehr zu Herzen fasse als rem polonicam. »

mai, il songe à remarier Jean-Casimir ; il propose la fille aînée du duc de Neubourg, à laquelle il attribue seize ans et qui malheureusement n'en avait que douze ; il cherche surtout à gagner l'entourage du roi, pour détacher peu à peu celui-ci du parti français [1]. Sans doute, il ne se désintéresse pas des Pays-Bas. Il sera l'un des premiers à soutenir que le cercle de Bourgogne appartient bien à l'empire et que les traités de Westphalie n'interdisent pas aux autres cercles de lui porter secours. Mais il se défie, et non sans raison, de tous ses voisins.

L'évêque de Munster fait des levées ; bien qu'il soit, depuis le mois de mars, l'allié de l'électeur de Cologne, de la maison de Brunswick, du landgrave de Hesse-Cassel et de Frédéric-Guillaume lui-même [2], n'est-il pas en secret poussé par le roi de France et n'est-ce pas avec l'argent français qu'il paie ses troupes ? Le 24 mai, Jean de Witt parle à Blaspeil ; il lui dit que les États-Généraux voudraient bien s'entendre avec le Brandebourg et se rapprocher de la Suède ; mais peut-on se fier à Jean de Witt et ne répétera-t-il pas à d'Estrades tout ce qu'on lui aura dit en confidence ? La régence de Suède, elle aussi, fait à l'électeur des avances ; mais ne cherche-t-elle point à le compromettre et n'est-elle point d'accord avec Pomponne ? En attendant qu'il y voie plus clair, Frédéric-Guillaume ne parle que de médiation et garde les mains libres. L'électeur de Mayence a proposé une réunion du collège électoral, qui offrirait ses bons offices à la France et à l'Espagne : Frédéric-Guillaume l'approuve ; il se contente de hâter, sur les instances de Goess, cette médiation bien inoffensive ; afin qu'elle prenne une forme précise, il en fait la proposition officielle, par l'envoi d'un ambassadeur, Berlepsch, à la Cour de Mayence ; il presse même Philippe de Schœnborn de faire précéder la démarche collective d'une lettre personnelle à Louis XIV. Il voudrait la paix et il ne le cache pas. Mais il entend ne pas se compromettre pour les Espagnols ni pour l'empereur, dont les intérêts sont le plus directement atteints et qui doivent agir les premiers.



Au milieu de juin, un incident curieux se produisit, qui ne fut pas sans d'assez graves conséquences et qui suffirait à prouver,

1. *U. u. A.*, XII, 335.

2. Par l'alliance défensive de Brunswick, signée le 25 mars 1667. Voir Mœrner, 313

s'il était besoin, que Frédéric-Guillaume pensait surtout à l'affaire polonaise. Le 5 juin, Morsztyn, qui revenait de France par la Hollande, arriva à Berlin et se logea chez Millet [1]; il comptait y trouver des instructions nouvelles, car la mort de la reine était survenue depuis son départ ; mais Millet n'avait rien reçu. Morsztyn fit comme si rien ne s'était passé pendant son absence : il sollicita de l'électeur le libre passage pour les troupes françaises et soutint que ni le roi ni la république ne révoquaient la demande qu'ils en avaient faite. Il semble que les ministres de l'électeur voulurent profiter du passage de Morsztyn pour gagner celui-ci au parti du duc de Neubourg et lui persuader que la mort de la reine avait entièrement ruiné le parti français [2]; Frédéric-Guillaume ajouta même, pour l'intimider, qu'il était d'accord avec l'empereur et la Suède et parla d'une ligue déjà formée. Morsztyn s'irrita de la menace et sans doute y répondit par quelque menace analogue ; il dut affirmer que Jean-Casimir n'avait pas changé d'idée ; peut-être alla-t-il jusqu'à dire que l'élection se ferait de gré ou de force. En tout cas, le 14 juin, c'est-à-dire cinq ou six jours après, le prince d'Anhalt et le baron de Pœllnitz vinrent trouver Millet avec les apparences de la plus vive inquiétude. Ils lui répétèrent les prétendues confidences de Morsztyn : celui-ci leur avait déclaré, dirent-ils, « que Sa Majesté polonaise était engagée, non seulement d'honneur et de parolle avec le Roy nostre Maistre, mais par un traité entre eux, que la meilleure partie des sénateurs et tous les grands officiers de la couronne y consentiroient, que le Roi de Pologne alloit s'abdiquer, qu'il estoit résolu que M. le Prince s'embarqueroit à Dunkerque avec huict mille hommes de pied et deux mille cavaliers auxquels on donneroit des chevaux en Prusse [3] ». Puis Anhalt s'empressa d'ajouter que l'électeur « seroit obligé de donner avis de ce passage futur d'une flotte française en la mer Baltique au roi de Danemark et aux Suédois afin qu'ils prissent leur sûreté. » Millet s'étonna que Morsztyn en eût dit si long, surtout à son insu, et il ne put que démentir un projet dont il n'avait nulle connaissance. Mais, dès le

1. « Il est venu descendre chez moy, dont je fais les honneurs du mieux qu'il m'est possible... » Millet à Lionne, 8 juin 1667. *A. E.*

2. Voir un passage d'une lettre de Millet à Lionne, en date du 15 juin 1667. *U. u. A.*, II, 448.

3. Voir la lettre de Millet du 15 juin, *U. u. A.*, II, 446 ; mais les passages que je cite n'avaient pas été déchiffrés. Millet répète les paroles attribuées à Morsztyn par Anhalt. Il ajoute que Morsztyn ne lui avait parlé de rien de semblable.



9 juin, Frédéric-Guillaume en avait transmis la nouvelle à Varsovie et à Stockholm et il va sans dire qu'Hoverbeck et Crockow la répandirent[1]. En Pologne, elle provoqua une irritation très vive contre la Cour, qui s'était étudiée à calmer les méfiances et qui affirmait que personne ne songeait plus à l'élection. En Suède, Pomponne venait précisément de rencontrer meilleur accueil : dès que Crockow eût montré ses lettres, tous les ennemis de la France reprirent courage et le chancelier lui-même, si bien disposé qu'il fût, ne dissimula pas ses inquiétudes. La négociation française s'arrêta court, tandis que les conférences recommençaient avec l'envoyé de Brandebourg, qui fut tout étonné de voir les difficultés s'aplanir et qui obtint de la Suède, dès le 2 juillet, une convention en faveur du duc de Neubourg[2]. « Si l'intention de l'électeur, écrivit Pomponne quelques jours après, alloit à précipiter cette Cour dans une résolution sur laquelle elle délibéroit encore, en luy faisant appréhender une flotte et une armée puissante de V. M^{té} dans la mer Baltique, on peut dire que son artifice a réussy[3]. » Frédéric-Guillaume ne songeait donc qu'à exploiter contre la France les propositions de Millet ou les imprudences de Morsztyn et qu'à achever en Pologne la ruine du parti français. Mais déjà les préoc-

1. Une phrase de la lettre du 15 juin fixe la date de la conversation entre Millet, Anhalt et Pœllnitz : « Je fus *hier* fort surpris, quand MM. le prince d'Anhalt et de Pœllnitz... » Or, la lettre où Frédéric-Guillaume annonce à Hoverbeck les confidences de Morsztyn est du 9 juin. Nous n'avons point de lettre semblable à Crockow, mais une lettre en date du 15, qui fait évidemment allusion à une lettre antérieure. De plus, dès le 25, Pomponne, à Stockholm, rend compte d'une conversation avec le chancelier, qui lui parle des nouvelles transmises à Crockow ; or les lettres mettaient d'ordinaire une quinzaine pour aller de Berlin à Stockholm. Frédéric-Guillaume eut donc aussitôt l'idée d'exploiter les paroles échappées à Morsztyn. Peut-être les inventa-t-il en partie. C'est l'avis de Pomponne (*A. E.*, Suède, 34. Lettre du 25 juin 1667), qui juge invraisemblable que Morsztyn les ait prononcées.

2. Mœrner, 314.

3. Lettre de Pomponne à Lionne, 16 juillet 1667. (*A. E.*, Suède, 35). Dans toutes ses lettres de juillet, Pomponne insiste sur les mauvais effets des nouvelles arrivées de Berlin ; mais d'autres raisons expliquent aussi le revirement de la Cour de Suède. « Il est certain, Sire, écrit-il le 9 juillet, que ces bruits de Berlin ont beaucoup contribué à refroidir le peu de chaleur qui avoit paru se rallumer pour V. M. depuis quelques jours ; mais ils n'ont pas esté les seuls. La nouvelle qui s'estoit répandue de l'accommodement de V. M. avec l'Angleterre avoit eu la principale part à ramener en quelque sorte les esprits. Ils sont retournés à leur premier éloignement lorsqu'elle s'est dissipée, tant est grande la dépendance que l'on a icy pour cette couronne. »



cupations de Louis XIV se tournaient ailleurs et, pour lui tout au moins, l'affaire des Pays-Bas restait seule au premier plan.

***

Il faut avouer qu'elle était délicate. On a beau dire, avec toute raison, que l'occupation de la Flandre était nécessaire pour éloigner de Paris la frontière espagnole et donner la sécurité au royaume ; que Philippe IV n'avait pas tenu ses promesses et que l'infante Marie-Thérèse restait indûment frustrée de toute dot et de tout héritage [1] : il n'en est pas moins vrai que le droit de dévolution n'était qu'un mauvais prétexte et que Louis XIV ne comptait que sur la force. Il faut avouer aussi que l'entreprise eût été étrangement téméraire, sans la faiblesse, le désarroi et les défiances réciproques des ennemis de la France. Celle-ci avait en effet contre elle, outre l'Espagne, presque toute l'Europe : l'Angleterre, qui ne voulait pas que Louis XIV s'emparât des bouches de l'Escaut ; les États-Généraux, qui ne voulaient point mettre sur leurs frontières d'aussi dangereux voisins que les Français ; l'empereur, qui ne pouvait leur laisser prendre un morceau de l'empire sans que son prestige en fût diminué ; les princes allemands, qui ne voyaient pas sans terreur les armes françaises s'approcher du Rhin ; la Suède même, qui depuis que la France s'était alliée au Danemark gardait en face d'elle une attitude équivoque et menaçante. En Flandre, le roi ne rencontrait point de résistance et les villes espagnoles capitulaient à son approche l'une après l'autre ; mais Lionne avait plus de soucis que son maître. Louis XIV était le chirurgien qui ampute, tandis que Lionne tâtait le pouls du malade — l'empire — et se demandait à chaque minute si celui-ci supporterait jusqu'au bout l'opération. Pour qu'elle réussît à souhait, encore fallait-il que l'Allemagne ne sortît pas trop tôt de sa torpeur.

De ce côté, la diplomatie française avait une triple tâche, à Ratisbonne, sur le Rhin, à Berlin. A Ratisbonne, l'empereur essayait de faire déclarer par la diète que le cercle de Bourgogne pouvait réclamer la garantie des autres cercles. En droit, la question était à la fois très simple et insoluble. Les traités de Westphalie avaient décidé que le cercle de Bourgogne serait à nouveau

1. On trouvera tous les arguments favorables à Louis XIV dans Legrelle, *La diplomatie française et la succession d'Espagne.*



considéré comme l'un des cercles de l'empire dès que cesserait la guerre entre la France et l'Espagne : depuis 1659, on ne pouvait donc nier qu'il en fît partie. Les mêmes traités permettaient aux différents cercles de se prêter secours et n'excluaient nullement le cercle de Bourgogne de cette assistance mutuelle. Mais ils interdisaient à l'empire de jamais venir en aide aux ennemis du roi de France. Il eût fallu, pour que tous les articles de la paix fussent respectés, que l'Allemagne pût secourir les Pays-Bas, pays d'empire, sans venir en aide aux Espagnols, ennemis de la France. En réalité, la question de droit, là comme ailleurs, importait peu : il s'agissait de savoir si l'archevêque de Salzbourg, le chef de la députation impériale, parviendrait à obtenir une action commune des États d'empire, ou si Gravel, l'ambassadeur de France, réussirait à empêcher toute décision de la diète [1]. — Sur le Rhin, Louis XIV ne se contentait pas des promesses secrètes que lui avaient faites les électeurs de Mayence et de Cologne, le duc de Neubourg et l'évêque de Munster ; il voulait lier ces quatres princes ensemble, gagner aussi leurs voisins et surtout obtenir de tous les princes rhénans la déclaration formelle qu'ils interdiraient le passage aux troupes impériales. Pour y mieux parvenir, Louis XIV se garda bien de paraître d'abord : il fit agir ses alliés secrets. Dès le début de juin, l'électeur de Cologne prépare une réunion d'électeurs et de princes, à Cologne même, pour y discuter la question des passages ; et c'est alors qu'Hugues de Lionne, très habilement, met à profit l'ancien projet d'expédition en Pologne ; il continue à réclamer le libre passage des troupes royales vers la Pologne, uniquement en vue de s'attirer un refus, qui servira de prétexte pour refuser à l'empereur le libre passage vers les Pays-Bas. C'est dans ce but que Louis XIV envoie Gaumont à Cologne. — Enfin Lionne cherche à gagner Frédéric-Guillaume, dont la décision emporterait sans doute celle de la maison de Brunswick et rendrait facile le succès de Gaumont et de Gravel. Le 7 juin, il envoie à Millet des instructions nouvelles : Millet ne parlera plus de l'expédition polonaise, mais seulement des Pays-Bas, et fera tous ses efforts pour obtenir de Frédéric-Guillaume une promesse de neutralité.

* * *

1. Sur tout ce qui se passa à la diète, voir Meinecke, *Der Regensburger Reichstag und der Devolutionskrieg*. *Hist. Zeitschr.*, 1888, t. 60.



Pendant les six derniers mois de l'année 1667, s'accomplit, dans l'esprit de Frédéric-Guillaume, une évolution intéressante. Elle montre qu'il subordonne toujours, comme le remarquait Goess, l'affaire belge à l'affaire polonaise, qui reste malgré tout sa préoccupation la plus durable. Elle éclaire à la fois son caractère et sa politique.

Nous avons dit comment se combattaient en lui le tempérament et la raison. S'il eût agi d'instinct, il se fût déclaré contre la France, parce que l'ambition de Louis XIV blessait son orgueil et menaçait deux choses qui lui étaient également chères, la liberté de l'empire et la sécurité des protestants. Ses sentiments n'étaient point douteux et c'est à peine s'il essayait de les cacher. Pour le mettre en fureur, Goess n'a qu'à lui parler de l'asservissement de l'empire : aussitôt Frédéric-Guillaume s'emporte, maudit Louis XIV et appelle de ses vœux l'heure où l'Allemagne se réveillera. Au contraire, ses protestations « mal plâtrées » et ses « sanglots » hypocrites ne trompent point Millet, qui n'a qu'amertume et que mépris lorsqu'il parle de l'électeur ou de ses ministres : « Les fourbes sont toujours fourbes, écrit Millet le 15 juin ; il n'y a nulle mesure à garder avec ces gens-ci et jamais conseil de prince ne fut si inégal, si incertain et n'eut une conduite si peu honnête. » Évidemment, malgré les assurances qu'on lui prodigue, l'envoyé de Louis XIV se sent entouré d'ennemis.

Mais, chez Frédéric-Guillaume, le sens pratique tient toujours les passions en bride et celles-ci s'épanchent en paroles, rarement en actes. Il n'a pas d'intérêt personnel à défendre les Pays-Bas ; tout au plus peut-il se dire que si les troupes françaises y sont tenues en échec, Louis XIV songera moins à la lointaine Pologne. Pour qu'il se déclare en faveur de l'Espagne, il faut donc, semble-t-il, qu'il risque peu de chose et qu'il ait l'espoir de quelque avantage ; il faut que les Espagnols prouvent d'abord qu'ils sont capables de se défendre eux-mêmes ; puis, qu'ils aient gagné l'empereur et la Suède, dont les États encadrent ceux de l'électeur ; enfin que l'Espagne paie un subside et qu'elle promette une récompense. Tel est le langage de la raison et tel est aussi celui des ministres, qui presque tous craignent la guerre et s'efforcent de calmer leur maître. Peu importe l'ardeur de Blaspeil en Hollande : il est loin, et ses imprudences mêmes ne parviendront pas à rien compromettre. Le prince d'Anhalt est et sera toujours « bon



Autrichien » ; mais son crédit, déjà menacé [1], tombe tout à fait après la mort de l'électrice Louise-Henriette. Schwerin déteste les Français et Millet ne tarit point sur sa fourberie [2] ; mais il est, de nature, prudent et craintif ; il sait combien sont maigres les ressources du Brandebourg ; il sait aussi qu'une guerre, en l'éloignant de Frédéric-Guillaume, risquerait fort de ruiner son influence. Iéna, quelles que soient ses tendances, ne recommande jamais qu'une règle unique, l'intérêt. Meinders n'est point assez sûr de son influence toute jeune pour s'émanciper encore : il n'est qu'un serviteur intime, dévoué et fidèle. Pœllnitz enfin, qui ne fait point partie du conseil, mais que Frédéric-Guillaume estime et écoute, s'entend avec Millet, qu'il avertit et qu'il seconde [3]. L'entourage de l'électeur, à défaut de sa prudence, suffirait donc à le mettre en garde contre les résolutions hasardeuses.

Aussi, pendant les mois de juin et de juillet, a-t-il grand soin de ne rien risquer. Si déjà toutes ses démarches trahissent ses préférences, il se garde bien d'engager l'avenir. Sans doute, il presse l'évêque de Munster de licencier ses troupes, parce qu'il voit en lui, non sans raison, un allié secret du roi de France. Il ne décourage pas, bien qu'il s'en défie, les avances des États-Généraux, et le 15 juin il avertit Blaspeil qu'il pourrait mettre en peu de temps vingt mille hommes sur pied. Il insiste auprès de Goess pour que l'empereur recherche l'alliance des Suédois. Il s'efforce de rétablir la bonne entente entre la maison de Brunswick et la Suède, et c'est l'un des objets de la mission du baron de Goltz et du conseiller Reinhardt, qu'il envoie à Wolfenbüttel et à Celle à la fin de juin. Il ne se fait pas représenter à Cologne, parce qu'il n'attend rien de bon d'une assemblée où intrigueront à leur aise un ambassadeur de Louis XIV et les deux Fürstenberg. Il contribue avec la Suède, et plus qu'elle peut-être, à empêcher le renouvel-

1. Les relations de Lincker, le secrétaire de la landgrave de Hesse-Cassel (voir Ribbeck, *op. cit.*), parlent d'une brouille prolongée entre l'électeur et le prince d'Anhalt, en janvier 1667. L'électeur est malade pendant cinq semaines et le prince ne fait pas prendre une seule fois de ses nouvelles; l'électeur jette au feu une lettre du prince sans la lire, etc. La mort de Louise-Henriette, dont le prince d'Anhalt avait épousé une sœur, puis surtout l'attitude du prince à l'époque du second mariage de l'électeur, en 1668, achevèrent de ruiner son crédit.

2. Les expressions de Millet, toujours très vives, ne prouvent d'ailleurs qu'une chose : c'est que Schwerin lui était hostile.

3. Voir la correspondance de Millet, passim. Millet, d'ailleurs, ne se fie pas entièrement à Pœllnitz et il exprime la crainte que celui-ci ne « coupe quelquefois des deux côtés ». *U. u. A.*, II, 455.



lement de la ligue du Rhin. Enfin, quand, le 28 juin, Millet, qui a reçu ses instructions du 7, veut lui faire promettre qu'il restera neutre et qu'il fermera ses États aux troupes impériales, il ne lui donne pas de réponse écrite ; il lui fait dire, par Meinders, que l'empereur, à sa connaissance, n'a point demandé le passage et que lui, simple électeur, ne pourra que se conformer aux décisions de la diète [1]. Mais il ne va pas plus loin, et l'impuissance de l'Espagne, la prudence excessive de l'Autriche ne sont point faites pour l'enhardir. Goess lui-même se plaint que l'on ne puisse savoir dans l'empire si vraiment l'empereur se soucie des Pays-Bas [2]. Que peut-il répondre à Frédéric-Guillaume quand celui-ci s'écrie : « Vous me poussez toujours à agir et vous-mêmes ne faites rien ! »

Vers la fin de juillet, les affaires polonaises ont pris meilleure tournure. L'électeur sait maintenant que la Suède n'agira pas d'accord avec la France, et Crockow lui a transmis la nouvelle de la convention du 2 juillet en faveur du duc de Neubourg. D'autre part, la marche des Français en Flandre devient chaque jour plus inquiétante ; il ne se passe guère de semaine sans que l'on apprenne l'entrée du roi dans quelque ville espagnole, et, dès le 16 juillet, les princes représentés à Cologne ont remis à Gaumont la réponse qu'il désirait ; ils s'opposeront à tout passage de troupes, aussi bien vers les Pays-Bas que vers la Pologne. Il est donc naturel que Frédéric-Guillaume se préoccupe un peu plus de la Belgique. Mais la Suède ne s'est engagée qu'en vue de l'élection polonaise et son attitude à l'égard de la France reste douteuse [3]. Aussi quand les ennemis de Louis XIV font un premier effort pour commencer indirectement la guerre, Frédéric-Guillaume se réserve-t-il encore. La tentative se produisit dès le commencement de juillet et Blaspeil en indiqua le plan dans une lettre du 12. L'évêque de Munster avait continué ses levées ; personne ne doutait plus qu'elles ne fussent payées par la France ; l'électeur de

1. La réponse lui fut communiquée le 30 juin : *U. u. A.*, XII, 698. Elle porte en tête : Responsum legato Gallico datum den 20 (30) Junii mündlich per me Fr. Meinders.

2. « Darbei ich an meinem geringen Ort sehr zweiflen muss, ob's E^r K. M. Diensten vortræglich, dass biss dato im Reich gleichsam dubitirt werde, ob E. K. M. sich der niederlændischen Provinzen annehmen werden oder nicht. » Lettre de Goess à l'empereur. Berlin, 1er juillet 1667. *U. u. A.*, XIV, 313.

3. Les hésitations de la régence de Suède recommencèrent d'ailleurs aussitôt après la signature de la convention du 2 juillet. Voir les lettres de Crockow, *U. u. A.*, XII, 196 sqq.



Brandebourg et les ducs de Brunswick, garants de la paix de Clève, étaient dès lors en droit d'intervenir si les Provinces-Unies les en requéraient ; il ne s'agissait que d'une simple *exécution*, que l'empereur autoriserait et seconderait ; dix à douze mille hommes suffiraient pour disperser l'armée de l'évêque et s'emparer de sa personne, et cette courte guerre, sans périls, permettrait aux troupes impériales de s'ouvrir un chemin vers les Pays-Bas. Déjà, Blaspeil, Romswinckel et Copes négociaient avec Jean de Witt ; Blaspeil se montrait, comme à l'ordinaire, plein d'enthousiasme ; il pressait l'électeur de sauver la cause évangélique et de ruiner les plans ambitieux de Louis XIV. Quant à Frédéric-Guillaume, il hésita, puisqu'il prit aussitôt l'avis de Schwerin ; puis il comprit que tous les dangers de l'entreprise risquaient fort de retomber sur lui et que s'il trouvait le roi de France derrière l'évêque, il se serait engagé sans le vouloir et sans être assuré de l'empereur, ni même des Provinces-Unies. Il refusa donc de « monter le premier en selle[1] » et le projet n'eut pas de suites.

Cependant, vers le milieu d'août, il est visible que son esprit s'échauffe et que peu à peu s'accroît en lui le désir de ne point rester inactif. Il apprend que la paix vient d'être signée à Bréda[2] et peut-être espère-t-il que l'Angleterre et les Provinces-Unies, réconciliées et libres, se déclareront pour la bonne cause. Il apprend d'autre part que trois électeurs, ceux de Mayence, de Cologne et de Trèves, deux princes, l'évêque de Munster et le duc de Neubourg, se sont alliés pour fermer leur territoire aux troupes impériales, en conformité de leur promesse au roi de France : c'est presque une seconde ligue du Rhin, celle-ci inexcusable et plus dangereuse que l'autre[3]. Or, à ce moment même, l'empereur et la régence d'Espagne semblent enfin sortir de leur inertie. Presque en même temps arrivent à Berlin, un ambassadeur autrichien, le comte de Mansfeld, et un ambassadeur espagnol, le margrave Hermann de Bade. Le premier vient, il est vrai, présenter à l'électeur les condoléances impériales, à l'occasion de la mort de l'électrice ; mais Frédéric-Guillaume ne doute pas qu'il n'ait aussi

1. C'est l'expression de Schwerin, qui déconseillait l'entreprise et écrivait à Frédéric-Guillaume, à la fin de juillet : « wæren wir aber dadurch allein eingestiegen, dürften wir auch allein in der Suppe sitzen bleiben. » *U. u. A.*, XII, 728.

2. Le 31 juillet 1667.

3. Millet écrit le 10 août, *U. u. A.*, II, 463, que l'électeur « sera sans doute bien surpris de cette liaison où M. le duc de Neubourg est entré sans sa participation nonobstant leur grande union pour leurs intérêts ».



quelque instruction secrète. Quant au second, il ne peut manquer d'apporter des propositions précises ; peut-être a-t-il l'assurance que les Provinces-Unies se joindront à l'Espagne ? que la Suède restera neutre ? Peut-être offrira-t-il un subside ? Peut-être même fera-t-il quelque promesse plus alléchante ? Évidemment, il est le bienvenu. Frédéric-Guillaume s'empresse d'appeler Schwerin, qui est alors à Landsberg avec les princes, car il ne veut pas confier à d'autre le soin de négocier avec le margrave.

Nous avons la preuve indirecte, mais irrécusable, que l'électeur était résolu à traiter, s'il eût trouvé dans l'alliance espagnole des garanties et des avantages suffisants. Le procès-verbal des conférences entre Schwerin, Meinders et le margrave commence en effet par un préambule inusité. Schwerin, qui craignait beaucoup la guerre et voulait mettre à l'abri sa responsabilité personnelle, a pris soin d'y faire noter, par son collègue Meinders, tous les conseils de prudence qu'il a prodigués, dès son arrivée à Potsdam. Le baron de Schwerin (dit le protocole), a représenté « tout au long » à Son Altesse Électorale que l'affaire était d'importance et méritait bien quelque réflexion ; qu'Elle devait prendre garde de s'engager « mal à propos » ; qu'Elle avait sans doute intérêt, comme tous les princes de l'empire, à ce que la France ne pût augmenter encore sa puissance, déjà formidable ; mais qu'elle ne devait point oublier que l'Espagne semblait « en mauvaise posture » et peu capable d'arrêter l'effort des Français. Il n'a pas craint de rappeler à Frédéric-Guillaume l'état précaire de sa santé ; ses attaques de goutte, plus fréquentes et plus longues, qui pouvaient le clouer sur son lit au milieu d'une entreprise aussi périlleuse. Enfin, il l'a supplié de lui adjoindre au moins quelque collègue pris parmi ceux qui étaient notoirement hostiles à la guerre, afin que le parti contraire pût faire entendre ses raisons. « Mais Son Altesse Électorale, conclut le préambule, n'en a pas moins décidé que lui, baron de Schwerin, et moi, Meinders, entreraient en conférences avec le margrave », quitte à lui bien représenter les difficultés de l'action et à ne se résoudre que d'après ses réponses. Ce procès-verbal [1] prouve évidemment trois choses : que Frédéric-Guillaume lui-même était tout disposé à agir ; que Schwerin, ainsi que Millet s'en rendait compte, était favorable à l'Espagne, mais avec toutes sortes d'hésitations et de

1. *U. u. A.*, XII, 761 sqq.



craintes [1] ; enfin qu'il y avait à la Cour un parti français, hostile à toute alliance espagnole.

A vrai dire, la maison d'Autriche se chargea de fortifier elle-même les doutes et les appréhensions de Schwerin. Ni Millet, ni Frédéric-Guillaume ne doutaient que Mansfeld, Goess et le margrave ne fussent d'accord. Il paraissait évident que le comte de Mansfeld venait préparer les voies au margrave et que Goess s'empresserait de joindre aux offres espagnoles les offres impériales. Or, il n'en était pas tout à fait ainsi. Mansfeld n'apportait pas autre chose que des compliments ; ce fut Goess qui prit sur lui de l'instruire, afin qu'il pût répondre à l'électeur si l'électeur lui parlait des Pays-Bas [2]. Goess, de son côté, ne savait point comment le margrave espérait tenter et gagner Frédéric-Guillaume ; il avait grand peur que la reine d'Espagne n'eût trop compté sur la générosité autrichienne et n'espérât se tirer d'affaire aux dépens de son bon frère l'empereur ; il ne fut un peu plus tranquille que lorsqu'il eut pris connaissance des lettres du margrave et se fût assuré par lui-même qu'il n'y était pas question de Iægerndorf [3]. Enfin, Hermann de Bade n'était pas envoyé de Madrid, mais de Bruxelles, et bien que Castel-Rodrigo eût pleins pouvoirs, son ambassadeur ne pouvait se sentir aussi libre que s'il eût reçu de la reine même ses instructions. En fait, il apportait des espérances plutôt que des promesses. Il savait fort bien que Frédéric-Guillaume réclamerait d'abord un subside, puis quelque morceau de terre à titre de récompense. Mais il ne devait traiter la question d'argent qu'après l'accord et jusque là promettre seulement que la reine d'Espagne ne lésinerait pas. Quant au second point, ses instructions n'en disaient rien ; tout au plus pouvait-il parler d'hypothèque et faire espérer à l'électeur, sans en donner l'assurance, qu'on lui remettrait une partie de la Gueldre en garantie du subside. Pour un prince aussi positif que Frédéric-Guillaume et qui connaissait de longue date la valeur des

1. Goess raconte, le 18 août (*U. u. A.*, XIV, 320), une conversation avec Schwerin qui donne bien la même impression : « Ich habe ihn in seiner vorigen Meinung bestœndig befunden, dass nemlich der Churfürst, sein Herr, zwar grosse Interesse darbei habe, dass die spanische Niederlanden im vorigen statu verbleiben, dass, wann eine sufficiente Party darzu gemacht würde, der Churfürst mit einzutreten ; dass er aber allein und wie die Sachen bis dato stehen, sich hierin einzulassen, kœnnte er nit finden. »

2. C'est Mansfeld lui-même qui le dit dans la relation qu'il remit à l'empereur à son retour. *Ibid.*, 326.

3. Voir la lettre de Goess à l'empereur, du 18 août 1667. *U. u. A.*, XIV, 319.



promesses espagnoles, c'étaient là vraiment de pauvres appâts [1].

La négociation d'Hermann de Bade ne pouvait donc être et ne fut qu'une ébauche, que l'on convint d'achever à Bruxelles où le margrave s'en retourna. Elle eut dû, semble-t-il, décourager l'électeur, qui s'attendait à tout autre chose ; et pourtant, c'est à partir de ce milieu d'août que Frédéric-Guillaume met le plus d'ardeur à combattre dans tout l'empire les efforts de la diplomatie française. Il subit une véritable crise de patriotisme, qui ne va pas jusqu'à l'aveugler, mais qui ranime en lui toutes les passions belliqueuses. Il est certain que dès lors il songe beaucoup moins à la Pologne qu'aux Pays-Bas, à ses intérêts personnels qu'à ceux de l'Allemagne. C'est le moment où se répand dans l'empire le livre imprudent d'Aubry sur les prétentions de Louis XIV [2]. Voilà donc l'ambition effrénée du roi de France qui se découvre elle-même ! Frédéric-Guillaume lit et relit le livre d'Aubry, il le garde dans sa poche [3], il y puise sans cesse des arguments en faveur de ses haines. Sans doute, quelque vive que soit son indignation légitime, il ne tentera pas l'impossible, il n'agira que s'il est sûr d'être entouré et soutenu. Mais, pendant plus de deux mois, il n'épargnera rien pour grouper autour de lui tous ceux que l'argent français n'a pas encore irrémédiablement corrompus. Il ne méconnait pas les difficultés de la tâche ; il sait bien (et ses ministres le lui répètent) que les princes ont des intérêts différents, que personne, même pas l'empereur, n'ose se compromettre le premier [4] ; mais il ne veut point renoncer, avant un dernier effort, à réveiller les bonnes volontés hésitantes et les courages intimidés. De là toute la campagne diplomatique d'août, de septembre et d'octobre 1667, pendant laquelle il n'est guère aidé que par les ducs de Brunswick et qui le réconcilie brusquement avec son ancien ministre, le prince de Waldeck, par la communauté des haines et des espérances [5].

1. Voir *ibid.*, et le protocole des conférences, XII, 761 sqq.

2. Aubry, *De jure regis Galliae in totum imperium*, 1667.

3. Godefroy d'Iéna, qui représentait l'électeur à la diète, vint à ce moment à Potsdam et fut reçu par Frédéric-Guillaume le 17 août ; il raconte dans son *Journal* que Frédéric-Guillaume lui parla longuement des affaires de l'empire et tout en causant, tira de sa poche le livre d'Aubry. *U. u. A.*, XII, 704.

4. Voir en particulier le très curieux mémoire que Frédéric d'Iéna remit à l'électeur, sur sa demande, le 27 août 1667. *U. u. A.*, XII, 770.

5. Nous n'avons pas à raconter ici les négociations multiples et infructueuses de ces trois mois. Voir *U. u. A.*. XII, 677 sqq., et A. Strecker, *Franz von Meinders*, Leipzig, 1892, ch. 3.



Mais, au début de novembre, l'évolution, jusque-là continue, s'interrompt et l'ardeur de Frédéric-Guillaume s'apaise tout-à-coup. Pour en comprendre les motifs, il faut nous reporter à quelques mois en arrière.

De bonne heure, Hugues de Lionne s'était inquiété de l'attitude suspecte de Frédéric-Guillaume. Il était averti par les dépêches de Millet, qui sentait l'inutilité de ses efforts ; Millet répétait que la Cour électorale était engagée ailleurs, qu'on le trompait et qu'il ne servait plus « qu'à faire des révérences. » D'autre part, Grémonville se plaignait que Frédéric-Guillaume excitât la Cour de Vienne et les avis des deux ministres étaient confirmés par ceux des agents secrets, de Wicquefort par exemple[1]. Le 27 juin, Lionne dénonçait les intentions hostiles de l'électeur et il en prenait prétexte pour conseiller à Louis XIV de limiter ses prétentions en les formulant : ce fut alors que le comte d'Estrades reçut l'ordre de communiquer en confidence à Jean de Witt l'étendue des prétentions royales et que Lionne essaya d'agir sur Frédéric-Guillaume par l'intermédiaire du duc de Neubourg[2].

De ce côté, il avait jeté déjà quelques amorces. Dès le mois d'avril, Fürstenberg laissait espérer au duc de Neubourg que la France abandonnerait peut-être la candidature de Condé et soutiendrait la sienne. Un peu plus tard, Gaumont répétait ce qu'avait déjà dit Fürstenberg et le duc en faisait avertir Frédéric-Guillaume par son résident à Berlin, Stratmann[3]. Il est intéressant de voir qu'à ce moment Frédéric-Guillaume, qui n'était nullement tenté

1. « Vicfort m'escrit qu'il sçait que M. l'Électeur de Brandebourg a escrit depuis peu à un Prince de ses voisins qu'il n'est plus temps de dissimuler et que les armes du Roy doivent réveiller tous les Princes de l'Empire... » Mémoire de Lionne pour le roi, du 27 juin 1667. *A. E.*, France, 415.

2. Lionne, après avoir signalé au roi les démarches suspectes de Frédéric-Guillaume, ajoute, dans le même mémoire : « Tout cela et ce qui se passe à Bréda, où la paix ne se fait point et peut-estre ne se fera point me confirme d'autant plus dans le sentiment que j'ay eu l'honneur de mander qu'il faudroit sans tarder davantage s'expliquer confidemment et aux Holandois et aux Princes du Rhin des conditions auxquelles le Roy est disposé de s'accommoder... » Nous atteignons ici l'origine d'une démarche, que signalent Mignet et Legrelle sans l'expliquer et qui devait conduire Louis XIV à la proposition de l'alternative. La politique de Frédéric-Guillaume contribua donc, sans qu'il s'en soit douté, à déterminer Louis XIV à limiter ses prétentions. — Nous citerons plus d'une fois encore ces mémoires envoyés par Lionne au roi absent. Ils nous donnent la pensée même du roi ou du ministre et il semble qu'ils aient échappé à Mignet et à Legrelle.

3. Voir une lettre de Blaspeil à l'électeur, datée de Clève, 27 avril 1667, *U. u. A.*, XII, 711, et la réponse de l'électeur, *ibid.*, 712.



encore de se compromettre pour les Espagnols, accueillit très bien l'ouverture. Il écrivit à Blaspeil, le 15 juin, que rien ne serait plus profitable au succès du plan polonais que d'y gagner Louis XIV : il lui recommanda d'en parler à Bréda [1], non seulement avec Lerodt, qui représentait le duc de Neubourg dans le congrès, mais encore avec les ministres du roi de France ; il lui ordonna même d'aller trouver le roi en personne, s'il était dans le voisinage, et de promettre qu'au cas où la France s'engagerait à soutenir le duc ou même à ne rien faire contre lui, le Brandebourg resterait neutre entre elle et l'Espagne [2]. Bien entendu, Goess, l'ambassadeur impérial, ne fut pas informé de ce que Frédéric-Guillaume écrivait à Blaspeil. Mais il n'en eut pas moins quelque soupçon. A ce moment même, le 17 juin, il écrit que l'affaire polonaise reste la préoccupation dominante de l'électeur ; et il ajoute cette phrase curieuse : « J'ai l'impression que la Cour de France prend le chemin de laisser croire qu'elle finira par ne plus combattre l'élection du duc de Neubourg, afin de mieux retenir en dehors de la guerre belge ceux qui sont intéressés à cette élection [3]. » Goess avait deviné juste.

A Düsseldorf, Gaumont ne tarda pas à faire une avance plus précise. Il ne promettait point encore que Louis XIV travaillerait à faire élire le duc. Mais du moins la diplomatie française pourrait-elle aider celui-ci à marier sa fille avec Jean-Casimir. Naturellement Gaumont laissait les imaginations travailler autour de cette première démarche et il était sans doute secondé par Lerodt, le ministre le plus influent de la petite Cour, qui était bien disposé pour la France et en correspondance régulière avec Hugues de Lionne [4]. Le 28 juin, le duc écrivit à l'électeur et les termes de sa lettre montrent bien qu'il avait compris la proposition de Gaumont comme elle devait l'être. Il y exprimait en effet l'espoir que

1. Blaspeil avait reçu mission de représenter l'électeur, avec Brandt, au congrès de Bréda.

2. Lettre de l'électeur à Blaspeil, 15 juin 1667. *U. u. A.*, XII, 712.

3. « Mir kommt vor, man gehe franzœsischer Seiten diesen Weg, dass man sich gestelle, als würden sie endlichen des Herzogs von Neuburg Promotion nit zuwider sein, damit sie die darbei interessirte um so viel besser aus dem niederlændischen Krieg halten können. » Lettre de Goess à l'empereur, 17 juin 1667. *U. u. A.*, XIV, 310.

4. Voir une lettre de Blaspeil à l'électeur, en date du 25 juin 1667, *U. u. A.*, XII, 714. Les documents français, en particulier un mémoire de Lionne pour le roi, daté du 2 août 1667 (*A. E.*, France, 415), sur lequel nous reviendrons plus loin, confirment les dires de Blaspeil.



Louis XIV irait plus loin, si Frédéric-Guillaume voulait bien témoigner que cette première démarche lui agréait, y répondre par quelques mots de remerciements et montrer quelque penchant à une liaison plus intime avec le roi de France [1]. Malheureusement, dans l'intervalle, les bonnes dispositions de l'électeur s'étaient rafraîchies. Les nouvelles de Suède encore incertaines, les instances de Goess, les méfiances d'Hoverbeck et de Blaspeil, le poussaient peu à peu vers le parti autrichien. Dès le 29 juin, il avait écrit à Blaspeil pour atténuer ses instructions du 15 ; il lui envoyait une lettre de créance auprès de Courtin, mais il lui recommandait de ne point se hâter et il n'était plus question qu'il allât trouver Louis XIV. Lorsqu'il répond au duc de Neubourg, le 20 juillet, il s'inquiète déjà du livre d'Aubry et le traité que Crockow vient de signer avec la Suède rend les propositions françaises moins précieuses. Aussi le ton n'est-il plus le même. Il invite le duc à la défiance, car rien n'indique en Pologne que la France ait changé d'intentions, et Millet, à Berlin, n'en dit rien non plus. Il consent à remercier Louis XIV de ses bons offices, mais il le fait en termes prudemment mesurés [2]. D'ailleurs, ajoute-t-il, si les patriotes polonais apprenaient que le duc est protégé par la France, ils ne pourraient qu'en prendre ombrage, et mieux vaudrait que Louis XIV se contentât de ne rien faire, ni pour Condé ni contre le duc. En même temps, Frédéric-Guillaume écrit à Stockholm et à La Haye afin que les Suédois et les Anglais agissent sur les ministres de Neubourg et les détournent d'écouter les propositions françaises [3].

En août survint la mission du margrave de Bade. La Cour de France, qui avait des espions et des agents secrets dans toutes les Cours, en fut aussitôt informée ; elle la jugea même plus dangereuse encore qu'elle ne l'était réellement, et Lionne en conçut une inquiétude très vive. Il fut convaincu, sur la foi des renseignements qui lui parvinrent, que le margrave (ce qui était vrai) allait demander à l'électeur un secours de dix ou douze mille hommes et le libre passage du Rhin sur les terres du duché de Clève; mais il crut aussi que l'Espagne s'engagerait en retour à faire donner satisfaction à Frédéric-Guillaume par l'empereur au sujet du duché

1. Voir la lettre du duc de Neubourg et la réponse de l'électeur, *U. u. A.*, XII, 341 sqq.

2. Lettre de l'électeur à Louis XIV, 20 juillet 1667. *U. u. A.*, II, 456.

3. Il y avait un envoyé du duc de Neubourg en Suède et un autre en Hollande, où se trouvaient aussi des ambassadeurs anglais.

de Iægerndorf, qu'elle lui promettrait un subside et lui remettrait en gage toute la Gueldre espagnole avec sa capitale ; qu'on pourrait même convenir d'une somme si forte que l'Espagne n'eût point intérêt à dégager la Gueldre ; enfin que l'on ferait l'électeur généralissime des armées alliées dans les Pays-Bas. Lionne s'empressa d'appeler le prince Guillaume, qu'il consultait toujours lorsqu'il s'agissait de l'Allemagne, et tous deux discutèrent les moyens de « rompre ce coup mortel ». Ils tombèrent d'accord qu'il fallait pousser plus avant la négociation commencée avec le duc de Neubourg. Il était indispensable de satisfaire l'électeur sur les affaires de Pologne, « qui sont toujours, écrivait Lionne, son espouvantail, parce qu'il se croiroit perdu si Monseigneur le Prince montoit sur ce throsne là ». Donc, « après avoir bien concerté la chose avec le prince Guillaume », Lionne fit venir Lerodt, qui se trouvait à Paris, et lui distingua deux cas. Si le duc de Neubourg pouvait porter l'électeur à se déclarer en faveur du roi dans la question de Flandre, le roi s'engagerait à faire abdiquer Jean-Casimir et à faire élire le duc roi de Pologne « en la manière et au temps que celuy-cy le pourroit désirer luy-mesme ». Si le duc, au contraire, ne réussissait point à gagner Frédéric-Guillaume, mieux valait laisser à celui-ci, en même temps qu'à l'empereur, l'appréhension que Condé pouvait devenir roi de Pologne, « parce que cette crainte, ajoutait Lionne, peut tenir en eschec toutes leurs résolutions pour la Flandre et les empescher de se défaire de leurs forces pour en assister les Espagnols ». Aussi se contenterait-on de toujours presser, en apparence, l'abdication de Jean-Casimir, et de la combattre en secret, afin de réserver l'avenir en faveur du duc de Neubourg. Mais cette négociation indirecte ne pouvait suffire. Lionne résolut aussi d'écrire à Millet pour l'informer de ce qu'il devrait faire, « qui sera non pas de se prostituer et d'offrir les choses, car l'électeur en prendroit trop d'advantage et ses ministres publieroient aussitost ce qu'on luy auroit dict, mais de laisser agir le ministre de Neubourg en sorte qu'après les choses concertées ledit sieur Millet n'ayt qu'à dire ouy de la part du Roy ». Enfin, Lionne émettait l'idée que l'on pourrait promettre à l'électeur ce même duché de Gueldre, que lui offraient les Espagnols ; mais il n'osait en donner lui-même l'ordre à Millet. Il crut nécessaire d'en écrire au roi qu'il mit au courant de tout [1]. Puis, quelques jours

1. C'est ce mémoire au roi, du 2 août 1667, que je viens d'analyser. *A. E.*, France, 415.



après, le 11 août, avant d'avoir reçu la réponse royale, il expédia en Flandre un second courrier, pour insister sur l'importance des décisions à prendre. Il les avait de nouveau discutées avec Fürstenberg et tous deux étaient d'accord. « Nous croyons, écrivaient-ils, que le principal but que Sa Majesté se doive proposer, c'est de gaigner l'électeur de Brandebourg et la maison de Brunsvic par quelque advantage que ce puisse estre qu'on leur fasse aux despens des Espagnols ; car si cela estoit une fois asseuré ny les Holandois ny la Suède ny l'empereur mesme n'oseroient se déclarer ou rien entreprendre contre sadite Majesté et il n'y auroit plus qu'à pourvoir à l'Angleterre, qui aura peut-estre d'ailleurs des affaires chez elle-mesme [1]. »

Le lendemain, 12 août, Lionne expédia les instructions qu'il avait rédigées pour Millet [2]. Il lui parlait de la mission d'Hermann de Bade, mais l'informait que l'électeur avait écrit au duc de Neubourg et s'était offert de se déclarer pour la France au cas où Louis XIV abandonnerait en Pologne les intérêts de Condé et prendrait en mains ceux du duc : celui-ci allait donc envoyer à Berlin l'un de ses ministres pour rappeler à Frédéric-Guillaume sa promesse. Si l'électeur se montrait disposé à prendre parti pour le roi, Lionne autoriserait Millet à faire des offres qu'il jugeait décisives. Le roi de France procurerait à l'électeur et au duc la Gueldre espagnole, qu'ils pourraient se partager à leur gré ; il s'engagerait à les assister de toutes ses forces contre tous ceux qui les attaqueraient, en particulier contre les Provinces-Unies et contre l'empereur ; il leur abandonnerait toutes les conquêtes qu'ils pourraient faire dans la Campine royale et le long du Ruppel, au nord des villes de Malines, d'Aerschot et de Diest ; il promettrait de ne point faire la paix avant que ces conquêtes ne leur fussent cédées et de leur en donner ensuite sa garantie ; enfin, il agirait à l'avenir en Pologne selon les désirs des deux princes, ouvertement ou secrètement. Si l'électeur montrait quelque répugnance à se déclarer contre l'empereur et ne s'engageait qu'à coopérer à fermer le cercle de Westphalie aux troupes impériales, le roi n'en prendrait pas moins les mêmes engagements, à la seule condition que l'électeur renouvelât pour trois ans la ligue du Rhin, même si le roi de Suède ou d'autres princes n'y voulaient pas entrer. Lionne ajoutait seulement cette restriction que Millet

1. Mémoire pour le roi, 11 août 1667. *A. E.*, France, 415.
2. Elles ont été publiées par Mignet, II, 280 sqq.



devait attendre pour parler de la Gueldre un nouvel ordre du roi lui-même.

***

Au milieu d'août, Lionne jugeait donc probable une ligue où entreraient les Provinces-Unies et l'empereur, et se croyait en mesure de ne point la craindre s'il disposait contre elle du Brandebourg. On peut admettre que désormais les préventions d'Hugues de Lionne contre Frédéric-Guillaume sont dissipées ; s'il le regarde encore comme un allié peu sûr, qui recherche partout ses avantages et que l'on ne gagne qu'à bon prix, du moins a-t-il compris l'importance de la petite armée brandebourgeoise et l'influence qu'exerce l'électeur sur tous ses voisins ; les intentions du Brandebourg le préoccuperont toujours autant, plus parfois que celles de la Suède elle-même. Mais, à ce moment, et sans que Lionne pût s'en douter encore, Frédéric-Guillaume était sur le point de s'engager enfin contre la France ; c'était précisément l'époque où il travaillait à réunir contre elle non seulement les Provinces-Unies, l'empereur et lui-même, mais la Suède et la plupart des princes allemands. Millet, qui sentait autour de lui l'hostilité grandir et qui ne recevait point d'ordres, se lamentait de son impuissance : « Jamais misérable missionnaire comme moy, écrivait-il le 24 août, ne fut si abandonné de lumières et de nouvelles ». Les lettres de France, interceptées en Belgique par les Espagnols, devaient faire un long détour et devenaient rares [1]. Il ne savait même pas si le roi avait provoqué le livre d'Aubry ou le désavouait, et il cherchait à persuader Frédéric-Guillaume et ses ministres qu'on l'avait publié malicieusement, en réunissant des extraits de très vieux livres qui parlaient de droits surannés. Il sentait que le peu d'amis qu'il avait eus se cachaient de lui, sauf peut-être le baron de Pœllnitz, qui n'avait point connaissance de tous les secrets, et le colonel Wehsen, dont Millet s'exagérait l'influence et qui venait de tomber très gravement malade [2]. Il croyait à la sincérité du baron de Goltz, qui pourtant le trompait à l'occasion [3]. Seul Iéna,

1. La voie ordinaire passait par Anvers et Hambourg ; les lettres étaient le plus souvent adressées au résident Bidal qui les distribuait dans toutes les Cours du Nord ; mais, depuis le début de la guerre, Millet les recevait souvent par la voie de Strasbourg.

2. Je n'ai pas d'autres renseignements sur ce colonel Wehsen, dont Millet annonça la mort dans sa lettre du 5 octobre, *U. u. A.*, II, 481.

3. Lorsque l'électeur l'avait envoyé auprès des princes de Brunswick, à la fin de juin, il avait déjà trompé Millet sur le contenu de ses instructions ; *U.*



semble-t-il, lui donnait par intervalles des avis utiles, soit qu'il espérât y gagner quelque récompense, soit qu'il voulût sincèrement détourner son maître d'une intervention périlleuse[1].

En tout cas, tout se réunit pour rendre vaines les propositions d'Hugues de Lionne. D'abord elles étaient bien tardives. Il n'écrivit une première fois à Millet que le 12 août, sans pouvoir encore lui donner d'ordres formels, puisqu'il attendait l'autorisation du roi ; Louis XIV lui fit répondre de Lille, par Le Tellier, le 13 août[2] et le 19 seulement Lionne expédia à Millet une seconde lettre, qui confirmait brièvement ses instructions précédentes. Or ce fut ce jour-là que se terminèrent les conférences entre les ministres de l'électeur et le margrave de Bade et que fut décidée l'entrevue de Frédéric-Guillaume et de l'électeur de Saxe ; dès le 17, Meinders avait écrit à Waldeck pour l'inviter à venir trouver l'électeur à Potsdam. Il était évident que Frédéric-Guillaume ne ferait point volte-face avant même d'avoir vu l'effet de ses premières démarches. De plus, Lionne recommandait à Millet de ne rien faire par lui-même, mais de laisser agir le ministre que le duc de Neubourg en chargerait. Or, le résident que le duc avait à Berlin, Stratmann, venait de repartir pour Düsseldorf, d'accord avec l'électeur et précisément pour essayer de détourner son maître des voies nouvelles où celui-ci s'engageait ; Stratmann, qui s'était marié à Clève et qui avait des relations familières avec l'ambassadeur impérial, était d'autant moins disposé à favoriser les projets de Louis XIV qu'il désirait alors entrer au service de l'empereur et qu'il comptait pour y parvenir sur la protection du baron de Goess[3]. Lionne

u. A., II, 452 ; XII, 148. En septembre, il s'efforce de rassurer Millet sur les intentions de Frédéric-Guillaume ; II, 476-481.

1. Dès le 13 juillet, Millet le signalait comme bien intentionné : « homme vigoureux... qui paroit assez bien intentionné pour nous. » *A. E.* Il le répète le 20 juillet : « croyant mesme que l'intérest de son maistre estoit joint indispensablement à l'union avec le Roy. » *Ibid.* En septembre, Iéna avertit Millet des vrais sentiments de Waldeck, que la Cour de France croyait encore bien intentionné pour elle ; il conseille surtout d'agir sur l'électeur par l'intermédiaire du duc de Neubourg, etc. *U. u. A.*, II, 478.

2. « Responce au mémoire apporté par le Sr Berthelot. Du 13 aoust 1667. Au camp devant Lille. » *A. E.*, France, 416.

3. Millet l'appréciait très peu et se méfiait de lui : « ... c'est un jeune homme peu habile, écrivait-il le 14 septembre, fils d'un sujet de Brandebourg et marié à Clèves et surtout grand confident du baron de Goës que j'ay veu en disposer comme de son domestique. » *A. E.* Stratmann n'avait alors que trente ans environ. C'est dans une lettre du 2 septembre 1667 (*U. u. A.*, XIV, 332) que Goess le recommande à l'empereur, auquel il en fait un vif éloge. La démarche n'eut pas alors de suites, mais Stratmann devait devenir plus tard l'un des conseillers les plus influents de l'empereur.



avait espéré que le duc de Neubourg enverrait à Berlin Lerodt lui-même ; mais celui-ci prétexta, pour s'excuser, une crise de goutte, probablement parce que les circonstances lui parurent peu favorables [1] ; le duc renvoya alors Stratmann, qui regagna Berlin à toutes petites journées et n'y arriva qu'au milieu d'octobre [2].

Millet n'avait rien pu tenter encore. Le 31 août, il avait reçu la seconde lettre de Lionne, celle du 19 ; le 7 septembre seulement il reçut la seconde, celle du 12, qui lui avait été transmise par Lerodt et qui lui expliqua la précédente [3]. Ni l'une ni l'autre ne lui donnèrent aucun espoir. Le 31 août, il exprimait la crainte que l'électeur ne se servît des propositions françaises pour nuire à Louis XIV en les divulguant et que l'offre de la Gueldre ne fût plus dangereuse qu'utile : elle achèverait, disait-il, de persuader l'électeur que le roi de France ne se contenterait pas d'une partie des Pays-Bas, mais voudrait dépouiller entièrement l'Espagne [4]. Le 7 septembre, il était plus pessimiste encore ; c'était après l'entrevue de Zinna, où on avait voulu l'éviter et où il était allé quand même, mais sans rien pouvoir découvrir de ce qui s'y faisait [5]. Enfin, le 14 septembre, il savait qu'on l'avait trompé à Zinna et qu'un traité y avait été signé entre les deux électeurs, dans la chambre même de Goess ; il était informé que Stratmann allait revenir à Berlin et il se défiait de lui à l'avance ; enfin il était convaincu qu'une bonne gratification pour Schwerin était indispensable et qu'il ne ferait plus que perdre son temps, puisqu'il n'avait pas « ouvert la porte du secret avec la clef d'or [6] ».

1. Ce fut du moins l'opinion de Millet : « Le baron de Lerode a sans doute fait le malade et évité ce voyage voyant l'esprit de M. de Brandebourg changé ». Lettre du 14 septembre. *A. E.*

2. Millet écrivait le 12 octobre : « Le résident de Neubourg vient sans doute en litière avec sa femme, car son voyage n'avance pas. » *U. u. A.*, II, 484.

3. « Je viens de recevoir la lettre qu'il vous a plu me faire l'honneur de m'escrire du 19e courant. J'attendray la dépesche dont vous faites mention qui me doit venir par la voye de Monsieur l'evesque de Strasbourg qui m'instruira mieux que votre ditte lettre du 19e... » Lettre du 31 août, partie non déchiffrée. *A. E.* — « Je reçois... votre grande dépêche du 12e, que Monsieur le baron de Lerod m'a envoyée. » Lettre du 7 septembre. *U. u. A.*, II, 473.

4. 31 août 1667. *A. E.*

5. Goess raconte dans sa lettre du 7 septembre comment Millet fut reçu à Zinna et comment il dut s'en retourner le lendemain « nachdem er den Fürwitz mit einem guten Rausch gebüsst. » Millet s'était précipité d'abord chez l'électeur de Saxe : « Chur-Sachsen hat gegen den Canzler Stein gemelt, er wære ihm in's Zimmer gefallen, wie eine wilde Sau. » *U. u. A.*, XIV, 313.

6. Partie non déchiffrée de la dépêche du 14 septembre. *A. E.*



En somme, le 15 octobre, les instructions de Lionne, qui dataient de plus de deux mois, étaient toujours lettre morte, ou du moins il n'en était venu quelque chose jusqu'à l'électeur que d'une façon très indirecte et par un intermédiaire qui ne leur était guère favorable. Au début de septembre, en effet, Blaspeil avait été trouver le duc de Neubourg au moment où Lerodt revenait de Paris et Stratmann de Berlin. Le duc l'avait assuré que Louis XIV se contenterait de peu : il suffirait que l'électeur acceptât le renouvellement de la ligue du Rhin et entrât dans l'alliance qui venait d'être conclue à Cologne, c'est-à-dire s'opposât au passage des troupes impériales vers les Pays-Bas. Le duc proposait même un expédient plus inoffensif pour satisfaire le roi de France. L'assemblée du cercle de Westphalie venait de se réunir ; le cercle pourrait offrir sa médiation et promettre qu'en attendant il empêcherait tout passage de troupes ; l'hiver approchait, pendant lequel l'empereur ne pourrait guère en envoyer ; au printemps, si la médiation avait échoué, chacun reprendrait sa liberté d'action et l'on aurait, du moins, pendant quelques mois, contenu les intrigues françaises en Pologne. Schwerin, lui-même, consulté par Frédéric-Guillaume, ne jugeait pas la démarche dangereuse ; pourtant l'électeur écrivit à Blaspeil, le 25 septembre, qu'il ne pouvait d'aucune façon adhérer à la ligue de Cologne[1]. En réalité, tout ce qui se faisait à Cologne lui était suspect et il faut avouer qu'il n'avait pas tort. Beck, son résident à Paris, lui signalait les conférences incessantes entre Lionne et le comte Guillaume[2] ; dès le 1er septembre, Goess remarquait que Frédéric-Guillaume ne pouvait souffrir les Fürstenberg et qu'il s'irritait que l'on rencontrât leurs intrigues dans toutes les Cours[3]. Aussi, lorsque l'électeur de Cologne, un peu plus tard, essaya à son tour de s'entremettre pour faciliter les desseins de la France, il va sans dire que ses ouvertures furent moins bien accueillies encore[4].

Cependant le moment approchait où ce que Millet n'espérait

1. La lettre de Blaspeil est du 6 septembre, celle de Schwerin du 13, celle de l'électeur du 25. *U. u. A.*, XII, 719 sqq.

2. « Der Printz von Fürstenberg ist noch hie. Conferiret tæglich mit Herrn Lionne... » 27 août 1667. — « H. Colbert ist etwas unpæssig, und ob er zwar niemanten als wer ihm lieb ist, zu sich læsst, so hat doch der Printz von Fürstenberg mit ihm conferiret. » 13 septembre. — « Gestern ward der Printz von Fürstenberg nach St-Germain gefordert... » 15 octobre. *A. R. P.* Rep. XI. Conv. 12. A.

3. « Er kann nit leiden, was die von Fürstenberg sich aller Orten unterfangen. » 1er septembre 1667. *U. u. A.*, XIV, 330.

4. *U. u. A.*, XII, 814 sqq.

guère allait se produire. Les efforts de Frédéric-Guillaume pour organiser une coalition contre la France se prolongeaient sans résultat. Il négociait à la fois avec l'Espagne, l'Autriche et les Provinces-Unies ; or, chacun des trois États était disposé à entrer dans la ligue, mais à condition que les deux autres se fussent déclarés d'abord et prissent à leur charge les subsides. Depuis la convention de Zinna, l'électeur de Saxe restait aussi hésitant et aussi timide. La Suède louvoyait toujours. Enfin, lorsque Louis XIV se fut résolu à proposer à l'Espagne, par l'intermédiaire des États-Généraux, l'alternative entre les places conquises et la Franche-Comté, la coalition devint moins vraisemblable encore. Ce fut à ce moment favorable qu'arrivèrent Stratmann et Giese [1], qui apportaient à Berlin, l'un de Düsseldorf et l'autre de Pologne, au nom du duc de Neubourg, les propositions nouvelles du roi de France. Frédéric-Guillaume était absent, et Schwerin, qui reçut d'abord Giese et Stratmann, leur donna peu d'espoir : deux jours avant, l'électeur avait envoyé Somnitz à Leipzig, pour achever de gagner la Saxe. Mais quand Frédéric-Guillaume fut de retour et que Millet lui eût confirmé, au nom de son maître, les offres de Stratmann, il ne put retenir une exclamation : « Somnitz est parti [2] ! » Schwerin apprit le lendemain à Millet que ses propositions n'avaient pas été désagréables et que l'électeur enverrait peut-être une ambassade à Paris. La négociation était engagée et s'annonçait bien.

* * *

Un rescrit électoral, adressé le 1er novembre à Blaspeil, montre de façon très nette les intentions de Frédéric-Guillaume pendant les premiers pourparlers. Il annonce les propositions de Stratmann et de Giese, confirmées par Millet : le roi aidera à faire élire le duc de Neubourg en Pologne, à condition que l'électeur consente à renouveler la ligue du Rhin, s'oppose au passage des troupes impériales dans la même forme que les princes alliés à Cologne et s'entremette en qualité de médiateur ; dans ce cas le roi procurera même au Brandebourg la Gueldre espagnole. Frédéric-Guillaume avoue l'embarras où le mettent ses déclarations antérieures sur la ligue du Rhin et la neutralité. Pourtant il aurait là l'occasion de rendre un grand service au duc de Neubourg et au roi de

1. Giese représentait le duc de Neubourg en Pologne et il avait reçu les mêmes instructions que Stratmann.

2. *U. u. A.*, II, 487. — Lettre du 26 octobre.



France, de faire élire le duc roi de Pologne et d'obtenir sans doute, outre Draheim et Elbing, des conditions meilleures au sujet de Ravenstein. Il ne serait même pas mauvais que ses bons amis et alliés fussent piqués au jeu : peut-être cela leur apprendrait-il à faire plus de cas de son amitié. A la Cour de Vienne, il ne peut même pas obtenir qu'on se déclare en faveur du duc de Neubourg. En Espagne, on n'est prodigue que de belles paroles et tout marche si lentement qu'il est impossible de compter sur rien. En Hollande, on ne cache pas un désir très vif que l'électeur aille le premier au feu, mais on n'a point encore payé ni promis le moindre sou des subsides. Quant à la Suède, il n'est pas douteux qu'elle apprenne avec plaisir la déclaration du roi de France en faveur du duc de Neubourg. L'électeur est donc « presque résolu », bien qu'il n'en ait encore rien dit à Millet, à traiter avec le duc et avec la France. Mais il aura soin que le renouvellement de la ligue du Rhin soit fait en des termes qui ne permettent point au roi de France de l'étendre au détriment de l'empire et il ne se laissera lier les mains que jusqu'à l'été, c'est-à-dire pendant les quelques mois où, de toute façon, on ne pourrait rien entreprendre. D'ailleurs, il recommande à Blaspeil de continuer ses négociations avec l'Espagne et les Provinces-Unies, mais prudemment et en évitant de rien conclure [1]. Frédéric-Guillaume, selon sa coutume, ne veut donc nullement rompre avec un parti parce qu'il se rapproche de l'autre. Quelques jours plus tard, le 9 novembre, il signera les instructions de Blumenthal, qu'il renvoie à Vienne, afin d'y faire un dernier effort pour obtenir l'assentiment de l'empereur à la candidature du duc de Neubourg [2]. Le 12 novembre, il est vrai, il enverra Grœben auprès des ducs de Brunswick et du connétable Wrangel pour leur annoncer ses intentions nouvelles [3] ; mais il y joindra l'assurance qu'il ne se laissera pas endormir par de vaines promesses, qu'il limitera sa neutralité à quelques mois et qu'il entretiendra, après comme avant, sa « bonne correspondance » avec la Suède, l'Angleterre, la Saxe, la maison de Brunswick et la Hollande. Il prétend satisfaire la France, sans pourtant changer de politique.

Du moins négocie-t-il avec Millet, sans arrière-pensée et sans trop de chicanes. Celui-ci, qui se défie de lui-même, essaie d'abord d'obtenir que la négociation se termine à Paris ; mais

1. *U. u. A.*, XII, 756.
2. *Ibid.*, 585.
3. *Ibid.*, 800.

Stratmann, qui veut y avoir part, insiste au contraire pour qu'on la continue à Berlin. Pendant une quinzaine, ce ne sont que des conversations entre Millet et Stratmann d'une part, l'électeur ou Schwerin de l'autre : « La matière, comme le dit Millet, n'a pas encore pris de forme [1]. » Frédéric-Guillaume voudrait que le roi s'engageât, dans le traité même, à faire abdiquer Jean-Casimir, et Millet s'y refuse. L'électeur ne prend pas goût à l'offre de la Gueldre, parce qu'il ne veut point se brouiller avec la maison d'Autriche : il préférerait un subside. Il voudrait aussi que Louis XIV rappelât de Pologne l'évêque de Béziers, qui s'est trop compromis en faveur de Condé. Bien que Millet voie « un miracle » dans la conversion de l'électeur, il n'en tremble pas moins : « Je sueray bien en cet ouvrage, écrit-il le 9 novembre, car mon zèle me rend timide... La teste me tourne d'apréhension de faillir ». Il se résigne à négocier, mais il travaille quand même à faire envoyer une ambassade à Paris. Il voudrait que le choix de Frédéric-Guillaume tombât sur le baron de Pœllnitz, qui est bon Français, et sur Meinders, qui est « celuy de la Cour auquel l'électeur a plus de confiance » ; Meinders a déjà servi Millet « par les mémoires que son maistre luy a ordonné de luy dresser » ; Millet devine en lui le successeur probable de Schwerin ; il ne doute pas que, si Meinders accepte la mission et part pour la France, la conclusion du traité ne soit certaine [2].

Cette courte période de préparation se termine vers le milieu de novembre. Le 21 novembre, Frédéric-Guillaume signe les instructions de Meinders et de Pœllnitz, qu'il envoie décidément à Paris [3]. Le 22, il écrit au prince de Waldeck, pour l'avertir qu'il renonce à ses projets de guerre et restera neutre; sans lui parler, bien entendu, des offres de la France, sans mêler la question de Pologne à celle des Pays-Bas, il explique son revirement par l'une des deux raisons qui l'ont déterminé en effet. Il n'est pas douteux, écrit-il, que l'empire tout entier n'ait intérêt à sauver les Pays-Bas ; mais on ne peut espérer qu'un prince se jette à la légère dans le conflit « et se mette en péril avec son État, lorsque ceux mêmes que le danger presse et qui jouent leur existence restent les bras inertes [4]. » Le même jour, il désavoue Blaspeil qui, sans attendre

1. 9 novembre 1667. — A partir du mois de novembre, la correspondance de Millet est tout entière inédite. *A. E.*, Brandebourg, 5.

2. *Ibid.*

3. *U. u. A.*, XII, 849.

4. « ... so wird sich doch niemand so leicht in das Werk mischen und sich und



de nouveaux ordres, vient de signer un traité d'alliance avec l'Espagne [1]. A ce moment, il a déjà désigné, pour négocier avec Millet, trois commissaires, Schwerin, Iéna et Somnitz, et les conférences ont commencé. Bien qu'elles aillent « pied à pied à l'allemande », Millet a cette fois bon espoir. Goess, au contraire, s'inquiète, sans cependant s'étonner beaucoup, car les mobiles de Frédéric-Guillaume ne lui échappent pas. « Nous l'avons détourné de nous, écrit-il le 25 novembre, par l'impatience et l'irritation qu'il a eues de ne rien obtenir ni de nous en Pologne, ni de l'Espagne aux Pays-Bas [2]. » Dès cette fin de novembre, la décision est donc prise. Il ne s'agit plus que d'ajuster prudemment les clauses d'un traité qui satisfasse le roi de France sans pourtant lui accorder trop.

Ce fut l'affaire d'un mois à peine, que nous racontent les lettres de Millet à Hugues de Lionne. Dès le 7 novembre, Lionne avait envoyé à Millet de nouvelles instructions, que celui-ci reçut en tout cas avant le 1er décembre. Il lui conseillait de parler haut et ferme, car, disait-il, « la meilleure manière de négocier avec ce prince et ses ministres... n'est pas de leur faire des caresses et des civilités qui les rendent plus fiers... » Millet pourra, par exemple, présenter à Schwerin une copie de la convention de Zinna, dont il a sans cesse nié l'existence et qui est « tombée comme par miracle entre les mains du Roi [3] ». Il lui dira que la Cour de France est au courant de toutes les démarches de l'électeur, en particulier du projet de ligue avec l'empereur, la Suède, la maison de Brunswick et la Saxe. Il ajoutera que le roi ne craint pas ses ennemis et que « s'il se trouve encore des princes qui veuillent l'offenser sans nécessité, ils n'auront sujet de se plaindre que d'eux mesmes quand ils verront que Sa Majesté employera, comme elle est

seinen Staat in hazard stellen wollen, wenn diejenigen, welche in der Noth bereits stecken und umb deren Wohlfahrt es zu thun ist, die Hænde sinken lassen... » Strecker, *op. cit.*, 119.

1. *U. u. A.*, XII, 779.

2. « dass er er weder bei uns im polnischen, noch bei Spanien im niederlændischen Werk fortkommen kœnnen... » *U. u. A.*, XIV, 357.

3. Goess (lettre du 2 décembre, *ibid.*, 360) s'expliquait la chose d'une façon curieuse : « Er hætte es, dit-il, von dem Castrato Bartholomeo, welcher bei dem Churfürsten zu Sachsen stets im Zimmer und alles erfahren kann, gehabt. » En réalité, ce fut tout simplement Chassan, le résident de France à Dresde, qui se procura la copie de la convention par l'intermédiaire d'un des ministres de l'électeur, Burkersrode. Il n'y eut là nul miracle. Voir Auerbach, *La diplomatie française et la Cour de Saxe*, 287, note 1, d'après une lettre de Chassan à Gravel.



résolue de faire, tout ce qu'elle a de puissance, de crédit et d'amys pour s'en ressentir... : qu'elle est Dieu mercy dans une assez grande jeunesse et que le ciel luy a mis en main assez de forces pour ne pouvoir estre mesprisée par quelque potentat ou prince que ce soit.» Mais, « pour adoucir dans la conclusion ce qui auroit pu trop aigrir dans les menaces, » Millet pourra promettre à l'électeur que le roi posera aussitôt les armes si les Espagnols acceptent l'alternative et il exprimera l'espérance que l'électeur les y invitera ou les y obligera s'ils résistent : « luy faisant considérer qu'il est bien plus seur, plus commode et plus facile d'aller faire du bois à un arbre qui veut tomber de luy-mesme que de le soustenir, parce que souvent en voulant l'appuyer on se trouve accablé sous sa cheute[1].» Enfin, Lionne donnait à Millet les moyens de gagner Schwerin, et il y ajoutait, le 22 novembre[2], l'autorisation d'accorder à l'électeur, en échange d'une exacte neutralité, un subside de cent mille écus par an tant que la guerre durerait.

Millet possédait enfin « la clef d'or » qu'il avait tant de fois réclamée : il se hâta de s'en servir. Comme il ne disposait pas de très grosses sommes, il fit espérer à Meinders et à Pœllnitz qu'ils trouveraient en France même tout ce qu'ils pouvaient désirer ; et il n'eut plus alors qu'à satisfaire Schwerin et Iéna[3]. D'ailleurs il travaillait aussi à « dégrossir les matières », c'est-à-dire à rédiger les articles du traité. Au début de décembre, Meinders et Pœllnitz quittèrent Berlin, à la grande joie de Millet, qui ne fut rassuré tout à fait qu'après leur départ. Ils emportaient même un merveilleux cabinet d'ambre, que Pœllnitz devait remettre à la reine et dont le seul travail avait coûté trois mille thalers. Le 6 décembre, les funérailles de l'électrice interrompirent les conférences ; elles furent célébrées en effet avec beaucoup de magnificence ; un grand nombre de princes y affluèrent et ne s'en retournèrent, nous dit un témoin, » qu'après avoir bien arrosé de vin le tombeau, car il fust

1. Cette lettre du 7 novembre se trouve encore dans *U. u. A.*, II, 491. Mais tout le passage cité y est omis.

2. La lettre du 22 novembre a été citée par Mignet, II, 291 ; mais elle ne fut reçue par Millet qu'après la signature du traité.

3. « Je suis confirmé, écrivait Millet le 23 novembre, dans la bonne opinion que je commence de prendre du succez de nos affaires avec M. l'Électeur de Brandebourg par l'ouverture que M. de Suerin a faite à M. de Pelnitz qu'il esperoit que je luy ferois une gratification de la part du Roy. Cette avidité est estrange, puisqu'elle a obligé ce ministre à se découvrir à un homme avec lequel il n'a pas tousjours esté bien... » La lettre a été citée par Mignet, II, 295.



beü d'importance [1] ». Jusqu'au dernier moment, l'électeur qui n'abandonnait pas toute défiance, essaya d'introduire dans le traité la promesse que Jean-Casimir abdiquerait, et ses commissaires discutèrent de près chaque article [2]. Dès le 7 décembre, Schwerin, Iéna et Somnitz avaient dressé deux projets, avec lesquels on devait composer le traité définitif. Le 14 décembre, Millet ne cherchait plus qu'à faire retirer du texte « quelques termes ambigus » et il espérait conclure « dans deux ou trois jours ». Mais ce fut le 21 seulement qu'il annonça la bonne nouvelle : « Enfin, écrivit-il, après bien des chicanes, des lectures, des apostilles et des corrections, nous avons signé le traité ». Celui-ci fut daté pourtant du 15 décembre.

Ce traité du 15 décembre 1667 [3] ne ressemble en rien à l'alliance défensive de 1664. C'est un engagement réciproque et précis sur quelques points déterminés. Frédéric-Guillaume avait été un peu plus loin qu'il ne l'annonçait à Blaspeil dans sa lettre du 1er novembre ; mais l'accord était entièrement conforme à sa politique nouvelle : comme elle, il liait étroitement l'une à l'autre les deux affaires de Pologne et des Pays-Bas. Un long préambule exposait les intentions concordantes du roi et de l'électeur pour que la guerre belge ne troublât point la paix de l'empire et pour que la prochaine élection polonaise se fît sans guerre civile. Puis le roi promettait (pour donner satisfaction à l'électeur et pour obliger le duc de Neubourg) qu'au cas où le trône de Pologne deviendrait vacant, soit par la mort, soit par l'abdication de Jean-Casimir, il s'abstiendrait de toute démarche directe ou indirecte en faveur d'aucun prince de sa famille, nommément du prince de Condé ou du duc d'Enghien ; qu'au contraire, il emploierait tout son crédit en faveur du duc de Neubourg, sans cependant enfreindre en rien les lois, coutumes et libertés de la république.

Il déclarait ensuite qu'il persistait dans son désir de terminer la guerre aux Pays-Bas par une paix sûre et raisonnable et de veiller de tout son pouvoir au repos de l'empire. De son côté, l'électeur s'engageait à travailler à la même œuvre par sa médiation ; à n'intervenir d'aucune manière, si ce n'est par cette médiation, dans la guerre entre la France et l'Espagne ; à refuser dans

1. « Lettre d'un Hessois... à M. Pawel de Raminguen, Ministre d'Estat de Son Altesse Électorale Palatine et son résident en France. » *A. E.*, Brand., 5.

2. Lettre du 7 décembre 1667.

3. On en trouvera l'analyse dans Mœrner, 321 ; des extraits (en latin) dans Pufendorf, l. X, § 44, et le texte français dans Mignet, II, 296.



ses États tout passage de troupes, tous quartiers et toutes levées à quelque prince que ce fût ; à user de toute son influence pour que le cercle de Westphalie prit une résolution semblable. Enfin, il promettait de renouveler pour trois ans, sous certaines conditions que l'on discuterait à Ratisbonne, la ligue du Rhin. C'étaient à peu près les clauses que Lionne avaient prévues, si ce n'est que le traité ne stipulait point de subside, parce que Millet ne reçut qu'après la signature l'autorisation d'en accorder un.

III. — Le traité du 15 décembre 1667 et l'élection polonaise.

Le traité du 15 décembre 1667 peut être jugé d'après ses résultats, car il en eut d'immédiats et de considérables. La Cour de France s'en réjouit comme d'un grand succès, ce qui prouve assez que ses inquiétudes avaient été vives. Bien qu'elle eût promis le secret, elle s'empressa de publier, dans toute l'Europe, la défection du Brandebourg : non seulement Millet avait informé régulièrement, en novembre et en décembre, Gravel à Ratisbonne, Grémonville à Vienne, Pomponne à Stockholm des progrès de sa négociation, mais il s'empressa d'en annoncer l'issue en Suède, en Hollande et en Angleterre[1]. Louis XIV, il est vrai, abandonnait la candidature de Condé et faisait ainsi le sacrifice officiel, sinon définitif et pleinement sincère, d'une entreprise personnelle, qui lui avait coûté des millions et qu'il avait poussée trop loin pour ne pas se croire engagé d'honneur à la soutenir jusqu'au bout. Du moins, la déception se trouvait-elle adoucie par la gloire et par l'avantage que lui procurait une autre entreprise, plus importante encore, celle de Flandre, qu'il fallait avant tout conduire à bonne fin et dont la neutralité de Frédéric-Guillaume rendait le succès presque certain. L'électeur n'était pas moins satisfait. Il renonçait à intervenir aux Pays-Bas ; mais, si l'union ne s'était pas faite dans l'empire, il n'en était pas responsable ; et la seule menace de la coalition ébauchée n'avait-elle pas suffi pour obliger Louis XIV à préciser et à limiter ses prétentions ? La paix pouvait désormais se faire à des conditions raisonnables, sans qu'il fût besoin de

1. Brandt écrivait de Londres à Frédéric-Guillaume, le 1er février 1668, que les ministres de France à l'étranger s'étaient transmis le texte du traité, non seulement par la poste, mais par courriers exprès. La chose est possible. En tout cas, la correspondance de Millet avec Gravel, Pomponne, etc., prouve suffisamment qu'il ne garda pas le secret.



l'acheter par une guerre infiniment périlleuse. D'ailleurs ce n'était point à l'ouest, mais à l'est, que le Brandebourg avait à défendre ses intérêts essentiels, et, de ce côté, Frédéric-Guillaume pouvait se croire enfin délivré de ses craintes : l'abandon de la candidature française semblait lui promettre l'accomplissement de son dessein le plus cher, l'élection d'un roi qui lui devrait la couronne. Ainsi le traité du 15 décembre sauvegardait les intérêts de Louis XIV aux Pays-Bas, ceux de Frédéric-Guillaume en Pologne ; les profits en étaient réciproques et en garantissaient la solidité.

Les ennemis de Louis XIV en comprirent aussitôt l'importance. Dès le commencement de décembre, à la nouvelle du départ de Pœllnitz et de Meinders pour la France, l'un des plus enflammés et des plus opiniâtres, le comte de Waldeck, écrivit pour lui-même une note que nous avons conservée et qui nous montre ses inquiétudes [1]. Il avait, comme Frédéric-Guillaume, travaillé de toute sa passion à la coalition future ; il se croyait déjà près d'atteindre le but, quand il apprit que le Brandebourg allait lui manquer ; et il sentit aussitôt que tous ses efforts resteraient vains. Sans le Brandebourg, il n'y avait pas de coalition possible : il était le lien qui noue la gerbe. Mais si Waldeck, qui ne savait pas tout, pouvait accuser l'électeur d'avoir seul ruiné les espérances du « bon parti, » l'électeur lui-même en jugeait autrement, et ce qu'il vit autour de lui pendant les semaines qui suivirent ne lui fit pas regretter la décision qu'il avait prise. Dès novembre, il avait renvoyé Blumenthal à Vienne pour y recommander encore une fois la candidature du duc de Neubourg : les premières relations qu'il en reçut achevèrent de lui prouver qu'il ne fallait point compter sur l'empereur et peut-être contribuèrent-elles à lui faire accepter les propositions françaises [2] ; puis, le 22 décembre, Blumenthal envoya la réponse impériale, qui lui avait été communiquée le 20 ; l'empereur y parlait longuement des Pays-Bas, y réclamait avant tout une alliance en faveur de l'Espagne et refusait de se prononcer au sujet de l'élection polonaise : il était visible qu'il essayait d'engager l'électeur contre la France, sans vouloir le payer d'aucune concession. Blumenthal resta à Vienne plus de trois mois encore ; mais ce fut

1. Strecker, *op. cit.*, 120.

2. Droysen le dit formellement ; en tout cas, leur influence, si elles en eurent une, ne put être considérable, car les premières relations de Blumenthal, celles qui arrivèrent à Berlin avant le 21 décembre, ne renseignaient point encore l'électeur, de façon précise, sur les intentions de la Cour de Vienne. Voir *U. u. A.*, XII, 587 sqq.



pour constater que la politique impériale devenait chaque jour plus indécise et plus incohérente : il ne savait pas que Léopold, sans révoquer aucun des ordres donnés à ses ambassadeurs, et qui tous visaient à liguer l'Europe contre Louis XIV, venait de signer avec celui-ci le traité secret du 19 janvier 1668, qui partageait entre eux, à l'avance, l'héritage espagnol !

Frédéric-Guillaume ne songea donc plus qu'à exécuter loyalement l'alliance en préparant, d'accord avec la France, la paix aux Pays-Bas, l'élection du duc de Neubourg en Pologne. Dès le 23 décembre, il envoyait à Pœllnitz et à Meinders le traité ratifié et les ratifications étaient échangées à Paris le 31 janvier 1668 [1] ; dès le 17, alors que le traité n'était pas signé encore, il avait prévenu ses ambassadeurs à Ratisbonne qu'il était prêt, « sous certaines conditions », à renouveler la ligue du Rhin pour satisfaire le roi de France [2]. Grémonville s'inquiéta d'abord quelque peu du long séjour que faisait Blumenthal à Vienne ; mais Millet en jugeait mieux et comprenait que Frédéric-Guillaume ne pouvait rompre d'un jour à l'autre toutes ses mesures : d'ailleurs, s'il négociait avec l'empereur, c'était uniquement en faveur du duc de Neubourg, et il avait soin de rappeler à Blumenthal les promesses faites au roi de France. En même temps, il observait, à l'égard de la France et de l'Espagne, la plus exacte neutralité ; il interdisait dans ses États tous passages et toutes levées ; il se conformait aux décisions prises par l'assemblée de Cologne en vue d'offrir, à Paris et à Madrid, la médiation collective des électeurs et des princes de l'empire [3]. Son attitude ne laissait aux ennemis de la France aucun doute ni aucune espérance.

Pendant la fin de l'hiver et pendant l'été qui suivit, l'entente resta complète entre les deux Cours de Paris et de Berlin. A Berlin, Millet n'avait plus qu'à encourager les bonnes intentions de l'électeur et qu'à confirmer celles des ministres en leur donnant, selon l'expression diplomatique, des preuves effectives de la reconnaissance royale. Après tout, ils pouvaient les recevoir sans rougir, puisqu'ils n'avaient fait qu'exécuter les volontés personnelles de leur maître. Schwerin eut naturellement la plus grosse part : le duc de Neubourg lui fit remettre par Stratmann dix mille écus.

1. Pour la correspondance de Pœllnitz et de Meinders, pendant leur séjour à Paris, voir *U. u. A.*, XII, 849 sqq.

2. *Ibid.*, XI, 478.

3. Un représentant de Frédéric-Guillaume, Beyer, fit partie de l'ambassade qui se rendit à Paris, et qui, bien entendu, ne servit à rien. *U. u. A.*, XII, 825 sqq.



qui d'ailleurs étaient sortis des caisses du roi de France ; Millet en ajouta douze mille et, pour ne point faire trop d'éclat, les convertit en deux lettres de change sur la banque Formont, de Dantzig[1]. Il en donna de plus deux mille à Somnitz, deux mille à Iéna, mille au baron de Goltz, autant au beau-père de Meinders, Heydekampf, le trésorier de l'électeur, à qui des relations familières en même temps qu'une assez grande conformité d'humeur assuraient une influence cachée sur Frédéric-Guillaume et dont Millet s'était servi pour obtenir le prompt départ de Meinders et de Pœllnitz[2]. Quant à ceux-ci, ils reçurent, en France même, leur récompense, qui fut pour l'un, semble-t-il, un simple présent, et pour l'autre une pension de deux mille écus[3]. Dès février, la distribution des grâces était faite et Millet recevait avec joie la nouvelle de son prochain rappel. Il avait proposé lui-même son successeur, le comte de Courcillon, qu'il avait promis d'instruire avant de quitter Berlin[4]. Malheureusement, celui-ci se convertit alors au catho-

1. Millet demande à Schwerin : « s'il aymeroit mieux prendre une lettre de change à Dantzic ou à Hambourg, payable à qui il ordonneroit... que de faire venir l'argent icy, qui feroit possible trop d'esclat. Il me parut fort resjouy de cette ouverture et m'a dict franchement qu'il recevroit avec grande recognoissance les bienfaits de S. M[té] et qu'il feroit comme je le jugerois a propos. » 28 décembre 1667. — On se décida ensuite pour la banque Formont, 29 février 1668.

2. Lettres du 30 novembre 1667, des 4 et 11 janvier et 22 février 1668.

3. Pour Meinders, on peut le conclure de la correspondance de Vaubrun en 1669. En octobre, Vaubrun proposa une gratification pour Meinders; Lionne répondit, le 1[er] novembre : « pour M. Meiners, il n'y aura qu'à continuer à luy bien payer ce que S. M[té] luy avoit promis icy. » Et Vaubrun confirma à Meinders la promesse d'une pension de 2.000 écus. Quant à Pœllnitz, Millet écrit le 23 mai 1668 : « le sieur de Pelnitz, grand despensier... a desja mis secrètement en vente le pourtrait que S. M[té] lui a donné. »

4. Bien que Lionne et Millet disent toujours : le comte de Courcillon, sans ajouter de prénom, il s'agit évidemment ici de Louis de Courcillon, le futur abbé Dangeau, et non de Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, comme l'a cru M. Waddington, *Instructions aux ambassadeurs*, *Prusse*, 138, note 2. Les preuves en abondent. S'il se fût agi du frère aîné, Lionne l'eût appelé le marquis de Dangeau. Celui-ci s'était converti au catholicisme dès 1665, tandis que son frère n'abjura qu'en 1668. Voir Boislisle, S[t]-Simon, III, 182, note 3, et appendice XVI. Dans une lettre de Beck, le résident de Brandebourg à Paris, en date du 22 septembre, se trouve ce passage : « Le sieur Coursillon, frère du marquis d'Angeau, qui doit aller de la part du Roy à la Cour de Sa Sérénité Électorale de Brandebourg en la place de M. Milet, abjura la semaine passée la religion réformée et se rendit papiste. » A. *R. P.* Beck's Relationes. Conv. 12 C. — Ajoutons encore ce passage d'une lettre de Lionne, qui annonce à Millet, le 4 mai, la nomination de Courcillon, et ajoute : « mais je crains bien qu'il ne faille qu'il attende le retour de l'armée de M. son frère. » Or Dangeau était alors à l'armée de Flandre. — Enfin, Louis de Courcillon venait d'aller en Pologne porter au roi les condoléances de Louis XIV au sujet de la mort de la reine.



licisme et sa conversion retarda d'abord son départ, puis l'obligea de renoncer à sa mission, dans la crainte que Frédéric-Guillaume n'accueillit mal un nouveau catholique [1]. Millet ne quitta donc Berlin qu'un peu plus tard, en juillet. Il s'en alla, toujours mécontent de la Cour électorale, qu'il ne jugeait pas mieux qu'à son arrivée, bien qu'il y reçût « mille caresses », sans compter une épée d'or « assez riche pour tenir lieu d'une chaisne » et le portrait de l'électeur entouré de diamants [2].

A Paris, Pœllnitz et Meinders étaient chargés de recommander au roi les intérêts du duc de Neubourg et de veiller à l'exécution des promesses que comportait l'alliance. Ils remirent à Lionne, le 1er février, un mémoire touchant l'élection polonaise et reçurent satisfaction sur tous les points. Le roi s'engageait de nouveau à presser l'abdication de Jean-Casimir ; il envoyait à Bonzy, en son propre nom, les instructions qu'avait préparées le duc de Neubourg lui-même, d'accord avec Gaumont ; il promettait le rappel de toutes les garnisons françaises de Pologne dès que l'affaire de l'élection serait réglée ; enfin il écrivait à Pomponne pour que celui-ci annonçât en Suède les nouvelles intentions du roi et obtînt l'appui de la régence [3]. Dans la question des Pays-Bas, Frédéric-Guillaume, il est vrai, s'en tenait à la neutralité promise et ne voulait point contracter d'obligations plus étroites ; bien qu'il désirât un subside et qu'il en eût fait présenter la demande par ses ambassadeurs, il leur ordonnait de ne point insister, si l'on prétendait l'engager à plus qu'il ne l'était déjà [4]. D'ailleurs, il voulait sincè-

1. Voir l'instruction pour Vaubrun, *Instructions aux ambassadeurs*, *Prusse*, 137. Le roi « a estimé que l'envoi dudit comte après sa conversion si récente à la foi catholique pourroit être moins agréable à Son Altesse Électorale qu'il ne l'auroit été en un autre temps. »

2. La dernière lettre de Millet, datée de Francfort-sur-l'Oder, le 8 juillet 1668, se trouve égarée dans un volume de la série Brunswick, t. I. Millet nous renseigne de façon curieuse sur l'origine des cadeaux qu'il reçut. Le portrait de l'électeur enrichi de diamants, nous dit-il, « est le mesme que M. de Pelnitz receut du Roy quand il luy mena des chevaux il y a deux ans, qu'il a vendu deux mille quatre cent escus à son maistre, aussy bien que le dernier, dont il a tiré quatre mille escus et six cent de l'espée d'or dont on m'a fait présent, qu'il avoit autrefois eu du prince d'Orange. L'on n'a faict que changer le pourtrait du Roy en celuy de Son Altesse Électoralle, de substituer un bonet à la couronne royalle de manière que led. sieur de Pelnitz tire avantage de ce trafiq. »

3. On trouvera le mémoire avec les réponses écrites en marge par Lionne : *A. E.*, Brandebourg, 5, f° 113. La minute est à Berlin, Rep. 81, Paris II, 5, avec la mention suivante, écrite en tête par Meinders : « Den 1 Febr. ist dieses memorial an H. de Lionne übergeben. »

4. Lettre de l'électeur à Pœllnitz et à Meinders, 18 février 1668. *U. u. A.*, XII, 861.



ment la paix et restait convaincu que le seul moyen de l'obtenir était de faire accepter par l'Espagne l'alternative que proposait Louis XIV. Quand il apprit la conclusion de l'alliance entre les Provinces-Unies et l'Angleterre, il se demanda quel en pouvait être le but et si l'événement allait hâter la paix ou la retarder ; d'abord, sur la foi des clauses rendues publiques, il crut être agréable à Louis XIV en s'y faisant admettre ; puis, dès que Lionne eût exprimé le désir contraire, il s'empressa de révoquer ses ordres [1]. Un peu plus tard, il apprit l'adhésion de la Suède et l'achèvement de la triple alliance. Mais depuis l'affaire de Brême, en 1666, il connaissait assez la faiblesse de la monarchie suédoise pour n'en plus craindre les menaces, du moins quand la Suède et la France ne se trouvaient pas dans le même parti. Ni les sollicitations dont il se voyait pressé, ni l'activité que le baron de Lisola déployait en Hollande ne parvenaient à l'émouvoir. » Il semble, écrivait-il à Schwerin le 31 mars, que Lisola, selon sa vieille habitude, va chercher à tout brouiller... Mais tant que la France s'en tiendra à la parole donnée, je ne vois pas pourquoi, jusqu'à présent, on se défierait d'elle [2] ». A vrai dire, un moment, les défiances purent être justifiées. Après que Castel-Rodrigo se fut résigné à l'alternative, le 4 mars, les préparatifs militaires de la France, loin de se ralentir, semblèrent annoncer l'intention d'une campagne nouvelle [3]. Mais bientôt Millet put rassurer l'électeur et les lettres de Paris confirmèrent son optimisme. Le 2 mai, la paix tant désirée fut conclue et la nouvelle en vint calmer les doutes et les scrupules qui peut-être s'élevaient déjà dans la conscience de Frédéric-Guillaume. « Je ne croys pas, écrivit Millet, que Monsieur l'Électeur receut plus de joye de la certitude de son salut qu'il en a tesmoigné de l'asseurance de la paix [4] ».

D'ailleurs, pendant ce printemps de 1668, en même temps que Frédéric-Guillaume s'inquiétait de la guerre espagnole et travaillait en faveur du duc de Neubourg, il se préoccupait aussi de

1. Voir ses lettres des 31 janvier et 18 février à Pœllnitz et Meinders, *ibid.*, 858 sqq., du 3 fevrier à Schwerin, *ibid.*, 920, ainsi qu'une lettre de Millet à Lionne du 18 avril.

2. « So lange Frankreich bey einmall gegebener paroll beharret, kan ich nicht ersehen, worumb man Mistrauen noch zur Zeitt auf Ihn setzen solle. » *U. u. A.*, XII, 9.0.

3. On sait que Castel-Rodrigo finit par accepter l'alternative, avec l'espoir que Louis XIV ne s'y tiendrait pas, et que celui-ci, en effet, hésita longtemps entre la paix et la guerre. Rousset, *Louvois*, I, 138 sqq.

4. Millet à Lionne, 9 mai 1668.



préparer en grand secret son second mariage. Au mois de janvier, le bruit s'était répandu qu'il allait épouser une princesse française et l'on nomma la Grande Mademoiselle. Il ne semble pas douteux que le projet fut mis en avant par la Cour de France [1] et il est certain qu'il inquiéta les cours protestantes. Dès février, le roi d'Angleterre en parlait à Brandt, un envoyé brandebourgeois, avec le désir visible de se renseigner, bien qu'il affectât d'être incrédule et qu'il ajoutât ironiquement que sans doute l'électeur « ne voudrait pas épouser un gendarme [2] ». En mars, la douairière d'Orange écrivait à Frédéric-Guillaume lui même, sans pourtant nommer la princesse [3]. Mais celui-ci ne fit qu'en rire, car il avait déjà fixé son choix, bien qu'il n'en eût rien dit à personne, sauf à Schwerin. Il s'amusa même à dépister les curiosités indiscrètes en laissant croire qu'il était tenté par les propositions françaises. Et ce fut un grand émoi dans l'église berlinoise. Tous les calvinistes bien pensants s'alarmèrent : Madame de Gœtzen, la gouvernante des princes, le docteur Bergius, le prédicateur de la cour, s'indignaient que l'électeur pût songer à épouser une catholique ; et ils ne furent point les seuls à se laisser prendre. « C'est dommage, écrivait Frédéric-Guillaume à Schwerin en lui racontant l'aventure, que le 1er avril soit passé [4] ! »

Mais, à la fin du mois, on commençait à soupçonner la vérité. Le 20, Goess annonçait à l'empereur que l'électeur épouserait sans

1. Le témoignage formel de Spanheim, dans sa *Relation de la Cour de France* (éd. Bourgeois, 165), peut suffire à le faire croire. En énumérant les époux qui avaient été successivement destinés à Mlle de Montpensier, il termine : « et, en dernier lieu, feu Son Altesse Electorale, de glorieuse mémoire, dont le mariage avec cette princesse fut mis sur le tapis en France et auroit trouvé plus d'approbation du côté de ladite cour que ceux dont je viens de parler. »

2. Lettre de Brandt à l'électeur, Londres, 20 février 1668. *U. u. A.*, XII, 661.

3. Frédéric-Guillaume envoie à Schwerin, le 10 avril, la lettre de la douairière, « darauss Ihr ersehen werdet, was sie wegen der Heiradt mitt einer franschosischen Dame meldet. » *Ibid.*, 921. — Une lettre de Lionne à Gourville, égarée parmi les lettres à Millet (*A. E.*, Brandebourg, 5, f° 125), et datée du 2 mars 1668, parle aussi d'un mariage projeté de Mlle de Montpensier. Il n'y a pas à y songer, dit Lionne, « non pour le regard du Roy, mais de la princesse, dont vous cognoissez assez l'humeur et les sentiments; et je ne voudrois pas estre chargé de luy aller faire une pareille ouverture ; car je serois bien asseuré qu'elle me cousteroit un soufflet à tour de bras. » On pourrait croire qu'il s'agit du mariage avec l'électeur. Mais Lionne répondait en réalité à une lettre de Gourville qui lui avait écrit au nom du duc de Hanovre, Jean-Frédéric. 24 février, *A. E.*, Brunswick, I.

4. Voir toute la lettre de Frédéric-Guillaume à Schwerin, en date du 17 avril. *U. u. A.*, XII, 922.



doute la veuve du duc Christian-Louis de Brunswick, Dorothée de Holstein-Glücksbourg. Le 9 mai, Millet, à son tour, en envoyait la nouvelle en France [1]. En juin, le mariage était célébré.

***

En signant la paix d'Aix-la-Chapelle, le roi de France avait tenu l'une de ses deux promesses : il s'était contenté d'une paix raisonnable. Restait encore à tenir l'autre, la plus ingrate, c'est-à-dire à procurer l'abdication de Jean-Casimir et l'élection du duc de Neubourg. Désormais, pendant une année entière, Frédéric-Guillaume n'aura plus qu'une préoccupation unique : l'élection polonaise.

Il va sans dire que son entourage, où les amis de la France étaient rares, n'épargna rien pour éveiller ses défiances. Dès janvier, Goess, bien qu'il ne sût pas que l'alliance fût déjà conclue, connaissait du moins les propositions de Millet et faisait remarquer à Schwerin sur quel terrain glissant l'électeur allait s'engager. « La France obtiendra de vous, disait-il, tout ce qu'elle désire, et que recevrez-vous en retour : rien que des promesses et de belles paroles [2] ! » En réalité, nous savons aujourd'hui que Goess n'avait pas tort et que la Cour de France d'un côté, Bonzy de l'autre conservaient l'arrière-pensée d'une occasion favorable qui leur permettrait de renouer l'intrigue interrompue [3]. Pourtant, pendant le printemps et l'été de 1668, les soupçons de Frédéric Guillaume n'eurent pas l'occasion de se préciser. Le 9 mars, avait été signé à Varsovie, par Jean-Casimir, Bonzy et Giese, un traité qui préparait l'abdication et assurait l'avenir du roi de Pologne. Le 16 avril, Frédéric-Guillaume priait Bonzy de l'informer, conjointement

1. Sa lettre montre qu'on aurait tort de se fier beaucoup aux informations qu'il recueillait sur la Cour électorale. Il affirme en effet que la chose « a été cachée mesme au baron de Schwerin, qui dans son cœur n'aprouve pas les secondes nopces de M. l'Électeur de Brandebourg. » Que Schwerin les approuvât ou non, il fut le confident du projet de son maître dès l'origine. Voir les lettres de l'électeur à Schwerin, *U. u. A.*, XII, 919 sqq.

2. Lettre du 27 janvier 1668, *U. u. A.*, XIV, 369. Il est curieux de voir qu'en février Goess ne savait pas encore que le traité avec la France fût conclu. On le prétend, écrit-il le 10 février : « Es ist doch etwas daran, obzwar die Ausmachung des Wercks auf die Churfürstliche Abgesandte nach Paris remittirt worden. » *Ibid.*, 374.

3. Sur cette dernière phase de l'élection polonaise, consulter Farges, *Instructions aux ambassadeurs, Pologne*, Introduction ; Hirsch, *Zur Geschichte der polnischen Königswahl von 1669*, et *U. u. A.*, XII, 367 sqq.



avec Hoverbeck et Giese, de tout ce qui se passerait en Pologne et les trois ambassadeurs envoyaient en effet à Berlin plusieurs relations collectives : l'entente ne pouvait paraître plus intime[1]. Mais, dès le mois de mai, Bonzy parlait de son rappel en France ; au début de juin, il semblait avoir hâte de partir. Hoverbeck s'en étonnait et s'en inquiétait : il faisait remarquer à Frédéric-Guillaume que le rappel de Bonzy se produisait en même temps que celui de Millet et que celui de Gaumont ; les trois ambassadeurs instruits de l'affaire polonaise s'en allaient ensemble, en sorte, ajoutait Hoverbeck, que si la majorité de la diète était disposée, malgré le roi de France, à élire Condé, personne ne serait là pour y contredire. Bonzy partit en effet de Varsovie le 4 juillet ; mais il eut, le 20 juillet, aux portes de Berlin, à Cœpenick, une conférence avec le baron de Schwerin et tous deux s'entendirent sur les mesures qu'il faudrait prendre. Schwerin, au nom de l'électeur, approuva toutes les propositions de l'évêque ; et quand celui-ci lui demanda s'il convenait que le roi de France renvoyât quelqu'un en Pologne et quel devait être l'ambassadeur, Schwerin répondit que Bonzy lui-même serait préférable à tout autre et que Frédéric-Guillaume en écrirait à Louis XIV.

En somme, les défiances restaient encore imprécises et inavouées ; et Frédéric-Guillaume pouvait se dire qu'après tout, si même Louis XIV gardait des espérances et des intentions secrètes, ses déclarations officielles et les démarches inévitables qu'elles entraînaient pourraient suffire à assurer le succès du duc de Neubourg. Depuis le mois de mai, il avait obtenu de la Suède, par un nouveau traité, des promesses plus solides que celles de l'année précédente et l'empereur lui-même semblait changer de politique : il signa le 12 août une déclaration en faveur du duc et promit d'instruire son ambassadeur en Pologne, Meyerberg, afin qu'il agît d'accord avec Giese et Hoverbeck. Mais la crise décisive approchait. Dans le traité du 9 mars, Jean-Casimir avait pris l'engagement d'abdiquer avant le 15 août. Puis il hésita ; on discutait la forme de l'abdication ; on craignait de la faire prématurément, car les dévouements les mieux payés ne paraissaient jamais tout à fait sûrs. Le pauvre roi, qui n'avait plus l'ambassadeur de France auprès de lui, ne savait que résoudre, et Hoverbeck lui-même avouait ses perplexités : ne risquerait-on pas, en précipitant l'abdication, de faire le jeu du tsaréwitch, dont les partisans semblaient

1. La première est datée du 1er mai. *U. u. A.*, XII, 367



plus nombreux que jamais et dont l'élection n'eut fait le compte ni de l'électeur, ni du roi de France, ni de l'empereur ? Quoi qu'il en soit, on attendit un mois encore ; mais la patience de Jean-Casimir était à bout : il abdiqua le 16 septembre 1668 et la diète de convocation se réunit le 5 novembre [1].

***

L'élection polonaise devait avoir pour résultat une évolution inattendue dans la politique électorale : au moment où l'on pouvait croire que Frédéric-Guillaume, joué par la diplomatie française, allait se brouiller avec Louis XIV, il conclut avec celui-ci sa première alliance vraiment intime, celle du 15 décembre 1669. Pour en expliquer les raisons et le caractère, souvent discutés jusqu'ici, il faut d'abord suivre de près les péripéties de l'élection polonaise [2].

Sans parler des Polonais eux-mêmes, ni de la Russie, ni de la Suède, dont l'attitude fut hésitante et n'influa guère sur les événements, l'élection polonaise intéressait surtout le duc de Neubourg, l'empereur, le roi de France et enfin l'électeur Frédéric-Guillaume. Quels étaient leurs intentions et leurs sentiments, au moment où commença l'interrègne, c'est-à-dire à la fin de septembre 1668 ?

Le duc de Neubourg était partagé entre l'espérance et la crainte. L'appui sincère et actif du Brandebourg lui était assuré ; les Polonais avaient, à l'origine, préféré sa candidature à toute autre ; enfin le roi de France, la régence de Suède, l'empereur s'étaient successivement déclarés pour elle ; il semblait donc que les circonstances fussent favorables. Mais le duc savait que la Suède n'agirait guère et il se défiait de l'empereur. Au fond, il avait compté jusque-là, presque uniquement, en dehors de Frédéric-Guillaume, sur Louis XIV, parce que l'influence française était prépondérante à la Cour de Pologne et parce que la France était riche : elle pourrait, croyait-il, lui donner ou lui prêter les grosses sommes sans lesquelles toute élection était impossible et qu'il n'avait pas. Or, à l'automne de l'année 1668, il commençait à se demander s'il n'avait pas été dupe des promesses françaises. Il s'était fié, d'une part à Gaumont, qui résidait auprès de lui, et

1. On sait que la diète de convocation précédait et préparait la diète d'élection.

2. Prutz, *Aus des Grossen Kurfürsten letzten Jahren*, et Philippson, *Der Grosse Kurfürst*, II, racontent séparément l'histoire de l'élection polonaise et celle de la négociation de Vaubrun ; cette dernière est ainsi isolée des circonstances qui l'ont accompagnée et qui l'expliquent.



d'autre part à Lerodt, qui le représentait à Paris, qui était lié de longue date avec Hugues de Lionne et qui s'était cru certain des bonnes dispositions de Louis XIV. Sans doute Gaumont était sincère ; il avait même pris en main les intérêts du duc avec un peu plus de chaleur que la Cour de France ne l'eût désiré ; mais voilà qu'il ne semblait plus en parfait accord avec son maître ; ses affirmations et celles d'Hugues de Lionne différaient parfois et le duc de Neubourg ne pouvait obtenir qu'il fût envoyé en Pologne à la place de Bonzy. Quant à Lerodt, il avouait lui-même ses doutes. Il avait insisté auprès d'Hugues de Lionne pour que Gaumont allât défendre à Varsovie, pendant la diète d'élection, les intérêts du duc de Neubourg et Lionne avait dû lui avouer que l'on y renvoyait Bonzy. Il avait aussi pressé le roi de France d'avancer au duc 300.000 écus et le roi s'y refusait toujours, bien qu'il sût que le manque d'argent pouvait rendre l'élection impossible. Lerodt commençait à se plaindre et ne cachait point qu'il était inquiet. « Il n'y a plus moyen, écrivait Lionne au roi le 10 octobre 1668, de tenir contre les grands soupçons du baron de Lerode [1]. »

Les intentions de l'empereur étaient plus que suspectes et le duc de Neubourg, ainsi que Frédéric-Guillaume, avaient toute raison de s'en défier. En réalité, Léopold n'abandonnait nullement la candidature du prince de Lorraine et il n'est point douteux que son ambassadeur en Pologne n'en fût secrètement averti. Sous le couvert de la déclaration du 12 août et des instructions ostensibles envoyées à Meyerberg, l'empereur continua à entretenir et à encourager le parti lorrain : l'élection d'un prince dévoué à l'Autriche eût été vraiment un coup de partie trop considérable pour que la Cour de Vienne ne s'en réservât pas la chance jusqu'au bout. Pendant l'été de 1668, elle n'avait pas eu d'ambassadeur à Berlin : Goess avait quitté l'électeur à la fin de mai pour aller prendre les eaux à Carlsbad ; en août (après la déclaration) l'empereur décida de le renvoyer, et ses instructions, datées du 14 août, puis complétées par un mémoire du 20 octobre, l'autorisaient à confirmer les promesses impériales [2]. Mais le peu de hâte qu'on mit à l'expédier était déjà significatif; de plus, dans ses instructions premières, l'empereur ne lui cachait pas qu'il faisait

1. Voir deux mémoires adressés par Hugues de Lionne au roi, l'un daté du 10 et l'autre du 16 octobre 1668. *A. E.*, France, 416, sur lesquels nous reviendrons plus bas, et la correspondance de Blumenthal, pendant les premières semaines de son séjour à Paris, *U. u. A.*, XII, 867 sqq.

2. *U. u. A.*, XIV, 400 sqq.



tous ses efforts pour empêcher l'abdication ; dans les secondes, il supposait que peut-être l'électeur ne soutenait pas le duc de Neubourg aussi sincèrement qu'on le croyait et il ajoutait que les avis de Pologne attribuaient au duc peu de chances d'être élu ; il terminait en recommandant à Goess de ne point parler le premier, de reconnaître le terrain et d'écrire à Vienne ce qu'il découvrirait. C'était la forme habituelle des instructions impériales, telles que les définissait Lisola lui-même, en un jour d'humeur : « zu hœren, zu referiren und nichts zu thun, écouter, rendre compte et ne rien faire [1] ».

Les promesses du roi de France étaient tout aussi précises que celles de l'empereur ; elles formaient l'une des clauses d'un traité qu'il avait signé et ratifié, celui du 15 décembre 1667, et dont il avait déjà reçu le prix, la neutralité du Brandebourg pendant la guerre espagnole. Cependant Louis XIV, sans les violer tout à fait, cherchait du moins à les éluder. S'il réservait au duc de Neubourg sa recommandation officielle, il espérait bien que les partisans de Condé ne se décourageraient point et comprendraient à demi-mot. Peut-être, aux approches de l'élection, s'apercevrait-on que le parti de Neubourg était trop faible pour barrer la route au candidat autrichien : pourrait-on alors blâmer Louis XIV d'écarter à tout prix le prince de Lorraine et de proposer à nouveau, par nécessité, Enghien ou Condé ? On a dit que la Cour de France, dans cette question de Pologne, changea de politique plusieurs fois en quelques mois : c'est peu probable. Sa politique semble bien toujours la même : dégager la parole du roi en soutenant le duc de Neubourg, mais tenir en réserve, pour les cas imprévus, la candidature de Condé et encourager en secret ses partisans. Ce sont les instructions que le roi remit à Bonzy le 15 octobre, quand celui-ci regagna la Pologne. « Le roi, y était-il dit, désire de bonne foi que M. le duc de Neubourg soit roi de Pologne.... Mais si, après avoir fait tous les efforts possibles pour le succès de la dite élection, le sieur évêque voyoit... qu'il y eût apparence ou danger que l'élection tombât sur le Moscovite ou sur le prince Charles de Lorraine, en ce cas... Sa Majesté désire que ledit sieur évêque... gouverne en sorte que l'élection tombe plutôt sur la personne de M. le Prince que sur tous les autres prétendants [2]. »

Ce qui varia seulement, semble-t-il, ce fut la dose des démarches

1. Pribram, *Lisola und die Politik seiner Zeit*, 504.

2. Voir Farges, *op. cit.* — Il faut remarquer qu'il s'agit ici d'une instruction secrète et que Bonzy emportait en même temps une instruction officielle.



officielles et des intrigues secrètes dans ce mélange suspect de bonne et de mauvaise foi. Il fallait bien ménager les alliés du roi, qui préparait déjà sa vengeance contre la Hollande. Au début d'octobre, Lionne en imaginait un moyen ; il commençait à craindre les soupçons de Lerodt et la mauvaise humeur de Gaumont, à qui l'on n'avait pas confié tout le secret et qui, mécontent, était « entré plus avant qu'il ne devoit dans les intérêts » du duc de Neubourg. Lionne et Bonzy proposaient donc de remplacer à Berlin Courcillon par Gaumont, auquel on découvrirait enfin les dernières intentions du roi, en lui faisant espérer l'ambassade de Pologne aussitôt après l'élection. « Nous croyons, ajoutait Lionne, que pourveu qu'on en use avec luy de cette sorte on luy fera dire cependant au baron de Lerode tout ce qu'on voudra. » Mais Louis XIV ne se fiait plus à Gaumont et n'approuva pas l'idée [1]. Quant à Bonzy, il fut renvoyé en Pologne avec deux instructions de même date, l'une officielle, où il n'était question que du duc de Neubourg, l'autre secrète, qui parlait aussi de Condé. On se contenta d'affirmer et de répéter à Lerodt que son maître n'aurait point à se plaindre et que Frédéric-Guillaume, dont le duc ne suspectait point la sincérité, réclamait lui-même l'envoi de Bonzy.

Il est vrai que sur ce point, Frédéric-Guillaume, peut-être sans le savoir, n'était pas d'accord avec le duc de Neubourg [2]. Mais, pas plus que celui-ci, il ne manquait de raisons de se défier. Il avait maintenu à Varsovie, malgré Millet, malgré Bonzy, malgré Schwerin même, semble-t-il, le vieil Hoverbeck, non seulement parce que celui-ci connaissait à fond la Pologne, où il servait ses maîtres depuis quarante ans, mais peut-être aussi parce qu'il était très hostile à la France et d'autant plus méfiant [3] ; or, Hoverbeck écrivait

1. Mémoires de Lionne cités plus haut. — Le roi avait exprimé la crainte que Gaumont, « estant desja entré plus avant qu'il ne devoit dans les intérests d'un Prince estranger ne pust estre encore capable de luy révéler le secret qu'on luy auroit confié. »

2. Le 20 juillet 1668, à l'entrevue de Cœpenick, Schwerin affirmait à Bonzy que l'électeur ne désirait rien tant que de voir Bonzy lui-même retourner en Pologne. Il n'avait pas changé d'avis le mois suivant, puisque l'instruction de Blumenthal exprimait encore le même vœu.

3. Millet écrit le 28 mars qu'il faudrait que l'électeur rappelât de Pologne Hoverbeck, « dont plus on le dissuade *(sic)* de le retirer et plus il en est coiffé. » *A. E.* — Schwerin semble désirer tout au moins qu'on adjoigne un autre ambassadeur à Hoverbeck. Parlant de celui-ci à Meinders, il ajoute : « Indessen klaget Beziers sehr über ihn, dass er alles traversire. Ich hoffe, S. Chf. D. werde jetzt einen andern nebenst ihm schicken. » Lettre de Schwerin à Meinders, 9 janvier 1668. *U. u. A.*, XII, 854.



que le parti français existait toujours et ne semblait point perdre courage. Au commencement d'août, alors que l'abdication de Jean-Casimir paraissait imminente, Frédéric-Guillaume avait quitté Berlin pour se rendre à Kœnigsberg et surveiller de plus près ce qui se passerait en Pologne. Mais il était ainsi plus loin de la France : il jugea nécessaire d'y envoyer quelqu'un qui pût observer et agir. Dès le mois de mars, il avait été question d'y faire résider Blumenthal, lorsque Pœllnitz et Meinders en seraient revenus : le 23 août, à Cüstrin, l'électeur signa l'instruction de Blumenthal, et le 6 septembre, à Kœnigsberg, ses lettres de créance. Blumenthal devait presser le paiement de 50.000 thalers, qui avaient été promis par Millet au nom du roi. Il devait ensuite essayer, comme autrefois Pœllnitz et Meinders, d'obtenir une somme plus forte (Frédéric-Guillaume demandait 400.000 thalers en trois ou quatre ans) et faire valoir que l'électeur, pour plaire au roi, avait refusé les offres de la triple alliance. Il devait surtout surveiller l'affaire polonaise, s'informer si la Cour de France ne songeait plus à Condé, mais s'y prendre de façon qu'on ne pût accuser l'électeur de suspecter la bonne foi de Louis XIV. Enfin, et le trait achève de bien marquer la défiance, il devait rendre un compte fidèle de tout ce qu'il apprendrait ou devinerait, mais en termes très prudents, « parce que l'expérience prouve, disait l'instruction, que souvent les lettres sont interceptées et ouvertes à Paris même [1]. » A la fin d'août, il est donc certain que les soupçons de Frédéric-Guillaume sont éveillés : désormais, ils ne feront plus que grandir.

***

Blumenthal quitta Berlin le 4 octobre, arriva à Clève le 20 et à Paris le 1er novembre ; il y conféra d'abord avec Lerodt, vit Turenne qui venait de se convertir au catholicisme, eut audience de Lionne le 7 novembre, puis du roi le 10 et le 11. Il va sans dire qu'il n'eut pas tout d'abord une impression bien nette. Il apprit que pendant son voyage Colbert avait fait envoyer à Kœnigsberg, par la banque Formont, une lettre de change de 25.000 écus,

1. « Weil die Erfahrung bezeugt, dass die Briefe oft in Paris selbst intercipiert und geöffnet werden. » Voir l'instruction entière et la correspondance de Blumenthal, *U. u. A.*, XII, 865 sqq., et *A. R. P.*, Rep. XI. Frankreich Conv. 15. D. — Blumenthal descendit à Paris « bey Madame Montglas, fauxbourg Sainct Germain, rue Saincte Margarite. » *A. R. P.*

c'est-à-dire la moitié de la somme due à Frédéric-Guillaume [1]. Il acquit aussi la conviction que le prince de Condé n'écrivait plus en Pologne et n'y faisait plus passer d'argent. Il déclara donc à son maître, le 8 novembre, que jusqu'alors, « bis dato », il était forcé d'admettre que le roi de France appuyait sincèrement la candidature du duc de Neubourg [2]. Il ajoutait même que Lionne avait reçu l'ordre formel de faire tout ce que le baron de Lerodt désirerait ; que Bonzy, qui retournait à Varsovie, devait passer par Neubourg et par Kœnigsberg, pour s'entendre avec le duc et l'électeur; que le prince de Condé lui-même semblait avoir renoncé à ses projets. Cependant la confiance de Blumenthal n'était point sans restrictions. Dès son arrivée, dans sa première relation datée de Paris, celle du 2 novembre, il avait parlé d'une intrigue en faveur de Condé : « Est-ce avec l'aveu du roi, écrivait-il, on ne le sait pas encore. » Puis, les soupçons de Lerodt ne pouvaient manquer de faire impression sur son esprit et les termes dont il se servait quand il parlait de Bonzy montrent bien qu'il ne se fiait guère aux instructions officielles de l'évêque : « Il est de toute nécessité, disait-il, que le duc de Neubourg *se donne tout au moins l'apparence* d'une entière confiance en M. de Béziers [3]. »

1. *U. u. A.*, XII, 867. — Pierre Formont s'était chargé de faire payer à l'électeur cette première somme de 25.000 thalers ou écus à Dantzig, par l'intermédiaire de son frère, Jean Formont: mais celui-ci prétendit d'abord la payer en monnaie polonaise, ce qui eût fait subir à l'électeur une assez forte perte, et l'électeur dut réclamer. Aussi, peu de temps après, lorsqu'il s'agit de recevoir la seconde somme de 25.000 écus, Frédéric-Guillaume écrivit-il à Blumenthal de s'adresser, à l'insu de Pierre Formont, à Nicolas Formont, un autre frère de Pierre, qui se chargerait de faire transporter l'argent à Hambourg. Le 26 janvier 1669, Blumenthal reçut les 25.000 écus; il garda, pour différents frais, 18.953 livres et remit à Nicolas, qui en délivra reçu le 28 février (*A. R. P.* Rep. XI. Frankreich. Conv. 15 D. p. 135), 52.297 livres, puis, quelques mois après, un reliquat de 3.750 livres. Voir le compte général que dressa Blumenthal, *ibid.*, 162. — Dans un article sur les frères Formont, j'ai écrit, à la suite d'une erreur de lecture, 75.000 *thalers* au lieu de 75.000 livres. *Rev. Hist.*, 46, 291.

2. Il existe aux *A. E.* une déclaration du roi, datée d'octobre 1668, *A. E.*, Brandebourg, 5, f° 176, par laquelle Louis XIV s'engage à ne plus soutenir la candidature du prince de Condé et ajoute même : « Sa M^té fera en sorte, qu'ils s'en départiront (Condé et son fils) et ne souffrira aucunement de contrevenir de cette convention soit directement ou indirectement, en quelque façon que ce puisse estre. » Mais la correspondance de Blumenthal ne fait aucune allusion à une déclaration semblable. Peut-être n'a-t-elle pas été utilisée ? Peut-être aussi, ce qui me paraît plus vraisemblable, la date, évidemment mise après coup, en est-elle inexacte.

3. « Hœgst nœtig ist immittelst, das der Pfaltzgraf sich zum wenigsten stelle, als setze Er in M. de Bezières ein volkommenes Vertrauen. » 8 novembre 1668. *A. R. P.*



Pendant le mois de décembre, des incidents nouveaux se produisirent. A Varsovie, Bonzy exécutait tout à la fois ses instructions officielles et secrètes ; il recommandait le duc de Neubourg ; il encourageait sous main les partisans de Condé. Mais Louis XIV s'occupait déjà de rompre la triple alliance en gagnant le roi d'Angleterre et la négociation venait de s'engager par l'arrivée de Sir Ellis Leighton à Paris [1] : ce n'était point le moment d'inquiéter l'Europe en faisant craindre une intervention française en Pologne. Depuis novembre, Lerodt et Blumenthal sollicitaient une renonciation écrite du prince de Condé ; Louis XIV finit par insister lui-même pour l'obtenir et, le 15 décembre, Condé la signa [2]. Puis, quelques jours après, le 20, Lionne acheva de nouvelles instructions qui recommandaient à Bonzy de travailler uniquement à faire élire le duc de Neubourg. Il est vrai qu'il les accompagnait d'une lettre secrète, qui invitait l'ambassadeur à ne point les suivre : mais comment les alliés de Louis XIV auraient-ils pu croire à tant de mauvaise foi ? Si le roi de France venait de refuser encore le prêt d'argent que réclamait le duc de Neubourg, la déclaration de Condé était venue juste à point pour effacer l'impression de ce refus. Néanmoins, pendant les mois qui suivirent, les défiances, à peine apaisées, se réveillèrent. Depuis le commencement de décembre, Goess était arrivé à Kœnigsberg [3] ; il observait Frédéric-Guillaume et ne manquait pas d'attiser ses inquiétudes. Le 8 janvier, il notait que l'électeur se demandait parfois s'il n'était pas dupe, mais qu'il cherchait à se rassurer lui-même en s'exagérant l'invraisemblance d'une telle perfidie. D'ailleurs, les lettres de Pologne faisaient redouter l'élection du duc de Lorraine plus encore que celle de Condé et cette crainte n'était pas sans embarrasser beaucoup Frédéric-Guillaume ; que ferait-il, si l'élection du duc de Neubourg devenait tout à fait improbable ? De son côté, Blumenthal ne savait plus que croire ; il était satisfait des assurances que lui prodiguait Hugues de Lionne et de la confiance qu'on lui témoignait en lui faisant lire les lettres mêmes de Bonzy ; mais il s'étonnait parfois de trouver ces lettres bien insignifiantes et bien vides. Était-ce vraiment là tout ce que l'ambassadeur envoyait ?

1. Voir Mignet, *op. cit.*, III, 4e partie, section 1re.

2. Voir *Instructions aux ambassadeurs, Pologne*, Introduction. On y trouvera la lettre de désistement de Condé et la lettre secrète de Lionne à Bonzy, I, XLVII, note 2, et XLVIII, ainsi que l'instruction du 20 décembre, I, 106. Le rapport évident entre le séjour de Leighton à Paris et cette dernière instruction y est indiqué.

3. Voir sa correspondance, *U. u. A.*, XIV, 403 sqq.



Il s'entretenait presque chaque jour avec Lerodt et Lerodt ne faisait plus que se lamenter : « Il m'a dit bien des fois en soupirant, écrivait Blumenthal le 26 avril, qu'il ne croit plus que son maître ait jamais la couronne [1]. » En somme, en dépit des alternatives d'espoir et de soupçon, ses sentiments restent à peu près ceux qu'il exprimait le 29 mars : « Je ne puis faire plus que je ne fais. Mais a-t-on des intentions sincères ? Dieu seul le sait, qui voit dans nos cœurs [2] ! »

Pendant ce temps, la fin de la crise approchait. Le 2 mai s'ouvrait la diète d'élection. Le 10, l'électeur signait l'instruction d'Hoverbeck et d'Iéna, qui devaient l'y représenter : elle témoigne de sa complète bonne fois dans toute cette affaire polonaise et de son désir très vif que le duc de Neubourg pût être élu [3]. Mais aussitôt après l'ouverture de la diète, les nouvelles inquiétantes se multiplient. Boynebourg, l'un des ambassadeurs du duc de Neubourg, déclare à Hoverbeck et à Iéna qu'il ne croit à la sincérité ni du roi de France ni de l'empereur et qu'il s'attend chaque jour à voir rentrer en scène le parti de Condé. A la fin de mai, Frédéric-Guillaume reçoit une lettre de Blumenthal, datée du 10, où celui-ci raconte un conseil secret, auquel ont assisté Condé et Turenne ; on y a discuté, paraît-il, ce que ferait Louis XIV en cas d'élection simultanée de deux candidats dont l'un serait Condé ; et c'est évidemment là ce qu'espère la Cour de France [4]. La semaine suivante, la lettre du 17 mai apporte plus d'inquiétudes encore : les protestations de Lionne ne trompent plus Blumenthal ; celui-ci affirme maintenant que le roi appuiera Condé tant qu'il n'aura pas perdu tout espoir de le faire élire ; il croit à l'existence d'une sorte de traité entre le prince et le roi et il en précise les clauses ; il signale le départ suspect d'un ancien agent de la France en Pologne, Akakia, et le rôle secret de l'abbé Paulmier, qui sert à Varsovie les intérêts de Condé ; il répète un mot de Lerodt : « Nous pouvons assurer nos maîtres qu'il y a de la

1. « Am Herrn von Leerodt hab ich gnug zu trœsten, den Er mihr vielmahl mit wehemuth saget, er glaube nimmer das sein Herr zu Crohn gelange. » *A. R. P.*

2. « Ein mehres weiss ich nicht zu thun; ob mans aufrichtig meinet, ist Gott bekandt, der siehet ins Hertze. » *A. R. P.*

3. *U. u. A.*, XII, 395 sqq.

4. *Ibid.*, 885. — Blumenthal ajoute même que Turenne y aurait très vivement soutenu la candidature de Condé, dans le secret espoir d'éloigner celui-ci de France et de ne pas partager avec lui la faveur royale. L'instruction de Vaubrun (voir plus bas) montre qu'en effet la diplomatie royale se préoccupait d'une double élection.



trahison[1]. » Mais déjà les péripéties de l'élection polonaise déconcertaient toutes les mesures, aussi bien celles de l'empereur et de Louis XIV que celles de Frédéric-Guillaume. Le 6 juin, la diète avait prononcé l'exclusion de Condé. Le 19, écartant le duc de Neubourg et le prince Charles de Lorraine, elle fit roi de Pologne, à l'étonnement général, un noble polonais que ne recommandaient ni son illustration ni ses mérites, Michel Wisniowiecki.

IV. — La mission de Vaubrun.

La nouvelle de l'élection polonaise surprit et irrita vivement Frédéric-Guillaume. D'un coup toutes ses défiances se précisèrent : l'empereur et le roi de France l'avaient joué. Depuis trois ans, il subordonnait toute sa politique à l'élection du duc de Neubourg : il y avait même sacrifié de grosses sommes, en dépit de sa trop réelle pauvreté ; et tout cela presque en pure perte. Il n'est pas douteux que la désillusion fut grande et que Frédéric-Guillaume l'accueillit par une de ces terribles colères dont il était coutumier. Goess le prévoyait, car il ne bougea point de toute une journée, « ex præscripto proverbii, écrit-il, da locum iræ[2] ». Pourtant, il semble que l'irritation de l'électeur ne tarda pas à se contenir, sinon à s'apaiser. Après tout, ce qu'il avait craint le plus, c'était l'élection de Condé, qui eût fait de la Pologne une sorte de dépendance française. Ce péril-là, du moins, n'existait plus ; et si le nouveau roi semblait pencher vers l'Autriche, il était trop incapable et trop faible pour devenir jamais très dangereux. Frédéric-Guillaume allait être enfin délivré de ses perpétuelles inquiétudes et peut-être pourrait-il désormais ne plus penser toujours à la Pologne.

L'élection de Michel Wisniowiecki, si contraire qu'elle fût aux vœux de Frédéric-Guillaume, avait donc ce résultat heureux de lui rendre sa liberté d'action ; et la situation de l'Europe occidentale

1. Lettres des 17 et 21 mai. — Ce fut seulement le 5 juillet que Blumenthal apprit par Hugues de Lionne l'élection de Michel Wisniowiecki. Déjà Lionne ne cherchait plus à nier les instructions secrètes de Bonzy, et Blumenthal fait à ce sujet, dans sa lettre du 5 juillet, une remarque intéressante : « Mich nimbt wunder, dass Lionne gleichsamb zugestandt das man uns zu betriegen gesuchet, und er nicht zum wenigstens die apparentzen besser salviret ; aber so ist seine manier ; wen die Sachen nicht nach Wunsch gehen, entrüstet er sich, undt den kan man was er in seinen hertzen undt gedancken hat, penetriren. »

2. Lettre de Goess à l'empereur, 25 juin 1669, *U. u. A.*, XIV, 421.



devenait alors trop critique pour qu'il s'attardât longtemps à d'inutiles regrets. On sait que la triple alliance, lorsqu'elle eut obtenu du roi de France la paix d'Aix-la-Chapelle, se transforma : elle entreprit de protéger le reste des Pays-Bas espagnols et de garantir cette paix, qu'elle avait procurée, mais que les ambitions de Louis XIV semblaient rendre bien précaire. Dans ce but, Jean de Witt, Sir William Temple et Lisola, qui travaillaient tous trois d'accord, essayèrent de grouper autour de la Hollande, avec l'Angleterre et la Suède, l'Espagne, l'empereur et quelques princes d'empire, comme l'électeur de Mayence et les ducs de Brunswick[1]. Au printemps de 1669, l'Espagne consentit à assurer un subside à la Suède, qui signa, le 7 mai, avec l'Angleterre et la Hollande, la garantie des Pays-Bas. En même temps, Lisola, qui n'hésitait guère à substituer, tant qu'il le pouvait, sa propre résolution à l'indécision de son maître, promettait presque l'adhésion impériale. Il n'eût guère manqué à la ligue que le Brandebourg. Aussi, dès le mois de mai, le roi d'Angleterre envoya-t-il en Prusse, pour inviter Frédéric-Guillaume à entrer dans la triple alliance, un ambassadeur, Gabriel Sylvius, qui arriva à Berlin le 26 mai, à Kœnigsberg le 16 juin[2].

Mais si les alliés espéraient contenir et borner les ambitions du roi de France, celui-ci, on le savait de reste, n'était pas d'humeur à se laisser prescrire des lois. Il travaillait à disjoindre la triple alliance ou à lui opposer une contre-ligue et la diplomatie française redoublait d'activité. L'ouverture de la succession espagnole, toujours reculée et toujours imminente, restait sa préoccupation perpétuelle. Il semblait qu'elle pût l'attendre sans crainte, puisque

1. Sur la triple alliance après la paix d'Aix-la-Chapelle, consulter Mignet, *op. cit.*; Pribram, *Franz von Lisola und die Politik seiner Zeit*; Lefèvre-Pontalis, *Jean de Witt*; Peter, *Johann de Witt*, dans *Hist. Zeitschr.*, XIII ; Droysen, *Der Staat des Grossen Kurfürsten*.

2. Voir à ce sujet un article de M. Hora Siccama sur *Sir Gabriel Sylvius* dans *Rev. d'hist. dipl.*, 1900 et 1901, XIV et XV. D'après M. H. S., Charles II, qui, dit-il, commençait à se rapprocher de Louis XIV et qui était « secrètement poussé » par lui, n'avait pas d'autre but que d'éprouver la solidité de la triple alliance. Sylvius devait, en réalité, « s'assurer s'il n'y aurait pas moyen pour la France de gagner l'électeur. » — Malheureusement, M. H. S. n'indique point de référence sur ce point. Il est très vraisemblable que la politique de Charles II fut à ce moment hésitante ou peu sincère. Mais si réellement Sylvius travaillait en secret pour la France, il est curieux de constater que rien, dans la correspondance de Lionne, ne le laisse soupçonner, et que Vaubrun, en tout cas, n'en eut aucune connaissance. Et nous verrons l'électrice, hostile à la France, employer son influence en faveur de Sylvius.



l'empereur avait reconnu, par un acte authentique, les droits de Marie-Thérèse et consenti au partage. Mais ni Louis XIV, ni Lionne ne s'exagéraient la valeur durable du traité secret de 1668 ; il ne les dispensait pas d'opposer d'avance à l'intervention possible de l'empereur la neutralité ou l'alliance des princes allemands qui pouvaient lui barrer la route. Or, à ce moment même, une agitation inquiétante se manifestait dans l'empire : l'un des anciens alliés du roi, le promoteur de la ligue du Rhin, l'électeur de Mayence, colportait de Cour en Cour des projets dont le développement eût été funeste aux ambitions françaises. Ses vœux (il les avait présentés à Berlin dès le début de 1669) semblaient d'abord assez inoffensifs. Il demandait que l'on réorganisât l'union des électeurs (Kurverein), de façon que ceux-ci pussent se prêter mutuelle assistance ; que l'on y admît, pour ménager les jalousies impériales, l'électeur de Bohême, c'est-à-dire l'empereur, et pour calmer les jalousies des autres princes, tous ceux, princes séculiers ou ecclésiastiques, qui en exprimeraient le désir. En réalité, le plan mayençais n'allait à rien moins qu'à élargir l'union des électeurs jusqu'à y englober tous les princes de l'empire; l'obligation d'assistance mutuelle entraînerait une organisation militaire et l'on parviendrait ainsi, indirectement, à cet armement de l'Allemagne, que la diète ne se décidait pas à préparer ; enfin l'admission de l'électeur de Bohême permettrait de placer l'union sous l'influence autrichienne et il suffirait ensuite qu'elle adhérât à la triple alliance pour qu'un obstacle presque insurmontable fût opposé aux prétentions de Louis XIV [1]. Celui-ci, à vrai dire, ne semble pas avoir connu, dès le printemps de 1669, *tous* les projets de Philippe de Schœnborn [2] ; mais il savait que celui-ci négociait en Hollande et qu'il poussait l'empereur à prolonger la diète, où il insistait pour l'armement général : c'était assez pour donner l'éveil à la diplomatie française, qui sans doute ne tarda pas à être informée du reste. On comprend donc qu'Hugues de Lionne voulût mettre l'électeur de Mayence hors d'état de nuire et qu'il

1. Voir, sur ces projets de l'électeur de Mayence, le résumé très clair qu'en a donné Dœberl, *Bayern und Frankreich*, 422 sqq. Voir aussi Mentz, *J.-Ph. von Schœnborn*, 151 sqq.

2. C'est l'impression très nette qui se dégage de toute la dernière partie de l'instruction de Vaubrun, en date du 19 avril. Vaubrun, avant d'aller à Kœnigsberg, devait négocier avec l'électeur de Mayence. *Instructions aux ambassadeurs. Prusse*, 151 sqq. Cette impression est confirmée par deux lettres de l'abbé Gravel sur la mission du neveu de Philippe de Schœnborn à Berlin : celles-ci ont été publiées par Guhrauer, *Kurmainz in der Epoche von 1672*, 104 et 109.



crût indispensable d'assurer à son maître, au cas où la succession espagnole s'ouvrirait, l'alliance du prince le plus puissant de l'empire, de celui dont l'influence avait tant grandi pendant les années précédentes et que la diplomatie française ne s'avisait plus de mépriser, de l'électeur Frédéric-Guillaume.

Au reste, le roi de France avait un autre motif de rechercher l'électeur de Brandebourg. Il n'entendait pas se contenter de dissoudre la triple alliance, et, s'il voulait isoler la Hollande, c'était pour l'attaquer ensuite et la démembrer. La formation de la triple alliance, puis son extension après la paix d'Aix-la-Chapelle ne lui laissaient point douter que les Hollandais ne devinssent ses plus acharnés adversaires quand s'ouvrirait la succession espagnole et que les armées françaises reparaîtraient en Flandre; dès 1668, il était convaincu que « le véritable moyen de parvenir à la conquête des Pays-Bas espagnols était d'abaisser les Hollandais et de les anéantir s'il était possible. » Mais il sentait bien que l'entreprise serait périlleuse; pour qu'elle eût un bon succès, il fallait que l'empire restât neutre et que les princes allemands, voisins de la Hollande, fussent intimidés ou gagnés. Hugues de Lionne, sans découvrir encore, cela va sans dire, les intentions du roi, s'était risqué de bonne heure à tenter Frédéric-Guillaume. Le 30 novembre 1668, Blumenthal remarquait déjà que la Cour de France cherchait à « échauffer » l'électeur contre la Hollande et celui-ci s'inquiétait aussitôt. Puis, quelques mois plus tard, en mars 1669, comme Blumenthal s'était plaint devant Hugues de Lionne de la façon dont les Hollandais traitaient son maître: « Nous ne permettrons jamais, lui avait répondu Lionne, que les Hollandais marchent sur le pied de Son Altesse Électorale, et s'il en arrivait ainsi, faites-nous le moindre signe et nous vous prêterons une assistance efficace contre l'injustice et la violence. » Et Lionne avait même ajouté : « Par Dieu! il faut que Son Altesse reprenne ses places du duché de Clève et que nous rendions au prince d'Orange la puissance qui lui est due [1]! » Or, ce fut en novembre 1668 que l'on parla d'envoyer à Berlin, au lieu de Courcillon devenu catholique, le marquis de Vaubrun, et ce fut au début d'avril 1669 que Lionne rédigea l'instruction de celui-ci. Vaubrun la reçut le 19; il partit en hâte à la fin du mois et il arriva le 30 mai à Kœnigsberg, quinze jours seulement avant Sylvius.

Ainsi Frédéric-Guillaume était recherché à la fois par la triple

1. Lettre du 29 mars 1669. *U. u. A.*, XII, 881.



alliance et par la France. Est-il vraisemblable que, dès l'abord, il inclinât vers l'une plus que vers l'autre ? Il semblerait qu'il dût être favorable à la première. Il avait essayé, deux ans avant, de former contre la France une ligue analogue, et celle des Provinces-Unies, de l'Angleterre, de la Suède et de l'Espagne paraissait assez forte pour qu'on y pût entrer sans inquiétude. Mais il est certain que Frédéric-Guillaume n'avait pas confiance. — Il connaissait par expérience l'instabilité de la politique suédoise et les oscillations perpétuelles de la régence, tiraillée entre les deux partis contraires du chancelier, Magnus de la Gardie, et de son rival, Biœrnclou; un revirement de la Suède était toujours possible, au cas où la France le jugerait nécessaire et n'épargnerait pas l'argent[1]. D'ailleurs, Frédéric-Guillaume craignait beaucoup moins les Suédois, depuis qu'il avait vérifié leur faiblesse[2] et surtout depuis qu'ils n'étaient plus les alliés de la France. Le temps était passé où il n'eût pas osé prendre parti sans eux ou du moins contre eux. — La politique anglaise n'était pas moins inconstante. On ne savait qui la dirigeait : tantôt c'était le roi, tantôt le parlement, qui imposait au roi les volontés de la nation. Autour de Charles II lui-même s'agitaient des influences ennemies. Temple, Arlington étaient hostiles à Louis XIV ; mais Temple, qui travaillait alors à consolider son œuvre, la triple alliance, était loin de Londres, et d'un jour à l'autre Arlington pouvait s'effacer devant Buckingham, dont les sympathies françaises étaient bien connues. N'y avait-il pas en Angleterre, depuis près d'un an, un ambassadeur de Louis XIV, Colbert de Croissy, et le bruit ne courait-il pas déjà que Charles II, abandonnant ses alliés, traitait avec la France ? Bien des choses avaient pu changer depuis que Sylvius avait quitté Londres. — Quant aux Provinces-Unies, elles étaient conduites toujours par Jean de Witt et celui-ci n'avait rien fait pour que

1. Effectivement, un peu plus tard, Lionne se crut sur le point de gagner Biernclou et avec lui la régence, à une époque où La Gardie s'était retiré dans ses terres ; il en causa avec Le Tellier et Colbert et en écrivit au roi le 7 octobre : « ... sur le fondement que je posay que les deux hommes dont V. M. doit le plus souhaiter l'affection et leur attachement à ses intérêts sont le prince d'Auesberg [Auersperg] et Bierenklau comme chefs de meute de toutes les affaires dans deux grandes courts, mon sentiment seroit et ces deux Mess[rs] l'ont fort approuvé, que j'envoyasse pouvoir de V. M. audit Rousseau d'offrir et de promettre à son nom aud. Bierenklau un régale de quarente mille francs une fois payé et une gratification annuelle de quatre mille escus. » Le roi approuva, mais la démarche ne réussit pas. *A. E.*, France, 416.

2. Pendant la guerre de Brême.



Frédéric-Guillaume oubliât ses préventions et ses rancunes. Tout au contraire, il semblait prendre à tâche d'écarter et d'irriter l'électeur. Il l'avait sans doute invité, dès 1668, à adhérer à la triple alliance, mais sans vouloir jamais lui en communiquer les articles secrets, dont l'existence ne faisait doute pour personne. En même temps, il blessait Frédéric-Guillaume en préférant visiblement au Brandebourg la maison de Brunswick et en refusant d'accepter, dans l'affaire de la dette, bien qu'il s'y fût engagé à l'avance, la sentence arbitrale du grand conseil de Malines. Il n'était pas douteux que le péril orangiste lui parût encore la conséquence inévitable de l'alliance brandebourgeoise. — Frédéric-Guillaume ne croyait donc ni à la bonne foi de la Suède et de l'Angleterre, ni à l'amitié des États-Généraux, et il se fût senti mal à l'aise dans la triple alliance. Il était nécessaire de le savoir pour comprendre l'accueil que reçurent les propositions de Vaubrun, même après la grande trahison de Louis XIV.

***

Nicolas de Bautru de Nogent, marquis de Vaubrun et de Tremblay, maréchal de camp et gouverneur de Philippeville, servait le roi dans ses armées depuis vingt ans déjà, mais faisait en Prusse ses débuts de diplomate : il allait y justifier la confiance que Louis XIV et Hugues de Lionne avaient mise dans ses talents [1]. Après son arrivée à Kœnigsberg, le 30 mai 1669, il dut s'occuper d'abord de l'affaire polonaise. Son instruction le chargeait en effet de préparer l'électeur à accepter enfin la candidature de Condé, au cas où la diète écarterait le duc de Neubourg et où l'élection du prince Charles paraîtrait imminente ; il avait eu déjà plusieurs entretiens avec Schwerin quand la nouvelle de l'élection vint le dispenser d'insister [2]. A vrai dire, il avait, nous le savons, une autre mission

1. Dans une lettre du 7 juin, Lionne rapportait les propres paroles du roi après la lecture, qu'il venait d'entendre, de la première dépêche de Vaubrun (celui-ci avait été chargé d'abord de négocier avec l'électeur de Mayence) : « J'avois bien considéré Vaubrun pour une personne qui a beaucoup d'esprit, mais j'advoue que je ne l'aurois pas pris pour un si bon negotiateur ni cru qu'il entendist et possedast les affaires au point que je voye qu'il fait et qu'il en sceut rendre un aussi bon compte. » *A. E.*, Brand., 6, où l'on trouvera toute la correspondance de Vaubrun.

2. On trouvera l'instruction de Vaubrun dans *Instructions aux ambassadeurs*, *Prusse*, 137. La première partie de cette instruction devint promptement inutile et il est superflu d'y insister. Il n'est cependant pas sans intérêt d'y souligner, en terminant l'histoire de l'élection polonaise, le passage suivant : « ... Sa



plus importante, celle de resserrer l'alliance entre la France et le Brandebourg ; mais son instruction, vieille de deux mois, était assez vague sur ce point essentiel. Elle le mettait au courant des avances faites à Blumenthal et l'invitait à les renouveler lui-même à l'électeur : « Selon les réponses qu'il fera, ajoutait le mémoire, Sa Majesté lui fera savoir ses intentions. » D'autre part, elle informait Vaubrun de la façon dont il devrait répondre quand on lui parlerait d'un subside et elle l'autorisait à proposer « une ligue défensive très étroite entre Sa Majesté et l'électeur, par laquelle ils se promettroient l'un à l'autre de se défendre mutuellement avec un certain nombre de troupes dont on conviendroit, tant pour la conservation de leurs anciens États, s'ils venoient à être attaqués par quelque puissance que ce fût, que pour la poursuite et manutention des justes et légitimes droits qui pourroient à l'avenir échoir à l'un ou à l'autre. » Évidemment ces derniers mots visaient l'héritage espagnol ; mais il était certain que Frédéric-Guillaume exigerait un langage moins obscur et que de nouveaux éclaircissements seraient nécessaires à Vaubrun. D'ailleurs, Sylvius venait d'arriver; Goess s'empressait autour de l'électeur; Meinders évitait Vaubrun et visiblement se réservait [1] ; on venait à peine d'apprendre la grande nouvelle de l'élection polonaise, qui bouleversait tout. Il était bien probable que plusieurs semaines s'écouleraient avant que la négociation pût s'engager.

Une lettre que Frédéric-Guillaume fit écrire à Blumenthal dès le 25 juin montre nettement son attitude expectante, mais non pas défavorable en principe aux propositions françaises. Il n'était guère possible que l'électeur ne gardât pas rancune à Louis XIV de l'avoir trompé. Mais il en voulait plus encore à l'empereur, qui était Allemand comme lui-même et dont la perfidie à l'égard d'un prince d'empire, d'un électeur auquel il devait presque sa couronne, paraissait à Frédéric-Guillaume infiniment plus odieuse que celle

Majesté étant infiniment délicate et jalouse sur tout ce qui peut regarder la bonne foi, a été circonspecte jusque même à avoir des scrupules que d'autres princes peut-être n'auroient jamais eus, car elle n'a point voulu charger l'évêque de Béziers ni de pouvoir, ni d'ordres, ni d'offres, ni même d'aucunes lettres de recommandation en faveur des princes de son sang, et même pour ne s'en servir que dans le seul cas que M. le duc de Neubourg vînt à être entièrement exclu de sa prétention... »

1. Vaubrun écrit à Lionne le 6 juin qu'il n'a pu voir encore Meinders « quoy que j'aye envoyé, dit-il, plusieurs fois chez luy et que j'y eusse esté moy-mesme. Cela me fera observer de plus prez sa conduite aussy bien que celle de M. de Pelnitz, qui sont extrêmement bien alliez ensemble. » *A. E.*



d'un roi étranger. En même temps, il considérait la faiblesse de la Cour de Vienne, son égoïsme, qui ne se résignait pas aux concessions ; et, d'autre part, la puissance, la générosité de Louis XIV. Aussi dissimulait-il ses rancunes. Il recommandait à Blumenthal de chercher à savoir ce qu'on pensait en France de l'élection polonaise, mais de n'en témoigner aucun ressentiment; et il ajoutait : « Vous donnerez à entendre à l'un ou à l'autre, en particulier à M. de Lionne, que l'envoyé anglais nous presse instamment d'entrer dans la triple alliance et nous offre en ce cas toutes sortes de conditions avantageuses ; mais que vous savez de science certaine qu'à la considération du roi nous ne nous hâterons pas de nous décider et ne manquerons pas d'en donner part au marquis de Vaubrun[1]. » Le lendemain, Sylvius eut sa première conférence avec le baron de Schwerin[2]; mais la façon dont furent accueillies ses avances ne lui laissa que peu d'espoir. Schwerin réclamait avant tout la communication intégrale de la triple alliance et Sylvius n'avait pas les moyens de la faire. Il demandait à l'envoyé s'il apportait un plein pouvoir pour traiter : Sylvius fut bien obligé d'avouer qu'il n'en avait pas et que son unique mission était d'inviter l'électeur à négocier en Hollande. Enfin Schwerin voulait savoir si le roi d'Angleterre ne venait pas de traiter avec Louis XIV, et l'on avouera que la question pouvait paraître impertinente. Puis quelques jours se passèrent. Autour de Frédéric-Guillaume, les partisans de la triple alliance étaient nombreux. Iéna paraissait à Vaubrun « très hollandais », ainsi qu'Hoverbeck, qui était alors à Kœnigsberg; enfin l'électrice elle-même insistait pour que l'on écoutât du moins Sylvius une fois encore[3]. L'électeur y consentit; mais une seconde conférence, le 2 juillet, n'eut pas d'autre résultat que la première.

Dès lors, il était temps de faire parler Vaubrun. Au commencement de juillet, Meinders, qui s'insinuait de plus en plus dans l'intimité de Frédéric-Guillaume, s'excusa sur ses occupations

1. « ... wie Ihr denn auch einem und anderem, insonderheit dem de Lionne zu vernehmen zu geben, dass der englische Abgesandte bei uns sehr instændig anhielte, wir mügten uns in die triple Alliantz begeben, und uns desfalls allerhand advantageuse Conditionen anbœte, Ihr wæret aber versichert dass wir uns in Consideration des Kœnigs darin nicht übereilen, auch nicht unterlassen würden, dem marquis de Vaubrun davon Nachricht zu geben... » *U. u. A.*, XII, 891.

2. *Ibid.*, 672 sqq.

3. « Meine Gemahlin dringt sehr auff die abschickung von Blaspeill nach Ambsterdam, und sehe gerne das noch heutte eine conferens mit dem Englichen gehalten wurde... » Frédéric-Guillaume à Schwerin. *Ibid.*, 933.



multiples d'avoir négligé l'ambassadeur et se fit tout-à-coup plus aimable. Quant à Schwerin, il vint tout exprès trouver Vaubrun pour l'avertir que Sylvius était reparti sans réponse ; il en profita pour exposer longuement les avantages que la triple alliance offrait à l'électeur [1] et pressa Vaubrun de lui dire les intentions du roi de France. Vaubrun ne fit pas difficulté d'avouer que son maître accorderait peut-être un subside, mais il ajouta qu'il « falloit qu'il vist auparavant quels engagemens nouveaux M. de Brandebourg voudroit prendre... et qu'il s'y trouvast des advantages réciproques [2]. » C'était à qui ne se découvrirait pas le premier. Néanmoins la démarche de Schwerin donnait bon espoir, et ce fut l'avis de Lionne, qui la jugea « très importante [3] ». La négociation, sans prendre forme encore, était engagée.

Pendant quelques semaines, elle n'avança guère. Tout d'abord, cela va sans dire, Schwerin et Vaubrun se tâtèrent. Schwerin commença par déclarer que son maître croyait mériter un subside rien qu'en repoussant l'invitation de la triple alliance et qu'en promettant de joindre ses troupes à celles du roi, si le roi était attaqué. Vaubrun répondit qu'il jugeait inutile de transmettre une proposition pareille ; puis il se laissa presser encore et finit par déclarer qu'à son avis l'alliance pouvait prendre deux formes : ou bien celle d'une simple alliance défensive, qui garantirait aux deux princes leurs possessions, mais sans subside, puisqu'il s'agirait seulement d'une sûreté réciproque ; ou bien celle d'une alliance plus étroite, par laquelle les deux alliés s'engageraient à poursuivre ensemble les droits qui pourraient échoir à l'un ou à l'autre, « mesme en cas de la mort du Roy d'Espagne » ; contre un engagement de cette sorte, Vaubrun ne doutait point que Louis XIV n'accordât le subside que Frédéric-Guillaume désirait [4]. Déjà les affaires prenaient meilleure tournure. Mais, à ce moment, la négociation subit un temps d'arrêt inévitable. Du 15 au 31 juillet, Frédéric-Guillaume fut absent : il était allé reconduire jusqu'à Memel sa sœur, la duchesse de Courlande [5] ; puis il eut

1. En réalité, elle n'en offrait aucun.

2. Lettre de Vaubrun à Lionne, 5 juillet. *A. E.*

3. « Pachau m'apporte votre dépesche du 5e... Je l'ay trouvée très importante. Je la feray voir cette après disner au Roy qui je m'asseure en fera le mesme jugement que moy... » Lionne à Vaubrun, 24 juillet. *A. E.*

4. Lettre au roi, 19 juillet. *A. E.*

5. « Il va jusqu'à Memel reconduire Mad. la duchesse de Courlande, sa sœur... » Lettre du 28 juin. — « M. l'électeur partit hier pour Mémel... » 16 juillet. La duchesse de Courlande était venue à Kœnigsberg pour le baptême du premier



une crise de goutte ; et surtout, il préparait son retour à Berlin. Dès le 15 août, Schwerin quitta Kœnigsberg avec les princes pour regagner le Brandebourg à petites journées ; le 26, dès qu'il put marcher, Frédéric-Guillaume partit à son tour ; Vaubrun le devança, tandis que Schwerin gardait les princes dans son château d'Alt-Landsberg, et ce fut seulement vers le 20 septembre que l'électeur et son ministre revinrent à Berlin[1].

Dans l'intervalle, Vaubrun avait reçu des instructions plus précises, un long mémoire du roi, en date du 21 août, qui fixait les clauses essentielles de l'alliance future[2]. Louis XIV désirait que l'électeur promît de renouveler l'alliance du Rhin et de presser la landgrave de Hesse et les ducs de Brunswick de la renouveler également ; qu'il s'engageât, ainsi que le roi s'y offrait lui-même, à communiquer toute proposition qui pourrait lui être faite et qu'il jugerait contraire à leurs intérêts communs ; qu'il repoussât en particulier celles de l'électeur de Mayence, c'est-à-dire qu'il refusât d'admettre le roi de Bohême dans l'union électorale ; qu'il promît aussi de défendre les intérêts du roi dans les assemblées de l'empire. Si le roi d'Espagne venait à mourir, Louis XIV demandait un corps de troupes qui serait plus ou moins considérable selon qu'il aurait pu s'entendre à l'amiable avec l'empereur ou qu'il n'y serait pas parvenu : dans le second cas, six mille hommes seulement, 4.500 fantassins et 1.500 cavaliers, soldés et nourris aux frais de la France ; dans le premier cas, qui sans doute enlèverait tout scrupule à l'électeur, dix mille hommes, que Frédéric-Guillaume commanderait en personne et dont le roi paierait non seulement l'entretien et la solde, mais aussi la levée, à raison de 40.000 écus. En retour, le roi s'engagerait à défendre l'électeur, s'il était attaqué, avec le nombre de troupes que stipulerait le traité et à lui payer un subside annuel de cinquante ou même de soixante mille

enfant de Frédéric-Guillaume et de Dorothée, le prince Philippe-Guillaume, dont elle était marraine. Vaubrun raconte le baptême dans sa lettre du 6 juin ; il avait été célébré le 2. *A. E.*

1. Mr l'Élr est retourné ici depuis mercredi » (lettre du 2 août ; mercredi 31 juillet). — « Mrs les princes partirent hier pour Berlin avec M. de Schwerin... » (16 août). — « M. l'électeur est parti de Konigsberg le lundi 26e de ce mois... » (31 août). — « M. de Schwerin qui n'est pas encore arrivé doit demeurer à sa maison de campagne qui n'est qu'à trois lieues d'icy jusqu'au retour de son A. E... » (Berlin, 18 septembre). — « M. l'Élr n'y arriva que sur la fin de la semaine... » Vendredi 20 septembre? (25 septembre, *A. E.*)

2. Ce long mémoire du 21 août 1669 fut la véritable instruction de Vaubrun, *A. E.*, Brand., 6, fo 34.



écus. Il autorisait en même temps Vaubrun à répartir entre les ministres — Schwerin, Iéna et Meinders — six mille écus de pension annuelle, pendant les dix années que l'alliance durerait.

Le 18 septembre, Vaubrun, qui avait reçu le mémoire du 21 août, écrivit à Lionne pour s'éclairer encore sur quelques points de détail : mais avant que Lionne eût pu lui répondre, la négociation faisait un progrès presque décisif. Aussitôt après son arrivée à Berlin, Frédéric-Guillaume, qui sans doute avait mûri ses projets pendant son voyage, désigna, pour négocier avec Vaubrun, Schwerin et Iéna. Vaubrun ne se réjouit pas du second choix ; il se rappelait comment Lionne avait devant lui qualifié Iéna, « qui veut dire animal venenosum. » Mais Lionne en jugea tout autrement : « Je scay, répondit-il à Vaubrun, par ma propre expérience heureusement pratiquée à Francfort à son esgard qu'il est tres gaignable par de l'argent [1]. » Quoi qu'il en soit, le 26 septembre eut lieu la première conférence, que nous connaissons à la fois par une lettre de Vaubrun, en date du 2 octobre, et par le procès-verbal qu'en a rédigé Schwerin [2]. Vaubrun y proposa à peu près les conditions offertes par le roi dans le mémoire du 21 août, si ce n'est qu'il ne dit rien, à propos de la succession espagnole, du cas où le roi ne pourrait s'entendre avec l'empereur et se contenterait d'un secours réduit ; de plus, il se garda bien d'avouer, dès la première entrevue, le chiffre du subside consenti par Louis XIV : il ne parla d'abord que de 40.000 écus. Schwerin et Iéna, cela va sans dire, jugèrent la somme insuffisante et convinrent qu'Iéna se rendrait lui même auprès de Frédéric-Guillaume, qui se trouvait à quelque distance de Berlin, à Zechlin, pour lui transmettre les propositions françaises.

La suite du procès-verbal, écrite de la main d'Iéna, nous ren-

1. Lettre du 16 octobre. — Une lettre de Lionne à Colbert de Croissy, en date du 12 janvier 1665 (*A. E.*, Brand., 4) précise l'allusion faite ici. Lionne y raconte ses relations avec Canstein et Iéna, pendant son ambassade de Francfort : « Nous gaignames ces deux derniers, ayant donné à chacun d'eux six mille escus, moyennant quoy le prince, sans en sçavoir la cause, se vit en toutes rencontres contrarié dans ses opinions quand il s'agissoit des interests du Roy .. » Quant à Iéna : « je commençay à l'engager par un voyage que je luy fis faire auprès de son maistre et prenant le prétexte de luy en faire payer la despense afin qu'elle ne tombast pas sur sa bourse, je luy fis prendre six cents escus, qu'il eut d'abord grande honte de recevoir, et il me fit dire que j'avois eu sa virginité. Cette tentative me donna lieu ensuitte de luy faire des propositions plus fortes et qui réussirent bien »

2. Voir les protocoles des conférences entre Vaubrun, Schwerin et Iéna, *U. u. A.*, XII, 907 sqq.



seigne sur l'entrevue. Elle nous montre que Vaubrun n'avait pas tort quand il se défiait des dispositions d'Iéna; celui-ci, semble-t-il, insista vivement auprès de son maître sur le peu qu'offrait le roi de France, sur les lourdes dépenses et sur les dangers auxquels s'exposerait l'électeur s'il prenait les engagements qu'on réclamait de lui. Mais nous y voyons aussi que la décision de l'électeur était prise. « Son Altesse Électorale nous a néanmoins ordonné, dit le procès-verbal (et la phrase mérite d'être citée tout entière), de rédiger la résolution ci-dessous, qu'Elle a signée de sa main, en observant qu'il ne s'agissait pas pour Elle d'une question d'argent, mais qu'il lui fallait se bien assurer l'amitié du roi de France, d'autant plus que l'empereur avait oublié tout ce qu'Elle avait fait pour lui, qu'il lui faisait tort et ne voulait lui donner satisfaction sur aucun point[1]. » Le lendemain matin, Frédéric-Guillaume relut avec soin la résolution écrite la veille, l'approuva de nouveau et la remit à Iéna en lui recommandant de la tenir secrète. Il y acceptait toutes les conditions du roi de France ; mais il y demandait pour lui-même trois choses : en cas de guerre contre l'Espagne, la promesse de la Haute-Gueldre, qui lui avait été offerte dès 1667 par Louis XIV ; les bons offices du roi auprès de l'empereur pour en obtenir Jægerndorf ou un équivalent, auprès des États-Généraux pour en obtenir l'évacuation d'Orsoy. De plus, sans trop insister sur la question d'argent, Frédéric-Guillaume demandait pourtant une somme plus forte pour le subside et pour la levée des dix mille hommes : pour le subside, 100.000 ou tout au moins 80.000 thalers la première année, 40.000 ensuite ; pour la levée, 100.000 thalers. Schwerin et Iéna, cela va sans dire, forcèrent d'ailleurs tous les chiffres et demandèrent tout d'abord, pour le subside 100.000, puis 50.000 thalers, pour la levée 150.000. On discuta ; la négociation se prolongea encore, sans incident notable, pendant un mois entier ; enfin Vaubrun put remettre le 6 novembre au duc de Luynes, qui se trouvait de passage à Berlin, un projet de traité approuvé de part et d'autre et que le duc se chargea de porter au roi.



1. « So haben Sie jedennoch die vorstehende und von deroselbst eigenhandig unterschriebene Resolution aufzusetzen befohlen mit dem Andeuten, dass Sie auf das Geld nicht zu sehen hætten, sondern sich des Kœnigs in Frankreich Freundschaft recht versichern müssten, zumahl der Kayser alles vergessen, was Sie an denselbigen gethan, tort zufugete und deroselbigen in keiner Sache Satisfaction geben wollte. » *U. u. A.*, XII, 908. Voir la résolution elle-même, 909.



Les bonnes dispositions de Frédéric-Guillaume ne pouvaient se manifester plus à propos, car, au moment où Vaubrun conduisait ainsi la négociation de Berlin presque à son terme, Hugues de Lionne avait de nouveaux motifs d'en souhaiter le prompt succès. Tout d'abord, au cours de l'été, le roi d'Angleterre s'était peu à peu montré plus enclin à s'entendre avec Louis XIV, et l'éventualité de la guerre contre la Hollande paraissait déjà moins éloignée [1] : il était peut-être temps d'y préparer l'Allemagne, en particulier l'électeur de Brandebourg. Mais surtout Lionne s'inquiétait du « grand projet » de l'électeur de Mayence. Il faut bien dire qu'à ce grand projet se liait toute une intrigue, où le principal personnage n'était autre que le prince Guillaume de Fürstenberg. Celui-ci, d'accord avec ses deux frères, l'évêque de Strasbourg et le landgrave Hermann, qui étaient les conseillers presque tout-puissants des électeurs de Cologne et de Bavière, cherchait à ménager l'alliance de ces deux électeurs avec la France, en vue de la guerre hollandaise ; mais, s'il travaillait ainsi pour Louis XIV, il n'entendait pas négliger ses propres intérêts, ni ceux de ses frères, ni ceux des princes qu'ils servaient. Il avait préparé lui-même et communiqué dès juillet au landgrave Hermann la première ébauche d'un traité entre la Bavière et la France, et pour obtenir du roi des conditions meilleures il conseillait en même temps à son frère d'exploiter sans scrupule la crainte du projet mayençais [2]. Il va sans dire qu'il en usait lui-même auprès de Lionne, dont l'inquiétude, ainsi éveillée et avivée, s'explique sans peine.

Si c'était le comte Guillaume qui dénonçait le péril, en l'exagérant quelque peu, c'était encore lui qui suggérait le remède. Lionne, et sur l'avis de Lionne, Louis XIV, approuvèrent l'idée d'une conférence secrète entre l'évêque de Strasbourg, le landgrave Hermann et le comte Guillaume — en famille, si ce n'est qu'on y invita Gravel, sans qui l'alliance bavaroise ne pouvait se faire [3]. Il s'agissait de discuter et de préparer en commun l'action

1. Les dispositions de Charles II devinrent plus favorables quand il eût conçu le projet de restaurer le catholicisme en Angleterre. Sur la correspondance qu'il entretint avec sa sœur, pendant l'été de 1669, voir Mignet, *op. cit.*, III, 4e partie, section 1re.

2. L'intrigue est élucidée dans Dœberl, *Bayern und Frankreich*, I, 429 sqq. On y trouvera, en particulier, la copie du mémoire présenté au roi de France par le prince Guillaume le 6 juillet et une lettre très instructive du prince Guillaume à son frère Hermann, en date du 15 juillet 1669. *Ibid.*, II, 82 sqq.

3. « Il se doit bientost faire une conférence en Allemagne entre M. l'Évesque de Strasbourg et M. le landgrave Erman ou M. le prince Guillaume doit aussi se



de la France en Allemagne et particulièrement auprès des électeurs de Bavière, de Cologne et de Brandebourg, à la fois en vue de la succession espagnole et surtout de la guerre hollandaise. L'entrevue fut retardée par une maladie du comte Guillaume ; mais, le 20 septembre, les trois frères et l'ambassadeur se rencontrèrent à Saverne. On y modifia l'ébauche du traité bavarois, ainsi qu'il avait été convenu entre le comte Guillaume et Lionne, et l'évêque de Strasbourg fit entendre qu'on pouvait compter sur son maître, même contre la Hollande, pourvu que l'on gagnât l'électeur de Brandebourg. L'entrevue terminée, Gravel s'empressa d'envoyer à Paris un courrier exprès pour en rendre compte et Fürstenberg écrivit personnellement à Hugues de Lionne le 24 septembre [1]. Il esquissait le plan d'une ligue de princes allemands qui se déclareraient contre les Provinces-Unies ; mais il ne cachait pas qu'il fallait s'assurer d'abord du Brandebourg et proposait d'aller lui-même à Berlin, au nom de l'électeur de Cologne, afin de pénétrer les intentions de Frédéric-Guillaume [2].

Quand arrivèrent à Paris le courrier de Gravel et la lettre du comte Guillaume, Louis XIV se trouvait à Chambord et Lionne venait de recevoir aussi une autre lettre importante, celle que Vaubrun avait écrite le 18 septembre pour demander quelques éclaircissements à ses instructions, alors qu'il attendait l'électeur à Berlin. Nous savons de façon précise ce qui se passa. Lionne, Colbert et Le Tellier se réunirent aussitôt chez celui-ci, à Chaville, et s'entendirent sur ce qu'il convenait de proposer au roi ; puis Lionne envoya à Chambord la lettre de Vaubrun, annotée de sa main, ainsi qu'un mémoire sur le conseil tenu à Chaville. La lettre de Vaubrun porte en marge les propositions de Lionne et

rendre. Nous avons songé luy et moy, et le Roy l'a desia agréé, qu'il seroit très utile que vous vous y trouvassiez aussi sous quelque autre prétexte... » Lionne à Gravel, 7 août 1669. *A. E.*, Allemagne, 250. Dès le 15 juillet, dans sa lettre à Hermann, le prince Guillaume exposait tout le plan de l'entrevue de Saverne.

1. Lettre de Gravel au roi ; Haguenau, 26 septembre. *A. E.*, Allemagne, 250. — Lettre de Guillaume de Fürstenberg à Lionne ; Etlingen, 24 septembre. *A. E.*, Cologne, 6.

2. « ... Je souhaitterois sçavoir au plus tost, par le retour du courrier de M. Gravel, si le Roy approuvera la pensée que j'ay d'aller trouver M. de Brandg, après que j'auray faict un tour à la Cour, pour tascher de pénétrer les sentimens qu'il pourroit avoir la-dessus ; car cela estant je disposeray M. de Strasbourg à me procurer une commission de M. de Cologne... » L'idée première du voyage appartient donc au prince Guillaume.



les réponses du roi, qui les approuve [1]. Quant au mémoire, il montre plus clairement encore l'importance que Lionne attachait à l'alliance brandebourgeoise : « Ce qui nous a paru, y est-il dit, est que V. M^{té} n'a point aujourd'huy d'affaire plus importante que de gaigner à quelque prix que ce puisse estre M. l'Électeur de Brandebourg. Je dis presqu'autant que le Roy d'Angleterre, parce que quand V. M^{té} auroit mis ledit Roy dans tous ses intérests et dans le mesme dessein d'attaquer les holandois conjointement avec V. M^{té}, je ne scay si elle jugeroit à propos d'en venir à l'exécution si lesdits holandois pouvoient attendre la protection de tout le corps de l'empire, comme il arriveroit infailliblement si M. de Mayence pouvoit porter à sa conclusion le project qu'il médite. Au lieu que si V. M^{té} pouvoit engager l'Électeur de Brandebourg avec l'Évesque de Monster et d'autres Électeurs et Princes de l'Empire dans le dessein d'attaquer avec elle les holandois, il suffiroit ce me semble à V. M^{té} que l'Angleterre luy eut promis d'estre neutre pendant toute cette guerre... » Puis Lionne distinguait « deux diverses négociations à faire avec l'Électeur de Brandebourg », l'une pour le disposer à s'unir au roi contre les Hollandais et l'autre pour l'engager à défendre tous les intérêts du roi dans l'empire et à faire échouer les plans de l'électeur de Mayence. » Et pour cela seul, ajoutait Lionne, il me semble encore qu'il n'y a point d'argent qui n'y soit bien employé. Car V. M^{té} évitera par là mille préjudices, restablira son authorité dans l'Empire aussi haut qu'elle ayt jamais esté, et il y aura d'ailleurs un plaisir indicible à mortifier l'Électeur de Mayence et à rendre vains tous ses projets, qui vont à mettre V. M^{té} en estat de ne pouvoir jamais rien entreprendre et à luy jetter des entraves aux pieds qui l'empeschent de faire aucun pas de quelque costé que ce soit. » Quant à la façon de conduire cette double négociation, Lionne proposait de confier la première au comte Guillaume, qui irait à Berlin, comme il l'avait proposé, au

1. « J'ay envoyé au Roy à Chambor vostre dernière depesche où vous me demandiez quelques esclaircissemens... » Lionne à Vaubrun, 9 octobre. — Dans la dépêche en question, du 18 septembre, Vaubrun parle des pensions promises aux ministres et demande s'il en pourra promettre le paiement à partir de la ratification du traité ; Lionne écrit en marge : « Je crois qu'on pourroit et devroit luy donner ce pouvoir » ; Louis XIV écrit au-dessous : « bon ». Vaubrun demande aussi trois ou quatre mille écus à distribuer en cadeaux ; Lionne écrit en marge : « Je crois aussi la mesme chose, le Roy n'ayant rien aujourd'huy de plus important à faire que de gaigner cet électeur. » Et Louis XIV répond encore : « bon ». *A. E.*, Brand., 6, f° 41.

nom de l'électeur de Cologne, et la seconde à Vaubrun. Nous avons, en marge du mémoire, la réponse du roi, écrite par Louvois qui l'avait accompagné à Chambord : elle approuve pleinement les propositions des trois ministres [1].



Ce fut le 16 octobre que Lionne put envoyer à Vaubrun les éclaircissements que celui-ci demandait et le presser de conclure. Mais avant que la dépêche ne fût arrivée à Berlin, tout y était à peu près terminé selon ses désirs. Le 21 novembre, le duc de Luynes remit au roi le projet de traité ; le roi l'examina, en modifia quelques articles et le renvoya à Vaubrun le 2 décembre. Outre certaines questions de forme et de style, qui furent aisément réglées, trois points étaient discutés encore. D'abord, celui du subside ; mais l'intervalle entre les prétentions et les offres n'était plus considérable : le roi accordait en effet 150.000 écus pour la levée des troupes ; pour le subside annuel, il ne voulait donner que 200.000 livres tournois, c'est-à-dire 66.660 thalers au lieu de 80.000, la première année, et 100.000 livres, soit 33.330 thalers au lieu de 40.000, les années suivantes. En second lieu, il n'aurait pas voulu qu'il fût question d'Iegerndorf ; tout au plus se résignait-il à ce qu'on passât un article secret par lequel il promettrait ses bons offices, ce qui, ajoutait Lionne, « ne laisse pas de faire beaucoup de peine au Roy parce qu'il ne peut servir que de matière à désobliger l'empereur sans pouvoir jamais produire aucune utilité à l'Électeur ». Enfin, tandis que le projet promettait d'accorder à l'électeur la Haute-Gueldre (c'est-à-dire Gueldre, Venloo, Ruremonde et leurs dépendances), en dehors même du cas de guerre, si par voie de négociation ou d'échange le roi de France acquérait « tous les Pays-Bas espagnols ». Frédéric-Guillaume voulait que l'on écrivît « *presque* tous les Pays-Bas » ; ce fut le point sur lequel Schwerin et Iéna se montrèrent le plus obstinés, et la raison n'en est pas facile à comprendre, car le cas n'était guère vraisemblable et Louis XIV ne cachait pas qu'il lui paraissait impossible. Quoi qu'il en soit, la discussion se prolongea pendant tout le mois de décembre. Le 25, les deux commissaires n'avaient rien cédé. Vaubrun pressa l'électeur de lever leurs scrupules ; mais ils ne renoncèrent encore qu'à l'article

1. Mémoire de Lionne au roi, daté de Suresnes, le 1er octobre 1669, avec les réponses du roi en marge. *A. E.*, France, 416.



concernant Iægerndorf. Vaubrun vit alors une seconde fois Frédéric-Guillaume, le jour même, et le lendemain les commissaires se montrèrent plus accommodants : ils acceptèrent, pour les subsides, les chiffres proposés par le roi ; puis, le surlendemain, c'est-à-dire le 3 janvier, ils consentirent à signer le traité, à condition qu'ils écriraient une lettre dans laquelle ils exprimaient l'espoir que Louis XIV voudrait bien prouver son amitié à l'électeur en étendant quelque peu la partie de la Gueldre qu'il lui accordait [1]. Les dernières formalités s'achevèrent le 4 janvier et le traité fut antidaté du 31 décembre 1669 [2].

Il devait rester strictement secret. Frédéric-Guillaume n'en dit rien à Blumenthal, qu'il fit revenir de Paris, et Lionne crut même qu'on rappelait celui-ci pour qu'il n'en fût pas informé. « La raison pour laquelle on le rappelle est curieuse, écrivait-il à Vaubrun le 13 décembre, et marque qu'on veut de delà marcher de bon pied. Je ne me suis pas apperceu qu'il scache rien. » Au commencement de février, Crockow partit en France pour y remplacer Blumenthal, mais on le laissa dans la même ignorance et Frédéric-Guillaume pria Vaubrun d'en avertir Louis XIV [3]. Cette fois, le secret fut bien gardé : le traité du 31 décembre 1669 n'a été connu que de nos jours.

Il était signé pour dix ans et se composait de seize articles, auxquels on ajouta trois articles séparés. C'était une alliance étroite et les deux alliés se promettaient de se communiquer l'un à l'autre tout ce qu'ils apprendraient de préjudiciable à l'un ou à l'autre. Frédéric-Guillaume s'engageait à ne pas entrer dans la triple alliance ; à renouveler la ligue du Rhin dès que six princes — trois catholiques, trois protestants — consentiraient à y entrer ; à fournir au roi dix mille hommes pour soutenir ses droits sur les provinces belges et à commander sa petite armée

1. Le mémoire du roi, qui énumère et explique les modifications faites au projet de traité, est daté du 1er décembre ; la lettre qu'il accompagne est du 2. Sur la fin de la négociation, voir surtout les dépêches de Vaubrun du 25 décembre 1669, des 1er et 5 janvier 1670, ainsi qu'une lettre de Schwerin à Vaubrun, en date du 28 décembre. *A. E.*

2. Vaubrun en indique la raison en annonçant la signature, le 5 janvier : « ... pour ne point datter de deux années différentes à cause des deux stiles. » On trouvera l'analyse du traité dans Mœrner, *op. cit.*, 335 ; le texte du traité, avec la ratification de Louis XIV, mais sans les articles séparés, *ibid.*, 691 ; le texte des articles séparés, *U. u. A.*, XII, 914, note.

3. « Il ne sçait rien de l'affaire du dernier traité et Mr l'Électeur de Brandebourg m'a prié de le mander à V. Mté pour que l'on ne luy en dise rien aussi dedela. » Vaubrun au roi, 5 février 1670.



en personne, à moins que sa santé ne l'en empêchât. Le traité réglait ensuite les subsides, la solde et l'entretien des troupes, la cession éventuelle de la Haute-Gueldre, où l'électeur s'obligeait à ne pas gêner l'exercice du culte catholique. Enfin la ratification du roi de France ajoutait aux territoires de Gueldre, Venloo et Ruremonde, cédés par le traité lui-même, « tout ce qui se trouvera estre du duché de Gueldres de la domination d'Espagne au-delà de la Meuse. » Quant aux articles séparés, par le premier, Frédéric-Guillaume promettait de faire tous ses efforts pour que la landgrave de Hesse et les princes de Brunswick consentissent à renouveler la ligue du Rhin ; par le second, de soutenir par tous les moyens les intérêts du roi de France dans les assemblées de l'empire, en vertu de la paix de Westphalie, « vi Instrumenti pacis » ; par le troisième, de ne jamais consentir à ce que le roi de Bohême fût reçu dans l'union des électeurs ou contractât alliance avec elle.



On voudrait savoir, de façon précise et certaine, les raisons qui déterminèrent Frédéric-Guillaume à conclure l'alliance étroite du 31 décembre 1669. Elles ont été souvent discutées en Allemagne et l'on espérait les trouver dans la correspondance de Vaubrun. Malheureusement, elles n'y apparaissent pas très clairement encore et il faut bien se résigner à n'apporter que des hypothèses.

On n'est même pas d'accord sur l'importance réelle du traité. Droysen dit par exemple : « Il est vrai que l'électeur entrait dans le système français, mais seulement pour le cas de la succession espagnole [1] » ; et dans l'un des derniers ouvrages écrits sur Frédéric-Guillaume, celui de M. Philippson, l'opinion de Droysen est reproduite ; M. Philippson va même jusqu'à dire : « Cette alliance, comme celle de 1667, n'était proprement, dans l'esprit de Frédéric-Guillaume, qu'une trêve imposée par la nécessité [2]. » Or, non seulement on ne peut comparer l'alliance de 1669 avec celle de 1667, qui n'était, nous l'avons dit, qu'un accord partiel en vue d'atteindre un but précis, mais la première n'a nullement, semble-t-il, le caractère qu'on lui prête d'une alliance limitée à un cas éventuel et commandée par la prudence. L'engagement que prenait l'électeur en vue de la succession espagnole était formel et sans

1. « Freilich trat er dafür in das franzœsische System ein, aber erst für den Fall der spanischen Succession.. » Droysen, *Der Staat des Grossen Kurfursten*.
2. Philippson, *Der Grosse Kurfürst*, II, 231.



restrictions. On dit que Charles II pouvait vivre longtemps encore et qu'en fait il a survécu à Frédéric-Guillaume ; sans doute, mais il pouvait mourir d'un jour à l'autre et l'on oublie trop que dans toutes les Cours on croyait, en 1669, sa mort imminente ; Frédéric-Guillaume ne saurait avoir eu l'idée qu'il n'assumait qu'une obligation lointaine et improbable [1]. Sans doute aussi l'électeur ne faisait qu'une promesse illusoire en s'engageant à renouveler la ligue du Rhin, dont la reconstitution était visiblement impossible. Mais les deux articles séparés qui l'obligeaient à soutenir, dans les assemblées de l'empire, les intérêts du roi de France et à exclure le roi de Bohême de l'union électorale suffisaient à bien marquer le caractère de l'alliance. En les signant (que la succession espagnole s'ouvrît ou non), Frédéric-Guillaume passait au parti francais [2] : il prenait nettement position contre l'empereur.

Reste à découvrir ses motifs. On peut d'abord remarquer, sans trop y insister pourtant, la progression qui se montre de l'un à l'autre entre les traités de 1664, de 1666 (alliance de Clève avec les États-Généraux), de 1667 et de 1669. A l'origine, Frédéric-Guillaume, tout en gardant son indépendance, penche nettement vers le parti autrichien ; mais celui-ci ne lui garantit pas une sécurité suffisante et il a besoin de la diplomatie française en Pologne contre l'empereur même ; il essaie donc de renouer avec Louis XIV, sans pourtant se lier les mains et uniquement pour désarmer l'opposition de la France à ses intérêts : de là, l'alliance ébauchée de 1664. Puis se produisent les complications de la guerre anglo-hollandaise et l'agression de l'évêque de Munster ; la politique de Frédéric-Guillaume reste, par ses intentions secrètes, hostile à la politique française ; mais ses intérêts et ceux de l'empereur ne sont point d'accord et il est forcé de ménager le roi de France : il parvient alors, en signant avec la Hollande l'alliance de Clève, à donner à ses rapports avec la France toutes les apparences extérieures d'une entente cordiale. En 1667, la contradiction d'intérêts entre Louis XIV et l'empereur va presque jusqu'au conflit et il semble inévitable que Frédéric-Guillaume choisisse entre eux ; il essaie d'abord de réunir toute l'Allemagne

1. Cette idée s'accorderait d'ailleurs bien mal avec l'opiniâtreté que mirent ses ministres à faire agrandir quelque peu la part de la Gueldre que le traité lui réservait.

2. On peut remarquer qu'en 1664, alors que Frédéric-Guillaume ne voulait pas se séparer de l'empereur, il ne voulut même pas discuter un article qui ne comportait point des obligations aussi précises que celles-là.



autour de l'empereur, contre Louis XIV ; mais l'empereur se dérobe, tandis que Louis XIV offre à l'électeur des avantages précis ; si Frédéric-Guillaume ne se lie pas encore au parti français, du moins accepte-t-il une sorte de marché : il abandonne à Louis XIV les villes des Pays-Bas, déjà conquises, contre la promesse d'élever le duc de Neubourg au trône de Pologne. Le traité de 1669 semble donc le terme d'une évolution : Frédéric-Guillaume, obligé sans cesse de se rapprocher de la France, parce qu'il ne voit pas de parti solide formé contre elle, en est venu, par étapes successives, jusqu'à l'alliance presque intime. Ainsi s'est réalisé tardivement, par l'intervention d'événements qu'il était impossible de prévoir, ce que Lisola craignait dès 1664.

Mais on ne saurait prétendre que la dernière étape fût déterminée nécessairement par les autres et il faut examiner en elles-mêmes les raisons que l'électeur paraît avoir eues de la franchir. Remarquons tout d'abord qu'il ne faut point les chercher dans ce que put dire Vaubrun d'octobre à décembre. En réalité, c'est à Zechlin, le 29 septembre, que fut prise la résolution essentielle, et tout semble indiquer que l'électeur l'avait arrêtée dans son esprit depuis un certain temps déjà, sans doute pendant son voyage de Kœnigsberg à Berlin. Or, il est évident que l'alliance n'est pas alors pour lui une nécessité. Rien ne le menace. Il sait les projets de Louis XIV contre la Hollande [1]. Il sait que Louis XIV a besoin de lui, non seulement parce que le Brandebourg n'est plus une puissance négligeable, mais aussi parce que l'attitude de Frédéric-Guillaume déterminera celle d'autres princes allemands, dont le concours est indispensable à la France. L'occasion est donc excellente de se réserver le plus longtemps possible, de marchander, comme l'électeur ne manquait jamais de le faire tant que son parti n'était pas pris. Or, bien qu'il laisse ses ministres discuter le chiffre des subsides, il est résolu dès la fin de septembre à ne point rompre, même s'il n'obtient pas tout ce qu'il demande. — Si c'est bien à Zechlin qu'il a fait le pas décisif, la raison qu'il en a donnée lui-même et qu'Iéna nous a conservée, mérite d'autant plus qu'on s'y arrête. Cette raison, c'est la conduite de l'empereur. Il est certain que l'irritation de Frédéric-Guillaume contre Léopold est alors très vive ; elle date de l'élection polonaise, sinon de 1667, et tout récemment un incident vient de l'attiser encore. L'ambassadeur impérial en Pologne, le comte Schaffgotsch,

1. Voir le chapitre suivant.



a manqué d'égards envers Hoverbeck ; Frédéric-Guillaume y a vu presque une insulte personnelle ; il s'en est plaint à Léopold dès la fin de juin ; mais, en septembre, il attend encore une réponse. Quelques mois plus tard, l'incident s'envenimera si bien qu'il mettra Frédéric-Guillaume en fureur. « Que Dieu me donne vie et santé, écrira-t-il à Schwerin le 2 avril 1670, et je prendrai ma revanche, car l'insulte est trop grossière. Voilà comment il me remercie de lui avoir mis la couronne sur la tête ! Le jour viendra peut-être où je la reprendrai pour la mettre sur la tête d'un autre qui la méritera mieux que lui [1] ! » A l'irritation se joint une défiance qui sera longtemps incurable et qui n'est que trop justifiée. La Cour de Vienne pousse Frédéric Guillaume à entrer dans la triple alliance ; et Frédéric-Guillaume voit que l'empereur lui-même ne se décide pas à lui donner l'exemple ; et il sait depuis le printemps, sans en connaître les termes exacts, qu'un traité de partage éventuel a été conclu l'année précédente entre Léopold et Louis XIV ! Que peut-il penser de la politique impériale et comment chercherait-il à Vienne le point d'appui qui lui est nécessaire ? Il faut songer qu'en repoussant les offres de la France, il se fût lié aux États-Généraux, qui semblaient prendre à tâche de le blesser ; à la régence de Suède, qui ne pratiquait plus que la politique des subsides et oscillait sans cesse d'un parti à l'autre ; au roi d'Angleterre, qui, disait-on, s'entendait sous main avec Louis XIV ; à l'empereur enfin, qui ne paraissait pousser l'électeur en avant que pour le compromettre et l'abandonner ensuite. — Dans ces conditions, on comprend ce qu'il disait à Iéna, le 29 septembre, « qu'il lui fallait se bien assurer l'amitié du roi de France » ; car il n'avait plus le choix qu'entre cette amitié ou l'isolement, dans lequel il ne pouvait ni ne voulait rester ; et qui sait s'il ne songeait pas qu'elle lui deviendrait indispensable le jour où le partage de la succession espagnole doublerait la puissance impériale et la ferait plus dangereuse encore que l'ambition de Louis XIV ?

Peut-être n'est-il pas besoin d'autres raisons pour expliquer l'alliance du 31 décembre 1669. La politique de Frédéric-Guillaume n'a jamais été une politique de demi-mesures ni de mauvaise humeur. Puisqu'il cherchait à Paris l'appui qu'il ne trouvait plus à Vienne, il devait satisfaire Louis XIV, et rien ne prouve que ses

1. « Lest mich Gott leben undt gesundtheitt darbey, so werde ich suchen solches zu revansiren, denn es ist zu grob. Das ist der danck dass Ich Ihme die Chron aufgesetz habe. Die zeitt kan kommen das ich Ihn die ab undt einen anderen, der es besser meritirt als er, wider aufsetze. » *U. u. A.*, XII, 935.



promesses ne fussent point sincères. On dit qu'elles étaient provisoires ? Sans doute ; il n'est pas d'alliance qui ne le soit et peut-être celles de Frédéric-Guillaume l'étaient-elles plus que d'autres, parce qu'il avait l'esprit trop pratique pour sacrifier aisément les intérêts, qui changent, aux idées, qui demeurent [1]. Mais rien ne nous permet de dire qu'en signant celle-là il se préparait d'avance à la rompre : seuls, les événements l'ont déconcertée.

1. Sauf quand il s'agissait de sa foi.



CHAPITRE IV

L'ALLIANCE HOLLANDAISE

I. — Les premières avances.

« Il y a, écrivait Hugues de Lionne à Louis XIV le 1er octobre 1669, deux diverses négotiations à faire avec l'électeur de Brandebourg : l'une pour l'engager, s'il est possible, à la guerre de Holande,... l'autre quand la première ne réussiroit pas ne me paroist guère moins importante, qui est de l'engager dans tous les intérests de Vostre Majesté. » C'étaient bien deux négociations distinctes, puisque l'une était confiée à Vaubrun, l'autre réservée à Fürstenberg. Mais toutes deux concouraient à préparer un même résultat, que Lionne définissait nettement : « Ce qui nous a paru est que Vostre Majesté n'a point aujourd'huy d'affaire plus importante que de gaigner à quelque prix que ce puisse estre M. l'électeur de Brandebourg. » En réalité, l'alliance que signa Vaubrun cachait donc un malentendu. Pour Frédéric-Guillaume, elle se suffisait à elle-même ; elle réglait la question des Pays-Bas ; elle ne prévoyait pas la guerre de Hollande, dont Vaubrun n'avait même pas parlé. Pour Louis XIV, qui n'isolait pas encore ses deux projets l'un de l'autre, l'alliance ne devait être complète que le jour où l'électeur s'engagerait contre les Provinces-Unies en même temps que contre l'Espagne.

Le malentendu n'allait pas tarder à se découvrir et ce fut l'affaire hollandaise qui rendit inutile le traité de Vaubrun. En décembre 1669, Frédéric-Guillaume se résignait enfin à l'alliance de Louis XIV ; il y cherchait la sécurité de ses États et faisait ainsi comme un premier essai d'une politique nouvelle, à laquelle il ne reviendra que dix ans plus tard ; il prenait l'engagement formel d'accepter l'occupation des Pays-Bas. Puis survint l'entreprise de Louis XIV contre les Provinces-Unies de Hollande : celle-ci pro-



voqua à la Cour de Berlin une crise qui fut peut-être la plus grave du règne ; elle rejeta l'électeur, après de longs mois d'incertitude et d'angoisses, parmi les ennemis de la France et détruisit d'un seul coup l'œuvre de dix années ; elle poussa Frédéric-Guillaume à la résolution la plus violente, la plus périlleuse, la plus désintéressée qu'il ait jamais prise. Il est donc indispensable d'en analyser de très près le développement et les conséquences.

⁂

Depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, Louis XIV était résolu à se venger des Hollandais. Mais ses desseins ne pouvaient prendre forme tant que les Provinces-Unies, l'Angleterre et la Suède resteraient alliées ; et si le roi Charles II lui faisait déjà quelques avances, celles-ci n'étaient point assez précises pour lui donner plus que de l'espoir. L'année 1668 s'acheva sans qu'il fût sorti de l'incertitude. Pourtant, de très bonne heure et à tout hasard, ceux qui connaissaient les projets du roi travaillèrent à en préparer l'exécution et c'est ainsi que Frédéric-Guillaume en eut pour la première fois connaissance dès le mois de décembre 1668. Turenne comprenait sans doute combien il importerait au roi de gagner l'électeur, à qui l'on allait envoyer Vaubrun : le 23 novembre, il parla des Hollandais à Blumenthal, qui était à Paris depuis trois semaines et y essayait d'obtenir un subside ; il lui fit comprendre qu'il ne réussirait point, à moins que Frédéric-Guillaume ne prît l'engagement de rompre avec la Hollande. Évidemment, celui-ci ne savait rien encore ; car, dans sa réponse à Blumenthal, le 21 décembre, il ne dissimulait ni son étonnement ni son inquiétude [1].

Un peu plus tard, au printemps, les allusions devinrent plus précises : dans l'intervalle, le frère de Charles II, le duc d'York, s'était converti au catholicisme et Charles II lui-même avait renoué secrètement, par l'intermédiaire de sa sœur Henriette, la négociation à peine ébauchée l'année précédente [2]. Cette fois, ce fut Lionne lui-même, qui, vers la fin de mars 1669, profita, nous l'avons vu, des plaintes de Blumenthal contre les États-Généraux pour encourager l'électeur à soutenir son droit, fût-ce par la force, et à compter sur l'appui de la France [3]. Quelques jours après, il

1. *U. u. A.*, XII, 873.
2. Voir Mignet, *op. cit.*, III, 4ᵉ partie, section 1ʳᵉ.
3. Voir plus haut, p. 203.



lui renouvela les mêmes assurances et le roi en personne, à son lever, le 5 avril, pria Blumenthal de les transmettre à Berlin [1]. Au printemps de 1669, Frédéric-Guillaume a donc reçu la première proposition officielle, à vrai dire bien détournée encore : Louis XIV s'offre à l'aider de son argent pour racheter les places du duché de Clève, et de ses forces, si les Hollandais ne se prêtent pas au rachat. Mais tandis que Blumenthal paraît alléché, il n'en est pas de même de l'électeur. Frédéric-Guillaume fait simplement remarquer que la situation de son duché de Clève n'est pas celle que l'on pense ; que ses villes n'ont pas été engagées et qu'il ne suffirait donc point de quelques tonnes d'or pour en reprendre possession ; il recommande à Blumenthal de surveiller ses paroles et de ne point faire autre chose que d'écouter ce qu'on lui dira et de le transmettre. Que veut-on de lui, voilà surtout ce qu'il se demande.

Il est probable que Blumenthal n'eut point l'occasion de s'en éclaircir : bientôt, les événements se précipitèrent en Pologne et concentrèrent toute l'attention des deux Cours. Mais à l'automne, quand le dépit de l'élection polonaise se fut apaisé, au moment où s'engageait la négociation de Vaubrun, Lionne fit porter à Berlin même les insinuations que Blumenthal avait reçu l'ordre de ne pas comprendre. Il se servit d'un de ces petits princes allemands qui se faisaient volontiers les agents officieux du roi de France, dont la générosité suppléait à l'insuffisance de leurs ressources : c'était le palatin de Sulzbach, Christian-Auguste, un second Fürstenberg, comme l'appelait Blumenthal [2]. On le voyait souvent en Brandebourg, où sa venue ne pouvait éveiller de défiance. Il y arriva le 19 septembre [3], y passa près de trois semaines en compagnie de l'électeur et parla des projets de Louis XIV. Il ne cacha pas que la Cour de France était informée de sa démarche et l'approuvait, car il demanda positivement à Frédéric-Guillaume s'il ne serait pas bien aise de prendre parti avec le roi, en cas de guerre entre la France et la Hollande. Mais Frédéric-Guillaume refusa toute réponse précise ; il se contenta de remettre au prince une

1. Voir *U. u. A.*, XII, 883 sqq.

2. « ... Der Pfalzgraf von Sulzbach, so mit der Zeit einen zweiten Prince de Fürstenberg abzugeben vermeinet. » Blumenthal, 27 décembre 1669. *U. u. A.*, XII, 894.

3. La date de l'arrivée est donnée par une lettre de Frédéric-Guillaume à Schwerin : « Dass ich meine Reisse so schleunig nach Berlin thue, ist die ursache dass mein Vetter der Marggraff wie auch der Pfaltz Graff von Sulsbach zu Berlin sein... » *Ibid.*, 933.



lettre pour Louis XIV[1] et de l'assurer que bien loin de prendre la défense des Hollandais il serait ravi de voir rabattre quelque peu leur orgueil. D'ailleurs, malgré cette bonne parole, le prince resta convaincu que l'on ne parviendrait pas sans peine à engager l'électeur contre les Provinces-Unies et ce fut l'impression dont il fit part à Fürstenberg, en passant à Saverne, puis à Lionne lui-même à Paris[2].

Pourtant, le pessimisme du palatin n'empêcha pas une tentative plus sérieuse et qui pouvait être plus compromettante. A ce moment, la négociation secrète, engagée depuis le printemps entre Charles II et Henriette d'Angleterre semblait enfin sur le point d'aboutir ; Lionne venait d'en informer Croissy, notre ambassadeur à Londres, que Charles II avait jusque-là tenu à l'écart. Evidemment, les espérances de Louis XIV prenaient corps et il devenait urgent de savoir ce que ferait l'Allemagne, en particulier l'électeur de Brandebourg : depuis le début d'octobre, il était décidé que le prince Guillaume irait à Berlin.

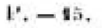


Guillaume de Fürstenberg, que nous avons plusieurs fois déjà rencontré dans notre récit, n'était pas seulement l'agent officieux de Louis XIV ; c'était aussi le familier d'Hugues de Lionne, qui se fiait entièrement à lui, écoutait ses conseils et subissait parfois son influence. Du moins le croyait-on à la Cour et c'était l'opinion de Blumenthal, qui disait que le prince Guillaume était l'ami de cœur, « Herzensfreund », du ministre[3] et bien souvent le gouvernait

1. Le commencement de la lettre a été publié, *U. u. A.*, II, 504. La fin, inédite (*A. E.*, Brand., 6), montre bien le rôle du palatin : « Le Prince susdit rapportera à V. M[té] plus amplement les sentiments que j'ay sur ce sujet. . et comme j'ay remarqué en touts ses discours une dévotion très entière et un zèle fort extraordinaire pour le service de V. M[té], je m'asseure qu'Elle l'honorera d'un accueil favorable et qu'Elle luy continuera la bonté et la bienveillance royale dont il a desjà receu des preuves assez illustres. » C'est une vraie lettre de récréance. — La mission du palatin n'a pas encore été signalée.

2. « Je me souviens que M. le Prince de Soultzbach m'a dit en confidence en passant à Saverne que bien que M. de Brandebourg ne luy ait jamais voulu respondre positivement sur la demande qu'il luy avait fait s'il ne seroit pas bien ayse de prendre parti avec le Roy s'il arrivoit une rupture entre le Roy et les Estats, il n'avoit pourtant pas laissé de le charger d'asseurer S. M. que bien loing de prendre parti pour eux, il seroit ravi qu'elle abaissa un peu orgueil. » Fürstenberg à Lionne, 20 décembre 1669. *A. E.*, Cologne, 6.

3. « ... Ermeldter Printz des Herrn Lionne hertzens freundt ist, ia ihn gahr in vielen Dingen nach seinen gefallen gouverniret, undt E. Ch. D. viel schaden kan... » Relation du 28 août 1669. *A. R. P.* N'est pas publiée dans *U. u. A.*


P. — 15.



à sa guise. Nous aurons l'occasion de voir que Blumenthal ne s'exagérait pas le rôle de Fürstenberg. En tout cas, ce fut bien celui-ci qui eut la première idée de la démarche qu'il tenta ; il y songea dès le mois de septembre et s'en ouvrit à son frère, l'évêque de Strasbourg, pendant cette entrevue de Saverne dont nous avons parlé déjà et dans laquelle fut préparée aussi l'alliance bavaroise. Tous deux convinrent que l'évêque de Strasbourg ferait donner à son frère par l'électeur de Cologne une commission pour se rendre à Berlin : Fürstenberg pourrait être chargé de discuter avec Frédéric-Guillaume les propositions de Mayence ou même de prendre son avis « sur le peu de considération que les Estats-Généraux faisoient des Électeurs et princes de l'Empire leurs voisins. » Il profiterait du voyage pour pénétrer les intentions de la Cour berlinoise sans que l'on pût s'y douter qu'il agissait au nom et au profit du roi de France[1].

En faisant part de son projet à Lionne, le prince Guillaume, qui était alors à Ettlingen, près de Baden, réclamait l'avis de Louis XIV « par le retour du courrier » ; ce fut au reçu de sa lettre que Lionne, Le Tellier et Colbert se réunirent à Chaville[2] et que le premier écrivit au roi et lui soumit l'idée, qui, ajoutait-il, « me paroist merveilleuse pour ne point commettre Vostre Majesté. » Les trois ministres s'étaient aussi demandé s'il était indispensable que le prince revînt prendre ses instructions et ils concluaient qu'il vaudrait mieux qu'il partît directement d'Ettlingen ou de Saverne, afin que son voyage ne risquât pas d'être suspect, mais qu'il convenait cependant de s'en remettre à sa prudence, « parce que comm'il est fort fertile en nouvelles pensées, il pourroit luy en estre tombé dans l'esprit de telle considération qu'il voudroit avant que s'embarquer à ce voyage les communiquer et recevoir ses derniers ordres. » Quelques jours après, Louis XIV renvoyait de Chambord le mémoire de Lionne annoté par Louvois ; en marge de la proposition, il avait fait écrire : « bon » ; et à la fin : « Le Roy aprouve le contenu en cet article, à quoy il m'a commandé d'ajouster que M. de Lionne ne doibt rien oublier pour persuader ledit prince de ne point revenir et d'envoyer plustost un courier pour luy raporter les résolutions du roy sur ses doubtes. » Dès le 4 octobre, Lionne

1. Voir la lettre de Fürstenberg à Lionne du 24 septembre 1669, déjà citée. *A. E.*, Cologne, 6.

2. Mémoire de Lionne, déjà cité, du 1er octobre 1669. *A. E.*, France, 416. Voir plus haut, p. 213 sqq.



put répondre à Fürstenberg ; il lui transmettait l'approbation royale et louait l'ingéniosité de son zèle; il le laissait libre de confier ou non son secret à Vaubrun, mais exprimait le désir qu'il assistât celui-ci de ses bons conseils ; enfin il l'informait de l'état de la négociation anglaise, parce qu'il prévoyait que l'électeur hésiterait à s'engager s'il pouvait craindre que l'Angleterre ne secourût les Provinces-Unies. A ce moment, il était encore difficile de prévoir les résolutions de Charles II ; aussi, Lionne ne les escomptait-il pas : « Taschez tousjours, écrivait-il, de faire expliquer l'électeur quelles seroient ses intentions en cas que l'on put embarquer le Roy de la Grande-Bretagne luy-mesme dans la mesme guerre contre les Holandois, ou en tout cas à demeurer neutre et simple spectateur de ce différent, car je vois ce me semble des choses qui me font juger qu'il ne seroit pas tout à fait impossible de porter avec un peu de temps le dit Roy à l'un ou à l'autre de ces deux cas... [1] »

Malgré le désir exprimé par le roi, Guillaume de Fürstenberg revint d'abord à Paris, puisqu'il en repartit le 20 novembre et écrivit à Lionne, le lendemain, en passant à La Ferté-sous-Jouarre [2]. Peut-être avait-il voulu lui soumettre, comme Lionne l'avait prévu, quelques-unes de ces nouvelles pensées dont il était si fertile. La chose est probable, car, dans l'intervalle, son plan s'était développé : dans sa lettre du 21 novembre, il ne s'agissait plus seulement de l'électeur de Brandebourg ; il y joignait « le project de l'armement des électeurs et princes » qui devaient se liguer entre eux et avec la France. Vers la fin de novembre, Fürstenberg alla sans doute à Bonn, auprès de son frère et de l'électeur de Cologne; il y était en tous cas le mois suivant et c'est de là que le 20 décembre il annonçait enfin son départ pour Berlin. En dépit des craintes du prince de Sultzbach [3], il s'en allait plein d'espérance. « Je crois vous pouvoir assurer, écrivait-il à Lionne, que le bruit qui court partout que le Roy cherche à faire quelque alliance avec les

1. M. Kœcher, qui parle assez longuement du voyage de Fürstenberg à Berlin (*Geschichte von Hannover und Braunschweig*, II, l. 7, 94) écrit à ce sujet : « Dass Frankreich damals mit Kurkœln noch keineswegs im Reinen, der englischen Allianz aber schon sicher war, konnte dem Unterhændler kein Geheimniss sein; es scheint sein Plan gewesen zu sein, den einen Kurfürsten durch den anderen zu berücken. » La lettre de Lionne prouve que Fürstenberg ne pouvait se douter que l'alliance anglaise fût aussi prochaine. Quant à l'électeur de Cologne, nous verrons un peu plus loin que Fürstenberg était à peu près sûr de de sa décision.

2. Voir les deux lettres du 21 novembre et du 20 décembre, *A. E.*, Cologne, 6.

3. Ils se rencontrèrent à Saverne. Voir plus haut.



Princes Allemans contre les Estats et qu'il se sert de moy pour cela diminuera beaucoup plus après que j'auray esté à Berlin qu'il ne s'augmentera, puisque je prétends faire ma proposition de telle sorte qu'estant communiquée à tout le monde on aura beaucoup plus de sujeet de croire que j'y ay esté de la part de M. de Cologne pour concerter avec M. de Brandebourg les moyens d'empescher la rupture entre la France et la Hollande... que de conjecturer que j'y sois venu pour disposer M. de Brandebourg à entrer avec le Roy dans une alliance offensive contre les Estats, et j'espère de jouer si bien mon roolle que M. de Brandebourg mesme et ses ministres y seront trompés et que cela me donnera plus de facilité à pénétrer leur véritables sentimens ».

***

Guillaume de Fürstenberg arriva à Berlin le 6 janvier 1670, après un voyage pénible, retardé par les neiges. Nous avons sur sa mission deux séries de documents : dans les archives prussiennes, un résumé de ses propositions, les protocoles des conférences, un mémoire rédigé par Meinders, la réponse écrite de l'électeur datée du 14 janvier ; à Paris, les lettres personnelles de Fürstenberg à Lionne [1]. On peut se fier à ces dernières — du moins pour les faits — car elles sont d'accord avec les documents prussiens, et nous y trouvons un récit plus vivant, en même temps que les intentions cachées du négociateur et l'idée qu'il se fit, ou qu'il voulut donner à Lionne, des résultats obtenus. Dès son arrivée, il fut bien forcé de perdre un peu de sa belle assurance ; il s'aperçut qu'il était attendu et que personne ne doutait qu'il ne servît le roi de France bien plus que l'électeur de Cologne. Il est étonnant qu'il ait jamais pu se méprendre sur la force des préjugés, des défiances et des rancunes que son nom seul éveillait et qui rendaient presque invraisemblable, à défaut de tout autre obstacle, le succès de sa tentative. Frédéric-Guillaume le détestait et, sans nul doute, le méprisait. Nous avons dit un mot de leur dispute à Clève, au mois d'avril 1666, et des lettres menaçantes qui s'en suivirent entre les deux électeurs de Cologne et de Brandebourg [2]. Depuis, celui-ci ne parlait du prince Guil-

1. Les lettres de Fürstenberg à Lionne se trouvent aux *A. E.*, Cologne, 6; les documents allemands, *A. R. P.* Rep. 63 Conv. 14 a. b. Les lettres de Fürstenberg qui rendent compte de sa négociation sont datées de Berlin, 15 janvier 1670; Wiperfort, 3 février (celle-ci est la principale); Bonn, 6 février.

2. Voir plus haut, p. 136.

laume que pour flétrir son rôle d'agent secret ou pour dénoncer ses intrigues. Il n'y avait pas six mois qu'il avait été sur le point de porter jusqu'à la Cour de France ses plaintes irritées et qu'il n'en avait été détourné que par Blumenthal, inquiet de l'intimité de Fürstenberg avec Lionne et du tort que le premier pouvait faire à l'électeur [1]. D'autre part, Frédéric-Guillaume était averti de longue date, par Blumenthal encore, du voyage de Fürstenberg et des vraies raisons de ce voyage : dès le 22 novembre, l'envoyé brandebourgeois avait écrit à son maître que le prince avait commission de l'engager contre les Hollandais [2]. Frédéric-Guillaume pourrait-il jamais croire que Blumenthal s'était trompé ?

Fürstenberg, averti par Vaubrun, redoubla de circonspection et de ruse. Pendant sa première audience, le 7 janvier [3], il se contenta de flatter l'électeur, lui parla longuement de la confiance que M. de Cologne avait en lui, l'assura que celui-ci ne voulait « rien cacher de tous ses sentiments » et promettait à l'avance qu'il « se conduiroit aveuglement selon ceux de luy électeur de Brandebourg » ; enfin il présenta un mémoire « conceu en termes si généraux, ajoute-t-il dans sa lettre à Lionne, qu'il leur a deub donner lieu de croire que M. l'électeur de Cologne inclinoit plustost pour la Holande que pour la France [4]. » Que Frédéric-Guillaume fût convaincu ou non, au moins dut-il répondre aux compliments par des compliments et quitter « la mine sérieuse et chagrine » avec laquelle il avait reçu Fürstenberg. Puis il le pria de faire ses propositions à Schwerin et à Meinders et les conférences commencèrent dès le lendemain [5]. Cette fois encore on ne parla

1. Voir la lettre de Blumenthal du 12 juillet 1669, *U. u. A.*, XII, 891 ; celle de l'électeur et la réponse de Blumenthal, du 28 août, *A. R. P.*, Rep. XI, Conv 15 D.

2. Blumenthal annonçait le voyage de Fürstenberg dès le 8 novembre (*A. R. P.*), mais n'en connaissait pas encore le but. Le 22, il écrit : « So viel ich penetrire, hat ihm Frankreich committiret, E. Ch. D. gegen Holland zu engagiren... Meines Theils bin ich froh, dass der Prinz de Fürstenberg von seiner Negotiation ein mysterium machet... » *U. u A.*, XII, 894. Remarquons, en passant, que Blumenthal semble avoir eu de bons moyens d'information.

3. Protocole *A. R. P.*

4. Le mémoire se trouve aux *A. R. P.* avec la mention : « Ps. den 28 Dec. 1669 (c'est-à-dire le 7 janvier) von Ihrer F. Gn. zu Fürstenberg. » Ce fut en effet après la présentation de ce mémoire que Meinders écrivit à Waldeck la lettre citée plus bas.

5. Le 29 décembre, vieux style (8 janvier), d'après le protocole, Schwerin et Meinders lurent au prince la réponse de l'électeur au mémoire présenté la veille. La rédaction définitive de cette réponse ne fut arrêtée que le 14 et on en fit alors un double, expurgé, qui pût être communiqué à Goess. *A. R. P.*



d'abord que de choses qui ne pouvaient éveiller les soupçons. On s'entendit, par exemple, sur la conduite à tenir à l'égard de la diète, dont les deux électeurs désiraient également la fin ; sur la composition de l'union électorale, dont tous deux voulaient exclure le roi de Bohême ; sur la prétention qu'avait l'empereur, et que tous deux repoussaient aussi, de faire interdire par la diète aux électeurs et aux princes de conclure aucune alliance ou de lever aucunes troupes sans le consentement impérial. C'étaient là déjà, comme le disait Fürstenberg, deux ou trois points « qui ne donneront pas une petite mortification à M. l'électeur de Mayence. » Enfin le prince Guillaume se risqua à parler de la Hollande. Mais la première attaque n'eut pas de succès. Schwerin et Meinders répondirent aussitôt « que M. l'électeur de Brandebourg ne croyoit pas que cette rupture arrive » et « que si néamoins le destin le vouloit ainsi... le temps et les conjonctures... donneraient plus de lumières pour pouvoir résoudre ce qu'il y auroit à faire. « Ils ajoutèrent simplement que « M. l'électeur de Brandebourg estoit fort obligé à M. l'électeur de Cologne de la confiance qu'il tesmoignoit avoir en luy » et « qu'il ne feroit ni ne résoudroit rien sur cette matière que de concert avec M. l'électeur de Cologne [1] ».

Cependant, Fürstenberg ne se tint pas pour battu. Puisque Frédéric-Guillaume acceptait l'entente, tout en l'ajournant, il déclara qu'il ne pouvait moins faire que de lui découvrir « sans aucun déguisement les sentimens mesmes les plus secrets » de son maître. Il fit avouer à ses commissaires que jamais les deux électeurs ne retrouveraient pareille occasion de se faire rendre justice par les États-Généraux et — ce qui fit sans doute impression sur leur esprit — « que le plus grand malheur qui pust arriver aux deux cercles de Westphalie et Basse-Saxe seroit si quelqu'un des princes desdits cercles prenoit parti avec la France et les autres avec la Holande, d'aultant que cela seroit capable de faire naistre derechef une guerre intestine de laquelle peut-estre on ne verroit pas sitost la fin. » Puis il amena peu à peu Frédéric-Guillaume, malgré l'avis contraire de Schwerin, à lui accorder une conférence où l'on délibéra sur les quatre points suivants : les deux électeurs

1. Schwerin fit dresser par Meinders un double protocole de la conférence du 8 ; tout ce qui concerne l'affaire hollandaise a été mis à part dans le second. *A. R. P.* — Ce fut d'ailleurs seulement dans une nouvelle conférence, le 10 janvier, que Schwerin répondit à Fürstenberg. Le récit du prince ne distingue pas nettement les conférences les unes des autres. Il n'est pas non plus (et à dessein) tout à fait complet, à en juger par le protocole du 8.



devraient-ils souhaiter plutôt la paix ou la guerre ? en cas de guerre devraient-ils rester neutres ou prendre parti ? Comment amèneraient-ils les autres princes des deux cercles, c'est-à-dire l'évêque de Munster, le duc de Neubourg et la maison de Brunswick, à se conformer à leur décision ? En attendant la paix ou la guerre, que feraient-ils pour obliger les États à leur donner quelque satisfaction ? Fürstenberg, cela va sans dire, souhaita, sans l'espérer, le maintien de la paix, fut d'avis qu'en cas de guerre il serait indispensable de prendre parti ; proposa, sur le troisième point, une alliance étroite et armée entre l'électeur de Brandebourg et l'électeur de Cologne, qui entraîneraient aisément avec eux tous leurs voisins ; et, sur le quatrième, une double ambassade aux États-Généraux, pour réclamer les places que ceux-ci retenaient indûment.

Mais, une fois encore, Schwerin et Meinders approuvèrent, sans vouloir ni donner une réponse précise, ni découvrir leurs propres sentiments. Fürstenberg, alors, se décida « à faire jouer un ressort » qu'il avait « gardé pour la réserve tous les autres venans à manquer » et qu'il explique à Lionne en s'en excusant[1]. « Je ne sçay si vous approuverez la chose, lui dit-il, mais au moins je suis fort assuré qu'il n'y avoit plus que cela à faire. » Il dressa donc un mémoire des prétendues intentions de son maître, en les faisant aussi conformes que possible à celles de Frédéric-Guillaume, telles qu'il les imaginait ; puis il le communiqua en grand secret et comme une preuve de la dernière confiance à Schwerin et à Meinders, afin qu'ils fussent obligés d'y répondre. Le mémoire déclarait que l'électeur de Cologne, « à moins d'en estre détourné par M. de Brandebourg », travaillerait d'abord à maintenir la paix, puis resterait neutre si les États lui faisaient justice ; mais que si les États ne lui rendaient pas ses places, il avait dessein de s'allier avec le roi de France, « pourveu que Sa Majesté l'asseurast de luy remettre entre les mains lesdites places lorsqu'elles seroient prises et que d'ailleurs le parti de France fût si fort qu'on pût l'embrasser sans danger. » Schwerin et Meinders se trouvèrent si embarrassés de la confidence qu'ils se regardèrent l'un l'autre et ne surent que dire, sinon qu'ils rendraient compte de tout à l'électeur. Mais Fürstenberg réussit encore à parer le coup : il les engagea fort à le faire, en ajoutant que l'électeur pourrait lui répondre lui-même, le lendemain, pendant l'audience de congé,

1. Ce fut le 15 janvier, d'après le protocole.



et que si Frédéric-Guillaume ne lui parlait de rien, il prendrait son silence pour une approbation tacite[1]. Dès lors, il devenait plus dangereux de se taire que de parler, et le lendemain, s'il faut en croire Fürstenberg, Frédéric-Guillaume ne recourut point à l'expédient du silence. « Monsieur de Brandebourg me respondit là-dessus, écrivit le prince Guillaume à Lionne, que j'agissois avec trop d'honnesteté et de franchise pour me cacher qu'il estoit d'accord avec M. de Cologne, tant pour le fonds de l'affaire que pour la conduite qu'il se proposait de tenir ; que le tout deppendoit en premier lieu de la manière que les Hollandois se gouverneroient avec M. de Cologne et luy ; en selon lieu, si la France voudroit accorder les conditions que je luy avois communiqué ; en troisième lieu, si le Roy d'Angleterre seroit pour la France, sans quoy il seroit trop dangereux d'embrasser ce parti ; et en quatriesme lieu de sçavoir quel subjet pouvoit avoir le Roy de rompre avec les Hollandois, pour voir si on ne les pourroit pas disposer de donner au Roy satisfaction sans en venir à une guerre ouverte ; qu'il estoit résolu d'envoyer le sieur Crockow[2] à Paris soubs prétexte de donner part au Roy de l'alliance qu'il vouloit faire avec M. de Cologne, mais dans la vérité pour tascher de sonder les sentimens du Roy touchant la rupture avec la Hollande et s'il y auroit moyen de tirer quelque advantage de cette conjoncture ».

***

Tels furent, d'après Fürstenberg, la forme et les résultats de sa négociation. Il avouait lui-même que tout s'était passé en paroles et que l'avenir n'était point assuré. Frédéric-Guillaume s'était déclaré sur les propositions de l'électeur de Mayence comme on le désirait en France ; mais n'y était-il pas engagé déjà par l'article secret de son traité du 31 décembre ? Il envoyait à Paris Crockow, concertait son instruction avec Fürstenberg et il était convenu que ce dernier recevrait de l'électeur de Cologne une mission semblable[3] ; mais Crockow avait surtout charge de surveiller les événements et d'empêcher la rupture, s'il en était

1. Il n'est question de rien de semblable dans le protocole — ce qui ne prouve nullement, d'ailleurs, que le récit de Fürstenberg ne soit pas exact.

2. Le nom, mal déchiffré, est illisible. Ce fut, en tout cas, Crockow qui alla à Paris.

3. On trouve dans *A. R. P.*, Rep. 63 nº 2, une instruction de l'électeur de Cologne pour le prince Guillaume de Fürstenberg conforme à celle de Crockow.



temps encore ; pas un mot de son instruction ne faisait prévoir une alliance ni même un engagement de neutralité. Frédéric-Guillaume n'avait point repoussé l'idée d'une entente avec l'électeur de Cologne ; mais cette entente n'avait été ni conclue ni définie [1]. En somme, ce qui donnait le plus d'espérance à Fürstenberg, c'étaient bien de simples paroles, non seulement ce que lui avait dit Frédéric-Guillaume pendant l'audience de congé, mais un discours que lui tint Schwerin le lendemain [2], en le priant d'agir sous main auprès de Louis XIV pour que l'électeur « au cas qu'il s'engageast dans une alliance avec le Roy contre les Estats-Généraux pût estre assisté de subsides considérables. » On comprend que Fürstenberg, quelque désir qu'il eût de colorer son échec, ne pût se donner les apparences d'une satisfaction et d'une confiance complètes. « Je suis persuadé, déclare-t-il simplement dans sa dernière lettre à Lionne, que l'affaire pourra réussir avec un peu de patience et mesnageant avec M. l'électeur de Brandebourg les choses de la manière que je prendray la liberté de proposer au Roy. Le seul mal que j'y trouve est qu'il faudra un peu de temps.... »

Encore se faisait-il sans doute illusion. Comment connaître le fond de la pensée de Frédéric-Guillaume à la fin de ce mois de janvier 1670 ? On admet généralement en Allemagne qu'il ne se laissa pas tromper un seul instant par les précautions de Fürstenberg et qu'il ne paya celui-ci d'une bonne volonté apparente que pour éluder ses propositions sans dissiper ses espérances chimériques [3]. Il faut reconnaître que l'hypothèse n'est point invraisemblable. Mais d'autre part certains indices semblent autoriser l'idée que l'électeur et ses ministres n'eurent pas une clairvoyance aussi dégagée de toute incertitude. C'est par exemple une lettre de Meinders, qui écrit au prince de Waldeck, le lendemain de la première audience de Fürstenberg : « Il n'a nulle commission de la France, comme on l'avait publié, et n'est envoyé ici que de S. A. E. de

1. Un projet d'alliance défensive fut cependant rédigé. Il se trouve aux *A. R. P.* Mais le 26 février Frédéric-Guillaume écrivit à l'électeur de Cologne qu'il lui paraissait préférable de « suspendre » la négociation.

2. Fürstenberg eut son audience de congé le 16 janvier et Schwerin lui rendit visite le 17, pour lui remettre sa lettre de recréance. Il quitta Berlin le 18. (Protocole).

3. Voir, par exemple, outre Droysen, Philippson, *Der Grosse Kurfürst*, II, 231, et Brode, dans *U. u. A.*, XIII, 5.



Cologne [1]. » C'est ensuite une démarche assez curieuse de Frédéric-Guillaume, qui, près de deux ans plus tard, irrité contre Fürstenberg qui venait de le desservir à la Cour de France, cherche à le compromettre auprès de Pomponne et l'accuse d'avoir, pendant son séjour à Berlin, blâmé les desseins du roi de France et donné à entendre que l'électeur de Cologne préférait encore pour voisins les Hollandais aux Français [2]. C'est encore une affirmation de Goess, l'ambassadeur impérial, dans une lettre écrite un an plus tard, à une époque où il s'attendait au retour de Fürstenberg à Berlin. Il y regrette vivement qu'Iéna soit absent : « C'est lui seul en effet, dit-il, qui, pendant la précédente négociation du prince Guillaume, de son lit (car il était alors malade) empêcha par son vote qu'il ne fût rien conclu dès ce moment-là [3]. » Enfin, c'est aussi l'importance que l'électeur et ses ministres attachèrent à un projet de partage dont Fürstenberg ne fait pas la moindre mention dans ses lettres à Lionne et qu'il leur exposa pourtant tout au long [4]. Meinders rédigea à ce propos, le 13 janvier, un assez long mémoire, où il entrait en partie dans les vues du prince Guillaume, et qui porte ce titre caractéristique : « Pour le cas où la raison d'État voudrait que S. A. E., au moment de la rupture entre la France et la Hollande, prît parti pour la première [5]. »

1. Les relations de Meinders avec Waldeck à cette époque permettent de croire que Meinders dit ici ce qu'il pense ; cependant il est évident qu'on ne peut l'affirmer. La phrase a été citée par Strecker, *Meinders*, 38, note 2.

2. Voir la lettre de Frédéric-Guillaume à Crockow, du 30 décembre 1671 et la réponse du 22 janvier 1672. *U. u. A.*, XIII, 40 et 50.

3. « Er ist gleichwohl derjenige gewesen, der bei der vorigen Negociation des Fürst Wilhelms vom Bett aus (dann er lage krank) durch sein votum verhindert, dass es nit schon damalen zu einem Schluss kommen... » Goess, 5 janvier 1671, *U. u. A.*, XIV, 467.

4. Ce fut dans la conférence du 8 janvier. On le trouvera dans Droysen et dans Philippson, *op. cit.*, d'après Pufendorf, XI, 5. Il ne semble pas qu'il fût sorti tout entier de l'imagination du prince, comme le croit Philippson, II, 231. On songeait en France à un partage des Provinces-Unies, et on voulait gagner Guillaume d'Orange en lui attribuant la Hollande et la Zélande. Mais un an plus tard, comme le montre une lettre de Lionne à Fürstenberg, le projet n'avait pas encore pris une forme précise. Voir lettre de Lionne du 21 janvier 1671, *A. E.*, Cologne, 7. Il est donc à peu près certain que Fürstenberg le développa à sa fantaisie, et si le projet avait eu pour lui l'importance que les ministres de l'électeur lui attribuèrent, il est évident qu'il en aurait parlé dans ses lettres à Lionne, auquel il raconte par le menu tous les incidents de sa négociation.

5. « Im Fall die raison d'Estat erforden sollte, dass S. Ch. D. von Brandenburg bei vorgehender Ruptur zwischen Frankreich und Holland mit der Ersteren Parthei nehmen müsste... » *A. R. P.*



Il n'est donc pas impossible que Frédéric-Guillaume, qui crut peut-être que Fürstenberg jouait double jeu, ait hésité un moment. En tout cas, il ne s'agissait pas pour lui de se lier dès lors à la France ; une alliance entre princes allemands, qui pouvaient ne pas prendre aussitôt parti, était beaucoup moins dangereuse. D'ailleurs, Frédéric-Guillaume espérait encore (il gardera longtemps cette espérance tenace) que la guerre pourrait être évitée ; il la craignait, et ne voulait ni s'engager prématurément, ni se compromettre aux yeux de Louis XIV, surtout quelques jours après l'alliance secrète du 31 décembre 1669. Dès lors, il faut l'avouer, quelles que fussent ses pensées et ses préférences secrètes, il ne pouvait se conduire à l'égard de Fürstenberg d'une autre façon qu'il ne le fit.

***

Quoi qu'il en soit, la diplomatie française avait encore beaucoup à faire et le temps devenait précieux pour elle, car Louis XIV fixait désormais une date à l'exécution de ses projets : il prévoyait la guerre pour le printemps de l'année suivante. Au début de janvier 1670, au moment où Fürstenberg arrivait à Berlin, tout était incertain. Charles II d'Angleterre venait de transmettre à la Cour de France un projet d'alliance inacceptable et Louis XIV se demandait s'il parviendrait jamais à le gagner ; mais, dès février, la négociation prenait meilleure allure et quelques concessions semblaient suffisantes pour en assurer le succès [1]. En même temps, Gravel signait à Munich une alliance intime et secrète entre le roi de France et l'électeur de Bavière [2]. Fürstenberg répondait de son frère l'évêque de Strasbourg, et, par celui-ci, de l'électeur de Cologne. Dès le 6 février 1670, il écrivait de Bonn à Hugues de Lionne : « Vous avez raison de dire qu'il seroit à souhaitter que toutes nos flustes pussent aussi bien s'accorder partout ailleurs où elles doivent jouer que chez M. l'électeur de Cologne, duquel j'auray pouvoir pour ajuster, concerter et signer toutes choses qui pourront servir à venir à bout de ce que le Roy

1. Voir la lettre qu'écrivit Louis XIV à Colbert, le 4 janvier 1670, après examen du projet de traité proposé par Charles II. « Par la réponse que ce courrier me rapportera et que j'attendrai avec grande impatience, il me sera aisé de juger si l'on peut se promettre quelque chose de bien de votre négociation ou s'il faudra perdre toute espérance... » La lettre du 16 février témoigne au contraire d'une confiance complète. Mignet, *op. cit.*, III, 136 sqq.

2. Le 17 février 1670.



souhaite. » Quelques mois après, en mai, il annonçait que l'électeur était en Italie, mais qu'il avait eu soin de laisser à l'évêque de Strasbourg un plein pouvoir pour le remplacer en tout et des blancs seings pour conclure tous les traités qu'il jugerait nécessaires [1]. De son côté, Lionne comptait sur l'évêque de Munster. Enfin, au mois de mars, Lobkowitz avait fait à Grémonville, au nom de Léopold, la promesse formelle que l'empereur n'adhérerait pas à la triple alliance et Lionne jugeait qu'on s'y pouvait fier sans imprudence [2].

Il va sans dire que Fürstenberg, de retour à Paris [3], n'en travailla qu'avec plus d'ardeur à cette ligue de princes, qui devait être son œuvre. Il fut suivi de près à la Cour par Crockow, qui y arriva le 8 mars, et qui ne manqua pas de s'entretenir avec lui [4] : Fürstenberg se hâta de lui dire que la guerre était certaine pour le mois de juin et que le seul moyen de la retarder serait que les deux électeurs de Brandebourg et de Cologne fissent espérer leur alliance pour le printemps suivant. Il continuait ainsi de se servir de M. de Cologne pour entrainer M. de Brandebourg et de celui-ci pour entrainer à son tour M. de Munster : car il ne craignait pas de combattre les hésitations du doyen Schmising, qui représentait ce dernier à Paris, en affirmant que Frédéric-Guillaume était engagé de parole envers le roi [5]. Bientôt, d'ailleurs, une négociation véritable commença. Vers la fin de mars, Louis XIV, en recevant Crockow, avait exprimé le désir qu'il pût donner à l'électeur de Brandebourg des preuves effectives de son affection, et il avait ajouté, sans préciser encore : « En quelque temps d'ici, je vous pourrai parler plus clair [6]. » Il le fit en effet à la seconde

1. Lettres du 6 février et du 30 mai. *A. E.*, Cologne, 6.

2. Lionne annonce au roi la promesse faite à Gremonville par Lobkowitz au nom de l'empereur, « que ce prince ne prendroit plus aucune liaison directement ny indirectement avec la triple alliance » ; puis il ajoute : « et comme cela s'accorde avec la suspension du pouvoir de l'Isola dont M. de Pompone a desjà donné l'advis, il semble qu'on peut faire fondement à cette promesse de l'Empereur... » Mémoire du 7 mai 1670. *A. E.*, France, 416.

3. Le 20 février, d'après une lettre de l'évêque de Strasbourg à Schwerin. *A. R. P.*, Rep. 63, Conv. 25.

4. On trouvera les relations de Crockow, à partir de la mort de Lionne (septembre 1671), dans le tome XIII des *U. u. A.*, 16 sqq. ; mais son instruction (5 février 1670) et sa correspondance, de février 1670 à septembre 1671, n'ont pas été publiées ; elles se trouvent aux *A. R. P.*, Rep. 63, n° 2.

5. L'électeur protesta auprès de Crockow dans sa lettre du 25 mars 1670. *A. R. P.*

6. Relation de Crockow, Saint-Germain, 2 avril 1670. *A. R. P.*



audience, un mois après. Cette fois, il n'hésita pas à dire qu'il était résolu de déclarer la guerre aux Hollandais et qu'il invitait l'électeur à participer à l'entreprise. Crockow se contenta de répondre que son maître désirait uniquement le maintien de la paix. Mais Louis XIV réunit le Conseil, y appela Fürstenberg, puis fit prier Crockow et Schmising de vouloir bien se rendre chez celui-ci, qui leur expliquerait plus à loisir ses intentions et ses vœux [1].

Il y eut donc une conférence, le 28 avril, entre Schmising, Crockow et Fürstenberg. Le surlendemain, Lionne en rendait compte au roi, qui précisément avait quitté Paris ce jour-là, et Crockow la raconta dans sa lettre du 2 mai [2]. Le prince Guillaume, au nom de Louis XIV, offrit aux deux ambassadeurs l'alliance royale avec les conditions suivantes : le roi leur garantirait leurs territoires et leurs conquêtes ; il se contenterait pour lui-même du Brabant hollandais ; il s'engagerait à mettre sur pied 40.000 fantassins et 10.000 cavaliers, auxquels les alliés devraient joindre 22.000 fantassins, 6.200 cavaliers et 1.800 dragons ; il paierait la moitié des frais de levée et le sixième des frais d'entretien. N'étaient-ce point là des conditions alléchantes ? Et Fürstenberg ajoutait qu'à son avis Cologne, Brandebourg et Munster finiraient de toute façon par se déclarer pour le roi, puisqu'ils ne pouvaient empêcher la guerre, ni rester neutres, et qu'en sauvant les Hollandais ils ne feraient que les rendre plus intraitables. Néanmoins Crockow répondit qu'il n'avait pas d'instructions et sans doute Schmising fit de même. On convint seulement de négocier d'accord, en Allemagne comme à Paris, afin de rendre une réponse uniforme. « Et cela me paraît fort bon, écrivait Lionne, car on ne peut douter que Cologne et Munster ne la donnent telle que V. M[té] peut souhaitter et les deux veux vraysemblablement entraisneront le troisième, qui aura honte de tesmoigner moins de résolution et qui y a mesme un plus grand interest que les deux autres. »

1. Crockow raconte l'audience royale dans sa relation du 2 mai.

2. Les conditions offertes par Fürstenberg au nom du roi se trouvent indiquées dans la relation de Crockow, qui résume les arguments de Fürstenberg à peu près de la même façon que Lionne. Ce dernier ajoute, bien entendu, l'éloge de l'habileté du négociateur : « La conférence fut tenue avant-hyer entre le prince Guillaume, Cracau et Smising ; le premier y fit des merveilles pour persuader aux autres que leurs maistres auroient mesme grande obligation a V. M[té] de s'adresser a eux... » *A. E.*, France, 416.



Pourtant ces espérances furent encore trompées. Dès le 4 juin, Frédéric-Guillaume avertissait Crockow qu'il ne devait pas laisser croire à la possibilité d'une alliance ; il répétait qu'il ne pouvait s'engager à l'avance, que ses traités avec les États-Généraux l'obligeaient même à leur fournir un secours s'ils étaient attaqués [1], et Crockow, sans oser encore avouer ses instructions dernières, se dérobait du moins aux questions pressantes de Fürstenberg et de Lionne. A la fin de juin, après que l'alliance anglaise eut été conclue à Douvres [2], un envoyé de l'électeur de Cologne, Nicolartz, se rendit à Berlin; il était chargé de demander à Frédéric-Guillaume s'il ne jugeait pas nécessaire une entrevue avec l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster, afin que tous trois pussent répondre d'accord aux propositions de Louis XIV ; s'il n'était pas d'avis que l'on convoquât l'assemblée de la Westphalie et de la Basse-Saxe pour y préparer l'armement des deux cercles, et s'il ne consentirait pas à se rendre lui-même à Clève, vers l'automne, au moment où l'électeur de Cologne serait revenu d'Italie. Mais Nicolartz ne fut pas plus heureux que Fürstenberg [3]. Il fallut bien que Louis XIV se rendît à l'évidence : il ne pouvait attaquer la Hollande tant qu'il ne l'aurait pas isolée de l'Allemagne par une ligue de princes allemands alliés à la France ; et cette ligue était longue et difficile à former. Elle le devenait plus encore à la fin de l'année 1670, après l'occupation brutale de la Lorraine, qui ne pouvait qu'irriter et qu'inquiéter l'empire [4]. Louis XIV résolut donc de retarder d'un an la guerre qu'il préparait et, dès le 7 octobre, il en informa Croissy, son ambassadeur à Londres, auquel il en expliquait les vraies raisons : « Comme je trouve, lui écrivit-il, de plus grands obstacles que je n'avais cru à ajuster avec les princes d'Allemagne tout ce qu'il faut pour notre commun dessein et que je commence à éprouver que cette négociation aura ses épines et ses lon-

1. Voir l'alliance défensive du 16 février 1666, art. 7 et 9, Mœrner, 272, et la quadruple alliance du 25 octobre 1666, art. 4, *ibid.*, 307.

2. Le 1er juin 1670.

3. Les instructions de Nicolartz sont résumées dans un mémoire envoyé par Guillaume de Fürstenberg à Lionne et daté du 30 mai. *A. E.*, Cologne, 6. Voir aussi, sur la mission de Nicolartz, les lettres de Goess des 16 et 23 juin 1670, *U. u. A.*, XIV, 456 sqq. Une lettre de Bidal, notre résident à Hambourg, en date du 26 septembre, montre que le prince de Sultzbach fit aussi à ce moment-là un nouveau voyage à Berlin. *A. E.*, Hambourg, 4. A vrai dire, le protocole de la conférence du 14 juin, entre Nicolartz, Schwerin et Jena (*A. R. P.* Rep. XI. Kur-cœln. Conv. 1) ne fait aucune allusion à l'affaire de Hollande.

4. Voir sur cette occupation de la Lorraine, Rousset, *Louvois*, I, 295 sqq.



gueurs,... vous ne devez aussi vous plus mettre tant en peine de presser le roi d'Angleterre sur la déclaration de la guerre au printemps prochain [1] ». Il se résignait à prendre patience et donnait à ses diplomates ce qui leur était indispensable, le temps.

II. — L'essai d'une ligue offensive de princes allemands.

Pour mieux comprendre les tentatives, les succès et les échecs de la diplomatie française en Allemagne, il est bon de connaître avec précision quels étaient les plans de Louis XIV à la fin de 1670.

Louis XIV n'était alors assuré que d'un seul allié, le roi d'Angleterre, Charles II. Encore ne le dirigeait-il pas à son gré. C'est ainsi que Charles II, après avoir répété pendant toute l'année que sa flotte ne serait pas prête au printemps suivant, se mit à réclamer la rupture immédiate dès que le roi de France eût laissé paraître l'intention de la retarder jusqu'en 1672. De plus, Charles II voulait se déclarer catholique avant la guerre et Louis XIV le calmait à grand peine, prévoyant bien que cette déclaration inopportune jetterait dans l'alliance hollandaise les princes protestants d'Allemagne, qui déjà répondaient si mal à ses avances [2]. Néanmoins, il pouvait compter sur la flotte anglaise et il avait même obtenu que Charles II se contentât en Hollande, après la victoire, de quelques îles zélandaises, celles qui gardaient les bouches de l'Escaut. Par contre, il n'avait même pas essayé encore de gagner la Suède : un simple résident, Rousseau, y observait les dispositions hostiles du sénat. Mais il espérait faire échec, dans les États-Généraux eux-mêmes, au parti que dirigeait Jean de Witt, en profitant de l'alliance anglaise pour acquérir l'appui secret du neveu de Charles II, Guillaume d'Orange. Celui-ci n'avait alors que vingt ans : on ne savait ni ce qu'il valait ni ce qu'il pensait, sinon qu'il regrettait l'héritage des charges et des dignités paternelles et qu'il ne pouvait aimer le Grand Pensionnaire ; Louis XIV projetait de l'intéresser au démembrement des Provinces-Unies en lui faisant une principauté des deux plus riches d'entre elles, la Hollande et la Zélande [3]. Enfin, dans l'empire, Louis XIV espérait

1. Lettre citée par Mignet, III, 233.
2. Voir une lettre de Louis XIV à Croissy, du 17 septembre 1670, citée par Mignet, III, 222.
3. Voir, par exemple, la lettre de Lionne à Fürstenberg du 21 janvier 1671, *A. E.*,



la neutralité impériale ; il venait d'attirer dans son parti l'électeur de Bavière et il ne pouvait douter des dispositions favorables de quelques princes, comme l'électeur de Cologne, le duc de Neubourg, l'évêque de Munster et le duc de Hanovre. Mais il lui restait encore à réunir ceux-ci dans une ligue offensive, au seuil de laquelle tous hésitaient, parce que l'électeur de Brandebourg ne s'était pas déclaré.

Pendant l'hiver de 1670-71, la diplomatie française eut donc pour tâche principale de constituer parmi les princes allemands une ligue qui pût menacer les Provinces-Unies du seul côté où elles étaient aisément vulnérables, sur leur frontière orientale. Mais les difficultés ne manquaient pas, en dehors même de la réserve inquiétante dont Frédéric-Guillaume s'enveloppait. Deux conflits nouveaux venaient de se produire dans cette Allemagne occidentale où sans cesse couvait la guerre. C'était d'abord la querelle entre la ville de Cologne et son archevêque-électeur. Les États-Généraux s'y étaient aussitôt immiscés et les bourgeois rebelles avaient accueilli dans leurs murs un régiment hollandais. Comment Louis XIV eût-il pu abandonner Cologne à la discrétion de ses ennemis ? Comment n'eût-il pas été tenté d'offrir son aide à l'électeur et de remplacer dans la ville le régiment hollandais par un régiment royal ? Mais était-il possible que des troupes françaises vinssent assiéger et prendre Cologne sans que tout l'empire s'émût et sans que la ligue projetée devînt aussitôt irréalisable [1] ? C'était aussi l'affaire d'Hœxter, une petite ville westphalienne, sur laquelle l'évêque de Munster réclamait un droit de suzeraineté, que lui contestait l'un des princes de la maison de Brunswick, Rodolphe-Auguste de Wolfenbüttel. La querelle, insignifiante en elle-même, n'allait-elle pas brouiller une fois de plus le turbulent évêque avec ses voisins, au moment où le roi de France eût voulu réaliser à son profit l'union des cercles de Westphalie et de Basse-Saxe [2] ? Enfin, parmi les futurs alliés de Louis XIV, les uns se

Cologne, 7 : « ... pour M. le prince d'Orange, quoyque le Roy n'ayt encore aucun engagement à cela, il a tousjours esté cru qu'il seroit fort advantageux à la ligue d'avoir ledit prince favorable et tout le grand parti qu'il a pour luy dans chaqu'une des Provinces-Unies, ce qui ne se peut sans luy faire un establissement advantageux, comme par exemple de la Hollande et de la Zélande, un peu plus ou un peu moins, pour diviser d'abord lesdites provinces entr'elles-mesmes.. »

1. Sur le conflit entre la ville de Cologne et l'Électeur, voir Ennen, *Frankreich und der Niederrhein*, I, 196 sqq.

2. Sur l'affaire d'Hœxter, voir Kœcher, *Geschichte von Hannover*, II, I. 7. Consulter aussi deux lettres de Fürstenberg à Lionne, l'une du 7 janvier 1671



réservaient encore et marchandaient, les autres eussent voulu la guerre dès le printemps : comment faire marcher d'accord les impatients et les indécis ?

La direction de toute la campagne diplomatique fut confiée au prince Guillaume de Fürstenberg. Pendant cette année 1671, il se multiplie et c'est lui véritablement qui fait tout en Allemagne. C'est lui qui propose les démarches à tenter ; il les explique et les motive dans des mémoires qu'il donne ou qu'il envoie à Hugues de Lionne et que celui-ci soumet à l'approbation du roi. Il négocie en personne dans toutes les petites Cours de la Westphalie et de la Basse-Saxe. S'il est secondé par un ambassadeur officiel, comme Verjus, il lui donne ses instructions, le conseille et le dirige. Il est presque un sous-secrétaire d'État pour l'empire. Dès le mois d'août 1670, il avait proposé à Louis XIV tout le plan d'une ligue, où entreraient l'électeur de Cologne, le duc de Neubourg, l'évêque de Munster, le duc de Hanovre et l'électeur de Brandebourg ; il demandait qu'on le renvoyât en Allemagne et qu'on lui donnât des lettres de créance auprès de chacun des princes qui devaient composer la ligue [1]. Il resta pourtant à Paris jusqu'au commencement de novembre [2]. Mais, dans les premiers jours d'octobre, il avait rédigé un second mémoire, et Louis XIV, alors à Chambord, avait donné l'ordre à Lionne, Le Tellier et Colbert de se réunir pour en discuter les conclusions : il les approuvèrent et les firent approuver par le roi [3]. Il s'agissait de proposer aux princes une assemblée qui réunirait leurs représentants pour préparer une alliance et un armement en commun. Fürstenberg alla peut-être en parler lui-même, non seulement avec le duc de Neubourg, qui en avait aussitôt accepté l'idée, mais avec l'évêque de Munster et le duc de Hanovre. En tout cas, il écrivit à Schwerin, ainsi que son frère l'évêque de Strasbourg, et il joignit à sa lettre un long mémoire dans lequel il exposait en détail les desseins et les propositions du roi de

(*A. E.*, Allemagne, 247), l'autre du 9 (*A. E.*, Munster, 2), et une lettre de Lionne à Fürstenberg du 21 janvier (*A. E.*, Cologne, 7).

1. Août 1670. Mémoire pour M. de Lionne. *A. E.*, Cologne, 6.

2. Le 19 septembre, Crockow annonçait que Fürstenberg devait partir le lendemain ; le 17 octobre, il annonçait que Fürstenberg n'était pas encore parti ; le 7 novembre, qu'il était enfin parti l'avant-veille. *A. R. P.*

3. « Nous nous assemblasmes hyer, tant pour former nostre advis suivant les ordres de V. M[té] sur le mémoire du prince Guillaume... » Mémoire de Lionne pour le roi, 13 octobre 1670. *A. E.*, Allemagne, 247.





France [1]. Puis il revint à Bade, en décembre, et y attendit le résultat de ses démarches [2].

Mais, une fois de plus, Frédéric-Guillaume se dérobait. Il avait fait répondre à l'évêque de Strasbourg qu'un envoyé du duc de Neubourg, Stratmann, allait arriver à Berlin et qu'il convenait de l'attendre avant de rien décider [3]. Il persistait donc à rester muet et mystérieux. Or, plus que jamais, Fürstenberg se rendait compte qu'il était indispensable de le faire parler. Le duc de Neubourg, en effet, promettait tout ce qu'on voulait, mais à condition que le Brandebourg fût d'accord avec les alliés. Quant à l'évêque de Munster, non seulement il prétendait que le roi commençât la guerre l'année même, sous prétexte qu'il ne pouvait dissimuler plus longtemps à l'égard des États-Généraux ; non seulement il demandait que ni le roi d'Angleterre ni le prince d'Orange n'eussent part aux conquêtes, par la seule raison qu'ils étaient protestants ; mais, à l'exemple du duc de Neubourg, il ne voulait plus entrer dans la ligue que si le duc de Celle ou l'électeur de Brandebourg y entrait aussi ; et de ces trois prétentions un peu contradictoires, comme le remarquait Lionne, la plus sérieuse était évidemment la dernière. Le 7 janvier 1671, Fürstenberg écrivit donc à Lionne et lui représenta qu'il ne fallait pas tarder davantage

1. « Der Bischof von Strasburg hat an den Baron von Schwerin geschrieben und eine heimliche Zusammenkunft zwischen Chur-Cœlln, Chur-Brandenburg, den Herzogen von Neuburg und Herzogen Johann-Friedrich von Hannover vorgeschlagen. Man hats dahie mit diesem Vorwand declinirt dass der Herzog von Neuburg an S. Ch. D. geschrieben, dass sie ihro den Stratman mit næchstem zuschicken wollen. » Goess, 19 décembre ; *U. u. A.*, XIV, 466. — La lettre de l'évêque de Strasbourg à Schwerin, en date de Francfort, 1er décembre 1670, se trouve en effet aux *A. R. P.*, Rep. 63, Conv. 25, mais elle est accompagnée d'une lettre du prince Guillaume au même Schwerin, et d'un long mémoire. Fürstenberg écrivit aussi à Frédéric-Guillaume, en date de Mergentheim, 27 novembre 1670, pour s'excuser de sa démarche, et Frédéric-Guillaume lui répondit, le 19 décembre, en termes vagues. Nous n'avons pas la réponse de Schwerin ; mais ce fut, en tout cas, une réponse dilatoire, car le prince Guillaume écrit à Schwerin dans une nouvelle lettre, le 11 janvier suivant : « J'attendray avec le respect que je doibs l'ultérieure résolution de S. A. El., touchant l'assemblée que j'ay pris la liberté de proposer. » *A. R. P.*, Rep. 63, Conv. 14 a. b. — Le mémoire du prince Guillaume montre sous quelle forme les propositions de Louis XIV furent alors présentées à l'électeur.

2. Fürstenberg à Lionne, Bade, 10 décembre 1670. *A. E.*, Cologne, 6.

3. Stratmann ne vint à Berlin qu'en mai ; le duc de Neubourg l'avait envoyé d'abord auprès de l'évêque de Munster, qui l'avait lui-même accrédité auprès de l'électeur de Brandebourg. Il alla donc trouver Frédéric-Guillaume au nom du duc et de l'évêque. *A. R. P.*, Rep. XI, 165a (Munster, n° 11).



à envoyer un ambassadeur à Berlin. Il recommandait Gravel, qui, pensait-il, pourrait quitter Ratisbonne pendant quelques semaines, et il exposait un moyen de mettre à profit l'affaire d'Hœxter, qui, un moment, avait paru déconcerter ses plans[1]. Gravel irait à Berlin et gagnerait les principaux ministres, Schwerin, Meinders, Iéna ; il parlerait d'abord uniquement d'Hœxter et des conséquences funestes d'un conflit qui allait mettre aux prises l'évêque de Munster et la maison de Brunswick ; il obtiendrait que Frédéric-Guillaume s'entremît, avec le roi de France et les autres princes du cercle, pour rétablir la paix en Westphalie et qu'il y envoyât deux députés ; puis il ajouterait que ceux-ci pourraient en même temps délibérer en secret sur la ligue qu'avait proposée Louis XIV ; si l'on parvenait à réunir ainsi les représentants de l'évêque de Munster, des princes de Brunswick, du duc de Neubourg, de l'électeur de Cologne et de l'électeur de Brandebourg sous un prétexte étranger à l'affaire de Hollande, il serait probablement facile de les mettre d'accord sans inquiéter leur voisins ; puis on pourrait régler l'affaire d'Hœxter, ou prolonger habilement la querelle, pour donner aux alliés du roi une raison plausible de s'armer.

Lionne répondit le 21 janvier. Dans sa lettre, qui était très longue[2], il n'avait pas de peine à démontrer que les exigences de l'évêque de Munster étaient insoutenables et incohérentes. Il annonçait à Fürstenberg que Louis XIV voulait bien négocier en vue d'une guerre immédiate et sacrifier ensuite une somme considérable — cent mille écus — pour acheter un délai d'un an. Il ne niait pas que l'adhésion du Brandebourg fût importante entre toutes et il promettait que le roi n'omettrait « rien de possible » pour l'obtenir. Il ajoutait qu'afin de trancher d'un coup les hésitations de Frédéric-Guillaume il avait lui-même affirmé à Crockow que la guerre était inévitable et que le roi d'Angleterre la ferait d'accord avec le roi de France. Il ne pensait pas que Gravel pût quitter Ratisbonne ; mais il lui substituait un ambassadeur dont il vantait l'habileté et la souplesse, Verjus. Enfin, malgré l'envoi de celui-ci, qui devait se rendre en Westphalie, puis à Berlin, il laissait à Fürstenberg la direction effective des négociations qui allaient s'engager.

L'instruction de Verjus fut signée le 2 février[3]. Elle ne parlait en

1. Voir l'extrait de sa lettre à Lionne, que Fürstenberg communique en copie à Gravel. *A. E.*, Allemagne, 247.

2. Lettre déjà citée, *A. E.*, Cologne, 7.

3. *Instructions aux ambassadeurs*, *Prusse*, 163.



effet que du différend survenu entre l'évêque de Munster et les ducs de Brunswick ; elle recommandait à l'ambassadeur « d'étouffer ce feu naissant » en faisant accepter la médiation royale et cependant de procurer à l'évêque autant d'avantages qu'il le pourrait « sans trop manquer à la justice »; enfin, elle annonçait à Verjus une autre mission « de toute autre importance », mais sans lui en découvrir l'objet. « Comme le prince Guillaume de Fürstenberg, ajoutait-elle, qui doit être en effet principal directeur de toute la négociation de cette seconde affaire, en est parfaitement instruit, Sa Majesté désire que ledit sieur Verjus aille droit à Saverne trouver ledit prince, qu'il reçoive de lui les instructions de ce qu'il aura à faire et qu'il les exécute avec la même application et ponctualité que si elles lui avaient été données par Sa Majesté même ». Verjus emportait d'ailleurs, avec son instruction, une lettre du roi au prince Guillaume et, dans cette lettre cachetée, le roi précisait encore le rôle qu'il attribuait à ce dernier. « Vous verrez, lui disait-il en lui présentant Verjus, que je l'ay remis entièrement à vous pour l'information dont il aura besoin pour travailler sous votre direction à la négotiation de l'autre grande affaire, du détail de laquelle, ny mesme seulement de sa matière on ne luy a pas dict icy un seul mot et c'est pour cela que vous trouverez fermés dans ce paquet le pouvoir que je luy ay fait expédier sur ladite grande affaire et toutes les lettres de créance... Vous luy remettrez donc vous mesme toutes ces expéditions et l'instruirez bien au long de tout ce qu'il aura à faire et à dire dans toutes les Cours où il faudra qu'il aille et par quelles vous jugerez à propos qu'il commence [1]. »

Verjus quitta donc Paris avec des ordres dont il n'eut connaissance qu'à Saverne, où le prince Guillaume dut l'informer longuement de ce qu'il avait fait lui-même et de ce qu'il restait à faire. Il y apprit d'abord que le conflit entre l'évêque de Munster et les ducs de Brunswick venait d'entrer dans une phase nouvelle : l'évêque avait en effet accepté, par l'entremise des Hollandais, un accord provisoire qui fut signé le 4 février; néanmoins, rien n'était terminé tout à fait et la nécessité d'un règlement définitif fournissait à Verjus un prétexte suffisant de se rendre en Westphalie et d'y rejoindre les envoyés des médiateurs [2]. D'autres part, l'évêque

1. Cette lettre du roi au prince Guillaume, qui complète et explique l'instruction de Verjus, est datée du 17 février 1671. Elle est accompagnée d'une longue lettre de Lionne. *A. E.*, Cologne, 7.

2. C'est de Francfort, le 27 février, que Verjus rend compte au roi de son entrevue avec le prince Guillaume, à Saverne. *A. E.*, Allemagne, 247.



de Strasbourg, le duc de Neubourg et l'évêque de Munster écrivaient tour à tour à Fürstenberg que la ligue projetée ne pouvait se faire qu'à Berlin : il fallait qu'un prince protestant y entrât, pour qu'elle n'eût pas les apparences d'une coalition catholique et pour que la guerre ne devînt pas une guerre religieuse ; or un seul prince protestant pouvait suppléer à l'abstention de Frédéric-Guillaume, le duc de Brunswick-Celle, Georges-Guillaume, qu'il semblait plus difficile encore de gagner. A vrai dire, les dispositions de l'électeur de Brandebourg n'étaient pas elles-mêmes très encourageantes ; il souhaitait passionnément que la guerre pût être évitée, et de ses trois ministres influents, Schwerin, Iéna et Meinders, deux au moins paraissaient les adversaires déclarés d'une alliance française contre les Provinces-Unies, Schwerin parce qu'il était un calviniste dévôt, Iéna parce qu'il avait tous ses intérêts en Hollande. Mais Fürstenberg restait convaincu de deux choses, qui l'aidaient à conserver bon espoir. C'était d'abord que les ministres brandebourgeois changeraient de langage, si l'on y mettait le prix ; et dès le 20 février, il écrivait à Lionne qu'il fallait surtout charger Verjus de promesses positives et ne pas épargner les écus [1]. C'était aussi que Frédéric-Guillaume voudrait profiter des événements pour reprendre ses places du duché de Clève, que les Hollandais les lui refuseraient et que ce refus le jetterait dans le parti du roi de France. Fürstenberg persistait donc à croire au bon succès de l'entreprise et cherchait à communiquer à Verjus son ardeur et ses espérances.

Celui-ci ne partit pas aussitôt pour Berlin et passa les mois de mars et d'avril en Westphalie. Il allait sans cesse de Munster à Hammeln et de Hanovre à Bielefeld, surveillant les négociations engagées au sujet d'Hœxter, sans oublier, bien entendu, la « grande affaire » dont il était chargé. Il y avait de plus, à Bielefeld, une assemblée du cercle de Westphalie, provoquée, d'accord avec Fürstenberg, par l'évêque de Munster et le duc de Neubourg et dans laquelle Blaspeil et Iéna représentaient Frédéric-Guillaume [2].

1. Je n'ai pas retrouvé la lettre de Fürstenberg ; mais le contenu en est indiqué par la réponse de Lionne, du 1er mars 1671. *A. E.*, Cologne, 7.

2. Frédéric-Guillaume avait instruit ses ambassadeurs en vue d'une alliance défensive avec l'évêque de Munster et le duc de Neubourg, alliance à laquelle pourrait adhérer ensuite l'électeur de Cologne. Il se demandait si l'évêque de Munster n'était point engagé déjà envers la France, mais il n'en était point certain : « welches sich dan bey der Conferentz hiernegst auch bald ausweisen wird... » écrivait-il le 2 février. Il prévoyait que le prince Guillaume profiterait de l'assemblée pour renouveler ses propositions, mais il ordonnait à ses ambassa-



Le 7 avril, celle-ci se terminait à la satisfaction de la France par une décision qui organisait une armée de 15.000 hommes et réglait les contingents des trois princes[1]. Puis, le 15 avril, un nouvel accord provisoire entre l'évêque de Munster et le duc de Wolfenbüttel réalisait aussi l'un des vœux de la diplomatie française : il enlevait au conflit son caractère menaçant, tout en en retardant encore la solution définitive. Cependant, la ligue projetée ne se faisait toujours pas. Il était bien difficile, comme l'avait deviné Verjus dès le premier jour, d'y réunir ensemble des princes peu accoutumés à vivre en bon accord et dont les intérêts n'étaient rien moins que semblables ; de plus, tous élevaient des prétentions excessives et Verjus calculait que le roi devrait dépenser, pour les engager dans son parti, moitié plus qu'il n'en avait eu tout d'abord l'intention ; enfin l'évêque de Munster et le duc de Hanovre s'accordaient tous deux à dénigrer Frédéric-Guillaume, répétaient qu'il ne promettrait rien ou qu'il ne tiendrait pas ses promesses, et n'en faisaient pas moins dépendre leur propre alliance de la sienne[2]. Vers la mi-avril, il était clair que Verjus ne ferait rien de plus en Westphalie, tant qu'il n'aurait pas vu et gagné l'électeur de Brandebourg. Il fut convenu qu'il partirait pour Berlin, pendant que Fürstenberg lui-même irait à Dunkerque, auprès de Louis XIV, pour lui exposer les prétentions des princes et recevoir à nouveau ses instructions[3].

* * *

Frédéric-Guillaume allait ainsi recevoir, au commencement de mai 1671, les premières propositions officielles, directes et

deurs d'en éluder la discussion : « Dieweil auch Fürst Wilhelm von Fürstenberg vermuthlich aldorten sich einfinden und ein oder andere proposition thun mœgte, so habt Ihr seinen Vortrag zwar anzuhœren und *ad referendum* anzunehmen, hauptsachlich aber euch darauf nicht einzulassen. » *A. R. P.*, Rep. 34, 245, 11, Westphælische Kreisakta.

1. Quelques mois plus tard, Iéna expliquait de la façon suivante au Suédois Pufendorf l'adhésion de l'électeur à la résolution du cercle : « Dass zu der Zeit, als Episcopus (v. Munster) in starker Armatur begriffen gewesen, I. Ch. D. rathsam gefunden, sich durch ein solch engagement seiner desto besser zu versichern und ihn dadurch gleichsam im Zaum und dero in diesem Kreis belegenen Lænden in Securitæt zu halten. » Cité par Kœcher, *op. cit.*, II, 173, note 7. La raison n'est pas invraisemblable.

2. Voir les lettres de Verjus du 15 et du 21 avril. *A. E.*, Brunswick, 2.

3. « Je ne laisseray pourtant pas de partir d'icy en deux ou trois jours pour aller moy-mesme trouver le Roy à Donquerque... » Fürstenberg à Lionne, Cologne, 29 avril. *A. E.*, Cologne, 7.



pressantes du roi de France. Nous est-il possible de savoir ce qu'il pensait, au moment où Verjus quittait Hanovre pour gagner Berlin ?

Jusque-là, il n'est pas douteux qu'il s'était attaché à une espérance qui n'était malheureusement qu'une illusion : celle que les Hollandais donneraient satisfaction à Louis XIV et que la guerre ne se ferait pas. C'était ce que Schwerin écrivait à Fürstenberg et ce qu'il répétait à Goess[1]; et n'était-ce pas aussi ce que disait à Crockow l'ambassadeur des États-Généraux en France, de Groot[2] ? Le 25 novembre 1670, l'électeur renouvelait une fois de plus l'offre de ses bons offices pour réconcilier les Hollandais et Louis XIV[3]. D'autre part, il est certain que cette espérance tenace était inspirée à Frédéric-Guillaume par l'attitude de la régence suédoise, qui restait fidèle à la triple alliance, et par le mystère qui enveloppait encore les négociations entre Louis XIV et Charles II. Goess remarquait très bien que Schwerin ne croyait pas que le roi d'Angleterre se déclarât ; jusqu'en 1671, Crockow exprimait la même opinion, admettant tout au plus que l'Angleterre pût rester neutre ; et, vers la fin de décembre 1670, Frédéric-Guillaume avait écrit ou fait écrire à Londres, au prince Robert, pour s'informer des vraies intentions de Charles II[4].

Mais, un mois plus tard, Lionne avait donné à Crockow les assurances les plus formelles que la guerre se ferait et que le roi d'Angleterre y prendrait part. En même temps, dans l'Allemagne

1. « Der Baron von Schwerin, welcher allzeit behaupten wollen, dass Frankreich wider Spanien, noch auch wider Holland, nichts feindliches vornehmen würde... » Goess à l'empereur, Berlin, 16 janvier 1671. *U. u. A.*, XIV, 468.

2. « Der hollændische Ambassadeur ist noch der Meinung dass solches alles nur zum schrecken geschehe und kein Krieg zu besorgen. » 12 décembre. — « Der hollændische ambassadeur vermuthet sich keines kriegs. » 19 décembre. Lettres de Crockow. *A. R. P.*

3. *Ibid.*

4. Colbert de Croissy, qui était à Londres, raconte à Lionne, le 12 janvier 1671, une conversation avec le roi d'Angleterre : « Il a aussitôt changé de matière en me disant que le Prince Robert avoit fait entendre à Milord Arlington qu'on luy avoit escrit (sans dire qui) que le ministre que V. M^te^ tient auprès de l'El^r^ de Brandebourg avoit asseuré ce prince que l'Angleterre se joindroit à la France pour attaquer les holandois et que comme on ne sçavoit pas sy c'estoit seulement un moyen dont se servoit ce ministre pour engager l'Électeur dans les interests de V. M^té^ ou si c'estoit une vérité, on le prioit luy prince Robert, de vouloir bien leur faire sçavoir les sentimens du Roy d'Angleterre .. Milord Arlington a adjousté qu'il n'a peu decouvrir sy c'est l'El^r^ de Brandebourg qui a escrit au Prince Robert ou bien un de ses ministres ou quelqu'une des sœurs dudit Prince Robert. » *A. E.*, Angleterre, 17.



occidentale, des signes alarmants se manifestaient : c'étaient les voyages du prince Guillaume, puis l'arrivée de Verjus ; c'étaient les armements de l'évêque de Munster ; c'étaient enfin les affaires d'Hœxter et de Cologne. Toutes deux inquiétèrent Frédéric-Guillaume, surtout la seconde. Le 14 février, dans une lettre personnelle au baron de Schwerin, il se réjouissait de l'accord provisoire signé le 4 entre l'évêque de Munster et le duc de Wolfenbüttel ; mais il s'étonnait que Crockow, dans ses lettres, ne dît pas un mot de l'affaire de Cologne : « Il faudra, ajoutait l'électeur, lui renouveler l'ordre d'en parler avec Lionne et de bien dire quelle émotion *cela* soulèverait, chez les amis comme chez les ennemis de la France. » *Cela*, c'était l'occupation de Cologne par les Français et il est évident que Frédéric-Guillaume en croyait le projet formé [1]. D'ailleurs, à la fin d'avril, la situation commençait à s'éclairer. L'électeur ne pouvait plus admettre que l'évêque de Munster eût encore les mains libres ; il n'était point certain que l'électeur de Cologne se fût engagé déjà, mais la chose était vraisemblable [2] ; enfin le prince Guillaume venait de renouveler à la fin de mars, par l'intermédiaire de Blaspeil [3], ses propositions de l'année précédente, en même temps qu'il annonçait le prochain voyage de Verjus à Berlin. Il était douteux que Frédéric-Guillaume pût se dérober encore aux sollicitations renouvelées de la France et de ses alliés.

1. « Undt wirdt Ihme nochmals befollen werden müssen, dass er davon gedencke, undt dass es ein grosses aufsehen bey freunden undt feinden geben werde... » *U. u. A.*, XII, 941.

2. Voir ce que dit à ce sujet Blaspeil, qui avait reçu les propositions de Fürstenberg : « Man will zwar sagen, ob solten auch dieselbe ihr Wort der Crohn Franckreich schon gegeben haben, ist aber nicht zu vermuthen... » Mémoire en date du 17 avril 1671, envoyé par Blaspeil à Meinders. *A. R. P.*, Rep 34, 244, 11.

3. Iéna ne connut pas à ce moment toutes les particularités du projet de Fürstenberg : « Von dem frantzœsischen project und denen particularitæten, écrit Blaspeil (*ibid.*), ist H. von Iena noch keine erœffnung geschehen. » Iéna, hostile aux propositions françaises (nous le savons par Goess) était alors dans une demi-disgrâce. « Son Excellence de Schwerin, écrit Blaspeil à Meinders le même jour, me mande de désirer que Monsr de Iéna fust à Berlin. Je luy en ay fait part. Il s'en rioit, disant, quand il y a esté, que l'on ne l'a employé que quelquefois par raison d'estat, et qu'il croyoit que quelques-uns ne seroient pas mal satisfaits de son absence. » — Blaspeil et Iéna firent part à l'électeur des propositions de Fürstenberg le 10 avril ; Frédéric-Guillaume leur répondit le 21 qu'il dirait ses intentions à Verjus, lorsque celui-ci arriverait à Berlin. Il leur recommandait le secret : « Immittelst werdet Ihr dieses alles aufs beste zu mesnagiren und in hœchstem geheim zu halten... damit uns nicht (wie bereits, wiewol zur ungebühr, geschehen wollen) beygemessen werde, als ob wir des Kœnigs confidentz missbrauchten. » *Ibid.*



Ajoutons qu'il avait eu, pendant toute l'année 1670, et qu'il avait encore, au printemps de 1671, d'autres préoccupations très vives qu'on ne saurait négliger si l'on veut se rendre compte de ce qu'il pensait. C'étaient ses éternelles préoccupations polonaises, une fois de plus réveillées. Il n'avait pu s'entendre avec le roi Michel, qui n'avait point d'inimitié personnelle contre lui, mais qui n'était qu'un jeune homme sans énergie et sans talents, que dominait un entourage presque uniquement composé d'ennemis de Frédéric-Guillaume, dont le plus puissant et le plus dangereux était le vice-chancelier Olszowski. Le roi de Pologne avait d'abord tenté de ne point reconnaître à l'électeur son double titre de seigneur de Lauenburg et de Bütow. Il avait accueilli à sa Cour les pires adversaires de Frédéric-Guillaume, comme ce Kalckstein, condamné à Kœnigsberg, puis grâcié, et qui s'était fait à Varsovie le porte-parole de tous les mécontents prussiens. Enfin, il retardait de mois en mois la confirmation des traités de Wehlau et de Bromberg et semblait ainsi remettre indirectement en question l'abandon de la souveraineté polonaise sur le duché de Prusse. Peu à peu, l'irritation réciproque, attisée par Kalckstein, en vint au point que Frédéric-Guillaume n'hésita pas à approuver la violation la plus flagrante du droit des gens : son résident en Pologne, Eusèbe de Brandt, fit enlever Kalckstein et le fit conduire jusqu'en Prusse par des dragons brandebourgeois. Au début de l'année 1671, les rapports entre le roi de Pologne et l'électeur étaient plus tendus que jamais [1].

Il faut remarquer aussi que Frédéric-Guillaume n'avait point intérêt à mécontenter Louis XIV. Il n'y avait guère plus d'un an qu'ils avaient signé tous deux le traité secret du 31 décembre 1669. Ce traité, non seulement liait Frédéric-Guillaume au cas où s'ouvrirait la succession espagnole, mais encore il lui assurait des avantages appréciables et qu'il avait longuement débattus. Après tout, la mort du roi d'Espagne pouvait survenir et forcer Louis XIV à changer ses plans. N'était-il pas déraisonnable que Frédéric-Guillaume, sans nécessité absolue, se brouillât avec le roi de France et renonçât lui-même aux profits que son alliance secrète lui promettait ? D'ailleurs, l'amitié de Louis XIV lui pouvait être utile dans un autre cas, celui où Michel Wiesnowiecki pousserait à bout son hostilité. Frédéric-Guillaume était convaincu qu'il avait à combattre en Pologne, outre l'influence d'Olszowski et de quel-

1. Sur les relations de l'électeur avec la Pologne après l'avènement du roi Michel, voir *U. u. A.*, XII, 422 sqq.



ques autres magnats polonais, celle de l'empereur, dont le roi Michel avait épousé une sœur, l'archiduchesse Eléonore. Peut-être l'électeur pourrait-il opposer à l'influence autrichienne l'influence française ? Déjà Lionne s'informait et offrait son aide. Frédéric-Guillaume, en lisant une lettre de Crockow, le 28 avril, se demandait s'il ne pourrait pas se servir du roi de France pour ramener le roi de Pologne à la raison[1].

Mais à côté, ou plutôt au-dessus de tous ces mobiles, il faut en placer un autre qui, dès le début de 1671, tend à les dominer tous : c'est le mobile religieux. Frédéric-Guillaume — il est impossible d'en douter — avait la conviction profonde que l'indépendance des Provinces-Unies était nécessaire au salut de l'église réformée et que sa foi, plus encore que son intérêt politique, ne lui permettait pas de laisser leur ruine s'accomplir. Il ne faut pas oublier que Louis XIV apparaissait déjà, bien avant la révocation de l'édit de Nantes et presque dès les débuts de son règne personnel, comme l'ennemi le plus dangereux du protestantisme ; que la persécution des protestants était depuis longtemps commencée en France; que, dès 1666, Frédéric-Guillaume en personne était inutilement intervenu, au risque de mécontenter son puissant voisin, en faveur de ses coreligionnaires menacés[2] ; que son résident à Paris, Jean Beck, un calviniste zélé, l'entretenait sans cesse, dans les lettres qu'il lui adressait chaque semaine, des souffrances et des craintes des calvinistes français : que Crockow, depuis son arrivée en France, ne manquait point de signaler le progrès visible des persécutions : enfin que le bruit courait en Europe que le roi d'Angleterre, Charles II, l'allié de Louis XIV contre la Hollande, venait de se convertir au catholicisme. N'était-ce point assez pour éveiller en Frédéric-Guillaume l'idée que la guerre hollandaise, en même temps qu'une guerre politique, serait aussi une guerre religieuse[3] ?

1. Voir la lettre de Crockow du 17 avril et la lettre de l'électeur à Schwerin du 28 : « Diesses wirdt man mussen beobachten, dass, weil der Legone (Lionne) gefragt, wie es umb meine sachen in Pollen stunde, undt zu verstehen gegeben, dass der Konig in Franckreich dem Konige in Pollen gnugsam schon zu thun machen wolte, diese gelegenheit nicht verbey schiessen zu lassen, bevorab weill von allen ortteren bericht inkompt, dass Pollen was feindtliches mitt mir furhabe. » *U. u. A.*, XVIII, 784.

2. Voir les deux lettres de l'électeur à Louis XIV, du 13 août et du 14 novembre 1666. *U. u. A.*, II, 416 sqq

3. Il est intéressant de noter, à ce sujet, les sentiments et les craintes de Blaspeil, qui reçut au début d'avril, à Bielefeld, les propositions du comte Guillaume. Il écrivit aussitôt à Schwerin, puis, la semaine suivante, à Meinders :



En tout cas, nous avons le témoignage précis de ses craintes, exprimées le jour même où Verjus eut sa première audience, le 1er mai 1671. Ce jour-là, Frédéric-Guillaume, qui était à Potsdam, se hâta d'écrire au baron de Schwerin et c'est presque uniquement le mobile religieux qui apparaît dans sa courte lettre : « Dieu veuille nous inspirer, dit-il, ce que l'on devra faire ou ne pas faire ! Si l'on était entre protestants, on pourrait se résoudre plus aisément. Mais il y a dans l'affaire des catholiques, qui cherchent à nous opprimer, nous protestants, comme ne le montre que trop leur conduite à l'égard des nôtres [1]. »

Au moment où Verjus vient d'arriver à Berlin, les sentiments de Frédéric-Guillaume ne sont donc pas douteux. Il voudrait le maintien de la paix et il commence à ne plus l'espérer : sa résolution n'est point encore prise et ce n'est pas sans angoisse qu'il s'interroge lui-même, car il balance entre deux nécessités contradictoires, celle de ne point rompre une alliance avantageuse avec le roi de France et celle de ne point laisser anéantir la Hollande. Mais, des deux partis qu'il pourra prendre, l'un n'a pour lui que l'intérêt politique, tandis que la foi plaide pour l'autre.



Verjus n'arriva pas seul à Berlin ; en même temps que lui vint un envoyé de l'électeur de Cologne, Nicolartz, qui y était venu déjà au mois de juin de l'année précédente [2]. Tous deux se rendirent le jour même — le jeudi 30 avril 1671 — à Potsdam, où se trouvait Frédéric-Guillaume, qui leur donna aussitôt audience ; d'ailleurs, comme il eût été difficile de les loger dans la petite ville, ils s'en

« L'affaire cognue, dont Monsr le prince Guilleaume nous a parlé, ne me laisse point de repos. J'en ay je ne sçays quelles appréhensions... » etc. Et il ajoute dans le mémoire qu'il joint à sa lettre : « Es scheinet aus vielen umbstænden, dass fürst Wilhelm bey Pfaltzneuburg argumentum religionis, umb diesen Herrn dadurch einzuführen, gebraucht habe, und dass dahero dieser Herr, wie auch andere Catholischen, welche ich spüre, dass zusammen halten, gar andere reflectiones und intentionen, als S. Ch. D. bey der Sache haben durften... » *A. R. P.*, Rep. 34, 244, 11. C'est toujours la crainte d'une sorte de complot catholique.

1. « Gott wolle uns ins hertz geben, was man thun oder lassen solle ; weren es evangelische allein, so kuntte man leichter darin sich resolviren, es sein aber Cattolische, so uns Evangelische zu unterdrucken suchen, wie solches ihr comportument gegen die unserigen bezeiget. *U. u. A.*, XVIII, 785.

2. Voir la correspondance de Verjus pendant son séjour à Berlin : *A. E.*, Brandebourg, 7 — Les procès-verbaux des conférences, conservés à Berlin, n'ont pas été publiés. *A. R. P.*, Frankreich, Rep. XI, Conv. 17, C.



retournèrent dès le lendemain [1], et le même jour, c'est-à-dire le 1er mai, Frédéric-Guillaume écrivit deux billets successifs à Schwerin ; il joignit à l'un les lettres de créance des deux ambassadeurs, ainsi qu'une lettre personnelle du prince Guillaume [2], à l'autre un projet d'alliance, en forme de mémoire, que lui avait remis Verjus [3]. Il y exprimait aussi l'impression que la double audience lui avait laissée. Ce qu'il en retenait surtout, c'était que le roi d'Angleterre (Verjus l'affirmait), était l'allié du roi de France et poussait même celui-ci à faire la guerre le plus tôt possible. Allait-il donc falloir prendre parti ? Quant au projet d'alliance et quant au partage anticipé des conquêtes, il lui faisait songer, disait-il, à la peau de l'ours, que l'on se dispute à l'avance, tandis que l'ours n'est pas encore pris. Il eût bien voulu réserver encore sa décision, mais il doutait qu'il y parvînt ; et il priait Schwerin de recevoir les deux nouveaux venus [4].

La première conférence fut tenue le samedi 2 mai, dans l'appartement de Schwerin, qui était assisté de Meinders [5], et Verjus répéta ce qu'il avait dit l'avant-veille à l'électeur : les deux rois de France et d'Angleterre étaient résolus de faire la guerre aux Provinces-Unies l'année même, soit qu'ils pussent conclure une alliance avec les princes allemands, qu'ils avaient informés de leur dessein, soit qu'ils eussent perdu tout espoir de les gagner. Dans l'un ou dans l'autre cas, les deux rois exécuteraient leur projet : ils étaient trop engagés l'un envers l'autre pour s'en pouvoir dispenser ; mais peut-être consentiraient-ils à retarder la guerre

1. « Gleich itzo kumpt der Franschosische amvoié mitt einer mitt Kutzen (Miethskutsche) anhero... wegen des losaments bin ich bekummeret, in der stadt ist es sehr schlegt, aufs haus zu legen ist bedenklich... » *U. u. A.*, XII, 945. — Le protocole des conférences commence ainsi : « Den 20 April 1671, ist der frantzœsische Abgesandte, M. de Verjus, nacher Potsdam angekommen, woselbst er die Nacht über geblieben, und des andern Tages nacher Berlin gangen... »

2. La lettre du prince Guillaume se trouve jointe aux protocoles des conférences de Nicolartz. *A. R. P.*, Rep. 63, Conv. 14, b. Le prince s'y excuse de ne point être venu lui-même à Berlin : « S. A. E. de Cologne ayant cru nécessaire d'envoyer quelqu'un vers Vre A. Elle, elle a choisi le Sr Nicolarts, son vice-chancelier de Hildesheim, craignant que le voyage que j'eusse bien souhaitté y faire moi-mesme ne fist naistre quelques soubçons... ».

3. Les conditions en étaient conformes à celles que Fürstenberg avaient proposées en novembre 1670, puis renouvelées à Bielefeld, au moment où Verjus allait partir pour Berlin.

4. Voir *U. u. A.*, XII, 945, et XVIII, 785, la lettre du 30 avril et les deux lettres du 1er mai.

5. Nicolartz eut aussi conférence le 2, puis le 4 mai, également avec Schwerin et Meinders. *A. R. P.*, Rép. 63, Conv. 14 a b.



d'une année encore, s'ils étaient à peu près certains que ce délai fût indispensable et suffisant pour organiser en Allemagne la ligue projetée ; il leur fallait donc une prompte réponse. Verjus ajouta, comme il en était convenu avec Fürstenberg, que l'évêque de Munster et l'électeur de Cologne étaient prêts à conclure ; que le duc de Hanovre se montrait bien disposé et que le duc de Neubourg s'en remettait à ce que ferait l'électeur de Brandebourg. Mais la conférence ne se prolongea pas, car Schwerin et Meinders se contentèrent de mettre par écrit tout ce que Verjus leur disait et d'ajouter qu'ils en rendraient compte à leur maître ; Verjus, de son côté, jugea « qu'il était dangereux de beaucoup parler avec des gens qui écrivaient tout » et il ne sortit pas des termes généraux. Puis on convint de dire qu'il était venu uniquement au sujet de l'affaire d'Hœxter et l'on remit la seconde conférence au lundi suivant [1].

Schwerin et Meinders essayèrent d'abord d'esquiver la réponse ; ils se conformaient ainsi, nous le savons, au désir nettement exprimé de Frédéric-Guillaume. Dans la conférence du 4 mai, chez Verjus, ils expliquèrent que l'électeur voulait encore espérer la paix et qu'il offrait ses bons offices pour procurer à Louis XIV toutes les satisfactions que celui-ci réclamait. Le lendemain, Verjus vit le baron de Schwerin en particulier et lui fit entendre que si l'alliance était conclue le roi de France saurait lui prouver sa reconnaissance. Schwerin parut écouter l'offre avec assez de plaisir ; mais les choses en restèrent au même point [2]. Dans une troisième conférence, le 6 mai, les deux ministres ne cherchèrent qu'à excuser leur maître et qu'à exagérer les raisons qui l'empêchaient de s'engager dans une guerre contre les Provinces-Unies ; ce n'était point encore un refus positif ; mais évidemment ils souhaitaient que Verjus n'insistât pas et les dispensât de préciser. Malheureusement Verjus, cela va sans dire, n'eût garde de le faire ; il voulut d'abord obtenir que Schwerin mît par écrit ce qu'il venait de dire ; puis, comme Schwerin s'y refusait, il prit le parti de formuler à nouveau ses propositions, en les réduisant à quelques points essentiels, et déclara qu'il attendrait une réponse claire et définitive. En même temps, il laissait comprendre qu'il consentirait peut-être à négocier, à défaut d'une alliance offensive, un simple engagement de neutralité [3].

1. Voir le protocole, A. R P., et la lettre de Verjus du 2 mai. *A. E.*
2. Voir le protocole et la lettre de Verjus du 6 mai.
3. Voir le protocole et la lettre de Verjus du 10 mai.



Schwerin en prévint aussitôt l'électeur, qui reçut la lettre dans la soirée du 6 et de toute la nuit ne put dormir. Le lendemain matin, Frédéric-Guillaume écrivit ses doutes et ses angoisses [1]. Il comprenait, non sans regret, que Verjus exigerait une réponse précise et chercherait à lui lier les mains en obtenant du moins la promesse que le Brandebourg resterait neutre. Cela, en tout cas, Frédéric-Guillaume ne le voulait point : « Ce que c'est que d'être neutre, disait-il, je l'ai autrefois éprouvé et j'ai juré de ne plus rester neutre de ma vie ». Il pensait que le mieux serait encore d'amuser l'ambassadeur, de gagner ainsi du temps et de voir comment le début de la guerre tournerait. Dans l'intervalle, il faudrait garder les mains libres et envoyer quelqu'un en Suède, pour s'informer des intentions de la régence, qui sans doute n'abandonnerait pas les intérêts de la foi protestante. « Mais, ajoutait Frédéric-Guillaume, si l'ambassadeur ne veut pas se laisser amuser, la question se posera de nouveau : que devra-t-on faire ? » Et il priait Schwerin de venir aussitôt à Potsdam et d'amener Somnitz, qui, lui aussi, jugeait nécessaire de ne point s'engager dans la guerre et cependant de ne point rebuter le roi de France par un refus définitif. D'ailleurs, Frédéric-Guillaume craignait bien que Verjus ne consentît point à partir ainsi, et il concluait, sans dissimuler son embarras : « Il faudra que je réfléchisse encore à tout cela ».

Après la conférence du 6 mai, l'issue du voyage de Verjus n'était plus douteuse, puisque l'électeur, s'il ne savait ce qu'il ferait plus tard, était du moins résolu à ne rien promettre à l'avance, ni son alliance, ni sa neutralité. Sans doute, le dernier mot n'était pas dit encore ; mais Verjus, qui n'avait apporté que bien peu d'espérance, n'en devait plus guère conserver. Les intentions de Frédéric-Guillaume à son égard ne lui échappaient pas : « J'ay reconnu, écrivait-il le 10 mai, que M. le baron de Schwerin, après la response qu'il me rendit mercredy [2], eust bien souhaitté que je m'en fusse contenté et eusse pris là dessus congé d'eux. Mais voyant que je les pressay de me dire quelque chose de plus positif... il voudroit maintenant que je demeurasse longtemps icy et y attendisse du moins la responce de V. M[té] sur la proposition d'envoyer en Suède et mesme celle qu'on fera en ce pays-là à leur envoyé. » Verjus, sans se prêter à un aussi long délai, attendit du moins

1. Voir la lettre entière, *U. u. A.*, XII, 956. Elle y est datée par erreur du 27 avril/6 mai, au lieu de 27 avril/7 mai.

2. Le 6 mai.



quelques jours. Il les employa à causer pour pénétrer ce qu'on ne lui disait pas, et à tenter Schwerin, chez qui la tentation lui semblait avoir un accès facile. Le 7 mai, après quelques détours, il lui dit ouvertement que le roi lui réservait une gratification de 15.000 écus, si l'électeur se déclarait contre la Hollande. Schwerin ne s'indigna pas, tout au contraire : « J'ose asseurer V. M., écrit Verjus[1], que cette offre fust receuë avec tant de contentement et de reconnaissance que je crois avoir pris de la moitié plus de précautions en destour qu'il n'en estoit de besoin pour la faire agréer ». Mais Schwerin, comme disait autrefois Millet, était « un diable fin » et le jour même où Verjus croyait le corrompre par une simple promesse, il trompait celui-ci d'assez amusante façon. Il venait de recevoir la lettre que Frédéric-Guillaume lui avait envoyée de Potsdam le matin ; il la tira de sa poche, s'excusa de ne pas la donner à Verjus parce qu'elle était écrite en allemand, mais la parcourut devant lui ; et il est curieux de voir, d'après le récit de Verjus lui-même, ce qu'elle devint ainsi traduite. « J'y vis, écrit l'ambassadeur, que M. l'électeur de Brandebourg avoit fait de grandes réflexions sur plusieurs points et entr'autres sur ce que l'alliance et bonne intelligence entre V. M. et le roy d'Angleterre et ensuitte la guerre contre les Holandois estoit asseurée quand pas un autre prince ne voudroit y entrer ; [sur][2] ce que les autres princes à qui V. M. avoit fait faire les mesmes offres qu'à luy estoient en disposition de les accepter sans luy s'il les refusoit ; sur ce que peut-estre le Roy de Suède pourroit prendre parti avec V. M. pour l'exécution de son dessein et sur plusieurs choses qu'il n'avoit pas tout à fait crues de la sorte et dont enfin il commençoit de demeurer persuadé[3]. » Verjus crut donc, ainsi que le désirait Schwerin, que Frédéric-Guillaume « avoit fort changé de sentiments » et il se reprit à espérer un peu.

Le même jour, il acquérait quelques lumières sur les sentiments secrets de Frédéric-Guillaume par un moyen que les diplomates ne négligeaient pas, surtout à Berlin, où l'on buvait d'importance. Il s'aperçut, au sortir de table, que Meinders était dans un état où

1. Le 10 mai.
2. Le mot manque dans le manuscrit.
3. Il n'est pas douteux que Schwerin eût sous les yeux la lettre que j'ai analysée plus haut ; la conversation a lieu le 7 mai, et Schwerin l'avait reçue le jour même ; la longueur de la lettre est bien indiquée. (Il me monstra une lettre de deux très grandes pages toute de la main dudit Électeur) ; enfin certains passages sont reconnoissables dans le récit de Verjus, par exemple celui où l'électeur prie Schwerin d'amener avec lui Somnitz. — Voir lettre de Verjus, 10 mai.



« il estoit bon de luy parler d'affaire » ; il le prit à part et le fit causer, ce qui fut d'autant plus facile que Meinders parlait de lui-même. Verjus commença par lui insinuer qu'une gratification de six mille écus l'attendait. « Il estoit de trop bonne humeur, écrit Verjus, pour ne pas recevoir cette proposition avec joye et il me dit de certaines particularités qui faisoient peine à son maistre, dont je crois d'autant plus qu'il ne m'auroit pas parlé le matin que jamais ny M. Schuerin ny luy ne m'ont rien témoigné d'aprochant. » Verjus retint surtout trois raisons, qui éloignaient Frédéric-Guillaume de prendre parti pour la France : c'étaient d'abord les persécutions exercées en France contre les calvinistes ; c'était ensuite l'affaire de Lorraine, dont le roi n'avait point donné part à l'électeur ; c'étaient aussi les droits qu'avaient ses fils sur la succession éventuelle du prince d'Orange et qui pouvaient être compromis si l'électeur se déclarait contre la Hollande; enfin, ajoute Verjus, « je ne scay si je n'entrevis pas encore qu'il y a quelque traité ou projet de traité mesme secret entre le Roy et M. l'Électeur de Brandebourg pour quelque affaire et que celuy-cy soupçonne que celle qu'on propose maintenant pourroit le rendre inutille pour l'autre et luy en oster le fruit [1]. » Les scrupules religieux, la crainte qu'inspiraient les entreprises du roi dans l'empire, les ménagements indispensables à l'égard des Hollandais, le regret que le traité de Vaubrun devînt inutile : c'était bien là, en effet, tout ce qui séparait Frédéric-Guillaume de Louis XIV.

Il est inutile d'insister sur les derniers jours que Verjus passa à Berlin. Le 5 mai, Nicolartz avait pris congé de l'électeur ; puis arriva un envoyé suédois, Wolfrath ; celui-ci déclara sans doute que la Suède n'était nullement disposée à se rapprocher de la France et ne laisserait pas succomber la Hollande ; car Verjus s'aperçut aussitôt que l'électeur devenait « plus chagrin et plus irrésolu que jamais [2]. » Schwerin ne cherchait même plus à le retenir et lui répétait qu'il n'obtiendrait rien ; puis, le mercredi 20 mai, il lui dicta la réponse que Frédéric-Guillaume avait enfin résolu de lui donner [3]. Elle était longue ; elle était embrouillée à souhait ; mais il en ressortait clairement une chose : c'était que

1. Verjus parle une première fois de cette conversation avec Meinders dans sa lettre du 10 mai, puis la raconte plus longuement dans une lettre qui accompagnait une copie de la réponse faite le 6 mai par Schwerin aux propositions du 4. — Le traité secret du 31 décembre 1669 n'avait pas été communiqué à Verjus.

2. « Mr le baron de Schuerin me persuade fort qu'il n'y a rien à faire icy présentement... » Lettre du 16 mai.

3. D'apres Verjus, la réponse fut discutée et résolue en conseil secret, le 19 mai.

Verjus ne gagnerait rien à prolonger son séjour. Il quitta donc Berlin le 23 mai, eut à Potsdam, le lendemain, son audience de congé et s'en retourna à Bielefeld, où il arriva le 1er juin. Le 30 mai, à Hildesheim, il écrivit à Hugues de Lionne pour résumer ses impressions : « Je partis samedy dernier de Berlin, disait-il, et dimanche de Potzdam, où j'estois allé prendre congé de M. l'électeur de Brandebourg, qui m'y a fait des honestetez extraordinaires. Mais je n'en raporte aucune responce décisive sur rien [1]. »

A Bielefeld, Verjus hésita un moment. Il alla trouver Blaspeil et manifesta l'intention de retourner à Berlin pour y faire la proposition formelle d'une simple neutralité ; mais Blaspeil l'en détourna, lui persuada qu'il obtiendrait moins facilement encore une promesse de neutralité qu'une promesse d'alliance, et Verjus renonça à son projet [2]. Quand il reçut de Louis XIV, quelques jours après, des instructions nouvelles [3], sa conviction était faite : il écrivit qu'elles arrivaient trop tard et qu'un second voyage ne ferait que compromettre le roi de France, sans aucun espoir de succès.

III. — Les fluctuations de la politique française [4].

Le voyage de Verjus à Berlin n'avait pas eu plus de résultats que celui de Fürstenberg l'année précédente et Frédéric-Guillaume restait dans cette position d'attente qui n'était pour lui, nous le savons, qu'une neutralité provisoire, toujours en éveil, et qui lui avait si bien réussi, en 1666, à l'époque du conflit anglo-hollandais. Mais, au mois de mai 1671, il croyait, comme Verjus l'avait affirmé, que la guerre éclaterait l'été même ; elle n'éclata qu'un an plus tard et pendant cette année entière, jusqu'au moment où commença la campagne, il réussit à garder les mains libres. Pour comprendre les circonstances qui lui permirent

1. *A. E.*, Brunswick, 2.

2. Dans une série de lettres à l'électeur, les 4, 11 et 18 juin, Blaspeil parle des hésitations de Verjus, qu'il détourne de retourner à Berlin. Le 11, il ajoute : « Ich muss glauben, dass er næhere ordre erhalten, wiewohl er es nicht saget. » *A. R. P.*, Rep. XI, Frankreich, Conv. 17, C.

3. Datées de Dunkerque, 15 mai, *A. E.*, Brand., 7. C'est le 13 juin (*A. E.*, Munster, 2) que Verjus s'excuse auprès du roi et de Pomponne de ne pas retourner à Berlin, malgré les nouveaux ordres qu'il a reçus.

4. Les fluctuations de la politique française pendant l'année 1671 n'ont pas trouvé place dans le récit de Mignet ; elles en eussent troublé la belle ordonnance.



d'attendre ainsi et de mûrir longuement sa résolution périlleuse, il faut se rendre compte des fluctuations de la politique française pendant tout le cours de l'année qui suivit la négociation de Verjus [1].

Jusqu'au printemps de 1671, nous avons vu que Louis XIV comptait, pour ruiner la Hollande, sur l'alliance active de l'Angleterre, sur la neutralité de l'empereur et sur une ligue offensive formée parmi les princes allemands. Il avait retardé d'un an la rupture pour avoir le temps de préparer cette ligue, que lui avait proposée Hugues de Lionne et dont Fürstenberg s'était fait le principal promoteur. Mais voici qu'elle apparaissait à Fürstenberg lui-même comme infiniment plus malaisée à conclure qu'il ne s'en était douté tout d'abord : la réserve et sans doute l'hostilité du Brandebourg arrêtait tout. Aussi le plan entier de la campagne diplomatique fut-il remis en question, pendant la première quinzaine de mai, à Dunkerque, où se trouvaient alors Louis XIV, Lionne, Louvois, et où se rendirent aussi l'ambassadeur du roi en Hollande, Arnauld de Pomponne, puis Guillaume de Fürstenberg, qui partit de Cologne le 4 mai [2].

Nous pouvons savoir à peu près, en réunissant des témoignage dispersés [3], ce qui se passa pendant ces conférences de Dunkerque. Moins d'un an restait encore avant l'époque où Louis XIV voulait commencer la guerre et il fallait sortir d'incertitude. Deux partis s'offraient, l'un qui fut défendu par Hugues de Lionne, l'autre par Louvois. Lionne, que poussait Fürstenberg, persista, malgré l'insuccès de ses premières démarches, à juger indispensable une ligue de princes allemands, qui grossiraient de leurs troupes l'armée royale et isoleraient les Provinces-Unies du reste de l'empire ; il était bien forcé d'avouer que leurs exigences étaient excessives ; mais les promesses de l'électeur de Cologne, les bonnes dispositions de l'évêque de Munster, les sympathies françaises du duc de Hanovre, les hésitations mêmes du duc de Neubourg lui semblaient promettre encore un succès assuré, si le roi consentait à faire les sacrifices indispensables et si l'on pou-

1. Bien qu'il soit à peine question de l'électeur de Brandebourg dans les pages qui vont suivre, il m'a semblé qu'elles étaient nécessaires à l'intelligence du récit et qu'elles faisaient corps avec mon sujet.

2. L'évêque de Strasbourg écrit ce jour-là à Schwerin que son frère est parti « diesen Abend von Cœllen durch Holland nacher Dünkirchen. » *A. R. P.*, Rep. 63, Conv. 25-26.

3. Voir la correspondance avec Fürstenberg et avec Verjus, *A. E.*, Brand. 7 ; Cologne, 7 ; Brunswick, 2 ; Munster, 2.



vait éveiller en Allemagne, par l'envoi d'un ambassadeur à Stockholm, la crainte d'une intervention suédoise. Louvois, au contraire, faisait peu de cas des princes allemands et se défiait de Fürstenberg[1]; à force de travail et d'obstination, il avait créé, en vue de cette guerre hollandaise, une armée dont il attendait tout le succès de l'entreprise. Il répondait à Lionne, en présence du roi, qu'on ne pouvait compter sur les troupes que promettaient les princes alliés : elles ne seraient pas au complet ; elles manqueraient d'approvisionnements, d'équipages, de discipline[2]. Comment Louvois n'eût-il pas regretté que l'on dépensât pour les acquérir de si grosses sommes, dont il eût fait lui-même un si bon usage ? Et comment n'eût-il pas craint que leur présence à côté des troupes françaises ne gâtât le bel instrument de guerre qui était son œuvre ? Aussi conseillait-il de dépenser moins en subsides et de demander seulement aux princes leur neutralité.

Ce fut à ce système des neutralités que Louis XIV s'arrêta. Lionne et Louvois s'accordaient sur l'envoi d'un ambassadeur à Stockholm, Lionne parce qu'il espérait que la simple menace d'une négociation suédoise obligerait les princes allemands à se montrer plus maniables, Louvois parce qu'il comprenait que la neutralité de la Suède était nécessaire pour compléter celle de l'Allemagne. D'ailleurs Rousseau écrivait de Stockholm que les dispositions du Sénat paraissaient meilleures[3]. Louis XIV décida donc que Pomponne passerait de Hollande en Suède et le chargea de préparer lui-même ses instructions, qui furent signées à Tournai, le 8 juin[4].

1. Voici, dans une lettre de Lionne à Fürstenberg du 17 février 1671 (*A. E.*, Cologne, 7), un témoignage curieux des relations assez froides du prince avec Le Tellier et Louvois. Il avait écrit à Louvois au sujet du régiment qu'il possédait en France et avait prié Lionne de parler directement au roi. Lionne répond : « J'ay pris mon temps pour lire d'un bout à l'autre au Roy le billet que vous m'aviez adressé touchant vos intérests... C'estoit hyer à l'entrée du Conseil, où par bonheur je me trouvay seul ; le Roy commença à me respondre : C'est de l'argent qu'il me demande... et dans cet instant-là M. Le Tellier entra, ce qui obligea Sa Majesté de se taire et moy aussi... Je n'ay pas encore eu le temps de lire la copie que vous m'avez adressée de la lettre que vous escrivez à M. de Louvois. Quand j'en auray vu le contenu, je me conduiray après avec le Roy selon que je croiray le pouvoir mieux faire pour vostre service et tascheray surtout de descouvrir s'il l'aura leue à S. M. ou luy en aura rendu un compte bien fidelle. »

2. « Je la supplierai seulement de se souvenir, écrit Louvois au roi l'année suivante, le 24 mai, de tout ce que je dis l'année dernière à feu M. de Lionne, étant à Dunkerque, en présence de Votre Majesté, sur les armées qu'auroient les princes ses alliés, etc. » Rousset, *op. cit.*, I, 356.

3. Voir *A. E.*, Suède, 38. En particulier la lettre du 15 avril.

4. Voir *Recueil des instructions aux ambassadeurs*, Suède,



En même temps, il était convenu que Verjus et Fürstenberg n'essaieraient plus de constituer en Allemagne une ligue offensive, mais seulement de faire signer aux différents princes qui avaient dû la former l'engagement de rester neutres. Le 20 mai, avant de quitter Dunkerque, Fürstenberg avertissait de ce nouveau plan le principal ministre de Jean-Frédéric de Hanovre, Grote [1], et, dès le 15, Louis XIV en avait informé Verjus. Il lui annonçait que le prince Guillaume s'en retournait pleinement informé et il lui ordonnait de négocier avec l'électeur de Brandebourg, « sans y perdre un seul moment de temps », un traité de neutralité exprès et formel. Le prix en serait la remise des places du duché de Clève, que Louis XIV s'engagerait à rendre au Brandebourg aussitôt la guerre terminée ; Verjus pourrait même accorder en outre, s'il le jugeait indispensable, un subside de cent ou même de cent cinquante mille livres par an. A de telles conditions, le roi ne doutait pas que le traité ne fût promptement conclu : « à quoy, ajoutait-il, il importe que vous scachiez que j'ay un très grand interest, je dis à sa promptitude. Je vous confieray mesme là-dessus un grand secret que vous devrez réserver en vous-mesme, qui est que pour certaines raisons de la dernière conséquence que le prince Guillaume vous communiquera à son arrivée, j'ayme mieux aujourdhuy, que vous concluiez ce traité de neutralité avec l'électeur que si vous aviez conclu l'autre de son entrée dans mon parti pour faire conjointement la guerre aux Provinces-Unies. » Évidemment, si Louis XIV parlait ainsi, c'est qu'il eût craint qu'une alliance offensive, signée à Berlin, ne l'eût obligé d'achever la ligue telle qu'il l'avait projetée quelques mois plus tôt et de dépenser en Allemagne de grosses sommes qu'il voulait réserver désormais pour gagner la Suède. La question d'argent jouera en effet un rôle capital dans toute cette campagne diplomatique et c'est elle qui rendra toujours incompatibles l'alliance suédoise et les alliances allemandes : « Il faut, s'il vous plait, écrira Lionne à Fürstenberg un peu plus tard, que vous mettiez pour fondement que le Roy ne peut pas faire ces deux choses ensemble [2]. » Il y a là une considération qu'il importe de ne pas négliger.

1. Lettre publiée par Kœcher, *op. cit.*, II, 44. — Une lettre de l'évêque de Strasbourg en avertit aussi Schwerin avant que le prince Guillaume ne fût revenu à Cologne, d'où il repartit aussitôt pour Bielefeld. L'évêque y annonçait que le prince Guillaume avait « so weit bey Franckreich gebracht, dass der Kœnig zufrieden seye auch avantagieuse conditiones offerire, wan die benachbarte, Churf. und Fürsten neutral bleiben wollen... » 30 mai 1671. *A. R. P.*, Rep. 63, Conv. 25-26.

2 Lionne à Fürstenberg. Ath, 17 juillet. *A. E.*, Cologne, 7.



Nous savons déjà que la lettre du 15 mai ne rejoignit Verjus qu'à Bielefeld et que Blaspeil le découragea de retourner à Berlin. Du moins, Verjus et Fürstenberg négocièrent-ils en Westphalie en conformité des nouveaux ordres du roi et leurs démarches aboutirent promptement à trois traités de neutralité, que signèrent le duc de Hanovre le 10 juillet, l'électeur de Cologne le 11 et l'évêque de Munster le 28 [1]. Mais ces trois traités, si indispensables qu'ils fussent, ne réparaient pas entièrement l'échec de la mission de Verjus ; pour assurer la neutralité de l'Allemagne, aussi bien que pour rendre utile son offensive, l'adhésion de l'électeur de Brandebourg restait nécessaire et Frédéric-Guillaume persistait à ne point la promettre [2]. D'ailleurs, ces alliances passives, qui apportaient avec elles de médiocres avantages, ne satisfaisaient ni les princes, qui s'étaient résignés à les signer, ni Fürstenberg, qui ne les avait conclues qu'à contre-cœur. A vrai dire, celui-ci ne renonçait pas à ses idées et dès la fin de juin il y revenait sous une autre forme : il songeait à substituer au Brandebourg, qu'il n'espérait plus gagner, la maison de Brunswick entière, qui se trouvait armée depuis plusieurs mois, qui avait besoin de subsides pour conserver ses troupes sur pied et dont les dispositions ne lui semblaient pas défavorables. Les quatre princes de Brunswick, Georges-Guillaume de Celle, Jean-Frédéric de Hanovre, Ernest-Auguste d'Osnabrück et Rodolphe-Auguste de Wolfenbüttel, venaient de réunir leurs forces pour soumettre la ville de Brunswick et de repousser assez vivement l'offre d'une médiation hollandaise ; Fürstenberg en prit aussitôt prétexte pour insinuer à Hugues de Lionne un nouveau projet, qui n'était nullement conforme aux décisions prises à Dunkerque. « Il m'est venu dans la pensée, écrivait-il le 27 juin, que si cette maison se pouvoit porter à rompre avec les Holandois, s'il ne seroit pas mieux d'employer les deux

1. Voir Mignet, *op. cit.*, III, 4e partie, section 2e.

2. Blaspeil et Iéna écrivirent à l'électeur, le 25 juin, que le prince Guillaume, arrivé l'avant-veille à Bielefeld, leur avait rendu compte de son voyage à Dunkerque et des propositions nouvelles du roi de France. Ils annonçaient aussi le départ de Pomponne pour la Suède et ajoutaient : « Wir sehen wohl, dass auf Eure Ch. D. und Schweden die meiste reflexion genommen wird. » — Frédéric-Guillaume leur répondit, le 30 juin, qu'il persistait dans sa politique d'attente : « ... dass wir uns so weinig zu einer Parthey zu nehmen als zur Neutralitet noch zur Zeit engagyren oder verbinden kœnnen, sondern nothwendig darunter freye hande behalten müssen, bis wir von ein und andern dingen ein mehres und bessers esclaircissement erlangten ... sonsten aber keine remonstrationes noch persuasiones dessfals das allergeringste bey uns verfangen werden. » *A. R. P.*, Rep. 84, 244, 11.



cent mille escus destinés pour la neutralité de la Suède à cet effect qu'à l'autre. Car si cette maison toute entière se vouloit joindre pour ce dessein, ce serait un coup seur et je respondrois de l'heureux succès, quand mesme nous ne serions assurés ni de l'Empereur, ny de la Suède, ny de l'El^r de Brandebourg [1] ».

Tout d'abord, Lionne répondit assez froidement à la proposition de Fürstenberg. Le roi, disait-il, comprend tous les avantages que lui procurerait l'engagement de toute la maison de Brunswick, « mais il demeure tousjours douteux si celuy-là vaudroit mieux que celui de la Suède, qui pourroit tenir la dite maison inutile, si elle embrassoit le parti des Holandois ». D'ailleurs, Pomponne était en route, Louis XIV avait averti le roi d'Angleterre qu'il essayait de gagner la Suède et l'avait prié de donner des instructions conformes à son ambassadeur à Stockholm, Coventry : il semblait qu'il fût bien tard pour changer de plan.

Mais le 20 juillet, avant d'avoir reçu la réponse d'Hugues de Lionne, Fürstenberg lui écrivait une seconde fois et développait de nouveau son projet en y insistant. « Je reviens tousjours-là, disait-il, quand mesme je devrois passer pour opiniastre auprès du Roy et près de vous, que si Sa Majesté ne fait tous ses efforts pour former un party en Allemagne qui agisse et rompe avec les Estats-Généraux en mesme temps qu'Elle, il arrivera de deux choses l'une, ou qu'il aura fait bien de la despence inutilement et sans en tirer l'advantage qu'il s'est promis ou qu'il sera contraint de faire la guerre avec les Allemands mesmes. » Il expliquait, en effet, que les princes Allemands ne consentiraient jamais à laisser entre les mains du roi les places hollandaises du Rhin et de l'Yssel ; il annonçait qu'aussitôt que les troupes françaises atteindraient la Meuse, l'électeur de Brandebourg assemblerait les siennes et peut-être entraînerait avec lui, au moindre dégât que ferait l'armée royale en terre d'empire, les princes même qui auraient promis de rester neutres. Il ajoutait qu'une lettre de Grote lui donnait grand espoir qu'il serait facile de gagner la maison de Brunswick tout entière ; qu'on la séduirait plus aisément pour l'offensive que pour la neutralité et qu'il n'en coûterait pas beaucoup plus que pour engager la Suède. Il répétait à satiété les avantages d'une alliance avec les princes les plus fermes et les mieux armés de l'Allemagne. S'ils se déclarent, écrivait-il, je puis assurer que non seulement

1. A. E., Cologne, 7. On y trouvera aussi, outre la réponse de Lionne, du 17 juillet, déjà citée, les lettres de Fürstenberg des 20 et 23 juillet, et les deux lettres du roi et de Lionne, du 8 août.



« le Roy de Suède n'osera pas prendre party en faveur desdits Estats, mais que M. l'Électeur de Brandebourg sera comme contraint d'embrasser le nostre, outre qu'il y a une grande différence d'avoir un amy agissant actuellement pour nous, et un amy qui ne fait autre chose que de n'estre pas contraire ».

Cette lettre du 20 juillet, ainsi qu'une autre du 23 où Fürstenberg ne faisait guère que se répéter encore, furent apportées à Fontainebleau par un courrier que Verjus y dépêchait. La façon dont y répondit le roi suffirait à prouver l'influence qu'avait su prendre Fürstenberg, non seulement sur l'esprit de Lionne, mais encore auprès de Louis XIV lui-même : « Je vous diray en premier lieu, lui écrivait celui-ci, pour vostre satisfaction particulière, qu'on ne sçauroit estre plus content que je le suis de toutes vos négotiations ny cognoistre mieux que je fais quelles doivent avoir été vostre application, vostre habileté et vostre adresse pour avoir desjà porté les choses au point et au bon estat que vous les avez mises, dont je vous scay tout le gré que vous mesme scauriez désirer. » Puis Louis XIV lui annonçait qu'il s'était déterminé, « sur les pressantes raisons » que Fürstenberg lui avait alléguées, à abandonner les traités de neutralité qui venaient à peine d'être conclus. Il consentait, disait-il, « à former un party de princes Allemans qui entrent en action conjointement avec moy contre les Provinces-Unies aux mesmes conditions de subsides que vous proposez dans la lettre particulière que vous avez escrite à Lionne. » Ainsi, malgré les décisions prises à Dunkerque, malgré l'avis contraire de Louvois, malgré le départ de Pomponne, dont le roi d'Angleterre connaissait déjà et approuvait la mission, Fürstenberg avait cause gagnée : le système des neutralités faisait place de nouveau au système des alliances offensives. Quant à Lionne, il accompagnait d'une lettre personnelle la lettre royale et n'y ajoutait qu'une précaution : il recommandait à Verjus et à Fürstenberg, au cas où « contre toute espérance » la maison de Brunswick se déroberait, d'en prévenir aussitôt et directement Pomponne, afin qu'il pût revenir en hâte à ses instructions premières. D'ailleurs, la brusque évolution accomplie par la diplomatie de Louis XIV sur l'initiative de Fürstenberg était complète et sans réserve. Dès le 7 août, le roi en avait averti Verjus [1]. Le 10, il écrivit à Pomponne une longue lettre qui équivalait à des instructions nouvelles. Il lui faisait part de la résolu-

1. *A. E.*, Munster, 2.



tion qu'il venait de prendre ; il lui expliquait que les dépenses nécessaires pour acquérir la maison de Brunswick ne lui semblaient pas conciliables avec celles qu'exigerait l'alliance suédoise ; et il ajoutait que Pomponne ne devrait plus tenir compte des instructions signées à Tournai. « Ce que je vous demande aujourd'huy, lui disait-il, c'est de conduire vos négotiations en sorte que sans donner (autant qu'il sera humainement possible) aucun soupçon à vos commissaires que je puisse avoir changé de dessein, vous ne fassiez, comm'on dict, qu'amuser le tapis le plus longtemps que vous pourrez [1]... » Enfin, il semble bien que le projet de Fürstenberg ait détourné Louis XIV de tenter, dès 1671, l'occupation de Cologne, qui lui eût aliéné la plupart des princes allemands, et sans doute les ducs de Brunswick avec les autres. Le 22 août, Lionne écrivit à Fürstenberg que le roi remettait le siège de Cologne à l'année suivante [2].



Nous n'avons pas à rechercher ici pourquoi les espérances de Fürstenberg furent encore trompées [3]. Vers la fin d'août, l'évêque d'Osnabrück et le duc de Wolfenbüttel paraissaient gagnés ; le duc de Hanovre se faisait presque le courtier des propositions françaises auprès de ses frères ; Georges-Guillaume hésitait seul, mais il semblait que les instances d'Eléonore d'Olbreuse, une Française qui, depuis près de six ans, le gouvernait à sa guise [4], allaient emporter ses derniers scrupules. Cependant Georges-Guillaume ne se décida pas ; ses frères et son cousin hésitèrent à leur tour et l'affaire manqua. Dès le 15 septembre, Verjus écrivit à Pomponne qu'il ne comptait plus obtenir une décision commune et prompte des quatre princes de Brunswick [5]. D'ailleurs, dans l'intervalle, Hugues de Lionne était mort le 1er septembre, Louis XIV avait désigné Pomponne pour lui succéder, et, jusqu'au retour de Pomponne, il avait confié à Louvois la direction des affaires exté-

1 *A. E.*, Suède, 38 — Cette lettre et ses conséquences ont été entièrement omises par Mignet.

2. *A. E.*, Cologne, 7.

3. Voir, pour plus de détails, Kœcher, *op. cit.*, II, 195 sqq.

4. Eleonore d'Olbreuse était la véritable duchesse, sans en porter le titre : il n'y avait pas eu de mariage célébré, mais un contrat avait été signé.

5. D'après une lettre de Verjus à Louvois, du 30 septembre (*A. E.*, Cologne, 7), Verjus avait écrit à Pomponne, de Hanovre, le 15, et lui avait dépêché un courrier, de Brühl, le 29.

rieures [1]. Il était naturel que celui-ci mît à profit son influence pour ramener le roi à sa politique personnelle, d'autant plus que la politique contraire se heurtait à des obstacles imprévus ; il conseilla donc d'économiser sur les subsides pour augmenter les dépenses militaires. Il n'attendit même pas, semble-t-il, les nouvelles précises de la négociation de Verjus, dont l'opinion ne se fit qu'au milieu du mois ; car les instructions de Courtin, qui devait aller remplacer Pomponne à Stockholm, furent signées le 17 septembre et elles n'étaient guère qu'une addition aux instructions primitives de Pomponne, que Courtin emportait d'ailleurs avec les siennes [2].

Ce brusque retour au système des neutralités, que Fürstenberg croyait abandonné pour toujours, jeta le désarroi en Allemagne, de même que les instructions du 10 août avaient déconcerté Pomponne à Stockholm [3]. Fürstenberg regrettait Lionne, qui avait été son plus ferme appui à la cour ; il n'aimait pas Louvois, dont il sentait la défiance ; et surtout, il ne voulait pas, nous l'avons dit, de ces alliances passives dont le gain était presque nul. Son irritation apparaît très vive dans une lettre qu'il écrivit le 24 septembre à Grote, le conseiller de Jean-Frédéric, et qu'il est difficile de ne pas croire sincère. Il y déclarait que la neutralité lui semblait une vraie peste pour l'Allemagne ; que si la Suède s'alliait à la France les princes allemands perdraient du coup tous les avantages que celle-ci leur réservait parce qu'elle avait besoin

1. Sans vouloir diminuer en rien les talents de Lionne, il est difficile de ne point remarquer en passant que cette préparation de la guerre de Hollande, étudiée de près, n'est pas son titre de gloire le plus indiscutable ; il s'en faut que l'œuvre fût presque achevée a sa mort, comme l'admettent Mignet et Legrelle, dont l'opinion est devenue classique. Le 1er septembre 1671, l'alliance anglaise, seule, était assurée ; la négociation de Pomponne, à peine commencée, venait d'être tout-à-coup detournée de ses voies et arrêtée ; l'empereur ne promettra sa neutralité que le 1er novembre ; en Allemagne, on n'avait même pas fait un choix définitif entre le système des alliances offensives et le systeme des neutralités. L'avenir restait très incertain.

2. La minute de l'instruction du 8 juin, écrite par un commis et corrigée par Pomponne, porte à la fin une mention écrite par le premier commis Pachau : « Versailles, le 17e jour de septembre 1671 — pr Mr Courtin. » *A. E.*, Suède, 38.

3. Le trouble qu'apporta dans la négociation de Pomponne la longue instruction du 10 août, que Mignet ne mentionne pas, apparaît dans une lettre que Pomponne adressait le 5 septembre à Lionne, dont il ne savait point la mort : « Ce que je trouve de fascheux est seulement que l'on ait fait quelque démarche avec ce pays, et pour le service du Roy autant que pour le bien de vos affaires et pour mon repos, je voudrais pour beaucoup n'estre pas venu à Stockolm. » Et il priait Lionne de le faire rappeler le plus tôt possible. *Ibid.*



d'eux ; et il ne craignait pas de souhaiter que si l'Allemagne était exclue de la guerre les Français se fissent battre de la bonne façon [1]. Il n'oubliait pas tout à fait qu'il était Allemand et ne voulait servir Louis XIV que si lui et les siens en tiraient profit. D'ailleurs, il continuait, ainsi que Verjus, à « tenir tousjours en haleine les envoyés et leurs maistres [2] », mais il ne savait trop que leur dire, et les princes, qui ne comprenaient plus ce que l'on désirait d'eux, commençaient à s'inquiéter. Dans une lettre du 13 octobre, Fürstenberg écrivait au roi son embarras et il exprimait encore son avis personnel qu'une ligue offensive, même en dehors de l'électeur de Brandebourg et du duc de Celle, même réduite à l'électeur de Cologne, à l'évêque de Munster et au duc de Hanovre, vaudrait mieux que toutes les neutralités du monde. Le lendemain, il comprit, d'après un billet de Louvois, que Louis XIV était presque du même avis, mais qu'il attendait pour se résoudre le propre secrétaire de Fürstenberg, dont celui-ci avait annoncé l'envoi et qui apporterait sans doute des informations plus précises. Ce fut seulement le 30 octobre que le roi annonça l'intention de faire un dernier effort et de sacrifier jusqu'à 80.000 livres par mois, « pour donner moyen aux Princes ses alliez de s'armer et d'attaquer ensemble les Hollandois vers l'Issel ». Dans l'incertitude où il était encore de ce que ferait la Cour de Suède, il se résignait à un compromis entre les deux systèmes qu'il avait essayés tour à tour et qui ni l'un ni l'autre ne semblaient réussir à son gré.

Cependant, les fluctuations n'étaient pas encore finies. A mesure que le temps s'écoulait, il devenait plus nécessaire de recourir, sans système, aux expédients les plus rapides, et Louvois le comprenait bien. Au début de novembre, Grémonville annonçait de Vienne un véritable succès, le traité secret du 1er novembre 1671, qui confirmait et complétait celui de janvier 1668 par la promesse formelle de la neutralité impériale. Par contre le duc de Hanovre, Jean-Frédéric, se décidait à ne point se séparer de ses frères, et la

1. « ... dass alle der Franzosen Desseins mœchten den Krebsgang gehen, und sie rechtschaffene Schlæge bekommen. » La lettre est citée par Kœcher, *op. cit.*, 209. — Blaspeil, qui se trouvait à Cologne, a noté le trouble et le désarroi de Fürstenberg pendant les semaines qui suivirent la mort de Lionne : « Printz Wilhelm scheinet der compass durch das Absterben des H. de Lyonne sehr verrücket zu sein... » 22 septembre 1671. *A. R. P.*, Rep. 34, Conv. 244, 11.

2. Verjus à Louvois, 12 octobre 1671. *A. E.*, Cologne, 7. On y trouvera également les lettres de Louvois du 15 et du 16 octobre, celles de Fürstenberg du 13 et du 14, enfin celle du roi, du 30 octobre.



diplomatie française ne parvenait pas à empêcher le traité de défense mutuelle que signèrent à La Haye, le 17 décembre, les Hollandais et les Espagnols. Or, Louis XIV ne voulait pas entreprendre à la fois la guerre contre la Hollande et contre l'Espagne, et, pour éviter aussi longtemps que possible l'intervention armée des Espagnols, il était plus indispensable que jamais de ne point violer leur territoire. Dans ces conditions, la coopération active de l'électeur de Cologne devenait précieuse : de là le voyage que fit Louvois lui-même, à Brühl et à Cologne, où il retrouva Guillaume de Fürstenberg et Verjus. Il en rapporta l'alliance offensive de janvier 1672, par laquelle l'électeur promit d'ouvrir son territoire, de fournir les quartiers et les approvisionnements nécessaires et de mettre sur pieds 18.000 hommes contre subsides, à charge de s'entendre, s'il le pouvait, avec d'autres princes, qui partageraient avec lui les dépenses et les bénéfices ; dès le 22 janvier, l'évêque de Munster y adhérait et s'assurait la plus grosse part du subside en promettant de fournir plus de la moitié du contingent [1].

Mais, à ce moment même, Pomponne arrivait à Paris ; il y apportait de Stockholm un projet d'alliance, dont les articles avaient été dressés à la hâte le 2 décembre, la veille de son départ, et qui ne contenait plus qu'un point discuté : le chiffre du subside. Pomponne n'avait conduit sa négociation presque au terme qu'à force de patience et d'adresse et ne se résignait pas, devenu ministre, à rendre son œuvre inutile : il obtint que Louis XIV élargît quelque peu les instructions de Courtin et ne manquât pas, pour quelques milliers d'écus, l'occasion inespérée de lier la Suède [2].

Cette fois, la diplomatie française semblait au bout de ses efforts, qui n'avaient pas tous réussi. A l'alliance offensive du roi d'Angleterre, qui neutralisait la flotte hollandaise, elle venait de joindre l'alliance offensive de l'électeur de Cologne et de l'évêque de Munster, qui menaçait les Provinces-Unies sur le Rhin et sur l'Issel et qui permettait aux troupes royales de contourner, en les évitant, les territoires espagnols. L'empereur avait signé la promesse de rester neutre. Quant aux princes allemands hostiles à la France, ils hésitaient et l'on pouvait espérer que leurs hésitations se prolongeraient longtemps, faute d'un parti formé qui pût les entraîner et les encadrer. D'ailleurs, si Courtin achevait à Stockholm l'œuvre si bien commencée par Pomponne, la menace d'une

1. Sur tout ceci, voir Rousset, *op. cit.*, I, 342 sqq.
2. *A. E.*, Suède, 39.



intervention possible de la Suède, qui eût pris l'Allemagne à revers, suffirait à paralyser les indécis. Mais, de toute façon, une menace subsistait. L'alliance suédoise n'était pas signée encore et Courtin, à peine arrivé à Stockholm, annonçait, dans son langage pittoresque, « que la marchandise enchérissait chaque jour [1] ». La décision du Sénat suédois pouvait dépendre de celle que prendrait l'électeur de Brandebourg, et, si la Suède tardait à se déclarer, l'hostilité du Brandebourg pouvait entraîner l'Allemagne. A la fin de l'année 1671, le roi de France, aussi bien que les États-Généraux, comprenaient qu'un dernier effort était encore nécessaire pour gagner Frédéric-Guillaume ou pour l'obliger, tout au moins, à prendre parti. Dès septembre, on parlait à La Haye d'envoyer à Berlin un ambassadeur [2]. Dès novembre, Louis XIV désignait, pour y succéder au prince Guillaume et à Verjus, un grand seigneur, Bernard de la Guiche, comte de Saint-Géran. C'est désormais autour de Frédéric-Guillaume que va se jouer la dernière partie.

IV. — L'alliance hollandaise.

Ainsi, pendant six mois, depuis la fin de juin jusqu'à la fin de décembre, Louis XIV parut se désintéresser de ce qui se passait à Berlin. Fürstenberg, dont nous connaissons maintenant l'influence, avait encouragé lui-même, après son propre échec et celui de Verjus, cette indifférence calculée. Dès les premiers jours de juin, il pensait que la réserve et la défiance étaient désormais, à l'égard de Frédéric-Guillaume, la plus sage des politiques. Quelques semaines après, il affirmait les mauvaises intentions de l'électeur. Le 7 août, il écrivait que celui-ci, ou du moins ses ministres, semblaient désirer que Verjus retournât à Berlin, et il ajoutait : « Mais je ne suis point d'avis qu'il s'en doive trop presser [3]. » Il espérait alors gagner toute la maison de Brunswick et ne s'inquiétait plus du Brandebourg : « Plût à Dieu, disait-il, que le Roy fût allié avec toute la maison de Brunsvic... Nous n'aurions guère à nous mettre en peine de M. l'Électeur de Brandebourg, estant asseuré

1. Courtin au roi, 26 décembre 1671. *A. E.*, Suède, 38.

2. Ce ne fut, il est vrai, que le 19 octobre que les États Généraux prirent la résolution d'offrir à l'électeur une alliance nouvelle. *U. u. A.*, III, 196.

3. Voir les lettres de Fürstenberg à Lionne des 6 juin, 26 juin et 7 août. *A. E.*, Cologne, 7.



qu'il ne manqueroit jamais de se joindre mesme gratis avec nous, s'il voioit la partie si bien faite [1]. » Verjus était du même avis et sur ce point Louvois s'accordait avec Fürstenberg. Au commencement de septembre, le duc de Neubourg fit dire à Gravel, en confidence, que l'électeur semblait enfin disposé à « entrer dans la grande affaire » et proposa l'entremise de son ministre, Stratmann, qui était alors à Berlin. Louvois répondit assez froidement que le duc « feroit plaisir à Sa Majesté d'expliquer plus particulièrement ses pensées », et la proposition n'eut pas de suites [2].

Verjus et Fürstenberg cherchèrent uniquement, en évitant d'intervenir eux-mêmes, à pénétrer les intentions de Frédéric-Guillaume et à le maintenir autant que possible dans l'inaction. A l'automne, leur quartier général était Brühl. Blaspeil, à Cologne, remarquait les entrevues répétées de Verjus avec le prince Guillaume et l'évêque de Strasbourg, les allées et venues des courriers entre Brühl et Paris [3]. Le 30 octobre, l'évêque de Munster le pria de venir dans sa maison de Kendenich, ainsi que le baron de Giese, le chancelier du duc de Neubourg; tous deux s'y rendirent, le lendemain, et ils y trouvèrent l'évêque de Munster avec l'évêque de Strasbourg. On parla de l'alliance de Bielefeld, projetée l'année précédente et qui, jusqu'alors, était demeurée en suspens; puis, au moment où l'on passait à table, la conférence terminée, l'évêque de Strasbourg insista pour que les membres du cercle eussent soin de rester d'accord et demanda que chacun d'eux promît de ne point se lier, ni avec la France, ni avec la Hollande, avant d'en avoir averti les autres. « Ce devait être là, ajoute Blaspeil, autant que j'ai pu m'en rendre compte, le but principal de l'entrevue »; et il ne doutait pas que celle-ci n'eût été concertée d'abord entre Fürstenberg et Verjus [4]. Mais ceux-ci, personnellement, s'abstenaient de toute démarche.

Pendant ce temps, qu'étaient devenues les intentions de

1. Dans la lettre du 7 août, citée plus haut.

2. Voir une lettre de Louvois à Verjus, du 17 septembre 1671. *A. E.*, Munster, 2.

3. Dans une lettre du 3 novembre, Blaspeil conseille de se défier de l'évêque de Strasbourg, « da man vor augen siehet, dass zu Bruil fast immerhin mit dem herrn Verjus berathschlaget wirdt, die Courirer zwischen gemelten Bruil und Paris immerhin lauff n, fürst Wilhelms Regiment bereits in der Stadt Neuss liegt, auch mehr andre Frantzœsische trouppes nach und nach eingeführet werden. » *A. R. P.*, Rep. 34, Conv. 244, 11.

4. Blaspeil raconte l'entrevue dans sa lettre du 3 novembre. Le même jour, l'évêque de Strasbourg écrit à Schwerin et en joint le protocole à sa lettre. *A. R. P.*, Rep. 63, Conv. 25-26.



Frédéric-Guillaume ? A la fin de mai, quand il congédiait Verjus, il n'inclinait guère plus à prendre parti pour la Hollande que pour la France. Les Hollandais s'offrirent brusquement à négocier l'évacuation des places qu'ils occupaient dans le duché de Clève et cette offre inattendue ne fit que mettre l'électeur en défiance : « S'ils le proposent, écrivait-il à Schwerin, c'est qu'ils y ont maintenant intérêt et ce n'est pas là le moyen de se mettre mieux avec moi [1] ». Mais, de mai à décembre, ses idées avaient pu changer.

Il faut noter d'abord que pendant l'année 1671 un véritable revirement se produisit dans l'opinion publique de l'Allemagne. Il nous est dénoncé par les pamphlets et les brochures qui circulèrent cette année-là. Jusqu'alors, en dehors de quelques politiques clairvoyants, dont le plus actif était Lisola, on s'inquiétait peu des ambitions de Louis XIV ; même après l'occupation de la Lorraine, les polémistes se moquent des intrigues françaises et ne songent pas encore à s'en indigner. C'est vers le milieu de 1671 que tout change et que sont poussés les premiers cris d'alarme. Les pamphlets qui dénoncent le péril se multiplient et l'un des plus violents, le *Veridicus Gallicus*, atteint en moins d'un an cinq éditions allemandes et deux éditions latines [2]. Il n'est guère possible que Frédéric-Guillaume ait échappé à la contagion de l'esprit public, alors surtout qu'il pouvait mieux que personne apprécier la réalité du péril. Les bruits les plus alarmants se répandaient autour de lui. Deux lettres écrites en Brandebourg, l'une en octobre, l'autre en novembre, et qui ont été recueillies à Paris, nous instruisent sur les craintes que se forgeaient les ignorants et dont quelques-unes tout au moins pouvaient gagner jusqu'à l'électeur [3]. Celle d'octobre en est toute pleine et ne choisit guère : elle annonce que plusieurs traités vont être signés entre la maison d'Autriche et la France pour faire triompher partout la religion catholique et changer la forme de l'empire ; que Louis XIV ne vise à rien moins qu'à incorporer à son royaume tout le cercle de Bourgogne ; qu'il veut aussi faire élire son fils roi des Romains et que pour y mieux parvenir il pousse les Turcs

1. « ... Undt kumpt mir solche proposition sehr befrembdet fur, undt nehme es also als wen es Ihnen nunmero gelegen were davon zu gedencken, undt ist dieses kein Mittel sich mitt mir in besseren vernehmen undt alliance zu setzen. » Potsdam, 23 mai 1671. *U. u. A.*, XII, 948.

2. Sur cette littérature de brochures et de pamphlets, voir Münzer, *Die brandenburgische Publizistik unter dem Grossen Kurfursten*, Potsdam, 1884, et surtout Haller, *Die deutsche Publizistik in den Jahren 1668-74*, Heidelberg, 1892.

3. *A. E.*, Brand., 7.



à envahir l'empire afin d'avoir un prétexte de le sauver. Celle de novembre est plus précise et plus inquiétante : elle affirme que Louis XIV a juré la perte de la Hollande et que la religion protestante est menacée ; et déjà elle indique tout le plan de la coalition européenne qui ne se formera de façon durable que vingt ans plus tard : l'union de tous les rois, électeurs et princes protestants avec l'Autriche et l'Espagne pour jeter à bas la puissance française.

Frédéric-Guillaume croyait certainement, ainsi que la plupart des diplomates de son temps, que la guerre de Hollande n'était qu'un prologue et que, derrière la Hollande, Louis XIV visait l'Allemagne. C'est l'idée qu'expriment à satiété tous les pamphlets, surtout ceux que Lisola écrivit ou inspira, comme *La France démasquée* (Das Entlarfte Franck-Reich), qui parut dès 1670, ou *Le Dénouement des intrigues du temps*, publié en 1672[1]. Ce qui se passait en Lorraine et les visées françaises sur Cologne ne pouvaient que fortifier cette crainte au-delà du Rhin et le rôle des trois Fürstenberg aggravait encore les défiances. Lisola, que l'on rencontre à chaque pas dans le récit de ces années de crise, ne cessait de dévoiler les intrigues des Fürstenberg et leur attribuait un rôle qu'il est difficile de mettre en doute. C'étaient eux, écrivait-il, — c'est-à-dire surtout le prince Guillaume[2] — qui dirigeaient toute la politique de la France en Allemagne et ils continueraient leurs menées jusqu'au jour où ils atteindraient le but suprême qu'ils s'étaient proposé dès l'origine et qui était de faire Louis XIV roi d'Allemagne, pour dominer l'Allemagne en son nom[3]. On ne peut nier en effet que le prince Guillaume eût le dessein (et la diplomatie française avec lui) de mettre un jour Louis XIV sur le trône impérial. Dès 1669, il avait inspiré et préparé l'alliance bavaroise, qui réservait au roi de France le titre d'empereur en promettant seulement à l'électeur de Bavière celui de roi des Romains. Sans cesse il épiait la santé fragile de Léopold, colpor-

1. Haller, *op. cit.*, les attribue l'un et l'autre à Lisola.

2. Les preuves abondent, dans la correspondance du Prince Guillaume avec Lionne, qu'il dirigeait ses frères et ne leur faisait pas toujours confidence de toutes ses intentions. Voici, entre autres, une phrase d'une lettre du 7 août 1671 : « n'ayant point donné à M. l'Evesque de Strasbourg copie de vostre chiffre non plus que de celuy de M. le marquis de Louvoys de peur qu'il ne luy prenne envie d'ouvrir mes lettres que je ne serois pas bien aise qu'il vit toutes. » *A. E.*, Cologne, 7.

3. Lettre de Lisola à l'empereur, du 1er janvier 1672, citée par Pribram, *Lisola*, 537.



tait l'annonce de sa mort prochaine, quêtait à l'avance les suffrages. Frédéric-Guillaume en devait être plus convaincu que personne, puisqu'au mois de janvier 1670, pendant une maladie de Léopold, Fürstenberg, alors à Berlin, avait entrepris de le convaincre que Louis XIV serait le meilleur des empereurs [1].

Aux craintes s'ajoutaient les griefs de Frédéric-Guillaume contre la France. Il en avait deux surtout, de nature très différente, l'un qui tenait à ses convictions les plus profondes, l'autre d'ordre moins élevé, mais non point négligeable : un grief religieux et un grief financier. L'électeur était tenu de très près au courant des mesures restrictives qui préparaient peu à peu la révocation de l'édit de Nantes. Les pasteurs de l'église française faisaient aisément parvenir leurs plaintes jusqu'à lui ; quand il envoyait à Paris des ambassadeurs, ceux ci entraient en relations avec les protestants de France et recevaient parfois leurs suppliques ; entre temps, le résident électoral, Jean Beck, informait son maître des édits religieux ou copiait pour lui les doléances des réformés. D'année en année, à mesure que la persécution s'aggravera, le mobile religieux influera plus sur les sentiments de Frédéric-Guillaume à l'égard de Louis XIV. D'autre part, l'électeur ne semblait pas retirer de son traité de 1669 tout le profit qu'il en avait attendu. A la fin de l'année 1671, au lieu de 300.000 livres, qui lui étaient dûes, il n'en avait touché que 200.000, et non sans peine, à force de réclamations opiniâtres et par à-comptes successifs. Il ne parvenait pas à obtenir le paiement du troisième terme de cent mille livres, qui était cependant échu depuis février [2]. Ces retards perpétuels, où Frédéric-Guillaume croyait voir autant de mauvaise volonté que de négligence, étaient encore une cause permanente d'irritation.

Mais d'autres sentiments et d'autres raisons calmaient cette irri-

1. Fürstenberg rend compte à Lionne de ses conversations à ce sujet dans sa lettre du 6 février (citée plus haut) : « J'ay eu, dit-il, de grands entretiens avec M. l'Él[r] de Brandebourg sur le suject d'une nouvelle élection si ce cas arrivoit, et je l'ay trouvé fort embarrassé sur ce qu'il y auroit affaire, dans l'appréhension que si le Roy estoit esleu cela ne tournast au grand desadvantage des Religionnaires, mais après plusieurs remonstrances que je luy fis il ne m'en parut plus si fort esloigné... » — Consulter, sur cette question des prétentions de Louis XIV, un article de Vast, *Rev. Hist.*, sept. 1897.

2. Voir G. Pagès, *Les frères Formont et les relations du Grand Électeur avec la Cour de France* (*Rev. Hist.*, 1891). La correspondance et les pièces relatives aux subsides promis par le traité du 31 décembre 1669 sont conservées à Berlin, *A. R. P.*, Rep. XI, Frankreich. Conv. 16 B.



tation de l'électeur et l'obligeaient à dissimuler ses griefs. C'était le souvenir toujours vif de sa tentative avortée de 1667 ; c'étaient ses défiances et ses rancunes, accrues chaque jour, contre les Provinces-Unies et contre l'empereur ; c'était enfin la grandeur du péril auquel il exposerait ses États, en se déclarant seul (car savait-il qui le suivrait ?) contre la monarchie la plus puissante de l'Europe. La décision, en tout cas, valait d'être longuement mûrie et retardée jusqu'au jour où peut-être il deviendrait possible d'en calculer les conséquences. Aussi, pendant toute l'année 1671, Frédéric-Guillaume se contente-t-il d'observer et de s'informer. En mai, il avait annoncé à Verjus qu'il enverrait un ambassadeur à Stockholm, et depuis il hésitait à le faire, de peur que la France n'en prît ombrage. Au commencement de septembre, il y semble de nouveau résolu et fait prier Somnitz de rédiger un projet d'instruction ; mais il se demande, avec Somnitz, s'il est prudent d'y prononcer le nom de la France [1]. Quelques jours après, Blumenthal part pour Copenhague, et son instruction porte la trace de la même timidité et des mêmes incertitudes ; il n'y est question que du maintien de la paix ; Blumenthal devra seulement affirmer au roi de Danemark que l'électeur n'a pas pris parti et lui demander s'il en a fait de même ; ici, c'est la Suède que Frédéric-Guillaume n'ose pas nommer [2]. Le 30 septembre, une lettre qu'il écrit à Schwerin ne laisse point de doute sur son attitude. Il vient d'apprendre avec étonnement que l'on prétend à La Haye qu'il a l'intention de s'allier avec la Hollande ; et il proteste ; il déclare que ceux qui répandent de pareils bruits commettent à son égard une trahison ; il y voit une manœuvre du grand pensionnaire pour le brouiller malgré lui avec la France et il prend Schwerin à témoin que sa résolution n'a pas varié : il a toujours dit qu'il voulait attendre et ne s'engager ni avec un parti ni avec l'autre ; et il entend s'en tenir là [3]. Quand la douairière d'Orange l'avertit que les États projettent de lui envoyer un ambassadeur, il se garde bien d'encourager leurs avances et il ne répond même pas à la douairière [4]. Enfin, quand au milieu de novembre un envoyé du duc

1. Le 11 septembre, Somnitz envoie un projet d'instruction qui lui a été demandé par Schwerin au nom de l'électeur. Un projet autographe de l'électeur y est joint. *U. u. A.*, XVII, 147.

2. Instruction pour Blumenthal, envoyé à Copenhague. Minute de Schwerin, 17 septembre 1671. *Ibid.*, 60.

3. Lettre du 30 septembre 1671. *U. u. A.*, XVIII, 726.

4. « Ich hab vergessen, dass meine Schwiger Mutter, die Princessin von Oranien mir schreibet, dass die rede ginge, ob solte aus hollandt jemandt ahn mich



de Celle, Hake, veut pénétrer ses intentions, Frédéric-Guillaume élude encore toute réponse, car celle qu'il fait rédiger par Schwerin peut se résumer en trois mots : il faut attendre [1]. Un seul événement, semble-t-il, eût pu l'entraîner prématurément en dehors des voies pacifiques et prudentes qu'il voulait suivre le plus longtemps possible : c'eût été l'entrée des Français à Cologne. Dès qu'il apprit que l'électeur de Cologne augmentait ses troupes, il s'émut et lui fit remettre par Blaspeil un mémoire presque menaçant, dont Fürstenberg fit grand bruit à la Cour de France ; mais celle-ci, comme Frédéric-Guillaume, ne désirait plus qu'une chose, le départ du régiment hollandais qui s'était installé dans la ville, et la convention du 2 janvier mit fin à l'incident [2].

D'ailleurs, autour de lui, l'électeur voyait sa Cour divisée et le conflit des influences rivales devait aider à le maintenir dans l'indécision. « Nous sommes assez partagés, écrivait Schwerin au duc de Croy le 7 décembre ; il en est parmi nous qui voudraient que l'on se liât dès maintenant aux Hollandais ; d'autres conseillent à l'électeur de voir d'abord à quoi tend la guerre et s'il pourra se déclarer sans trop de péril » [3]. Vers la même époque, le prince de Sulzbach passa deux fois à Berlin, et, dans une lettre du 11 décembre, il décrivait à Bidal, notre résident à Hambourg, l'état de la Cour électorale [4]. Le parti hollandais n'était pas très nombreux, mais il était très actif. C'était d'abord l'entourage immédiat de Frédéric-Guillaume, ses valets, pour la plupart Hollandais d'origine et qui profitaient de sa bonhomie familière pour acquérir auprès de lui d'autant plus d'influence qu'il vivait plus isolé ; c'étaient aussi les officiers, Derfflinger, Spaen, Eller, surtout le grand-écuyer Pœllnitz, qui avait un moment servi les intérêts de la France et qui s'était retourné contre elle ; puis, dans le conseil secret, le prince d'Anhalt et le comte de Dohna, qui n'avaient alors, il est vrai, ni l'un ni l'autre grande influence, enfin Iéna [5].

geschicket werden, ich hab ihr nichts darauff geandtworttet... » Dans la même lettre du 30 septembre.

1. Citée par Kocher, *op. cit.*, II, 226.

2. Elle éloignait de Cologne le régiment hollandais et le remplaçait par des troupes allemandes. — Voir, sur les remontrances faites à l'électeur de Cologne, le mémoire que lui remit Blaspeil le 20 novembre (*U. u. A.*, XIII, 92), et, sur le rôle de Fürstenberg à ce moment, la relation de Crockow du 18 décembre et la réponse électorale du 30, *Ibid.*, 34, 39.

3. Lettre citée par Orlich, *op. cit.*, II, 45.

4. *A. E.*, Hambourg, 4.

5. Mais Iéna était alors, nous l'avons vu, tenu à l'écart, à Bielefeld, dans une demi disgrâce.



Mais l'autre parti se groupait autour de l'électrice, Dorothée, qui redoutait la séparation d'une guerre, ainsi qu'autour de Schwerin, auquel une intimité de vingt ans liait Frédéric-Guillaume, qui ne pouvait mettre en doute ni sa prudence, ni son dévouement; avec Schwerin, le parti comptait Meinders, Somnitz, Canstein, Blumenthal, presque tous les conseillers secrets [1]. Schwerin, dans ses lettres au duc de Croy, nous laisse deviner sans peine les arguments dont il se servait. Il faisait remarquer qu'après tout les États-Généraux n'étaient point sans torts à l'égard du roi de France, leur bienfaiteur; que celui-ci ne faisait pas la guerre pour conquérir, mais pour se venger; et il ajoutait que cette guerre ne pourrait qu'affaiblir la France, qui y dépenserait son argent et ses forces. L'Angleterre n'avait promis son alliance que pour une campagne et son intérêt même l'empêcherait de permettre que Louis XIV conquît et gardât la Hollande. Était-il nécessaire que le Brandebourg risquât son existence en vue d'un résultat que les événements prépareraient d'eux-mêmes [2]?



Le comte de Saint-Géran, dont Crockow annonçait dès le 20 novembre le prochain départ pour Berlin et dont l'instruction fut signée le 30, était un soldat, comme Millet, et un grand seigneur, comme Vaubrun; lieutenant-colonel au régiment d'Anjou, il n'avait point d'expérience diplomatique et il était surtout connu à la Cour par un procès scandaleux et extraordinaire dont sa naissance avait été l'origine [3]. Son instruction, très brève, se complétait d'un mémoire rédigé par Verjus sur ce qu'avaient fait à Berlin Verjus lui-même et avant lui Fürstenberg [4]. Saint-Géran devait

1. A vrai dire ce second parti n'était point un parti *français*; il ne parut l'être qu'à l'époque où Frédéric-Guillaume pencha vers l'alliance hollandaise; jusque-là le parti se composait de tous ceux qui craignaient la guerre et qui eussent désiré que l'électeur n'y fût pas mêlé.

2. Voir la lettre du 24 décembre 1671, citée par Orlich, II, 45.

3. Voir Boislisle, *Mémoires de St Simon*, III, 389. — Courtin, alors à Stockholm, déplorait que l'on eût envoyé à Berlin, dans des circonstances aussi graves, un ambassadeur sans expérience : « Il a fort bon esprit, écrivait-il à Pomponne, le 10 février 1672, mais vous devez songer à l'advenir à envoier des gens en Allemagne qui en connoissent les intérests; c'est un pays plein de docteurs qui jettent de grands scrupules dans l'esprit des Princes dont ils sont les conseillers. Il est nécessaire que ceux qui vont chez ces Princes soient assez instruits pour respondre à leurs objections. »

4. *Instructions aux ambassadeurs*, *Prusse*, 172, et, pour le mémoire additionnel, *A. E.*, Brand., 8, f[os] 10-13.



une fois encore offrir à l'électeur de Brandebourg soit un traité d'alliance, soit un traité de neutralité ; il devait aussi le convaincre que le roi d'Angleterre attaquerait le premier les Provinces-Unies ; que l'électeur de Cologne, l'évêque de Munster et celui d'Osnabrück, le duc de Hanovre étaient alliés avec le roi de France, qui espérait aussi gagner bientôt le duc de Neubourg ; et il emportait une lettre de change pour acquitter le dernier terme échu du subside promis en 1669. Saint-Géran quitta Paris le 8 décembre et, par Metz et Francfort, gagna Berlin, où il arriva le 30, c'est-à-dire, d'après le calendrier Julien qui y était encore en usage, au moment où les fêtes de Noël commençaient.

Frédéric-Guillaume, selon sa coutume, donna audience à Saint-Géran dès le lendemain, le 31 décembre (21 décembre ancien style), promit de lui désigner des commissaires, mais le pria de patienter tant que les fêtes dureraient. « Je crains, écrivait Saint-Géran le 6 janvier, que l'on me fasse encore plus d'une fois cette prière [1]. » L'ambassadeur eut donc tout le temps de prendre l'air de la Cour où il arrivait et qu'il ne connaissait pas. Il s'informa, sans doute auprès de Stratmann, que son instruction lui recommandait et qui était alors aussi bon Français qu'il avait été bon Autrichien auparavant. D'ailleurs Saint-Géran n'eut pas besoin de relations cachées pour s'apercevoir très vite que le succès de sa mission était peu probable. Il comprit qu'il aurait deux obstacles à vaincre ; d'abord la conviction que le roi de France ne parviendrait pas à gagner la Suède, où Courtin trouvait en effet le Sénat moins favorable qu'au moment où Pomponne avait quitté Stockholm ; puis surtout les scrupules religieux. « On m'a dit, écrivait-il au roi dans cette même lettre du 6 janvier, que c'est une guerre de religion, qu'on l'a dit à Rome de vostre part, que le Roy d'Angleterre se doit faire catolique après la guerre des Holandois et que l'on attaquera les Princes de la Religion qui sont sur le Rhin ». Et il s'inquiétait que Frédéric-Guillaume lui donnât pour commissaires, avec Schwerin et Somnitz, « le sieur Iéna [2], homme violent et holandois, en possession de dire et brouiller. »

Ce fut le lendemain, 7 janvier, que Saint-Géran eut sa première conférence dans l'appartement de Schwerin. Il répéta que le roi de France était résolu à la guerre, d'accord avec le roi d'Angle-

1. On trouvera la correspondance de Saint-Géran, à la suite de son instruction, *A. E.*, Brandebourg, 8. — Les protocoles de ses conférences, conservés à Berlin, n'ont pas été publiés, *A. B. P.*, Rep. XI, Frankreich. Conv. 17 B.

2. Il écrit Genna.



terre; il énuméra les alliés des deux souverains; il ajouta que l'empereur avait promis de rester neutre, que l'Espagne en ferait probablement de même et que l'on négociait avec la Suède; enfin il demanda de nouveau à l'électeur de Brandebourg son alliance ou sa neutralité, en promettant que le roi lui rendrait les places du duché de Clève et respecterait dans ses propres conquêtes l'exercice de la religion réformée. Mais Schwerin persistait à mettre en doute la solidité des liens qui unissaient Charles II à Louis XIV et à exprimer l'espoir d'un accord qui rendrait la guerre inutile [1]. La conférence ne servit à rien, si ce n'est à dissiper dans l'esprit de Frédéric-Guillaume et de ses ministres les dernières espérances de paix. Le 9 janvier, Schwerin annonçait au duc de Croy que la guerre était malheureusement certaine : « L'électeur est très perplexe, ajoutait-il, car de quelque façon que l'on prenne l'affaire, elle est pleine de dangers [2] ». Le même jour, il rendait compte des propositions de Saint-Géran dans une réunion du conseil secret, dont le procès-verbal nous montre que tous les conseillers de l'électeur, qu'ils fussent hollandais ou non, hésitaient devant le péril d'une résolution irrévocable. Le prince d'Anhalt et le comte de Dohna, qui parlèrent les premiers et qui n'étaient point suspects de sympathie pour la France, conseillèrent tous deux de traîner les choses en longueur; Schwerin, Somnitz, Blumenthal exprimèrent l'un après l'autre le même avis; ils ne différaient entre eux que sur les questions qu'on pourrait poser à Saint-Géran pour prolonger les pourparlers. Iéna donna sa note personnelle : « Ne peut-on faire remarquer à l'envoyé, dit-il, qu'il ne suffit pas, pour que l'électeur s'engage contre la Hollande, que Louis XIV ait des raisons de guerre; encore faut-il que l'électeur en ait aussi. » Et bien qu'il fût peut-être le plus hollandais de tous, Iéna était le seul qui conseillait nettement d'entrer en négociation pour la neutralité, de dresser même un projet d'accord, mais en y glissant quelques articles que la France ne pût accepter. Tel fut aussi l'avis de Frédéric-Guillaume [3].

Dans ces conditions, la seconde conférence accordée le 12 janvier à Saint-Géran ne pouvait avoir plus de résultats que la première. Schwerin déclara que l'électeur n'avait point d'intérêt à l'offensive et qu'il ne pourrait se résoudre à promettre sa neutra-

1. D'après le procès-verbal. *A. R. P.*

2. Lettre citée par Orlich, II, 56 : « Der Kurfürst ist sehr perplex in der sache, denn wie man sie auch angreift, so ist sie voller Gefahr. »

3. Protocoles inédits du Conseil secret. *A. R. P.*



lité que s'il était éclairci de quelques doutes qui l'inquiétaient. L'empire serait-il impliqué dans la guerre ? Comment éviter que le pays de Clève ne fût ruiné et comment l'électeur serait-il dédommagé de cette ruine ? Puis, que désirait le roi de France et quelles étaient les conditions qu'il voulait imposer aux États-Généraux ? Schwerin ajoutait la nouvelle que le roi d'Espagne venait de signer avec la Hollande un traité d'assistance réciproque et il ne doutait pas que l'empereur lui-même ne revînt bientôt sur ses promesses. Il était aisé de prévoir que Saint-Géran ne changerait pas une opinion toute faite : il répéta les conditions offertes à l'électeur et il expliqua que son maître ne pouvait dire à l'avance ce qu'il exigerait des Hollandais, puisqu'il ne commençait la guerre que « par un motif de gloire et pour l'abaissement des États ». Une seconde fois on se sépara sans conclure [1]. Mais, à ce moment, Frédéric-Guillaume apprit, par une lettre de Crockow, que des forces considérables se rassemblaient autour de Metz ; puis une lettre de Blaspeil l'informa du voyage de Louvois à Brühl et de l'entente probable entre la France et l'électeur de Cologne, qui semblait engagé tout à fait dans « la grande affaire » et qui allait recevoir garnison française dans ses places de Neuss et de Dorsten. Visiblement la guerre se préparait et le jour des résolutions inévitables n'était plus loin. C'est alors qu'arriva à Berlin l'ambassadeur des Provinces-Unies, Amerongen.

* * *

Pendant tout un mois, la partie parut indécise entre Amerongen et Saint-Géran [2]. Le premier n'apportait point de propositions suffisantes et le second se défendait de son mieux. Après un conseil secret tenu le 14 janvier [3], l'électeur avait ordonné de nouvelles levées ; il songeait alors à réunir au moins 15.000 hommes, sans compter les garnisons, à grouper autour de lui les princes allemands restés libres, en particulier le duc de Celle et le landgrave de Hesse-Cassel, et à former ainsi un tiers parti qui fût assez fort pour attendre les débuts de la campagne, offrir ensuite sa médiation et se joindre à celui des deux adversaires qui ne voudrait pas l'accepter. Il en parla devant Stratmann, qui s'empressa d'en

1. D'après les procès-verbaux.
2. Sur la négociation d'Amerongen, voir *U. u. A.*, III, 200 sqq.
3. L'électeur y posait à ses conseillers la question : faut-il se mettre en état de défense ?



informer Saint-Géran [1]. Mais l'électeur n'avait point assez de ressources pour soutenir longtemps les frais d'une neutralité armée et celle-ci devait promptement le conduire à rechercher un subside, qu'il ne pouvait attendre que de la Hollande ou de la France. Le tiers parti n'était donc qu'une solution toute provisoire. Aussi Frédéric-Guillaume mit-il à profit les quelques semaines qu'il y gagna pour s'informer des intentions de l'Angleterre et de la Suède, qu'il avait besoin de connaître avant de prendre une résolution. Dès le milieu de janvier, Blaspeil projetait d'aller trouver Downing, l'ambassadeur du roi d'Angleterre à La Haye, pour renouveler connaissance et conférer ensemble sur les intérêts communs de leurs maîtres [2]; le 16, puis le 20 janvier, l'électeur faisait écrire à Brandt, son ambassadeur à Stockholm, qu'Amerongen et Saint-Géran cherchaient l'un et l'autre à le gagner et qu'il voulait avant tout savoir ce que ferait la Cour de Suède [3].

Au début de février, semble-t-il, quelques partisans de la Hollande, des officiers, comme Spaen, Eller, et surtout Pœllnitz, faillirent brusquer le dénouement en passant par dessus la tête des ministres et en obtenant de Frédéric-Guillaume qu'il s'entendît personnellement avec Amerongen. Mais, au moment où celui-ci se croyait tout près de conclure, Saint-Géran éventa le complot et fit agir Meinders, qui réveilla les scrupules de son maître et l'empêcha d'aller jusqu'au bout [4]. Alors, les hésitations recommencèrent, comme en témoigne le procès-verbal d'un nouveau conseil secret, tenu le 9 février. Cette fois, l'électeur posait à ses ministres une question précise : faut-il prendre parti pour la Hollande ? Mais tous se dérobaient. Le prince d'Anhalt, par excès de prudence sans doute, avait rédigé sa réponse : il jugeait que l'électeur ne pouvait pas s'engager ouvertement en faveur des États-Généraux

1. Lettre de Saint-Géran du 19 janvier. Un peu plus tard, dans le conseil tenu le 9 février, Canstein rappelle que l'électeur avait résolu d'abord d'attirer à lui le duc de Celle et le landgrave de Hesse-Cassel et de garder une neutralité armée ; il croit encore qu'il faudrait s'en tenir là. Protocoles inédits.

2. Lettre de Croissy au roi, Londres, 4 février 1672 (*A. E.*, Angleterre, 103) : « Milord Arlington me communiqua hier une lettre que M. de Blanspiel, un des ministres de M. l'Électeur de Brandebourg, a escrit à M. Douning à La Haye, qui portoit qu'il avoit fait dessein de se rendre auprès de luy tant pour renouveller leur ancienne cognoissance que pour conférer ensemble sur ce qu'il seroit à propos de faire dans la conjoncture présente pour le bien commun de leurs maistres. » Et Croissy pense « que ladite lettre de Blanspiel ne tend à autre fin que de sçavoir si effectivement l'Angleterre est jointe à V. M[té]. »

3. *U. u. A.*, XVII, 170.

4. Lettre de Saint-Géran, du 9 février.



et s'attirer ainsi la colère du roi de France. Schwerin était à peu près du même avis, puisqu'il ne conseillait à son maître de s'allier avec la Hollande que s'il était certain de la neutralité de la Suède et de l'Angleterre et si quelques princes d'empire, outre l'Espagne, voulaient agir en même temps que lui ; tout au plus approuvait-il que l'on promît à la Hollande, en grand secret, qu'on ne l'abandonnerait pas, mais à condition qu'elle accordât un subside. Enfin Canstein regrettait qu'on ne s'en tînt pas au tiers parti et il indiquait les conditions que l'on devrait, à son avis, poser aux deux ambassadeurs : à la Hollande, on demanderait un sudside, la remise immédiate de quelques-unes des places du Rhin et la promesse de rendre les autres après la guerre ; à la France, pour une neutralité de quelques mois, — Canstein disait cinq ou six, — on réclamerait un subside encore, avec la triple promesse d'épargner le duché de Clève, de ne pas attaquer l'empire et de ne pas ruiner tout à fait les Provinces-Unies. Évidemment la négociation, engagée de la sorte, ne risquerait pas de se terminer trop vite[1].

Ainsi, vers la mi-février, rien n'était décidé encore et ce fut au contraire le moment où les deux ambassadeurs, Amerongen autant que Saint-Géran, se montrèrent le moins satisfaits. Schwerin l'écrivait au duc de Croy : « L'envoyé français, disait-il, a eu grand peur, parce qu'il croyait que l'électeur s'était engagé déjà avec l'envoyé hollandais, et le Hollandais au contraire pense qu'on devient maintenant plus tiède à son égard, quoi que l'on veuille faire paraître : ils sont l'un comme l'autre mécontents[2]. » C'est l'époque, en effet, où Saint-Géran écrit à Pomponne que Frédéric-Guillaume n'est plus retenu que par la peur. Quant à Amerongen, il ne se plaint pas de l'électeur, dont les intentions lui semblent excellentes. « Il me les a affirmées hier encore », écrit-il le 17 février[3]. Mais c'est à la Cour qu'il s'en prend, aux ministres et à l'électrice elle-même. Tandis que celle-ci s'efforçait d'écarter les dangers d'une guerre, ceux-là ne savaient qu'inventer pour laisser à d'autres la lourde responsabilité de la décision : « Le comte de

1. Protocoles inédits. — Saint-Géran fut informé de la tenue du conseil et en sut à peu près le résultat. Il écrit le jour même à Pomponne que l'Électeur a rassemblé son conseil, qui lui recommande la neutralité. « Mais, ajoute-t-il, M. l'Électeur de Brandebourg donne icy une marque fort asseurée de sa meschante intention ; il n'est retenu que par la peur... »

2. Lettre citée par Orlich, II, 47.

3. *U. u. A.*, III, 231.



Schwerin, écrivait Amerongen, gardait le lit et la chambre par précaution. M. Iéna disait qu'il avait la goutte, parce qu'une de ses jambes avait été entamée par un accident imprévu. M. Canstein s'absentait et faisait le malade à sa maison de campagne. Lorsqu'on parlait du traité à M. Meinders, il courait comme un lièvre poussé par une meute de chiens. M. Somnitz avait une grosse cour de seigneurs, avec lesquels il jouait, pendant qu'il était malade, et faisait de gros gains au jeu [1]. »

Mais ce fut alors, précisément, que l'évolution décisive s'accomplit. Le 14 février, les États-Généraux avaient voté des propositions nouvelles qui prouvaient assez leur désir sincère de gagner Frédéric-Guillaume. Ils offraient une alliance défensive et demandaient à l'électeur de réunir 22.000 hommes, en promettant de lui payer 540.000 florins pour la levée et de prendre à leur charge la moitié des frais d'entretien ; s'ils ne consentaient à lui rendre qu'une de ses villes, Orsoy, et même en l'échangeant contre Duisbourg, ils se résignaient à annuler la créance Hofeyser qui avait été si longtemps une source inépuisable de mécontements réciproques [2]. Ce fut dès qu'Amerongen eût reçu ses instructions et les eût communiquées à l'électeur que toute conférence régulière cessa entre lui et les ministres. A la fin du procès-verbal de la dernière, celle du 26 février, Schwerin a mis cette note suggestive: « Après cette conférence, M. d'Amerongen n'en a plus tenu avec nous tous ensemble, mais tantôt il a parlé en personne à Son Altesse Électorale et tantôt il a négocié par l'intermédiaire de quelques autres, « durch einige andere [3]. » Ces *autres*, ce furent Meinders et surtout Pœllnitz : Frédéric-Guillaume écartait donc ses ministres trop timorés, même Schwerin, et revenait à la négociation directe que lui conseillait, depuis près d'un mois, avec Pœllnitz, toute la coterie hollandaise. De ce jour, on peut le dire, Amerongen l'emportait sur Saint-Géran.

D'ailleurs, il devenait sans cesse plus évident que la décision de Frédéric-Guillaume ne pourrait être suspendue longtemps encore. Une importante lettre de Crockow, en date du 12 février, dut arriver à Berlin assez tôt pour contribuer peut-être à l'attitude

1. Cité par Peter, *U. u. A.*, III, 237, note 1, d'après Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, II, 201.

2. Résolution des États, ratifiée le 14 février, *U. u. A.*, III, 226. Ces propositions ne furent d'ailleurs pas maintenues.

3. *Ibid.*, 237, note 1. — C'est à cette conférence du 26 février qu'Amerongen donna part de la résolution du 14.

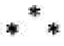


nouvelle que prit l'électeur vers la fin du mois. Elle annonçait que l'ambassadeur hollandais lui-même ne doutait plus que la guerre ne fût toute proche. Quant à Crockow, il n'avait pas osé réitérer au roi, comme il en avait reçu l'ordre, l'offre des bons offices et de la médiation de son maître. Il racontait les derniers efforts de Pomponne et de Louis XIV en personne pour le convaincre que l'électeur avait tout intérêt à se déclarer neutre. Pomponne attachait à la neutralité du Brandebourg une importance qu'il n'essayait pas de cacher; il disait que « l'Empire ne parloit point, qu'il n'y avoit que S. A. E. qui le faisoit parler »; et la flatterie n'était pas maladroite. Le roi fit appeler brusquement Crockow, qui n'avait point sollicité d'audience et lui répéta presque mot pour mot ce que Pomponne avait déjà dit; il exprima son étonnement que l'électeur voulût « former comme un tiers parti » et son espoir qu'il changerait de résolution; il pria vivement Crockow d'en écrire à Berlin, puis se retira dès que celui-ci eût promis de le faire. Crockow cherchait à pénétrer les intentions de Louis XIV, mais il remarquait que les ministres se refusaient à les découvrir ou, s'ils en parlaient, ne s'entendaient plus entre eux ni avec eux-mêmes. Tantôt ils assuraient que le roi « ne voulait point gagner un seul pied carré de territoire » ; qu'il rendrait à leurs possesseurs légitimes toutes les places dont il s'emparerait; qu'il n'avait d'autre dessein que de châtier les Hollandais et qu'il ne faisait la guerre que « *pour son honneur et pour le profit des autres* » ; et lorsque Crockow objectait qu'en ce cas-là l'électeur était bien forcé de prendre ses mesures pour ne point s'attirer plus tard le ressentiment des Provinces-Unies, on lui répondait en lui demandant s'il croyait qu'après la guerre les Provinces-Unies seraient encore assez fortes pour se venger. Crockow ne doutait donc point que l'on n'eût en vue leur ruine complète et leur démembrement et il ajoutait que la Cour de France ne considérait plus ni la raison ni l'amitié : « *Pour toute raison*, concluait-il, on allègue la puissance du roi. » Enfin, dans une autre lettre, qu'il écrivit quelques jours plus tard, Crockow revenait sur son idée et l'exprimait de la façon la mieux faite pour blesser au vif la fierté de son maître. « La France, disait-il, ne songe uniquement qu'à son propre intérêt et pas le moins du monde à la sûreté de ses alliés ; tout au contraire, elle prétend que ceux-ci doivent changer toujours de maximes et d'alliances d'après l'intérêt et le désir du Roi et que celui qui ne veut pas s'y résoudre ne peut conserver l'amitié française. » Quant aux autres puissances, on



en fait peu de cas, « surtout de l'Empire Romain, qu'en vérité on ose à peine nommer [1] ». Lorsque Frédéric-Guillaume reçut et lut cette lettre, dans les premiers jours de mars, il dut sentir se réveiller en lui toutes les haines et toutes les ardeurs assoupies depuis plus de quatre ans.

A vrai dire, il ne doutait plus que l'Angleterre ne fît cause commune avec la France. A la démarche de Blaspeil, Downing, qui s'était empressé d'en rendre compte à Londres, répondit en assurant que son maître et Louis XIV étaient « dans une étroite union contre les Hollandais et qu'il ne tiendroit qu'à Son Altesse Électorale d'y trouver son compte [2] ». Mais les nouvelles de Stockholm paraissaient plus rassurantes. Brandt y avait appris que Pomponne n'avait point emporté de traité signé et que Courtin rencontrait des difficultés imprévues. Le 19 janvier, tout en suppliant l'électeur de ne point se mettre en péril, il affirmait qu'en tout cas la Suède n'agirait pas avec vigueur, et le 10 février, à l'appui de son dire, il découvrait, de façon très clairvoyante, les mobiles secrets de la politique suédoise. A son avis, mieux valait ne point traiter avec la Suède et la laisser à l'écart. « Elle sent, disait-il, que son prestige et sa puissance faiblissent ; aussi veut-elle, par des traités, des alliances et des médiations, rester en scène, jouer au *divide et impera*, se rendre nécessaire, et cependant, contre une fumée, recevoir de l'argent et persuader à tous les souverains qu'ils tireront d'elle grand avantage et grand secours ». Il conseillait donc à l'électeur de former un parti solide en Allemagne et d'y reprendre à son profit le rôle ancien de la Suède, qui perdra l'opinion, ajoutait-il, « que les États protestants dépendent d'elle et doivent vivre à son bon plaisir [3]. » Bien que Brandt n'eût jamais dit que l'alliance entre la France et la Suède ne se ferait pas, Frédéric-Guillaume, à la lecture de ses lettres, en eut l'impression, et cette impression, semble-t il, l'inclina plus encore aux résolutions vigoureuses [4].



1. Lettres du 12 et du 19 février 1672. *U. u. A.*, XIII, 36 sqq.
2. D'apres la lettre de Croissy citée plus haut.
3. *U. u. A.*, XVII, 176.
4. Un peu plus tard, le 12 mars, l'électeur se plaint à Brandt que celui-ci ait toujours affirmé qu'il n'y avait pas d'alliance entre la France et la Suède : « Worauf Wir auch bisher Unser Absehen genommen. » Or, il a reçu des nouvelles contraires, qui l'inquiètent. — Brandt avait raison ; on sait que l'alliance ne fut signée par Courtin que le 14 avril.



Celles-ci s'annoncent déjà dans les derniers jours de février. Le 24, l'électeur signe l'instruction de Mahrenholtz, qu'il envoie en grand secret à Mayence pour y préparer une action commune [1]. Quelques jours après Canstein est à Celle [2], et Frédéric-Guillaume s'adresse encore, comme en 1667, à l'électeur de Saxe [3]. Le 28, Amerongen transmet à La Haye des propositions qui dépassent sensiblement les offres des États-Généraux, mais qui du moins rendent vraisemblable une entente prochaine. L'électeur demande 294.000 th. pour la levée des troupes, les 3/5 au lieu de la moitié des frais d'entretien, puis, outre l'annulation de sa dette, la cession d'Orsoy et d'Emmerich après la guerre et l'abandon de la douane de Gennep. Le 1[er] mars, Amerongen écrit au greffier des États [4] que désormais la question d'argent tient seule la conclusion en suspens.

Cependant Saint-Géran négocie toujours ; il a conférence le 16, le 23 et le 29 février, le 2, le 7 et le 11 mars ; mais il est visible que Schwerin et Iéna ne font plus « qu'amuser le tapis ». Le 16 février, Saint-Géran informe ses commissaires qu'il a reçu l'ordre formel d'offrir une dernière fois l'alliance ou la neutralité et le procès-verbal de la conférence ajoute en note : « A la suite de délibérations répétées, S. A. E. a décidé de faire remettre à l'ambassadeur la réponse ci-dessous, dont la minute a été mainte fois remaniée en conseil secret et dressée selon le désir de S. A. [5] » Il va sans dire que cette réponse, tant de fois corrigée, n'était pas encore concluante. Le 23, Schwerin déclare à Saint-Géran que les traités conclus par l'électeur avec d'autres princes d'empire l'obligent à consulter ceux-ci ; il veut aussi réserver à son maître le droit de se conformer aux résolutions de la diète ; et Saint-Géran croit que Frédéric-Guillaume lui offrira une neutralité de quelques mois, « pour prendre ses mesures » et se mettre « en estat de se rendre plus considérable ». Il apprend d'ailleurs, peut-être par Stratmann, qu'on ne lui propose rien qu'après entente avec Amerongen [6]. Le 29 février, ses commissaires lui

1. *U. u. A.*, XIII, 133.
2. Voir Kœcher, *op. cit.*, II, 232.
3. *U. u. A.*, XIII, 170 sqq.
4. Gaspard Fagel.
5. « Haben hochstged. S. Ch. D., nach unterschiedlich gehaltenen teliberationen ihm nachfolgendes zu hinterbringen gnaedigst anbefohlen, gestalt dan das concept im geheimen Raht, nach dem es vielfaltig geendert und nach S[t] Churf. D. begehren eingerichtet werden. » Procès-verbaux des conférences. *A. R. P.*
6. Voir la lettre de Saint-Géran du 24 fevrier 1672.

demandent un nouveau délai et il menace d'écrire au roi pour réclamer son rappel. Le 4 mars, il écrit à Pomponne qu'il ne faut plus rien espérer et que l'électeur se joindra tôt ou tard aux Hollandais : « M. l'Électeur l'a déclaré à son conseil, qui a esté mesprisé en cette occasion... Pelnitz a eu toute l'authorité... » ; et Saint-Géran joint à sa lettre des renseignements précis sur les levées, qui ne lui laissent point de doute que le Brandebourg ne se prépare à la guerre. Enfin, Saint-Géran demande, le 11 mars, une dernière conférence et la réponse qu'il y reçoit — toujours la même — achève de convaincre Louis XIV qu'il n'obtiendra rien ; Pomponne se décide à la transmettre à tous les ministres de France, afin, ajoute-t-il « qu'ils aillent au-devant des plaintes que pourrait faire l'électeur à l'entrée des troupes françaises dans le duché de Clèves[1]. » C'était déjà presque la rupture.

Pourtant, à ce moment même, la résolution de Frédéric-Guillaume sembla fléchir. Il apprit que la conclusion de l'alliance entre la France et la Suède n'était qu'une question de jours et bien qu'il espérât, comme Brandt l'avait toujours dit, que la Suède chercherait plutôt à se faire valoir qu'à agir, c'était là, malgré tout, un danger de plus. Autour de lui, ses ministres, hostiles ou craintifs, en prirent aussitôt prétexte pour réveiller ses scrupules : malgré le parti militaire et malgré Pœllnitz, l'alliance hollandaise parut de nouveau compromise[2]. D'ailleurs, il est peu probable qu'elle fût sérieusement menacée. Les lettres de Crockow entretenaient l'irritation de Frédéric-Guillaume contre Louis XIV ; Crockow était convaincu que son maître prendrait parti contre la France : « J'en doute d'autant moins, lui écrivait-il le 4 mars, que je suis assuré que Votre Altesse ne pourra souffrir les maximes de cette Cour et sa manière de traiter ses alliés[3]. » En effet, le 22 mars, Frédéric-Guillaume faisait transmettre à La Haye des propositions nouvelles, en menaçant, il est vrai de « prendre ses mesures » s'il n'obtenait pas une réponse satisfaisante et prompte ; mais l'écart entre les prétentions contraires diminuait. Au début de mars, le duc de Celle et le prince de Waldeck étaient venus à Potsdam[4] ; le 25, y vint à son tour l'électeur de Saxe, que Frédéric-Guillaume essaya, sans grand succès, d'engager avec lui contre

1. *A. E.*, Brand., 8.
2. Voir une lettre d'Amerongen du 13 mars. *U. u. A.*, III, 255.
3. *U. u. A.*, XIII, 63.
4. Voir Koecher, *op. cit.*, II, 232, note.

la France[1]. Après cette double entrevue, celui-ci s'inquiéta-t-il des hésitations visibles de Georges-Guillaume ou de la mollesse, pourtant bien connue, de l'électeur de Saxe? Toujours est-il que le 27 mars Amerongen se décourageait, tandis que Saint-Géran avait un « rayon d'espérance [2] ». Peut-être un diplomate plus expérimenté et plus souple eût-il su tirer parti de l'occasion? Mais, quelques jours après, Saint-Géran reçut ses lettres de rappel et ne jugea point utile de retarder son départ. Le 5 avril, il annonçait à ses commissaires qu'il allait partir ; le 8, il prit congé de l'électeur et quitta Berlin, laissant ainsi le champ libre à l'ambassadeur hollandais.



Nous n'avons pas à raconter dans le détail la négociation d'Amerongen ; il nous suffira d'indiquer comment Frédéric-Guillaume qui, en avril, ménageait encore la France, en vint peu à peu à rompre tout à fait avec elle. Saint-Géran avait eu soin de colorer son rappel en prétextant le début prochain de la campagne et le désir qu'il avait d'aller rejoindre son régiment. Il était à peine parti qu'une lettre de Crockow annonça de Paris le départ de l'ambassadeur hollandais et la déclaration de guerre du roi d'Angleterre aux Provinces-Unies ; Crockow exprimait aussi la crainte que la campagne ne commençât par l'attaque de Cologne, car les troupes françaises inondaient déjà l'archevêché[3]. En même temps, on apprenait à Berlin que Charles II envoyait à Frédéric-Guillaume Sir John Lockardt, pour tenter de reprendre, au nom de l'Angleterre, la négociation où Saint-Géran venait d'échouer[4]. Puis arrivait la nouvelle que Louis XIV avait à son tour, le 6 avril, déclaré la guerre aux Hollandais. A ce moment, Amerongen s'inquiéta une fois encore. Le 2 avril, les États-Généraux avaient résolu de ne point accorder aux troupes brandebourgeoises plus de la moitié des frais d'entretien ; il fallut bien que leur ambassadeur transmît leur décision, au risque de donner des armes à ses

1. *U. u. A.*, XIII, 175 sqq.

2. Le 27 mars, Amerongen demandait même son rappel.

3. Lettre du 31 mars. *U. u. A.*, XIII, 67.

4. Le palatin Robert avait contribué à l'envoi de Lockardt (voir une lettre de Croissy du 10 mars) et l'annonça à Berlin par l'intermédiaire de l'abbesse de Herford, sa sœur ; voir une lettre de Croissy du 14 mars, *A. E.*, Angleterre, 103. La lettre du palatin, datée de Whitehal, 8 mars, se trouve à Berlin, *A. R. P.* Rep. 63, n. 9 a.



adversaires et d'irriter l'électeur lui-même, qui ne manquerait pas de se croire méprisé ; Amerongen était alors si peu certain de réussir qu'il s'effrayait déjà à la pensée que Lockardt allait venir et qu'il faudrait lutter de nouveau [1] !

Mais Frédéric-Guillaume ne voulait plus reculer. S'il évitait de dissiper d'un mot les appréhensions d'Amerongen, c'est qu'en se montrant plus difficile il espérait obtenir des conditions plus favorables. Le 13 avril, il se résignait à ne reprendre Orsoy qu'après la guerre : il acceptait de ne toucher que la moitié des frais d'entretien, à condition qu'une assez forte somme — 600.000 florins — lui fût payée dès la signature. Le 14, à l'insu de ses ministres, il écrivait à Georges-Guillaume pour lui arracher une résolution plus vigoureuse et renvoyait à Celle Canstein [2]. Le 20 avril, dès 5 h. du matin, il collationnait avec Pœllnitz et Meinders un nouveau projet d'alliance envoyé par les États [3]. Le 2 mai, Goess, l'ambassadeur autrichien, qui depuis près de huit mois avait quitté l'électeur, revenait à Berlin et trouvait la Cour « en pleine crise » [4]. Enfin, le 6, Amerongen recevait de Hollande le dernier projet, modifié par l'électeur et approuvé par les États, et le jour même Frédéric-Guillaume le faisait signer par Schwerin, Somnitz et Meinders. L'alliance hollandaise était conclue [5].



Cette alliance, c'est Frédéric-Guillaume qui l'a voulue et qui l'a faite. Le comte de Saint-Géran, qui vint en Brandebourg avec quelques opinions toutes faites et qui n'eut ni le temps, ni le désir d'en changer, ne vit dans l'alliance hollandaise que le triomphe d'influences personnelles sur un prince qui les subissait aisément. « Pölnitz, écrivit-il, a eu toute l'authorité et a commencé par rendre ceux qui avaient plus de crédit odieux et suspects à leur maître [6]. » Le fait est vrai, mais ne prouve pas ce qu'en a conclu Saint-Géran. Il est certain que, pendant les deux mois qui précédèrent l'alliance,

1. Voir sa lettre du 10 avril. *U. u. A.*, III, 233.

2. « Zwar scheint die Sache schwer, man muss aber auf der Sachen Gerechtigkeit sehen. Zudem sein keine Consilia, da nicht etwas bei gewagt sein muss, und ohne Wagen gewinnt man nichts. » Cité par Kœcher, *op. cit.*, II, 241 et 574.

3. Voir une lettre d'Amerongen du 20 avril. *U. u. A.*, III, 239.

4. *U. u. A.*, XIV, 524.

5. On en trouvera l'analyse dans Mœrner, *op. cit.*, 359 ; le texte (sans les articles secrets) en traduction française dans Dumont, VII, 1, 194.

6. Lettre du 4 mars 1672.

Frédéric-Guillaume s'entoura de toute la cabale hollandaise ; le conseil secret fut tenu à l'écart ; les ministres étaient à Berlin, tandis que l'électeur s'isolait à Potsdam, où Pœllnitz semblait le maître et ne souffrait auprès de lui que Meinders, assez jeune, assez ambitieux et assez souple pour se taire et pour obéir [1]. Il est certain que Schwerin, en dépit de ses longs services et de l'affection que Frédéric-Guillaume lui avait tant de fois témoignée, faillit perdre tout crédit, au point qu'il n'allait plus à Potsdam et que l'électeur l'accusa d'être payé par Saint-Géran [2]. Mais pourquoi faudrait-il en conclure que Frédéric-Guillaume n'eût pas obéi à l'entraînement de ses propres passions ?

L'alliance fut désintéressée. En Allemagne, comme en France, Frédéric-Guillaume passait pour rechercher toujours un intérêt matériel. On lui attribuait volontiers une politique de subsides, analogue à ce qu'était alors la politique suédoise. C'était l'avis de Bidal, le résident de France à Hambourg, qui répétait ce que l'on disait autour de lui. Bidal ne croyait pas que l'électeur entrât en action : « Ça tousjours esté, écrivait-il, la conduitte que l'on a tenue à cette cour de prendre de l'argent et ne point servir [3]. » C'est aussi l'idée qu'exprimaient presque tous les pamphlets allemands. L'un d'entre eux, en 1671, faisait dire à Frédéric-Guillaume : « Quel est celui qui gagne ? C'est de son côté que je me mets [4] ! » Et Leibnitz lui-même écrivait à la même époque : « Le Brandebourg marchandait : quel est celui qui me donne le plus, que je prenne vite son parti [5] ! » Or, il est certain qu'en 1672, Frédéric-Guillaume prit le parti de ceux qui lui promettaient le moins. S'il eût suivi la maxime que l'opinion publique lui prêtait, il n'eût pas hésité à marcher d'accord avec la France : sans rien risquer, il eût repris ses places du duché de Clève et gagné peut-être

1. Ni Pœllnitz ni Meinders ne faisaient partie du conseil secret. Meinders n'y entra que le 6 août 1672. Il était né le 25 novembre 1630. Voir Strecker, *Franz von Meinders*.

2. Schwerin saisit une occasion de faire affirmer officiellement par Saint-Géran qu'aucun ministre de l'électeur n'avait reçu d'argent français (17 février 1672). Goess confirme : « Seind einige der ministrorum hierüber in bösen Verdacht kommen ; man suspicirt, dass sie Geld angenommen... » 6 mai 1672. *U. u. A.*, XIV, 525.

3. Lettre du 4 mars 1672. *A. E.*, Hambourg, 5.

4. « Wer im Gewinn ist, mit dem halt' ich's. » Dans le *Franz-Trapliertspiel* de 1671, cité par Haller, *Die deutsche Publizistik in den Jahren 1668-1674*.

5. « Brandenburg marchandirte : wer mir am meisten gibt, dem adhærire ich. » Cité par Haller, d'après Klopp, I, 163. Il faut remarquer que Leibnitz vivait dans un milieu et était lui-même très hostile à Frédéric-Guillaume.

quelque lambeau des conquêtes françaises ; pour une simple neutralité, qui n'était pas dangereuse sous la protection de la France, Louis XIV lui offrait plus que la Hollande pour entrer en guerre. Au contraire, avec l'alliance hollandaise, Frédéric-Guillaume, qui déchirait le traité du 31 décembre 1669, en perdait les avantages et n'obtenait rien en échange, pas même Orsoy, pas même la douane de Gennep, pas même l'annulation de la créance Hofeyser, rien qu'un subside qui équivalait à peu près à la moitié de ses dépenses ! Évidemment, s'il prenait la défense des Provinces-Unies, qui le payaient si mal, c'était contre son intérêt matériel, parce qu'il jugeait leur existence nécessaire à la sûreté de l'église réformée et à l'indépendance de l'Allemagne.

Sa résolution dut lui coûter beaucoup. Il faudrait mal connaître sa bonté naturelle pour croire qu'il fût arrivé sans lutte à écarter de lui tous ses ministres, à rompre avec Schwerin, à le suspecter même de corruption et de trahison. Quand il voyait le conseil tout entier désapprouver l'alliance et ceux-là même dont les sympathies hollandaises n'étaient point douteuses, le conjurer, comme le fit Iéna, de ne point mettre en péril sa personne et sa maison, pouvait-il ne pas douter de lui-même ? Il faut songer qu'il était vieilli par les fatigues et par la goutte plus que par l'âge ; que déjà la marche lui devenait pénible ; qu'il s'était accoutumé peu à peu, surtout depuis son second mariage, à vivre hors de Berlin, à la campagne, surveillant ses domaines, assistant à la pêche dans ses étangs, à la coupe du bois dans ses forêts, à la vendange de ses vignes [1] ; qu'il aimait la solitude et le repos ; qu'il s'inquiétait de sa succession et qu'il avait assez accru son patrimoine pour ne plus penser qu'à le conserver à ses fils. Il faut songer aussi que l'œuvre capitale de son règne, celle qui lui tenait le plus au cœur, c'était la transformation progressive de ses territoires dispersés en un véritable État. Or cette œuvre, ébauchée seulement, n'allait-il pas la compromettre en l'exposant aux hasards d'une guerre européenne, dont il ne pouvait prévoir ni la durée, ni l'issue ?

Enfin sa résolution n'était pas seulement hardie ; c'était peut-être la plus périlleuse qu'il eût jamais prise. Il savait bien que le Brandebourg n'était pas de taille à protéger les Provinces-Unies contre la France ; l'alliance brandebourgeoise ne pouvait sauver la Hollande que si l'empereur y adhérait et si toute une coalition se formait autour d'elle. Or, tandis que la coalition n'existait pas encore, l'alliance était signée et l'une de ses clauses, répétée par

1. Voir les nombreux détails que contiennent ses lettres à Schwerin.



les articles 4, 10 et 15, obligeait formellement l'électeur à entrer en action avec 20.000 hommes, au plus tard deux mois après le paiement du subside de levée, c'est-à-dire, si les États tenaient leur promesse, deux mois après la signature. En 1667, Frédéric-Guillaume avait attendu en vain que l'Empereur s'engageât le premier ; en 1672, il osa donner l'exemple et marcher devant l'Allemagne, sans être sûr que l'Allemagne le suivrait. Et le péril était d'autant plus grand que toute ressource manquait. L'argent que promettait la Hollande était dépensé d'avance. Deux mois plus tard, le 5 juillet, Schwerin écrivait au duc de Croy ces quelques lignes qui suffisent à justifier sa conduite et qui montrent mieux que tout la témérité de l'alliance hollandaise : « Nous devons entrer en campagne dans peu de jours et s'il nous fallait d'ici là 200 thalers de plus, je ne sais où on pourrait les trouver. Mes cheveux se dressent sur ma tête quand j'y pense [1] ! »

A vrai dire, la belle hardiesse de Frédéric-Guillaume ne se soutint pas. Dès que les difficultés commencèrent, il en prit à son aise avec les stipulations les plus formelles du traité. Alors comme toujours, il n'hésita pas à tout sacrifier à l'intérêt pressant de ses États, même sa parole. Puis, quand le péril s'accrut, il en vint à trahir ses alliés, à s'entendre seul avec Louis XIV, à rechercher — nous le verrons — ses avantages futurs aux dépens de ceux qu'il abandonnait. Mais il est évident qu'en 1672 il espérait mieux et risquait plus que l'humiliation de Vossem. Eût-il même, dès la signature de l'alliance (et sa conduite pendant les mois qui suivirent autorise presque à le supposer) l'intention secrète de n'en exécuter les clauses imprudentes qu'après qu'elles auraient cessé de l'être vraiment, comment admettre qu'il fût certain de ne courir aucun risque, comment soutenir que sa décision ne rendît pas un peu plus probable la coalition européenne qui devait sauver les Provinces-Unies et mettre des bornes à l'ambition croissante de Louis XIV ?

V. — Les préparatifs de la rupture.

Plus de quatre mois s'écoulèrent entre la signature de l'alliance hollandaise et l'entrée en campagne des troupes brandebourgeoises.

1. « Wir sollen in wenig Tagen aufbrechen, und wenn unterweilen 200 Thaler erfordert werden, so ist kein Rath dazu zu finden. Die Haare stehen mir zu Berge, wenn ich daran denke. » Cité par Orlich.

Ni Louis XIV, ni Frédéric-Guillaume ne se hâtaient de rompre officiellement la paix, Louis XIV parce qu'il avait assez à faire de conquérir la Hollande, Frédéric-Guillaume parce que ses troupes n'étaient pas prêtes et qu'il n'avait pas encore d'alliés [1]. Même en juillet, à l'époque où les termes précis du traité l'eussent obligé à commencer la campagne, l'électeur, qui s'en excusait auprès de Guillaume d'Orange, ne cherchait encore qu'à gagner du temps pour ne faire marcher ses troupes que de concert avec les troupes impériales.

D'ailleurs, pendant ces quelques mois, il mit tout en œuvre pour grouper et pour enhardir les ennemis de la France et le péril croissant n'ébranla pas sa résolution. Il avait conclu le traité du 6 mai sans attendre l'arrivée imminente de Lockardt; celui-ci, qui venait de Londres par la France, où il avait pris en passant les instructions de Louis XIV, ne put que répéter, au nom de Charles II, les offres et les menaces de Saint-Géran ; il ne resta que quelques jours à Berlin et s'en retourna sans avoir rien fait [2]. Ce fut pendant son séjour que Frédéric-Guillaume apprit le départ du roi de France pour Charleroi, où l'armée de Turenne l'attendait [3]; qu'il donna l'ordre à Brandt de quitter Stockholm et à Crockow de quitter Paris [4]; et qu'il envoya le prince d'Anhalt à Vienne, pour tenter d'y obtenir l'intervention armée de l'empereur, qui pouvait seule rendre possible l'offensive brandebourgeoise [5]. Bien que Frédéric-Guillaume crût inévitable et prochaine l'entrée des Français à Cologne et qu'il regrettât les troupes qu'il y avait mises [6]; bien qu'il fût encore isolé, car les plus hardis d'entre ses voisins,

1. Même après, il n'y eut jamais guerre déclarée. Officiellement, l'état de paix subsista toujours entre le Brandebourg et la France.

2. « M. Lockart est parti aujourd'huy pour se rendre auprès de V. M[té] et en recevoir ses principales instructions pour la négotiation qu'il doit faire en Allemagne. » Croissy au roi, 24 mars 1672. *A. E.*, Angleterre, 103. Crockow annonce d'ailleurs à l'électeur, le 8 avril, le passage de Lockardt à Paris : « Der Chevalier Lockart... ist anhero kommen, um alhier alles, was seine negotiation betrifft, zu concertiren. » *U. u. A.*, XIII, 71. La lettre de recréance de Lockardt est datée du 12 mai. *A. R. P.* Rep. 63. n. 9 a.

3. Par la lettre de Crockow du 29 avril. *U. u. A.*, XIII, 77.

4. L'ordre à Brandt est du 10 mai, *U. u. A.*, XVII, 222 ; l'ordre à Crockow est de même date. *U. u. A.*, XIII, 83.

5. Instruction du 14 mai. *Ibid.*, 190.

6. Parole rapportée par Goess le 9 mai ; « Wegen der Stadt Cœlln apprehendiren I. Ch. D. die Gefahr dermassen, dass sie mir gestern sagten : sie hielten's fast vor verloren ; sie wünschten, dass sie ihre Vœlcker daraus haetten. » *U. u. A.*, XIV, 520.



le duc de Celle et le roi de Danemark, faisaient dépendre leur alliance de l'alliance impériale : il affirmait à Waldeck, à Goess, qu'il ne regrettait pas sa décision[1] ; il faisait honte à Schwerin de son peu de courage et répétait qu'il ne voulait pas du roi de France comme empereur et qu'il mourrait plutôt que d'accepter le joug[2].

Pourtant, il lui fallait reconnaître qu'il ne pourrait à lui seul défendre la liberté de l'Allemagne, si l'Allemagne ne se défendait pas elle-même. « Voilà où il en est, écrivait Goess le 27 mai : d'un côté, il se voit encore seul dans l'empire ; de l'autre, il a déjà conclu avec la Hollande[3] ». Il était donc indispensable que le prince d'Anhalt réussit à Vienne, et Frédéric-Guillaume attendit le résultat de son voyage avec une angoisse d'autant plus vive que déjà le duché de Clève était envahi. Le 1er juin, Louis XIV avait commencé quatre sièges à la fois, ceux de Büderich, d'Orsoy, de Rheinberg et de Wesel ; le 6, les quatre places étaient prises. L'électeur apprit leur capitulation dès le 10 juin[4] ; mais il savait déjà que Lobkowitz, le principal ministre de Léopold, avait accueilli son ambassadeur à bras ouverts ; que l'impératrice douairière, dont l'influence était grande à la Cour, se déclarait hautement en sa faveur ; que l'empereur lui-même semblait disposé à le secourir[5]. Il attendait d'un jour à l'autre la réponse décisive de la Cour de Vienne, quand se fit annoncer à Berlin un nouvel envoyé du roi de France, La Vauguyon.

Celui-ci, dont l'instruction avait été signée le 7 juin, le lendemain de la capitulation de Wesel, ne venait plus offrir à l'électeur de lui rendre ses places du Rhin : il avait pour unique mission de savoir si Louis XIV devait encore compter le Brandebourg au nombre de ses alliés ou le traiter en ennemi[6]. Son instruction lui recommandait d'exiger une déclaration précise, de ne point entrer

1. Voir une lettre du 11 mai, à Waldeck, citée par Strecker, *op. cit.*, 44.

2. « Ihr grosses und heroisch Gemüt superirt dennoch alles und sagten sie vergangenen Tagen zu dem Schwerin, ihn zu encouragiren, sie setzeten ihr Vertrauen auf Gott, der hætte sie aus viel schwere Sachen geholfen. » Goess, 16 mai. *U. u. A.*, XIV, 533.

3. *Ibid.*, 539.

4. Büderich, Wesel et Orsoy appartenaient à l'électeur de Brandebourg, Rheinberg à l'électeur de Cologne ; toutes quatre avaient garnison hollandaise.

5. Par les relations d'Anhalt des 26 et 29 mai, qui donnent de curieux détails sur la Cour de Vienne. *U. u. A.*, XIII, 204 sqq.

6. André de Betoulat, seigneur de Fromenteau, comte de La Vauguyon. Voir son instruction dans *Instructions aux ambassadeurs*, *Prusse*, 178 ; sa correspondance, *A. E.*, Brandebourg, 8 ; les procès-verbaux des conférences, *U. u. A.*, XIII, 85 sqq. Voir aussi, sur sa mission, Mignet, *op. cit.*, IV, partie V, section Ire.



dans la discussion des motifs ou des excuses que lui présenteraient peut-être les ministres de l'électeur pour tenter d'expliquer ou de justifier leur conduite, de les avertir seulement que le roi de France n'admettrait pas qu'un prince allemand, en violation des traités de Westphalie [1], soutînt contre lui les Hollandais, et de prendre congé, dès qu'il aurait reçu réponse, pour en venir rendre compte au roi. La Vauguyon arriva à Berlin le 15 juin, en l'absence de Frédéric-Guillaume, qui se fit attendre jusqu'au 19, sans doute avec l'espérance de recevoir dans l'intervalle la résolution de l'empereur : le 18, en effet, il apprit que le prince d'Anhalt était enfin convenu d'un traité, qui promettait au Brandebourg le secours de 12.000 impériaux [2].

Ce fut le lendemain seulement que La Vauguyon obtint sa première audience, et trois jours après, le 21 juin, qu'il eut conférence avec Schwerin et Somnitz. Il leur exposa brièvement sa commission. Mais Schwerin n'y répondit que par des plaintes, prétendit que le roi de France avait le premier violé la paix en prenant de vive force les places du duché de Clève, en particulier Emmerich, où ne se trouvait pas de garnison hollandaise, et parla même d'indemnité. La Vauguyon, selon ses ordres, ne discuta pas ; il se contenta de réclamer une réponse nette et prompte. Le 22, celle-ci fut préparée en conseil secret, et le 23 Schwerin la remit à l'ambassadeur. L'électeur, cela va sans dire, n'avouait pas l'alliance hollandaise ; il affirmait que ses négociations à Vienne n'avaient d'autre but que la paix ; qu'il était neutre et n'avait rien fait qui fût contraire à la neutralité ; il exprimait enfin l'espoir que le roi de France ne prolongerait pas la guerre et signerait bientôt une paix plus glorieuse que toutes les conquêtes. La déclaration ne contenait pas de promesse ; et La Vauguyon, sans plus insister, quitta Berlin le 24 juin.

Le 23, Frédéric-Guillaume avait signé l'alliance que venait de négocier à Vienne le prince d'Anhalt et qui prévoyait, dans un délai de deux mois, la formation d'une armée de 24.000 hommes, mi-impériale, mi-brandebourgeoise [3] ; mais il lui fallait encore dissimuler pendant ces deux mois. A vrai dire, les succès inouïs

1. Allusion au fameux § *et ut eo sincerior*, dont le sens était perpétuellement discuté entre Français et Allemands.

2. C'est Goess qui explique ainsi l'absence de Frédéric-Guillaume : « damit sie, ehe sie diesen Envoyé hœren, mit der morgigen Post vernehmen mœgen, wessen sich endlich E. K. M. gegen den Fürsten von Anhalt erklært. » *U. u. A.*, XIV, 549.

3. Mœrner, 364. Dumont, VII, 1, 201.

des armées françaises, puis la résolution désespérée des Hollandais empêchèrent d'abord Louis XIV de songer beaucoup à l'Allemagne. Le 12 juin, il avait passé le Rhin à Tollhuys ; du 12 au 22, il s'avança jusqu'aux frontières de la Hollande ; le 22 ou le 23, les Hollandais rompirent leurs digues. Ce fut alors, pendant les premiers jours de juillet, que l'orgueil de Louis XIV rendit toute paix impossible : après des pourparlers bientôt rompus, il acheva de conquérir tout le pays que les eaux ne protégeaient pas, puis il quitta la Hollande et revint à Saint-Germain [1]. Désormais la guerre allait changer de caractère ; Louis XIV ne se dissimulait point qu'il aurait grand peine à retarder l'intervention de l'Espagne et plus encore peut-être à empêcher celle de l'empereur, qui venait, en effet, de signer, le 27 juillet, avec les Provinces-Unies, comme l'électeur de Brandebourg et par son entremise, une alliance armée contre la France [2]. Bien que cette alliance et celle du 6 mai fussent restées secrètes, les armements du Brandebourg, les mouvements de troupes, qui déjà commençaient, ne laissaient guère douter des intentions de Frédéric-Guillaume. Pourtant, Louis XIV voulut en avoir une assurance plus précise ; l'électeur avait promis à La Vauguyon de renvoyer Crockow à Paris ; mais Crockow, dont l'instruction fut rédigée et signée [3], ne partit point, et ce fut La Vauguyon qui retourna à Berlin.

Il y reparut cette fois avec une instruction presque menaçante [4]. Louis XIV avait appris que les troupes concentrées à Lippstadt grossissaient tous les jours ; tous les avis d'Allemagne parlaient des liaisons du Brandebourg avec la Hollande et l'Autriche, et Brandt venait de remettre au roi de Suède un mémoire qui annonçait des intentions hostiles à l'évêque de Munster et à l'électeur de Cologne : le roi de France ne pouvait permettre que ses alliés fussent attaqués ni que des forces considérables fussent réunies si près du Rhin, à moins que l'électeur ne donnât « à Sa Majesté de telles assurances et pour elle et pour les dits princes qu'elle en demeure pleinement satisfaite ». La Vauguyon, qui était arrivé le 3 août, fut reçu le 5 par Frédéric-Guillaume et le 6 par Schwerin, Anhalt et Somnitz. Son attitude ne fut pas la même qu'en juin. Le procès-verbal de la conférence note qu'il

1. Voir Rousset, I, 354 sqq.

2. Voir Mignet, IV, 82 sqq. Elle ne fut d'ailleurs pas ratifiée et l'intervention impériale ne prit pas le caractère d'un secours aux Provinces-Unies.

3. Voir *U. u. A.*, XIII, 85.

4. *Instructions aux ambassadeurs*, *Prusse*, 186.

parlait avec chaleur, qu'il écoutait à peine les réponses, qu'il témoignait toujours un grand respect pour Son Altesse Électorale, mais qu'il ne cachait point l'irritation du roi de France et sa résolution de ne point se laisser amuser plus longtemps [1]. Quatre jours après, le 10 août, Schwerin lui remit, sous enveloppe, la réponse écrite de l'électeur, qui avait été soumise à Goess : Frédéric-Guillaume s'y plaignait que les promesses et les actes de Louis XIV ne fussent pas d'accord, que le roi eût porté la guerre dans l'empire, après s'être engagé tant de fois à y maintenir la paix ; il se plaignait aussi que l'on eût attaqué, pris et gardé ses places du duché de Clève et il espérait que le roi — disait le mémoire — « ne voudra pas différer plus longtemps la restitution de ces places et le dédommagement des pertes qui y ont esté faictes ». La Vauguyon rendit à Schwerin l'enveloppe sans l'ouvrir, se fit lire ce qu'elle contenait, déclara que la réponse ne lui donnait point satisfaction et refusa de l'accepter [2].

Il resta cependant plus d'un mois encore, assista aux préparatifs de guerre, puis au départ de l'électeur, qu'il précéda et attendit à Halberstadt, où il put examiner à son aise l'armée électorale. Mais l'ambassadeur risquait de se transformer en espion et peu à peu Frédéric-Guillaume perdait patience. Dès le 21 août, avant de quitter Potsdam, il eut grand peine à répondre sans colère aux instances de La Vauguyon, qui réclamait une déclaration plus précise que celle du 10 août. « Il se leva, dit La Vauguyon dans sa lettre du 2 septembre, et en se promenant avec moy dans son cabinet, il me dit d'un air un peu courroucé que véritablement il avait lieu d'estre surpris de la manierre dont le Roy le traittoit, qu'il trouvoit assé rude qu'après avoir pris ses villes, démoly ses places, fait sauter ses chasteaux et générallement avoir faict de ses villes des villages, Sa Majesté voulut encor l'empescher d'avoir des troupes dans ses estats ; qu'il ne jugeoit que trop bien par là que le Roy luy vouloit faire la guerre et qu'il me prenoit moy-mesme à tesmoing s'il n'avait pas suject de se plaindre, quoy qu'il ne l'eut pas encore fait ; ce qu'il pourroit néamoins à l'ave-

1. *U. u. A.*, XIII, 89.

2. Au mémoire, rédigé en français, est ajoutée la note suivante : « Diese Antwort ist dem Frantzoesischen Envoyé verschlossen insinuiret worden. Er hat aber nichts schriftliches begehret, und sie dahero wieder zurück verschlossen geschicket, auch wie Er darauf zu des H. Ober Præsidenten Hochw. Gnd. gekommen und ihm solche auf sein ansuchen vorgelesen worden, keine satisfaction darin gefunden und sie nicht annehmen wollen. » *A. R. P.* Rep. XI, Frankreich, Conv. 17. D.



nir ». Et comme La Vauguyon répondait à ses griefs par des griefs et à ses menaces par des menaces : « Il se retourna, dit l'ambassadeur, et me regarda d'un air fort enflé ; puis s'estant remis à se promener quelque pas, il me dit qu'il faisoit bien chaud dans ce cabinet et me demanda si je voulois venir dans la salle, où, après s'estre un peu rafraichy, il dit au comte de Dona de me faire voir les beautez de sa maison, lequel me conduisit dans une espèce de mesnagerie. J'y trouvay, ajoute avec dédain La Vauguyon, l'agrément proportioné à tous le reste... [1] ».

Sur ce ton, la conversation ne pouvait plus durer longtemps. Un second mémoire, remis à La Vauguyon après son audience du 21, ne le satisfit pas plus que le premier ; mais il reçut à Halberstadt une lettre du roi qui contenait un véritable ultimatum. « Les nouvelles qui continuent à assurer la marche des trouppes de l'Électeur vers le Rhin m'ont obligé, disait le roi, de faire passer une armée au-delà de cette rivière, preste à se retirer en Hollande toutes les fois que l'électeur de Brandebourg et les Princes qui luy seroient unis rappelleroient les leurs dans leurs estats plus éloignés de moy et de mes alliés [2]. » Ce fut le 8 septembre que La Vauguyon vint annoncer à Frédéric-Guillaume la marche de Turenne au-delà du Rhin. « Il comença, écrit-il dans sa lettre du 14, à me respondre d'un demy ton de voix par un : que cela étoit bien estrange, que je crus qui devoit estre suivy ; mais sans continuer, il se contenta de me dire qu'il me feroit respondre par son conseil ». La réponse, en effet, ne tarda pas, car le lendemain, 9 septembre, le commandant en chef des troupes impériales, Montecuccoli, arrivait au quartier-général d'Halberstadt et les dernières mesures étaient prises pour l'entrée en campagne. Le mémoire qui fut alors remis à La Vauguyon, tout en évitant avec soin de reconnaître l'état de guerre, était plus net et plus fier que les deux autres ; il exprimait encore la confiance que le roi ne laisserait pas Turenne s'engager plus avant dans l'empire : « Si néanmoins, ajoutait-il, le Roy persistoit dans ce dessein... Son Altesse Électorale proteste de son innocence et que Sa Majesté ne pourra jamais se justifier d'avoir faict la guerre dans l'empire à un prince qui n'a point d'autre visée que la protection de ses sujets et la conservation de la paix » [3].

1. Lettre du 2 septembre, *A. E.*, Brand., 8, en grande partie citée par Mignet, IV, 99.

2. La lettre du roi est datée de Saint-Germain, le 6 août 1672. *A. E.*

3. *A. R. P.*



Le 23 septembre, Pomponne écrivit à La Vauguyon que sa présence auprès de l'électeur était désormais inutile et l'autorisa à prendre congé. Celui-ci, d'ailleurs, se sentait depuis longtemps « aussy observé que si la guerre étoit comansée » et il avait hâte de partir [1]. Dès qu'il eut reçu ses lettres de rappel, il vint les présenter à Frédéric-Guillaume, au camp de Witzenhausen, et se retira. Il n'y eut pas de déclaration de guerre ; mais déjà les troupes impériales avaient rallié les troupes brandebourgeoises et les deux armées réunies entraient en campagne.

1. Dans la lettre du 2 septembre, citée plus haut.



CHAPITRE V

LA PAIX DE VOSSEM
ET LA COALITION CONTRE LA FRANCE

I. — La paix de Vossem.

Au mois de mai, quand Frédéric-Guillaume avait signé l'alliance hollandaise, il ne pouvait prévoir que cinq semaines suffiraient à Louis XIV pour conduire l'armée d'invasion jusqu'aux portes d'Amsterdam. Il espérait que l'empereur ne tarderait pas à se déclarer ; que le roi de Danemark et le duc de Celle suivraient l'empereur ; que les princes allemands, intimidés ou hésitants, reprendraient courage et que la coalition serait assez forte pour imposer la paix au roi de France. Après les doutes et les angoisses qui avaient précédé la résolution, il était plein d'ardeur et de confiance. Les événements ne tardèrent point à user l'une et l'autre.

Il fallut d'abord attendre, et attendre longtemps. La Cour de Vienne consentit dès le 23 juin à l'alliance que lui proposait l'électeur ; mais celle-ci ne l'obligeait pas à secourir la Hollande ; ce n'était qu'une alliance défensive, sur la base des traités de Westphalie, et les 12.000 hommes que l'empereur s'engageait à lever ne devaient combattre que pour la protection de l'empire ; un peu plus tard, l'électeur obtint que le chiffre des troupes fût porté de 12 à 16.000 hommes et que Montecuccoli les commandât ; mais la convention du 23 juillet ne changea pas le caractère du traité de juin [1]. Dans l'intervalle, on avait appris en Allemagne le passage

1. Il faut remarquer que d'après l'article 10 de l'alliance hollandaise, l'électeur aurait dû entrer en action dès le 25 juillet, deux mois après le paiement du subside de levée. Il est vrai qu'il avait, le 17 juin, envoyé Pœllnitz à La Haye pour y obtenir un délai qui lui était indispensable. Il ne pouvait agir seul.



du Rhin, l'entrée des Français à Arnheim, à Zutphen, à Doesborgh, à Utrecht, puis la résolution héroïque des Hollandais et la rupture de leurs digues. Cependant l'armée impériale ne se hâtait point. Le 25 août, Frédéric-Guillaume, qu'une crise de goutte avait pourtant retenu quinze jours à la chambre [1], était à Halberstadt, au milieu de ses troupes, tandis que les seize mille Impériaux n'avaient pas quitté la Bohême. Ce fut seulement le 9 septembre, après deux semaines encore d'attente inutile, que l'électeur vit arriver enfin, sinon les troupes, du moins leur chef, Montecuccoli ; et ce fut le 24 septembre que se fit la jonction des deux armées, à l'ouest d'Halberstadt, dans la vallée de la Leine.

Si l'empereur hésitait, les princes sur lesquels Frédéric-Guillaume avait compté se dérobaient tout à fait. Seuls en Allemagne (le Brandebourg mis à part) les alliés de la France, l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster, montraient quelque audace. Le duc de Neubourg ne songeait qu'à sauvegarder ses États et se réfugiait dans la neutralité. L'électeur palatin et l'électeur de Trèves, trop voisins de la frontière française, n'osaient bouger. L'électeur de Mayence s'était contenté de former une alliance provisoire, l'alliance de Marienburg [2], impuissante et inoffensive, et il tremblait que la moindre démarche imprudente n'attirât sur lui la vengeance de Louis XIV. L'électeur de Saxe se montrait bien intentionné, craintif et indécis. Enfin, parmi les quatre princes de la maison de Brunswick, le duc catholique de Hanovre penchait évidemment vers la France ; seul, le duc de Celle était favorable à la Hollande, mais à condition que celle-ci lui offrît des avantages effectifs, et il s'en tenait au projet d'une coalition de neutres, assez forte pour faire bonne contenance (eine unparteiische tapfere Zusammensetzung). Quand il consentit, le 22 septembre, à signer l'union de Brunswick avec l'empereur, le roi de Danemark, l'électeur de Brandebourg, le duc de Wolfenbüttel et la landgrave de Hesse-Cassel, il n'apporta qu'un appui moral aux alliés des Provinces-Unies : il ne fallait pas compter sur ses troupes.

Enfin commencèrent bientôt les désillusions d'une campagne tardive et mal préparée [3]. Lorsque Montecuccoli vint à Halber-

1. Du 3 au 17 août, avec un léger répit le 11. Voir les lettres de La Vauguyon à Pomponne des 11, 13 et 17 août. *A. E.*, Brand. 8.

2. Marienburger Provisional-Defensiv-Bündniss, signée le 10 janvier 1672 à Marienburg, près de Würtzbourg, résidence ordinaire de l'électeur de Mayence. Voir Mentz, *J.-Ph. von Schœnborn*, 165 sqq.

3. Nous n'avons pas à raconter cette campagne, mais seulement ce qu'il est



stadt, le 9 septembre, l'électeur comptait marcher droit vers l'ouest et gagner le Rhin, pour sauver Cologne et rejoindre, s'il était possible, les troupes de l'Espagne et celles du prince d'Orange[1]. Mais les instructions de Montecuccoli lui recommandaient de calmer l'ardeur de Frédéric-Guillaume, et Montecuccoli lui-même, qui savait les gênes de la politique impériale et qui disposait de forces insuffisantes, croyait indispensable d'éviter l'ennemi en se contentant de couvrir l'Allemagne ; il fit abandonner la marche vers l'ouest et les armées réunies inclinèrent au sud, par un pays pauvre, montueux et boisé, vers la vallée de la Lahn et vers Coblenz. Au lieu du combat, ce furent des marches, longues, épuisantes, sous une pluie continue, par de mauvais chemins, à travers les États de petits princes qui voyaient venir les troupes avec terreur, qui refusaient de rien leur fournir et se plaignaient à grands cris qu'on les ruinât. Le 8 octobre, péniblement, on était arrivé jusqu'à Wetzlar, sur la Lahn. Frédéric-Guillaume espérait encore franchir le Rhin par le pont de bateaux de Coblenz et marcher ensuite au nord-ouest. Mais l'électeur de Trèves venait de recevoir le marquis de Dangeau et le duc de Vitry ; il leur avait promis de ne point livrer le pont et il s'excusait en s'écriant qu'il était « aux portes de l'enfer » et qu'il fallait avoir pitié de lui[2]. D'ailleurs, à Vienne, l'empereur, de nouveau, hésitait. Le 30 août, son conseil s'inquiétait de l'audace de Frédéric-Guillaume ; il y voyait l'indice d'une intrigue calviniste, « ein calvinisch Stückl », pour forcer l'empereur à s'engager directement en faveur de la Hollande et par conséquent contre la France[3]. Le 10 septembre, Lobkowitz promettait à Grémonville que les troupes impériales n'attaqueraient point les premières et Montecuccoli recevait des instructions nouvelles qui lui ordonnaient « d'éviter autant que possible la rupture et de ne rien entreprendre qui risquât de la provoquer[4]. » Il ne s'agissait plus que de *paraître* faire la guerre.

nécessaire d'en connaître pour comprendre l'état d'esprit de Frédéric-Guillaume au début de l'année 1673. Voir Peter, *Der Krieg des Grossen Kurfürsten gegen Frankreich*, Halle, 1870.

1. La guerre n'était pas déclarée entre la France et l'Espagne, mais celle-ci fournissait des troupes auxiliaires au prince d'Orange.

2. Relation de Blumenthal, du 13 octobre 1672. *U. u. A.*, XIII, 305.

3. Procès-verbal de la séance du 30 août. *U. u. A.*, XIV, 588.

4. « Die ruptur so viel mœglich zu evitiren und nichts vorzunehmen, was dieselbe verursachen kœnnte. » Instruction du 11 septembre, citée par Grossmann, *Montecuccoli*, dans *Archiv für œsterreichische Geschichte*, 57.



Montecuccoli ne cacha point à Frédéric-Guillaume les ordres qu'il avait reçus et Frédéric-Guillaume se résigna ; par une marche qui ressemblait à une retraite, l'armée, abandonnant la route de Coblenz, gagna la Wetterau, puis la vallée du Mein, et prit position d'abord près de Francfort, sur la rive droite, ensuite près de Mayence, sur la rive gauche, dans l'angle que forment le Mein et le Rhin. A Bergen, puis à Rüsselsheim, Frédéric-Guillaume dut rester inactif pendant deux longs mois : l'électeur de Mayence, comme celui de Trèves, refusait de laisser passer les troupes au-delà du Rhin. Le 2 novembre, à Nassau sur la Lahn, un escadron brandebourgeois fut attaqué par la cavalerie de Turenne et dispersé : ce fut le premier combat de la campagne. Un mois après, le baron de Goltz essaya de surprendre le pont de bateaux que les Français avaient établi près de Neuwied, et il échoua : ce fut le second combat et le dernier. Les princes du Rhin, enhardis par les échecs des Brandebourgeois et des Impériaux, invoquaient la paix de Westphalie et réclamaient le rappel des troupes, tandis qu'une nouvelle armée française se rassemblait en Lorraine, sous le commandement de Condé. Évidemment la campagne était perdue [1]. Le 6 décembre, le conseil de guerre décida de reprendre la route du nord ; on parlait encore de gagner ainsi Cologne, de franchir le Rhin ; on parlait surtout d'attaquer et de ruiner les alliés de la France, l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster ; et Frédéric-Guillaume espérait aussi, en se rapprochant des Provinces-Unies, décider les États-Généraux à payer de nouveau les subsides. A ce moment, ses ardeurs belliqueuses se réveillent ; devant un gentilhomme que lui envoie le duc de Neubourg, à Lippstadt, au début de janvier 1673, il traite de coquins (Schelme) l'électeur de Cologne et ses conseillers, les Fürstenberg ; il déclare qu'il ne faudra point parler de paix tant que le roi de France conservera « la moindre bicoque de ses conquêtes [2]. » Mais quand les troupes furent rassemblées en Westphalie, après de nouvelles marches pénibles, ce fut Turenne qui prit l'offensive et ses habiles manœu-

1. Mignet (IV, 122) parle d'un passage du Rhin par l'armée impériale qui, dit-il, ne put subsister dans l'électorat de Trèves et fut contrainte de battre en retraite sur la rive droite. En réalité, un pont de bateaux fut établi un peu en amont de Mayence, mais ce furent seulement 2.000 cavaliers, commandés par Caprara, qui franchirent le fleuve et firent dans la direction de la Moselle une reconnaissance rapide qui n'eut pas de résultats. Voir Peter, *op. cit.*, 93 sqq.

2. Voir une lettre que Verjus écrivit le 10 janvier après une entrevue avec le duc de Neubourg. *A. E.*, Cologne, 10.



vres [1] achevèrent de jeter le désarroi parmi les alliés. Déjà, Montecuccoli, las de cette guerre sans combat, s'était fait remplacer par Bournonville ; les Impériaux et les Brandebourgeois, préoccupés presque uniquement de la question des quartiers et des subsistances, s'étaient séparés : ils ne tardèrent pas à se replier devant Turenne. Au début du mois de mars 1673, Frédéric-Guillaume était à Minden, sur la Weser ; au milieu de mars, ses troupes avaient repassé le fleuve et lui-même revenait à Halberstadt. Il y ramenait une armée sans gloire, décimée par les maladies et par les fatigues, alors qu'il en était parti, six mois avant, tout plein de l'espoir qu'il allait sauver les Provinces-Unies et imposer la paix à Louis XIV.

***

Pendant ces six mois de guerre obscure, pénible, coûteuse et vaine, on n'avait pas cessé de négocier. La marche des troupes brandebourgeoises était commencée, quand La Vauguyon vint pour la seconde fois trouver l'électeur. Après qu'il l'eût quitté et quand la rupture fut complète, ni la régence de Suède, bien qu'elle fût l'alliée de Louis XIV, ni les princes neutres, comme l'électeur de Mayence, l'évêque d'Osnabrück ou le duc de Neubourg, ne renoncèrent à l'espoir de réconcilier le Brandebourg avec la France. Le duc de Neubourg surtout s'y employa dès l'origine. Il était lié à l'électeur par l'accord perpétuel de 1666 ; leurs États étaient pour ainsi-dire mêlés ensemble et il était difficile que les uns fussent ruinés par la guerre sans que les autres eussent rien à souffrir. Le duc de Neubourg essaya de sauver les siens par une neutralité bienveillante à l'égard de Louis XIV ; mais il avait hâte que les troupes françaises fussent loin du Rhin et, quand il pressait Frédéric-Guillaume de poser les armes, c'était aussi son propre intérêt qu'il servait. A la fin de juillet, il avait eu, près de la frontière de sa seigneurie de Ravenstein, au camp de Boxtel, une entrevue avec Louis XIV ; il n'avait pas manqué d'y parler à la fois de son duché de Juliers et du duché de Clève ; le roi avait déclaré que, s'il traitait avec le Brandebourg, il agirait « en roi généreux » et dès le 2 août le duc de Neubourg s'empressa d'en avertir Frédéric-Guillaume [2].

1. Surtout la prise d'Unna et l'occupation de la « Landwehr », qui mirent à couvert l'électorat de Cologne et obligèrent l'électeur à faire retraite vers Minden.
2. Lettre du duc de Neubourg à Frédéric-Guillaume, 2 août 1672. *U. u. A.*, XIII, 188.

Puis, à la fin du mois d'août, Stratmann s'entretint à Clève avec Blaspeil [1] avant d'aller trouver l'électeur lui-même, et le 1er octobre il fut reçu par Frédéric-Guillaume à Cassel. Il précisa les intentions de Louis XIV, telles qu'elles étaient apparues au duc de Neubourg pendant l'entrevue de Boxtel. Le roi de France était disposé à traiter avec l'électeur, à lui accorder une indemnité raisonnable pour les dégâts causés par les troupes françaises dans le duché de Clève ; il s'offrait même à négocier la restitution des places fortes après la guerre, pourvu que l'électeur l'assurât qu'il n'entreprendrait rien contre la France ; mais si l'électeur se refusait à toute promesse, Louis XIV ne cachait pas qu'il restituerait les places à l'empire, afin que la diète en disposât, sans doute en faveur de l'électeur de Saxe, qui élevait de prétendus droits sur elles [2]. A ce moment, Frédéric-Guillaume était découragé déjà par les timidités de la Cour de Vienne et par le changement de plan que venaient de lui imposer ses alliés. Il écouta Stratmann, lui permit de conférer avec Schwerin et ne repoussa pas les bons offices du duc de Neubourg [3]. Le lendemain, en communiquant à ses conseillers restés à Berlin les propositions qui lui étaient faites, il avouait, déjà las de la campagne, qu'une paix serait bien désirable, si du moins on pouvait l'obtenir à des conditions honorables et sûres. Ainsi la guerre commençait à peine et déjà Frédéric-Guillaume avait hâte qu'elle finît.

Les propositions transmises par Stratmann tendaient évidemment à une négociation *particulière* entre la Cour de France et l'électeur, puisqu'il n'y était question que de conditions *particulières* à celui-ci. A vrai dire, Frédéric-Guillaume ne fit autre chose que de les écouter et lorsque Schwerin y répondit au nom de son maître, quelques heures après, il ne parla que de paix générale. C'est aussi de paix générale qu'il s'agit uniquement dans la lettre de Frédéric-Guillaume à ses conseillers. Mais il semble bien que l'électeur n'eût pas exclu tout à fait l'idée d'un accord personnel. Du moins ses conseillers le crurent-ils : dans leur réponse, le

1. *U. u. A.*, XIII, 126

2. A la mort du duc de Clève et de Juliers, l'électeur de Saxe avait été l'un des prétendants à l'héritage et il n'avait point renoncé à ses prétentions.

3. Voir le procès-verbal de l'entrevue, la lettre de Frédéric-Guillaume à ses conseillers et une autre lettre à l'empereur. *U. u. A.*, XIII, 329 sqq., 335, 280. Frédéric-Guillaume avait auprès de lui, pendant la campagne, outre le prince d'Anhalt, qui commandait les troupes, Schwerin, Blumenthal et Meinders ; mais il entretenait une correspondance régulière avec les conseillers secrets restés à Berlin, Canstein, Somnitz, Iéna et Kœppen.



11 octobre, ils supposaient que les propositions de Stratmann ne pouvaient avoir pour objet qu'une paix séparée, une promesse de neutralité ou une suspension d'armes, et ils affirmaient que les engagements pris par l'électeur, et son intérêt même, lui interdisaient soit de traiter sans ses alliés, soit de rester neutre [1]. Sans doute, Frédéric-Guillaume, en leur écrivant de nouveau, le 29 octobre, protestait qu'il n'abandonnerait pas la Hollande, ni l'empereur, et qu'il en avait enlevé tout espoir à Stratmann [2]; mais, dans la même lettre, il exposait longuement que les Impériaux avaient ordre d'éviter la rupture ; que les Hollandais semblaient vouloir éterniser la guerre et ne faisaient rien, malgré leurs promesses, pour engager dans leur parti le roi de Danemark et le duc de Celle ; que l'Angleterre et la France resserraient leur alliance ; que les électeurs du Rhin refusaient de livrer leurs ponts ; qu'à Turenne allait se joindre Condé ; enfin qu'on ne pouvait apprendre sans inquiétude les progrès des Turcs en Pologne. S'il ne concluait rien de tant de difficultés, de mécomptes et de craintes, ne pouvait-on supposer qu'il y cherchait à l'avance l'excuse d'une négociation séparée ? Et, s'il en repoussait entièrement l'idée, comment expliquer que Schwerin, qui n'avait point quitté son maître et qui le voyait chaque jour, ait rédigé, à cette fin d'octobre, une sorte de mémoire où il exposait les raisons qui devaient empêcher l'électeur d'abandonner les Provinces-Unies ou de négocier en dehors d'elles [3] ?

Cependant, l'avis unanime de ses conseillers secrets lui fit suspendre toute démarche [4], même après l'arrivée du Suédois Wangelin, qui, lui aussi, venait travailler à la paix [5]. Un moment, en novembre, il ne paraît plus songer à négocier. Il apprend que les

1. *U. u. A.*, XIII, 336. Voir aussi, p. 344, la lettre de l'électeur du 29 octobre.

2. Il semble bien, d'après le protocole du 2 octobre, qu'il ait au contraire évité de préciser ; sans parler d'autre chose que de la paix générale, il remerciait le duc de Neubourg de ses bons offices et ne décourageait pas ses efforts, qui ne pouvaient tendre qu'à une négociation séparée.

3. « Ursachen warum S. Ch. D. mit denen Generalstaaten in gemeiner Bundnüsse stehen und dieselbe nicht verlassen noch ohne dieselbe tractiren kœnnen. » *U. u. A.*, XIII, 342.

4. Il semble qu'il l'ait regretté par la suite; quand il se fut décidé à traiter et qu'il en informa ses conseillers, le 17 mars, il leur rappelait sa lettre du 29 octobre et ajoutait : « Ob wir aber dazu mit solcher Advantage ietzt werden gelangen kœnnen, als vor diesem Uns solches angeboten, daran ist wol zu zweifeln. » *Ibid.*, 418.

5. Wangelin resta auprès de l'électeur jusqu'à la fin de la campagne.

troupes françaises agissent dans le duché de Clève comme en pays conquis et traitent en rebelles ceux qui restent fidèles à leur prince ; il apprend aussi que Gravel, à Ratisbonne, cherche à reconstituer au profit de la France une sorte de ligue du Rhin ; et son ardeur contre Louis XIV se réveille. Mais l'échec du baron de Goltz, la retraite vers la Westphalie, où Montecuccoli, de nouveau, se refuse à prendre l'offensive, lui font perdre pour la dernière fois le courage et la patience. Que faire ? Telle est la question qu'il se pose avec angoisse et qu'il pose à ses conseillers [1]. Son duché de Clève est à la merci des Français ; ses troupes, abandonnées des Impériaux, ne sauraient résister à celles de Turenne et ne tiennent même point en respect l'évêque de Munster ; il ne peut les faire subsister ni hors de ses États, malgré ses voisins, ni dans son comté de Mark, épuisé déjà ; et les Hollandais, qu'il n'a point secourus, ont cessé de payer les subsides. A quoi pourrait servir sa ruine complète ? A ce moment critique, apparaît de nouveau le duc de Neubourg. Le 31 janvier, il écrit à Frédéric-Guillaume que le roi de France accepte la médiation suédoise et se montre favorable à la conclusion d'un armistice [2]. Déjà Wangelin en a fait la proposition au nom de la Suède. Le 19 février, l'électeur a pris son parti et l'annonce à ses conseillers restés à Berlin [3]. Cette fois encore, il est vrai, il ne s'agit en apparence que d'un armistice étendu à tous les alliés ; Frédéric-Guillaume n'abandonne ni les Provinces-Unies, ni l'empereur, puisqu'il écrit aussitôt à La Haye et à Vienne [4] et qu'il espère que les Hollandais et les Impériaux accepteront comme lui la suspension d'armes ; mais il n'est pas douteux qu'il soit résolu à agir, même sans eux, selon que son intérêt propre l'exigera. Dès le 20 février, sans plus attendre, il envoie aux commandants de ses troupes, Spaen et Gœtz, l'ordre de cesser les hostilités contre l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster dès que les troupes des deux princes et celles de Turenne les auront elles-mêmes suspendues [5].



1. Voir sa lettre du 4 janvier. *Ibid.*, 382.
2. Le 20 février. *U. u. A.*, XIII, 482.
3. *Ibid.*, 404.
4. *Ibid.*, 405, 430.
5. *Ibid.*, 556.



Déjà commence une négociation véritable, quoique indirecte encore, par l'intermédiaire du duc de Neubourg, ou plutôt de son ministre, Stratmann. Dès que le duc eût appris que Louis XIV acceptait les propositions du comte Tott, l'ambassadeur de Suède à Paris, c'est-à-dire l'idée d'une médiation suédoise et d'un armistice, et qu'il se montrait même disposé, sur la demande de l'électeur de Mayence, à admettre aussi comme médiateurs quelques-uns des princes allemands restés neutres, il avait envoyé ses instructions à Stratmann, qui se trouvait alors à Paris [1]. Puis, aussitôt que celui-ci fut de retour, le duc écrivit de sa main à Schwerin, le 22 février, pour lui demander si Frédéric-Guillaume consentirait à recevoir Stratmann ou préférait envoyer à sa rencontre l'un de ses ministres intimes; dans ce dernier cas, il conseillait de choisir Meinders, dont le voyage ne ferait point d'éclat et avec qui Stratmann pourrait parler en toute confiance [2]. Le 27 février, Frédéric-Guillaume, dont le quartier-général était à Sparenberg, près de Bielefeld, répondit lui-même qu'il y attendrait Stratmann [3].

Le lendemain, 28 février, l'électeur signa, après lecture en conseil, l'instruction de Pœllnitz qui partit aussitôt pour la Hollande [4] : il y expliquait les raisons qui le forçaient d'accepter l'armistice. Le 2 mars, il est vrai, tout en prévenant aussi l'empereur et en lui recommandant la paix, il affirmait encore qu'il ne se prêterait pas à un traité séparé; mais il ajoutait déjà la restriction : « aussi longtemps qu'une extrême et inéluctable nécessité ne m'y obligera point [5] ». Enfin, le 3, il informait de tout ses conseillers de Berlin; il leur répétait que l'armistice n'était pas chose faite, qu'il désirait leurs conseils et que ceux-ci arriveraient à temps pour qu'il en pût tenir compte; mais il leur posait en fin de lettre cette question, dont la forme est significative et qui entraînait la réponse après elle : « S'il est impossible d'obtenir une paix générale, s'il n'apparaît aucun moyen de rétablir les affaires et de rentrer en possession de nos terres westphaliennes,

1. Sur les objets divers de la mission de Stratmann en France, consulter *A. E.*, Cologne, 10.

2. On peut conclure de cette lettre que Meinders était déjà favorable à la politique qui aboutira, un peu plus tard, à la paix de Vossem.

3. Voir la lettre du duc à Schwerin et celle de l'électeur au duc. *U. u. A.*, XIII, 484 et 485.

4. *Ibid.*, 784.

5. « So lange nicht die æusserste unumgængliche Noth solches selbst an die Hand gibet. » *U. u. A.*, XIV, 648.



si nous devons craindre au contraire de perdre plus encore, alors vaudra-t-il mieux traiter séparément ou continuer à tout risquer [1] ? »

Ce fut dans cet état d'esprit que Frédéric-Guillaume reçut en même temps un ministre de l'évêque d'Osnabrück, Platen, et Stratmann lui-même. L'évêque d'Osnabrück venait de passer avec l'électeur deux journées entières, à Sparenberg ; il en était parti convaincu que « S. A. E. avoit d'assez bonnes intentions [2] » et il s'était entremis, comme les Suédois et le duc de Neubourg. Frédéric-Guillaume, qui voulait se servir de Stratmann, ne donna point de réponse précise à Platen ; il lui déclara seulement qu'il devait attendre l'avis de ses alliés, mais qu'il enverrait sans doute quelqu'un en France. Quant à Stratmann, il ne passa tout au plus que deux ou trois jours à Minden, où s'était transporté le quartier-général, et il en repartit avec une lettre de Frédéric-Guillaume pour Louis XIV, une *résolution* signée et une sorte d'instruction en treize articles intitulée : « Conditions sur lesquelles S. A. E. a résolu de traitter avec Sa Majesté [3]. » Les termes de la lettre ne laissent point douter que l'électeur ne désirât poser les armes, il y reconnait qu'il s'est trompé sur les intentions réelles du roi de France et il se réjouit de la bienveillance que celui-ci lui a fait témoigner : « Je n'ay pas voulu retarder, ajoute-t-il, d'en remercier très humblement Votre Majesté et de l'asseurer de mon costé d'une reconoissance qui doit asseurément correspondre à tout ce qu'il

1. Wann es unmöglich ist Universal-Tractaten zu erhalten, sich auch nichts herfürthun wird, wodurch die gemeine Sache in solchen Zustand gesetzt worden kann, dass Wir zu unseren Westphælischen Landen wieder gelangen kœnnen, und vielmehr besorgen müssten, dass Uns noch ein Mehres abgenommen werden mœchte, ob alsdann Wir lieber Particulartractaten einzugehen oder ferner alles zu hazardiren haben ? » *U. u. A.*, XIII, 410.

2. Ce sont les termes dont il se sert en racontant l'entrevue à Verjus. *A. E.*, Brunswick, 2. — Sur cette entremise de l'évêque d'Osnabrück, voir *U. u. A.*, XIII, 491 sqq., et une lettre de Verjus au roi, du 5 mars : « Le secrétaire de M. l'Évesque d'Osnabrüg arriva mercredy au soir icy et me rendit une lettre de son maistre que j'envoye à V. Mté. Il me dit ensuite que ce prince estant allé voir Mr l'électeur de Brandebourg et ayant esté retenu deux jours près de luy à Sparemberg, au lieu qu'il avoit fait estat de n'y estre qu'une heure et de retourner le mesme jour à Osnabrüg, il avoit reconnu durant ce temps-là dans cet électeur des sentimens dont V. Mté pouroit bien et avantageusement se servir pour le retirer des engagemens dont il s'estoit embarassé. » *A. E.*, Cologne, 10.

3. Je ne comprends pas pourquoi les *U. u. A.* donnent l'analyse complète de la *résolution* (XIII, 486), où il n'est question que d'armistice, et se contentent de signaler en note (*ibid.*, 487), sans rien dire de leur contenu, les 13 articles, qui me paraissent infiniment plus intéressants.



luy plaira de faire pour moy ». Dans la *résolution*, l'électeur se déclare prêt à conclure un armistice, pourvu que les conditions en soient raisonnables et justes, et à rappeler ses troupes en deçà de la Weser ; il promet d'en négocier les clauses dès qu'il aura reçu réponse de ses alliés, auxquels il a dû communiquer les propositions royales ; il assure que son armée s'abstiendra désormais de toute hostilité et ne lèvera plus de contributions dans l'évêché de Hildesheim [1], si les troupes de Turenne en font de même dans le comté de Mark [2]. Enfin, dans l'instruction, il ne s'agit plus seulement d'un armistice, mais d'une paix et même, implicitement, d'une alliance. L'électeur, il est vrai, y exprime d'abord le vœu que Louis XIV consente « à un traité universel » ; mais lui-même ne l'espère pas, puisqu'il énonce aussitôt les clauses essentielles d'un accord particulier ; il se tiendra pour satisfait si cet accord est « dressé en sorte qu'il ne luy en demeure aucun blasme ». A vrai dire aussi, la plupart des articles concernent les avantages qu'entend obtenir Frédéric-Guillaume : Louis XIV acceptera sa médiation en Hollande, en même temps que celle de la Suède ; Louis XIV lui restituera toutes ses terres « sans aucune réserve » ; Louis XIV lui accordera une indemnité « convenable » pour les dommages qu'il a subis, l'aidera à rebâtir Orsoy, obligera l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster à lui donner satisfaction. Mais Frédéric-Guillaume, tout en refusant « de s'engager à quoy que ce soit contre l'Empire » n'en promet pas moins « en eschange, de cultiver une sincère amitié avec le Roy et ses alliés et amis et de ne pas assister ses ennemys, soit directement ou indirectement » ; chose plus grave : il prie le roi d'appuyer ses réclamations auprès des États-Généraux, c'est-à-dire que non content d'abandonner ses alliés de la veille, il cherche à faire sa paix à leurs dépens ; il se flatte même d'autres avantages que le roi « luy a tousjours fait espérer pour sa Maison » et « dont il a esté parlé amplement avec M. Straetman », et nous apprenons, par une lettre de celui-ci, que cet article, où Frédéric-Guillaume ne précise pas ce qu'il désire, vise les prétentions sur la Gueldre ; enfin il se tient prêt à « continuer et observer » le traité de 1670, « pourveu qu'il plaise à Sa Majesté de payer les termes escheus », et n'est-ce point là accepter d'avance l'idée d'une alliance intime ? Malgré les exigences et les illusions de l'électeur, Stratmann emportait donc

1. L'évêché de Hildesheim appartenait à l'électeur de Cologne.

2. La lettre à Louis XIV est datée du 9 mars, *U. u. A.*, XIII, 487. Le texte complet de la résolution se trouve aux *A. E.*, Brandebourg, 9, f° 7.



d'assez amples pouvoirs, lorsqu'il partit, le 10 mars, de Minden pour Düsseldorf et, dix jours après, de Düsseldorf pour Paris [1].

Mais le temps semblait long à Frédéric-Guillaume, qui s'était compromis auprès de ses propres alliés et qui, malgré les affirmations de Stratmann, se reprenait à douter que Louis XIV lui eût fait des offres vraiment sincères. Partout sa décision, si peu définitive qu'elle fût, avait jeté l'inquiétude ou soulevé la colère. En Hollande, la première nouvelle en fut donnée, avant l'arrivée de Pœllnitz, par une lettre d'Amerongen, qui n'avait point quitté l'électeur ; on ne douta pas que l'armistice ne fût signé déjà et que Frédéric-Guillaume n'en dissimulât la conclusion : ce fut une véritable « commotion » [2]. En Autriche, où Frédéric-Guillaume envoya Crockow dès le 8 mars [3], l'émotion fut moindre, parce que la Cour de Vienne ne s'était jamais fiée à celle de Berlin et que l'empereur ne désirait pas la guerre. Mais ceux dont l'irritation fut le plus bruyante, ce furent les alliés de Louis XIV, l'électeur de Cologne, l'évêque de Munster, le duc de Hanovre [4], qui s'étaient réjouis trop tôt de voir leur puissant voisin battu et ruiné. Or, entre ses alliés qui l'accusaient de trahison et ses ennemis qui ne voulaient pas désarmer, Frédéric-Guillaume se trouvait à la merci de la France. Il avait cru que l'armistice serait aussitôt conclu : mais Turenne déclarait qu'il n'avait point d'ordres et ne cesserait les hostilités que si l'électeur promettait d'abandonner les Hollandais [5]. Tandis que Frédéric-Guillaume avait espéré une suspension d'armes immédiate, suivie d'une négociation qu'il eût toujours pu terminer, prolonger ou rompre, il lui fallait donc négocier d'abord et donner des gages, pour obtenir que l'armée de Turenne s'arrêtât.

Au moins espérait-il que les pourparlers s'engageraient vite. Il avait reçu l'avis motivé de ses conseillers de Berlin. Deux d'entre eux, Iéna et Kœppen, admettaient qu'une négociation séparée fût inévitable ; les deux autres, Canstein et Somnitz, persistaient à

1. Voir une lettre du duc de Neubourg à l'électeur, en date du 21 mars, *U. u. A.*, XIII, 488. Stratmann avait été retenu quelques jours à Düsseldorf par un accès de fièvre.

2. Expression de Goess, dans sa lettre du 6 mars, d'après Amerongen. *Ibid.*, XIV, 658.

3. C'est la date de son instruction. *Ibid.*, XIII, 535.

4. Le duc de Hanovre avait signé, le 10 décembre 1672, un traité par lequel il s'engageait à armer 10.000 hommes contre ceux qui troubleraient la paix dans les cercles de Westphalie et de Basse-Saxe.

5. Turenne le déclara à Wangelin et à Platen.



la désapprouver ; mais Frédéric-Guillaume, qui voyait de près les choses, ne se laissait pas persuader par leurs objections toutes morales. Dans sa réponse, le 17 mars [1], il expose de façon précise ses intentions et ses raisons. Il affirme qu'il n'a pas changé d'idées ; qu'il voudrait, autant que jamais, arrêter les progrès de la puissance française et sauver les Provinces-Unies ; il affirme aussi qu'il ne prendra point d'engagement contre la Hollande et ne perdra pas de vue l'intérêt de l'empire ; mais les faits sont là, qui ne lui laissent plus la liberté de choisir. La situation de ses troupes est désespérée, et c'est bien le point essentiel ; tout leur manque, les quartiers et l'argent ; comment les fera-il subsister jusqu'à la paix ? Ni l'empereur, ni l'Espagne ne veulent agir ; que doit-il en attendre dans l'avenir, il ne sait ; mais leurs résolutions, en tout cas, viendraient trop tard. Outre le duché de Clève et le comté de Mark, conquis et ruinés, il ne peut douter que le comté de Ravensberg et la principauté de Minden ne soient bientôt perdus à leur tour ; qui sait même si les places fortes, Lippstadt, Sparenberg, Minden, pourront se défendre longtemps ? Les États-Généraux n'ont pas rempli leurs promesses, puisqu'ils n'ont rien fait pour gagner le duc de Celle, le duc de Wolfenbüttel et le roi de Danemark et qu'ils ne paient plus les subsides [2]. Quant à l'empire, il n'est que trop clair qu'il ne faut rien en attendre, même pas une neutralité sincère. Tout cela, Somnitz et Canstein l'avouent eux-mêmes et Frédéric-Guillaume ne fait qu'en tirer la conclusion : n'est-ce point cette « nécessité inéluctable » dont il parlait dès le 2 mars à l'empereur ?

Or, plus il était convaincu qu'il lui devenait indispensable de négocier et de conclure vite, plus il s'inquiétait de ne pas savoir si la France y consentirait. Le 23 mars, il écrit au duc de Neubourg et cherche à stimuler son zèle en lui faisant croire qu'il va peut-être changer de résolution. Mais comment l'aurait-il pu ? Son armée était déjà en pleine retraite et Goess s'efforçait en vain d'en retarder la marche [3]. Le 26 mars, il vient d'apprendre que les États-Généraux, à la seule nouvelle qu'il n'a point repoussé les proposi-

1. *U. u. A.*, XIII, 415.

2. Sur ce point, les affirmations de l'électeur sont d'ailleurs très discutables. Ses ministres eux-mêmes reconnaissaient que les États-Généraux n'avaient point fait de promesses écrites et formelles au sujet des alliances projetées ; et s'ils avaient cessé de payer les subsides, c'était parce que l'électeur ne leur avait pas porté directement secours, comme il s'y était d'abord engagé.

3. Voir le protocole d'une conférence, à Homburg, entre Goess, Schwerin et Meinders. *U. u. A.*, XIV, 656, note.



tions d'armistice, arrêtent le paiement d'un mois des subsides, qu'ils étaient sur le point d'acquitter, alors qu'ils en doivent déjà cinq mois entiers. N'est-ce point assez pour justifier sa décision ? Elle semble bien prise, cette fois, car il l'écrit de sa main pour l'envoyer à Berlin. Il en répète les raisons convaincantes et il affirme qu'il ne craint pas que le monde entier voie et juge ses actes [1]. Ce qui l'attendrait, s'il ne traitait pas, ce serait la ruine complète de ses États, la perte de ses places fortes, puis, un peu plus tard, la paix quand même, mais une paix honteuse. Que ses alliés lui donnent autre chose que des espérances et peut-être pourra-t-il mieux faire. « D'ailleurs, affirme-t-il, Sa Majesté Impériale et les États peuvent être assûrés que je n'abandonnerai point la cause commune ; mais il faut bien qu'ils m'accordent le temps et les moyens de prouver avec moins de risques mon attachement au bon parti. Car ma ruine ne serait profitable à personne. » Frédéric-Guillaume s'apprête donc à abandonner ses alliés ; mais il faut considérer qu'il les en prévient à l'avance et qu'il n'a pas tout à fait tort quand il les accuse, l'empereur surtout, d'en être responsables presque autant que lui. Si son attitude n'a rien d'héroïque, il est difficile d'admettre qu'elle ne soit pas sincère. Pour cet esprit positif, qui voit les choses comme elles sont et ne se paie ni de chimères ni de mots, l'argument irréfutable était bien celui qu'il donnait : « Ma ruine ne serait profitable à personne. »

Cependant, ni le roi de France, qui pouvait à bon droit se défier de Frédéric-Guillaume, ni Turenne, qui venait de remporter en quelques semaines et sans même risquer un combat des succès décisifs, ne se hâtaient de calmer ses inquiétudes. Le 17 mars, Louis XIV fit remettre au comte Tott un mémoire qui répondait aux propositions d'armistice [2]. Il ne manquait pas d'y rappeler qu'il avait lui-même, quelques mois plus tôt, offert l'armistice et que l'électeur l'avait alors refusé : n'était-ce point un signe certain que le mauvais état de ses affaires le déterminait seul à changer de conduite ? Néanmoins le roi consentirait encore, pour faciliter la paix, à suspendre les hostilités pendant quelques semaines, jusqu'au dernier jour d'avril ; il renouvelait l'offre d'admettre comme médiateurs, outre l'électeur de Mayence [3], tous les

1. *U. u. A.*, XIII, 419.
2. Texte : *A. E.*, Brand., 9, f° 10. Analyse : *U. u. A.*, XIV, 667, note.
3. Ce n'était plus Philippe de Schœnborn, qui venait de mourir le 12 février, mais son successeur, Lothaire-Henri de Metternich.



princes de l'empire qui ne s'étaient pas joints à ses ennemis ; il s'engagerait même à rendre au Brandebourg, après la paix générale, les villes du duché de Clève. Mais, comme il ne pouvait plus croire aux bons sentiments de l'électeur, il exigeait de lui des garanties : d'abord, qu'il promît de vivre en bonne intelligence avec les alliés de la France dans l'empire ; puis, qu'il renonçât formellement à son traité d'alliance avec la Hollande et qu'il s'obligeât « à n'en faire aucun avec aucun prince durant la présente guerre qui pust estre suspect à Sa Majesté » ; enfin, qu'après la retraite de ses troupes à l'est de la Weser, il remît en dépôt la ville de Lippstadt à l'un des alliés du roi, pour la reprendre dès qu'un traité serait signé ; mais — et le roi ne se souciait même pas de dissimuler sa défiance — si l'électeur, ajoutait le mémoire, « ne se servoit de la suspension d'armes que pour se mettre en estat de recommancer la guerre, alors S. M[té] prétend que le prince à qui ladite place de Lipstadt auroit esté confiée s'obligeast de la remettre entre les mains de M. l'électeur de Cologne et de M. l'Évesque de Münster ». En même temps, le 19 mars, Louis XIV faisait expédier à Verjus, qui se trouvait à Cologne, une instruction et un plein pouvoir pour traiter de l'armistice et de la paix [1]. Mais l'instruction n'était guère qu'un commentaire de la déclaration du 17 mars, qui d'ailleurs y était jointe ; elle ordonnait de plus à Verjus de se rendre d'abord auprès de Turenne, dont il devrait prendre toujours les conseils et les ordres, et lui recommandait d'agir en parfait accord avec les alliés de la France, l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster ; enfin, elle semblait le mettre à nouveau sous la direction du prince Guillaume, qui comptait à ce moment parmi les ennemis les plus vindicatifs du Brandebourg : « Surtout, enjoignait-elle à Verjus (et c'en était la dernière phrase), il prendra les avis et agira avec une exacte participation avec M. le prince Guillaume de Fürstenberg, en qui il connoit que Sa Majesté a une entière confiance [2] ».

En somme, bien que Louis XIV ne voulût pas repousser l'inter-

1. On trouvera l'instruction et le plein pouvoir dans *Instructions aux ambassadeurs, Prusse*, 197.

2. Pomponne prévint Fürstenberg le jour même (19 mars) et il ajoutait : « Vous aurez, Monsieur, entre les mains une grande occasion de mériter non seulement de l'Empire en luy donnant la paix, mais on peut dire qu'en privant la Hollande de l'appuy qu'elle s'estoit promis de l'Allemagne, vous l'obligerez à accepter des conditions justes et équitables pour le Roy et pour ses alliés. » *A. E.*, Cologne, 10.



vention de la Suède, il s'y prêtait d'assez mauvaise grâce et il faut avouer que l'électeur de Brandebourg n'avait rien fait pour mériter mieux : ce qui surprend, ce ne sont point les exigences du roi de France, ce sont plutôt les illusions de Frédéric-Guillaume. Celles-ci n'allaient point tarder à se dissiper. D'abord, les résolutions de Louis XIV n'eurent aucun résultat pratique. Verjus reçut le 25 mars l'instruction du 19[1] et fit ses préparatifs de départ pour se rendre à Soest, où se trouvait le quartier-général de Turenne ; mais il apprit qu'il n'y avait là personne qui pût négocier au nom de l'électeur et que les dispositions de celui-ci paraissaient entièrement changées[2]. Il hésita, écrivit à Pomponne, se décida presque à retarder son voyage, puis se ravisa et partit le 27 mars : d'ailleurs, il n'y avait à Soest, ainsi qu'il l'avait prévu, aucun ministre de Brandebourg, et Verjus n'y put rien faire.

C'est à ce moment, à Potsdam, où il revint le 1er avril, que Frédéric-Guillaume eut connaissance de la déclaration du 17 mars[3]. Elle le blessa, l'irrita et faillit tout compromettre. Le 3 avril, il la communiqua à Schwerin, et les termes de sa lettre laissent voir sa colère toute vive : « La relation de Romswinckel, écrit-il, vous montrera ce qui s'est passé au sujet de l'armistice et quelles prétentions injurieuses élève la France, par exemple, que Lippstadt reste entre les mains d'un autre prince jusqu'à la paix et que je renonce à toute alliance ; ce sont là des choses auxquelles jamais je ne consentirai[4] ». Puis, presque en même temps, il apprit que l'évêque de Munster, alors que les hostilités semblaient finies, venait tout-à-coup de recommencer la campagne. Cette fois, Frédéric-Guillaume ne se contient plus : « Si l'on me traite ainsi, écrit-il à Schwerin le 7 avril, il faudra bien que je prenne une autre résolution, car je ne me laisserai pas insulter par un prêtre :

1. Il en accuse réception le 26 (*A. E.*, Brunswick, 2), et le duc de Neubourg, dans une lettre à Frédéric-Guillaume, datée du 28, parle des instructions apportées à Verjus par un courrier trois jours avant, *erst vor drei Tagen*. *U. u. A.*, XIII, 489.

2. « Vous aurez veu .. que les bonnes dispositions de Mr l'Élr de Brandebourg avoient paru à Mr l'Ev. d'Osnabrug entièrement changées. » Lettre déjà citée du 26 mars.

3. Elle lui fut annoncée de Hollande, par Romswinckel, avant que le comte Tott eût eu le temps de la transmettre à Wangelin.

4. « ... Was fur grobe anmuttungen von Franckreich angebracht sein, das nemlich die Lipstadt in eines anderen hande so lange verbleiben solte, item das ich mich aller allianцen begeben solte, welches dinge seyn, die ich in ewigkeitt nicht eingehen werde. » *U. u. A.*, XVIII, 791.



mieux vaudra jouer le tout pour le tout [1] ». Aussi, pendant quelques jours, l'ambassadeur impérial, Goess, remarque-t-il que les dispositions de l'électeur semblent plus hostiles à la France. Mais il ne faut pas s'y tromper : la colère de Frédéric-Guillaume tombera vite et les circonstances qui lui ont dicté son attitude n'auront point changé dans l'intervalle. Au début d'avril, comme à la fin de mars, il suffira que la France atténue ses exigences pour que la paix soit bientôt conclue.

La correspondance de Frédéric-Guillaume pendant la semaine qui suivit le 7 avril est là pour le prouver. Dès le 10, il écrivit à l'empereur et sans doute il attachait à sa lettre quelque importance, car il la fit lire avant de l'expédier devant tous ses conseillers réunis [2] ; or, elle n'indique pas qu'il ait changé d'intention. Il y affirme — et déjà ce n'était plus vrai — que bien loin de négocier quelque traité séparé, il ne sait même pas ce qu'il adviendra de l'armistice ; mais il ajoute que personne ne pourra lui faire un crime d'éviter une ruine complète et de sauver ses États comme il le pourra. A l'évêque d'Osnabrück, au duc de Neubourg, à Wangelin, il ne cache point son dépit et sa colère [3]. « Vous pourrez dire à Wangelin, écrit-il à Schwerin le 12 avril, que jamais je ne concluerai un armistice à des conditions honteuses comme celles-là [4] ». Mais le même jour, dans une seconde lettre, il laisse échapper cet aveu : « Il me tarde de savoir ce que l'estafette de Turenne apportera [5] ».

Enfin, le 14 avril au soir, vint une lettre que Verjus avait écrite à Wangelin et que celui-ci s'empressa de communiquer à Schwerin. Verjus annonçait qu'il avait reçu pouvoir de négocier et de conclure un armistice et qu'il attendait les envoyés de l'électeur, soit à Soest, soit dans quelque ville neutre, comme Neuenhaus, la résidence de l'évêque de Paderborn. En l'absence de Frédéric-Guillaume, qui n'avait pas quitté Potsdam, Schwerin réunit aussitôt le conseil. Si l'on en juge par le protocole, les conseillers secrets se partagèrent. Schwerin, Somnitz, Blumenthal rappelèrent

1. « ... Werde ich eine andere resolution fassen müssen, den von keinem Pfaffen will ich mich feckssiren lassen, und lieber alles fur alles dran setzen. » *Ibid.*, 792.

2. Le prince électoral assista même à la séance. *U. u. A.*, XIII, 434.

3. *U. u. A.*, XIII, 497 et 490.

4. « Ihr kunnet dem Wangelin sagen, das ich keines weges auff solche schimpfliche ahrdt ein Armistitium ingehen werde. » *U. u. A.*, XVIII, 792.

5. « Mich verlangt was der Trompeter von Turene wirdt gebracht haben. *Ibid.*, 793.



que les conditions du roi de France, telles que les formulait la déclaration du 17 mars, étaient inacceptables et injurieuses : mieux valait peut-être attendre encore. Mais Kœppen pensait que l'électeur pouvait, sans se compromettre, écouter les propositions qui lui seraient faites. Jéna jugeait qu'il y aurait tout avantage à se tirer d'embarras au moyen d'un armistice, qui ne ferait de tort à personne [1]. Enfin Meinders insista. Quel danger y avait-il à envoyer un ambassadeur dans une ville neutre et à parlementer ? Tous les alliés ne le faisaient-ils pas plus ou moins ? Et devait-on croire que le roi de France s'en tiendrait aux conditions du 17 mars, qui étaient déjà vieilles d'un mois, et que lui avaient imposées alors ses alliés allemands, l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster. Ce fut l'avis de Meinders qui l'emporta, car le conseil décida d'envoyer à Neuenhaus Ledebur et Heyden [2].

L'instruction de Ledebur et de Heyden porte la date du 18 avril, mais les deux envoyés n'arrivèrent à Neuenhaus que le 3 mai, et déjà leur voyage était devenu inutile [3]. Louis XIV, ainsi que l'espérait Meinders, n'avait point tardé à tempérer ses prétentions. Avant le 17 mars, l'armistice ne lui était proposé que par l'ambassadeur de Suède et par l'évêque d'Osnabrück ; il n'avait encore aucune preuve de la sincérité de Frédéric-Guillaume, aucune raison de sacrifier, si peu que ce fût, l'intérêt de ses alliés aux vœux d'un ennemi qui ne pouvait plus se défendre. Mais, à la fin du mois [4], Stratmann apporta à Saint-Germain, avec la lettre de Frédéric-Guillaume, la résolution du 10 mars et l'offre précise de

1. « Mit einem unpraejudicierlichen Armistitium. » Protocoles inédits.

2. Voir les pièces relatives à la mission de Ledebur et de Heyden (*A. R. P.*, Rep. 63, 25-26). Elles débutent par la minute d'une lettre par laquelle les conseillers secrets informent l'électeur qu'ils se sont réunis le matin même pour discuter la lettre de Verjus et qu'ils sont d'avis d'envoyer à Neuenhaus Ledebur et Heyden. La lettre ne porte pas de date; mais nous savons que le conseil se réunit le 15 avril (protocoles inédits) et c'est le 16 que Frédéric-Guillaume, après l'avoir reçue, signe à Potsdam le rescrit préparé pour Ledebur.

3. L'instruction de Ledebur et de Heyden montre que l'électeur avait besoin d'un armistice immédiat; il les charge d'obtenir que les hostilités soient interrompues aussitôt, même sans attendre que les ratifications de l'armistice puissent être échangées. Ledebur et Heyden allèrent deux fois à Neuenhaus, le 3, puis le 11 mai; ils y virent alors Verjus, mais celui-ci leur apprit que la négociation était sans doute terminée à Berlin, par l'intermédiaire de Stratmann. L'électeur ne les rappela que le 16 mai.

4. Voir une lettre de Stratmann à Schwerin, datée de St-Germain, 6 avril 1673. *A. R. P.*, Rep. 63, 19c. On peut s'étonner que cette lettre, qui donne tout le détail de la négociation de Stratmann, soit à peine indiquée dans une note des *U. u. A.*, XIII, 489.



la paix. Il fit part aussitôt à Pomponne, qui en rendit compte au roi, des conditions que l'électeur désirait obtenir ; et malgré ce que celles-ci avaient d'excessif, les ministres de Louis XIV ne doutèrent point que la paix ne fût prochaine, car, dès le 1er avril, Louvois écrivit à Turenne qu'elle allait être vraisemblablement conclue dans la semaine[1].

Il ne se trompait que de quelques jours. Le lundi 3 avril, Stratmann fut reçu par le roi; puis le conseil se réunit, délibéra sur les conditions proposées et Pomponne put transmettre à l'envoyé les contre-propositions royales. Dès l'abord, Louis XIV laissait voir son désir de conclure : il consentait à rendre à l'électeur tous ses territoires, sauf Wesel et Rees, qu'il conservait jusqu'à la paix générale ; il acceptait la médiation électorale ; il promettait à l'électeur de le protéger, s'il était attaqué ou inquiété par ses anciens alliés ; il s'engageait à ne point signer la paix avec les Provinces-Unies avant que celles-ci n'eussent entièrement satisfait Frédéric-Guillaume ; il ne refusait même pas de payer les subsides promis en 1670, si le traité qui les stipulait était remis en vigueur. Mais il ne voulait point donner d'argent à l'électeur pour les dommages et les pertes qu'avait subis le pays de Clève, soit pendant, soit avant la guerre; et ce fut cette question du « dédommagement » qui arrêta tout.

Stratmann eut une seconde audience le mardi 4 avril, puis de longues conférences avec Louvois et Pomponne ; il s'attacha à dissiper toute méfiance ; il s'offrit même à signer, bien qu'il n'eût pas de pouvoir écrit ; mais, le 6 avril, le roi, au lieu d'étendre ses concessions, fit préparer par son conseil un projet en forme, qui aggravait ses exigences. Louis XIV y demandait le retrait des troupes brandebourgeoises à l'est de la Weser, la renonciation

1. « Le Roy a entendu la lecture de ce dont est chargé le sieur Stratman. Il y a apparence que dans toute la semaine où nous allons entrer l'on signera avec luy et qu'ainsy l'on aura le plaisir de finir entièrement les affaires du costé de l'Allemagne, n'y ayant pas d'aparance que personne veuille se mesler des affaires des Hollandais, du moment que M. de Brandebourg n'en sera plus. » Lettre citée par Grimoard, II, 227; et par Depping, *Geschichte des Krieges der Münsterer und Cœlner im Bündnisse mit Frankreich gegen Holland*, 277. Il n'est pas douteux que Louvois prit une part active à la négociation : Stratmann parle des conférences qu'il eut avec lui. On peut supposer qu'il jugea nécessaire de rendre libres les troupes de Turenne, d'ailleurs fatiguées par une campagne d'hiver, au moment où l'on préparait le siège de Maëstricht et où l'on prévoyait un retour offensif de l'empereur. Notons aussi qu'au mois de juin Louvois se mit en frais d'amabilité à l'égard de Meinders et travailla, de concert avec Pomponne, à l'achèvement du traité de Vossem.



formelle à l'alliance hollandaise et surtout une clause nouvelle que Stratmann n'avait pu prévoir : celle-ci réservait les obligations de l'électeur à l'égard de l'empire, mais déclarait que Louis XIV ne serait point considéré comme agresseur s'il était forcé d'envoyer ses troupes au-delà du Rhin contre un prince, quel qu'il fût, qui tenterait de secourir ses ennemis [1]. Stratmann écrivit en hâte à l'électeur le 6, dans la soirée, mais il n'était guère possible qu'il attendît la réponse et, d'autre part, il ne voulait pas quitter la Cour sans avoir rien conclu. A vrai dire, il put obtenir quelques adoucissements aux conditions dernières : c'est ainsi que Pomponne n'exigea plus une renonciation formelle à l'alliance hollandaise, mais seulement la promesse que l'électeur ne donnerait aucune assistance aux ennemis du roi. Puis Stratmann, en cédant, résolvait du même coup la difficulté qui l'avait arrêté tout d'abord, celle du « dédommagement. » Pomponne lui fit en effet comprendre que le roi, dans ce cas, accorderait un subside [2]. Stratmann prit enfin sur lui de conclure, en s'écartant quelque peu des instructions de l'électeur, et il signa, le 11 avril, *sub spe rati*, un traité provisoire qu'il se chargea de porter à Berlin [3].

A ce moment, une paix générale ne paraissait plus invraisemblable. La Suède avait obtenu de Louis XIV, de Charles II d'Angleterre, des États-Généraux et de l'empereur qu'ils consentissent à négocier ; un congrès allait s'ouvrir à Cologne et, le 18 avril, le roi de France avait signé les instructions de ses plénipotentiaires, le duc de Chaulnes, Barillon et Courtin. En même temps se répandait la nouvelle que l'accommodement du Brandebourg était chose faite ; Stratmann, disait-on, le rapportait de Paris ; et le 26 avril, le comte de Soissons et le comte de Guiche, qui arrivaient de Saint-Germain, parlaient publiquement à Soest du traité

1. Remarquons que cet article, qui s'appuyait sur la fameuse clause de la paix de Westphalie, *et ut eo sincerior*, condamnait l'intervention même de l'électeur en faveur de la Hollande ; en l'acceptant, Frédéric-Guillaume semblait se donner tort à lui-même. Pourtant, dans sa réponse à Stratmann, datée du 18 avril, et que Stratmann d'ailleurs n'eut pas le temps de recevoir, il n'y fit aucune objection.

2. « Si S. A. E. vouloit aggreer tout cela, je me promets que le Roy lui accorderoit la somme que V. Excellence m'a insinuée de la part de S. A. E., de la sorte qu'on luy en payeroit tout incontinent cent mille escus et pour le reste cent mille livres chaque année jusques à ce que tout seroit payé. » Lettre de Stratmann, du 6 avril. A vrai dire le traité provisoire ne parle pas du subside.

3. Mignet donne l'analyse très complète du traité provisoire du 11 avril, *op. cit.*, IV, 134. L'original est aux *A. E.*



brandebourgeois. Celui-ci, à vrai dire, ne rencontrait pas une approbation unanime ; le prince Guillaume et son frère, l'évêque de Strasbourg, s'en montraient inquiets et irrités [1] ; l'électeur de Cologne, avant même d'en connaître les clauses, protestait déjà contre lui, et ce n'étaient, parmi les alliés de la France, que cris et que plaintes. Mais ces plaintes ne pouvaient que réjouir Frédéric-Guillaume et préparer les voies au médiateur.

Stratmann n'arriva que le 3 mai à Potsdam, où l'électeur le reçut aussitôt. Nous savons comment celui-ci avait accueilli tout d'abord les conditions que lui imposait Louis XIV. Le 18 avril, en effet, il répondit à la lettre de Stratmann qui les lui avait annoncées [2], et, pour enlever au roi toute défiance, il joignit à sa réponse un plein pouvoir de conclure. Sans doute, il ne se déclarait pas satisfait et n'autorisait pas Stratmann à céder sur tous les points : il insistait encore, longuement, sur la question de l'indemnité ; il précisait ses prétentions à l'égard des États et voulait que le fort de Schenck y fût nominativement compris ; mais il acceptait à peu près les autres clauses et consentait même à ne plus parler de la Gueldre, sous la condition toutefois que la restitution des territoires hollandais fût complète et que rien n'en fût cédé ni à l'électeur de Cologne ni à l'évêque de Munster. Une seule différence essentielle apparaît alors entre ce qu'il eût voulu faire et ce que Stratmann avait fait [3]. Frédéric-Guillaume eût désiré que le traité de paix parlât uniquement de restitution et de subsides et que les obligations qu'il devrait contracter lui-même fussent introduites un peu plus tard, après avoir été discutées à loisir, dans un traité ultérieur, qui stipulerait l'accession du Brandebourg à l'alliance conclue entre la France et la Suède [4].

D'ailleurs, entre le 18 avril et le 3 mai, l'électeur avait eu le

1. Voir leurs lettres à Pomponne, *A. E.*, Brand., 9. Si l'on se reporte à la lettre de Pomponne à Fürstenberg, citée plus haut, et qui semblait remettre la négociation entre les mains du prince Guillaume, on pensera que l'irritation de celui-ci n'était pas injustifiée.

2. Cette lettre (*A. R. P.*, Rep. 63, 19c) ne fut point reçue par Stratmann, qui avait quitté Paris dès le 13.

3. A ce moment, tout était déjà terminé à Paris, où Stratmann avait signé le 11.

4. Après avoir parlé de l'indemnité qu'il réclame, Frédéric-Guillaume ajoute, dans sa lettre du 18 avril : « Die Conditiones so I. M. begehret wan sie die benandte Sum erlegen solten, gehœren nicht hieher, sondern zu dem Accessionstractat zu dem Fœdere, so I. M. mit Schweden getroffen, wovon wir nicht ungeneiget und desfals unsern Abgesandten den wir ehestes zu I. M. zu schicken gesonnen, instruiren wollen. »



temps de réfléchir encore, et, en fait, dès que Stratmann lui eût présenté le texte du traité provisoire, il accepta de le ratifier [1]. Pourtant sa décision resta quelques jours secrète et il est curieux de voir comment il employa tout une semaine à préparer en apparence, avec son conseil, une résolution qui était prise, mais que la plupart de ses conseillers intimes ignoraient. Le 3, il leur écrivit, de Potsdam, pour leur annoncer l'arrivée de Stratmann et les propositions de paix de Louis XIV [2]; il les priait de lui dire s'ils approuvaient qu'il traitât avec la France pour rentrer en possession de ce qu'il avait perdu pendant la guerre et il insistait sur cette triple idée qu'une paix immédiate pouvait seule sauver Lippstadt, alléger les charges écrasantes de ses sujets et garantir ses États contre les prétentions trop claires de l'évêque de Munster et de l'électeur de Cologne. Schwerin, qui en avait lui-même rédigé la minute, porta la lettre de Frédéric-Guillaume à Berlin et la communiqua le 5 à ses collègues. Le 7, Canstein et Somnitz, puis Kœppen et Iéna lui remirent leur avis motivé [3]. Les deux premiers restaient convaincus que l'électeur n'avait pas le droit de signer une paix particulière et que celle-ci serait funeste à son parti; les deux autres approuvaient au contraire la négociation. D'ailleurs le 8 mai, à 7 h. du matin, Frédéric-Guillaume, qui était venu à Berlin l'avant-veille, y réunit son conseil [4]. Schwerin, qui parla le premier, déclara qu'à son avis l'électeur n'avait pas les moyens de continuer la guerre; la Hollande ne pouvait l'aider, puisqu'elle avait assez à faire de se défendre elle-même; les États d'empire refusaient les passages et les quartiers; puis, croyait-on sérieusement que si la Hollande trouvait son avantage dans une paix séparée, elle hésiterait à la conclure par considération pour

1. Stratmann écrit à Louvois, de Potsdam, le 4 mai : « Ensuite de celle que je vous escrivis hyer de Berlin par l'ordinaire, j'envoye mon valet de chambre en poste pour vous dire que Son Alt. Élect. a aggréé et ratifié les articles que j'ay eu l'honneur de signer avec vous en son nom sub spe rati... » Or, Stratmann date toujours selon le nouveau style. D'ailleurs nous avons la réponse de Louvois, datée de Lille, 14 mai (*U. u. A.*, XIII, 511) : « J'ay receu la lettre que Vous avez pris la peine de m'escrire le 4 de ce mois de Potsdam, par laquelle j'ay appris avec beaucoup de plaisir la réussite de Vostre négociation. » Voir la lettre de Stratmann, *A. E.*, Brand., 9.

2. Il leur disait d'ailleurs simplement, sans détails, que Louis XIV se montrait disposé à la paix.

3. Voir la lettre de l'électeur et les réponses de ses conseillers, *U. u. A.*, XIII, 498 et 500, note.

4. Voir une lettre de Goess du 8 mai : « Weilen heut um 7 Uhren Frühe geheime Rath angesagt. » *U. u. A.*, XIV, 679.



l'électeur? Le vieux Somnitz resta fidèle à la rigidité de ses principes : il ne croyait pas qu'une paix séparée pût apporter au Brandebourg ni honneur, ni sécurité, et il adjurait l'électeur de songer à sa gloire. Iéna, qui s'en référa à son vote écrit, Brandt, Meinders, se rallièrent à l'avis de Schwerin. Quant à Frédéric-Guillaume, il répéta ce qu'il avait dit tant de fois : il regrettait la nécessité qui l'obligeait à se séparer de ses alliés; mais les Impériaux n'avaient pas voulu combattre; les Hollandais ne payaient point les subsides; ses terres et ses sujets étaient ruinés; Lippstadt, Minden étaient sur le point de capituler à leur tour. Ne lui fallait-il pas sauver ses États? C'était à eux et à ses héritiers qu'il devait désormais penser avant tout [1].

Il va sans dire que les ennemis de la France ne restaient pas inactifs. Dès le 4 mai, Pœllnitz accourait à Potsdam et cherchait à y ressaisir l'influence qui lui échappait [2]; le prince d'Anhalt s'entendait avec Goess : celui-ci accompagnait l'électeur à Berlin; le matin du 8 mai, avant la séance du conseil, c'est-à-dire avant 7 h., il l'entretenait longuement en présence de Schwerin et cherchait à lui faire craindre une évolution de la Suède, qui, disait-on, négociait un traité d'alliance à La Haye [3]. Mais Frédéric-Guillaume ne s'en inquiétait guère et se préoccupait seulement d'amener peu à peu ses ministres à accepter et à approuver la paix. Dans la journée du 8, il parla de nouvelles lettres, que venait de recevoir Stratmann, et qui apportaient, disait-il, des conditions nouvelles [4]. Il réunit pour la seconde fois son conseil, le 9. Le roi de France, y déclara-t-il, promettait de restituer tout ce qu'il avait conquis pendant la guerre, en se réservant seulement, jusqu'à la paix générale, les deux places de Wezel et de Rees, où il s'engageait même à ne plus lever de contributions; il promettait aussi de payer exactement

1. Protocoles inédits du conseil secret. — Le vote écrit de Kœppen porte en tête la mention : « Abgelesen in Consilio den 28 April (8 mai) » et, à la suite, les noms de ceux qui assistèrent au conseil : « Schwerin, Canstein, Somnitz, Blumenthal, Iéna, Bonin, Meinders. » Le conseil du 8 mai, comme on le voit, ne discuta qu'une question de principe : négocierait-on une paix séparée?

2. Voir une lettre de Goess du 5 mai : « Der von Pöllnitz hat mich gestern heimgesucht; er kame von Potsdam, allwo er gute officia gethan. » *U. u. A.*, XIV, 678.

3. Voir la lettre de Goess du 8 mai, citée plus haut.

4. Y a-t-il quelque chose de vrai dans cette indication donnée par le protocole du conseil secret? C'est peu probable; puisque les prétendues conditions nouvelles qu'énumère Frédéric-Guillaume à ses conseillers sont simplement celles — et pas toutes celles — que contenait le traité provisoire du 11 avril.



tout ce que ses troupes consommeraient pendant leurs marches ; d'accepter la médiation de l'électeur entre lui et les États-Généraux et de ne plus troubler l'empire ; il paraissait enfin consentir à ce que Frédéric-Guillaume ajoutât à la promesse de rester neutre la réserve de ses obligations envers l'empire, si l'empire était attaqué [1].

Dans ces conditions, Frédéric-Guillaume déclarait qu'il ne lui paraissait pas possible de ne point conclure. Il désirait seulement introduire encore dans le traité quelques clauses secondaires : que les dommages subis par ses États durant la guerre lui seraient payés ; qu'au moment de la paix générale, on lui promît de faire régler par la Hollande la double question de la dette Hofeyser et des subsides qui lui étaient dûs ; qu'il serait enfin stipulé que les États d'empire n'auraient point de recours contre lui pour se faire rembourser les contributions de guerre [2]. Schwerin approuva tout ce qu'avait dit son maître et se contenta de demander que la France prît l'engagement de défendre le Brandebourg s'il était attaqué à raison de la paix conclue avec elle [3]. Iéna montra une fois de plus dans sa réponse l'esprit positif qui le distinguait. « Conseiller de ne point traiter, dit-il à peu près, ce serait conseiller de continuer la guerre et dans ce cas il faudrait d'abord en indiquer les moyens. » Comme il ne pouvait les trouver, il se déclarait pour la paix ; mais il était d'avis qu'il fallait en communiquer les clauses à l'empereur et à la Hollande [4]. Meinders, cela va sans dire, était, lui aussi, partisan de la paix et désirait même qu'on n'en découvrît pas à l'empereur les conditions précises. Seuls Canstein et Somnitz persistaient à se séparer de leurs collègues. Somnitz s'inclinait devant la volonté de son maître et, résigné à demi, souhaitait que la négociation tournât à l'avantage du Brandebourg ; mais il exprimait ses défiances en termes vifs quand il conseillait à son maître de ne point publier trop tôt sa décision, pour ne pas risquer, au cas où le roi de France reviendrait sur ses promesses, de « s'être assis

1. Frédéric-Guillaume préfère évidemment ne point dire à ses conseillers les conditions exactes dans lesquelles il se réservait les mains libres à l'égard de l'empire.

2. Ces deux dernières conditions lui étaient accordées par le traité du 11 avril.

3. C'était là encore une condition accordée.

4. Iéna, comme Schwerin et Meinders, était-il au courant du détail de la négociation de Stratmann ? C'est le seul pour qui la question se pose. Le fait que Frédéric-Guillaume lui avait demandé, comme à Canstein, à Somnitz et à Kœppen, son avis écrit ; le fait aussi qu'il conseillait de communiquer à l'empereur et à la Hollande les conditions de la paix, semblent bien indiquer qu'il n'était pas dans le secret.



entre deux chaises [1]. » Enfin, Canstein plaidait une dernière fois la cause du parti hollandais ; il avouait que la situation était grave, mais il s'obstinait à croire qu'elle n'était pas désespérée ; il pensait que Minden pourrait se défendre longtemps encore, que l'empereur et l'électeur pourraient aisément mettre sur pied trente mille hommes et recommencer la campagne avec honneur ; il insistait surtout sur l'intérêt pressant qu'avait l'empire à ne point laisser succomber la Hollande : « La ruine de la Hollande, disait-il, ce serait la ruine de l'Allemagne : *Were Holland verloren, so were Deutschland verloren.* »

C'étaient là des paroles que Frédéric-Guillaume avait bien souvent pensées et dites ; mais il ne s'agissait plus de ses ambitions et de ses désirs : la paix était maintenant pour lui une question de salut. Malgré ce qu'avaient pu dire Somnitz et Canstein, il termina la séance en constatant que son conseil acceptait l'idée d'une paix. Le jour même, il fit rédiger des lettres de créance pour Meinders, qu'il envoyait auprès de Louis XIV ; le lendemain, 10 mai, il ratifia tels quels les articles provisoires que Stratmann avait signés en son nom ; puis il en avertit Goess et, le 11, il en écrivit la notification à l'empereur [2].

* * *

L'instruction de Meinders fut rédigée par Meinders lui-même et signée par l'électeur le 12 mai, puis complétée le lendemain par un supplément d'instruction [3]. Meinders devait se rendre d'abord, avec Stratmann, auprès de Turenne, confirmer à celui-ci la ratification de la paix et le prier de donner les ordres nécessaires pour que les hostilités fussent aussitôt interrompues. Puis, les deux ambassadeurs iraient à Düsseldorf et remercieraient le duc de Neubourg de l'heureux effet de ses bons offices. Enfin, ils continueraient leur route jusqu'à Paris, ou, si Louis XIV avait recommencé la campagne, jusqu'au quartier-général des troupes royales ; là Meinders remettrait à Pomponne le traité ratifié, mais s'efforcerait d'obtenir que l'on y substituât un autre texte, qui contenait quelques modifications agréables à l'électeur sans différer du premier sur aucun point essentiel.

1. « Wan es in Frankreich nicht succedirte, sæssen Sie zwischen 2 Stülen. »
2. Voir la lettre de Goess du 12 mai, *U. u. A.*, XIV, 684, et celle de l'électeur à l'empereur, *ibid.*, XIII, 436.
3. *Ibid.*, 502 sqq.



Frédéric-Guillaume savait par Stratmann que le roi proposerait à Meinders de négocier une alliance plus étroite. Aussi énumérait-il, dans le mémoire additionnel, les conditions qu'il eût souhaité d'obtenir. Ce sont à peu près, cela va sans dire, les mêmes que deux mois plus tôt, mais précisées et étendues. L'électeur demande que le traité du 31 décembre 1669 soit remis en vigueur et que les subsides interrompus lui soient payés. Il parle de la Gueldre : le roi, lui a-t-on dit, n'a point l'intention de la rendre aux États-Généraux ; ne consentirait-il pas à la remettre au duc de Neubourg, qui la partagerait ensuite, à l'amiable, avec l'électeur [1] ? Frédéric-Guillaume prévoit même la mort possible de l'empereur et demande au roi de l'aider, dans ce cas, à prendre possession d'Iægerndorf d'abord, puis de la principauté de Glogau : « La principauté de Glogau, dit le mémoire, qui touche à nos États [2] » ; et ce voisinage est d'ailleurs le seul argument qu'il apporte à l'appui de sa prétention. Mais comme il se doute bien que Louis XIV n'accordera point tant de choses sans rien réclamer, il s'offre à promettre en récompense qu'il restera neutre « même si le roi de France attaquait les Pays-Bas espagnols avant la mort du roi d'Espagne [3] ». Ainsi Frédéric-Guillaume, au moment de s'engager dans une alliance qui ne répondait certes point à ses sentiments intimes, prenait du moins ses précautions pour ne point la conclure sans profits, et peu lui importait que ce fût aux dépens de ses anciens alliés.

La négociation de Meinders fut terminée, voyage compris, en un mois à peine [4]. Meinders et Stratmann quittèrent Berlin le 16 mai ; le 22, ils arrivèrent à Soest ; Turenne leur fit le meilleur accueil et prit aussitôt les mesures nécessaires pour commencer l'évacuation des États électoraux. Ils virent aussi Verjus, dont le principal souci était alors de calmer l'irritation des alliés allemands de Louis XIV ; Meinders put se convaincre que toutes les plaintes de l'évêque de Munster ou de l'électeur de Cologne ne changeraient rien aux intentions du roi. De Soest, ils passèrent à

1. Il s'agissait, bien entendu, de la Gueldre hollandaise ; mais le traité du 31 décembre 1669 lui promettait éventuellement toute la partie de la Gueldre espagnole qui était située à l'est de la Meuse.

2. « das an unseren Landen grenzende Fürstentum Glogau ». *U. u. A.*, XIII, 505.

3. « Wann der Kœnig von Frankreich noch bei Leben des Kœnigs von Spanien die Provinzen angreifen würde. »

4. Voir, pour tout ce qui concerne la mission de Meinders : *U. u. A.*, XIII, 506 sqq.



Düsseldorf et, le 27 mai, ils furent reçus par le duc de Neubourg à une heure de la ville, au château de Grimmlinghausen. Auprès de Turenne, ils avaient appris que Louis XIV avait quitté Saint-Germain le 1er mai, pour aller rejoindre ses troupes dans les Pays-Bas espagnols ; ils prirent alors la direction de Bruxelles, arrivèrent à Louvain le 4 juin, en même temps que le prince Guillaume qu'ils avaient rencontré le matin, et le lendemain au quartier-général du roi de France, à quelques heures de Louvain, à Vossem.

Dans les seules journées du 5 et du 6 juin, presque tout fut terminé. Le 5, les deux ambassadeurs arrivèrent au camp de Vossem pendant le dîner du roi, qui ne put donc les recevoir ; ils y furent traités par le maréchal de Bellefonds, puis, au sortir de table, ils se présentèrent à Pomponne. Stratmann remit à celui-ci le traité ratifié ; mais Meinders exprima l'espoir que le roi voudrait bien y substituer l'autre texte, qui ne s'éloignait guère du premier et qui contenterait entièrement l'électeur. Pomponne ne repoussa point la demande et commença même avec Meinders la discussion des articles qui devaient être corrigés. Malheureusement, il fut presque aussitôt appelé auprès du roi et la conférence remise au lendemain. Le 6, à 6 heures du matin, Louis XIV donna audience à Meinders ; puis celui-ci fut reçu par Louvois, qui se mit en frais d'amabilité et le retint à sa table ; enfin il put avoir avec Pomponne une conférence plus longue, bien que hâtive encore, pendant laquelle furent arrêtés les principaux points du traité. Il y fit introduire quelques-unes des conditions que désirait Frédéric-Guillaume ; mais il ne put obtenir, ni que le roi acceptât jusqu'à la paix le fort de Schenk au lieu de Rees, ainsi que l'électeur l'eût souhaité, ni qu'il se déclarât prêt à admettre l'inclusion de l'empereur, si l'empereur voulait adhérer au traité. Ce fut à ce propos que Louvois confirma à Meinders l'existence de l'alliance secrète du 1er novembre 1671, qui obligeait la Cour de Vienne à ne point secourir les Provinces-Unies et que l'empereur se disposait d'ailleurs à violer.

Cependant Meinders n'avait point encore obtenu de réponse précise sur la double question du duché de Gueldre et des principautés silésiennes, ni sur le chiffre des subsides ; d'autre part, Pomponne et Louvois lui disaient tous deux que le roi ne voulait voir dans le traité qu'un commencement et qu'il espérait lier ensuite avec l'électeur une entente plus intime. Meinders croyait comprendre qu'après la prise de Maëstricht, Louis XIV offrirait la paix aux Provinces-Unies et tournerait ses forces contre l'Espagne ;



aussi n'avait-il pas caché, ainsi que son instruction l'y autorisait, que Frédéric-Guillaume, en pareil cas, resterait neutre et peut-être même consentirait à prendre, à l'égard de la France, des engagements analogues à ceux qu'avait pris la Suède au début de la guerre hollandaise. Mais tout cela avait été de part et d'autre indiqué plutôt qu'affirmé et la négociation, dont le champ paraissait ainsi s'élargir, fut alors interrompue par la levée du camp de Vossem : l'armée royale marchait vers Maëstricht. Meinders la quitta pour quelques jours, qu'il alla passer à Bruxelles, à Malines et à Anvers, et n'y revint que le 14 juin, au moment ou le siège de Maëstricht commençait.

Depuis qu'il avait quitté Berlin, le parti autrichien, semble-t-il, n'avait point encore désespéré de reconquérir l'électeur, avant qu'il ne fût tout à fait engagé. Goess, Pœllnitz, Derfflinger, multipliaient les démarches et les arguments. Goess se crut même sur le point de réussir ; à la fin de mai, une lettre de son secrétaire, qui fut interceptée et remise à Turenne, parlait de ses espérances ; il avait passé, disait-elle, une journée entière à « exorciser » Frédéric-Guillaume et il se flattait de faire expédier à Meinders des ordres nouveaux, qui rendraient son voyage inutile [1]. Quelques jours après, au début de juin, un ambassadeur hollandais, le colonel Brasser, joignit ses efforts à ceux de Goess [2] ; il venait à la fois pour retarder ou même empêcher, s'il était possible, la conclusion de la paix et pour obtenir que l'électeur cédât aux États-Généraux un corps de dix mille hommes — les dix mille hommes qui avaient été l'année précédente levés et entretenus à leurs frais. Frédéric-Guillaume comptait alors qu'un subside français lui permettrait d'entretenir ses troupes et de les garder pour lui-même ; il ne songeait nullement à les céder à personne ; aussi la proposition de Brasser ne fut-elle même pas l'objet d'une discussion dans le conseil, auquel l'électeur se contenta de faire communiquer par Schwerin sa décision [3]. Pourtant, il semble bien que la mission hollandaise eut du moins ce résultat, d'ailleurs inutile, de réveiller pour quelques jours les scrupules de Frédéric-Guillaume. On répétait autour de lui qu'aussitôt le traité signé Turenne ramènerait ses troupes en Hollande et que les Provinces-Unies seraient per-

1. Voir une lettre de Verjus à Pomponne, du 8 juin 1673, *A. E.*, Brand., 9.
2. Voir sur cette mission de Brasser, *U. u. A.*, III, 398 sqq., et les lettres de Goess du 5 juin et des jours suivants, *U. u. A.*, XIV, 698 sqq.
3. Conseil secret du 10 juin. Protocoles inédits.



dues[1] : le Brandebourg pouvait-il contribuer à leur ruine ? Le parti autrichien compta pour un succès le retour en grâce de Derfflinger, qui reprit les fonctions de feld-maréchal. Goess notait alors que Frédéric-Guillaume se montrait perplexe, soucieux, et qu'il écoutait plus volontiers les arguments des ennemis de la France[2]. Évidemment son état d'esprit n'était déjà plus tout à fait le même qu'au moment où il avait signé le mémoire additionnel à l'instruction de Meinders.

Mais celui-ci était trop loin et sa négociation se termina trop vite pour que Frédéric-Guillaume pût intervenir. D'ailleurs Meinders était d'accord avec Stratmann pour favoriser de tout son pouvoir la réconciliation de l'électeur et du roi : deux jours après son arrivée devant Maëstricht, le 16 juin, il conférait de nouveau avec Louvois et Pomponne et terminait presque la rédaction du traité[3]. Cette fois encore Pomponne réserva les deux articles relatifs l'un à Jægerndorf et Glogau, l'autre à la Gueldre, que le roi, disait-il, n'avait point eu jusqu'alors l'intention de garder. Sur le premier point, Meinders ne doutait pas qu'il n'eût enfin gain de cause ; mais il voyait que Pomponne se préoccupait surtout du jour peut-être prochain où le roi de France serait forcé de rompre avec l'Espagne. A ce moment-là, que ferait le Brandebourg ? Resterait-il neutre ou voudrait-il prendre part à la guerre ? Le roi comptait déjà sur la Suède, sur les électeurs de Cologne et de Bavière, l'électeur palatin, le duc de Hanovre, le duc de Würtemberg ; son parti serait assez nombreux et assez fort pour que Frédéric-Guillaume y pût entrer sans péril. Quant aux devoirs envers l'empereur, Frédéric-Guillaume n'en était-il pas affranchi par la façon dont l'empereur l'avait traité ? Louvois, pour en convaincre Meinders, lui confia les promesses secrètes de Lobkowitz à Grémonville et les intentions véritables de la Cour de Vienne, qui n'avait envoyé ses troupes en campagne que pour sauver les apparences et gêner l'offensive de la petite armée brandebourgeoise. Au reste, Pomponne ajoutait que le roi serait satisfait si l'électeur consentait à prendre, en vue de la guerre espagnole, les mêmes engagements que la Suède pendant la guerre hollandaise ; il offrit même d'en traiter aussitôt et de rédiger un premier projet, que Meinders expédierait à Berlin.

En tout cas, il fallait achever d'abord le traité de paix. Le

1. Voir la lettre de Goess du 12 juin. *U. u. A.*, XIV, 701.
2. *Ibid.*
3. Voir surtout les relations des 16, 18 et 21 juin. *U. u. A.*, XIII, 529 sqq.



18 juin, tous les articles en étaient arrêtés et Meinders en rendait compte à son maître. Puis on les répartit entre deux textes distincts, l'un que l'on pût communiquer aux alliés du roi, l'autre qui devait rester secret. Enfin, trois jours après, Pomponne et Meinders signèrent les deux traités connus sous le nom de *traité de Vossem* et datés du 6 juin[1], bien qu'ils n'aient été conclus que le 21, devant Maëstricht. Déjà, les articles provisoires du 11 avril dépassaient les instructions remises à Stratmann le 10 mars ; à son tour la paix de Vossem était quelque chose de plus : elle ramenait l'électeur au parti français. Le roi de France y traitait Frédéric-Guillaume non en vaincu, mais en ami, puisqu'il lui rendait toutes les places que les troupes françaises avaient occupées dans le duché de Clève, dans les comtés de Mark et de Ravensberg, dans la principauté de Minden, si ce n'est qu'il conservait, à titre provisoire et pendant la guerre, Wesel et Rees ; il acceptait la médiation de l'électeur en vue de la paix hollandaise ; il lui promettait de le défendre contre toute revendication pécuniaire des princes allemands chez qui ses troupes avaient pris quartier ; de lui procurer auprès des États-Généraux les satisfactions qu'il désirait à l'égard de leur créance et des subsides échus qu'ils n'avaient point acquittés ; de l'aider à faire valoir tous les droits éventuels qui pourraient lui échoir dans l'empire et hors de l'empire ; enfin de lui payer une somme totale de 800.000 livres, 300.000 aussitôt après la ratification du traité, puis le reste en cinq ans, à dater du 1er juillet 1674, à raison de 50.000 livres tous les six mois. Sans doute Frédéric-Guillaume avait maintenu la réserve de ses obligations envers l'empire, mais avec une restriction qui en atténuait singulièrement la valeur : « Et — disait l'article 9 — bien qu'il soit dit dans l'article 2 du présent traitté que led^{t} Sr Électeur de Brandebourg n'assistera directement ny indirectement les ennemis de Sa Maj^{té}, led^{t} Sr Électeur aiant tesmoigné touttefois qu'il ne pourroit estre engagé à rien qui peust estre contre l'Empire et qu'il se réservoit les mains libres en cas qu'il fust attaqué, Sa Maj^{té} qui n'a pas moins à cœur la seureté et la paix dud^{t} Empire, admet volontiers cette réserve dud^{t} Électeur, à condition touttefois que Sa Maj^{té} ne

1. Du 6, et non du 6/16 juin, comme le dit M. Waddington, *Instructions aux ambassadeurs*, *Prusse*, 196. On data le traité du jour où avait été délivrée, à Vossem, la ratification des articles provisoires, qu'on ne fit ensuite, officiellement, que corriger. Voir l'analyse du traité dans Mœrner, 373, et le texte dans Dumont, VII, 1, 234, mais sans les articles secrets ; ceux-ci ont été publiés par Mignet, *op. cit.*, IV, 135.

sera pas censée attaquer led[t] Empire, sy elle se trouvoit obligée de porter ses armes en Allemagne, et d'agir contre tout Prince dud[t] Empire quel qu'il peust estre qui voulust attaquer Sa Maj[té] ou donner assistance à ses ennemis contre le traitté de la paix de Munster[1] ». Enfin, la paix de Vossem semblait préparer et annoncer une entente plus étroite : tandis que Pomponne essayait de l'ébaucher en laissant prévoir qu'une guerre contre l'Espagne succéderait bientôt à la guerre hollandaise, Louis XIV décidait l'envoi d'un ambassadeur à Berlin même et signait, dès le 18 juin, les lettres de créance de Verjus.

1. J'ai tenu à reproduire ici, d'après l'instrument original conservé aux *A. E.* (car le texte de Dumont est rendu incompréhensible par l'omission d'une ligne), cet article 9 de la paix de Vossem, que tous les historiens négligent de citer lorsqu'ils discutent la portée des engagements pris par l'électeur. Il me semble en contradiction complète avec l'opinion de Droysen, qui affirme simplement que Frédéric-Guillaume s'était engagé à ne prêter aucun secours aux ennemis du roi de France, mais avec cette restriction qu'il conserverait les mains libres au cas où l'empire serait attaqué — « doch so, dass er freie Hand behalte, wenn das Reich angegriffen werde ». (*Der Staat des Grossen Kurfürsten*, III, 293. Éd. de 1872, Leipzig). Or, Erdmannsdœrfer, *Deutsche Geschichte von 1648 bis 1740*, 581, Philippson, *Der Grosse Kurfürst*, II, 297, et beaucoup d'autres reproduisent à peu près l'opinion de Droysen. Presque seul, Prutz, *Preussens Geschichte*, II, 168, est d'un avis contraire. Non seulement le texte de l'article est bien clair, mais je trouve, dans un mémoire justificatif que Meinders remit à l'électeur en novembre 1673, la preuve qu'on se rendait très bien compte, à Berlin, des obligations que comportait cet article 9. Meinders y rappelle qu'on l'accuse d'avoir lié les mains de l'électeur de telle sorte que celui-ci ne pouvait plus remplir ses devoirs envers l'empire : « dass in dem tractat durch mein versehen, E. Ch. D. dergestalt die hande gebunden dass Sie nunmehr beim Reich nicht das Ihrige præstiren.... kœnnen. » Il répond simplement que le texte de l'article 9 se trouvait déjà dans le traité provisoire signé par Stratmann, que l'électeur n'a point demandé qu'il fût modifié et qu'il a été reproduit mot pour mot dans le traité définitif. Frédéric-Guillaume n'a parlé d'en faire modifier les termes que dans une lettre datée du 25 juin/5 juillet (en réalité 24 juin/4 juillet, voir *U. u. A.*, XIII, 545) que Meinders a reçue le 11 juillet, le jour même où il prenait son audience de congé. Meinders répond enfin (et ceci précise bien le sens qu'il attribue à l'article 9) que la paix de Vossem n'ajoute rien, sur ce point, aux obligations de la paix de Westphalie, puisque celle-ci est rappelée dans l'article même : « ... qui voulust attaquer Sa Maj[té] ou donner assistance à ses ennemis *contre le traitte de la paix de Munster.* » Et il ajoute : « Si l'on avait bien voulu supprimer du paragraphe ces mots : contre le traité de la paix de Munster, on eût volontiers, à la Cour de France, promis une tonne d'or a V. A. E. Et maintenant encore, ils considéreront comme un gros bénéfice le fait que V. A. E. consentirait à faire la même déclaration que la Suède et à expliquer comme elle le traité de paix. » La seule atténuation que l'on puisse trouver à l'engagement pris par l'électeur découle donc, d'après Meinders, du fait que l'art. 9, qui se réfère au traité de Munster, participe par là même aux incertitudes d'interprétation du fameux article « et ut eo sincerior ». *A. R. P.*, Rep. 92, 1-11. Nachlass von Meinders.



II. — La neutralité du Brandebourg.

Depuis le 21 juin, la paix était donc rétablie entre le roi de France et l'électeur de Brandebourg, qui avait promis de rester neutre tant que durerait la guerre hollandaise. En dépit de la réserve introduite dans l'article 9, on peut soutenir que Frédéric-Guillaume était lié par le traité de Vossem, même au cas où Louis XIV entrerait en lutte contre l'empereur, si du moins, ce qui paraissait probable, l'empereur provoquait la rupture en portant secours aux Provinces-Unies. De plus, en dehors même des clauses précises du traité, il faut avouer qu'une sorte d'obligation morale imposait à l'électeur le respect d'une alliance, qui, sans tenir compte de ses défaites, lui rendait gratuitement tout ce qu'il avait perdu et y ajoutait un subside dont le premier terme — cent mille écus — devait être aussitôt payé. Cependant, il ne semble pas que Frédéric-Guillaume ait jamais souhaité une réconciliation vraiment sincère et durable. A l'époque où il se voyait isolé, vaincu, avec des troupes découragées, affaiblies, et qu'il ne savait plus comment faire vivre, il avait eu le désir et l'impatience de la paix : mais, le péril passé, on s'aperçut vite autour de lui qu'il n'avait pas changé de sentiments. Goess, dont la clairvoyance est rarement en défaut, remarquait qu'à l'ordinaire, lorsque Frédéric-Guillaume passait d'un parti à l'autre, il le faisait sans réserve et comme d'enthousiasme, *con tutto il spirito* ; « aujourd'hui, au contraire, ajoutait-il, on voit clairement que malgré tout il garde ses affections anciennes [1]. » Goess ne se trompait pas. Tandis que Meinders se réjouissait des prévenances de Louvois et de Pomponne, Frédéric-Guillaume lui trouvait trop de zèle et s'inquiétait ; quand il apprit que son ambassadeur avait donné prétexte à Pomponne d'engager une négociation nouvelle et de rédiger un projet d'alliance plus étroite, il écrivit aussitôt à Schwerin : « Il faudra lui ordonner encore une fois de ne se laisser engager dans aucune affaire sur laquelle il n'ait point d'instruction formelle et mieux vaudrait qu'il n'acceptât de Pomponne et n'envoyât ici aucun projet [2]. » Quand il reçut le texte définitif du traité, il ne parut pas satisfait ; il

1. Lettre à l'empereur, du 23 juin 1673. *U. u. A.*, XIV, 704.

2. « Es wird ihm wohl nochmals zu befehlen sein, dass er sich in keine Sache, worauf er nicht ausdrücklich instruiert, einlasse, und wære es wohl besser, dass er von Pomponne kein Projekt an uns zu überschicken annæhme. » 16/26 juin 1673. Arch. d. Gr. Generalstabs. Cité par Strecker, *op. cit.*, 49.



réclama quelques corrections de détail. Enfin, le 4 juillet, au lieu d'instruire Meinders, pour que celui-ci pût répondre aux questions de Pomponne, il lui donna l'ordre d'échanger les ratifications et de prendre aussitôt congé. Meinders quitta le quartier-général le 11 juillet; il était de retour à Berlin le 3 août.

On ne peut pas dire que Frédéric-Guillaume eût une intention formée de rompre à bref délai le traité de Vossem. Il acceptait provisoirement le fait accompli, d'abord par nécessité, puis pour rentrer en possession de ses États et encaisser les subsides, qui allaient lui permettre de conserver ses troupes ; enfin parce qu'un événement pouvait se produire qui eût concilié son devoir et son intérêt, ses obligations de prince d'empire et ses engagements à l'égard de la France : c'eût été la paix générale. Frédéric-Guillaume en exprimait à chaque instant le désir ; et il ne faut pas oublier que le congrès de Cologne fut ouvert le 27 juin. Il est si vrai qu'une paix prochaine ne paraissait pas impossible que Louvois lui-même comptait sur elle ; au moment où capitulait Maëstricht, le 1er juillet, Louvois écrivait au prince de Condé que tout faisait prévoir l'heureuse fin de la campagne : « Les Hollandais, disait-il, ne pouvant recevoir aucun secours d'Allemagne et ne voyant aucun soulagement à leurs maux, seront obligés à faire la paix aux conditions que le roi leur voudra imposer [1]. » Malheureusement les illusions de Frédéric-Guillaume, comme celles de Louvois, ne tardèrent pas à se dissiper. La prise de Maëstricht ne lassa pas la persévérance tenace du prince d'Orange et des bourgeois d'Amsterdam ; la défection du Brandebourg ne découragea pas l'empereur, qui, tout au contraire, sembla se préparer enfin à entrer vraiment en campagne. Dès lors, il était inévitable que tôt ou tard l'empire entier fût engagé dans la guerre et dans ce cas on pouvait compter que Frédéric-Guillaume, quelque obligation qu'il en eût, ne prolongerait pas une neutralité qui n'était ni de son intérêt ni de son goût. Il fallait que le roi de France réussît à le gagner tout à fait ou s'attendît à le perdre. De là l'intérêt que prit la mission de Verjus.

* * *

Verjus, qui depuis longtemps étaient absent de la Cour, reçut à Cologne, le 22 juin, l'ordre d'aller à Brunswick, puis à

1. Rousset, *op. cit.*, I, 467.



Berlin [1]. Le 19 juillet, à Brunswick, il apprit que Frédéric-Guillaume l'attendait avec impatience et il partit aussitôt, bien qu'il n'eût point encore d'instruction précise [2] : mais quand il arriva, le 28, il ne trouva plus l'électeur, qui chassait dans la Nouvelle-Marche, au-delà de Cüstrin. Verjus était alors malade et se croyait incapable de supporter les fatigues d'un voyage pénible et long ; il écrit lui-même, le 24 juin, qu'il a reçu ses ordres « presque comme un petit arrest de mort » ; dès la même époque, il supplie Pomponne de saisir la première occasion favorable pour le rappeler. De plus, il avait conservé de son premier voyage, en 1671, un assez mauvais souvenir ; il partageait plus qu'à demi les opinions du prince Guillaume, qu'il n'avait guère quitté pendant les mois précédents et il était convaincu qu'il n'obtiendrait rien. Il se lamentait d'aller dans un pays « où, après quelques jours, disait-il, il n'y aura plus qu'à languir et à moisir d'oisiveté sans pouvoir se consoler au moins de l'imagination que le sacrifice qu'on fait serve à quelque chose ». Ce sont là ses propres termes dans une lettre intime et peut-être n'est-il pas inutile de noter l'état d'esprit qu'il apportait à Berlin [3].

En attendant qu'il apprît où chassait l'électeur et s'il lui serait permis de le rejoindre, Verjus observa les sentiments de la Cour : il n'y trouva point d'encouragements. On y voyait paraître plus de dépit et de honte du mauvais succès de la campagne que de reconnaissance à l'égard du roi, qui n'en avait pas profité [4]. Du moins, reçut-il, le 31 juillet, deux longues lettres, datées du 11, l'une du roi, l'autre de Pomponne, qui lui indiquèrent le véritable objet de sa mission. Elles l'informaient des ouvertures faites à Meinders en vue d'une guerre possible entre la France et l'Espagne, des espérances que Meinders avait d'abord données

1. Voir une lettre de Verjus au roi, datée de Cologne, 23 juin 1673. *A. E.*, Cologne, 11.

2. Voir une lettre du même jour. *A. E.*, Brunswick, 2.

3. Voir sa lettre à Pomponne du 24 juin, et une autre lettre de même date, qui ne porte pas de suscription, mais qui est évidemment adressée à un ami personnel. *A. E.*, Cologne, 11. La correspondance de Verjus, pendant les premiers mois de 1673 (Cologne, 10), laisse aisément deviner qu'il était hostile à la négociation de l'armistice, à laquelle il faillit être employé : ses lettres et celles du prince Guillaume sont écrites presque du même ton.

4. Lettres du 30 juillet au roi et à Pomponne, *A. E.*, Brand., 9. La correspondance de Verjus ne remplit pas moins de quatre volumes : les tomes 9 (jusqu'au 1er septembre 1673), 10 (fin de l'année 1673), 11 (cinq premiers mois de 1674) et 12 (sept derniers mois).



à Pomponne, puis de son brusque rappel. La négociation, à peine ébauchée, devait donc être reprise à Berlin même et continuée par Verjus [1].

Pomponne, dans une autre lettre [2], en mettait en lumière toute l'importance : « Rien n'en a tant aujourd'huy, écrivait-il, que de fixer M. l'électeur de Brandebourg dans de bons sentimens pour Sa Majesté et d'empescher qu'il ne se puisse laisser esbranler par les nouvelles instances qui luy seroient faittes par l'Empereur et par les États-Généraux ».

Mais Verjus dut attendre quelques jours encore et ses inquiétudes, loin de se dissiper, se précisèrent. Il trouvait suspect que Frédéric-Guillaume n'eût point laissé Meinders continuer lui-même la négociation commencée : « Je suis bien trompé, écrivait-il à Pomponne le 4 août, si M. Meinders n'a esté principalement rappellé pour ne pas laisser prendre de racines à la proposition que vous luy faisiez et pour vous oster le moien de la presser ». L'observation ne manquait pas de justesse. Il alla rendre visite à Schwerin, dans son château d'Alt-Landsberg. Schwerin vint à sa rencontre, le reçut « avec la plus grande joye et la plus grande honesteté du monde » ; mais il avait eu soin de s'entourer d'invités, qui n'étaient pas tous de ses amis, et il affecta de ne point parler d'affaires ; évidemment, il craignait de se compromettre, s'il entretenait Verjus seul à seul avant que celui-ci n'eût été reçu par l'électeur. Le 5 août, Verjus vit Meinders qui lui parla plus franchement, mais ne fit que confirmer ses soupçons ; Meinders avoua que la négociation serait longue et qu'il faudrait, pour réussir, la « remettre de temps en temps sur le tapis » ; l'électeur ne se déclarerait point tant qu'il ne saurait pas ce que feraient la Suède et les princes ses voisins. « Je suis persuadé, concluait Verjus, que ce ne seras pas peu si on l'empesche de nuire, sans espérer de s'en servir beaucoup [3]. » Enfin, le 6, Verjus quitta Berlin, sur l'invitation de Frédéric-Guillaume, qui l'attendait à Himmelstædt [4], où ils passèrent trois jours ensemble. Mais l'électeur ne put cacher son trouble. « Il changea tant de fois de couleur dès que je l'aborday, raconte l'ambassadeur, et il me parut si interdit que si je n'avois

1. Les deux lettres servirent à Verjus d'instruction et elles ont été publiées. *Instructions aux ambassadeurs, Prusse*, 197 sqq.

2. Cette lettre, datée du 21 juillet, complète celle du 11, mais se trouve dans un autre fonds. *A. E.*, Brunswick, 2.

3. Lettre à Pomponne du 5 août.

4. Près de Landsberg sur la Warthe.



desjà sceu auparavant que... depuis l'accommodement qu'il a esté obligé de faire avec V. M[té] il ne pouvoit presque souffrir la veue et l'entretien de personne et qu'il semblait honteux et confus à tout le monde, j'aurois tiré un très mauvais augure de l'embarras où je le vis... » Ce trouble de Frédéric-Guillaume en face de Verjus n'est-il point la meilleure preuve des sentiments que lui attribuait alors Goess ?

Néanmoins, tant bien que mal, la négociation allait s'engager. Le 29 juillet, Pomponne avait annoncé que le banquier Formont se disposait à faire passer en Allemagne les 100.000 écus du premier subside ; il envoyait aussi des lettres de change pour les cadeaux promis aux ministres par Stratmann au début de mai : dix mille écus à Schwerin, cinq mille à Iéna, cinq mille à Meinders. Le premier, qui en avait prévenu Pomponne dès le 15 mai [1], refusa de rien recevoir, alléguant un serment qu'il en avait prêté devant l'électeur, en plein conseil ; mais il parut apprendre avec plaisir que la somme resterait à la disposition de Meinders et Verjus ne s'inquiéta pas du refus, qu'il ne crut pas définitif ; quant aux deux autres, ils reçurent les présents du roi avec la reconnaissance accoutumée [2]. D'ailleurs, malgré la générosité royale, le succès de la négociation n'en paraissait pas plus prochain. Frédéric-Guillaume avait désigné trois commissaires, Schwerin, Iéna et Meinders ; ceux-ci, le 23 août, remirent à Verjus par écrit la réponse à ses propositions : l'électeur y remerciait le roi de lui avoir fait la confidence « qu'il pourroit se trouver obligé de faire la guerre aux Espagnols » ; il rappelait le traité de 1669 et affirmait son intention d'y satisfaire : mais la rupture avant la mort du roi d'Espagne n'y avait pas été prévue et l'électeur déclarait qu'il aurait peine à s'y résoudre « avant que la paix fust faitte avec la Hollande. » Il allait insister longtemps sur ce point unique : la nécessité de conclure d'abord la paix hollandaise.

La paix ! Il la désirait plus vivement, à mesure qu'il se sentait plus mal à l'aise dans une neutralité que l'on appelait autour de lui une trahison. Chaque jour, il la recommandait à Verjus. Il essayait aussi d'y décider l'empereur. Le 22 août, Somnitz et Canstein eurent conférence avec Goess ; ils lui déclarèrent que

1. *A. E.*, Brand., 9, f° 51.

2. Verjus écrit à Pomponne, le 17 août : Meinders « a receu avec joye et avec touttes sortes d'expressions de recognoissance la nouvelle que je luy ay donnée que j'estois chargé d'une lettre de change de cinq mil escus pour luy ; M. Jenna l'avoit receue aussy de cette sorte... »



Louis XIV désirait le rétablissement de la paix dans l'empire et n'avait envoyé Verjus à Berlin que pour prier l'électeur d'y contribuer de ses bons offices : dès que l'empereur aurait rappelé ses troupes, le roi de France s'engageait à rappeler les siennes [1]. Frédéric-Guillaume envoya même à la Cour de Vienne un ambassadeur, Mahrenholtz, et il écrivit de sa main à Léopold, le 6 septembre, pour le conjurer d'arrêter la marche de l'armée impériale, afin de permettre à Louis XIV de tenir sa promesse. Si les Hollandais se lassaient enfin, ainsi que Louvois l'espérait encore au milieu d'août [2] ; si l'empereur suspendait une offensive qui, pour Frédéric-Guillaume, se produisait trop tard ou trop tôt ; si le congrès de Cologne signait la paix générale, le traité de Vossem ne présentait plus que des avantages : il rendait à l'électeur, sans le forcer à trahir l'Allemagne, ses places du Rhin, y compris Wesel et Rees ; il lui payait une part de l'entretien de ses troupes ; sans compter les moindres profits, bons offices ou cadeaux, par exemple un présent à l'électrice que Stratmann avait fait espérer et que Meinders réclamait sans cesse, tantôt à Verjus, tantôt à Pomponne, comme si la décision de l'électeur en eût dépendu [3].

Malheureusement, ce ne furent point les prévisions optimistes de Louvois ni les espérances de Frédéric-Guillaume qui eurent raison. L'empereur continuait ses préparatifs et une agitation inquiétante se manifestait dans l'empire. Puis, successivement, en août et en septembre, on apprit à Berlin les précautions agressives de Louis XIV : l'occupation et le démantèlement des dix villes libres d'Alsace, la concentration d'une armée française sur les frontières de l'électorat de Trèves, l'entrée des Français dans l'électorat, le siège et la prise de Trèves. Enfin on y apprit aussi la rupture officielle de l'empereur avec Louis XIV, le départ de Grémonville chassé de Vienne, et le premier échec grave que les troupes françaises eussent subi en Hollande, la capitulation de Naerden. Au lieu d'une paix générale, c'était une guerre générale qui s'annonçait.



1. Protocole, *U. u. A.*, XIV, 714, note. Il est probable que Somnitz et Canstein n'étaient point tenus au courant du détail de la négociation de Verjus.

2. Rousset, *op. cit.*, I, 473.

3. Il n'y a presque point de lettres de Verjus où il ne soit question de ce présent à l'électrice, que tout le monde lui réclame.



Sans doute, la paix de Vossem n'avait jamais été qu'une paix forcée et Frédéric-Guillaume ne s'était rapproché de Louis XIV qu'à contre-cœur. Pourtant, avant le mois d'août, il n'eût pas été possible d'affirmer qu'il ne ferait point un pas de plus. Jusqu'alors son intérêt propre, impérieusement, avait décidé de sa conduite, et nul ne pouvait savoir si les circonstances ne le pousseraient pas plus loin dans la voie où il hésitait à s'engager. Mais, à l'automne de 1673, les circonstances, au contraire, devinrent telles que son intérêt propre disparut et s'absorba dans l'intérêt commun de tout l'empire ; sa politique ne fut plus, pour quelque temps, qu'un des éléments d'une politique générale qui, pour la première fois, réunit et confondit dans la défense d'une cause unique — la cause commune — le plus grand nombre des petits princes divisés jusque là entre le parti français et le parti autrichien. L'époque des grandes coalitions contre la France allait commencer et le contre-coup des entreprises françaises éveillera désormais les mêmes passions, craintes et haines, dans la plupart des Cours allemandes, à Berlin comme à Vienne.

Nous n'avons pas à insister ici sur les origines d'une politique qui allait donner à l'Allemagne, avec une haine durable contre la France, la conscience de son intérêt commun ; mais il est indispensable d'en bien marquer les premières manifestations et les premières conséquences, car ce sont elles qui font comprendre l'évolution de Frédéric-Guillaume, hésitant d'abord, puis à la fois irrité et inquiet, enfin résolu à la rupture et à la lutte. Depuis la mort d'Hugues de Lionne, un changement s'était accompli peu à peu dans la façon dont Louis XIV considérait et traitait ses alliés d'Allemagne. Lionne cherchait à les satisfaire et à les gagner ; nous avons vu qu'il subissait l'influence du prince Guillaume de Fürstenberg et que celui ci voulait bien que l'Allemagne servît la gloire de Louis XIV, mais à condition qu'elle en tirât profit. Lorsque Lionne eût disparu et que la guerre contre la Hollande eût fait prévaloir dans le conseil les préoccupations militaires, Louis XIV considéra surtout les sentiments de Louvois, qui voyait dans les alliances allemandes un élément d'incertitude, parce qu'il n'était jamais possible de compter longtemps sur elles, et dans les troupes allemandes un élément de désordre, parce qu'elles étaient disparates, mal équipées souvent et mal commandées. Le mépris de Louvois pour les princes d'Allemagne n'est pas douteux : il apparaît à chaque page de sa correspondance ; et de même son peu d'estime pour les Fürstenberg, le prince Guillaume, qu'il



connaissait de longue date et n'avait jamais aimé, l'évêque de Strasbourg, dont il avait jugé l'incapacité, l'irrésolution et l'ignorance au mois de janvier 1672 [1]. Dès lors, bien avant son enlèvement à Cologne et son long séjour dans les prisons impériales, le prince Guillaume disparaît presque ; ses conseils ne sont plus suivis ; ce n'est plus en les flattant, en les payant, que Louis XIV cherche à dominer les princes d'Allemagne : c'est par la crainte de ses armes et de sa puissance. Il semble qu'il n'ait plus qu'un but : faire peur ; et c'est bien là ce qu'il veut à l'automne de 1673. Aussitôt qu'il apprend que l'empire s'agite et s'arme, il se prépare à se défendre en attaquant. Il est possible que l'occupation immédiate des dix villes d'Alsace [2], que l'invasion du Palatinat, que la prise de Trèves fussent des nécessités militaires ; mais il est certain que Louvois s'aveuglait quand il espérait encore que de telles mesures hâteraient la paix [3] : elles étaient prises en vue de la guerre et ce furent elles qui achevèrent de rendre inévitable — comme Louvois le comprit et le désira un peu plus tard — « une bonne longue guerre » [4], décisive, une guerre de toute l'Allemagne, enfin unie, contre la France [5].

1. « Tout ce que vous pouvez vous imaginer de plus ignorant ne l'est pas tant que M. de Strasbourg ; si vous ajoutez à cela une irrésolution continuelle et une avarice sordide, je suis assuré que vous plaindrez ceux qui ont à traiter avec lui. » Lettre de Louvois à Le Tellier, du 4 janvier 1672, citée par Rousset, I, 344.

2. Sur ce point, en particulier, Gravel, notre ambassadeur à Ratisbonne, déconseilla jusqu'au bout les mesures violentes. Voir Bardot, *La question des dix villes d'Alsace*, 253 sqq.

3. Voir sa lettre du 16 août, déjà citée.

4. L'expression se trouve dans une lettre du 5 octobre, citée par Rousset, I, 477.

5. Pomponne, dans ses *Mémoires* (édit. Mavidal, I, 297), note que ce fut contre son avis et malgré les instances du prince Guillaume que Louis XIV fit hiverner ses troupes en terre d'empire et décida l'occupation de Trèves. Tous les contemporains, d'ailleurs, s'accordent pour attribuer cette politique nouvelle à Louvois. Parmi les protestations qu'elle souleva, il faut lire la lettre que le prince Guillaume écrivit à Louvois lui-même le 7 novembre 1673 (citée par Rousset, I, 505). On peut en rapprocher une lettre inédite de Feuquière, notre ambassadeur en Suède, à Pomponne, en date du 3 février 1674. *A. E.*, Suède, 46. En voici quelques passages : « Je prendrois un grand plaisir à apprendre de vostre bouche pourquoy on brusle le pont de Strasbourg soubs prétexte d'empescher les ennemis d'y passer, et qu'on laisse tous les batteaux et de touttes les rivières qui y entrent, qui peuvent suffire à faire plusieurs ponts ; pourquoy on envoie M. de Turenne en Allemagne, qui fait crier nos meilleurs amis et n'est pas assez fort pour empescher les ennemis de passer ailleurs... Pourquoy on a abandonné les villes des hollandois, qui pouvoient entretenir une partie de nos trouppes, pour aller chercher des quartiers dans les villes d'Alsace, ce qui fait le plus meschant effet du



Il est aisé de suivre, à travers les relations de Verjus et dans les lettres de l'électeur à Schwerin, les causes et le progrès des sentiments qui ramenèrent peu à peu Frédéric-Guillaume vers l'alliance impériale et hollandaise. Dès le 29 juillet, Pomponne confiait à Verjus les projets du roi contre l'électorat de Trèves ; le 23 août, il lui annonçait l'entrée en campagne de Rochefort. L'ambassadeur, cela va sans dire, se garda bien de divulguer à l'avance une nouvelle dont les conséquences probables l'effrayaient ; dans sa lettre du 5 septembre, il ne cachait pas la crainte que l'électeur de Brandebourg, en apprenant l'entrée des Français à Trèves, ne se laissât « emporter à quelque résolution précipitée. » Le roi lui-même, semble-t-il, ne se faisait pas trop d'illusions à cet égard, puisque le 15 septembre, en justifiant de son mieux l'occupation de la ville, il renonçait presque à l'espoir de gagner l'électeur contre l'Espagne et se réduisait à recommander à Verjus de prolonger sa négociation : « Dans l'estat toujours doutteux de cette Cour, lui écrivait-il, et surtout dans la conjoncture présente, il m'importe de la tenir dans une telle situation que non seulement elle ne puisse prendre un prétexte de s'esloigner de mes intérests, mais que rien ne puisse faire perdre l'opinion dans l'empire qu'elle y est toujours attachée. »

Précisément, vers le milieu de septembre, Verjus, qui venait d'être gravement malade, retrouvait un peu d'espoir avec la santé [1] et notait que la Cour berlinoise, d'abord hostile, semblait s'apprivoiser avec lui. « Il n'y a pas maintenant de jours, disait-il, que je n'aye quelqu'uns des principaux de la Cour et mesme ordinairement quelques ministres à disner chez moy. » Mais alors se répandit le bruit que les Français avaient pris Trèves, et nous pouvons apprécier l'effet que l'événement fit sur l'électeur par deux lettres qu'il écrivit à Schwerin, l'une le 17 septembre, quatre ou cinq jours à peine après la nouvelle, l'autre un peu plus tard, le 21. « J'avoue, dit-il à Schwerin dans la première, que la domi-

monde. Je vous demanderois aussy pourquoy on a maltraité M. l'électeur de Trèves, qu'il estoit sy aisé de gaigner, sy je ne sçavois bien que c'est le mesme génie qui a fait reffuser la paix aux Hollandois. » Feuquière, on le voit, reprochait à la politique de Louvois, non seulement d'être brutale, mais d'être inconséquente et maladroite. Je n'ai pas à juger ici le différend, mais seulement à noter que Louvois avait contre lui la plupart des diplomates.

1. Le 10 septembre, Verjus se plaint « de ne pouvoir marcher ny presques se soutenir depuis plus de dix jours et de ne pouvoir parler depuis quatre ou cinq qu'avec de grands eforts. »



nation des Français devient insupportable. La France va perdre ainsi beaucoup d'amis... [1] » Et dans la seconde : « Puisque la France agit de façon aussi tyrannique avec les États de l'empire et avec les villes d'empire, je désire savoir votre pensée sur la conduite qu'il conviendra de tenir. Faut-il permettre qu'elle accable les États d'empire l'un après l'autre, sans qu'ils aient rien fait pour cela, et n'est-il pas à craindre qu'un pareil sort ne soit réservé aux autres, si la France acquiert la prépondérance [2] ? » Mais de cette irritation à la rupture, il y a loin. En réalité, Frédéric-Guillaume est retenu par une défiance opiniâtre à l'égard de l'empereur ; il ne croit pas que celui-ci renonce tout à fait à son double jeu ni confonde sincèrement dans son alliance protestants et catholiques. « On répand le bruit, écrit-il encore à Schwerin dans la même lettre du 21 septembre, que les deux partis, Impériaux et Français, n'en viendront pas jusqu'à se battre ; c'est aussi ce que je crois ; et je crains qu'ils ne s'entendent trop bien entre eux et que nous autres protestants n'en pâtissions... Dieu veuille permettre que je me trompe [3] ! »

Aussi se garde-t-il de se compromettre trop tôt. La mission de Mahrenholtz [4] montre assez qu'il ne songe encore à donner de gages ni à la Cour de Vienne ni à celle de Paris. Goess y voit « une machination toute française » [5], tandis que Pomponne écrit à Verjus [6] que le roi la désapprouve fort et s'en inquiète. Goess et Verjus ont les mêmes doutes, les mêmes craintes, et l'un et l'autre en sont réduits à recueillir les moindres signes d'une évolution favorable qui ne se précise point. Goess raconte une réplique du

1. « Ich gestehe, das der Franschossen dominat importabell (sic) wirdt, Franckreich wirdt hidurch viell freunde verliehren, und werden daher vielle zu anderen gedancken schreitten ». *U. u. A.*, XVIII, 801.

2. « Weill Franckreich mitt den Reichstenden und Reichstædten so tirannisch verferet, so begere ich Euere gedancken, wie man sich hierein zu verhalten, undt ob man zusehen solle, das ein standt des Reichs nach dem anderen unschuldig uberein hauffen geworffen werden, den zu besorgen, dass es den anderen gleich also ins kunftige ergehen werde, wan Franckreich die uberhandt gewinne. » *Ibid.* Les « Reichstædte », ce sont les dix villes d'Alsace.

3. « Da ihr sonsten meldet, ob solten nachricht einkommen sein, als das er zu keinen Schlagen zwischen beiden Partien kommen mochte, solches glaube ich auch, undt sorge nur das sie sich untereinander garzu woll verstehen, undt es uns Evangelischen gelten werde. Gott gebe dass ich hirin felle, ich besorge es aber sehr... » Lettre du 21 septembre, déjà citée.

4. Voir *U. u. A.*, XIV, 719.

5. « Ein lauter franzœsisches Werck ». *Ibid.*

6. Le 4 octobre 1673.



prince électoral à Verjus [1] ou bien un mot de l'électeur lui-même à l'ambassadeur espagnol, Hoensbrœk [2], qui semblent trahir leurs sentiments véritables; il note une simple impression : « Tous ceux qui reviennent de Schœnebeck, écrit-il le 25 septembre, me rapportent que les sentiments de l'électeur paraissent changer de plus en plus [3]. » Et ce sont aussi des impressions, des apparences qui, de loin en loin, rendent un peu d'espoir à Verjus.

La Cour électorale paraît en plein désarroi. Frédéric-Guillaume évite Berlin. Il chasse, accompagné de l'électrice. Tous deux sont tantôt à Potsdam, tantôt à Gross-Schœnebeck, au delà d'Oranienburg, et Verjus remarque « qu'on ne leur fait pas trop de plaisir de les aller voir souvent et encore moins d'y demeurer [4] »: au prix de huit heures de course, on obtient une demi-heure d'audience, pendant laquelle on n'a pas le temps de causer assez librement pour faire impression durable. Les principaux ministres eux-mêmes, imitant leur maître, ne restent guère en ville : Schwerin est à son château d'Alt-Landsberg, avec les princes ; Meinders, Iéna, Canstein, Somnitz s'échappent à la campagne dès qu'ils le peuvent. Sans doute, Goess n'est pas plus favorisé que son rival et ne voit pas plus l'électeur ; mais Verjus sent très bien que l'ambassadeur autrichien pourrait presque se passer d'agir et laisser les autres travailler pour lui. Il compte ses propres partisans et il s'effraie. C'est d'abord Schwerin, dont l'humeur pacifique lui semble sincère ; mais Schwerin est âgé, malade, fatigué des persécutions de ses ennemis ; ceux-ci ne négligent rien pour le décourager plus encore ; ils ne se lassent pas de répéter qu'il est payé par la France ; ils l'ont brouillé avec l'électrice en répandant le bruit que si l'électrice n'a pas reçu du roi de France le présent qu'elle en attendait, c'est que le prix du cadeau s'est transformé en gratifications pour Schwerin. Verjus voit bien que celui-ci se tient à l'écart et semble obsédé de la peur d'une disgrâce ; encore ne sait-il pas qu'au début de septembre Schwerin a prié Frédéric-Guillaume de lui accorder son congé [5]. A côté du premier prési-

1. Lettre du 16 août. Le prince électoral s'était amusé à vanter devant Verjus les troupes impériales. *U. u. A.*, XIV, 713.

2. « Dass die Franzosen ihro nit traueten und hætten also umso weniger Ursach ihnen zu trauen. » Lettre de Goess, du 25 septembre. *U. u. A.*, XIV, 721.

3. « Alle die von Schœnebeck kommen referiren mir dass I. Ch. D. immer mehr und mehr ihre Gedanken scheinen zu ænderen. » Lettre du 25 septembre déjà citée. *Ibid.*, 720.

4. Lettre du 22 octobre, à Pomponne.

5. Voir *U. u. A.*, XVIII, 790.



dent, Verjus ne compte, parmi ceux qui ne sont point ses ennemis, qu'Iéna et Meinders ; mais l'un a l'humeur inégale, « prend sans cesse à gauche » et « ne laisse pas d'avoir un grand levain de tendresse pour la Hollande... » ; l'autre « songe bien autant ou plus à ses plaisirs qu'aux affaires, et à jouir des grands biens qu'il a acquis [1]. » Au contraire, le parti adverse est nombreux, actif et hardi. Il comprend d'abord tout l'entourage immédiat de Frédéric-Guillaume : l'électrice Dorothée, qui ne le quitte pas et qui s'est blessée de ne pas recevoir un présent qu'elle avait espéré ; les valets de l'électeur, presque tous Hollandais, « avec qui il parle autant et plus que s'ils estoient plus honestes gens et qu'ils eussent de plus grands emplois [2]. » Puis la plupart des conseillers secrets, Somnitz, Canstein, Kœppen, Blumenthal. Enfin ceux que Verjus considère comme les deux ennemis les plus « envenimés » du roi de France, « ce petit coquin de Cracau [3] » ainsi qu'il appelle volontiers Crockow, et le grand-écuyer, Bernard de Pœllnitz.

A vrai dire, c'est l'état d'esprit de Frédéric-Guillaume qu'il importe surtout de connaître ; mais jamais il n'avait été favorable à la France et de jour en jour des griefs nouveaux s'y ajoutaient aux anciens. Verjus retrouvait chez l'électeur, aussi bien que chez les ministres, ce « levain de tendresse » pour la Hollande que nourrissaient toutes sortes de sentiments ou d'intérêts : les souvenirs de sa jeunesse ; la communauté de foi ; la conviction que la Hollande était le refuge et la sauvegarde de l'Église réformée ; puis le souci de ne point fermer aux blés et aux bois du Brandebourg le marché hollandais ; enfin le rêve qu'un jour peut-être l'un des princes électoraux hériterait des biens et des charges de

1. Lettre de Verjus à Pomponne, 11 octobre 1673. — Meinders (Verjus ne semble pas l'avoir su) fut à cette époque menacé, plus sérieusement que Schwerin, de la disgrâce électorale. Ses envieux et ses ennemis l'accusaient d'avoir sacrifié les intérêts de son maître en signant la paix de Vossem. En novembre, Meinders présenta sa défense et réfuta les arguments de ses contradicteurs dans un long mémoire, dont il conserva la minute jusqu'à sa mort. Mais on continua à l'attaquer, en l'accusant de s'être laissé corrompre par la France ; il se défendit alors dans un nouveau mémoire, qu'il fit remettre à Frédéric-Guillaume, le 18 février 1674, par Heidekampf, son beau-père, qui était le trésorier particulier de l'électeur. Les deux mémoires, celui de novembre et celui de février, se trouvent aux *A. R. P.*, Rep. 92, n° 1-11. Nachlass von Meinders.

2. Lettre de Verjus à Pomponne, 22 octobre.

3. « Ce petit coquin de Cracau, qui, en cette cour, est l'ennemi le plus envenimé et le plus apliqué de la gloire et des intérests du Roy et dont le baron de Goez se sert en toutes rencontres. » Ni Crockow, ni Pœllnitz n'étaient alors conseillers secrets.



Guillaume d'Orange. Évidemment, Frédéric-Guillaume n'eût pas abandonné les Provinces-Unies s'il eût pensé qu'elles fussent encore en péril. Au contraire, il avait mille raisons de ne pas aimer la France. Il ne pouvait lui pardonner ni de l'avoir vaincu, ni de lui avoir imposé cette paix de Vossem, trop généreuse, qui semblait le ranger parmi les clients de Louis XIV ; puis, autour de celui-ci, il ne voyait que ses ennemis personnels, l'évêque de Munster, l'électeur de Cologne, l'évêque de Strasbourg, le prince Guillaume, tous ceux que quelques mois plus tôt il appelait encore des coquins ; il lui reprochait aussi la conduite brutale de ses troupes : chaque fois que le courrier de Clève arrivait à Berlin, il y apportait la nouvelle de quelque méfait du comte de Lorges, le gouverneur de Wesel, qui malgré la paix continuait ses réquisitions. Frédéric-Guillaume songeait aussi qu'il avait besoin de toutes ses troupes et que les maigres subsides stipulés à Vossem, et qui d'ailleurs n'étaient même pas payés, ne suffisaient point à leur entretien. Enfin et surtout, la politique agressive et hautaine de Louis XIV irritait de plus en plus son orgueil d'Allemand : il est certain qu'après l'occupation des dix villes d'Alsace, après la prise de Trèves, toute réconciliation sincère devenait pour longtemps impossible.



Cependant, depuis le début d'octobre jusqu'à la fin de janvier, quatre mois s'écoulèrent encore avant que Frédéric-Guillaume ne fît les premières démarches qui préparèrent une nouvelle alliance entre le Brandebourg, les Provinces-Unies et l'empereur. Tout d'abord, une solution différente s'offrit à lui. La Suède eût volontiers évité l'intervention armée que son alliance de 1672 lui imposait ; pour contenir l'empereur et l'empire sans mettre ses troupes en campagne, elle essaya de constituer avec les autres alliés de Louis XIV un tiers parti et voulut y faire entrer Frédéric-Guillaume : un ambassadeur suédois, Mardefeld, se fit annoncer à Berlin en même temps qu'un envoyé du duc de Neuburg, Gollstein. L'électeur accueillit avec plaisir la nouvelle de leur prochaine arrivée ; dès le 21 septembre, il écrivit à Schwerin qu'il vaudrait mieux que Mardefeld et Wangelin vinssent à Potsdam, où ils échapperaient un peu plus à la surveillance des autres ministres [1]. En réalité, Mardefeld n'arriva qu'après le 20 octobre :

1. *U. u. A.*, XVIII, 801.



mais, le 28, il eut sa première conférence avec Schwerin et Iéna et la négociation du tiers parti s'engagea aussitôt [1].

Les offres de Mardefeld eurent contre elles les deux cabales. Goess fut persuadé dès l'abord, malgré les dénégations de Verjus, que la Suède et la France étaient d'accord et que Mardefeld, Wangelin, Verjus et Gollstein allaient travailler de concert à retenir l'électeur dans une neutralité bienveillante, qui le conduirait insensiblement à se déclarer pour Louis XIV [2]. Goess s'efforça donc de détourner Frédéric-Guillaume du tiers parti, qu'il appelait, par un mauvais jeu de mots, un *second* parti, parce qu'il *secondait*, à son avis, les projets du roi de France [3]. Mais il se trompait. Louis XIV, en effet, se croyait en droit de compter sur les troupes de ses alliés dès que l'empereur aurait pris l'offensive. Il ne doutait pas que la Suède cherchât uniquement le moyen d'échapper, sans renoncer aux subsides, aux obligations les plus compromettantes de ses engagements envers la France. Aussi Verjus, loin de soutenir les propositions de Mardefeld, reçut-il l'ordre d'en empêcher le succès [4]. Il dut même traverser la négociation suédoise en offrant à l'électeur une alliance offensive, qu'il avait pouvoir de conclure [5] : le Brandebourg eût pris part à la guerre contre l'empereur et fourni 12.000 hommes, moyennant subside, et la France lui eût garanti l'acquisition d'Iægerndorf, ainsi que d'une partie de la Gueldre espagnole.

D'ailleurs, en dépit de Verjus et de Goess, l'attitude de Frédéric-Guillaume reste la même : il cherche dans un rapprochement avec la Suède le point d'appui qui lui manque. La situation, à ce début de novembre, est compliquée et curieuse. La Suède poursuit une politique tout égoïste, également suspecte à la France et à l'Autriche, qui l'une et l'autre cherchent à en détourner

1. Dans une lettre du 16 octobre à Louvois, *U. u. A.*, II, 513, Verjus parle de Mardefeld « qui arrive aujourd'hui », mais, le 20 octobre, Goess écrit que Mardefeld n'est pas encore arrivé. *U. u. A.*, XIV, 727. Sur la négociation de Mardefeld, voir *U. u. A.*, XVII, 308-317.

2. Voir ses lettres du mois d'octobre. *U. u. A.*, XIV, 722 sqq.

3. « Man taufe diese Party übel, es sei keine dritte, sondern eine secunde Party, als die allein gericht die franzœsische disegni zu secundiren ». 9 octobre. *Ibid.*, 725.

4. « Sy les propositions du tiers-party doivent estre portées par le S[r] de Martevel à l'électeur de Brandebourg, mon intention est tousjours que vous travailliez à en destourner l'effet. » Lettre du roi à Verjus, du 21 octobre. Le 20, le roi prévenait aussi Feuquière, à Stockholm, qu'il ne pouvait « entrer dans la proposition d'un tiers-party ». *A. E.*, Suède, 43.

5. Louis XIV lui avait envoyé son instruction et son plein pouvoir le 25 septembre.



l'effet. Mais, tandis que Verjus en comprend très bien le but, et qu'il y voit, au pis aller, un moyen d'empêcher l'électeur de joindre ses troupes à celles des ennemis de la France, Goess en éprouve une crainte plus vive : pendant longtemps, sa préoccupation dominante sera de combattre les propositions suédoises. Or celles-ci, malgré les appréhensions de Goess et les espérances de Verjus, allaient au contraire permettre à l'électeur, en diminuant ses périls, de s'éloigner de plus en plus du parti français.

En réalité, dès octobre, il n'attendait plus du traité de Vossem qu'une chose, de l'argent ; et la France paraissait n'en plus avoir assez pour satisfaire à ses engagements. Elle avait promis au Brandebourg, en juin, un subside immédiat de 300.000 livres ; en octobre, elle ne s'était pas encore acquittée. Vers le milieu du mois, l'électeur envoya Meinders à Leipzig, où il espérait être payé ; mais Meinders n'en revint qu'avec des lettres de change, et pour 50.000 livres seulement. « Je vois bien, écrivit aussitôt Frédéric-Guillaume à Schwerin, que l'argent leur manque et que l'on me joue. Tant mieux ! Car s'ils ne tiennent pas leurs promesses, je ne suis plus obligé de tenir les miennes. Quand Verjus viendra me voir, je lui dirai la vérité. Le roi veut me faire conclure d'autres traités et me donner de grosses sommes, alors qu'il n'a même pas les moyens de me payer le peu qu'il m'a promis. Comment tout cela s'accorde-t-il [1] ? » Aussi, Frédéric-Guillaume éconduisait-il Verjus pour écouter Mardefeld. Puis on apprit à Berlin la rupture ouverte entre la France et l'Espagne, le succès des manœuvres de Montecuccoli, enfin l'entrée des Impériaux à Bonn [2] : les Français ne paraissaient plus invincibles et dans tout l'Empire on se préparait à les combattre [3]. Le 20 novembre, Schwerin et Iéna apportèrent à Verjus la réponse de l'électeur aux propositions nouvelles de Louis XIV. L'électeur y expliquait qu'il ne pouvait prendre

1. « ... Ich sehe woll das kein Geldt vorhanden undt das man den Narren mitt mir spillet. Ich bin recht daruber erfreuet, den weill Sie Ihr versprechen nicht halten, so bin Ich auch nicht schuldig dem meinen nachzukummen, wan Versus anhero kommen wirdt werde Ich Ihme die Warheidt sagen, der Konig will mitt mir andere tractaten machen, viell summen geldes geben, undt hatt die Mittell nicht, das wenige so versprochen zu zahlen, wie reimbt Sich das... » 24 octobre 1673. *U. u. A.*, XVIII, 803.

2. Le 12 novembre 1673.

3. Verjus écrivait lui-même le 7 novembre : « La fureur contre la France est aujourd'huy la passion dominante et la maladie presque universelle de l'Allemagne. » La multitude des brochures parues en Allemagne vers cette époque confirme abondamment son dire.



d'engagements tant que la paix ne serait pas signée entre la France et la Hollande ; qu'il ne pouvait se déclarer contre l'empereur, puisque l'empereur ne faisait que défendre un prince de l'empire ; qu'il prouvait assez son attachement à la France en n'envoyant point à l'électeur de Trèves le secours auquel celui-ci avait droit ; enfin il conseillait à Louis XIV de rétablir la paix en Allemagne. « Aprez avoir escrit tout cecy, ajoute Verjus en transmettant la réponse, à mesure que M. le baron de Suerin me le disoit, je n'ay fait autre chose que plier le papier et le mettre dans ma poche, car j'avoue que j'estois si esmeu que j'avois peur d'en trop dire pour peu que je commensasse de parler. » Puis, le lendemain, dans une lettre à Pomponne, il attribuait la réponse électorale au mauvais succès de la campagne : « Il me semble qu'elle veut dire : *Væ Victis*, et qu'on nous conte pour tels. »



A ce moment, Louis XIV renonçait de nouveau à gagner tout à fait Frédéric-Guillaume. Avant même qu'il n'eût reçu la résolution du 20 novembre, il se résignait à des exigences beaucoup plus modestes. Le 18, il écrivit à Verjus qu'il cédait aux « instances réitérées » de la Suède et de l'électeur de Cologne ; qu'il acceptait la formation d'un tiers parti, pourvu que celui-ci fût uniquement composé de ses alliés, c'est-à-dire de la Suède, de la Bavière, de l'électeur de Cologne, du duc de Hanovre, du duc de Neubourg, et qu'il verrait même avec plaisir que l'électeur de Brandebourg s'y joignît [1]. Quelques jours après, le 25 (les succès de Montecuccoli y étaient-ils pour quelque chose ?), Pomponne semblait même considérer ce tiers parti comme le meilleur gage d'une paix prochaine. Si la Suède réussissait, écrivait-il, à faire entrer l'électeur de Brandebourg dans ses sentiments, « le party dont elle seroit à la teste seroit capable de faire une diversion qui donneroit bientost la paix à l'empire. »

Dès lors, remarquons-le, la situation change quelque peu, mais n'est pas moins compliquée. Goess ne se trompe plus quand il croit que la France approuve la négociation suédoise : il combat de son mieux les efforts de Mardefeld. Verjus désirerait les voir réussir ; mais il sent très bien que si Frédéric-Guillaume apercevait sa connivence, les propositions suédoises lui deviendraient

1. De même, en novembre aussi, Louis XIV écrit à Feuquière qu'il accepte l'idée d'un tiers parti. *A. E.*, Suède, 43.



aussitôt suspectes [1]. D'ailleurs Mardefeld n'a jamais recherché Verjus [2] : il continue à l'éviter, car il tient à rester libre dans le cas où la négociation prendrait un tour qui ne plairait plus à Louis XIV. Enfin, si Frédéric-Guillaume veut l'alliance suédoise, malgré Goess, il ne la veut pas telle que Verjus la souhaiterait : il faut qu'elle soit pour le Brandebourg une sécurité, sans devenir une entrave. Puis, à ce moment, un autre mobile vient se joindre à ceux qui l'ont déterminé jusque là : le 16 ou le 17 novembre, il apprend la mort du roi de Pologne, Michel. Aussitôt, il songe de nouveau à mettre son fils sur le trône [3] ; en tout cas, soit qu'il soutienne cette ambition renouvelée, soit qu'il se rallie à quelque autre candidature conforme à ses intérêts, il faut, pour écarter tout péril, qu'il agisse d'accord avec la Suède ; c'est donc une raison de plus qu'il a de négocier avec elle. D'autre part, la Cour de Suède, que les événements de Pologne préoccupent autant que lui, a désormais, elle aussi, plus d'intérêt encore à le gagner et par là plus de motifs de se montrer plus conciliante. A la fin de novembre, la négociation devient plus active et plus secrète. Verjus le remarque, s'en inquiète, et n'a point tort [4]. Il ne s'agit plus, en effet, du tiers parti, ni d'une neutralité provisoire qui eût engagé l'électeur dans les mêmes voies que le duc de Neubourg ou le duc de Hanovre. Si les deux alliés se promettent de réunir leurs efforts pour le rétablissement de la paix, pas un article du traité n'est défavorable à l'empereur, dont l'inclusion y est même prévue. Si l'alliance est purement défensive, la garantie que la Suède accorde à tous les États de l'électeur, même au duché de Clève, ne semble guère compatible avec ses obligations envers la France. Enfin, par un article secret, le roi de Suède et l'électeur se réservent l'un et l'autre toute liberté, au cas où leur intervention pacifique ne

1. Verjus écrit, le 5 décembre, qu'il ne croit pas que l'électeur entre jamais dans le tiers parti : « En tout cas, il s'en éloignerait plus encore s'il savait que le roi l'approuve. » Aussi Verjus se garde-t-il bien d'en rien dire.

2. « Je ne tire rien d'eux (Mardefeld et Wangelin), écrit Verjus le 14 novembre, qu'à force de questions et tellement à bâtons rompus que je ne sçay la plupart du temps quel fondement y faire. »

3. Il l'écrit aussitôt à Hoverbeck, le 17. *A. R. P.*, Rep. 9, 21. Sur cette candidature du prince électoral et sur l'attitude de Frédéric-Guillaume après la mort du roi Michel, voir Hirsch, *Die Wahl Johann Sobieskis zum Kœnig von Polen*, dans *Hist. Zeitschr.*, 1901, Neue Folge, 51.

4. Les Suédois cachèrent aussi le véritable but de la négociation à Feuquière, qui apprit par hasard, à la fin de novembre, qu'ils étaient sur le point de conclure une alliance à Berlin. Voir sa lettre du 25 novembre au roi. *A. E.*, Suède, 43.



procurerait pas la paix, de se joindre ensuite, selon leur convenance personnelle, soit à l'un soit à l'autre des deux partis : ils ne se lient qu'autant que l'un ou que l'autre n'aura point intérêt à se délier ; et si les Suédois atténuent ainsi l'évidente contradiction de cette alliance nouvelle avec leur alliance française de 1672, l'électeur, de son côté, montre bien qu'il tient désormais pour nulles les promesses faites à Vossem [1].

Dès les derniers jours de novembre, l'alliance suédoise était, sinon conclue, du moins toute prête. Le 1er décembre, Frédéric-Guillaume en avait le projet en mains ; il l'examinait et en écrivait à Schwerin [2]. Le 2, Verjus pensait que les envoyés la signeraient le lundi suivant, c'est-à-dire le 4. Mais Frédéric-Guillaume attendit quelques jours encore et, le 11, il réunit son conseil. La délibération nous aide à comprendre le véritable sens de cette alliance suédoise et nous permet de n'en point exagérer l'importance. Elle nous montre d'abord que tout le monde hésita à conclure, même l'électeur ; puis, chose curieuse, qu'aucun des trois commissaires qui l'avaient négociée, Schwerin, Somnitz et Iéna, ne l'approuvait sans restriction ; enfin que les conséquences en étaient si douteuses que les mêmes arguments pouvaient servir à l'approuver ou à la blâmer. C'est ainsi que Schwerin affirmait qu'elle était utile, si l'électeur ne voulait point prendre parti et ne recherchait que la paix, mais nuisible, s'il songeait à se rapprocher de l'empereur, parce que les Suédois, quoiqu'ils pussent dire, étaient suspects à tous les ennemis de la France ; Iéna, au contraire, l'approuvait seulement dans le cas où l'électeur voudrait prendre parti, parce qu'il ne le pourrait, disait-il, que s'il n'avait rien à craindre de la Suède. Quant à Frédéric-Guillaume, il reconnaissait avec Anhalt, Schwerin et Somnitz que le traité ne manquerait pas d'éveiller bien des inquiétudes et qu'il eût peut-être mieux valu renouveler simplement l'alliance inoffensive de 1666. Mais il insistait sur la garantie du duché de Clève, qu'il avait obtenue et que la première alliance ne contenait pas ; sur le caractère tout pacifique du traité, qui n'était dirigé ni contre la France ni contre l'Espagne, mais contre celui des deux États qui se refuserait à une paix équitable. Il faisait remarquer aussi qu'il ne se liait pas pour

1. On trouvera l'analyse du traité d'alliance, signé le 11 décembre, dans Mœrner, 377 ; le texte dans Dumont, VII, 1, 246.

2. « Die Schwedische Aliance hab ich zweimall durchlessen, undt ein undt das andere nottiret. » Lettre de Frédéric-Guillaume à Schwerin, 1er décembre 1673. *U. u. A.*, XVIII, 805.



l'avenir, grâce à l'article secret ; et il affirmait enfin qu'il ne désirait pas autre chose que la sécurité de l'empire et que la paix. Évidemment, dans sa pensée, l'alliance ne justifiait ni toutes les craintes de Goess, ni toutes celles de Verjus, sans cependant satisfaire ni l'un ni l'autre : elle n'était qu'un moment d'arrêt dans l'évolution commencée, une sécurité provisoire, qui devait lui permettre de se résoudre plus à loisir et plus librement [1].

***

Il n'en est pas moins vrai qu'à partir du moment où il espère la conclure, il prend avec Verjus moins de ménagements. S'il dissimule quelque peu ses sentiments véritables, c'est d'abord parce que l'empereur ne lui offre pas les conditions qu'il voudrait obtenir; c'est ensuite parce que les États-Généraux de Hollande, qui lui gardent rancune de sa trahison, ne se décident pas à le rechercher ; c'est enfin parce qu'il espère encore tirer du traité de Vossem quelque avantage matériel, peut-être une partie du subside, tout au moins ses places du Rhin, Wesel et Rees. La question de Wesel et de Rees apparaît désormais sans cesse dans la correspondance de Verjus et il est nécessaire d'y insister, car dès l'origine elle préparait un malentendu entre le Brandebourg et la France et elle allait, un peu plus tard, rendre vaines les dernières tentatives de rapprochement.

Par une clause du traité de Vossem, Louis XIV, nous l'avons vu, s'était réservé de ne rendre à l'électeur Wesel et Rees qu'après la paix générale ; mais il s'était engagé à n'y plus lever de contributions, et le gouverneur, le comte de Lorges, n'y avait pas tenu cette promesse. Frédéric-Guillaume s'en plaignait souvent à Verjus ; il se persuadait peu à peu que le roi avait le dessein formé de ruiner le pays avant de le rendre. De plus, à l'automne, quand se prépara l'intervention impériale, la guerre changea de caractère et se déplaça ; Louis XIV porta vers l'Allemagne le gros de ses forces ; en novembre, au moment où Montecuccoli surprenait Bonn, Luxembourg abandonnait, sur l'ordre de Louvois, presque

1. Il semble qu'en réalité l'alliance ne fut point signée le 11, mais le 12 au plus tôt, car le conseil secret se réunit une seconde fois à cette date et continua la discussion de la veille. — Peter, *op. cit.*, 198, ne voit dans l'alliance suédoise qu'une manœuvre pour inquiéter l'empereur et les Provinces-Unies et les forcer à rechercher le Brandebourg. L'impression qui se dégage du protocole, dont je donne ici l'analyse, ne semble pas confirmer cette hypothèse.



tout le territoire hollandais. Dès cette époque, le bruit vint jusqu'à l'électeur que les Français allaient évacuer quelques places du Rhin et concentrer leurs troupes : il écrivit alors à Schwerin, qui le représentait au congrès de Cologne, pour l'inviter à parler de Wesel aux plénipotentiaires français et à tâcher d'en obtenir l'évacuation[1]. Un peu plus tard, le 27 novembre, il consulta à ce sujet son conseil, et tous ses ministres furent d'avis qu'il réclamât les deux villes, puisqu'aussi bien le roi de France, semblait-il, ne pourrait les garder longtemps. Frédéric-Guillaume, en approuvant l'avis général, le justifiait par une double crainte : Wesel et Rees, abandonnés par les Français, risquaient fort de tomber entre les mains des Impériaux, qui peut-être les livreraient à l'électeur de Saxe, ou des Hollandais, qui vraisemblablement ne les rendraient pas.

La question se trouvait donc posée dès novembre ; mais on pouvait prévoir que la France ne se résignerait qu'au dernier moment à la résoudre comme le désirait l'électeur. Si Rees n'avait point grande importance, Turenne et Louvois attachaient tant de prix à Wesel que Louis XIV, aussitôt après le traité de Vossem, semble avoir regretté l'article qui en stipulait la restitution ; dans les deux lettres du 11 juillet, qui servirent d'instructions à Verjus, le roi et le ministre se demandaient s'il ne serait pas possible que Wesel, au prix de quelque autre avantage, demeurât aux mains des Français. Ce n'était là sans doute qu'une vue générale et Pomponne s'en remettait à Verjus de juger s'il en pourrait tenir compte ; mais Verjus était averti et ce fut assez pour qu'il éludât les instances de Frédéric-Guillaume[2]. Or celles-ci se reproduisaient sans cesse, en même temps que les plaintes sur les réquisitions et les violences qui ruinaient le pays de Clève. Le 16 décem-

1. Il s'agit ici de Schwerin le jeune, le fils du premier ministre. La lettre de l'électeur est datée du 14 novembre 1673. *U. u. A.*, XVIII, 805, note 4.

2. Les moyens que Pomponne suggère à Verjus pour conserver au roi la place de Wesel semblent lui avoir été inspirés par Turenne. Il faut rapprocher le passage de la lettre de Pomponne, *Instructions aux ambassadeurs, Prusse*, 201, d'un passage d'une lettre de Turenne à Louvois en date du 13 juin : « Pour ce qui concerne Wezel, je suis bien persuadé que la paix se faisant, si l'on interesse madame l'Électrice et ses ministres, on pourra tousjours y laisser une garnison... On m'a assuré que Madame l'Électrice veult avoir un partage de ce costé-là pour son fils. Cela à mon avis est bien aultrement aysé que n'a esté l'affaire de Dunkerque Et personne en Allemagne ne peut pas s'imaginer que le Roy ne garde Wezel... » Lettre citée par Grimoard, II, 287, et par Depping, *Geschichte des Krieges der Munsterer und Cœlner gegen Holland*, 287.



bre, l'électeur écrit à Schwerin ; il cherche le moyen de recouvrer les deux places sans trop se lier à la France, et il songe à utiliser le traité suédois. Ne pourra-t-on faire remarquer à Verjus que le Brandebourg renoncerait de lui-même aux avantages de la médiation s'il s'engageait envers la France à autre chose qu'à défendre de son mieux les deux villes restituées contre tous ceux qui les attaqueraient [1]. A partir de ce milieu de décembre, presque toutes les lettres de Verjus reproduisent les mêmes sollicitations et les mêmes griefs [2].

Dès lors, il est évident que les propositions de l'empereur ou de la Hollande trouveront à la Cour électorale un terrain tout préparé. Frédéric-Guillaume se défie encore de l'un et de l'autre. Il reproche aux États-Généraux, en particulier, de se refuser toujours au paiement des anciens subsides, antérieurs au traité de Vossem ; il déclare qu'il réglera sa conduite sur la réponse qu'ils feront à ses réclamations renouvelées ; mais il remarque que les Hollandais se montrent plus « civils » avec son ambassadeur à La Haye, Romswinckel, et déjà, tout en la jugeant prématurée, il s'habitue à l'idée d'une ambassade hollandaise à Berlin [3]. Le 22 décembre, il vient de recevoir une lettre du prince d'Orange et il en conclut que le prince cherche à renouer : visiblement, il n'est pas mécontent de cette première avance. Pourtant, il craint encore de se compromettre ; il ne communique la lettre qu'à Schwerin, Somnitz et Iéna [4]. Mais un peu plus tard, en janvier, ce sont l'empereur et l'Espagne qui, à leur tour, le sollicitent. A défaut d'une ambassade espagnole, qui serait trop compromettante, Goess est chargé de propositions nouvelles : la Hollande et l'Espagne paieront à l'électeur la levée et l'entretien de 5.000 hommes, s'il prend l'engagement d'en lever et d'en entretenir 5.000 autres à ses frais [5].

Cette fois, Frédéric-Guillaume risque la première démarche qui laisse préjuger ses intentions : il envoie Crockow à Vienne. L'instruction qu'il lui donne, et qui est datée du 22 janvier, est

1. *U. u. A.*, XVIII, 805.

2. Voir en particulier les lettres de Verjus des 23 décembre 1673, 6, 14 et 16 janvier 1674.

3. Voir sa lettre du 19 décembre à Schwerin : « Das sie Iemanden schicken solten, wurde ein gross umbrage bey Franckreich geben... » *U. u. A.*, XVIII, 807.

4. « Ihr kunt H. Somnitzen und Jenas bedencken darüber vernehmen, den es nicht diendt, das man den anderen Rahtten solches zu wissen thue. » Lettre du 22 décembre, *U. u. A.*, XVIII, 808.

5. Voir une lettre de l'empereur à Goess, du 10 janvier 1674. *U. u. A.*, XIV, 737.



curieuse à la fois par les avances qu'il y fait et par les précautions dont il les enveloppe. Il y rappelle que la paix de Vossem n'a jamais été que le résultat d'une nécessité et qu'il n'a point changé de sentiments. Il y excuse l'alliance suédoise en insinuant que personne ne semblait se soucier de lui et qu'il a dû saisir le gage de sécurité qui s'offrait. Puis il recommande à Crockow la prudence : quand on lui demandera si l'électeur veut prendre de nouveau parti contre la France, il répondra en s'informant des avantages qui paieraient cette résolution ; il parlera des lourdes charges que l'entretien d'une armée impose au Brandebourg ; il parlera aussi d'Iægerndorf ; il y mêlera même quelques plaintes sur les persécutions que subissent les protestants d'Autriche et de Hongrie ; surtout, il évitera de rien faire qui puisse répandre le bruit que l'électeur s'est déclaré. Enfin, il s'assurera que l'empereur est sérieusement résolu à rompre avec la France et vis à vis de l'ambassadeur espagnol il se contentera d'expressions générales, « telles, dit l'instruction, que notre situation actuelle, dont il a connaissance, le peut jusqu'ici permettre [1]. » Tant de circonspection indique bien que Frédéric-Guillaume voulait se ménager encore la possibilité d'une retraite. Mais la mission de Crockow n'en impliquait pas moins l'aveu qu'il était prêt à revenir à ses anciens alliés, dès que ceux-ci lui assureraient les conditions et les garanties nécessaires. D'ailleurs, à ce moment même, il achevait de se convaincre qu'il ne pourrait soutenir longtemps les frais de sa neutralité armée : « Je vois bien, écrit-il le 27 janvier à Schwerin, que ma situation présente devient plus dangereuse à mesure qu'elle se prolonge. Si je ne reçois pas de subsides, mes pays seront ruinés. Quant à licencier mes troupes, personne ne me le conseillera. Je désire donc que mes ministres se réunissent et qu'ils examinent ce que je dois faire désormais, et dans le cas où les États de Hollande m'enverraient un ambassadeur, s'il ne conviendrait pas que je traite avec eux.[2] » Il est aisé de prévoir que la neutralité brandebourgeoise ne survivra guère à cette lettre-là.

1. « Als wie er weiss, dass Gegenwærtiger Unser Zustand es annoch leiden will. » Voir l'instruction entière, *U. u. A.*, XIII, 616.

2. « Und wan die Staadten von Hollandt an mich abschicken wurden, ob ich mich mitt Ihnen in tractaten einlassen soll... » *U. u. A.*, XVIII, 810.



III. — La seconde rupture.

La campagne de 1673 avait été défavorable à la France et les débuts de l'année suivante ne paraissaient point lui promettre un avenir meilleur. L'empereur profitait de ses succès pour ramener à lui, l'un après l'autre, les anciens alliés de Louis XIV. Le 14 janvier, ce fut l'électeur palatin ; le 26, le roi de Danemark, qui se joignirent à la coalition de l'Autriche, des Provinces-Unies et de l'Espagne. Enfin, non sans avoir beaucoup hésité, les États-Généraux se résignèrent à faire eux-mêmes les premiers pas à la rencontre de Frédéric-Guillaume : une ambassade, depuis longtemps préparée, celle d'Achtienhoven, fut décidée en février et, le 22, les États signèrent les instructions de l'ambassadeur.

Il va sans dire que le roi de France fut aussitôt informé des propositions faites à l'électeur par l'empereur, l'Espagne et la Hollande et qu'il essaya d'en conjurer l'effet. Le 2 février, il annonçait à Verjus que le duc de Neubourg renvoyait Stratmann à Berlin, pour y solliciter de nouveau l'entrée du Brandebourg dans le tiers parti ; le roi ordonnait à Verjus d'y aider Stratmann, mais il ne cachait pas la crainte que l'électeur, en s'introduisant dans le tiers parti, n'en transformât le caractère et n'y devînt dangereux ; aussi eut-il préféré la simple promesse d'une neutralité complète ou l'abandon de l'article secret qui rendait vaine l'alliance suédoise. Puis les événements se précipitèrent et Louis XIV modifia coup sur coup les instructions de Verjus sans même attendre que l'ambassadeur eût eu le temps d'en tirer parti. En février, l'évacuation de toute la Hollande et des places fortes du bas Rhin fut secrètement décidée et prévue pour le milieu d'avril ; vers la même époque, la paix anglo-hollandaise devint imminente ; puis Louis XIV eut connaissance de la convention secrète du 14 janvier, par laquelle l'électeur palatin promettait à l'empereur de lui livrer Germersheim, et Louvois transmit au marquis de Vaubrun l'ordre d'occuper la place, bien que l'électeur eût gardé jusque là les apparences d'un allié ; enfin, le 16 février, les Impériaux enlevèrent à Cologne même le prince Guillaume de Fürstenberg, malgré son caractère d'ambassadeur, et hâtèrent ainsi la dissolution du congrès [1]. Ce fut ce jour-là que le roi de

1. Sur les événements des premiers mois de 1674, voir Rousset, *op. cit.*, II, VII, et Peter, *Der Krieg des Grossen Kurfürsten gegen Frankreich.*



France résolut de faire un dernier effort pour regagner Frédéric-Guillaume et « ne rien laisser d'intenté dans une affaire sy considérable. » Il demandait au Brandebourg d'entrer en action contre l'empereur ; mais il affirmait que la guerre n'aurait d'autre but que de forcer l'empereur à rappeler ses troupes, et, pour atténuer l'effet probable de la paix anglo-hollandaise, il enflait singulièrement ses promesses. Il s'engageait à rendre Wesel, Rees — et le fort de Schenk [1], dès que l'armée électorale serait entrée en campagne ; il permettait à Verjus de proportionner les subsides au nombre de troupes que le traité stipulerait ; il l'autorisait même, « quelque fust desjà cette dépense » à l'augmenter encore, et jusqu'au chiffre que Verjus estimerait nécessaire. « J'approuveray, disait la lettre, tout ce que vous aurez promis en mon nom ». Enfin il ajoutait des gratifications pour Schwerin, Iéna, Meinders, ainsi qu'un présent pour l'électrice.

Mais le temps pressait. Le 19 février, Charles II signa la paix avec les Provinces-Unies. Le maréchal de Bellefonds allait passer de Flandre en Hollande et trouver à Nimègue ses instructions, qu'il ne connaissait pas encore, et qui lui prescrivaient d'évacuer la Gueldre, puis les places du Rhin. Dès le 1er mars, c'est-à-dire avant que Verjus eût même pu répondre à la lettre précédente, le roi lui écrivit de nouveau. Il avait résolu, disait-il, de modérer ses prétentions ; il se contenterait d'obtenir, contre la remise de Wesel et de Rees, que l'électeur entrât dans le tiers parti et s'engageât seulement à communiquer au roi, à l'avance, et à concerter avec lui, les conditions de paix que les alliés offriraient à la France et à l'Espagne. Puis, si l'Espagne les refusait et que le tiers parti entrât en action, le roi accorderait à l'électeur un subside. Il autorisait même Verjus à promettre au besoin la remise des places contre une simple neutralité et il confiait à la discrétion de l'ambassadeur le motif secret qui l'obligeait à diminuer ainsi ses exigences : de toute façon, les villes seraient évacuées à la fin d'avril.

Verjus ne reçut que le 2 mars les instructions du 16 février. Il en parla d'abord à Schwerin, à Iéna et à Meinders, bien entendu sans se découvrir tout à fait ; puis il en fit « quelque ouverture » à Frédéric-Guillaume lui-même. Mais, écrit-il le 6 mars, « je le trouvay sy froid et si embarassé sur les propositions avantageuses que je luy faisois qu'il me mist au désespoir et que j'avoue que si

1. Il n'en avait pas été question jusque-là et les droits de l'électeur y étaient contestés par les États-Généraux.



nonobstant tout cela je trouve lieu de conclurre avec luy, j'auray grand regret et aux places et à l'argent que V. M[té] luy donnera. » En réalité, les offres de Louis XIV venaient déjà trop tard et Frédéric-Guillaume se demanda même dans quelle mesure elles étaient sincères. Le 6 mars, il les soumit à son conseil, dont l'avis unanime fut de s'assurer avant tout que Verjus avait plein pouvoir pour traiter. Puis on négocia. L'électeur avait désigné trois commissaires, Schwerin, Somnitz et Meinders, qui reçurent les propositions de Verjus le 10 mars et l'interrogèrent encore le surlendemain ; ce jour-là, Verjus déclara que le roi rendrait à l'électeur Wesel et Rees, soit dès que l'empereur aurait rappelé ses troupes, soit dès que le Brandebourg aurait pris l'offensive pour l'y obliger ; on n'avait point encore parlé des subsides [1]. Mais Verjus n'avait que bien peu d'espoir. On venait d'apprendre à Berlin, dans les premiers jours de mars, la conclusion de la paix entre les Provinces-Unies et l'Angleterre, et Frédéric-Guillaume n'en cachait point sa joie. Verjus remarquait au contraire que l'enlèvement de Fürstenberg ne l'avait point ému et qu'il semblait presque l'approuver ; on croyait, à la Cour électorale, que l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster, pressés par les Impériaux, ne tarderaient pas à poser les armes à leur tour ; enfin, pour contrarier la négociation de Verjus, Pœllnitz répandait habilement le bruit que le roi offrait à l'électeur Wesel et Rees parce qu'il n'était plus en état de les garder [2].

Malgré tout, Verjus ne croyait point encore tout succès impossible. Ses commissaires lui paraissent bien intentionnés. Il comptait sur Iéna, qu'une maladie retenait à la chambre, mais qui écrivait souvent à son maître et qui recevait Schwerin ; il comptait aussi sur Blaspeil, dont il vantait la « manière ferme et hardie [3] » ; il croyait avoir « rompu l'aisle à Pœllnitz » parce qu'il l'avait convaincu de mensonge. Mais que pouvaient tous ses efforts contre la politique de sa propre Cour, qui semblait prendre à tâche de soulever l'Allemagne? Une nouvelle allait arriver à Berlin, qui y produisit plus d'émotion encore que celle de la prise de Trèves six mois plus tôt : ce fut, vers le 15 mars, la nouvelle de l'occupation de Germersheim. Goess s'en réjouit et Verjus ne tarda pas à en mesurer les conséquences. Le 19 mars, ses commissaires lui apportèrent la réponse à ses propositions du 10. L'électeur, y disaient-

1. Verjus ne parla pas non plus du fort de Schenk.
2. Voir surtout les lettres du 16 février et du 13 mars.
3. Verjus ne se trompait-il pas ? Blaspeil avait toujours été hostile à la France.



ils, ne pouvait, à son grand regret, satisfaire le roi de France ; et la réponse contenait cette phrase, qui montrait bien à quel point les intentions de Frédéric-Guillaume et les désirs de Louis XIV devenaient inconciliables : « Cependant S. A. E. croit pour asseuré que si Sa Maj[té] très-chrestienne vouloit donner une telle déclaration que dez à présent elle vouloit retirer ses troupes de l'Empire, rendre les places occupées à ceux auxquels elles appartiennent et de contenter ceux qui ont souffert et de remettre ainsy l'Empire dans l'estat où il a esté avant cette guerre, qu'alors on pourroit venir au but... » Ce fut le soir seulement [1] que Verjus reçut les secondes instructions du roi, celles du 1[er] mars. Pouvait-il avoir l'illusion qu'elles serviraient à quelque chose ? D'ailleurs, il était évidemment impossible de rien obtenir, au moment où la Cour de Berlin attendait l'ambassadeur hollandais, Achtienhoven.

***

Achtienhoven arriva le 26 mars.

Tout d'abord, la négociation hollandaise ne sembla pas destinée à se terminer vite. Achtienhoven apportait des conditions que l'électeur ne pouvait accepter et qui le blessèrent, en trahissant la défiance que les États-Généraux conservaient encore à son égard. Non seulement ils refusaient de lui payer la moindre partie des subsides de l'année précédente, mais ils ne lui demandaient qu'un contingent de 12.000 hommes et ne voulaient pas contribuer aux frais de levée : ils le traitaient moins bien que le duc de Luneboug [2]. Il est vrai qu'en même temps qu'Achtienhoven négociait à Berlin, Crockow négociait à Vienne avec les Impériaux et les Espagnols et recevait un accueil qui lui donnait bon espoir [3]. Pourtant, la froideur et la parcimonie des Hollandais laissaient tout au moins un répit à Verjus, qui eut recours à toutes les séductions pour en profiter. Verjus ne pouvait compter sur beaucoup d'aide. Meinders, que la négociation de Vossem désignait comme le chef du parti français, s'effaçait : il semble bien que son maître continuât à le tenir à l'écart [4]. Iéna, en qui Verjus prenait con-

1. Voir sa lettre du 20 mars.

2. Voir les instructions et la correspondance d'Achtienhoven, *U. u. A.*, III, 423 sqq.

3. Voir *U. u. A.*, XIII, 616 sqq.

4. En décembre, quand Frédéric-Guillaume reçoit une lettre du prince d'Orange, il ne la communique qu'à Schwerin, Somnitz et Iéna. Meinders est



fiance [1], ne se rétablissait pas ; sa longue maladie le retenait à la chambre et le privait de toute influence. Schwerin n'était point hostile à l'alliance hollandaise : en avril, Iéna affirmait à Verjus que Schwerin était devenu « plus impérialiste et aussy hollandois que le chancelier Somnitz [2]. » Verjus en était réduit à gagner des comparses et à prodiguer les cadeaux un peu au hasard. A quoi pouvait-il servir qu'il offrit un fort beau cheval au prince électoral, qui venait d'avoir dix-huit ans et ne cachait pas ses sympathies pour l'Autriche ? Peut-on croire que deux corbeilles d'argent, une montre d'or, deux manchons, des gants, des essences et des pommades, dont il fit présent à Mlle de Wangenheim, la première dame d'honneur de l'électrice ; une montre d'or et deux pistolets, qu'il donna à son fiancé, l'écuyer Froben, pouvaient changer la direction de la politique électorale ? Et si Verjus offrait à Fuchs, qui n'était encore qu'un petit secrétaire, deux flambeaux de vermeil à l'occasion de son mariage, espérait-il vraiment que Fuchs risquerait, par reconnaissance, de déplaire à son maître et de compromettre son avenir [3] ?

Du moins, Verjus avait-il soin d'entretenir une négociation, qui changeait de forme selon l'événement. A la fin de mars, il attendait une réponse au sujet d'un « petit traité » qui eût simplement stipulé la neutralité de l'électeur contre la restitution de Wesel et de Rees ; Verjus comptait, s'il parvenait à l'obtenir, passer ensuite à des propositions plus considérables. Mais le 1er avril, bien que ce fût un dimanche, ses commissaires lui demandèrent une conférence uniquement pour lui répéter qu'avant de rien conclure il était nécessaire que le roi de France évacuât, outre les deux places,

l'un des commissaires donnés à Verjus, avec qui l'électeur n'a pas l'intention de conclure, tandis qu'il est écarté de la négociation d'Achtlenhoven. Nous avons vu que le 18 février il en était encore réduit à se défendre et faisait remettre à son maître un mémoire justificatif.

1. Une algarade que le prince électoral fit à Iéna, et que Verjus raconte le 8 mai, semble bien montrer qu'il avait raison.

2. Notons pourtant que Lincker, le résident hessois à Berlin, dont le témoignage n'est pas sans valeur, représente Schwerin comme un partisan du tiers parti. Ribbeck, *Der Grosse Kurfürst in den Jahren 1673 und 1674*, Forsch. z Br. u. Pr. Gesch., 1900, XIII.

3. Voir la liste des cadeaux faits par Verjus, *A. E.*, Brand., 13, f° 9, publiée par Prutz, *op. cit.*, 337. Les premiers n'arrivèrent à Berlin qu'en décembre (voir la lettre de Pomponne du 18 novembre). Il faut noter la première mention de Fuchs : « un petit secrétaire nommé Fuchs, qui estant seul pour touttes les affaires près de S. A. E. dès qu'elle sort de Berlin, devient insensiblement un petit Meinders... » Lettre du 22 octobre.



l'électorat de Trèves et le Palatinat. Tout paraissait rompu. Cependant Verjus renoua encore. Les commissaires lui avaient dit qu'il n'était pas besoin que l'électeur fît un nouveau traité de neutralité, puisqu'il en existait un déjà, celui de Vossem, qu'il avait toujours l'intention d'observer : Verjus saisit l'occasion de leur demander par écrit confirmation de leur parole, et il l'obtint ; mais, comme à Vossem, la promesse était faite avec la réserve des obligations envers l'empire, et dans ces termes, à ce moment-là, que signifiait-elle ? Malgré tout, Verjus substitua de nouveau au projet repoussé un autre projet ; mais il n'espérait plus rien, puisque le 15 avril il écrivait à Feuquière, afin que celui-ci pût disposer en Suède des subsides inutilisés à Berlin. Il y eut conférence encore le 14, le lendemain d'une grande fête donnée par Achtienhoven en l'honneur de la paix entre les Provinces-Unies et l'Angleterre [1], puis Schwerin et Verjus se renvoyèrent l'un à l'autre le projet corrigé sans cesse ; mais, le 22, l'électeur reçut la nouvelle que le maréchal de Bellefonds, sans que Verjus en eût été informé, venait d'évacuer Wesel, Rees et le fort de Schenk, où les troupes brandebourgeoises étaient aussitôt entrées. Ce fut Meinders qui l'apprit, en grand secret, à l'ambassadeur de France [2] !

Cette fois, Verjus perdit ses dernières illusions, si toutefois il en avait encore. « Je ne croy pas, écrivait-il à Pomponne, le 26 avril, que je pusse, quand je serois trente ans en cette cour, y recouvrer la créance que j'y avois, ny faire oublier à ces gens-cy de combien de manières j'ay voulu leur oster une opinion qui se va vérifier par les effets et leur donner des veues auxquelles il leur est maintenant aisé de reconnoistre qu'il n'y avoit pas de fondement [3] ». Il pouvait certes se plaindre que sa propre Cour

1. « Depuis vendredi (le 3/13 avril) qu'ils furent tout le jour à la feste de M. d'Actienhove... » Lettre de Verjus, du 17 avril

2. « Je vous prie, pour quantite de raisons, de ne pas faire semblant directement ny indirectement quand vous parlerez aujourd'huy avec M. le baron de Schwerin, de ce que je vous dis hier. » Billet de Meinders à Verjus, du 24 avril. On voit les précautions que prenait Meinders, dont la situation n'était pas encore assurée. — Le 22 avril, Verjus protestait, dans une lettre à Schwerin, contre le bruit de l'évacuation, dont il n'était pas informé, mais qui fut confirmée le jour même à l'électeur par une lettre de Spaen. Le maréchal de Bellefonds n'avait même pas pris la peine de dissimuler ses préparatifs et Verjus ne reçut la nouvelle officielle que le 8 mai.

3. Dès le 17 avril, il écrivait à Louvois : « Je suis ici parmi des Turcs dont il ne faut rien espérer de bien que quand ils ne pourront faire de mal. Plût à Dieu qu'on les eût poussés à bout l'année passée. » *U. u. A.*, II, 521.



lui eût rendu la tâche impossible et l'on comprendrait qu'il se fût lassé d'un effort perpétuellement vain. Mais il n'en était pas de même de Pomponne, qui accompagnait Louis XIV en Franche-Comté et dont le voyage rendait la correspondance très irrégulière : de loin en loin, il expédiait à Verjus de nouveaux ordres, qui arrivaient toujours trop tard. Au début de mai, Stratmann, qui négociait d'accord avec l'ambassadeur de France, croyait encore que l'on parviendrait peut-être à engager l'électeur dans le tiers parti, à condition que le roi lui promît un subside ; et Verjus, sans espérance, le secondait : ce fut seulement le 29 mai, devant Dôle, que Pomponne lui écrivit de ne point favoriser le tiers parti, de peur que la Suède, qui venait de promettre d'agir, n'en prît prétexte d'éluder encore sa promesse.

Désormais, à vrai dire, les instructions qu'envoyait Pomponne importaient peu. Après la déclaration de l'électeur palatin et du duc de Brunswick, qui firent à leur tour cause commune avec l'empereur ; après que l'évêque de Munster et l'électeur de Cologne, les deux derniers adversaires allemands des Provinces-Unies, eurent signé la paix avec elles ; après que l'électeur eût envoyé à La Haye, pour hâter la négociation hollandaise, Derfflinger, qui emportait tout son secret et toute sa confiance [1], Frédéric-Guillaume, en dépit de l'impatience et des manières un peu rudes qui déconcertaient et décourageaient Achtienhoven [2], avait déjà pris sa résolution : le 30 avril, il envoyait Brandt à Stockholm pour y annoncer qu'il était obligé de porter secours, avec tout l'empire, à l'électeur palatin et à l'électeur de Trèves. Verjus s'apercevait de nouveau, comme à l'époque de son arrivée en Brandebourg, que toute la Cour le fuyait [3] ; puis il retombait malade et s'éloignait de Berlin pendant une quinzaine, dans l'espoir que « l'air des champs » l'aiderait à se rétablir [4].

A son retour, il eut une surprise. Frédéric-Guillaume semblait très irrité contre les Hollandais et ne se gênait point pour les traiter de « canailles ». Deux incidents s'étaient produits dans l'intervalle. D'abord les États-Généraux, maladroitement, s'étaient plaints que les troupes brandebourgeoises eussent occupé le fort de Schenk, qu'ils prétendaient leur appartenir ; puis Derfflinger avait écrit de

1. Voir *U. u. A.*, XIII, 793 sqq.

2. Voir les lettres de Goess des 13 et surtout 27 avril : « In den Verhandlungen mit Achtienhoven zeigt sich der Kurfürst sehr ungeduldig... » *U. u. A.*, XIV, 759.

3. Voir sa lettre du 8 mai.

4. Du 12 au 22 mai, il date ses lettres de Brizig, puis de Tempel.



La Haye qu'on l'accueillait assez froidement et qu'il se demandait s'il obtiendrait rien [1] : ce fut assez pour que Frédéric-Guillaume, toujours prompt à s'échauffer et à s'alarmer, écrivit aussitôt à Schwerin, le 14 mai : « Si la négociation avec la Hollande ne marche pas, il faudra donc traiter avec la France [2] ! » Mais la boutade n'a d'autre importance que de nous montrer une fois de plus le tour d'esprit de l'électeur. Au fond, ce qui le rendait plus ombrageux et plus inquiet, c'était l'impatience de conclure. Le 24 mai, il écrivait à Schwerin : « J'espère que l'ambassadeur hollandais recevra demain d'autres ordres [3] ». Le 25, comme ceux-ci n'étaient pas venus, il s'irritait de nouveau. « Vous voyez, disait-il à Schwerin, comme on me fait poser de semaine en semaine. Vous pouvez dire à l'envoyé hollandais que j'attendrai encore la poste de lundi, mais que si aucune résolution ne vient alors, on ne pourra m'en vouloir de prendre d'autres mesures... [4] ». Puis, peu à peu, sa mauvaise humeur s'apaise ; des concessions réciproques rapprochent les prétentions contraires, et, le 16 juin, Frédéric-Guillaume écrit à Schwerin sur un tout autre ton que dans ses lettres précédentes : « Je pense qu'ainsi tout pourra encore s'arranger... [5] »

Verjus, cela va sans dire, avait tenté de mettre à profit cette irritation passagère contre la Hollande. L'évêque de Munster ne s'était pas contenté de faire sa paix avec les Provinces-Unies ; il avait promis à l'empereur de lui fournir six mille hommes ; Verjus, qui savait bien que Frédéric-Guillaume le détestait, essaya d'obtenir que le Brandebourg se déclarât du moins contre l'évêque. Il voulut aussi, en flattant la générosité de l'électeur, l'amener à plaider auprès de l'empereur la cause du prince de Fürstenberg, toujours prisonnier à Vienne. Enfin, quand on eut appris l'élection de Sobieski en Pologne, il ne manqua pas de faire espérer à Frédéric-Guillaume, s'il se montrait plus favorable aux desseins de la France, les bons offices de son maître auprès du nouveau roi, dont les sympathies françaises n'étaient ignorées de personne [6].

1. La lettre de Derfflinger est du 8 mai. *U. u. A.*, XIII, 794.

2. « Wo das bewuste Negotium mitt Hollandt nicht angehet, muss man mitt Franckreich tractiren. » *U. u. A.*, XVIII, 813.

3. *U. u. A.*, XVIII, 813.

4. «... Wie man von einer Wochen zur anderen mich herumb fuhret. Ihr kunnet dem Hollendischen gesantten sagen, dass ich die Montagspost noch abwartten werde, solte alsdan keine resolution inkommen, so wurde mir nicht verdacht werden andere mesures zu nehmen...» *U. u. A.*, XVIII, 814.

5. «... Hoffe also es werde alles noch gutt werden...» *Ibid.*, 816.

6. Voir surtout les lettres de Verjus des 29 mai et 3 juin.



Tous ces efforts, tous ces détours furent inutiles. Le 24 mai, la diète avait déclaré la guerre au roi de France et l'électeur était résolu à ne point se séparer de l'empire. Depuis le début de juin, Verjus s'apercevait de préparatifs militaires ; il savait que des troupes venaient de Prusse en Brandebourg ; étaient-elles destinées à combattre l'évêque de Munster ou prendraient-elles la route du Palatinat ? Verjus, que tous les ministres trompaient à l'envi, surtout Schwerin, qui y dépensait un véritable luxe de duplicité, se défiait, mais ne savait que croire [1]. Le 20 juin, il avait pressé l'électeur de lui avouer le but de ses armements, et Frédéric-Guillaume s'était contenté de lui répondre « qu'il espéroit que Dieu luy feroit la grâce de faire encore quelque chose de bon pour la paix. » Le 22, Schwerin écrivit tout exprès à Verjus pour le prendre à témoin qu'il n'avait jamais dit que son maître ne secourrait pas l'électeur palatin ; et cependant, le lendemain, Verjus espérait toujours que l'évêque de Munster était seul menacé. Ce fut seulement le 26 juin que Somnitz, en causant avec l'envoyé de Suède, Wangelin, avoua plus qu'à demi les vraies intentions de son maître. A ce moment même vint à Berlin la nouvelle d'une victoire remportée par Turenne sur les Impériaux, celle de Sinzheim [2]. Il semblait qu'elle pût faire hésiter Frédéric-Guillaume ; mais elle venait trop tard : au contraire, elle hâta ses préparatifs et affermit sa résolution ; ce fut presque aussitôt après, le 1er juillet, que fut conclue à Berlin, avec Achtienhoven, l'alliance offensive et défensive qui lia le Brandebourg aux Provinces-Unies et, par leur entremise, à l'Espagne et à l'empereur [3].

* * *

Tout d'abord, Schwerin voulut cacher à Wangelin et à Verjus la signature de l'alliance hollandaise ; il avouait tout au plus qu'il y avait « quelque projet de traité », où il n'était question que de la paix [4]. Mais la dissimulation n'était plus possible et, dès le 5 juillet, Verjus reçut la notification officielle de la marche des troupes électorales vers le Rhin. Le 10 juillet, on annonçait déjà le prochain départ de l'électeur, que Verjus s'apprêtait à suivre. Frédéric-Guillaume, qui s'échauffait peu à peu, montrait plus de passion

1. Voir ses lettres des 12, 13, 16, 20 et 23 juin.
2. On en eut la première nouvelle, encore vague, le 26.
3. On en trouvera l'analyse dans Mœrner, 383; le texte dans Dumont, VII, 1, 267.
4. Voir la lettre du 3 juillet.



encore et plus d'ardeur guerrière qu'en 1672. Le 15 juillet, en présence de Verjus, il se laissait aller à de véritables menaces; il disait tout haut qu'il voulait « enseigner aux Roys les esgards qu'ils doivent avoir pour les électeurs de l'empire ». Il répétait que « la guerre ne dureroit guères ». Enfin, le 11 août, il fit le choix de ses armes. « Il a choisi pour son usage, raconte Verjus en plaisantant, une épée la plus roide et la plus forte qu'il a pu trouver dans son arsenal et telle qu'il me semble en avoir veu quelqu'une dans le trésor de Saint-Denis. Il a rebuté toutes celles qui ploioient le moins du monde et il en a voulu précisément une propre à faire une exécution de justice. Il a fait éprouver au pistolet, au mousquet et à l'arquebuse rayée des armes pour luy. Elles se sont trouvées très bonnes. Peu s'en faut qu'elles ne soient à l'épreuve du canon. Quand il les prendra sur luy, ce ne sera pas pour reculer ny pour avancer; de la manière dont on dit qu'elles sont pesantes, il sera ce coup-là fixe et immobile ». Il se peut que le spectacle prêtât à rire. Mais Verjus, lorsqu'il en riait, ne se doutait certes point que Frédéric-Guillaume commençait alors une guerre qu'il devait soutenir cinq ans, malgré les fatigues, les souffrances, les épreuves et les périls; pendant laquelle il perdit son fils aîné, remporta la première grande victoire brandebourgeoise, celle de Fehrbellin; conquit la Poméranie suédoise; brava le roi de France jusqu'à l'extrême limite où il le pouvait sans ruiner son œuvre entière et donna à l'État qu'il s'efforçait de créer et qui existait à peine son baptême de gloire militaire.

Verjus quitta Berlin le 18 août, après l'électeur, qui lui donna à Magdebourg son audience de congé. Il accompagna l'armée électorale tant qu'il le put, pour informer Louvois de sa composition et de sa marche. Puis il la quitta, le 22 août, et commença son voyage de retour, à travers l'Allemagne soulevée contre la France. Il essaya d'abord de gagner les Flandres; mais, à Hanovre, il s'arrêta, ne recevant pas de passeport. Il suivit de nouveau l'armée brandebourgeoise à travers la Thuringe, puis s'attacha au comte Oxenstierna, qui allait à Ratisbonne, passa à Nuremberg, à Canstadt, voulut franchir le Rhin à Strasbourg et ne l'osa pas; enfin s'en alla jusqu'à Schaffouse et rentra en France par la Franche-Comté [1]. Pendant ce voyage si long, si contrarié et si périlleux, il dut se rendre compte que la campagne qui commençait ne ressemblerait pas au simulacre de guerre de 1672.

1. Voir les dernières lettres de Verjus, d'août et septembre 1674.



CHAPITRE VI

LES DEUX TRAITÉS DE SAINT-GERMAIN (1679)

I. — Pendant la Guerre.

La guerre dura près de cinq ans entre le Brandebourg et la France et nous n'avons pas à la raconter. Mais pour comprendre la paix de Saint-Germain, qui la termina en juin 1679, et surtout le traité secret du 25 octobre, qui fit du Grand Électeur l'allié de Louis XIV, il est indispensable d'en rappeler brièvement les péripéties et les résultats. Dans la vie morale de Frédéric-Guillaume, aussi bien que dans l'histoire de son règne, ces cinq années furent des années pleines entre toutes ; elles apportèrent avec elles, après beaucoup de périls et beaucoup de gloire, des épreuves et des déceptions qui peuvent seules expliquer pourquoi le Grand Électeur abandonna tout-à-coup les voies qu'il avait jusqu'alors suivies. Pendant la guerre, sans que Frédéric-Guillaume lui-même pût le prévoir encore, s'est préparée peu à peu la politique des années de paix.

La première campagne fut la célèbre campagne d'Alsace. Frédéric-Guillaume la commença avec la confiance et l'enthousiasme belliqueux que Verjus raillait au moment de quitter Berlin. Les Brandebourgeois, unis aux Impériaux, avaient sur la petite armée de Turenne l'avantage du nombre ; Strasbourg leur était favorable et leur livrait le pont du Rhin : l'électeur ne doutait pas que les Français ne fussent promptement chassés au-delà des Vosges. Mais aussitôt les désillusions commencèrent. Bournonville n'avait point reçu, comme Montecuccoli en 1672, l'ordre d'éviter la bataille, puisqu'il en avait déjà livré deux, toutes deux malheureuses il est vrai, celle de Sinzheim et celle d'Enzheim.



Pourtant, il sembla n'avoir d'autre but que de gêner l'offensive brandebourgeoise : le 18 octobre, devant Marlenheim, il donna à Turenne le temps de battre en retraite, au moment où Frédéric-Guillaume préparait l'attaque et comptait sur la victoire. Turenne put alors se replier à l'abri des Vosges ; puis, à la fin de décembre, quand les Allemands eurent pris leurs quartiers d'hiver et disséminé leurs régiments de Mulhouse à Saverne, il ramena ses troupes en Alsace par la trouée de Belfort, refoula l'ennemi devant lui jusqu'aux abords de Colmar, le vainquit à Türckheim et le força à repasser en désordre le pont de Kehl [1]. Pendant cette dernière partie de la campagne, Frédéric-Guillaume paya chèrement ses illusions passagères. Le 6 décembre 1674, il avait perdu son fils aîné, le prince électoral Charles-Émile, qu'une épidémie emporta. A Türckheim, il déploya toute son activité et tout son courage et il ne tint pas à lui que la défaite ne fût évitée. Mais il se heurtait sans cesse aux hésitations, à la mauvaise volonté de Bournonville, et il leur attribua la responsabilité du désastre plus encore qu'au génie de Turenne. Il sentait la défiance et la jalousie des Impériaux ; il en vint à croire (et peut-être n'avait-il pas tort tout à fait) que ceux-ci aimaient mieux la défaite commune qu'une victoire brandebourgeoise. En tout cas, l'Alsace, à peine conquise, était de nouveau perdue, et pendant cette campagne stérile les Suédois, sur les pressantes instances de l'ambassadeur de France, Isaac de Feuquière, s'étaient décidés à faire entrer leurs troupes dans la Marche [2]. Le Brandebourg, dont les quelques places fortes n'avaient plus que d'insignifiantes garnisons, semblait incapable de résistance ; à Berlin même, les conseillers secrets prévoyaient déjà l'entrée des ennemis dans la résidence électorale et adressaient à leur maître des appels presque désespérés. Tandis que s'achevait, hors d'Alsace, la retraite lamentable des armées allemandes, Frédéric-Guillaume apprenait chaque jour quelque nouveau progrès des troupes suédoises dans ses propres États [3].

Mais à l'année funeste succéda l'année glorieuse. L'invasion suédoise, loin d'abattre Frédéric-Guillaume, releva son courage et raffermit sa volonté. Dès février 1675, sa résolution fut prise, une

1. Sur la campagne de 1674-75, consulter Rousset, *Louvois*, II, et Peter, *Der Krieg des Grossen Kurfürsten gegen Frankreich*.

2. Nous n'avons pas à rechercher ici les causes véritables de l'intervention suédoise. On peut consulter à ce sujet un article d'Arnheim dans les *Sitzungsberichte der historischen Gesellschaft zu Berlin*, Année 1898, n° 2.

3. Voir *U. u. A.*, XVII, 381 sqq.



résolution qui fut une faute politique — la plus grave du règne —, mais qu'il est difficile de condamner tout à fait, parce qu'elle eut pour conséquences autant de gloire que de déceptions. Frédéric-Guillaume laissa les Impériaux, les Espagnols et les Hollandais combattre la France et tourna presque toutes ses forces contre la Suède ; il jura de se venger d'elle et de chasser les Suédois d'Allemagne [1] ; il eut dans la grande guerre sa guerre à lui, la guerre suédoise. Celle-ci devait rester vaine et Frédéric-Guillaume se trompait quand il espérait conquérir la Poméranie suédoise en abandonnant ses alliés sur le Rhin. Du moins effaça-t-elle bientôt les tristes souvenirs d'Alsace. Le 5 juin, la petite armée brandebourgeoise, après de nouvelles recrues et quelques mois de repos, quitta les quartiers de Schweinfurth pour aller délivrer le Brandebourg envahi. La cavalerie marchait devant ; le 25 juin, elle surprit, sur la Havel, le pont et la petite ville de Rathenow, coupant en deux les lignes suédoises ; le 28 juin, sous les ordres de Derfflinger et de l'électeur en personne, elle culbuta l'ennemi près de Fehrbellin, par un brillant combat qui fut la première victoire brandebourgeoise sur la Suède et qui valut à Frédéric-Guillaume le surnom de Grand Électeur. Puis dès que les Suédois eurent évacué la Marche, ce furent les Brandebourgeois qui entrèrent en Poméranie. En septembre, l'alliance du Danemark favorisa leur offensive ; dès l'automne, ils s'avancèrent jusqu'au-delà de la Peene et firent capituler Wolgast.

L'année 1675 — l'année de Fehrbellin — est la plus éclatante du règne. A ce moment, Frédéric-Guillaume est de nouveau plein de courage et d'espérance. S'il n'a pu, par la seule faute des Impériaux, reconquérir l'Alsace, il ne doute pas qu'il ne parvienne à reconquérir la Poméranie ; et mieux vaut encore rendre à l'Allemagne la Poméranie que l'Alsace, puisque l'électeur en est l'héritier légitime et qu'il peut espérer la garder pour lui-même, tandis que l'Alsace conquise eût fait retour à l'empereur. Malheureusement, la campagne est à peine finie que déjà les déceptions recommencent, et cette fois elles ne viennent pas seulement de la Cour impériale, mais aussi des Provinces-Unies et des autres alliés du Brandebourg. Frédéric-Guillaume prétendait qu'il servait tout

1. Voir en particulier une lettre de Frédéric-Guillaume à Schwerin, en date du 20 février 1675. « Derhalben werde ich mich mitt der hulffe Gottes suchen so lange ich lebe zu revansiren, biss ich der nachbahrschaft loss werde. » Frédéric-Guillaume a tenu parole et cette résolution a déterminé sa politique jusqu'en 1685. *U. u. A.*, XVIII, 825.



autant la cause commune en Poméranie que sur le Rhin, où d'ailleurs il avait laissé quelques troupes ; mais les États-Généraux ne partageaient pas son opinion. Peu leur importait que la Suède gardât ou perdît ses possessions allemandes, si la France était victorieuse ; leurs intérêts devenaient chaque jour plus différents des intérêts de l'électeur, qui ne songeait qu'à Stettin, tandis que les Hollandais ne pensaient qu'aux Pays-Bas. Or, la Hollande était trop sensée et trop pratique pour acheter de son argent le profit d'autrui : d'année en année, le paiement des subsides devint plus irrégulier et plus rare. — Puis l'électeur ne faisait point seul la conquête des possessions suédoises ; en dehors des Danois, qui furent des alliés fidèles et dont les prétentions s'accordaient aisément avec celles du Brandebourg ; en dehors de quelques régiments d'Impériaux, qui firent campagne en Poméranie, il y avait le duc de Celle et l'évêque de Munster ; ceux-ci unirent leurs troupes aux troupes brandebourgeoises pour envahir les principautés de Brême et de Verden, qui furent aisément occupées ; mais ils voulaient se les partager entre eux, sans rien laisser à l'électeur, qui en réclamait une part, au moins tant que la Poméranie n'était pas conquise. La question, toujours épineuse, du partage des conquêtes faillit brouiller les trois alliés et irrita d'autant plus Frédéric-Guillaume qu'il vit les États-Généraux prendre parti presque ouvertement pour le duc et pour l'évêque. — Enfin il y eut encore la question, plus grave peut-être, des quartiers. L'hiver venu, Frédéric-Guillaume ramena ses troupes en Allemagne ; mais il ne voulait pas les faire vivre aux dépens de ses propres États, ravagés par l'invasion suédoise ; d'ailleurs, la guerre contre la Suède avait été décidée par la diète ; elle était devenue guerre d'empire, ce qui permettait à l'empereur d'assigner des quartiers d'hiver à ses propres troupes ainsi qu'aux troupes de ses alliés dans les États des princes qui ne faisaient point la campagne et qui n'en partageaient ni les périls ni les dépenses. A l'automne de 1675, Frédéric-Guillaume réclama les quartiers nécessaires pour que ses troupes pussent subsister jusqu'au printemps et compléter leurs effectifs ; mais l'empereur n'osait en imposer qu'aux petits princes, qui ne pouvaient s'en défendre, et quand il s'agissait de les répartir, il prétendait garder les meilleurs pour lui-même. En novembre, à la conférence de Mülhausen, Windischgrætz et Meinders discutèrent longuement, sans parvenir à s'entendre ; en février 1676, Frédéric-Guillaume n'avait rien obtenu



encore et il fallut qu'il occupât presque de force des quartiers à peine suffisants [1].

Aussi l'année 1676 fut-elle une année d'irritation, de contestations pénibles et d'inquiétudes. En janvier, Frédéric-Guillaume était convaincu que ses troupes ne pourraient point rentrer en campagne ; il croyait que l'empereur désirait secrètement sa ruine et il songeait presque à s'accommoder tant bien que mal avec la Suède ; seule, la pensée du Danemark, qu'il avait entraîné dans la guerre, le retenait [2]. « En somme, écrivait-il à Schwerin le 11 février, mes soucis sont à leur comble et je ne sais comment sortir d'affaire ; je n'ai pu, jusqu'ici, obtenir de l'empereur aucun quartier pour mes troupes ; il semble que l'on ait dessein de me ruiner et de me pousser enfin à des résolutions désespérées, car je suis, de tous les alliés, celui que l'on traite le plus mal [3] ». Deux semaines après, le 25, il répétait les mêmes griefs et les exprimait plus vivement encore : « Je n'ai jamais beaucoup aimé me plaindre, ajoutait-il, mais maintenant l'eau me monte jusqu'à la bouche, *gehet mir das Wasser an den Mundt* [4] ». A vrai dire, les troupes électorales parvinrent à subsister, à se refaire et à reprendre l'offensive. Mais la campagne de 1676 n'eut pas les résultats que Frédéric-Guillaume avait espérés. Les Brandebourgeois forcèrent le passage de Triebsees, s'emparèrent des forts qui gardaient l'embouchure de la Peene, puis des petites villes d'Anklam, de Lœcknitz et de Demmin [5] ; mais une tentative sur Stettin échoua et il fallut remettre le siège à l'année suivante. Déjà novembre s'achevait, le problème des quartiers d'hiver se posait à nouveau et l'avenir restait incertain.

Cette fois, du moins, Frédéric-Guillaume ne se découragea pas, et jamais peut-être il n'a fait preuve de plus d'activité et de constance que pendant l'année 1677. S'il ne réussit qu'à demi à installer ses troupes par surprise, et sans attendre les assignations impériales, dans les quartiers qu'il avait choisis, il parvint à res-

1. Sur la question du partage des conquêtes, consulter *U. u. A.*, XVIII, 120 ; et sur celle des quartiers, *ibid.*, 398 sqq.

2. Voir une lettre du 28 janvier 1676 à Schwerin. *Ibid.*, 831.

3. « In summa, ich bin in der hochsten bekummernus undt weiss keinen rahdt... undt scheindt, dass man mitt fleis suche mich zu ruiniren, und endtlich zu diperaten consiliis zu bringen, den keiner wirdt von allen Alligirtten ubeler tractiret als ich. » *U. u. A.*, XVIII, 833.

4. *Ibid.*, 835.

5. Lœcknitz est situé à l'ouest de Stettin, Anklam et Demmin sont sur la Peene.



serrer son alliance avec le Danemark par le second traité de Doberan (2 janvier 1677), auquel adhéra bientôt l'évêque de Munster[1]. Puis il résolut d'aller lui-même à Clève s'entendre avec le prince d'Orange. Malheureusement la goutte le surprit en route et le retint à Hamm plus d'un mois et demi : il fallut renoncer à l'entrevue ; du moins, à défaut du prince d'Orange, un ambassadeur hollandais, Van der Tocht, et le pensionnaire de Hollande, Gaspard Fagel, vinrent-ils le trouver à Wesel, en avril, et l'entente complète s'établit[2]. Frédéric-Guillaume ne laissait donc point de soucis derrière lui lorsqu'il partit pour Stettin, qu'il s'était juré de prendre. La ville résista pendant six longs mois. Mais il s'obstina, malgré l'hiver, malgré les maladies qui décimaient ses troupes, malgré ses propres fatigues et ses propres souffrances, car la goutte ne cessa guère de le torturer ; et Stettin dut capituler le 27 décembre[3]. Le Grand Électeur put croire que son vœu le plus cher se réalisait et que la Marche allait être enfin délivrée du péril suédois. Dans l'histoire militaire du règne, la journée de Fehrbellin et celle de Stettin sont les deux journées glorieuses.



Cependant, après comme avant la prise de Stettin, ni les déceptions, ni les périls ne devaient être épargnés à Frédéric-Guillaume, et quand on regarde de près la situation que la guerre lui avait faite, on s'étonne qu'il ait poursuivi jusqu'au bout, avec une obstination héroïque et aveugle, une entreprise glorieuse, mais évidemment inutile. Il ne suffisait pas, en effet, de chasser les Suédois d'Allemagne ; il fallait aussi que la paix générale consacrât leur défaite et leur enlevât la Poméranie. Or ni la France, ni les propres alliés de Frédéric-Guillaume ne le voulaient.

De bonne heure, Louis XIV avait affirmé sa volonté. Dans le mémoire qu'il fit présenter au roi d'Angleterre, le 3 juillet 1677, par son ambassadeur Courtin, il déclarait que les Suédois n'avaient point fait la guerre pour eux-mêmes, mais pour lui ; sa propre gloire ne permettait pas qu'ils eussent à souffrir de leurs échecs et

1. Par l'accord de Delmenhorst, le 13 mai.

2. Voir *U. u. A.*, XVIII, 162 sqq.

3. Voir le jugement que porte Pomponne, dans ses Mémoires (ed. Mavidal), sur le siège de Stettin : « Il (l'électeur) l'entreprit et le continua avec une fermete surprenante, et au milieu, non seulement des incommodités de l'hiver, mais de celles qu'il souffrait en sa personne par les douleurs de la goutte. »



le premier article de la paix devrait leur rendre tout ce que les ennemis de la France leur auraient pris. La promesse était assez solennelle pour que Louis XIV ne pût s'en dégager avec honneur ; mais elle ne témoigne pas seulement de sa grandeur d'âme ; elle prouve aussi et surtout l'habileté de sa politique. Il savait bien que pour sauver la Poméranie suédoise, il pouvait compter autant sur la coalition que sur lui-même ; son intérêt se trouvait d'accord avec sa gloire et la déclaration du 3 juillet présentait le double avantage de satisfaire la Suède et de désunir les coalisés. Ceux-ci, déjà, ne s'entendaient guère. Les uns, les alliés du Nord, comme on les appelait, se disputaient les dépouilles suédoises et chacun d'eux enviait à l'avance la part du voisin ; les autres, les États-Généraux et l'empereur, se souciaient peu que la Suède perdît ses provinces allemandes au profit d'un prince dont ils craignaient déjà la puissance. Frédéric-Guillaume put aisément s'en convaincre quand il pria l'empereur de lui accorder à l'avance l'investiture de la Poméranie ; Léopold éluda longtemps la requête et quand il y répondit enfin, au mois d'avril 1678, ce fut par une promesse illusoire : il garantit à l'électeur la possession de ses conquêtes, *si le traité de paix les lui laissait*. Pour que Frédéric-Guillaume réunît la Poméranie suédoise à ses États, il fallait donc qu'il achevât de la conquérir, puis qu'il obligeât non seulement la Suède, mais aussi la France à la lui céder, et, dès 1678, il pouvait être à peu près certain que ses alliés ne l'y aideraient pas.

Au moins espérait-il qu'ils le laisseraient faire et ne signeraient pas la paix sans lui. A vrai dire, il semble que de bonne heure il ait craint une défection des Provinces-Unies. Il se défiait de cet État sans chef responsable, où les intérêts matériels décidaient de tout ; et lorsque le congrès de Nimègue fut réuni, la conduite des plénipotentiaires hollandais ne tarda pas à confirmer ses inquiétudes. Beverning affectait l'indépendance, négociait directement avec les ambassadeurs du roi de France et négligeait de s'entendre avec ceux des princes allemands : dès le mois de juin 1677, Frédéric-Guillaume s'en plaignait vivement au prince d'Orange[1]. Mais celui-ci ne pouvait empêcher que les bourgeois de Hollande ne fussent las de la guerre, depuis qu'il leur semblait possible de la terminer sans désavantage. Blaspeil et Romswinckel, qui représentaient Frédéric-Guillaume à La Haye, suivaient avec anxiété les progrès de cette lassitude ; au mois de septembre, elle leur

1. Lettre du 1er juin 1677. *U. u. A.*, XVIII, 174.



paraissait déjà si menaçante qu'ils s'attendaient à la voir triompher de tous les scrupules : ils écrivirent à leur maître que la Hollande n'hésiterait pas, si des conditions honorables lui étaient offertes, à négocier et à conclure, même en dehors de ses alliés [1]. La lettre, que Frédéric-Guillaume reçut devant Stettin le 17 septembre, fut peut-être pour lui la première révélation d'un danger prochain, car il s'en montra vivement ému ; et dès lors ses défiances et ses craintes ne firent plus que s'accroître. Après la prise de Stettin, il essaya de conjurer le péril en offrant de suspendre ses conquêtes et d'envoyer vers le Rhin le plus de troupes qu'il en pourrait réunir [2]. Mais il était trop tard ; quelques jours après, il apprit que les États-Généraux, sans consulter ni prévenir personne, venaient de signer avec l'Angleterre un nouveau traité d'alliance. Les deux États s'engageaient à proposer et, s'il le fallait, à imposer la paix à Louis XIV ; l'alliance préparait donc, semblait-il, l'évolution de Charles II contre la France ; mais elle séparait la Hollande des coalisés allemands, puisque celle-ci s'arrogeait le droit de fixer elle-même les conditions de la paix ; elle admettait aussi que l'on négociât deux traités distincts, d'abord avec la France, puis avec la Suède; elle prétendait même limiter à l'avance les conquêtes de l'électeur, auquel elle offrait seulement Stettin, avec les îles Wollin et Usedom.

Quand Frédéric-Guillaume apprit la conclusion de l'alliance anglo-hollandaise, son indignation ne se contint plus. « C'est donc ainsi, écrivit-il le 24 janvier à Romswinckel, que Fagel a levé le masque et confessé ce que l'on nous avait assez fait craindre depuis longtemps et ce que nous n'avions pas voulu croire » ; et il ajoutait ces quelques mots, qui font prévoir déjà sa politique future : « Après une semblable paix, ne voit-on pas que personne ne voudra plus se laisser engager dans une coalition nouvelle et s'exposer une seconde fois à être abandonné comme aujourd'hui [3]. » Sans doute il fallut plus d'une année et bien des déceptions encore pour que Frédéric-Guillaume renonçât à ses espérances tenaces. Mais l'alliance anglo-hollandaise les avait ébranlées pour la première fois. Elle fut le point de départ des négociations secrètes, qui se prolongèrent, longtemps infructueuses, parfois interrompues, toujours renouées, jusqu'à la paix.

1. Leur lettre est du 2 septembre 1677. *U. u. A.*, XVIII, 179.

2. Lettre du 18 janvier 1678 au prince d'Orange. *Ibid.*, 187.

3. « ... dass alsdann Niemands sich in solche Sache weiter mischen und abermahlen solche unverdiente Abandonnirunge, wie ietzt geschiehet, erwarten wird. » *Ibid.*, 190.



II. — Les premières tentatives de réconciliation.

A l'origine des négociations secrètes qui préparèrent la réconciliation de Frédéric-Guillaume avec Louis XIV, nous rencontrons un personnage dont nous reparlerons souvent, le comte d'Espense. Louis de Beauveau, comte d'Espense, était un officier calviniste, qui avait quitté la France, en 1668, pour s'établir à Berlin, où l'électeur lui donna le commandement de la cavalerie de sa garde. En 1674, il fit, avec l'armée brandebourgeoise, la campagne d'Alsace ; mais au printemps de l'année suivante, à la suite d'un différend dans le service, il demanda et obtint son congé[1]. Depuis 1675, il ne servait donc ni l'un ni l'autre des deux ennemis ; tantôt à Paris, tantôt à Nimègue, il restait libre de toute attache et se trouvait prêt à jouer le rôle d'un intermédiaire officieux et impartial.

Il était, semble-t-il, en correspondance avec Meinders[2], en même temps qu'il entretenait des relations assez familières avec Pomponne ; et de bonne heure il en profita pour s'entremettre. Dès 1677, il crut que la réconciliation devenait possible et pourrait être avantageuse à l'électeur[3] : il écrivit à Berlin. Nous n'avons, sur cette première tentative, aucun témoignage précis et nous n'en connaissons même pas la date exacte ; mais il est vraisemblable que la Cour de France la provoqua et qu'il faut la

1. Sur d'Espense, voir Erman et Reclam, *Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés*, I, 330 sqq ; II, 116 sqq ; on y trouvera d'ailleurs très peu de choses. — Dans la correspondance de Blumenthal, pendant son ambassade en France (*A. R. P.*, Rep. XI, Conv. 15 D.), se trouve une lettre de Frédéric-Guillaume, en date du 26 août 1668, dans laquelle l'électeur prie Blumenthal d'obtenir du roi le congé du comte d'Espense, qui a accepté le commandement de ses gardes à cheval : « Nachdem wir dem Kœnigl. frantzœsischen Mareschal de Camp Depence das commando über unsere Trabantengarde offerirt, derselbe sich auch zu dessen Annehmung willfæhrig erklehret... » Le 9 novembre, Blumenthal annonce que d'Espense a obtenu son congé. — D'Espense ne quitta point le service de l'électeur dès que la guerre éclata entre le Brandebourg et la France, comme le dit Prutz, *Aus des Grossen Kurfürsten letzten Jahren*, 64, mais seulement en 1675, au mois de février. L'occasion de son départ fut la nomination d'un major. Voir Buch, *Tagebuch*, I, 94, et une lettre de l'électeur au prince d'Anhalt, citée par Orlich, *op. cit.*, III, 231.

2. Le ton de ses lettres à Meinders, au printemps de 1678, semble bien indiquer une correspondance antérieure.

3. Les lettres de d'Espense, en mai et juin 1678, montrent bien qu'il avait cru, l'année précédente, à la possibilité d'un accord avantageux pour Frédéric-Guillaume.



placer à la fin de l'automne. En 1676, Louis XIV avait envoyé le marquis de Béthune à Varsovie pour obtenir du roi de Pologne qu'il coopérât avec la Suède et la Norvège à l'invasion du duché de Prusse : l'année suivante, il espérait que cette diversion obligerait Frédéric-Guillaume à abandonner le siège de Stettin. Mais la mollesse ou l'impuissance de la Cour de Suède fit échouer le plan, et Louis XIV, qui se convainquit en octobre de l'inutilité de ses efforts, n'en cacha point son mécontentement. Il était donc assez naturel que Pomponne essayât de mettre à profit la bonne volonté de d'Espense et de négocier avec l'électeur avant que la chute de Stettin n'eût rendu celui-ci plus difficile à satisfaire [1]. Malheureusement, Frédéric-Guillaume, qui voulait prendre Stettin et conquérir la Poméranie entière, refusa de rien écouter.

A ce moment d'Espense alla, ou retourna, à Nimègue. Nous savons qu'il se logea chez le comte d'Avaux, l'un des plénipotentiaires du roi de France [2], et il n'est pas douteux qu'il fréquentât aussi les plénipotentiaires brandebourgeois, Somnitz et Blaspeil. Or, dans les derniers jours de janvier 1678, il reçut une lettre de Berlin (peut-être un billet de Meinders), qui lui mandait que l'électrice souhaitait fort de le voir. D'Espense courut aussitôt chez d'Avaux, lui montra la lettre, parla d'aller à Berlin « sans aucune mission et comme un particulier qui va faire un voyage [3]. » Il espérait que d'Avaux l'approuverait. Mais celui-ci, qui n'était pas instruit des intentions du roi, se contenta d'écrire à Pomponne et, n'en recevant point de réponse, se garda bien de provoquer une démarche qu'il jugea tout à fait inutile. Néanmoins d'Espense, après avoir hésité, semble-t-il, partit vers le milieu de mars, soit qu'il y fût encouragé par Pomponne lui-même, à l'insu de d'Avaux [4],

1. Nous ne connaissons cette première tentative de d'Espense que par les allusions qu'il y fait lui-même dans les lettres qu'il écrivit à Meinders l'année suivante. En mai : « Voilà l'effet des lenteurs,.. car si cela fut fait l'année passée, les choses auroient esté tout autrement. » Le 25 juin, il écrit que si l'on eût voulu conclure « l'année passée, mesme en décembre » on y fût parvenu sans peine. *A. R. P.*, Rep. 63, Conv. 56. Ce fut au début d'octobre que Louis XIV comprit l'impossibilité d'une invasion immédiate de la Prusse. Voir une lettre du roi à Feuquière, en date du 7 octobre 1677, *A. E.*, Suède, 24, déjà citée par Prutz, *Analekten zur Geschichte des Grossen Kurfürsten*, dans Forsch. z. br. u. pr. Gesch., 1899, XII.

2. D'après une lettre du comte d'Avaux à Pomponne, en date du 18 mars 1678. *A. E.*, Nimègue, 106.

3. Voir une lettre des plénipotentiaires au roi, du 28 janvier 1678. *Ibid.*

4. En tout cas, d'Avaux n'avait pas dit un mot qui engageât d'Espense à tenter



soit (ce qui est probable) qu'il répondit simplement à l'appel de Frédéric-Guillaume. En tout cas, au début d'avril, il était à Potsdam [1].

Ici encore les renseignements nous manquent. Nous ne savons ni comment d'Espense fut accueilli ni ce qu'il fit pendant son rapide voyage. Mais le peu que nous en devinons nous permet cependant de résoudre, presque avec certitude, une question souvent discutée : à quel moment et de quelle façon Frédéric-Guillaume commença-t-il à préparer l'évolution dont le terme fut l'alliance étroite du 25 octobre 1679? Nous pouvons, en effet, établir qu'après la tentative avortée de l'année précédente, ce fut — au mois de janvier 1678 — Frédéric-Guillaume qui fit la première démarche, à vrai dire bien indirecte et bien peu compromettante encore, en vue de se réconcilier avec Louis XIV. Nous pouvons aussi nous rendre compte, par un simple rapprochement de dates, des raisons qui l'y décidèrent. Quand la nouvelle de l'alliance anglo-hollandaise se confirma, quand l'électeur, qui depuis longtemps craignait la défection de la Hollande, ne douta plus que ses alliés ne fussent prêts à traiter sans lui, il jugea nécessaire de ménager Louis XIV : il appela d'Espense. Puis, de la fin de janvier jusqu'au milieu d'avril, ses inquiétudes, loin de se dissiper, se précisèrent. Il semble qu'une lettre de Blaspeil, du 17 mars, y ait surtout contribué. Frédéric-Guillaume en conclut que la paix hollandaise ne tarderait guère, et, comme l'on parlait alors de dissentiments entre la France et la Suède, il espéra qu'il serait possible de conclure avec la première une paix séparée et avantageuse, quitte à l'imposer ensuite à la seconde. « Le roi ne pensera-t-il pas, fit-il écrire le 7 avril à Copenhague, que si le Danemark pouvait acquérir la Scanie et nous la Poméranie au moyen d'un traité avec la France, nous devrions faire notre paix avec cette couronne et continuer ensuite la guerre contre la

le voyage, puisque, dans la lettre qu'il écrivit à Pomponne, le 18 mars, il s'excusa de n'avoir pu empêcher le départ de d'Espense. — La réponse de Pomponne montre que Louis XIV apprit avec plaisir la démarche, mais il est impossible d'en conclure positivement qu'il l'avait provoquée, tandis qu'il n'est pas douteux que Frédéric-Guillaume n'eût fait écrire à d'Espense. « Sa M^te^, écrit Pomponne, a mesme une plus favorable opinion des intensions de M. Despenses et Elle croit volontiers que son zèle pour son service l'aura porté à chercher dans la cour de Brandebourg quelque occasion de luy en rendre. » *Ibid.*

1. Buch, dans son Journal, note qu'il trouva, le 4 avril, d'Espense à Potsdam. Buch, *Tagebuch*, II, 25.



Suède [1] ? ». Une paix séparée, qui réconcilierait les alliés du Nord avec Louis XIV sans interrompre la guerre suédoise et qui leur assurerait ainsi la possession définitive de leurs conquêtes, tel fut, semble-t-il, l'espoir dont s'entretinrent Frédéric-Guillaume et d'Espense. Puis ce dernier s'en retourna, muni des instructions de l'électeur, et se chargea de mettre à profit ses relations avec Pomponne pour pénétrer les intentions secrètes du roi de France [2].

D'Espense avait promis de correspondre avec Meinders, soit au moyen d'un chiffre, soit en style convenu, afin que le motif véritable de son voyage restât secret. Il fallait, en effet, ménager les susceptibilités des alliés, qui ne se faisaient point scrupule de négocier pour eux-mêmes, mais qui n'eussent pas manqué de crier à la trahison, s'ils eussent soupçonné que l'électeur faisait comme eux. D'Espense s'en allait donc, non pour préparer la paix, mais pour acheter des chevaux et s'occuper de son propre mariage, que des contestations d'intérêts devaient rendre très difficile et qu'un de ses amis, « l'entremetteur », s'efforçait néanmoins d'arranger : « le mariage », c'était l'alliance, « l'entremetteur », c'était Pomponne, et « la belle » n'était autre que Louis XIV [3]. Malheureusement, quand d'Espense fut de retour en France, la Cour en était partie pour les Pays-Bas et ce ne fut que le 20 mai qu'il put la rejoindre à Gand. Il écrivit à Meinders le 22. Les nouvelles qu'il envoyait n'étaient pas encourageantes. « L'entremetteur » l'avait reçu « honnestement » et lui avait promis de parler « à sa maîtresse », ce qu'il avait fait dès le lendemain.

1. « Ob nun I. Kœn. M. meinen, dass, wann Sie Schonen und wir Pommern aus diesem Kriege vermittels eines Tractats mit Franckreich erlangen kœnnten, man mit solcher Cron sich vergleichen und den Krieg alsdann gegen Schweden zu prosequiren hætte... » Lettre de l'électeur aux frères Brandt, 7 avril 1678. *U. u. A.*, XVIII, 323.

2. Les lettres de d'Espense à Meinders et celles de Meinders à l'électeur, de mai à novembre 1678, se trouvent aux *A. R. P.*, Rep. 63, Conv. 56. Il semble bien que d'Espense eût emporté une instruction. « Je n'ay point jugé à propos, écrit-il le 22 mai, de mettre les articles en veue que l'on ne m'aye parlé plus clairement et je ne le feray point que je ne voye quelque acheminement. » L'électeur écrit dans une lettre : « Was wir dem Grafen d'Epence vor instruction ertheilet... » *U. u. A.*, XVIII, 645. C'est aussi l'impression que donne, très nettement, une lettre de l'électeur à Meinders, du 18 juin 1678, citée plus bas.

3. Ce langage convenu, d'ailleurs aisé à comprendre, ne semble pas avoir été concerté entre d'Espense et Meinders. En copiant la première lettre de d'Espense, Meinders note qu'il ne sait pas qui d'Espense désigne sous les noms de l'entremetteur et de la maîtresse, mais qu'il pense que ce sont Pomponne et Louis XIV. D'ailleurs, après le mot *entremetteur*, d'Espense ajoute le chiffre qui correspond à la lettre P.



D'Espense lui-même devait être reçu le 23 ; mais il comprenait à l'avance qu'il n'obtiendrait rien de la Poméranie ou bien peu de chose, et il regrettait que les bonnes dispositions de l'électeur vinssent trop tard : « Je n'aurai pas le quart, disait-il, de ce que j'aurois eu l'année passée. » Après l'audience royale, il garda moins d'espérance encore. « Les parents sont si fiers, écrit-il dans une seconde lettre, que je n'ay osé m'ouvrir et je ne le feray pas que je n'aye de vos nouvelles... Mandez moy donc ce qu'il faut que je face, s'il faut que je parle ou non... [1]. »

Ce fut en passant à Minden [2], le 8 juin, que Meinders reçut la première lettre de d'Espense et, dès le lendemain, il en envoya la copie à son maître. A ce moment l'avenir devenait chaque jour plus incertain. En avril, les plénipotentiaires du roi de France à Nimègue avaient soumis à ceux de l'Espagne et de l'Empereur les conditions offertes par Louis XIV : une nouvelle négociation séparée s'engageait ainsi et l'on pouvait déjà prévoir qu'à la paix hollandaise, de plus en plus certaine, succèderaient bientôt la paix espagnole et la paix impériale [3]. Vers le milieu de juin, Frédéric-Guillaume ne se faisait plus d'illusions. Il s'était d'abord demandé si les deux Cours de Paris et de Vienne n'étaient point déjà secrètement d'accord [4]. En tout cas, il considérait la défection de la Hollande comme accomplie ; il comprenait qu'il ne fallait rien attendre de l'Angleterre, que l'Espagne inclinait à la paix et qu'on ne pouvait point espérer que l'empereur continuât la guerre sans elle. Aussi désirait-il vivement une entente directe avec Louis XIV, et il était prêt à se lier par une alliance étroite, s'il obtenait que le roi abandonnât la Suède et garantît au Brandebourg la possession définitive de ses conquêtes. Mais la lettre de d'Espense ne donnait pas grand espoir que Louis XIV voulût s'y prêter. Il fallait donc poursuivre à la fois deux politiques, l'une ostensible et l'autre secrète, l'une en vue de ranimer et de pro-

1. L'écriture du comte d'Espense est très peu lisible et son orthographe très variable. Souvent, Meinders copie ses lettres pour éviter à l'électeur les difficultés de lecture. Chaque fois que l'original existe, j'en conserve l'orthographe, que Meinders corrige d'ordinaire dans la copie.

2. Frédéric-Guillaume venait de l'envoyer en mission à Munster.

3. Voir Mignet, IV, 550 sqq., et *Actes de la paix de Nimègue*, II, 346 sqq. Le roi déclarait que si ses propositions n'étaient pas acceptées avant le 10 mai, il rappellerait aussitôt ses ambassadeurs ; en réalité, les négociations continuèrent après cette date.

4. Voir une lettre de l'électeur à ses conseillers secrets, en date du 23 avril 1678. *U. u. A.*, XVIII, 586.



longer la guerre, l'autre en vue d'y mettre fin par une évolution hardie et fructueuse.

La continuation de la guerre dépendait surtout de l'empereur et de la maison de Brunswick. Si l'empereur ne se laissait pas gagner par l'exemple des Provinces-Unies et de l'Espagne ; si les ducs de Celle et de Wolfenbüttel, dont la fidélité était perpétuellement chancelante, ne se laissaient pas séduire par l'or français, il était encore possible de faire campagne avec avantage, même sans la Hollande. Au contraire, si l'empereur posait les armes, la lutte devenait trop inégale pour les alliés du Nord ; et si les ducs de Brunswick passaient au parti contraire, les portes mêmes du Brandebourg se trouvaient livrées à l'ennemi [1]. Aussi Frédéric-Guillaume résolut-il d'envoyer Crockow à Vienne pour s'y informer des intentions de la Cour impériale [2], tandis qu'il écrivait aux ducs de Brunswick pour leur demander une entrevue personnelle [3]. Mais ce n'étaient là que des précautions qui devaient servir à deux fins, soit à dissimuler l'évolution de Frédéric-Guillaume, soit à lui permettre de reprendre plus vigoureusement la lutte, si l'accord n'était point possible. En réalité, ce qu'il désirait, c'était la paix et l'alliance.

Deux documents, l'un et l'autre de la même date, nous aident à pénétrer ses intentions véritables et à préciser quelque peu sa part d'initiative personnelle ; ils nous montrent, en effet, qu'il ne confia peut-être son secret qu'à l'un de ses ministres intimes, Schwerin.

Le premier est le protocole d'une séance du conseil secret, qui se réunit en présence de Frédéric-Guillaume le 18 juin. Le protocole indique la question qui fut posée au conseil : faut-il continuer la guerre ? Puis il résume l'avis des ministres présents, Anhalt, Schwerin, Blumenthal, Knesebeck, Crockow, Kœppen, et la façon dont l'électeur termina la discussion. Tous les conseillers sont d'accord pour déclarer que la défection des Hollandais et des Espagnols, désormais à peu près certaine, autorise le Brandebourg à négocier et qu'on ne risque rien à le faire, pourvu que l'on n'interrompe point les hostilités et que l'on ait soin de négocier sous les

1. Voir en particulier une lettre de l'électeur aux deux Brandt, à Copenhague, en date du 14 juin 1678, dans laquelle la situation est assez longuement exposée. *U. u. A.*, XVIII, 335.

2. Frédéric Guillaume annonce à Brandt, dès le 14 juin, l'envoi de Crockow à Vienne ; l'instruction est du 19. *Ibid.*, 300.

3. *Ibid.*, 335, note 1.



armes, *sub clypeo tractiren.* Ils ne se divisent que sur un point : est-il prudent que l'électeur envoie l'un de ses ministres en France ? Quelques-uns trouvent la démarche dangereuse et Kœppen va jusqu'à dire qu'il vaudrait mieux, si hasardeux que ce pût être, confier aux États-Généraux les intérêts du Brandebourg. Mais le vote de Schwerin est surtout intéressant. Schwerin ne dit pas un mot de l'intérêt général, ni des devoirs de l'électeur envers l'empire. Il pose en principe que le seul but de Frédéric-Guillaume est de chasser les Suédois d'Allemagne. Plût à Dieu que ses alliés l'y eussent aidé ! Mais l'empereur n'a jamais voulu se déclarer nettement. La Bavière et la Saxe se sont unies au parti contraire. Les intentions des ducs de Brunswick sont toujours restées indécises. Si l'empereur consentait à faire la déclaration publique que l'empire est tenu de chasser les Suédois ; si la Hollande promettait de ne point envoyer sa flotte combattre la flotte danoise et le Danemark de continuer vigoureusement la campagne ; si la maison de Brunswick soutenait franchement la cause commune ; si le roi de Pologne s'engageait à ne pas attaquer la Prusse : alors, l'électeur n'aurait rien à craindre et serait assez fort pour achever ses conquêtes. Mais est-on certain qu'une seule de ses conditions se réalise ? Il faut donc, ajoute Schwerin, rester en armes ; mais peut-être serait-il bon que l'électeur ne tardât pas plus à envoyer l'un de ses ministres en France ; peut-être même ferait-il mieux de se contenter d'une partie de la Poméranie suédoise, avec Stettin, pour ne point risquer d'être obligé plus tard de restituer le tout. Quant à Frédéric-Guillaume, il constate simplement que tous ses conseillers s'accordent à peu près sur la question principale, mais il se réserve d'y réfléchir encore, et ne conclut pas [1].

Or, quelques jours avant, la veille peut-être, il avait reçu la lettre de Meinders avec le billet de d'Espense, et sa réponse est aussi datée du 18 juin. Il va sans dire qu'elle est confidentielle : mais elle est écrite de la main de Schwerin et Frédéric-Guillaume n'a fait que la signer. Nous l'y voyons plus attaché que jamais à son plan. Il recommande à Meinders d'écrire fréquemment à d'Espense et de l'encourager à ne point interrompre ses efforts. « Je l'autorise, ajoute-t-il, à donner en mon nom toutes les assurances possibles de ma fidélité à mes promesses et je les confirmerai moi-même. » Puis il vante l'utilité de son alliance, les services qu'il pourra rendre au roi dans l'empire, et il répète qu'il

1. Protocoles inédits du conseil secret.



veut s'engager de telle sorte « que le roi n'aura plus le moindre motif de conserver aucun soupçon. » Enfin il en vient aux conditions de la paix, et c'est ici que se manifeste de façon visible l'entente avec Schwerin : « Au cas, écrit celui-ci au nom de son maître, où contre tout espoir il serait impossible d'obtenir le tout [1], je me tiendrai content à toute extrémité, *pro extremo*, que la Peene forme la frontière. » Que d'Espense ne se lasse donc pas ; qu'il ne perde pas un temps précieux, et si Pomponne lui objecte que la diplomatie brandebourgeoise continue à préparer la guerre à La Haye comme à Vienne, il lui sera facile de montrer que, dans l'incertitude où se trouve encore l'électeur, ce serait folie d'agir autrement. « Mais aussitôt, conclut Frédéric-Guillaume — avec Schwerin — que le roi se sera déclaré, non seulement je changerai de conduite, mais les intérêts du roi deviendront les miens et je m'y attacherai de toutes mes forces [2]. » Enfin, le même jour encore, le 18 juin, Frédéric-Guillaume tente une autre démarche, qu'il n'a pas besoin de cacher à son conseil, mais dont la lettre à Meinders diminue singulièrement l'importance : il charge le jeune Schwerin, qui le représentait à Londres, de demander au roi d'Angleterre son entremise pour réconcilier le Brandebourg avec la France [3].

Cependant, à la nouvelle des obstacles que rencontrait d'Espense, Frédéric-Guillaume s'était hâté de rappeler Meinders à Berlin, pour s'entendre de vive voix avec lui ; et quand Meinders y arriva, la situation venait d'empirer encore. Un moment — pendant une semaine à peine — l'électeur avait pu croire qu'il parviendrait peut-être au but sans avoir besoin de changer de parti. Une lettre de Blaspeil avait annoncé que la France n'exigeait plus des Hollandais la promesse d'abandonner les alliés du Nord ; le roi, dans le traité de paix, ne stipulerait que pour lui-même, sans se préoccuper des Suédois. Dans ce cas, la paix hollandaise changeait d'aspect et le pays de Clève n'était plus en péril. Aussi Frédéric-Guillaume, qui le 14 se résignait à

1. La phrase prouve évidemment que d'Espense était chargé d'obtenir la Poméranie entière.

2. La lettre (*A. R. P.*, Rep. 81, Paris, II, 7) est bien datée du 8 juin (18 juin) 1678, mais porte en tête la mention moderne : 1679, irrig 1678. Or le texte de la lettre prouve suffisamment que la date qu'elle porte est bien exacte. C'est sans doute cette annotation erronée qui l'a fait passer jusqu'ici inaperçue. On en trouvera le texte en appendice.

3. Voir *U. u. A.*, XVIII, 635, et F. Hirsch, *Brandenburg und England, 1674-1679*.

interrompre la guerre suédoise et à promettre l'envoi de ses troupes vers le Rhin, se ravisait dès le 24 et songeait de nouveau à préparer avec le Danemark la conquête de l'île de Rügen[1]. Mais Blaspeil s'était trompé, et le jour même où l'électeur lui témoignait sa joie, il était forcé de dissiper les espérances qu'il avait lui-même éveillées. Puis vint une lettre du prince d'Orange, qui avouait et excusait la paix imminente[2]. A la fin de juin, les craintes de Frédéric-Guillaume étaient devenues des certitudes.

On ne peut donc s'étonner des résolutions qu'il prit alors et qui n'étaient d'ailleurs que la conséquence naturelle des instructions remises à d'Espense. Il fut décidé que Meinders irait à Nimègue, sous le prétexte de prendre les eaux de Spa et d'Aix-la-Chapelle ; là, il lui serait possible de suivre les événements de plus près, d'attendre les nouvelles qu'il recevrait de Paris et, si Louis XIV se montrait conciliant, soit de négocier à Nimègue même, soit plutôt de continuer son voyage jusqu'en France. Ses instructions étaient conformes à la lettre du 18 juin, qu'elles développaient et précisaient. Elles se composaient de trois mémoires, les deux premiers datés du 5 et le dernier du 6 juillet[3]. Dans le premier, Frédéric-Guillaume affirmait sa volonté de continuer la guerre, si la Hollande et l'Espagne ne l'abandonnaient pas ; si la paix hollandaise ne pouvait être évitée, il consentait encore à y être inclus ; il espérait que, tout au moins, les États-Généraux auraient soin d'y stipuler la neutralité de ses provinces westphaliennes. Enfin, si Meinders en venait à négocier avec la France, l'électeur déclarait se contenter de la partie de la Poméranie suédoise que ses troupes avaient déjà conquise[4], à condition que le recès de Stettin fût annulé ; il offrait en même temps à la Cour de France de renouveler avec elle ses alliances anciennes et de les rendre même plus intimes. Dans le second mémoire, Frédéric-Guillaume recommandait à Meinders d'attendre l'avis du comte d'Espense pour parler de ses instructions au comte d'Estrades, le

1. Il va sans dire que la sincérité de ces préparatifs n'était nullement incompatible avec la mission de d'Espense, puisque Frédéric-Guillaume espérait alors se réconcilier avec la France et continuer la guerre contre la Suède.

2. *U. u. A.*, XVIII, 590 sqq. et 217 sqq.

3. *U. u. A.*, XVIII, 643 sqq. La minute du premier mémoire est de Meinders ; la minute et l'original du second sont de la main de Fuchs ; l'original du troisième est écrit tout entier par Meinders, signé par l'électeur, et la date y a été ajoutée par Schwerin.

4. C'était à peu près la Poméranie jusqu'à la Peene, avec les îles Usedom et Wollin.



chef de l'ambassade française à Nimègue, ou pour se rendre lui-même à Paris. Enfin le dernier mémoire contenait les ordres les plus secrets en vue d'une entente étroite avec la France : si le roi abandonnait à l'électeur la Poméranie jusqu'à la Peene et consentait à la lui garantir, Frédéric-Guillaume promettrait en retour qu'après la mort de l'empereur il donnerait sa voix dans le collège électoral « soit au roi de France, si celui-ci désirait la couronne impériale, soit à celui que le roi de France lui désignerait et lui recommanderait ». Loin de réserver, comme il l'avait fait jusqu'alors, ses obligations envers l'empire, Frédéric-Guillaume se disposait à livrer l'empire à Louis XIV.

Il va sans dire que la mission de Meinders devait rester entièrement secrète. Frédéric-Guillaume se garda bien d'en rien dire à l'empereur ni même au roi de Danemark. Il avertit Blaspeil, son ambassadeur à Nimègue, que Meinders le rejoindrait bientôt, mais il ne lui dit pas les raisons véritables du voyage ; il fallait que tous les alliés du Brandebourg pussent croire au prétexte que Meinders avait ordre d'invoquer [1]. Un seul d'entre eux, le prince d'Orange, sans être informé de tout, en sut dès le mois de juillet un peu plus long. Le 21 juin, Frédéric-Guillaume avait ordonné à Romswinckel de déclarer aux États-Généraux que son maître était prêt à négocier et à conclure en même temps qu'eux [2]. Le 24 juin, le prince d'Orange, dans la lettre qu'il écrivit à l'électeur pour l'avertir que la paix hollandaise était désormais inévitable, lui conseillait d'entrer en pourparlers avec la France. Frédéric-Guillaume semblait donc, en envoyant Meinders à Nimègue, suivre simplement les conseils du prince et il n'était pas besoin qu'il lui dissimulât sa démarche.



Au moment où Meinders quitta Berlin, le succès de sa mission dut lui paraître bien douteux. Le 6 était arrivée une nouvelle

1. Frédéric-Guillaume ne parle du voyage de Meinders à Crockow que le 6 août, et en affirmant que Meinders est allé à Nimègue uniquement pour informer de vive voix Blaspeil des intentions de leur maître. *U. u A.*, XVIII, 511. Dans une lettre qu'il écrit le 5 juillet au roi de Danemark, il le consulte, sans dire un seul mot de Meinders, sur l'opportunité de négocier avec la France. *Ibid.*, 344. — Il écrit à Blaspeil le 4 juillet. *Ibid.*, 595. D'ailleurs, Meinders, quand il fut à Nimègue, ne cacha point ses instructions à Blaspeil, sauf, évidemment, celles que contenait le troisième mémoire.

2. *Ibid.*, 216.



lettre de d'Espense, qui ne valait guère mieux que les deux premières [1]. A vrai dire, elle affirmait que, dès que l'électeur aurait satisfait la Suède, il pourrait attendre de la France « facilité et cordialité en toutes choses ». Mais la satisfaction de la Suède, c'est-à-dire la restitution pure simple de la Poméranie entière, devait précéder la réconciliation et d'Espense ne cachait pas qu'il croyait le « mariage rompu »; il ajoutait que toutes les nouvelles confirmaient l'imminence de la paix hollandaise et que le roi se disposait « à faire marcher une forte armée au païs de Clève [2]. » Meinders, d'ailleurs, n'en partit pas moins et il ne semble pas que Frédéric-Guillaume ait, dès l'abord, douté du succès ; il ne pouvait croire que Louis XIV s'obstinât et renonçât à s'attacher le Brandebourg pour satisfaire un allié déchu, qui n'était même plus capable de se défendre.

Pourtant la mission de Meinders ne fut longtemps qu'une attente vaine. Le 18 juillet, il arriva à Nimègue et mit Blaspeil au courant de ce qu'il y venait faire. Puis pendant une quinzaine, il reçut de Poméranie, où Frédéric-Guillaume s'en était allé, des ordres incertains ou contradictoires, et de Paris, où d'Espense s'efforçait de persuader Pomponne, des billets monotones, qui subordonnaient toujours la réconciliation future à la même exigence immédiate : la restitution des conquêtes. Meinders arrivait à peine qu'une lettre de Frédéric-Guillaume, datée du 12, vint lui recommander de ne rien faire [3]. Schwerin, à Londres, n'avait pas réussi : le roi d'Angleterre refusait de s'entremettre, tant que l'électeur parlerait de garder la Poméranie [4]. Puis celui-ci croyait savoir que les États-Généraux ne signeraient pas la paix, si la France persistait à ne point rendre Maëstricht ni les villes espagnoles avant que les Suédois ne fussent rentrés en possession de leurs provinces perdues. Il pouvait donc arriver deux choses : ou Louis XIV renoncerait à faire stipuler la satisfaction de la Suède dans le traité hollandais, et dès lors celui-ci n'empê-

1. Meinders a écrit en tête : « ps. Berlin den 26 juny s. v. » ; par conséquent le 6 juillet.

2. C'est dans cette lettre qu'il ajoute, en changeant de métaphore : « Je vous ay mandé que les chevaus sont trop renchéris et qu'on ne les peut avoir qu'au pris que je vous ay dit de restitution et que sy on les eust voulu avoir l'année passée, mesme en décembre, on les auroit eu pour ce que l'on auroit voulu. »

3. Voir, pour la correspondance entre Meinders et l'électeur, de juillet à novembre, *U. u. A.*, XVIII, 646 sqq., et *A. R. P.*, Rep. 63, conv. 56.

4. La correspondance de Barillon, notre ambassadeur à Londres, ne fournit rien d'intéressant sur la démarche de Schwerin. *A. E.*, Angleterre, 129 et 130.



cherait pas l'électeur de continuer la campagne ; ou les négociations seraient rompues, ce qui obligerait l'Angleterre à prendre parti contre la France ; dans les deux cas, Frédéric-Guillaume était résolu à ne point poser les armes et mieux valait que Meinders s'abstînt de toute démarche prématurée. Mais, trois jours après, une autre lettre, écrite d'un tout autre ton, corrigeait la première. Crockow annonçait de Vienne qu'il ne fallait rien attendre de l'empereur, dont l'attitude dépendait uniquement de ce que ferait la Hollande. D'autre part, un nouveau billet de d'Espense, que Frédéric-Guillaume venait de recevoir à Stettin, lui donnait un peu plus d'espérance. Si Louis XIV répétait qu'il ne pouvait se rétracter et qu'il fallait que la Poméranie fût rendue à la Suède, Pomponne ne cachait pas qu'il désirait l'alliance aussi vivement que l'électeur ; il regrettait « que les choses eussent tant tardé... et en fussent en un point que l'on ne pouvoit changer », et il exprimait l'espoir que Frédéric-Guillaume pût s'accommoder avec la Suède en dehors du roi ; dès que la parole royale serait dégagée, il n'y aurait sorte d'amitiés que le Brandebourg ne pût attendre de Louis XIV. « Il semble, concluait l'électeur, que l'on commence à se relâcher un peu et j'espère maintenant que votre mission ne s'achèvera pas sans résultat [1]. » Aussi, le 31 juillet, autorisait-il Meinders à parler au comte d'Estrades, sans toutefois découvrir encore tout le secret de ses instructions.

Au commencement d'août, la situation parut s'éclaircir tout à fait. Tout d'abord, le 31 juillet, d'Espense apprit à Meinders que le roi de France lui faisait envoyer des passeports pour qu'il pût venir à Paris, où il serait, avait dit Pomponne, « bien venu et bien reçeu. » Il est vrai que ces prévenances, toutes en paroles, ne s'accompagnaient d'aucune espérance positive. D'autre part, le 9 août, la paix fut signée entre la Hollande et la France, sans que celle-ci eût abandonné les articles qui privaient les alliés du Nord de toute assistance et garantissaient la satisfaction de la Suède. Aussi Meinders profita-t-il de la première occasion qui s'offrit pour s'entretenir avec les ambassadeurs de France [2]. Mais, en même temps, il acheva de découvrir le secret de sa mission [3], non seulement au prince d'Orange, qui le connaissait à peu près déjà, mais au pen-

1. *U. u. A.*, XVIII, 648. Il semble que le billet de d'Espense, dont parle ici Frédéric-Guillaume, n'ait pas été conservé, à moins que ce ne soit celui du 1er juillet, qui, en tout cas, avait le même sens.

2. Voir ses lettres des 5 et 9 août.

3. Sauf, bien entendu, les instructions contenues dans le troisième mémoire.

sionnaire Gaspard Fagel et à l'ambassadeur hollandais Beverning, qui tous deux regrettaient que la paix fût faite et se montraient favorables aux intérêts du Brandebourg. Quant à poursuivre son voyage jusqu'en France, Meinders hésitait toujours à s'y décider, bien que d'Espense lui indiquât les meilleures routes et s'offrît à venir le chercher lui-même, avec sa calèche, jusqu'à Charleroi ou jusqu'à Sedan. Bientôt d'ailleurs, d'Espense le lui déconseilla à son tour. Le 25 juillet, en parlant de ses dernières lettres, il ajoutait : « Je croy que sy vous les aviés receues à Berlin, vous y seriés encore. » Puis, quelques jours après : « Je croy que vous vous en retournerez bientôt d'où vous estes venu, atendant comme vous le dites très bien les effets de la providence divine, quy remédiera à tout s'il luy plait. » Le 17 août, Meinders exposait à son maître les raisons qui le dissuadaient d'aller à Paris et dont la principale était la crainte de compromettre et d'humilier l'électeur sans profit. Il semblait que sa mission fût désormais terminée.

La paix hollandaise influa naturellement de façon différente à Paris et à Berlin. A Paris, elle rendit le roi « plus fier » encore et d'Espense s'en aperçut aussitôt : découragé, il laissa passer près de dix jours avant d'écrire à Meinders. Mais Frédéric-Guillaume, tout en insistant auprès des États pour empêcher ou pour retarder le plus possible la ratification de la paix, n'en désirait que plus vivement sortir d'affaire à son tour. Il confirma ses instructions primitives, sans pourtant diminuer en rien ses prétentions. Meinders pouvait aller à Paris, mais seulement s'il avait quelque espoir d'y obtenir ce que réclamait l'électeur, c'est-à-dire la Poméranie jusqu'à la Peene ; Frédéric-Guillaume ne révoquait pas non plus ses ordres secrets en vue d'une alliance étroite avec la France ; mais il recommandait à Meinders de ne point s'en servir prématurément et de régler d'abord la question des conquêtes. D'ailleurs, Meinders n'avait ni le désir [1], ni l'occasion de se compromettre ; il était convaincu que Pomponne ne dirait rien de plus à d'Espense et il songeait à un nouvel intermédiaire, qui peut-être serait plus heureux, l'ambassadeur que les États-Généraux ne pouvaient

1. Il ne semble pas que Meinders fût alors très favorable aux tentatives de réconciliation avec Louis XIV. Je trouve dans un mémoire qu'il écrivit beaucoup plus tard, en 1688, pour répondre à ceux qui l'accusaient d'avoir été « trop bon Français », cette phrase caractéristique : « für (vor) diesem und sonderlich anno 1677 und 1678 hat man mich beschuldiget ich were zu gut keyserisch, hollandisch und Oranisch. » *A. R. P.*, Rep. 92, 1-11. Il semble en effet, à Nimègue, prendre souvent conseil de Guillaume d'Orange.



manquer d'envoyer à la Cour de France; s'il demandait à son maître de lui expédier néanmoins des lettres de créance auprès de Pomponne et de Louvois, pour qu'il ne fût pas obligé de les attendre au cas où il entreprendrait le voyage, ce n'était là dans sa pensée qu'une précaution presque inutile. Quant à d'Espense, il en jugeait de même, puisqu'il paraissait regretter d'être venu jusqu'à Paris. « Je crois, écrivait-il dans sa lettre du 9 août, que sy vous ne [vous] fussyés pas rendu à Nymegen tout auroit esté mieux » ; et un peu plus loin : « sy je ne fust (*sic*) point venu chercher les chevaux on les auroit eu à meilleur marché ; mais cela assurément les a renchéris. »

Pendant la fin du mois d'août, c'est donc une entremise de la Hollande que Meinders s'efforce de préparer. Il est à La Haye du 18 au 21, puis du 26 au 31 août. Il s'entend avec le Prince d'Orange, avec Fagel, avec Beverning. Celui-ci ne lui cache pas que tous les alliés lui paraissent prendre le même chemin que les Hollandais; l'empereur, le roi de Danemark, les ducs de Brunswick rivalisent, afin d'obtenir les conditions les meilleures. Il est grand temps que l'électeur parvienne à négocier. On convient donc que Beverning retournera à Nimègue pour y défendre les intérêts du Brandebourg et que le prince d'Orange en personne essaiera d'agir sur les ministres et sur le roi. Après tout, la paix hollandaise est conclue sans doute, mais n'est pas encore ratifiée et de sa ratification dépend la paix espagnole; Louis XIV peut craindre que Frédéric-Guillaume, à force d'instances, ne parvienne à obtenir des États qu'ils ne fassent point le dernier pas ou que du moins ils tardent à s'y résoudre ; et peut-être cela l'engagera-t-il à se montrer plus conciliant. A la fin du mois, les lettres de d'Espense semblent en apporter l'espoir. D'Espense, il est vrai, ne parle que de bruits qui courent ; mais qui peut dire s'ils ne viennent pas de Saint-Germain ? « Je ne doute pas, écrit-il le 20 août, que les Hollandois après avoir fait leur pais ne tâche de la faire pour les autres ; *tout le monde veut icy que les Suédois par leur entremise se relâchent de quelque chose*, tant en faveur de S. A. El. qu'envers les autres *et que le Roy à la prière de Messieurs les Estats y donne les mains...* » Aussi, dans la lettre suivante, le 23, engage-t-il Meinders à continuer ses démarches : « Je vois que vous prenes le bon party selon mon sens, quy est de faire que les Estats-Généraux s'entremetent de vos afaires ; c'est assurement le meilleur moyen, car je ne doute nullement que sy ces ambassadeurs veulent prier et presser quant ils seront icy, ils n'obtiennent une

partye de ce que vous desyrés et je croy que le Roy s'expliquera mieux avec eux qu'avec personne. »

Meinders persiste donc dans sa tactique nouvelle, sans pourtant renoncer à aucun moyen d'atteindre le but : dans la situation délicate que les événements lui ont faite, il sent qu'une fausse manœuvre peut tout gâter, mais qu'il importe aussi de ne point laisser passer l'occasion. Le 22 septembre, à La Haye, il imagine un prétexte pour rendre visite au comte d'Avaux, qui s'y trouvait en même temps que lui et qui était, selon d'Espense, le plus traitable et le mieux intentionné des trois ambassadeurs de Louis XIV à Nimègue [1]. Il lui expose longuement les raisons qui justifient les prétentions du Brandebourg et ne manque pas de lui insinuer, sans préciser assez pour engager encore son maître, tous les services que pourrait rendre au roi, dans l'empire, un prince aussi puissant que l'électeur. D'Avaux, cela va sans dire, proteste contre les exigences « excessives » de Frédéric-Guillaume ; mais il ne paraît pas insensible aux demi-confidences dont Meinders les accompagne ; il promet d'en écrire au roi et de reprendre un peu plus tard la conversation commencée. A ce moment, d'Espense lui-même paraît avoir presque de l'espoir. Il est vrai qu'il reste près de trois semaines loin de la Cour, qui s'est transportée à Fontainebleau ; mais il ne doute pas que Louis XIV ne change d'attitude si les Provinces-Unies continuent à refuser la ratification de la paix. Le 6 septembre, il prie Meinders de l'instruire pour le cas où la possibilité de traiter s'offrirait à l'improviste. « Ma pensée seroit que vous m'anvoyassiés ma leçon par escrit, car par ce moyen la chose sera faite sans que personne en scache rien et vous noriés qu'a venyr sygner. » Trois jours après, sur l'invitation de Meinders [2], il se décide à rejoindre Pomponne à Fontainebleau : « Je verray l'entremeteur sans faire semblant de rien... » Enfin, il en revient, le 14, et l'entrevue n'a fait que fortifier ses espérances : « Au travers de tout ce tracas, écrit-il le

1. Le 9 août, en apprenant que Meinders venait de parler au comte d'Estrades, d'Espense écrivait déjà : « J'aimerois mieus que vous ussiez parlé au dernier ambassadeur du Roy de France qu'au premier ; vous y auriés trouvé plus de douceur et plus de solidité. » Et le 6 septembre : « Je suis bien aise que vous aiés eus quelques pourparlers avec le comte d'Avaux ; c'est assurément le plus traitable de tous... et bien intentionné pour l'électeur de Brandebourg. » Nous avons vu que d'Espense s'était logé chez d'Avaux l'hiver précédent.

2. Le 27 août, dans une lettre à Frédéric-Guillaume, Meinders dit qu'il va écrire à d'Espense « und ihn bitten nicht von hoffe wegzugehen, sondern demselben nach Fontainebleau zu folgen. » *A. R. P.*



15, j'ay compris que mon alliance leur est utille et qu'ils en ont à faire, et moy aussy, de sorte que je conseille à Meinders de rester encore huit jours où il est, attendent des nouvelles d'Epance, et j'espère les luy mander bonnes. » D'ailleurs, il n'en recommande pas moins à Meinders de multiplier ses démarches à La Haye pour retarder la ratification de la paix hollandaise : « Quand ils creygnent, conclut-il, ils ayment daventage... »

Malheureusement, le 17 septembre, la paix hollandaise fut ratifiée, la paix espagnole fut conclue, et tout changea d'un jour à l'autre. Dès le 20, comme on ne doutait plus à Fontainebleau que l'événement ne fût tout proche, Pomponne insistait à nouveau sur la satisfaction de la Suède : « Ils sont plus opiniastres que jamais, écrivait d'Espense ; ce qui en est cause est la paix d'Espagne. » Il répétait cependant que le roi de France désirait sincèrement l'alliance et serait bien aise que l'électeur pût se réconcilier avec la Suède, soit directement, soit par l'entremise de la Hollande : « Mais de s'en mesler, ajoutait-il, il ne le fera pas. » Or, en septembre, Frédéric-Guillaume et le roi de Danemark avaient conquis l'île de Rügen ; ils se préparaient à commencer le siège de Stralsund et de Greifswald, les deux seules villes poméraniennes qui eussent encore garnison suédoise, et ils ne doutaient pas de les obliger promptement à capituler l'une et l'autre. Le brillant succès de la campagne n'était point fait pour modérer les prétentions de l'électeur, d'autant plus qu'il ne pouvait connaître le revirement de la Cour de France et que les dernières lettres de d'Espense dont il eût reçu copie ne le faisait pas pressentir encore. Aussi, le 1er octobre, loin de faire lui-même aucune concession, écrivit-il à Meinders que la prise de Stralsund et de Greifswald ne pouvait tarder longtemps et que, s'il occupait avant la paix la Poméranie entière, il était résolu à la garder. Meinders dut recevoir ces instructions nouvelles vers le 10, c'est-à-dire quelques jours à peine après que le comte d'Avaux lui eût transmis la résolution écrite de Louis XIV ; et celle-ci, en dépit des assurances d'amitié qui en adoucissaient les termes, rappelait une fois de plus les promesses solennelles qui engageaient Louis XIV, et affirmait sa résolution de n'y point manquer[1]. Dès le 8, Meinders se demandait, et demandait à son maître, s'il lui restait autre chose à faire que de retourner à Berlin.

Mais, avant que la lettre de Meinders fût parvenue jusqu'en Poméranie, la situation avait une fois de plus changé d'aspect : la

1. On en trouvera le texte dans *U. u. A.*, XVIII, 661, note 1.



Cour de France inclinait de nouveau à se montrer moins opiniâtre et l'électeur moins ambitieux. Il semble que la conquête de Rügen y ait contribué. Depuis la prise de Stettin, la renommée de Frédéric-Guillaume allait grandissant ; ses dernières victoires trouvèrent des admirateurs jusqu'en France, jusqu'à Fontainebleau : « Je ne vous scaurois exprimer, écrivait d'Espense, combien sonne haut l'action de S. A. El. » En tout cas, l'électeur avait désormais pour lui l'opinion publique, et il paraissait difficile que les diplomates n'en subissent à aucun degré l'influence. D'Avaux, à Nimègue, ne dissimulait pas que la Suède, à son avis, ne pourrait terminer la guerre « sans y perdre quelque plume [1]. » Pomponne affirmait bien encore que le roi persisterait jusqu'au bout dans la même attitude, mais il avouait que le bruit général attribuait déjà à l'électeur Stettin, Wollin et Usedom. « Je crois, disait d'Espense, que le roy ne veut entrer en rien là-dedans et qu'il dira amen sy les partis sont contens. » Quant à la raison qui détermina Frédéric-Guillaume à faire un nouvel effort, elle apparaît de façon très claire dans la lettre qu'il écrivit, le 8 octobre, à Meinders, du camp de Lüdershagen, devant Stralsund. Il venait de recevoir une relation de Crockow, qui lui faisait prévoir à bref délai la paix impériale et lui enlevait ses derniers scrupules. Puisque l'empereur était résolu à conclure « de toute façon », nul ne pouvait reprocher à Frédéric-Guillaume de chercher à s'accommoder du mieux qu'il pourrait et de « jeter son filet le premier » : « Vous devrez donc, écrivait-il à Meinders, poursuivre avec toute votre ardeur et tout votre zèle la négociation qui vous est confiée et tâcher de la conduire à bonne fin avant que d'autres ne vous préviennent [2]. » Puis, quelques jours après, le 13, il faisait rédiger par Fuchs, pour Meinders, une lettre de créance auprès de Louis XIV et il y affirmait nettement son vif désir de se réconcilier avec le roi [3].

*
* *

Ce fut alors, pendant la seconde quinzaine d'octobre, que Louis XIV et Frédéric-Guillaume résolurent en même temps et

1. Voir une lettre de d'Espense du 1er octobre.

2. « Ihr habet demnach die Euch aufgetragene Negotiation mit allem Eifer und Fleisse fortzusetzen und zu sehen, dass Ihr dieselbe, ehe andere uns bevorkommen, zur Perfection bringet. » *U. u. A.*, XVIII, 661.

3. Elle est datée de Lüdershagen et la minute en est de Fuchs. *A. R. P.*, Rep. 63, Conv. 56.



cela va sans dire à l'insu l'un de l'autre, de tenter une nouvelle démarche et de dissiper, s'il était possible, les défiances réciproques qui empêchaient la négociation de prendre corps. Au fond, le roi de France, ainsi que d'Espense, l'avait bien des fois répété, n'approuvait nullement l'obstination de la Cour de Suède, qui seule retardait encore le rétablissement de la paix en Allemagne. Il se rendait parfaitement compte que si le Danemark et le Brandebourg persistaient à ne rien céder, les dépenses, les difficultés et les périls de la guerre, même après que l'empereur aurait posé les armes, allaient singulièrement s'accroître, sans que la France pût en espérer pour elle-même aucun profit. La situation du Danemark le mettait à peu près à l'abri des armes françaises. Sans doute, le duché de Clève et le comté de Mark étaient à la merci du roi ; mais leur conquête pouvait inquiéter les Provinces-Unies, qui les considéraient comme une sorte de barrière, au même titre que la Flandre. Puis, que ferait-on si Frédéric-Guillaume s'obstinait même après les avoir perdus ? Faudrait-il que l'armée de Créqui s'avançât jusqu'au cœur de l'Allemagne, à travers un pays pauvre et déjà ruiné, par des routes mauvaises, et que l'on risquât de réveiller ainsi la guerre dans l'empire ? Jusqu'alors, le double voyage de Meinders à Nimègue et de d'Espense à Paris avait persuadé Louis XIV et Pomponne que l'électeur voulait à tout prix obtenir la paix. Mais trois mois s'étaient écoulés sans que rien eût confirmé l'hypothèse ; puis était survenue la nouvelle que l'armée brandebourgeoise avait repris l'offensive et reconquis l'île de Rügen ; enfin, voici que Meinders parlait de s'en retourner à Berlin ! Le 18 octobre, d'Espense, qui s'était empressé d'en aviser Pomponne, trouva celui-ci plus conciliant : tous deux s'entretinrent du débarquement à Rügen, des succès et de la gloire du Grand Électeur ; Pomponne se hasarda même à dire qu'il fallait avoir un peu de patience ; que l'on verrait ce que l'on pourrait faire ; et l'événement ne tarda pas à prouver que ce n'étaient point là paroles vaines. Le 24 octobre, d'Espense était allé « se montrer » à Versailles ; Pomponne, dès qu'il l'aperçut, l'appela et le pria de venir chez lui après dîner ; là, il lui apprit que le roi avait l'intention de l'envoyer à Nimègue avant que Meinders n'en fût parti et qu'on lui donnerait le lendemain des instructions précises [1]. Celles-ci sont en effet datées du 25 octobre. Sans doute,

1. Voir sa lettre du 25 octobre. Son instruction, *A. E.*, Brand., 13, f° 52, a été publiée par Prutz, *op. cit.*, 339, et dans *Instructions aux ambassadeurs, Prusse*, 205.



elles n'étaient point ce que d'Espense eût désiré; Louis XIV y exigeait toujours que Frédéric-Guillaume rendît ses conquêtes et le menaçait de réunir contre lui toutes les forces royales, que la paix avec l'empire allait bientôt rendre disponibles. Du moins donnait-il une forme plus précise à l'offre de son amitié et de toute façon, comme le remarquait d'Espense, « ce premier pas du Roi était quelque chose ». Sans trop d'illusions, mais avec un peu d'espoir sans doute, d'Espense partit donc pour Nimègue le 28 octobre.

Or, le jour même où Pomponne avait signé l'instruction, à trois cents lieues de là, en Poméranie, Stralsund capitulait, et Frédéric-Guillaume profitait des circonstances pour négocier à sa manière. Après la chute de Stralsund, les Suédois n'occupaient plus que Greifswald, qui ne pouvait résister longtemps. Frédéric-Guillaume touchait donc au but; mais plus il en approchait, plus son angoisse devait être vive à la pensée que tant d'efforts, de fatigues et de dangers resteraient peut-être inutiles. Ce qui l'inquiétait, ce n'était point tant l'invasion de la Prusse, dont le menaçaient les Suédois, que l'attitude du roi de France et, plus encore, celle de ses propres alliés. Il s'attendait chaque jour à l'occupation de son duché de Clève; et les lettres de Vienne ne lui laissaient aucun doute que l'empereur et que l'empire ne vissent uniquement dans la Poméranie conquise un objet d'échange, qui leur permettrait d'obtenir pour eux-mêmes des conditions meilleures [1]. Frédéric-Guillaume ne pouvait se faire illusion : les projets de ses alliés ne valaient guère mieux pour lui que ceux de ses ennemis, et le seul moyen qu'il eût de conserver ses conquêtes était de séparer la France de la Suède. Doit-on s'étonner qu'il ait tout fait pour y parvenir ? Et d'ailleurs, en l'essayant, même en vain, ne pouvait-il espérer qu'il gagnerait quelques semaines, qu'il empêcherait l'offensive des Français sur le Rhin et qu'il aurait ainsi le temps, non seulement de prendre Greifswald, mais peut-être même d'aller infliger aux Suédois, dans le duché de Prusse, une dernière et plus accablante défaite.

A côté de Kœnigsmark, au nom de Louis XIV, un jeune officier français avait suivi la campagne; c'était François de Pas, vicomte

1. Voir, par exemple, ce que lui écrivait Crockow, son ambassadeur à Vienne, le 9 octobre : « Sonsten stehen E. Ch. D. wahrhaftig in der Gefahr, dass Dero Alliirte den Nutzen und die Frucht aller E. Ch. D. Victorien an sich ziehen und sich derselben zu Facilitirung ihrer mit Franckreich vorhabenden Tractaten gebrauchen. » *U. u. A.*, XVIII, 518.



de Rébenac, l'un des fils de l'ambassadeur du roi en Suède, Isaac de Feuquière. Si nous l'en croyons lui-même [1], il n'est point d'attentions ni de prévenances dont Frédéric-Guillaume ne l'eût accablé tant qu'avait duré le siège de Stralsund. Puis, quand la capitulation fut toute proche, le 23 octobre, il le fit prier à dîner, et Rébenac, après avoir refusé deux invitations successives, accepta la troisième, le 25 octobre. Pendant le repas, Frédéric-Guillaume le plaça près de lui, le servit lui-même, bien que Rébenac protestât qu'il n'eût point de caractère, puisque sa mission prenait fin avec la campagne : évidemment, sa présence était l'occasion d'une petite manifestation publique. Après dîner, on causa. Rébenac s'entretint d'abord avec l'électrice, qui voulut le convaincre à force de protestations affectées, qu'elle avait toujours eu pour le roi le respect le plus grand et l'inclination la plus vive et que de toute son âme elle souhaitait la paix. Puis ce fut Frédéric-Guillaume qui prit à part Rébenac et l'assura qu'il lui voulait ouvrir son cœur. « Je vous prie au nom de Dieu, lui dit-il, d'asseurer le Roy de mes respects et dites-lui que s'il veut il sera le maistre de mes interests, qu'il décidera de touttes choses. Vous me voyez de belles trouppes et puissamment armé ; je luy offre touttes choses pour et contre tous, sans exception ». Rébenac promit de transmettre à Pomponne tout ce que l'électeur venait de lui dire ; mais celui-ci insista : « Je vous en prie, au Roy mesme, car vous expliquerez mieux la franchise avec laquelle je parle, parce que sy le Roy quittoit là ces Suédois, qui ne luy en donnent que trop de sujet, qu'est-ce qu'il ne feroit pas dans l'empire ? »

La conversation ne se prolongea pas ce jour-là. Mais, le 28, Rébenac reçut la visite du secrétaire particulier de l'électeur, Fuchs, et celui-ci, au nom de son maître, lui fit des propositions en forme. « Sy Sa Majesté, lui dit-il, veut se ressentir des injures que les Suédois luy ont faites [2], il trouvera en mon maistre un allié fidèle, puissant, heureux et déterminé à faire aveuglément tout ce que l'on exigera de luy. La raison en est fondée sur ses interests : il n'a d'ennemis naturels que l'Empereur, qui l'est du Roy. Il agira contre luy, il ne manque pas de prétextes plausibles... » Si même, ajoutait Fuchs, le roi veut absolument que la

1. La relation où Rébenac raconte ses entrevues avec l'électeur se trouve aux *A. E.*, Brand., 13, f° 60 sqq. Elle a été analysée par Prutz, qui en cite d'assez longs passages, *op. cit.*, 2 sqq.

2. M. Prutz, en citant ce passage, supprime tout ce premier membre de phrase, ce qui modifie sensiblement le sens du reste.



Suède soit satisfaite, n'y peut-on point parvenir sans reprendre la Poméranie au Brandebourg ? On rendrait aux Suédois Brême et Verden ; on y ajouterait, par voie d'échange, quelques territoires éloignés, comme Fulda et Paderborn, et même la principauté de Minden, sauf la ville, où resterait une garnison brandebourgeoise. Fuchs, d'ailleurs, avouait volontiers que tout dépendait du roi de France, auquel l'électeur n'était point en état de résister. « Mais, concluait-il, pourquoy le Roy voudroit-il pousser à bout un Prince en qui il peut trouver une alliance sy solide et une amitié sy utile ? »

Il ne faut pas attribuer à cet incident de Stralsund une importance exagérée. En réalité, ce que dit Frédéric-Guillaume à Rébenac, ce que Fuchs lui proposa, c'était à peu près, sauf quelques termes plus vifs et qui ne tiraient point à conséquence, ce que Meinders, depuis plusieurs mois, avait charge de dire et de proposer à la Cour de France. Rébenac lui-même n'y vit que des discours « un peu vagues [1] », qu'il ne prit point trop au sérieux. Ce fut seulement quinze jours après, le 14 novembre, qu'il en rendit compte à Pomponne [2], et il se gardait bien de garantir la sincérité de l'électeur. « Il court un bruit, écrivait-il, comme si ces Princes [3] n'avoient aucune intention pour la paix et qu'ils ne voulussent que gaigner le temps et donner le loisir aux troupes de M. l'Électeur de Brandebourg de marcher en Prusse, dans le temps que l'armée du Rhein se trouveroit arrestée par leurs belles paroles ». Quant aux motifs réels que put avoir Frédéric-Guillaume d'accabler ainsi Rébenac de prévenances et de confidences, il ne semble pas difficile de les deviner. Celui que suppose Rébenac n'est point sans doute l'un des moins forts ; car il est certain qu'à ce moment l'électeur craignait beaucoup l'entrée des troupes françaises dans le pays de Clève : il ne faut pas oublier qu'il songeait déjà à l'expédition de Prusse et qu'il préparait l'entrevue de Doberan avec le roi de Danemark. D'ailleurs cette préparation de la guerre, ce désir d'un répit qui lui permît de la conduire à bonne fin, n'excluaient nullement la sincérité de ses

1. Lettre de Rébenac à Pomponne, datée de Hambourg, 18 novembre 1678. *A. E.*, Hambourg, 9.

2. « Je vous envoye, écrit Rébenac à Pomponne le 14 novembre, un petit détail des discours qui se sont tenus entre l'electeur de Brandebourg et moy. J'eusse bien souhaitté de vous l'envoyer plustost, mais, comme il estoit de nécessité de le chiffrer, il m'a esté impossible de le faire dans le trajet de Stralsund icy. *Ibid.* — Il s'agit évidemment ici de la relation analysée ci-dessus.

3. L'électeur de Brandebourg et son allié, le roi de Danemark.



offres et son désir, très réel aussi, de se réconcilier avec la France. Ce que Fuchs avait dit à Rébenac, il le répétait le 10 novembre dans une lettre qu'il adressait à Meinders, au nom de l'électeur, et qui semble contenir l'expression très nette de la politique électorale. Il y confirmait les instructions précédentes : cession de la Poméranie au Brandebourg et discussion d'une indemnité territoriale ; et il ajoutait : « Mais si, pour le moment, on ne pouvait s'entendre à ce sujet; si les Suédois, comme ils l'ont fait jusqu'ici, s'opiniâtraient encore à l'avenir, vous devriez essayer par tous les moyens de séparer la France de la Suède, soit par une alliance, ou, si l'on reculait devant l'alliance officielle, en obtenant sous main que la France ne nous traitât pas en ennemis et ne nous fît point la guerre à cause d'elle. Car c'est là le seul moyen qui existe de forcer les Suédois à entendre raison, et c'est aussi le seul, le véritable intérêt de la France. Sinon, par la faute de l'obstination de la Suède, la France écarterait d'elle tout à fait et pousserait au désespoir ceux dont elle peut attendre dans l'empire les plus grands et les meilleurs services [1]. » Cette lettre du 10 novembre s'accorde bien avec les ouvertures faites à Rébenac, qui n'apparaissent point comme une manifestation isolée, mais comme une suite naturelle des efforts tentés depuis près de six mois. Le seul but de Frédéric-Guillaume est de garder la Poméranie et de délivrer pour toujours ses États du voisinage périlleux de la domination suédoise. Ce but, il veut l'atteindre par quelque moyen que ce soit et il n'en aperçoit qu'un seul : gagner la France, la séparer de la Suède. Aussi n'épargne-t-il rien pour y parvenir, en même temps qu'il se dispose à pousser vivement la guerre pour forcer les Suédois à poser les armes. Il est aisé de comprendre ce qu'il espère. Il sent bien que Louis XIV ne reprendra pas sa parole ; mais l'intérêt de la France lui apparait si évident qu'il ne peut penser que le roi s'obstine à le méconnaître. Que demande-t-on à celui-ci ? Uniquement de laisser faire, de s'engager *sous-main* à ne point attaquer le duché de Clève pendant que l'électeur se chargera d'achever la défaite de la Suède. Louis XIV refusera-t-il d'acheter à si bon prix une alliance précieuse, le jour où Frédéric-Guillaume aura pu le convaincre, comme il espère avoir convaincu Rébenac, que ses intentions sont sincères et qu'il tiendra ses promesses ?

Cependant, à Nimègue, sans que Frédéric-Guillaume en sût

1. *U. u. A.*, XVIII, 664. La minute a été rédigée par Fuchs et signée par l'électeur.



rien encore, Meinders attendait le comte d'Espense. Dès les derniers jours d'octobre, les ambassadeurs de France l'avaient averti [1]; puis, le 3 novembre, il reçut une lettre de d'Espense lui-même, qui pensait arriver vers la Saint-Martin. Le 11 novembre, d'Espense rejoignit en effet Meinders à La Haye ; il s'acquitta de sa commission, l'assura que le roi désirait l'alliance tout autant que l'électeur, mais qu'il ne pouvait donner de conseils aux Suédois. Il fallait donc que les États-Généraux s'entremissent : eux seuls pouvaient décider la Suède à se montrer raisonnable [2]. Meinders causa longuement avec d'Espense ; puis avec d'Estrades, Colbert et d'Avaux, dont l'amabilité lui donna confiance ; puis avec le prince d'Orange et Fagel. D'Espense le reconduisit à Nimègue. Enfin tous deux tombèrent d'accord qu'il fallait informer de vive voix l'électeur et prendre à Berlin de nouveaux ordres. Le 17 novembre, Meinders écrivit à Frédéric-Guillaume, et le 21 ou le 22 il se mit en route [3]. Le 10 décembre, à Fehrbellin, il rencontra l'électeur, qui revenait de Doberan.

III. — La Paix de Saint-Germain (29 juin 1679).

Dans l'intervalle, Frédéric-Guillaume n'avait pas changé d'intentions. Un revirement n'eût été possible que si l'empereur et les princes allemands, ses alliés, se fussent décidés à reprendre sincèrement et vigoureusement la lutte. Mais il n'en était point ainsi. Au contraire, chaque courrier de Vienne apportait des nouvelles pires. Le 13 novembre, Crockow écrivait que la Cour impériale ne désirait point la paix, mais la croyait indispensable [4]. « Quant à espérer, ajoutait-il, qu'elle pourrait continuer la guerre uniquement au profit des alliés du Nord, il ne faut point y songer. » Le 20, il répétait que l'empereur cherchait à conclure une paix particulière, non seulement avec la France, mais avec la Suède. Et l'électeur pouvait même craindre plus encore. Au mois de décembre 1676, Léopold avait épousé Eléonore de Neubourg, la fille du palatin, et celui-ci, qui résidait alors à Vienne, n'y cachait point sa partialité pour les Suédois. Déjà on parlait à la Cour non

1. Voir sa lettre du 4 novembre 1678, *A. R. P.*

2. Voir la lettre du 12 novembre, *U. u. A.*, XVIII, 665.

3. Dans la lettre du 17 novembre (*A. R. P.*), il annonce son départ pour le commencement de la semaine suivante et la lettre est écrite un jeudi.

4. Voir *U. u. A.*, XVIII, 522 sqq.



seulement de paix, mais de rapprochement et d'alliance : qu'adviendrait-il du Brandebourg, si l'électeur ne pouvait compter sur la protection du roi de France contre la jalousie de l'empereur et la haine irréconciliable de la Suède ? D'ailleurs, sans même songer encore aux périls futurs, un autre danger, tout proche, menaçait aussi Frédéric-Guillaume : les Suédois venaient d'entrer en Prusse. Leurs forces n'étaient point considérables et ils ne semblaient avancer qu'en hésitant. Mais rien n'était prêt pour repousser l'invasion. Les murailles des villes tombaient en ruine ; les états provinciaux, loin de seconder la défense, l'entravaient ; la milice, quand elle aperçut pour la première fois l'ennemi, fut prise de panique et quitta la place. Le 18 décembre, Frédéric-Guillaume apprit que les Suédois avaient passé le Niémen et pris Tilsitt. Il était indispensable que sa présence fît taire les mécontents, raffermît les courages et arrêtât la marche de l'ennemi.

Dès lors, il n'y avait point deux politiques possibles. Puisque Louis XIV s'offrait de lui-même à négocier, il fallait profiter de ses avances et renvoyer Meinders à Nimègue, puis à Paris. Le 22 décembre, Meinders acheva lui-même la minute de son instruction, qui fut, comme en juillet 1678, complétée le lendemain par un mémoire additionnel [1]. L'instruction, qui ressemble beaucoup à la précédente, est cependant plus nette encore et les intentions de Frédéric-Guillaume ne s'y enveloppent point de phrases inutiles. L'électeur offre à Louis XIV son amitié, fidèle et sûre ; il en donnera toutes les assurances et toutes les preuves que le roi pourra souhaiter ; il n'apporte point d'offres précises, mais il laisse au roi « carte blanche » — l'instruction le dit en propres termes — pour stipuler ce qu'il désirera. En retour, Frédéric-Guillaume ne demande qu'une chose : la Poméranie suédoise. Si Louis XIV ne veut point rompre encore avec les Suédois, rien n'empêchera qu'il continue de leur payer un subside : l'électeur les mettra lui-même à la raison ; mais il avertit le roi qu'un rapprochement se prépare, sous les auspices du duc de Neubourg, entre l'empereur et le roi de Suède, qui ne songe déjà plus qu'à exploiter la France et qui bientôt la trahira. Le double but de la politique électorale apparaît donc en pleine clarté. D'une part, c'est l'alliance intime avec Louis XIV ; et plus encore : le Brandebourg consent à devenir, dans l'empire, l'auxiliaire actif et docile

1. Voir l'instruction et le mémoire additionnel, *U. u. A.*, XVIII, 667 sqq. La minute et l'original du mémoire additionnel sont de la main de Fuchs.



des ambitions françaises. Mais, d'autre part, il conservera ses conquêtes, chassera les Suédois d'Allemagne et séparera pour longtemps la Suède de la France. Enfin le mémoire additionnel prouve abondamment que l'électeur est bien résolu à signer la paix et à la payer le prix qu'il faudra, pourvu qu'elle lui permette d'atteindre son but. Il y renouvelle l'offre de sa voix dans la prochaine élection impériale, ou même, ce qu'il ne disait point six mois plus tôt, au cas où l'on voudrait, avant la mort de l'empereur, élire un roi des Romains. Il avertit Meinders que, s'il ne peut faire autrement, il devra conclure sans le Danemark et promettre même que le Brandebourg, malgré l'alliance danoise, aidera les Suédois à garder Brême et Verden. Il s'entendra volontiers avec Louis XIV pour ne point ménager le duc de Neubourg, cet ami des Suédois ; le duc voudrait assurer à son fils la succession de l'archevêché de Cologne : on l'en écartera, pour la procurer, s'il est possible, à l'évêque de Strasbourg, François de Fürstenberg. Mais l'électeur ne doute point que le roi, comme il en a donné l'espérance, ne veuille accorder au Brandebourg, outre une bonne somme d'argent pour l'indemniser de ses pertes, un subside annuel qui paiera l'entretien des troupes. Celles-ci ne seront-elles point toujours prêtes à servir la France ?

Dès le 23 décembre, Meinders annonça son arrivée prochaine au comte d'Espense, qui l'attendait à Nimègue, et il partit le soir même [1]. Il espérait achever le voyage en dix ou douze jours. Mais on était en hiver : il en mit seize et rejoignit d'Espense le 8 janvier. Il lui fallut alors rendre visite aux ambassadeurs de Louis XIV et à ceux des alliés ; puis aller jusqu'à La Haye ; enfin revenir à Nimègue pour y prendre ses passeports ; il ne put se remettre en route que le 26 janvier, toujours accompagné de d'Espense [2] et tous deux arrivèrent à Paris le 7 février [3]. Il y avait alors plus de trois mois que Louis XIV avait signé l'instruction du 25 octobre et, dans l'intervalle, bien des événements étaient survenus : les entrevues de Rébenac avec Frédéric-Guillaume,

1. Voir la lettre de Meinders à d'Espense du 23 décembre, *A. E.*, Brand., 13, f° 85, et le journal de Buch, II, 112.

2. Voir plusieurs lettres de d'Espense à Pomponne, en date des 2, 10 et 18 janvier 1679, *A. E.*, Hollande, 124. La première montre que d'Espense attendit Meinders à Nimègue par ordre de Pomponne.

3. Voir la correspondance de Meinders, pendant son voyage à Nimègue et à Paris, à la suite de son instruction, *U. u. A.*, XVIII, 671 sqq. et *A. R. P.*, Rep. XI, Conv. 18 a.



l'offensive des Suédois et le départ de l'électeur pour la Prusse [1], les dernières négociations avec l'empereur et la conclusion de la paix impériale, qui fut signée à Nimègue les 5 et 6 février, avant même que Meinders ne fût à Paris [2]. Les confidences à Rébenac n'avaient pas produit grand effet ; ce qu'elles contenaient de plus net, c'était l'offre d'un équivalent pour la Suède et Louis XIV ne voulait même point la discuter [3]. L'invasion de la Prusse, qui, semblait-il, retiendrait longtemps loin du Rhin le gros des forces brandebourgeoises, avait chance de rabattre un peu l'orgueil de Frédéric-Guillaume et de le rendre moins exigeant : le roi s'attendait à des propositions nouvelles et plus modestes. D'ailleurs, la paix impériale l'encourageait encore à ne rien céder, d'autant plus qu'il commençait à espérer la neutralité ou l'alliance de toute la maison de Brunswick. Cependant, pas plus que Frédéric-Guillaume, il n'avait changé d'intentions. Il regrettait l'obstination du roi de Suède et cherchait à le convaincre qu'un sacrifice était inévitable ; mais il avait bien soin de tenir secrètes les démarches de Feuquière à Stockholm [4] et, partout ailleurs, il travaillait à la satisfaction des Suédois. Il ne méconnaissait pas le prix d'une alliance intime avec Frédéric-Guillaume, mais il se demandait, comme Rébenac à la fin d'octobre, si les avances électorales étaient bien sincères ; et, dans l'incertitude, il ne négligeait pas de se préparer à la guerre en ralliant autour de lui tous les envieux de la gloire brandebourgeoise et surtout les ducs de Brunswick. L'accueil qu'allait recevoir Meinders devait donc uniquement dépendre de ses offres.

A vrai dire, les ministres, semble-t-il, lui étaient moins favorables que le roi. Pomponne passait pour très partial envers la Suède : il avait négocié l'alliance suédoise et se croyait engagé

1. Frédéric-Guillaume partit de Berlin, le 9 janvier 1679. Buch, *Tagebuch*, II, 120.

2. Le traité fut apporté à Paris, dès le 10 février, par d'Estrades, le fils du maréchal. Voir une lettre de Meinders du 11 février. *A. R P.*

3. Il profita même des confidences de Frédéric-Guillaume à Rébenac pour inquiéter les ducs de Brunswick et les décider à négocier. Le 16 décembre, il ordonnait à Rébenac d'en tirer parti : « Il (le duc de Celle) sçaura par vous les eschanges que l'Électeur de Brandebourg vous a proposés et il les jugera sans doutte très désavantageuses à ses intérêts. » *A E.*, Hambourg, 9.

4. Sur les instances de Feuquière auprès du roi de Suède, voir Carlson, *Geschichte Schwedens*, IV, 727 sqq. Les premières instructions envoyées à Feuquière à ce sujet datent du 11 novembre, *A. E.*, Suède, 25. Elles ont été indiquées et utilisées par Prutz, *Analekten zur Geschichte des Grossen Kurfürsten*, dans Forsch. z. br. u. pr. Gesch., 1899, XII.



d'honneur à la maintenir. Louvois était tout puissant et avait intérêt à prolonger la guerre, puisqu'il lui devait son influence[1]. Aussi, quand Meinders les vit l'un et l'autre et qu'ils apprirent que l'électeur persistait à vouloir garder la Poméranie, tous deux haussèrent-ils les épaules. Pomponne, cependant, parla des territoires situés sur la rive droite de l'Oder que l'électeur avait dû laisser aux Suédois par la convention de Stettin et que la paix de Westphalie ne leur avait pas formellement attribués : Meinders eut l'impression qu'il cherchait un expédient pour empêcher la négociation de se rompre. Puis, le 16 février, Louis XIV reçut à Saint-Germain l'envoyé de Frédéric-Guillaume ; il l'accueillit avec bienveillance et Meinders s'enhardit à le prier, au nom de son maître, de travailler à la paix, non en ennemi, mais en médiateur. Le roi protesta : « Comment puis-je être médiateur étant partie ?» Mais le ton restait conciliant et Meinders ne perdit pas tout espoir. Malheureusement, les jours suivants, de nouvelles conversations avec Pomponne n'eurent pas plus de résultat que la première. Le résident de Suède, Grafenthal, n'épargnait rien pour que la négociation échouât et, bien qu'il ne parût point, tout dépendait de son attitude, puisque Louis XIV était lié par ses promesses et que l'instruction de Meinders n'admettait point de tempérament. Après l'audience du 16, Grafenthal, s'il faut en croire Pomponne, avait déclaré que les Suédois « ne quitteraient jamais, jamais, jamais Stettin[2]. » Meinders, qui recevait à chaque courrier des nouvelles de Prusse, où la marche rapide de Frédéric-Guillaume déconcertait l'invasion suédoise[3], essaya de s'en servir pour obtenir quelque concession ; mais Pomponne lui déclara que le roi de Suède était rentré en campagne dans l'intérêt de la France et que sa défaite ne devait lui causer aucun préjudice. « Sa conclusion, écrit Meinders[4], est que Sa Majesté ne voit point ce que je puis faire de plus ici avec un pouvoir aussi limité et qu'il a regret que j'aie fait un voyage inutile. » Le surlendemain, le 23, Meinders obtint cependant une nouvelle audience et il en profita pour insinuer au roi lui-même les offres secrètes dont l'avait chargé Frédéric-Guillaume. Il remarqua que Louis XIV les écoutait avec plaisir ; mais

1. Tout ceci d'après Meinders. Son opinion sur les sentiments de Pomponne était, en tout cas, partagée par d'Espense.

2. Voir la lettre de Meinders du 20 février, *A. R. P.*

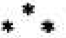
3. C'est pendant cette campagne que Frédéric-Guillaume fit traverser par ses troupes une partie du Kurisches Haff sur la glace.

4. Le 24 février.



il sentait bien que la décision ne dépendait pas du roi seul : « Je suis certain, écrivait-il [1], que mes propositions produiraient quelque résultat, si Pomponne n'était pas si bon Suédois et si Louvois n'avait pas tant de penchant pour la guerre. » Ce dernier, en effet, ne lui laissait point d'illusions. Au sortir de l'audience royale, il lui exposait complaisamment tout le plan de la campagne qui n'allait point tarder à commencer. On ruinerait d'abord le pays de Clève — la guerre avait-elle d'autre but que de ruiner l'ennemi ? — ; on envahirait sans peine le comté de Mark ; Lippstadt serait bientôt prise, puis Minden ; on passerait de là vers Halberstadt et Magdebourg, et l'on irait jusqu'à Berlin s'il le fallait. On ne ferait certes pas la guerre *à la Suédoise !* Et Louvois précisait encore quelques jours plus tard [2] : s'il était trop périlleux de faire marcher les troupes françaises si loin du Rhin, on ne manquerait pas d'alliés, en Allemagne même, qui pussent invoquer quelque prétention sur les territoires électoraux et qui aideraient à les conquérir pour se les partager ensuite.

Le jour même où Meinders racontait ce propos de Louvois, il rédigeait pour son maître un mémoire où il appréciait la situation [3]. Il était convaincu que ni la France ni la Suède ne feraient la plus légère concession ; que la guerre — une guerre sérieuse — ne tarderait pas à recommencer et que la France y inviterait tous les ennemis et tous les envieux du Brandebourg. Il conseillait donc de renforcer au plus tôt les garnisons de Lippstadt et de Minden, puis de retarder, s'il était possible, la ratification de la paix impériale et d'obtenir que l'empereur servît de médiateur entre les alliés du Nord et la Suède. Mais le succès de cette double démarche semblait si peu probable qu'autant valait avouer que la situation était sans issue. En tout cas, le voyage de Meinders à Paris avait été vain et quand il repartit pour l'Allemagne, le 11 mars, il n'y emportait aucune parole d'espérance [4].



Meinders resta tout un mois en voyage, du 11 mars au 11 avril, et lorsqu'il arriva à Berlin, Frédéric-Guillaume y était revenu lui-même depuis quatre jours, après avoir chassé les Suédois de

1. Même lettre.
2. Voir la lettre de Meinders du 3 mars.
3. Meinders'Nachlass, *A. R. P.*, Rep. 92, 1-11.
4. La lettre de recréance du roi, datée du 3 mars, *U. u. A.*, XVIII, 68?, n'ajoutait rien aux offres faites depuis longtemps à l'électeur.

Prusse. Or, pendant ce mois, la situation s'était aggravée encore. Tout d'abord, dès la fin de mars, quelques milliers de cavaliers français, sous le commandement de Calvo, s'étaient installés dans le duché de Clève, sur la rive gauche du Rhin. L'intervention de la Hollande avait décidé la France à conclure en son propre nom, comme au nom de la Suède, un armistice qui devait durer jusqu'à la fin d'avril[1]. Mais d'autre part, dès le 5 février, les ducs de Celle et de Wolfenbüttel, les premiers parmi les alliés du Nord, s'étaient réconciliés avec Louis XIV en promettant de rester neutres, et le 29 mars l'évêque de Munster avait suivi leur exemple. Désormais le Brandebourg et le Danemark étaient isolés. Un mois de répit, c'était bien court pour renouer la négociation après l'échec de Meinders ou pour préparer une guerre qui devait mettre face à face, d'un côté la plus puissante monarchie de l'Europe et de l'autre deux petits États, pauvres et déjà presque épuisés. Pourtant Frédéric-Guillaume, qui s'attachait désespérément à l'idée de conserver sa conquête, voulut d'abord tenter la guerre : il envoya son secrétaire intime, Paul Fuchs, s'assurer que le duc de Celle, malgré le traité de paix qu'il venait de signer avec la France, livrerait tout au moins passage aux troupes brandebourgeoises vers Minden, Lippstadt et Wesel. Au début d'avril, Fuchs était à Celle. Mais le duc, qui négociait avec Rébenac un traité d'action et se disposait à prendre l'offensive contre son allié de la veille, déclara que sa neutralité l'empêchait de laisser passer aucunes troupes. Puis Fuchs vit Rébenac et ne lui cacha pas ses inquiétudes, en même temps que la volonté où persistait son maître de garder à tout prix Stettin. Rébenac, aussitôt, saisit l'occasion. Le traité qu'il négociait, et qui n'était point conclu encore, avait-il un autre but que de forcer Frédéric-Guillaume à poser les armes et n'y pouvait-il servir avant même d'être signé ? Sans doute, répliqua-t-il à Fuchs, il semblera dur à l'électeur de rendre Stettin. Mais ne sera-t-il pas plus à plaindre encore si le roi se trouve obligé de continuer la guerre et s'il arme les voisins du Brandebourg en leur garantissant la possession de leurs conquêtes ? « Ce mot de garantie, écrit Rébenac à Pomponne en racontant l'entrevue, le frappa comme un coup de foudre ; il le répéta trois ou quatre fois et me dit : Il faut avouer que mon maistre est malheureux si cela est, et je n'y vois que trop d'apparence[2] ».

1. Voir *U. u. A.*, XVIII, 616.
2. Lettre de Rébenac à Pomponne, du 10 avril 1679, citée par Gallois, *Lettres*



Fuchs écrivit aussitôt à l'électeur, qui put mesurer le péril. Il est certain que l'hostilité du duc de Celle transformait singulièrement la situation. Rien qu'en fermant son territoire, le duc empêchait Frédéric-Guillaume de secourir ses États rhénans et livrait ainsi Wesel et Lippstadt aux Français. S'il prenait l'offensive, à l'instigation et avec l'appui de la France, Minden, peut-être Halberstadt, étaient perdus ; non seulement le Brandebourg était obligé de renoncer à ses conquêtes, mais il risquait un démembrement. Frédéric-Guillaume comprit qu'il n'y avait point un jour à perdre, et il résolut, puisqu'il ne pouvait défendre Wesel et Lippstadt, de les remettre lui-même entre les mains du roi de France. Il est impossible de savoir s'il en eut personnellement l'idée ou si quelqu'un la lui suggéra. Cinq ou six de ses conseillers au plus n'eurent pas la surprise de l'événement : Schwerin, Iéna, Meinders, probablement Derfflinger et le prince d'Anhalt, et sans doute Fuchs [1]. En tous cas les raisons qui décidèrent Frédéric-Guillaume ne sont point difficiles à comprendre. De toute façon, les deux places ne pouvaient être défendues ; en les livrant, il leur épargnait les pertes d'un siège ; il sauvait, outre les garnisons, qui restaient intactes, les canons, les approvisionnements, les munitions, qu'il se réservait le droit d'en faire sortir ; puis il ne se défaisait pas de l'idée que, si le roi de France n'avait pas écouté Meinders, c'était surtout parce qu'il se défiait encore : l'évacuation bénévole des deux places n'achèverait-elle pas de lui prouver les bonnes intentions du Brandebourg et ne rendrait-elle pas une nouvelle négociation plus facile ? Le lieutenant-général Spaen, qui commandait les troupes brandebourgeoises en West-

inédites des Feuquières. L'importance du traité du 5 février 1679 et les résultats de cette conversation entre Rébenac et Fuchs ont été pour la première fois mis en lumière par Prutz, *Analekten zur Geschichte des Grossen Kurfursten*, déjà cités. — On ne trouve malheureusement à Berlin (*Rep.* 63, 20 i.), au sujet de cette mission de Fuchs, que la lettre de créance, l'instruction et la lettre de recréance, le tout sans intérêt.

1. Buch, en notant dans son *Journal*, le 12 mai, la nouvelle de l'évacuation, dit que l'événement surprit tout le monde, tant l'affaire avait été tenue secrète : « Ja ausser S. Ch. D., dem Prinz von Anhalt, dem Feldmarschall und Meinders weiss niemand etwas davon, so geheim wurde sie abgemacht. » On peut admettre, sur le témoignage de Buch, qu'Anhalt et Derfflinger étaient au courant ; mais Schwerin l'était aussi, puisque la minute de la lettre du 12 avril, qui annonce à Blaspeil la décision de l'électeur, est de sa main. Iéna de même : voir la lettre de Schwerin et Iéna à l'électeur, du 26 avril. *U. u. A.*, XVIII, 689. Je ne parle point, bien entendu, des agents d'exécution, Spaen et Blaspell, qui étaient tous deux en Westphalie.



phalie et qui reçut aussitôt l'ordre éventuel de remettre Wesel et Lippstadt aux Français, eût préféré que l'électeur traitât coûte que coûte sans rien livrer, puisqu'aussi bien, de façon ou d'autre, il n'était plus possible de prolonger la résistance. Il jugeait — et l'événement lui donna raison — que le résultat de l'évacuation ne serait pas celui qu'espérait l'électeur; le roi de France y verrait la preuve qu'il pouvait désormais tout exiger et il en deviendrait plus opiniâtre encore [1]. Mais l'avis de Spaen n'interrompit point les pourparlers commencés et n'empêcha pas, quinze jours plus tard, l'accord du 3 mai, qui stipula la livraison des deux places et renouvela du moins l'armistice jusqu'au 18.

D'ailleurs Frédéric-Guillaume ne s'en tenait point là. A Nimègue, Blaspeil avait les instructions nécessaires pour continuer la négociation, soit avec les ambassadeurs de France, soit avec ceux de Suède. A Paris, d'Espense, peut-être Tourmont, agissaient de leur mieux auprès de Pomponne; d'Espense mettait à profit ses relations de Cour et ne négligeait point les influences féminines. Frédéric-Guillaume rêvait même au moyen de gagner la Montespan, qui paraissait alors toute-puissante; il voulait faire agir sur elle la gouvernante de ses enfants, « qu'on dit, écrivait-il, pouvoir beaucoup sur son esprit. » Il était prêt à y sacrifier, ce qui était énorme pour le Brandebourg, « jusqu'à la somme de cent mille écus » et il donnait « pouvoir de les offrir et promettre [2]. » Puis, de part et d'autre, une première concession, bien légère à vrai dire, rendait tout au moins la conversation possible. La Suède ne refusait plus de négocier; elle consentait même à discuter l'abandon du petit territoire que le recès de Stettin avait ajouté à ses possessions. De son côté, l'électeur offrait aux Suédois, en compensation de la Poméranie citérieure, toute la partie du duché de Clève située sur la rive gauche du Rhin ou même un autre équivalent qui fût mieux à leur convenance [3]. Enfin il se demandait

1. Voir sa lettre du 18 avril à l'électeur. *U. u. A.*, XVIII, 101.

2. La lettre, de quatre petites pages, toute en chiffres sauf les quatre premières lignes, n'a pas de suscription. L'emploi d'un chiffre semble indiquer que d'Espense en était le destinataire. Pourtant cette hypothèse a contre elle le mot: « Monsieur », employé au début. Notons la dernière phrase: « Au reste vous tiendrez cecy secret pour que personne n'en découvre rien et même n'écrirez icy rien à qui que ce soit de mes ministres, mais vous pourrez répondre à moy et faire l'inscription à mes propres mains. » — Frédéric-Guillaume ne nomme point Madame de Maintenon. Inutile d'ajouter que l'affaire n'eut pas de suites.

3. Il l'annonce à Blaspeil le 24 avril et la minute de la lettre est corrigée et complétée par Meinders. *U. u. A.*, XVIII, 619.



déjà s'il ne renverrait pas Meinders à Nimègue ou jusqu'à Paris.

Au même moment, le 21 avril, survint une nouvelle qui sembla rendre ce second voyage plus nécessaire : le roi de Danemark essayait à son tour de négocier directement avec Louis XIV et faisait passer en France Meyercroon, qui le représentait à Nimègue [1]. Quelques jours après, les conseillers secrets se réunirent et ils écrivirent en commun à l'électeur, à Potsdam. Ils insistaient sur le danger de laisser les Danois agir seuls et conseillaient de renvoyer un ambassadeur à Paris [2]. Frédéric-Guillaume y était sans doute presque résolu déjà ; en tout cas, dès le lendemain, 25 avril, il pria Schwerin et Iéna de préparer une instruction pour Meinders, qui ne tarderait point, disait-il, à repartir. Schwerin et Iéna étaient depuis longtemps partisans de la paix. Dès le mois de juin de l'année précédente, Schwerin, nous l'avons vu, conseillait même, timidement encore, de se contenter d'une partie de la Poméranie suédoise. Dans la lettre qu'il rédigea et signa le 26 avril avec Iéna, il renouvelait ses conseils et regrettait de voir ses craintes se réaliser l'une après l'autre. Les deux ministres posaient nettement la question : valait-il mieux que l'électeur mît tout en péril, États et sujets, ou qu'il se résignât à ne point garder sa conquête entière ? Ne devait-il pas se contenter de ce que Dieu lui donnerait ? Croyait-il vraiment que la Poméranie valût qu'il s'exposât lui-même, avec ses enfants, avec ses sujets fidèles, aux dangers les plus grands, les plus visibles, et à la ruine inévitable ? Puis ils rappelaient les soupçons que pouvait donner la mission danoise et les périls que la lettre de Fuchs avait révélés. Quant à l'instruction de Meinders, ils s'excusaient de ne la point rédiger tant qu'ils ne connaîtraient pas les dernières intentions de leur maître. Frédéric-Guillaume dut recevoir la lettre le jour même et ce fut sans doute alors qu'il écrivit de sa main, peut-être avec Meinders, une courte note qui indiquait à celui-ci les conditions successives auxquelles il lui serait permis de se restreindre. Meinders demanderait d'abord la Poméranie entière contre la cession du duché de Clève à l'ouest du Rhin ; puis, s'il le fallait, il renoncerait à Stralsund ; puis à Stralsund avec tout le pays jusqu'à Greifswald, y compris la ville ; il pourrait

1. La lettre de Brandt, qui l'annonce à l'électeur, est du 17 avril. *U. u. A.*, XVIII, 371.

2. Voir la lettre des conseillers secrets, celle de l'électeur à Schwerin et à Iéna, la réponse des deux ministres et la note manuscrite de Frédéric-Guillaume. *Ibid.*, 688 sqq.



même se contenter enfin, comme autrefois s'y était offert Frédéric-Guillaume, de la Poméranie jusqu'à la Peene, avec Usedom et Wollin, mais en y ajoutant, au nord de la Peene, toute la côte jusqu'à Wolgast.

Nous n'avons point la réponse que fit l'électeur à la lettre de Schwerin et d'Iéna, et nous ne savons pas si l'instruction de Meinders, dont ils eurent évidemment connaissance, fut en effet préparée par eux ; une note hâtive et par endroits illisible, où l'on reconnait sans peine la main de Meinders, prouve en tout cas que celui-ci y travailla lui-même [1], et les minutes des deux mémoires du 29 avril et du 2 mai ont été l'une et l'autre dressées par lui [2]. Le premier, très général, n'était qu'une instruction officielle ; le second reproduisait les concessions successives indiquées par la note du 26 avril, rappelait brièvement, sans les préciser, les offres relatives à l'élection impériale [3] et promettait que l'électeur, si Louis XIV le voulait, romprait avec l'empereur et attaquerait la Silésie. D'ailleurs, Frédéric-Guillaume, même alors, se révoltait à l'idée de toute concession nouvelle. Sur une feuille volante, sans date, mais qui ne peut dater que des derniers jours d'avril ou des premiers jours de mai, nous trouvons quelques questions que posait Meinders à son maître et, dans la marge, les réponses que Frédéric-Guillaume y a faites [4]. La dernière surtout est caractéristique. Si, contre toutes espérance, écrit Meinders, on ne pouvait s'entendre sur aucune des conditions proposées ; si le Danemark était sur le point de conclure seul et si l'on pouvait espérer obtenir *un peu moins* que ne l'exige l'instruction, Meinders ne devrait-il pas signer *sub spe rati*, en laissant ainsi à l'électeur les mains libres pour accepter ensuite ou refuser le traité ? Et Frédéric-Guillaume répond en marge : « A aucunes conditions, d'aucune façon, pas même *sub spe rati* ; — *zu keinen andern conditionen nullo modo ne quidem sub spe rati.* » Pourtant, si l'électeur se refusait encore à tout rendre ou même à rendre

1. *A. R. P.*, Rep. XI, Conv. 18 B. — En voici les fragments que j'ai pu lire : « Addenda ad Instruct. — Wegen des Keysers. 1. si velit bellum El. in Siles. 2. Jaegerndorf. Glogow... — Brieffe nach Schweden. — Spanische gelder wie solche mochten gezalt werden. »

2. *U. u. A.*, XVIII, 692 sqq.

3. « Liessen es auch bei denen übrigen offerten, welche Ihrer Kœnigl. M. schon für diesem mündlich von dem Geh. Rath Meinders geschehen. »

4. *A. R. P.*, Rep. XI, Conv. 18. B. Feuille volante, coupée et incomplète. Les réponses, comme les questions, sont écrites de la main de Meinders, mais il est évident qu'elles lui ont été dictées par Frédéric-Guillaume.


P. — 26.

autre chose que la moindre partie de sa conquête, il n'en avait pas moins grande hâte que la négociation s'engageât. Nous en avons la preuve dans une lettre autographe, qu'il écrivit de Potsdam à Meinders, le 28 avril, à l'insu de Schwerin, qui était alors à Landsberg, et des autres ministres, qui étaient restés à Berlin [1]. Il y communiquait à Meinders un billet confidentiel de Brandt, qui lui faisait croire que Meyercroon avait déjà les ordres nécessaires pour traiter séparément avec la France [2]. « Il n'y a donc pas une seule heure à perdre, ajoutait-il ; et il faut que vous vous hâtiez pour que nous arrivions les premiers ; peu importe ce que le Danemark en pensera. Peut-être Dieu nous permettra-t-il d'obtenir ainsi de meilleures conditions qu'autrefois. » Puis Frédéric-Guillaume répétait encore qu'il fallait partir, partir de suite ; il ne jugeait même pas nécessaire que Meinders allât à Landsberg, comme il en avait exprimé l'intention, pour s'entendre avec Schwerin : une lettre suffirait ; et il ordonnait à Meinders de lui renvoyer le billet de Brandt, sans le communiquer à personne. Ainsi, dès le 28 avril, tout était prêt pour le départ de Meinders — bien que son instruction porte la date du 2 mai — et il ne tenait point à Frédéric-Guillaume qu'il ne fût déjà parti.



Meinders quitta sans doute Berlin dès le 2 mai ; en tout cas, dès le 10, il arrivait à Nimègue [3]. Le soir même, il rendit visite à Colbert [4] ; puis, les jours suivants, il eut de longues conférences,

1. Meinders avait conservé cette lettre parmi ses papiers personnels, qui firent retour aux Archives après sa mort. *A. R. P.*, Rep. 92, 1-11. Nachlass von Meinders. Elle est écrite d'un bout à l'autre de la main de Frédéric-Guillaume, ainsi que la suscription, mise sur l'enveloppe, que Meinders a conservée aussi. Elle nous permet d'atteindre directement, ce qui est rare, la pensée de l'électeur. Elle jette aussi quelque jour sur l'attitude de ses principaux conseillers. Schwerin et Iéna, quoique partisans de la paix, cherchent à modérer l'électeur et à l'empêcher de se compromettre trop tôt. Meinders ménage Schwerin, hésite encore, ou craint de trop engager sa responsabilité personnelle. Je croirais volontiers que ce fut Fuchs, le secrétaire intime et toujours présent, qui poussa surtout l'électeur dans la voie nouvelle où il s'engageait. Mais les preuves manquent : il n'y a que des indices. — On trouvera le texte de la lettre en appendice.

2. Je n'ai point retrouvé le billet de Brandt dont parle ici Frédéric-Guillaume.

3. Huit jours semblent même un espace bien court pour aller de Berlin à Nimègue. Meinders serait-il parti avant le 2 mai, après avoir reçu la lettre de Frédéric-Guillaume du 28 avril ?

4. Après la signature de la paix impériale, Colbert de Croissy était resté seul à Nimègue.



soit avec l'ambassadeur de France, soit avec Jenkins, l'ambassadeur d'Angleterre, qui faisait fonctions de médiateur ; mais ni l'un ni l'autre ne lui donnèrent la moindre espérance. Colbert avait reçu quelques jours avant les instructions de Louis XIV [1] ; celui-ci voulait bien que le Brandebourg gardât, sur la rive droite de l'Oder, les quelques lieues de pays usurpées en 1653 par la Suède ; mais si Frédéric-Guillaume ne renonçait pas à tout le reste, même à Stettin, il ne pouvait être question de paix : dès le 19, à l'expiration de l'armistice, les troupes françaises reprendraient l'offensive. Trois lettres de d'Espense, l'une du 6, les deux autres du 9, n'étaient guère plus encourageantes [2]. Pomponne, qui avait imaginé l'expédient de rendre à l'électeur les quelques lieues carrées dont la paix de Munster ne parlait point [3], s'en tenait là : il répétait à d'Espense que jamais le roi n'accorderait plus. D'Espense se demandait si Louis XIV lui-même ne serait point plus généreux ; mais comment parler au roi sans se brouiller avec le ministre, ce qui eût risqué de tout perdre [4] ? D'ailleurs d'Espense ne cachait point à Meinders que l'évacuation de Wesel et de Lippstadt, loin de favoriser la négociation, l'avait singulièrement compromise. « On prendra, lui écrivait-il, les places que Son Altesse Électorale donnera, croyant que c'est un commencement qui l'engage à tout restituer et rien plus [5] ». Néanmoins, il ne conseillait point à Meinders de renoncer au voyage, et pour ne point perdre de temps, il lui envoyait à la fois des passeports à La Haye, à Nimègue et à Bruxelles [6].

Le 16 mai, Meinders comptait partir le lendemain pour la France ; il est probable qu'il tarda un ou deux jours encore, car il n'arriva à Paris que le 28. Le lendemain matin, un billet de Tourmont l'avertit que Pomponne l'attendrait l'après-midi à Saint-Germain et Meinders ne manqua point de s'y rendre. Il put vérifier aussitôt que d'Espense avait dit vrai ; évidemment, depuis la convention du 3 mai, qui semblait marquer la fin de la résistance brandebourgeoise, on s'attendait, à la Cour, à ce que Meinders n'eût d'autre

1. Instruction du 21 avril, en partie citée par Prutz, *Aus des Grossen Kurfürsten letzten Jahren*, 346, qui la date par erreur du 22.

2. *A. R. P.*, Rep. 63., Conv. 57.

3. Il nous le dit dans ses *Mémoires* (Ed. Mavidal) I, 306 sqq.

4. Lettre du 9 mai.

5. Lettre du 6. Et d'Espense ajoute : « On vous croyoit à Nimweguen tout au moins pour venir tout restituer. Voila l'effet de l'avance qu'on a fait faire par Messieurs de Blaspeil et de Spaen. »

6. Lettre du 12 mai.



instruction que de se conformer aux désirs du roi. Quand il annonça que son maître offrait aux Suédois une partie du duché de Clève et que peut-être même il consentirait à ne point conserver la Poméranie entière, mais que jamais il ne rendrait Stettin ni ne voudrait s'en contenter, Pomponne lui répliqua que la Suède abandonnerait plutôt Stockholm que Stettin. Meinders voulut alors exagérer les difficultés de la campagne, qui conduirait les troupes françaises jusqu'au cœur de l'empire et peut-être y réveillerait une guerre générale ; mais l'argument ne portait pas. Pomponne assura que le roi pousserait la guerre jusqu'au bout ; qu'il y était obligé par ses promesses ; que l'armée de Westphalie n'était plus à vrai dire une armée française, mais une armée suédoise ; que personne ne prendrait parti pour le Brandebourg et que Frédéric-Guillaume ne manquait pas d'ennemis qui se joindraient au roi pour le vaincre et le dépouiller ; enfin, il déclara nettement à Meinders que, s'il n'apportait pas d'autres ordres, son second voyage n'aurait pas meilleur succès que le premier.

A tout prix, il fallait gagner du temps et ne point rompre. Le 30 mai, dès cinq heures du matin, Meinders écrit à Tourmont [1] ; il le supplie d'user de son influence pour que d'Espence, une fois de plus, serve d'intermédiaire : en dix jours, d'Espense peut être à Berlin et personne mieux que lui ne fera comprendre à l'électeur que l'heure est venue de se résigner à l'inévitable. Le 1er juin, Louis XIV donne audience à Meinders ; il l'accueille, comme en février, avec bienveillance, mais ne lui laisse pas le moindre espoir. Quand Meinders veut parler de son instruction nouvelle, le roi l'interrompt : « Oui, lui dit-il, mais Monsieur l'Électeur prétend toujours Stettin, et tant qu'il demeure dans cette prétention, il m'est impossible de faire quelque chose pour lui [2]. » Quant au voyage de d'Espense, le roi n'y saurait consentir ; ce serait une démarche personnelle et les Suédois pourraient à bon droit s'en plaindre. Tout au plus consentira-t-il à patienter deux ou trois semaines, pour que Meinders ait le temps d'écrire à son maître et de recevoir ses derniers ordres.

Du 2 au 23 juin, Meinders attendit donc. Depuis qu'il avait quitté Berlin, les inquiétudes de Frédéric-Guillaume croissaient d'heure en heure et peu à peu son obstination fléchissait. Dès le 5

1. *A. E.*, Brand., 13. — Tourmont lui répondit le lendemain (*A. R. P.*, Rep 63., Conv. 58) pour l'assurer que Pomponne parlerait au roi et pour l'avertir de son audience du lendemain.

2. Meinders raconte l'audience dans sa lettre du 2 juin, *U. u. A.*, XVIII, 703.

mai, il acceptait un expédient nouveau, proposé par Schwerin ; le Danemark abandonnerait à la Suède Oldenburg et Delmenhorst, que celle-ci préférerait sans doute au duché de Clève, et prendrait en échange Stralsund avec un quartier de Poméranie [1] ; Frédéric-Guillaume aimait mieux avoir pour voisins les Danois que les Suédois. Le 16 mai, il consentait encore, toujours sur l'avis de Schwerin, à permettre que la Suède, tout en perdant la Poméranie, conservât sa voix à la diète et qu'elle héritât du pays si la maison électorale venait à s'éteindre ; les habitants pourraient même prêter au roi de Suède l'hommage éventuel. Enfin, le 19 mai, il permettait à Meinders de conclure en se contentant de la Poméranie jusqu'à l'Ucker [2]. Mais il importait peu que l'électeur élargît ses concessions ; peut-être eussent-elles suffi six mois plus tôt [3] : désormais la restitution complète pouvait seule conduire à la paix. D'ailleurs ce qui faisait le prix de la Poméranie suédoise, c'était Stettin, c'était l'embouchure de l'Oder, et l'électeur n'admettait pas encore qu'il pût en faire le sacrifice. Le 26 mai, il écrivit à Louis XIV, avouant sa faiblesse, mais adjurant le roi, en des termes qui ne manquaient pas de noblesse, de ne point réduire à l'impuissance un prince qui « pourrait apporter à son service quelque chose de plus que la seule volonté [4]. » Le lendemain, il recommandait à Meinders de concentrer tous ses efforts sur Stettin, qu'il fallait à tout prix garder. Enfin, le 10 juin, quand il reçut la première lettre de Paris, il eut encore un mouvement de révolte : « Nous sommes entièrement résolus, fit-il écrire aussitôt à Meinders, à remettre notre sort entre les mains de Dieu, plutôt que de faire la paix à de telles conditions et surtout en rendant Stettin. »

Mais le lendemain, 11 juin, arriva la seconde lettre de Meinders, celle du 2. Frédéric-Guillaume savait désormais qu'il

1. Remarquons que l'électeur écrivait le même jour à Brandt, pour qu'il parlât de l'expédient à Copenhague, et à Meinders, pour autoriser celui-ci à le proposer, sans attendre, par conséquent, l'assentiment du roi de Danemark.

2. L'Ucker, à peu près parallèle à l'Oder, se jette dans le Haff, au sud d'Usedom, à mi-distance entre l'embouchure de la Peene et celle de l'Oder.

3. Nous avons dit les instructions que Pomponne envoyait en novembre à Feuquière. Meinders raconte une conversation qu'il eut le 19 juin avec l'ambassadeur d'Espagne à Paris, qui l'assura « das wen S. C. D. sich neulich im Novembri noch mit Stettin vergnügen wollen, die frantzosen darauff hetten schliessen worden. Er hette es auch bey einer visite dem ambassad. H. Blasp. gesagt, der Ihm aber geantwortet, dass S. Ch. D. solches nimmer thun wurden, er es auch nicht einmahl referiren dœrfte... » *A. R. P.*, Rep. 81., Paris, II, 6. Note de Meinders sur une feuille volante.

4. *U. u. A.*, II, 533.



n'obtiendrait pas Stettin, que Louis XIV ne voulait même plus négocier et qu'un dernier refus aurait pour conséquence la rupture immédiate, c'est-à-dire non seulement l'invasion, mais probablement aussi l'entrée en scène du duc de Brunswick, qui rendrait toute résistance impossible. Nous n'avons, cela va sans dire, aucune trace du combat qui dut se livrer dans l'esprit de Frédéric-Guillaume avant que la résignation n'y entrât; nous savons seulement qu'il écrivit aussitôt à Schwerin et à Iéna, en leur ordonnant de venir à Potsdam en toute hâte, afin d'y être dès le lendemain matin. Ce fut donc avec eux seuls — et probablement avec Fuchs[1] — qu'il discuta sa résolution suprême; puis Iéna rédigea la réponse qui devait être envoyée à Meinders. Dans cette longue lettre du 13 juin, Frédéric-Guillaume cherchait encore à éviter le sacrifice irrémédiable; il protestait qu'il n'avait jamais fait la guerre qu'en vue d'assurer la paix; il répétait ses droits sur Stettin, dont la possession lui était indispensable, s'il ne voulait point rester à la merci des Suédois; il consentait à tout rendre sans délai, sauf la ville, et s'engageait, si le roi voulait bien signer la paix, à reprendre la négociation aussitôt après pour convenir avec la Suède d'un échange qui la satisfît. Ne pourrait-elle pas, par exemple, avec l'assentiment et l'appui de l'électeur, prendre Brême, qui valait bien Stettin? Mais Frédéric-Guillaume (et ses ministres plus encore que lui) craignait malgré tout que le roi de France repoussât aussi ce dernier expédient. Fuchs rédigea donc un post-scriptum et le fit accepter par l'électeur. Si le roi de France ne veut rien entendre, disait ce supplément d'instruction, « vous déclarerez que nous nous en remettons à sa générosité royale de tout ce qui concerne notre intérêt et l'affaire de Stettin. » Mais s'il faut encore rendre la ville, Meinders devra tout au moins « s'efforcer par tous les arguments imaginables » de procurer à son maître quelques avantages accessoires : d'abord une augmentation du subside; puis la possession de Damm et de Gollnow, les deux seules villes que la paix de Westphalie eût attribuées aux Suédois sur la rive droite de l'Oder; puis encore l'île Wollin, que Frédéric-Guillaume achèterait pour la donner à l'électrice : enfin un petit îlot sans importance, situé en face de Camin et dont

1. Il faut noter, comme je le dis plus bas, que la minute du post-scriptum ajouté à la lettre du 13 juin, c'est-à-dire l'ordre d'abandonner au besoin Stettin, est de la main de Fuchs. Il faut noter aussi le rôle joué par Fuchs dans les entrevues d'octobre 1678 avec Rébenac et ce mot de Rébenac, dans sa relation des incidents de Stralsund : « Fux ..., qui a présentement la plus grande faveur... »



le traité de Munster n'avait point fait mention. D'ailleurs la lettre ne disait pas que Meinders dût rompre s'il ne parvenait point à rien obtenir ; au contraire, il était visible que Frédéric-Guillaume lui donnait carte blanche : « Nous mettons toute notre confiance, concluait le post-scriptum, dans votre fidélité et dans votre zèle, et ne doutons pas que vous ne fassiez tout ce qui sera humainement possible pour nous procurer des conditions de paix avantageuses et honorables [1]. »

Meinders, qui reçut le 23 au soir les instructions du 13, put livrer sa dernière bataille [2]. Louis XIV avait promis d'attendre trois semaines et le délai devait expirer le jour même ; aussi Meinders s'empressa-t-il d'aller trouver Tourmont, qui fit prévenir aussitôt Pomponne. Celui-ci vint de Pomponne à Paris le dimanche matin 25, pour se rendre ensuite à Saint-Germain ; il vit Meinders et causa longuement avec lui. Il va sans dire que Meinders, ainsi que son instruction le lui ordonnait, proposa d'abord de signer la paix en réservant la question de Stettin. Mais Pomponne se récria ; il répéta que l'électeur n'obtiendrait pas plus Stettin que Stockholm ou Paris et que s'il persistait à y prétendre il n'y avait plus qu'à s'en remettre au sort des armes. Non sans peine, Meinders lui fit accepter un mémoire, dont Tourmont avait approuvé la teneur, et où il s'offrait à négocier un équivalent pour Stettin ; il fut convenu

1. « Wir verlassen uns auf Eure Treue und Eifer und zweifelen nicht, Ihr werdet alles thun, was mensch-mœglich ist, umb gute und reputirliche Friedens-conditiones vor uns zu erhalten. » — La minute du post scriptum, rédigée par Fuchs, porte en marge : *lectum et approbatum a Serenissimo ipso. U. u. A.*, XVIII, 705 sqq. De plus, sur une feuille volante conservée avec la lettre du 13 juin (*A. R. P.* Rep. XI, Conv. 18 B), l'électeur a écrit de sa main, d'une écriture très tremblée, les indications suivantes, qui sont transcrites au bas de la feuille avec la mention : « *Serenissimus manu propria* » et dont Iéna a d'ailleurs tenu compte en rédigeant la lettre : « Dam — Golno — Die unkosten so ich ahn schloss angewandt mir zu zahlen (il s'agit ici de la citadelle de Stettin) — alle ortter so über die Oder ligen zu geben — Wessell undt Lippstadt das lenige so Ich zu bestellung der Ambtler gelieffert zu restituiren. » — Frédéric-Guillaume ne regretta pas sa décision d'abandonner Stettin, mais ne se consola pas non plus d'avoir été forcé de la prendre. Le 20 juin, Schwerin écrit à Meinders (*A. R. P.*, Rep. 92, Nachlass von Meinders) : « S. A. E. demeure encore constant dans la résolution prise et que vous avez receue, mais c'est pitié de voir quand Elle parle de Stettin. Plust à Dieu que vous fussiez si heureux de la pouvoir obtenir de quelque façon que cela pourroit estre !... »

2. Voir la correspondance de Meinders, *U. u. A.*, XVIII, 710 sqq. et *A. R. P.*, Rep. XI, Conv. 18 B, et en particulier (*A. R. P*) un mémoire, daté du 2 juillet et intitulé *Rationes und Motifen des Friedenschlusses*, qui donne des détails très précis sur la marche de la négociation.



que Pomponne le lirait au roi et que le roi patienterait deux jours encore, jusqu'au lendemain soir, afin que l'on pût attendre la poste de Hambourg et de Nimègue, qui peut-être apporterait à Meinders de nouveaux ordres. Le lundi soir, celui-ci ne reçut point de lettres. Mais tout augmentait ses inquiétudes : il savait que Créqui venait d'envahir le comté de Mark[1]; que le résident de Suède, Grafenthal, redoublait d'efforts pour rompre la négociation ; on lui affirmait que la paix danoise était comme faite ; Pomponne ne lui avait pas caché que la garnison française de Lippstadt allait sans doute livrer la ville à l'électeur de Cologne, qui prétendait avoir des droits sur elle ; enfin Meinders apprenait qu'un envoyé saxon, Wolframsdorf, travaillait d'accord avec le résident de Suède et cherchait à faire approuver par Louis XIV les prétentions de son maître sur Clève et sur Magdebourg[2].

Le mardi matin, 27 juin, Meinders se rendit à Saint-Germain avec d'Espense. L'antichambre de Pomponne était pleine ; pourtant la conférence ne dura pas moins d'une heure. Pomponne déclara, ainsi que Meinders s'y attendait sans doute, que le roi n'acceptait point les propositions d'équivalent et que si Meinders prétendait s'y tenir la négociation en resterait là ; Meinders lui remit alors un second mémoire, qu'il tenait tout prêt, et qui était conforme au post-scriptum de son instruction du 13 : il y abandonnait Stettin et demandait en échange les quelques compensations que désirait Frédéric-Guillaume. Après le conseil, l'après-midi, la conversation recommença, mais fut une fois de plus inutile. Le roi ne consentait ni à la cession de Damm et Gollnow, ni à celle de Wollin, même sous la forme d'un achat : il fallait que la paix de Munster servît de base au nouveau traité. Il refusait aussi l'annulation formelle du recès de Stettin, parce qu'elle eût été, disait-il, contraire aux usages : il promettait seulement ses bons offices en Pologne, ainsi qu'une somme d'argent, dont il se réservait de fixer le chiffre. Dans ces conditions, Meinders ne put encore prendre sur lui de conclure, et bien que Pomponne le pressât de signer ou de rompre, il fit tant qu'il obtint de retourner à Paris, où devait arriver le lendemain une poste de Nimègue ; on prit rendez-vous pour le 28 et Pomponne eut soin d'ajouter que si

1. Créqui franchit la Lippe le 10 juin. Voir *U. u. A.*, XVIII, 109, note 1.

2. Louis XIV ne se hâta point de décourager l'électeur de Saxe. L'année suivante, il était encore question des prétentions saxonnes sur Clève et le roi chargeait Verjus, son ambassadeur à Ratisbonne, d'en examiner la valeur. Voir une lettre du roi à Verjus, en date du 23 janvier 1680, *A. E.*, Allemagne, 286.



Meinders ne revenait point, le jour même on enverrait à Créqui l'ordre de faire marcher les troupes [1].

Le lendemain, c'est-à-dire le mercredi 28, Meinders attendit la poste. Elle lui apporta des lettres qui confirmaient les précédentes et lui ordonnaient de conclure au mieux [2]. A 3 heures il était de retour à Saint-Germain. De 3 heures jusqu'à 11 heures du soir, puis le jeudi 29, de 6 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi, il ne quitta guère le cabinet de Pomponne. Celui-ci montra plus de patience que Meinders n'y pouvait compter ; il allait sans cesse de sa chambre aux appartements du roi, consultait les autres ministres, Louvois surtout, et revenait transmettre à l'ambassadeur des résolutions que celui-ci ne se lassait pas de discuter. Meinders n'obtint presque rien, mais il obtint cependant quelque chose, ce qu'il espérait à peine, et il s'étonnait lui-même, quelques jours après, que le roi, impatienté de tant de délais et de tant de chicanes, n'eût point brusquement rompu. Louis XIV voulut bien porter le chiffre du subside de 200 jusqu'à 300.000 thalers, sans compter un présent à l'électrice ; il se contenta de faire entretenir mille cavaliers dans les villes de Lippstadt et de Wesel jusqu'au moment, qui restait indéterminé, où l'électeur aurait évacué toute la Poméranie suédoise ; il fut convenu que les Suédois garderaient Damm, mais remettraient Gollnow au Brandebourg, à titre de gage pour un prêt de 50.000 thalers et qu'ils renonceraient entièrement aux droits de douane dans les territoires cédés. Au début de l'après-midi, Meinders discutait encore. Mais le roi lui fit dire qu'il ne pouvait plus attendre, qu'il fallait signer ou rompre sur l'heure et qu'un courrier se tenait prêt à partir pour aller porter à Créqui soit l'ordre d'évacuer le territoire électoral, soit celui de reprendre vigoureusement l'offensive. Meinders comprit qu'il avait atteint l'extrême limite des délais et des concessions; ne se sentant pas le droit de rompre et prévoyant sans peine les conséquences désastreuses d'une rupture, il se résigna enfin, et, à 2 heures, il signa la paix [3].

1. A ce moment, Créqui, après avoir occupé Herford et Bielefeld, se contentait de surveiller de très près Minden, qui n'eût pas été en état de résister plus de quelques jours.

2. C'est du moins ce qu'il dit très nettement dans le mémoire cité plus haut. Il semble donc qu'une lettre plus précise eût dissipé les derniers scrupules que laissait subsister en lui la lettre du 13 juin. Mais je ne l'ai point trouvée dans sa correspondance.

3. M. Prutz écrit que Meinders signa la paix sans pouvoir formel, « vielleicht vom Kurfürsten absichtlich ohne bestimmte Weisung gelassen ». *Aus des Grossen Kurfürsten letzten Jahren*, 78. On voit combien l'affirmation est inexacte.



IV. — L'Alliance étroite de Saint-Germain (25 octobre 1679).

Trois jours après la signature de la paix, le 2 juillet, le comte d'Espense partit en poste pour Berlin avec l'original du traité, dont il devait rapporter à Paris la ratification par l'électeur. Il arriva le 15 juillet à Potsdam et se remit en route le 20 [1]. D'ailleurs, dès le 10, Frédéric-Guillaume, au reçu de la relation de Meinders, s'était empressé d'écrire à celui-ci qu'il acceptait la paix ; dès le 11, il avait signé les deux ratifications, préparées par Schwerin et Iéna, du traité principal et des articles secrets [2] ; avant la fin de juillet elles purent être échangées contre les ratifications royales [3].

A vrai dire, le traité de Saint-Germain n'était point ce que désirait Frédéric-Guillaume quand il avait envoyé Meinders à Paris. Il comptait alors obtenir l'alliance de Louis XIV et forcer ensuite les Suédois à poser les armes. Or, il avait dû, au contraire, signer la paix avec la Suède en même temps qu'avec la France, et l'alliance, qui devait garantir et compenser cette paix, n'était pas faite. Au reste, si le traité du 29 juin ne donnait point toute satisfaction à l'électeur, il n'épuisait pas, à beaucoup près, les instructions de Meinders et il apparaissait ainsi comme une œuvre incomplète, inachevée, à laquelle un second traité — un traité d'alliance — devait seul donner toute sa valeur et son véritable caractère. On le comprend mieux encore lorsque l'on se rend compte des motifs qui poussèrent Frédéric-Guillaume à désirer la paix et Meinders à la signer. Nous les trouvons exposés tout au long, soit dans différentes lettres de Frédéric-Guillaume, par exemple dans deux lettres au roi de Danemark, l'une du 17 juin, l'autre

1. Meinders écrit le 3 juillet que d'Espense est parti la veille. Blaspeil note l'arrivée de d'Espense à Nimègue le 6 juillet ; lettre du 7, à Meinders, *A. R. P.*, Rep. 92. Buch, dans son Journal (II, 180), note l'arrivée à Potsdam le 15. D'après Buch également, d'Espense serait reparti le 19, mais son instruction est datée du 20, et surtout l'électeur écrit à Meinders, le 19, que d'Espense se dispose à partir le lendemain. *A. R. P.*, Rep. XI, Conv. 18 B.

2. Voir *U. u. A.*, XVIII, 719, note 3. — D'après Orlich, II, 326, le conseil secret se réunit le 13 pour discuter l'acceptation du traité. En tout cas, dès le 11, Schwerin et Iéna en présentaient la ratification à la signature de Frédéric-Guillaume, et à en juger par la lettre que celui-ci écrivit le 12 à Meinders, il l'avait en effet signée à cette date.

3. On trouvera le texte du traité dans Vast, *Les grands traités du règne de Louis XIV*, II, 117.



du 3 juillet [1], soit dans le mémoire justificatif que Meinders rédigea le 2 juillet. Deux sortes de considérations y sont indiquées : les unes ne permettaient pas de douter que la paix fût nécessaire, les autres faisaient espérer qu'elle pourrait être avantageuse. Nous connaissons déjà les premières, c'est-à-dire les périls évidents et la ruine probable auxquels Frédéric-Guillaume se fût exposé, s'il eût continué la guerre. Quant aux autres, ils se résument aisément par cette phrase de la seconde lettre au roi de Danemark : « D'ailleurs, l'une des raisons décisives qui nous forcent à nous hâter de conclure la paix est l'espoir qu'elle rompra l'alliance étroite entre la France et la Suède et nous permettra de nous allier nous-mêmes plus intimement avec la France, tant pour notre sécurité que pour prendre notre revanche sur ceux qui nous ont si honteusement abandonnés [2] ». En tout cas, il était visible que le Brandebourg, après la guerre, ne pouvait trouver protection et avantage que dans un accord intime avec Louis XIV, et il n'est point étonnant que l'électeur, dès le 2 juillet, sans même attendre la nouvelle de la paix, désormais certaine, eût donné l'ordre à Meinders de ne point quitter Paris et de concerter aussitôt avec Pomponne les conditions d'une alliance étroite.

Meinders continua donc à négocier, mais ne le fit d'abord qu'en termes généraux, car il n'avait point reçu d'instructions précises. Il attendait aussi le retour du comte d'Espense. Celui-ci, parti de France sujet du roi, allait y revenir sujet de l'électeur, sauf l'assentiment de Louis XIV, qui ne pouvait faire doute : Frédéric-Guillaume venait de lui rendre les fonctions de colonel de sa garde, en y ajoutant la dignité de grand-écuyer [3]. D'Espense

1. *U. u. A.*, XVIII, 379 et 385. Voir aussi une troisième lettre, du 2 septembre, *ibid.*, 389.

2. « Sonsten mœchte wohl eine der Hauptursachen sein, warumb man ietzo zum Friedensschluss eilete, umb die enge Verbündnus, so zwischen Franckreich und Schweden ist, zu trennen, und dass wir beiderseits uns mit Franckreich næher setzeten, sowohl unserer Sicherheit halber, als auch von denen revange zu haben, welche uns so schændlich abandonniret und im Stiche gelassen. »

3. Lorsque le compte d'Espense s'était entremis entre Frédéric-Guillaume et Louis XIV, il devait projeter déjà son retour à la Cour électorale. En tout cas, Meinders, lors de son second voyage à Paris, croyait évidemment la chose décidée en principe. Dans une note qu'il envoie à l'électeur le 5 juin, il pose la question suivante : « Wofern es zum frieden kombt und der schluss erfolgen solte, Ob ich nicht alsdan Mr d'E. mittbringen und ihm versprechen soll dass S. C. D. Ihn zu dero Trabante Obristen und Oberstallmeister machen wollen. » Il est vrai que l'électeur fait répondre par Fuchs qu'il sera temps de se résoudre après la paix. — C'est seulement le 20 juillet que Frédéric-Guillaume écrit à Meinders : « Wir



rapportait également de Berlin une instruction, car il devait aider Meinders à négocier l'alliance étroite ; mais cette instruction, datée du 20 juillet[1], n'était point suffisante encore ; elle indiquait surtout les clauses commerciales que l'électeur désirait obtenir et ne pouvait suppléer aux ordres plus étendus et plus secrets dont Meinders avait besoin pour entrer vraiment en matière. Ceux-ci furent préparés et discutés par Frédéric-Guillaume, Fuchs[2], Schwerin et Iéna, pendant la seconde semaine du mois d'août. Dès le 8, l'électeur avait fait dresser un projet d'instruction, sans prendre, semble-t-il, d'autre avis que celui de Fuchs, qui se trouvait, en sa qualité de secrétaire intime, auprès de son maître, à Potsdam. Le 9, il écrivit à Schwerin et à Iéna pour leur communiquer le projet, en leur demandant s'ils jugeaient bon d'y introduire quelque changement ou quelque addition. Schwerin répondit dès le lendemain et sa réponse montre bien que Frédéric-Guillaume ne l'avait pas consulté d'avance : « En ce qui concerne la négociation de France, écrivait-il, je vois bien que c'est là chose résolue et je ne puis que souhaiter du fond du cœur que le Tout-Puissant la fasse réussir. Si l'affaire n'était point engagée encore et si V. A. E. m'eût demandé mon humble avis, je l'aurais, selon mon devoir, priée en toute soumission de ne point trop se hâter dans une affaire aussi importante, qui peut la jeter elle-même et toute sa maison dans le plus grand des périls ; je l'aurais priée surtout de ne point offrir une alliance offensive. » Schwerin ne dissimulait point qu'il se défiait du roi de France ; celui-ci n'abuserait-il pas des offres secrètes de l'électeur pour les divulguer et exciter tous les ennemis du Brandebourg ? Il eût préféré qu'on s'en tînt aux clauses du traité conclu autrefois par Vaubrun. Enfin il ne pouvait approuver que son maître s'engageât contre l'empe-

haben sonst gedachten Graffen d'Epense zue unseren Ober-Stallmeister und Oberisten über die Trabanten Leib-garde erklehret ; aber seine bestellung noch nicht ausferthigen lassen, weil er zuerst bey dem Kœnige umb permission selbige chargen anzunehmen will anhalthen. » *A. R. P.*, Rep. XI. Conv. 18 B. — Voir aussi une lettre de d'Espense à Fuchs, du 4 août 1679, où d'Espense parle de l'accueil favorable qu'a fait le roi à sa requête. Rep., XI, Conv. 19 A.

1. Elle se trouve, ainsi que toute la correspondance relative à la négociation de l'alliance intime, à Berlin, Rep. XI, Conv. 18 B.

2. Il faut insister encore sur le rôle de Fuchs, qui apparaît bien comme le principal conseiller de l'électeur au début de l'alliance étroite avec la France. Les minutes de presque toutes les pièces importantes sont de sa main. Au moment où le projet d'instruction pour Meinders est rédigé, en juillet 1679, ni Schwerin, ni Iéna ne sont à Potsdam et ne sont consultés à l'avance. On ne voit pas de qui Frédéric-Guillaume eût pu prendre conseil, si ce n'est de Fuchs.



reur : « En ce qui concerne la couronne impériale et l'accroissement de la puissance française, je ne puis oublier, disait-il, que V. A. E., lorsqu'elle s'est déclarée contre la France, répétait avec toutes sortes d'excellentes raisons qu'il valait mieux tout risquer que de laisser la France s'accroître encore et qu'Elle adjurait ses ministres en termes pressants de ne point suivre d'autre politique. Je pense donc que V. A. E. a maintenant de puissants motifs qui la forcent à changer d'intention [1]. »

Évidemment Schwerin, vieilli, malade et plus timoré que jamais, ne dirigeait plus la politique électorale : Frédéric-Guillaume prenait désormais conseil de ministres plus jeunes et plus hardis, Fuchs surtout, et Meinders, auquel il écrivait le 11 pour lui demander son avis en lui promettant de le tenir secret [2]. Cependant les liens qui l'unissaient à Schwerin étaient trop anciens et trop forts pour qu'il n'essayât pas de gagner à ses vues nouvelles le premier et le plus fidèle de ses serviteurs. Il lui adressa, dès le 11 août, une seconde lettre, où il exposait nettement ses motifs. Elle contient son programme entier et il faut la lire tout au long. « Notre but essentiel, y est-il dit, a été le suivant : séparer, au moyen de cette alliance étroite, la France de la Suède ». Or, presque toutes les puissances offrent leur alliance au roi. Comment espérer que l'électeur, dont Louis XIV peut se défier à bon droit, eût aucune chance de rien obtenir, s'il n'offrait de sérieux avantages ? « D'ailleurs vous savez bien, continue Frédéric-Guillaume, que nous ne pouvons attendre aucun appui et aucun secours d'aucun prince dans la Chrétienté, tant que nous

1. « So viel aber das frantzœsische Werck betrifft... sehe ich das es eine resolvirte sache ist.... Wan res noch integra undt E. Ch. D. mein unmasgebliches unterthenigstes gutachten würden erfodert haben, wurde ich meinen theuren pflichten gemehs, E. Ch. D. unterthenigst gebethen haben, bei solchem wichtigen Werck, welche dieselbe undt ihr gantzes Hauss in die allerhœgste gefahr impliciren kan, sich nicht zu übereilen, vornemblich keine offensiv alliance zu offeriren... Was die Rœm. Chron undt Vergrœsserung des franzœsischen Stats anbelanget, zweifle ich nicht, weil E. Ch. D. bei resolvirung des Krieges mit Frankreich zum œfftern fürtreffliche Motiven angeführet, warumb sie besser thaten lieber alles zu hazardiren, den Frankreich grœsser werden zu lassen, dero Rhæte auch mit ernsten nachdrücklichen Wohrten vermahnet, keine andere consilia zu führen, E. Ch. D. werden ietz solche hochwichtige Uhrsache haben, warumb Sie diese dero intention enderen. Ich bekenne sonst gerne... dass ich von Hertzen wünsche dass Frankreich nicht grœsser werden mœge... ». *A. R. P.*, Rep. XI, Conv. 18 B.

2. « Wir wollen solches dergestalt menagiren, dass es kein Mensch soll zu sehen bekommen. » *A. R. P.*, Rep. XI, Conv. 18 B.



n'aurons point lié le roi de France par un traité. Bien plus, la plupart d'entre les princes et surtout nos voisins, se sont déclarés contre nous, si bien que nous ne pouvons chercher notre refuge, en dehors de la protection divine, que dans la puissance du Roi. On ne sait que trop comment l'empereur et l'empire nous ont traité et puisqu'ils nous ont abandonné les premiers et livré sans défense à nos ennemis, *nous n'avons plus à tenir compte de leurs intérêts que dans la mesure où notre intérêt propre nous y engage*. Quant à la France, nous n'avons point de motifs, on le sait, d'éprouver à son égard une affection particulière, moins encore de contribuer à l'agrandir : nous connaissons ce que pèse le joug français. Mais depuis que la coalition s'est dissoute, depuis que l'empereur, l'Espagne et les États se sont séparés, la situation est telle que la France est déjà devenue l'arbitre de l'Europe ;... aussi, dans l'état présent des choses, semble-t-il, autant que la prudence humaine peut en juger, *qu'aucun prince ne trouvera désormais sécurité et avantage que dans l'amitié et dans l'alliance de la France*[1] ». Schwerin fut-il convaincu ? C'est peu probable. En tout cas, il répondit le lendemain qu'il n'avait eu d'autre but que d'inviter son maître à la prudence, sans méconnaître aucun des avantages que l'amitié du roi de France lui procurerait. Le 15 août, enfin, l'électeur, d'accord en apparence avec son premier ministre, put expédier à Meinders l'ordre de rédiger un projet d'alliance et même de conclure, *sub spe rati*.



Pendant deux mois à peu près, Meinders n'avait pu faire autre chose que de préparer la négociation. Le comte d'Espense l'aidait à entretenir la bonne volonté de Pomponne et ne négligeait point les influences féminines qu'il s'était déjà conciliées : les zibelines de Prusse étaient très goûtées à la Cour. Meinders pouvait aussi

1. Droysen a cité le passage principal de cette lettre, mais sans en indiquer la date exacte ni l'origine. Philippson (*Der Grosse Kurfürst*, 3e partie, 1903), qui en a également tiré parti, les indique et cite en note, p. 252, une partie du texte. Voici les deux phrases essentielles : « Wie der Keyser und das Reich mit Uns gehandelt, lieget am Tage, und weil selbige uns zum ersten abandonniret, und unserer Feinde willen überlassen, haben wir dieselbe weither nicht zu consideriren, als so viel unser eigen interesse mit sich bringet. » Et plus loin : « Also dass, menschlichem Ansehen nach, bey so gestalthen sachen keiner seine Sicherheit und Convenientz finden wird, als in Frankreichs freundschaft und alliance. » *A. R. P.*, Rep. XI, Conv. 18 B.



compter sur Tourmont, le premier commis de Pomponne, qui lui avait rendu, depuis le printemps, bon nombre de menus services et qui n'avait point refusé les trois cents louis d'or que Frédéric-Guillaume lui avait offerts [1]. Enfin l'envoyé danois, Meyercroon, travaillait de concert avec lui, bien que la paix danoise ne fût pas conclue encore, et cherchait à persuader à Pomponne que l'alliance du Danemark, complétée par celle du Brandebourg, serait moins coûteuse et plus profitable au roi de France que ne l'avait jamais été celle de la Suède [2].

Tout d'abord, Meinders eut bon espoir. Les dispositions de Pomponne lui paraissaient très favorables, ainsi que celles de Louvois, dont l'influence était plus grande que jamais [3]. Le 4 août, il racontait une audience royale et se réjouissait de l'accueil que Louis XIV lui avait fait. Quelques jours après, Pomponne lui parlait le premier de l'alliance étroite et le priait d'en rédiger un projet. Malheureusement, dès que l'on en vint aux propositions précises, il fut aisé d'apercevoir que les intentions de Louis XIV s'accordaient mal avec les convoitises de Frédéric-Guillaume. L'alliance, telle que celui-ci la concevait, devait être une alliance active et fructueuse. Il offrait à Louis XIV de s'unir à lui aussi étroitement que possible et de façon qu'ils eussent tous deux mêmes amis et mêmes ennemis ; il n'avait d'engagements, disait l'instruction de Meinders [4], qu'avec le Danemark et la Pologne, ce qui, semblait-il, ne pouvait déplaire à la Cour de France ; « pour tous les autres princes (et l'électeur eût volontiers ajouté : même et surtout l'empereur), peu nous importe, écrivait-il, ce que le roi voudra stipuler et nous sommes prêts à lui donner satisfaction à

1. « Des Herrn Pompone premier commis Tourmont habet unsertwegen Ihr dreyhundert Louis d'Or in specie auszuzahlen. » Instruction pour Meinders.

2. « Und thun wir beydes unser bestes umb denen ministris zu remonstriren, wie und welchergestalt diese Chron Ihre Rechnung weit besser und mit viel geringern Kosten zu wasser und zu lande in und ausserhalb Reichs finden werde, wen Sie anstat der so beschwerlichen und kostbahren Schwedischen Alliantz mit Ihnen nemblich Dennemarck und E. Ch. D. in næhere und engere Verbündniss zu treten sich resolviren mœgte. » Meinders, 18 juillet 1679. *A. R. P.*, Rep. XI, Frankreich, Conv. 18 B.

3. « Der Marquis de Louvoy klagte über der Schweden Hartigkeit... Er bezeugte auch nicht undeutlich, dass so bald nur .. der Kœnig mit reputation und ehren aus seinem engagement getretten sein würde, man sich mit Schweden aufs neue nicht so leicht vertiefen, sondern auf andere alliantzen und in specie auf eine vertrauliche correspondentz und Freundschaft mit E. Ch. D. gedencken würde. » Meinders, 1er août. *Ibid.*

4. C'est-à-dire la lettre que l'électeur lui écrivit le 8 août 1679. *Ibid.*



cet égard ». Il promettait aussi de livrer passage aux troupes royales dans tous ses États ; de mettre au service du roi, chaque fois qu'il en serait requis, une armée de 20.000 hommes, ainsi que les douze frégates qu'il projetait d'entretenir dans la mer Baltique. Mais il s'empressait d'énumérer les profits effectifs sur lesquels il comptait pour lui-même. C'étaient d'abord des avantages commerciaux. une sorte de traité de commerce, dont parlait longuement l'instruction remise à d'Espense. Puis il espérait que Louis XIV soutiendrait ses réclamations, tant à la Cour de Vienne, dont il voulait obtenir la cession d'Iægerndorf et de Glogau, qu'auprès de la Hollande et de l'Espagne, qui lui devaient encore d'assez fortes sommes ; et il parlait de faire vivre ses troupes dans la Haute-Gueldre et sur l'Yssel, aussi longtemps que les deux États lui refuseraient satisfaction. Enfin — et Frédéric-Guillaume ne le cachait pas — les subsides étaient le point essentiel. Ce qu'il voulait, c'était rester fortement armé ; et puisqu'il ne le pouvait par ses propres ressources, il fallait bien qu'il payât ses troupes avec l'argent étranger.

Mais cette politique, que la situation de ses États lui imposait, devait être, par la force des choses, une politique offensive. Sans doute, Frédéric-Guillaume gardait à l'empereur, à ses voisins et plus qu'à tout autre au duc de Celle, une rancune tenace, qui le poussait à prendre à leurs dépens la revanche de ses déceptions. Sans doute, il ne renonçait pas à l'espoir d'enlever à la Suède, avec l'aide ou l'assentiment de Louis XIV, cette terre poméranienne qu'il avait par deux fois vainement conquise. Mais ce n'était pas seulement l'irritation ou la convoitise qui le rendaient agressif ; c'était surtout la nécessité. Il savait bien que le roi de France ne s'imposerait pas de lourdes charges sans compensation ; qu'il ne paierait l'armée brandebourgeoise qu'autant qu'il en pourrait utiliser les services. Pour que l'alliance étroite eût sa raison d'être, il fallait donc que Louis XIV eût besoin de troupes ; il fallait que la France persévérât dans la politique de provocations et de conquêtes, à laquelle Frédéric-Guillaume avait longtemps essayé de faire obstacle et dont il se résignait à tirer profit.

Or ce fut là, précisément, ce qui faillit rendre inutile la négociation de Meinders. Celle-ci se prolongea, sans résultats apparents, pendant la fin du mois d'août, le mois de septembre, la première quinzaine d'octobre. Meinders s'en étonnait. Il attribuait les hésitations et les retards aux dissentiments entre les minis-



tres [1], aux lenteurs de Pomponne [2], dont il se plaint deux ou trois fois dans ses lettres. Et il est certain que Colbert s'entendait mal avec Louvois, Louvois plus mal encore avec Pomponne, et que celui-ci, trop souvent, s'attardait loin de Saint-Germain. Mais d'autres raisons, que Meinders ne pouvait connaître, s'ajoutaient à celles-là pour suspendre la décision et nous permettent d'expliquer sans peine le peu d'empressement que mit Louis XIV à accueillir les offres de l'électeur.

Il faut considérer d'abord qu'en août la paix n'était ni générale ni définitive. Le Danemark négociait encore avec la Suède, à la fois directement — à Lund [3] — et, par l'intermédiaire du roi de France, à Saint-Germain ou à Fontainebleau. Tant que le traité de Fontainebleau ne fut pas signé [4] et accepté par le roi de Suède, Louis XIV ne pouvait songer qu'à achever l'œuvre qu'il avait commencée à Nimègue l'année précédente. Puis, même alors, le projet d'alliance brandebourgeoise se trouva subordonné à d'autres projets. Le roi de France, à l'automne de 1679, ne songeait nullement à renouveler la guerre ; il désirait maintenir la paix et se préoccupait de s'assurer un système d'alliances qui fussent capables de la garantir. Sans doute, l'entente avec le Brandebourg, comprise d'autre façon que ne le faisait Frédéric-Guillaume, pouvait être précieuse. Mais elle ne valait pas une autre alliance, qui eût été peut-être incompatible avec elle, et qui, pendant quelque temps, ne parut nullement chimérique : une triple alliance avec la Suède et le Danemark réconciliés. L'idée en apparaît, dès la fin d'août, dans la correspondance entre Pomponne et Feuquière [5], qui se trouvait alors à Lund, où il négociait la paix danoise et surveillait les progrès d'un rapprochement, inattendu entre les deux couronnes scandinaves. Ce rapprochement loin de mécontenter Pomponne, le réjouissait. Le 25 août, il se demandait avec inquiétude quelles étaient les intentions secrètes du roi de Suède et si Louis XIV pourrait conserver « ses anciennes alliances » ou serait forcé de leur en substituer de nouvelles. Mais déjà il croyait possible de rajeunir et de transformer l'alliance suédoise en y joignant celle du Danemark. Pomponne, au nom du

1. Meinders remarque, le 24 octobre, « dass die ministri nicht alle einig seynd, sonderlich Pompone und Louvoy. »

2. « Des Herrn Pompone gewœhnliche lenteur... » (15 septembre), etc...

3. Isaac de Feuquière, l'ambassadeur du roi à Stockholm, y représentait la France.

4. Il fut signé le 2 septembre.

5. *A. E.*, Suède, 61.



roi, ordonnait donc à Feuquière, non seulement de travailler sous main au mariage du roi de Suède avec la princesse de Danemark, mais aussi d'en faire ouvertement la proposition. Bientôt même, dans les lettres suivantes, le projet se précise et se développe : le roi veut être « le médiateur du mariage », comme il a été celui de la paix, et le mariage n'est plus, dans sa pensée, qu'un moyen d'unir le Danemark à la Suède et de préparer une ligue entre eux et la France [1]. Toutes les lettres de septembre parlent de la « triple ligue ». Feuquière la croit possible, probable même, dès que le roi la désire [2]; mais il craint que toute négociation entre la France et les princes de l'Allemagne du Nord — surtout l'électeur de Brandebourg — ne la rende plus difficile à conclure. Et il n'est pas douteux que le seul projet n'en ait rendu moins séduisantes les propositions de Meinders.

Néanmoins, Pomponne ne négligea pas de négocier des deux côtés. Le 15 septembre, au bout de vingt jours, il se décida à répondre au mémoire que Meinders lui avait remis le 25 août. Meinders put alors dresser un projet qu'il envoya à Frédéric-Guillaume, que celui-ci lui renvoya le 29 septembre et qui dut revenir à Paris vers le 10 octobre. Puis, pendant quinze jours, Meinders travailla à l'améliorer. Malheureusement Louis XIV (nous savons pourquoi) espérait n'avoir pas besoin de l'alliance brandebourgeoise et craignait même d'en être gêné ; il ne se souciait pas de satisfaire les vastes espérances de son ancien ennemi. Parmi les engagements que celui-ci s'offrait à prendre, un seul le tentait, parce qu'il ne contrariait point son projet de triple ligue : c'était celui qui concernait la future élection impériale. Mais l'effet en était bien lointain, bien mal assuré aussi, et il ne convenait pas au roi de France de payer trop cher un avantage qu'il risquait de

1. Voir la lettre du 4 septembre, dans laquelle Louis XIV charge Feuquière de travailler au mariage : « Mais parce que l'on auroit peut estre de part et d'autre une esgalle répugnance à faire les premiers pas, je ne doutte point que comme j'ay esté proprement le médiateur du traitté, on ne soit bien aise que je le sois aussy du mariage. L'on me l'a tesmoigné de la part du Dannemark et la manière dont on vous parle semble aussy le demander, ainsy mon intention est que vous agissiez en mon nom dans cette affaire. » Et plus loin : « Vous me marquez dans vostre depesche du 18 sur ce que les ambassadeurs de Dannemark tesmoignaient ne rien désirer davantage qu'une solide réunion avec moy et avec la Suede, que le sénateur Guldenstiern paroissoit entrer dans ce sentiment et vous faisoit voir l'utilité qui me reviendroit d'une ligue dans laquelle j'entrerois avec les deux couronnes du Nort... J'ay veu cette ouverture avec beaucoup de plaisir et je désire extrêmement que vous la cultiviez. » *A. E.*, Suède, 61.

2. Voir un mémoire envoyé par Feuquière le 26 septembre. *Ibid.*, f° 153.



ne jamais recueillir. Aussi ne voulait-il point accorder de subside, mais seulement un simple cadeau — un témoignage d'amitié, comme disait Pompoune — cent mille livres par an; et même avec les trois cent mille thalers que stipulait déjà le traité de juin, ces cent mille livres n'étaient pas à beaucoup près suffisantes pour permettre à Frédéric-Guillaume de payer l'entretien de ses troupes.

La négociation aboutit pourtant. A vrai dire, le Grand Électeur n'était plus libre de la rompre. Le seul fait que Meinders n'avait point quitté Paris indiquait assez qu'il y négociait quelque chose et, malgré le secret promis et gardé, les soupçons s'éveillaient parmi les anciens alliés du Brandebourg : plus que jamais, Frédéric-Guillaume avait donc besoin de la protection française, avec ou sans les avantages qu'il s'en était d'abord promis. D'ailleurs, vers le milieu du mois, Pomponne se mit à douter que la triple ligue pût se réaliser bientôt [1]. Il s'offrit à conclure ; on acheva d'ajuster les articles ; et l'alliance étroite fut enfin signée le 25 octobre.



L'alliance étroite et secrète du 25 octobre 1679, qui complétait la paix du 29 juin, était elle-même incomplète encore. Meinders le comprenait très bien et Louis XIV en jugeait de même. Lorsque Meinders prit congé du roi, celui-ci exprima sa joie d'être réconcilié avec l'électeur, de telle façon, ajouta-t-il, qu'une alliance plus intime devenait possible et probable [2]. Quant à Pomponne, il estimait que l'affaire de l'élection impériale, qui faisait à ses yeux le fond du traité, n'était point mûre encore, mais qu'un événement pouvait survenir qui rendît d'autres mesures nécessaires et qu'on ne laisserait point passer l'occasion : avec le temps, l'alliance se resserrerait peu à peu [3]. Ce caractère incomplet, provisoire (au moins quant à l'étendue et quant à la substance de l'alliance), apparaît mieux encore si l'on compare aux conditions qu'avait

1. Les premiers doutes apparaissent dans la lettre du 20 octobre. A vrai dire ils ne se précisent que dans la lettre du 27 octobre. Louis XIV a reçu depuis quelques jours, par courrier, le texte du traité signé à Lund entre la Suède et le Danemark et s'inquiète de l'intimité d'une alliance qui s'est faite trop vite à son gré. Il craint un dessein commun contre la Hollande et ne veut pas paraître s'y associer. « Loin de faire paroistre de l'empressement, écrit-il à Feuquière, pour entrer dans ce traitté deffensif... je suis bien aise d'attendre avec plus de loisir le party que je devray prendre. » *A. E.*, Suède, 61.

2. Lettre de Meinders du 27 octobre.

3. Lettre du 24 octobre.



sollicitées Frédéric-Guillaume celles qu'il avait enfin obtenues [1].

L'alliance, comme il le désirait, le mettait à l'abri des périls que l'attitude de ses voisins lui faisait craindre. Elle établissait entre Frédéric-Guillaume et Louis XIV, disait l'article 1er « une amitié sincère et parfaite intelligence » ; elle confirmait les traités de Westphalie, de Nimègue et de Saint-Germain (art. 3), ainsi que ceux d'Oliva et de Bromberg (art. 7) ; elle garantissait à l'électeur tous ses droits et tous ses États (art. 4), et lui promettait assistance si quelque prince lui réclamait satisfaction pour les dommages subis pendant la guerre (art. 5); Frédéric-Guillaume pouvait aussi compter sur un secours effectif au cas où il serait attaqué, disait l'article 17, « en haine du présent Traité. » L'alliance procurait tout au moins au Brandebourg la sécurité.

Frédéric-Guillaume subordonnait sa politique aux volontés de Louis XIV. Il n'était pas douteux que, pour celui-ci, les articles relatifs à l'élection impériale ne fussent l'essentiel du traité : il n'y en avait pas moins de 7 sur 19. Frédéric-Guillaume promettait de s'opposer à la réunion du collège électoral, si l'empereur voulait tenter de faire élire son fils roi des Romains. Si le collège électoral se réunissait pourtant et jugeait une élection nécessaire, l'électeur travaillerait à faire élire soit le roi lui-même, soit le dauphin, soit, si l'un et l'autre étaient impossibles, un candidat agréable à la France et qu'on aurait soin de lui désigner. Si l'empereur venait à mourir, il promettait aussi de donner sa voix à Louis XIV, ou, si l'élection de Louis XIV lui paraissait impossible, au dauphin, ou tout au moins au prince que le roi de France aurait choisi [2]. Frédéric-Guillaume prenait de plus des engagements analogues en vue de la prochaine élection polonaise, car il s'engageait à préparer, au cas où le roi de Pologne viendrait à mourir, l'élection de son fils ou du candidat que la Cour de France aurait agréé. Enfin, il mettait ses États et ses forteresses à la disposition de son allié ; il était convenu que Louis XIV pourrait faire passer ses troupes à travers les territoires électoraux ; qu'elles y subsis-

1. Le texte de l'alliance secrète du 25 octobre a été publié pour la première fois par Mœrner, *op. cit.*, appendice, 704. Il l'a été depuis, en France, par Bulard, *Les Traités de Saint-Germain*, 133, et par Vast, *Les grands traités du règne de Louis XIV*, II, 126.

2. Articles 10 à 16. — Pour se convaincre qu'ils étaient bien l'essentiel du traité, il suffit de lire la correspondance de Meinders. — Sur la place de cette négociation dans la politique générale de Louis XIV, consulter un article de Vast, *Les tentatives de Louis XIV pour arriver à l'empire*, dans *Rev. Hist.*, sept.-oct. 1897.



teraient en payant leur subsistance ; qu'elles y établiraient des magasins ; qu'elles auraient même accès et refuge dans les places fortes à la seule condition d'en assurer la défense (art. 8). C'étaient là autant de clauses humiliantes ou dangereuses qui eussent revolté l'électeur cinq ans plus tôt. Mais Frédéric-Guillaume était trop réaliste pour ne pas comprendre qu'il lui fallait payer la protection du roi de France, alors que celui-ci n'avait pas besoin de ses services et se défiait encore de sa sincérité ou de sa constance. D'ailleurs il pouvait espérer qu'en se liant à Louis XIV il lui rendrait inutile l'alliance de la Suède, sans doute aussi celle de la maison de Brunswick ; et n'était-ce point ce qu'il avait désiré surtout : enlever à ses ennemis l'appui du roi ?

Mais ce résultat probable n'était point certain et d'autre part le traité apportait à Frédéric-Guillaume de bien maigres avantages matériels. Les avantages commerciaux se réduisaient provisoirement à une clause vague, l'article 2, qui assurait le libre commerce aux marchands brandebourgeois dans toutes les possessions du roi de France, aux marchands français dans tous les territoires électoraux. Puis Louis XIV promettait d'appuyer de ses offices et de son entremise les prétentions de l'électeur sur Iægerndorf. Enfin, il devait lui payer pendant dix ans, comme « une marque particulière de son amitié », 100.000 livres tournois chaque année. Mais il n'était point question d'un véritable subside et le traité ne parlait ni de Glogau, ni des revendications pécuniaires à l'égard des Provinces-Unies et de l'Espagne.

Évidemment, l'alliance étroite ne comportait pas autant de profits qu'en avait escomptés Frédéric-Guillaume. Faut-il donc reprocher à celui-ci son impatience à la conclure, son empressement à offrir et à vanter ses services ? Faut-il attribuer uniquement cette hâte à ses passions et à ses rancunes ? La correspondance de Meinders, pendant les quatre mois qui précédèrent l'alliance, ne permet guère d'en juger ainsi. Presque toujours, Frédéric-Guillaume modère et retient son ambassadeur. S'il n'arrête pas la négociation, c'est qu'il la sait nécessaire, et s'il en accepte les résultats incomplets, c'est qu'il estime, avec raison, qu'un changement total de politique ne saurait porter ses fruits en quelques jours. L'alliance étroite ne le satisfait point ; mais elle lui assure, dans le présent, la sécurité indispensable, et rend possible, dans l'avenir, d'autres alliances, plus vraiment intimes et plus fructueuses. Elle ne marque pas — il y compte bien — le terme, mais le début d'une évolution qu'il est résolu d'accomplir. Elle est, ainsi que le disait Meinders, « un commencement. »



CHAPITRE VII

L'ALLIANCE FRANÇAISE ET LA TRÊVE DE VINGT ANS (1679-1684)

I. — L'alliance consolidée.

Le traité secret de Saint-Germain ouvre, dans le règne du Grand Électeur, une dernière période, celle de l'alliance avec Louis XIV. Mais avant que nous n'en commencions l'histoire, quelques observations sont nécessaires.

Bien que l'alliance ait officiellement duré depuis le 25 octobre 1679 jusqu'à la mort de Frédéric-Guillaume, et même au-delà, elle ne devint solide que vers le milieu de 1680 et elle ne survécut qu'en apparence à la trêve de vingt ans et surtout à la révocation de l'édit de Nantes ; enfin, pendant les quatre ou cinq années qui s'écoulèrent avant qu'elle ne fût vraiment compromise, elle parut changer plusieurs fois de caractère et d'objet. En réalité, de 1679 à 1688, comme auparavant, la politique du Grand Électeur reste changeante, parce qu'elle est une politique d'intérêts. Pourtant, parmi les intérêts qu'elle poursuit, s'il en est d'immédiats (et ce sont ceux-là qui changent), il en est de permanents, que l'électeur peut sembler parfois perdre de vue, mais qui le déterminent toujours, dès qu'ils interviennent. C'est ainsi que les treize dernières années de son règne s'expliquent en partie par l'invasion suédoise de 1675. Celle-ci a réveillé en lui la conviction qu'il n'est point pour le Brandebourg de sécurité possible tant que les Suédois occuperont Stettin. Aussi, de 1675 à 1679, s'acharne-t-il à conquérir la Poméranie suédoise ; puis, quand il comprend trop tard qu'il ne pourra garder sa conquête, c'est encore pour obtenir Stettin qu'il n'hésite point à se retourner vers Louis XIV et à lui offrir son alliance sans réserve ; enfin, quand il se heurte aux défiances

et aux dédains du Grand Roi, c'est toujours en songeant à la Suède et pour réserver l'avenir qu'il se résigne aux insuffisances du traité secret du 25 octobre. Entre 1675 et 1679, on ne peut donc exagérer l'importance de la question suédoise : or, après 1679, et tout au moins jusqu'en 1685, c'est à elle encore qu'il faut songer toujours, si l'on veut bien comprendre les hésitations et les revirements de la politique électorale. Puis, il est un autre mobile, permanent aussi, et désintéressé celui-là, dont l'influence s'accroît sans cesse entre 1679 et 1685 : c'est le mobile religieux. Après 1685, il semble même au premier coup d'œil qu'il domine, qu'il annule tous les autres ; et s'il faut se garder de simplifier trop une politique qui jusqu'au bout reste complexe, on ne peut, sans méconnaître l'évidence, oublier un seul instant les craintes et les passions religieuses qu'éveilla chez Frédéric-Guillaume la révocation de l'édit de Nantes.

Il faut considérer d'autre part que les conditions matérielles, au milieu desquelles évolue la politique électorale, ne sont plus, en 1680, ce qu'elles étaient vingt ans plus tôt et qu'elles changeront encore pendant les huit dernières années du règne. Frédéric-Guillaume, bien qu'il n'ait que soixante ans, est vieux avant l'âge. Les épreuves de la guerre, surtout celles du siège de Stettin et de la campagne de Prusse, ont aggravé son mal ancien, la goutte, dont les atteintes sont de plus en plus fréquentes et pénibles ; à la goutte vient s'ajouter la gravelle, puis la pierre, et les médecins, dès 1680, croient qu'il ne vivra plus longtemps [1]. Désormais il a, chaque année, quatre ou cinq crises graves, qui durent chacune plusieurs semaines [2] ; sa main droite, presque toujours prise, ne peut tenir la plume ; ses jambes enflent jusqu'à mi-cuisse. Souvent il est cloué sur son lit ; rarement il peut monter à cheval. Comment serait-il possible qu'il eût encore le goût des aventures et qu'il n'hésitât point devant une guerre nouvelle, dont ses infirmités ne lui permettraient plus de supporter les fatigues ? Aussi Rébenac, l'ambassadeur de France, dit-il et répète-t-il que l'électeur s'affai-

1. Rébenac écrit le 16 janvier 1680, en parlant du prince électoral : « Je crois mesme qu'il ne sera pas longtemps à succéder et c'est le sentiment de quelques personnes qui disent le sçavoir de son médecin. » *A. E.*, Brand., 14.

2. Plus tard, en 1684, Rébenac insiste sur les conséquences de ces crises fréquentes : « Il a coustume d'en estre sy abatu dans les commencemens qu'il ne songe qu'à la mort, de sorte... que quatre ou cinq fois l'année on voit un renversement entier des résolutions qui estoient prises en cette cour. Ces pensées ne durent pas plus longtemps que les grandes douleurs. » Lettre au roi du 24 juin 1684. *Ibid.*, 23.



blit de jour en jour et ne songe plus qu'au repos. Depuis longtemps, Frédéric-Guillaume préférait Potsdam à Berlin. Il aimait la solitude, les maisons de chasse, où seule l'électrice, avec quelques valets intimes, l'accompagnait. Après 1680, ses voyages à Berlin se font plus rares et plus brefs ; il ne quitte Potsdam que de loin en loin, et si quelque crise de goutte le surprend ailleurs, il y revient à la hâte dès qu'il peut se tenir debout. Bientôt nous le verrons s'y enfermer tout à fait, jusqu'à passer, sans nécessité, plus de deux mois dans une petite chambre — un trou, dit Rébenac — où il couche, mange et tient conseil [1].

Les conséquences sont aisées à prévoir. Avec l'âge, les maladies, la solitude, certains traits de caractère s'exagèrent peu à peu. L'emportement, par exemple : plus que jamais Frédéric-Guillaume est sujet à des colères subites. Quand arrive une nouvelle qui le surprend ou lui déplaît, il ne parvient pas à dissimuler ce qu'il éprouve, même s'il est résolu d'avance à sacrifier aux nécessités politiques ses sentiments personnels. Puis son apparente faiblesse (qui peut-être n'est qu'habileté) envers les ministres qui le servent et qui trop souvent l'exploitent ou le trahissent. Vingt fois, Rébenac nous le montre supportant sans se plaindre, lui si violent, les brusqueries de tel d'entre eux, ou bien racontant à qui veut l'entendre les intrigues de tel autre et lui conservant malgré tout charges, honneurs et confiance. Depuis les débuts de son règne, l'opinion publique, qui le jugeait sur les apparences, le croyait mené par son entourage. Il suffisait, disait-on, pour le faire agir, de gagner ou de corrompre ses conseillers intimes ; sa politique variait au gré de Schwerin, plus tard d'Iéna ou de Meinders, sinon même de quelques valets familiers qui se glissaient dans ses bonnes grâces et se faisaient quelquefois mieux écouter que les ministres. La fin de sa vie ne donna pas tout à fait tort à l'opinion. Sans doute, après 1680 comme en 1660, c'est vraiment Frédéric-Guillaume qui gouverne ; depuis la mort de Schwerin, il n'a même plus de premier ministre, et la politique électorale ne change point de maximes ou de tendances sans que la volonté de l'électeur ne l'ait prescrit. Mais peu à peu son activité personnelle diminue et les détails d'exécution lui échappent. Il n'écrit presque plus.

1. « M. l'Électeur de Brandebourg a fait retrancher une de ses chambres, dont il a fait deux petits trous, dans l'un desquels il s'est retiré. Il y a couché et Madame l'Électrice aussy. Il y tient Conseil ; il y a mangé et enfin n'en sort pour aucune chose du monde. Il y a prez de deux mois qu'il est de cette maniere. Cependant il se porte bien. » Lettre au roi du 14 mars 1684. *Ibid.* 22.



Tandis qu'il s'enferme à la campagne, son conseil reste à Berlin et il arrive que des ordres en partent sans faire le détour de Potsdam. Il n'est pas douteux que bien souvent, lorsque les intérêts vitaux du Brandebourg ne sont pas en jeu, l'influence de Meinders ou celle de Fuchs ne devienne aisément toute-puissante. Il n'est pas douteux non plus que l'électrice n'en ait beaucoup et n'en abuse. Si l'on ne voit point que Dorothée ait sa politique personnelle, elle a des intérêts, et ne sait que trop bien exploiter à leur profit les faiblesses et les passions de Frédéric-Guillaume [1].

Une troisième observation doit être faite. Il est impossible, nous l'avons dit, de séparer jamais entièrement l'histoire extérieure de l'histoire intérieure. La situation matérielle d'un État, ses institutions administratives ne déterminent point la politique du Prince, mais peuvent rendre ses entreprises plus faciles ou plus dangereuses, parfois même les paralyser tout à fait ; et plus que partout ailleurs il en est ainsi dans l'État brandebourgeois-prussien. Or l'œuvre intérieure de Frédéric-Guillaume ne le cède point à son œuvre diplomatique et ne lui a pas coûté moins d'efforts ; et c'est après 1679 que ces efforts ont été le plus continus et le plus féconds, soit que la paix rendît enfin possible des progrès auxquels la guerre n'avait point permis de songer, soit que cette activité pacifique, que n'avait jamais dédaignée le Grand Électeur, convînt mieux encore au déclin de ses forces.

De 1679 à 1688 s'accompliront donc, dans l'État brandebourgeois-prussien, des réformes indispensables et difficiles. Réformes financières, par exemple. C'est alors seulement que Frédéric-Guillaume mettra fin au particularisme provincial, à l'indépendance trop grande des chambres des finances (Amtskammer), au-

1. L'opinion était bien établie, à la fin du règne, que Frédéric-Guillaume se laissait trop souvent mener par sa femme. Le témoignage de Rébenac ne suffirait pas à la justifier. Mais il y a des faits, par exemple les testaments successifs du Grand Électeur. Voir Droysen, IV, 129 sqq., et Philippson, *Der Grosse Kurfürst*, III, 36 sqq. J'y ajoute le témoignage, assez curieux, de la princesse d'Orange, dans une lettre qu'elle écrivit à la maréchale de Schomberg, peu après la mort de Frédéric-Guillaume. Elle y parle du nouvel Électeur et de sa femme, et ajoute : « Mon sentiment là-dessus est que, comme l'exemple a plus de force que les meilleurs préceptes du monde, ainsi, ayant un si fraîche devant les yeux, il aime mieux faire revivre l'ancienne coutume des princes allemands, qui, à votre dire, ne communiquent rien à leurs femmes, que de courir le même risque que son père... Ce n'est pas que je veux faire du tort à Madame l'Électrice de croire qu'elle en voudroit abuser comme on a fait... » La lettre a été citée par Kazner, *Leben Friedrich von Schomberg*, Mannheim, 1789, II, 259. Je la reproduis dans son incorrection.



dessus desquelles n'existait aucune institution commune à toutes les parties de l'État, sinon un *Président de la Chambre de la Cour* (Hofkammerpraesident), qui, malgré son titre, n'avait encore ni collègues, ni subordonnés. C'est en 1682, sous la *présidence* de Meinders, que fut créé l'embryon d'un organisme central; c'est après 1683, avec Knyphausen, que s'ébaucha la réorganisation méthodique de l'administration financière [1]. — Réformes militaires aussi, dont la principale est le développement des *commissariats*. Longtemps les colonels avaient non seulement commandé, mais recruté, armé et nourri leur régiment ; à côté d'eux, les commissaires des guerres n'étaient que des agents de contrôle. Avant même 1660, il est vrai, Frédéric-Guillaume avait créé des commissaires qui n'étaient plus attachés à un corps de troupes, mais dont la compétence s'étendait à une région déterminée ; puis leurs attributions financières s'étaient accrues ; enfin, en 1674 et 1675, deux institutions centrales étaient apparues : une *caisse générale des guerres* (Generalfeldkriegskasse), qui devait centraliser peu à peu tous les revenus destinés à l'entretien des troupes, et un *commissaire général des guerres* (Generalkriegskommissær) [2], qui jouait le double rôle d'un ministre et d'un chef d'état-major général et qui administrait aussi la plus grosse part des revenus électoraux. Mais il fallait encore organiser, autour du commissaire général, un véritable ministère, dont le personnel manquait ; il fallait subordonner à cette institution centrale le duché de Clève et le duché de Prusse, où n'existaient point de commissariats ; il fallait augmenter les ressources de la caisse générale, toujours insuffisantes, malgré les emprunts et malgré les subsides [3]. Toutes ces réformes ne se feront que pendant la paix, après 1679, et rendront la paix plus précieuse.

1. Consulter sur cette réorganisation financière l'ouvrage de Breysig : *Geschichte der brandenburgischen Finanzen in der Zeit von 1640 bis 1697*. I.

2. Le premier fut Gladebeck, en 1675. Grumbkow lui succéda en 1679, quand Gladebeck fut devenu *Hofkammerpraesident*.

3. Sur l'organisation des commissariats et de la *Generalkriegskasse*, voir Breysig : *Die Organisation der brandenburgischen Kommissariate in der Zeit von 1660 bis 1697*, dans *Forsch. z. br. u. pr. Gesch.*, 1892, V. Pour les deux années 1679 et 1680, la caisse générale des guerres ne reçut que 250,000 th. sur les revenus réguliers des provinces, alors que l'électeur avait sur pied 21,750 h., dont l'entretien devait lui coûter annuellement, selon les calculs de M. Breysig, près de 1,300,000 th. — On trouvera, dans un article déjà cité, du même auteur, *Der brandenburgische Staatshaushalt*, des renseignements intéressants sur les emprunts.



Enfin, Frédéric-Guillaume ne se contente pas d'organiser : il cherche à doter ses États d'une force et d'une ressource nouvelles, en tournant vers la mer une part de leur activité ; il veut créer une flotte et développer le commerce maritime qui, jusque là, existait à peine. C'est à partir de 1678, lorsqu'il espère conserver la Poméranie suédoise avec Stettin, que ses projets se font jour. Il forme un conseil du commerce (Kommerz Kolleg), qui siégera de 1678 à 1682 [1]. Il songe à signer avec la France, en même temps qu'une alliance étroite, une véritable convention commerciale [2]. Il entreprend d'améliorer ses ports, ceux de la Prusse ainsi que ceux de la Poméranie orientale, et d'élargir leur champ d'attraction. Il essaie de détourner vers Colberg le trafic de la Nouvelle-Marche, tributaire de Stettin, et l'édit de 1680 [3] aboutit en Prusse à tout un travail d'aménagement des rivières, qui permit aux deux ports de Pillau et de Kœnigsberg d'étendre leurs relations vers l'intérieur. Enfin, il crée, avec l'aide et sous l'influence de Raulé, son *directeur de marine*, une petite flotte de guerre qui croise dans la Baltique et dans la mer du Nord ; pour la première fois, le pavillon brandebourgeois, inconnu jusqu'alors, paraît dans l'Atlantique ; les vaisseaux brandebourgeois vont trafiquer aux Antilles, en Guinée, et bientôt, en 1682, s'organisera, péniblement il est vrai et pour une existence précaire, la *Compagnie brandebourgeoise d'Afrique* [4]. Quel que soit, dans ce développement inattendu et prématuré, le rôle considérable de certains intérêts matériels et celui, plus considérable encore, de Benjamin Raulé [5], il n'est pas douteux que Frédéric-Guillaume n'ait cru sincèrement à l'avenir maritime de ses États, que ses entreprises commerciales n'aient parfois tenu, parmi ses préoccupations multiples, l'une des premières places et

1. Il n'a laissé presque aucune trace de son activité. En 1679, d'après Ulmann, *Die baltische Politik des Grossen Kurfürsten* dans *Hansische Geschichtsblætter*, 1890-91, il se déclara contre toute entreprise en vue de développer le commerce maritime, tant que ne se seraient pas développés d'abord les manufactures et le commerce intérieur.

2. J'ai signalé l'instruction remise à d'Espense au mois de juillet 1679.

3. Consulter Meinardus, *Beitræge zur Geschichte der Handelspolitik des Grossen Kurfürsten*, dans *Hist. Zeitschr.*, 1891, 66.

4. Consulter Schück, *Brandenburgisch-Preussische Kolonialpolitik unter dem Grossen Kurfürsten und seinen Nachfolgern* ; Heyck, *Brandenburgisch-deutsche Kolonialplæne* dans *Zeitschr. für die Geschichte des Oberrheins*, 1887, et Peter : *Die Anfænge der brandenburgischen Marine*. Programm. Berlin, 1877.

5. L'influence de Raulé sur la politique électorale pendant les années qui suivent 1679 mériterait une étude particulière, dont les éléments ne se trouvent nullement, comme on le pourrait croire, dans le volumineux ouvrage de Schück.



qu'elles n'aient influé par moments de façon décisive sur sa politique extérieure, soit en la rendant agressive, comme à l'époque du conflit avec l'Espagne, soit au contraire, et plus souvent, en faisant de la paix la condition nécessaire du progrès maritime.

***

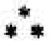
Il nous faut maintenant, pour comprendre comment l'alliance étroite s'est peu à peu consolidée, revenir à ses origines. Celles-ci remontent, nous l'avons vu, à l'année 1678, à l'époque où Frédéric-Guillaume, dans la griserie du péril et de la victoire, rêvait l'annexion de Stettin. Bien qu'il ne fût nullement insensible à la gloire militaire, il n'avait rien d'un conquérant à la Charles-Gustave et n'aimait point la guerre pour la guerre : la paix n'était pas faite, la conquête n'était pas achevée qu'il songeait surtout à tirer profit de ses victoires pour accroître la prospérité matérielle de ses États. C'est pendant le siège de Stettin que prennent forme ses rêves de développement maritime et colonial et leur attrait est si vif qu'il accepte alors sans peine l'idée d'un renversement complet de politique, d'une réconciliation et d'une alliance intime avec Louis XIV, pourvu que Louis XIV lui permette de continuer librement sa lutte contre la Suède. Il est vrai que les désillusions viennent vite : c'est l'isolement du Brandebourg ; c'est la paix de Saint-Germain et la rentrée des Suédois à Stettin ; c'est enfin l'alliance incomplète du 25 octobre, dont les maigres avantages semblent payer à regret une soumission trop tardive. Mais cette alliance, tout insuffisante qu'elle soit, n'en reste pas moins nécessaire. Frédéric-Guillaume sait bien qu'il n'a pas un allié, pas un ami. D'un côté, les ducs de Brunswick l'ont trahi naguère et ne lui pardonnent pas d'avoir frustré leurs espérances : ils semblent multiplier à plaisir les prétextes de discussions et de conflits. De l'autre, l'électeur de Saxe — Frédéric-Guillaume ne l'ignore point — fait valoir auprès de Louis XIV ses prétendus droits sur Magdebourg et sur Clève et s'allierait plus volontiers encore avec l'empereur, si l'empereur consentait à les lui garantir. Non loin aussi il y a la Pologne, dont le roi, Sobieski, peu favorable au Brandebourg, est l'allié docile du roi de France et deviendrait aisément l'ennemi déclaré de Frédéric-Guillaume. Enfin entre l'électeur et son suzerain, l'empereur, il n'y a que défiance, jalousie, rancune ; c'est à la politique autrichienne que Frédéric-Guillaume attribue surtout l'issue déplorable de la guerre et il va jusqu'à



désigner Léopold à Louis XIV comme l'ennemi commun, aux dépens de qui l'alliance fera ses preuves. Autour du Brandebourg, ce ne sont qu'inimitiés ou convoitises, et l'électeur ne peut mettre en doute que la protection du Grand Roi, même défiante et dédaigneuse, ne soit désormais pour lui la seule garantie de paix et de sécurité.

Dès lors, puisque l'alliance du 25 octobre n'est pas un expédient, mais une nécessité durable, il faut que le Brandebourg en tire avantage. Peut-être un jour réalisera-t-elle ce que Frédéric-Guillaume s'en était promis d'abord : à l'arrière-plan de ses projets ou de ses rêves, il conserve l'idée d'une conquête nouvelle de la Poméranie suédoise — définitive celle-là — avec l'appui ou l'assentiment du roi de France. Peut-être aussi l'alliance conduira-t-elle à la guerre contre l'empereur : et Frédéric-Guillaume laisse germer en lui l'ambition qui éclatera soixante ans plus tard, lorsque son arrière-petit-fils prendra la Silésie à l'Autriche. En attendant, il y a des profits matériels qui sont compatibles avec la paix et que Louis XIV l'aidera sans doute à recueillir. La diplomatie française ne peut-elle agir à Vienne (le traité du 25 octobre l'y oblige) pour disposer l'empereur à reconnaître les droits du Brandebourg sur le duché d'Iægerndorf et à lui accorder au moins un équivalent territorial ? Puis il y a l'héritage des ducs de Liegnitz, de Brieg et de Wohlau, que revendique Frédéric-Guillaume et que l'empereur détient depuis 1675 [1]. Il y a les subsides anciens qui lui sont dus par l'Espagne et par la Hollande et qu'il parviendra peut-être, si Louis XIV l'assiste, à se faire rembourser enfin. Et l'alliance française ne peut-elle pas lui permettre de développer, malgré les jalousies hollandaises, cette marine brandebourgeoise, toute jeune, qui fait sa fierté et son espoir ?

Mais, pour que l'entente soit vraiment profitable, il faut qu'elle soit sincère et complète. Il faut que la confiance réciproque, hésitante encore, s'affermisse entre les alliés de la veille. C'est à consolider l'alliance que Frédéric-Guillaume va travailler.



1. La maison ducale de Liegnitz, Brieg et Wohlau s'était éteinte avec le duc Georges-Guillaume en 1675. Frédéric-Guillaume invoquait un traité de 1537, par lequel le duc Frédéric II avait réservé les duchés au Brandebourg en cas d'extinction de sa famille. Mais Léopold, suzerain des duchés en qualité de roi de Bohême, niait que le traité fût valable, parce qu'il n'avait pas été ratifié par l'empereur.



Il va sans dire qu'il la ratifie sans tarder. Le traité lui donnait un délai de deux mois. Le 1er décembre, il signe la ratification brandebourgeoise et l'envoie à Paris, au secrétaire Ilgen, qui en fait l'échange, le 20 décembre, contre la ratification royale [1]. Puis, afin de rendre plus faciles les relations entre les deux Cours, il se décide à entretenir en France, à poste fixe, un envoyé extraordinaire. Après le départ de Meinders, qui regagna la Cour électorale dès novembre [2], il n'existait pas à Paris moins de quatre agents électoraux : d'abord le vieux Jean Beck, qui, depuis 1657, écrivait chaque semaine à Berlin ; puis le comte d'Espense, devenu colonel de la garde électorale ; le secrétaire Ilgen, que Meinders, y avait amené et qu'il y laissa ; enfin M. de Plémont, un gendre du premier commis de Pomponne, Tourmont [3]. Mais c'était presque par charité que Frédéric-Guillaume conservait encore à Beck son titre de résident et les services du vieillard devenaient chaque jour moins utiles [4]. D'Espense ne devait plus passer que quelques mois en France. Ilgen en revint peu de temps après d'Espense [5] ; quant à Plémont, qui s'était chargé d'envoyer à l'électeur les nouvelles de la Cour et de la Ville, la disgrâce de Pomponne n'allait pas tarder à rendre superflus ses bons offices [6]. Aussi Frédéric-Guillaume songea-t-il bientôt à choisir un ambassadeur qui pût les remplacer tous quatre. Dès la fin de 1679, son choix

1. Voir une lettre d'Ilgen à l'électeur, en date du 22 décembre 1679. — Le 17 mai 1680, Ilgen écrit que, selon les ordres de l'électeur, il a remis le 14 mai, au comte d'Espense, qui va s'en retourner à Berlin, l'original de la ratification royale. *A. R. P.*, Rep. XI., Conv. 19 B. — Mœrner (*op. cit.*, 413) ne l'a point retrouvée dans les archives prussiennes. Quant à la ratification électorale, elle est conservée à Paris. Voir Vast, *Les grands traités du règne de Louis XIV*, II, 51.

2. Il quitta Paris le 29 octobre.

3. C'est le 11 août que Meinders propose à l'électeur les services de Plémont, recommandé par Tourmont : « Und weill die Affairen von Brandenburg meistentheils in Pomponne expedition lauffen, so würde er darin desto besser reussiren... » L'électeur accepte le 22 août. Conv. 18 B.

4. « Er wird, écrit Meinders à l'électeur le 27 octobre, E. Ch. D. Dienste so viel ihm sein Alter und Kraft zulassen ferner unterthänigst beobachten. » *Ibid.* — Beck continua en effet ses services jusqu'au moment où il dut quitter la France, à la suite de la révocation de l'Édit de Nantes. Ses lettres, qui contiennent surtout les petites nouvelles de la Cour et de la Ville, sont conservées à Berlin. *A. R. P.*, Rep. XI, Frankreich. Conv. 20 A.

5. Spanheim écrit le 24 mai que d'Espense « est parti d'icy avant-hier matin le 22... » Les relations d'Ilgen s'arrêtent à la même époque.

6. Il existe à Berlin un dossier qui contient quelques relations de Plémont, d'ailleurs sans importance. La dernière est datée du 8 janvier 1680. Rien n'indique comment la correspondance prit fin. *A. R. P.*, Rep. XI, Fr., Conv. 19 c.



était fait. Il s'était porté sur Ezéchiel Spanheim, qui était alors à Londres, comme envoyé de l'électeur palatin, mais qui ne demandait qu'à changer de maître, et que déjà Frédéric-Guillaume, sans le prendre tout à fait à son service, avait chargé de ses intérêts en Angleterre. Le 3 février, l'électeur lui écrivit pour lui accorder le titre de conseiller d'État et les fonctions d'envoyé extraordinaire à la Cour de France. Le 17 février, il signa son instruction, qui fut envoyée à Ilgen, en attendant que Spanheim fût passé de Londres à Paris[1]. Enfin, au milieu d'avril, Spanheim put quitter l'Angleterre et, le 22, il fit son entrée à Saint-Germain[2]. A ce moment, Louis XIV était d'ailleurs représenté à Berlin comme Frédéric-Guillaume à Paris. Dès le début du mois d'août, antérieurement à l'alliance secrète, il avait désigné Rébenac, qui était alors en Brunswick, pour tenir en Brandebourg le rang d'envoyé extraordinaire[3]. Mais Rébenac fut retenu d'abord à Celle, puis à Hambourg; son instruction définitive ne fut signée que le 1er décembre[4]; il la trouva au retour d'un rapide voyage à Copenhague, le 1er janvier[5], quitta Hambourg le 10 et arriva à Berlin le 12 janvier 1680.

Désormais, des rapports réguliers allaient donc s'établir entre Saint-Germain et Potsdam. Mais, pendant qu'ils s'organisaient, plusieurs différends faillirent encore compromettre l'alliance ou tout au moins retardèrent l'heure de l'intimité cordiale.

Il y eut d'abord l'affaire des canons de Wesel. Au moment d'évacuer Wesel, Louis XIV prétendait en retirer les canons, qui étaient, disait-il, des canons hollandais conquis par les troupes françaises et n'avaient jamais appartenu à l'électeur. Louvois invoquait même une sorte de reçu, que Spaen avait signé le 4 mai 1674, le jour où la ville lui avait été remise par la garnison française: Spaen, à l'en croire, y reconnaissait l'origine des canons, les recevait à titre de dépôt et s'engageait, au nom de l'électeur, à les restituer sur toute réquisition du roi. Mais d'Espense, à Paris, ne

1. Voir une lettre de Frédéric-Guillaume à Ilgen, en date du 16 février 1680. Conv. 19 B.

2. Lettre de Spanheim à Fuchs, 22 avril 1680. *A. R. P.*, Rep. XI, Fr., Conv. 21 A.

3. Le 27 août, l'électeur en était informé déjà et en parlait à Spanheim.

4. On la trouvera dans les *Instructions aux ambassadeurs*, *Prusse*, 214.

5. Il y était allé voir son père, le marquis de Feuquière. On trouvera dans Gallois, *Lettres des Feuquières*, IV, une lettre où Rébenac annonce son prochain départ pour Copenhague, et une autre lettre du marquis à Louis XIV, dans laquelle il est aussi question de ce voyage: « Il est venu passer avec moi deux jours et cinq heures précisément... » La première est du 8 décembre 1679, la seconde du 24 janvier 1680.



pouvait obtenir communication de ce reçu, dont l'électeur contestait les termes. De plus, Frédéric-Guillaume objectait que la guerre survenue depuis avait annulé toute convention antérieure et qu'il fallait désormais s'en tenir au traité de Xanten, signé en 1679, à l'époque où les deux places de Wesel et de Lippstadt avaient été livrées au roi de France ; or le traité disait nettement que les deux villes devraient être rendues au Brandebourg « avec l'artillerie après la paix ». Frédéric-Guillaume ajoutait d'ailleurs qu'il ne voulait pas insister sur son droit ; que si Louis XIV consentait à lui abandonner les pièces, il les accepterait volontiers « comme un présent de sa magnificence royale » ; mais qu'après s'être uni à la France « d'un lien inséparable » et s'être attiré par là tant de haines, il voulait surtout éviter, aux yeux de ses voisins et de ses ennemis, un traitement si peu conforme à l'affection que venait de lui promettre Louis XIV [1]. L'affaire des canons de Wesel traîna plusieurs mois, malgré les efforts de Pomponne, qui trouvait légitimes les revendications électorales ; elle se mêla, semble-t-il, à l'intrigue qui provoqua la chute du ministre [2] ; enfin, en décembre, Louis XIV proposa de laisser dans Wesel la moitié des pièces et l'incident fut ainsi réglé.

Ce fut aussi l'affaire de Hambourg. Hambourg devait à l'électeur une assez forte somme, en vertu d'une assignation impériale que la ville ne voulait pas acquitter [3]. A la fin de l'été de 1679, les réclamations de Frédéric-Guillaume se firent plus pressantes et le dissentiment s'envenima par l'intervention des ducs de Brunswick, qui encourageaient sous main les bourgeois à persister dans leur refus. Dès le milieu de septembre, dans une lettre à Meinders, l'électeur se plaignait et protestait qu'il ne se laisserait pas faire la loi par la maison de Brunswick [4]. Puis survint une autre com-

1. Voir surtout deux lettres de Frédéric-Guillaume, l'une au roi, l'autre à d'Espense, en date du 13 novembre, et une seconde lettre à d'Espense, du 19 décembre, où l'affaire est très clairement expliquée. *A. R. P.*, Rep. XI, Fr., Conv. 19 A.

2. Pomponne l'affirme et ajoute que ce fut seulement après sa disgrâce qu'il eut connaissance du reçu de Spaen. *Mémoires*, éd. Mavidal, I, 311 sqq.

3. Nous avons vu que l'empereur, en cas de guerre d'empire, s'attribuait le droit, toujours contesté d'ailleurs, d'imposer des quartiers d'hiver aux princes qui ne prenaient pas part à la guerre ; il pouvait aussi leur imposer des contributions, qu'il attribuait à tel ou tel des princes d'empire qui prenaient part à la guerre.

4. Lettre du 19 septembre : « Dann wir nicht so sehr auf das Geld sehen, als dass uns von dem Hause Lüneburg keine Gesetze vorgeschrieben werden. » *A. R. P.*, Rep. XI, Fr., Conv. 18 B.



plication, beaucoup plus grave. La ville refusait de prêter le serment d'hommage au roi de Danemark : Christian V résolut aussitôt de le lui imposer par la force et, vers la fin de septembre, il avertit secrètement de ses projets l'électeur de Brandebourg, son allié, en lui demandant assistance. Frédéric-Guillaume n'ignorait pas qu'une guerre sérieuse pouvait aisément sortir de ce conflit, car il n'était pas douteux que l'approche des Danois ne provoquât aussitôt l'entrée en campagne des troupes brunswickoises. Mais son irritation contre le duc de Celle était si vive, depuis que celui-ci l'avait livré sans défense à Louis XIV, que l'attrait d'une vengeance possible balançait presque à ses yeux les avantages de la paix. Fuchs, qui avait tant fait pour réconcilier son maître avec la France, s'efforçait de le calmer ; il lui représentait que la guerre ne manquerait pas de s'étendre, que la Hollande ne laisserait pas succomber Hambourg, que Louis XIV lui-même soutiendrait sans doute les ducs de Brunswick. Frédéric-Guillaume voulut avoir l'avis de son vieux ministre, Schwerin, alors malade et qui ne devait point guérir, et les conseils de Schwerin répétèrent ceux de Fuchs [1]. Malgré tout l'électeur ne se résignait pas encore à sacrifier aux nécessités politiques sa colère contre les bourgeois de Hambourg et sa rancune contre la maison de Brunswick : le 2 octobre, il envoyait à Meinders l'ordre de demander à Pomponne si Louis XIV trouverait mauvais qu'il assistât le roi de Danemark. A ce moment une guerre semblait probable ; les Danois se rapprochaient de la ville ; les ducs de Brunswick concentraient leurs troupes autour de Harbourg. Mais déjà Rébenac s'entremettait au nom de Louis XIV ; celui-ci faisait comprendre qu'il ne permettrait pas que la paix fût troublée et Frédéric-Guillaume, calmé bientôt, ne cherchait plus lui-même

1. Fuchs accompagna la lettre que Frédéric-Guillaume écrivit à Schwerin d'une lettre personnelle, très curieuse, qui prouve que l'électeur penchait vers l'intervention et qui nous montre aussi, tout à la fois, l'influence de Fuchs à cette époque et la façon détournée, prudente, dont elle s'exerçait encore. « Die dænische proposition..., écrit-il, stehet meinem geringen urtheil nicht an ; ich glaube auch nicht, dass E. Hochwürd. u. Gnade rathen werden, dass S. Ch. D. sich dabey directe engagiren, sie stehen in bivio, dann die animositæt wieder die Stadt ist gross. E. Hochwürd. und Gnad. hochvernünftiges gutachten aber wird den ausschlagk geben. » Fuchs à Schwerin, Massin, 30 septembre 1679. — La réponse de Schwerin, datée de Landsberg, 21 septembre (1er octobre), est signée de sa main, mais la signature est si tremblée qu'elle en est illisible. Il s'excuse de n'avoir pas écrit la lettre lui-même, « weill ich aber, dit-il, im starcken paroxismo begriffen bin... » Il mourut le 4 novembre et c'est évidemment l'une des dernières lettres qu'il ait signées. *A. R. P.*, Rep. XI, Fr., Conv. 18 B.



qu'à aider Rébenac à concilier les prétentions contraires. Il consentit à ne point réclamer toute sa créance et Louis XIV se chargea de fixer la somme que le sénat de Hambourg dut payer [1].

Enfin l'exécution du traité de paix ne se fit pas elle-même sans difficultés et sans délais, que l'électeur n'avait pas prévus et qui l'irritèrent plus d'une fois. L'article 13 de la paix de Saint-Germain décidait que les troupes françaises évacueraient les territoires électoraux aussitôt les ratifications échangées, sauf Wesel et Lippstadt, où le roi laisserait mille chevaux tant que les Suédois n'auraient pas repris tout ce qui devait leur être rendu. Mais Créqui ne se hâta nullement de retirer ses troupes et, malgré la paix, imposa au pays de Clève des contributions nouvelles [2]. Puis Louvois déclara que l'évacuation ne pourrait se faire tant que les contributions ne seraient pas intégralement payées [3]. Enfin, bien que Frédéric-Guillaume fût tout disposé à remettre aux Suédois la Poméranie entière, y compris Stettin, le roi de Suède n'en prenait point possession, car il ne pouvait y envoyer les garnisons nécessaires ni de Courlande, à travers la Prusse et la Poméranie électorales, ni de Suède même, par mer, parce que les Danois s'y opposaient. Aussi les troupes françaises gardaient-elles Lippstadt et Wesel. Lippstadt fut, il est vrai, rendue à Frédéric-Guillaume en septembre. Quant à Wesel, Louis XIV l'occupa plusieurs mois encore. même après le retour des Suédois à Stettin, grâce à l'affaire des canons. Le pays de Clève ne fut entièrement évacué qu'à la fin de février 1680 et l'occupation française l'avait ruiné pour longtemps [4].

Cependant, au début de mars, aucun différend ne divisait plus les deux Cours de France et de Brandebourg. L'alliance put fonctionner à souhait dès que les ambassadeurs qui en étaient les interprètes eurent gagné de façon durable la confiance des deux alliés.

Spanheim venait précisément de changer de maître et n'avait pu donner encore les preuves suffisantes, sinon de son habileté, qui était connue de longue date, du moins de son dévouement à l'électeur [5]. Ce n'était point un étranger en France : Genevois, il

1. La correspondance de Rébenac pendant la durée de sa médiation se trouve aux *A. E.*, Hambourg, 14.

2. Voir en particulier une lettre à Meinders, dans laquelle l'électeur s'en plaint très vivement le 1er août. *A. R. P.*, Conv. 18 B.

3. Lettre de Louvois à Meinders, 8 septembre. *Ibid.*

4. Voir une lettre de Rébenac du 20 février, *A. E.*, Brand. 14, et une lettre de Croissy à Bidal, *A. E.*, Hambourg, 15, du 29 février : « Les troupes du Roy sont sorties de Wesel le 24 de ce mois. »

5. Consulter sur la vie, la personne et les œuvres de Spanheim, l'introduction



était à demi Français ; sa mère, Renée Tossan, sa grand'mère paternelle, Catherine du Port, étaient Françaises. On l'avait vu deux fois à Paris, à titre d'envoyé de l'électeur palatin, d'abord en 1666, puis en 1668, au moment où le collège électoral s'était fait médiateur entre Louis XIV et le roi d'Espagne. On y estimait ses mérites d'érudit : son *Traité des médailles antiques*, plusieurs fois remanié, était apprécié de tous les savants [1] ; en 1671, Spanheim avait même essayé d'obtenir, en l'offrant à Colbert et à Lionne, une de ces pensions tant quémandées qui mettaient tous les beaux esprits de l'Europe dans la clientèle du Grand Roi [2]. A cette époque, il avait l'ambition de servir Louis XIV, en même temps que l'électeur palatin, et il affirmait avec complaisance qu'il avait toujours eu le cœur bien français [3].

D'ailleurs, il ne manquait pas de relations à la Cour et il y fut reçu à merveille. En racontant ses audiences [4], il a soin d'insister sur l'amabilité de Madame, la princesse palatine, auprès de laquelle il avait longtemps vécu, alors qu'il dirigeait l'éducation de son frère, le prince électoral ; il parle longuement aussi de sa visite au Grand Condé, qui l'avait autrefois reçu, en 1668, dans sa petite Cour de Dijon. Dès son arrivée en France, il s'empresse de renouveler connaissance avec Créqui, Montausier, Saint-Aignan, d'autres encore. En sa qualité de savant, il est choyé par tous ceux,

de Scheler et surtout celle de É. Bourgeois dans leurs éditions de la *Relation de la Cour de France*. C'est à la seconde, où l'on trouvera l'indication de toutes les sources importantes, que j'ai emprunté la plupart des détails donnés ci-dessous.

1. Le titre exact de cet ouvrage célèbre de Spanheim était : « *Dissertationes de praestantia et usu numismatum antiquorum*. Il parut, sous sa première forme, à Rome en 1664, puis, très remanié, à Amsterdam, en 1671.

2. Je trouve ce détail, que M. Bourgeois n'a pas signalé, dans une lettre qu'écrivit, le 7 avril 1671, Spanheim, alors à Cologne, au résident de l'électeur palatin à Paris, Pawel de Rammingen. Spanheim lui adressait seize exemplaires de son ouvrage nouvellement imprimé, et le chargeait d'en faire la distribution. Il recommandait de ne pas oublier Hugues de Lionne, et ajoutait : « S'il me pouvoit frayer l'ouverture à la pension de bel-esprit, la chose ne dépendroit que d'un mot de M. Lionne ou de M. Colbert... ». *A. E.*, Cologne, 7.

3. Le 28 juillet 1671, il prie le résident de l'électeur palatin de le recommander à Lionne, afin qu'on le charge d'envoyer à la Cour les nouvelles de Cologne. « Je n'allègueray pas, ajoute-t-il, les habitudes que j'ay en plusieurs Cours... ; mais bien, quoy que je ne sois pas né sujet du Roy, que je n'en ay pas eu le cœur moins françois toute ma vie ; que je le suis du costé maternel et y ay tous mes plus proches ; que je conte toujours pour ma plus grande fortune les grâces de Sa Majesté et la bienveillance de ses ministres... » *A. E.*, Cologne, 7.

4. Les passages principaux des relations dans lesquelles Spanheim raconte ses audiences, ont été publiés par M. Schefer, dans son Introduction.



érudits ou grands seigneurs, qui sont curieux d'histoire et de monnaies antiques. Le duc de Verneuil, peu de temps avant sa mort, en 1682, lui fait les honneurs de ses collections et de son château. Montausier le consulte sur ses éditions d'auteurs classiques [1]. Le duc d'Aumont l'attire aux assemblées d'érudits qui se tinrent, deux années durant, dans son hôtel, et qui furent comme l'ébauche de l'Académie des Inscriptions. Huet, que la communauté d'études lia jusqu'au bout à Spanheim et qui nous atteste lui-même « la pure et sincère union » de leurs cœurs ; le père La Chaise, confesseur du roi ; le président Bignon et le président Lamoignon ; le premier commis de Croissy, Bergeret ; — tous, amateurs ou collectionneurs, lui ouvrent, en l'accueillant, les cercles les plus divers de la Cour et de la Ville. Enfin, en sa qualité d'Allemand, il est admis et fêté dans le cercle très fermé des princesses allemandes : la Dauphine, sœur de l'électeur de Bavière, qui vint en France moins d'un mois avant Spanheim, en mars 1680 [2], et Madame, la Palatine, qui savait toutes les intrigues de la Cour et dont le franc-parler ne ménageait personne [3].

A vrai dire, cette réputation de bel-esprit, qui permettait à Spanheim de pénétrer dans tous les salons, ne suffisait point à lui assurer aussi vite la confiance du successeur de Pomponne, Croissy [4]. Croissy avait rencontré Spanheim à Nimègue et conservait un assez désagréable souvenir de son obstination et de son adresse à défendre les intérêts des princes allemands. Il sembla regretter le choix de Frédéric-Guillaume. Il insinua au comte d'Espense et à Ilgen, puis à l'électeur même par l'intermédiaire de Rébenac, que Spanheim lui paraissait « peu propre à contribuer aux liaisons et à la confiance réciproque » [5] ; il obtint qu'on

1. Les fameuses éditions *ad usum Delphini*.

2. Le roi et le dauphin, que Croissy accompagnait, étaient allés au devant d'elle jusqu'à Vitry, où elle arriva le 6 mars.

3. J'emprunte ces détails à la *Relation de la Cour de France* et à l'introduction d'É. Bourgeois, qui a réuni tous les renseignements fournis par la *Relation* et la Correspondance.

4. On sait que Pomponne fut disgrâcié au mois de novembre 1679. Charles Colbert, marquis de Croissy, fut créé secrétaire d'Etat le 18 novembre. Mais il était alors en Bavière. Il revint peut-être à Paris le 11, en tout cas avant le 15 février 1680.

5. Ce sont les termes mêmes de Spanheim, qui nous raconte l'incident dans la Relation (Ed. Bourgeois, 372). La correspondance confirme ce qu'il en dit. Le 29 mars 1680, par exemple, le roi écrit à Rébenac de faire remarquer à Meinders que l'électeur n'ayant « jusqu'à présent aucune preuve de l'attachement et fidélité à son service dudit Spanheim, il n'est pas à mon sens de sa prudence de lui confier ce qu'il y a de plus secret dans notre traité... » *A. E.*, Brand., 14.



lui laissât ignorer l'alliance du 25 octobre. D'ailleurs il n'en fit rien paraître à l'ambassadeur, qui, mis au courant par Fuchs, eut le bon goût de ne point se blesser : et ces premières défiances, que rien ne justifiait vraiment, ne tardèrent pas à se dissiper tout à fait. Mais Frédéric-Guillaume avait tenu sa promesse : Spanheim n'eut point connaissance des liaisons secrètes entre les deux Cours et son rôle ne put être d'abord qu'assez restreint. Son instruction contenait surtout des recommandations générales : veiller à l'exécution complète de la paix ; entretenir et accroître, entre la France et le Brandebourg, la bonne intelligence que les traités avaient rétablie [1]. L'évacuation du pays de Clève, qu'il avait charge de presser, était accomplie avant qu'il n'arrivât en France ; et, dès lors, il ne lui resta plus aucune commission précise, sinon de s'entendre avec le banquier calviniste Pierre Formont, pour recevoir les subsides et les faire passer en Brandebourg [2].



La mission de Rébenac eut dès l'abord une importance beaucoup plus grande et la personnalité de l'ambassadeur ne fut certes pas sans influence sur le rôle qu'il joua bientôt au milieu des coteries de la Cour électorale.

Rébenac appartenait à la famille des Feuquières, qui était originaire de l'Artois et dont la noblesse, chose déjà rare au XVIIe siècle, datait des croisades. Il s'appelait François de Pas, chevalier d'Harbonnières, et il était le fils cadet d'Isaac de Pas, marquis de Feuquière, ambassadeur de France auprès du roi de Suède. Par son mariage avec Jeanne d'Esquille, petite-nièce du vicomte de Rébenac, Sénéchal de Béarn, François de Pas était

1. *A. R. P.*, Rep. 81. II. 8, original. — Les originaux des rescrits de l'électeur à Spanheim sont conservés sous la cote Rep. 81, II, 9-20 ; les minutes des rescrits électoraux et les originaux des lettres de Spanheim, sous la cote Rep. XI, 89. Conv. 21 à 26 (jusqu'en avril 1688).

2. Un rescrit de l'électeur à d'Espense et à Ilgen (16 avril 1680) explique comment Spanheim put s'occuper de la réception des subsides sans connaître le traité secret. L'électeur y promet que, selon le désir de Croissy, il ne communiquera pas à Spanheim l'alliance du 25 octobre, « sondern man würde ihn auch über die puncte, so ihm aufgegeben würden, ob sie gleich ad fœdus gehœrethen, auf solche Weise instruiren, als wan von denenselben sonsten und extra fœdus geredet worden. » *A. R. P.*, Rep. XI, Frankr., Conv. 19 A. — Il est vraisemblable que Spanheim soupçonna aussitôt l'existence d'un traité secret, mais il n'en connut que plus tard les clauses.



devenu comte de Rébenac [1]. Il avait fait ses premières armes à dix-huit ans, en 1667, pendant la campagne de Flandre, et six ans plus tard, en 1673, il avait assisté en qualité de volontaire au siège de Maëstricht [2]. Mais, si jeune qu'il fût encore, il trouvait la fortune bien lente à venir ; il était ambitieux et impatient et il comptait sur l'appui de Pomponne, alors secrétaire d'État, qui était son parent et qu'il appelle dans ses lettres son « patron ». Il nous a laissé, dans une lettre adressée à son père, en date du 30 décembre 1677, une franche profession de foi qui jette un jour très vif sur son caractère. « Ma petite politique, écrivait-il, est de me presser sur ma fortune. Je ne me paye pas de ce que mes amis me disent qu'ils ne me connaissent pas encore assez de capacité pour entrer dans les grandes affaires ; je veux qu'ils hazardent et qu'ils ayent de l'estime pour moi par la seule envie d'en avoir ; car je voudrois bien sçavoir où sont ceux qui font fortune n'ayant eu des employs que lorsqu'ils les avoient mérités ; d'abord il faut les avoir et puis s'en rendre digne ; voilà selon moy le seul moyen de s'avancer... On réussit rarement lorsqu'on agit contre son humeur et son tempérament ; le mien me porte à haïr la vie rampante dans tous les estats [3] ». Le succès d'ailleurs lui donna raison. A la fin de l'année 1676, il avait été chargé de représenter le roi à l'armée suédoise, qu'il rejoignit l'été suivant et ce fut après la capitulation de Stralsund qu'il reçut les confidences intéressées du Grand Électeur. Puis, en décembre 1678, à la fin de la campagne, au lieu de revenir en France, il était passé en Brunswick, où il avait remporté sa première victoire diplomatique, le traité de février 1679, par lequel le duc de Celle abandonnait la coalition et se préparait même à s'allier avec Louis XIV contre Frédéric-Guillaume. Enfin, peu de temps après, en août, Rébenac était choisi pour remplir en Brandebourg la tâche importante et délicate de resserrer et de rendre durable l'alliance étroite de Saint-Germain.

1. Il ne semble pas qu'il ait été un mari modèle. En 1679, il repousse vivement l'idée de faire venir sa femme en Allemagne : « En effet, écrit-il à son père le 20 avril, si j'estois vingt ans en voyage, la seule consolation que je m'y figure seroit d'estre autant de temps sans femme et encore plustot sans enfans. » Gallois, *Lettres inédites des Feuquières*, IV.

2. Il y avait rejoint le comte de Saint-Géran, qui, après avoir quitté la Cour électorale, avait repris le commandement du régiment d'Anjou. Rébenac se distingua pendant le siège. Voir les lettres de Pomponne à Feuquière, du mois de juin 1673, dans Gallois, *op. cit.*, II.

3. *Ibid.*, IV, 171.

A ce moment, quoique Rébenac eût trente ans à peine, son caractère et ses talents étaient formés : ils apparaissent, dès 1680, en plein relief. C'est un ambitieux, qui saura se faire valoir et se mettre « en posture de prétendre à tout » [1] ; mais il a trop de bon sens pour ne pas comprendre que l'un des moyens de « presser sa fortune » est de bien servir. Or la nature l'a doué des qualités les plus précieuses du diplomate. Il a l'esprit actif, inventif, prompt à imaginer l'argument qui déconcerte ou l'expédient qui tourne la difficulté imprévue ; mais son imagination nuit rarement à sa clairvoyance et son habileté ne le rend point trop imprudent. Il sait user de tous les moyens et prendre toutes les attitudes : tantôt ferme, fier, portant très haut la gloire et l'orgueil du maître ; tantôt aimable, facile, enjoué. Parmi ceux qu'il veut gagner, il en est bien peu qui ne se laissent aisément séduire ; et la confiance familière que lui témoigna d'abord Frédéric-Guillaume ne s'explique point uniquement par l'intérêt politique : il est visible que le Grand Électeur a subi lui-même, pendant la jeunesse de l'alliance, l'ascendant de cet esprit alerte, souple et charmeur [2]. Rébenac n'avait point que des qualités. On peut lui reprocher trop de confiance en lui-même, une inaptitude remarquable à comprendre et à apprécier des mœurs et des caractères qui lui paraissaient grossiers, parce qu'il ne retrouvait en eux ni les élégances ni le brillant que l'on admirait à Versailles. Mais ses défauts même tournaient parfois à son avantage. S'il ne savait point contraindre un perpétuel besoin de faire figure, le faste de l'ambassadeur ne rehaussait-il pas le prestige du Roi ? Et si Rébenac était généreux jusqu'au gaspillage, les ministres, les officiers, les valets de Frédéric-Guillaume, dont sa générosité prévenait les désirs, pouvaient-ils trouver mauvais qu'il fût prodigue ?

Rébenac, en arrivant à Berlin, n'y avait pas cause gagnée. Il quittait une Cour que Frédéric-Guillaume n'aimait guère et c'était lui (le Grand Électeur pouvait-il l'oublier si vite ?) qui, moins d'un an plus tôt, par le traité de Celle, avait désarmé le Brandebourg. Mais Frédéric-Guillaume, s'il ne lui donna pas dès l'abord toute sa confiance, évita de lui en rien laisser voir ; et la Cour électorale, qui ignorait l'alliance secrète, mais non la réconcilia-

1. Lettre du 30 décembre 1677, déjà citée.

2. Nous verrons d'ailleurs que les sentiments de l'électeur à l'égard de Rébenac deviendront tout autres quand l'alliance cessera d'être sincère ; en même temps Rébenac prendra plus de hauteur et d'arrogance et Frédéric-Guillaume finira par le détester.



tion de l'électeur avec la France, s'empressa, pour ainsi dire, au devant de l'ambassadeur du Grand Roi. Dès le 8 janvier 1680, à Hambourg, Rébenac écrit à Croissy que Frédéric-Guillaume témoigne un grand empressement de le voir. Avant même, le 27 novembre 1679, il sait qu'on l'attend avec impatience et qu'on « dit hautement qu'on veut prendre des liaisons estroittes avec la France »; déjà, des ministres ou des officiers lui promettent leurs services, Crockow, par exemple, ou Schœning, et le jeune Bidal, l'un des fils du résident de France à Hambourg, vient de courir à Berlin pour lui préparer les voies [1].

A peine Rébenac y est-il lui-même, le 12 janvier, que Fuchs lui recommande, au nom de Frédéric-Guillaume, de ne rien dire au prince d'Anhalt, qui tient à la Cour le rang d'un premier ministre, mais que son attachement à l'empereur écarte des affaires secrètes. Puis, le 14, l'électeur, retenu à Berlin par la goutte, y reçoit l'ambassadeur et l'entretient une heure entière; aussitôt après, l'électrice lui donne audience à son tour et lui fait « paroistre beaucoup de chaleur pour les intérests » du roi; après le dîner, Rébenac se présente au prince électoral, qui l'invite à venir le voir à la campagne; Meinders enfin lui rend visite et se met, dès la première entrevue, « sur le pied d'un serviteur zélé » du roi de France. Rébenac n'a pas encore pris l'air de la Cour qu'il en a déjà démêlé toutes les intrigues. Il sait la composition et la force des deux cabales : la cabale autrichienne, naguère triomphante, et la cabale française, qui voit de nouveau venir à elle la confiance du maître et les présents de l'étranger. D'un côté, avec Anhalt, qui s'obstine à rester à Berlin, bien qu'on ne l'y ménage guère, c'est le vieux Derfflinger, qui sera jusqu'à sa mort l'ennemi irréconciliable de la France; c'est Gladebeck, qui s'enferme il est vrai dans son domaine propre, l'administration financière; c'est un conseiller de peu d'influence, Knesebeck. Dans l'autre parti, Meinders, sans hériter du titre de Schwerin, semble le remplacer dans la faveur électorale; il est premier ministre de fait; « il gouverne tout ». A côté de lui, Fuchs est sa créature et s'attache à sa fortune, en attendant mieux; avec Meinders, il a préparé l'évolution de la politique électorale; avec Meinders, sans trop paraître encore, il dirige le parti français. Puis, ce sont Frédéric d'Iéna, dont l'électeur goûtera jusqu'au bout l'esprit vigoureux et pratique; Grumbkow, le commissaire général des guerres, l'organisateur

1. Lettre de Rébenac à Pomponne, 27 novembre 1679, *A. E.*, Hambourg, 14.



des commissariats; enfin Schœning, que de réels talents militaires rendaient nécessaire à son maître, mais qui ne gardera, dans son dévouement intéressé à la politique française, ni mesure, ni scrupule [1].

Rébenac a vite fait de les connaître tous et vite fait aussi de gagner tous ceux qui peuvent l'être. Il n'est pas depuis deux mois à Berlin que rien ne s'y passe sans qu'il le sache. Déjà Iéna et Grumbkow ont reçu chacun 6.000 livres; Mademoiselle de Wangenheim, la dame d'honneur et la confidente de l'électrice, 4.000; Kornmesser, le premier valet de chambre de l'électeur, 2.000 [2]. Le 15 mars, Rébenac a remis à Dorothée, au nom de Louis XIV, une riche parure de diamants, dont la valeur, s'il fallait en croire la *Gazette de France*, eût dépassé 100.000 écus [3]. Comment s'étonner que l'électrice devienne aussi bonne française qu'elle l'était peu jusqu'alors? Quant à Frédéric-Guillaume, lorsqu'il part en chasse, au mois de mai, il n'invite que Rébenac à l'y suivre et tous deux passent cinq jours ensemble, presque seuls, à Klosterlehnin. Bien que l'alliance intime reste toujours secrète, bien que ni l'ambassadeur des Provinces-Unies, Amerongen, ni celui de l'empereur, Lamberg, ni même le prince d'Anhalt n'en pénètrent rien, il est visible que l'influence française, avec Rébenac et grâce à lui, règne désormais à Berlin.

II. Le traité du 11 janvier 1681.

Or, en 1680, Louis XIV songea bientôt, comme Frédéric-Guillaume, à resserrer l'alliance qui venait de les rapprocher l'un de l'autre.

On sait ce que fut la politique des réunions. Il est aujourd'hui certain que Louvois n'en a pas eu (ou tout au moins n'en a pas eu

1. Voir surtout la lettre de Rébenac à Louis XIV du 6 février 1680; il y décrit l'état des partis à la Cour de Berlin. La correspondance de Rébenac forme dix-sept volumes, *A. E.*, Brandebourg, 14 à 30.

2. Voir les lettres de Rébenac des 12, 26 mars et 23 avril 1680, Brand., 14, ainsi que les comptes des dépenses de Rébenac, Brand., 22, déjà publiés en majeure partie par Prutz, *Aus des Grossen Kurfürsten letzten Jahren*, 376.

3. Voir la lettre de Rébenac du 19 mars et la lettre de remerciements de l'électrice à Louis XIV, datée du 16. *A. E.*, Brand., 14. — « Ce présent vaut plus de 100.000 écus. » *Gazette de France*, 28 mars 1680. Il y a toutes chances pour que la *Gazette* exagère.



seul), l'initiative[1]; que Colbert de Croissy en conçut la première idée lorsqu'il était intendant de l'Alsace[2]; qu'il se préoccupa pendant les négociations de Nimègue d'en préparer la réalisation prochaine; qu'il en fit son œuvre propre, après son entrée dans le ministère. Il est plus certain encore que les ennemis de la France se trompaient quand ils voyaient dans les réunions autant de provocations à l'Europe, autant de prétextes pour hâter un nouveau conflit. La politique de Croissy ne fut agressive que dans la mesure où elle escomptait l'impuissance des coalisés désunis; elle espérait éviter la guerre, elle en retarda, aussi longtemps qu'il fut possible, l'échéance. Et sans doute y fût-elle parvenue plus longtemps encore, si Louis XIV n'avait pas travaillé lui-même à réunir contre lui, par sa politique religieuse, ses anciens alliés et ses ennemis héréditaires; s'il ne s'était pas, comme à plaisir, isolé, entre la maison de Habsbourg, enorgueillie par ses victoires sur les Turcs, et l'Europe protestante, irréconciliable après la révocation.

Mais pour imposer les réunions à l'Europe sans compromettre le maintien de la paix, il fallait une diplomatie aussi prévoyante, infatigable et hardie que l'avait jamais été celle de Lionne. On ne pouvait désormais songer à opposer, comme en 1668, les deux familles d'Autriche et d'Espagne. Heureusement, l'Espagne semblait épuisée; elle n'avait plus ni l'argent ni l'énergie nécessaires pour recommencer la lutte. L'empereur devait compter avec l'empire: la mauvaise volonté des princes, les uns intimidés, les autres gagnés, paralysait sa politique; il devait compter avec les Hongrois, persécutés et révoltés, et, derrière les Hongrois, avec les Turcs, que Louis XIV encourageait en secret. Ce qui paraissait alors le véritable péril, c'eût été la reconstitution de la triple alliance, l'union des trois puissances protestantes, l'Angleterre, les Provinces-Unies et la Suède. Mais les circonstances n'y paraissaient pas favorables. Charles XI, tout irrité qu'il fût contre

1. Citons, sans y attacher trop d'importance, car la forme sous laquelle il nous est parvenu le rend bien suspect, un témoignage contraire, celui de Rébenac. Une lettre de l'ambassadeur impérial à Berlin, Lamberg, datée du 19 juin 1680, raconte un propos de Rébenac, rapporté à Lamberg par Frédéric-Guillaume: « Er gestehe, dass Er seines Kœnigs demarches disfahls nicht zu verthættigen wise. Es rühre aber alles von dem Louvois her, gegen welchen beede Colbert und andere eine faction formirt, ihne zu ruiniren. Er vertraue solches ihme, Churfürsten, als eine sach, warauf sein, Rébenac, leib und leben stehe... » Mais en admettant même que le propos soit exactement rapporté et qu'il ait été sincère, il ne contient rien de plus qu'une opinion de Rébenac. *U. u. A.*, XVI, 942.

2. Voir Pfister: *Un mémoire de l'intendant Colbert*, dans *Revue d'Alsace*, 1895.

Louis XIV, qui avait osé signer la paix en son nom, s'empressait d'envoyer à Paris ses ambassadeurs ; bientôt, il est vrai, sous l'influence d'Oxenstierna, il se rapprocha peu à peu des Provinces-Unies et de l'Autriche ; mais la Cour de France n'en sut rien, ou crut possible de le regagner à temps : au printemps de 1680, puis à l'automne, Louis XIV s'attachait encore à l'espoir d'unir dans une même alliance la Suède et le Danemark. En Hollande, Guillaume d'Orange avait tout tenté pour retarder la signature de la paix ; depuis qu'il avait dû l'accepter, il s'efforçait d'empêcher les Provinces-Unies de licencier leurs troupes ; il travaillait à reconstituer la coalition contre la France. Mais il n'était point le maître de l'État : le parti républicain reprenait courage, et l'ambassadeur de Louis XIV, le comte d'Avaux, s'étudiait à entretenir contre Guillaume l'hostilité des régents d'Amsterdam. Enfin la nation et le Parlement d'Angleterre eussent volontiers conclu l'alliance que souhaitaient Guillaume d'Orange et Charles XI ; mais il n'en était pas de même du roi, Charles II, qui poursuivait patiemment sa politique personnelle, l'accroissement du pouvoir royal et la restauration du catholicisme. Louis XIV trouvait en lui un allié naturel, allié inavoué, car il fallait le plus souvent qu'il dissimulât ses intentions véritables, allié incertain, indocile, mais qui ne pouvait se passer longtemps de l'amitié, de la protection et de l'or du Grand Roi.

En tout cas, la diplomatie française ne manquait pas de moyens d'action, et les déceptions, les défiances, les inimitiés que les traités de Nimègue laissaient derrière eux, lui rendirent, au début, le succès un peu plus facile. Mais il lui fallut bientôt intervenir sans cesse, intervenir partout, attiser les dissentiments sans les envenimer jusqu'à la rupture, provoquer les conflits et les apaiser tour à tour, semer la discorde et ne point récolter la guerre. Or, dans cette tâche indéfiniment renouvelée, l'alliance du Brandebourg lui devint précieuse entre toutes. En Allemagne, l'abstention de Frédéric-Guillaume désarmait l'empereur. Dans le Nord, son hostilité désarmait la Suède.

***

Pourtant, Louis XIV n'eut pas aussitôt besoin du Grand Électeur. Au début d'avril, il espérait encore profiter de la réconciliation du Danemark avec la Suède pour s'allier avec les deux rois du Nord ; il promettait à Charles XI de ne jamais conclure en



Allemagne aucun traité qui pût porter préjudice à la Suède ; évidemment il ne désirait pas se lier à Frédéric-Guillaume par une alliance plus étroite, qui ne fût point restée compatible avec la double alliance scandinave [1]. Aussi la mission de Rébenac se borne-t-elle, pendant quelques mois, à observer, à éprouver la sincérité de Frédéric-Guillaume et de ses ministres, et à attendre les événements. En janvier, nous l'avons vu, quelques dissentiments subsistent encore et par là-même quelques défiances ; et celles-ci se montrent dans les premières lettres du roi à Rébenac ou de l'électeur à Spanheim. Le mystère même dont s'enveloppe l'alliance intime y contribue. L'ambassadeur de Louis XIV à Ratisbonne, Verjus ; celui de Vienne, Vitry ; celui de La Haye, d'Avaux, n'ont point eu connaissance du traité du 25 octobre ; aussi conservent-ils longtemps leurs soupçons. Verjus surveille les moindres démarches d'Iéna, l'ambassadeur électoral auprès de la diète, et il en découvre de suspectes [2] ; Vitry raconte ce qui se dit à Vienne, où la Cour a tout intérêt à laisser croire que Frédéric-Guillaume est secrètement d'accord avec l'empereur ; le séjour d'un envoyé hollandais à Berlin inquiète le comte d'Avaux. Comment s'en étonner ? Et comment s'étonner que Croissy se défie un peu lui-même, avec d'Avaux, Vitry et Verjus ? Puis, c'est l'époque où le roi de France craint la formation d'une ligue protestante, groupée autour de Guillaume d'Orange et des Provinces-Unies. Or, dès le mois d'octobre 1679, les États-Généraux ont expédié Amerongen à Berlin, pour y discuter la question des anciens subsides [3] ; en janvier et en février 1680, notre ambassadeur à Londres, Barillon, écrit que l'envoyé brandebourgeois, Spanheim, a de fréquentes entrevues avec les ministres et « qu'il se traite quelque chose » ; au

1. Voir en particulier la lettre du roi à Feuquière datée du 5 avril 1680, qui parle longuement de l'alliance projetée avec la Suède et le Danemark. *A. E.*, Suède, 62. Il y charge Feuquière de rassurer le roi de Suède au sujet des traités que négocie la France avec les princes d'Allemagne et de promettre « qu'ils ne contiendront jamais rien qui luy puissent porter préjudice. » A vrai dire, il ne faut pas attribuer trop de valeur à cette promesse, et Croissy ajoute aussitôt : « Mais ce secret doit estre réservé à la personne seule dud' Roy et à ceux à qui il a le plus de confiance et vous ne le devez pas divulguer à cause des obstacles qu'il me pouroit f[re] trouver aill[rs]. »

2. «... Je suis informé à n'en pouvoir douter, écrit le roi le 7 février 1680, qu'il (Iéna) a des conférences secrètes avec les ministres autrichiens qui sont à la diette... » *A. E.*, Brand., 14.

3. Voir, sur la mission d'Amerongen, *U. u. A.*, III, 553 sqq. L'instruction d'Amerongen, *ibid.*, 555, est datée du 21 octobre 1679 ; mais Amerongen n'arriva à Berlin qu'au milieu de décembre et eut sa première audience, à Postdam, le 18.



début de mars, il annonce le départ de Southwell, qui s'en va, croit-on, « faire de grandes offres à M. l'Électeur de Brandebourg » ; il ajoute même qu'on « y doit mesler des propositions d'une ligue protestante dont le Roy d'Angleterre seroit le chef [1] » ; et presque en même temps d'Avaux avertit Croissy que les instructions de Southwell ont été communiquées au prince d'Orange et que le prince d'Orange les approuve [2]. Ce sont là des raisons plus que suffisantes pour que Rébenac attende et se réserve.

De janvier à juillet, à peu près, celui-ci se contente d'être très aimable et de surveiller les efforts que font les ennemis de la France pour ramener Frédéric-Guillaume à leur parti. Il semble se préoccuper assez peu d'Amerongen. Mais, vers la fin de mars, Southwell s'est embarqué pour Hambourg, et l'on n'attend pas moins, à Berlin, de trois ambassadeurs impériaux : le jeune comte Lamberg [3], l'abbé de Banz qui l'accompagne [4], et le margrave Hermann de Bade. Lamberg et Banz y arrivent au début d'avril ; ils cherchent à s'y concilier l'influence de Fuchs, qui accepte un présent de 600 florins [5], et travaillent d'accord avec Amerongen, un peu plus tard avec Southwell, pour préparer une alliance entre l'empire, les Provinces-Unies et l'Angleterre. Heureusement Lamberg était bien jeune, bien inexpérimenté encore, s'il en faut croire certains récits de Rébenac [6], et l'empereur ne l'avait point muni des véritables moyens de regagner Frédéric-Guillaume : son instruction n'indiquait aucun avantage solide qu'il pût offrir et

1. Lettres des 22 janvier, 12 et 22 février, 4 mars 1680. *A. E.*, Angleterre, 138.

2. Les instructions, affirme d'Avaux, étaient « de proposer à l'Électeur une ligue protestante, pour empêcher qu'on ne détruisît cette Religion, comme il paraissoit que la France en avoit dessein ;..., » D'Avaux. *Négociations en Hollande*, I ; lettre du 28 mars 1680.

3. Né en 1651, il avait alors vingt-neuf ans.

4. Rébenac l'appelle l'abbé Despense ; il s'appelait Otto von Banz et représentait l'empereur à Dresde.

5. Voir l'instruction de Lamberg, *U. u. A.*, XIV, 916, et sa lettre du 21 avril, *ibid.*, 925. Fuchs, d'ailleurs, accepta les 600 florins, mais ne livra aucun secret à Lamberg, auquel il disait, en confidence, « que l'électeur ne se laisserait certainement pas entraîner à une alliance avec la France ». Lettre de Lamberg du 12 mai 1680. *Ibid.*, 933.

6. « Le comte Lamberg, écrit Rébenac le 2 avril, est un jeune homme plus posé, mais qui paroist n'avoir pas encore grande expérience dans les affaires. » La lettre du 11 mai raconte l'une des maladresses de Lamberg. — A en croire Rébenac (lettre du 26 mars), l'électeur se serait écrié que l'empereur lui envoyait « un fol (Hermann de Bade), un enfant (Lamberg) et un menteur (Banz) » Il est vraisemblable que Rébenac n'a pas inventé la boutade ; mais on sait que de telles expressions ne tiraient pas à conséquence dans la bouche de Frédéric-Guillaume.



garantir au Brandebourg ; elle ne lui permettait de parler d'Iægerndorf que pour éluder une fois de plus les revendications électorales. Quant à Southwell, qui vint au milieu d'avril [1], ses chances de succès étaient moins grandes encore ; lui non plus n'offrait rien et Frédéric-Guillaume, que Spanheim, sans doute, avait d'avance bien renseigné, savait que Charles II recevait pension de Louis XIV et ne négociait avec les ennemis de la France que pour ne pas heurter son parlement [2]. Le résultat n'était pas douteux. Le 21 mai, Frédéric-Guillaume fit remettre à Southwell sa réponse aux offres d'alliance : un refus poli, mais un refus. Deux jours après, ce fut le tour de Lamberg : la *résolution* électorale, qu'Iéna lui fit parvenir, était longue, enveloppée, mais ne contenait rien qui pût le satisfaire : « Elle est rédigée de façon, remarquait Lamberg lui-même, qu'on peut hardiment la communiquer au roi de France [3]. »

Aussi, le 1er juin, Rébenac était-il tout à fait rassuré [4]. On annonçait encore l'arrivée prochaine du margrave de Bade. Mais l'électeur semblait se soucier très peu de le recevoir ; il craignait que le margrave ne lui apportât la peste, qui venait de se déclarer en Bohême [5] ; il parlait de lui imposer une quarantaine. Le 18 juin, il est vrai, Hermann de Bade arriva à l'improviste à Potsdam et Rébenac soupçonna Fuchs, dont il se défiait un peu, de l'avoir averti et guidé [6]. D'ailleurs, le troisième ambassadeur impérial ne réussit pas mieux que les deux premiers. Il essaya de prendre le pas sur Rébenac, puis y renonça, dès qu'il sentit que l'électeur ne le soutiendrait point. On le tenait à distance, toujours par crainte

1. Il était parti de Londres le 11 mars, *A. E.*, Angleterre, 138, mais il s'arrêta longtemps à Hambourg. *A. E.*, Hambourg, 15.

2. Du moins l'affirme-t-il à Lamberg, *U. u. A.*, XIV, 925.

3. Dans une lettre du 26 mai. *U. u. A.*, XIV, 938. On trouvera la résolution elle-même, *ibid.*, 937, note 2.

4. « Les affaires de V. M., écrit-il à cette date, me paraissent si affermies dans cette Cour, qu'à moins d'un bouleversement entier, je ne vois pas, Sire, qu'il y puisse arriver de changement. »

5. Verjus avait appris que plusieurs domestiques du margrave de Bade étaient morts de la peste, à Prague. Il s'empresse d'en avertir le roi, le 9 avril. Et il ajoute : « J'en donneray avis à M. de Rébenac et encore plus à M. de la Haye pour en faire l'usage qu'ils jugeront à propos. » *A. E.*, Allemagne, 284.

6. Voir les lettres de Rébenac des 8 et 18 juin. Il est impossible, d'après les témoignages également suspects de Lamberg et de Rébenac, de suivre l'évolution des sentiments de Fuchs et d'en apprécier les raisons. Nous l'avons vu recevoir, en avril, 600 florins de Lamberg et le tromper en mai. Le 17 juillet, il accepte « avec reconnaissance » 4.000 livres que Louis XIV lui fait remettre. Il est probable que ces gratifications influent peu sur sa conduite. En tout cas nous le verrons, à l'automne, défendre les propositions d'alliance française.



de la peste ; on le forçait à se couvrir de parfums, dont l'odeur trop forte incommodait tout le monde, surtout à table [1]. Avant la fin du mois, le margrave comprit qu'il n'obtiendrait rien et partit [2].

En réalité, aucun événement important n'était survenu qui pût modifier de nouveau la politique de Frédéric-Guillaume et celui-ci n'avait nulle envie de se réconcilier avec l'Autriche. Sans doute il abusait Rébenac ou s'abusait lui-même quand il offrait, au milieu de juin, de déclarer « dès le lendemain » la guerre à l'empereur, si Louis XIV le désirait [3]. Mais son irritation contre Léopold était évidemment sincère et l'embarras que témoignait Lamberg chaque fois qu'il était question d'Iægerndorf n'était point fait pour l'apaiser. D'ailleurs, pendant les premiers mois de l'année 1680, la politique de Louis XIV ne l'inquiétait point sérieusement encore. Les réunions commençaient à peine. Le 25 mai, Frédéric-Guillaume écrivit à Spanheim d'appuyer les réclamations de l'électeur palatin, mais en évitant d'insister et de rien dire qui pût blesser le roi de France. Les affaires d'Alsace allaient un peu plus tard éveiller en Allemagne bien des inquiétudes et provoquer bien des plaintes ; mais, jusqu'en juin, Spanheim n'en parle guère. A ce moment, ce sont les démêlés avec l'Espagne, les lenteurs calculées de la conférence de Courtrai, l'occupation de Charlemont, puis de Dinant, qui attirent surtout l'attention des Cours européennes [4]. Or, pourquoi Frédéric-Guillaume s'en plaindrait-il ? Il n'aime pas l'Espagne ; c'est à l'influence espagnole qu'il attribue en partie, non sans raison, les fautes de la politique autrichienne et c'est aux dépens de l'Espagne qu'il songe à se dédommager de ses déboires. Celle-ci, comme la Hollande, ne se décide pas à lui payer les subsides anciens qu'elle lui doit, et l'électeur, inspiré semble-t-il par Raulé, peut-être par Fuchs, entreprend de se payer lui-même. Sans rompre la paix, ainsi que le droit des gens l'y autorisait encore, il donne l'ordre à quelques frégates de croiser dans la mer du Nord, au large des Pays-Bas, et de saisir, par représailles, les vaisseaux espagnols et leur cargaison.

1. Lettre de Rébenac, 22 juin.

2. Pour les propositions du margrave et la réponse que lui fit l'électeur, voir Pufendorf, XVIII, § 6.

3. Voici la conversation, telle que la rapporte Rébenac : « Il adjousta ces mots : Sy le Roy veut faire la guerre à la Maison d'Autriche, des demain je la declare et il n'a qu'à ordonner... Je dis ensuitte : Voulez-vous, Mgr, que je dise au Roy ce que vous venez de dire ? — Je vous en prie, dit-il, et dites luy bien que je parle de bon cœur. » 18 juin.

4. Voir Rousset, *Louvois*, III, 1.



Mais il sent bien que le jeu n'est point sans péril, si le roi d'Espagne se fâche et si le Brandebourg ne peut compter que sur lui-même. Plus que jamais, l'amitié de Louis XIV devient indispensable à l'électeur : elle seule peut lui permettre d'agir. Aussi, vers la fin de mai, charge-t-il Spanheim d'expliquer ses projets à Croissy et d'en obtenir la promesse que le roi de France ne l'abandonnera pas [1]. Puis, comme la promesse tarde à venir, au début de juillet il passe plus avant et c'est lui-même qui propose à Rébenac la négociation d'une alliance nouvelle, plus étroite que celle du 25 octobre et plus précise [2].

***

Rébenac avertit aussitôt Louis XIV, mais n'en devint que plus prudent. S'il se pouvait que la proposition fût sincère, il était possible aussi que Frédéric-Guillaume voulût uniquement surprendre les intentions du roi de France. Puis Rébenac savait que l'électeur manquait d'argent. Une fois déjà, au mois de juin, Iéna, encouragé par Fuchs, s'était risqué à lui parler de subside [3] : peut-être les propositions d'alliance n'étaient-elles qu'un prétexte pour renouveler et motiver la demande ? La réserve de Rébenac fut approuvée par Louis XIV, d'autant plus que celui-ci, une fois encore, espérait regagner la Suède [4]. Pourtant, le 29 juillet, Croissy recommanda à l'ambassadeur de remercier Frédéric-Guillaume, de ne point décourager ses espérances et de nourrir la négociation, sans la hâter, en interrogeant l'électeur sur les dispositions de ses

1. Dans cette même lettre du 25 mai où il lui recommandait aussi de soutenir — très prudemment — les réclamations de l'électeur palatin. On comprend que l'électeur, qui avait alors besoin de Louis XIV, ne se souciât point de le blesser.

2. Rébenac rend compte le 13 juillet des propositions de l'électeur. Les premières ouvertures lui ont été faites, sur l'ordre de Frédéric-Guillaume, par Meinders. Il faut en tout cas noter l'initiative de la Cour brandebourgeoise.

3. Rébenac raconte longuement l'incident dans sa lettre du 18 juin.

4. Il faut noter que Gyllenstjerna, auquel Feuquière et Croissy attribuaient surtout les mauvaises dispositions du roi de Suède, était mort le 10 juin. Sa mort faisait espérer un changement de politique. Le 17 juillet, Louis XIV écrit d'Abbeville à Feuquiere : « L'amb^{r} de Danmark tesmoigne de son costé beaucoup plus de chaleur à f^{re} entrer le Roy son m^{r} dans mon alliance ; mais comme je seray bien aise de fortiffier la bonne intelligence que les derniers traittés ont restably entre ces deux couronnes en les joignant encore dans les mesmes engagemens avec moy, j'ay esté bien aise de le remettre au retour de mon voyage pour donner le temps au Roy de Suède d'envoyer à son ambassad^{r} les ordres nécess^{res} pour ce traitté. » *A. E.*, Suède, 62.



voisins et sur les forces qu'une alliance contre l'Autriche pourrait réunir. Quand Rébenac eut reçu les instructions royales, le 14 août, il entra donc en pourparlers avec ses deux commissaires ordinaires, Meinders et Iéna. Mais il fut surpris de les trouver assez froids, tandis que leur maître, au contraire, semblait impatient que la négociation s'engageât. Rébenac attribua aussitôt à des intérêts personnels cette discordance entre les sentiments que ne cachait point l'électeur et ceux qu'affectaient ses ministres : depuis cinq mois, Meinders attendait une gratification de trois mille écus que d'Espense lui avait promise au nom de Louis XIV et sans doute il s'impatientait du retard. De plus, Meinders, Iéna et Fuchs, qui partageaient depuis la paix la faveur de Frédéric-Guillaume, n'avaient pas tardé à se brouiller. Fuchs et Iéna surtout ne se ménageaient plus ; et peut-être suffisait-il que le premier, qui ne quittait point son maître, fût partisan de l'alliance, pour que le second s'y montrât contraire [1].

D'ailleurs, d'autres raisons intervenaient aussi, que Rébenac n'a point signalées. Le gros souci de l'électeur, pendant l'été de 1680, c'était celui de ses entreprises maritimes. Dès le 25 mai, il avait envoyé à Raulé l'ordre d'armer six frégates pour donner la chasse aux vaisseaux espagnols [2] ; puis, le 23 juillet, il annonçait à Spanheim que deux autres vaisseaux brandebourgeois, les *Armes de Brandebourg* et le *Morian*, allaient partir pour la Guinée [3]. Or, les deux entreprises étaient condamnées d'avance si Louis XIV ne les approuvait pas. Il fallait que l'électeur fût secouru par le roi, au cas où l'Espagne répondrait par la guerre à l'*exécution* projetée ; il fallait que la petite escadre brandebourgeoise fût certaine de trouver un refuge dans les ports de France, ou même dans les ports français des Antilles, si la croisière

1. Voir les lettres de Rébenac des 31 août et 7 septembre. — A cette époque, l'ambassadeur impérial, Lamberg, compte sur l'appui d'Iéna, qui proteste de son dévouement à l'empereur. Voir une lettre de Lamberg du 24 juillet, *U. u. A.*, XIV, 951. Nous verrons qu'Iéna fit en effet tout ce qu'il put pour retarder la conclusion de l'alliance négociée par Rébenac.

2. Voir Droysen, *Der Staat des Grossen Kurfürsten*, éd. 1872, III, note 652. — Pourtant deux lettres indiquées par Schück, *op. cit.*, I, 113, l'une de Raulé à l'électeur en date du 15 juin, l'autre de l'électeur à Raulé en date du 30, semblent indiquer que la decision ne fut prise qu'à la fin de juin.

3. Correspondance de Spanheim, Conv. 21 a. — A vrai dire, les deux vaisseaux appartenaient à Raulé, qui prenait à sa charge les frais et risques de l'entreprise. Mais l'électeur en désirait très vivement le succès et les deux vaisseaux portaient pavillon brandebourgeois. Ils partirent effectivement de Pillau, le 17 septembre 1680. Voir Schück, *op. cit.*, I, 134 sqq., en particulier, 142, note 33.



commencée en Europe la conduisait jusqu'en Amérique ; il fallait enfin que Louis XIV permît aux marchands brandebourgeois de trafiquer en Guinée et les protégeât contre les jalousies hollandaises. Évidemment, il y avait là, en dehors même des préoccupations continentales, un puissant motif pour que Frédéric-Guillaume désirât vivement une alliance étroite avec la France et pour que les propositions de Rébenac fussent bien accueillies de Fuchs, qui avait, semble-t-il, approuvé dès l'origine et préparé l'expédition contre l'Espagne [1].

Quant à Iéna et à Meinders, peut-être désapprouvaient-ils les entreprises maritimes [2]? Peut-être y voyaient-ils un moyen imaginé par Fuchs pour les supplanter tous deux dans la faveur électorale ? En tout cas, d'autres considérations, moins égoïstes, pouvaient se joindre à celles-là et déterminer leur attitude. D'abord les soucis d'argent. Rébenac les accuse d'avidité ; il leur reproche l'insistance qu'ils mettent à parler d'abord du subside. Mais il faut songer à quel point l'argent leur manquait pour les dépenses de chaque jour et surtout pour l'entretien de l'armée, que l'électeur voulait à tout prix conserver intacte [3]. Frédéric-Guillaume, qui voyait les choses de plus haut, pouvait se montrer généreux ; mais est-il juste de reprocher à ses ministres le soin qu'ils prenaient de ses intérêts matériels ? Puis les nouvelles de France étaient bien faites pour les inquiéter parfois. Les édits religieux

1. Il est certain que Fuchs favorise alors de toutes façons les efforts de Rébenac. Rébenac écrit, le 2 octobre, que Fuchs lui fait « autant de confidences qu'on en peut faire sans ruiner tout à fait les intérêts de son maistre. » Fuchs l'avertit en secret que l'électeur se contentera d'une pension de 100.000 écus. Lamberg affirme aussi, avec le prince d'Anhalt, que Fuchs est entièrement gagné par la France ; lettre du 28 juillet, *U. u. A.*, XIV, 953. Leur double opinion est confirmée par les lettres de Fuchs à Iéna et à Meinders, en novembre, que je citerai plus loin. Mais il faudrait pouvoir préciser le rôle personnel de Fuchs dans la préparation de l'entreprise espagnole : une phrase de Salpius, *Paul von Fuchs*, 43, dont l'ouvrage a peu de valeur, ne suffit pas. Notons que Iéna désigne à Lamberg Raulé et Fuchs comme les « principaux intéressés » dans l'entreprise. Lettre de Lamberg du 29 novembre 1680. *U. u. A.*, XIV, 975.

2. En ce qui concerne Iéna, il faut noter la vivacité avec laquelle il fait, auprès de Lamberg, le procès des entreprises maritimes, et cela en novembre, c'est-à-dire après la prise du *Charles II*: « Die Schiffausrüstung hætte bereit mehr als 1 Million gekostet baar... etc. Man hætte solche Anschlæg vor ihme verborgen bis sie zur Extremitæt gelangt, so aber dannenher gerühret, weilen die bei dem Handel Interessirte ihne, Canzlern, anfangs zum Præsidenten dieses Commercii zu machen ersucht, er aber dasselbe refusirt... » Même lettre.

3. Il faut noter que Grumbkow, le commissaire général des guerres, était étroitement lié avec Meinders.



se succédaient, et Spanheim ou Beck ne tardaient jamais à les signaler : en juin, un édit défendait aux catholiques d'abandonner leur religion [1] ; un règlement, daté du 11, excluait les protestants des fermes et des gabelles [2]. Les réunions se multipliaient aussi [3], et, le 9 août, le conseil souverain de Brisach avait confirmé et précisé son arrêt du 22 mars, qui proclamait la souveraineté exclusive du roi de France sur l'Alsace entière [4]. Enfin le bruit courait déjà que Louis XIV ne respecterait pas longtemps l'indépendance de Strasbourg. Dès le mois de mai, Spanheim s'en inquiète : « Il y a toujours, écrit-il, de grands préjugés que l'on ne prétend pas l'épargner à la longue [5]. » Puis, le 13 juillet, Louis XIV part pour la Flandre et chacun de croire que le voyage dissimule quelque entreprise et que « l'on pourra se tourner tout d'un coup contre Strasbourg [6]. » Au début d'août, le départ de Condé, celui du régiment des gardes pour Verdun, semblent justifier toutes les craintes ; et celles-ci ne s'apaisent qu'à la fin du mois, quand Louis XIV revient de Flandre [7].

Aussi, jusqu'en octobre, la négociation est-elle « engourdie [8] ». La première conférence en forme est celle du 14 septembre ; mais Rébenac s'y tient dans les limites de ses instructions de juillet et ses commissaires se contentent d'en référer à l'électeur [9]. Celui-ci leur répond trois jours après, d'Oranienbourg, où Rébenac était allé le trouver la veille [10]. Il leur donne des ordres précis, qui ne

1. Voir Élie Benoist, *Histoire de l'Édit de Nantes*, IV, 408, et le texte de l'édit, V, 116. — Beck le signale dans sa lettre du 5 juillet. *A. R. P.*, Rep. XI, Frankreich. Conv. 20 a.

2. É. Benoist, IV, 410 et V, 117. — Spanheim l'annonce le 17 juin et joint à sa lettre un exemplaire imprimé du règlement.

3. Les principaux arrêts de réunion de la Chambre de Metz sont datés du 12 avril 1680.

4. Voir Bardot, *La question des dix villes*, 5e partie, 258 sqq.

5. Lettre du 30 mai.

6. Spanheim, lettre du 15 juillet. Dans la même lettre, Spanheim répète une réponse de Louvois à quelqu'un qui lui faisait craindre les conséquences des affaires d'Alsace : « Ne vous en mettez pas en peine, aurait répliqué Louvois, il faudra laisser gronder les intéressés, mais personne ne se remuera pour quelques villages. »

7. Voir les lettres de Spanheim du 16 et du 26 août. C'est à ce moment que s'effectue la prise de possession des enclaves strasbourgeoises en territoire alsacien. Voir Legrelle, *Louis XIV et Strasbourg*, 460.

8. C'est l'expression de Rébenac, lettre du 9 octobre.

9. Voir le protocole de la conférence, rédigé par Meinders. *A. R. P.*, Rep. XI, Frankreich, Conv. 19 a.

10. « J'ay esté depuis deux jours voir Mr l'Elr à Orangebourg. » Rébénac, 18

prêtent point aux chicanes et il n'est pas douteux qu'il souhaite une prompte conclusion. Louis XIV lui fait demander quel chiffre de troupes il pourrait mettre sur pied en cas de guerre ; il répond qu'il peut disposer de 16.000 hommes avec l'artillerie et les munitions nécessaires [1] et qu'il s'engagerait à en réunir jusqu'à 30.000 avant trois mois. Il ne réclame pour la sûreté de ses États que le renouvellement des promesses contenues dans le traité d'octobre, à condition que le roi s'engage à ne point terminer la guerre tant que son allié n'aura pas reçu satisfaction. Mais il a besoin d'un subside dès le temps de paix, car il ne pourrait sans argent conserver ses troupes et l'intérêt même du roi de France exige qu'il les garde [2]. Quant aux États qui devraient entrer dans l'alliance, l'électeur déclare qu'il y recevra tous ceux que lui désignera Louis XIV, même, ajoute-t-il, les ducs de Brunswick, dont il oubliera les torts, puisque Louis XIV le désire.

Frédéric-Guillaume se déclare donc prêt à sacrifier à la nouvelle alliance jusqu'à ses rancunes les plus vives et les mieux fondées [3]. Cependant, la négociation, que Rébenac n'ose pas presser, n'avance point. Mais, au début d'octobre, on apprend à Paris, puis à Berlin, le premier succès de l'escadre brandebourgeoise, la capture d'un gros vaisseau espagnol, le *Charles II* [4]. Dès lors, Louis XIV ne peut plus douter que son allié ne lui reste fidèle et son intérêt propre est de le soutenir ; d'ailleurs la négociation d'alliance avec la Suède, un moment reprise, se heurte de nouveau à la réserve calculée de l'ambassadeur suédois, Bielke [5] ;

septembre. Le rescrit original de l'électeur, adressé à Iéna et à Meinders, est à Berlin, *A. R. P.*, Rep. XI, Franckreich., Conv. 19 a.

1. Au début d'avril, Rébenac envoyait au roi la liste des troupes de l'électeur ; il les estimait à 21.750 h., mais en y comprenant les garnisons. L'évaluation de Frédéric-Guillaume ne semble donc pas exagérée.

2. Frédéric-Guillaume rappelle, dans sa lettre, ses promesses en cas d'élection d'un empereur ou d'un roi des Romains, et cela seul prouverait la sincérité de ses intentions. Mais nous en avons une autre preuve : ce sont les confidences que fit l'électeur à Rébenac, au sujet d'un projet de testament, qui eût démembré les États électoraux au profit des fils de la seconde électrice. Le testament fut dressé et Frédéric-Guillaume en demanda la garantie à Louis XIV. Voir Droysen, *Geschichte der preussischen Politik*, IV, 129 sqq. ; Prutz, *Aus des Grossen Kurfürsten letzten Jahren*, 181 ; Philippson, *Der Grosse Kurfürst*, III, 38.

3. Il est d'ailleurs difficile d'affirmer sa sincérité sur ce point. En tout cas, ses bonnes intentions à l'égard de la maison de Brunswick, si jamais elles ont existé, ne durèrent pas.

4. L'escadre brandebourgeoise avait quitté Pillau le 14 août ; elle captura le *Charles II* devant Ostende, le 18 septembre. Voir Schück, *op. cit.*, I, 112 sqq.

5. Feuquière crut d'abord aux bonnes intentions d'Oxenstierna, qui avait



aussi, le 3 octobre, le roi ordonne-t-il à Rébenac de promettre à l'électeur son assistance et lui envoie-t-il pouvoir de traiter [1]. A ce moment, un nouveau contretemps survient ; c'est, le 20 octobre, l'arrivée de Guillaume d'Orange, qui met au service d'Amerongen et de Lamberg son influence et son habileté personnelles [2]. Une fois encore les intrigues du parti autrichien se raniment. Mais Frédéric-Guillaume n'est pas ébranlé ; il reçoit brillamment son hôte ; il lui affirme, comme il l'affirmait à Lamberg, qu'aucune alliance ne le lie au roi de France et qu'il ne songe point à en conclure [3] ; ce qui ne l'empêche pas de stimuler le zèle d'Iéna et de Meinders et de leur reprocher leurs lenteurs.

Quoi que Guillaume d'Orange ait pu dire, il est certain que le Grand Électeur veut conclure et conclure vite [4]. Pour aboutir, Rébenac touche au point sensible : il parle du désir que montrent les Suédois de se réconcilier avec la France ; des avantages que l'alliance suédoise réserverait à Louis XIV et dont celui-ci pourrait se laisser tenter. Aussi, le 2 novembre, Rébenac, Iéna et Meinders dressent-ils un projet d'articles que le premier s'empresse

succedé à Gyllenstjerna dans la faveur du roi de Suède ; en septembre, Louis XIV remarquait « plus d'empressement » chez Bielke. Voir sa lettre du 13 septembre, *A. E.*, Suède, 63. Il se décida, le 19, à remettre à celui-ci un projet de traité ; *ibid.*, 62, f° 265. Mais bientôt recommencèrent les atermoiements.

1. L'influence de la capture du *Charles II* sur la décision de Louis XIV apparait nettement dans une lettre qu'il fait écrire à Verjus, son ambassadeur à Ratisbonne, le 4 octobre 1680 : « Comme les marques esclatantes que ce prince vient de donner de son esloignement pour la maison d'Austriche, par les prises que ses vaisseaux ont faites sur les Espagnols, me donnent lieu de croire qu'il sera doresnavant difficile de le destacher de mes interests, je désire aussi que vous concouriez en tout ce qui peut despendre de vous à tout ce qui sera du bien et de l'avantage dudit Électeur .. » *A. E.*, Allemagne, 286.

2. Voir le récit que fait Rébenac du séjour du prince d'Orange à Potsdam, dans sa lettre du 26 octobre. — Si l'on en croit l'envoyé anglais Sylvius, qui était alors en Brunswick, le prince d'Orange aurait eu pour principal but de réconcilier contre la France l'électeur et le duc de Celle : « Le principal subject, écrit Sylvius à Jenkins le 23 septembre, qui oblige Monsr le Prince Dorange à avoir une entrevue avec Monsr Léélecteur cest à dessein de tascher de le réconcillier avec le Duc de Zell et de accommoder leurs différens et leur faire voir à lun et lautre l'interet qu'ils ont à sunir. » Lettre citée par Hora Siccama, *Gabriel de Sylvius*. Rev. d'Hist. dipl., 1901, XV, 136.

3. D'après Lamberg, auquel le prince d'Orange l'avait répété. Lettre du 25 octobre. *U. u. A.*, XIV, 967.

4. Guillaume d'Orange parla de sa succession, qui devait revenir, s'il n'avait pas d'enfants, aux fils de la première électrice. Il proposa aussi sa médiation entre l'électeur et l'Espagne et l'électeur l'accepta par une lettre, qu'il parut d'ailleurs regretter aussitôt. Voir Rébenac, 6 novembre.



d'expédier en France et que les deux autres envoient à Potsdam. Frédéric-Guillaume l'approuve et veut seulement que le texte en soit aussi précis que possible ; il s'offre même à promettre plus de troupes que Rébenac n'en a demandé ; et Fuchs écrit aux commissaires que son maître n'a point changé de but depuis un an : il veut, plus que jamais, séparer la France de la Suède [1].

Mais, pendant quelques jours, Meinders est malade, ainsi que Fuchs. Une attaque de goutte paralyse Frédéric-Guillaume. Puis la mauvaise humeur d'Iéna s'accroît : il comprend mal le français, il s'opiniâtre à exiger des expressions que Rébenac juge incorrectes ou inutiles, il multiplie les chicanes [2], il envoie des mémoires à Potsdam. Frédéric-Guillaume, qui ne peut écrire, lui fait répondre par Fuchs, et celui-ci, qui sait les défiances et l'hostilité d'Iéna et qui ne veut point avoir l'air d'inspirer les ordres du maître, les adoucit autant qu'il peut. Pourtant sa lettre du 12 novembre est bien nette. Il y répète le motif qui décide Frédéric-Guillaume à conclure : « La raison, écrit-il, qui l'oblige à presser ainsi les choses, c'est que le comte de Rébenac l'inquiète fort, en lui faisant craindre que les Suédois ou d'autres ne le préviennent ». Quant au chiffre du subside, à défaut de celui qu'il désire, il acceptera celui qu'a proposé Rébenac : « Il m'a ordonné d'écrire à Votre Excellence, continue Fuchs, que même s'il était impossible d'obtenir pour le moment aucun subside, il ne faudrait pas pour cela renoncer à l'affaire ». Enfin, il montre que l'électeur ne veut pas seulement supplanter la Suède (ce qui est bien son but essentiel) ; qu'il ne voit pas seulement, dans l'alliance de Louis XIV, un remède indispensable à son isolement ; mais que cette alliance, même sans subside, lui paraît encore avantageuse, « puisque la France prend sur elle de le soutenir dans toutes ses prétentions et dans toutes ses querelles, puisqu'elle lui promet en toute occasion assistance et appui et *que c'est donc à lui, plus qu'à elle, que l'alliance profitera* ». Une protection efficace, voilà ce dont le Brandebourg a besoin, et quelle protection plus efficace pourrait-il trouver que celle du Grand Roi [3] ?

1. « Sagethen Sie (S. A. E.), écrit Fuchs, ihr vornembster Zweck wehre, Frankreich von Schweden abzuziehen, und darumb kœnthe man das quantum wohl etwas hœher machen, und dass sie zum wenigsten sich erbœthen die helfte dessen, was Frankreich stellen würde, zugeben. » Fuchs à Iéna et Meinders. Potsdam, 3 novembre. *A. R. P.*, Rep. XI., Conv. 19, A.

2. Voir les lettres de Rébenac des 16 et 20 novembre.

3. Il faudrait citer toute cette lettre de Fuchs à Iéna, en date du 12 novembre. *A. R. P.*, Rep. XI, Conv. 19 A.



La lettre de Fuchs est du 12 novembre. Mais, dès le lendemain, Frédéric-Guillaume craint qu'elle ne suffise pas. Il ordonne à Fuchs d'écrire à nouveau, et celui-ci, qui hésite à prendre la responsabilité d'une injonction formelle, obtient que cette seconde lettre soit rédigée au nom de l'électeur même et que l'électeur la signe. « Aussi l'a-t-il signée, écrit Fuchs en la transmettant à Iéna, quoique au prix des plus grandes douleurs et de la main gauche ». Il va sans dire que cette fois l'ordre est clair et sans réplique : « Nous avons, y est-il dit, certaines raisons importantes qui nous font désirer que la conclusion du projet d'alliance soit hâtée ; aussi vous ordonnons-nous en grâce, par les présentes, de conclure sans nouveau délai, au nom de Dieu, même si, pour le moment, il était impossible de rien obtenir au sujet des subsides [1]. » Meinders et Iéna obéissent donc. Le 14, Iéna envoie pourtant un dernier mémoire [2]. Mais, le 15, Rébenac déclare à ses commissaires qu'il rompra la négociation, si tout n'est pas conclu dès le lendemain, avant midi ; et la rédaction du projet d'alliance est achevée en effet le 16, au matin [3].



Le projet du 16 novembre 1680 devint l'alliance défensive et secrète du 11 janvier 1681. Les instructions de Rébenac ne lui permettaient pas de la signer avant que le roi n'en eût reçu et approuvé le texte ; un courrier partit aussitôt, arriva à Saint-Germain le 3 décembre et en repartit le 10. Louis XIV n'avait introduit dans le projet que des changements de forme sans importance et Frédéric-Guillaume, après quelques chicanes d'Iéna, les accepta. Le 12 janvier, Rébenac put expédier le traité signé la veille, qui fut ratifié bientôt après, le 1er février par le roi de France, le 14 par l'électeur [4].

1. « .. Demnach wir gewisse und erhebliche uhrsachen haben, warumb wir wollen, dass mit dem projectirten tractat zum schlusse geeylet werden solle, so befehlen wir euch hiemit in gnaden, ohne ferneren verzugk in nahmen Gottes zu schliessen, wann auch gleich jetzo wegen der subsidien nichtes zuerhalten wehre... » Original signé. La signature est très tremblée, les lettres penchées en arrière. *A. R. P.*, Rep. XI, Frankreich. Conv. 19 A.

2. En date du 14 novembre, *Ibid.*

3. Voir Rébenac, 16 novembre.

4. Le texte du traité du 11 janvier 1681 n'a été publié que par Mœrner, dans son appendice, 708 sqq., et non sans quelques incorrections. Je le publie en appendice, d'après l'original conservé aux *A. E.* — Notons que l'électeur annonça aussitôt à Spanheim la signature d'un traité secret (lettre du 13 janvier, Conv.

Le sens et la valeur de cette alliance secrète ne prêtent guère à la discussion. Elle ne compte pas moins de vingt articles et de neuf articles séparés, mais l'analyse en est facile. Tout d'abord, elle établit entre Frédéric-Guillaume et Louis XIV une « parfaite intelligence » ; elle confirme, dans le premier article séparé, le traité du 25 octobre, qui devra demeurer « dans toute sa force et vigueur » et qui « aura un plein et entier effet dans tous ses points » ; elle ajoute même que « tout ce qui pourroit manquer » dans les traités précédents « à la force de l'expression, pour marquer une très estroite union entre Sa Majesté très chrestienne et Son Altesse Électorale, sera censé suppléé par celuy-cy sans aucune exception, ny réserve. [1] » Cette « force de l'expression », les ministres de Frédéric-Guillaume n'ont point essayé de l'affaiblir, au contraire.

L'alliance est une alliance défensive. Mais les alliés ne s'en tiennent pas à de vagues promesses d'assistance et ne cherchent point, comme il arrivait souvent, à se ménager, dans le traité même, un prétexte pour en esquiver l'exécution. Quatorze articles règlent la façon dont le secours sera demandé et donné [2]. Les troupes de « l'allié requis » devront entrer « sur les terres du requérant » dans un délai de deux mois au plus ; elles se composeront, pour le roi de France, d'un corps de 4.000 chevaux, 800 fantassins, 1.200 dragons, pour l'électeur, d'un corps de 2.000 chevaux, 4.000 fantassins, 600 dragons. Tout est prévu pour que le secours reste à la disposition du requérant, tant que celui-ci le désirera ; pour qu'il soit doublé, triplé au besoin, ou même, s'il est nécessaire, pour que la partie requise assiste son allié « de toutes ses forces ». Quant aux questions de solde, d'entretien, de recrutement, de commandement, le traité les résout d'avance. Enfin et surtout, il ne sera pas besoin,

21,2), mais sans lui en communiquer le texte ; on le lui communiqua un peu plus tard, à l'exception des articles qui faisaient mention du traité secret du 25 octobre. Voir les lettres de Rébenac des 12 et 30 janvier 1681. Quant à Lamberg, il ne sut rien tout d'abord. L'électeur lui affirma qu'il ne se traitait rien entre lui et le roi de France. Iéna lui-même, malgré ses relations personnelles avec l'ambassadeur impérial, fut plus affirmatif encore. « Lamberg, dit-il, sollte ihn für einen Schelmen halten, wann ihm das mindest von dergleichen Allianz bewusst wäre. » Lettre de Lamberg du 31 janvier, *U. u. A.*, XIV, 984. En février, Fuchs avoue au prince d'Anhalt qu'un traité vient d'être signé, mais il prétend que l'électeur n'a pris d'engagements qu'au cas où l'Espagne l'attaquerait, et qu'il garde les mains libres à l'égard de l'empire. Lettre de Lamberg du 14 février. *Ibid.*, 986.

1. Ceci dans le corps du traité, art. 1er. Aussi n'y est-il question que des « traités précédents » et non du traité du 25 octobre, qui n'est nommé que dans les articles séparés.

2. Articles 4-16 et article 19.



pour que l'un des alliés secoure l'autre, que celui-ci puisse prouver qu'il n'a pas été l'agresseur : « Il a esté convenu, et accordé, dit l'article 5, que sans examiner le droit ou le tort, que pourroit avoir l'allié requérant, ny rechercher s'il est l'autheur et la cause du différent, ou non, il suffira qu'il soit actuellement troublé, ou inquiété dans ses terres, Estats, droits, prétentions, et autres expliqués cy-dessus, pour le secourir, et assister de fait et réellement suivant les conditions dont on est convenu.»

L'article 3, complété par l'article 5 et par deux articles séparés[1], montre de façon très claire ce que Louis XIV attendait de cette alliance nouvelle. Son but était de poursuivre jusqu'au bout l'exécution des traités de Nimègue, tels qu'ils étaient interprétés par ses ministres, et de maintenir cependant la paix, c'est-à-dire de faire accepter par l'empire les réunions. Celles-ci, remarquons-le, allaient être bientôt presques toutes accomplies, sauf l'occupation projetée de Strasbourg[2]. Dès janvier 1681, Louis XIV s'offrit à discuter ses titres; il proposa une conférence en terre d'empire, à Worms ou à Francfort[3], et promit de surseoir à toute réunion nouvelle, à dater du jour où les négociations seraient décidées. Louis XIV voulait donc que Frédéric-Guillaume ne s'opposât point aux réunions; qu'il garantît au roi la possession des territoires annexés; qu'il travaillât au maintien de la paix dans l'empire; enfin qu'il prît parti pour la France, dans le cas où l'empire préférerait la guerre. Aussi l'article capital de l'alliance était-il, pour Louis XIV, celui qui contenait la garantie du traité de Nimègue,

1. Les articles 2 et 3.

2. D'ailleurs les prétentions sur Strasbourg n'étaient point fondées sur le traité de Nimègue, mais sur la paix de Westphalie, sans cesse confirmée et garantie, par le traité du 11 janvier 1681 (art. 2), comme par tous les traités précédents.

3. C'est le 17 janvier que Spanheim annonce à l'électeur cette proposition du roi, qui fut le résultat de la mission d'un ambassadeur Impérial à Paris, le comte de Mansfeld et, probablement, des lettres inquiétantes que Verjus envoyait de Ratisbonne sur l'état des esprits en Allemagne. Dès le 30 décembre 1680, Louis XIV avait annoncé ses intentions à Verjus, avant de les découvrir à Mansfeld. *A. E.*, Allemagne, 286. — La lettre la plus inquiétante de Verjus fut précisément celle du 12 décembre, à laquelle le roi répond le 30 : « Mais s'il vient de nouvelles plaintes du costé du Rhin sur de nouvelles affaires qui soient un peu fortes et considérables et surtout qui intéressent M[r] l'El[r] de Mayence, j'apprehende que ces gens-cy avec l'émulation qu'ils ont et la mauvaise humeur où ils sont contre la nation françoise soient capables de s'abandonner entièrement à l'Emp[r] et de se jetter tout à fait entre ses bras et se mettre à sa discrétion pour entreprendre tout ce qu'il souhaitera d'eux et en la maniere qu'il le voudra. » *A. E.*, Allemagne, 288.



— l'article 3 — ; et c'était celui-là que les ministres de Frédéric-Guillaume, Iéna surtout, avaient le plus longuement discuté. Ils avaient objecté d'abord que l'électeur, loin d'approuver le traité de Nimègue, protestait contre lui et réclamait précisément à l'empire une indemnité territoriale en compensation du préjudice que la paix lui avait apporté [1] : ne risquait-il pas, s'il consentait à garantir celle-ci, d'enlever toute valeur à sa réclamation ? Rébenac obtint néanmoins la garantie désirée, à la réserve des « justes prétentions » électorales. Mais la formule de la garantie importait plus encore que la garantie elle-même. Il ne fallait pas qu'elle fût limitée à la lettre du traité de Nimègue : c'eût été condamner les réunions. Il ne fallait pas non plus que les annexions accomplies y fussent nommément comprises : c'eût été en exclure toute annexion ultérieure. Entre deux formules, l'une proposée par Rébenac, l'autre par Iéna, la première servit de base à l'article définitif [2]. Son Altesse Électorale, y était-il dit, bien qu'Elle ait protesté contre le traité de Nimègue « déclare, et s'oblige de prester sa garantie à Sa Majesté très chrestienne, et de luy donner tous les secours, dont il sera cy après convenu, pour la manutention des droits et de tous les avantages, dont Elle jouit, ou doit jouir en vertu du susdit traitté de Nimègue, confirmé et ratifié par l'Empereur tant en son nom qu'en celuy de l'Empire en cas qu'Elle y soit troublée... » En même temps, Frédéric-Guillaume s'engageait à empêcher les « malintentionnés », c'est-à-dire les ennemis de Louis XIV, de troubler la paix, en leur refusant dans ses États toute levée de troupes, toute contribution, tous passages ou tous quartiers ; à s'opposer dans les assemblées de cercles ou dans la diète à toute mesure susceptible de faciliter la guerre ; à attirer dans le parti de la paix d'autres princes d'empire, en particulier l'électeur de Bavière, celui de Saxe et les ducs de Brunswick ; enfin l'article 5 l'obligeait, nous l'avons vu, à secourir le

1. Au début de mai 1680, Godefroy d'Iéna avait réclamé, en effet, au nom de l'électeur, une indemnité territoriale, telle que l'expectative de la Frise Orientale ou quelques villes impériales, comme Dortmund, Nordhausen et Mühlhausen. Voir Droysen, *Der Staat des Grossen Kurfürsten*, III, 473.

2. La formule proposée par Iéna avait surtout pour but de réserver plus nettement encore les prétentions de l'électeur à l'égard de l'empire. En voici la phrase essentielle, telle qu'Iéna la soumettait à Frédéric-Guillaume dans son mémoire du 14 novembre : « Sadite A. E. déclare et s'oblige d'estre garand dudit traité confirmé et ratifié de l'Empire en tant qu'il concerne Sa Ma[té] et tout ce qu'elle en peut raisonnablement prétendre... » Mais le mot raisonnablement prêtait à discussion.



roi de France contre qui que ce fût [1], dès que celui-ci serait inquiété dans ses États, ses droits ou ses prétentions. Tout ce que Louis XIV pouvait désirer, Rébenac l'avait donc obtenu et le roi ne doutait pas que l'abstention du Brandebourg ne suffit à paralyser l'empire [2].

Quant à Frédéric-Guillaume, ce qu'il veut et ce qu'il obtient, c'est d'abord une assistance qui le garantisse contre tout péril. Il a lui aussi, ses droits et ses prétentions : la capture du *Charles II* vient de le prouver. Comme Louis XIV, il invoquera l'article 5, dès qu'il se verra menacé. D'ailleurs, dans le corps même du traité, l'article 20 stipule formellement que le roi de France lui portera secours, au cas où le roi d'Espagne l'attaquerait. — Ce sont aussi des avantages matériels, outre ceux que ses entreprises maritimes peuvent lui réserver encore. Son fils cadet, le prince Louis, est sur le point d'épouser une très riche héritière, la princesse Radziwill ; mais Frédéric-Guillaume craint que le roi de Pologne ne s'oppose au mariage ou ne veuille en tirer prétexte pour confisquer les biens de la princesse : le sixième article secret contient la promesse que le roi y verrait un cas d'assistance. — Le prince d'Orange n'a pas d'enfants et ses héritiers éventuels sont les enfants de Frédéric-Guillaume et de la première électrice : Louis XIV s'engage à les assister « contre tous ceux qui entreprendroient de les troubler et de les inquietter dans une succession, qui leur est deüe par le droit de leur naissance [3] ». — Enfin l'alliance comporte un subside. Sans doute, Iéna et l'électeur en ont trouvé le chiffre bien faible. Mais il n'est point, malgré tout, négligeable. Le roi fera payer à Frédéric-Guillaume, en quatre termes chaque année, cent mille écus par an tant que l'alliance durera [4].

***

1. Il va sans dire que Frédéric-Guillaume ne réservait point ses obligations envers l'empire, dont il n'était déjà plus question dans le traité du 25 octobre 1679. Elles eussent été, d'ailleurs, difficilement compatibles avec les engagements pris par Frédéric-Guillaume en vue de la future élection impériale.

2. Verjus l'affirmait nettement. Voir par exemple sa lettre du 20 janvier : «... J'ay reconnu clairement dans tous les discours et jusques dans les esprits et dans les cœurs de tout ce qu'il y a de deputez les plus passionnez contre la France qu'on croit absolument ne pouvoir rien entreprendre sans Mr l'Elr de Brandebourg, et pouvoir au contraire tout hazarder et tout espérer du moment qu'on sera seur de luy... » *A. E.*, Allemagne, 288.

3. 7e article séparé.

4. 8e article séparé. — Ajoutons qu'en vertu de l'article 17 la durée de l'alliance était fixée à dix ans.



Tels sont les avantages, tout matériels, que le traité du 11 janvier procure à Frédéric-Guillaume. Suffisent-ils à en expliquer la conclusion ? Si l'on considère l'intérêt général de l'empire, ou mieux encore de l'Europe, on ne peut certes justifier cette alliance, — la plus intime qui ait jamais uni le Grand Électeur à Louis XIV —, conclue au moment précis où l'inaction du Brandebourg désarmait l'Allemagne et consolidait les réunions. Évidemment, un Guillaume d'Orange ne l'eût pas signée. Mais ce n'était point à l'Europe, ni même à l'empire que songeait Frédéric-Guillaume, c'était à ses propres États, que l'alliance sauvegardait.

D'ailleurs, est-il équitable de la juger en elle-même, en l'isolant de tous les faits qui l'ont précédée et préparée ? A la fin de l'année 1680, le Grand Électeur n'avait déjà plus le libre choix de sa politique et c'est à deux années en arrière qu'il en faut rechercher les origines. Elle est en germe, dès l'été de 1678, dans la lettre confidentielle qu'il écrivit à Meinders le 18 juin. Elle s'affirme dans les instructions successives que Meinders emporta à Nimègue, puis à Saint-Germain. Mémoires du 6 juillet et du 23 décembre 1678, lettres du 2 mai et du 8 août 1679, — celle-ci éclairée et commentée par la lettre du 11 à Schwerin : — tous les témoignages personnels ou directs de la pensée électorale nous en font suivre le développement ; et si Frédéric-Guillaume, pendant l'année 1680, hésita parfois à la poursuivre, la preuve de ses hésitations ne nous est pas parvenue. En novembre, il ne fit qu'achever une évolution depuis longtemps commencée.

Puis, avant de condamner ce qu'il fit, ne doit-on point examiner s'il eût pu faire autrement. Aux propositions de Louis XIV s'opposaient les propositions de l'Angleterre, des États-Généraux et de l'empereur. Mais que valaient-elles ? Frédéric-Guillaume avait-il tort de répondre à Southwell qu'il ne pouvait se fier à l'Angleterre, au moment où la lutte engagée entre Shaftesbury et Charles II devenait chaque jour plus âpre et d'issue plus incertaine ? Avait-il tort de se plaindre, quand la Hollande, qui lui demandait son alliance, ne faisait rien pour le satisfaire [1], et pouvait-il oublier que l'un des deux partis qui se disputaient la direction des États, celui des régents d'Amsterdam, était hostile à l'alliance anglaise et subissait docilement les suggestions du comte d'Avaux ? Enfin

1. En dehors de toute question d'intérêt — et nous savons l'importance qu'avaient pour lui les questions d'intérêt — Frédéric-Guillaume voyait évidemment dans le peu de générosité des États un signe de leurs sentiments de défiance à son égard.



avait-il tort de s'irriter contre l'empereur, qui eût voulu que le Brandebourg se compromît le premier pour l'empire, et qui non seulement ne songeait point à lui rien accorder en retour [1], mais soutenait même à Ratisbonne les prétentions de tous ses ennemis? Mais admettons que l'électeur eût été capable de sacrifier son intérêt propre : restaient ses craintes, évidemment légitimes. Entre l'Angleterre, la Hollande et l'empire, la coalition n'était point faite ; il ne semblait même pas qu'elle fût de longtemps possible [2]. Dès lors, à quoi servait de préparer une guerre qui ne pouvait être que désastreuse ? Et s'il eût été vain que l'électeur se fût déclaré contre Louis XIV, n'eût-il pas été plus vain encore qu'il se fût retiré à l'écart, hostile, et impuissant?

Enfin si les avantages que lui apportait l'alliance nous semblent médiocres, c'est que nous prenons pour le principal ce qui n'était que l'accessoire. En réalité, ce ne sont point les intérêts du prince Louis, soit en Pologne, soit en Hollande, bien que Frédéric-Guillaume ne les négligeât nullement; ce ne sont pas même les subsides — nous en avons rencontré la preuve — qui l'ont décidé à conclure. C'est le désir de terminer heureusement, grâce à la France, ses entreprises contre l'Espagne, dont il n'est pas douteux qu'il espérât beaucoup [3]. C'est le besoin d'une protection puissante dans toutes les querelles où semblaient devoir l'engager, en même temps que ses convoitises, les jalousies et l'hostilité de ses voisins. C'est aussi, et surtout, l'espoir, qui ne l'a pas quitté depuis 1678, de consommer la rupture entre la France et la Suède, d'isoler celle-ci, et de rendre enfin possible, grâce à l'amitié de Louis XIV, ce que l'on pourrait appeler son *grand dessein :* la conquête définitive de Stettin et de la Poméranie suédoise.

1. Lamberg lui-même comprenait bien qu'il lui eût fallu, pour réussir, apporter à Berlin la solution de la question d'Iægerndorf.

2. D'abord parce que Charles II n'était pas sûr du lendemain ; puis l'inaction de l'empereur et surtout de l'Espagne persuadait à Frédéric-Guillaume que Léopold, comme en 1672, ne désirait pas sincèrement la guerre.

3. Sur l'importance qu'avaient aux yeux de Frédéric-Guillaume ses revendications à l'égard de l'Espagne, nous n'avons pas seulement le témoignage de Rébenac, mais aussi celui de Lamberg. Voir en particulier ses lettres des 6 octobre et 8 novembre 1680, *U. u. A.*, XIV, 962, 970. Et c'est évidemment en pensant à leurs conséquences possibles que Frédéric-Guillaume écrivit à Meinders et à Iéna, le 13 novembre : « Nous avons certaines raisons importantes de désirer que l'alliance soit promptement conclue. »



III. — L'occupation de Strasbourg et le traité d'association.

Dans l'intervalle entre la conclusion et la signature du traité [1], de novembre à janvier, les circonstances avaient rendu la protection de Louis XIV plus indispensable encore au Brandebourg. Dès octobre, l'électeur s'attendait à des représailles espagnoles et se rappelait ses prétentions anciennes sur la Gueldre. En novembre, il levait des troupes et donnait l'ordre de les acheminer vers le duché de Clève. En décembre, il ne doutait plus que la guerre ne fût prochaine et, s'il faut en croire Rébenac, il allait jusqu'à publier « qu'il donneroit dix mille escus au premier qui luy apporteroit la bonne nouvelle de l'entrée de deux cens chevaux espagnols dans ses estats ». Enfin la situation s'aggrava encore par l'intervention menaçante de la Hollande, qui, pour plaire à l'Espagne, rappela par édit tous les sujets hollandais engagés comme matelots sur la flotte brandebourgeoise [2]. Mais peu à peu les bruits de guerre s'apaisèrent [3] et Frédéric-Guillaume songea surtout à exécuter l'alliance et à en tirer profit.

Il n'oubliait point ses rêves maritimes. A vrai dire, il avait abandonné bientôt le projet, formé en novembre, d'armer trois nouvelles frégates et de les envoyer aux Canaries. Mais la petite escadre qui avait capturé le *Charles II* était partie pour les Antilles [4] et comptait y faire de nouvelles prises. D'autre part, depuis le 17 septembre, les *Armes de Brandebourg* et le *Morian* avaient fait voile pour la Guinée, où le bon vouloir de la compagnie française pouvait seul rendre moins dangereuse l'hostilité certaine des Hollandais [5]. Il fallait donc que les vaisseaux de Frédéric-Guillaume fussent sûrs de trouver toujours, comme le

1 Les deux ratifications françaises du traité principal et des articles séparés, signées à Saint-Germain le 1[er] février, n'arrivèrent à Berlin que le 25; l'échange avec les ratifications brandebourgeoises se fit le 17 mars ; il avait été retardé, nous dit Rébenac, dans ses lettres des 7 et 18 mars, par une maladie d'Iéna. Il n'existe à Paris que la ratification brandebourgeoise des articles séparés, datée de Potsdam, 4/14 février ; celle du traité principal manque.

2. Presque tous les matelots de la petite flotte brandebourgeoise étaient Hollandais. D'ailleurs l'édit ne fut pas exécuté.

3. L'Espagne ne donna point prétexte à la rupture. D'autre part, le conflit avec la Hollande n'eut pas de suites.

4. Du moins quatre des frégates qui la composaient ; les deux autres ramenèrent le *Charles II* à Pillau.

5. Sur tout ceci consulter Schück, *op. cit.*, I, ch. 2 et 3.

roi de France l'avait promis, refuge et secours dans tous les ports français ; et, dès février, Frédéric-Guillaume projetait d'établir à La Rochelle, avec l'assentiment de Louis XIV, comme agent du Brandebourg ou, s'il était possible, comme consul, Jacob Raulé, un frère de Benjamin Raulé, son *Directeur de marine*.

En même temps, Frédéric-Guillaume invoquait déjà le sixième article secret du traité, celui qui garantissait au margrave Louis, après son mariage avec Louise-Charlotte Radziwill, la possession des biens considérables de la princesse. Le 7 janvier 1681, l'électeur, qui savait que Sobieski destinait la riche héritière à son propre fils, fit célébrer en grand secret le mariage, à Kœnigsberg, bien que Louise-Charlotte n'eût pas quatorze ans [1] ; le 13, il en fit part à Louis XIV et lui demanda protection, car le roi de Pologne parlait de guerre ; et Louis XIV envoya ses ordres à ses ambassadeurs en Pologne, tandis que Rébenac informait ceux-ci, de Berlin même, et les pressait « d'appuyer hardiment » les intérêts de l'électeur [2].

Enfin les alliés étaient convenus [3] d'attirer dans leur parti le plus de princes voisins qu'il serait possible, en particulier ceux de la maison de Brunswick et l'électeur de Saxe. Meinders alla conférer avec Platen, le principal ministre d'Ernest-Auguste de Hanovre et rapporta l'alliance défensive du 31 janvier [4]. Puis, le 19 février, l'électeur de Saxe, Jean-Georges III, vint à Potsdam, où son ministre, Gersdorf, l'avait précédé ; et cette double visite prépara une autre alliance défensive, qui ne fut, il est vrai, signée qu'un peu plus tard, le 18 avril [5]. Mais déjà Frédéric-Guillaume laissait voir qu'il exécutait l'alliance à sa manière et qu'il entendait garder, sous la protection de Louis XIV, son indépendance à peu près complète. Les deux traités signés avec le Hanovre et la Saxe ne contenaient rien, sans doute, qui pût inquiéter la France, mais rien non plus qui pût lui servir. Meinders, en quittant Berlin, avait dû montrer à Rébenac des instructions supposées ou incomplètes, car Rébenac crut jusqu'au bout qu'il n'avait pas pouvoir de

1. Le prince Boguslaw Radziwill, l'ancien gouverneur de la Prusse ducale, le père de la princesse, était mort en 1669 en la confiant à Frédéric-Guillaume et en exprimant le vœu qu'elle n'épousât qu'un protestant.

2. « Vous pouvez ce me semble appuyer hardiement les interests de Mr l'El^r, qui est avec le Roy dans l'union la plus estroite. » Rébenac aux ambassadeurs en Pologne, 26 janvier 1681. *A. E.*, Brandebourg, 17.

3. Par le 2e article séparé.

4. Voir l'analyse dans Mœrner, 422.

5. *Ibid.*, 424. — Voir les lettres de Rébenac des 18 et 25 février. *A. E.*, Brand., 16.



conclure [1] et le plein pouvoir de Meinders est daté pourtant du 20 janvier ; Frédéric-Guillaume empêcha ainsi que la diplomatie française n'intervînt. Aussi Louis XIV approuva-t-il l'alliance hanovrienne, mais en exprimant le regret que l'électeur l'eût négociée seul, et à son insu [2]. Puis, pour l'alliance saxonne, ce fut pis encore. Louis XIV ne l'eût désirée que si l'électeur de Saxe se fût rapproché du parti français ; or, les ministres de Jean-Georges, pendant qu'ils négociaient avec ceux de Frédéric-Guillaume, tenaient à l'écart Rousseau, l'envoyé de France à Dresde, et Louis XIV jugeait dès lors, non sans raison, que l'accord projeté lui pouvait être plus nuisible qu'utile [3]. Il n'en fut pas moins conclu. Évidemment, bien que Frédéric-Guillaume s'empressât d'annoncer l'alliance hanovrienne à Rébenac « comme une bonne nouvelle » [4] ; bien que les deux traités ne pussent être agréables à l'empereur, auprès de qui Iéna les excusait en déclarant à Lamberg « qu'ils ne valaient pas une fève [5] » ; il n'en est pas moins certain que l'électeur travaillait, en les négociant, pour lui-même, non pour Louis XIV, soit qu'il essayât de se faire, comme le supposait Rébenac, le chef du parti français en Allemagne, soit plutôt qu'il voulût uniquement grouper, autour de lui et pour l'avenir, sans souci de ce que désirait Louis XIV, les trois cercles de Haute-Saxe, de Basse-Saxe et de Westphalie.

Ainsi l'alliance n'a que quelques mois d'existence et déjà les deux alliés recommencent à se défier l'un de l'autre. Louis XIV s'inquiète de ces groupements de princes, qui se forment sans qu'il y participe, des bruits de guerre, que Frédéric-Guillaume répand lui-même, pour faciliter l'union des trois cercles [6] ; et les moindres incidents irritent aussitôt les soupçons. A Ratisbonne,

1. « Les instructions qu'on luy avoit données, du moins celles qu'il monstra en partant, ne luy laissoient aucun pouvoir de conclure rien de pareil. » Rébenac, 11 février 1681. *A. E.*, Brand., 16.

2. Voir une lettre du roi du 28 février. *Ibid.*

3. Lettre du 13 mars. *Ibid.*

4. Lettre de Rébenac du 11 février.

5. Lettre de Lamberg du 28 avril : « So tauge doch noch dieses, noch das Hannoverische, so viel als eine Bohne... » *U. u. A.*, XIV, 994.

6. On répandait le bruit que la Suède et le Danemark, réconciliés et alliés, se disposaient à attaquer Hambourg ou Lübeck, puis les princes de la maison de Brunswick. Louis XIV ordonna à Martangis, son ambassadeur à Copenhague, de le renseigner à ce sujet : « Et comme ces bruits, disait-il, alarment si fort les cercles de haute et basse Saxe et de Westphalie qu'il ne s'y parle que de ligue et d'armement pour s'y opposer, je seray bien aise que vous m'informiez des préparatifs qui se font au lieu où vous estes... » 28 février 1681. *A. E.*, Danemark, 26.



Godefroy d'Iéna, endoctriné par son frère, ne proteste point aussitôt contre l'armement de l'empire, que l'empereur a proposé : a-t-il donc reçu des instructions nouvelles [1] ? A Berlin même, on parle de remettre aux Hollandais, en exécution de l'alliance conclue en 1678, le fort de Schenk, que Frédéric-Guillaume avait jusqu'alors retenu : est-ce l'indice d'un rapprochement entre les États-Généraux et le Brandebourg [2] ? Enfin pourquoi l'électeur persiste-t-il à envoyer des troupes dans le pays de Clève, pourquoi paraît-il songer encore à l'occupation de la Gueldre, alors que Louis XIV ne cache point sa volonté de maintenir la paix [3] ?

D'ailleurs Louis XIV n'est pas seul mécontent ; Frédéric-Guillaume l'est aussi. Il espérait qu'en Pologne les ambassadeurs de France agiraient nettement et vigoureusement en sa faveur. Mais leur attitude est hésitante, ambiguë, et Hoverbeck, qui ne les aime pas, exagère encore dans ses lettres les contradictions qui apparaissent entre leurs promesses et leurs actes : l'électeur en vient à craindre que les Polonais n'attaquent le duché de Prusse [4]. Puis la

1. Frédéric d'Iéna avait reçu de Lamberg 4.000 thalers et promis d'écrire à son frère, qui voulut peut-être donner quelque satisfaction apparente aux Impériaux. Voir les lettres de Lamberg des 31 janvier, 3 et 28 février 1681. *U. u. A.*, XIV, 983 sqq.

2. Frédéric-Guillaume avait promis dans un article séparé de l'alliance du 8 mars 1678 d'abandonner entièrement aux Provinces-Unies le fort de Schenk. Voir Mœrner, 403. Mais l'exécution de cette clause se trouva subordonnée au règlement d'autres différends. Voir Pufendorf, XVI, § 99.

3. Voir une lettre du roi à Rébenac, du 10 avril, et une autre de Rébenac au roi, du 26. *A. E.*, Brand., 16. Les craintes de Rébenac et du roi furent d'ailleurs bientôt dissipées.

4. Voir une lettre de l'électeur à Spanheim du 14/24 mai. *A. R. P.*, Rep. XI, Frankr. Conv. 21. — Schiemann, *Luise-Charlotte Radziwill*, dans *Forsch. z. br. u. pr. Gesch.*, 1890, III, affirme que les deux ambassadeurs de Louis XIV jouaient double jeu, l'évêque de Beauvais cherchant à obtenir, par le roi de Pologne, le chapeau de cardinal, et le marquis de Béthune visant même la succession de Sobieski ; tous deux avaient donc grand intérêt à ne point se compromettre pour l'électeur. En tout cas — et cela suffirait à expliquer leur attitude, — ils négociaient à ce moment, en secret, une alliance entre le roi de Pologne et Louis XIV, ce qui les obligeait à ne point mécontenter le premier. Voici deux fragments de lettres, le premier du 14, le second du 21 février, où les motifs de leur conduite semblent apparaître nettement : « Mons[r] Overbec, ambassadeur de Mons[r] l'Électeur de Brandebourg est arrivé icy ; il a parlé dans sa première audiance au Roy de Pologne d'une manière si extraord[re] en voulant insinuer que son maistre n'avoit rien fait dans le mariage du Prince son fils avec la princesse de Radzevil que de concert avec V[re] Maj[té] dont l'assistance ne luy manqueroit pas que le Roy de Pologne et les sénateurs qui estoient présens à cette audiance en ont esté fort surpris et sa Majesté Polonoise a cru que Vostre Majesté l'amusoit sous prétexte



situation des protestants de France, qui peu à peu s'aggrave, augmente aussi peu à peu ses défiances. Pendant les premiers mois de l'année 1681, un grand nombre de calvinistes viennent s'établir en Brandebourg : ce sont presque tous des officiers, surtout des marins. Ils s'adressent à Spanheim pour obtenir que l'électeur les prenne à son service ; Spanheim les accueille tous, transmet à son maître leurs vœux et leurs titres, et Frédéric-Guillaume encourage déjà ce premier mouvement d'émigration, dont l'armée et la flotte brandebourgeoises tireront profit. A Berlin, il va sans dire que les réfugiés racontent leurs épreuves et leurs craintes. Dès le mois de mai, Rébenac s'en inquiète : il parle des « fables » que les huguenots « inventent » pour éveiller la compassion « et en faire mieux leurs affaires. » Fables et réalités, récits intéressés et plaintes sincères, il est certain que Frédéric-Guillaume écoute les uns et les autres, croit tout, et s'en irrite[1].

Mais ce qui l'irrite plus encore, ce sont les lenteurs et les réticences de la diplomatie française, lorsqu'il essaie d'exécuter l'un des articles secrets du 11 janvier, en ménageant une alliance commune entre la France, le Danemark et le Brandebourg[2]. Dès la fin du mois, Spanheim reçut les ordres de son maître et s'entendit avec l'ambassadeur danois, Hœg, sans laisser deviner à celui-ci le traité qui venait d'être conclu. Malheureusement, pendant l'année précédente, Louis XIV, nous l'avons vu, s'était attaché à l'idée d'une « triple ligue » qui lui eût assuré l'appui des deux rois du Nord réconciliés. Il n'avait pu en réaliser le projet, mais ne l'avait pas abandonné tout à fait : Croissy et Bielke, l'ambassadeur de Suède, en parlaient encore de loin en loin et il en est question sans cesse dans

d'un traité d'aliance et qu'elle avoit pris des mesures avec Mons[r] l'Électeur de Brandebourg contre ses intérests. Nous luy avons fait connoistre que V. Majesté n'abandonnoit pas des anciens amis pour des nouveaux et qu'elle ne seroit jamais que médiateur... » — « Nous avons receu la lettre que Vostre Majesté nous a fait l'honneur de nous escrire le 30[e] du mois passé par laquelle Elle nous ordonne de soustenir en tout ce qui pourra dependre de nous en ce pays les interests de M[r] l'El[r] de Brandebourg sans pourtant donner aucun sujet de plainte au Roy ny à la république de Pologne. V[re] M[té] aura veu par notre précédente que nous travaillons sous main à le servir selon que M[r] de Rébenac nous en avoit escrit et que M[r] Overbek... ayant dans sa 1[re] aud[ce] rendu nos soins suspects nous avons dissipé autant que nous avons peu les fausses impressions que l'on avoit prises. Nous ferons scavoir à présent à cet amb[r] les d[ers] ordres que nous avons receu de V[re] M[té]. Nous le prierons de n'en point abuser et nous le servirons utilement. *A. E.*, Pologne, 69.

1. Voir, pour plus de détails, G. Pagès, *Les réfugiés à Berlin*, dans *Bulletin de la Société du protestantisme français*, mars 1902.

2. L'article 4.



la correspondance de Feuquière [1]. Or s'il est certain que le roi de Suède n'entretenait plus les pourparlers que pour dissimuler ses intentions véritables, il l'est aussi que le roi de France conserva longtemps un reste d'espérances ou d'illusions, et les lettres qu'il fit écrire à Feuquière, de janvier à mai, montrent bien qu'il entendait tout au moins ne pas s'interdire la possibilité d'une alliance suédoise [2]. Quant au roi de Danemark, lié par un accord formel avec Charles XI, il restait, lui aussi, favorable à la triple ligue et voulait d'abord s'assurer, avant de former un autre projet, que Charles XI n'avait plus l'intention de la conclure [3].

La négociation, menée de la sorte, ne pouvait évidemment aboutir. En février, Hœg jugeait nécessaire d'attendre l'arrivée prochaine d'un nouvel ambassadeur suédois, Lilljeroth, qui peut-être apporterait les instructions souhaitées. Le 18 avril — le lendemain de l'arrivée de Lilljeroth — il remettait à Croissy un projet d'articles, mais demandait qu'il fût tenu secret tant que Lilljeroth ne se serait pas expliqué. Or celui-ci n'avait que des instructions dilatoires et pendant les mois qui suivirent Hœg lui-même parut ne plus savoir s'il devait agir de concert avec la Suède, ou avec le Brandebourg, ou même traiter séparément [4]. Spanheim comprit bientôt qu'il n'obtiendrait rien et ses lettres ne tardèrent pas à expliquer à Frédéric-Guillaume les vraies intentions des deux Cours ; elles affirmaient, en tout cas, que la Suède et le Danemark

1. *A. E.*, Suède, 63 et 64.

2. Le 30 janvier 1681, par exemple, Louis XIV parle à Feuquière de son estime pour Charles XI : « Je veux bien aussy vous dire que sa manière de gouverner est bien esloignée de diminuer l'estime que j'ay desjà pour luy et qu'elle augmentera s'il suit la maxime constante qu'ont eu ses prédécesseurs de ne se point séparer des intérêts de ma couronne et d'entretenir tousjours avec elle une parfaite union. » Et le 6 février : « Toutes ces dispositions me donnent lieu de croire qu'il commence à reconnoistre l'utilité de mon alliance et la bonne opinion que vostre lettre me donne des sentiments de ce Prince m'empeschera aussy de prendre de nouveaux engagemens qui puissent rendre plus difficile l'estroitte union que je seray bien aise de rétablir avec luy. »

3. Martangis, l'ambassadeur de France à Copenhague, avait écrit, en janvier, que le roi de Danemark désapprouvait les lenteurs de Hœg. Louis XIV lui répondit le 20 février : « Mais comme il vous fait connoistre en mesme temps qu'il fait toutes les diligences possibles auprès du Roy de Suède, pour le faire concourir avec luy à ce traitté et qu'il veut mettre cette couronne dans son tort avant que de s'en séparer, je trouve que la conduite du sieur heug est fort conforme aux sentimens qu'on vous a fait paroistre. » *A. E.*, Danemark, 26.

4. Voir sur la négociation de Hœg et de Lilljeroth, Carlson, *Geschichte Schwedens*, V ; la correspondance de Martangis, *A. E.*, Danemark, 26, et celle de Feuquière, *A. E.*, Suède, 64.



étaient liés par un traité défensif et que Louis XIV ne se résignait pas à rompre tout à fait avec Charles XI. Dès lors, la triple alliance que désirait le Grand Électeur devenait impossible, et avec elle, pour longtemps du moins, la réalisation de ses projets contre la Suède.

***

C'était là une raison suffisante pour que le traité du 11 janvier perdît à ses yeux presque tout son prix, et la mauvaise humeur qu'il laissa voir, même à Rébenac, pendant tout l'été qui suivit, se comprend sans peine. Elle eut d'ailleurs d'autres motifs, en dehors même de celui-là, ou d'autres prétextes. Le nouvel édit qui frappa les réformés le 17 juin émut toute l'Europe protestante; le comte d'Avaux en signala aussitôt le retentissement en Hollande : les mieux intentionnés, écrivit-il, s'en montrèrent inquiets et les deux provinces de Frise et de Groningue, qui jusqu'alors étaient toujours restées favorables à Louis XIV, se rapprochèrent du prince d'Orange [1]. Il est impossible que Frédéric-Guillaume n'ait point compati, cette fois encore, aux souffrances de ses coreligionnaires persécutés. Puis, à la fin de juin, l'électeur alla prendre les eaux à Pyrmont et s'y rencontra avec d'autres princes allemands. La considération dont il se sentit entouré le flatta sans doute et réveilla son orgueil. Il est vraisemblable aussi, comme l'affirme Rébenac, que l'on parla beaucoup des ambitions du roi de France, de ses agissements suspects en Alsace, et que les nouvelles, colportées, commentées, amplifiées dans ce milieu hostile, échauffèrent les imaginations et grossirent les craintes. Il est certain, en tout cas, que Frédéric-Guillaume, depuis le début de juillet, est « dans un emportement continuel » ; qu'il se plaint sans cesse des édits religieux, des affaires d'Alsace, à tel point que le départ des ambassadeurs royaux pour la conférence de Francfort ne le calme pas [2], que Rébenac ne sait plus sur quoi compter et que Louis XIV,

1. D'Avaux, *Négociations en Hollande*, I, 151 sqq. L'édit permettait aux enfants des réformés d'abjurer leur religion à partir de sept ans. Voir Benoist, *op. cit.*, IV, 445 et V, 128; sur ses conséquences, IV, 446 sqq.

2. Les pleins pouvoirs remis à Saint-Romain et de Harlay, plénipotentiaires aux conférences de Francfort, sont datés du 26 juillet et leur instruction du 27. *A. E.*, Allemagne, 291, f°s 244 et 246. Mais, dès le 24, Louis XIV écrivait à Rébenac d'annoncer leur prochain départ aux princes réunis à Pyrmont, et, le 25, Spanheim confirmait la nouvelle ; le 31, Louis XIV permettait à Rebenac d'annoncer aussi que le roi, de son propre mouvement, avait ordonné à la chambre de Metz de surseoir à toute réunion ou même à toute procédure nouvelle.



en août, menace d'interrompre le paiement des subsides [1]. Or, à ce moment même, se prépare en grand secret l'occupation de Strasbourg, et personne, à la Cour de France, ne peut se dissimuler les passions que soulèvera, dans l'Allemagne entière, le succès d'une pareille entreprise. Aussi le roi semble-t-il, momentanément tout au moins, renoncer presque à l'alliance sincère de Frédéric-Guillaume. Il s'est contenté de faire payer à Spanheim 50.000 livres sur les termes échus du subside et d'envoyer à Rébenac une lettre de change de 100.000 livres, ainsi que dix mille écus, qui pourront être distribués entre les ministres ; puis, dans la lettre du 28 septembre, en chargeant son ambassadeur d'annoncer son départ pour Strasbourg, il lui suggère comme unique moyen de tenir en bride les colères qu'il va déchaîner, la menace, désormais bien chimérique, d'un rapprochement entre la France et la Suède [2] !

Mais les choses ne se passèrent pas comme Louis XIV les avait prévues. Ce fut le 26 septembre que le roi, dont le départ pour Chambord était depuis longtemps annoncé, déclara aux courtisans qu'il allait partir pour l'Alsace [3] ; ce fut le 30 septembre que les troupes françaises prirent possession de Strasbourg et la nouvelle

1. Voir en particulier les lettres de Rébenac des 27 juin, 4 et 26 juillet 1681, et celle du roi du 21 août. *A. E.*, Brand., 16.

2. La menace est bien extraordinaire Depuis le printemps, l'affaire du duché de Deux-Ponts avait achevé de brouiller les deux Cours et Louis XIV ne se faisait plus d'illusions sur les sentiments de Charles XI. Voir en particulier la lettre du roi à Feuquière du 17 juillet, *A. E.*, Suède, 64. D'autre part, il fallait qu'il comprît bien mal la politique de Frédéric-Guillaume à cette époque pour ne point prévoir (et rien n'indique qu'il l'ait prévu) que sa rupture avec la Suède, au lieu de compromettre son alliance avec le Brandebourg, allait au contraire la resserrer.

3. Rousset, soit manque de précision, soit pour rendre plus frappante la rapidité des événements, dit que le 30 la cour s'apprêtait encore à partir pour Chambord. *Op. cit.*, III, 40. Ce fut en réalité le 26 que le départ pour Strasbourg fut annoncé. Spanheim, qui nous l'apprend dans sa lettre du 3 octobre, nous donne aussi d'intéressants détails sur les précautions qui avaient été prises pour dissimuler le projet jusque là : « Ce n'est pas que depuis quelque temps, il n'y eut divers bruits du dessein sur Strasbourg... Cependant on ne sçavoit encore qu'en croire, puisque... toutes les mesures continuoient de se prendre pour le voyage de Chambort et pour faire croire tout le monde, jusques à la Reine, Madame et tous les courtisans, que la cour s'y rendroit infailliblement... En sorte même que l'équipage de Madame estoit parti pour led[t] Chambort et que le Duc de S[t] Agnan s'y estoit déjà rendu pour y faire préparer le théâtre et exercer par avance les troupes des musiciens et des commédiens de Sa Maj[té]. Ce fut le vendredy 26[e] septembre qu'après le départ de M[r] de Louvoy et l'arrivée d'un courrier, Sa Maj[té] se déclara aux courtisans que l'on prendroit la route de Metz et d'Alsace, au lieu de Chambort, et mêmes que l'on ne se cacha pas que c'estoit dans le dessein de prendre possession de Strasbourg. »



en vint à Paris quelques jours après. A Berlin, elle arriva, d'après Rébenac, le 9 octobre. L'émotion fut d'abord d'autant plus vive que la surprise était plus grande. Non que l'on n'eût aucun soupçon de la probabilité de l'entreprise : depuis le printemps, Spanheim en avait bien souvent parlé ; mais on était loin de penser qu'elle fût si proche, ni surtout qu'elle dût s'accomplir si secrètement et si aisément. Rébenac connaissait assez l'électeur pour éviter de le voir trop tôt après un événement aussi grave : « J'ay cru, écrivit-il le 11, devoir laisser à Mr l'Électeur le loisir de donner à ses premiers mouvements toute la liberté qu'il jugeroit à propos ». Il se contenta de causer avec les ministres, dont un seul, Iéna, ne cacha point ses sentiments hostiles. Puis il s'informa de la manière dont Frédéric-Guillaume avait accueilli la nouvelle : on lui dit simplement que l'électeur « en avait paru surpris et affligé ». Enfin il se rendit à Potsdam, probablement le 12, et le récit qu'il fit au roi de sa visite est instructif [1]. L'électeur le reçut « un peu plus sérieusement qu'à son ordinaire », l'occupa de bagatelles tout le long du jour, le fit jouer, et attendit le soir pour s'enfermer avec lui. Il blâma alors l'occupation de Strasbourg, affirmant que le roi « avait rompu le traité de Westphalie, que tout l'Empire se trouvoit obligé de s'opposer à un démembrement si considérable » ; mais presque aussitôt il n'insista plus que sur son propre malheur, sur le peu de cas que Louis XIV avait fait de son amitié, en ne daignant pas « l'honorer de sa confiance, quand ce n'eust esté que par une distinction de quelques jours. » Enfin lorsque Rébenac eût excusé son maître sur l'imprévu d'une expédition aussi rapide, Frédéric-Guillaume redevint plus gai et, laissant là Strasbourg, parla des négociations secrètes de La Haye, entre la Suède, la Hollande et l'Angleterre, puis « se jetta, dit Rébenac, sur la Poméranie et la prist en discours avec autant de facilité qu'il le pouvoit en effet, s'il l'avoit entrepris [2]. » Dès lors, il

1. Dans sa lettre du 15 octobre.

2. L'électeur écrivit de Potsdam à Iéna et à Meinders, le 13 octobre (et c'est pour cela que je place l'entrevue le 12). Bien entendu il se montre dans sa lettre beaucoup plus réservé ; mais celle-ci n'en confirme pas moins, quant au fond, le récit que je viens d'analyser : « Wir haben ihm in generalibus und ohne contestation oder aigreur geantworthet, und angezeiget, dass wir einige unserer Ræthe committiren wolthen mit ihm eine conference zu haltben. » Iéna y représentera : « dass wir wohl gehoffet hetten, nachdeme wir ihrer Mayt. alle ersinnliche preuven einer sinceren freundschaft gegeben, dieselbe würden hinwiederumb uns von diesem dero das Reich concernirenden vorhaben einige vertrauete ouverture gethan haben... Im übrigen habet ihr euch nuhr in generalibus terminis zu halten. » *A. R. P.*, Rep. XI, Frankr. Conv. 19. D.



n'était pas douteux que l'alliance entre le Brandebourg et la France, loin de se rompre, allait au contraire se resserrer. Frédéric-Guillaume, à la fin de l'entrevue, se mettait en quelque sorte sous la protection de Louis XIV, priait le Grand Roi « d'avoir soin de luy, de le regarder comme un allié seur » ; et quelques jours après il ne craignait pas de rendre ses sentiments publics en offrant à Rébenac, comme un témoignage d'amitié, une épée enrichie de diamants [1].

Évidemment, cette fois encore, l'attitude de la Cour de Suède explique seule l'évolution de l'électeur. Depuis longtemps celui-ci, mieux informé, semble-t-il, que Louis XIV lui-même, observait les pourparlers commencés en Hollande et en prévoyait l'issue. Il en a parlé à Rébenac bien avant le 12 octobre, dès le mois d'août, et c'est vers la fin d'août que s'apaise peu à peu son irritation contre la France [2]; puis en septembre le revirement s'achève [3], sans que Rébenac en aperçoive une raison bien certaine. N'est-ce point que déjà Frédéric-Guillaume espère cette rupture entre la France et la Suède qu'il avait si longtemps désirée en vain ? Rébenac attribue dans ses lettres, comme toujours, aux gratifications distribuées entre les ministres, au paiement de cent mille livres de subside, plus d'importance que certainement ils n'en ont eue. Peut-être faut-il tenir compte du ressentiment de l'électeur contre les États-Généraux depuis la capture, en Guinée, d'un vaisseau brandebourgeois, les *Armes de Brandebourg*, par la compagnie hollandaise [4] ; de l'influence de Raulé, qui, pour développer ses entreprises, avait toujours besoin de l'entente avec Louis XIV [5] ; des troubles de Hongrie, qui paralysaient la poli-

1. Parmi ceux qui avaient le plus contribué, selon Rébenac, « au tour heureux » que les affaires avaient pris, l'ambassadeur citait le comte d'Espence, et je tiens à signaler, toujours d'après Rébenac, la seule récompense que celui-ci en demandait : « Il en demande aussy, écrit Rébenac le 15 octobre, récompense à sa mode et la seule qui pust luy estre bien agréable, c'est sur son Église. On luy mande que sous prétexte de son absence on la veut supprimer et il voudroit que le zèle util qu'il a icy pour le service de Sa Maj[te] luy peut tenir lieu de présence en Champagne. »

2. Voir la lettre de Rébenac du 21 août. — Le 21 novembre, Rébenac parle à son père du traité d'association et de la joie que l'électeur en éprouve : « Il y a plus de trois mois, ajoute-t-il, qu'il m'en parle comme d'une affaire asseurée. » Gallois, *op. cit.*, IV.

3. Voir les lettres de Rébenac des 10, 17 et 24 septembre et la lettre de l'électeur à Spanheim du 6/16.

4. Dès janvier 1681 ; mais l'incident ne fut connu que plus tard et ne fut pas réglé de longtemps.

5. Raulé était tombé en disgrâce et ses actes avaient même été soumis à une



tique autrichienne. Mais ce ne sont là, de toute évidence, que des motifs secondaires et qui ne suffiraient point à expliquer comment l'électeur, dont Louis XIV prévoyait en août la défection, en vint à accepter presque sans murmures, deux mois après, l'annexion de Strasbourg. Le vrai motif, c'est l'*Association* de la Suède et de la Hollande.

Le roi de France n'avait pas fait de bien sérieux efforts pour en empêcher la conclusion. Dès février, d'Avaux l'avait averti que le ministre de Suède négociait à La Haye un traité d'alliance et que Fagel, le Pensionnaire, en soutenait la proposition ; mais, en mars, Feuquière écrivit de Stockholm pour en démentir la nouvelle [1], et, pendant quelques mois, Louis XIV ne parut plus s'en préoccuper ; il n'avait plus à craindre le renouvellement d'une triple alliance protestante, depuis le traité secret du 1er avril, qui liait pour trois ans le roi d'Angleterre, moyennant un subside de deux millions pour la première année et de trois millions en quatre termes pour les deux années suivantes. Puis survint l'affaire des Deux-Ponts ; et si le roi se montra prêt à abandonner au roi de Suède, sous la réserve de l'hommage, la jouissance du petit duché, il déclara très haut qu'il écarterait comme « déraisonnable » toute proposition qui ne laisserait pas intact son droit de souveraineté ; en dépit des efforts de Feuquière, de Louvois même, qui suggéra, en juillet, un expédient de sa façon [2], les relations ne firent plus que s'aigrir jusqu'à la rupture [3]. Ce fut le 3 octobre, sur la route de Strasbourg, qu'une lettre du comte d'Avaux apprit à Louis XIV la conclusion imminente de l'accord entre les Provinces-Unies et la Suède [4]. Pourtant tout n'était pas terminé encore ; le roi crut un moment que l'occupation de Strasbourg effraierait Charles XI ;

commission d'enquête. Lamberg note, dans sa lettre du 3 octobre, sa rentrée en faveur, *U. u. A.*, XIV, 1004, et plus tard il insiste beaucoup sur l'influence du directeur de marine. Lettre du 12 décembre, *Ibid.*, 1013.

1. Le 26 mars, *A. E.*, Suède, 64.

2. Sur la minute d'une lettre à Feuquière, du 24 juillet 1681, Croissy ajoute au crayon : « l'instruire de la proposition de M. de Louvois de faire régir par un administrateur qui rendroit les foy et hommage. » Puis il rédige à l'encre : « Vous pouvez néanmoins faire connoistre aux ministres de ce prince que je consentiray qu'il fasse régir cette terre par un administrateur qui par tolérance du Roy son Me ou autrement me rende foy et hommage. » *A. E.*, Suède, 64.

3. Voir, sur l'ensemble de l'affaire, les lettres de Louis XIV à Feuquière du 22 mai (avec un mémoire de Louvois), des 10 et 24 juillet. *Ibid.*

4. Louis XIV à Feuquière, Vitry-le-François, 3 octobre. Voir aussi les lettres du roi des 10 et 26 octobre et 13 novembre, celles de Feuquière des 15, 29 et 31 novembre. *Ibid.*



même après la signature [1], il espéra que le traité ne serait pas ratifié ; à Stockholm, le 15 octobre, le 29 octobre encore, Charles XI et Oxenstierna affirmaient à Feuquière que rien n'était fait, que rien ne se ferait ; mais dès le lendemain, le 30, ils avouaient enfin l'alliance et Lilljeroth la notifiait bientôt à Paris même.

Il fallut alors reconnaitre le fait accompli et travailler à en détourner les conséquences. Louis XIV revenait à peine de son entrée triomphale à Strasbourg. Le 19 novembre, il y eut à Saint-Germain, nous dit Spanheim, « un conseil de sept heures de suite sans que le Roy en bougeast [2]. » Parmi les mesures préventives qui sans doute y furent décidées, les plus naturelles étaient, semble-t-il, de reprendre la négociation d'alliance avec le roi de Danemark et de s'entendre avec le Grand Électeur. Déjà l'ambassadeur danois, Hœg, faisait sa cour [3]. Le 20 novembre, Louis XIV chargea Rébenac d'annoncer officiellement à Frédéric-Guillaume l'*Association* de La Haye et de flatter adroitement les espérances qu'il en pourrait concevoir. Puis, le 4 décembre, furent expédiées à Berlin des instructions pour la conclusion d'un nouveau traité [4]. Celui-ci devait avoir pour but le maintien de la paix, grâce à l'entente de tous les princes « bien intentionnés. » Le roi s'offrait de lui-même à y promettre qu'il bornerait ses prétentions « aux lieux dont il estoit en possession avant le départ de ses ambassadeurs pour Francfort [5] » pourvu que l'électeur lui garantît les territoires réunis avant cette date. Il promettait aussi de défendre les intérêts du Brandebourg, de le secourir s'il était attaqué et d'augmenter de cinquante mille livres le subside annuel que stipulait le dernier traité ; en cas de guerre, Rébenac pouvait accorder 200.000 ou même, s'il le jugeait nécessaire, 300.000 écus par an. « Vous devez seulement observer, ajoutait Louis XIV dans une lettre qui accompagnait l'instruction [6], de ne m'engager à rien qui puisse estre directement contraire aux intérests de la

1. Le 10 octobre.

2. Lettre du 21 novembre.

3. « L'amb[r] de Dannemarc a fait diligemment sa cour depuis le retour du Roy, et, comme il semble dans la veue des avances plus grandes qu'on pourroit à présent lui faire... » Lettre de Spanheim du 21 septembre.

4. Ces instructions ont été analysées par Prutz, qui en cite quelques fragments. *Aus des Grossen Kurfürsten letzten Jahren*, 360.

5. Il faut, bien entendu, y ajouter Strasbourg : Louis XIV a toujours prétendu que l'occupation de Strasbourg n'était pas une *réunion* et il n'a jamais admis qu'on la discutât.

6. Prutz ne la cite pas.



Suède tant qu'elle n'entreprendra rien en conséquence de la Ligue d'Association qui puisse préjudicier aux miens et il suffit de laisser envisager à ce Prince tous les avantages qu'il peut espérer de la mauvaise conduite de la Suède sans s'engager à l'assister dans le dessein qu'il peut avoir d'en profiter. »

Louis XIV ne songeait donc nullement à exciter Frédéric-Guillaume contre la Suède: il voulait la paix, non la guerre. Sa politique n'avait toujours pas d'autre but que d'obliger pacifiquement l'Empire à accepter les réunions; et Croissy la définissait nettement dans ces quelques mots, que Spanheim répétait à son maître le 5 décembre : « qu'à l'égard de l'Empire, il faudroit qu'il s'y fist un parti, dont Vostre Altesse Électorale fust à la teste, pour le maintien de la paix ».

***

La négociation de Rébenac ne pouvait manquer d'être facile. Aussitôt après la signature du traité d'association, les États-Généraux avaient envoyé à Berlin Amerongen, pour y solliciter l'adhésion de Frédéric-Guillaume [1]; mais, en dépit du prince d'Orange, Amerongen n'emporta aucune offre avantageuse qui fût de nature à tenter l'électeur; les États-Généraux ne consentaient même pas à régler enfin l'affaire du vaisseau capturé en Afrique, bien que cet incident malencontreux fût à lui seul capable d'empêcher l'entente. Aussi l'ambassadeur ne tarda-t-il pas à comprendre que tous ses efforts seraient vains et, dès le 22 novembre, il l'écrivit au Pensionnaire. Quant à Lamberg, il fut aussitôt averti par Iéna des propositions de Rébenac et il va sans dire qu'il les combattit de son mieux [2]. D'ailleurs Frédéric-Guillaume même lui en fit part. Mais en même temps, l'électeur ne lui dissimulait ni son irritation contre l'empereur, dont l'un des plénipotentiaires à Francfort, Stratmann, venait de menacer imprudemment les prérogatives électorales, ni sa colère à l'égard de la Suède, « sa mortelle ennemie [3] ». Rébenac n'eut donc point

1. On trouvera l'analyse de la correspondance d'Amerongen dans *U. u. A.*, III, ch. IX.

2. Voir ses lettres des 29 décembre 1681 et 9 janvier 1682. *U. u. A.*, XIV, 1016. « Je n'ay pu scavoir, écrit Rébenac le 24 janvier 1682, si c'est par conjecture ou par quelque avis secret, mais tous les ministres estrangers qui sont icy ont fait les mesmes efforts pour empescher ce traitté que s'ils en eussent eu connoissance. »

3. Voir les lettres de Lamberg des 24 novembre, 8 et 12 décembre 1681, *U. u. A.*, XIV, 1010 sqq., et la lettre de Rébenac du 9 décembre. L'électeur déclare par exemple à Lamberg : « dass die mit Schweden, seinem ærgsten Feind, getroffene Allianz weder sie noch ihre Kinder und Kindskinder wollten in Vergessenheit kommen lassen... » Lettre du 12 décembre.



à triompher d'influences rivales, mais uniquement à déjouer le mauvais vouloir d'Iéna, qui fut adjoint à Meinders pour négocier la nouvelle alliance [1].

Rébenac espéra même que l'on pourrait traiter et conclure en quelques jours. Frédéric-Guillaume déclarait que l'affaire « luy agréoit en tout [2] » ; et le 31 décembre il chargeait Spanheim de reprendre, à Paris même, de concert avec l'envoyé danois Meyercroon, la négociation d'une alliance commune avec Louis XIV, à condition toutefois que le Danemark n'eût plus de ménagements à garder envers la Suède. Pourtant, une brouille entre Meinders et Iéna — elles étaient fréquentes — ; la mission annoncée d'un envoyé suédois, Bernstorf [3] ; plus encore le désir d'attendre les premières lettres de Fuchs, qui venait de partir pour Copenhague, retardèrent quelque peu la décision : on chicana sur le chiffre des subsides [4]. Mais enfin, le 20 janvier, l'électeur signa les pleins pouvoirs des deux commissaires et, le 24, Rébenac put envoyer à Paris, par un exprès, le traité conclu, qui fut daté de l'avant-veille et promptement ratifié.

Droysen voit dans le traité secret du 22 janvier 1682 un succès pour l'empire. Grâce à Frédéric-Guillaume, l'empire, sans risquer une guerre qu'il n'aurait pu soutenir, obtenait que le roi de France limitât ses prétentions, puisque celui-ci renonçait à toute réunion nouvelle, pourvu qu'il conservât Strasbourg et les territoires annexés avant le départ de ses ambassadeurs pour Francfort. Il n'est pas douteux que l'électeur attachât une importance réelle à

1. Rébenac était si assuré du succès qu'il préféra demander lui-même qu'Iéna fût adjoint, comme commissaire, à Meinders. Voir les raisons qu'il en donne dans sa lettre du 24 décembre.

2. Lettre de Rébenac, 24 décembre.

3. Louis XIV s'en préoccupa un moment : « Taschez, écrit-il le 1[er] janvier 1682 à Feuquière, de sçavoir à quelles sommes peuvent monter les revenus que la Suède offre à l'Électeur de Brandebourg et quels autres avantages le s[r] Bernstorf est chargé de proposer à ce prince. Je ne doute pas cependant que vous n'ayez desjà informé le comte de Rébenac de ce que vous m'escrivez, afin qu'il donne ses soins à empescher que la négociation dud. Bernstorf ne réussisse. » *A. E.*, Suède, 64. Bernstorf n'arriva d'ailleurs à Berlin qu'après la conclusion du traité.

4. Voir quelques pièces relatives à cette négociation de Rébenac aux *A. R. P.*, Rep. XI., Frankr. Conv. 19 E. Philippson tire d'une note, qu'il attribue à Iéna et qui est de Meinders, des conclusions, qui me paraissent exagérées, sur les instances faites par l'électeur pour conserver Strasbourg à l'empire. Rébenac, dont Meinders ne fait que résumer les plaintes, y déclare nettement que la seule question qui semble arrêter l'électeur est celle des subsides. Philippson, *op. cit.*, III, 296.



l'inclusion de cette promesse dans un traité signé du roi de France ; ce qu'il avait craint, plus encore que les réunions accomplies, c'était en effet l'incertitude qu'elles perpétuaient en Allemagne. N'avait-il pas cru un instant (c'est du moins Rébenac qui le raconte) à la réunion de son comté de Mark [1] ! Mais il faut songer que l'engagement n'ajoutait rien à ce que Louis XIV, de sa propre initiative, avait proposé depuis un an. Et n'était-ce point plutôt un succès pour le roi de France que l'approbation formelle du Brandebourg aux conditions offertes [2] ? Sans doute aussi l'occupation de Strasbourg, qui fortifiait singulièrement la position défensive des Français sur le Rhin et dont la facilité n'avait que trop montré l'ascendant irrésistible de leur politique et de leurs armes ; l'inertie de l'empereur, qui n'avait rien fait pour sauver la ville, qui ne faisait rien pour la reprendre : tout devait confirmer Frédéric-Guillaume dans l'idée qu'une guerre contre Louis XIV eût été prématurée et désastreuse et que mieux valait encore traiter avec lui. Mais cela même n'est pas assez pour justifier l'évolution complète achevée d'août à janvier. Aux yeux de Frédéric-Guillaume, l'article sur les réunions, si capital qu'il fût, ne faisait pas à lui seul toute la valeur du traité. Celui-ci lui assurait encore, avec une augmentation du subside [3], la sécurité de tous ses États ; la protection royale pour sa compagnie d'Afrique [4] ; la possibilité de continuer ses prises sur l'Espagne, d'étendre même ses *exécutions* à la Hollande, contre laquelle son irritation allait croissant. Il lui rendait surtout l'espoir, tant de fois trompé, jamais perdu, de réaliser enfin, sans que la France eût intérêt à y faire obstacle, ses éternels projets contre la Suède [5].

1. Lettre de Rébenac du 26 juillet. Voir aussi, dans la lettre du 4 juillet : « Les gens de sa chambre m'ont mesme averty qu'il leur répétoit souvent que sy V. M. vouloit faire voir une fin à ses prétentions quand ce seroit au-delà du Rhin on se reigleroit là-dessus, mais qu'il craignoit qu'au 1er jour on ne prétendit Magdebourg ou Berlin. »

2. Il est certain que le roi de France fut très satisfait du traité. Il déclare, en le recevant, qu'il ne contient rien qui ne lui soit agréable et Croissy écrit à Rébenac, le 12 février 1682 : « Quoy que vous m'ayez accoustumé à voir réussir toutes vos négociations à l'entière satisfaction du Roy, je ne puis m'empescher de vous témoigner la joye que m'a donné la réception du traitté que vous avez envoyé. »

3 Article 6 et 7. — 400.000 livres en temps de paix, 300.000 écus en temps de guerre.

4. Article 9.

5. Voir l'analyse du traité, Mœrner, 426, le texte, *ibid.*, 715, et en appendice. Les ratifications du roi de France et de l'électeur portent les dates des 12 et 20 février 1682. Rebenac en annonce l'échange dans sa lettre du 15 mars.



IV. — PAIX ALLEMANDE ET GUERRE SUÉDOISE.

Sans doute Frédéric-Guillaume se figurait-il que Louis XIV, après l'Association, voudrait se venger de la Suède, comme autrefois de la Hollande après la triple alliance ? Mais les ambitions du roi se tournaient ailleurs et Frédéric-Guillaume n'allait pas tarder à comprendre qu'entre elles et ses propres espérances la conciliation n'était guère possible.

On ne peut, sans une large part d'hypothèse, définir les visées lointaines de la diplomatie française pendant la période qui suivit la paix de Nimègue. Peut-être Louis XIV — bien des indices en suggèrent l'idée — songeait-il vraiment à acquérir un jour, pour lui-même ou pour son fils, la couronne impériale, en même temps que l'héritage espagnol : c'était le rêve de monarchie universelle que tous ses ennemis l'ont accusé de poursuivre et dont l'accomplissement eût fait de lui un second Charles-Quint, plus puissant encore et plus redoutable que le premier [1]. En tout cas, il est certain que l'Allemagne devint alors le principal champ d'action de sa politique et que tous ses actes tendirent à y accroître son influence ; il est certain aussi qu'au début de l'année 1682 il devait, avant tout, y achever une première tâche, limitée et précise, qui était d'obliger l'empire à ratifier les réunions.

Au début, pendant toute l'année 1680, Louis XIV ne savait pas où il s'arrêterait : il n'avait pas prévu, semble-t-il, autant d'irritation et de résistances que les premières annexions en suscitèrent. Ces résistances le décidèrent à ne point pousser trop loin, du moins dès la première étape ; et, au mois de janvier 1681, — nous l'avons vu — il s'arrêta : il proposa l'expédient d'une conférence et il donna l'ordre à sa chambre de Metz de suspendre toute procédure [2]. A vrai dire, il était aisé de prévoir que les préparatifs

1. On peut lire un exposé intéressant de la politique de Louis XIV, ainsi comprise, dans Immich, *Pabst Innocenz XI*, Berlin, 1900. Mais l'auteur a le tort de présenter, comme une vérité certaine, ce qui n'est qu'une hypothèse très vraisemblable.

2. Nous avons vu aussi que la décision en était prise dès le mois de décembre 1680. — Il est certain que Louis XIV, au début de l'année 1681, comptait sur le maintien de la paix et qu'il se fût arrêté devant les premières menaces d'une rupture. Je note (sans lui attribuer une valeur certaine) ce passage d'une lettre à Rébenac, où Louis XIV cherche à détourner Frédéric-Guillaume d'une attaque contre la Gueldre espagnole. Il fournit à son ambassadeur l'argument suivant : « Et si mesme touttes ces raisons ne suffisent, je vous permets de luy dire confi-



de la conférence, puis les dissentiments de toute sorte qui ne manqueraient pas de s'y produire fourniraient au roi plus d'un prétexte de reculer, au gré des circonstances, les bornes qu'il s'était volontairement assignées. Dans l'instruction qu'il fit remettre à ses ambassadeurs avant leur départ pour Francfort, il avait soin de leur enjoindre de ne point régler trop vite les difficultés préliminaires, « d'autant moins, disait le mémoire, que Sa Ma[té] estant desjà en possession de la pluspart des lieux qui luy doivent appartenir en conséquence des traittez de Munster et de Nimègue elle ne peut souffrir aucun préjudice du retardement qu'on apporteroit à terminer les contestations qu'a fait naistre la prise de possession de ses droits ». Les plénipotentiaires devaient donc témoigner « dans tous leurs discours un grand empressement d'avancer les conférences, mais... esloigner adroitement toutes décisions... » [1]. D'ailleurs, à ce moment même, l'occupation de Strasbourg se préparait en grand secret et le projet en rendait plus indispensable l'apparente modération du roi : s'il ne fallait pas que les différends avec l'empire fussent réglés avant l'entrée des Français dans la ville, il fallait aussi que la grande nouvelle surprît l'Allemagne rassurée et désunie.

Mais le coup de théâtre de Strasbourg fut aussitôt suivi d'un autre que Louis XIV n'avait pas prévu : l'*Association* des Provinces-Unies et de la Suède. Le ton change alors quelque peu. Sans doute le roi de France n'abandonne-t-il rien de ses prétentions et ne veut-il accepter qu'un accord dont il aura dicté les termes ; mais il ne désire plus en éloigner l'échéance, s'il a quelque espoir de l'obtenir favorable : « En un mot, écrit-il à ses ambassadeurs le 28 novembre, vous ne sçauriez trop tost finir vos conférences sy vous trouvez jour à le pouvoir faire à ma satisfaction » [2]. Depuis un mois, Saint-Romain et Harlay sont à Francfort, où les ont enfin rejoints les ambassadeurs impériaux [3]. Bientôt va s'engager avec

demment à toutte extrémité que la plus grande partye de mes places estant touttes ouvertes et hors de deffences je ne serois pas en estat de luy donner de si grands secours que l'esté prochain en un an lorsqu'elles seront presque achevées et que des garnisons raisonnables les pourront mettre en toutte seureté. » 9 janvier, par erreur pour février, 1681. *A. E.*, Allemagne. Petites principautés, 79, f° 413.

1. Mémoire pour servir d'instruction à M[rs] de Saint-Romain et de Harlay, plénipotentiaires aux conférences de Francfort, 26 juillet 1681. *A. E.*, Allemagne, 291, f[os] 246 sqq. Minute, dictée et corrigée par Croissy, et copie.

2. *A. E.*, Allemagne, 292, f° 98.

3. Ils s'étaient d'abord arrêtés à Hœchst, à quelque distance de Francfort, parce que les ambassadeurs impériaux n'avaient point encore annoncé leur

l'électeur Frédéric-Guillaume la négociation du nouveau traité d'alliance : le 4 décembre, Louis XIV envoie à Berlin l'instruction de Rébenac, et le 14, avant même que Rébenac ne l'ait reçue, il fait rédiger pour ses plénipotentiaires à la conférence les propositions qu'ils devront y faire et qui reproduisent à l'avance l'article essentiel du futur traité brandebourgeois [1]. La paix — telle que Louis XIV la propose et que le Grand Électeur va l'accepter — ne dépend donc plus que de l'empereur et de l'empire.

Il ne faudrait pas en conclure qu'elle fût prochaine. Dès le 2 décembre, Saint-Romain et Harlay ne croyaient plus à la bonne foi des ambassadeurs impériaux, et l'attitude des princes allemands, ainsi que celle de leurs voisins, ne permettait guère d'espérer une négociation très prompte. Un premier point qu'il faut noter, c'est qu'il n'existait plus dans l'empire aucun partisan sincère de la France. Croissy s'en rendait parfaitement compte, mais ne paraissait pas s'en inquiéter. En exposant et en justifiant, dans le mémoire du 27 juillet [2], les droits contestés de Louis XIV, il ajoutait en effet cette phrase caractéristique : « Et comme il n'y a point d'estat de l'empire qui n'en souhaitte la diminution, mesme de ceux qui ont des liaisons secrètes avec Sa Majesté et qui ont tousjours entretenu une bonne correspondance avec elle, lesdits sieurs ambassadeurs ne doivent pas espérer de les persuader à l'avantage de Sa Majesté. » Il s'en fallait pourtant que l'Europe ne fût unanime et deux partis y étaient déjà nettement formés.

L'un, de beaucoup le plus nombreux, pourrait s'appeler le parti de la résistance. Ceux qui le composaient ne désiraient pas la guerre, parce qu'ils doutaient de leurs forces ; mais ils espéraient, en préparant l'armement de l'empire et la coalition contre la France, arracher à Louis XIV une paix générale, qui terminât tous les différends, bornât de façon durable les ambitions du Grand Roi et rendît enfin à l'Europe un peu plus de sécurité et d'indépendance. Deux hommes ont travaillé sans relâche à former

venue. Saint-Romain et Harlay arrivèrent à Francfort le 26 octobre et les ambassadeurs impériaux le 31.

1. Propositions à faire par les sieurs de Saint-Romain et de Harlay, ambassadeurs du Roy à Francfort, 14 décembre 1681. *A. E.*, Allemagne, 292, f° 130. — Le roi y ajoute l'offre, dont il était question dès octobre, de raser les fortifications de Fribourg et de rendre la ville à l'empereur, si l'empereur consent à raser de même Philippsbourg et à le rendre à l'évêque de Spire.

2. Pour Saint-Romain et Harlay. Cité plus haut.



ce premier parti, et le dirigent, ou du moins s'y efforcent : ce sont Guillaume d'Orange et le prince de Waldeck [1]. A côté d'eux, il faut y ranger, bien qu'ils n'y apportent, à beaucoup près, ni la même énergie, ni des intentions aussi nettes, le roi de Suède, le roi d'Espagne, l'empereur, puis, parmi les princes allemands, l'électeur de Bavière, celui de Saxe et les ducs de Brunswick. L'autre parti, c'est le parti de l'accommodement, dont Frédéric-Guillaume définira bientôt les principes ; c'est le parti de ceux qui se souviennent trop de la dernière guerre, des égoïsmes et des trahisons de Nimègue, pour croire à l'efficacité de la ligue, de l'armement, de la résistance. Mieux vaut, à leurs yeux, accueillir les offres de Louis XIV, sacrifier ce qu'il n'est plus temps de sauver, et enlever à l'ennemi commun — car pas plus que les autres ils ne l'aiment — tout prétexte à des prétentions nouvelles [2].

A défaut d'un parti français, c'est du parti de l'accommodement que Louis XIV va se servir. Il se prémunit tout d'abord contre une grande ligue européenne, qui ne semble point possible sans l'adhésion de l'Angleterre. Son ambassadeur à La Haye, le comte d'Avaux, combat auprès des États les propositions d'alliance anglaise et ne néglige aucune intrigue pour rendre vains les efforts opiniâtres du prince d'Orange, qui s'épuise à obtenir de la Hollande, et surtout des bourgeois d'Amsterdam, le maintien des troupes sur le pied de guerre [3]. D'ailleurs le roi d'Angleterre n'a pas tardé à conclure avec Louis XIV le traité secret du 1er avril 1681, qui paie cher sa neutralité [4]. En Allemagne, ce sont encore des subsides qui encouragent les partisans d'un accord pacifique et qui peu à peu en augmentent le nombre : depuis le 16 décembre 1680, le roi paie à l'évêque de Munster 30.000 écus par an ; depuis octobre 1681, il sert à l'électeur de Mayence une pension de 20.000 écus, à son chancelier une autre de 2.000 ; et nous savons que le Grand Électeur se fait accorder, le 22 janvier suivant, quatre cent

1. Sur le rôle de Guillaume d'Orange et de Waldeck à ce moment, consulter Müller, *Wilhelm III von Oranien und Georg-Friedrich von Waldeck*, 1re part. Introduction.

2. A la fin de l'année 1681, ce second parti ne comprenait encore, comme princes considérables, que les électeurs de Brandebourg, de Cologne et de Mayence et l'évêque de Munster. L'électeur palatin et l'électeur de Trèves, en s'y ralliant l'un après l'autre, lui donneront la majorité dans le collège électoral.

3. D'Avaux, *Negociations en Hollande*, tout le début du t. 1er, et Müller, *op. cit.*, lettres de Guillaume d'Orange au prince de Waldeck, I, 103 sqq.

4. J'ai déjà dit que Charles II devait recevoir cinq millions de livres en trois ans.



mille livres par an. En même temps, Louis XIV se hâte de satisfaire et de désarmer celui des princes que les réunions ont le premier et le plus durement atteint, l'électeur palatin : le 20 février 1682, celui-ci se réconcilie avec le roi de France, qui lui promet, pour le dédommager des réunions, une somme de 600.000 livres, avec une pension de 200.000 [1].

Enfin, pour rendre la Suède inoffensive, Louis XIV compte sur Frédéric-Guillaume et reprend l'idée d'une triple alliance entre la France, le Danemark et le Brandebourg. Mais c'est ici qu'apparaît le désaccord des deux politiques. Dans cette alliance, qu'il désire depuis plus d'un an, Frédéric-Guillaume cherche une occasion d'attaquer et de dépouiller la Suède ; Louis XIV n'y voit au contraire qu'un moyen d'effrayer Charles XI et de consolider la paix.

***

Il va sans dire que le dissentiment n'apparut pas aussitôt : les premiers mois de l'année 1682 sont l'une des rares époques où l'entente entre le roi de France et l'électeur semble complète. Frédéric-Guillaume, qui désire en toute bonne foi « l'accommodement », travaille à le préparer et ne ménage pas les démarches. Avant même que le traité du 22 janvier ne soit signé, il envoie le conseiller Ruck auprès des quatre électeurs rhénans, pour leur recommander la paix, et contribue ainsi à la réconciliation du Palatin avec Louis XIV [2] ; un autre diplomate, Busch, s'acquitte d'une mission semblable à Munster et à Cassel ; Meinders part bientôt après pour Dresde ; Godefroy d'Iéna reçoit l'ordre de quitter momentanément Ratisbonne et de se rendre à Munich auprès de l'électeur de Bavière ; enfin, quand le duc de Hanovre, que l'on disait tout gagné aux idées de Guillaume d'Orange, vient à Berlin, c'est Frédéric-Guillaume lui-même qui entreprend de le convertir. Et ce n'est pas tout : tandis qu'à Paris la négociation commune de Meyercroon et de Spanheim s'engage à peine et que le Danemark paraît hésiter encore entre l'Association et la France, à Copenhague, Fuchs cherche à pénétrer les vraies intentions de Chris-

1. Saint-Romain et Harlay annoncent la conclusion de l'accord dans une lettre du 20 février ; mais celui-ci ne devint définitif qu'après l'approbation royale. Il prit la forme de deux déclarations, l'une signée par le roi, l'autre par l'électeur, et dont les plénipotentiaires annoncent l'échange le 10 mars. *A. E.*, Allemagne, 292.

2. Frédéric-Guillaume informe Spanheim du départ de Ruck dès le 20 janvier




tian V et prépare les voies à la triple alliance. Aussi, dès février, tandis que Lamberg et Amerongen quittent Berlin, Rébenac et Croissy ne cachent-ils point leur satisfaction ; le second se fait aimable, pour déclarer à Spanheim que l'électeur « est plus utile au roi que tous ses ministres [1] » ; quant à Louis XIV, il remercie Frédéric-Guillaume par une lettre de la main, s'en remet à lui, « comme à un véritable ami », de gagner l'électeur de Saxe, et songe déjà — l'idée n'en sera point perdue — à se servir des troupes brandebourgeoises pour intimider le duc de Hanovre [2].

Tant de démarches ne pouvaient pas toutes réussir. Ni Ernest-Auguste de Hanovre, ni Jean-Georges de Saxe, ni Max-Emmanuel de Bavière ne se laissèrent aussi aisément convaincre : ils étaient et ils restèrent les représentants les plus actifs, en Allemagne, du parti de la résistance. Mais les quatre électeurs rhénans étaient menacés de trop près et trop incapables de se défendre pour ne point se montrer pacifiques : l'évêque de Munster et de Paderborn, Ferdinand, le landgrave Charles de Hesse firent bon accueil aux conseils de leur puissant voisin de Brandebourg. Enfin la mission de Fuchs termina les hésitations de la Cour danoise. Le 10 février, Frédéric-Guillaume en pouvait communiquer les résultats à Spanheim : le Danemark promettait de coopérer aux efforts des partisans de la paix, de ne point entrer dans l'Association et de ne point traiter avec la Suède ; Christian V était au contraire résolu à se lier à Frédéric-Guillaume, en sorte, ajoutait celui-ci, « qu'un nouveau traité entre nous est négocié ici-même et sera conclu sous peu de jours » ; il craignait les difficultés d'une triple alliance, mais se montrait tout disposé à s'entendre à part avec Louis XIV, aux mêmes conditions et en même temps que l'électeur. La nouvelle alliance défensive entre le Brandebourg et le Danemark fut en effet signée aussitôt à Berlin [3]. Quant à celle du Danemark et de la France, elle fut négociée à la fois à Copenhague, par Martangis, et à Saint-Germain, entre Croissy et Meyercroon, que Spanheim secondait. Les pourparlers se pro-

1. Spanheim à l'électeur, 9 mars. Voir aussi la lettre du 6 février.

2. En marge d'une lettre de Rébenac, datée du 8 mars, Croissy écrit, au sortir du conseil : « qu'il voye sy pour retenir le duc d'Hanover il ne seroit pas bon que l'Elr fist avancer ses troupes vers le voisinage d'Hanover. » Et il en parle à Rébenac, au nom du roi, dans une lettre du 25 mars.

3. Mœrner, 428. — Il porte la date du 10 février. Mais d'après la lettre de Frédéric-Guillaume à Spanheim, datée elle-même du 10, il semble qu'il n'ait été entièrement achevé que quelques jours plus tard.



longèrent plus que Frédéric-Guillaume ne s'y attendait : le Danemark était exigeant sur les subsides [1] et Martangis manquait d'expérience [2]. Mais l'électeur obtint que Louis XIV augmentât ses offres et le traité franco-danois fut enfin signé le 25 mars [3].

A la fin du mois, un prompt accommodement n'était plus invraisemblable. Depuis l'accord avec l'électeur palatin, Louis XIV pouvait compter, dans l'Allemagne occidentale, sur les quatre électeurs rhénans : la majorité du collège électoral lui était désormais favorable. Il n'avait pas à craindre l'Angleterre, dont le roi, Charles II, attendait les trois millions que lui assurait encore son traité du 1er avril. Il n'avait plus à craindre la Suède, à laquelle il venait d'opposer le Danemark et le Brandebourg. L'Autriche était menacée à nouveau d'une invasion turque. Enfin, à Francfort, le 16 mars, tous les députés des États de l'empire s'étaient pour la première fois réunis et les conférences véritables allaient commencer [4]. Peut-être Louis XIV crut-il lui-même à la possibilité de la paix et faut-il en mettre l'espérance au nombre des raisons qui le décidèrent, à ce moment même, à lever le siège de Luxembourg, qu'il avait peu à peu bloqué depuis ses différends avec l'Espagne. Parmi les « malintentionnés », il semblait que Guillaume d'Orange fût le seul qui ne se décourageât pas.

Malheureusement les apparences étaient trompeuses et les ennemis de Louis XIV essayaient, au contraire, de coordonner leurs efforts : la résistance s'organisait. Le 23 janvier 1682, les États-Généraux et la Suède avaient ratifié l'Association ; le 28 février, l'empereur y avait donné son adhésion ; le 2 mai, le roi

1. Si exigeant, au début, que Louis XIV écrivait à Martangis le 22 janvier : « Rien ne me pouvoit davantage persuader de l'engagement du Dannemark avec l'Empereur que la demande qui vous a esté faite de cinq cens mil escus de subsides en temps de paix et un milion d'escus en cas d'action. » La négociation avait mal débuté.

2. Croissy l'avouait à Spanheim et, après la signature, une longue lettre du roi à Martangis, en date du 9 avril, critique différents articles du traité et en demande la révision. *A.E.*, Danemark, 26.

3. Il supposait un traité analogue conclu entre la France et le Brandebourg, dont le roi de Danemark ignorait les alliances secrètes. On rédigea alors à Berlin un traité de circonstance (*Scheintractat*), composé d'articles pris dans ceux du 11 janvier 1681 et du 22 janvier 1682, et qui porte la date du 3 avril. Mœrner, 431.

4. « Hier matin tous les députés des Estats de l'empire, sans exception, se trouvèrent ensemble pour la première fois dans la chambre des conférences... » Saint-Romain et Harlay au roi, 17 mars 1682. — « On delibéra pour la première fois dans l'assemblée des Estats de l'empire le 25e de ce mois sur la proposition de V. M. » Les mêmes, 28 mars. *A. E.*, Allemagne, 292.



d'Espagne y ajouta la sienne. En Allemagne, le prince de Waldeck, qui travaillait d'accord avec Guillaume d'Orange et correspondait sans cesse avec lui, s'efforçait de contrarier les démarches de la diplomatie brandebourgeoise et surtout d'armer et d'unir tous ceux qu'il pouvait gagner. Dès 1680, il avait, non sans peine, créé une union des petits princes de la Wetterau, du Westerwald et de l'Eifel, auxquels s'était joint bientôt le landgrave de Hesse-Cassel. En décembre 1681, il l'avait renouvelée pour trois ans. En janvier et février 1682, il réussit à y faire entrer l'évêque de Bamberg, celui de Würtzbourg et le duc de Saxe-Gotha. Il se heurtait, il est vrai, à des difficultés multiples : jalousies irrémédiables entre les petits princes de l'Allemagne du Sud ou de la région rhénane et les princes puissants de l'Allemagne du Nord ; défiances de la Cour de Vienne, qui ne voyait d'autre salut que la soumission entière de l'empire à l'empereur et qui, au fond, redoutait l'armement. Mais Waldeck ne se lassait point. En février, il avait eu, à Lauenau, une longue entrevue avec les ducs de Hanovre et de Celle, qui revenaient de Potsdam. En avril, il partit pour Vienne, et là, après plus d'un long mois d'efforts, il obtint du moins le recès de Laxenbourg, par lequel l'empereur entrait dans l'union des cercles de Franconie et du Haut-Rhin et qui prévoyait la formation d'une armée confédérée de soixante mille hommes [1].

Ce n'était point ce que Frédéric-Guillaume eût désiré. Son intention évidente était en effet de profiter de l'accalmie pour préparer l'exécution de ses projets contre la Suède. Pendant deux ou trois mois, il avait négocié dans toute l'Allemagne en faveur de l'accommodement, c'est-à-dire au profit de Louis XIV : il pensait l'heure venue de songer plus directement à lui-même. Aussi envoie-t-il à Godefroy d'Iéna l'ordre de parler net à Ratisbonne et fait-il imprimer, pour la mieux répandre, une harangue où l'ambassadeur s'était montré si vif qu'il craignait presque d'être désavoué [2]. Un peu plus tard, il proteste solennellement devant la diète contre le recès de Laxenbourg. Mais surtout il s'efforce de persuader à Rébenac, à Croissy, à Louis XIV, qu'il est désormais indispensable d'agir vigoureusement contre les Suédois.

1. Sur l'activité de Waldeck à cette époque, consulter Müller, *op. cit.*, 1re partie, Introduction.

2. « Le sieur Iéna de Ratisbonne a fait une harangue, en donnant sa voix, dont il craignoit quelques reproches, et m'avoit prié de le soustenir : bien loing d'estre désavoué, Mr l'Electeur donne ordre qu'on l'imprime, luy écrit une lettre exprès pour l'approuver et y joint une gratification. » Rébenac au roi, 20 mai 1682.

Tandis que le roi de France ne parle que de l'accommodement et voudrait employer Frédéric-Guillaume à former et à diriger, sous sa propre surveillance, une ligue de ses partisans, l'électeur répond en exagérant les intrigues et les armements de la Suède [1]. Le 31 mars, il écrit à Spanheim que le roi de Suède est sur le point de faire passer une armée en Allemagne ; le 11 avril, il répète que le dessein du roi de Suède est visiblement d'ameuter l'Europe entière contre Louis XIV et qu'il faut en hâte l'empêcher de se mettre en état d'y parvenir ; le 27 avril, il a reçu de La Haye la nouvelle qu'un accord plus étroit se prépare entre la Suède et la Hollande, qui veut bien fournir aux Suédois de l'argent, des vaisseaux et des marins [2] ; il sait aussi que la Suède négocie à Vienne un traité qui ne sera point seulement défensif ; le 5 mai, enfin, il essaie d'irriter son allié contre la mauvaise foi de Charles XI : tandis que celui-ci proteste en France de ses intentions pacifiques, ne vient-il pas de proposer au Brandebourg et au Danemark une triple alliance contre Louis XIV [3] !

En même temps, Frédéric-Guillaume imagine une diversion, pour éloigner d'Allemagne une partie des forces de ses ennemis. Un envoyé danois, le secrétaire Horn, revient de Russie ; il y a parlé d'une rupture prochaine entre le Danemark et la Suède et le tsar lui a proposé d'attaquer en ce cas la Livonie. L'électeur charge aussitôt Spanheim de signaler l'incident à Croissy et d'en obtenir, s'il se peut, l'envoi d'un ambassadeur français auprès du tsar [4]. Croissy répond d'abord assez froidement, puis se ravise et promet enfin d'écrire au sieur de la Picquetière, qui résidait alors à Stockholm et pouvait aisément se rendre à Copenhague, s'y

1. Voir, sur le projet de ligue, une lettre de Spanheim, du 17 avril 1682.

2. « Je crois, écrit Guillaume d'Orange à Waldeck, le 9 mars 1682, que nous allons faire des engagemens plus étroits avec la Suède pour nous garantir mieus tant de l'Électeur de Brandebourg que de la Dennemark. » Müller, *op. cit.*, I, 136.

3. Lilljeroth cherchait en effet à persuader à la Cour de France que son maître était disposé à se rapprocher de Louis XIV, et celui-ci, tout en recommandant à Feuquière de s'abstenir de toute proposition et de toute démarche qui pût inquiéter le Brandebourg ou le Danemark, lui écrivait le 23 avril : « Je veux bien mesme vous dire pour vostre instruction particulière et pour le pouvoir dire au lieu où vous estes si vous le jugez nécessaire que dans le traité que j'ay fait avec la couronne de Dannemarck il n'y a rien qui puisse estre contraire au restablissement d'une parfaite intelligence entre moy et led. Roy de Suède... » *A. E.*, Suède, 64.

4. L'électeur écrit à ce sujet à Spanheim le 11 avril. Voir aussi Spanheim, 24 avril, 1er, 15 et 18 mai ; la lettre du roi à Rébenac du 30 avril et la réponse de Rébenac du 12 mai.



instruire du cérémonial moscovite, puis pousser peut-être jusqu'à Moscou. Mais la Moscovie était bien loin et la mission que sollicitait Frédéric-Guillaume devait paraître à la Cour de France bien inusitée et bien hasardeuse. La Picquetière, qui reçut les ordres du roi, n'alla pas plus loin que Copenhague [1]. D'ailleurs, le Brandebourg et le Danemark, soutenus par la France et garantis par elle contre leurs voisins, se sentaient assez forts pour vaincre seuls les Suédois : Frédéric-Guillaume ne pensa plus à la diversion moscovite et résolut de s'entendre avec Christian V, dans une entrevue personnelle qui fut fixée au milieu de juin.

***

L'entrevue d'Itzehoë [2] allait être l'origine des désillusions de l'électeur et de ses premiers griefs contre la France ; aussi n'est-il pas inutile de bien préciser l'attitude de Louis XIV et de ses ministres pendant les quelques mois qui la précédèrent ou la suivirent. Jusqu'à quel point Frédéric-Guillaume eut-il raison, lorsqu'il accusa son allié de l'avoir animé contre les Suédois, encouragé à la rupture, puis arrêté au moment même où la guerre était imminente et le succès presque certain?

La politique de Louis XIV à l'égard de Frédéric-Guillaume et de la Suède apparaît nettement déjà dans l'instruction qui fut envoyée à Rébenac le 4 décembre 1681, et mieux encore dans la lettre royale qui l'accompagnait : « Il suffit, disait la lettre, de laisser

1. « Quant à l'envoy au Czaar, écrit Spanheim le 31 juillet, l'envoyé de Dennemarck receut ordre par ses dernières de témoigner à Croissy qu'on ne le jugeait pas encore de saison, au sujet de ces derniers changemens arrivés à Moscovie ; ce qu'il a aussi insinué à Croissy et qui auroit répliqué qu'on s'y conformeroit par deça et suspendroit de mesmes un pareil envoy. ». L'ordre de passer à Copenhague, « pour y prendre les esclaircissemens et instructions nécessaires sur une négotiation à faire en Moscovie », avait été envoyé à La Picquetière le 30 avril, par l'intermédiaire de Feuquière. *A. E.*, Suède, 64. — Il semble cependant que le projet ne fut pas entièrement abandonné. Spanheim écrit, le 4 septembre : « On attend le sieur de la Piquetière et dès son retour on travaillera à son instruction pour l'envoyer au Czaar. »

2. Itzehoë, près de Hambourg. — Sur l'entrevue, voir Pufendorf, *op. cit.*, XVIII, § 70; le texte de la convention du 18 juin est dans Mœrner, 718. Philippson, *op. cit.*, III, 303, ainsi que Pribram, *U. u. A.*, XIV, 1035, la datent du 8 juin, d'après Mœrner ; mais cette date est visiblement celle de l'ancien style. Ce fut le 15 juin seulement que Frédéric-Guillaume et Christian V se rencontrèrent à Itzehoë, et Rébenac, qui rendit compte de l'entrevue dans sa lettre du 19, y indique que le traité a été conclu par les ministres de l'électeur aussitôt après le départ de leur maître.



envisager à ce Prince tous les avantages qu'il peut espérer de la mauvaise conduite de la Suède sans s'engager à l'assister dans le dessein qu'il peut avoir d'en profiter [1]. » Pendant les six premiers mois de l'année suivante, le langage de Croissy et, semble-t-il, celui de Rébenac restent conformes à ce principe. Rien, dans le traité du 22 janvier, ne vise directement la Suède, qui n'y est même pas nommée et le préambule en montre bien que le but des deux contractants est de maintenir la paix, non de la rompre. L'alliance franco-danoise a le même caractère ; elle n'est nullement offensive et les discussions prolongées sur le chiffre des subsides ne permettent point que l'on en doute. La rédaction du traité de circonstance du 3 avril est destinée, il est vrai, à resserrer l'entente du Danemark et du Brandebourg, car Louis XIV a besoin de cette entente ; mais on doit la communiquer aussi aux princes bien intentionnés d'Allemagne, et Croissy compte s'en servir pour grouper autour de Frédéric-Guillaume tous les partisans de la paix. A aucun moment, Louis XIV ne dissimule ses intentions pacifiques. « Ce qui paroist de plus plausible, écrit Spanheim le 8 mai, c'est que de ce costé-cy on ne veut rien engager mal à propos, continuer à se mettre en posture et voir préalablement le court et le long de l'affaire de l'accommodement avec l'empire. » Il le comprend si bien qu'il n'ose parler d'autre chose : il affirme à Croissy que son maître ne souhaite « que ce qui pourroit contribuer au maintien de la paix » et il ajoute, en racontant la conversation, cette remarque caractéristique : « Je cru d'autant plus en devoir parler en ces termes, pour ne donner aucun lieu de croire qu'on eust dessein pour d'autres veues de susciter des affaires à la Suède et d'y engager le Roy de France... »

C'est, remarquons-le, Frédéric-Guillaume qui a négocié et conclu, sans le secours de Rébenac, son alliance du 10 février avec le Danemark ; c'est lui encore qui propose à Christian V l'entrevue d'Itzehoë, qui l'annonce à Rébenac vers le 20 avril [2] et qui prie l'ambassadeur d'obtenir un plein pouvoir afin d'assister à l'entretien et d'y intervenir au besoin de concert avec le Brandebourg. Quant à Louis XIV, dès le 7 mai, il autorise Rébenac à s'y rendre, mais il lui ordonne d'y empêcher toute démarche des deux princes qui pût être considérée en Suède comme une agression : si la guerre doit être engagée, déclare-t-il, il faut que le blâme en retombe sur la Suède ou sur l'empereur. Et ce ne sont point là des

1. Cité plus haut.
2. Rébenac le raconte dans sa lettre du 22.



instructions secrètes. Croissy ne les atténue pas devant Spanheim. Quand celui-ci, vers la fin de mai, lui reparle de l'entrevue prochaine, Croissy s'étend longuement sur les probabilités de paix ; un peu plus tard, au début de juin, il affirme encore que les dispositions de l'empereur ont « plus d'apparence de guerre qu'elles n'en auront d'effet », que la France évitera tout ce qui pourrait « sentir l'aggression » et il a soin d'ajouter que sans doute l'électeur ne manquera pas d'y avoir égard dans son entrevue avec le roi de Danemark. Quand Frédéric-Guillaume vint à Itzehoë, pouvait-il vraiment se faire illusion sur la volonté de Louis XIV [1] ?

Il est plus probable qu'il espéra engager Louis XIV malgré lui-même. Malheureusement, Frédéric-Guillaume avait besoin d'autre chose que d'une permission tacite : il lui fallait un secours d'argent. Avant la fin d'avril, Fuchs alla trouver Rébenac, lui fit valoir toutes les démarches de l'électeur en faveur de l'accommodement, lui parla des périls que faisait courir à son maître le rapprochement de la Suède, des États-Généraux et de l'empereur, de la nécessité où il se trouvait d'augmenter ses troupes, et lui demanda le paiement du subside de guerre [2]. Mais comment justifier la demande sans laisser entrevoir d'intentions belliqueuses ? Louis XIV n'y vit que l'effet des intrigues autrichiennes et y répondit par courrier, pour instruire au plus tôt Rébenac de ses soupçons et de ses craintes. « Je suis bien aise de vous dire, écrivait-il le 14 mai, que la démarche que l'électeur vient de faire m'est fort suspecte ; qu'elle me donne mesme sujet de croire qu'il ne fait une demande si pressante et si déraisonnable d'un subside extraordinaire que pour s'armer plustost contre moy que contre l'empereur [3] ». Aussi, loin de rien accorder, faisait-il payer à Paris même, et non à Berlin, le premier terme du subside annuel, afin qu'il pût être employé, disait-il, « à d'autres usages qu'à de nouvelles levées ».

Frédéric-Guillaume ne se découragea pas aussitôt, mais se montra plus prudent. Le 2 juin, il reconnaissait, dans une lettre à Spanheim, que le subside de guerre ne lui était point dû et il se réduisait à demander, en considération de ses périls, que le roi

1. Voir Spanheim, 29 mai et 12 juin.

2. Rébenac, 26 avril.

3. Louis XIV avait précisément reçu, de Vienne et de Francfort, des nouvelles qui lui faisaient suspecter les intentions de l'électeur. Après avoir lu en Conseil la lettre de Rébenac du 26 avril, Croissy y ajoute cette note : « Envoyer un courier luy expliquer les doutes du Roy. » De là la lettre royale du 14 mai.



voulût bien l'aider. Un moment, l'entrevue d'Itzehoë, l'ardeur belliqueuse de Christian V, la certitude d'un succès facile, l'entraînent à nouveau : il signe avec le Danemark la convention du 18 juin, dont un article engage les deux alliés à solliciter ensemble de Louis XIV le paiement anticipé des subsides d'action [1]. Mais Rébenac, qui n'a pu empêcher l'accord, déclare nettement que Louis XIV ne l'approuvera pas ; à Paris, Spanheim a bientôt fait de se convaincre que toute insistance sera superflue ; enfin, le 8 juillet, Frédéric-Guillaume lui permet de ne plus parler d'argent et se résigne, une fois encore, à attendre, pour réaliser son rêve, une occasion meilleure. Sans doute se disait-il à lui-même, comme Croissy à Spanheim : « Sed quod differtur non aufertur » [2]. Restait l'avenir.

On comprend, d'ailleurs, que Frédéric-Guillaume fût mécontent. Le refus des subsides de guerre, en empêchant l'exécution immédiate de l'accord d'Itzehoë, dut évidemment lui rendre plus pénible une alliance qui n'avait jamais été très cordiale. Mais le déboire était après tout réparable et la situation générale n'avait pas changé : pour que Frédéric-Guillaume passât d'un parti à l'autre, il eût fallu d'abord que l'Europe se mît en état de résister victorieusement à Louis XIV et c'était précisément ce que l'électeur jugeait alors impossible. Les instructions de Crockow, qui fut envoyé à Vienne avec l'approbation de la France, montrent bien, semble-t-il, jusqu'où Frédéric-Guillaume devait marcher d'accord avec son allié [3]. Elles enjoignaient à l'ambassadeur de recommander avec instance l'accommodement ; une guerre, loin de permettre à l'empire de reprendre ce qu'il avait perdu, ne pouvait que lui faire perdre plus encore : mieux valait une paix immédiate, pourvu que les termes en fussent clairs. C'est après la paix, ajoutait Frédéric-Guillaume, qu'il sera temps d'organiser l'empire et d'y créer des troupes permanentes ; et c'est alors qu'il consentira lui-même, si le roi de France ne respecte pas ses promesses, à joindre les forces brandebourgeoises à celles de l'empereur et des princes.

Rébenac n'a donc point tout à fait tort de ne pas trop s'inquiéter.

1. Article 4.
2. Voir Spanheim, 10 juillet.
3. On trouvera le résumé des instructions, datées du 10 juillet, dans Pufendorf, *op. cit.*, XVIII, § 56. On peut aussi consulter le protocole de la première conférence accordée à Crockow, *U. u. A.*, XIV, 1043. Le roi approuve l'envoi de Crockow dans une lettre à Rébenac, le 16 juillet.



En juillet, il est vrai, Lamberg revient à Berlin. Il y trouve les dispositions de la Cour plus favorables qu'en février, et le prince d'Anhalt lui déclare que le parti français perd visiblement courage [1]. Tous deux forment alors le projet, qui leur était suggéré par les instructions impériales [2], de regagner peu à peu l'électeur en lui faisant espérer d'abord quelque satisfaction de la part de l'Espagne : celle-ci oublierait la capture du Charles II et paierait même à Frédéric-Guillaume une partie de sa dette ancienne. Une négociation secrète s'engage alors. Anhalt en personne fait part à l'électrice des propositions espagnoles et cherche à l'intéresser dans l'affaire [3]. Mais aussitôt Rébenac est averti ; l'électeur lui-même, à peine informé, lui raconte tout [4] ; l'intrigue s'ébruite et n'aboutit qu'à un marchandage qui, mal à propos, rappelle à Frédéric-Guillaume le peu de générosité des Habsbourg. A la fin d'août, Lamberg, découragé, s'éloigne encore pour quelques mois [5].

Mais de jour en jour les périls s'aggravent. A Vienne, Crockow ne tarde pas à s'apercevoir que l'empereur n'acceptera point les propositions de Louis XIV et qu'un fort parti pousse à la guerre [6] : le 13 septembre, on lui déclare nettement qu'on ne peut se fier à la Cour de France [7] ; le 5 octobre, sur l'ordre de Frédéric-Guillaume, il se dispose à prendre congé. En même temps, les correspondances polonaises font craindre une entente de la Pologne avec la Suède

1. Lamberg, 20 juillet 1682. *U. u. A.*, XIV, 1037.

2. *U. u. A.*, XIV, 1031.

3. Les instructions impériales autorisaient Lamberg à promettre à l'électrice un présent de 20.000 écus, si l'affaire réussissait.

4. « Il me conta tout, écrit Rébenac le 29 juillet, et ce qui me persuada de sa bonne foy, fut que dans ce temps là mesme il m'avoit fait chercher partout et je ne doute point que ce n'ait esté pour me faire ce récit comme il me le dit d'abord. » La conversation racontée ici pouvait dater déjà de plusieurs jours et, d'après la correspondance de Lamberg, l'électeur ne put être informé des propositions espagnoles que le 25 ou le 26. D'ailleurs, Rébenac connaissait déjà l'intrigue quand l'électeur la lui raconta, et l'on peut se demander par qui, puisque Lamberg n'en avait fait confidence qu'au prince d'Anhalt et celui-ci qu'à l'électrice. Faut-il supposer que l'électrice informa en secret Rébenac ? Ou qu'elle en parla à sa favorite, Charlotte de Holstein-Wiesenburg, que Rébenac prétend avoir entièrement gagnée ? La seconde hypothèse paraît plus vraisemblable.

5. Il allait en Saxe, sur l'ordre de l'empereur.

6. Le 11 août 1682, un conseil extraordinaire, réuni à Vienne, conseilla en effet à l'empereur de conclure la paix avec les Turcs et de déclarer la guerre à Louis XIV. Klopp, *Das Jahr 1683*, 120.

7. Voir Philippson, *op. cit.*, III, 307.



et l'Autriche [1]; Brandt annonce de Stockholm l'alliance du 12 octobre entre Charles XI et Léopold. Or, Louis XIV semble désormais croire à la rupture et s'y préparer. Il ménageait encore les Suédois : le 3 septembre, il fait annoncer à l'électeur qu'il a rappelé Bazin, le successeur de Feuquière [2]. Il semblait patiemment attendre que l'empire consentît à accepter ses offres : le 28 septembre, ses plénipotentiaires à Francfort déclarent qu'il ne se croira plus engagé par ses promesses au-delà du 1er décembre. Que deviendra le Brandebourg, entre la Suède, l'Autriche, la Pologne, la Saxe et la Maison de Brunswick, si la guerre éclate avant qu'il n'y soit préparé [3]?

Les lettres de Frédéric-Guillaume à Spanheim sont alors toutes pleines de ses inquiétudes. Mais ne doit-on pas supposer qu'il exagérait souvent? Il croyait si peu qu'en parlant ferme le roi de France s'exposât à pousser à bout l'empereur qu'il lui conseillait lui-même, dès juillet, de fixer la date jusqu'à laquelle il maintiendrait ses propositions [4]. La chose faite, il s'aperçut que des réunions nouvelles devenaient possibles, et certes il ne les désirait pas; mais son attitude montre bien qu'il n'oubliait jamais ses intérêts propres en défendant ceux de l'empire. Dès que Croissy annonce à Spanheim la résolution du roi, Spanheim, sans y contredire, fait remarquer que l'alliance du 22 janvier a pour base les propositions faites à Francfort et que si Louis XIV les abandonne, il en résulte, semble-t-il, « l'obligation de concerter en même temps avec l'électeur les mesures à prendre et luy en donner les moyens [5] ». C'est à peu près le langage de Frédéric-Guillaume en personne. Le 10 octobre, Rébenac écrit que l'électeur approuvera la déclaration royale en demandant au roi de ne point recommencer les procédures et les réunions de dépendances ; mais Meinders ajoute qu'il se contentera des assurances les plus générales. Le 13, Frédéric-Guillaume répond à Spanheim ; il espère que le roi de France restera modéré dans ses prétentions ; il

1. Voir une lettre de l'électeur à Spanheim, 15 août 1682.

2. Sur la mission de Bazin et les raisons de son rappel, voir *Instructions aux ambassadeurs, Suède*, 141 sqq.

3. Voir une lettre de Frédéric-Guillaume à Spanheim, du 13 novembre. L'électeur y fait remarquer qu'il est entouré de voisins hostiles : « ...von allen seiten mit übelgesinneten und wiedrigen nachbaren gleichsamb enclaviret... als zwischen dem Keyser, Schweden, Braunschweig und Chursachsen, wie auch der Chron Pohlen. »

4. Rébenac, 8 juillet 1682.

5. Spanheim, 21 septembre.



approuve surtout Spanheim d'avoir fait remarquer à Croissy que toutes conditions nouvelles rendront nécessaires des conventions nouvelles ; et, pour conclure, il ajoute que l'ultimatum royal peut précipiter la rupture, qu'il lui faut lever des troupes en Westphalie et qu'il serait indispensable que Louis XIV lui accordât du moins quelque subside extraordinaire [1]. Quant aux menaces de la Suède, n'est-il pas vraisemblable que l'électeur, loin de les craindre, y voyait surtout — quelques mois à peine après l'entrevue d'Itzehoë — une occasion d'ouvrir les yeux du roi de France et de le gagner peut-être à ses projets? Nous savons qu'il ne jugeait point incompatibles la paix allemande et la guerre suédoise ; et s'il n'eût songé vraiment qu'à la pacification de l'empire, eût-il risqué, à ce moment même, l'aventure, habile et profitable sans doute, mais périlleuse, de son intervention en Frise ?

L'affaire, à vrai dire, datait de loin [2]. A l'extrême limite de l'Allemagne, à côté des Provinces-Unies de Frise et de Groningue, le petit pays de Frise Orientale faisait partie de l'empire ; il tenait les bouches de l'Ems, et ses deux ports d'Emden et de Greetsiel étaient alors assez actifs. Mais il était entouré de voisins puissants, qui le convoitaient; la princesse Christine-Charlotte, veuve, chargée de dettes et sans cesse en querelle avec l'assemblée des états, ne pouvait songer à le défendre, et depuis longtemps les Hollandais, sous prétexte de protection, tenaient garnison dans Emden. En 1681, la princesse voulut soumettre ses états ; elle commit l'imprudence d'appeler à son aide la Hollande, ainsi que d'autres voisins, dont les sympathies intéressées eussent dû lui être également suspectes, les ducs de Hanovre et de Celle. Aussitôt les états de Frise s'adressèrent à l'empereur, qui chargea de les protéger les deux directeurs du cercle [3], l'électeur de Brandebourg et l'évêque de Munster. Les Provinces-Unies eurent beau protester : Frédéric-Guillaume, qui traitait alors avec Louis XIV, déclara bien haut, en novembre 1681, qu'il exécuterait l'ordre impérial, et le conflit s'apaisa. Mais, au mois de janvier suivant, les habitants

1. Louis XIV fit déclarer à Spanheim par Croissy et à l'électeur par Rébenac qu'il ne prendrait aucune résolution nouvelle sans en conférer d'abord et qu'il ne garderait point ses conquêtes après la paix. Spanheim, 29 octobre. Lettre du roi à Rébenac, même date.

2. On en trouvera un exposé très net, que je ne fais d'ailleurs que résumer, dans Philippson, *op. cit.*, III, 301 et 308 sqq. L'auteur s'est servi de Wiarda *Ostfriesische Geschichte*, Aurich., 1796, 139-159.

3. La Frise Orientale faisait partie du cercle de Westphalie.



d'Emden chassèrent la garnison hollandaise. De nouveau, la princesse se rapprocha de la Hollande, puis des ducs de Brunswick, et l'empereur dut la citer devant la haute-cour de l'Empire.

Frédéric-Guillaume suivait avec attention les événements. A défaut de Stettin, il cherchait un autre port, mieux placé que ceux de Prusse ou de Poméranie orientale, qui pût devenir le siège de sa Compagnie d'Afrique. Emden eût été, cela va sans dire, tout à fait à sa convenance, et la commission impériale pouvait lui donner prétexte à y remplacer les Hollandais. Aussitôt après l'échec de ses projets contre la Suède, dès juillet, il est visible qu'il songe à intervenir en Frise. Il négocie avec l'évêque de Munster et s'il ne parle à Rébenac que de gagner l'évêque au parti de l'accommodement, on ne peut oublier que celui-ci était, avec l'électeur, co-directeur du cercle et que l'évêché s'interposait entre la Frise et le Hanovre: dans l'alliance défensive qui fut signée, le 14 septembre, entre l'évêque, l'électeur et le roi de Danemark, non seulement les trois alliés stipulaient une garantie mutuelle, mais ils s'engageaient à interdire tout passage de troupes dans leurs États [1].

Le traité du 14 septembre donnait à Frédéric-Guillaume toute liberté d'agir. A la fin du mois, il apprend que les ducs de Hanovre et de Celle se disposent à mettre garnison dans Emdem, et c'est presque aussitôt, le 6 octobre, qu'il fait proposer secrètement à Louis XIV, par Spanheim, de « mortifier » la maison de Brunswick, de ruiner ses troupes et de l'empêcher de secourir l'empereur et la Suède contre la France. Si Sa Majesté veut y concourir, ajoute-t-il, ou seulement y consent, « nous en trouverons aisément les moyens [2]. » Louis XIV ne répondit point à

1. C'est le 22 juillet qu'il prie Spanheim de communiquer au roi de France son intention de gagner l'évêque de Munster, en lui offrant, conjointement avec le Danemark, une alliance défensive. Il ne parle, bien entendu, que de l'accommodement, et dans le traité qui fut signé le 14 septembre il n'est pas question d'autre chose. Mais Mœrner, qui donne l'analyse du traité, ajoute cette note : « Il s'agissait en réalité pour le Brandebourg et le Danemark, de s'assurer de l'évêque en vue de certaines éventualités, comme le montre la correspondance. » Mœrner, 433. — Il me semble évident qu'il s'agissait de l'entreprise contre Greetsiel.

2. « Vous devez en grand secret savoir de M. le marquis de Croissy, si dans ce temps présent que la maison de Lunebourg choque ouvertement le roy de Dannemarc et nous, ce ne seroit pas le vray temps de la mortifier en quelque façon, ruiner les troupes qu'elle a sur pied et par là les rendre incapables de donner les secours promis à l'empereur et à la Suède contre la France; et si Sa Majesté n'y voudroit pas bien concourir ou au moins y donner son consentement et son approbation ; auquel cas nous en trouverons aisément les moyens. C'est de quoy vous avez à nous envoyer au plus tost la réponse en chiffre. » Potsdam, 26 septembre, 6 octobre 1682.



l'ouverture [1]; mais Frédéric-Guillaume n'en précise pas moins ses résolutions : tandis que son allié, l'évêque de Munster, ferme ses États aux Hanovriens et les empêche de passer en Frise, trois cents hommes de troupes brandebourgeoises s'embarquent sur l'Elbe, arrivent à l'improviste, le 11 novembre, devant Greetsiel, en occupent le port, et ne tardent pas à prendre la citadelle, la seule place forte du pays en dehors d'Emden. Puis, la ville prise, l'électeur traite avec les états, dont il s'engage à protéger, en vertu de la commission impériale, l'indépendance et les privilèges; ceux-ci permettent aux Brandebourgeois de rester à Greetsiel tant que leur présence y paraîtra nécessaire et prennent même à leur charge les frais d'entretien de la garnison [2].



Dès la fin d'octobre, Frédéric-Guillaume avait eu soin de confier à Louis XIV le secret de son entreprise [3]. Il la présentait, cela va sans dire, comme un moyen de séparer le Hanovre de la Hollande et comme un service qu'il rendait au roi. Celui-ci fit répondre par Spanheim qu'il approuvait l'électeur et qu'il « satisferoit religieusement à ses alliances [4]. » Il envoya en effet l'ordre au comte d'Avaux de soutenir Frédéric-Guillaume et calma ainsi la colère des Hollandais, en même temps que l'évêque de Munster obligeait les ducs de Brunswick à dissimuler leur dépit.

Pourtant ce fut précisément alors que l'entente entre l'électeur et la France se relâcha de façon vraiment dangereuse. Il semble bien que, dans la pensée de Frédéric-Guillaume, le coup de main de Greetsiel ne dût être qu'un prologue. Depuis un certain temps déjà, il réunissait des troupes en Brandebourg [5]; il renouvelait à Spanheim, de poste en poste, l'ordre de parler de l'accord visible

1. « Il est bon, écrit-il à Rébenac le 5 novembre, d'empescher autant qu'il vous sera possible une rupture ouverte entre ces princes. Si néantmoins l'affaire estoit desjà engagée... vous ne devez rien dire qui puisse décourager l'électeur et luy faire croire que je le veuille abandonner dans ses besoins. »

2. Convention du 18 novembre 1682. Mœrner, 436.

3. L'électeur à Spanheim, 16/26 octobre 1682.— Frédéric-Guillaume eut soin de n'en parler à Rébenac qu'au dernier moment, et celui-ci, qui crut que l'électeur avait dessein d'attaquer les ducs de Brunswick, ne devina rien. Il écrit le 3 novembre : « Le dessein qu'on avoit icy contre la maison de Brunswik semble estre tombé de soy mesme ; du moins on n'en parle plus et je ne m'en informe pas aussy ; la chose estoit très mal concertée. »

4. Spanheim, 12 novembre.

5. Rebenac, 24 octobre.

de la maison de Brunswick avec la Suède et l'empereur ; d'un débarquement probable de troupes suédoises en Poméranie ; et il insistait sur la nécessité d'agir [1]. Rébenac le jugeait, en novembre, « résolu à tout » et craignait presque de lui laisser voir les intentions pacifiques du roi : Frédéric-Guillaume lui répétait que Louis XIV aurait tort de prolonger le délai qu'il venait d'accorder à l'empire et que mieux vaudrait recommencer les réunions et les conquêtes, puis offrir de nouveau la paix [2]. Mais l'électeur ne tarda pas à comprendre que son allié ne le suivrait point. Au milieu de novembre, Louis XIV recula jusqu'au 1er février le délai fixé d'abord au 1er décembre, et lorsque ses plénipotentiaires à Francfort quittèrent la ville, les négociations ne furent pas rompues, mais simplement transportées à Ratisbonne ; le 3 décembre, il accorda de même à l'Espagne un nouveau délai jusqu'au 15 janvier. L'incertitude menaçait donc de ne point finir et, avec elle, une situation que Frédéric-Guillaume trouvait chaque jour plus difficile et qu'il n'eût peut-être pas acceptée s'il eût pu prévoir qu'elle se prolongerait ainsi.

Et que lui rapportait du moins cette alliance qui n'était certes pas selon son cœur ? Rien encore. Elle n'avait point obligé l'empereur à lui donner satisfaction pour Iægerndorf, ni l'Espagne à s'acquitter de sa dette, ni les États-Généraux à lui payer les anciens subsides et à le dédommager de la capture du vaisseau brandebourgeois pris en Guinée. Elle ne donnait même pas la paix à l'empire. Quant à la conquête de la Poméranie suédoise, opiniâtrement espérée, elle paraissait n'être qu'un mirage, qui toujours fuyait. Dès que Spanheim parlait des transports de troupes que projetaient les Suédois, on lui répondait que le roi de Suède n'était pas en état de rien entreprendre et « qu'en tout cas il y auroit toujours lieu et du temps à se précautionner [3]. » S'il faisait argument des mauvaises intentions du duc de Hanovre, Croissy exprimait l'espoir que la maison de Brunswick n'oserait point en venir aux actes et ajoutait qu'il « ne faloit pas se charger du blâme d'aggression [4] ». « Spanheim ne doutait plus que la Cour de France ne fût résolue » de laisser durant l'hyver

1. Voir, en particulier, les lettres des 3/13 novembre, 20/30 novembre, 25 novembre/5 décembre.
2. Rébenac, 11 novembre, 9 décembre.
3. Spanheim, 20 novembre.
4. Spanheim, même lettre.



les choses in statu quo [1] ». Enfin, pour combler la mesure, on eût dit que Louis XIV ne se souciait point des intérêts personnels de Frédéric-Guillaume : il permettait que son conseil rendît un arrêt qui faisait passer du prince d'Orange à la maison de Longueville la propriété d'Orange, et ne daignait point se souvenir que les enfants de l'électeur, héritiers du prince, se trouvaient lésés en même temps que lui [2].

L'affaire d'Orange fut pour beaucoup dans le mécontentement très vif de Frédéric-Guillaume à la fin de l'année 1682, et la façon dont Spanheim transmit à Croissy les plaintes de son maître ne le laissèrent pas ignorer de Louis XIV [3]. Mais, on le voit, bien d'autres raisons venaient se joindre à celle-là et peut-être y faut-il ajouter encore les effets d'un événement survenu dès septembre, la mort de Frédéric d'Iéna. On sait que la Cour électorale se trouvait toujours partagée entre deux cabales, celle de la France et celle de l'Autriche ; en 1682, Meinders dirigeait la première, Iéna la seconde ; mais, à côté d'eux, croissait l'influence de Fuchs, qui ne quittait point Frédéric-Guillaume. On comptait Fuchs au nombre des partisans de la France et Rébenac se fiait à lui : il lui fit donner, en octobre 1681, 2.000 écus, en mars 1682, quinze cents. Cependant, dès juillet, Fuchs, semble-t-il, ménageait déjà la cabale autrichienne et flattait le prince d'Anhalt [4]. Quand Iéna mourut, Rébenac prévit aussitôt que l'accord ne durerait guère entre les deux ambitions rivales de Fuchs et de Meinders et que le premier serait tenté de se faire le chef du parti contraire [5]. Ce fut à peu près ce qui arriva. Bientôt Fuchs, soit par ressentiment contre Meinders, dont la hauteur l'humiliait [6], soit qu'il voulût

1. Spanheim, 11 décembre.

2. Spanheim annonçait l'arrêt dans sa lettre du 16 novembre.

3. Croissy, en résumant sa conversation avec Spanheim, à la date du 8 décembre, écrit sur son registre d'audiences : « Quoy qu'il parle avec modération, il fait assez connoistre que le jugement de cette affaire est capable de rompre les liaisons prises avec l'électeur de Brandebourg. » *A.E.*, France, Mémoires et documents, 299.

4. Le 20 juillet 1682, Lamberg raconte, d'après Anhalt, « wie... der Secretarius Fuchs zu dem Fürsten gekommen und sich desselben Schutz vœllig unterwerfend fürgestellt, wie er wohl sæhe und klar abnehmen müsste, dass das Werk zwischen dem Churfürsten und der Kron Frankreich keinen langen Bestand mehr haben kœnnte, sondern durch mit dem Reich erfolgende Ruptur gænzlich zerfallen würde. » *U. u. A.*, XIV, 1037.

5. Rébenac, 16 septembre.

6. Lamberg, de retour à Berlin en décembre, apprend aussitôt « dass... der geheime Rath Fuchs gegen den Meinders, so ihm allzubass tractiren will, gænzlich zerfallen... wære... », 18 décembre. *U.u.A.*, XIV, 1049.



plaire à son maître, soit qu'il eût sincèrement changé d'opinion, se rapprocha peu à peu des partisans de l'Autriche.

Pourtant, il ne conseillait pas encore à Frédéric-Guillaume d'abandonner le parti français. Dans un long mémoire, qui doit dater à peu près de décembre 1682 [1], il examinait les avantages que réservaient au Brandebourg d'un côté la France, de l'autre l'Association. En faveur de la France, il ne trouvait pas d'autres arguments que le respect des traités, la continuation des subsides et la possibilité d'acquérir un jour la Poméranie. Encore faisait-il remarquer que si la guerre éclatait Frédéric-Guillaume ne pourrait attaquer la Poméranie suédoise sans réunir contre lui tous les confédérés, pour la plupart ses voisins ; il aurait alors peu de secours à attendre de son allié et la guerre du Nord ne servirait qu'à permettre à Louis XIV d'agir librement sur le Rhin. Mais les confédérés, malgré leur nombre, ne lui semblaient pas constituer un parti solide. Ils étaient jaloux les uns des autres ; ils avaient des intérêts différents ; ils n'offraient à l'électeur que des avantages dérisoires et beaucoup d'entre eux se trouvaient être ou ses ennemis naturels ou des envieux de sa puissance. La seule politique possible paraissait donc de presser la conclusion de la paix, de se mettre en bonne posture, de s'entendre étroitement avec le Danemark et d'attendre, sans mécontenter la France et sans trop décourager ses adversaires.

C'est bien là, en effet, l'attitude que prend Frédéric-Guillaume dans sa lettre à Spanheim du 6 janvier 1683. Il y constate, non sans amertume, que malgré tous ses efforts en faveur de la paix et dans l'intérêt du roi de France, celui-ci ne tient compte d'aucun de ses désirs ; il y rappelle l'affaire d'Orange et le refus qu'on lui fait de toute concession satisfaisante [2] ; il y montre tous les périls

1. Le mémoire n'est pas daté. Ranke, qui l'a le premier signalé et publié, le date de la fin de l'année 1682, et le mémoire se trouve en effet inséré dans la correspondance de Spanheim, Conv. 21, entre deux lettres de décembre. Mais je croirais volontiers qu'il fut écrit deux mois plus tard, vers février 1683. La première phrase parle en effet des avantages que Louis XIV vient d'offrir : « die von Frankreich jetzo offerirte advantagen » ; et il ne fut question d'offres nouvelles qu'en février. Fuchs conseille aussi à l'électeur de ne pas enlever au parti contraire tout espoir de le gagner et, pour cela, d'entretenir avec Amerongen « eine espece de negociation » ; or, en février, on attendait à Berlin le retour d'Amerongen, qui était allé à La Haye, et, quand il en revint, on l'amusa en effet d'une apparence de négociation. Mais les deux arguments ne sont point assez décisifs pour emporter la conviction. On trouvera le mémoire analysé dans Ranke, *Zwœlf Bücher*, I, 342 sqq.

2. Louis XIV en fit une cependant un peu plus tard. Croissy, en effet, déclara



dont le Brandebourg s'est entouré pour satisfaire à ses promesses. Et il conclut : sans doute il n'a pas l'intention de rompre les traités d'alliance ; mais il ne peut continuer à se faire partout des ennemis pour le bon plaisir de Louis XIV. « Vous ne devrez, ordonne-t-il à Spanheim, donner aucun prétexte aux soupçons et aux méfiances ; mais vous ne témoignerez aussi d'aucun empressement particulier dans les affaires que vous aurez à traiter et vous ne réclamerez pas avec instance des résolutions, qui jusqu'ici nous ont été en toutes choses si peu favorables. Vous vous contenterez d'observer ce qui se passera à la Cour et de nous en informer par chaque poste. »

Ce n'était pas encore la rupture ; mais on peut dire que l'alliance intime n'existait plus.

***

Louis XIV ne put se faire illusion : ou l'électeur se préparait déjà à passer d'un parti à l'autre, ou il ne tarderait point à le faire, s'il n'était promptement retenu par des espérances nouvelles [1]. Et c'est alors, mais alors seulement, que le roi se décida à lui proposer une entente en vue de reprendre la Poméranie aux Suédois. L'expédient — car ce n'était pas autre chose — n'était sans doute ni honnête, ni très prudent ; Louis XIV s'en rendait bien compte et il est visible qu'il hésita beaucoup avant d'y recourir. Pendant le mois de décembre, tantôt Croissy accorde à Spanheim qu'il faudra se prémunir à temps contre un débarquement de troupes

à Spanheim que le roi voulait bien « au cas de la succession ouverte du prince d'Orange, se dépouiller de ses droits, d'ailleurs incontestables, dans la souveraineté de la Principauté d'Orange, en faveur des sérénissimes Princes de Brandebourg et les laisser jouir de ladite Principauté de la même manière que les Princes d'Orange l'ont possédée jusques icy, quelque changement qui y pust estre arrivé. » Et il proposait une déclaration du roi en réponse à un mémoire que rédigerait Spanheim. — Spanheim, 15 janvier 1683.

1. Il est curieux de constater que ce qui inquiéta le plus Louis XIV, outre l'affaire d'Orange, ce furent les bruits qui lui revinrent de Vienne et qui annonçaient que l'électeur se disposait à traiter avec l'Espagne, que l'électrice était gagnée par l'ambassadeur impérial, etc... Or, ce n'était là que l'écho lointain de la negociation ébauchée par Lamberg, l'été précédent, et dont Rébenac avait alors connu tous les détails. A La Haye, Amerongen avait aussi répandu la nouvelle intéressée que l'électeur se décidait à changer de parti. Enfin Louis XIV s'inquiétait d'une mission de Schwerin à Vienne ; or Schwerin n'était chargé que de recommander la paix et il devait rappeler les prétentions de l'électeur sur Iaegerndorf, ainsi que sur Liegnitz, Brieg et Wohlau ; voir le mémoire qu'il rédigea pour l'empereur, le 1er mars 1683, *U. u. A.*, XIV, 1052.



suédoises en Allemagne[1], tantôt il objecte que l'envoi de quelques centaines d'hommes ne suffirait pas à justifier une agression[2]. Le 14 janvier, le roi écrit à Rébenac qu'il ne devra pas refuser de concerter avec l'électeur les mesures à prendre pour empêcher les Suédois de faire passer des troupes en Allemagne. Mais, le 28, il entoure ses ordres de tant de précautions et de restrictions qu'il n'en subsiste presque rien[3]. Ce n'est que dans la lettre du 1er février, puis surtout dans les instructions du 4, que les offres deviennent enfin précises et formelles. « Je désire, écrit cette fois Louis XIV, que vous asseuriez positivement l'électeur de ma part qu'aussy tost que les démarches de la Suède et les diligences qu'elle fera pour transporter un nombre de troupes un peu considérable en Allemagne l'obligeront de joindre ses troupes à celles du Roy de Danmark pour combattre celles de Suède, je luy feray payer les subsides extraordinaires que je luy ay promis en cas d'action comme sy les Suédois estoient effectivement les agresseurs. » Et le 4 : « Comme je ne doute point que l'électeur et le roi de Danemark[4] n'ayent tousjours espéré de trouver dans mon aliance et dans le juste sujet que la couronne de Suède m'a donné d'abandonner entièrement ses intérests les moyens de se rendre maistres de tous les pays qu'elle possède en Allemagne et de les pouvoir partager entre eux, je consens qu'ils en prennent l'occasion du premier mouvement que feront les trouppes suédoises pour passer en Allemagne et que non seulement le Roy de Dannemarck les combatte par mer, mais mesme qu'il joigne toutes ses forces de terre à celles dudit Électeur pour attaquer ou conjoinctement ou séparément les places de Pomméranie, celle de Wismar, le pays de Bremen et tels autres postes qui leur conviendront le plus. » Mais Louis XIV ne cache

1. Spanheim, 25 décembre.

2. Spanheim, 1er janvier 1683.

3. Rébenac, écrit-il, devra persuader aux ministres de l'électeur que le roi ne cherche pas à ménager la Suède, « et mesme leur faire esperer si vous le jugez absolument nécessaire que lorsque je seray bien averty qu'elle fera passer effectivement un corps de trouppes en Allemagne assez considérable pour y commencer la guerre, je pouray contribuer a l'empescher par quelque augmentation de subsides et mesme par le payement de ce que j'ay promis en cas d'action. Vous devez néantmoins prendre garde de vous en expliquer d'une manière qu'on ne puisse pas se servir de cette ouverture pour faire quelque entreprise contre la Suède sans un juste sujet et commencer d'entrer en action sans mon consentement. »

4. Qu'ils. ms.



point à Rébenac que ses propositions ne sont qu'un appât et n'ont d'autre but que d'empêcher la défection de l'électeur : « Je veux bien cependant vous dire, ajoute-t-il, pour vostre instruction particulière, que comme mon intention est de terminer plustost par l'accommodement que j'ay proposé les différens que j'ay avec l'Empire que de donner lieu à un commencement de guerre en Allemagne soit vers le Rhin ou du costé du Nord, vous devez non seulement tirer cette négociation en longueur autant qu'il vous sera possible, mais mesme employer vos soins à esloigner le cas d'action le plus que vous pourez sans vous rendre suspect à ceux avec lesquels vous avez à traiter. »

La lettre du 4 février fut portée à Rébenac par un courrier qui la lui remit le 18. Rébenac se disposa donc à y obéir, mais sans grande hâte. Il ne croyait pas que Louis XIV eût intérêt à procurer à l'électeur la Poméranie suédoise et il en donnait une raison très judicieuse : « La conqueste en estant une fois faite, écrivait-il au roi, il n'y a pas à héziter de croire que M. l'Électeur de Brandebourg en demandera l'investiture à l'Empereur et l'obtiendra à des conditions contraires à vos intérests [1]. » Les propositions contre la Suède ne pouvaient donc être à ses yeux qu'un expédient dangereux, car il prévoyait assez que Frédéric-Guillaume ne se contenterait plus d'une espérance. Sa négociation fut d'ailleurs gênée par toutes sortes d'hésitations et d'incidents. Elle commençait à peine, et déjà Louis XIV, rassuré sur les intentions de l'électeur, regrettait d'y avoir donné prétexte. Le 11 mars, il écrivait à Rébenac d'obtenir plutôt que le Brandebourg tournât ses forces contre la maison de Brunswick, qui venait précisément de s'allier avec l'empereur [2] ; le 18, il substituait formellement cette proposition nouvelle à celle d'attaquer la Suède et cherchait à la faire goûter de Frédéric-Guillaume en représentant la conquête des pays suédois comme impossible, tant que les troupes du duc de Hanovre n'auraient pas été dispersées. En même temps, une maladie de Frédéric-Guillaume suspendit presque, pendant une quinzaine, tous pourparlers. Elle commença dès les derniers jours de février et s'aggrava au début de mars à tel point que Rébenac écrivait le 10 : « On peut dire que sans un miracle il n'en relèvera pas. » Déjà les intrigues commençaient autour du prince électoral et Louis XIV envoyait à son ambassadeur des instructions minutieuses en vue

1. Rébenac, 21 février 1683.
2. Le 24 janvier 1683.



de gagner celui qui sans doute allait être bientôt l'électeur [1]. Mais, vers le 15, Frédéric-Guillaume se débarrassa, « lorsqu'on s'y attendoit le moins », d'une pierre « d'une grosseur surprenante » [2] et se rétablit bientôt tout à fait. Enfin les efforts de Rébenac pour exécuter au mieux ses instructions furent contrariés plus encore par la maladresse ou l'inexpérience d'un autre ambassadeur du roi. Martangis avait reçu à Copenhague des ordres identiques et devait lier sa négociation à celle de Berlin, ne rien avancer que de concert avec son collègue et ne conclure qu'en même temps que celui-ci. Or non seulement il accorda presque aussitôt le paiement des subsides de guerre à dater du 1er juin, — ce qu'il n'avait permission de faire qu'à la dernière extrémité — sans même y attacher une obligation bien formelle de commencer avant cette date les hostilités véritables, mais il signa dès le début de mars et ce fut par Meinders que Rébenac en eut connaissance [3].

Il devenait bien difficile que Frédéric-Guillaume acceptât des conditions moins favorables que celles du traité danois ; d'autant plus que Rébenac ne travaillait pas seulement à l'alliance particulière du Brandebourg et de la France, mais en même temps, avec Fuchs et deux ambassadeurs danois, Ehrenschild et Gabel, à un autre traité ou *concert* entre la France, le Brandebourg et le Danemark, en vue de régler à l'avance les conditions et les moyens d'une guerre commune contre les Suédois [4]. Le 20 mars, il envoyait à Versailles un premier projet, dont il reconnaissait volontiers les imperfections multiples ; un second projet, daté du 7 avril, ne lui semblait pas meilleur et, tout en l'expédiant par courrier, il ne dissimulait point à ses commissaires que Louis XIV ne l'approuverait pas. Le roi, en effet, lui renouvelait encore, le 15 avril, ses premiers ordres, mais il commençait à prévoir que

1. Le 18 mars.

2. Rébenac, 17 mars. Dès le 15, il écrivait à Vitry : « Grâces à Dieu, nous le voyons hors d'affaire et nous espérons mesme qu'il aura fait un nouveau contract avec la vie. »

3. Une lettre du roi à Martangis, en date du 25 mars, montre le mécontentement de Louis XIV. Martangis fut d'ailleurs aussitôt remplacé à Copenhague par Villars, qui dut partir dès le commencement de mai. Voir une lettre du roi à Rébenac du 29 avril, et *A. E.*, Danemark, 26.

4. D'après la lettre de Rébenac du 21 avril, les ambassadeurs danois cherchèrent à exclure tout à fait celui-ci de la préparation du concert. Rébenac n'assista pas aux conférences pendant lesquelles le texte en fut rédigé ; mais, après chacune d'elles, Meinders et Fuchs lui communiquaient ce qui s'y était passé. « Je leur faisois, écrit Rébenac le 24 avril, ajouster et retrancher ce que je ne voiois pas conforme à vos ordres. »



peut-être Rébenac ne parviendrait pas à le satisfaire : il lui permettait de se contenter, plutôt que de rompre, d'un traité semblable au traité danois et d'accorder enfin le paiement des subsides de guerre à dater du 1er juin [1]. Rébenac ne parvint même pas à s'en tenir là. De bonne heure, Frédéric-Guillaume avait fait solliciter par Spanheim, en dehors du subside, une assistance extraordinaire et immédiate [2]; il insista pour l'obtenir et Rébenac y dut consentir, sous la forme d'une promesse secrète, jointe au traité, qui assurait à l'électeur le paiement supplémentaire d'un mois entier des subsides d'action [3]. Ce fut alors seulement qu'il put signer, le 30 avril 1683, l'alliance et le concert [4].

Il suffit de lire l'une et l'autre pour comprendre que Louis XIV n'en fut nullement satisfait. Dans l'alliance, il n'était même pas question de la maison de Brunswick et l'article 2 permettait nettement à l'électeur, ainsi qu'au roi de Danemark, de s'opposer aux Suédois « à force ouverte » et de les prévenir « par terre ou par mer » au moindre mouvement qu'ils feraient « pour transporter un corps de troupes dans l'Empire soit en grand ou en petit nombre » ou seulement s'ils y continuaient leurs levées. C'était en somme, un traité conforme aux instructions primitives, que, depuis le 18 mars, le roi n'avait cessé de révoquer. Quant au concert, on ne peut s'étonner de l'impression qu'il produisit à la Cour de France. Tandis que Louis XIV désirait le maintien de la paix, ou tout au plus une courte guerre — simple opération de police — qui eût forcé les ducs de Brunswick à accepter les conditions françaises, c'était la guerre générale que prévoyait et qu'organisait le concert, et dans les conditions les plus défavorables au roi. Le Brandebourg et le Danemark n'y cachaient vraiment pas assez l'unique souci de leurs propres entreprises. Ils s'y engageaient à attaquer la Suède dès que Louis XIV aurait approuvé l'alliance que venait de signer Rébenac [5] et ils se partageaient à l'avance

1. La minute de la lettre montre que le conseil obligea Croissy à autoriser plus de concessions qu'il ne l'eût voulu. La permission de conclure, au besoin, un traité semblable au traité danois, n'y a été introduite qu'après le conseil ; elle y remplace une phrase beaucoup moins conciliante, que Croissy a supprimée, après avoir écrit en marge : « Changé par ordre, veoir ce que j'ay esté obligé de barrer. »

2. Voir Spanheim, 19 mars.

3. Il se trouva que le roi l'y autorisa après coup, par une lettre du 6 mai, sans savoir que c'était déjà chose faite.

4. Voir l'analyse du traité et du concert dans Mœrner, 439 sqq., et le texte complet, *ibid.*, 721 sqq. Je donne en appendice le texte du traité.

5. Article 2.

tout ce que les Suédois possédaient en Allemagne[1]; mais ils prétendaient négocier d'abord avec les ducs de Brunswick — ce que Louis XIV jugeait inutile et dangereux pour lui-même — afin d'obtenir, s'il était possible, l'alliance des ducs de Celle et de Wolffenbüttel et la neutralité du duc de Hanovre[2]; si les pourparlers n'aboutissaient point, mais seulement en ce cas, ils tourneraient leurs forces contre la maison de Brunswick, à la condition toutefois que le roi de France les secourût d'une armée de 30.000 hommes sur la Weser[3]. Ils exigeaient aussi du roi qu'il fît avancer vers le Rhin une autre armée, de force suffisante[4]; qu'il promît de rompre aussitôt avec tous ceux qui assisteraient les Suédois : États-Généraux, États d'empire ou empereur[5]; en retour, il est vrai, le roi de Danemark et l'électeur consentaient à ne point se séparer de lui, même si la majorité de la diète lui déclarait la guerre[6]! Mais ils essayaient de le lier, tout en l'exploitant; le concert rappelait sa promesse d'offrir à nouveau la paix à l'empire aux mêmes conditions qu'autrefois et de n'y traiter en ennemis que les princes qui se seraient déclarés contre ses offres ; il imposait enfin à Louis XIV l'obligation d'abandonner et de restituer à l'empire, en signant la paix, tous les territoires qu'il y aurait occupés pendant la guerre[7].

Le courrier qui apportait à Versailles l'alliance et le concert y arriva le mercredi 12 mai et n'en repartit que le mercredi sui-

1. Article 13. — « ... und soll der frieden nicht eher geschloszen noch die waffen niedergelegt werden, bis der zweck hierunter vœllig erreichet und Schweden solchergestalt alle seine in Teutschland habende provintzien, vestungen, stædte und plætze vorangezogener maszen abzutretten verursachet und genœtiget worden. »

2. Article 4.

3. Article 8. Le roi de Danemark et l'électeur s'y engagent à prendre l'offensive « sobald die vorberührte frantzœsische armee nach dem Rhein und der Weser im anzug begriffen zeyn wirdt.. »

4. Article 10. « Wobey der allerchristlichste Kœnig zugleich versprochen und zugesagt, zu mehrerer beforderung und facilitirung dieses concerts, nicht allein eine oder mehr zulængliche armeen nach dem untern Rhein rücken und dieselbe gleichfalls gegen diejenige, so dem hausze Braunschweig-Lüneburg oder der Chron Schweden assistentz leisten, agiren zu laszen.. »

5. Même article.

6. Article 11.

7. Article 18. « ...dabey Sie doch nochmahln versprechen, dasz Sie solchen fals die gute partey im Reich und deren lande allezeit verschonen, auch dasienige, was Sie von den opponenten etwan erobern, und in Ihre Gewablt bringen mœchten, nicht vom Reich abreiszen, sondern bey geschloszenen frieden wieder abtretten und das Reich nicht verringern oder schwæchen wollen. »



vant. La longueur de la lettre royale, les corrections ou plutôt les transformations qu'elle subit, entre le 13 et le 19, suffiraient à prouver l'embarras qu'éprouva Louis XIV[1]. Au sujet du traité d'alliance, le roi regrette surtout que Rébenac ait promis le paiement des subsides dès le 1er mai — ce que Martangis lui-même avait évité — sans y attacher l'engagement de ruiner avant tout les troupes du duc de Hanovre. Quant au concert, il est rempli, dit-il, de tant de conditions impraticables qu'il ne doute pas que l'électeur ne consente à le modifier. Il en critique l'un après l'autre tous les articles, mais s'attache particulièrement aux articles 8 et 10, « lesquels, ordonne-t-il à Rébenac, vous ne devez admettre pour quelque cause que ce puisse estre ». Il ne saurait, affirme-t-il, ni faire avancer jusqu'en Westphalie une armée de 30.000 hommes et risquer un échec presque certain qui rallierait à l'empereur toute l'Allemagne occidentale, ni rompre aussitôt avec tous ceux qui prêteraient aux Suédois la plus légère assistance et augmenter ainsi lui-même le nombre de ses ennemis. L'ensemble de ce second traité lui paraît si déraisonnable qu'il en conçoit les plus graves soupçons. Il en vient à croire — et il l'écrit à Rébenac — « que les ministres de Brandebourg qui l'ont dressé ne peuvent avoir eu que de très mauvaises intentions et que leur unique but a esté de m'engager à des conditions impossibles en sorte que l'inexécution puisse servir de prétexte à l'électeur après qu'il aura chassé les Suédois de l'Allemagne, de quitter mon alliance pour obtenir de l'empereur l'investiture de la Poméranie ». Et il termine par des instructions très nettes : « Voilà donc les deux partis qui conviennent le plus à mes intérests. Le premier est de ne signer que le traité dont je vous envoye la ratiffication avec le changement qui a esté fait par mon ordre sur l'article 2e[2] ; l'autre d'adjouster à ce traitté s'il est nécessaire le concert que j'ay fait dresser et que je vous envoye pareillement ratiffié. Mais s'il arrivoit contre mon opinion que vous ne puissiez obliger la Cour où vous estes de se contenter de l'un de ces deux partis, je vous permets encore à toute extrémité de faire l'eschange de la seconde ratiffication qui est entièrement conforme au traitté que vous avez signé... En tout cas et quoy qu'il puisse arriver,

1. Croissy en dicta la minute dès le 13, mais la remania plusieurs fois, et l'étude de cette minute raturée, transformée, permet de mieux comprendre les hésitations du ministre et du roi.

2. L'article 2, ainsi modifié, eût obligé l'électeur à attaquer d'abord le duc de Hanovre.

vous devez bien vous garder de signer le concert que vous m'avez envoyé et sy on s'opiniastre à le vouloir soustenir on peut inférer de là que l'électeur est sur le point de s'accomoder avec la maison d'Austriche et qu'il s'en veut former un prétexte en s'atachant à à des conditions desraisonables ou impossibles. »

Pendant ce temps, Frédéric-Guillaume, qui ne semblait pas douter de la double ratification royale, ne songeait plus qu'à *sa* guerre. Il augmentait son artillerie ; il mobilisait les régiments de Prusse ; il faisait réunir des transports et des brulôts à Kœnigsberg. Le 1er mai, Rébenac affirmait qu'il avait dépensé déjà plus de 100.000 écus à la préparation de la campagne. Le 11, il l'avait vu signer, à Potsdam, un contrat d'emprunt de 100.000 écus encore pour l'achat de chevaux d'artillerie, l'installation de magasins sur la frontière et la levée de 800 cavaliers [1]. Devant l'obstination du vieux Derfflinger, qui se refusait à commander les troupes, s'il risquait d'avoir à combattre des Allemands, Frédéric-Guillaume parlait de faire généralissime, avec l'assentiment de Louis XIV, le comte de Schomberg, un maréchal français ! Et pour mieux prouver encore son étroite union avec la France, il offrait à Rébenac, l'ambassadeur du roi, un régiment de la cavalerie brandebourgeoise [2].

On ne peut douter que l'électeur fut, pendant quelques semaines, aveuglé vraiment pas ses espérances : mais la désillusion n'en devait être que plus vive. Dès le milieu de mai, il comprenait que Louis XIV ne consentirait pas à promettre, par un article du traité, qu'il ne garderait rien de ses conquêtes : c'eût été, expliquait Croissy à Spanheim, encourager l'empereur à la résistance ; Croissy offrait seulement que Louis XIV en donnât sa parole royale à l'électeur [3]. Presque en même temps, Spanheim laissait

1. Amerongen, sans rien connaître, bien entendu, du traité de concert, note le 8 mai que le bruit court d'une alliance entre la France, le Danemark et le Brandebourg contre la Suède. Il remarque l'irritation très-vive de Frédéric-Guillaume contre les Suédois, et il écrit, le 11 mai, que celui ci est aveuglé par ses espérances de conquêtes en Poméranie. *U. u. A.*, III, 699 sqq.

2. Voir deux lettres de Rébenac, l'une au roi, l'autre à Croissy, en date du 22 mai, et la réponse royale du 9 juin.

3. Voir Spanheim, 21 mai 1683. — Dès le 6 mai, le roi écrivait à Rébenac : « Je vous permets néanmoins encore, sy vous le jugez absolument nécessaire, d'asseurer de bouche l'El[r] de Brandebourg que je n'ay pas intention de faire de nouvelles réunions et que quelque chose qui puisse arriver je n'entreprendray rien dans l'Empire que je ne luy en aye fait part auparavant et que je n'aye sceû ses sentimens ; mais comme la pénétration de ce que je vous escris peut beaucoup nuire à ses intérests et aux miens vous devez lui demander un grand secret. ».



aussi pressentir que le roi ne voudrait pas envoyer de troupes en Westphalie. Enfin, le 1er juin, Rébenac reçut la lettre du 19 mai et se vit forcé de ruiner d'un coup tous les projets de guerre et de conquêtes. Il n'essaya même pas, semble-t-il, de faire agréer le concert tel que Louis XIV l'eût accepté ; il proposa seulement la modification et la ratification de l'alliance. Frédéric-Guillaume, malgré son dépit, inclina d'abord à y consentir [1], probablement sur les instances de Meinders, qu'il venait d'envoyer auprès des ducs de Celle et de Hanovre et qui ne rapportait de son voyage que des refus [2]. Mais il se ravisa bientôt. A quoi servait un traité uniquement fait en vue du concert, si le concert était impossible ? Sans doute préféra-t-il garder les mains libres : il fit déclarer à Rébenac qu'il aimait mieux ne pas ratifier l'alliance seule, malgré les subsides qu'elle lui eût assurés, s'en remettre à la générosité royale pour l'indemniser de ses dépenses inutiles et s'en tenir aux alliances anciennes [3].

Nous n'avons pas de témoignage direct des sentiments de Frédéric-Guillaume pendant ce mois de juin 1683 ; mais si l'on songe à la façon dont il parlait à Spanheim, six mois plus tôt, de son alliance avec Louis XIV [4], on peut sans peine supposer ce qu'il dut en penser alors. Aussi, lorsque Lamberg, au début de juin, reparut à Potsdam, y reçut-il le meilleur accueil [5]. Frédéric-Guillaume lui donna pour commissaires Fuchs et le prince d'Anhalt [6], tous deux favorables à l'Autriche, et Lamberg put leur présenter un projet d'alliance, dont les clauses furent du moins examinées et discutées [7]. D'ailleurs, il était impossible que l'élec-

1. Rébenac crut la chose faite ; lettre du 11 juin.

2. Il y eut aussi, en juin, une conférence à Hambourg, entre Meinders, Grote, Ehrenschild et Rébenac ; mais elle se termina le 25 juin sans résultat et c'était d'ailleurs ce que Louis XIV désirait : « Pour ce qui regarde l'assemblée de Hambourg, écrivait-il à Rébenac le 12 mai, comme elle ne peut rien produire de bon, le meilleur party qu'on puisse prendre est de la rompre au plus tost, mais si vous ne pouvez l'obtenir, je remets à votre discrétion de vous y trouver si vous croyez que votre présence puisse empescher qu'il ne s'y prenne aucune résolution contraire à mes interests. »

3. Rébenac, 14 juin.

4. Lettre du 6 janvier, citée plus haut.

5. Voir sa lettre du 13 juin, *U. u. A.*, XIV, 1063, et celle de Rébenac du 23.

6. Rébenac note, dans sa lettre du 16 juin, que Meinders « peste... de ce qu'on a donné Mr le Prince d'Anhalt conjoinctement avec le sieur Fuchs pour commissaires au comte Lamberg. »

7. Voir sa lettre du 19 juin, *U. u. A.*, XIV, 1068, avec les notes, où l'on trouvera l'analyse du projet et celle des deux conférences des 16 et 17 juin entre Lamberg et ses commissaires.



teur, pour complaire à la France, se désintéressât des événements de Hongrie ; les Turcs y avaient pris vigoureusement l'offensive ; ils ne tardèrent pas à marcher sur Vienne. Le 7 juillet, l'empereur annonça à Lamberg le siège imminent de sa capitale et la nécessité où il se trouvait d'en sortir ; il pressait l'électeur de défendre la chrétienté contre les infidèles et d'envoyer au secours de Vienne un corps de troupe [1]. Depuis le commencement de juillet, Frédéric-Guillaume souffrait de nouveau de la goutte et de la pierre [2] ; les douleurs physiques irritaient ses inquiétudes. Pendant quelques jours, il hésite entre Lamberg, qui cherche à hâter sa décision, et Rébenac, qui lui fait craindre le ressentiment de Louis XIV, s'il répond à l'appel de la Cour de Vienne. Le 18 juillet, il semble résolu à accorder un secours ; le 19, il y renonce ; le 20, il en revient à sa résolution première ; puis de nouveau il la suspend et décide qu'il enverra d'abord un ambassadeur à Passau, où s'est retirée la Cour impériale, pour recommander à l'empereur d'assurer avant tout la paix sur le Rhin [3]. Mais il choisit comme ambassadeur le prince d'Anhalt, qu'il sait aussi bon Autrichien qu'un ministre de Léopold, et il appelle enfin à Potsdam Derfflinger : c'est celui-ci qui, le 2 août, malgré les arguments de Meinders et de Grumbkow, malgré les hésitations de Fuchs, arrache à son maître la résolution définitive [4].

Est-ce à dire que Frédéric-Guillaume fût sur le point de passer d'un parti à l'autre ? Rébenac ne le croyait pas et cherchait à rassurer Louis XIV. L'électeur lui-même le niait vivement dans ses lettres à Spanheim : « Notre changement, écrivait-il à celui-ci le 17 juillet, consiste uniquement en ceci que nous suspendons l'entreprise projetée et que nous sommes obligés de révoquer les mesures déjà prises en vue de l'accomplir, non sans qu'il en résulte pour nous les embarras les plus grands. » Il est vrai qu'il ajoutait à sa défense la demande d'un secours d'argent [5] et que celle-ci rend ses

1. Lettre citée du 19 juin, *U. u. A.*, XIV, 1071.

2. Rébenac, 7, 10, 14 juillet 1683.

3. Rébenac, 21 et 28 juillet. Comparer avec les lettres de Lamberg, 18 et 21 juillet, *U. u. A.*, XIV, 1073 sqq.

4. Lettre de Derfflinger à Anhalt, du 3 août, citée dans *U. u. A.*, III, 741, note. — L'attitude de Fuchs n'est pas très nette : il semble cependant peu favorable au secours. Lamberg, 18 juillet, *U. u. A.*, XIV, 1073.

5 « Und leben wir noch immerhin der Hoffnung, man werde in consideration der grossen Kosten und extraordinarien ausgaben, wozu wir durch das concert veranlasset worden, uns auch mit einem subsidio extraordinario unter die arme greifen, welches ihr dan mit allem fleiss und vermittelst behoeriger remonstrationen aufs beste zu urgiren. »



assurances un peu suspectes. Mais ses actes les confirment. Si la mission du prince d'Anhalt peut préparer de très loin la réconciliation future du Brandebourg et de l'Autriche, elle a pour objet immédiat de recommander la paix, telle que le roi de France la désire. Si l'arrivée de Ruck à La Haye et ses pourparlers avec Fagel inquiètent le comte d'Avaux, qui croit déjà l'alliance conclue entre les Provinces-Unies et le Brandebourg [1], Frédéric-Guillaume n'a d'autre intention que de presser les États d'approuver l'accommodement de l'empire avec Louis XIV et de ne point s'attacher à l'espérance irréalisable d'une paix générale [2]. On ne peut sans doute tirer argument du fait que l'électeur désavoua le prince d'Anhalt et l'alliance que celui-ci s'était hasardé à conclure, dès le 12 août, au mépris de ses instructions : elle eût consommé la rupture, sans profit pour le Brandebourg, et l'on a peine à comprendre l'illusion du prince, s'il espéra jamais la faire accepter [3]. Mais on ne peut douter que Frédéric-Guillaume fût sincère, quand il insistait partout en faveur de la paix. Sans cesse, il répète à Rébenac que le roi devrait agir plus vigoureusement pour l'obtenir [4], et, le 2 août, il envoie l'ordre à Spanheim de prier en secret Louis XIV de ne plus accorder à l'empereur délai sur délai. Que le roi fixe une date avant laquelle l'accommodement devra se faire, et qu'il s'y tienne :

1. Voir la lettre du roi à Rébenac du 19 août et les lettres de Rébenac des 11 août et 1er septembre. Le roi écrit à Rébenac que d'Avaux affirme la conclusion d'une alliance et Rébenac répond le 1er septembre : « Vostre Majesté me jugeroit téméraire, si je l'asseurois qu'il n'en est rien, puisqu'il peut s'estre fait bien des choses à mon insceu... Je dois cependant dire que je crois scavoir de science certaine que cela n'est pas : et assurément, Sire, cela n'est pas aussy. »

2. En juillet, le prince d'Orange fit venir Spaen à Nimègue et essaya d'engager avec lui une négociation qui pût rester secrète. L'entrevue eut lieu le 22 juillet et Spaen écrivit le 24 à l'électeur. On parla surtout des prétentions de l'électeur au sujet des anciens subsides. « Endlich — raconte Spaen — fingen Seine Hoheit mit diesen worten an : Ich will Euch was sagen (doch nicht dass ichs versichern kan oder mich verobligiren will) wan ich es dahin bringen kønte, dass die Summe, so der Stat auf die gethane foderung præsentiret hat, mit 100.000 th. verbessert würde, so will ich hoffen, der Churfürst werde damit zufrieden seyn ? » Spaen eut avec le prince une seconde entrevue, à Diren, le 3 août. Mais, le même jour, Frédéric-Guillaume lui écrivait pour couper court ; la négociation, disait-il, doit être continuée à Berlin par Amerongen : « Als habt Ihr diese und dergleichen materien, fals dieselbe weiter an Euch gebracht werden solten, von Euch ab und an uns zuweisen und Euch defectu mandati et instructionis darunter zu entschuldigen. » *A. R. P.*, Rep. 34, 176.

3. Voir *U. u. A.*, XIV, 1088 sqq., en particulier 1116.

4. Voir surtout Rébenac, 21 août 1683.



l'empire, qui ne peut combattre à la fois la France et les Turcs, se soumettra [1]. Évidemment Frédéric-Guillaume désire que la paix soit promptement assurée en Allemagne ; il le désire pour que l'Allemagne puisse repousser les infidèles ; il le désire aussi pour lui-même ; car, après la paix, mais seulement alors, il pourra, si les évènements le lui permettent, donner à sa politique une orientation nouvelle, plus conforme à ses sentiments véritables.



Cependant, la situation se transforme brusquement.

A la fin d'août, tout paraissait favorable aux desseins de Louis XIV. Les Turcs, qui bloquaient étroitement Vienne, réduisaient l'empereur à l'impuissance. La diète allemande venait d'approuver, le 28 août, la négociation d'une trêve, dont le roi de France avait déclaré qu'il se contenterait, pourvu que la durée en fût assez longue [2]. Pour obliger les Espagnols à se soumettre, c'est-à-dire à accepter la médiation anglaise, Louis XIV avait donné l'ordre à quelques troupes d'entrer en Flandre [3]. Il essayait enfin de susciter en Allemagne la menace d'une guerre [4], pour empêcher l'empire de s'unir contre les infidèles et de dissiper trop tôt un péril qui favorisait si heureusement les ambitions françaises. Frédéric-Guillaume avait imprudemment parlé à Rébenac de reprendre le projet d'action contre la maison de Brunswick : le roi se saisit de l'ouverture et prescrivit à son ambassadeur d'obtenir, s'il était possible, un nouveau concert, plus raisonnable que le premier [5]. Mais, le 12 septembre, les troupes allemandes de Charles de Lorraine, unies aux troupes

1. Le 23 juillet/2 août, il ordonne à Spanheim d'en faire la proposition à Croissy, mais en lui demandant le plus grand secret ; car, ajoute-t-il, « ob wir zwar hierunter die besthe intention vors Reich haben, und kein ander mittel sehen, solches von seinem gæntzlichen untergangk zu erretten, als eben dieses, so mœchte es uns doch von denen übel-wollenden leicht sinistre und ærgerlich ausgedeuthet werden. »

2. Il demandait alors une trêve de trente ans.

3. Il annonce et explique sa décision à Rébenac le 30 août.

4. Je ne crois pas, comme Philippson, *op. cit.*, III, 341, que Louis XIV désirât la guerre elle-même, tout au moins avant la délivrance de Vienne. Le 2 septembre, il écrit à Rébenac qu'il est heureux de voir l'électeur l'engager lui-même à agir vigoureusement contre l'empire, mais qu'il préfère agir contre l'Espagne.

5. Voir les lettres du roi à Rebenac des 2 et 16 septembre et la lettre de Rébenac du 21 août.



polonaises de Sobieski, infligèrent aux Turcs, sous les murs de Vienne, une défaite irréparable et l'armée ottomane leva le siège : le rêve de Louis XIV s'évanouissait.

La grande nouvelle, qui fut apportée à Potsdam par un courrier [1], inspira sans doute à Frédéric-Guillaume une joie sincère, mais non pas tout à fait complète. Il dut regretter que ses troupes, parties trop tard, n'eussent pu partager la gloire du triomphe. Il dut craindre que celui-ci, sans donner à l'empereur assez de forces pour défendre l'empire contre Louis XIV, lui donnât assez d'orgueil pour qu'il s'obstinât à refuser la trêve, comme il avait refusé la paix. A Versailles, en tout cas, la joie de cette victoire chrétienne fut plus mélangée encore ; et si Louis XIV fit bon visage, il ne chercha guère à cacher que la défaite des Turcs était pour lui-même un échec, qu'il fallait promptement réparer.

Dès le 23 septembre, il envoyait ses instructions à Rébenac. Il était nécessaire, lui disait-il, de « conclure sans perdre de temps un traité d'une plus estroite union » entre la France et le Brandebourg. Sur l'objet et la forme de ce traité, il ne donnait à l'ambassadeur que des directions et s'en remettait à son expérience d'en ajuster les clauses le plus avantageusement qu'il pourrait : l'essentiel était que l'Allemagne demeurât persuadée qu'entre le roi de France, le roi de Danemark et l'électeur l'alliance était inébranlable. Le meilleur parti serait sans doute d'attaquer la maison de Brunswick avant que les troupes des cercles, de la Hesse-Cassel et de la Saxe ne fussent revenues dans leurs quartiers. Dans ce cas, il pourrait suffire de reprendre le traité d'avril, complété et précisé par un article secret ; mais, à aucun prix, Rébenac ne devrait accorder l'intervention des troupes royales en Westphalie. En cas d'action, le roi était disposé à promettre, outre les subsides, une gratification personnelle et secrète de 50.000 ou même de 100.000 écus par an à l'électeur. Si Frédéric-Guillaume et Christian V — car Rébenac et Villars devaient négocier de concert à Berlin et à Copenhague — n'étaient ni l'un ni l'autre disposés à prendre aussitôt l'offensive, il faudrait tout au moins obtenir d'eux, non seulement la garantie de tous les territoires réunis au royaume depuis la paix de Nimègue, mais aussi l'engagement d'attaquer les

1. Frédéric Guillaume n'y était pas à ce moment et dut recevoir la nouvelle avec un léger retard. « Monsieur l'Électeur, écrit Rébenac le 18 septembre, est allé à ses chasses du cerf à dix lieues d'icy ; il y sera trois semaines ou un mois. » Rébenac alla aussitôt l'y rejoindre.



ducs de Brunswick dès que ceux-ci enverraient des troupes, soit en Flandre, pour y soutenir les Espagnols, soit vers le Rhin, contre le roi. Quant aux avantages que proposait Louis XIV, c'était surtout celui de forts subsides : à dater de l'entrée en action, les 300.000 écus offerts en avril et la gratification secrète, qui les eût portés jusqu'à 400.000 ; avant même, et tant que la paix durerait, 500.000 livres ou même jusqu'à 200.000 écus par an. Mais le roi cherchait aussi à réveiller une fois de plus les espérances et les convoitises de ses alliés: « Comme Sa Majesté, disait l'instruction, sçait de quelle importance il est à ses intérests de mettre ses alliez en estat de ne point craindre les entreprises de leurs ennemys, et que l'affection véritable qu'Elle a pour la Maison de Brandebourg luy fait rechercher les moyens de l'establir dans une seureté entière, Elle veut bien contribuer par la continuation des subsides d'action aux entreprises que M. l'Électeur jugeroit à propos de faire contre la Suède, après avoir mis la maison de Brunswick hors d'estat de pouvoir nuire [1]. »

Malheureusement, si la décision de Louis XIV était cette fois sincère — ce que nous ne pouvons savoir — elle avait trop tardé de six mois : les sentiments de Frédéric-Guillaume n'étaient plus les mêmes en novembre qu'en juin. L'offensive contre la maison de Brunswick était devenue, dans l'intervalle, beaucoup plus dangereuse, puisque les troupes allemandes envoyées au secours de Vienne se retrouvaient disponibles en partie; puis l'électeur savait désormais que les Français ne franchiraient pas le Rhin et leur marche vers la Weser lui semblait toujours indispensable au prompt succès de la campagne ; il ne pouvait enfin songer à provoquer, au lendemain de la libération de Vienne, une guerre allemande, qui eût été presque une diversion en faveur des infidèles. Sa volonté de maintenir la paix apparaît nettement dans la lettre qu'il écrivit à Spanheim le 13 octobre, après que Rébenac lui eût fait part des propositions royales. Il y exprime le regret très vif que le roi de France semble sur le point de renoncer à sa modération première ; il y dit les raisons qui lui font considérer l'entreprise comme infiniment plus périlleuse qu'on ne semble le croire à la Cour de France. Il repousse enfin toute idée de guerre en Allemagne : « Il y a bien assez, ajoute-t-il, de guerres et de troubles dans la chrétienté ! »

Rébenac, en exécution de ses ordres, proposa d'abord un nou-

1. Cette phrase est citée par Philippson, *op. cit.*, III, 341, note 1.



veau concert contre la maison de Brunswick ; mais, dès le lendemain, l'électeur lui fit donner réponse écrite et l'ambassadeur n'insista pas [1]. Fuchs se montrait pointilleux et difficile. Quand Meinders, qui négociait à Hanovre, en revint, le 11 octobre, Rébenac dut se résigner à traiter, comme l'y autorisait Louis XIV, aux conditions les moins désavantageuses possibles. Il demandait seulement que Frédéric-Guillaume s'engageât à attaquer les ducs, au cas où ceux-ci feraient marcher leurs troupes vers la Flandre ou vers le Rhin. Or, l'électeur avait intérêt, comme le roi de France, à empêcher l'intervention de la maison de Brunswick, qui eût encouragé l'empereur dans sa résistance et retardé ainsi la paix ; il pouvait compter, d'autre part, que la seule menace de son accord avec la France y suffirait et qu'il n'aurait point à prendre les armes. Il accepta en principe et les articles furent dressés. Pourtant, il fallut discuter encore. Rébenac parvint à économiser sur les subsides. Il parvint aussi, non sans peine, à obtenir que l'électeur s'engageât indépendamment du Danemark. Mais Frédéric-Guillaume exigea que le roi de France promît, dans le traité même, que pendant une année entière, à dater de la ratification, il n'entreprendrait rien qui pût troubler le repos de l'empire. A ces conditions, Rébenac put conclure enfin l'alliance secrète du 25 octobre 1683 [2].

V. — La trêve de vingt ans.

L'alliance du 25 octobre 1683 était la quatrième que Rébenac eût négociée à Berlin ; mais elle ne ressemblait guère aux trois autres, surtout aux deux premières. Pour en mieux juger, il faut se souvenir que celles-ci — les deux alliances étroites de janvier 1681 et de janvier 1682 — étaient encore en vigueur et que Frédéric-Guillaume affirmait sans cesse qu'il en respecterait scrupuleusement les clauses. Or, qu'y ajoutait le nouveau traité ? D'une part, dans l'article 2, l'engagement, pris par l'électeur, de combattre les ducs de Brunswick, mais seulement lorsque ceux-ci joindraient effectivement leurs troupes à celles des ennemis du roi ; encore cet article 2, dans sa forme primitive, pouvait-il donner lieu à des

1. Elle a été citée en partie par Philippson, *op. cit.*, III, 343, note.

2. Voir la lettre du 27 octobre, dans laquelle il annonce la signature et l'envoi du traité. On trouvera l'analyse et le texte de celui-ci dans Mœrner, 450 et 731. Je l'ai reproduit en appendice.



interprétations dilatoires. D'autre part, dans les articles 4 et 5, la déclaration renouvelée par le roi qu'il était prêt à donner la paix à l'empire et la promesse qu'il n'entreprendrait rien d'une année entière, même si l'empire continuait à repousser ses offres. En somme, pour Frédéric-Guillaume, une obligation conditionnelle et qu'il avait tout le loisir de rendre inutile ; pour Louis XIV, une obligation formelle et qui pouvait devenir singulièrement gênante, sinon dangereuse.

Aussi le roi se refusa-t-il à ratifier l'alliance sans la modifier [1]. Il voulait rédiger l'article 2 de façon assez précise pour que l'électeur fût obligé d'attaquer les ducs de Brunswick dès que ceux-ci agiraient, dans quelques conditions que ce fût, contre les intérêts de la France ou de ses alliés : il entendait rester le maître de provoquer la rupture au moment où il la jugerait nécessaire. Il voulait surtout garder contre l'empire toute sa liberté d'action. Il faisait remarquer à l'électeur qu'il venait de se déclarer prêt à accepter, au lieu d'une paix, une trêve de trente, de vingt-cinq ou même de vingt années seulement, sans rien changer aux conditions offertes depuis près de trois ans déjà. N'était-ce pas proclamer assez haut ses intentions pacifiques? Une promesse comme celle de l'article 5 équivalait presque à la proposition autrichienne d'une simple trêve d'une ou deux années, uniquement faite pour laisser à l'empire le temps de se préparer à la guerre ; elle suffirait pour donner gain de cause « au collège des princes ou plustost à la Cour de Vienne », contre l'avis, tant de fois affirmé, de l'électeur lui-même. Et d'ailleurs, ajoutait Louis XIV, Frédéric-Guillaume ne pouvait-il aisément juger « que si l'empereur prétendoit faire approcher ses troupes vers le Rhin, je serois indispensablement obligé de faire aussi advancer les miennes dans l'Allemagne et de prévenir par toute sorte de moyens le dommage que je pourrois recevoir de l'approche des troupes impériales vers mes frontières ? » Croissy envoyait donc à Rébenac deux textes nouveaux, qui devraient être substitués à ceux des articles 4 et 5, et il obtenait seulement de Louis XIV la promesse verbale de ne rien entreprendre dans l'empire qu'après entente avec son allié : « Vous pouvez mesme asseurer de bouche ledit Électeur que je luy donneray part de toutes les veues que j'auray et des résolutions que les démarches de l'Empereur et de ses adhérens m'obligeront de prendre [2] ».

1. Lettre du 11 novembre 1683.
2. Ce fut bien Croissy qui l'obtint. Au bas de la minute de la lettre, il écrit au crayon : « Scavoir si le Roy consent que M. de Rébenac donne parole à M. de





Entre Louis XIV et Frédéric-Guillaume, il n'y avait plus qu'un lien, bien fragile, mais qui suffira pourtant à maintenir l'alliance pendant près d'une année encore : tous deux avaient besoin que la trêve fût signée. Et depuis l'automne de 1683, on peut dire que Frédéric-Guillaume y travaille plus délibérément que jamais, non certes par sympathie pour la France — car il n'attend plus que l'occasion de se retourner contre elle — mais parce que la guerre qui vient de commencer en Flandre [1] et que Guillaume d'Orange va s'efforcer de prolonger et d'étendre, rend chaque jour la situation plus périlleuse. S'il faut trois mois pour corriger et pour achever l'alliance du 25 octobre, ce n'est pas tant que les deux alliés aient réellement des intentions différentes, c'est surtout parce qu'ils le croient et se défient l'un de l'autre. Louis XIV n'est pas disposé à compromettre la négociation de la trêve par des annexions nouvelles, et c'est contre l'Espagne qu'il préfère agir ; mais il craint que Frédéric-Guillaume ne laisse divulguer l'article 5 et ne fournisse une arme nouvelle aux adversaires de la paix [2]. Quant à Frédéric-Guillaume, s'il insiste tant pour obtenir ce même article, que Louis XIV refuse, c'est parce qu'il n'est point sûr que les intentions du roi soient pacifiques et que le refus même augmente ses défiances. Mais lorsque le prince d'Anhalt est de retour à Berlin, après avoir signé, contre les ordres de son maître, un nouveau projet d'alliance impériale, l'accueil qu'il y reçoit le force bientôt d'en partir [3]. Puis, le 29 novembre, dans une longue lettre à l'empereur, Frédéric-Guillaume expose à nouveau toutes les raisons qui rendent inévitable la signature de

Brandebourg que Sa M[té] n'entreprendra rien contre l'Empire sans luy en avoir donné part. » Puis, après le conseil, il ajoute la phrase citée ci-dessus.

1. Le 26 octobre 1683.

2. Je pense, écrit le roi le 22 décembre, « que quoyque les expressions dont on s'est servy de part et d'autre semblent fort opposées, néantmoins l'intention dudit Électeur n'est pas fort esloignée de la mienne et que pourveu qu'on se veuille bien entendre il ne sera pas difficile d'en convenir ; car, pour ce qui me regarde, vous pouvez assurer ledit Electeur que je n'ay formé jusqu'à présent aucun dessein d'attaquer l'Empire, que je souhaite au contraire le rétablissement d'une parfaite correspondance avec tous les Estats qui le composent, etc. ». — Je ne puis croire aux intentions agressives du roi, du moins à ce moment. Il veut la paix, et c'est l'impression, bien des fois affirmée, de Spanheim, qui écrira encore le 11 février : « Quoy qu'il en soit, il est constant qu'on demeure icy dans la veue de désirer la paix et dans la pensée qu'il y aura encore lieu de l'avoir. »

3. « Le prince d'Anhalt est party de cette Cour outré des mauvais traittemens qu'il y a receus et tout autre qu'un homme de son humeur prendroit la résolution de n'y plus revenir. » Rébenac, 16 novembre 1683.



la trêve et il écrit aussi à ses collègues, les électeurs [1]. Quelques jours avant, il a reçu, des mains mêmes de Rébenac et à l'insu de ses ministres, un présent secret de cent mille livres [2]. Il en attend un autre, destiné à l'électrice. Enfin, peu à peu, il en vient à accepter à peu près, pour les articles 4 et 5, la rédaction proposée par Louis XIV. L'alliance est enfin signée le 18 janvier 1684 et ratifiée un mois après [3].

A ce moment, la politique du Grand Électeur est d'une netteté parfaite ; elle n'est ni favorable, ni contraire à celle de la France ; elle travaille, avec des intentions différentes et par des moyens différents, à la même œuvre que la diplomatie française : la signature de la trêve. Si Frédéric-Guillaume se défie de Louis XIV et ne l'aime certes pas, il existe alors, entre lui-même et les ennemis du roi de France — le prince d'Orange par exemple — une opposition complète de sentiments et de desseins qui exclut toute possibilité d'une entente. Depuis que la guerre a commencé entre la France et l'Espagne, Guillaume d'Orange cherche à obtenir des Provinces-Unies qu'elles envoient des troupes en Flandre et plus que jamais il veut lier l'une à l'autre les deux négociations que le roi de France a tout intérêt à ne point confondre, celle de la paix avec l'Espagne et celle de la paix avec l'empire. C'est dans ce but qu'il obtient la réunion, au mois de janvier 1684, d'un congrès à La Haye et qu'il essaie, d'accord avec l'empereur, d'y transporter les négociations commencées à Ratisbonne [4]. Or, Frédéric-Guillaume ne veut pas que l'empire intervienne dans la guerre espagnole ; il ne veut pas que les négociations de la France avec l'Espagne viennent compliquer les négociations de la France avec l'empire ; ils ne veut pas que celles-ci se poursuivent ailleurs qu'à Ratisbonne, dans la diète, ni surtout à l'étranger et de telle façon

1. Voir un passage de Rébenac, cité par Prutz, *op. cit.*, 370, et par Philippson, *op. cit.*, III, 349.

2. « J'ay présenté à Mr l'Elr de Brandebourg les cent milles livres... J'avois eu soin de faire faire une cassette brodée, d'avoir des bources et d'assembler les plus belles espèces que j'avois pu avoir. Je puis asseurer que ce présent luy a esté plus agréable qu'une somme bien plus forte qui luy seroit venue par les voyes ordinaires. » Rébenac, 23 novembre. — L'électeur charge Spanheim, le 21 novembre, de remercier le roi en son nom.

3. Voir Rébenac, 4, 15 et 19 janvier; lettre de l'électeur à Spanheim, 18 janvier 1684. — La promesse de ne pas attaquer l'empire pendant une année entière, à dater de la ratification du traité, n'a pas été maintenue dans l'article 5.

4. Consulter, sur la politique de Guillaume d'Orange à cette époque, Müller, *op. cit.*, 2e partie, introduction.

que l'empereur puisse agir à sa guise, en dehors du contrôle et de la collaboration des électeurs, ainsi qu'il l'a fait à Nimègue, pour le malheur de l'Allemagne [1]. Le Grand Électeur n'épargnera donc rien pour empêcher Guillaume d'Orange et Léopold de réaliser leur projet : sur ce point, il sera d'accord avec Louis XIV. Mais, comme il craint l'ambition de Louis XIV et ses intentions secrètes, il prendra sans cesse ses précautions contre lui [2] ; et comme il ne doute pas que leur alliance ne survive guère à la trêve, il agira de façon à préparer pour l'avenir sa sécurité et son indépendance. Enfin, dès le début de 1684, il est évident que le conseiller le plus influent et le plus intime, celui qui, seul, possède tout le secret du maître, n'est plus Meinders, mais Fuchs, qui est, prudemment encore — comme Frédéric-Guillaume lui-même — mais très nettement hostile à la France [3].

On ne peut comprendre tout à fait l'attitude de l'électeur si l'on ne connaît point l'essentiel des négociations qu'il poursuit alors, par l'intermédiaire de Fuchs, avec les ducs de Brunswick et l'électeur de Cologne, ainsi qu'en Hollande, avec les régents d'Amsterdam et Guillaume d'Orange. Avec les ducs de Brunswick, il n'a pas cessé de négocier, parce qu'il aimerait beaucoup mieux les gagner que les combattre et qu'il espère toujours y parvenir. Après Meinders [4], il leur avait envoyé Busch, en novembre [5],

1. C'est l'idée que l'électeur exprime très nettement, le 28 janvier 1684, dans l'instruction remise à Fuchs pour sa négociation en Hollande : « Die Spanische consilia undt Conduite sindt der gantzen Weldt bekandt, und kœnnen ihre eigene freunde, ia Ihre Keyserl. Mayst. selbst sich nicht entbrechen, dieselbe zum hœchsten zu improbiren, mitt was fug solte dan von Uns oder dem fürstl. Hause prætendiret werden kœnnen, sich derselben theilhafftig zu machen, undt wo kan entlich de fatis imperii bequemer undt besser gehandelt werden als auff einem Reichstage? Dan das die negotia undt angelegenheiten des Reichs denen Keyserl. Ministris in die hænde gestellet undt dieselbe extra Imperium darüber zu statuiren undt zu disponiren abermahlen, wie zu Nimwegen geschehen, Macht gegeben werden solte, dazu kœnnen wir undt verhoffentlich kein Teutschgesinneter Reichsstandt nimmermehr rathen, werden auch nimmermehr unsers theils darin consentiren. » *A. R. P.*, Rep. XI, Churcœln, Conv. 3.

2. De là, par exemple, l'insistance qu'il met à obtenir de Louis XIV, directement ou indirectement, la promesse qu'il n'a pas réussi à faire maintenir dans l'article 5 de son traité d'alliance. Il espère que l'électeur de Cologne l'obtiendra plus aisément que lui et c'est l'un des objets de la mission de Fuchs à Cologne. Voir la lettre à Spanheim du 12/22 janvier.

3. Rébenac s'en aperçoit dès octobre 1683. Voir sa lettre du 2 octobre. Le ton des lettres de Fuchs, en 1684, paraît celui d'une conviction sincère.

4. En septembre-octobre.

5. Voir Philippson, *op. cit.*, III, 351.



et obtenu du moins que Grote, le ministre du duc de Hanovre, revînt à Berlin le mois suivant. Le 30 décembre, il annonce à Spanheim l'arrivée de Grote, et lui fait part de ses espérances ; le 1er janvier, bien que Grote n'ait répondu que très vaguement à ses avances, il veut croire que le duc de Hanovre a le désir de se rapprocher de lui, mais n'ose pas le faire « de but en blanc », pour ne point rompre trop brusquement son alliance avec l'empereur. Jusqu'en mars, Frédéric-Guillaume s'obstinera dans son illusion. La négociation avec l'électeur de Cologne a son origine au mois de décembre 1683. Dans sa lettre du 31 décembre, Spanheim racontait une longue conversation qu'il avait eue avec l'évêque de Strasbourg, Guillaume de Fürstenberg [1] ; celui-ci l'avait assuré qu'il était « comme le dépositaire du secret du Roy de France » et que si les électeurs de Brandebourg et de Cologne voulaient s'entendre, ils pourraient, grâce à lui, combiner leurs mesures à bon escient ; il avait ajouté que les deux électeurs, une fois unis, deviendraient les maîtres des deux cercles de Westphalie et de Basse-Saxe et qu'ils obtiendraient plus aisément du roi de France la promesse de ne rien changer encore aux conditions de paix offertes à l'empire. Presque aussitôt vint à Berlin un neveu de l'évêque, l'abbé de Mürbach, Félix-Egon de Fürstenberg [2], et ce fut alors que Frédéric-Guillaume décida d'envoyer Fuchs à Cologne, en le chargeant de passer par Hanovre et de revenir par la Hollande.

A Versailles, la mission de Fuchs inquiéta d'abord ; puis les explications de Rébenac, les protestations de Spanheim rassurèrent Croissy [3]. En réalité, le roi de France n'avait pas trop à s'en réjouir. Il craignait les négociations prolongées de l'électeur avec

1. Il était devenu évêque de Strasbourg après la mort de son frère aîné, François-Egon, en 1682.

2. Le voyage de l'abbé de Mürbach fut résolu en l'absence de l'évêque de Strasbourg, qui venait de négocier à Paris l'alliance secrète du 24 décembre 1683 et qui ne fut de retour à Cologne que le 16 janvier 1684. L'abbé était chargé de proposer à Frédéric-Guillaume une conférence, qui se tiendrait à Cologne, « pour contrequarrer, écrit l'évêque de Strasbourg au roi le 29 janvier, la conférence qui se doit tenir à La Haye » ; on devait même y inviter, outre les ministres des princes bien intentionnés, ceux des électeurs de Bavière et de Saxe, « pour tascher de les engager à se joindre aux autres pour porter l'empereur de consentir à une Paix ou à une tresve .. » Mais Louis XIV désapprouva entièrement l'idée, qu'il jugea même dangereuse, et il l'écrivit en même temps, le 8 février, à son envoyé à Cologne, Tambonneau, et à l'évêque de Strasbourg. *A. E.*, Cologne, 25 et 28.

3. Voir une lettre de Rébenac du 25 janvier, une autre du roi, du 10 février, et une lettre de Spanheim du 11.



le duc de Hanovre, parce qu'il était convaincu que celui-ci ne se laisserait pas gagner et travaillerait plutôt à gagner lui-même Frédéric-Guillaume. Or, Fuchs ne va sans doute à Hanovre que pour y réclamer une réponse catégorique [1] ; mais il s'étudie visiblement à ne point rompre, sans toutefois se rendre suspect à la France, et il contribue sous main à faire aboutir le projet d'une conférence, où les ministres de France, de Danemark et de Brandebourg se rencontreront avec ceux de la maison de Brunswick, et qui, même inutile, permettra du moins de suspendre toute décision [2]. A Cologne, les intentions de la France et du Brandebourg ne sont pas non plus tout à fait concordantes. Croissy compte sur l'appui nouveau qu'une alliance avec l'électeur de Cologne assurerait à Frédéric-Guillaume pour décider enfin celui-ci à agir contre la maison de Brunswick, tandis que Frédéric-Guillaume y voit surtout un moyen d'empêcher que la guerre de Flandre ne se propage en Allemagne, même au cas où Guillaume d'Orange porterait secours aux Espagnols. La divergence devient bientôt plus grande encore lorsque se précisent les craintes d'une intervention armée des Provinces-Unies. Louis XIV ne tarde pas à se convaincre que Guillaume d'Orange veut à tout prix provoquer la guerre : il songe alors à employer l'électeur de Cologne contre les Hollandais et il lui demande un corps de troupes en cas de rupture. Mais l'électeur de Cologne ne pourrait combattre à la fois la Hollande et la maison de Brunswick ; de plus, les propositions françaises font craindre à Frédéric-Guillaume que Louis XIV n'incline de nouveau à l'offensive. Aussi Fuchs travaille-t-il contre elles. Dans l'alliance qu'il signe à Cologne, au nom du Brandebourg, avec le roi de Danemark et l'archevêque-électeur, les trois alliés s'engagent à ne point intervenir dans la querelle entre la France et l'Espagne, même si quelques princes d'empire

1. Voir l'instruction de Fuchs, en date du 28 janvier 1684. *A. R. P.*, Rep. XI, Churcœln, Conv. 3.

2. Fuchs écrit à ce sujet à Spanheim, le 15 février, bien entendu sans lui découvrir sa pensée véritable, car il sait Spanheim favorable à la France. Il a causé de la conférence, dit-il, avec Tambonneau, l'envoyé français à Cologne, et lui a demandé s'il l'approuvait ou non. « Mr de Tambonneau a esté pour la négative, m'alléguant les mesmes raisons que Mr de Croissi vous a dit, et que je trouve bien fondées.. ». Fuchs croit cependant qu'une conférence, dont on limiterait la durée, pourrait être utile. Et il ajoute prudemment : « Selon que je l'ay dit aussi à Mr Tambonneau, que cette conférence se tienne ou ne se tienne pas, il n'en sera ny plus ny moins et j'agiray dès ce moment comme si tout étoit desja rompu. » *A. R. P.*, *ibid.*



viennent à s'en mêler; si les États-Généraux se déclarent contre la France, les alliés s'entendront aussitôt et prendront leurs mesures en commun; en tout cas, ils se devront mutuelle assistance contre tous ceux qui troubleraient la paix dans les deux cercles de Westphalie et de Basse-Saxe, nommément la Suède. L'alliance n'est point défavorable à Louis XIV, mais ce n'est certes pas Louis XIV qui en a dicté les termes [1].

Fuchs revient enfin de Cologne par la Hollande et, là encore, son attitude permet de juger à la fois des intentions de son maître et de ses propres préférences. Frédéric-Guillaume lui a donné l'ordre d'aller à Amsterdam d'abord, à La Haye ensuite, c'est-à-dire de ne rendre visite à Guillaume d'Orange qu'après avoir entretenu son adversaire irréconciliable, Van Beuningen : la précaution a son intérêt, à ce moment où la querelle entre le prince et le conseil d'Amsterdam est plus violente que jamais [2]. D'ailleurs les instructions de Fuchs lui recommandent de féliciter Van Beuningen, de l'encourager dans sa résistance aux projets belliqueux de Guillaume d'Orange et de supplier celui-ci de comprendre qu'une paix immédiate permettra seule de sauver l'empire et d'unir la chrétienté contre ses ennemis. Fuchs obéit à ses instructions, qu'il a soin de communiquer au comte d'Avaux. Mais pour s'excuser auprès de Guillaume d'Orange d'être passé par Amsterdam, il lui confie que l'électeur voudrait contribuer à le réconcilier avec les régents, et il est visible qu'en effet, au lieu de nourrir la querelle, comme d'Avaux, il s'efforce de l'apaiser. Puis il recommande au prince l'armistice; mais il écoute plus encore ses arguments et ses plaintes et la complaisance qu'il met à les répéter longuement à Frédéric-Guillaume ne laisse point douter que ses sentiments intimes ne s'accordent guère avec le langage que ses ordres lui ont prescrit [3].

1. L'alliance est datée du 26 février 1684. On en trouvera dans Mœrner l'analyse, 453, et le texte, 734.

2. Ce fut seulement au moment où Fuchs allait partir pour La Haye, que Frédéric-Guillaume, le 25 février, lui donna l'ordre de commencer son voyage par Amsterdam. La réponse de Fuchs laisse voir qu'il n'obéit qu'à regret. « Gewiss ist es, écrit-il le 25 février, 16 mars, dass ich wohl bey dem Printz von Oranien und dem Rath-Pension. Fagel daselbst schlecht werde angesehen seyn, dann ob ich gleichs aufs eusserste bemüht seyn werde, dass sie von meinem commission in Amsterdam nichts erfahren, so ist doch bekand, wie wenig das Secretum in der Republiquen beobachtet wird, und wird ihnen meine Reise allein, wan Sie sonst nichts erfahren, viel ombrage geben.. ». *A. R. P.*, *ibid.*

3. La lettre, très intéressante, du 19 mars, dans laquelle Fuchs raconte son entrevue avec Guillaume d'Orange, semble avoir été écrite avec l'intention



Mais la politique de Frédéric-Guillaume n'est pas encore tout à fait celle de son ministre : elle est à la fois plus franche et moins résolue. Rébenac a raison de prétendre que l'électeur n'a pas changé [1] ; Lamberg a raison de quitter Berlin, à la fin de mars, en déclarant qu'il n'a plus rien à y espérer [2]. Et cependant toutes les démarches de Louis XIV inquiètent son allié. Depuis les négociations de février, Frédéric-Guillaume craint sans cesse que le roi ne se prépare à mettre garnison française dans Cologne et surtout que la guerre n'éclate entre les Provinces-Unies et la France [3] ; si Louis XIV attaquait la Hollande, remarque Rébenac, ce serait

d'émouvoir l'électeur. Le prince lui parle du roi de France : « Undt weren desselben maximen — continue Guillaume d'Orange dans le récit de Fuchs — zu einer universal monarchie oder wenigstens zu einem souverainen Arbitrio in der Christenheit ia so klahr am tage, dass zu verwundern were, dass einiger mensch daran zweifeln kœnte. Was ihm anbelangte, so wûste er gahr wohl, dass die franzœsische Macht mit derjenigen, so man ihro opponiren kœnte, in keine wege zu vergleichen were, Er sahe auch wohl, dass menschlicher weise der Staat, und desselben allyrten anders nicht, als unglück und schaden zu gewarten hetten, aber, gleichwie Sie eine gerechte Sache, und ein aufrichtiges gewissen hetten, also wûste man mit gedult und standhafftigkeit erwarten was der hœgste schicken wûrde, solte dan alles über und über gehen, so were es besser, dass es mit dem deegen in der faust geschehe, als durch dependenzien und reunionen, und, dass man mit ehren stürbe, als mit schanden lebete. Er vor seine Person were in unglück gebohren, in unglück erzogen und aufgebracht, Gott hette ihn zwart wieder seiner feinde willen aus dem unglück gerissen und in seiner voreltern fonctionen gesetzet, er hoffete auch, dass Er ihn nicht würde in unglück sterben lassen, hætte er es aber anders beschlossen, so wolte er auch desselben willen acquiesciren. Eines betrübete ihn sehr, dass, doch E. Ch. D. ihn von Kindesbeinen auf als einen Sohn gehalten, er auch dieselbe als einen Vater veneriret, es doch ietzo schiene, dass E. Ch. D. der Stadt Amsterdamm, welche gloire machte, sich ihm in allen zu opponiren, mehr als ihm, dem Prinzen, zugethan weren. » *Ibid.* — Louis XIV ne se fit pas, malgré Rébenac, illusion sur les sentiments de Fuchs. « Il me paroist, écrit-il à Rébenac le 23 mars, par toutes les démarches du s[r] Fuchs qu'il n'entre guéres moins dans les sentimens des Estats-Généraux des Provinces-Unies que dans ceux de l'Électeur son maître. »

1. Voir Rébenac, 14 et 25 mars, 8 avril. C'est à ce moment que l'électeur reste enfermé pendant plusieurs semaines, à Potsdam, dans la même chambre ; voir lettre du 14 mars.

2. Lamberg écrit le 14 mars qu'il est convaincu « dass alle Mühe und Arbeit zusammt der Hoffnung verloren, hiesigen Hof jemal eines Nagelsbreit von seinen gefassten Sentimenten durch Lieb oder gütliche Fürstellungen abzubringen. » *U. u. A.*, XIV, 1133.

3. Voir les lettres de l'électeur à Spanheim des 8/18 mars et 29 mars/8 avril. Croissy d'ailleurs, au début d'avril, ne cachait pas à Spanheim les projets du roi. Spanheim, 7 avril. — En avril également, l'évêque de Strasbourg écrivait une longue lettre à Frédéric-Guillaume pour l'amener à approuver l'entrée de troupes françaises dans l'électorat. *A. E.*, Cologne, Suppl. 1.



assez pour lui aliéner le Brandebourg [1]. Frédéric-Guillaume n'ose pas dénier à Louis XIV le droit de se prémunir contre l'empire, si l'empire ne se résigne point à accepter ses offres ; mais le roi lui a promis de l'avertir d'abord et de s'entendre avec lui : aussi recommande-t-il à Spanheim de surveiller de très près les projets de la Cour et de n'approuver que les mesures les plus modérées et les plus indispensables [2]. Enfin, il y a l'affaire de Brunswick, au sujet de laquelle les deux alliés ne s'accordent point.

En mars, Louis XIV veut surtout empêcher Guillaume d'Orange de provoquer une guerre générale. Son plan est d'intimider les Hollandais en obtenant de l'électeur de Cologne qu'il se déclare aussitôt contre eux ; puis de pousser vivement son offensive aux Pays-Bas, où il prépare le bombardement d'Oudenarde ; enfin de décider le Danemark et le Brandebourg à attaquer au même moment les ducs de Brunswick, qui sans doute n'essaieront même pas de se défendre [3]. Dès le 2 mars, il écrit à Rébenac que le duc de Hanovre a promis d'envoyer des troupes en Flandre et que l'article 2 de l'alliance du 25 octobre oblige en ce cas l'électeur à intervenir. Or Frédéric-Guillaume ne s'y résignera que s'il a perdu tout espoir de gagner les ducs et si Louis XIV permet à l'électeur de Cologne d'envoyer un corps de troupes vers la Weser, ce qui empêcherait celui-ci d'agir en même temps contre les Hollandais. De plus, il faut noter — et Rébenac s'en rend très bien compte — que le prince électoral sacrifie tout à son désir d'épouser la fille du duc de Hanovre, Sophie-Charlotte ; qu'il n'épargne rien pour éviter une rupture et qu'il a d'autant plus d'influence sur les

1. Rébenac, 4 et 25 avril.

2. Lettre du 18 mars.

3. Lettres du roi à Rébenac des 2 et 30 mars. Louis XIV voulait alors une guerre immédiate, qu'il espérait courte et décisive, pour obliger les Provinces-Unies à accepter la trêve, et il comptait y mettre à profit le traité secret du 24 décembre 1683, qu'il avait imposé à l'électeur de Cologne. — En mars, sans consulter ni l'électeur de Cologne, ni l'évêque de Strasbourg, il décida de faire entrer 4 à 5.000 hommes dans l'archevêché pour soutenir les troupes électorales. L'évêque de Strasbourg, que l'électeur crut complice de la décision, ne l'apprit en réalité qu'à la fin du mois. Il écrivit aussitôt à Louis XIV, le 29 mars, pour lui exposer tous les dangers de l'entreprise ; puis il insista, le 4 avril, en joignant à sa lettre un mémoire, dans lequel il développait ses raisons : l'une d'elles était la certitude que le roi s'aliénerait ainsi l'électeur de Brandebourg. Louis XIV consentit seulement à charger Tambonneau de communiquer son projet à l'électeur de Cologne, avant d'envoyer aux troupes l'ordre de passer la frontière. Mais l'affaire traîna et la prise de Luxembourg en rendit un peu plus tard l'exécution inutile. *A. E.*, Cologne, 28.



ministres de son père que la santé de celui-ci est depuis longtemps compromise [1].

De là les revirements qui se produisent de mars à juin. En mars et avril, Louis XIV envoie sans cesse à Rébenac des instructions semblables : il faut obtenir que l'électeur agisse enfin contre les ducs. Tout d'abord, Frédéric-Guillaume est bien disposé. Les ducs de Brunswick l'ont trompé, en envoyant un ambassadeur à La Haye [2], au moment où ils venaient d'assurer Fuchs qu'ils étaient tout prêts à s'entendre avec l'électeur. Aussi, le 18 mars, celui-ci écrit-il à Spanheim qu'il est presque décidé à reprendre le concert ; le même jour, dans une lettre à Fuchs qu'il fait revenir de Hollande, il en exprime l'intention avec plus de netteté encore ; le 28, enfin, sa décision semble prise. « Il nous paraît sage et nécessaire, écrit-il, de ne point nous laisser amuser plus longtemps par la maison de Brunswick, d'abandonner les moyens de douceur vainement employés jusqu'ici et de la ramener à la raison par des mesures plus énergiques [3]. » Sa résolution se maintient même, au début d'avril, lorsque le roi de Danemark prend l'offensive en faisant pénétrer ses troupes dans les duchés de Lauenbourg et de Mecklembourg, que la maison de Brunswick avait toujours protégés ; et il envoie, à la satisfaction de Rébenac et de Louis XIV, deux régiments prendre leurs quartiers tout près des troupes danoises, autant peut-être, il est vrai, pour les surveiller que pour les aider [4]. Avant d'agir plus énergiquement encore, il voudrait seulement que l'électeur de Cologne fût autorisé par le roi de France à détacher quelques troupes en Westphalie, pour soutenir les troupes brandebourgeoises ; et Louis XIV le lui accorde [5].

1. Rébenac écrit le 22 avril : « La passion du Prince Électoral pour la Princesse de Hanovre se fortifie de jour en jour et c'est ce qui... donne aux ministres de cette cour le penchant qu'ils ont pour la maison de Brunswic. Le Prince Électoral les menace d'un costé d'une ruine entière et de l'autre leur promet de grandes récompenses. »

2. Au congrès que Guillaume d'Orange était parvenu à y réunir.

3. « Als finden wir unseres Orts rathsam und nœtig, dass man sich durch dasselbe nicht længer amusiren lasse, sondern anstatt der bisher vergebens angewandten gütlichen negotiation dasselbe durch kræfftigere mittel zur raison zu bringen suchen und zu dem ende das zwischen Dennemarck und uns vorm Iahr projectirte concert itzo zugleich mitt Chur Cœlln vollends adjoustiren und forderlichst ins werck richten. » Lettre à Fuchs. *A. R. P.*, Rep. XI, Churcœln, Conv. 3.

4. Rébenac, 4 avril; Spanheim, 14 et 21 avril.

5. Spanheim, 14 avril.



Mais, en avril, Fuchs revient à Berlin, tandis que le duc de Hanovre y renvoie Grote. Celui-ci déclare que son maître n'interviendra pas en Flandre et approuvera la conclusion d'une trêve de vingt ans avec la France [1]. De nouveau, on négocie, et de nouveau Frédéric-Guillaume incline à la paix qu'il n'a pas cessé de préférer. Le 25 avril, il charge Spanheim d'empêcher que Louis XIV n'en prenne ombrage et, le 28, il lui annonce la signature d'une alliance, qui le confirme dans ses intentions pacifiques, celle des électeurs de Trèves et de Cologne : l'électeur de Trèves s'est engagé à rester neutre, à accepter l'armistice et à permettre que ses deux collègues de Cologne et de Brandebourg tiennent garnison dans ses places fortes [2].

Cependant, à Berlin, la négociation de Grote se prolonge sans que Frédéric-Guillaume puisse obtenir un engagement plus précis. Vers le milieu de mai, il s'impatiente. Dans sa lettre du 13 à Spanheim, il reparle du concert ; le 16, il se déclare convaincu que Grote ne cherche qu'à l'amuser et qu'à le rendre suspect ; il se prépare à agir, mais prie Louis XIV de lui avancer un quartier des subsides pour lui permettre d'achever sans retard ses armements. Tandis qu'il négocie et conclut un nouveau concert avec le Danemark et l'électeur de Cologne [3], il écrit lui-même au roi de France, le 29 mai, à la fois pour lui en soumettre les termes et pour obtenir l'argent dont il a besoin. Dans sa lettre, il avoue et regrette ses illusions : « Il faut, dit-il, que je sorte de l'erreur où j'ay esté depuis quelque temps, m'estant laissé flatter jusques icy que ces Princes, en conformité des asseurances positives que leurs ministres ont si souvant données de leurs bonnes intentions, s'accomoderoient enfin aux glorieux sentiments de V. M... De sorte que je m'apperçois présentement qu'il ne reste plus de moyens pour parvenir à la paix que de convenir des mesures plus fortes et plus efficaces [4]. » A la fin de mai, il

1. Rébenac, 11 avril 1684.

2. Louis XIV avait essayé inutilement d'obtenir de l'électeur de Trèves qu'il acceptât les conditions imposées à l'électeur de Cologne par le traité secret du 24 décembre 1683. L'alliance des deux électeurs ne lui donnait pas, à beaucoup près, les mêmes avantages.

3. Le 30 mai. Analyse et texte complet dans Mœrner, 459 et 740.

4. Correspondance de Spanheim, Conv. 23. — La lettre n'est pas placée à sa date, mais parmi les premières pièces de la liasse. — Un fait qui montre bien que Frédéric-Guillaume est alors résolu à agir, c'est qu'il ordonne à Spanheim, le 10/20 mai, de ne plus protester contre l'envoi de troupes françaises dans l'électorat de Cologne ; « Solthen Ihre Kœn. May. annoch einige trouppen etwa zue vier oder 5000 Mann ins Chur-Cœlnische schicken wollen, habet ihr euch demselben ferner nicht zu opponiren... »



semblait vraiment que la rupture ne pouvait tarder beaucoup [1].

***

Rébenac, dans ses lettres du mois de mai, constate en effet que la Cour électorale est résolue à la guerre; que l'on y dépense, chaque semaine, cinquante mille livres et plus en préparatifs et que l'électeur n'épargne même pas l'argent de sa cassette personnelle. Mais il ajoute qu'il « n'oseroit répondre de rien sy la maison de Brunswick reprenoit le party de l'humilité », et il remarque très justement que Frédéric-Guillaume et ses ministres, tout en préparant la campagne, « n'en ont point d'envie [2]. » Quoi qu'il en fût, les événements qui survinrent eussent suffi à rompre les résolutions les mieux formées.

Ce fut d'abord l'affaire de Dœmitz. Le duc de Mecklembourg, qui vivait presque toujours à Paris, où il s'était converti au catholicisme pour épouser la duchesse de Châtillon [3], avait signé, au milieu de mai, avec Louis XIV, une convention secrète, dans laquelle il s'engageait à livrer sa place forte de Dœmitz aux troupes danoises, qui pourraient ainsi passer l'Elbe et envahir plus aisément le duché de Celle. Or, Croissy n'en dit rien à Spanheim et quand le roi en avertit Rébenac, le 17 mai, il lui donna l'ordre de n'en point parler trop tôt à l'électeur. Malheureusement, dès les

1. A ce moment, Louis XIV prévint l'évêque de Strasbourg qu'il autorisait volontiers l'électeur de Cologne à détacher 6 ou 7.000 hommes vers la Weser. Mais, dans sa lettre du 31 mai, il recommandait à l'évêque de prendre ses précautions contre une mauvaise foi possible : « Cependant quelque sujet que j'aye d'estre bien persuadé des bonnes intentions de l'Électeur de Brandebourg, je veux bien vous dire que comme il pourroit bien estre que quelques-uns de ses ministres en auroient de bien différentes et qu'au lieu d'attacquer effectivement la maison de Brunswick leur dessein seroit de se servir seulement de ce prétexte pour esloigner les troupes de l'Électeur de Cologne des frontières des Provinces-Unies et les retenir inutilement vers le Weser pour fortifier le party des Espagnols et du Prince d'Orange à La Haye... » *A. E.*, Cologne, 28.

2. «... Ce que je puis encore y ajouter, Sire, comme une preuve qui doit convaincre ceux qui connoissent le génie de Mr l'Électeur de Brandebourg, est que Cornmester, son valet de chambre affidé, est icy avec les cassettes et l'argent secret de son maistre, qu'il distribue pour des chevaux d'artillerie et autres préparatifs nécessaires. Cela est... une preuve sans contradiction. » Rébenac, 20 mai. — « Touttes les apparences sont à la guerre et Mr l'Électeur et ses ministres en parlent comme d'une chose asseurée ; mais, parmy tout cela, on remarque qu'ils n'en ont point d'envie. » 23 mai. — Voir aussi 27 mai.

3. Christian-Louis, duc de Mecklembourg-Schwerin. Il avait épousé la duchesse de Châtillon en 1664.



premiers jours de juin. Frédéric-Guillaume apprit tout et se montra très irrité que l'on eût disposé sans l'avertir d'une forteresse qui commandait l'entrée de la Marche et pouvait intercepter le commerce de l'Elbe. A vrai dire, l'affaire n'eut pas de suites : avant l'arrivée des Danois, le duc de Celle, prévenu sans doute, mit ses propres troupes dans Dœmitz, dont le gouverneur lui ouvrit les portes, et Louis XIV ne put que témoigner sa colère en faisant enfermer à Vincennes, tout prince souverain qu'il fût, le duc de Mecklembourg qui l'avait trompé. L'incident n'eut d'autre résultat que de mécontenter le Grand Électeur [1].

Puis ce fut surtout la prise de Luxembourg. La ville, assiégée depuis le 28 avril, capitula le 3 juin et sa chute acheva de décourager les résistances [2]. Le 27 juin, les États-Généraux, malgré les efforts désespérés de Guillaume d'Orange, acceptèrent la trêve et, le 29, ils s'engagèrent à y faire consentir l'Espagne dans un délai de six semaines ; enfin, en Allemagne, les ducs de Brunswick, abandonnés de tous ceux qui eussent pu les soutenir, déclarèrent aussi qu'ils ne s'opposeraient plus à l'armistice. Dès lors, Frédéric-Guillaume n'avait plus besoin d'agir contre eux et lorsque Grote, une fois encore, revint à Berlin, ce fut pour y préparer une réconciliation véritable, qui devait un peu plus tard prendre la forme d'un renouvellement d'alliance [3] et rendre possible le mariage, si longtemps retardé, de Sophie-Charlotte de Hanovre et du prince électoral. Restait l'empereur ; mais, après la défaite irrémédiable de l'Espagne, on ne pouvait guère douter qu'il se résignât à son tour. Dès juillet, la paix générale était à peu près assurée.

Elle tarda cependant un mois et demi et ces quelques semaines ont leur importance dans l'histoire de l'alliance entre le Grand Électeur et Louis XIV. Celui-ci, pour vaincre l'obstination de Léopold, prit des mesures qui inquiétèrent vivement Frédéric-Guillaume et ébranlèrent encore l'entente, déjà si compromise. En juin, des troupes françaises, sous le commandement de Créqui,

1. Consulter, sur l'incident, une lettre du roi à Rébenac du 17 mai ; plusieurs lettres de Rébenac, des 30 mai, 3 et 10 juin ; une lettre de l'électeur à Spanheim du 24 mai/3 juin et les lettres de Spanheim des 16, 23 et 30 juin 1684.

2. Consulter Rousset, *op. cit.*, III, IV, et Müller, *op. cit.*, l'introduction de la 2e partie. Les lettres de Guillaume d'Orange à Waldeck, en mai et juin, font bien comprendre les conséquences de la prise de Luxembourg et le découragement qui la suivit. *Ibid.*, 262 sqq.

3. L'alliance porte la date du 2/12 août 1684. Mœrner, 460.



s'installèrent dans l'électorat de Trèves [1]. Frédéric-Guillaume protesta aussitôt ; il demanda leur rappel et le fit en termes vifs, que probablement Spanheim adoucit autant qu'il put : l'électeur priait le roi de tenir ses promesses, de ne pas rendre, par de semblables démarches, son allié incapable de servir utilement la France [2]. Le 15 juillet, les remontrances furent moins mesurées encore ; Frédéric-Guillaume voulait espérer que le roi écouterait ses plaintes, lui permettrait ainsi de maintenir les traditions d'amitié qui les liait l'un à l'autre et ne l'obligerait pas à rien faire ou laisser faire qui fût directement contraire à son intérêt et à ses devoirs, c'est-à-dire à l'intégrité et à la sécurité de l'empire [3]. Jamais, depuis les réunions, le Grand Électeur n'avait parlé aussi ferme.

En même temps, il essayait une dernière fois de reprendre à l'improviste le concert contre la Suède et cette tentative suprême ne servait qu'à lui démontrer jusqu'à l'évidence l'inutilité de son alliance avec Louis XIV. Il semble que l'initiative du projet revint cette fois au Danemark, qui n'avait cessé, pendant les mois précédents, de pousser à la guerre. Du moins fût-ce aussitôt après l'arrivée d'un ambassadeur danois, Ehrenschild, que Rébenac commença de soupçonner quelque chose [4]. En tout cas, le concert

1. Dès avril, Louis XIV avait chargé l'évêque de Strasbourg d'obtenir que l'électeur de Trèves consentît à faire raser lui-même les remparts de Trèves. « Et comme un plus long retardement, écrivait-il le 13 avril, me mettroit dans une nécessité indispensable d'y envoyer au plus tost des troupes pour en abatre les murailles, je seray bien aise que vous fassiez encore vos derniers efforts pour porter ledit Électeur... à se charger de cette démolition... » Fürstenberg parvint à faire patienter Louis XIV, et il n'est pas douteux qu'il lui évita ainsi une bien grosse imprudence. *A. E.*, Cologne, 28.

2. « Wir werden zwar im übrigen bey dehnen mit Ihro Kœnigl. Mt. getroffenen fœderibus und alliantzen einen weg als den andern unverbrüchlich verbleiben, auch in dehnen bis anhehr zu erreichung des bekanten zwecks angewanten officiis continuiren, versehen uns aber auch das Ihre Kœnigl. Mt. auch Ihres Orts dero uns so oft und vielfeltig des Reichs wegen gegebenen versicherungen nachleben und durch dergleichen demarches Ihre conduite nicht noch weiter odieux und uns incapable machen werden mit Nutz und effect vor Ihro interesse weiter zu arbeiten. » 20/30 juin.

3. L'électeur veut espérer, dit-il, que le roi tiendra dans l'empire une conduite telle, « damit wir unserm sehnlichen Verlangen nach, in der mit Ihro Kœnigl. Mt. etablirten guten und vertrauten freundschaft allewege verbleiben, dabey aber auch uns nicht zugemüthet werden mœge, etwas zu thuen oder zu unterlassen, welches mit unserem vornehmsten interesse, so in conservation des Reichs bestehet, oder mit unserem demselben geleisteten pflichten nicht compatible seind. » 5/15 juillet.

4. Rébenac, 27 juin. Ehrenschild était arrivé le 25. Il faudrait consulter le protocole de sa première conférence.



apparaissait sous une forme nouvelle. Frédéric-Guillaume espérait y faire coopérer la maison de Brunswick, désormais « bien intentionnée », et dont l'appui le dispenserait d'avoir recours soit à la France, dont il n'attendait plus rien, soit même à l'électeur de Cologne. Le Brandebourg et le Danemark, unis aux ducs, réuniraient sans peine des forces plus que suffisantes pour chasser en peu de temps les Suédois de toutes leurs possessions allemandes, que les alliés se partageraient [1]. La guerre serait trop promptement terminée pour mettre en péril la paix allemande, désormais prochaine, et l'électeur croyait probablement que le roi de France laisserait faire, à la fois pour contraindre la Suède, qui se refusait encore à approuver l'armistice, et pour satisfaire à ses engagements.

Il fut bientôt détrompé. Le 30 juin, il chargea Spanheim de faire à Croissy les premières ouvertures, et Spanheim ne lui donna que peu d'espoir. « Toutes les pensées présentes du Roi de France et de ses ministres des deux partis, écrivit-il le 21 juillet, concourent également à la paix générale. » C'était bien la note juste. Le roi, d'ailleurs, écrivait de même à Rébenac que son but unique était désormais « de rétablir une parfaite tranquilité dans toute l'Europe [2]. » Pourtant la conclusion de la trêve tardait encore et Louis XIV avait cru nécessaire de rassembler en Alsace vingt mille chevaux sous le maréchal de Schomberg. Il permit donc à Rébenac de prendre part à la préparation du concert, « soit pour retarder, disait-il, et mesme empescher cette entreprise, soit pour l'avancer et la conclure [3]. » Quelques jours plus tard, inquiet des prétentions de l'empereur [4], il ordonnait même à l'ambassadeur de travailler à hâter l'accord [5]. Mais, aussitôt après, les espérances de paix se confirmèrent et le ton changea. Le 17 août, le roi écrivit à Rébenac que la trêve était à peu près certaine ; le 24, il lui annonça que tous les articles en avaient été arrêtés par Verjus. Le 31, il lui en confirma la signature et le prévint que toute agression contre la Suède devenait désormais injustifiable [6].

1. Un projet d'accord, en vue du partage, fut dressé en juillet, mais il semble qu'il n'ait pas été ratifié par les ducs de Brunswick. Mœrner, 462.

2. Lettre du 20 juillet.

3. Lettre du 3 août. Louis XIV annonçait en même temps à Rébenac l'ordre donné à Schomberg d'entrer en Alsace. Spanheim l'annonce de son côté dans sa lettre du 4 août ; il l'avait appris de Croissy, dès le 1er.

4. L'empereur ne voulait signer l'armistice que si l'on réglait en même temps les affaires du Nord et le conflit avec Gênes. Voir Spanheim, 31 juillet.

5. Lettre du 10 août.

6. « Je veux bien mesme vous dire pour vostre instruction particulière qu'il



Les lettres de Rébenac laissent voir que Frédéric-Guillaume, malgré tout, s'obstina d'abord à tenter l'aventure. Il espéra même, une fois de plus, que le roi de France l'approuverait et l'aiderait. Tandis que Meinders négociait avec les Danois à Itzehoë, l'électeur envoyait à Spanheim des instructions qui ne laissent point douter du plan qu'il avait conçu. Il y rappelait que l'année précédente Louis XIV avait reconnu la nécessité de chasser les Suédois d'Allemagne ; seule la maison de Brunswick avait empêché les alliés d'agir. Or celle-ci paraissait enfin gagnée ; il était aisé de trouver un prétexte pour éviter « le blâme de l'agression » ; il ne restait qu'à savoir si Louis XIV consentirait à autoriser l'entreprise ou, mieux encore, à y concourir. Frédéric-Guillaume n'en doutait pas. La trêve venait de donner à la France des terres et des places considérables : ne devait-elle point récompenser les princes qui l'avaient aidée à les acquérir ? D'ailleurs Frédéric-Guillaume offrait en retour une alliance étroite et la garantie de l'armistice ; il aiderait le roi de France à se faire reconnaître la possession définitive de ses acquisitions provisoires ; il consentirait même, au besoin, à les lui garantir à perpétuité, si les négociations de paix n'aboutissaient pas. Comme en 1679, après Nimègue, en 1684, après la trêve, Frédéric-Guillaume sacrifiait l'intérêt de l'empire à son « grand dessein »[1].

n'est ny de ma réputation ny de mon interest de souffrir que le Roy de Dannemark et l'Électeur de Brandebourg réunis avec la maison de Brunswick attaquent et chassent les Suédois de l'Allemagne et que je suis bien esloigné de les vouloir ayder dans une semblable entreprise ny de troupes ny d'argeant, mon intention estant ainsy que je vous ay dit de maintenir inviolablement les traittez qui vienent d'estre signez à Ratisbonne. » Dans la minuté primitive, Croissy avait même écrit, après le mot « entreprise » cette phrase qu'il a barrée ensuite : « Je prendrois plustost le party d'employer mes forces pour les en détourner, si les remontrances que vous et le marquis de Villars leur ferez sur ce sujet n'avoient pas tout l'effet que je m'en dois promettre. »

1. Maintenant que la paix est rétablie, écrit l'électeur, et que le roi de France « durch diesen Tractat zu einer rechtmessigen und titulirten possession so vieler herrlichen und hœchst importirenden Lande und Plætze gelanget, so kœnnen wir uns zu des Kœniges generositæt und æquanimitæt auch nicht anders versetzen, als dass derselbe auch seinen so guten alliirten und in specie uns, als die wir ûberal und so wol in als ausserhalb Reichs, wegen der mit Ihrer May. bishero gepflogenen vertraulichen freundschaft, so viel ungleiche nachrede, empfindliche imputationes, missgunst, neid und hass erdulden mûssen, auch einige bestendige sicherheit unsers Estats nich allein gerne gœnnen, sondern auch dazu dero hohen vermœgenheit nach zu cooperiren willig und geneigt seyn werden. » L'électeur énumère ensuite les conditions qu'il désirerait obtenir et celles qu'il offre, et parmi celles-ci, « pro extremo », il permet à Spanheim de promettre « dass die



Mais Louis XIV, qui ne voulait point permettre la guerre, ne pouvait tarder plus longtemps à parler net, quelque désir qu'il eût de ménager ses alliés. Il le fit dans la lettre qu'il écrivit à Rébenac, le 14 septembre [1], puis de nouveau dans celle du 27 : « Vous pouvez dire, concluait-il, qu'il n'y a point de considération qui me puisse obliger de me départir de l'observation ponctuelle des traittez de trêve, qui viennent d'estre rattifiez, ny de souffrir qu'il y soit contrevenu ; que je ne puis croire aussi que l'électeur de Brandebourg qui en a esté le principal promoteur veuille estre le premier à l'enfraindre. » Évidemment, il n'était pas possible que Frédéric-Guillaume se hasardât à provoquer la guerre contre la volonté formelle du roi de France. Il se soumit. Il rappela Meinders d'Itzehoe et permit à Spanheim d'aller prendre les eaux à Spa. Mais il est certain qu'à dater de ce jour son alliance avec Louis XIV, qu'elle subsistât ou non en apparence, ne pouvait plus être sincère.

hohe allirte, es mœgten die friedenstractaten lauffen wie sie wolten und konnten, sich anheischig machen wûrden, Frankreich bey seinen itzigen acquisitis auch nach verschlossenen armistizjahren in perpetuum zu garantiren. » — Cette instruction, que personne, à ma connaissance, n'a signalée jusqu'ici, me paraît bien intéressante et bien caractéristique, surtout si on la compare aux instructions données à Meinders en 1678 et 1679. Elle se trouve classée parmi les premières pièces de 1684, dans la correspondance de Spanheim (Conv. 23), et ne porte que la date de l'année. Mais il est facile de la dater avec un peu plus de précision. Elle est postérieure au moment où l'on apprit à Berlin la signature de l'armistice, puisqu'elle en parle, c'est-à-dire postérieure au 26 août. D'autre part, Spanheim, dans sa lettre du 15 septembre, rend déjà compte de la façon dont il a parlé à Croissy, en conformité de ses nouveaux ordres. Enfin, une lettre de l'électeur à Spanheim, en date du 25 août/5 septembre, a été certainement écrite après l'instruction, à laquelle elle fait allusion. Celle-ci se place donc entre le 26 août et le 5 septembre 1684.

1. Croissy avait d'abord hésité à décourager tout à fait l'électeur. La minute de la lettre du 14 septembre indiquait primitivement à Rébenac divers expédients en vue de retarder l'entreprise contre la Suède sans paraître s'y opposer. Mais tout le passage a été barré et remplacé par des ordres très nets : « Il est bon que vous vous expliquiez nettement que je ne la puis approuver en quelque manière que ce soit...; que tous les Estats de l'Empire estant compris dans lesd. traittés sans aucune exception il ne se peut point faire de guerre dans toute l'estendue de l'Empire ny par conséquent contre les Estats qu'y possède la couronne de Suède sous quelque prétexte que ce puisse estre qu'elle ne soit considérée comme une infraction manifeste ausdits traittés de trêve et que tous ceux qui en seront ou garens ou parties ne soient obligés de prester la garantie à celuy qui sera attaqué et mesme d'employer leurs remontrances et leurs forces s'il est nécessaire contre les agresseurs... Vous devez parler dans ce sens au lieu où vous estes et ny laisser aucun sujet d'espérer que je puisse consentir à un semblable dessein... »



CHAPITRE VIII

LES DERNIÈRES ANNÉES (1684-1688)

I. — Les alliances nouvelles.

La signature de la trêve et l'abandon forcé de toute entreprise immédiate contre la Suède furent suivis, à Berlin, d'une longue accalmie. « Je ne pense pas, Sire, écrit Rébenac le 24 octobre, qu'il y ait de Cour dans l'Europe où on goûte le repos avec plus de plaisir ». Le mariage du prince électoral était décidé depuis la conclusion de l'alliance entre les maisons de Brunswick et de Brandebourg : il fut célébré le 8 octobre. Puis les ministres se dispersèrent, pour aller passer quelques jours à la campagne. Spanheim, qui n'était point venu à Berlin depuis que l'électeur l'avait pris à son service, y arriva le 12 novembre et y reçut le titre de conseiller secret ; il ne repartit qu'au jour de l'an [1]. Godefroy d'Iéna quitta de même Ratisbonne pour un mois ou deux [2]. Quant à Frédéric-Guillaume, il ne négligeait pas ses intérêts. Depuis la paix de Nimègue, il négociait avec l'empire la satisfaction qui lui était due pour les pertes subies par ses États pendant la guerre : il essaya d'obtenir, à ce titre, l'expectative de la Frise Orientale. Il y avait deux ans déjà qu'il tenait garnison dans Greetsiel ; il venait aussi d'établir à Emden sa Compagnie d'Afrique et, le 5 septembre, il s'était entendu avec la ville pour y envoyer quelques vaisseaux de guerre, avec « une compagnie de marine » de cent dix hommes. Enfin, le 2 février 1685, il signa

1. Rébenac écrit, le 14 novembre : « Le sieur de Spanheim est icy depuis deux jours ». C'est le 2 janvier qu'il annonce que Spanheim est parti. — Ce que nous savons de la vie de Spanheim permet de croire que Frédéric-Guillaume le vit alors pour la première fois. Il lui écrivait, en effet, le 5 septembre précédent : « Nuhn verlangen wir selber euch einmahl zu sehen und zu sprechen... »

2. Rébenac annonce le 21 novembre qu'Iéna va arriver à Berlin et le 16 décembre qu'il est reparti pour Ratisbonne.



avec le duc de Mecklembourg-Güstrow une convention secrète, qui l'autorisa à faire hiverner en Mecklembourg un régiment de sa garde [1].

Entre la France et lui, il ne semble pas que rien soit changé. La trêve a rendu inutile et caduque l'alliance du 25 octobre 1683 ; mais Frédéric-Guillaume reste lié par les deux alliances défensives du 11 janvier 1681 et du 22 janvier 1682, dont la seconde n'a fait que confirmer et que préciser la première, et qui ont été toutes deux conclues pour dix ans. Aussi affirme-t-il, dans l'instruction qu'il fait remettre à Spanheim, le 30 décembre, que sa politique restera la même et qu'il exécutera fidèlement toutes les clauses des traités [2]. Après la trêve, comme avant, le Grand Électeur est donc, en apparence, l'allié intime de Louis XIV. Peut-être même eût-il été possible qu'il le redevînt en réalité, car il ne se résignait point à abandonner son « grand dessein ». Pendant plusieurs mois, il s'efforce de ménager une réconciliation entière entre les ducs de Brunswick et le roi de France, uniquement parce qu'il y voit la condition indispensable de ses projets contre la Suède. Spanheim avait reçu l'ordre de favoriser la négociation en la recommandant à Croissy ; Frédéric-Guillaume le lui rappelle dans toutes ses lettres, le 28 février et le 9 mars, par exemple. Il affirme sans cesse à Rébenac que le duc de Hanovre « agit fort sincèrement » et « qu'il en veut estre caution » ; et Rébenac sent bien que la recommandation n'est point banale : « On entre avec plus de chaleur dans cette affaire, note-t-il le 26 décembre, qu'en aucune que j'aye encore veue [3] ». Malheureusement Frédéric-Guillaume avait beau dire et beau croire : le duc de Hanovre, lié à l'empereur, ne désirait pas changer de parti, et Louis XIV, qui s'en doutait, ne croyait pas le moment venu de rien faire pour le gagner. Quand Spanheim lui eut parlé, il permit à Rébenac « d'entrer en discours, » mais lui enjoignit de ne rien conclure

1. Voir, sur tout ceci, Philippson, *op. cit.*, III, 375 sqq. ; pour la convention signée à Emden le 5 septembre, Mœrner, 463 ; pour celle du 2 février 1685 avec le duc de Mecklembourg, *ibid.*, 465.

2. Il était surtout question, dans cette instruction du 30 décembre, des diverses prétentions de l'électeur à l'égard de l'empereur, du roi d'Espagne, des États-Généraux, du roi de Pologne ; Spanheim était chargé de les recommander à Louis XIV. J'y note cette phrase sur les rapports que Spanheim devra entretenir avec l'évêque de Strasbourg : « So hat Unser Envoyé Extraordinaire mit demselben zwart vertrawlich, jedoch mit behœrigen dexteritæt aus denen die Teutsche interessen concernirenden Affairen und Sachen zu communiciren ».

3. Dans une lettre à Croissy.



sans ordres et d'employer toute son adresse à retarder la négociation. Il n'avait pas d'autre but que d'empêcher les deux princes de conclure, en dehors de lui, une alliance étroite, qui ne pouvait être que préjudiciable à ses intérêts [1].

D'ailleurs Frédéric-Guillaume ne devait pas persister longtemps dans une entreprise sans issue et, presque aussitôt après l'armistice, apparurent déjà les premiers symptômes d'une politique nouvelle. L'électeur s'était jusqu'alors opposé, avec la majorité du collège électoral, à ce que la diète discutât la question de l'armement : c'eût été, disait-il, irriter inutilement le roi de France et rien ne pouvait être fait avant qu'une paix ou qu'une trêve n'eût rendu un peu plus de sécurité à l'empire. Mais la trêve signée, il devenait possible de s'armer et de s'entendre. Dès novembre, Frédéric-Guillaume écrivit à l'empereur et lui envoya Schwerin, pour l'inviter à préparer l'organisation militaire de l'Allemagne [2]. Puis, quand la question fut de nouveau posée devant la diète, son ambassadeur à Ratisbonne, Godefroy d'Iéna, dut prévenir celui du roi, le comte de Crécy, qu'il avait ordre d'approuver les propositions impériales [3] : sur ce point, tout au moins, les deux Cours de Berlin et de Vienne allaient désormais s'accorder. L'empereur commençait même à espérer mieux. Sans attendre la mission de Schwerin, il résolut d'envoyer à Potsdam un ambassadeur plus expérimenté et plus habile que Lamberg, Fridag, et ne le chargea pas seulement de complimenter Frédéric-Guillaume à l'occasion du mariage du prince électoral, mais aussi de lui demander un secours contre les Turcs, qui venaient de repousser devant Bude les troupes impériales, et même, s'il était possible, de négocier enfin l'alliance du Brandebourg et de l'Autriche [4].

A vrai dire, une pareille alliance semblait encore bien peu probable et seul l'empereur en parlait déjà. Mais d'un autre côté, en Hollande, c'est Frédéric-Guillaume lui-même qui fait les premiers pas vers la réconciliation future. Le 30 décembre 1684, Spaen arrive à La Haye et remet au prince d'Orange une lettre de l'électeur. Il est chargé de recommander aux États une affaire d'in-

1. Voir surtout sa lettre du 4 janvier 1684.

2. Voir *U. u. A.*, XIV, 1144 et 1151, note 1.

3. Verjus au roi, 27 février 1685. *A. E.*, Allemagne, 310.

4. Voir l'instruction de Fridag, *U. u. A.*, XIV, 1146 sqq. Sur la personne de l'ambassadeur, consulter Pribram, *Œsterreich und Brandenburg, 1685-1686*, Innsbrück, 1884.



térêt sans grande importance ; mais il n'est pas douteux que sa commission ne soit qu'un prétexte. Il reste à La Haye près de deux mois, et d'Avaux s'inquiète de ce long séjour [1] ; il voit fréquemment le prince, le pensionnaire Fagel, Amerongen, qui revient alors de Berlin [2]. Enfin, dans sa relation du 15 janvier 1685, il ne se contente pas d'annoncer que les États discuteront bientôt son mémoire ; il ajoute, en fin de lettre, cette phrase caractéristique, qui laisse aisément apercevoir le but secret de son voyage : « Il n'y a point de doute que V. A. E. ne puisse se fier entièrement au prince, qui soutiendra vos intérêts, en toute occasion, de tout son pouvoir et de toutes ses forces [3]. »

Frédéric-Guillaume a d'ailleurs en Hollande un représentant attitré, Diest, et celui-ci ne reste pas inactif. Il semble que peu de temps après la trêve il ait proposé à Guillaume d'Orange une alliance où l'on eût fait entrer d'autres princes allemands, tous protestants, comme l'électeur de Saxe, les ducs de Brunswick, le laudgrave de Hesse, et dont le but eût été la défense du protestantisme. D'Avaux, dont les renseignements sont presque toujours exacts, en parle de façon précise dans ses lettres de janvier [4]. Peut-être ce projet fut-il l'une des raisons qui hâtèrent le retour d'Amerongen à La Haye ? En tout cas, autour de Guillaume d'Orange, on aperçoit les démarches actives des pasteurs refugiés, de Jurieu surtout, qui est en relations assidues avec Diest, et qui rédige pour Frédéric-Guillaume des mémoires que Diest transmet à Berlin [5]. C'est un réfugié encore, le pasteur Gaultier de Saint-

1. D'Avaux, *Négociations en Hollande*, IV, 214.

2. D'Avaux établit une corrélation entre la mission de Spaen et le retour d'Amerongen. *Ibid.* et 264.

3. On peut assurer, écrit Spaen, « dass E. Ch. D. auf S. H. sich wol absolute verlassen kœnnen, und dieselbe bey aller begebenheit E. Ch. D. interesse nach eusserstem vermœgen und kræften embrassiren werde, wie dan auch E. Ch. D. sich wol absoluto auf den Rath Pensionario verlassen kœnnen. » Voir aussi les lettres de Spaen du 31 décembre 1684 et du 5 janvier 1685. *A. R. P.*, Rep. 34, 176.

4. « J'appris que l'alliance que le sieur Diest avait proposée aux États-Généraux, incontinent après la signature de la Trêve, n'avoit pas été une simple alliance défensive, mais une alliance pour la défense et pour le maintien de la religion protestante ; que dans cette alliance devoient entrer les électeurs de Saxe et de Brandebourg, la maison de Lunebourg et le landgrave de Hesse, avec les États-Généraux des Provinces-Unies... » D'Avaux, *Négociations en Hollande*, IV, 239.

5. « Dieweilen auch der franzœsische Prediger zu Rotterdam Jurieux uns vor einiger Zeit dieserwegen ein und andere Vorschlæge durch Diest schriftlich communiciren lassen,.. » Minute primitive de l'instruction remise à Fuchs le 8 mai 1685. Cette phrase fait partie d'un passage qui n'a pas été conservé dans l'instruction définitive. — Malheureusement les mémoires de Jurieu n'ont pas



Plancart, que Guillaume d'Orange envoie au Grand Électeur en janvier 1685, pour discuter avec lui le plan de la grande coalition protestante; et la mission de Gaultier a du moins ce résultat de préparer celle de Fuchs, que bientôt Frédéric-Guillaume, à son tour, enverra en Hollande, afin de transformer en une alliance solide la réconciliation ébauchée[1].

On ne peut douter qu'à ce moment ce furent avant tout des mobiles religieux qui déterminèrent l'évolution décisive dans les sentiments de l'électeur et dans la politique brandebourgeoise. En Hongrie, l'empereur a profité de ses premières conquêtes pour persécuter de nouveau les protestants. En France, les dragonnades font déjà prévoir la révocation de l'édit de Nantes: c'est en janvier 1685 que le pasteur Claude présente au roi la « Dernière requête des protestants de France »; c'est peu de temps après que le roi fait démolir les temples de Rouen, de Saumur et de La Rochelle. Et Louis XIV ne se contente pas de poursuivre la Réforme dans ses possessions héréditaires : malgré les clauses de la trêve, il ne respecte plus la liberté religieuse dans les territoires réunis. Enfin, en Angleterre, meurt, le 16 février, Charles II, qui du moins faisait encore profession officielle d'anglicanisme, tandis que son successeur, Jacques II, est catholique et ne le cache pas. Jamais, depuis plus d'un demi-siècle, le parti protestant ne s'était senti si menacé.

L'avènement de Jacques II inquiéta Frédéric-Guillaume plus encore que les persécutions de France et de Hongrie. N'était-il pas convaincu que la coalition européenne serait impossible tant que l'Angleterre n'y entrerait pas, et comment douter que désormais celle-ci ne se ralliât pour longtemps au parti adverse? Dans la première vivacité de son inquiétude, l'électeur alla jusqu'à presser Guillaume d'Orange de déclarer aussitôt ses droits et de débarquer sur la côte anglaise avant que Jacques II ne fût couronné[2]. L'entreprise eût été folle et sans doute Guillaume d'Orange ne songea guère à la tenter. Mais ce fut aussi l'avènement de

été conservés avec la correspondance de Diest. Une lettre de Diest, du 18 novembre 1684, mentionne seulement des propositions de Jurieu relatives aux cantons suisses. *A. R. P.*, 34, 227 z.

1. Voir quelques pièces relatives à la mission de Gaultier dans Erman et Reclam, *Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés français en Prusse*, Berlin, 1782, I, 357 sqq. Gaultier resta à Berlin du 19 janvier au 2 avril.

2. Il lui en fit transmettre la proposition par Gaultier. Voir la relation de Gaultier, du 3 mars 1685, dans Erman et Reclam, *op. cit.*, I, 367. Elle a été citée par Philippson, *op. cit.*, III, 379.



Jacques II qui décida l'électeur à abandonner enfin, probablement pour toujours, son « grand dessein » contre la Suède. Au début d'avril, Rébenac remarqua qu'il paraissait ne plus désirer autant la prompte conclusion de l'alliance entre la maison de Brunswick et Louis XIV; de lui-même, comme Rébenac au début, il soulevait les difficultés; il demandait, par exemple, que les ducs eussent approuvé d'abord les prétentions du roi de Danemark sur le Schleswig [1]. En réalité, l'électeur ne voulait plus de l'alliance, parce qu'il ne songeait plus à conquérir la Poméranie suédoise et que dès lors une entente entre la maison de Brunswick et le roi de France lui devenait inutile et dangereuse. Dès le 15 mars, il expliquait et justifiait à Spanheim sa résolution nouvelle. Il lui rappelait qu'il n'avait jamais été d'accord avec les ducs sur les affaires du Mecklembourg ni sur la question de Hambourg; il ajoutait que le concert lui paraissait prématuré, tant que les relations ne seraient pas meilleures entre la Cour de France et la maison de Brunswick et qu'il valait mieux ne pas trop se hâter encore, ni trop presser la négociation. Puis, après les motifs officiels, il confiait à Spanheim ses motifs secrets : « Et nous pouvons bien, lui écrivait-il, vous dire en confiance, mais à condition que vous en gardiez le secret, la cause principale de cette résolution, qui n'est autre que le changement si grave et si inattendu qui vient de se produire en Angleterre; car il porte au parti protestant une atteinte plus sensible que celui-ci n'en a souffert encore depuis la Réforme, et nous nous ferions scrupule de conclure un traité qui opposerait les unes aux autres et mettrait aux prises des puissances protestantes, ou tout au moins leur lierait les mains et les empêcherait d'intervenir dans ce qui pourrait se passer ailleurs [2]. »

Le 15 mars 1685, il n'est donc plus question, ni de la possibilité d'une nouvelle alliance étroite avec la France, ni d'une entente avec les ducs de Brunswick, ni des projets contre la Suède, qui eussent seuls motivé l'une ou l'autre. L'évolution de Frédéric-Guillaume peut commencer. Il va désormais travailler à se réconcilier avec tous les adversaires de Louis XIV, d'abord avec les Provinces-Unies, puis avec l'empereur et même avec la Suède. Il aura soin, il est vrai, de le faire très prudemment, en grand secret, afin de n'être pas forcé de rompre prématurément avec la

1. Rébenac, 3 avril 1685.

2. Philippson, *op. cit.*, III, 380, insiste avec raison sur les motifs que cette lettre développe et en cite le principal passage.



France, et il s'efforcera aussi de se ménager, auprès du parti adverse, le plus d'avantages qu'il lui sera possible d'en obtenir. Aussi l'évolution ne s'accomplira-t-elle qu'en un peu plus d'un an, et l'on y peut distinguer trois étapes, que marquent trois traités : le renouvellement de l'alliance défensive avec les États-Généraux de Hollande, le 23 août 1685 ; la convention du 4 janvier 1686 avec l'empereur, en vue d'un secours contre les Turcs ; enfin l'alliance autrichienne du 22 mars.

***

A partir de la fin de mars 1685, l'attitude de Frédéric-Guillaume laisse peu à peu transparaître ses résolutions nouvelles. Rébenac continue à négocier, à Berlin, avec Aubert, l'envoyé du duc de Hanovre. Mais les ministres de l'électeur le laissent faire, sans plus l'aider. Sur les instances d'Aubert, il dresse un mémoire, en réservant la question des subsides, qui risquerait trop d'accrocher tout ; or le duc de Hanovre est parti pour Venise et le mémoire va l'y rejoindre. Rébenac peut affirmer sans crainte que les pourparlers dureront, sans aboutir ni se rompre, tant que Louis XIV le désirera [1].

Pendant ce temps, Fridag négocie de façon beaucoup plus active et beaucoup moins vaine. Il est arrivé à Berlin le 25 mars et Frédéric-Guillaume, aussitôt, a désigné ses commissaires, Meinders et Fuchs. Sans doute, on lui parle d'abord des satisfactions que l'électeur veut avant tout obtenir et Frédéric-Guillaume en personne insiste chaque jour pour que l'empereur règle promptement avec la France la question des limites, laissée en suspens par l'armistice. Du moins, Fridag n'a-t-il pas à se plaindre de l'accueil ; il a pour lui non seulement Fuchs, mais l'appui secret et dévoué du prince électoral [2], et Rébenac lui-même s'aperçoit que le nouvel ambassadeur, à peine arrivé, s'est fait à la Cour une situation que Lamberg n'y a jamais eue [3].

1. Le 8 mai 1685. — Outre un fort subside, le duc de Hanovre demandait la promesse que le roi s'efforcerait de lui procurer la dignité électorale. Mais c'eût été introduire dans le collège électoral un protestant de plus et Louis XIV ne le désirait nullement ; aussi, pendant tout l'été, la négociation se prolongera-t-elle sans aucun progrès.

2. Voir ses relations des 2 et 9 avril 1685, *U. u. A.*, XIV, 1151 sqq.

3. Lettre du 3 avril. — Il l'attribue à l'habileté personnelle de Fridag : « Le baron de Freytag prend un party en cette Cour plus propre à réussir qu'aucun autre ministre de l'Empereur ; bien loing de relever les forces de son maistre par



Vers la même époque, en avril, Spanheim quitte Paris et se rend à Londres, à la fois pour féliciter Jacques II de son avènement et pour essayer de pénétrer ses intentions [1]. Frédéric-Guillaume songe à envoyer en Suède, contre l'avis de Meinders, un calviniste français réfugié, Pierre Falaiseau [2]. Enfin et surtout il prépare la mission de Fuchs. Il en était question dès la fin de mars, peut-être plus tôt; en tous cas, Rébenac en fut informé dans les premiers jours d'avril [3] et s'efforça, cela va sans dire, d'en obtenir l'abandon. Mais ce fut en vain. La mission, retardée d'une quinzaine au milieu du mois — Rébenac la crut alors abandonnée [4], — fut décidée de façon définitive au début de mai, et Frédéric-Guillaume prit des précautions minutieuses pour que le secret en fût ignoré de tous, même de ses propres ministres, sans en excepter Meinders. La minute de l'instruction fut rédigée par Fuchs lui-même; on convint que la correspondance officielle pourrait être communiquée sans danger, mais que Fuchs écrirait personnellement à l'électeur, par l'intermédiaire d'une personne sûre, probablement l'un des secrétaires de Frédéric-Guillaume; enfin, chose plus grave encore, tandis que Meinders ne parvenait pas à rien pénétrer, Fridag, l'ambassadeur impérial, était, dès les premiers jours de mai, au courant de tous les préparatifs et des dispositions les plus secrètes [5].

Parmi les lettres de Fuchs, il n'en est guère où il ne parle de la France, et il est indispensable de les lire. Elles nous apprennent d'abord ce que pensait Fuchs lui-même, au moment où il devenait

des nouvelles dont on connoit la fausseté, il en parle comme d'une puissance entièrement abbatue et destituée de fortune et de conseil : ce sont les termes dont il s'est servy avec moi-même... et remonstre la nécessité de le secourir et de le conserver, puisqu'il est le seul qui puisse encore s'opposer à la puissance du Turc. »

1. Il annonce, le 30 mars, qu'il vient de prendre congé de Louis XIV et, le 1er juin, qu'il est de retour à Paris depuis le 28 mai. Sur sa mission, voir Pufendorf, XIX, § 4, et Philippson, *op. cit.*, III, 385, d'après *A. R. P.*, Rep. XI. England, 9.

2. Le 7 mai, Fridag annonce l'envoi probable de Falaiseau, en ajoutant que Meinders cherche à l'empêcher. *U. u. A.*, XIV, 1163.

3. Il en parle pour la première fois le 10 avril.

4. Les lettres de Fridag des 16 et 30 avril montrent qu'en effet le départ de Fuchs fut, à ce moment-là, remis en question *U. u. A.*, XIV, 1155 sqq.

5. Fridag les expose dans sa lettre du 7 mai; mais il craint qu'elles ne soient pas longtemps efficaces : « Gleichwie nun H. Meinders von diesem gænzlich excludiret und gleichwohlen derselbe sehr potent und die von Frankreich tæglich suppetitirende grosse Mittel zu seiner Disposition hat, fællt mir fast schwer zu glauben, ob müglich sein werde, absonderlich da Fuchs absent, das Arcanum und das gute Vorhaben vœllig zu erhalten. » *U. u. A.*, XIV, 1163.



sans conteste le conseiller le plus intime et le plus influent de l'électeur ; puis ce que pensait Frédéric-Guillaume, car la communauté de sentiments entre le maître et le ministre n'est pas douteuse ; enfin, quel devait être, aux yeux du Grand Électeur, le sens véritable d'une alliance entre les Provinces-Unies et le Brandebourg et ce qu'allaient devenir ses traités anciens avec Louis XIV [1].

L'instruction de Fuchs est intéressante à plus d'un titre. On y voit les affaires multiples qu'il allait négocier en Hollande. C'était un règlement avantageux des contestations d'intérêt qui divisaient depuis longtemps les États-Généraux et l'électeur : question des anciens subsides, dus par les États en exécution de l'alliance de 1674 ; question de l'indemnité que Frédéric-Guillaume réclamait pour la capture d'un des vaisseaux de sa Compagnie d'Afrique, les *Armes de Brandebourg*, sans compter d'autres litiges de moindre importance [2]. C'était une entente personnelle avec Guillaume d'Orange en vue de sa succession, s'il venait à mourir sans enfants ; et cette question d'héritage, délicate par elle-même, l'était d'autant plus que l'électrice, Dorothée, cherchait à obtenir, de l'électeur d'abord, puis du prince, que son propre fils aîné, Philippe, fût substitué à l'héritier naturel, c'est-à-dire au dernier fils de Louise-Henriette, le margrave Louis. C'était l'entier rétablissement d'une confiance sans réserve entre Frédéric-Guillaume et son neveu ; et Fuchs n'avait, il est vrai, qu'à achever sur ce point l'œuvre commencée, dès la fin de l'année précédente, par Spaen et par Diest ; mais, pour que la réconciliation fût durable et pour que l'électeur pût en tirer tous les avantages qu'il en espérait, il était indispensable qu'à l'avenir les États ne fussent plus divisés entre deux partis ennemis : aussi Fuchs devait-il s'efforcer encore de rétablir la bonne entente entre le prince et les régents d'Amsterdam. Enfin, quelles que fussent l'importance de tous ces articles de l'instruction et la résolution que montrait l'électeur de n'en négliger aucun, ils n'en étaient peut-être pas l'essentiel. Avant tout, Fuchs devait travailler à La Haye et à Amsterdam,— et les deux choses étaient inséparables l'une de l'autre — pour la

1. La correspondance de Fuchs pendant son ambassade de Hollande a été pour la première fois utilisée par Philippson, *op. cit.*, III, 381 sqq., mais de façon bien rapide. Il va sans dire que je n'en fais pas non plus l'étude complète ; je n'y ai cherché que ce qui éclaire les relations de Frédéric-Guillaume avec la France à cette époque. — *A. R. P.*, Rep. 34, 227ᵃ 4.

2. On en trouvera le détail, non seulement dans l'instruction de Fuchs, mais aussi dans les deux premiers articles du traité qui fut signé le 23 août suivant, Mœrner, 469 ; Dumont, VII, 2, 111.



protection de la foi protestante et contre les ambitions de Louis XIV.

Lorsque Frédéric-Guillaume avait renoncé à l'espoir de reconquérir la Poméranie suédoise et, par là même, à toute alliance effective entre le Brandebourg et la France, il ne s'était pas laissé conduire par des préoccupations politiques, mais religieuses. De janvier à avril, pendant le séjour de Gaultier à Berlin, il s'attache à l'idée d'une grande alliance protestante entre les princes allemands, les Provinces-Unies, le Danemark et la Suède, peut-être même l'Angleterre, si Guillaume d'Orange est assez hardi et assez heureux pour renverser Jacques II. Il n'est pas douteux qu'à ce moment le mobile religieux ne l'emporte en lui sur tous les autres. Il est aussi l'un des mobiles essentiels qui déterminent la mission de Fuchs. Pourtant, en avril ou mai, il faut noter une évolution réelle, et qui n'est pas sans importance : Frédéric-Guillaume a considéré de plus près les nécessités politiques, et il en tient compte.

L'instruction de Fuchs rappelle encore que le lien le plus solide entre les États-Généraux et l'électeur est la communauté de foi ; elle affirme que l'électeur, comme les États sans doute, est résolu à tout faire pour défendre la religion réformée. Mais la minute montre que Fuchs avait d'abord insisté beaucoup plus sur les périls religieux qu'il était grand temps de combattre, sur les persécutions de France et de Hongrie, sur la nécessité d'une union de toutes les nations protestantes. Dans l'instruction définitive, tout le passage a disparu, tandis qu'une phrase nouvelle, qui le remplace, recommande à Fuchs, si le prince d'Orange le juge bon, de ne point parler religion dans ses conférences et de ne s'entendre qu'en secret avec Gaultier et Jurieu. Frédéric-Guillaume a compris que les protestants ne peuvent se défendre qu'en triomphant de Louis XIV ; qu'ils ont besoin, pour vaincre Louis XIV, de l'armée impériale, et qu'ils ne gagneront l'alliance autrichienne que s'ils voilent à propos leurs passions religieuses ; qu'enfin, en Hollande même, les régents d'Amsterdam — sinon Guillaume d'Orange — ne sacrifieront point leurs intérêts matériels à ceux de leur foi et qu'un projet de ligue protestante risquerait plus de les inquiéter que de les séduire. Et si le mobile religieux ne s'efface pas, à côté de lui, tout au moins, les mobiles politiques rentrent en ligne [1].

1. Voici l'un des passages supprimés : « Es wehre bekandt welcher gestalt die Bekenner gedachter Religion in dehnen benachbarten Kœnigreichen und Landen, sonderlich aber in Frankreich und dehnen Kayserl. Erblanden aufs hefftigste



Ainsi, désormais, disparaissent l'un après l'autre tous les obstacles qui pouvaient séparer encore les ennemis de Louis XIV : l'ambition et l'intolérance du Grand Roi, en éveillant partout la crainte et la haine, ont fait l'union de tous contre la France. Ce sont bien cette crainte et cette haine qui donnent aux lettres de Fuchs leur véritable caractère. Sur la route de Hollande, Fuchs s'arrête en Hanovre et s'entretient avec Grote : il a soin de lui signaler l'importance du mémoire que le comte d'Avaux vient de remettre aux États-Généraux. Louis XIV, à l'occasion du mariage projeté entre l'électeur de Bavière et Marie-Antoinette, fille de Léopold et de l'Infante, affirme de nouveau ses droits sur l'ensemble de l'héritage espagnol. Qu'adviendra-t-il, s'il parvient un jour à l'obtenir [1] ? Fuchs n'a point de peine à s'entendre avec

gedruckt und auf eine gantz besondere Art dergestalt gequælt und geængstiget wurden, dass man daraus genugsam schliessen konte, dass von denen Rœmisch-Catholischen nichts anders intendiret werde, als die Evangelische Waarheit und derselben Bekenner gænzlich auszurotten... Hiezu kæme anietzo die bekante Verænderung in Engeland...» — Jurieu lui-même approuva l'électeur de ne point mettre en avant les raisons religieuses : « Der Prediger Jurieux beklagete dabey, dass ungeachtet die Religion das Principium und die Grundseule dieses Estats wehre, dennoch dieselbe bey den meisthen Regenten so wenig impression ietzo machete, dass es zu verwunderen...» Fuchs, 29 mai.

1. Au début de 1685, Louis XIV apprit que l'empereur projetait de marier sa fille, Marie-Antoinette, avec l'électeur de Bavière, en obtenant pour celui-ci le gouvernement et l'expectative des Pays-Bas espagnols. Il envoya aussitôt Feuquière porter sa protestation à Madrid et celui-ci obtint du roi d'Espagne une déclaration qui démentait le projet. Louis XIV s'empressa alors de faire communiquer aux États-Généraux la déclaration, en la précisant encore, pour affirmer ses droits et ne pas les laisser prescrire. — Legrelle cite le fait sans paraître y attacher d'importance : *La diplomatie française et la succession d'Espagne*, I, 273 sqq. En réalité, il semble que la démarche du comte d'Avaux eut un retentissement considérable et que les ennemis de Louis XIV y virent une imprudence et une faute de la diplomatie française. Fuchs écrit par exemple le 17 mai, de Bielefeld : « Unter andern sachen welche ich mit dem Herrn von Groote zue Hannover geredet, wahr auch von der prætendirenden Universalsuccession des Dauphins in alle spanische Kœnigreiche und Lande auf den fall der jetzige Kœnig in Spanien unbeerbet hinsterben solthe. Er sagete, das Er sich nicht gnug verwunderen kœnthe wie das sich Frankreich so zeithigk, und eher es noth thete, damit blos gegeben hette : die consequentien, so daraus zu befahren, begriffe Er von selber mehr als ich ihm vorstellen kœnthe, und sagete zum œftern, wann Frankreich diese succession erhielthe, so wehre es meister der gantzen Welth und wurde alles nach ihrer pfeife tantzen müssen. » De même, le 26 mai, de La Haye : « Herr Amerongen sagete mir, das die beyde memorials, so der frantzœsische Ambassadeur conte d'Avaux übergeben, niemanden im Staat mehr als die Stadt Amsterdam touchiret hetten, dass iederman urtheilete der Kœnig hette sich dardurch einen grossen tort gethan, dann ietzo wusthe man was er im schilde führete, darahn man sonst noch hette zweiffelen kœnnen...»



Grote, pour que celui-ci traîne en longueur la négociation d'alliance que vient d'engager Rébenac [1]. De Hanovre, Fuchs se rend à Clève. Il s'y inquiète aussitôt des intrigues françaises à la Cour électorale de Cologne ; il y apprend que Gravel négocie à Bonn ; il craint que la ville de Cologne n'ait bientôt à se défendre contre une entreprise concertée de la France et de l'archevêque [2].

Enfin, le 25 mai, il arrive à La Haye et, dès l'abord, Guillaume d'Orange qui le retient, à la première audience, plus de deux longues heures, Fagel lui-même, le Grand Pensionnaire, qui s'était montré, au début, plus rebelle à la confiance, lui promettent de l'aider sans réserve : n'ont-ils pas mêmes croyances et même ennemi [3] ? Fuchs n'oublie pas que le comte d'Avaux est l'ambassadeur d'un allié : il a soin de le traiter « honnêtement », de lui donner, comme il le dit lui-même, « encens pour encens » [4] ; mais aussitôt, malgré leurs relations et leur amitié officielles, les deux ambassadeurs entrent en lutte et, dès le 2 juin, Fuchs écrit que d'Avaux travaille « presque ouvertement » contre lui. Au contraire, Fuchs s'entend en secret avec Gaultier, avec Jurieu ; ceux-ci le renseignent, le secondent, mettent à son service leur influence sur Guillaume d'Orange et sur Fagel ; parmi les fidèles, ils répandent l'idée qu'une entente étroite entre l'Électeur et les États est indispensable au salut de leur Église et que Frédéric-Guillaume est le vrai protecteur de la foi ; ils provoquent les vœux des synodes en faveur de l'alliance brandebourgeoise ; ils se servent de l'opinion publique pour échauffer le zèle des États, toujours tiède à leur gré [5].

1. Lettre du 17 mai.

2. Il n'y a rien, ni dans l'instruction remise à Gravel, le 5 février 1685, au moment de son départ pour Cologne, ni dans ses lettres des mois suivants, ni dans la correspondance de l'évêque de Strasbourg avec la Cour de France à la même époque, qui justifie les craintes exprimées par Fuchs. Au contraire, quand plus tard, à la fin de juin, à la suite d'un incident provoqué par le magistrat de Cologne, l'évêque de Strasbourg proposa de bloquer la ville, Louis XIV écrivit le 5 juillet à Gravel : « Vous luy témoignerez en mesme temps que je ne pourray pas approuver la proposition qu'il fait de blocquer ladite ville... parce que ce projet attireroit infailliblement la guerre dans les pays et Estats dudit Électeur de Cologne, n'y ayant pas lieu de douter que l'Électeur de Brandebourg et peut estre que plusieurs autres Princes de l'Empire, mesme les Estats-Généraux envoyeroient des trouppes au secours de la ville de Cologne... » *A. E.*, Cologne, 29. La correspondance de l'évêque, *ibid.*, 31.

3. Lettre de Fuchs du 16/26 mai.

4. Autre lettre — confidentielle — de même date : il aura soin, dit-il, « mit dem conte d'Avaux honnêtement umbgehen und encens pour encens geben. »

5. « Der Prediger Jurieux hat mir noch mehr particularitæten gesaget, welche ich mich zu berichten scheue. » 21 juillet. — « Gestern abend synd die



Quant à Fuchs, tout en s'efforçant d'obtenir autant d'avantages qu'il le peut, il conseille à Frédéric-Guillaume d'accepter ce qu'on lui offre, et de conclure. Il pose en principe « que le plus grand et le plus essentiel intérêt de l'électeur est de s'entendre toujours étroitement avec les États » ; il rappelle qu'une alliance entre le Brandebourg, les Provinces-Unies et l'Angleterre « sera seule capable de délivrer l'Europe du joug universel de la France [1] » et il affirme qu'elle se fera, un jour ou l'autre. Il irrite son maître en lui racontant un mot du comte d'Avaux, répété par Norff, le résident de l'électeur de Cologne, à Crampricht, le résident impérial, et par Campricht à Fagel. D'Avaux s'est écrié devant Norff qu'il ne comprenait pas que les États pussent songer à acheter l'alliance électorale, après que l'électeur avait vendu Strasbourg, Luxembourg et les États eux-mêmes pour un subside. « Voilà, ajoute Fuchs, l'opinion qui l'on a de l'électeur en France et comment on récompense les grands services qu'il a rendus [2] ! » Il recueille tous les bruits qui courent et qui peuvent animer Frédéric-Guillaume contre son trop puissant allié. On dit, écrit-il le 29 mai, — et c'est Waldeck qui le tient de l'évêque de Strasbourg — que Louis XIV fera de son fils un roi des Romains ; la chose est décidée en principe et l'on n'hésite plus que sur les moyens : tandis que le roi lui-même préférerait une élection pacifique, les ministres conseillent d'agir « par la force des armes [3] ». On dit

beyden Prediger Jurieux und Gauthier bey mir gewesen, und hatt mir der erste berichtet, dass man sichere nachricht hette... Ich riethe ihm, er solthe alsofort nach Honslaer-Dyck gehen, umb solches S[r] Hoh[t] zubinterbringen, welches er auch beliebete... » 29 mai. — « Auf dem jüngst gehaltenen Sud-Hollændischen Synodo hat man unter andern beschlossen, dass die Union zwischen E. Ch. D. und den H. Staaten General aufs beweglichste recommandiret werden solte ; und vermuthet man dergleichen resolution auch von dem Nord-Hollændischen Synodo, welcher diese woche gehalten wird. » 28 juillet/7 août.

1. « Seine Hoh[t] und der Rath-Pensionarius seynd gæntzlich persuadiret, dass eine vollkommene Einverstændnüss zwischen dem Kœnig von Engeland, E. Ch. D. und diesem Staat zum allerhœchsten nœtig und dass diese allein capable ist, Europam von einem allgemeinen frantzœsischen Jog zu befreyen. » 30 mai/9 juin. Voir aussi 7 juillet.

2. « Seine worthe wahren in frantzœsisch gewesen : que Son Alt. Elect. avoit *vendu* Strasbourgk, Lützenbourgk et l'État même. » 8/18 août.

3. « Man deliberirete in Frankreich nicht mehr — aurait dit l'évêque de Strasbourg — ob man die Reichs Crohn vor dem Dauphin ambiren solte, sondern nur de modo ; der Kœnig inclinirete, dass solches durch gütliche handelunge, und gewœhnliche wahl, solte geschehen, sein ministerium aber wolte, dass man es bey entstehenden gelegenheit mit gewalt und par la force des armes suchen und behaupten solte... »



aussi, écrit-il le 18 août, que les Français s'apprêtent à s'emparer de Coblenz ; et il en doute encore ; mais il en profite pour exposer à son maître, avec la franchise que lui permet une intimité complète, ce qu'il pense des ambitions françaises et comment il conçoit la politique brandebourgeoise.

« Il est certain, en tout cas, écrit-il, que la France s'est donné pour tâche et a résolu de s'emparer du cours entier du Rhin, du haut en bas, et de le garder en sa puissance, et qu'elle n'attend qu'une occasion commode pour exécuter son projet. Ce premier fait, et cet autre aussi que la France vise en outre à devenir l'arbitre de tous les souverains de l'Europe, à obtenir ce résultat que ceux-ci en soient réduits à conformer leurs moindres actes à son bon plaisir, tout cela ne s'accorde guère avec l'intérêt, la situation et l'indépendance de V. A. E., et moins encore avec la générosité de son âme et l'amour qu'elle a pour la liberté et la souveraineté de l'Allemagne. Aussi n'y a-t-il rien de plus certain que V. A. E. (si toutefois elle ne veut pas se laisser traiter comme le sont aujourd'hui l'électeur de Trèves, l'électeur palatin et d'autres encore) devra de toute nécessité rompre avec la France. Dieu veuille m'accorder qu'il soit encore temps alors de s'opposer à la puissance sans frein de cette couronne ! Et il est bien certain qu'il est plus sûr et meilleur d'éteindre le feu dans la maison de son voisin que dans la sienne propre. Pourtant, mon opinion n'est nullement de pousser V. A. E. à un éclat immédiat ; au contraire : je la prie instamment de tout dissimuler avec grand soin et de prendre cependant en secret ses mesures pour se garantir et se mettre en sûreté ». Et Fuchs ajoute encore : « Il n'est pas douteux que tant que la France aura besoin de V. A. E., ou tant que V. A. E. ne fera rien de contraire aux maximes de cette Couronne, celle-ci, comme elle l'a fait jusqu'à ce jour, flattera V. A. et lui offrira sans doute de nouveaux avantages. Mais le serpent reste caché sous l'herbe. Lorsque la France n'aura plus rien à attendre de V. A. E. ou qu'elle la verra ne plus songer qu'à ses propres intérêts, elle agira avec V. A. comme elle l'a fait avec la Hollande, la Suède et d'autres de ses meilleurs amis ; et l'électeur palatin actuel en est bien la preuve vivante [1]... Dieu veuille maintenir jusqu'à la fin du monde V. A. E. et sa maison en toute souveraineté et indépendance ! » Il semble que Fuchs, dans cette lettre

1. Philippe-Guillaume, duc de Neubourg, qui devint électeur palatin après la mort de l'électeur Charles, le 26 mai 1685.



du 18 août, ait dicté à son maître tout le programme des années suivantes [1].

Au moment où il écrivait, sa négociation était enfin presque achevée. Le 4 août, il avait exposé en détail à l'électeur les propositions dernières des États, et l'électeur, qui ne les jugeait point suffisantes, lui avait ordonné de prendre congé s'il n'en pouvait obtenir de meilleures. Mais, le 18 août, Fuchs annonçait que tout s'arrangeait grâce à l'entremise du prince et, le 23, l'accord définitif était signé. Frédéric-Guillaume y renonçait, pour lui-même et ses successeurs, à toutes ses prétentions à l'égard des États contre une somme totale de 440.000 th., payés à raison de 150.000 un mois après la ratification du traité, puis de 29.000 chaque année pendant dix ans. En même temps, l'accord renouvelait l'alliance défensive du 8 mars 1678 pour une durée de douze années, c'est-à-dire jusqu'en 1700, et il y ajoutait un article, conçu en termes prudents, en vue du maintien de la paix, mais qui n'était, en réalité, qu'une précaution menaçante pour Louis XIV. D'ailleurs, tout inoffensif que fût le ton de cet accord du 23 août, il suffit d'avoir lu les lettres confidentielles de Fuchs pour en comprendre le vrai sens et les vrais effets.



Il va sans dire que Louis XIV et Croissy, que Rébenac à Berlin et d'Avaux à La Haye s'étaient de bonne heure inquiétés de la mission de Fuchs. D'Avaux, qui ne manquait point de confidents et d'informateurs, avait recueilli des renseignements incomplets, mais exacts. Il surveillait de près les démarches de Fuchs, notait, dès le milieu de juillet, l'activité du prince d'Orange à s'entremettre, et connaissait déjà, de façon précise, les propositions des États. Il ne tarda pas à annoncer à Versailles la conclusion de l'accord et, dès le 27 août, il en envoya copie, en signalant au roi l'article 4, où il devinait des intentions analogues à celles qui, cinq ans plus tôt, avaient inspiré le traité d'Association [2].

1. On peut remarquer que Fuchs n'invoque pas ici les raisons religieuses. Cela ne veut nullement dire qu'elles ne comptent pas à ses yeux et le reste de sa correspondance prouve abondamment le contraire. Mais c'est un indice de plus que désormais les considérations politiques prédominent. — On trouvera en appendice le texte du passage principal de cette lettre.

2. Voir d'Avaux, *Négociations en Hollande*, IV, 364, V, 10 sqq., puis toute la correspondance de juin, juillet et août, V, 60 sqq., en particulier la lettre du 27 août, *ibid.*, 128. — Mœrner, dans son analyse du traité d'alliance, donne le texte entier de l'article 4, qui est de beaucoup le plus important, *op. cit.*, 470.



Rébenac, au contraire, hésita beaucoup plus à perdre confiance. Le 26 juin, il écrivait qu'il avait lu toutes les relations de Fuchs et qu'il n'y trouvait rien de suspect. Le 7 juillet, averti des informations du comte d'Avaux, il commençait à craindre que peut-être Fuchs n'écrivît des relations secrètes ; mais il ajoutait que Meinders, plus intéressé que lui dans l'affaire, n'en avait rien pu pénétrer. Et ce ne fut guère avant le mois d'août qu'il s'inquiéta vraiment [1]. Quant à Frédéric-Guillaume, dans l'intervalle entre le départ de Fuchs et la signature de l'alliance, sa résolution d'abandonner peu à peu Louis XIV et de passer en secret au parti adverse n'avait pu qu'être fortifiée par les événements.

Le 26 mai 1685, mourut, à trente-quatre ans, l'électeur palatin, Charles de Simmern. Sa mort faisait passer le Palatinat et la dignité électorale de la branche palatine de Simmern à celle de Neubourg, représentée par le duc Philippe-Guillaume ; l'électeur Charles, en effet, ne laissait pas d'enfants et n'avait qu'une sœur, Élisabeth-Charlotte, qui avait épousé le frère de Louis XIV, le duc Philippe d'Orléans. La nouvelle de cette mort si inattendue jeta la consternation à Berlin. Frédéric-Guillaume n'aimait pas le duc de Neubourg, et celui-ci, de plus, était catholique : comment allait-il traiter ses nouveaux sujets, pour la plupart protestants, et qu'allait devenir le parti protestant dans le collège électoral, où ne se trouveraient plus qu'un luthérien, l'électeur de Saxe, et un calviniste, Frédéric-Guillaume lui-même ? D'ailleurs, à ces premières inquiétudes s'en ajoutèrent bientôt de nouvelles, beaucoup plus vives [2]. On ne tarda pas à apprendre que Louis XIV réclamait, au nom de sa belle-sœur, une partie notable de l'héritage, non seulement la fortune mobilière du défunt, mais aussi toutes les terres qui ne faisaient pas partie intégrante de l'électorat, par exemple les dépendances du Palatinat réunies postérieurement à la Bulle d'Or, comme la ville d'Oppenheim, ou les acquisitions récentes faites par mariage ou par héritage, comme la principauté de Simmern entière, avec la ville de Kaiserslautern, et comme la partie palatine du comté de Sponheim. Or, la succession palatine intéressait directement Frédéric-Guillaume, car il était apparenté par sa mère à l'électeur défunt [3], qui l'avait désigné comme l'un

1. Lettre du 14 août.

2. « On peut dire que la partie d'Allemagne où je me trouve est comme dans une terreur panique sur ce sujet. » Rébenac, 12 juin 1685.

3. La mère de Frédéric-Guillaume, Élisabeth-Charlotte, était une sœur de l'électeur palatin Frédéric V, dont l'électeur Charles était le petit-fils.



de ses exécuteurs testamentaires, avec le duc de Hanovre, le landgrave de Hesse-Cassel et le margrave d'Anspach, et l'un des trois exemplaires du testament avait été déposé entre ses mains [1].

L'électeur se déclara aussitôt contre les prétentions de Madame. Spanheim les lui avait exposées, d'après Croissy, dans une lettre du 8 juin. Il les réfuta le 3 juillet, puis de nouveau le 6, et fit même — ou laissa — imprimer cette seconde lettre, dont les copies circulèrent [2]. Il y posait en principe qu'il s'agissait de l'héritage « d'un prince allemand dans le Saint-Empire » et que ceux qui prétendaient y avoir quelque droit devaient le prouver « selon les coutumes de l'empire et les lois observées en Allemagne. » Il ajoutait que le Palatinat et toutes ses dépendances étaient des fiefs d'empire, dont l'électeur lui-même n'aurait pu disposer par testament sans le consentement de l'empire et de tous ses agnats, et dont une femme, en tout cas, ne pouvait jamais hériter. D'ailleurs, le contrat d'Élisabeth-Charlotte portait renonciation de tous ses droits.

Ce fut donc avec anxiété que l'on attendit à Potsdam les premières démarches de Louis XIV. On y apprit d'abord que Louis XIV avait protesté contre la prise de possession du Palatinat par le duc de Neubourg, qui s'était fait aussitôt admettre dans le collège électoral et qui s'était hâté de prendre résidence à Heidelberg. Le roi de France, il est vrai, exprimait en même temps l'espoir que le nouvel électeur ne mettrait pas obstacle aux droits incontestables de Madame et il chargeait l'abbé Morel d'aller en négocier la reconnaissance [3]. Sans doute aussi affirmait-il qu'il n'avait nul dessein de troubler le repos de l'empire et qu'il était résolu de « convenir amiablement » de ce qui devait être laissé à sa belle-sœur. Mais il n'abandonnait pas ses prétentions et cela suffisait pour que la situation restât grave. Le 28 juin, il recommande à Rébenac de s'informer des sentiments de l'électeur et de voir « si l'agrandissement de la maison de Neubourg ne luy donne pas assez de jalousie pour luy faire souhaiter que les

1. Les deux autres avaient été déposés à Heidelberg et à Cassel. — Il faut consulter sans cesse, à propos de cette affaire palatine, un ouvrage fondamental, dont le texte et les notes fournissent tous les renseignements désirables : Immich, *Zur Vorgeschichte des Orleans'schen Krieges*, Heidelberg, 1898.

2. On en trouve un exemplaire dans la correspondance de Rébenac, qui fut chargé de s'en plaindre. L'électeur répondit naturellement que l'impression avait été faite à son insu.

3. Voir l'instruction de Morel, en date du 22 juin 1685, dans *Instructions aux Ambassadeurs*, *Palatinat*, 402.



Estats que l'Électeur palatin posseddoit ne passent pas entièrement au pouvoir de ladite maison. » Le 5 juillet, il lui envoie les procurations nécessaires pour qu'il assiste à l'ouverture du testament et pour qu'il proteste, au nom de Madame, contre tout ce qui pourrait être fait au préjudice de ses droits, et contre le testament lui-même, s'il contenait quelque clause incompatible avec ceux-ci. Enfin, le mois suivant, Morel commence à négocier à Heidelberg et y prend aussitôt un ton d'arrogance, qui n'aide guère à l'accommodement : dès sa première conférence, le 20 août, il menace de rompre et de partir, si les ministres de Philippe-Guillaume ne lui remettent pas, en original, tous les actes de famille et toutes les lettres d'investiture, qui lui permettront de vérifier l'origine de toutes les possessions dont l'héritage est composé [1].

Frédéric-Guillaume ne dissimule ni son inquiétude, ni son irritation. Il croit désormais que le roi de France ne s'en tiendra pas aux voies de droit ; il déclare à Fridag qu'il joindra ses troupes aux troupes impériales pour empêcher que l'empire ne soit de nouveau démembré [2]. Et sans doute ses inquiétudes ne sont-elles pas entièrement vaines, car, à ce moment même, le 23 août, Louis XIV écrit à Rébenac de mettre tous ses soins « à pénétrer quelle résolution l'électeur de Brandebourg pourroit prendre, au cas que l'affaire ne se pusse point terminer amiablement » ; et il se hasarde même, un instant, à recourir une fois encore aux tentations anciennes : « Et comme on vous fait assez connoistre ajoute-t-il, que si je luy laisse la liberté entière de chercher ses avantages sur la Suède, il ne s'inquiètera point de ce qui se passera dans le Palatinat, vous pouvez laisser entendre à ses ministres que dans tous les ordres que je vous ay donnés pour conclure une alliance avec la maison de Brunswick conjointement avec mes alliés, je vous ay tousjours permis de consentir qu'ils attaqueroient la Suède lorsque l'occasion s'en trouveroit favorable. »

Il ne semble pas, il est vrai, que les ministres brandebourgeois aient jamais fait à Rébenac les avances dont le roi parle dans sa lettre, ni que Rébenac ait jugé possible de les exciter de nouveau contre la Suède. Entre l'ambassadeur et l'électeur, les rapports avaient bien changé depuis un an. Rébenac avait trop souvent à se plaindre et le faisait avec trop de hauteur ; à ses plaintes,

1. Immich, *op. cit.*, 48 n. 1.
2. Lamberg, lettre du 31 août, *U. u. A.*, XIV, 1182.

Frédéric-Guillaume répondait par d'autres plaintes et les audiences tournaient aisément en querelles : dans une lettre du 28 mai, Fridag rapporte déjà que l'électeur, exaspéré, a dit tout haut qu'il jetterait un jour Rébenac par la fenêtre [1]. Il a d'ailleurs, contre Louis XIV, un autre motif de colère que les prétentions de Madame. Vers le milieu de juillet, il apprend que l'un des deux navires qui faisaient le commerce en Guinée pour sa Compagnie d'Afrique, le *Morian*, vient d'être saisi par des vaisseaux français [2] : ceux-ci ont confisqué les marchandises et ramené à Brest le capitaine. Il demande aussitôt restitution et réparation. Mais Louis XIV se refuse d'abord à intervenir entre la compagnie électorale et la compagnie française ; autour de Frédéric-Guillaume s'agitent tous ceux qui sont intéressés dans la première, c'est-à-dire presque toute la Cour, l'électrice, le prince électoral, la plupart des ministres, jusqu'aux domestiques, si bien que l'affaire s'envenime et prend des proportions inattendues [3]. Or, l'électeur, irrité, se sent alors d'autant moins porté à s'incliner devant Louis XIV que les victoires des armées impériales sur les Turcs échauffent son patriotisme et réveillent, par contre-coup, toutes ses rancunes contre la France [4].



Mais, au commencement de septembre, Louis XIV a reçu de Hollande la copie du traité signé par Fuchs. Il en mesure aisément les conséquences, et Rébenac lui-même ne se dissimule pas qu'on le trompe. Frédéric-Guillaume a beau lui dire et faire répéter à Croissy par Spanheim, qu'il n'a jamais eu l'idée de manquer à ses promesses et que l'alliance renouvelée ne contient pas de clause qui puisse inquiéter personne, Croissy et Rébenac affirment l'un

1. *U. u. A.*, XIV, 1166.

2. On se rappelle que l'autre navire, les *Armes de Brandebourg*, avait été confisqué par la compagnie hollandaise dès janvier 1681.

3. Voir la lettre de l'électeur à Spanheim du 8/18 juillet, les lettres de Rébenac des 17 juillet, 21 août et 1er septembre. « Toutes ces circonstances rendent cette affaire, toute petite qu'elle soit en elle-mesme, la plus considérable que j'aye encore veu dans cette cour depuis que j'y suis. » 21 août. — Fridag note aussi l'irritation très vive de la Cour électorale ; lettre du 3 août, *U. u. A.*, XIV, 1179.

4. Le 19 août 1685, les troupes impériales reprirent aux Turcs l'importante place forte de Neuhæusel. Fridag note, le 27 août, la joie que Frédéric-Guillaume en éprouve ; *ibid.* 1181. Il est visible, écrit-il le 31 août, « dass der Hr Ch. wegen der erhaltenen guten ungarischen Zeitungen sich viel beherzter und muthiger zeiget wider Frankreich als jehemalen ». *Ibid.*, 1182.



et l'autre que cette alliance est directement contraire aux obligations de Frédéric-Guillaume envers la France : « Toutes les précautions, écrit Rébenac le 1[er] septembre, qui peuvent estre prises dans un traitté deffensif le sont dans celuy-cy et rendent par conséquent tous les engagemens de V. M. avec l'Électeur inutiles ».

Louis XIV essaie d'obtenir que Frédéric-Guillaume ne ratifie point le traité ; mais il ne peut y réussir. Il ordonne à Rébenac de réclamer une explication nette et franche ; mais il sait que les paroles ne coûtent guère à l'électeur. Chaque jour ses défiances s'aggravent. On ne pénètre pas ce que Fridag négocie à Berlin. Un conseiller de Frédéric-Guillaume, Ruck, est envoyé à Vienne, et Rébenac rappelle à Croissy que Ruck s'est toujours fait gloire de détester la France [1]. Il sait aussi que Falaiseau, à Stockholm, doit représenter au roi de Suède « la nécessité où se trouvent tous les princes protestants de s'unir, s'ils veulent éviter d'estre accablés [2] ». Il signale les mauvais traitements que subissent en Brandebourg les marchands catholiques [3]. Quant à l'affaire palatine, écrit-il, « sy M. l'Électeur en parle..., ce n'est que pour condamner par avance tout ce que V. M. pourra entreprendre [4] ». Enfin, le bruit court avec persistance que le Brandebourg se prépare à changer de parti, et Rébenac, en dépit de tout son optimisme, ose à peine le démentir [5].

Le roi de France se résout alors à se prémunir contre la défection probable de Frédéric-Guillaume, tout en essayant de l'empêcher. Depuis un an, Rébenac renouait par intervalles la négociation commencée avec la maison de Brunswick. Le 4 septembre, il conseille à Louis XIV de la reprendre et de la hâter. Si la France, dit-il, peut gagner l'alliance des ducs de Celle et de Hanovre, elle n'aura plus rien à craindre du Brandebourg, qui

1. Voir Philippson, *op. cit.*, III, 401. — Le 11 septembre, l'électeur charge Spanheim de dissiper les soupçons que le voyage de Ruck pourra faire naître. Le même jour, Rébenac en écrit au roi ; quant à Ruck, dit-il, « c'est un homme qui se fait une gloire fort grande d'être contraire aux intérêts de V. M. »

2. Lettre du 14 août.

3. « Il n'y a point de piège que les douanniers et autres personnes de cette nature ne tendent à ces pauvres marchands et point de dureté qu'on n'exerce envers eux lorsqu'ils les ont surpris par quelque artifice. Je puis dire encore que dans ces cas là ma recommandation ne sert qu'à faire augmenter les amandes et plus je m'intéresse par la justice de leur cause, plus ils sont rudement traittés. » 4 septembre.

4. Même lettre.

5. Lettre du 11 septembre.



sans doute n'osera même pas se joindre au parti contraire. Louis XIV approuve aussitôt l'idée et, le 19 septembre, il envoie à Rébenac les instructions nécessaires pour engager enfin la négociation de façon sérieuse et la terminer promptement.

Ces instructions, très complètes, et dont la minute permet de suivre les remaniements successifs, montrent bien quelles étaient alors les intentions de Louis XIV à l'égard de l'empire et du Grand Électeur [1]. Les engagements qu'il voudrait obtenir des ducs de Hanovre et de Celle indiquent suffisamment les premières. Il leur demande avant tout d'empêcher que la trêve ne soit rompue. Les ducs s'obligeront à joindre leurs troupes aux troupes royales contre tous ceux qui entreprendraient de troubler le roi dans la possession de tout ce que l'armistice lui a provisoirement cédé ; ils s'opposeront dans la diète à toutes résolutions contraires aux stipulations de l'armistice, et surtout à celle d'un armement général, qui serait capable, écrit le roi « de donner de justes sujets de défiance des desseins de la maison d'Austriche et de produire un renouvellement de guerre ». Enfin, leurs ministres à Ratisbonne agiront toujours de concert avec le ministre du roi. Mais, outre les obligations « qui regardent le maintien de la Trêve,... il faut encore, ajoute le roi, pourveoir par ce traitté à tout ce qui pourroit arriver, soit de la part des Espagnols, soit au sujet des droits de ma belle-sœur sur la succession palatine ». Sur le premier point, Louis XIV affirme qu'il n'a pas d'autre but que de conserver la paix, mais qu'il pourrait cependant arriver « des cas impreveus touchant la succession d'Espagne, qui selon toutes les apparances sont fort esloignez » ; et il ne les juge pas si peu vraisemblables qu'il ne tienne à bien préciser qu'à ce moment les ducs joindront leurs forces aux siennes ou concerteront avec lui de puissantes diversions, « sans que lesdits princes se puissent départir de cette obligation pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce puisse estre. » Sur le second point, ses intentions pacifiques semblent alors plus sincères, car il ne demande pas de promesses : « Quant aux droits de ma belle-sœur sur la succession palatine, écrit-il, vous pouvez déclarer que comme je n'ay point voulu jusqu'à présent appuyer par la force de mes armes ses légitimes prétentions pour ne pas destourner les Princes d'Allemagne des secours qu'ils donnent à l'Empereur contre le Turc, je veux bien

1. Lettre du roi à Rébenac, Chambord, 19 septembre 1685. Minute écrite par Bergeret, entièrement remaniée par Croissy, et copie. *A. E.*, Brand., 25, pièces 15 et 16.



aussy par cette mesme raison et à la considération de mes alliez, non seulement entrer avec l'électeur palatin dans une discussion amiable de ce qui doit appartenir à chacun, mais mesme que si l'on n'en peut convenir je ne refuseray pas l'entremise et la médiation du Pape pour terminer ce différend, en sorte qu'il ne puisse produire aucune voye de fait ny exciter aucun trouble dans l'Empire [1] ».

En tout cas, l'alliance que doit négocier Rébenac avec la maison de Brunswick est bien une alliance étroite, très analogue à celles de Frédéric-Guillaume avec la France. Mais, si Louis XIV la désire, ce n'est pas pour remplacer l'alliance brandebourgeoise ; c'est au contraire pour empêcher la défection du Brandebourg. Dès le début, l'instruction l'affirme : « Quant aux conditions auxquelles je désire qu'ils s'engagent, écrit le roi, la première sera de ne rien faire qui soit contraire aux intérests du Roy de Dannemarck et de l'Électeur de Brandebourg tant qu'ils voudront demeurer dans les liaisons qu'ils ont présentement avec moy-mesme et de procurer leurs avantages et satisfaction en tout ce qui dépendra de ladite maison de Lunebourg. » Et la fin est plus nette encore : « Je m'assure cependant que cette affaire estant bien conduite et avec vostre adresse ordinaire vous donnera moyen non seulement d'engager la maison de Brunswick dans mes intérestś, mais aussy d'empescher que l'Électeur de Brandebourg ne s'en détache pour prendre des engagemens avec l'Empereur [2] ».

Louis XIV espérait donc que la négociation de Rébenac retiendrait Frédéric-Guillaume dans son parti. Mais il résolut en même temps de l'obliger à se déclarer et à renouveler en quelque sorte ses obligations anciennes. Le 4 octobre, il enjoignit à Rébenac de demander à l'électeur la promesse écrite qu'il continuerait à observer ses traités avec la France, quelques engagements nou-

1. Il semble que ce soit ici qu'apparaisse pour la première fois l'idée de faire intervenir le pape dans le règlement de l'affaire palatine. Le roi n'en fit parler au nonce, Ranuzzi, que vers le milieu d'octobre ; il est vrai qu'il fut alors question non seulement de médiation, mais d'arbitrage. Voir la lettre de Ranuzzi du 15 octobre, dans Immich, *op. cit.*, 20.

2. Notons d'ailleurs que Louis XIV avait soin de ne pas lier les deux alliances et d'exiger des ducs de Brunswick des engagements indépendants de ceux de Frédéric-Guillaume : « Vous prendrez garde néanmoins de ne rien mettre dans ce traitté qui le rende en quelque manière que ce soit dépendant de la fermeté ou inconstance dudit Électeur, en sorte que, quelque changement qui arrive dans la disposition de la Cour où vous estes, l'alliance avec la dite maison de Brunswick en soit inesbranlable ».



veaux qu'il eût pris, et qu'il n'en prendrait plus sans l'assentiment du roi. Jusque-là, ajoutait la dépêche, on ne devra point s'étonner à Berlin que le paiement des subsides soit interrompu. L'exigence était certainement maladroite. Louis XIV se figurait sans doute qu'il obtiendrait la déclaration désirée et que celle-ci — sincère ou non — annulerait les engagements de Frédéric-Guillaume à l'égard des Provinces-Unies, en droit d'abord, puisque la date en serait postérieure, mais aussi en fait, parce qu'elle montrerait aux États combien peu comptaient, à la Cour de Potsdam, les traités conclus. Mais l'embarras et l'irritation de Frédéric-Guillaume furent beaucoup plus vifs que le roi ne l'avait prévu. Ce n'est pas qu'il eût grand scrupule à prodiguer des assurances que tous ses actes démentaient : dès le 8 octobre, alors que Rébenac n'avait point encore parlé de déclaration écrite, l'électeur envoyait à Spanheim une longue lettre, où il attestait, dans les termes les plus clairs et les plus précis, qu'il n'avait jamais eu l'idée de diminuer en rien ses obligations à l'égard de la France et qu'il n'avait d'autre désir que de mériter longtemps la bienveillance de son allié. Mais la déclaration demandée était doublement offensante, par elle-même et dans sa forme. Frédéric-Guillaume y devait promettre qu'il ne prendrait dorénavant aucune mesure directement ou indirectement contraire à ses traités avec le roi de France, « sans en avoir donné communication et reçu le consentement de sadite Majesté [1] ». Or l'engagement n'était guère compatible avec la dignité et la souveraineté d'un prince et Frédéric-Guillaume rappelait qu'en 1666 Croissy lui-même, pendant son ambassade de Clève, avait protesté hautement contre une exigence semblable des États : encore celle-ci ne s'adressait-elle qu'à l'évêque de Munster et non pas à l'un des électeurs de l'empire [2] ! Puis l'incident venait contrarier tous les plans de Frédéric-Guillaume. S'il accordait la déclaration, il était bien probable que le roi de France ne la tien-

1. On trouvera le texte de la déclaration demandée par Louis XIV dans la correspondance de Rébenac, *A. E.*, Brand. 25, pièce 35, et dans celle de Spanheim, à la fin de l'avis motivé remis à l'électeur par Meinders et Fuchs le 17 octobre. Conv. 24.

2. Lettre de l'électeur à Spanheim du 10/20 octobre 1685. L'électeur y rappelle l'incident et se souvient que « der bey obgedachten Friedenstractaten anwesender frantzœsische abgesandter, M. de Colbert, so itzo Marquis de Croissi genennet wird, sich gar sehr dawieder gesetzet und vermittelst wichtigen remonstrationen verhütet, dass gedachter Bischoff von Munster dergleichen condition welche wieder die freyheit und jura supprematus eines Teutschen fürsten læuffet, nicht eingegangen... » *Ibid.*



drait pas secrète, et peut-être compromettrait-elle les accords récents du Brandebourg avec la Hollande ; s'il la refusait, c'était renoncer à ses traités avec la France, aux subsides que le roi lui payait encore de loin en loin ; c'était rompre prématurément, quand les négociations avec l'empereur et la Suède commençaient à peine, quand on pouvait craindre que les ducs de Brunswick ne fussent enfin gagnés par les offres considérables que Rébenac, à l'en croire, avait reçu l'ordre de leur faire.

Aussi près de deux mois se passèrent-ils avant que l'on parvînt à s'entendre. Le 8 octobre, il ne s'agissait pas encore d'une déclaration écrite ; mais Rébenac avait déjà réclamé des explications précises : le conseil secret se réunit et, s'il faut en croire Fridag — dont les informations étaient alors presque toujours exactes, puisque les plus influents d'entre les ministres ne lui cachaient à peu près rien — le conseil résolut d'abord de répondre que l'électeur était libre de ses actes et ne se croyait pas tenu d'en rendre compte à personne [1]. Pourtant, le même jour, Frédéric-Guillaume écrivit à Spanheim en des termes propres à rassurer le roi [2], et Spanheim, presque en même temps, obtint de Louis XIV une audience, où il s'efforça de justifier son maître [3]. Puis Rébenac reçut les ordres du 4 et parla de la déclaration à Fuchs et à Meinders ; il demandait une réponse immédiate, parce qu'il allait partir pour Hambourg ; peut-être même — c'est du moins Fridag qui l'affirme — menaçait-il de quitter tout à fait Berlin si la déclaration ne lui était pas aussitôt accordée [4]. Mais il ne l'obtint pas. Les deux ministres remirent à Frédéric-Guillaume leur avis motivé [5] ; ils y exposaient les raisons qui rendaient la déclaration dangereuse et concluaient qu'elle ne pourrait être donnée que si l'on en adoucissait les termes. Le 19 octobre, le conseil délibéra

1. Fridag, 8 octobre 1685. *U. u. A.*, XIV, 1191.

2. C'est la lettre citée plus haut.

3. Il rend compte de cette audience dans sa lettre du 12 octobre.

4. Fridag, non seulement l'affirme, mais donne des détails précis. Voir sa lettre du 8, et surtout celle du 22 octobre, où il raconte que Rébenac est parti le 17, en faisant confidence à l'électeur « dass er von seinem Kœnige befelcht, grosse Geldsummen dem Hause Braunschweig zu offeriren. » Et Fridag ajoute : « Es bleibet inmittels bei dem Verlaut seiner vœlligen Abreise von hier und ist gewiss, dass die Spalier und einige Mobilien vielleicht zum Schein werden zusammengepackt ; welchem aber ich noch ganz nicht kann trauen. » *U. u. A.*, XIV, 1193. Rébenac ne parle de rien de semblable dans ses lettres.

5. Le 17 octobre. Il se trouve, à sa date, dans la correspondance de Spanheim, Conv. 24.



de nouveau. Les partisans de la France parlèrent des subsides, si indispensables à l'électeur ; l'un des partisans de l'Autriche, Knyphausen, promit d'économiser sur les domaines, qu'il commençait à affermer, les 200.000 écus payés par la France et d'en compenser ainsi la perte. Aussi, le 20 octobre, Meinders et Fuchs, au lieu d'envoyer à Rébenac la déclaration qu'il attendait, lui écrivirent-ils qu'après « tant d'éclaircissements et d'assurances » donnés de bouche et par écrit, soit par eux-mêmes à Rébenac, soit par Spanheim à Croissy, « toute autre déclaration ne seroit pas seulement superflue, mais aussi outrageuse en quelque manière » et peu conforme à la confiance que le roi de France et l'électeur s'étaient jusqu'alors témoignée [1].

Le refus semblait donc à peu près définitif, quand, dans les derniers jours d'octobre, tout faillit s'arranger grâce à Spanheim. Celui-ci eut recours à l'entremise de l'envoyé danois, Meyercroon, qui, d'accord avec lui, suggéra un expédient. On remettrait à Louis XIV un extrait de la lettre que l'électeur avait écrite à Spanheim, le 8 octobre, et dont les termes ne laissaient place à aucun doute. Frédéric-Guillaume pourrait même, si Louis XIV le désirait, déclarer au bas que la lettre était bien conforme à ses intentions [2]. Tout d'abord, Croissy, à titre personnel, approuva l'idée ; le 1er novembre, au sortir d'un conseil, il fit même avertir Spanheim que le roi l'approuvait aussi. Il venait précisément de recevoir une nouvelle lettre de Frédéric-Guillaume, adressée, cette fois, à Louis XIV lui-même, et dans laquelle l'électeur, tout en refusant la déclaration, affirmait encore qu'il exécuterait à l'avenir les traités conclus avec la France, « religieusement et avec la même régularité et exactitude » qu'il l'avait toujours fait jusque-là [3]. Malheureusement, Croissy n'était pas le maître du Conseil, et Louvois, semble-t-il, insista pour que le roi n'eut pas l'air de céder. Toujours est-il que, le 8 novembre, Louis XIV, malgré la lettre électorale, ordonna à Rébenac de réclamer plus que jamais la déclaration et lui permit seulement d'en adoucir quelque peu les termes [4].

1. On trouvera le texte de la lettre dans la correspondance de Rébenac, *A.E.*, Brand., 25, pièce 39. Le passage principal est cité par Philippson, *op. cit.*, III, 403, note, d'après *A.R.P.*, Rep. XI, Frankr. 24 B.

2. Spanheim, 2 novembre 1685.

3. La lettre de l'électeur est placée, à sa date, dans la correspondance de Spanheim, Conv. 24. Voir aussi la lettre de Spanheim du 10 novembre.

4. Spanheim écrit, le 10 novembre, qu'il en a fait reproche à Croissy, et il ajoute : « Ledit marquis de son costé en paroissoit un peu embarrassé luy-même,



Quant à Frédéric-Guillaume, s'il avait cru que le roi de France se contenterait de sa lettre, il fut bientôt détrompé. Il hésita encore plus d'une semaine. Mais il craignait toujours que Rébenac ne réussît à gagner les ducs de Brunswick. Il apprenait que la Pologne venait de demander à Louis XIV, non seulement un secours d'argent contre les Turcs, mais des officiers et des troupes[1]. Il savait aussi, par Falaiseau, que la Cour de France n'épargnait pas l'argent à Stockholm et cherchait à corrompre le chancelier de Suède, Oxenstierna[2]. Enfin les finances électorales, malgré l'habileté de Knyphausen, souffraient sans doute de l'interruption des subsides. En tout cas, le 5 décembre, Frédéric-Guillaume se résigna à demi. Il ne signa pas la déclaration, mais il écrivit à Louis XIV une seconde lettre, plus précise que celle du 26 octobre, et dont les termes équivalaient presque à ceux de la déclaration elle-même[3]. Cette fois, le roi de France n'en demanda pas plus ; il répondit à Frédéric-Guillaume, le 25 décembre, que ses craintes étaient dissipées, et la bonne entente fut officiellement rétablie.



C'était là, en apparence, un succès pour la diplomatie française ; mais celle-ci avait humilié le Grand Électeur en l'obligeant à donner une forme presque officielle à des promesses qu'il n'avait pas la moindre intention de tenir : l'incident eut un résultat tout contraire à celui qu'avait espéré Louis XIV. D'ailleurs, pendant

après ce qu'il m'en avoit dit le jour auparavant et qui le regardoit... Je dois même croire, en effet, et le voir comme à l'œil, qu'il n'aura pas tenu audit marquis qu'on ne se soit contenté de la lettre, sans en attendre davantage ; mais qu'il n'en aura pas esté le maître, comme il ne l'est pas toujours en ces sortes de rencontres et surtout où on avoit déjà fait quelque démarche du costé du Roy, dont il ne relâche pas aisément, non plus que Louvois par ses advis... » La minute de la lettre qui fut envoyée à Rébenac le 8 novembre confirme l'opinion de Spanheim. Croissy en avait ainsi dicté le début à Bergeret, avant le conseil : « J'ay receu une lettre de l'Elect^r de Brandebourg..., par laquelle vous veoirez que ce Prince me donne en substance les mesmes assurances que je luy demandois par une déclaration. J'ay bien voulu aussy m'en contenter et je luy témoigne par ma response que je ne suis pas moins persuadé de ses bonnes intentions que je l'estois auparavant .. » Mais, pendant le Conseil, Croissy a écrit au crayon, en marge : « changer, attendre la déclaration que Mr de Rébenac luy demande » et il a ensuite corrigé la minute dans ce sens.

1. Fridag, 3 décembre 1685. *U.u.A.*, XIV, 1222.

2. Ibid.

3. La lettre a été publiée, *U.u.A.*, II, 541.



les mois d'octobre et de novembre, d'autres événements, très graves, avaient multiplié les obstacles qui rendaient de jour en jour moins vraisemblable une réconciliation des deux alliés.

Jamais Frédéric-Guillaume ne s'était désintéressé de ses coreligionnaires français. Une première fois, en 1666, il était intervenu personnellement en leur faveur. Puis il avait accueilli ceux d'entre eux qui se résignaient à quitter la France. Le nombre des réfugiés devint assez grand dès 1669, après la déclaration royale qui défendit aux calvinistes de sortir du royaume sans permission, « à peine de confiscation de corps et de biens », et qui ordonna aux sujets du roi établis à l'étranger de revenir en France avant six mois[1]. Ce fut alors, en 1670, que Schwerin réunit à Alt-Landsberg, sur ses domaines, la première colonie de protestants français. Un peu plus tard, en 1672, on en comptait déjà environ deux cents à Berlin même. Leur nombre dut s'accroître peu à peu jusqu'à la paix de Saint-Germain. Mais il augmenta plus encore après 1679, à l'époque de l'alliance intime entre le Brandebourg et la France. En 1680 et 1681, une série d'édits, de déclarations ou de règlements restreignirent de plus en plus la liberté religieuse, et précisément Frédéric-Guillaume avait désormais à Paris un représentant, Spanheim, calviniste fervent lui-même, auprès de qui les protestants pouvaient trouver aide et conseil. L'électeur lui permit de recevoir ceux qui s'adresseraient à lui, de s'informer de leurs titres et de solliciter pour eux la permission royale de quitter la France, « nonobstant la déclaration de l'année 1669 ».

Pendant plusieurs années, les permissions furent très fréquentes[2]. On peut en dresser la liste d'après un dossier spécial, joint à la correspondance de Spanheim, et leur nombre même prouve assez que Louis XIV les accordait aisément. Mais la situation changea en 1685. Depuis quelques mois déjà, Spanheim avait plus de peine à les obtenir, quand, le 1er mars, à la suite d'une sollicitation nouvelle, transmise cette fois par Rébenac, Louis XIV avertit son ambassadeur qu'il n'eût plus à se charger de commissions semblables[3]. Puis se succédèrent les dernières

1. Consulter sur tout ceci E. Benoist, *Histoire de l'Édit de Nantes*; Erman et Reclam, *op. cit.*, passim, et surtout Muret, *Geschichte der Franzœsischen Kolonie in Brandenburg-Preussen*, Berlin, 1885.

2. J'ai donné plus de détails à ce sujet dans un article déjà cité, *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, mars 1902.

3. Il s'agissait de Théodore du Bellay, Sr de Montbrelais. D'ailleurs, Spanheim obtint encore une fois, un peu plus tard, les passeports désirés et Montbrelais devint conseiller de légation à Berlin.



mesures qui devaient rendre, comme on disait à la Cour, l'édit de Nantes inutile. Enfin, le 22 octobre, Spanheim en annonça la révocation.

Spanheim et le vieux résident Beck étaient de trop zélés calvinistes pour ne point secourir les calvinistes persécutés [1]. Au début du mois d'octobre, il y eut à Paris, semble-t-il, une sorte de panique ; les protestants craignirent des violences, tout au moins des perquisitions, des confiscations, et beaucoup d'entre eux supplièrent Spanheim de recevoir chez lui ce qu'ils avaient de plus précieux. Celui-ci leur prodigua les conseils, les secours ; il aida de son argent ceux qui avaient tout abandonné et que leur détresse eût peut-être obligé de se convertir ; il eut la précaution de louer « une maison un peu plus spacieuse » que la sienne, dans la rue du Bac, pour être en mesure d'accueillir ceux qui voudraient s'y réfugier [2] ; et Beck en reçut aussi dans son appartement de la rue Mazarine [3]. Lorsque l'édit de Fontainebleau fut publié, l'hôtel de la rue du Bac ne tarda guère à s'emplir. Ce fut chez Spanheim que le commissaire Gazon trouva le ministre Claude, à qui le roi ordonnait de quitter Paris dans les vingt-quatre heures, et Gazon remarqua que toutes les pièces étaient « occupées et remplies de meubles et de hardes qu'on y avoit mis à couvert [4]. » Spanheim écrit à son maître le 16 novembre, puis le 3 décembre, qu'il a « sa maison pleine de gens de la religion et de leurs enfans [5] » ; il signale parmi eux une parente du comte d'Espense, puis la marquise de Villarnoul avec ses filles, et, dans sa *Relation de la Cour de France*, il a raconté lui-même la mort de la marquise, qu'il fit enterrer en secret dans la cour de son hôtel [6].

Pendant ce temps, Frédéric-Guillaume ne reste pas inactif. Tout d'abord, il approuve Spanheim, l'encourage à persévérer, même après que Seignelay eut accusé l'ambassadeur de donner asile à des rebelles [7] ; il met à sa disposition les fonds indispen-

1. Consulter Douen, *La révocation de l'Édit de Nantes à Paris*, Paris, 1894, 3 vol. gr. in-8.

2. Voir sa lettre du 14 octobre 1685. Conv. 26.

3. Beck occupait le premier étage de la maison des Ferdinands, rue Mazarine, près de l'angle de la rue Dauphine. Voir Douen, *op. cit.*, II, 443.

4. Voir un rapport de police qui se trouve inséré dans la correspondance de Rébenac, *A. E.*, Brand., 27, pièces 83 et 84.

5. Conv. 26.

6. *Relation*, ed. Bourgeois, 389 sqq., et Spanheim, lettre du 25 janvier 1686, Conv. 24.

7. *Relation*, 387 sqq.



sables pour secourir les calvinistes et surtout pour les aider à quitter le royaume malgré les ordres du roi : l'appartement de Beck, le bureau de Le Heritter, le commis de Spanheim, deviennent promptement de véritables agences d'émigration [1]. Puis, le 8 novembre, le Grand Électeur répond à l'édit de Fontainebleau par l'édit de Potsdam, dont le préambule déplore les persécutions exercées en France contre la religion réformée et qui promet aux fugitifs asile et secours dans tous les États électoraux. Enfin, lorsque Louis XIV s'irrite et que Croissy se plaint à Spanheim, non seulement de l'édit lui-même, mais de sa forme et du mot de persécution qui y est écrit, Frédéric-Guillaume ne s'abaisse plus à s'excuser : il justifie hautement ses actes. Ne peut-il parler de persécution, quand le roi, dans tous ses édits, qualifie d'hérésie la religion réformée ? Et d'ailleurs, ajoute-t-il, « de même que le roi de France montre au monde entier, par tant d'actions éclatantes, le zèle qu'il apporte à propager sa religion, comment pourrait-il nous faire un crime de n'être pas indifférent dans la nôtre et d'ouvrir nos bras à nos malheureux coreligionnaires qui font à leur conscience le sacrifice de tous leurs biens et qui préfèrent une vie misérable à l'abjuration [2] ».

1. Sur Le Heritter et son rôle comme agent d'émigration, voir Douen *op. cit.*, II, 439. Un peu plus tard, le 3 juillet 1686, Le Heritter fut mis à la Bastille pour avoir facilité l'évasion de Nicolas Formont et de sa femme.

2. « Endtlich, gleichwie Ihre Konigl. M[t] durch so viele eclattantes actiones aller welt zu erkennen geben, dass sie ein Eifferer in ihrer Religion seyn, so werden Sie uns nicht verdencken, wann wir in der unsrigen nicht indifferent seyn, sondern gegen unsere arme Glaubens-genossen, welche des gewissens halber alles abandonniren und das elende wehlen, unsere arme aufthuen... » Lettre du 25 décembre 1685 à Spanheim. La minute est suivie d'une intéressante lettre de Fuchs à Meinders, auquel Fuchs envoyait la dernière lettre de Spanheim : « Ne vous semble-t-il pas à propos et même nécessaire, de faire un rescript à M. de Spanheim, puisque les affaires s'aigrissent, qu'il puisse faire comprendre à M. le marquis de Croissy, à M. Meiercroon et à d'autres que ce n'est pas à la France de se plaindre de nous, mais bien plutôt à Son Alt. El. de se plaindre de la France, afin qu'elle soit mise dans le tort, qu'il semble qu'elle nous veuille imposer. Les raisons incurrunt in oculos, et sont palpables... On a répondu ad nauseam usque ad 1. Ad 2, que la manière dont on procède en France contre ceux de la Religion ne justifie que trop l'Édit et ses termes : si le mot de persécution choque, il n'en falloit pas user. Toute la terre la voit, la scait, la sent. Anne licet scapham scapham appellare, sed veritas odium parit. Son Alt. El. n'a rien fait que ce à quoy sa conscience, son devoir et son honneur l'obligent. Si la France luy en veut du mal, tous ceux de la Religion, et même tous les honnêtes gens du party catholique luy en veulent du bien et l'en louent... Salvo tuo meliori je suis toujours T. T. Fuchs. » *A. R. P.*, Rep. XI, Fr., Conv. 24.



La révocation de l'édit de Nantes, survenue deux mois après l'alliance des Provinces-Unies et du Brandebourg, n'explique donc pas la rupture entre le Grand Électeur et Louis XIV : celle-ci était consommée déjà. Mais elle la rendit irrémédiable. Désormais, les lettres de Frédéric-Guillaume à Spanheim ne sont plus écrites du même ton, et Louis XIV, après l'édit de Potsdam, se résigne à ne conserver que l'apparence de l'intimité ancienne. La révocation a d'autres conséquences encore. Elle achève de réconcilier Guillaume d'Orange avec les régents d'Amsterdam ; elle rétablit l'union au sein des États-Généraux ; elle rend ainsi unanime et plus solide leur entente avec l'électeur. A Berlin même, Rébenac perd rapidement ses relations et son influence ; il n'a presque plus d'amis ; ses intrigues avortent ; sans cesse on le trompe ou il se trompe. Meinders, autour de qui se groupaient tous les partisans de la France, est tenu à l'écart, et d'ailleurs, tout en ménageant Rébenac, il a prudemment changé de politique [1]. D'Espense lui-même passe ouvertement d'un parti à l'autre et n'en cache pas les raisons, uniquement religieuses : calviniste zélé, il est devenu l'ennemi irréconciliable du roi de France, et Rébenac, qu'il avait tant de fois servi, n'a pas d'adversaire plus habile, plus influent et plus actif [2].

Enfin, tandis que la persécution des calvinistes ravive à chaque instant l'inimitié de Frédéric-Guillaume contre Louis XIV, les incidents de la succession palatine l'irritent aussi, et l'inquiètent. En septembre, il avait procédé, sans même avertir Rébenac, à

1. Voir le mémoire remis à Frédéric-Guillaume par Meinders le 16/26 décembre 1685 et dont celui-ci avait conservé la minute dans ses papiers personnels. *A. R. P.*, Rep. 92, Nachlass von Meinders. Ranke l'a signalé et utilisé, *Zwœlf Bücher*, 2e ed. I, 358.

2. Rébenac, qui était très lié avec d'Espense, ne se décida que l'année suivante à le dénoncer. Il le fit d'abord, le 26 juillet 1686, à mots couverts : « Ce Prince trouve encores en ce pays-cy — il était à Wesel — un renouvellement de chagrin sur les affaires de la Religion par la grande quantité de calvinistes françois qui le viennent voir et qui trouvent en cette Cour l'appuy de quelques personnes considérables, qui, bien qu'ils ayent l'honneur d'estre sujets de V. M. et obligez par une infinité de biens faits particuliers ne laissent pas de tenir une conduite tout à fait mauvaise ». Puis, à la demande du roi, il précise le 16 août. L'électeur garde ses mauvais sentiments. « Il est impossible, ajoute Rébenac, qu'ils ne les ayt pas aussy longtemps que M. Despenses l'entretiendra quatre fois le jour de tout ce qui peut luy donner de l'éloignement pour les intérets de V. M. Il y a huit mois, Sire, que je n'ay pas une occupation plus difficile que celle de parer ses mauvais offices et d'employer tout ce qui peut humainement dépendre de moy pour le faire rentrer en luy-même. Je n'ay pu en tirer que la déclaration qu'on ne devoit attendre de luy ny modération ny mesures... »



l'ouverture du testament de l'électeur défunt [1] : or celui-ci laissait au duc de Neubourg son héritage presque entier et n'accordait à Madame qu'un legs de peu d'importance. Louis XIV s'empressa de protester contre le testament lui-même. Mais l'annulation du testament eût ouvert la porte à l'arbitraire et Frédéric-Guillaume s'entendit aussitôt avec le duc de Hanovre, l'un des exécuteurs testamentaires, pour soutenir le duc de Neubourg et l'encourager à ne pas céder [2]. Louis XIV eut alors recours à un expédient nouveau : le 10 octobre, il offrit de soumettre la querelle à l'arbitrage du pape ; dès le 28, le duc d'Estrées en fit à Rome la proposition officielle [3]. Malheureusement, l'expédient n'était pas de nature à satisfaire ni le nouvel électeur, ni l'empereur, ni Frédéric-Guillaume lui-même. Le pape pouvait-il être un arbitre désintéressé quand il s'agissait de faire passer des pays protestants sous la domination du roi très-chrétien [4] ? Et d'ailleurs n'y aurait-il pas un précédent fâcheux à soumettre au pape une affaire purement allemande et que suffisaient à régler les lois allemandes ? L'électeur encouragea donc Philippe-Guillaume à refuser l'arbitrage. Mais il était périlleux d'irriter Louis XIV, et tout l'empire craignit la guerre, lorsque le roi de France, au premier prétexte qui s'offrit, rappela de Heidelberg l'abbé Morel et rompit les négociations [5].

Ainsi l'orgueil blessé, les passions religieuses, la crainte d'un nouveau démembrement de la terre allemande, tout désormais sépare Frédéric-Guillaume de Louis XIV. Comment s'étonner que Fridag en profite ? Il avait une double tâche : obtenir un secours de quelques milliers d'hommes contre les Turcs et ménager ensuite un renouvellement d'alliance entre l'empereur et l'électeur [6]. Dès le mois d'août, semble-t-il, il fit espérer à Frédéric-Guillaume — ce que la diplomatie impériale lui avait, jusqu'alors, obstinément refusé — une compensation territoriale aux droits que le Brandebourg prétendait avoir sur le duché d'Iægerndorf et les trois principautés silésiennes ; il offrit, soit les domaines de Gimborn et de

1. Rébenac l'annonce le 18 septembre.

2. Philippson, *op. cit.*, III, 399 sqq.

3. Voir la lettre du nonce Ranuzzi, du 15 octobre 1685, et celle du secrétaire d'Etat Cybo, du 30. Immich, *op. cit.*, 21 et 22.

4. Il est vrai que le duc de Neubourg était aussi un catholique zélé, mais il se trouvait lié par les clauses précises de la paix de Munster.

5. Voir, sur l'affaire qui servit de prétexte au rappel de l'abbé Morel, Immich, *op. cit.*, 34 sqq. La lettre de rappel est du 19 décembre. *Ibid.*, 341.

6. La double négociation de Fridag a été étudiée, d'après les documents autrichiens, par Pribram, *Œsterreich und Brandenburg*, *1685-1686*, Innsbrück, 1884.



Neustadt, ainsi qu'une lettre impériale venait de le lui permettre [1], soit déjà, peut-être, le cercle de Schwiebus [2]. Et si l'électeur jugea les concessions insuffisantes, du moins les pourparlers s'engagèrent-ils. Quant au secours contre les Turcs, il était accordé en principe depuis septembre et l'on n'en discutait plus que les conditions : pendant trois mois, Frédéric-Guillaume marchanda les avantages qui devaient payer son aide. Mais la convention qui l'accordait fut enfin signée le 4 janvier 1686 et prépara la réconciliation complète du Brandebourg et de l'Autriche. C'était la seconde étape dans la voie nouvelle [3].



On ne comprend guère comment Rébenac pouvait être assez aveugle pour ne voir, dans le secours contre les Turcs, qu'une « nécessité de bienséance » et pour affirmer, en janvier 1686, que l'électeur n'avait « aucun dessein de renouer avec l'empereur ni de quitter l'alliance du roi [4] ». En réalité, tous les actes de Frédéric-Guillaume contredisent ses protestations officielles. A la fin de l'année 1685, il remplace dans son testament, comme exécuteur testamentaire, Louis XIV par l'empereur [5]. Au début de l'année 1686, il entreprend, d'accord avec Guillaume d'Orange, et contre

1. En date du 20 juin. *U. u. A.*, XIV, 1171.

2. Pribram cite une indication de Droysen, d'après laquelle on aurait su, à Paris, dès septembre 1685, que Fridag avait parlé d'une cession possible du cercle de Schwiebus ; mais, dit-il, la chose n'est guère possible puisque Fridag semble ne rien savoir du cercle de Schwiebus au début de novembre. Voir, en effet, Pribram, *op. cit.*, 42, note 29, et *U. u. A.*, XIV, 1201. — Il est cependant très vraisemblable que Fridag prit sur lui de parler du cercle de Schwiebus dès le mois d'août, car Rébenac écrit, le 4 septembre, que la Cour de Vienne fait des offres à l'électeur « et propose mesme un quartier de pays qu'on appelle le Zvelbusch, qu'elle estime trente à quarante mille escus de rente ». Un peu plus tard, le 13 octobre, Rébenac raconte une conversation pendant laquelle Frédéric-Guillaume se justifie de négocier avec l'empereur, en affirmant, écrit Rébenac, que la négociation « se réduisoit à donner du secours contre les Turcs la campagne qui vient, à obtenir un équivalent des prétentions qu'il avoit en Silésie, que l'Empereur luy offroit un petit pays dont il pourroit tirer trente à quarante mille écus de rente, qu'il n'en estoit pas satisfait, qu'il vouloit une seigneurie voisine ». Le chiffre des revenus, identique, indique bien qu'il s'agit, là encore, du même pays de Schwiebus.

3. L'analyse de la convention se trouve dans Mœrner, 476.

4. Dans la même lettre du 22 janvier il ajoute encore : « Je crois qu'on peut assurer que le fond de son cœur et son inclination y sont entièrement opposées ».

5. Voir Pribram, *op. cit.*, appendice.



la France, de transformer Wesel en une place forte de premier ordre, qui défendra, sur le bas Rhin, les approches de la frontière hollandaise [1]. Il continue, à Berlin même, la négociation commencée par Falaiseau à Stockholm et signe, le 20 février, une alliance secrète avec la Suède, renonçant ainsi de façon définitive à tout espoir de reconquérir la Poméranie et Stettin [2]. Enfin, le 27 avril, il obtient de la Suède et de la Hollande l'inclusion du Brandebourg dans l'alliance conclue entre elles le 12 janvier [3]. Or, ces alliances n'étaient point de ces traités purement défensifs, comme Frédéric-Guillaume en avait autrefois tant conclus, et qui ne pouvaient guère inquiéter personne. Elles préparaient l'union de tous les États protestants pour la défense de leur foi menacée ; elles prévoyaient déjà plus encore : l'union de toute l'Europe, protestante ou catholique, contre la France [4].

Sans doute, l'évolution de la politique brandebourgeoise reste à demi secrète. Rébenac n'a pas connaissance du traité suédois. A Ratisbonne, Godefroy d'Iéna n'éveille pas encore les inquiétudes de Verjus. A Versailles, Spanheim, qui n'a d'autre tâche que de répondre aux reproches et d'apaiser les conflits, y réussit à merveille. Mais déjà Frédéric-Guillaume semble avoir peine à ménager les apparences. Dans l'affaire palatine, il agit presque ouvertement contre Louis XIV. Le 20 février, il refuse la médiation du pape, que Louis XIV proposait [5]. Le 26, il enjoint à Spanheim de déclarer nettement à Croissy que le duc d'Orléans n'a pas de droits tant qu'il existe en Allemagne un prince apparenté à l'électeur défunt [6]. Enfin, lorsque le roi de France veut que Léopold et la diète garantissent le duc d'Orléans contre toute prescription de ses droits, valables ou non, si Frédéric-Guillaume appuie la demande, c'est que Louis XIV semble reconnaître ainsi la compétence de l'empereur et de l'empire et abandonner la prétention de faire juger hors d'Allemagne une affaire purement allemande [7].

1. « Il y a des fonds considérables destinez cette année à la fortification de Vezel, le dessein de cette Cour étant d'en faire une bonne place ». Rébenac, 19 janvier 1686. Voir aussi la réponse du roi, du 7 février, et une autre lettre de Rébenac, du 19 février.

2. Analyse dans Mœrner, 478.

3. Voir d'Avaux, *op. cit.*, V, 247 sqq. L'acte d'inclusion est analysé dans Mœrner, 486.

4. Le premier article secret de l'alliance du 20 février avec la Suède le montre de façon très nette.

5. Voir Philippson, *op. cit.*, III, 421.

6. Voir Fester, *Die Augsburger Allianz*, Munich, 1893, 30.

7. *Ibid.*



Dès qu'il s'agit de religion, Frédéric-Guillaume n'essaie même plus de dissimuler et de se contenir. Ce ne sont pas seulement les relations de Beck ou de Spanheim qui entretiennent ou ravivent à chaque moment son indignation, ce sont surtout les récits des calvinistes réfugiés. Ceux-ci affluent à Berlin depuis l'édit de novembre. En février 1686, Rébenac écrit qu'il en est venu déjà de cinq à six cents [1]; il ajoute, il est vrai, que la mortalité est grande parmi eux, que l'on craint les maladies qu'ils apportent et que les habitants les maltraitent ; et peut-être en effet les luthériens du Brandebourg voyaient-ils d'assez mauvais œil les faveurs prodiguées par Frédéric-Guillaume aux réformés. Mais celui-ci ne s'en inquiète guère. Il a chargé Grumbkow, le comte d'Espense et Claude du Bellay — un réfugié — de recevoir les fugitifs et d'organiser la colonie, tandis qu'à Hambourg et à Francfort Guericke et Merian attendent, aident et dirigent les nouveaux venus [2]. A la fin de 1685, il eût désiré que le pasteur Claude vînt s'établir à Berlin [3]. En janvier 1686, il y accueille deux pasteurs cévenols, Brousson et de Laporte, que les réfugiés de Suisse ont députe auprès des puissances protestantes, pour implorer secours en faveur des persécutés [4]. C'est en Brandebourg que Brousson compose ses *Lettres des protestants de France à tous les autres protestants de l'Europe*, où, d'accord avec Frédéric-Guillaume, il conjure luthériens et calvinistes d'oublier le schisme qui les divise et de se défendre en commun. L'électeur ne se contente pas de recevoir Brousson, de l'écouter, de l'encourager, d'essayer de le retenir auprès de lui, il fait imprimer les lettres à ses frais et les envoie lui-même à tous les princes luthériens d'Allemagne [5]. Il s'inquiète aussi des innovations religieuses introduites par Louis XIV, en violation de la trêve, dans les territoires réunis ; et

1. Lettre du 5 février.

2. Voir Muret, *op. cit.*

3. Il envoya en Hollande un pasteur de Berlin, Abbadie, pour tâcher d'y décider Claude. Erman et Reclam, *op. cit.*, I, 294.

4. Voir *Lettres et opuscules de feu M. Brousson, avec un abrégé de sa vie*, Utrecht, 1701, et Léopold Nègre, *Vie et ministère de Claude Brousson*, Paris, 1878. On y trouvera, à la fin du volume, la *Relation du voyage que firent M. de Laporte et Brousson ;* malheureusement, elle ne nous apprend rien sur l'influence que put avoir Brousson sur Frédéric-Guillaume.

5. Il est certain que Frédéric-Guillaume contribua beaucoup à décider quelques princes luthériens, comme le margrave de Bayreuth, à accueillir les réfugiés calvinistes. Voir Ebrard, *Christian-Ernst von Brandenburg-Bayreuth* Gütersloh, 1885.

Spanheim doit sans cesse discuter et protester en son nom [1]. Enfin la seule vue de Rébenac fait éclater son indignation ; celui-ci ne peut paraître, sans que Frédéric-Guillaume ne « se mette sur les affaires de la religion » et, ajoute Rébenac, « il modère si peu ses expressions que je ne vois pas pour moy un plus grand inconvénient que celuy de les entendre. Je me suis mis en possession de tourner le dos sur le champ... [2] »

Depuis la Révocation, il est visible que Frédéric-Guillaume est dans une irritation perpétuelle. Rébenac, en dépit de ses illusions, l'avoue et n'hésite pas à en dénoncer la cause : « la source inépuisable de tous les chagrins » et de tous les griefs, c'est toujours « l'affaire de la religion ». Mais Louis XIV n'admet pas que l'on discute ses actes ni que son ambassadeur s'abaisse à les justifier : Rébenac a reçu l'ordre de se taire et doit écouter les plaintes sans y répondre [3]. Du moins les répète-t-il dans ses lettres et il faut reconnaître qu'il en comprend la gravité. « Je vois, Sire, écrit-il le 4 mai, d'autant plus de difficulté à restablir les affaires que les remèdes qu'on pourroit y apporter seroient d'une plus grande conséquence que le mal mesme, puisqu'il est certain que ce sont les affaires de la Religion qui disposent l'esprit de M. l'Électeur à prendre les partys qui luy paroissent les plus contraires à vos intérests : les autres plaintes ne sont que des prétextes [4] ». Puis, dans une lettre du 25 mai, il se montre plus clairvoyant encore et plus net. L'électeur est désormais convaincu, dit-il, que « la seule croyance des protestans met une incompatibilité entre V. M. et eux. » Tous les ennemis de la France l'affirment ; en sorte, ajoute enfin Rébenac, « que la pluspart des protestans se vont faire un intérest de Religion de joindre leurs puissances à celles qui sont naturellement opposées à la vostre, croyant mettre par là leur

1. Voir, par exemple, Spanheim, 18 mars 1686 ; la longue lettre de l'électeur du 24 mars/3 avril, etc...

2. Lettre du 25 mai 1686.

3. Dans une lettre au roi, en date du 17 novembre 1685, Rébenac racontait la façon dont il avait justifié, auprès de l'électeur, la politique religieuse du roi. Croissy a écrit en marge : « Qu'il ne s'en mesle pas ». — Lorsque l'électeur interdit aux catholiques d'aller entendre la messe chez Rébenac, le roi recommanda à celui-ci, le 29 novembre, de ne point s'en plaindre. Enfin, après avoir dicté la minute d'une lettre royale qui fut datée du 6 décembre, Croissy avait écrit en marge : « Scavoir si on adjoustera un article touchant les privilèges qu'il donne dans ses Estats aux François de la R. P. R. ». Après le conseil, il a simplement barré la note.

4. Croissy a écrit en marge, après lecture : « à vériffier ». L'affirmation de Rébenac n'a donc point passé inaperçue.



créance en seureté, du moins pour un temps. Car bien qu'ils conviennent que rien n'est plus opposé à leurs véritables intérests et à leurs anciennes maximes, ils disent que tout est renversé, qu'ils doivent prendre de nouvelles mesures et qu'ils sont dans un temps où il ne leur reste plus que des partys d'extrémité. »

Confondre, dans une grande alliance, les ennemis héréditaires du roi de France — le roi d'Espagne et l'empereur — avec les États protestants, tel était, en effet, le vœu de l'électeur, aussi bien que de Guillaume d'Orange et de Charles XI. Il semblait donc que Fridag dût aisément réussir. A vrai dire, il n'en fut pas tout à fait ainsi. Fridag avait pour lui la bonne volonté de Fuchs, le zèle sans réserve du prince d'Anhalt, la complaisance sans scrupule du prince électoral ; mais Frédéric-Guillaume, bien qu'il désirât l'alliance impériale, n'abandonnait pas ses défiances à l'égard de l'empereur et de ses ministres et ne voulait rompre avec la France que s'il trouvait, dans le parti adverse, sa sûreté et ses avantages. Comment l'en blâmer, quand on voit l'obstination de la Cour de Vienne à le traiter presque en ennemi, au moment même où elle s'efforce de le gagner [1] ? quand la négociation de Fridag tout entière prouve la parcimonie, les vues étroites, la duplicité de la diplomatie impériale ? On sait que Léopold parvint à reprendre d'une main ce qu'il accordait de l'autre et que si le traité fut conclu, ce fut grâce à la trahison — tout autre mot serait trop faible — du prince électoral, qui se fit payer 10.000 ducats la promesse secrète de restituer à son avènement le cercle de Schwiebus, dont Frédéric-Guillaume avait obtenu la cession [2].

Quoi qu'il en soit, l'alliance fut signée le 22 mars 1686, ratifiée le 28 juin, et complétée, dans l'intervalle, par un traité ostensible daté du 7 mai [3]. C'était une alliance intime, conclue pour vingt ans. Les deux alliés se promettaient l'un à l'autre de tenir pour

1. Rien n'est plus caractéristique à ce sujet que l'avis écrit remis à l'empereur par son conseil, le 23 novembre 1685, lorsque la dernière négociation de Fridag s'engagea : « Die Erfahrung lehre, dass Churbrandenburg bis dahero sein eigens Interesse und Nutzen pro centro omnium actionum et consiliorum zu halten und wohl zu menagiren gewohnet, auch dahero niemahlen einige Bestændigkeit gezeiget habe.. etc. » *U. u. A.*, XIV. 1214. Il faut lire la pièce entière, 1211 sqq.

2. On trouvera l'étude complète et précise de cette négociation de Fridag dans l'ouvrage déjà cité de Pribram, *Œsterreich und Brandenburg, 1685-1686*.

3. Analyse de l'alliance du 22 mars 1686, Mœrner, 481 ; texte, *ibid.*, 750. Elle est complétée par l'accord du 7 mai, connu sous le nom de *Satisfactionstractat*, *ibid.*, 481 et 759, et par le traité ostensible ou *Scheintractat* de même date, *ibid.*, 490.



nul tout traité antérieur qui pourrait être en contradiction avec elle ; de ne négocier désormais aucun traité nouveau sans une entente préalable et de faire agir en commun leurs ministres à Ratisbonne. L'électeur y renonçait, contre l'abandon de Schwiebus, qu'il croyait sincère et définitif, à toute prétention sur Iægerndorf et sur les duchés silésiens. Il obtenait un subside de 100.000 florins en temps de paix et de 100.000 thalers en temps de guerre, ainsi que la cession d'une créance [1], qui pouvait un jour lui permettre d'occuper, à titre de dédommagement ou de garantie, tout ou partie de la Frise Orientale. Mais, en retour de ces avantages, Frédéric-Guillaume adhérait entièrement à la politique autrichienne. Il promettait de s'opposer, de concert avec l'empereur, à tout démembrement nouveau de l'empire, sous quelque prétexte qu'il pût être tenté ; de protéger nommément l'électeur palatin contre les prétentions du duc d'Orléans ; de donner sa voix à l'archiduc, en cas d'élection d'un empereur ou d'un roi des Romains ; de garantir à la maison d'Autriche toutes ses possessions et tous ses droits, en particulier sur l'héritage espagnol ; de défendre contre toute attaque les Pays-Bas espagnols, dont l'intégrité était également nécessaire aux Habsbourg, aux Provinces-Unies et à la maison électorale ; enfin, en cas de guerre entre la France et l'empire, d'aider même le duc de Lorraine à rentrer en possession de ses États.

L'alliance du 22 mars marquait donc bien la dernière étape dans l'évolution de la politique brandebourgeoise ; et désormais il paraissait malaisé que Frédéric-Guillaume, lié intimement aux Provinces-Unies, à la Suède et à l'empereur, restât plus longtemps, même en apparence, l'allié de Louis XIV. Il semblait que la rupture complète ne pût tarder à s'accomplir.



Au printemps de 1686, Frédéric-Guillaume lui-même la croyait prochaine et la désirait. Dès la fin de mai, il déclarait à Fridag qu'il ne pourrait dormir dans le tombeau s'il ne s'était d'abord vengé de Louis XIV ; et il écrivait de sa propre main, sans le communiquer, semble-t-il, à personne, un projet d'accord offensif, qu'il chargeait Fridag de proposer à son maître. Aussitôt la paix signée

1. La créance Lichtenstein.



avec les Turcs [1], l'empereur et l'empire s'uniraient contre la France. Ils pourraient mettre aisément sur pied 154.000 hommes, parmi lesquels Frédéric-Guillaume comptait 40.000 Impériaux et 22.000 Brandebourgeois ; les Provinces-Unies fourniraient 35.000 hommes, l'Espagne 10.000, tandis que la Suède surveillerait la Pologne et le Danemark. L'électeur prévoyait aussi la distribution et l'emploi des troupes : 92.000 hommes resteraient en Allemagne, garderaient le Rhin et formeraient les réserves ; 25.000 entreraient en Bourgogne, 25.000 en Lorraine ; quant aux Brandebourgeois et aux Hollandais — au total, 57.000 hommes — ils marcheraient droit vers Paris, s'abstiendraient de toute violence et de tout pillage, observeraient une exacte discipline et se feraient ainsi bienvenir de tous ceux, protestants ou catholiques, qui supportaient impatiemment la tyrannie royale. Frédéric-Guillaume ne doutait pas que les vivres ne leur fussent apportés par les habitants eux-mêmes, trop heureux d'être délivrés ; que le parlement, les princes du sang ne se déclarassent contre le roi ; « et l'on peut vraiment espérer, concluait-il, que la France serait mise en un tel état qu'à l'avenir on n'aurait plus à la craindre » [2]. Quelque chimérique que soit un pareil projet, quelques illusions naïves qu'il dévoile, du moins n'est-il pas douteux qu'il fût sincère et que les véritables sentiments de Frédéric-Guillaume y éclatent.

D'ailleurs, tout ce qu'il fait, tout ce qu'il écrit, en mai et juin, les confirme. A la fin de mai encore, il redoute une guerre entre le Danemark et la Suède à l'occasion des duchés : aussitôt, il écrit à Brandt, son résident à Copenhague ; il conjure le roi de Dane-

1. Il faut bien remarquer que Frédéric-Guillaume subordonne l'exécution du projet à la conclusion préalable de la paix avec les Turcs. Il considère celle-ci comme la condition indispensable de l'offensive contre la France ; et il en restera toujours convaincu.

2. « So ist gewiss zu hoffen, dass Frankreich in solchen Stand gesetzet werden dürfte, dass man es inskünftige nicht mehr zu fürchten haben würde. » Voir le projet entier, *U. u. A.*, XIV, 1293. Les illusions de Frédéric-Guillaume font penser à celles des Prussiens en 1792. Dans la lettre du 22 mai, qui l'accompagne, Fridag nous renseigne de façon précise sur la façon dont il fut rédigé : « Was sonsten I. Ch. D. gegen künftiges Jahr für ein absehen führen und wessen mit E. K. M. sie sich gerne heimlich vernehmen wollten, gehet hiebei. Sie haben zu mehrer Secretirung es mit eigener Hand verfasset und durch dero vertrauten Secretarium Stossium in dero Gegenwart abcopiren, das Original wider zu sich genommen, die Copey eigenhændig *verbittschirt*, wie sie hierbei kommet und durch meinen Schwagern mir in hœchste Geheim zustellen lassen. » *Ibid.*, 1292. Ce beau-frère de Fridag était un conseiller secret de l'électeur, le comte de Lützburg.



mark de ne point attirer une flotte française dans la Baltique [1]. Le 3 juin, dans une lettre à son cousin de Bayreuth, il approuve les projets d'alliance discutés alors à l'assemblée de Nuremberg [2]; il envoie à Godefroy d'Iéna, à Ratisbonne, l'ordre formel de hâter de tous ses efforts l'armement général de l'empire [3]. L'électeur palatin a demandé secours au roi de Suède; mais il craint que le Brandebourg ne s'oppose, comme autrefois, à tout passage de troupes suédoises en Allemagne : le 7 juin, Fréderic-Guillaume le rassure; il permettra le passage, convaincu, ajoute-t-il, que les troupes suédoises défendront les intérêts communs du Palatinat et de l'empire [4].

Bientôt même, ni Frédéric-Guillaume, ni son ministre Fuchs ne se contiennent plus devant Rébenac, dont les récriminations arrogantes et obstinées leur font perdre toute patience. Quand Rébenac veut obtenir que l'électeur ordonne à Iéna de s'opposer à l'armement de l'empire, Fuchs en prend aussitôt prétexte « pour s'estendre sur le malheur de son maistre, qu'on traittoit moins, disait-il, en allié qu'en esclave » ; il rappelle les contraventions multiples à la trêve, qui ne se seraient pas produites si l'empire avait été en état de s'y opposer ; il reconnait sans détour qu'il croit l'armement indispensable contre la France [5]. Le 29 juin — le lendemain de la ratification définitive de l'alliance secrète entre le Brandebourg et l'Autriche — Frédéric-Guillaume, qui doit, le 30, quitter Potsdam, y reçoit encore Rébenac. Celui-ci répète une fois de plus tous ses griefs ; dénonce à l'électeur les conseils perfides des ministres qui le trompent ; lui parle insolemment de la puissance de son roi. Et Frédéric-Guillaume, qui ne peut retenir sa colère, avoue presque qu'il ne veut plus être l'allié de Louis XIV. « Il me répondit, écrit Rébenac le jour même, qu'il ne sçavoit point sur quel pied on prétendoit empescher que l'empereur se

1. Il semble que le bruit d'une entreprise suédoise contre le Danemark ou contre la Poméranie fut mis en circulation, dès janvier, par l'envoyé de l'empereur en Suède, le comte de Nostiz. Voir une lettre de Louis XIV à Cheverny, son ambassadeur à Copenhague, en date du 17 janvier 1686, *A.E.*, Danemark, 30. En tout cas, les lettres de Cheverny, de janvier à juin, parlent sans cesse des craintes de la Cour danoise ; mais Louis XIV lui répond sans cesse qu'il ne les croit pas fondées. *Ibid.*

2. Fester, *Die Augsburger Allianz*, 66.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*, 81. Il fut donc bien question, à ce moment-là, d'un passage de troupes suédoises en Allemagne, mais non d'une entreprise suédoise contre le Danemark.

5. Rébenac, 22 juin 1686.



mist en estat de s'opposer aux invasions continuelles de V. M. ; qu'il avoit fait pour elle au delà de ce qu'elle en devoit attendre ; qu'il s'estoit attiré tout le monde pour ennemis par son attachement pour V. M. ; qu'il n'en recevoit que de la méconnoissance et de mauvais traittemens ; que sy elle avoit exécuté les engagemens qu'elle avoit pris il n'auroit jamais songé à s'en retirer, mais qu'elle n'en tenoit aucun et qu'elle luy faisoit tous les jours quelque nouvelle injure ; qu'il estoit Prince libre et trop généreux pour souffrir tant de mauvais traittemens. » Enfin la discussion tourne en querelle ; Frédéric-Guillaume congédie brusquement Rébenac, qui s'en plaint à Meinders, et les conseils prudents de celui-ci ne font qu'irriter l'électeur plus encore ; il faut, pour le calmer, que l'électrice, inquiète, intervienne [1].

C'est aussi pour préparer la rupture que Frédéric-Guillaume se décide à entreprendre, malgré tous les maux qui le tourmentent, le long voyage de Clève, où il pourra recevoir Guillaume d'Orange et s'entendre personnellement avec lui. L'initiative en vint peut-être de celui-ci ; du moins avait-il envoyé à Berlin, en avril, un officier, qui se défendait de prendre aucun caractère, bien qu'il agît, écrivait Rébenac, « fort secrettement, pour les intérests de son maistre [2]. » Quoi qu'il en soit, ce fut le 4 mai que, pour la première fois, Rébenac entendit parler du voyage. Il était même alors question de le pousser jusqu'à La Haye, et Rébenac en comprenait sans peine la gravité. « S'il se fait, disait-il au roi, ce ne sera que dans la veüe de former une amitié estroite et indissoluble entre M. l'Électeur, M. le Prince d'Orange et les Estats-Généraux. » Le 11 mai, il en confirmait la nouvelle et en indiquait le double but : on devait y parler de la succession du prince d'Orange, que celui-ci, pour gagner l'électrice, voulait, croyait-on, réserver au prince Philippe [3] ; mais on dit aussi, ajoutait Rébenac, « que quelques princes s'y doivent trouver ou en personne ou par leurs ministres et qu'on pourra y prendre des mesures pour la seureté de la Religion protestante. »

1. Le récit de Fridag, dans sa lettre du 1er juillet, concorde à peu près avec celui de Rébenac. *U. u. A.*, XIV, 1303.

2. « Il y a icy un officier du Prince d'Orange qui ne prend point de caractère ; mais il agist... etc. » Rébenac, 13 avril 1686. — Notons que l'on avait déjà parlé à la Cour, l'année précédente, d'un voyage à Clève. Je trouve ce passage dans la relation de Gaultier de Saint-Plancart, du 3 mars 1685 : « Je lui demandai ensuite s'il croyoit faire le voyage de Clèves, dont M. Fuchs m'avoit parlé, et il me répondit qu'il ne le feroit pas. » Erman et Reclam, *op. cit.*, I, 370.

3. Voir aussi d'Avaux, 23 mai 1686, *Négociations*, V, 269.



Pendant quelque temps, le voyage, d'abord résolu pour le 30 mai, paraît incertain. Il a divisé aussitôt la famille électorale et les ministres : ceux-ci parce que Frédéric-Guillaume parle de n'y conduire que ceux d'entre eux en qui il se fie — Knyphausen et Fuchs — et que l'éloignement de Meinders semblerait presque une disgrâce éclatante ; celle-là parce que l'électrice ne veut pas souffrir que les enfants du premier lit y paraissent à côté des siens, et que le prince électoral regarderait comme une injure d'en être exclu. Au début de juin, Rébenac croit le projet abandonné. Mais on en reparle bientôt, et l'électeur, qui n'avait jamais, sans doute, renoncé à partir, fixe, le 21 juin, le départ au 30. Le prince électoral ne l'accompagnera pas : il s'y résigne, contre la permission d'aller, un peu plus tard, à Hanovre et en Hollande. Son frère, le margrave Louis, ira à Cassel « passer son chagrin avec le landgrave de Hesse, qui l'en a prié. » Enfin Meinders, sur les instances de Fuchs lui-même, sera du voyage [1]. Ainsi les querelles s'apaisent et Frédéric-Guillaume peut quitter Potsdam au jour fixé.

Nous connaissons tous les incidents du voyage par les lettres de Fridag et surtout par celles de Rébenac : celui-ci, en effet, bien qu'on eût d'abord essayé de l'écarter [2], vint à Clève, ainsi que l'ambassadeur impérial, l'envoyé danois Gabel, et le commissaire des États-Généraux, Ham, qui représentait les Provinces-Unies à Berlin depuis qu'Amerongen en était parti. Rébenac passa par Celle, où il eut audience du duc Georges-Guillaume le 7 juillet [3], et il arriva à Wesel le 18, le même jour que le Grand Électeur, à qui sa santé ne permettait plus les fatigues d'un voyage rapide. Le lendemain 19, Frédéric-Guillaume reçut l'évêque de Strasbourg, Guillaume de Fürstenberg, qui essaya de le convaincre que l'armement de l'empire ne servirait qu'à irriter Louis XIV, sans protéger efficacement l'Allemagne : il reprenait ainsi le raisonnement de l'électeur lui-même avant la trêve ; mais bien des événements étaient survenus depuis lors, et ce n'était certes pas l'intervention suspecte de Fürstenberg qui pouvait ramener Frédéric-Guillaume à

1. Rébenac, 22 juin. — « Le sieur Meinders, qui ne devoit point estre du voyage, en est présentement, le S[r] Fuchs l'ayant sollicité luy-mesme près de M. l'Électeur. Il n'en est pas plus son amy pour cela... »

2. « On a cherché dans le Conseil le moyen d'empêcher les ministres étrangers d'être du voyage, ce qui ne regardoit que l'envoyé de Dannemark et moy... » Rébenac, 18 juin.

3. Rébenac, 8 juillet.



sa politique d'autrefois [1]. Celui-ci passa près de deux semaines à Wesel; il s'y occupa des fortifications projetées. Rébenac annonce qu'on y destine une partie de l'argent payé par la Hollande et que les travaux doivent être conduits par un ingénieur français, un réfugié, nommé Dupuis ; il note aussi l'affluence des calvinistes — probablement venus de Hollande — et le rôle actif du comte d'Espense, qui les reçoit, les présente, et les aide à entretenir le zèle et l'irritation de l'électeur [2].

Le 22 juillet, au moment où Frédéric-Guillaume, s'il faut en croire Rébenac, s'impatientait déjà, vint un envoyé de Guillaume d'Orange, que le prince avait chargé d'excuser son absence et d'annoncer sa visite : le 30 juillet, la Cour se transporta de Wesel à Clève. Guillaume d'Orange n'y arriva que le 4 août et Rébenac eut l'impression que l'électeur — blessé peut-être d'avoir attendu si longtemps — le recevait avec assez de froideur ; mais, le 6, ils restèrent enfermés trois heures ensemble, et le lendemain Guillaume d'Orange emportait la promesse que la Cour électorale viendrait assister, le 14, à la revue des troupes hollandaises près de Nimègue [3]. C'est à ce moment que survint Spanheim, qui avait obtenu permission de faire à Spa une saison d'eaux et qui ne repartit en France que le 20 août [4].

La revue se fit en effet le 14, dans la plaine de la Mookerheide, illustrée par la mort glorieuse de Louis et de Henri de Nassau, le 14 août 1574. Rébenac nous a laissé de la journée un long récit, qui ne manque pas d'intérêt. Nous y voyons les égards, les attentions de toute sorte dont le prince entoura l'électeur et l'électrice. Il vint au devant d'eux, à une lieue du camp, avec ses gardes du corps et ses principaux officiers, et les accompagna, galopant à la portière de leur calèche, presque toujours le chapeau à la main. L'électeur et l'électrice passèrent d'abord sur le front des troupes, puis l'armée hollandaise défila. Le soir, un grand dîner fut offert à toute la Cour. Quant à Rébenac, il avait reçu l'ordre de ne point

1. Rébenac apprit que Frédéric-Guillaume avait dit à l'envoyé danois « que led. Evesque venoit pour le tromper par ses beaux discours, mais que sur sa parolle il le tromperoit lui mesme. » Rébenac, 23 juillet. Voir aussi Fridag, 24 juillet, *U. u. A.*, XIV, 1307. Un peu plus tard, en août, l'évêque de Strasbourg entama une négociation véritable, qui inquiéta un moment Fridag. *Ibid*, 1313, et note.

2. Rébenac, Wesel, 26 juillet.

3. Rébenac, lettre du 8 août, citée par Prutz, *op. cit.*, 380.

4. Rébenac, lettres du 5 et du 8 août. L'instruction remise à Spanheim au moment où il repartit pour la France porte la date du 20 août.



voir le prince d'Orange à Clève, parce que d'Avaux ne le voyait pas à La Haye [1]. Mais, pendant la revue, le prince vint l'aborder de lui-même, lui fit « toutes les honnêtetez imaginables » et l'entretint assez longtemps avec une amabilité un peu ironique, qui transparaît encore dans le récit même de l'ambassadeur. « Tous ses discours, écrit celui-ci le 16 août, roulèrent sur les trouppes, disant que celles de Votre Majesté luy servoient de modèle, et qu'il étoit assuré qu'il y avoit des garnisons en France qui ne se conformoient pas si promptement que luy aux règlemens et aux ordonnances de Votre Majesté ». Et Rébenac ajoute : « Effectivement, Sire, on croit être dans l'armée de Votre Majesté. C'est le même exercice et presque tous les ordres se portent en françois ».

Frédéric-Guillaume quitta le champ de manœuvres le soir même, s'en retourna à Clève, puis, le lendemain, il rendit au prince le dîner de la veille et le prince passa encore la journée du 16 avec lui [2]. De nouveau, ils restèrent plus d'une heure enfermés ensemble « sans qu'on ayt pu encore savoir au vray, écrit Rébenac quelques jours après, ce qui s'est passé dans cette conférence [3] ». Enfin les deux princes prirent congé l'un de l'autre le 16 au soir et Frédéric-Guillaume partit de Clève le 17, pour revenir lentement à Potsdam par Wesel, Hamm, Lippstadt, Bielefeld et Minden [4].

Malheureusement, tous ces détails précis, que nous fournissent Fridag ou Rébenac, ne nous disent rien des deux entrevues personnelles de Guillaume d'Orange et du Grand Électeur. Aujourd'hui encore, on ne peut « savoir au vray » ce qui s'y passa. Nos seuls renseignements à peu près certains nous viennent de Fridag que Guillaume d'Orange entretint longuement après la première entrevue [5]. Nous savons ainsi que l'électeur confia au prince le secret de ses accords récents avec la Suède et l'empereur : Guillaume d'Orange fit part à Fridag de la joie très vive qu'il en éprouva. Nous savons aussi que Guillaume d'Orange pressa l'électeur de traiter avec l'Espagne et de se réconcilier avec elle : qu'il essaya de rétablir la cordialité et l'entente entre les deux maisons rivales de Brandebourg et de Brunswick, que leur mésintelligence tenait réciproquement en échec, au plus grand profit des intrigues françaises. Cette bonne entente était alors

1. Croissy à Rébenac, 18 juillet.
2. Même lettre du 16 août.
3. Rébenac, La Haye, 24 août.
4. Fridag, 27 août 1686, *U. u. A.*, XIV, 1312.
5. Fridag, 6 août, *ibid.*, 1310.



d'autant plus indispensable que l'on craignait un conflit nouveau entre le roi de Danemark et la ville libre de Hambourg : seule une intervention commune des ducs de Brunswick et de l'électeur pouvait prévenir une guerre, que le roi de France, croyait-on, désirait et préparait.

En dehors de ces quelques indications de Fridag, nous ne pouvons que supposer. On dut évidemment parler, à Clève, de testament et d'héritage ; et peut-être Guillaume d'Orange fit-il espérer à l'électrice, comme d'Avaux l'affirme, que le prince Philippe pourrait devenir l'héritier de sa fortune et de ses charges ? L'hypothèse est bien vraisemblable, puisqu'il fut alors décidé que le jeune prince irait en Hollande, comme autrefois son père, terminer son éducation politique. Il n'est pas douteux non plus que l'électeur et Guillaume d'Orange s'entretinrent des événements de Hongrie et d'Allemagne. En Hongrie, le siège de Bude durait depuis le 20 juin, et, le 13 juillet, les Turcs avaient repoussé un premier assaut général en infligeant des pertes énormes aux assiégeants ; toute l'Europe attendait l'issue de la lutte et Frédéric-Guillaume, ainsi que Guillaume d'Orange, considérait la prise de Bude comme la condition nécessaire de la paix turque et de l'offensive contre Louis XIV [1]. En Allemagne, le congrès d'Augsbourg venait d'aboutir au recès du 9 juillet et Frédéric-Guillaume avait reçu à Wesel, avant d'arriver à Clève, une lettre du margrave Christian-Ernest de Bayreuth, qui lui annonçait l'alliance et l'invitait à y adhérer [2] : il est bien probable que Guillaume d'Orange, dont la politique avait inspiré la ligue, essaya, lui aussi d'y faire entrer le Grand Électeur.

Il est impossible enfin que les deux princes ne se soient point entretenus des événements d'Angleterre. On a cru longtemps, sur la foi de Pufendorf [3], que Guillaume d'Orange et le Grand Électeur s'étaient entendus à Clève, en août 1686, pour préparer l'entreprise qui, deux ans plus tard, détrôna Jacques II ; Pufendorf fait même assister à l'entrevue le maréchal de Schomberg, « qui, dit-il, les encourageait aux initiatives vigoureuses. » La légende a été dissipée par Ranke [4]. En août 1686, Schomberg était en Por-

1. « Ich habe, écrit Fuchs le 30 juillet, so ein überauss grosses verlangen balde etwas erfreuliches von Ofen zu vernehmen dass ich davor nicht schlaffen kann, etc... » *U. u. A.*, XIV, 1311, note. Et Fridag, le 27 août : « Ich besorge aber, dass viele Augen auf den Ausgang der ofischen Belagerung allein warten und gestalten sachen nach ihre mesures einrichten und nehmen werden. » *Ibid.*, 1313.

2. Fester, *Die Augsburger Allianz*, 85.

3. Pufendorf, *op. cit.*, XIX, § 99.

4. *Op. cit.*, I, 369.



tugal et la situation restait trop incertaine pour que Guillaume d'Orange pût fixer ses résolutions : nous savons qu'il hésita longtemps encore, jusqu'au moment où Jacques II put espérer un fils. Pourtant, dès l'année précédente, Frédéric-Guillaume avait conçu le plan de l'entreprise et l'on ne peut douter que Guillaume d'Orange en méditât la réalisation nécessaire. Les deux princes formaient ensemble les mêmes vœux et leurs espérances communes ne pouvaient que les lier plus encore. Quant à Schomberg, s'il n'assistait point à l'entrevue, du moins s'efforçait-il en effet de stimuler, par l'intermédiaire du pasteur Claude, le zèle hésitant du prince, auquel il avait déjà promis son aide et qui négocia probablement, à Clève même, l'accord entre le maréchal et l'électeur [1].

Telle fut l'entrevue de Clève, qui fixa la politique brandebourgeoise jusqu'à la mort de Frédéric-Guillaume. Si le mystère ne peut en être tout à fait éclairci, il est certain qu'elle scella l'alliance entre Guillaume d'Orange et le Grand Électeur et contribua ainsi, plus que le recès d'Augsbourg, à préparer la coalition future. Or, c'est à ce moment que survint, avant même que Frédéric-Guillaume ne fût de retour à Potsdam, un événement que l'Europe entière attendait : Bude fut prise d'assaut par l'armée impériale, le 2 septembre 1686.

II. — La fin du règne.

A la fin d'août 1686, l'évolution de la politique électorale est accomplie. L'alliance du 23 août 1685 a réconcilié le Grand Électeur avec les Provinces-Unies ; celle du 20 février 1686, avec la Suède ; celle du 22 mars, avec l'empereur. Puis Frédéric-Guillaume s'est mis personnellement d'accord avec celui qui prépare et qui dirigera la coalition européenne, Guillaume d'Orange. Mais aucune des alliances conclues ne prévoit une rupture immédiate, qui semble impossible, tant que l'empereur combat les Turcs et que les coalisés ne peuvent compter sur l'Angleterre. Frédéric-

1. Je préciserai bientôt ceci d'après des lettres inédites de Schomberg. — Un grand nombre de réfugiés, des pasteurs surtout, vinrent de Hollande à Clève. La présence de Claude nous est attestée par un passage d'une lettre de Sophie de Hanovre, en date du 9 août 1686 : «...quand l'Électeur sera de retour de son voyage de Clèves, où M. Claude et toute la Houguenotterie sont tous les jours avec lui à raisonner sur la Religion. » Cité par Kazner, *Leben Friedrich von Schomberg*, I, 279, note.



Guillaume n'a donc pas d'initiative à prendre; il ne peut que ménager l'avenir, et attendre, en dissimulant ses espérances pour éviter de rompre prématurément avec Louis XIV. Sa politique devient nécessairement passive et expectante.

Or, à l'automne de 1686, la situation européenne est singulièrement troublée. Entre l'empire et la France, a été conclue, le 15 août 1684, la trêve de Ratisbonne, — une trêve, non pas une paix, et une trêve que Louis XIV et Léopold s'accordent alors à ne pas vouloir transformer en paix. L'armistice n'est même pas encore « exécuté »; car aucune entente n'est intervenue pour fixer les limites des dépendances cédées au roi et c'est à peine s'il est question, par intervalles, d'en négocier une. Louis XIV ne veut pas de limites définitives, qui borneraient son ambition ou l'obligeraient à violer trop ouvertement sa parole. Léopold, que préoccupent presque uniquement les intérêts particuliers de sa maison, c'est-à-dire ses conquêtes en Hongrie, et, depuis le printemps de 1685, ceux de son beau-père, le duc de Neubourg, devenu l'électeur palatin, comprend sans peine qu'un traité de paix avec la France ou même une exécution complète de l'armistice entraînerait aussitôt le désarmement de presque tous les princes, qui supportent impatiemment le poids des charges militaires : il y perdrait les contingents allemands qui l'ont aidé à vaincre les Turcs, et l'Allemagne désarmée laisserait le Palatinat sans défense. Aussi la complicité tacite des ambassadeurs impériaux aide-t-elle Verjus à tenir en suspens l'exécution de la trêve et à perpétuer un provisoire qui peut sans cesse donner prétexte à la rupture [1].

Mais, pour que les armées autrichiennes ne soient pas forcées d'interrompre la guerre hongroise et pour que l'électeur palatin soit protégé contre Louis XIV, il faut que les États allemands restent en armes, consentent même à s'armer plus encore et surtout s'unissent entre eux. Les ambassadeurs impériaux pressent donc la diète de discuter et de préparer enfin l'armement général

1. Verjus, l'ambassadeur du roi à Ratisbonne, s'en rendait parfaitement compte. Il écrivait, par exemple, le 6 août 1686 : « Il est certain que jamais l'Empereur ne consentira et ne doit ny ne peut consentir par vingt raisons de la dernière conséquence pour son intérest et pour sa dignité qu'on entreprenne icy l'exécution de la trêve et le règlement des limites. » Mais, ajoute-t-il, tous ceux qui ne sont point de son parti le réclament : « Aussy il n'y a rien de plus populaire et qui puisse réunir plus d'esprits en cette diette pour V. M. que quand Elle fera toujours insister fortement à travailler au plustost icy à l'exécution de la trêve et au règlement des limites. Elle ne doit pas craindre qu'on en vienne là. » *A. E.*, Allemagne, 314.



de l'empire [1]. A vrai dire, ils savent bien que la discussion sera longue et que les efforts de Verjus parviendront peut-être à l'empêcher d'aboutir. Aussi la diplomatie impériale essaie-t-elle d'en venir à ses fins par un détour. Au début de l'affaire palatine, l'empereur avait voulu ménager à son beau-père l'aide des alliés de Laxenbourg : ceux-ci s'étaient dérobés. Il intervint alors, en décembre 1685, dans l'assemblée du cercle de Franconie [2], où son ambassadeur, le comte de Hohenlohe, obtint du moins que le cercle renouvelât son alliance défensive avec l'empereur et les trois autres cercles de Bavière, de Souabe et du Haut-Rhin. Puis la Cour de Vienne entreprit d'étendre la ligue et de lui donner pour objet la défense de l'Allemagne occidentale contre la France : les alliés mettraient garnison dans le Palatinat et dans les places fortes du Rhin, de Constance à Mayence. Tel fut l'objet du congrès qui se réunit à Augsbourg, en juin 1686. L'empereur y obtint en apparence ce qu'il voulait, puisque l'alliance y fut signée le 9 juillet, sauf ratification ultérieure, et que l'Espagne même y adhéra. Mais l'un des cercles de la haute Allemagne, celui de Souabe, n'en fit pas partie. La Suède réserva encore son adhésion définitive. L'alliance n'était assurée d'aucun des États armés de l'Allemagne du Nord, ni de la Saxe, ni des duchés de Brunswick, ni du Brandebourg : Frédéric-Guillaume l'approuvait, mais n'y entrait pas. Enfin les alliés ne parvenaient à réunir, sur le papier, que 41.000 hommes, qui, pour la plupart, servaient en Hongrie. En réalité, la ligue d'Augsbourg, trop faible pour protéger l'Allemagne, n'eut d'autres résultats que d'inquiéter Louis XIV, puis de provoquer ses représailles, et de compromettre ainsi la paix, avant que la Cour de Vienne ne désirât la guerre [3].

1. La question de l'armement ou « de la sécurité publique » et la question des limites sont les deux questions qui se posent par intervalles devant la diète et qu'elle ne résout jamais.

2. Elle se réunit à Nuremberg, le 3 décembre 1685. Voir Fester, *Die Augsburger Allianz*, 13 sqq.

3. La question de la ligue d'Augsbourg ne fait pas partie de mon sujet. Elle a d'ailleurs été étudiée de très près par Fester, *op. cit.* Fester montre bien l'impuissance foncière d'une ligue qui réunissait à quelques petits princes de l'Allemagne du Sud deux États situés aux extrémités de l'Europe, l'Espagne et la Suède, et qui laissait précisément en dehors d'elle presque tous les États militaires de l'Allemagne, sauf la Bavière, dont les troupes étaient indispensables en Hongrie. « Thatenloser ist nie ein Bündniss gewesen », dit-il dans sa conclusion, et il montre comment elle se défit à peine faite. Mais, dit-il encore, elle effraya d'abord Louis XIV, puis lui servit de prétexte. La correspondance de Verjus pendant l'année 1686 montre que celui-ci attribua d'abord à la ligue plus d'im-



Si l'empereur, en effet, perpétuait à dessein ses différends avec Louis XIV pour que l'Allemagne ne désarmât pas et subît docilement l'influence autrichienne, il n'entendait pas renoncer à la guerre turque, ni aux conquêtes que la prise de Bude lui promettait : il y était encouragé d'ailleurs par la Cour d'Espagne, trop faible pour souhaiter la rupture, et par le pape Innocent XI, dont la politique n'avait d'autre but que de favoriser la Croisade [1]. Tant que les Turcs ne seraient pas chassés de Hongrie, il semblait donc qu'il dépendît de Louis XIV de conserver la paix ou de renouveler la guerre. Mais la situation du roi devenait chaque jour plus difficile. Depuis longtemps, la guerre turque n'était pour lui qu'un expédient, une diversion, qui retenait sur le Danube les troupes autrichiennes : il n'avait cessé de la provoquer ou de l'entretenir en secret [2]. Et voici que ses intrigues se retournaient contre lui. Quoi que l'on pût croire en Allemagne, sa politique, toute menaçante qu'elle fût, était alors pacifique ; aux efforts sincères de Croissy se joignait, semble-t-il, contre les velléités belliqueuses de Louvois, l'influence de Madame de Maintenon et du père La Chaise, que préoccupait avant tout l'unification religieuse du royaume. Louis XIV désirait donc que la guerre hongroise continuât, parce que la paix en Hongrie eût été presque inévitablement suivie de la rupture sur le Rhin et peut-être aussi parce qu'il gardait un reste d'espoir que la fortune pût rétablir encore, entre l'Autriche et les Turcs, l'équilibre des forces, qui eût paralysé l'empereur sans menacer la chrétienté. Mais il comprenait aisément que la guerre turque risquait de procurer à Léopold de nouvelles victoires et de nouvelles conquêtes, de restaurer le prestige déchu de la dignité impériale et de rendre l'avenir plus périlleux pour la France ; et s'il en devait être ainsi, ne valait-il pas mieux hâter la guerre, avant que la coalition menaçante eût achevé de se former ?

Louis XIV prit alors le parti de se préparer à la rupture, qu'il jugeait inévitable et prochaine, tout en la retardant le plus possible. Il entreprit de rendre formidable sa position sur le Rhin. Heureu-

portance qu'elle n'en avait et que Louis XIV y vit réellement, non pas un péril immédiat, mais un signe des mauvaises dispositions de l'Allemagne et surtout des intentions dangereuses de la Cour impériale. *A.E.*, Allemagne, 314 et 315.

1. Voir Immich, *Papst Innocenz XI*, et Gérin, *Le pape Innocent XI et le siège de Vienne*, dans *Rev. des Questions Historiques*, 1886, XXXIX.

2. La question des rapports de Louis XIV avec les Turcs n'a pas encore été étudiée dans son ensemble. Mais il n'est pas douteux que ceux-ci fussent encouragés et soutenus par la diplomatie française, et l'article de Gérin, cité plus haut, en fournit déjà des preuves très suffisantes.



sement, le recès d'Augsbourg était survenu juste à point pour lui servir d'excuse ou de prétexte. Il acheva la construction d'un pont, qui réunissait Huningue à la rive droite; puis, le 20 septembre, l'intendant d'Alsace, La Grange, passa le fleuve avec quelques troupes et commença, en terre d'empire, les travaux d'un fort qui devait protéger le pont. Un peu plus tard, d'autres fortifications s'élevèrent au bord du Rhin, à Seltz, et jusque dans l'île voisine de Besenheim, pour menacer Philippsbourg [1]. Plus tard encore, dans une enclave qui dépendait du duché de Deux-Ponts, le fort de Trarbach ou du Mont-Royal surveilla tout le cours inférieur de la Moselle, de Trèves à Coblenz [2]. Mais Louis XIV multipliait ainsi les contraventions à l'armistice [3], provoquait les protestations de l'empereur et de l'empire et risquait sans cesse de hâter la guerre, que cependant il ne désirait pas : depuis le recès d'Augsbourg jusqu'au manifeste du 24 septembre 1688, qui annonça à l'Europe l'invasion du Palatinat, la paix se prolongea deux années entières, mais ne fut jamais qu'une paix armée, à la fois menaçante et inquiète.

En tout cas, tant qu'elle durait, rien n'empêchait que l'alliance entre la France et le Brandebourg ne parût, elle aussi, durer encore. Frédéric-Guillaume y voyait un double avantage, sans compter celui des subsides : il évitait d'attirer sur lui, avant que la guerre générale ne fût possible, la colère de Louis XIV, et il espérait que Louis XIV contiendrait peut-être quelque peu l'impatience de son ambition agressive pour empêcher que l'électeur ne se séparât tout à fait de lui. Et Frédéric-Guillaume ne se trompait pas. Ni Croissy, ni Rébenac lui-même ne doutaient que le Brandebourg se déclarât contre la France le jour où la guerre éclaterait. Rébenac affirme, le 23 juillet 1686, que l'électeur « ne songe jour et nuit qu'à tout ce qui peut estre le plus contraire » aux intérêts du roi; quand l'électeur se montre plus aimable, il l'attribue plutôt « à un party desjà tout pris.., qu'à aucun retour véritable »; et il est convaincu que le roi ne pourra plus jamais « faire un fonds solide

1. Les Allemands les appelèrent fort de Seltz ou fort de Giesenheim; les Français, Fort-Louis.

2. La construction de Mont-Royal fut projetée en même temps que celle des deux autres forts. Dès le 9 décembre, le nonce Ranuzzi, dans une lettre à Cybo, parle des trois à la fois. Immich, *Zur Vorgeschichte des Orleans'schen Krieges*, 155.

3. Celui-ci lui interdisait, dans les territoires réunis, toute innovation *in politicis et in ecclesiasticis*; il est vrai qu'il prétendait que la construction d'un fort n'était pas une innovation *in politicis*.



sur son amitié [1]. » Quant à Louis XIV, dès le 18 juillet, il ne doutait pas des « mauvaises intentions » de Frédéric-Guillaume; mais, puisqu'il n'était pas dupe, quel avantage eût-il trouvé à dissiper l'équivoque? Les apparences de la bonne entente, si fragiles et si illusoires qu'elles fussent, ne pouvaient-elles aider la diplomatie française à retenir quelques princes hésitants et peut-être à rendre plus maniables les ducs de Hanovre et de Celle, qu'elle s'efforçait encore de gagner? Puis le roi de Danemark, à qui l'alliance, même incertaine, du Brandebourg et de la France restait précieuse, insistait sans cesse pour que le roi continuât à satisfaire Frédéric-Guillaume [2]. Enfin, ce qu'il importait surtout d'obtenir, c'était l'inaction de la diète, où l'unique suffrage du Brandebourg, joint à celui des trois électeurs ecclésiastiques, entraînait le vote du collège électoral et rendait les deux autres collèges impuissants et inutiles. Aussi Verjus lui-même conseillait-il au roi de tout faire pour conserver les restes de l'alliance brandebourgeoise [3]; et le roi suivait ses conseils. Rébenac, que le voyage de Clève venait d'éclairer, ne se trompait plus autant qu'il en avait l'air : il obéissait à son maître en entretenant l'illusion.



Ce fut à Wesel que Spanheim prit congé de Frédéric-Guillaume pour retourner à Paris. Il emportait une instruction qui ne chan-

1. Rébenac, 18 et 26 juillet.

2. Correspondance avec Cheverny, ambassadeur à Copenhague, en 1686 et 1687, *passim*. *A.E.*, Danemark, 30-32. Or, cette même correspondance, et celle des deux Gourville, envoyés auprès du duc de Hanovre en 1687 (*A.E.*, Brunswick, 24) montrent que Louis XIV tenait beaucoup à conserver l'alliance du roi de Danemark et par conséquent à le satisfaire.

3. « Il s'en faut bien que je croye que la maison de Brunswig [puisse] suppléer au deffaut de M. l'Électeur de Brandebourg si cet électeur manque à V. M. Cette maison seroit peut estre bonne pour faire la guerre dans l'Empire, mais elle ne le sera jamais tant pour y maintenir la paix, parce que toutes les voix de la maison de Brunswig, quand elle oseroit s'expliquer et agir plus qu'elle n'a voulu le faire jusqu'à présent n'empescheroit pas les ministres d'Austriche de conclure et de faire passer tout ce qu'il leur plaira dans le Collège des Princes et au contraire le seul suffrage de M. l'El[r] de Brandebourg ou de celuy de Bavière uny à celuy des Électeurs ecclésiastiques rend le collège électoral favorable par la pluralité des voix et tout le reste de la diette inutile et impuissant pour les résolutions qui pourroient s'y prendre contre la France. » Verjus, 17 septembre 1686. *A.E.*, Allemagne, 314. — Or, tant que son alliance avec le Brandebourg subsistait en apparence, Louis XIV pouvait utiliser, à la diète, la bonne volonté de Godefroy d'Iéna.



geait rien à son rôle. Depuis l'armistice, il n'avait pas fait autre chose que de justifier les négociations suspectes de l'électeur, de protester contre les contraventions à la trêve et de rappeler à Croissy les échéances du subside, dont la mésintelligence entre les deux Cours rendait le paiement plus irrégulier, sans jamais l'interrompre tout à fait. Ses ordres du 20 août ne lui donnaient pas d'autre mission. Frédéric-Guillaume lui recommandait de féliciter Louis XIV sur le rétablissement de sa santé[1]; d'accepter, s'il ne pouvait obtenir plus, l'indemnité offerte pour la capture du *Morian*; de presser le paiement des subsides; de protester de nouveau contre les violations de la trêve, qu'un mémoire lui énumérait; mais d'affirmer que l'électeur observerait fidèlement les traités d'alliance qui l'unissaient à Louis XIV. Quant aux entrevues de Clève, Spanheim attendrait qu'on lui en parlât et les expliquerait sans affectation, pour éviter que Frédéric-Guillaume ne parût s'accuser lui-même en allant au devant des soupçons.

Le Grand Électeur et Louis XIV s'accordaient donc, à l'insu l'un de l'autre, pour perpétuer l'équivoque et sauvegarder la paix. Mais Frédéric-Guillaume restait convaincu que le roi de France désirait la rompre et chaque incident nouveau réveillait ses craintes. Le premier, et l'un des plus graves, fut, dès la fin d'août, l'affaire de Hambourg.

Au mois de juin 1686, on avait cru un moment, à Berlin et à Copenhague, qu'une guerre allait éclater entre le Danemark et la Suède : Christian V s'était hâté de lever des troupes[2]. Puis les bruits de guerre s'étaient dissipés, sans que le Danemark désarmât. Tout-à-coup, à la fin d'août, l'armée danoise marcha vers Hambourg, et le roi ne cacha plus l'intention de prendre la ville, qui refusait de lui prêter le serment d'hommage[3]. Peut-être avait-il prémédité sa tentative et feint de craindre la Suède pour

1. Le rétablissement ne fut pas durable. On sait que ce fut le 19 novembre 1686 que le chirurgien Félix opéra la fistule du roi. Spanheim annonce à l'électeur l'opération dans sa lettre du 22 novembre.

2. Nous avons vu que Christian V avait parlé, dès janvier, des projets menaçants du roi de Suède et que Louis XIV n'avait pas cessé de le rassurer. Louis XIV écrit encore, le 4 juillet, à Cheverny : « J'ay tousjours peine à croire que les Suédois entreprennent de faire passer dans la conjoncture présente un corps de trouppes un peu considérable en Allemagne et je m'assure qu'ils seront aussy tranquilles cette année que la précédente. » *A.E.*, Danemark, 30.

3. Une tentative semblable, à l'automne de 1679, avait échoué : le roi de Danemarck avait dû consentir au traité de Pinneberg, qui, tout en lui donnant quelques satisfactions apparentes, avait laissé à la ville sa qualité de ville libre.



cacher le but de ses armements? Peut-être aussi l'idée lui en vint-elle quand il vit ses troupes réunies et inutiles? En tout cas, il espérait surprendre Hambourg et s'en rendre maître assez vite pour qu'une intervention n'eût pas le temps de se produire. En fait, la marche des Danois surprit également l'électeur, qui venait de quitter Wesel, Rébenac, qui revenait de Hollande, et Cheverny lui-même, notre ambassadeur à Copenhague; mais Frédéric-Guillaume ne douta pas que Louis XIV n'eût encouragé, sinon provoqué l'entreprise [1]. En toute hâte, il s'entendit avec le duc de Celle, qui jeta dans la ville douze cents hommes, que devaient bientôt rejoindre cinq régiments brandebourgeois [2]; en même temps, le colonel d'Espense et le général-major du Hamel — deux réfugiés — venaient diriger la défense; puis arrivaient l'un après l'autre quatre conseillers privés de l'électeur; enfin son ministre le plus intime, Fuchs [3]. L'inquiétude de Frédéric-Guillaume était visible et ne s'expliquerait pas, s'il n'eût pas cru que Louis XIV avait fait naître l'incident et se disposait à l'exploiter. Mais Cheverny et Rébenac, accourus aussi dans le camp danois, n'avaient eu, comme lui, d'autre but que d'empêcher le conflit de s'aggraver et de s'étendre. Le roi de Danemark consentit d'abord à ne pas bombarder la ville, puis à conclure un armistice et à négocier; et il se trouva que Rébenac et Fuchs, tout en se défiant l'un de l'autre, travaillèrent l'un et l'autre à faciliter l'accommodement [4].

1. Son opinion fut d'ailleurs générale en Allemagne. Fester, *Die Augsburger Allianz*, 89, ne croit pas le soupçon fondé et en donne plusieurs raisons indirectes. La correspondance de Rébenac et celle de Cheverny montrent en effet que Louis XIV n'eut aucune part à la préparation de l'entreprise.

2. L'entrevue, pendant laquelle Georges-Guillaume et Frédéric-Guillaume se mirent d'accord pour secourir Hambourg, est signalée par Fester, *op. cit.*, 92.

3. L'électeur de Brandebourg, écrit Rébenac le 2 septembre, a dit à l'envoyé du roi de Danemark « qu'il ne faisoit aucune différence entre le siège de Hambourg et celuy de Berlin... il a donné ordre à touttes ses trouppes de marcher.. » « M. l'Elr envoie un ministre sur l'autre en ces quartiers-cy. Il y a présentement quatre de ses conseillers privés, outre son résident ordinaire. Le sieur Fuchs doit y être aujourd'huy... » 13 septembre 1686.

4. C'est seulement le 8 août que Cheverny mentionne, sans y ajouter foi, le bruit que les Danois se prépareraient à attaquer Hambourg; et Louis XIV lui répond le 22 août : « J'ay peine à croire que le Roy de Dannemarck soit présentement en estat de faire une entreprise si considérable et qu'il ayt un party assez fort dans la ville d'Hambourg pour luy ouvrir les portes n'y ayant pas lieu de croire qu'il s'en puisse rendre maistre par d'autres voyes que celle d'une secrète intelligence. » Puis, le 29 août, Louis XIV, qui vient d'apprendre la concentration de quinze mille hommes, écrit à Cheverny : « N'obmettez rien pour en descouvrir la véritable cause et m'en informer. » Enfin, quelques jours après — avant le



Dès la fin de septembre, l'affaire de Hambourg avait cessé d'être dangereuse. Il ne s'agissait plus que d'ajuster un accord qui permît à Christian V de dissimuler son échec, tout en laissant à la ville son indépendance. On y parvint le 2 novembre et Frédéric-Guillaume, qui ne croyait pas que Rébenac y eût travaillé sincèrement, s'en attribua tout le mérite. Mais sa défiance à l'égard de la France n'en était devenue que plus vive. Avant que la paix du Nord ne fût encore assurée, l'envoyé électoral à Heidelberg, Mandelsloh, y avait signé, le 13 septembre, une convention qui promettait à l'électeur palatin cinq cents hommes de troupes brandebourgeoises pour renforcer la garnison de Frankenthal [1]. A Ratisbonne, le margrave de Bayreuth faisait courir une lettre de Frédéric-Guillaume où celui-ci, sans adhérer à la ligue d'Augsbourg, en approuvait la formation ; et si Godefroy d'Iéna, à l'insu de son maître, continuait à aider secrètement Verjus, du moins devait-il approuver

5 septembre — l'envoyé danois à Paris lui fait part des intentions de Christian V. Quant à Cheverny, ses soupçons ne commencent à se préciser que le 22 août, et ce ne sont encore que des soupçons : « J'ay fort observé touttes les démarches que l'on a faites, et quoy que le Roy de Dann[k] et ses ministres m'ayent esloigné quelques discours que je leur ay tenus sur ce sujet.. je croy néantmoins pouvoir asseurer V. M. qu'il a quelque dessein extraord[re].. » C'est le 28 août seulement qu'on l'informe et il écrit le 29 : « J'ay appris une chose singulière qui est que le principal mérite de cette affaire consiste dans le secret que l'on en fait à la France sur ce que V. M. ayant entrepris de grandes choses sans les communiquer au Roy de Dann[k], il pouvoit et devoit en user de mesme. » Aussi Cheverny croit-il devoir se tenir d'abord sur la réserve. — Enfin l'attitude de Louis XIV, après que l'affaire fût engagée, est bien expliquée par la lettre qu'il écrivit à Cheverny, le 5 septembre, dès qu'il eut connaissance des projets de Christian V : « .. Sy ledit Roy vient à bout de son dessein vous luy tesmoignerez la part que je prens au bon succez ; sy au contraire la ville d'Hambourg, appuyée des Princes ses voisins, est en estat de résister audit Roy et qu'on vous tesmoigne qu'on seroit bien aise que je voulusse interposer mes offices et ma médiation pour terminer ce différend, vous devez en ce cas non seulement vous charger de m'en escrire mais mesme faire entendre que je seray bien aise de procurer la satisfaction dudit Roy et d'empescher que la tranquilité publique ne puisse estre troublée par cette entreprise. » Puis, dès qu'il sait que l'entreprise, comme il s'y attendait, n'a pas réussi, il n'a plus d'autre but que de hâter la paix, en ménageant autant que possible Christian V, et lorsque Cheverny croit devoir trainer l'affaire en longueur, il lui écrit aussitôt, le 26 septembre : « Enfin, bien loin de tirer cette affaire en longueur, comme vous avez cru le devoir faire jusqu'à présent, n'obmettez rien pour la terminer au plus tost et empescher qu'elle n'ayt de plus grandes suites. » *A. E.*, Danemark, 30. Les instructions de Rébenac sont conçues dans le même esprit.

1. Mœrner, 492. — On ne sait, il est vrai, si la convention fut ratifiée par Frédéric-Guillaume, et elle ne fut pas, en tous cas, exécutée.



à contre-cœur la décision du 26 octobre, qui mettait de nouveau à l'ordre du jour de la diète la double question de la sécurité publique et du règlement des limites [1]. Au commencement de novembre. Frédéric-Guillaume songe si peu à se rapprocher de Louis XIV qu'il communique à tout son conseil, dans le seul but d'y décourager les derniers partisans de la France, l'alliance suédoise du 20 février, jusqu'alors restée secrète [2]; et c'est vers la même époque qu'il envoie trois cents soldats brandebourgeois à Cologne, pour assurer, écrit-il à Spanheim, la pacification de la ville — en réalité, pour empêcher que les Français ne s'en emparent [3].

***

La paix, toujours menacée, durait pourtant, lorsqu'à la fin de l'année 1686 la diplomatie française fit naître tout-à-coup un incident nouveau, que personne n'avait pu prévoir, et que Frédéric-Guillaume crut destiné à provoquer la rupture, tout en évitant à Louis XIV le blâme de l'agression. Il y avait à la Cour de France et dans le Conseil des ministres, deux partis : l'un, avec Louvois, poussait à la guerre; l'autre, avec Croissy, s'obstinait à prolonger la paix. C'était pour préparer la guerre. qu'il considérait comme inévitable, que Louvois avait obtenu la construction de la tête de pont de Huningue, de Fort-Louis et de Mont-Royal; il répétait sans doute que mieux valait prévenir l'attaque que l'attendre; et l'un de ceux qui paraissaient le mieux placés pour bien voir, l'ambassadeur du roi près de la diète, Verjus, lui donnait pleinement raison. Au début de juillet 1686, Verjus ne doutait pas que l'alliance ne fût conclue à Augsbourg et il la craignait plus générale et plus effective qu'elle ne fut : « Pour peu, écrivait-il, que quelqu'un de nos amis ou des bien intentionnez, qui se réduisent à deux Électeurs ecclésiastiques, commence de plier et de mollir, tout l'Empire se trouvera uny. » Il voyait « la fureur et l'aveuglement à un tel point » qu'il pressait le roi de prendre ses mesures au plus vite. Il conseillait d'achever en hâte le pont de Huningue — « je voudrais, disait-il, qu'il fust fait et couvert » — et de ne

1. Fester, *op. cit.*, 119.

2. C'est Fridag qui l'avait obtenu de Frédéric-Guillaume, et c'est lui aussi qui raconte ce curieux incident dans une lettre du 7 novembre 1686. Le secret de l'alliance suédoise fut communiqué au conseil par Fuchs. *U. u. A.*, XIV, 1329.

3. Il l'annonce à Spanheim le 19 novembre; la minute de la lettre, rédigée par Fuchs, porte la mention : *lectum et approbatum a Serenissimo.*



pas tarder à construire un fort sur la rive droite [1]. Il le répétait un peu plus tard, le 29 août, juste à point pour aider peut-être Louvois à enlever la décision [2]. Enfin, quelques mois après, dans les premiers jours de janvier, ses conseils devenaient plus pressants et plus audacieux encore : « Je ne say, écrivait-il le 4 janvier 1687, quand V. M. auroit pris Philisbourg et une partie du Palatinat, pourveu que cela fust mené viste, si la Paix en seroit plus difficile, et [3] tousjours il me paroist que pour la faire sans en venir aux armes il faut que V. M. paroisse bien déterminée à les prendre... [4] » On ne peut guère douter que ce fût là ce que Louvois conseillait aussi.

Mais Croissy s'efforçait toujours d'éviter la rupture, quand, en décembre, il crut, semble-t-il, rencontrer l'occasion de l'emporter sur le parti contraire en consolidant la paix [5]. Depuis longtemps, le nonce, Ranuzzi, cherchait en vain à lui persuader que l'empereur songeait uniquement à continuer la guerre turque et nullement à se retourner contre Louis XIV. Au milieu de décembre, Ranuzzi le lui répétait une fois de plus et, pour confirmer ses dires, lui montrait une lettre où Buonvisi, le nonce de Vienne, affirmait aussi que l'empereur, loin de vouloir rompre la trêve, souhaitait plutôt que l'on parvînt à la convertir un jour en une paix équitable et solide. Croissy en saisit l'espérance au vol et s'écria qu'il serait digne du pape de contribuer à une œuvre aussi bienfaisante pour la chrétienté; Ranuzzi répondit que Sa Sainteté, qui désirait la paix, ne pourrait manquer de travailler à la maintenir; et la conversation n'alla pas plus loin [6]. Or, quelques jours après, un courrier emportait à Rome les instructions du cardinal d'Estrées, à qui le roi ordonnait de demander au pape son entremise pour que la trêve fut promptement convertie en paix [7].

1. Verjus, 4 juillet 1686. *A. E.*, Allemagne, 314.

2. Il faut noter que Verjus semble avoir été en relations assez intimes avec Louvois. Voir par exemple, les lettres qu'il écrivait à Louvois en 1673 et 1674. *U. u. A.*, II, 510 sqq.

3. Que. ms.

4. *A. E.*, Allemagne, 316.

5. L'ouvrage essentiel à consulter sur ce projet de conversion de la trêve en paix est Immich, *Zur Vorgeschichte des Orleans'schen Krieges*. Mais l'origine du projet n'est pas encore bien élucidée, et je crois bien que la conversation entre Ranuzzi et Croissy n'en fut que l'occasion, que Croissy attendait.

6. Lettre de Ranuzzi à Cybo, 16 décembre 1686. Immich, *op. cit.*, 161. Ranuzzi ne dit pas quel jour il fut reçu par Croissy.

7. Instruction du 20 décembre 1686, *A. E.*, Rome, 302. Un long passage en a été publié par Immich, 173, note 3.



Il est peu vraisemblable que Croissy, en hasardant la démarche, n'eût pas espéré qu'elle dût réussir; et les instructions du 20 décembre montrent bien qu'il ne la tentait qu'avec prudence. Il ne les adresse pas à l'ambassadeur du roi, le duc d'Estrées, mais à son frère, le cardinal, et il en explique à celui-ci la vraie raison : ce n'est pas tant, lui dit-il, parce que le duc est malade [1], « qu'à cause aussy que le Roy est bien esloigné de vouloir estre demandeur.. dans une affaire qui est beaucoup plus avantageuse à l'Empereur qu'à Sa Majesté mesme; et V. Em^{ce} juge bien que cette fonction convient mieux à un cardinal qu'à un ambassadeur [2]. » Le cardinal lui-même ne devra qu' « insinuer au pape... ce que Sa Sainteté pouroit faire. » Il ne s'agit point d'une négociation en règle. Il est probable que le pape, ainsi que Ranuzzi l'a fait entendre, proposera son intervention : le cardinal pourra l'assurer alors que le roi de France agréerait volontiers l'expédient « comme le moyen le plus propre de faire finir de part et d'autre tous sujets d'inquiétude et de défiance » — pourvu, ajoutait cependant l'instruction, « que cette affaire s'achève promptement, en sorte qu'il n'y ayt plus à douter du succez dans le commencement d'avril. » Quant à la façon d'agir, le roi pensait que le pape devrait se contenter de « disposer les parties à l'accommodement », car il était certain — l'affaire palatine l'avait prouvé — que les princes protestants d'Allemagne ne voudraient jamais prendre le Saint-Siège pour arbitre; puis Verjus négocierait à Ratisbonne. Enfin, quant aux conditions, le roi, qui voulait une solution rapide, posait en principe qu'on ne ferait que convertir la trêve en paix, sans rien changer à ses clauses.

Mais la prudence de Croissy fut trahie par les circonstances, ou peut-être par ceux même qui devaient exécuter ses ordres. Le cardinal d'Estrées ne put être reçu par le pape, alors malade, qui le renvoya à son Secrétaire d'État, le cardinal Cybo. D'Estrées ne parla d'abord à celui-ci qu'en termes vagues; mais, comme il attendait en vain l'offre d'intervention qu'il espérait, il commit aussitôt une double imprudence : il s'avança jusqu'à proposer lui-même la conversion de la trêve en paix; puis, bien que son instruction ne le chargeât que d'insinuations verbales, il remit à Cybo deux mémoires successifs — le 30 décembre et le 2 janvier — dont la rédaction hâtive ou perfide semblait faite pour inquiéter

1. Le duc d'Estrées ne se rétablit pas et mourut le 30 janvier 1687.
2. Lettre de Croissy, jointe à l'instruction, et de même date. *A.E.*, Rome, 302.



l'empire et pour rendre la négociation presque impossible. Il n'hésitait pas à y attribuer à l'empereur l'intention formelle de terminer promptement la guerre turque pour attaquer la France; il insistait inutilement sur la nécessité de ne modifier en rien, dans le traité définitif, les dispositions de la trêve: et le désir qu'avait exprimé le roi d'une négociation rapide, qui pût être à peu près achevée dès la fin de mars, prenait, sous sa plume, l'allure menaçante d'un ultimatum. Aussi le pape, qui d'abord avait paru favorable aux propositions du roi, s'inquiéta-t-il bientôt de leurs conséquences; il les communiqua — avec l'assentiment du cardinal, qui n'eût pas dû le donner — non seulement au cardinal Pio, qui représentait l'empire à Rome, mais à l'agent d'Espagne[1] et à l'envoyé de Venise[2]; il réunit la Congrégation d'État pour les discuter; enfin, dans l'audience du 9 janvier, il ne promit à d'Estrées qu'une bienveillance illusoire. Ainsi la négociation, mal engagée et mal conduite, tournait contre son but. Elle ne servit qu'à autoriser l'opinion que la Cour de France voulait la guerre et cherchait un prétexte de rupture: et n'avait-on pas vraiment quelque raison de le croire, lorsque l'on voyait Louis XIV exiger qu'on ne discutât même pas les conditions de la paix et que l'on promît d'abord de conclure avant trois mois[3]?

On apprit de très bonne heure, en Allemagne, les projets nouveaux du roi de France — avant même que le cardinal d'Estrées n'eût été reçu par le pape — et partout on se figura que la guerre était désormais certaine. « Vendredy matin, écrit Verjus le lundi

1. De Quiros.

2. Lando.

3. La correspondance du cardinal d'Estrées pendant les premiers mois de l'année 1687 est malheureusement perdue. Nous n'avons pour la remplacer qu'un exposé de la négociation, qui fut rédigé un peu plus tard, d'après les lettres du cardinal, sur l'ordre de Croissy. *A. E.*, Rome, Mémoires et documents, 31; publié par Immich, *op. cit.*, 343. — Spanheim, dans sa *Relation*, ed. Bourgeois, 364, indique que Croissy « eut quelque chagrin que l'affaire fût négociée autrement qu'il ne s'attendoit, et de tout l'éclat qu'elle fit. » Il est plus précis dans sa correspondance. Il affirme les intentions pacifiques de Croissy et le mécontentement que lui causèrent les mémoires remis à Cybo par le cardinal d'Estrées. Voir ses lettres des 31 janvier, 3 et 7 février 1687, Conv. 25. Frédéric-Guillaume ne douta même pas, d'après les informations de Spanheim, que Louvois n'eût agi en secret pour faire échouer la tentative de Croissy : « So kœnnen wir auch nicht anders urtheilen, als dass ebengedachter Louvois aller violentorum consiliorum autor et promotor sey und dass die zu Rom übergegebene harte memorialia.., von ihm... subministriret worden. » Ce n'est qu'une opinion, mais qui mérite d'être citée. Lettre de Frédéric-Guillaume à Spanheim, 19 février/1er mars 1687.



4 janvier, tout le monde en avait icy des lettres de Vienne [1]. » Celles-ci, bien entendu, attribuaient à Louis XIV les intentions les plus noires. Sa Majesté, disait-on, avait déclaré « que ne trouvant plus de son interest de maintenir la trêve, Elle ne vouloit plus y avoir d'égard et désiroit une paix définitive qui fust signée avant la fin de mars, à moins qu'on aimast mieux sentir la force de ses armes. » Voilà ce qu'étaient devenues, sur les routes de Paris à Rome et à Vienne, les déclarations pacifiques de Croissy! Quant à Frédéric-Guillaume, il fut informé d'abord par une lettre de Spanheim, en date du 27 décembre, qui n'était pas très précise encore, mais que le bruit public ne tarda pas à confirmer. Il crut, lui aussi, que la diplomatie française se ménageait une occasion de rupture, et il en douta d'autant moins qu'il en était, à vrai dire, convaincu d'avance depuis l'incident de Hambourg. Mais ni Rébenac, ni Spanheim n'attribuaient aux propositions royales le caractère menaçant qu'on leur prêtait à Vienne; le premier, en janvier, n'était pas instruit encore, tandis que le second, toujours conciliant, et qui d'ailleurs traitait directement avec Croissy, affirmait que la Cour de France irait « bride en main » et qu'elle était « fort éloignée d'aucune envie d'entrer en guerre [2]. » Aussi Frédéric-Guillaume, bien qu'il se défiât malgré tout, n'avait-il point hâte de se compromettre. Le 17 janvier 1687, il écrivait à l'empereur qu'il était certain que Louis XIV voulait commencer la guerre l'été suivant; mais il ajoutait qu'on devait tout faire pour retarder la rupture, tant que la paix turque n'était pas signée [3]. Pour sa part — il le déclarait à Fridag — il se croyait plus utile en employant, auprès de Louis XIV, les restes de son influence qu'en se déclarant trop tôt [4]; et il conseillait de négocier, pour gagner

1. Cette date seule suffirait à prouver, semble-t-il, que le projet de conversion de la trêve était formé déjà lorsque Croissy trouva l'occasion d'en parler avec le nonce. Je ne trouve pourtant, dans les lettres du roi à Verjus antérieures à celle du 19 décembre 1686, que cette allusion peu concluante, le 13 : « Vous ne devez rien faire ny dire quant à présent qui puisse faciliter les conférences, qui ne pouront jamais estre d'aucun avantage pour ma couronne jusqu'à ce que les Estat de l'Empire soient bien résolus de convertir en un traitté de paix tout ce qui a esté accordé par celuy de Trêve.. » *A. E.*, Allemagne, 315. Voir la lettre du 4 janvier 1687, *ibid.*, 316.

2. Lettres citées. — « Au reste, Spanheim... n'en est pas moins persuadé jusques icy, et en quoy il n'est pas seul de son avis, que ce n'est pas l'intention présente de cette Cour de rompre et d'entrer en guerre avec l'empire ; qu'on est autant porté que jamais à désirer la continuation de la paix... » 3 février 1687.

3. Lettre citée par Fester, *Die Abberufung Gottfrieds von Jena*, dans *Forsch z. br. u. pr. Gesch.*, 1902, XV.

4. Voir Fridag, 17 janvier 1687. *U. u. A.*, XIV, 1340 sqq.



du temps, sinon la paix générale, du moins ce traité de limites, qui devait compléter la trêve et qui toujours restait en suspens. Ce fut en effet dans ce sens qu'il instruisit, en janvier, Iéna à Ratisbonne et Spanheim à Paris [1].

Cependant la Cour de France, qui s'était crue certaine d'être approuvée par le pape, était visiblement déconcertée. Elle s'entêta quelque temps dans ses propositions primitives. Louvois les soutenait : il comptait probablement sur un refus impérial qui précipiterait la rupture. Croissy, d'autre part, hésitait à les abandonner tant que tout espoir de réussir n'était pas perdu, parce qu'il jugeait, non sans raison, qu'un traité deviendrait plus difficile à conclure à mesure que les conquêtes hongroises donneraient à l'empereur plus de prestige et plus d'orgueil. Mais il devint bientôt évident que la négociation, mal présentée à Rome par le cardinal d'Estrées, désapprouvée à Ratisbonne par celui même — Verjus — qui avait charge de la conclure et qui, semble-t-il, suivait les inspirations de Louvois plus que les instructions de son ministre [2], n'aboutirait qu'à échauffer les esprits et qu'à multiplier les occasions de guerre. Croissy, alors, résolut de se contenter d'une confirmation de la trêve par une garantie générale de l'empereur et de tous les États de l'empire, et, le 29 janvier, une lettre du roi en informa Verjus [3].

A vrai dire, même sous cette forme, la négociation restait dangereuse. La garantie de la trêve pouvait être réciproque ou consister en une simple déclaration de la diète, assurant le roi que l'armistice ne serait violé par aucun des États d'Empire. Or Croissy se fût contenté d'une garantie réciproque ; mais Louvois conseillait d'exiger une garantie unilatérale, d'autant plus humiliante que Louis XIV était déjà coupable de contraventions à la

1. Voir une lettre de l'électeur à Spanheim, en date du 8/18 janvier 1687, et Fester, *op. cit.*

2. Dès l'abord, Verjus déclare qu'il n'obtiendra rien et il croit même, à tort, que Ranuzzi s'est entendu avec les ministres impériaux : « Je soupçonne, écrit-il le 2 janvier, que ce que M. le Cardinal Ranucci en a donné à entendre n'ait esté qu'un artifice pour découvrir là dessus les desseins de V. M. ou pour tascher de gaigner du temps en faveur de Mr l'Elr Palatin. » Et c'est dans la même lettre qu'il conseille de prendre Philippsbourg. « Ainsi tout ce que je voy et que j'entends me confirme dans la pensée que M. le nonce Ranucci n'a parlé de paix définitive que de concert avec le comte de Lobkowitz ou pour tascher de donner le change sur l'exécution de la trêve et de faire prendre patience à V. M. jusqu'après la paix faite avec les Turcs, ou au moins pour connoistre ses sentimens... » 16 janvier 1687. *A. E.*, Allemagne, 316.

3. *Ibid.*



trêve, tandis que l'empereur et l'empire en avaient jusqu'alors respecté les clauses. Puis, on ne pouvait oublier ces contraventions elles-mêmes. Louvois, cela va sans dire, ne voulait renoncer ni au fort de Huningue, ni à Fort-Louis, ni même à Mont-Royal, dont les travaux commençaient. Introduirait-on dans la garantie l'irritante question des griefs ? Croissy voulait qu'on la renvoyât à une discussion amiable et que l'on s'interdît, de part et d'autre, toute infraction nouvelle. Mais Louvois jugeait évidemment la promesse impossible, puisqu'il se disposait à fortifier Mont-Royal ; il demandait que la diète promît au contraire qu'on ne parlerait plus, pendant la durée de la trêve « de griefs passés ny des ouvrages faits ou commencés sur le Rhin. » Aussi le Conseil royal, où tantôt Croissy, tantôt Louvois l'emportait, paraissait-il hésiter sans cesse, et, d'une lettre à l'autre, Spanheim était-il forcé de se contredire [1]. On comprend que Frédéric-Guillaume retrouvât toute sa défiance, s'il l'avait jamais perdue, et qu'il écrivît à Godefroy d'Iéna, le 20 février, de redoubler de prudence, de réserver l'approbation électorale, même en faveur d'une garantie réciproque, et de s'interdire toute initiative [2].

L'affaire contribua donc à éloigner plus encore Frédéric-Guillaume de Louis XIV. On sait d'ailleurs comment elle finit, sans réaliser ni les espérances de Louvois ni celles de Croissy : la paix ne fut ni rompue, ni rendue beaucoup plus solide. Louis XIV, qui n'obtenait rien à Ratisbonne, profita des instances réitérées du pape pour abandonner la négociation, sans trop paraître reculer. L'ambassadeur impérial, Lobkowitz, avait reçu de l'empereur une lettre officielle, où celui-ci affirmait hautement sa volonté de respecter l'armistice, même s'il parvenait à signer la paix avec les Turcs. Lobkowitz fut reçu par Louis XIV, lui fit part de la lettre impériale et la confirma par un mémoire qui en renouvelait les promesses. Le roi déclara qu'il s'en contenterait ; Croissy fit au mémoire une réponse écrite, qui en constatait et en acceptait les termes, et l'on ne parla plus, ni des contraventions anciennes, ni de convertir la trêve en paix [3]. Mais, de part et d'autre, toutes les défiances et toutes les craintes subsistèrent.

1 Tout ceci d'après la correspondance de Spanheim, Conv. 25, et celle de Verjus, *A. E.*, Allemagne, 316.

2. Fester, *Die Abberufung Gottfrieds von Jena*.

3. Voir, sur tout ceci, Immich, *op. cit.*, 223 sqq., 238 sqq., en particulier 239, note 1, ainsi que la correspondance de Verjus et celle de Spanheim. Le 3 mars, Ranuzzi écrit encore que Croissy insiste pour la conclusion de la paix, *ibid.*, 233



Pendant les six mois qui suivirent l'entrevue de Clève, Frédéric-Guillaume, malgré ses défiances chaque jour accrues, avait donc réussi à maintenir, entre le Brandebourg et la France, l'apparence des bons rapports d'autrefois, et la lettre qu'il écrivit à l'empereur le 17 janvier 1687 montre bien qu'il jugeait indispensable de dissimuler encore : il ne voulait pas dénoncer l'alliance avant que la guerre immédiate ne fût possible. Bientôt après, cependant, en février, il faillit, probablement sans le vouloir, dissiper l'équivoque. Peu s'en fallut que la disgrâce d'Iéna ne rendît brusquement inutiles toutes les précautions qu'il avait prises [1].

Godefroy d'Iéna ne manquait ni de mérites, ni d'originalité. On aurait pu l'appeler le Docteur, comme autrefois son frère, car il avait enseigné le droit à Heidelberg et à Francfort, avant que Frédéric-Guillaume ne fît de lui, en 1662, son représentant à Ratisbonne, où il demeura vingt-cinq ans. C'était bien l'un de ces juristes, tout imprégnés d'esprit dogmatique, comme on en trouvait tant alors parmi les ministres d'Allemagne. Il parlait aisément et avec force ; il avait une imagination très vive, qui le servait dans la discussion, et Verjus le disait « merveilleux pour commencer les affaires » ; il ne lui reprochait qu'un « excès de confiance et de vanité », qui parfois le poussait jusqu'à suggérer lui-même des arguments à ses adversaires, pour leur mieux prouver la supériorité de son jugement. Avec cela, très laborieux, mais bizarre de conduite et plus encore de costume, au point qu'on ne pouvait « s'empescher de le croire fol », lorsqu'on le connaissait mal, et dominé, jusqu'au moment où il devint veuf, par « une vieille femme terrible qui le tenait sous un joug sévère. » En somme, un curieux mélange de ridicules et de talents [2].

Mais, dès le 4, le roi avertit Verjus qu'il se contentera des assurances contenues dans le mémoire de Lobkowitz et la réponse de Croissy au mémoire est datée du 6. « Les ministres de l'empereur, écrit Verjus le 6 mars avant de rien savoir, disent en secret qu'ils ont la certitude que V. M. se contentera de peu de chose ou de rien du tout, et qu'Elle acceptera avec joye la mesme déclaration qui est contenue dans la lettre de l'empereur au pape. »

1. La question du rappel d'Iéna est étudiée de très près, d'après les documents allemands, dans l'article de Fester, déjà cité. J'y ajoute seulement ce que la correspondance de Verjus nous apprend sur Iéna lui-même et sur ses rapports avec l'ambassadeur de France.

2. J'emprunte surtout ces différents traits à la correspondance de Verjus, où le nom d'Iéna revient sans cesse. On y trouve aussi un portrait d'Iéna, dans un mémoire sur le caractère des ministres à la diète, que Torcy, de passage à Ratisbonne, envoya à son père. Il porte la date du 24 décembre 1685. Il est évident que tous les éléments de ce mémoire ont dû être fournis à Torcy par Verjus. *A. E.*, Allemagne, 312.



Iéna avait acquis dans la diète une très réelle influence par son habileté, par sa parole et par ses vingt-cinq ans d'ambassade. Les ministres impériaux ne l'aimaient pas : il était trop zélé pour les intérêts protestants et passait pour l'ami et l'allié de Verjus. Depuis la paix de Nimègue jusqu'à la trêve de vingt ans, Iéna servit la politique électorale avec d'autant plus de conviction et d'ardeur que ses propres idées l'y portaient : disciple de Pufendorf, il ne mettait point en doute l'impuissance absolue de l'empire, et il est certain que ses sympathies françaises n'ont pas seules inspiré tels de ses votes, qui firent scandale d'un bout à l'autre de l'Allemagne [1].

Après la trêve, la situation d'Iéna devint beaucoup plus délicate. Il était venu à Berlin, nous le savons, en novembre 1684, et Frédéric-Guillaume n'avait pas dû lui cacher que son alliance avec Louis XIV n'était plus aussi solide qu'auparavant. Il faut pourtant se souvenir que l'évolution de la politique électorale se produisit seulement un peu plus tard, en mars 1685 ; que si l'alliance hollandaise devint presque aussitôt publique, l'alliance suédoise, puis l'alliance autrichienne, au moins dans sa forme véritable, ne furent même pas connues, dès leur conclusion, de tous les conseillers secrets de Frédéric-Guillaume et qu'Iéna dut les ignorer en partie. Il faut ajouter enfin qu'en 1685 et 1686 un seul conseiller, Fuchs, connut tout entière la pensée intime de son maître et que ce fut toujours Meinders, secrètement favorable à la France, qui rédigea les minutes des ordres envoyés à Ratisbonne. Ce sont autant de circonstances qui expliquent les divergences entre l'attitude d'Iéna et les intentions de l'électeur, et qui peut-être les excusent.

Elles s'expliquent, il est vrai, par d'autres motifs encore. Nous avons vu que la politique électorale dans la diète, jusqu'à la trêve, était conforme aux idées personnelles d'Iéna : ce que nous savons de son caractère ne permet-il pas de supposer qu'il eut quelque peine à les sacrifier tout à fait ? Enfin l'influence que Verjus avait su prendre sur lui n'est pas douteuse et venait s'ajouter à tout le reste. Les Impériaux accusaient Iéna d'être pensionné par Louis XIV ; Verjus et Iéna protestaient : la correspondance du premier nous permet de réfuter les calomnies, sans qu'il soit possible toutefois de mettre hors de cause l'intégrité du second.

Godefroy d'Iéna n'a jamais reçu de Louis XIV une pension

1. Fester, *op. cit.*, insiste beaucoup et, je crois, avec raison sur la concordance entre les idées personnelles de Godefroy d'Iéna et les intentions de Frédéric-Guillaume entre 1680 et 1684.



régulière, mais seulement, par intervalles, des gratifications et des cadeaux, comme en recevaient, à Berlin, Meinders ou Fuchs lui-même, et tant d'autres ministres dans toutes les Cours. A certains moments, il est vrai, ces gratifications furent assez considérables et assez fréquentes. En 1682, par exemple, il accepta, en trois fois, jusqu'à 12.600 livres, sans compter un manteau et des gants de France donnés à sa femme et diverses « galanteries » à sa fille. L'année 1684, celle de l'armistice, lui valut 11.000 livres, dont 9.000 d'un seul coup, en novembre. Mais jusqu'alors il n'avait pas fait autre chose qu'exécuter les ordres de son maître et ses contemporains ne jugeaient pas répréhensibles des gratifications ainsi gagnées. Après 1684, il n'est plus question d'aussi grosses sommes. Pourtant Verjus lui donne encore, en 1685, 3.000 livres ; en 1686, 1.200 livres en mai, 3.600 livres en septembre, au total 4.800 ; en janvier 1687, enfin, 2.400 livres [1]. D'ailleurs, il ne suffit pas de compter l'argent : mieux vaut apprécier les services que les gratifications semblent payer et les uns ne sont pas plus niables que les autres.

Au début de l'affaire palatine, Iéna se déclare d'abord en faveur des droits de Madame, et ce n'est qu'en novembre qu'il se montre « plus retenu » ; mais, ajoute Verjus, « il me paroist agir pour tout le reste comme auparavant [2]. » A la fin de 1685, au moment où la déclaration écrite réclamée par Louis XIV à Frédéric-Guillaume semble sur le point de provoquer la rupture, Iéna promet à Verjus de continuer à le servir, ou du moins, s'il reçoit des ordres trop formels, de l'en avertir aussitôt, pour que Verjus ne compte plus sur lui [3]. En décembre et en janvier, il confirme plusieurs fois sa promesse ; et il la tient : « M. d'Iéna, écrit Verjus le 12 juin 1686, est venu ce matin me trouver pour m'avertir selon la parole qu'il m'en avait donnée plusieurs fois, que luy et son collègue receurent hier des ordres précis de leur maistre de presser en toutes manières le poinct de la seureté publique, c'est-à-dire l'armement général de l'Empire... Il m'a comme avoué que l'El[r] prenoit des engagemens bien différens de ceux qu'il

1. Comptes des dépenses de Verjus, *A. E.*, Allemagne, 323.

2. « M. d'Yena quoy qu'il soit plus retenu qu'auparavant à se déclarer pour le droit de Madame et qu'il garde là-dessus grand silence me paroist agir pour tout le reste comme auparavant.. » 13 novembre 1685. *Ibid.*, 311.

3. « Il m'a promis autant que jamais de continuer comme il a fait jusqu'icy et s'il recevoit des ordres qui l'en empeschassent de m'en donner avis afin que je ne contasse plus sur luy. » 20 novembre 1685. *Ibid.*



avoit avec Sa Majesté... [1] » Enfin, même alors, et malgré ses ordres « précis », Iéna s'efforce encore de ménager les intérêts qu'il devrait désormais combattre [2]. Lorsque la diète, au mois d'août 1686, discute le projet d'une protestation impériale contre les infractions à la trêve, Iéna se joint une dernière fois aux ambassadeurs des trois électeurs ecclésiastiques pour n'approuver la lettre impériale qu'à la condition que l'empereur s'y déclare prêt à négocier l'exécution de la trêve et le traité des limites. Tous les ministres protestants, son collègue même, l'accusent presque de trahison. « Il a de la peine, écrit Verjus, mais il m'a promis de rester ferme »; et Verjus, qui propose au roi de le récompenser par une gratification nouvelle, justifie sa demande par ces quelques mots, qui semblent la condamnation d'Iéna : « On ne peut mieux faire qu'il fait ny à mon sens plus hazarder [3]. »

On comprend donc que l'empereur, depuis l'alliance du 22 mars, eût quelque droit de se plaindre et qu'il cherchât à obtenir la disgrâce d'Iéna. Il semble qu'Iéna fut en même temps desservi par son propre collègue, Schœnebeck, qui espérait prendre sa place et qui, si l'on en croit Verjus, avait. à Berlin même, l'appui du prince d'Anhalt [4]. En tout cas, dès la fin de 1686, Iéna soupçonnait les intrigues qui le menaçaient et Rébenac craignait sa perte, puisqu'il écrivait que Verjus ne pourrait « luy rendre de meilleurs offices qu'en témoignant n'estre pas content de sa conduite [5]. » Puis, en février, un incident survint, qui permit à Fridag d'obtenir l'ordre de rappel que l'empereur désirait tant.

Quand la diète eut connaissance des offres portées à Rome par le cardinal d'Estrées, les partisans de la France y proposèrent aussitôt, à défaut de la conversion de la trêve en paix, que personne n'eût acceptée, l'exécution immédiate de l'armistice ou tout au moins sa garantie réciproque; ce fut ce second projet qu'Iéna soutint, selon les ordres de son maître. Mais, le 20 février, Fuchs

1. *A. E.*, Allemagne, 313. Verjus ajoute : « Cette escapade de M. l'Électeur de Brandebourg vient bien mal à propos pour l'assemblée d'Augsbourg... »

2. Encore faut-il ajouter cette atténuation que Frédéric-Guillaume, nous le savons, tenait à ménager Louis XIV ; c'était en lui donnant satisfaction dans la diète, au moins en apparence, qu'il pouvait y parvenir avec le moins de risques.

3. 13 août 1686 *A. E.*, Allemagne, 314. Nous avons vu pourtant qu'en janvier 1687 Frédéric-Guillaume approuvait et conseillait la négociation de ce traité des limites. Peut-être Iéna ne hasardait-il pas tant qu'il en avait l'air?

4. « Son collègue est appuyé du prince d'Anhalt pour le mettre en sa place. » Verjus, 26 novembre 1686. *Ibid.*, 315.

5. Même lettre.



l'emporta sur Meinders et Frédéric-Guillaume se décida à adopter une attitude plus prudente encore : il écrivit à Iéna de ne rien faire. Or, après l'envoi de ces nouveaux ordres, et avant qu'Iéna ne les eût reçus, arriva de Ratisbonne une relation datée du 14, qui annonçait que le collège électoral allait délibérer à la fois sur le règlement des limites et sur une garantie unilatérale de la trêve ; elle ne disait pas qu'Iéna lui-même eût rien proposé, mais elle permettait de le croire, et elle ajoutait, sans préciser rien, que Verjus était informé de tout, et approuvait. Fridag, qui depuis un mois, avait réclamé deux fois le rappel d'Iéna, ne manqua pas d'exploiter cette relation ambiguë ; il persuada sans peine Frédéric-Guillaume, toujours prompt à s'irriter, qu'Iéna avait proposé, de sa propre initiative, la garantie unilatérale, renchérissant ainsi sur les demandes officielles de Verjus, dont il se faisait à la fois l'agent et l'informateur. Aussi, dès le 25 février, Frédéric-Guillaume fit-il adresser à Iéna une lettre de vifs reproches, dans laquelle il l'accusait d'avoir proposé, sans instruction, une décision plus avantageuse à Louis XIV que ne l'avait sollicitée Verjus lui-même ; le 26, il envoya à Spanheim copie de sa lettre ; le 27, il écrivit à son ambassadeur à Vienne, Canitz, afin que celui-ci protestât des bonnes intentions de l'électeur ; le 29, il annonça à Spanheim le rappel d'Iéna, qu'il avertit enfin par une lettre datée du 4 mars. Dès le 1er, Frédéric-Guillaume avait désigné et prévenu son successeur, Beyer [1].

Mais à peine toutes ces lettres étaient-elles parvenues à leur adresse que l'électeur, dont la colère était tombée, comprit la portée de son imprudence. En rappelant Iéna, il avait dénoncé lui-même son alliance avec Louis XIV ; il avait consommé la rupture que, depuis un an, il s'ingéniait à éviter. Il eut beau excuser et motiver de son mieux le rappel dans ses conversations avec Rébenac et dans ses lettres à Spanheim, qui en entretint Croissy dans trois audiences successives [2], Rébenac, si disposé pourtant à accueillir la justification électorale, n'en vit pas moins, dans la disgrâce d'un ambassadeur favorable à la France, « un

1. Le choix ne fut d'ailleurs pas définitif et Iéna fut en réalité remplacé par Schmettau. — Tout ceci d'après Fester, *op. cit.*, qui analyse de la façon la plus précise les causes immédiates du rappel.

2. Les 10 mars, 17 mars, 1er avril. Registre d'audiences de Croissy. *A. E.*, France, Mémoires et documents, 302. Le 10 mars, Croissy note, par exemple : « A voulu justifier l'Électeur du rapel du Sr Yéna ; grandes contestations sur ce sujet. »



sacrifice formel à l'empereur [1]. » Louis XIV ne put conserver les illusions qu'il ne demandait pourtant qu'à entretenir. Le 13 mars, il écrivit à Rébenac de présenter ses plaintes « sans chercher à en adoucir l'expression. » Le 20, il reconnaissait que l'électeur ne gardait plus de mesures qu'autant que l'empereur le lui permettait « pour luy donner moyen de tirer quelques arrérages de subsides. » Enfin ses ordres du 27 furent plus irrités encore : « Il est bon, écrivait-il, que vous fassiez entendre à ce Prince et à ses ministres que je ne me mesle point de scavoir quel ministre il employe ou révoque, soit pour cette Diette ou pour d'autres lieux, mais que je ne puis pas m'empescher d'estre surpris de l'extrême partialité que ledit Électeur témoigne pour la Cour de Vienne en punissant d'une manière si publique ce ministre d'un rapel honteux et d'une disgrâce esclatante sous le seul prétexte du penchant qu'il a témoigné pour le maintien d'une bonne intelligence entre moy et l'Empire et de l'alliance particulière que j'ay avec l'Électeur son maistre. »

Quoi qu'en ait pensé Fridag, Louis XIV n'essaya pas d'obtenir que Frédéric-Guillaume révoquât sa décision : il se contenta de faire parvenir à Iéna une dernière gratification de 2.000 écus [2]. Ce fut Frédéric-Guillaume qui mesura le danger et recula. Fuchs lui-même, semble-t-il, n'hésita pas à l'y encourager, et si Godefroy d'Iéna ne resta pas ambassadeur à Ratisbonne, du moins son maître accepta-t-il ses excuses et lui annonça-t-il, dès le 24 mars, sa rentrée en grâce. Il en donnait un motif si extraordinaire qu'on ne peut douter qu'il n'eût qu'un but : réparer la faute que Fridag l'avait entraîné à commettre. « Nous vous avions privé de notre grâce, écrivait-il à Iéna, parce que nous avions cru que vous aviez agi de façon à mettre en péril les relations de paix et de bon voisinage entre l'empire et la France, peut-être même à provoquer la rupture [3]. » Iéna quitta le service électoral, mais de son plein gré.

*
* *

1. Rébenac, 1er mars 1687. Lettre citée par Prutz, *Aus des Grossen Kurfursten letzten Jahren*, 383.

2. « Quoy qu'il en soit, je veux que vous donniez de ma part une gratification de 2.000 écus audit Sr Yena..., affin que ce ministre connoisse que je n'oublie pas les tesmoignages qu'il m'a donné de ses bonnes intentions. » Lettre du roi à Verjus, 27 mars 1687. *A. E.*, Allemagne, 316.

3. Cité par Fester, *op. cit.*, ainsi qu'un billet curieux de Fuchs à Meinders. Fuchs avait redigé la minute du rescrit électoral du 24 mars et la communiquait à Meinders.



Malgré tout, l'affaire avait éclairé Louis XIV, qui se résignait à ne plus compter sur le Brandebourg, même pendant la durée de la paix. « On est de nos amis, disait Croissy à Spanheim en avril, tant que nous n'en avons pas besoin, mais à la première occasion qui s'en trouve on se déclare contre nous et se fait honneur et plaisir de le témoigner d'un costé et d'autre[1]. » Le 17 juillet, Louis XIV ordonnait à Rébenac de ne plus « faire aucunes instances » pour obliger Frédéric-Guillaume « à tenir une conduite plus conforme à ses obligations » envers la France, et de se réduire à observer « toutes ses démarches et les nouveaux engagemens qu'il prendra. » Le roi, d'ailleurs, après comme avant, avait intérêt à dissimuler, et les lettres de Spanheim montrent bien que Croissy, pour conserver la paix, s'employait à l'y décider : il accepta comme une sorte d'excuse le pardon accordé à Iéna et, pour clore l'incident, il ordonna, en juin, le paiement d'un quartier des subsides.

De son côté, Frédéric-Guillaume ne regrettait rien, sinon de s'être trahi. Depuis assez longtemps déjà, il songeait à prendre à son service le maréchal de Schomberg, pour remplacer, dans le commandement en chef de l'armée électorale, le vieux Derfflinger, qui, depuis plusieurs années, n'était plus en état de faire campagne[2]. Une première fois, après la révocation de l'édit de Nantes, le pasteur Claude avait transmis ses offres à Schomberg ; mais Louis XIV n'avait pas voulu permettre que le maréchal se retirât dans l'Empire et Schomberg était allé s'établir en Portugal. Il est probable que l'électeur s'entendit avec Claude et Guillaume d'Orange, pendant leur séjour à Clève, sur la situation qu'il pourrait faire à Schomberg, si celui-ci se décidait à quitter le Portugal pour l'Allemagne ; toujours est-il que Schomberg partit de Lisbonne, le 22 décembre 1686, sur un vaisseau hollandais, qui le transporta à Amsterdam ; qu'il passa quelque temps auprès de Guillaume d'Orange, puis à Wesel, et gagna Berlin, où il arriva le 24 avril[3]. Il n'est pas douteux non plus que le maréchal et le prince se soient entretenus des intérêts du parti protestant et des événements qui pourraient se produire en Angleterre : Schomberg apportait donc en Brandebourg la pensée et les vœux de Guillaume d'Orange et son arrivée resserra l'entente secrète conclue à l'entrevue de Clève huit mois plus tôt. Sans doute s'empressa-t-il de témoigner à Rébenac la fidélité de son dévouement à l'égard de

1. Spanheim, 18 avril 1687.
2. Derfflinger avait alors 79 ans. Schomberg, d'ailleurs, en avait 72.
3. Consulter Kazner, *Leben Fried. von Schomberg*, Mannheim, 1789.



celui qui avait été longtemps son roi ; et Rébenac, cette fois encore, ne sut ou ne voulut-il pas s'apercevoir des sentiments véritables que dissimulaient les compliments officiels[1]. Sans doute aussi le maréchal refusa-t-il d'accepter les fonctions que lui réservait l'électeur avant d'en avoir obtenu la permission de Louis XIV. Mais quand Frédéric-Guillaume fit part de ses intentions à Rébenac, le 28 avril, en lui demandant l'assentiment du roi, il avait déjà signé la veille les lettres qui établissaient Schomberg comme conseiller secret d'État et de guerre, gouverneur du duché de Prusse et commandant en chef de toutes les troupes électorales[2].

Certes Rébenac était loin de compte, lorsqu'il écrivait, le 10 juin, que le roi de France n'aurait pas de « créature plus dévouée » ni de « plus zélé serviteur » que le maréchal de Schomberg, et il ne l'était pas moins, le mois précédent, quand il envoyait à Paris de telles assurances des « bonnes intentions » de la Cour électorale que Louis XIV pouvait se donner l'air d'oublier le rappel d'Iéna. Les lettres de Frédéric-Guillaume à Spanheim, pendant l'été de 1687, nous instruisent mieux des vrais sentiments de l'électeur ; et pourtant les minutes en ont été presque toutes rédigées par Meinders, qui probablement en adoucissait à dessein le ton. Frédéric-Guillaume ne cesse d'y reprocher à Louis XIV les contraventions à la trêve[3], surtout après qu'une lettre de l'empereur lui a fait connaître la construction de Mont-Royal. Il écrit aussitôt aux autres électeurs, pour protester de concert avec eux, et s'il a soin d'éviter les termes trop vifs, quand il s'adresse aux électeurs de Cologne et de Mayence, son indignation éclate dans les autres lettres[4]. Il songe aussi à secourir l'électeur de Trèves, dont les États ne pouvaient manquer d'être envahis les premiers ; le 10 avril, il lui permet d'employer à sa convenance les quelques troupes brandebourgeoises qui tenaient garnison dans Cologne et il met à sa disposition 500 hommes, qu'il cherche à installer dans le Wes-

1. « Sy l'on doit juger de l'avantage que les intérests de V. M. trouve dans le choix que M. l'Électeur vient de faire par le chagrin que les partisans d'Austriche et de Hollande en ont témoigné, on doit croire qu'ils sont fort grands, estant obligé de rendre cette justice à M. le Mareschal de Schomberg qu'il n'a point dissimullé les sentimens où il est sur les intérests de V. M. et qu'il ne peut entrer dans ce service que sur le pied d'un homme dont le zèle pour V. M. ne peut recevoir d'altération. » Rébenac, 29 avril 1687.

2. Cité par Kazner, *op. cit.*, II, 246.

3. Les lettres relatives aux contraventions à la trêve forment, dans la correspondance de Spanheim, une liasse séparée, Conv. 25 B.

4. Toutes sont datées du 5 août. *Ibid.*



terwald, à proximité de Coblenz [1]. Enfin, dans les premiers jours de septembre, il accueille avec joie le pensionnaire d'Amsterdam, Jacob Hop. Celui-ci venait à Berlin comme médiateur dans un différend commercial entre les Provinces-Unies et le Danemark; mais il était aussi chargé de commissions secrètes de Guillaume d'Orange, sur lesquelles ne nous renseigne pas sa correspondance officielle et dont il ne dut rendre compte qu'à Frédéric-Guillaume et qu'à Schomberg [2].

D'ailleurs, quels que fussent ses sentiments personnels et ses projets d'avenir, le Grand Électeur était résolu à ne point sortir encore de sa réserve. Peut-être était-il retenu par son entente avec Guillaume d'Orange, dont les événements d'Angleterre prolongeaient l'incertitude? Il l'était aussi, à n'en pas douter, par l'instabilité de la politique autrichienne, où se combattaient les tendances de deux partis contraires, l'un poussant à la continuation de la guerre turque, l'autre à la paix, qui eût permis de retourner contre Louis XIV les troupes victorieuses en Hongrie. Frédéric-Guillaume pouvait-il savoir ce que déciderait Léopold, quand Léopold lui-même oscillait sans cesse entre des influences opposées, celle du pape, ou celle de son beau-père, l'électeur palatin, et de l'ambassadeur espagnol [3]? Pouvait-il ne pas comprendre que la Cour de Vienne, toujours hésitante et divisée, n'était résolue et unanime que pour s'opposer toujours aux avantages du Brandebourg? Et pouvait-il pardonner à l'empereur la convention du 30 septembre 1687, qui le força contre paiement de la créance Lichtenstein, à abandonner à peu près l'espoir d'occuper la Frise Orientale [4]?

Enfin d'autres raisons encore venaient s'ajouter à celles-là pour obliger Frédéric-Guillaume à se contenir. La seconde électrice, Dorothée, s'était toujours efforcée d'obtenir que Frédéric-Guillaume avantageât ses fils aux dépens de ceux de Louise-Henriette, et son avidité avait fait naître la discorde dans la famille électorale;

1. Philippson, *op. cit.*, III, 463 sqq.

2. Nous ne savons presque rien sur sa mission. Voir *U. u. A.*, III, 781 sqq. Consulter aussi d'Avaux, *op. cit.*, VI, 57.

3. Le pape prêchait la continuation de la guerre turque; au contraire, l'électeur palatin et l'ambassadeur espagnol, Burgomaynero, conseillaient la paix; voir sur la composition des partis à la Cour de Vienne, Immich, *Zur Vorgeschichte des Orleans'schen Krieges*, 17, note 2.

4. Je n'ai pas à exposer ici l'histoire compliquée des démêlés qui se rattachent à la créance Lichtenstein. Les éléments de la question se trouvent dans la correspondance de Fridag. Voir aussi Philippson, *op. cit.*, III, 465 sqq.



puis le mariage du prince électoral rendit les relations plus tendues encore, par l'antipathie mutuelle de Dorothée et de Sophie-Charlotte. Au printemps de 1687, la défiance et l'inimitié étaient déjà, de part et d'autre, presque à leur comble, lorsque tout-à-coup, le 27 avril, au milieu d'une fièvre scarlatine que les médecins n'avaient point reconnue et qui ne paraissait pas dangereuse, le second fils de Louise-Henriette, le margrave Louis, mourut. Tout le monde crut d'abord à un empoisonnement [1]. Le prince électoral en douta moins que personne et n'hésita pas à l'attribuer à sa belle-mère, ou du moins à la confidente de Dorothée, la duchesse de Holstein-Wiesenburg. Il eut peur du poison pour lui-même ou pour sa femme, alors enceinte ; il ne craignit pas de laisser paraître son appréhension, de réclamer à son père le châtiment des coupables ; il se décida enfin à quitter brusquement Potsdam pour conduire Sophie-Charlotte à Hanovre et se retirer ensuite dans son gouvernement de Clève.

Sur l'ordre formel de son père, il s'arrêta cependant en route et se rendit seulement à Cassel. Mais il s'obstinait à ne pas revenir, tant qu'une enquête n'aurait pas découvert le crime, et le dissentiment se prolongea de juin jusqu'en octobre. Or, à ce moment, un différend nouveau venait d'opposer l'une à l'autre les deux maisons de Brandebourg et de Brunswick et le conflit personnel entre le père et le fils pouvait aisément devenir un danger politique. Il était naturel que l'électeur attribuât au duc de Hanovre l'intention d'en tirer avantage ; et bien que Louis XIV eût envoyé à Rébenac l'ordre de ne point s'en mêler, il était naturel aussi que Frédéric-Guillaume craignît que le roi de France, au moment où la diplomatie française cherchait précisément à gagner les ducs de Brunswick, n'aidât ceux-ci à soutenir le prince électoral contre lui [2].

Quoi qu'il en soit, l'électeur, jusqu'à la fin de l'année 1687, ne change rien à son attitude. Le 15 septembre, il corrige lui-même

1. C'est par un empoisonnement que la mort du margrave fut expliquée d'abord à Spanheim et Spanheim l'annonça ainsi à la Cour. Je trouve sur le registre d'audiences de Croissy, en avril, cette note, après le nom de Spanheim : « Demande un moment d'audiance du Roy pour luy présenter une lettre de l'El[r] son maistre sur la mort du P[ce] Louis qu'il dit avoir este empoisonné. »

2. Consulter, sur le conflit entre le prince électoral et son père : Prutz, *Aus des Grossen Kurfursten letzten Jahren*, 384 sqq. (extraits de Rébenac) et *Zur Geschichte des Konfliktes zwischen dem Grossen Kurfürsten und dem Kurprinzen Friedrich* dans *Forsch. z. br. u. pr. Gesch.*, 1898, XI ; Philippson, *op. cit.*, 32 sqq.



la minute d'une lettre à Spanheim, rédigée par Meinders, pour y protester plus fortement contre les soupçons injustifiés du roi de France et promettre en termes plus vifs qu'il restera fidèle à ses alliances [1]. Il cherche à satisfaire Louis XIV en refusant d'approuver la dispense, qui eût permis au collège électoral d'élire roi des Romains, malgré sa jeunesse, le fils aîné de Léopold, l'archiduc Joseph. Il repousse la candidature du duc de Lorraine à la succession du roi de Pologne. Il renouvelle, au milieu d'octobre, ses prétentions à une indemnité de l'empire, et il la réclame plus considérable que jamais : il demande les deux villes impériales de Dortmund et de Mühlhausen, puis Nordhausen, Lokkum, l'expectative de la Frise Orientale, sans compter un million de thalers [2] ! Enfin, quand il envoie à Ratisbonne le successeur d'Iéna, Schmettau, il affirme, dans l'instruction de celui-ci, son désir que l'armistice soit respecté ; il recommande d'éviter toute occasion de conflit avec la France : de ne point traiter de la paix définitive, parce que la négociation risquerait de provoquer la rupture ; de protester enfin contre les infractions à la trêve, mais avec prudence, de façon que le beau rôle demeure à l'empire et que le roi de France ne puisse reprocher au Brandebourg de se déclarer toujours contre lui [3]. Aux derniers jours de l'année 1687, la politique de Frédéric-Guillaume n'a visiblement qu'un but : prolonger une paix provisoire entre l'empire et la France [4].



1. Dans la minute de la lettre se trouve une note de Fuchs : « Le rescript à M. de Spanheim se trouve cy-joint en minute et en original, comme S. A. E. l'a voulu faire changer. » Les corrections et additions faites sur l'ordre de l'électeur ont été épinglées sur la minute. Elles figurent, bien entendu, dans l'original.

2. Voir, sur tout ceci, Philippson, *op. cit.*, III, 467 sqq.

3. Un extrait de l'instruction remise à Schmettau fut envoyé par l'électeur à Spanheim. Il se trouve à la fin de la liasse relative aux contraventions à l'armistice, Conv. 25 B.

4. Il n'est pas douteux que l'un des motifs de l'électeur fût le désir d'obtenir encore quelques paiements sur les subsides. Le 18 novembre 1687, Spanheim remit à Croissy le compte des sommes dues à l'électeur au 25 octobre précédent. La France devait à l'électeur, à cette date, cinq quartiers de 125.000 livres chacun, ceux du 25 octobre 1686, des 25 janvier, 25 avril, 25 juillet et 25 octobre 1687, au total, 625.000 livres. Un nouveau quartier fut encore payé en deux fois, en janvier et en février 1688. A la mort de l'électeur, la France s'était donc acquittée de toutes les sommes dues jusqu'au commencement de l'année 1687. Spanheim, Conv. 25 A, et lettres des 9 janvier et 9 février 1688. Conv. 25 A et 26.

Mais alors se succèdent des événements nouveaux, qui préparent la rupture inévitable, et tout indique qu'au début de l'année 1688 Frédéric-Guillaume allait se décider à agir.

Depuis l'automne de 1685, Louis XIV n'avait pas abandonné l'idée d'une alliance avec la maison de Brunswick et, tour à tour, selon les dispositions apparentes de la Cour électorale, il la concevait comme un complément à l'alliance brandebourgeoise ou comme un moyen d'en compenser la perte. Bien des fois, la négociation s'était engagée, interrompue et renouée. En novembre 1685, pour la terminer plus vite, le roi avait modéré ses conditions primitives et permis à Rébenac d'augmenter considérablement les subsides [1]. Mais celui-ci, qui devait aller lui-même à Hanovre, se crut plus utile à Berlin et envoya son secrétaire, Poussin : le duc de Hanovre se déroba [2]. Pendant quelques mois, on laissa dormir l'affaire. Puis Rébenac, en allant à Clève, passa par Celle, sur l'ordre du roi, et y dressa même un projet d'alliance, dont on discuta les clauses ; le 15 août 1686, Louis XIV lui écrivait que la conclusion ne pouvait plus être différée ; malheureusement, l'incident de Hambourg, en opposant les ducs de Brunswick au roi de Danemark, fit, une fois de plus, tout manquer [3]. Enfin, les pourparlers recommencèrent en 1687, mais par une autre voie. En avril, Louis XIV profita d'un voyage du duc de Hanovre à Aix-la-Chapelle et lui envoya Gourville ; on fut sur le point de conclure. Pourtant rien ne fut signé encore ; il fallut que le neveu de Gourville allât par deux fois à Hanovre, en mai, puis en septembre, et quand il y eut signé, le 1er novembre, un traité qu'il pouvait croire définitif, de nouvelles difficultés empêchèrent la ratification royale : l'alliance ne fut vraiment conclue et ratifiée que le 10 février 1688. D'ailleurs, même alors, Louis XIV était loin d'obtenir tout ce qu'il eût souhaité ; il ne traitait pas avec la maison de Brunswick tout entière, mais seulement avec le duc de Hanovre, et l'alliance ne devait avoir d'effet qu'après la fin du différend qui mettait aux prises le roi de Danemark et le duc de Holstein-Gottorp, l'un allié à la France, l'autre aux ducs de Brunswick : le traité conclu en février 1688 restait donc conditionnel et provisoire [4].

1. Lettre du 15 novembre 1685, du roi à Rébenac, *A. E.*, Brand., 25.

2. Le roi fit reproche à Rébenac de ne pas avoir exécuté ses ordres lui-même : « Je n'ay pas attendu, écrit-il le 17 janvier 1686, un plus heureux succès de cette négociation du moment que j'ay sceu que vous l'aviez confiée à un autre.. » *Ibid.*, 26.

3. Rébenac, 2 septembre 1686.

4. Tout ceci d'après *A. E.*, Brunswick, 24.



De toute façon, il n'est pas douteux qu'il irrita et inquiéta très vivement Frédéric-Guillaume. Depuis l'été de 1687, celui-ci en suivait les progrès d'après les renseignements que lui transmettait Spanheim. Il connut le voyage de Gourville à Aix-la-Chapelle, crut alors l'alliance à peu près conclue et, aussitôt, s'en plaignit. Le 2 août, il écrit à Spanheim qu'on ne peut s'étonner qu'il s'en inquiète, puisque, s'il en croit le bruit public, le roi de France n'a recherché l'amitié des ducs de Brunswick que par défiance du Brandebourg et pour les lui opposer au besoin. Le 20 août, il ordonne à Spanheim de ne pas renouveler ses plaintes, qui sans doute n'auraient d'autre effet que de hâter la négociation; mais il répète que rien au monde ne pourrait lui être plus nuisible qu'une alliance de la maison de Brunswick avec Louis XIV et que, s'il en apprenait la conclusion, il lui faudrait prendre d'autres mesures pour mettre ses États en sûreté. Jusqu'alors, il avait espéré que l'opposition du Danemark ferait hésiter la France : en octobre, il apprit que le Danemark s'inclinait. A ce moment — après le second voyage du jeune Gourville à Hanovre — Spanheim croyait que la signature ne pouvait tarder. Malgré les dénégations de Croissy, il le répétait le 9 janvier 1688 et, le 20 février, bien qu'il ne sût rien de positif, il annonçait que le traité devait être conclu [1].

Désormais, Frédéric-Guillaume ne comptait plus guère sur les ménagements de Louis XIV et précisément les deux politiques du Brandebourg et de la France s'opposaient de plus en plus l'une à

1. A vrai dire, le mécontentement et l'inquiétude de Frédéric-Guillaume n'étaient pas entièrement justifiés par le traité hanovrien. Le 15 mars, Spanheim envoyait à ce sujet les renseignements qu'il avait pu se procurer; il pensait que l'alliance n'avait été conclue qu'avec le duc de Hanovre, qu'elle ne devait avoir d'effet qu'après l'accommodement du duc de Holstein avec le roi de Danemark et qu'elle ne contenait rien qui fût préjudiciable à l'électeur; et Spanheim avait raison. Si les négociations s'étaient prolongées si longtemps, c'était parce que Louis XIV avait exigé que les intérêts du roi de Danemark et de l'électeur de Brandebourg fussent sauvegardés. Un des obstacles fut l'obstination du duc de Hanovre à exiger que l'indépendance de Hambourg fût garantie par un article formel du traité, tandis que Louis XIV désirait ménager tout au moins l'amour-propre du roi de Danemark. Un autre obstacle fut la rédaction de l'article 6, par lequel le duc de Hanovre s'engageait à secourir le roi de Danemark et l'électeur de Brandebourg s'ils étaient attaqués. Le duc s'y refusa longtemps, alléguant qu'il n'était pas assuré de la réciproque. Le texte définitif fut le suivant : « Promettant pareillement de donner le mesme secours aux alliés de S. M., comme au Roy de Dannemarck et aux Électeurs de Cologne et de Brandebourg, tant qu'ils seront dans l'alliance de Sad. Ma[te] moyennant une convention réciproque touchant les moyens et la manière de s'entresecourir. » *A. E.*, Brunswick, 24.



l'autre. A la fin de l'année 1687, la santé de l'électeur de Cologne, Maximilien-Henri, le dernier allié véritable de la France en Allemagne, faisait prévoir sa mort prochaine. Le cardinal-évêque de Strasbourg, Guillaume de Fürstenberg, entreprit de se faire élire coadjuteur et successeur désigné de l'archevêque qu'il avait si longtemps dirigé. Il va sans dire que la diplomatie française l'encouragea et le soutint. Les partisans de la France étaient en majorité dans le chapitre; celui-ci se passa de l'assentiment du pape, qui eût été régulièrement nécessaire, et, le 7 janvier 1688, l'évêque de Strasbourg fut élu. Mais la nouvelle souleva dans tout l'empire une émotion très vive; l'empereur protesta en faveur du concurrent de Fürstenberg, qui était précisément un frère de la dauphine, Clément de Bavière; il prétendit que l'élection devait être cassée par le pape; et lorsque l'évêque de Strasbourg, selon l'usage, la notifia aux autres électeurs, ceux-ci voulurent attendre, pour y répondre, la décision du Saint-Siège [1]. Frédéric-Guillaume désirait plus que tout autre l'annulation d'un choix qu'il considérait comme une honte pour l'Allemagne : malgré les instances de Rébenac, il s'excusa, de semaine en semaine, sur la goutte qui l'empêchait d'écrire; puis, lorsqu'il finit par répondre à Fürstenberg, au début d'avril, il le fit, comme ses collègues, en termes qui ne préjugeaient pas la valeur de l'élection. Mais, dès l'abord, il put comprendre que l'affaire ne se règlerait pas aisément et que la succession de Cologne, plus encore que la succession palatine, risquerait de provoquer la guerre générale. Louis XIV, en effet, soutenait les droits du cardinal avec plus de netteté et de hauteur qu'il n'avait jamais soutenu ceux de Madame; et, dès janvier, il ne cachait pas que les intérêts de Fürstenberg « ne pourraient être séparés des siens [2]. » Dans le conflit inévitable, qu'allait faire éclater la mort prochaine de Maximilien-Henri, aucune conciliation n'était possible.

Une autre affaire, celle du Schleswig, devenait menaçante aussi. En 1684, le roi de Danemark, Christian V, s'était emparé de toute la partie du Schleswig qui appartenait à son cousin, le duc Christian-Albert de Gottorp, et, depuis, on n'avait pu mettre d'accord les prétentions contraires. Le roi de Danemark était soutenu par la France, le duc de Gottorp par la Suède. En octobre 1687, on tenta d'éviter une guerre en réunissant à Altona

1. Sur l'élection de Fürstenberg, consulter Gérin, *Le pape Innocent XI et l'élection de Cologne en 1688*, dans *Rev. des Questions Hist.*, 1883, XXXIII.

2. Lettre du 29 janvier 1688, du roi à Rébenac.



un congrès de médiateurs et Frédéric-Guillaume s'y fit représenter par Fuchs. En réalité, bien qu'il fût nettement favorable au duc de Gottorp, il se trouvait, sans le savoir, comme à l'époque de l'affaire de Hambourg, d'accord avec la France pour éviter que la question ne fût réglée par la force [1]. Mais il accusait Louis XIV de trop favoriser Christian V, tandis que Louis XIV lui reprochait de rendre le duc plus opiniâtre en lui faisant espérer son appui [2]. Grâce aux défiances réciproques, l'affaire du Schleswig contribua donc à irriter l'un contre l'autre Frédéric-Guillaume et Louis XIV, et quand le congrès d'Altona se sépara, en avril, il était impossible encore d'en prévoir l'issue.

Enfin les événements d'Angleterre n'étaient pas faits, eux non plus, pour rapprocher le Brandebourg de la France. En novembre 1687, on avait appris que la reine d'Angleterre était enceinte : s'il naissait un prince de Galles, ce pouvait être la ruine des espérances de Guillaume d'Orange et de tout le parti protestant. Guillaume d'Orange eut d'abord l'idée d'aller en personne s'entendre avec l'électeur sur les résolutions nouvelles qui peut-être ne tarderaient point à devenir nécessaires; puis il réfléchit, jugea plus prudent de ne pas quitter la Hollande et n'envoya qu'un ambassadeur, Pettekum [3]. En tout cas, celui-ci vint à Berlin unir ses efforts à ceux de Hop et y fut bientôt rejoint à son tour par un autre émissaire, lord Lewis, qui avait été, l'année précédente, officier dans les troupes brandebourgeoises [4]. Nous ne savons rien, cela va sans dire, des propositions de Pettekum et de Lewis; mais peu de temps après, en mars, le comte d'Avaux apprit que Spaen était venu de Clève à La Haye et qu'il avait eu plusieurs conférences avec le prince [5]. Malgré les dénégations répétées de l'électeur, Louis XIV ne put guère douter que Spaen ne se fût entendu avec Guillaume d'Orange, comme l'affirmaient les renseignements

1. Louis XIV désirait que le différend fût réglé, s'il était possible, à la satisfaction du roi de Danemark, son allié ; mais il avait besoin qu'il fût, en tout cas, réglé pacifiquement et promptement ; sinon, son alliance avec le duc de Hanovre eût perdu toute valeur. C'est l'impression qui se dégage très nettement de la correspondance de Rébenac, de celle de Gourville et de celle de Cheverny. A. E., Brand., 29 et 30 ; Brunswick, 24 ; Danemark, 32.

2. Spanheim transmet les reproches de Louis XIV dans sa lettre du 12 mars 1688 ; la réponse de l'électeur, assez embarrassée, est jointe à la lettre.

3. C'est du moins d'Avaux, toujours bien informé, qui affirme que Guillaume d'Orange songea d'abord à aller lui-même à Berlin. *Op. cit.*, VI, 107.

4. Philippson, *op. cit.*, III, 475, d'après Ranke.

5. D'Avaux, lettre du 16 mars 1688, *op. cit.*, VI, 126.



précis du comte d'Avaux, pour l'achèvement des fortifications de Wesel et pour l'envoi de 9.000 Brandebourgeois dans le duché de Clève, en vue de protéger à la fois, en cas de guerre contre la France, le Rhin inférieur et la frontière des Provinces-Unies [1].

Aussi, pendant les premiers mois de l'année 1688, tandis que Frédéric-Guillaume s'obstine à nier toutes ses démarches à mesure que la Cour de France en est avertie, le ton des lettres de Louis XIV à Rébenac devient-il plus irrité et plus hautain. Elles ne sont pleines que de reproches. Le roi se plaint, parce que Frédéric-Guillaume retarde sans cesse sa réponse à la notification de Fürstenberg ; il se plaint parce que Frédéric-Guillaume encourage — du moins le croit-il — le duc de Gottorp à ne pas céder ; il se plaint du voyage secret de Spaen : il se plaint — ce qu'il n'avait pas voulu faire jusqu'alors — des obstacles que Frédéric-Guillaume apporte à sa politique religieuse en retenant à Berlin les quelques réfugiés qui se résignent, gagnés par Rébenac, à se convertir pour retourner en France. Dès février Louis XIV en vient presque aux menaces [2].

Mais si la rupture était proche, elle n'eut pas le temps de se produire. Le 6 mars, mourut à Madrid le marquis de Feuquière, et Louis XIV résolut de donner à Rébenac l'ambassade que la mort de son père laissait vacante. Rébenac en fut informé à la fin du mois, prit son audience de congé le 5 avril et quitta Berlin le 7, en y laissant son secrétaire, Poussin, jusqu'à l'arrivée de son successeur, Gravel de Marly [3]. A ce moment, la santé du Grand Électeur empirait de jour en jour. A la goutte, à la pierre, à l'asthme, qui depuis longtemps le torturaient, s'était ajoutée

1. Louis XIV n'en douta pas, mais l'affirmation de d'Avaux n'est évidemment pas suffisante et rien ne prouve que le voyage de Spaen ait eu le résultat qu'il lui attribue. Il me paraît même peu vraisemblable qu'il ait pu aboutir à une décision ferme. Malheureusement, je n'ai rien pu trouver à ce sujet aux *A. R. P.*

2. Depuis plus d'un an, Rebenac travaillait à obtenir des abjurations, et, dès la fin de 1687, il se vante même de mettre tout en œuvre pour les rendre plus désagréables à l'électeur. Voir sa lettre du 30 décembre. Louis XIV lui répond le 12 février 1688 : « Je desire que vous fassiez entendre à l'électeur de Brandebourg que j'aurois eu assez de sujet de me plaindre de tous les écrits et déclarations qui ont esté faites de sa part pour exciter mes sujets de la R. P. R. à déserter et se retirer dans ses Estats, mais que je ne pouray pas souffrir qu'il retienne par force ceux qui reconnoissant leur faute veulent retourner dans mon Royaume et que si cette violence continue elle me poura bien faire prendre des résolutions qui ne luy seront pas agréables. »

3. Voir la dernière lettre de Rébenac, du 6 avril, et la première lettre de Poussin, du 10.



l'hydropisie, que les médecins ne savaient pas combattre et qui, rapidement, envahissait son corps douloureux. Au milieu d'avril, Poussin ne croyait pas qu'il pût vivre plus de quelques semaines. Après une amélioration légère, au début de mai, le mal reprit, et Frédéric-Guillaume lui-même perdit bientôt tout espoir. Le 7 mai, il présida pour la dernière fois la séance du conseil secret ; il souffrit encore pendant toute la journée du 8, et, le 9 mai, au matin, il mourut. Il laissait à son fils la responsabilité des résolutions décisives.

***

Nous n'avons pas à juger ici le règne et l'œuvre de l'électeur Frédéric-Guillaume, puisque nous n'avons étudié qu'une partie de ce règne et de cette œuvre. Mais une étude aussi longue serait vaine, s'il était impossible d'en rien conclure.

La première observation qu'elle suggère, c'est que Frédéric-Guillaume n'a presque jamais été l'allié tout à fait sincère ni l'ennemi tout à fait déclaré de Louis XIV. De 1660 à 1666, les relations entre les deux Cours s'améliorent d'année en année ; mais l'électeur ne rompt pas avec l'Autriche et continue à combattre les ambitions françaises en Pologne. L'alliance renouvelée de 1664 ne l'empêche pas d'organiser, trois ans plus tard, une coalition contre Louis XIV. Les deux alliances de décembre 1667 et de décembre 1669 sont l'une incomplète, l'autre éphémère : la première ne s'étend pas au-delà de quelques clauses précises, et les dissentiments qui suivent aussitôt la seconde prouvent assez que l'accord était bien fragile. En 1673, Frédéric-Guillaume se joint aux Impériaux contre Louis XIV, mais se garde bien de lui déclarer la guerre. A peine a-t-il signé la paix à Vossem qu'il semble en regretter la conclusion. Les alliances de 1679, de 1681, de 1682 sont peut-être des alliances intimes, mais ce sont aussi des alliances secrètes, qui n'empêchent pas le Grand Électeur de ménager le parti contraire. Enfin, après 1684, Frédéric-Guillaume se réconcilie et s'entend avec tous les ennemis de Louis XIV, mais reste l'allié de Louis XIV, et l'argent français l'aide à entretenir l'armée qui bientôt combattra la France.

On comprend que l'opinion publique accusât l'électeur d'inconstance et que les ministres du roi de France fussent d'accord avec elle. « J'avoue, Sire, écrit par exemple Rébenac le 25 octobre 1685, que si M. l'Électeur de Brandebourg change de parti, je ne



puis jusques à présent avoir l'honneur d'en dire la moindre raison à V. M[té] si ce n'est la légèreté naturelle de ce prince. » Pourtant, quoiqu'en ait pensé Rébenac, l'inconstance de Frédéric-Guillaume s'explique par des raisons plus profondes : elle est le résultat nécessaire de l'extrême dispersion de ses États. Entouré de voisins qui sont presque tous des ennemis, menacé partout, il a trop souvent besoin d'un allié puissant qui le protège ; mais il n'est pas d'alliance qui ne lui laisse quelque inquiétude ou quelque regret ; il n'en est pas qui le dispense de mettre en sûreté quelque territoire ou de sauvegarder quelque ambition, en trahissant, ici ou là, les intérêts de son allié.

Puis, s'il a besoin d'une alliance qui le garantisse, il ne veut pas subir de tutelle, et n'est-ce pas en tutelle que se transformerait bientôt l'alliance autrichienne ou française, si Frédéric-Guillaume y restait trop longtemps fidèle ? « Dans les traités qu'il signe, disait de l'électeur un ambassadeur de France, il songe surtout à ses intérêts. » Mais Louis XIV ou Léopold ne faisaient pas autre chose. Et s'il leur semblait naturel que la politique brandebourgeoise servît leur propre politique, doit-on s'étonner que Frédéric-Guillaume n'aidât l'Autriche ou la France qu'autant qu'il y trouvait son avantage ? Or, ni les ambitions autrichiennes, ni les ambitions françaises ne pouvaient être longtemps conciliables avec l'indépendance et l'accroissement du Brandebourg ; et pour garantir cette indépendance, pour rendre possible cet accroissement, Frédéric-Guillaume avait-il un autre moyen que de passer, à propos, d'un parti au parti contraire ?

Un second reproche, qui n'a pas épargné le Grand Électeur, c'est d'avoir trop recherché ses avantages matériels et de s'être trop souvent déclaré pour ceux qui lui payaient les plus forts subsides. Mais pouvait-il faire que le Brandebourg ne fût pas un État pauvre, qui ne trouvait point en lui-même les ressources nécessaires pour devenir plus indépendant et plus fort ? D'ailleurs, si Frédéric-Guillaume eut besoin de subsides, il n'est pas vrai que sa politique fût subordonnée à ce besoin. En 1667, il s'allie avec la France, quoiqu'il n'en ait pas obtenu. En 1669, en 1680, il déclare à ses ministres qu'il acceptera les propositions françaises, même sans subside. Et la question d'argent n'intervient de façon décisive ni quand il se déclare, en 1672, pour la Hollande ; ni quand il se réconcilie, en 1679, avec la France ; ni quand il s'en éloigne, après 1684. La nécessité des subsides est évidemment l'une des raisons qui le déterminent : ce n'est presque jamais la principale.



Parmi ces raisons, faut-il compter le sentiment national? Le Grand Électeur a-t-il eu l'idée d'une patrie allemande et cette idée a-t-elle inspiré sa politique? A cette double question, une étude impartiale et précise apporte, semble-t-il, une double réponse. Frédéric-Guillaume n'est pas seulement un électeur de Brandebourg ou un duc de Prusse; c'est un Allemand, que ne laissent pas insensible la désorganisation, l'impuissance et l'humiliation de l'Allemagne. Mais sa politique n'est point allemande; il n'a pas d'autre souci que ses intérêts de prince, à qui ses ancêtres ont légué des territoires qu'il doit conserver et agrandir. Quand ses intérêts de prince et les intérêts généraux de l'empire ne s'accordent pas, jamais il n'hésite entre les uns et les autres. Il sacrifie ceux de l'empire, comme il l'a fait, par trois fois au moins, en offrant à Louis XIV son alliance sans réserve, contre le seul espoir de reconquérir la Poméranie.

Espoir tenace, que Frédéric-Guillaume n'a jamais tout à fait perdu. Bien plus que le désir de rendre l'Allemagne indépendante et forte, bien plus que le besoin des subsides, un autre désir, un autre besoin ont déterminé la politique brandebourgeoise. Frédéric-Guillaume a voulu chasser les Suédois d'Allemagne. Il l'a voulu, pour occuper jusqu'à son issue la voie commerciale de l'Oder, avec Stettin; pour donner à la jeune marine brandebourgeoise un port meilleur que ceux de Poméranie orientale ou de Prusse; il l'a voulu surtout parce qu'il a compris que la présence et l'influence des Suédois en Allemagne étaient incompatibles avec la sécurité et le développement du Brandebourg. C'est pourquoi, le plus souvent, les relations de Frédéric-Guillaume avec la France dépendent des relations de la France avec la Suède. De 1660 à 1668, la Suède reste l'alliée de la France: dès lors, aucune alliance complète et sincère n'est possible entre l'électeur et Louis XIV; tout au plus peuvent-ils s'entendre pour signer l'accord partiel de 1667, parce que les intérêts du Brandebourg et ceux des Suédois en Pologne se trouvent être un moment les mêmes. En 1668, la Suède adhère à la Triple Alliance: aussi Frédéric-Guillaume n'y entre-t-il pas et peut-il se rapprocher de Louis XIV par l'alliance secrète de 1669. Entre 1672 et 1679, la Suède et la France se sont alliées à nouveau et le Brandebourg les combat l'une et l'autre. Enfin, après 1679, il semble que le lien soit enfin rompu entre la France et la Suède: c'est alors que Frédéric-Guillaume propose à Louis XIV son alliance, contre l'empereur — car il faut bien qu'il offre au roi quelque avantage



qui le tente — et contre la Suède; et si cette alliance intime, ébauchée en 1679, conclue en 1681, resserrée en 1682, reste cependant peu sincère et fragile, c'est avant tout parce que Louis XIV ne veut pas choisir entre la Suède et le Brandebourg et persiste à les ménager à la fois tous deux.

Faut-il enfin juger la politique brandebourgeoise à l'égard de Louis XIV sur les résultats qu'elle obtint? En eux-mêmes, ils semblent médiocres. De 1660 à 1666, Frédéric-Guillaume parvient à grand peine à conserver son indépendance entre la France et l'Autriche. En 1666, il réussit à se réserver en partie le mérite de la paix de Clève, qui prépare celle de Bréda. En 1667, il essaie en vain de former une coalition contre Louis XIV et finit par s'entendre avec lui. De 1667 à 1669, il travaille, d'accord avec la France, à faire élire roi de Pologne le duc de Neubourg : mais Louis XIV le trompe et les événements le déconcertent. En 1672, à peine a-t-il eu le temps d'entrer en campagne contre Turenne, qu'il est obligé de poser les armes et s'attire ainsi la colère des Hollandais, qu'il voulait sauver. De 1673 à 1679, il s'épuise en longs efforts pour conquérir la Poméranie Suédoise, qu'il est forcé bientôt de rendre aux Suédois. De 1679 à 1684, il permet à Louis XIV d'achever les réunions et de prendre Strasbourg; il l'aide à imposer l'armistice à l'empire — et ne parvient même pas à obtenir la permission d'attaquer la Suède. Enfin, de 1684 à 1688, s'il prépare la coalition future, il doit se résigner à dissimuler jusqu'au bout et meurt sans avoir eu le temps d'agir.

Et cependant il serait injuste de croire que tous ses efforts aient été vains. S'il ne réussit pas, en 1667, à ameuter l'Europe contre Louis XIV, il est certain qu'il a contribué à obliger Louis XIV d'ajourner en partie l'exécution de ses plans. S'il ne réussit pas, en 1669, à faire élire en Pologne un roi de son choix, il est certain qu'il a contribué à l'échec des prétentions de Condé. Si lamentable qu'ait été sa campagne contre Turenne, il est certain qu'en retenant Turenne vers Coblenz il a contribué encore à sauver les Provinces-Unies. Et pouvons-nous affirmer qu'après 1680 le désir de conserver l'alliance brandebourgeoise n'a pas forcé Louis XIV à modérer ses ambitions?

Frédéric-Guillaume a sans doute commis des fautes. Il eut tort, après 1675, de s'obstiner à conquérir la Poméranie suédoise malgré la France, puis, après 1680, d'espérer trop longtemps que Louis XIV lui permettrait de dépouiller la Suède. Mais s'il est responsable de quelques-uns de ses déboires, c'est surtout parce



qu'il eut plus d'ambitions que de ressources. Pour juger équitablement une partie de son œuvre, il faut songer toujours à l'ensemble de cette œuvre, et plus encore aux moyens dont il disposait pour l'accomplir. Il faut se souvenir qu'avec ses lambeaux d'États, dispersés et pauvres, sans cesse menacés par les jalousies de tous ses voisins, le Grand Électeur a voulu faire, non seulement un État véritable, mais l'une des puissances militaires de l'Europe, et qu'à travers les périls, les demi-succès, les échecs, il a créé la Prusse, qui n'a fait que grandir après lui.

APPENDICES

APPENDICE I

Mémoires de Lionne pour le roi en 1667, 1668 et 1669.

1. *Mémoire de Lionne pour le roi, du 2 août 1667.* *(Minute de Lionne.)*

Après avoir parlé au roi de la perte d'un courrier, de l'assemblée de Cologne, Lionne rend compte d'une conversation qu'il vient d'avoir avec Lerodt, au sujet des affaires de Pologne :

« En second lieu, pour ce qui regardoit l'abdication et l'élection, après avoir bien concerté la chose avec le p^{ce} Guill^{me} je luy ay distingué deux cas : le premier auquel le duc son m^{e} pourroit porter l'Elect^{r} de Brand^{g} à entrer dans les interestz de S. M^{té} sur les aff^{res} de flandre comme led^{t} Elect^{r} l'a fait espérer par une lettre escrite à l'un de ses ministres dont j'ay la copie en main, et en ce cas je luy ay dict que S. M^{té} porteroit l'abdication du Roy et l'élection du duc en la manière et au temps que celuy-cy le pourroit désirer luy-mesme pour profiter de la bonne volonté de S. M^{té}. Elle verra par des circonstances dont je rendray compte plus bas qu'en cela je ne me suis pas trop advancé car il faudra mesme bien faire d'autres choses pour rompre un coup mortel que Castel-Rodrigo veut porter à S. M^{té} par le moyen dud^{t} Elect^{r} de Brand^{g}. Le second cas est si led^{t} duc ne peut pas porter l'Elect^{r} à s'engager dans les intérestz du Roy ou qu'au contraire il en prenne d'opposez, et en celuy-cy je luy ay dict que la prudence et la bonne politique ne permettoit pas que le Roy guérit l'Emp^{r} et l'Elect^{r} de la vive appréhension qu'ils ont que S. M^{té} ne songe tousjours à porter Mgr le Prince à la couronne de pol^{ne} parce que cette crainte peut tenir en eschec toutes leurs résolutions pour la flandre et les empescher de se défaire de leurs forces pour en assister les Esp^{ls}.

C'est pourquoy aud. second cas S. Mté por faire en mesme temps son service et obliger ledt duc tiendroit cette conduitte qu'elle feroit apparemment tousrs presser le Roy de Poloigne de son abdication et néantmoins en secret la luy dissuaderoit, dont ledt baron de Lerode a tesmoigné estre fort content...

Le coup par Brandg est que Castel-Rodgo luy envoye le prince Erman de Bade... pour luy proposer que s'il veut assister l'Espne des dix ou douze mille hommes qu'il a sur pied et accorder les passages du Rhin à l'Empr par ses Estats (à quoy les holandois conviendront disant qu'ils n'ont que la simple garde des places et qu'elles luy appartiennent aussi bien que tout le pays) il s'obligera premt de luy faire donner satisfaction par l'Empr sur les principautez de Jaegendorf et de Slesvic (sic) en Silésie, (ce que l'on luy a tousiours refusé quoy que son droit soit évident); en second lieu qu'ils luy donneront en engagement la ville de Gueldre et toute la partie du duché qu'ils possèdent pour seureté du payemt desds douze mille hommes tant pour la levée que por leur entretenement ; et en 3e lieu que si led. Electr se veut déclarer por eux ils le feront generalissime des armées d'Espne dans les Pays-Bas et outre cela mettront une si grosse somme por l'engagemt dud. duché de Gueldre que jamais ils ne le voudront ny ne le pourront retirer. Comme ces propositions qu'on a heureusemt descouvertes sont très plausibles et fort capables de bien tenter ce prince, il semble qu'on ne doive rien oublier pour rompre ce coup ce qui ne se peut à mon sens que par deux moyens l'un de l'asseurer por la personne de M. le duc de Neubourg sur les affres de poloigne qui sont tousrs son espouventail parce qu'il se croiroit perdu si mgr le prince montoit sur ce throsne-là, l'autre de luy offrir la mesme duché de Gueldre ou pour le moins à luy et à M. de Neubourg et qu'ils s'entendront ensemble là-dessus.

Por le premier point où je crois assez scavoir les intentions de S. Mté je manderay vendredy à M. Milet ce qu'il faudra qu'il fasse, qui sera non pas de se prostituer et d'offrir les choses car l'Electr en prendroit trop d'advantage et ses ministres publieroient aussitost ce qu'on luy auroit dict, mais de laisser agir le ministre de Neubourg en sorte qu'après les choses concertées led. sr Milet n'ayt qu'à dire ouy de la part du Roy. »

Pour ce qui concerne la Gueldre, Lionne n'ose rien faire, bien que le temps presse, sans l'avis du Roi.

(*A. E.*, France. Mémoires et Documents. 415, pièce 98).

2. *Mémoire de Lionne pour le roi, du 10 octobre 1668.*
(Minute de Lionne.)

« Il n'y a plus moyen de tenir contre les grands soupçons du baron de lerode sur le retour en poloigne de M. de Béziers que son m^e avoit fait tesmoigner par M. de Gaumont ne désirer pas. Nous avons cependant songé led. s^r Evesque et moy à un expédient qui nous paroit le seul qui peut contribuer à guérir un peu leurs esprits de ces ombrages ou au moins qu'ils ne produisent pas dès à présent de mauvais effects, qui est que comme le comte de Coursillon prie luy-mesme qu'on ne l'envoye plus à Berlin où il ne feroit dit-il qu'une mauvaise figure après sa conversion, V. M^té envoye sans perte de temps le s^r de Gaumont en cette court là et qu'on luy confie tout le secret, luy faisant mesme espérer qu'après l'Election sur quelque suject qu'elle tombe ou de Neubourg ou de Mg^r le prince elle l'employera en poloigne; nous croyons que pourveu qu'on en use avec luy de cette sorte on luy fera dire cepend^t au baron de lerode tout ce qu'on voudra. Si V. M^té approuve cette pensée elle m'envoyera s'il luy plait led. Gaumont sans perte de temps avec son ordre de faire tout ce que je luy diray. V. M^té remarquera s'il luy plait qu'il faut nécess^ent que pend^t la diette de l'élection il y ait de la part de V. M^té auprez de l'Elect^r de Brand^g une personne qui sçache tout le secret et qui puisse exécuter ce que M. de Béziers luy mandera chaque jour sur les incidens qui surviendront et cela estant qu'il vaut autant que Gaumont ayt cet employ-là qu'un autre puisque desjà il n'a que trop de cognoissance de ce secret et qu'il n'est mal satisfait que de ce qu'on ne le luy veut pas confier. »

(*A. E.*, France. Mém. et Doc., 416, pièce 154).

3. *Mémoire de Lionne pour le roi. Suresne, 1er octobre 1669.*
(Copie de Pachau [1]*).*

Lionne rend compte d'une conférence entre Le Tellier, Colbert et lui, à Chaville. Ils y ont examiné deux dépêches, l'une de Gravel, l'autre du Prince Guillaume de Fürstenberg :

« Ce qui nous a paru est que V. M^té n'a point aujourd'huy

1. Ce doit être une copie, faite par Pachau, le premier commis de Lionne, de la minute autographe. Lionne ne dictait pas, et le mémoire est à peu près sans rature.



d'affaire plus importante que de gaigner à quelque prix que ce puisse estre M. l'El^r de Brandebourg. Je dis presque autant que le Roy d'Angleterre, parce que quand V. M^té auroit mis led. Roy dans tous ses intérests et dans le mesme dessein d'attaquer les holandois conjointement avec V. M^té, je ne scay si elle jugeroit à propos d'en venir à l'exécution si lesd. holandois pouvoient attendre la protection de tout le corps de l'empire comm' il arriveroit infailliblement si M. de Mayence pouvoit porter à sa conclusion le projet qu'il médite.

Au lieu que si V. M^té pouvoit engager l'El^r de Brandebourg avec l'Evesque de Monster et d'autres Electeurs et Princes de l'Empire dans le dessein d'attaquer avec elle les holandois, il suffiroit ce me semble à V. M^té que l'Angleterre luy eut promis d'estre neutre pendant toute cette guerre....

Il y a deux diverses négotiations à faire avec l'El^r de Brandebourg, l'une pour l'engager s'il est possible à la guerre de holande, et celle-là doit estre faite par M. le P^ce Guillaume en la manière qu'il le propose qui me paroist merveilleuse pour ne point commettre V. M^té [1].

L'autre quand la première ne réussiroit pas ne me paroist guère moins importante qui est de l'engager dans tous les intérestz de V. M^té, luy faire promettre non seulement de ne point entrer dans la triple alliance, mais de se joindre à Mrs de Cologne et de Bavière pour contrecarrer tous les sentimens de M. de Mayence dans l'assemblée électorale si elle se forme, et pour cela seul, il me semble encore qu'il n'y a point d'argent qui n'y soit bien employé. Car V. M^té évitera par là mille préjudices, restablira son authorité dans l'Empire aussi haut qu'ell'ayt jamais esté, et il y aura d'ailleurs un plaisir indicible à mortifier l'El^r de Mayence et à rendre vains tous ses projets qui vont à mettre V. M^té en estat de ne pouvoir jamais rien entreprendre, et à luy jetter des entraves aux pieds qui l'empeschent de faire aucun pas de quelque costé que ce soit... Cette seconde partie de la négotiation avec Brandebourg doit estre à mon sens commise à M. de Vaubrun par une addition à ses instructions [2].

La question a esté de savoir si comm'elles sont fort limitées sur la somme des subsides que l'El^r de Brandebourg demande, il falloit dez à présent luy envoyer un pouvoir plus ample, de l'aug-

1. En face de ce passage, le roi a fait répondre en marge : « bon ».

2. En marge : « bon ».



menter; et jusqu'où on le luy devoit donner, et là-dessus nous avons esté tous trois de mesme advis, que l'on pouvoit encore attendre à luy accroistre son pouvoir, jusqu'à ce qu'on sceut de quelle manière auroient esté receues ses premières offres, et ce que l'El[r] luy demanderoit de plus, bien entendu dans l'intention de V. M[té] qu'il seroit comme indispensable de l'accorder pourveu qu'il ne fut pas tout-à-fait exorbitant. Car c'est un grand point pour V. M[té] dans l'estat où sont toutes choses de s'asseurer quelle aura tousjours la pluralité des suffrages dans le Collège Electoral que M[r] de Mayence veut non seulement donner tout entier à la maison d'Austriche mais l'engager à entrer contre elle dans la triple alliance. »...

« Sur la question si led. P[ce] doit venir icy avant qu'aller à la Cour de Brandebourg nous avons esté tous trois d'avis qu'il serait mieux qu'il y allast du lieu où il est tant pour la diligence qu'afin qu'il paroisse plus dans le public et à Brandebourg mesme que c'est véritablement un envoy de M[r] de Cologne pour leurs affaires communes, que V. M[te] pour les siennes ce qui le rendra moins suspect aud. Électeur, — que néantmoins V. M[té] après luy avoir dict ces deux considérations remette à la prudence dud. Prince ou de venir icy faire un tour, ou de partir de là pour Berlin, parce que comm'il est fort fertile en nouvelles pensées il pourroit luy en estre tombé dans l'esprit de telle considération, qu'il voudroit avant que s'embarquer à ce voyage les luy communiquer et recevoir ses derniers ordres. »

La réponse du roi est écrite dans la marge :

« Le roy approuve le contenu en cet article à quoy il m'a commandé d'ajouster que M. de Lionne ne doibt rien oublier pour persuader led. prince de ne point revenir et d'envoyer plustost un courier pour luy raporter les résolutions du roy sur ses doubtes. »

(*A. E.*. France. Mém. et Doc., 416, pièce 174).



APPENDICE II.

Sur les négociations préparatoires au traité de Vossem.

1. *Conditions sur lesquelles son Alt. Elect. a résolu de traitter avec Sa Maj*[té] [1]. (*Minute originale*).

1.

S. A. E. souhaiteroit bien que Sa Maj[té] voulust consentir à un Traité Universel, mais si cela ne se peut obtenir, Sad[e] Alt. Elect. desire que du moins le project soit dressé en sorte qu'il ne luy en demeure aucun blasme, et qu'ainsi il n'entre rien de desavantageux pour sa reputation dans le Traitté.

2.

Son Alt. Elect. espere sur tout que Sa Maj[té] se declarera tellement touchant l'Empereur, qu'il n'en arrivera aucun prejudice à S. A. E. Ce que Sa Maj[té] pourra bien faire d'autant que l'Empereur n'a point fait de Traitté contre Elle, ny exercé aucun acte d'hostilité.

3.

Que ce Traitté soit à l'avenir allegué dans celuy avec les Estats et mis dans la Garantie Generale.

4.

Que Sa Maj[té] veuille accepter la Mediation de S. A. E. en Hollande conjointement avec celle du Roy de Suede après ce Traité conclus.

5.

La restitution des Terres de S. A. E. sans aucune reserve, et qu'on laisse le Canon necessaire dans les Forteresses, et n'exige point de Contributions du costé de Sa Maj[té] ny foule aucunement

1. La copie de ces *Articles*, ainsi que celle de la lettre de Stratmann du 6 avril et des fragments de la lettre électorale du 18, m'ont été très obligeamment fournis par M. Arnold, Archiviste aux Archives d'État à Berlin.



les sujets de S. A. E. et qu'ils ne soient obligés de donner quoy que ce soit durant les marches que pour de l'argent contant.

6.

Que sa Maj[té] donne à S. A. E. une recompense convenable à un si grand Roy pour le grand dommage que S. A. E. a souffert. Quant à la somme, S. A. E. s'en remet à la generosité du Roy et se contentera des termes qu'il plaira à Sa M[té] de mettre pour le payement.

7.

Qu'outre cela Sa Maj[té] donne quelque chose à la reparation d'Orsau, comme n'estant pas seulement du tout ruiné, mais encore mis en tel estat qu'il est à craindre que l'eau ne l'emporte.

8.

De plus S. A. E. se promet fermement que Sa Maj[té], lorsque ce Traitté se fera, Luy procurera les avantages qu'Elle luy a tousjours fait espérer pour sa Maison, dont il a esté parlé amplement avec Monsr. Straetman.

9.

Et que Sa Maj[té] appuyera et affermira aussi toutes les pretentions que S. A. E. a contre les Estats, cassant celles que les Estats feront contre S. A. E.

10.

Pour les affaires Ecclesiastiques, Son Alt. Elect. en conviendra avec le Duc de Neubourg selon le contenu du Traité qui est fait entre eux touchant la Religion.

11.

S. A. E. desire que Sa M[té] l'assiste contre tous ceux qui luy demanderont dédommagement du dommage fait par les marches.

12.

Que Sa M[té] dispose l'Electeur de Cologne et l'Evesque de Munster à luy donner une telle satisfaction des escrits picquants qu'ils ont fait courir contre Elle aussi bien que du dommage qu'Elle a receu d'eux, que S. A. E. puisse oublier l'un et l'autre.



13.

Que Sa Maj[té] assiste S. A. E. si Elle reçoit quelque tort à cause de ce Traitté.

Son Alt. Elect. promet en eschange de cultiver une sincere amitié avec le Roy et ses Alliés et amis, et de ne pas assister ses ennemys, soit directement ou indirectement, avec cette condition pourtant qu'Elle ne sera obligée de s'engager à quoy que ce soit contre l'Empire, mais qu'Elle aura tousjours les mains libres si led[t] Empire est inquiété. Signé de la main de S. A. E. A Minden, ce 10[e] de Mars 1673.

Si le Roy persistoit en ce qu'il voudroit continuer garnison dans une ou deux places du Pays de Cleves, jusques à la conclusion de la paix avec les Provinces Unies, S. A E. y consentira à la fin avec cette condition que S. A. le Duc de Neubourg la garantisse que ces deux places soient rendues lorsque la paix avec les Estats sera faite, et que cependant Sa Maj[té] n'y fasse exiger aucune contribution ny exercer quelque jurisdiction, mais que tout soit payé.

Son Alt. Elect. veut aussi continuer et observer le traitté avec Sa Maj[té] qu'Elle a faite l'an 1670 pourveu qu'il plaise à Sa dite Maj[té] de payer les termes escheus.

(*A. R. P.*, Rep. 63. 19[c]).

2. *Lettre de Stratmann à Schwerin. Saint-Germain, 6 avril 1673.* (*Original*).

Stratmann y rend compte en détail de sa négociation avec Pomponne et ajoute à sa lettre, au moment de l'expédier, le post-scriptum suivant :

« Monsieur. Après avoir escrit les cy-jointes, j'ai esté voir M. de Pomponne pour apprendre la resolution de Sa Majesté, qui m'a entretenu tout le long de cet apres diné avec un projet de traitté qu'il avoit fait ce matin au conseil devant le roy, mais comme j'ay trouvé ledit project moins avantageux pour Son Alt. El. que la resolution dont M[r] de Pomponne m'avoit donné part au nom du Roy en conformité de ce que j'en ay marqué dans la cy-jointe, je luy ay dit que je ne pouvois jamais esperer que S. A. E. ratifieroit un tel Traitté, les principales difficultés que j'y ay trouvées sont que S. A. E. se devroit engager de tenir ses trouppes pendant la guerre entre le Roy et la Hollande au delà



de Wezer et de ne tenir en ses places en deça qu'une juste garnison qui ne pourroit donner jalousie au Roy ou à ses alliés, que S. A. E. renonceroit à toutes les alliances qu'elle a avec la Hollande contre le Roy, et qu'elle s'oblige à ne donner aucun secours ayde ou assistence aux ennemys du Roy, et de s'opposer en conformité de la paix de Westphalie à tous les Princes de l'Empire qui attaqueroient la France ou qui donneroient secours aux Ennemys de la France hors de l'Empire en deça du Rhin, et que Sa Majesté ne pretend pas d'engager S. A. E. contre l'Empire ny à quelque chose si l'Empire venoit d'estre attaqué, mais que Sa Majesté n'entend pas estre attaquant si elle porte ses armes en Allemagne contre un Prince qui donneroit secours aux Ennemys du Roy ou meneroit des armées sur les frontieres de sorte qu'elle en pourroit avoir juste jalousie, reliqua juxta instructionem, si non qu'il n'y a rien dit dans ledit projet des avantages de la maison Electorale touchant Gueldre, ny de la satisfaction que S. A. E. pretend de MM[rs] l'Electeur de Cologne et de l'Evesque de Munster a cause des escrits choequants, ny du traitté fait avec M[r] Vaubrun, on veut aussy obliger S. A. E. a laisser passer librement les munitions tant de bouche que de guerre pour les trouppes du Roy sur les rivieres du Rhin et de la Meuse tandis que le Roy y occupe quelques places sans que S. A. E. en puisse exiger des peages ou autres droits. Si S. A. E. vouloit aggreer tout cela je me promets que le Roy lui accorderoit la somme que V. Excell[ce] m'a insinuée de la part de S. A. E. de la sorte qu'on luy en payeroit tout incontinent cent mille escus et pour le reste cent mille livres chaque année jusques à ce que tout seroit payé. je vous supplie Monsieur de me mander au plus tost la resolution de S. A. E. J'ay dit quelques temperamens à M[r] de Pomponne sur lesquels j'espererois que S. A. E. aggreeroit un tel traitté, mais il ne croit que le Roy y consentira s'estant pourtant chargé d'en faire encor rapport ce matin. Voyla en quel estat l'affaire est a present et moy je suis toujours... Ut in litteris le 6[e] d'Avril à minuit 1673.

(*A. R. P.*, Rep. 63. 19[c]).

3. *Mémoire justificatif remis par Meinders à l'électeur Frédéric-Guillaume en novembre 1673. (Minute originale. Fragment).*

Meinders y répond aux accusations qui ont été portées contre lui à l'occasion du traité de Vossem, et insiste particulièrement sur la seconde :

« Die andere beschuldigung ist dass in dem tractat durch



mein versehen Ewer Ch. D. dergestalt die hande gebunden, dass Sie nunmehr beim Reich nicht das Ihrige præstiren noch dessen Sicherheit wieder diejenige so solches angriffen mit gebührendem nachtruck beobachten noch denen etwa bedrengten standen notige hulfe und assistenz wurden leisten kœnnen. Hierauf ist meine Unterthænigste antwort 1) dass der Articulus Nonus welcher im tractat von dieser materie redet. allerdings dergestalt wie er anfanglich und im ersten project zu Paris entworfen, von Ew. C. D. alhie gelassen, auch also ohne verenderung des geringsten Worts oder Syllaben in den tractat gerücket worden, wesshalb ich mich auf meine instruction und auf die Acta unterthænigst beziehe 2) zum andern dass E. Ch. D. in dero verschiedenen rescriptis so ich von Zeit zu Zeit nach meiner abreise empfangen nur niehmahlen wegen dieses pc. einige enderung zu suchen anbefohlen als in dero gstem rescripto vom 25 Junii welches mir den 1/11 julii und zwar selbigem tage da ich bey Ihrer K. M. die Abscheids audientz gehabt, überliefert worden... »

Puis Meinders s'efforce de prouver que l'article en question ne lie pas l'électeur autant qu'on le prétend :

« Woraus dan ia klar erhellet dass Ew. C. D. wegen des Reichs und was dessen Sichereit erfordert, gantz freye und ungebundene hænde haben und das Ihr solche durch diesen tractat nicht mehr gebunden sein, als Sie vorhero durch das Instrumentum Pacis gebunden gewesen. Hette man die worter vom munsterschen friedenschluss aus dem paragrapho lassen wollen, so würde man gern an frantzosischer seite dafur eine Tonne Geldes Ew. Ch. D. versprochen haben. Und werden sie noch in dieser stunde als ein grosses beneficium und meritum erkennen, wen E. Ch. D. eine solche erklehrung ertheilen und das Instrumentum Pacis, wie Schweden gethan, expliciren wollen. Dafern auch Ew. Ch. D. sich der von denen frantzosischen waffen bedrengten stænde im Reich und insonderheit Chur Triers nach einhalt der churf. Verein und der Braunschweigischen alliantz mit nachtruck anzunehmen gemeinet, so kan dieser articul davon im geringsten nicht abhalten oder hindern. »

(*A. R. P.*, Rep. 92, n°s 1-11. Nachlass von Meinders).



APPENDICE III

LETTRES DE L'ÉLECTEUR FRÉDÉRIC-GUILLAUME A MEINDERS. 1678 et 1679.

1. *Lettre de Frédéric-Guillaume à Meinders. Cologne-sur-la-Spree, 8 juin 1678* [1]. *(Original, écrit par Schwerin, signé par Frédéric-Guillaume.)*

Lieber H. Meinders. Ich habe gesehen was euch die bewuste persohn geschrieben hatt und wie schlechte hofnunge derselbe giebet [2]. Ihr wollet ihn mit schreiben fleissig unterhalten und ermahnen das er sich an dergleichen reprochen und abweisungen nicht kehren, sondern dem unerachtet fleissig continuiren solle. Ich gebe ihm auch macht alle versicherunge von meiner bestendigkeit, so man nur immer begehren mag, in meinem nahmen zu thun, welches ich bestetigen werde ; auch kan er dem Kœnige die avantagen so im Reiche und anderen ohrtten vor augen stehen, und was wir dabei vor dienst thun kœnnen, vorstellen, und versichern das ich dem Kœnige desfals solche sicherheit geben wil, dass I. Maj. an meiner bestendigkeit zu zweiffeln die geringste Uhrsache nicht haben sollen [3]. Im fall ia das gantze über alles verhoffen nicht zu erhalten, so wil ich endtlich und pro extremo zufrieden sein, das die Pehne die grentze sein mœge. Ihr wollet ihm alles ausfuhrlich bedeuten und ermahnen, das Er hierunter nichts verseumen undt sich bestendig an dem hofe halten mœge. Solte Ihm auch vorgehalten werden, das Ich noch immerhin im hag, zu Wien und andern Ohrten die continuation des Krieges urgire, so hatt Er darauff zu andtworten, das

1. 18 juin, nouveau style. La mention ajoutée plus tard : 1679 (irrig 1678) 8/6, est évidemment erronée.

2. Il s'agit ici du comte d'Espense et de la lettre qu'il écrivit à Meinders le 22 mai ; celui-ci en avait envoyé copie à l'électeur, le 9 juin, de Minden, où il l'avait reçue.

3. Ce passage permet de supposer avec beaucoup de vraisemblance que l'électeur avait déjà instruit d'Espense sur le service que le Brandebourg pourrait rendre au roi de France en cas d'élection impériale. Voir l'instruction remise à Meinders le 6 juillet.



ich bei solcher Ungewisheit. undt da ich vom Kœnige keine resolution erhalten nicht anders thun kœnne. Aber so baldt der Kœnig sich erklehren würde, wolte ich nicht allein davon abstehen, besondern des Kœnigs interresse mit aller macht mir angelegen sein lassen. Ihr werdet Ihm sonst alle weitere information geben undt was zu befoderung dieses meines vorhabens dienlich ist überschreiben, worauff ich mich verlasse. Colln an der Spree den 8 Jun. 1678. Friedrich-Wilhelm.

(*A. R. P.*, Rep. 81. Paris. II. 7).

2. *Lettre de Frédéric-Guillaume à Meinders. Potsdam, 28 avril 1679. (Original, autographe ; l'enveloppe, conservée avec la lettre, porte la suscription autographe : Ahn herrn Meinders.)*

Lieber Meinders. Ich schicke Euch hiebey das Schreiben von Brandten [1], darauss Ihr ersehen werdet, was sich der Kœnig erkleret den Schweden wiederzugeben, darauss zu muttmassen das schon tractaten mitt franckreich unterhanden sein und Meiersberg [2] volkommene Volmacht habe mitt franckreich undt Schweden zu schliessen. Also ist itzo keine stunde zu verseumen, undt habt Ihr zu eillen, auff das wir furkommen mogen, es mag auch Dennemarck lieb oder leidt sein, Vielleicht gibt Gott das Ich hiedurch bessere conditiones als fürhin erlangen kan, es mus aber keine Zeitt verlohren werden, und sehe Ich nich wass Euere reisse auff Lansberg zum H. Schwerin nutzet, Ihr Kundt solches mitt einem Schreiben ablegen, diesses inglechte [3] Schreiben von dem von Brantten wahr zu eigenen handen [4], also habt ihr solches keinem zu communiciren, sondern nach verlessen mir wieder zu schicken. hiemitt Gott befollen und verbleibe Euer gnædiger Churfürst Friedrich Wilhelm. Potzdam den 18 Aprilis A° 1679 [5].

(*A. R. P.*, Rep. 92. Nachlass von Meinders.)

1. Probablement Christoph von Brandt ; son frère, Frédéric, se trouvait aussi à Copenhague ; mais Christophe était conseiller intime et il est plus probable que cette lettre confidentielle, que je n'ai pas retrouvée, émanait de lui.

2. L'électeur a dû écrire, par erreur, Meiersberg au lieu de Meyercroon, ambassadeur danois auprès du roi de France.

3. Eingelegte, inclus.

4. C'est-à-dire adressé « en mains propres » à l'électeur ; les lettres ainsi libellées étaient ouvertes par l'électeur lui-même.

5. 28 avril, nouveau style.



APPENDICE IV

1. *Traitté signé de la part du Roy Louis 14 avec M. l'Électeur de Brandebourg à Cologne sur la Spree. — 11 janvier 1681* [1].

Quoy que par les Traittés, qui ont esté faits entre le Roy Très-Chrestien, et l'Électeur de Brandebourg, il ait esté convenu non seulement de tout ce qui peut establir une bonne et parfaite amitié entre Sa Majesté et Son Altesse Électorale, mais aussy des moyens d'affermir le repos de l'Empire par le moyen des Traittés, qui en sont le fondement : Néanmoins comme ceux, qui croyent pouvoir trouver leur avantage dans le renouvellement d'une guerre en Allemagne, se servent de diverses prétextes, et mesme de celuy de maintenir l'interest de l'Empire, pour porter quelques uns des Princes, et Estats, qui le composent, à prendre des résolutions d'autant plus opposées à la tranquillité dont ils jouissent, qu'elles tendent à rompre la bonne correspondance que Sa Majesté désire conserver avec l'Empire, et que Son Altesse Électorale juge aussy très nécessaire pour le bien de toute l'Allemagne, Sadite Majesté meuē du désir de rendre durable la paix, à laquelle Elle a bien voulu sacrifier tant de conquestes, et bien informée des bonnes intentions dudit Électeur, auroit donné pouvoir au S[r] comte de Rébenac Feuquière, son Lieutenant-Général en Navarre, et Béarn, et son Envoyé extraordinaire vers ledit Électeur de Brandebourg, de traitter et conclure une plus estroite alliance avec Son Altesse Électorale, pour prévenir, et s'opposer à tous les mauvais desseins de ceux qui voudroient troubler le repos de l'Empire ; et Sadite Altesse ayant aussy donné pouvoir, et commission au S[r] Iéna

1. Le texte complet de ce traité, avec celui des articles séparés, a déjà été publié par Mœrner, *Kurbrandenburgs Staatsvertræge*, 708, d'après l'exemplaire conservé à Berlin. Le texte ci-dessus est celui de l'exemplaire conservé à Paris (*A. E.*), dont j'ai reproduit scrupuleusement l'orthographe et la ponctuation souvent bizarre. On remarquera entre les deux textes un très grand nombre de différences légères (orthographe ou ponctuation), qui peuvent parfaitement exister entre les deux exemplaires, et quelques différences plus appréciables qui me paraissent provenir d'erreurs de copie commises par Mœrner : celles-ci m'ont paru justifier une nouvelle publication du texte complet, qui n'a jamais été publié en France. Il en est de même pour les traités qui suivent. Mœrner, 715 sqq.



ministre, et conseiller d'Estat et Privé, et au S[r] Meinders Ministre et conseiller d'Estat et Privé, lesdits S[rs] Envoyé et Commissaires, après s'estre respectivement communiqués leurs pouvoirs, dont la copie sera cy apres transcrite, sont convenus des articles suivants.

1.

Que toutes les mesmes liaisons d'amitié et de parfaite intelligence entre le Roy Tres Chrestien et l'Électeur de Brandebourg, la mesme liberté de commerce entre leurs sujets, et generalement tout ce qui a esté stipulé dans les traittes precedents sera confirmé par le present, comme s'il estoit repeté de mot à mot, et tout ce qui pouroit manquer dans les precedents à la force de l'expression, pour marquer une tres estroite union entre Sa Majesté très Chrestienne et Son Altesse Électorale, sera censé supplée par celuy cy sans aucune exception, ny reserve.

2.

Il est aussy convenu et arresté que la Paix de Westphalie concluë à Munster et à Osnabruck en 1648, le traitté signé à Bromberg en 1657, et la paix d'Olive en 1660, serviront de fondement, et de regle generale à ce present Traitté d'alliance.

3.

Quant au traitté conclu à Nimegue, quoy que Son Altesse Électorale n'y ait pas acquiescé, et mesme qu'elle ait protesté contre en temps et lieu : Neanmoins elle déclare, et s'oblige de prester sa garantie à Sa Majesté tres Chrestienne, et de luy donner tous les secours, dont il sera cy apres convenu, pour la manutention des droits, et de tous les avantages, dont Elle jouit, ou doit jouir en vertu du susdit traitté de Nimegue, confirmé et ratifié [par l'Empereur tant en son nom qu'en celuy][1] de l'Empire, en cas qu'Elle y soit troublée, avec cette reserve neanmoins, que son Altesse Électorale ne pretend point desroger par la aux justes pretentions qu'elle a formées sur l'Empire, et ses autres alliés a cause du prejudice notable, qu'elle a receu de la susdite Paix.

1. Ces mots, oubliés sans doute par le copiste dans l'instrument original, se trouvent dans la ratification. La même différence existe entre l'instrument original et la ratification française conservés à Berlin. Mœrner en fait la remarque.



4.

Sur ce fondement s'il arrivoit qu'un des alliez fut troublé, ou inquietté soit dans ses Estats, provinces, sujets, vassaux, et commerce, soit dans ses droits, juridictions, ou pretentions par qui que ce puisse estre, sans exception quelconque, soit par contributions, quartiers, passages de troupes, ou autres semblables entreprises, en ce cas Sa Majesté tres Chrestienne et Son Altesse Électorale de Brandebourg s'engagent par ce present Traitté, à se donner une assistance mutuelle, en sorte que sans remise ny retardement aucun l'allié requis envoye au requerant deux mois au plus tard apres qu'il en sera averty le secours, dont il sera cy apres convenu, en sorte qu'apres le dit terme escheu les troupes auxiliaires seront effectivement entrées sur les terres du requerant.

5.

Et d'autant que ce present Traitté establit une confiance entiere entre Sa Majesté et Son Altesse Électorale et qu'Elle désirent l'une et l'autre de prevenir toutes les difficultés qui peuvent naistre dans l'execution, et principalement celle que pourroit former un des alliés, s'il pretendoit que l'autre n'eust point esté troublé, ny attaqué le premier, et qu'ainsy le cas de l'assistance mutuelle ne seroit point arrivé, Il a esté convenu, et accordé, que sans examiner le droit ou le tort, que pourroit avoir l'allié requerant, ny rechercher s'il est l'autheur, et la cause du different, ou non, il suffira qu'il soit actuellement troublé, ou inquietté dans ses terres, Estats, droits, pretentions, et autres expliqués cy dessus, pour le secourir, et assister de fait et reellement suivant les conditions, dont on est convenu, en vertu des quelles on demeurera des lors engagé à l'execution du present Traitté dans tous ses points.

6.

De plus il a esté convenu que pour marquer positivement la force, et la nature de cette assistance mutuelle, si Sa Majesté Tres Chrestienne est requise par Son Altesse Électorale de luy donner le secours stipulé, pour lors Sa Majesté envoyera dans le terme reglé de deux mois, quatre mille chevaux, huit mille hommes de pied, et douze cens dragons, avec leurs officiers, pieces de campagne, munitions et tout l'attirail necessaire ; Et, en cas que



Sa Majesté tres Chrestienne requiere Son Altesse Électorale de la mesme assistance, Son Altesse Électorale envoyera dans le mesme temps limité, deux mille chevaux, quatre mille hommes de pied, et six cens dragons, avec tout le reste specifié cy dessus, si neanmoins l'allié requis aymoit mieux declarer la guerre a celuy qui aura attaqué ou troublé le requerant dans la possession de ses droits, ou pretentions, et la porter dans les Estats dudit attaquant avec d'aussy grandes forces que celles qu'il seroit obligé par le present Traitté d'envoyer à son allié, il luy sera loissible de prendre ce party, sans contrevenir au present Traitté.

7.

Le dit secours demeurera au service du requerant, non pas seulement aussy long temps qu'il soit restabli dans ses droits, jurisdictions et authorités, ou il estoit avant que d'estre attacqué : mais mesme l'allié requis s'engage à ne point rappeller ses troupes ny cesser de secourir son allié jusques à ce qu'il soit pleinement desdommagé, et ait obtenu une satisfaction raisonnable sur les pertes, qui luy auront esté causées par l'aggression de son ennemy.

8.

Et au cas que le premier secours ne fust pas assez considérable pour s'opposer aux forces de l'aggresseur, selon la necessité il sera doublé, et mesme triplé : S'il ne se trouvoit pas encore suffisant, pour lors la partie requise s'engage à secourir son allié de toutes ses forces, s'opposer et tenir teste à son ennemy, le combattre, s'il est necessaire, et ne negliger aucun moyen d'asseurer, et procurer la satisfaction de son allié. On est aussy convenu que, si le requerant n'avoit pas besoin d'un secours si considerable, il luy sera permis de n'en demander que la moitié, ou la troisiesme partie, suivant ce qui luy conviendra le mieux : il luy sera libre aussy de faire servir ce corps auxiliaire seul, ou conjoinctement avec ses propres troupes.

9.

La partie requise s'oblige d'entretenir à ses despens, et donner la solde accoustumée aux troupes auxiliaires, qu'elle envoyera, et s'engage aussy de les recrutter, et rendre complettes toutes les fois, qu'elles entreront en campagne, et d'autant qu'on establira le plus qu'il sera possible des quartiers et contributions dans le pays



de l'ennemy. le requerant en fera part au corps auxiliaire, qu'il pourvoyera de logemens, services et fourages ; il s'engage aussy de faire fournir les munitions de bouches, grains, et autres choses necessaires au mesme prix et valeur, que ses propres troupes les payeront.

10.

Et s'il arrive que le requerant n'ait pas precisement besoin d'un corps de troupes, et qu'il ayme mieux estre secouru en argent, munitions de guerre, ou de bouche, vaisseaux, ou autres semblables. on conviendra de bonne foy et raisonnablement de ce qui sera jugé le plus à propos pour l'execution du dessein de ce present Traitté.

11.

Le requerant aura une authorité absoluē, et souverain commandement sur les troupes auxiliaires, aussy longtemps qu'elles seront à son service, et les employera à l'usage qu'il jugera le plus propre a ses affaires, à condition neanmoins que les commandans dudit corps auxiliaire seront appellés à tous les conseils de guerre, et qu'on leur fera part de toutes les deliberations importantes, lorsqu'ils devront estre employés à l'execution, dont le destail doit estre remis au commandant dudit corps auxiliaire.

12.

A la jonction des troupes de Sa Majesté tres Chrestienne et de Son Altesse Électorale, le commandant du corps auxiliaire obeira au commandant de celuy de la partie requerante.

13.

Le requerant s'oblige à fournir la grosse artillerie, tout l'attirail, et munitions à ses propres frais : mais s'il arrivoit neanmoins que le siege d'une place, ou autre entreprise considerable fussent jugés necessaires, et que le voisinage des villes, et Pays de la partie requise la mist en estat de secourir facilement son allié, pour lors elle s'engage de bonne foy, et sincerement de fournir tous les secours, qui dependront d'elle, soit en canons, munitions de guerre et de bouche, et autres choses necessaires à l'entreprise, le tout sous un prix raisonnable. dont on conviendra pour lors.



14.

Comme il est difficile de prevoir dans ce Traitté tous les cas qui peuvent arriver, parce qu'ils dependent des circonstances differentes, on est convenu de part et d'autre, qu'a la jonction des troupes on tombera d'accord sur tous les points de la maniere dont il faudra agir contre l'ennemy, et enfin de tout ce qui pourra procurer une satisfaction plus pronte à l'un et à l'autre des alliéz.

15.

L'allié requis ne sera point obligé, en envoyant le secours susdit, d'entrer, s'il ne veut en rupture avec l'aggresseur ; et, s'il ne rompt point, il employera ses offices les plus efficaces, autant pres l'aggresseur, que dans tous les lieux, ou le requerant le jugera convenable, sans neanmoins que cette interposition, et offices doivent empescher l'execution du present Traitté dans tous ses points, la partie requise estant obligée de n'accorder à l'aggresseur aucune assistance, contributions, secours, passages, ayde, ny faveur, en quelque façon, ny sous quelque pretexte que ce puisse estre.

16.

Il a esté convenu de plus, que non obstant que le secours mentionné fust desja actuellement en service, il sera neanmoins libre au Requerant de s'accommoder et faire une Paix raisonnable avec l'aggresseur, a moins que l'aggresseur ne soit entré en rupture avec la partie requise, auquel cas les deux parties s'obligent, et s'engagent mutuellement de ne consentir à aucune Paix, ny treve, que d'un commun accord, et à la satisfaction de l'une et de l'autre.

17.

La presente alliance durera dix années consecutives, à commencer du jour de la ratification eschangée, avec cette condition expresse que, si dans le cours de ces dix années L'une ou l'autre des parties se trouvoit engagée dans une guerre, ou dans un cas exprimé par cette alliance, la partie Requise s'engage, et promet de continuer l'assistance, fournir les secours, et executer de point en point toutes les obligations du Traitté, sans avoir egard à ce que le temps de sa durée seroit expiré : ce qu'elle continuëra jusques à la fin de l'accommodement à l'entiere satisfaction du requerant.



18.

Un an devant la fin du terme des dix années expiré Sa Majesté tres Chrestienne, et Son Altesse Électorale traitteront du renouvellement de la presente alliance : mais, au cas qu'il ne fust point jugé necessaire, Elles demeureront dans une parfaite intelligence, bonne correspondance et amitié indissoluble.

19.

S'il arrivoit, que l'allié requis, après avoir satisfait et accomply les conditions du present Traitté, en envoyant les secours convenus, se trouvast attacqué dans ses propres Estats, possessions, droits, et autres, soit par l'aggresseur, soit par un autre ennemy, tel qu'il puisse estre, pour lors, si la necessité est pressante, et qu'il soit effectivement indispensable, il luy sera permis de rappeler ses troupes, pour subvenir à sa propre deffense, promettant neanmoins de ne rappeler que celles, qui luy seront entierement necessaires, et de laisser au service de son allié toutes celles, dont il pourra se passer, sans un danger trop manifeste.

20.

Son Altesse Électorale de Brandebourg ayant esté obligée d'envoyer quelques fregattes en mer, pour tirer satisfaction du Roy et de la Couronne d'Espagne sur le payement des subsides retardés, et autres pretentions legitimes et incontestables, de l'aveu mesme du Roy d'Espagne : et ces dites fregattes s'estant emparées depuis peu d'un vaisseau de guerre Espagnol à la rade d'Ostende, et pouvant arriver qu'elles se rendroient maistresses de quelques autres encore, ou qu'on fist de pareilles executions à l'avenir, soit par terre, soit par mer, on est convenu que, si les Espagnols prenoient une execution si legitime pour un acte d'hostilité, et une rupture, malgré la declaration formelle, que Son Altesse Électorale a fait de n'entendre point par la troubler la Paix, ny interrompre la bonne intelligence, qu'elle conserve avec le Roy Catholique, et que sous ce prétexte ledit Roy Catholique ou quelqu'autre sans exception entroit en rupture, et exerçoit des hostilités contre Son Altesse Électorale, ses Estats, sujets, apartenances, et dependances, pour lors Sa Majesté Tres Chrestienne convient d'estre obligée en vertu du present Traitté de secourir et assister Sadite Altesse



Électorale de la maniere, dont il a esté plus amplement expliqué cy dessus, et donner à ses vaisseaux, troupes, soldats, matelots et sujets une entrée libre dans ses ports, et une retraitte asseurée dans ses propres Estats.

Fait à Cologne sur la Sprée ce $\frac{\text{11 st. n.}}{\text{pr. st. v.}}$ de Janvier 1681.

Rebenac Feuquiere. de Iena. Meinders.

Articles separés [1].

1.

Encore que dans le Traitté signé ce jourd'huy entre Sa Majesté Tres Chrestienne, et Son Altesse Électorale de Brandebourg, il ne se fasse aucune mention du Traitté signé à Fontainebleau [2] le 25e d'octobre 1679 et ratifié ensuitte, on est neanmoins expressement convenu par cet article separé que le dit Traitté demeurera dans toute sa force et vigueur, et qu'il aura un plein et entier effet dans tous ses points, comme s'il estoit inseré icy de mot à mot, Sa Majesté Tres-Chrestienne et Son Altesse Électorale de Brandebourg s'engageans de nouveau d'accomplir, et d'executer de bonne foy tout ce qui est contenu dans le dit Traitté, sans y rien changer ny alterer, sous quelque pretexte que ce puisse estre.

2.

Comme l'intention des deux alliéz est d'eviter autant qu'il sera possible, les obstacles, qui pourront estre formés à l'execution de leur dessein, et à la continuation d'une Paix tranquille, et solide par des esprits mal intentionnés et amateurs de troubles, ils sont convenus d'attirer et d'engager dans leur party le plus de Princes voisins, Estats de l'Empire, Republiques, et autres puissances, qu'il leur sera possible, et de les esloigner des liaisons, qu'ils pourroient prendre avec les susdits malintentionnés, ils s'efforceront pareillement d'amesner sur tout à l'alliance des deux parties l'Électeur de Baviere, celuy de Saxe, et les Princes des maisons de Saxe, et de Brunswic, et de prendre avec eux des mesures solides, pour s'opposer fortement, et de bonne heure aux mauvaises intentions de ceux, qui voudroient troubler la tranquilité publique.

1. Ils sont qualifiés d'articles secrets dans l'exemplaire de la ratification.

2. Par erreur pour St-Germain-en-Laye.



3.

Et d'autant que la fin principale de ce present Traitté consiste à maintenir la Paix et conserver la tranquillité publique, Son Altesse Électorale s'engage, pour oster à ceux, qui y sont peu affectionnés, les moyens de la pouvoir troubler, qu'elle ne permettra dans ses Estats, Provinces, et lieux de sa domination aucune levée de troupes, contributions, passages, ou quartiers d'hyver à qui que ce soit, sans exception, et sous quelque pretexte, que ce puisse estre, et que dans les diettes des cercles particulieres, aussy bien que dans la Diette generale de l'Empire, elle s'opposera autant qu'il dependra d'elle à ces sortes de propositions, qui sous un pretexte apparent sont capables d'avoir des suittes opposées à la fin du present Traitté, et au repos de l'Empire; Son Altesse Électorale taschera d'engager aux mesmes conditions les Princes ses voisins dans les Traittés qu'elle pourra faire avec eux, et Sa Majesté s'oblige de sa part à seconder un dessein si utile, y contribuer de son credit et de ses offices, autant à la diette generale, que près des Princes en particulier : mais, en cas que par la mauvaise intention de ceux qui prefereroient les troubles à la continuation de la tranquillité publique, Son Altesse Électorale se trouve obligée d'employer la voye des armes contre eux, Sa Majesté s'oblige de nouveau aux engagemens du present Traitté, et promet la mesme assistance, dont on est convenu dans l'article dixiesme.

4.

Comme Sa Majesté et Son Altesse Électorale sont presentement en une bonne union, et parfaite correspondance avec le Roy de Dannemark, et que dans la situation presente l'amitié de cette couronne peut beaucoup contribuer au dessein du present Traitté d'alliance, il a este convenu qu'on maintiendroit cette bonne intelligence et l'augmenteroit de plus en plus, autant qu'il seroit possible, s'il estoit mesme jugé à propos, on inviteroit le Roy de Dannemark à entrer dans une alliance commune avec Sa Majesté Tres Chrestienne et Son Altesse Électorale.

5.

Et puisqu'il a esté dit dans le Traitté de Fontainebleau [1] du 25 octobre, que Sa Majesté et Son Altesse Électorale auroient une

1. Saint-Germain.



grande application aux affaires de la Pologne, on est expressement convenu dans ce present article d'observer de près, et de faire une reflexion particuliere à tout ce qui se passera dans ledit Royaume, pour en convenir, et agir de concert entre les deux alliés, et sur tout en cas de vacance et de nouvelle Election.

6.

Son Altesse Électorale de Brandebourg ayant dessein de marier le Prince Louis, son fils puisné, avec la Princesse de Radzevil, comme il pourroit arriver qu'a l'occasion dudit mariage, qui ne doit raisonnablement dépendre que de la liberté des parties contractantes, quelques personnes s'efforceroient de faire naistre des oppositions à la jouissance des biens de cette Princesse, de la troubler et de l'inquietter dans ses terres, droits, et pretentions, Sa Majesté s'engage de contribuer de tout ce qui peut dependre de de son authorité et de son credit, pour favoriser les droits legitimes dudit Prince Louis, et de la dite princesse de Radzevil, en cas que le mariage se consume ; il a esté de plus convenu que, si à l'occasion et sous pretexte dudit mariage, Son Altesse Électorale se trouvoit inquiettée chez elle et troublée dans les cas specifiés par cette presente alliance deffensive, Sa Majesté entend estre obligée aux conditions, qui y sont contenuës, et de prester a Son Altesse Électorale le secours, qu'Elle luy a promis, se reservant neanmoins la liberté de convertir en argent les secours stipulés par le present Traitté.

7.

Comme jusques icy la providence Divine n'a pas accordé de lignée à mr. le Prince d'Orange, et qu'il pourroit arriver que par permission de Dieu ce prince mourust sans enfans, en quel cas la succession appartiendroit legitimement aux Princes enfans du premier lit de Son Altesse Électorale de Brandebourg, Sa Majesté promet en vertu de cet article de favoriser le droit legitime desdits Princes, de les maintenir, autant qu'il dépendra d'Elle, et de les assister contre tous ceux qui entreprendroient de les troubler, et de les inquietter dans une succession, qui leur est deuë par le droit de leur naissance.

8.

Sa Majesté Tres Chrestienne voulant donner à Son Altesse Électorale de Brandebourg une marque particuliere de son



amitié, et contribuer aussy de quelque chose au puissant armement, que Son Altesse Électorale se trouve obligée d'entretenir, s'engage à luy faire delivrer ponctuellement à Paris, par chaque année, la somme de cent mille escus, qui seront payés tous les trois mois escheus, à commencer le premier payement le 30 Septembre 1681. Sa Majesté comprenant dans cette somme les cent mille livres tournois accordés par le Traitté de Fontainebleau du 25 octobre 1679, de sorte qu'Elle fera delivrer jusques au premier de Juillet 1681, à raison des cent mille livres du Traitté de Fontainebleau, et de la en avant sur le pied des cent mille escus specifiés cy dessus.

9.

Les presents articles separés auront pareille force et vigueur, que s'ils estoient inserés dans le corps du Traitté principal passé ce jourd'huy : et la ratification en sera fournie en mesme temps. fait à Cologne sur la Sprée ce $\frac{\text{11 st. n.}}{\text{pr. st. v.}}$ de janvier 1681.

Rebenac Feuquiere. de Iena. Meinders.

Au traité est jointe la ratification des articles séparés, avec la mention : Donné à Potstam le quatriesme Jour de Fevrier l'an de grâce mil six cents quatre vingt et un.

La ratification du traité principal manque.

2. *Traitté d'alliance signé de la part du Roy Loüis XIV avec M. l'Électeur de Brandebourg à Cologne sur la Sprée le 12/22 Janvier 1682.*

Sur la couverture se trouve la note manuscrite suivante, qui semble bien contemporaine :

« Ce Traitté a pour but de confirmer de nouveau dans tous ses points, sans exception ni réserve, tous les points et art^{es} du Traité d'alliance conclu et signé entr'eux le 11 Janvier 1681 ; et Sa Majesté cherche par là à prévenir les mauvaises suites du Traité de Ligue, ou d'association proposé par quelques Puissances. Outre les secours stipulés de troupes en cas requis, le Roy s'engage à faire passer tous les ans à l'Élect^{r} la somme de quatre cent mille livres y compris les cent mille écus stipulés dans le susdit Traité du 11 Janvier 1681 ».

Comme depuis le Traitté d'Alliance deffensive entre le Roy Tres Chrestien et l'Électeur de Brandebourg, conclu et signé à Cologne sur la Sprée le 11/1 Janvier 1681, il est survenu des changemens considerables dans la situation des affaires publiques, et que quelques puissances, sous le pretexte specieux, de former une association pour conserver les traittés de Westphalie et Nimegue, exposent le repos de l'Empire, et peuvent le rejetter dans les mesmes troubles, dont il a esté presque accablé dans ses derniers mouvemens : Sa Majesté Tres Chrestienne, qui n'a rien plus à cœur que de conserver une Paix, à laquelle Elle a bien voulu sacrifier tant de conquestes, ayant reconnu avec une joye extreme, que les sentimens de Son Altesse Électorale de Brandebourg estoient conformes aux siens, a desiré de convenir avec ce Prince des mesures les plus solides et les plus certaines pour l'execution d'un dessein si juste, et si necessaire : c'est à cet effet que Sa Majesté a envoyé un nouveau pouvoir au Sr Comte de Rebenac Feuquiere, son Lieutenant general en Navarre et Bearn, et son Envoyé extraordinaire vers Son Altesse Électorale de Brandebourg, qui en a donné pareillement pouvoir et commission aux Srs de Iena, et Meinders, tous deux ses Ministres, et Conseillers d'Estat et privés, les quels Envoyé et commissaires, s'estans respectivement communiqués leurs pouvoirs, tels qu'ils seront inserés de mot à mot dans la suite, sont enfin convenus de ce qui suit.

1.

Le Traitté d'alliance deffensive entre le Roy Tres Chrestien, et Son Altesse Électorale de Brandebourg, conclu et signé à Cologne sur la Sprée le 11/1 Janvier 1681, sera confirmé de nouveau dans tous ses points sans exception ny reserve, et servira de fondement à cette nouvelle alliance, Sadite Majesté et Sadite Altesse Électorale desirants seulement d'expliquer plus nettement quelques uns de ses points, et y ajouter selon la necessité des conjonctures presentes.

2.

Sa Majesté voulant prevenir les mauvaises suites du Traitté de ligue, ou d'association proposé par quelques puissances, a resolu de convenir avec les Princes les mieux intentionnés pour la paix des mesures certaines et solides, non pas seulement pour la conserver, mais aussy pour faire supporter à ceux, qui voudront la troubler, les pertes et les dommages de leurs infractions.



3.

C'est dans cette veüe que Sadite Majesté desirant oster aux Princes de l'Empire les inquietudes, qu'ils pourroient avoir de ses pretentions, quoyqu'il luy soit assez facile d'en faire voir la justice sur plusieurs pays et Estats, en vertu des Traittés de Westphalie, de Nimegue, et des conferences tenües à Nimegue entre ses ambassadeurs et ceux de l'Empereur, Elle veut neanmoins pour le bien de la Paix les reduire à la ville de Strasbourg, terres et droits, dont elle jouissoit, lors de sa sousmission, comme aussy à tous les pays, dont Sa Majesté Tres Chrestienne se trouvoit en possession le jour, que ses ambassadeurs sont partis de sa cour, pour se rendre aux conferences de Francfort, renonçant pour Elle, ses hoirs et successeurs à toutes sortes de pretentions sur les terres et droits appartenants à l'Empire, et declare n'y avoir jamais rien à pretendre sous le nom de dependence, reünion, ou autre pretexte tel qu'il puisse estre, à condition que quelques droits, ou connoissance, qui se puisse recouvrer à l'avenir de part ou d'autre, ils seront censés de nulle valeur, et ne pourront avoir aucun effet contraire à la position des limites declarées par Sa Majesté dans le present article.

4.

Sur ce fondement sa Majesté Tres Chretienne et Son Altesse Électorale de Brandebourg entrent de nouveau dans une garantie mutuelle de tous leurs Estats, droits, possessions, jurisdictions, et enfin dans tous les engagemens stipulés par le susdit Traitté d'alliance deffensive, signé à Cologne sur la Sprée le 11/1 Janvier 1681, sans en excepter aucun.

5.

Il a esté convenu, que pour ajoûter quelque chose à la force du secours stipulé dans le susdit Traitté d'alliance, au lieu de quatre mille chevaux, huit mille hommes de pied, et douze cens dragons, que Sa Majesté Tres chrestienne s'oblige d'envoyer au secours de Son Altesse Électorale de Brandebourg, Elle les augmentera de deux mille hommes de pied, ainsy le secours sera de quattre mille chevaux, dix mille hommes de pied, et douze cens dragons : Comme pareillement Son Altesse Électorale, en cas qu'Elle en soit requise, envoyera deux mille chevaux, cinq mille hommes de pied, et six cens dragons.



6.

Sa Majesté Tres Chrestienne desirant donner à Son Altesse Électorale de Brandebourg des preuves de son amitié particulière, et voulant bien contribuer de quelque chose aux despenses, qu'Elle est obligée de faire, s'engage à luy faire payer tous les ans la somme de quatre cens mille livres à Paris, ou à Hambourg, y compris les cent mille escus stipulés dans le susdit Traitté de 11/1 Janvier 1681, de sorte que trois mois apres le jour de la ratification signée par Sa Majesté Tres Chrestienne, on commencera le premier payement de cent mille livres, et ainsy tous les trois mois, jusques à la somme susdite de quatre cens mille livres par an.

7.

Mais d'autant que, si la suitte des affaires obligeoit Sadite Altesse Électorale à entrer en action, Elle se trouveroit engagée dans de grandes despenses, Sa Majesté Tres Chrestienne s'engage et s'oblige, à luy faire payer par chaque année la somme de trois cens mille escus, y compris les quatre cens mille livres specifiées cy dessus, et les payemens s'en feront de la mesme manière de trois mois en trois mois, à commencer d'un mois apres la requisition dudit secours.

8.

Comme Sa Majesté Tres Chrestienne a desjà promis à son Altesse Électorale le secours stipulé dans le Traitté de l'année precedente, en cas qu'Elle fust attaquée par le Roy d'Espagne, ou par quelque autre, sous pretexte que Son Alt. Elect. auroit envoyé quelques fregattes en mer, pour tirer satisfaction dudit Roy Catholique sur le payement des subsides retardés, et autres pretentions legitimes et incontestables, Sa Majesté Tres Chrestienne, pour donner d'autant plus de marques de la sincerité de son amitié envers Son Altesse Électorale a bien voulu s'engager, en vertu de cet article present, de vouloir luy accorder le mesme secours, et la mesme assistance, exprimée dans le susdit Traitté, si Elle venoit à estre attaquée par qui que ce puisse estre, soit par terre, ou par mer, sous ombre qu'Elle se seroit procurée par les moyens, qu'Elle auroit jugé les plus propres, le payement et la satisfaction de ce qui luy est justement deu, et qu'Elle est en droit de pretendre de quelques autres, Sa Majesté s'engageant



de plus à employer par tout ses offices les plus efficaces, pour seconder et faire reüssir les veües et les intentions, que Son Altesse Électorale peut avoir sur ce sujet.

9.

Sa Majesté Tres Chrestienne continuera à accorder aux vaisseaux de Son Altesse Électorale l'entrée et la retraitte libre et asseurée dans tous ses ports et havres tant en Europe qu'ailleurs, en cas qu'ils fussent obligés d'y mouiller l'ancre, ainsy qu'Elle la leur a accordée jusques à present ; Et comme son Altesse Électorale a fait establir depuis quelque tems une certaine compagnie, qui sous son ottroy et sous son pavillon trafique sur les costes d'Affrique en Guinée et ailleurs, ou la France ny aucune autre puissance n'ont ny forts ny Colonies, Sa Majesté Tres Chrestienne promet toutes sortes de faveurs, protection et assistance à cette compagnie, en cas qu'elle ou ses vaisseaux, fussent attaqués ou insultés injustement, et contre le droit des gens, de qui que ce soit, et sous quelque pretexte que ce pût estre.

10.

La presente alliance demeurera secrette, et durera dix années consecutives, à commencer du jour de la ratification eschangée, avec cette condition expresse que, si dans le cours de ces dix années l'une ou l'autre des parties se trouvoit engagée dans une guerre, ou dans un cas exprimé par cette alliance, la partie requise s'engage et promet de continuer l'assistance, fournir les secours et executer de point en point toutes les obligations du Traitté, sans avoir égard à ce que le tems de sa durée seroit expiré : ce qu'elle continuera jusques à la fin de l'accommodement, à l'entiere satisfaction du Requerant.

11.

Sa Majesté Tres Chrestienne et Son Altesse Électorale de Brandebourg promettent et s'engagent de fournir la ratiffication de ce present Traitté en forme deüe, en six semaines, à conter du jour de la date, ou plustost, s'il est possible. Fait à Cologne sur la Sprée le $\frac{\text{22 st. n.}}{\text{12 st. v.}}$ jour de Janvier 1682.

Rebenac Feuquiere. de Iena. Meinders.



3. *Traité d'alliance deffensive signé le 30 avril 1683 Entre le Roy et l'Électeur de Brandebourg, dans le cas ou les Suédois envoyeroient des Troupes en Allemagne pour agir contre les vues de Sa majesté.*

Au dos : nª. Ce traitté n'a pas esté ratiffié.

Le Roy Tres Chrestien ayant veu que le desir sincere, qu'il a tousjours eu d'establir et de conserver la paix dans l'Empire, estoit traversé par ceux qui croyans trouver leurs avantages particuliers dans la guerre, formoient de puissantes ligues pour la renouveller, et estoient entre autres choses convenus que pour y parvenir, il falloit non seulement transporter dans l'Allemagne un corps de troupes suedoises, mais aussy dans cette mesme veüe y faire des levées considerables : Comme rien n'est plus capable de troubler le repos, dont toute l'Europe jouit encore, Sa Majesté a esté bien aise de voir Son Altesse Électorale de Brandebourg dans le dessein de prendre conjointement avec Elle les mesures les plus necessaires dans une conjoncture de cette importance ; et à cet effet Sa Majesté a donné pouvoir au Sieur Comte de Rebenac Feuquiere, son Lieutenant General en Navarre et Bearn, et son Envoyé extraordinaire vers Son Altesse Électorale, qui en a aussy donné pouvoir et commission aux Sieurs de Meinders, et Fuchs, tous deux ses ministres et Conseillers d'Estat et privé, lesquels Envoyé et Commissaires, aprés une communication reciproque de leurs pouvoirs, dont la copie sera cy-aprez transcrite, sont convenus des articles qui suivent.

I

Les traittés precedens, qui ont esté conclus entre Sa Majesté et Son Altesse Électorale, n'ayans pour but principal que l'affermissement de la paix dans l'Empire, seront confirmés par celuy cy, qui n'est à autre fin que de trouver les moyens les plus seures, pour y parvenir.

2.

C'est sur ce fondement qu'il a esté arresté que, si les Suedois font quelques mouvemens, pour transporter un corps de troupes dans l'Empire, soit en grand ou en petit nombre, ou qu'ils continüent à faire les susdites levées, comme ce ne peut estre que dans le dessein d'y exciter de nouveaux troubles, Son Altesse Électorale



de Brandebourg conjointement avec le Roy de Danemark, s'y opposera à force ouverte, et les previendra par terre ou par mer, suivant ce qui sera jugé le plus à propos.

3.

Comme dans la conjoncture presente le party de ceux qui cherchent à rallumer la guerre, n'est que trop estendu, et qu'il sera peut estre necessaire de s'y opposer en plusieurs endroits differens, on est convenu que sans perdre de tems il sera formé un concert particulier entre le Roy Tres-Chrestien, le Roy de Danemark, et l'Électeur de Brandebourg, dans lequel on prendra conjointement les mesures, qui seront jugées les plus convenables, pour prevenir les desseins que peuvent avoir les malintentionnés.

4.

Il est encore convenu que, si l'Empereur, le Roy d'Espagne, le Roy de Suede, les Estats generaux des provinces unies, ou quelques Électeurs, Princes, ou Estats de l'Empire attaquoient à force ouverte les Estats ou pays possedés par le Roy Tres Chrestien, ou par le Roy de Danemark ou par l'Électeur de Brandebourg, soit dedans ou dehors l'Allemagne, ou assistoient leurs ennemys sous quelque pretexte que ce puisse estre, en ce cas la ils s'assisteront mutuellement, et attaqueront le plus fortement et le plus diligemment, qu'il sera possible, celuy ou ceux qui auront violé la paix, ou assisté leurs ennemys.

5.

Quoyque Sa Majesté ne se trouve engagée au payement des subsides d'action qu'en vertu d'une alliance deffensive, et au cas que Son Altesse Électorale fust attaquée dans ses propres Estats : pour subvenir neanmoins aux despenses, que Son Altesse Électorale sera obligée de soustenir dans cette rencontre, Sa Majesté consent et promet de faire courir du premier jour de Juin de cette année, nouveau stile, les subsides de trois cens mille escus accordés par l'article 7e du Traitté du $\frac{\text{22 st. n.}}{\text{12 st. v.}}$ de Janvier 1682.

6.

D'ailleurs Sa Majesté s'oblige de faire payer la dite somme de trois cens mille escus à Paris ou à Hambourg, en quatre paye-



mens egaux, qui ce feront d'avance de trois mois en trois mois, et de faire le premier payement au premier jour du mois de Juin prochain.

7.

Mais, comme il a esté stipulé dans le Traitté du $\frac{\text{22 st. n.}}{\text{12 st. v.}}$ de Janvier 1682 que les subsides que Sa Majesté vouloit bien accorder pendant la paix à Son Altesse Électorale, seroient compris dans ceux, qu'Elle promet de luy faire en tems de guerre, on est convenu que la somme de quatre cens mille livres, cessant de courir du premier jour de Juin, n'aura plus de lieu que lorsque par la tranquillité restablie on discontinüera de payer les subsides d'action, au quel cas ceux de la paix seront payez jusques à la fin des alliances, en la maniere qui a esté reglée dans les Traittez precedens : de sorte que toutes les fois que les subsides de guerre commenceront à courir, les autres cesseront, amoins que dans la suitte les deux alliez n'en conviennent autrement.

8.

Les ratifications de Sa Majesté Tres Chrestienne avec celles de Son Altesse Électorale de Brandebourg seront échangées dans six semaines, à conter du jour de la datte, ou plustost, si faire se peut.

En foy de quoy nous soussignéz, en vertu de nos pouvoirs respectifs, avons signé le present Traitté de nostre propre main et à iceluy fait apposer le cachet de nos armes. Fait à Cologne sur la Sprée le $\frac{\text{30 st. n.}}{\text{20 st. v.}}$ d'Avril 1683.

Rebenac Feuquiere. Meinders. Fuchs.

4. *Traité d'alliance deffensive signé le 25 octobre 1683 Entre le Roy et l'Électeur de Brandebourg. Dans le cas ou Les Princes de Lunebourg se joindroient aux ennemis de Sa Majesté.*

Nª Il y a 2 Exemplaires originaux de ce Traité lesquels sont attachés ensemble [1].

1. Voir la note mise en tête du traité par Mœrner, 731. — On dressa d'abord un premier traité, qui fut signé le 25 octobre et envoyé au roi par Rébenac le 27. Le roi n'en accepta pas tels quels les articles 2, 4 et 5. On négocia de nouveau jusqu'au milieu de janvier et Rébenac envoya, le 19 janvier, un nouveau texte



Comme les Traittéz, qui ont esté conclus cy devant entre Sa Majesté Très Chrestienne et Son Altesse Électorale de Brandebourg, n'ont en veüe que l'affermissement du repos public, Sadite Majesté et Sadite Altesse Électorale ont cru que, pour l'obtenir, il estoit necessaire de convenir entre Elles des mesures les plus conformes à la situation presente des affaires : c'est à cet effet que Sa Majesté a donné Pouvoir au sieur Comte de Rébenac Feuquiere, Son Lieutenant general en Navarre et Bearn, et Son Envoyé extraordinaire vers son Altesse Électorale de Brandebourg, qui en a aussy donné Pouvoir et commission aux Sieurs de Meinders et Fuchs, tous deux ses Ministres et conseillers d'Estat et privé, lesquels Envoyé et commissaires sont convenus de ce qui suit :

1.

Les Traittéz, qui ont esté conclus entre Sa Majesté Tres Chrestienne et Son Altesse Électorale, n'ayans de dessein que celuy de conserver la Paix de l'Empire, seront confirmés par celuy cy, qui n'est à autre fin que de trouver les moyens les plus seures pour y parvenir.

2.

Sur ce fondement il a esté convenu que si les Princes de la maison de Lunebourg avoient dessein d'envoyer des troupes aux Pays bas Espagnols, ou ailleurs, [sous quelque nom ou pretexte que ce puisse estre,] pour joindre leurs forces à ceux, qui voudroient attaquer [ou faire la guerre à] sa Majesté [1], [ou à ses alliez dans l'Empire, entre les quels le Roy de Danemark est expressement compris,] Son Altesse Électorale employera ses offices les plus efficaces, pour les en destourner ; mais, si non obstant ses soins et ses peines ladite maison envoyoit effectivement ses troupes, Pour lors Son Altesse Électorale, pour destourner les facheuses suittes qu'une telle demarche pourroit avoir, puisqu'elle seroit capable d'attirer la guerre dans l'Empire, et sur tout dans les cercles de Westphalie, et de la basse Saxe, s'engage,

que le roi accepta et ratifia. Le 19 février, Rébenac annonça l'échange des ratifications, qui furent antidatées, celle du roi du 18 novembre, celle de l'électeur du 28. Je donne ici, comme Mœrner, d'après le second des deux exemplaires conservés à Paris, le texte définitif, et j'indique en notes, d'après le premier, les passages du texte primitif qui ont été supprimés ou corrigés.

1. Les mots entre crochets n'existaient pas dans le texte primitif ; mais celui-ci portait après « Sa Majesté », les mots : « et lui faire la guerre », qui ont disparu dans le texte définitif.



et promet de se declarer contre elle, et d'entrer en action sous les conditions stipulées dans les Traittéz precedens. Sa Majesté promet aussy d'employer ses offices les plus efficaces, pour porter le Roy de Danemark et Norvegue, à entrer dans le mesme party, et se declarer au cas susdit [1] avec Son Altesse Électorale contre la dite maison.

3.

Si à l'occasion de ce present Traitté, Son altesse Électorale se trouvoit attaquée, ou inquietée dans aucun de ses Estats par qui que ce puisse estre, Sa Majesté Tres Chrestienne confirme de nouveau tous les engagemens, dans lesquels Elle est [2] entrée par les Traittés precedens, et particulierement dans l'article 10e du Traitté, conclu et signé à Cologne sur la Spree le $\frac{\text{11 st. n.}}{\text{pr. st. v.}}$ de Janvier 1681, et s'engage à employer ses forces pour le maintien et la conservation de ses droits, sans entendre à aucun accommodement avec ceux, qui y auroient troublé sadite Altesse Électorale, qu'aprèz qu'elle sera pleinement remise dans une entiere jouissance et possession, et obtenu une reparation suffisante de toutes les pertes, qu'elle pourra avoir souffertes.

4.

Comme Sa Majesté Tres Chrestienne souhaite l'affermissement de la Paix dans toute l'Europe, et une bonne et sincere union et correspondance avec les Estats de l'Empire, Elle veut bien encore y apporter toute la facilité, qu'on peut raisonnablement désirer d'Elle ; C'est pour cet effet que dans le mesme tems que Sa Majesté fait paroistre sa moderation dans les expediens, qu'Elle a donné ordre d'offrir à la Haye, pour terminer les differens qu'Elle a avec l'Espagne, Elle declare aussy qu'Elle consentira jusques à la fin de decembre prochain à une suspension avec l'Empire de 30. 25 ou mesme 20 années, et aux conditions dont Elle s'est cy devant expliquée, et qu'Elle confirme encore par cet article, s'obligeant d'en signer le Traité, au cas que dans ledit tems il soit accepté par la diette de Ratisbonne [3].

1. Le texte primitif portait ici : « conjointement ».
2. Dans le texte primitif : « desja ».
3. Texte primitif : — Comme Sa Maj. tres Chrestienne ne souhaitte rien plus que l'affermissement de la Paix de l'Empire, et une bonne et sincere union, et correspondance entre Elle et ledit Empire, Sadite Majesté a bien voulu reitérer



5.

C'est aussy sur ce fondement, que ledit Électeur s'engage de son costé, et s'oblige de nouveau à contribuer de ses suffrages et de tout ce qui dependra de luy, pour faire accepter lesdites offres, que Sa Majesté a donné ordre au sieur Verjus, son Plenipotentiaire de faire à la diette de Ratisbonne, et de ne jamais permettre autant qu'il dependra de luy, que l'on prenne de la part de l'Empire une resolution unanime tendante à une guerre contre la France directement ou indirectement [1].

6.

Sa Majesté voulant bien subvenir aux despenses, que Son Altesse Électorale est obligée de soustenir dans cette conjoncture, s'oblige à augmenter de cent mille livres par chaque année les subsides de Paix, dont on est convenu dans les Traittéz precedens : de sorte qu'au lieu de cent mille livres, qui se payoient de trois mois en trois mois, Sa Majesté en fera payer cent vingt et cinq mille aux mesmes conditions, qui sont desja stipulées, et ledit payement commencera à avoir cours du jour de la signature du present Traitté.

7.

Comme il a esté accordé dans le Traité du $\frac{22 \text{ st. n.}}{12 \text{ st. v.}}$ Janvier 1682 que les subsides, que Sa Majesté fait payer à Son Altesse Électorale pendant la Paix, seront compris dans ceux, aux quels Elle s'est engagée en cas de guerre, et qui se montent à deux cens

de nouveau cette déclaration, avec asseurance qu'Elle sera tousjours preste d'y apporter comme cy devant toute la facilité et la moderation qu'on pourra raisonnablement desirer d'Elle ».

1. Texte primitif : — Son Altesse Électorale s'engage et s'oblige de nouveau à contribuer de ses suffrages, et de tout ce qui dependra d'elle, à faire terminer à la satisfaction de Sa Majesté les differens qu'Elle a avec l'Empire, selon la teneur des Traittéz precedens ; mais si nonobstant ses soins elle ne pouvoit y réussir, Sa Majesté concertera avec Son Altesse Electorale, et les Électeurs et Princes bien intentionnéz, des moyens les plus propres, pour y parvenir, promettant de ne rien entreprendre, qui puisse troubler le repos de l'Empire durant le cours d'une année entière aprez l'echange de la ratification du present Traitté ; mais si aprez ce tems la l'Empire n'accepte pas les propositions d'accommodement, que le Roy a faites à Francfort et à Ratisbonne, Sa Majesté se reserve la liberté de poursuivre ses pretentions selon qu'Elle le jugera à propos.



vingt et cinq mille livres par quartier, Sa Majesté s'engage par le present article, du jour que Son Altesse Électorale se sera declarée de la maniere susdite contre la maison de Lunebourg, ou autres ennemys de Sa Majesté, à augmenter lesdits subsides de guerre de deux cens mille livres par an ; de sorte qu'au lieu de deux cens vingt et cinq mille livres, qui devoient estre payées de trois mois en trois mois, Son Altesse Électorale en recevra deux cens soixante et quinze mille, à Paris, ou à Hambourg, selon qu'il a esté expliqué le $\frac{\text{22 st. n.}}{\text{12 st. v.}}$ Janvier 1682.

8.

Le present Traitté sera tenu secret, et ne sera communiqué à qui que ce soit, sans en estre tombé d'accord de part et d'autre.

9.

Les ratifications seront échangées dans six semaines, à conter du jour de la signature, ou plustost, si faire se peut. Fait à Potzdam le $\frac{\text{25 st. n.}}{\text{15 st. v.}}$ Octobre 1683.

Rebenac Feuquiere. Meinders. Fuchs.

APPENDICE V

Lettre de Fuchs à l'Électeur Frédéric-Guillaume. La Haye, 8/18 août 1685. — (Original autographe. Fragment).

« Man hatt aber dennoch dergleichen gerüchte[1] nicht gantz in windt zuschlagen, dann ein mahl ist gewiss, dass Fr. sich vorgesetzet und beschlossen hatt, sich des gantzen Rheinstrohmes von oben bis unten meister zu machen, und denselben in ihrer gewalt zu haben, und dass nuhr eine bequehme gelegenheit zur execution abgewarthet wird. Dieses nuhn, und dass Fr. ohne deme intendiret ein Arbitrium über alle Potentaten in Europa zu haben, und es dahin zu bringen, dass sie ihre thuen und lassen nach Fr's

1. Il s'agissait d'une entreprise française contre Coblenz.



wohlgefallen mesuriren sollen, kommet mit E. Ch. D. interesse, status und independence gahr nicht und noch viele weniger mit dero genereusem und die Teutsche souveraine freyheit liebendem gemüthe überein, daher dann nichtes gewisser ist, als dass E. Ch.D. (wo Sie nicht so, wie ietzo Chur-Trier, Chur-Pfaltz und andere tractiret werden, sich wollen handelen lassen) nothwendig mit Fr. werden zerfallen müssen. Gebe nuhr der hœgste, dass es alsdann noch Zeit seye, sich selbiger Crone unbændigem gewalt zuwiedersetzen. Einmahl ist das gewis dass es sicherer und besser, das feuer in seines Nachbahren als in seinem eigenen hause zu dæmpfen. Es ist gleichwohl meine meinunge gahr nicht, E. Ch. D. gleich ietzo eclattiren zu machen, au contraire, ich bitte E. Ch. D. zum hœchsten alles aufs sorgfæltigste zu dissimuliren, und indessen heimblich ihre mesures zue ihrer erhalthunge und sicherheit zu nehmen; ich hoffe balde das glück zu haben, E. Ch. D. die hænde in unterthenigkeit zu küssen, da ich ihro dann mehrere particularia sagen werde, als ietzo der feder zu vertrauen. Es ist nicht ohne, so lange Fr. E. Ch. D. von nœthen hatt, oder dieselbe nichtes thuen, was Selbiger Crone Maximen zuwieder, werden Sie E. Ch. D. wie sie bisher gethan, caressiren, auch wohl neue advantagen offeriren. Aber die schlange lieget unter dem krauthe verborgen; wann Sie von E. Ch. D. nichts mehr zu gewarthen haben, oder dieselbe auf ihre interesse alleine sehen werden, so wird Fr. es mit E. Ch. D. machen wie Sie es mit Holland, Schweden, und anderen ihren besthen freunden gemachet und wovon der ietziger Churfürst in der Pfaltz ein lebendig exempel ist... Gott erhalthe E. Ch. D. und dero Churfürstliches Haus bey einer souverainen freyheit und independance bis ans ende der welt...»

(*A. R. P.*, Rep. 34, 227ª 4.)



INDEX DES NOMS DE PERSONNES (1)

(1) On ne trouvera ici ni les noms de Frédéric-Guillaume et de Louis XIV, ni ceux de quelques-uns de leurs ministres, Hugues de Lionne et Colbert de Croissy, Schwerin, Meinders, Frédéric d'Iéna et Fuchs : l'énumération des pages où ils sont nommés eût été trop longue pour rester utile. J'ai cru pourtant devoir y laisser, en dépit d'un inconvénient analogue, les noms de quelques personnages qui jouent dans le récit un rôle important, comme l'électeur de Cologne, Maximilien-Henri, Philippe-Guillaume de Neubourg, Georges-Guillaume de Celle, le prince Guillaume de Fürstenberg et quelques autres. J'espère qu'avec l'aide de la table analytique, les références de l'index qui les concernent, malgré leur nombre, pourront être encore consultées utilement. — Les noms cités dans les appendices ne figurent pas dans l'index.



(1) Les expressions générales : *ducs de Brunswick*, *maison de Brunswick* n'ont pas été relevées.

























TABLE DES MATIÈRES



Chapitre II. — La guerre de Munster (1664-1666)



Chapitre III. — L'élection polonaise (1666-1669)

Chapitre IV. — L'Alliance hollandaise



Chapitre V.

La paix de Vossem et la coalition contre la France



Chapitre VI. — Les deux traités de Saint-Germain (1679)

Chapitre VII
L'alliance française et la trêve de vingt ans
(1679-1684)



Chapitre VIII. — Les dernières années (1684-1688)



Appendices



ERRATA

P. 22, note 1, l. 3, lire : Dieweill er, au lieu de : Dieweiller.
P. 31, note 1, l. 4, lire : 21 février/3 mars.
P. 61, note 1, lire : 831, au lieu de 830.
P. 75, dans le titre, lire V au lieu de IV.
P. 91, note 2, l. 1. lire : solcher, au lieu de : solches.
P. 100, note 2, l. 15, lire : Guericke, au lieu de : Gericke.
P. 109, note 2, l. 3, lire : 519, au lieu de : 529.
P. 110, l. 1, lire Wûsthaus, au lieu de : Wusthausen.
P. 124, note 2, lire : 2 décembre, au lieu de : 12 décembre.
P. 166, note 1, l. 3, lire : bestændig, au lieu de : bestœndig.
P. 188, note 2, lire : Franckreich, au lieu de : Frankreich.
P. 191, l. 30, lire : Mayernberg, au lieu de : Meyerberg.
P. 193, l. 25, de même.
P. 225, note 2, l. 6, ajouter : leur, avant : orgueil.
P. 233, note 3, lire : Droysen, au lieu de : Droy'sen.
P. 256, l. 27, lire : Wolffrath, au lieu de : Wolfrath.
P. 270, note 1, l. 3. lire : Mittell, au lieu de : Mittel.
P. 274, l. 1, lire : Hacke, au lieu de : Hake.
P. 274, note 2, l. 3, lire : 26 novembre, au lieu de : 20 novembre.
P. 305, l. 30, lire : Gœtze, au lieu de : Gœtz.
P. 307, note 1, l. 2, lire : werden, au lieu de : worden.
P. 309, note 2, lire : 649, au lieu de : 648.
P. 312, note 1, lire : 192, au lieu de : 197.
P. 314, note 1, l. 2, lire : undt, au lieu de : und.
P. 314, note 4, l. 2, lire : Armisticium in gehen, au lieu de : Armistitium ingehen.
P. 314, note 5, lire : Trumpetter, au lieu de : Trompeter.
P. 318, l. 17, lire : Schenk, au lieu de : Schenck.
P. 332, l. 30, lire : sera, au lieu de : seras.
P. 338, note 2, l. 6. lire : ibid., 802, au lieu de : ibid.
P. 338, note 3, l. 1. lire : das es, au lieu de : das er.
P. 338, note 5. lire : Werk, au lieu de : Werck.
P. 340, note 1, l. 9. lire : Heydekamp', au lieu de : Heidekampf.
P. 341, note 1, lire : 802, au lieu de : 891.
P. 501, l. 15, lire : en eut, au lieu de : eu eut.
P. 515, note 1. supprimer : par, devant : Philippson.
P. 519, note 2, l. 4, lire : 25 février/16 mars.
P. 542, l. 15, lire : que, au lieu de : qui.
P. 547, note 2, lire : Fridag, au lieu de : Lamberg.
P. 565, note 3, l. 3, lire : ibid. 489.
P. 577, notes, l. 2 et 3, lire : immédiat, impériale.
P. 591, l. 16. lire : produisit, au lieu de : produisit.
P. 616, note, l. 2, lire : fournies.

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES